LE CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE
VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

217

TOME DEUX CENT DIX-SEPTIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT QUATRE-VINGT-UNIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1904

LE

CORRESPONDANT

COMMENT SE DÉFENDRE ?

M. Combes n'a pas perdu son temps pendant ces vacances. Les Chambres à peine parties, il s'est remis à l'œuvre. La pièce qu'il joue est une succession de scènes, interrompues de loin en loin par un rapide changement de décors, juste le temps de baisser et de lever le rideau.

Le premier acte a été : la dispersion des ordres religieux; le second, la destruction de l'enseignement congréganiste; le troisième, qui commence, s'appelle : la rupture avec Rome.

Si M. Combes se fût appliqué à faire des réformes par respect pour ses promesses électorales, il se fût vite brisé à d'insurmontables obstacles, et son cabinet eût sombré devant la diversité des systèmes et l'antagonisme des intérêts.

L'anticatholicisme lui a paru, en revanche, un excellent terrain de manœuvre. Là, les passions, les sophismes, les haines de ses amis pouvaient évoluer à l'aise; et il ne risquait pas d'être abandonné. L'exemple de M. Waldeck-Rousseau était fait pour l'éclairer. Son prédécesseur, du jour où il déclara la guerre aux ordres religieux, vit son cabinet, jusque-là fragile, se consolider comme par enchantement, et sa majorité, jusque-là flottante, se former en bataillon carré. La leçon n'a pas été perdue.

M. Combes est un initié qui connaît le secret de ces changements à vue. Il n'a pas eu besoin des enseignements de Disraeli pour savoir « que le monde est gouverné par des puissances occultes ». Ces puissances occultes, — qui, d'ailleurs, le deviennent de moins en moins, — il les a vues d'assez près pour pénétrer leur jeu et mesurer leur puissance, pour être sûr qu'il suffit d'être leur instrument pour arriver, et d'exercer le pouvoir en leur nom pour le garder. Si M. Waldeck-Rousseau était demeuré

invulnérable, en devenant leur protégé, où ne monterait-il pas lui-même en renchérissant sur la soumission? Comme le *serviliter pro dominatione* n'offense pas sa fierté, il a vite pris son parti: du coup, il est devenu, de simple jouet des francs-maçons, un vrai foudre de guerre, et a étonné les candides par une audace qui n'est, de fait, qu'une servitude.

Le pacte fait, il l'a tenu avec une docilité qu'aucune règle monastique n'imposa jamais au plus soumis des moines. Personne n'a pratiqué l'obéissance passive avec plus exemplaire rigueur et pris plus à la lettre le *perinde ac cadaver*. Le maître dit : « Marche », et il marche; le maître fronce le sourcil, et il s'incline bien bas, protestant qu'il ira jusqu'au bout.

Le premier pas dans la voie de la persécution lui a coûté pourtant quelque émotion. Il n'a pas fermé, sans un peu d'angoisse, les cent premières écoles libres. Etait-ce révolte secrète de la conscience, évocation soudaine des souvenirs de famille et de jeunesse? Etait-ce effroi des responsabilités affrontées? L'ancien serviteur des autels a-t-il vu se dresser l'image de cette Eglise, qui l'avait nourri de sa doctrine et comblé de ses tendresses? L'homme politique a-t-il eu la vision des ravages qu'allait faire l'incendie allumé par ses mains? On ne sait; ce qui est certain, c'est qu'il n'avait le choix qu'entre la soumission et la chute. Il s'est soumis; sa fortune était à ce prix.

La facilité de son succès l'a étonné. Il a couru à Saintes épancher sa joie en des accents qui trahissaient ses alarmes de la veille. L'apostat, absous par le succès, venait de jeter le gant à l'Eglise; victorieux et impuni, il se redressait, en face d'elle, avec des rires provocants et la bravait. Le premier attentat, resté sans châtiment, présageait, entraînait tous les autres. Tacite l'a dit : S'il y a péril à commencer les crimes, il y a profit à les achever.

Puisque M. Combes avait pu défier la conscience religieuse, sans subir le sort que tant d'autres révoltés avaient eu avant lui, il n'avait plus rien à craindre de ses rivaux. Il rencontrerait bien sur sa route de faux amis en mal de trahison, des aspirants ministres las d'une longue disponibilité, des faméliques avides d'avoir un peu plus de beurre dans leur assiette, de prudes sceptiques, offusqués de ce qu'il persécutât l'Eglise sans y mettre « la manière », mais n'est-ce pas le sort réservé aux grands remueurs d'idées?

Que pourraient contre lui de misérables hostilités? Il a désormais d'illustres patrons; le grand collège des Rites et ses dignitaires : le grand lieutenant commandeur, le grand capitaine des gardes, le maître des cérémonies et les orateurs et les experts du

temple. Sur le bouclier qui le couvre, quels traits ne s'émousseraient pas?

En vain, des réformateurs, longtemps en sommeil, se réveilleront-ils brusquement pour lui intimer de faire voter sur l'heure quelqu'un des beaux projets à effet qui leur servent, depuis des années, de réclames électorales. En vain, des héritiers présomptifs, las d'attendre, lui tendront-ils quelque piège doucement perfide? Il aura vite fait de se débarrasser des uns et des autres. Il criera à sa majorité : « On veut sauver la Congrégation et perdre la République »; aussitôt le bloc se reformera compact, et les assaillants, se voyant seuls, courront, d'une course éperdue, rejoindre le gros du bataillon et reprendre place dans le rang.

Voilà deux ans que la scène se renouvelle avec une ponctualité monotone. Tout est réglé d'avance : l'entrée en scène des pourfendeurs ministériels, le geste du général en chef, la charge des mameluks du Bloc, la déroute de l'ennemi, dont un corps se glisse, honteux et confus, dans l'armée victorieuse, tandis que l'autre, habitué à se faire tuer, mord consciencieusement la poussière. Et le ministère Combes dure toujours.

La première année, les couvents ont servi de truc. Le grand machiniste qu'est le président du Conseil les a envahis, vidés, dévalisés. A toute attaque, il jetait les hauts cris et adjurait ses amis, au nom de la libre-pensée en péril, de le laisser achever sa noble besogne.

La seconde année, les écoles ont pris la place des couvents. La théocratie vaincue avec les moines, restait à vaincre l'ignorance avec les congréganistes. Le refrain changea, l'antienne resta la même. Ce furent toujours les mêmes supplications, les mêmes airs désenchantés, les mêmes jeux de scène touchants. Le pouvoir était sans attrait; mais une grande œuvre restait à accomplir : libérer l'Etat du joug de l'Eglise, libérer les jeunes intelligences de la superstition, voilà le devoir.

A ce devoir, le président du Conseil sacrifiait tout, son temps, ses forces, son repos, et surtout ses goûts de retraite; car il brûlait d'aller cultiver ses laitues dans la Charente, sa Capri à lui.

Les dissidents radicaux avaient si souvent entendu ces couplets, qu'à la fin de la session, ils croyaient la chanson finie. A la rentrée, se disaient-ils, il suffira d'un coup d'épaule pour chasser de la scène ce chanteur égosillé.

Cruelle surprise! voilà que la chanson reprend avec un troisième couplet, qui promet d'être long. Est-ce que l'ambassade du Vatican n'est pas une cause de scandale pire que tous les couvents et toutes les écoles? Et puis, n'est-ce pas une trahison envers la Révolution de rester lié à Rome par un traité?

Ce traité, pourtant, M. Combes voulait l'observer, mais il en a été pour ses frais de bonne volonté. Comment en eût-il été autrement? Pie IX et le cardinal Antonelli ont osé dire, il y a cinquante ans, que le Concordat était une concession de la Papauté!

M. Combes a encore un devoir à remplir, et celui-là autrement impérieux que les autres; c'est de briser une bonne fois la chaîne qui attache l'Etat à la barque de Pierre; c'est d'émanciper la France révolutionnaire de la tutelle pontificale. Le voilà donc forcé de rester au pouvoir. Sa grandeur l'attache au rivage. « Si la Chambre ne me renvoie pas, je ne pars pas, disait-il l'autre jour à un journaliste viennois. Même si je voulais m'en aller, même si j'étais fatigué, ma conscience me l'interdirait, personne ne pouvant, en ce moment, continuer mon œuvre. » Conscience admirable, modestie plus admirable encore! Que de vertus réunies dans cet homme nécessaire!

Il continuera donc, jusqu'à l'immolation de lui-même, l'exécution du plan que les Loges ont confié à sa sagesse sans rivale; mais qu'au moins, personne ne bouge dans le Bloc. Pas d'indiscipline, d'interpellations, de crises ministérielles surtout. Tête droite et silence dans les rangs.

La rupture avec Rome, quelle incomparable trouvaille! Il n'y avait plus de persécutions sur la planche; la matière allait manquer et il fallait partir. Il est nanti maintenant : budget des cultes, dénonciation du Concordat, ambassade du Vatican, lois de polices, sans compter les incidents nés ou à naître, la mine est inépuisable. Salut aux longs espoirs!

L'affaire a-t-elle été préparée avec assez d'art? Tenue en réserve jusqu'à sa mise au point, elle a fait explosion à jour dit. Publication de lettres confidentielles écrites à des tiers, dissimulation de pièces décisives laissées intentionnellement sans réponse, allégations fausses, insinuations perfides, indignations jouées, la mise en scène a été complète : Basile a trouvé son maître.

L'enjeu en valait la peine. La rupture avec Rome, c'est l'alliance avec la puissance occulte scellée à chaux et à sable; la docilité du Bloc assurée jusqu'à la domesticité; l'ajournement ou l'escamotage des réformes périlleuses, c'est, pour l'heureux chef du cabinet, la perspective des longs avenirs et la vision des suprêmes honneurs.

Car M. Loubet s'en va dans seize mois. La présidence de la République, timbale que tant de mains s'efforcent de décrocher, M. Combes, déjà candidat n° 1 des Loges, l'effleure du doigt. Les sacrifices, prodigués avec tant d'abnégation, lui méritent bien cette récompense. Avant d'entrer au Panthéon, un séjour

de quelques années à l'Elysée serait un stage plein de charme pour ce lutteur septuagénaire qui plie sous les lauriers.

M. Loubet est-il bien décidé à s'en aller? Il commence à parler de son départ en homme qui a envie de rester. Mais il a le caractère si bien fait, qu'il ne commencera pas à résister juste le jour où il faudra boucler ses malles. Après tout, s'il fait des façons, on le poussera dehors doucement. Sa malice est trop vieillotte pour avoir raison de la stratégie combinée de la Loge et du Bloc. Et puis, il n'a jamais rien refusé ni à l'une ni à l'autre!

S'entêtât-il, rien ne serait perdu. Les élections de 1906 peuvent être, pour M. Combes, l'occasion d'une grande victoire. Que le zèle des préfets et la générosité de M. Mascuraud amènent à la Chambre une solide majorité blocarde, où d'excellents socialistes bien domestiqués prennent la place de ces radicaux rétifs qu'on ne mène qu'à la cravache, et la reconnaissance des nouveaux élus ne connaîtra pas de bornes. Gare alors à M. Loubet! En montant le perron de l'Elysée, il fera bien de songer à la manière dont M. Grévy l'a descendu.

Les sages se demanderont peut-être comment la France peut être jetée dans le plus périlleux inconnu, pour de tels intérêts et de telles gens. Mais il faudrait tout un cours d'histoire contemporaine, doublé d'un cours de morale, pour leur expliquer que ce Homais d'arrondissement, devenu premier ministre, est peut-être un justicier, et que les peuples, en général, ont le gouvernement qu'ils méritent; et ce serait trop long.

Toujours est-il que l'intérêt dynastique, jadis si maudit, revit en pleine République sous une forme inattendue. Sous la monarchie, sous l'Empire, il a pu conduire à de sanglantes aventures; mais la gloire les illuminait parfois de brillants rayons. Il a, sous la République jacobine, des bassesses qui soulèvent le cœur. L'autre a pu, de temps à autre, laisser à sa suite un sillon lumineux; celui d'aujourd'hui ne laisse après lui qu'une traînée de boue.

*
* *

Avec la dénonciation du Concordat commence l'ère des hostilités décisives. La crise, ouverte à Romans au cri : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi », arrive, après vingt-sept ans d'incubation, à sa période aiguë. La franc-maçonnerie croit l'heure venue de porter un coup mortel à l'idée chrétienne.

En faisant à l'Eglise une guerre sans merci, elle se persuade n'atteindre qu'elle. A la fréquence, à l'acuité des crises engagées entre le capital et le travail, elle peut constater déjà l'intime soli-

darité qui lie les uns aux autres les principes d'ordre et de stabilité. Les sectaires posent les prémisses; des logiciens sans pitié viennent, derrière eux, en tirer les conséquences.

Plus la guerre religieuse tourne à la violence, plus en même temps les grèves dégénèrent en émeutes; plus la lutte de classes devient l'espérance et la devise du prolétariat; plus l' « Internationale » alterne avec le « hou, hou, à bas la calotte ».

Simple coïncidence, dira-t-on. Non. Tout se tient dans une grande et vieille société comme la nôtre. La poutre, arrachée du mur, ébranle l'édifice entier.

On ne sépare pas plus une nation de sa religion que de sa langue, de son histoire, de son génie, du long passé de traditions qui l'a faite ce qu'elle est, et sans lequel elle ne serait plus elle-même. L'âme française a été, durant des siècles, façonnée par le christianisme; les francs-maçons ne sont pas de taille à la changer. Le jour où le général André a dit, avec une assurance qui fait sourire : « Le gouvernement entend établir le régime de la libre-pensée », il a prononcé une parole encore plus folle qu'odieuse. Des voyants de l'incrédulité, aveuglés par la haine ou grisés par des sophismes, peuvent s'imaginer qu'un coup de force législatif aura raison d'instincts populaires, cimentés par le temps, et que, du jour au lendemain, sur un vote, peut-être après pointage, ils referont au peuple une conscience nouvelle. L'illusion est grotesque à force d'être absurde.

Les petits Machiavel du bloc auraient-ils conscience du péril de leur entreprise, au moment où elle touche à son terme? Pourquoi s'évertuent-ils à inventer des prétextes et chercher des excuses? A les entendre, ils ne voulaient pas rompre avec le Pape; c'est lui, déjà assez audacieux pour s'appeler Pie X, qui a voulu la rupture. N'a-t-il pas trouvé mauvais que M. Loubet, chef d'Etat catholique, vînt officiellement à Rome, sa capitale prise de force? et, par surcroît, ne se refuse-t-il pas à donner l'investiture aux évêques, triés sur le volet par M. Dumay?

De tels griefs obligent le plus modéré des hommes à dénoncer le Concordat. Le bon apôtre se garde bien de dire, au moins tout haut, que la séparation n'est pas dans sa pensée l'émancipation de l'Eglise, mais sa sujétion à l'Etat, non pas la solution pacifique d'un long désaccord, mais la guerre ouverte, déclarée, sans repos ni trêve. Ceux qui en doutent n'ont qu'à lire la dernière de M. Combes aux Auxerrois, toute émaillée de facéties sur Dieu.

Au premier moment, les sectaires, paraît-il, se feront bons princes. Ils ne priveront pas brutalement les catholiques de la pratique de leur culte; ils ne reprendront pas tout de suite contre

le clergé les procédés révolutionnaires, quelque excellents qu'ils soient. Comme on ne sait jamais où s'arrêtera la patience des opprimés, mieux vaut ne pas donner à la foule le spectacle de mesures trop brutales, d'églises violemment fermées, de prêtres réduits à la misère. « Lentement, mais sûrement », c'est le programme maçonnique. Il n'est pas jusqu'au budget des cultes si honni, qui ne soit un instrument de transaction. L'essentiel est de ménager l'opinion, de multiplier les palliatifs, de mettre des tampons un peu partout.

Quelques lointains héritiers de Luther espéraient mieux. Un instant, ils songèrent à faire de la séparation de l'Etat avec l'Eglise, la séparation de l'Eglise avec Rome. La perspective de voir le catholicisme finir en contrefaçon de l'Armée du Salut les enchantait. Le faire mourir d'étisie, dans la honte du schisme, quel triomphe! Mais j'imagine que les roués, dont le cerveau a enfanté cette profonde conception, sont aujourd'hui désabusés. L'unanimité avec laquelle évêques, prêtres, laïques, se sont, à la première alerte, groupés autour du Saint-Siège, leur montre qu'ils se mettraient inutilement en frais d'imagination et de fourberie. Le temps des apostasies n'est pas encore venu. Les aspirants fondateurs d'églises nationales, les aspirants copistes des constitutions civiles n'ont qu'à en faire leur deuil; ils n'auraient qu'un succès de fou rire.

Le bloc, plus retors ou mieux conseillé, s'y prendra autrement. Avec de bonnes lois de police, la moindre allusion à la persécution subie, le moindre regret donné à la liberté perdue, deviendront des délits. Aux victimes qui se plaindront d'une iniquité, les tribunaux répondront : « C'est le fait du Prince. » L'Église, refoulée peu à peu dans ses temples, où elle ne trouvera ni la liberté de la parole, ni même celle de la prière, s'étiolera dans une atmosphère irrespirable; et l'agonie viendra doucement, sans à coup et sans bruit. Privée de tout, elle ne pourra ni recruter ses ministres, ni garder ses sanctuaires. Plus d'argent, plus d'asile, plus d'air! Telle sera la condition de celle à laquelle il a été dit : « Allez et instruisez toutes les nations. » Tel est le plan des hommes d'Etat du parti.

Le projet Briand, que M. Clémenceau trouve déjà trop bénin, servira de schéma aux manœuvriers du bloc. Destiné à ménager la transition, il sera bientôt revu et augmenté. A mesure que l'opinion s'habituera au régime nouveau, on le perfectionnera; et chaque majorité, élue par la pression officielle, tiendra à honneur de serrer le garrot; le supplice ne finira que par la mort ou la révolte du patient.

M. Combes conduira-t-il à bonne fin sa grande entreprise? Ajoutera-t-il ce nouveau fleuron à sa brillante couronne? Dût la Chambre l'arrêter en route, ou le Sénat atermoyer, il aura du moins la gloire d'avoir ouvert la voie; et le convent de 1905 tirera force batteries en son honneur.

Quoi qu'il arrive du débat promis pour cet hiver, le fait seul qu'il puisse s'ouvrir est un des plus grands scandales qu'un gouvernement ait jamais donné.

Ouvrez l'in-folio qui conserve, pour la postérité, les professions de foi des élus de 1902, et vous verrez que la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a même pas été posée au suffrage universel. A peine quelques tirailleurs d'avant-garde y ont-ils fait allusion pour la galerie.

La Chambre actuelle, en s'arrogeant le droit de faire ce que le pays ne lui a pas demandé, usurpe outrageusement. Ou le régime parlementaire n'est qu'un mensonge, ou il suppose entre l'électeur et l'élu un pacte qui limite le mandat donné et reçu. Une Convention elle-même ne peut pas tout; le droit naturel domine son pouvoir, comme celui du pays. Une assemblée législative trouve, par surcroît, la borne de sa puissance dans la volonté populaire qui l'a élue; elle commet, en la franchissant, un abus de confiance.

En 1902, le Concordat, en pleine vigueur, était le statut de la société religieuse. L'immense majorité de la nation y voyait la sauvegarde de la paix civile et de la liberté de conscience. On ne lui en a pas demandé la dénonciation; elle ne l'a pas autorisée. La briser d'autorité, sans consultation préalable, c'est un acte de surprise ou plutôt un acte révolutionnaire. Les sophismes politiques, les subtilités constitutionnelles, les ruses, les prétextes n'y changeront rien. La Chambre qui aura commis un tel attentat sera peut-être restée dans la légalité; elle sera certainement sortie du droit.

Objectera-t-on, qu'aux élections suivantes, le pays aura l'occasion de se prononcer, soit en condamnant, soit en sanctionnant le fait accompli? Mais condamner, sanctionner le fait accompli, c'est, en deux mots, toute la théorie du plébiscite consécrateur. Le pouvoir fait le coup, le peuple le ratifie; tout est dit. Encore le plébiscite consécrateur suppose-t-il une question posée sans obscurité et une réponse par oui et par non. Le scrutin d'arrondissement, lui, ne répond que confusément à des questions multiples et emmêlées.

Le bloc a fait du chemin; il perfectionne la méthode napoléonienne qui excitait jadis ses fureurs. La conversion est radi-

cale. Le fait accompli s'appelle-t-il le 2 décembre, le plébiscite est un mensonge. Est-il le coup de force d'une majorité parlementaire sans mandat, il est la vérité même. User de violence, est un crime pour un chef d'Etat, mais un haut fait pour trois cents députés.

*
* *

La facilité avec laquelle l'attentat se commet, l'impunité qui le peut couvrir, mettent en lumière le vice radical des institutions qui nous régissent. On les proclamait libérales; elles sont d'excellentes armes pour l'arbitraire.

On nous dit que nous avons une constitution; de fait, nous n'en avons que la moitié d'une. Une constitution n'est pas un simple assemblage de lois réglant la forme du gouvernement et les rapports des pouvoirs publics; elle est aussi un ensemble de garanties protégeant, contre les entraînements de majorités anonymes, les droits naturels et les libertés essentielles des citoyens. De cette œuvre en partie double, les législateurs de 1875 n'ont fait que la première. Pas un mot des droits naturels et des libertés essentielles des citoyens. Ce qu'ils ont organisé, ce n'est pas le gouvernement parlementaire, qui suppose un frein et des sanctions, c'est la dictature des majorités. Grâce à eux, le Parlement peut dire comme Louis XIV : « L'Etat, c'est moi ».

Il faut que l'abus soit bien criant pour avoir arraché l'autre jour à M. Leygues cette imprécation : « Notre parlementarisme est devenu un régime disciplinaire où chacun doit marcher à l'ordre et obéir à la consigne ». Entre une monarchie absolue, et ce parlementarisme également absolu, il n'y a qu'une différence : c'est que le roi est contenu par l'intérêt dynastique, le souci de l'avenir, l'empire de la coutume, des traditions et des mœurs, tandis que le Parlement, sans racine dans le passé, sans préoccupation du lendemain, a l'omnipotence de l'irresponsabilité.

L'Assemblée nationale a eu le sentiment de l'imperfection de son œuvre; elle a si bien compris qu'elle n'avait créé qu'un simple mécanisme gouvernemental, avec des rouages mal engrenés, qu'elle n'a pas osé le baptiser « constitution ». Le mot répugnait trop à la chose informe qu'elle bâclait.

Les Chambres suivantes ont été prises de honte. Pour jeter un peu de poudre aux yeux du bon public, elles ont imaginé d'abord d'invoquer, puis de faire pompeusement afficher la déclaration de 1791, vieillerie archiséculaire, archi-abrogée. L'escamotage, tout grossier qu'il fût, a réussi. Une foule de braves gens s'arrête devant le chiffon de papier, tiré de la poussière par un impayable

charlatanisme, le lit gravement, et s'en va convaincue qu'il fait bon vivre dans un temps où les droits de l'homme et du citoyen sont si bien garantis. Elle est persuadée, dans sa candeur, que toutes les belles choses, qui y sont écrites, ont force de loi. Elle ne voudrait jamais croire, qu'elles ont tout juste la valeur et l'actualité d'un arrêt du Parlement, d'un chapitre des établissements de saint Louis, d'un capitulaire de Charlemagne.

Notre système politique se résume en deux adages, passés à l'état d'axiomes : « On se débarrasse de ce qui gêne », « En politique, il n'y a pas de justice ». Sur 12 millions d'électeurs, qui incarnent la souveraineté nationale, combien ne se sont jamais aperçus jusqu'ici du trou laissé ouvert dans la constitution de 1875? combien s'indigneraient si on leur disait que la France, par ses garanties constitutionnelles, est un peu au-dessus de la Russie et un peu au-dessous de l'Autriche? — Ils seraient restés longtemps, dans cette ignorance heureuse, si M. Combes ne s'était avisé de disperser et de spolier 40 000 religieux et religieuses, de fermer 14 000 écoles et d'en congédier 1 600 000 enfants, de préparer enfin aux catholiques, par la dénonciation du Concordat, une situation semblable à celle des protestants, après la révocation de l'édit de Nantes. Etonnés de ces exécutions en masse, ils ont demandé comment elles étaient possibles; et il a bien fallu leur répondre : les Chambres peuvent tout. Aujourd'hui, ils ne savent plus jusqu'où ira le bon plaisir de ces Chambres, et s'il y a un frein possible à cet arbitraire légal. Ce frein pourtant n'est pas difficile à trouver; c'est l'achèvement de la constitution tronquée de 1875.

Que les droits des citoyens, leurs libertés, soient pleinement garantis; que la France, au lieu d'un morceau de constitution, en ait une intégrale, et c'en sera fait du régime disciplinaire, qui arrache des gémissements à M. Leygues.

Voilà la quatrième fois, depuis plus d'un siècle, que la France a la possibilité d'éviter une révolution par une réforme. La saisira-t-elle? Le suffrage universel sera-t-il plus clairvoyant que ne le furent les classes dirigeantes? S'interposera-t-il à temps entre un Parlement sans frein et une opinion sans ressort?

Jamais le rôle de l'opposition n'a été plus clairement indiqué. N'est-ce pas le moment pour elle de revendiquer, en même temps que les réformes sociales, la réforme constitutionnelle? Lois sociales, réforme constitutionnelle : un tel programme, vigoureusement soutenu, aurait grande chance d'entraîner l'esprit public, visiblement inquiet et désorienté.

*
* *

Des élections favorables rendraient seules possible la réalisation de ce programme. Peut-on les espérer? Les prophètes de malheur proclament en chœur, qu'une telle espérance est une chimère. Ils oublient qu'en 1902 une ébauche d'organisation, un semblant d'union ont failli triompher d'une pression officielle effrénée.

Il est vrai que la même pression se renouvellera en 1906. Le ministère, suivant une rouerie déjà vieille, fera des élections une sorte de plébiscite sur la forme du gouvernement. La République sera encore le vrai candidat et, par suite, le candidat archi-officiel. Toute la gent des fonctionnaires, des socialistes, des radicaux, des maçons, se mettra en campagne pour persuader aux naïfs qu'ils ont à choisir entre une révolution et le bloc. Il n'y a, diront-ils, qu'une seule bonne République, la nôtre, celle que le Grand-Orient a estampillée et que les Jacobins détiennent. Hors celle-là, pas de salut! Qui la repousse est un factieux.

L'administration pratiquera en grand l'embauchage électoral; préfets, sous-préfets rabattront le gibier sous le fusil du candidat agréable; le comité Mascurand fera tomber la précieuse manne sur les circonscriptions en péril; les urnes à double fond, les dépouillements à trucs, les recensements à huis-clos rectifieront les erreurs du suffrage universel. Et M. Combes, s'il triomphe, choisira ensuite une de ses bonnes villes de France, pour repousser avec horreur, comme l'autre jour à Auxerre, l'accusation de pression, et pleurer, avec des larmes de crocodile, sur la pénurie de ses moyens d'action électoraux.

Malgré tout, ce serait fou, criminel même, de se décourager. Les braves gens sont encore le nombre; ils ont encore la majorité dans le pays. La difficulté est de dégager cette majorité; mais elle n'est pas insoluble. Le moyen de la résoudre est à leur portée; il consiste à lutter, mais à lutter organisés.

Je sais bien que les sages ont décidé qu'on ne se tirerait jamais d'affaire par les élections, que les niais seuls peuvent le penser. Eux, enorgueillis par leurs victoires passées, ne croient qu'aux sauveurs et à l'imprévu. Les plus jeunes attendent tout de la lente rénovation de l'esprit public et rient du reste.

De ces prétendues solutions, les unes sont des amusettes; les autres, des traites tirées sur les siècles futurs.

Par malheur, la France est arrivée à cette extrémité, qu'elle n'a plus le temps ni de se distraire ni d'attendre. La maison menace ruine; elle est lézardée de bas en haut. Il faut l'étayer

au plus vite, sauf à la reconstruire après. Des élections favorables ne seront pas la solution, mais elles la prépareront et la rendront possible. Sans elles, tout est inutile, tout est vain. Il est aisé en rêve de bâtir des cathédrales dans les airs; mais pour les faire tenir sur terre, il faut des fondations sur le ferme. Les élections sont ces fondations.

Quelqu'un a-t-il à proposer une autre solution, qui ne soit en ce moment ni une simple conception de l'esprit ni une pure rêverie de l'imagination?

Ramené à ses termes pratiques, le problème se pose ainsi. Comment acquérir la majorité si on ne l'a pas, et comment la faire apparaître si on l'a? A ces deux questions, la réponse est toujours la même : lutter et s'organiser. C'est le *delenda est Carthago*.

L'opposition a, heureusement, dans les mains une arme merveilleuse avec laquelle elle peut, si elle le veut, ramener vite la victoire sous son drapeau; cette arme, encore nouvelle, peu connue et difficilement maniable, c'est l'association.

Si la France affaissée semble dériver vers la décadence et s'enliser doucement dans la vase, c'est que l'armée qui la devrait défendre est divisée en une foule de petits corps, paralysés par l'émiettement, incapables de faire masse et convaincus de leur impuissance. L'association les ferait s'unir et agir, grouperait les éléments de résistance, jusqu'ici dispersés, restaurerait le goût de la discipline et ramènerait dans ses rangs le courage et l'espérance. Grâce à elle, les électeurs se sentiraient les coudes, reprendraient confiance, apprendraient à se battre. Par l'ardeur de la propagande faite en commun, ils disputeraient d'abord, conquerraient ensuite le terrain que leurs adversaires sont habitués à occuper en maîtres. Par la surveillance organisée et exercée ensemble, ils déjoueraient les effronteries de la candidature officielle. Sans la fraude, sans l'impunité qui la rend facile et audacieuse, celle-ci tomberait à plat et le règne des Jacobins s'écroulerait du coup.

Dans une foule de circonscriptions, le candidat est seul ou presque seul. Il faut qu'il fasse, qu'il prépare tout. Ses bulletins ne sont distribués que difficilement et peu sûrement. Les salles de scrutin sont envahies par ses adversaires. Ses amis n'ont ni le désir, ni souvent la possibilité d'approcher de l'urne et des tables de dépouillement. Les illégalités, les abus de pouvoir se commettent impunément et impudemment. Tout le monde les connaît et personne ne les empêche. Tandis que les socialistes et les radicaux ordonnent, tranchent, menacent, les modérés

restent coi et se croisent les bras. Que leur manque-t-il? Le courage? non : la formation, l'entraînement, l'encadrement surtout. Ils se sentent isolés, impuissants et se taisent. Habituez-les à marcher ensemble, à se prêter appui, arrachez-les à leur isolement, donnez-leur un plan, un mot d'ordre, un drapeau, et vous les verrez se mobiliser d'eux-mêmes, aller de l'avant, faire taire les braillards, intimider les voleurs, presque toujours des lâches. C'est l'association, l'association seule, qui donne cette éducation, groupe les forces, recrute les soldats, forme les cadres, et d'une cohue fait une armée.

Mais une association purement électorale serait sans action durable, et même sans vitalité; elle ne ferait qu'une œuvre de combat, incertaine et précaire. Pour être pleinement vivante, il faut qu'elle soit un foyer de propagande, un centre d'action sociale. Si elle ne s'adresse pas aux esprits pour les convaincre, aux cœurs pour les entraîner, si elle n'a pas sa doctrine, son apostolat, ses journaux, ses orateurs, elle sera une simple façade qu'un coup de vent jettera à terre. On n'enlève pas l'opinion à coups de périodes oratoires, ni à coups de grosses caisses; on la conquiert lentement par la parole, la presse, par les œuvres surtout.

Mais pour la conquérir, il faut aussi qu'elle-même sache bien ce qu'elle veut et le dise hautement. Pas de timidités ni d'équivoques, pour faciliter des alliances. Si elle défend la liberté des catholiques, odieusement attaquée, elle doit l'affirmer nettement, et ne pas s'abaisser à craindre la ridicule accusation de cléricalisme. Si elle croit la démocratie définitivement maîtresse de la société nouvelle, elle n'a pas à le cacher; son devoir est, au contraire, en réclamant les réformes nécessaires à son légitime développement, de ne se laisser jamais soupçonner de complicité avec les égoïstes, ni de complaisance pour les utopistes. Si, enfin, elle considère la question de forme de gouvernement, comme légalement tranchée, elle ne doit pas plus se laisser accuser d'arrière-pensées anticonstitutionnelles, que de condescendance pour la contrefaçon de République, que la majorité de M. Combes nous donne sous le nom de « République du Bloc ».

Enfin, l'association doit, par dessus tout, être une organisation. Sans organisation, on n'arrive à rien qu'au décousu dans la défense, à l'affreux désordre dans la défaite. Agir avec patience et méthode, découvrir ou susciter les dévouements; étendre partout, au fond des campagnes comme dans les faubourgs des villes, le réseau d'une organisation qui concilie la discipline avec la décentralisation; avoir partout ses comités, ses hommes de

confiance; et tout cela le faire sans relâche, sans défaillance, mais sans mise en scène ni intérêt égoïste, voilà, à l'heure où nous sommes, la patriotique mission d'une association, inspirée par le sentiment national et l'esprit chrétien.

Ainsi comprise, elle créerait vite, en face d'un gouvernement oppresseur, une force capable de résister à ses excès, de lui disputer l'indépendance des volontés, des consciences et des votes. Elle arriverait, en ne se décourageant jamais, à dissiper les malentendus qui ont permis aux maîtres du jour d'égarer l'opinion, à pénétrer jusqu'à l'intelligence, jusqu'au cœur de ces masses profondes, autrement saines qu'on ne le suppose, surprises mais non conquises par les doctrines haineuses, trop longtemps délaissées par ceux qui avaient le devoir de les éclairer et de les aimer.

A ce prix, la victoire électorale, condition de tout relèvement, ne serait plus une chimère; et la candidature officielle, percée à jour, combattue à outrance, s'écroulerait sous les huées d'un peuple heureux d'avoir retrouvé son indépendance et sa dignité.

Telle est la méthode qui a pleinement réussi à nos voisins du Nord et d'outre-Rhin. Battus comme nous le sommes, ils ont su prendre leur revanche en s'organisant. Les incrédules qui doutent de la toute-puissance de l'organisation n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire de la Belgique, pendant ces trente dernières années.

La Belgique, il est vrai, n'a connu ni le bouleversement de 89, ni l'orgie sanglante de 93. Les luttes religieuses n'ont pas, chez elles, l'âpreté haineuse que le jacobinisme imprime à tout ce qu'il touche. La maçonnerie n'y est pas, comme chez nous, un des grands corps de l'Etat, le premier, même, des grands corps de l'Etat; les institutions monarchiques y maintiennent, enfin, un esprit de mesure, un respect de la légalité, dont les gouvernements anonymes ont peu de souci. Néanmoins, la partie semblait perdue pour les conservateurs, dénoncés, suivant une tactique connue, comme des cléricaux intraitables, affamés de réaction. Le voltairianisme, habile à entretenir et exploiter les préjugés des foules, à cacher son intolérance sous un faux masque de libéralisme, régnait en maître dans le pays.

Un jour vint où les vaincus, las et honteux de leurs défaites, comprirent que leurs querelles intestines leurs nuisaient plus que les attaques de leurs adversaires, et qu'en face d'une majorité sectaire, l'inertie est une désertion. Un immense mouvement, en faveur de l'union et de l'organisation, se fit dans leurs rangs; et tous, imposant silence à leurs rivalités, secouant leur apathie, se

mirent à l'œuvre avec la résolution tranquille de citoyens et de croyants, qui luttent pour leur patrie et leur foi.

Comme aucune question constitutionnelle ne les divisait, l'union fut vite possible; elle ne se fit pas, pourtant, sans efforts ni sacrifices. L'organisation, favorisée par les tendances du génie national, n'arriva pas du premier coup au degré de perfection qu'elle a atteint depuis. Il a fallu passer par les tâtonnements du début, recevoir le baptême du feu, celui des revers aussi. Mais les soldats étaient pleins de vaillance, et les chefs savaient, avant que que le président Roosevelt ne l'écrivît, que ceux-là seulement « qui ont des convictions et de l'enthousiasme, ont la chance de jouer le rôle d'hommes, parmi les hommes ».

Les Belges n'ont de goût ni pour les grands airs ni pour les grands mots. Leur sens pratique, caractère de leur race, les a tout de suite avertis que, sous un gouvernement parlementaire, les élections sont la grande affaire nationale, et qu'un parti doit être la majorité à la Chambre ou n'être rien.

Toute leur organisation a été conçue sous l'empire de cette idée maîtresse. Leurs associations ont été des pépinières de militants et d'apôtres; leur propagande a toujours visé l'instruction et la conquête de l'électeur. Pour cette instruction et cette conquête, ils ont fait appel au concours des jeunes gens et des femmes, multiplié les conférences, les journaux, les institutions ouvrières et agricoles, couvert enfin le pays de milliers de sociétés fraternelles, groupant des hommes de toute condition et de tout âge, sous la grande loi de l'égalité chrétienne.

Se défiant à la fois des fraudes de leurs adversaires et de l'indifférence de leurs amis, ils ont organisé la révision des listes électorales avec une minutie patiente, et la surveillance des scrutins avec une méthode qu'aucune violence n'a trouvée en défaut.

A force de peines, parfois de mécomptes, l'ordre et la discipline se mirent dans leurs rangs. Les soldats de la même cause apprirent à se traiter en frères d'armes, à ne plus se complaire aux querelles d'école, à ne pas épiloguer sur les mots, à ne jamais dissimuler ou une ambition personnelle ou un intérêt politique sous des affectations d'intransigeance religieuse. Ces combattants étaient de vrais chrétiens. Ils agirent et parlèrent comme tels : la victoire leur vint comme une récompense.

Il est vrai que ces convaincus étaient, en politique, des clairvoyants. Ils avaient jugé, d'un regard sûr, la société où ils vivaient, démêlé ses aspirations vers le progrès, son amour de la liberté, ses devoirs envers une démocratie grandissante, justement jalouse d'amélioration et de bien-être. Ni l'égoïsme, ni

l'orgueil, ni l'esprit de parti n'ont troublé leur froide et ferme raison. Au lieu de se constituer à l'état de classe rétrograde ou stationnaire, toujours préoccupée de résistance et de réaction, toujours en défiance vis-à-vis du peuple, ils ont formé le parti le plus vivant et le plus ouvert, prêt à aller de l'avant et à réaliser les réformes même hardies, animé, dans tous ses actes, du sentiment de fraternité qui est un des caractères divins du christianisme.

Grâce à cette conduite pleine de sagesse, le peuple en est venu vite à reconnaître en eux ses vrais amis. Il les a élevés au pouvoir et les y maintient depuis vingt ans.

Jamais la Belgique n'a été plus prospère, plus tranquille et plus riche que depuis qu'ils la gouvernent. Des réformes sociales, dont s'effrayaient les prétendus libéraux, ont rendu la condition des hommes meilleure ; des réformes politiques ont accru les libertés publiques, étendu à tous les citoyens le droit de suffrage, et placé la sincérité du vote sous la protection de lois qui sont des modèles d'honnêteté. Les finances n'ont jamais été plus florissantes ; la paix sociale et religieuse n'a jamais été mieux assurée ; et le crédit moral de cette petite nation est aussi grand dans le monde que son crédit financier.

Voilà les fruits de l'organisation, de l'union et du bon sens.

Et dire que notre France, livrée aux aventuriers et aux charlatans, aurait la même destinée, si les éléments épars de tant de groupes divers se groupaient en faisceau sur le terrain légal, et constituaient enfin un grand parti national, prêt à exercer le pouvoir pacifiquement, chrétien dans sa morale, libéral dans ses vues politiques, démocrate dans ses tendances sociales.

Le temps, les épreuves, feront peut-être un jour ce miracle. En attendant la délivrance finale, il faut aujourd'hui pourvoir aux nécessités les plus pressantes, et conjurer les maux les plus imminents. Les victimes de la politique sectaire le peuvent, si elles le veulent. L'association leur permet non seulement de parer les coups de leurs adversaires ; mais même de prendre l'offensive. Il dépend d'elles, en se constituant à l'état d'armée, en organisant l'action commune, de faire front à l'ennemi et de lui barrer la route.

En France, la loi de 1901 a donné aux victimes de la politique présente une arme efficace, le droit de s'associer en une armée permanente, de mener des campagnes, de réunir des ressources. Le mérite de l'*Action libérale populaire* est d'avoir, la première, compris le parti qu'on pouvait tirer de cette loi et tenté une organisation. D'autres groupements se sont formés. Leur multiplicité

a pu avoir son avantage à un moment où l'essentiel était d'arracher les honnêtes gens à leur vieille inertie : toute voix qui les réveillait pour l'action était utile. Mais leurs efforts trop divisés n'ont permis que des entreprises partielles. La lutte n'a pu s'engager encore que sur quelques points. Néanmoins, l'épreuve poursuivie aux élections législatives et municipales a été décisive; elle prouve qu'une organisation complète, poussée à fond, avec des moyens puissants, donnerait très vite des résultats. Reste à ces groupements à se fortifier; reste surtout à ceux qui les dirigent à s'entendre pour donner enfin à l'effort des bons Français l'efficacité par l'union.

M. Thiers a dit un jour : l'avenir est aux plus sages. S'il vivait, il s'apercevrait vite que son conseil n'est plus de saison. Il faut dire que nous l'avons trop pris à la lettre. Aux temps où nous sommes, la sagesse est sans doute bonne; mais elle ne va pas sans beaucoup de vaillance, et la vaillance elle-même ne suffit pas. L'avenir est aux mieux organisés.

Jacques Piou.

L'ÉGLISE ET LE DIVORCE

Est-il vrai, comme on l'entend souvent dire aujourd'hui, que l'Eglise, sacrifiant quelque chose de principes qu'on croyait immuables, ait atténué la sévérité des lois qui régissent le mariage et en assurent l'indissolubilité? Si vous dites que non, on vous demandera alors pourquoi ces nullités de mariages prononcées depuis quelques années, et dont plus d'une n'a pas laissé d'avoir un fâcheux retentissement dans le monde où on raisonne sur les affaires ecclésiastiques. N'est-ce pas la preuve que la loi de 1884 a influé sur la discipline religieuse, et que, sous un nom différent, le divorce est pratiquement admis par l'Eglise?

Rien n'est plus inexact; les cas de nullité de mariage sont réglés par une législation séculaire, à laquelle rien, absolument rien, n'a été ajouté dans ces vingt dernières années. Si le nombre croissant des divorces a multiplié en France celui des gens qui recourent à une demande en nullité, l'Eglise n'a rien changé sur ce point aux enseignements traditionnels qui constituent le corps de sa doctrine.

Il est vrai que, parmi ces enseignements, il en est peu, à l'heure présente, qui soient plus contestés et plus attaqués que ceux qui consacrent l'indissolubilité du mariage; je crois aussi qu'il n'en est guère qui soient aussi peu connus et aussi mal entendus par la masse des gens qui en parlent. Rien n'est cependant plus précis que cette doctrine, base immuable sur laquelle reposent l'union et la perpétuité des familles, et, par suite, l'ordre social tout entier. Il a semblé à nos contemporains que c'était là un fardeau intolérable que de prendre le joug pour la vie entière, de s'associer pour la bonne et la mauvaise fortune, de s'obliger à supporter et à pardonner des défauts et des torts réciproques, de tenir tête à ses passions, de ne pas être à la merci de ses fantaisies, et cela pour toujours, à un moment où toute contrainte paraît une servitude, où tout effort moral répugne à des caractères amoindris par le besoin impérieux et presque maladif de jouissances faciles et immédiates. Le divorce est donc entré dans notre société française, divisant les familles et bouleversant les foyers, compromettant l'avenir des enfants et empoi-

sonnant les esprits inconsidérés par le venin de ses sophismes. Encore les facilités qu'il donne sont-elles jugées insuffisantes; le motif tiré du consentement mutuel n'est pas inscrit dans la loi; si vous répondez que cet obstacle dérisoire se laisse complaisamment tourner par l'habileté des procéduriers, on va plus loin, et on demande que le consentement de l'une seule des parties permette le divorce; le mariage ne serait plus désormais qu'une contre-façon légale de l'union libre.

Pendant que l'Eglise assiste attristée à ces destructions, voici que certains de ses amis s'approchent d'elle et lui insinuent que le moment paraît venu de faire quelques concessions : « Il faut tenir compte des nécessités du temps présent, ne pas s'enfermer dans la tour d'ivoire des abstractions, et avoir égard aux angoisses d'âmes honnêtes et chrétiennes qui sont victimes de son intransigeance : engagées malgré elles dans l'impasse du divorce, elles aspirent à en sortir pour recommencer leur vie... C'est un jeune mari, honteusement trahi, qui a dû éloigner de ses enfants l'action corruptrice d'une créature perverse et qui demande à rendre une mère à ces abandonnés... C'est une femme délaissée à la fleur de l'âge, et qui, seule au monde, exposée à mille dangers, veut consacrer à un homme capable de la comprendre tout ce que Dieu lui a donné de grâce et de tendresse. Mais non! l'Eglise se montre sourde à leurs supplications; inexorable, elle repousse ces infortunés, au risque de les acculer à de coupables extrémités! »

Ceux qui parlent ainsi oublient que c'est comme gardienne des lois sociales que l'Eglise défend les hommes contre leurs propres entraînements; elle ferait un métier de dupe si, passant dans le camp adverse, elle fournissait des armes contre elle, car ceux qui entreprennent de disloquer le mariage veulent avant tout le déchristianiser : pour beaucoup d'entre eux, le principal mérite du divorce est d'être réprouvé par l'Eglise, et l'Eglise les embarrasserait fort si elle déférait à leurs mises en demeure. Mais l'Eglise ne le peut pas : ce serait abandonner au loup le troupeau dont elle a la garde. On objecte que le divorce fait des victimes intéressantes : intéressantes, certes; mais qu'on se souvienne du frappant apologue de M. Bourget : « Il se trouve à bord d'un vaisseau infecté par la peste un voyageur qui peut avoir un intérêt capital à débarquer dans un port en vue duquel on va passer : le capitaine prendra-t-il sur lui de le mettre à terre au risque de contaminer une cité populeuse? » Non, il le retiendra à bord. En fait de lois, il n'y a pas de compromis possible; il n'y a pas de porte entre-bâillée : là où un seul a passé, la foule a le droit d'en-

trer, et l'Eglise n'ouvrira pas la porte qu'elle a la consigne de tenir fermée.

Des unions ont été malheureuses : la souffrance n'est-elle pas le lot de la majorité du genre humain? Il faut savoir souffrir, on l'oublie trop de nos jours, et pour beaucoup cependant, la souffrance est le chemin du salut. Quant aux malheureux sur lesquels on nous apitoie, savons-nous si, en contractant le mariage dont ils subissent les cruelles conséquences, ils ne cédaient pas à des mobiles peu supérieurs d'ambition ou d'intérêt, ou si, en s'engageant à la légère, ils n'ont pas été au-devant de la catastrophe dont ils se voient maintenant les victimes? Si j'avais su! disent-ils. Pourquoi n'ont-ils pas su! Peut-on faire annuler le prêt qu'on a fait à un mauvais débiteur par la raison qu'on ne le savait pas insolvable? Pourquoi n'a-t-on pas pris pour se marier les précautions qu'on ne néglige pas avant de placer une somme d'argent?

Pendant que parlent les défenseurs de la transaction, un autre son de cloche se fait entendre : « L'Eglise, affirment des gens bien intentionnés, est gravement imprudente en montrant une condescendance regrettable à l'égard des divorcés. Depuis quelques années, il semble que les principes sont tombés dans l'oubli : on n'entend plus parler que d'annulations prononcées par les tribunaux ecclésiastiques... Est-ce donc que la loi fatale du divorce, entrée dans les mœurs publiques, aurait pénétré jusque dans le sanctuaire? Ces funestes concessions font un mal inimaginable! » Ces personnes faciles à scandaliser ajoutent, en baissant la voix, que ce qui est plus désolant encore, c'est que ces soi-disant annulations sont obtenues à prix d'argent : elles le savent, on le leur a affirmé; les marchands sont rentrés dans le temple et y ont installé leur boutique... Qui se chargera de les expulser? Notez que ces venimeuses insinuations ne sont pas colportées par des laïques mal au courant des choses ecclésiastiques, mais par des dames pieuses qui vont tous les jours à la messe et, moins rarement qu'on pourrait le penser, par des prêtres vertueux et austères qui se font les instruments aveugles de ces diffamations dirigées contre l'Eglise. Le mauvais propos fait son chemin : il traverse les salons où de bonnes langues se chargent de le commenter et de l'amplifier; il finit par échouer dans un journal où, avec la suprême autorité que lui donne son incompétence, un vengeur de la morale se répand en déclamations farouches contre les pratiques odieuses et la vénalité éhontée des gens d'Église. Le bon chrétien qui lit cela s'étonne, mais il lui reste un souvenir vague de ces accusations et si plus tard il entend parler d'une demande en nullité de mariage, il

hoche la tête d'un air entendu et dit : « Ah ! oui, je sais ; ce n'est qu'une affaire d'argent ! »

Appelé par mes fonctions à étudier de nombreuses procédures matrimoniales, je ne viens pas cependant plaider ici une cause qui me serait personnelle. Mettre les gens de bien en garde contre des préjugés, des erreurs, des mensonges qui égarent les esprits et troublent les consciences, c'est, semble-t-il, un motif suffisant pour aborder devant un public instruit et croyant quelques questions qui ne laissent pas d'être parfois épineuses. J'axaminerai d'abord le droit qu'a l'Eglise de créer des empêchements au mariage et de prononcer la nullité des unions contractées au mépris des règles qu'elle a posées ; après avoir passé en revue les plus communs des cas où le mariage se trouve invalide, je terminerai en faisant un exposé rapide des procédures canoniques en matière matrimoniale. Je me tiendrai pour satisfait si j'ai pu servir ainsi la cause de la vérité, qui se confond avec celle de l'Eglise.

I

L'Eglise a-t-elle le droit de déclarer la *nullité* de certains mariages ?

Il convient de rappeler ici qu'il y a dans le mariage, tel que le comprennent les institutions actuellement en vigueur en France, deux éléments distincts : le contrat civil et le sacrement. Le contrat, en tant qu'il produit des effets civils, relève du Code, et ce sont les tribunaux civils qui ont à examiner les contestations auxquelles il peut donner naissance. Il n'en est pas ainsi dans les pays comme l'Espagne, où le fait de se présenter devant le ministre constitue l'unique formalité nécessaire pour produire le lien matrimonial ; la déclaration qu'on est libre de faire ensuite devant un officier public n'a d'autre effet que d'assurer au contrat les conséquences juridiques et sociales qui découlent des lois civiles. En France, aucun ministre du culte ne peut bénir un mariage si les conjoints ne lui présentent une pièce établissant qu'ils sont d'abord passés par la mairie, mais, pour la plupart des Français, le vrai mariage est celui qui se contracte devant le prêtre. En tout cas, les effets religieux du mariage sont rattachés à la réception du sacrement.

Or, pour admettre un fidèle à recevoir un sacrement, l'Eglise a le droit de lui imposer certaines conditions, et d'exiger de lui certaines dispositions : ne pas remplir ces conditions, manquer de ces dispositions permet à l'Eglise de refuser l'agrément qu'on vient lui demander, et qu'elle se réserve de ne donner qu'à ceux

qui sont en règle avec sa loi. Tel est le principe des empêchements au mariage : l'Eglise n'enregistre pas aveuglément et comme automatiquement la déclaration de tous les couples qui viennent lui dire leur intention de s'unir par mariage : elle a charge d'âmes, et ne se prête pas à sanctionner des conventions qui ne lui paraissent pas exemptes de dangers. Toutefois, comme les lois ecclésiastiques sont empreintes d'une grande mansuétude, la sanction n'est pas la même pour tous les empêchements : dans bien des cas, l'Eglise ferme les yeux sur l'omission d'une formalité utile, mais non absolument indispensable : elle exige, par exemple, autant dans l'intérêt des parties que dans celui de la société, cette publicité préalable qui se fait par la publication des bans; mais si les bans ont été omis, le mariage n'est pas nul, car l'empêchement était seulement de ceux qu'on appelle *prohibitifs ;* l'acte n'était pas complètement régulier ou, pour me servir du terme canonique, il n'était pas licite, mais il est valide; il y a eu probablement une faute commise, un péché dont l'auteur devra se faire absoudre, mais le mariage n'est pas frappé de nullité.

Dans d'autres cas, la loi ne peut pas être aussi indulgente, et l'omission d'une condition requise à peine de nullité fait que le mariage doit être considéré comme n'existant pas : il y avait un empêchement *dirimant*, c'est-à-dire qui *dirime* ou *sépare* ceux qui se croyaient faussement en possession du droit de s'unir. Que l'existence de cet empêchement dirimant soit juridiquement démontrée et le mariage sera, non pas cassé, comme on le dit communément, mais reconnu et déclaré nul : il n'y a eu, il ne pouvait pas y avoir de mariage, et le jugement ne fait que le constater. Deux cousins germains veulent se marier ensemble : pour s'éviter les formalités d'une demande de dispense, ils dissimulent au prêtre leur parenté; ils peuvent se présenter à l'église, écouter l'exhortation et recevoir la bénédiction, ils ne sont pas mariés; la cérémonie n'a eu aucune valeur, car les futurs n'étaient pas capables de contracter; la grâce sacramentelle a été refusée à ceux qui ont tenté de tromper le prêtre et de frauder la loi. Ils devront solliciter une dispense et, quand ils l'auront obtenue, faire valider leur union, en renouvelant leur consentement devant qui de droit. Mais si, dans l'intervalle, leurs dispositions ont changé, s'ils n'éprouvent plus l'un pour l'autre que de la répulsion et ne veulent pas se réconcilier, si, par conséquent, ils refusent de demander la dispense, ils ne sont pas regardés par l'Eglise comme mariés, car ils ne l'ont jamais été. Il en est ainsi des autres empêchements dirimants; qu'ils soient propres à la législation ecclésiastique ou qu'ils se rencontrent à la fois dans la

loi canonique et dans la loi civile, ils s'opposent à la conclusion du mariage. La fonction des officialités diocésaines qui jugent en première instance, et des congrégations romaines, devant lesquelles est porté l'appel des sentences épiscopales, consiste uniquement à constater si oui ou non le mariage contesté se trouve entaché du vice qui en rendrait l'existence fictive et l'invalidité manifeste.

On comprend le rôle des juridictions ecclésiastiques, on voit que l'objet de leur compétence est complètement distinct de ce qu'ont à juger les tribunaux civils. J'ai cependant connu des gens qui ne saisissaient pas cette distinction : invités à venir donner sur une cause des éclaircissements qui devaient aider à découvrir la vérité, ils se sont pris d'indignation en pensant qu'il se trouvait des prêtres assez audacieux pour empiéter sur les droits sacro-saints de l'Etat. Il m'est passé sous les yeux une collection instructive de lettres furibondes écrites pour récuser la compétence du tribunal ecclésiastique : « Je ne connais, dit l'un, que la justice de mon pays. » — « Je repousse avec mépris, dit l'autre, la convocation de votre prétendu tribunal. » En général, ces lettres paraissent écrites par des individus aussi mal élevés que mal renseignés. « Quand vous avez voulu vous marier, cher Monsieur, il vous était loisible de vous contenter de la cérémonie de la mairie; si elle vous paraissait un peu froide, vous pouviez y ajouter fleurs, musique, discours et buffet; cependant, pour des raisons qui vous ont paru déterminantes, vous avez désiré une cérémonie religieuse : ce n'est pas votre curé qui vous a fait violence, il n'a pas couru après vous; c'est vous qui, librement, avez demandé la bénédiction de l'Eglise, et librement vous êtes venu, muni d'un billet de confession, à votre église paroissiale; vous n'avez pas songé, ce jour-là, à protester contre les envahissements de l'Eglise, et vous vous êtes incliné devant sa juridiction. Or, si le mariage que vous avez, de votre plein gré, fait sanctionner par l'Eglise présente un vice constitutif, à qui appartient-il d'en connaître, sinon à l'autorité que vous avez reconnue compétente pour le célébrer? Si vous vous adressiez au juge de paix ou au procureur de la République, ils vous répondraient que ce contrat passé devant l'Eglise ne les regarde pas, la justice civile ne connaissant pas les contestations en matière spirituelle; si l'Eglise a reçu votre consentement dans des conditions défectueuses, si une erreur a été commise, laissez-lui reconnaître et réparer son erreur elle-même; seule elle est capable de le faire utilement. » Ce petit raisonnement vaut bien, il faut en convenir, quatre pages d'invectives prudhommesques.

II

Quels sont les empêchements qui peuvent amener la nullité d'un mariage?

Toute législation, si primitive qu'elle soit, contient des dispositions qui réglementent l'union de l'homme et de la femme en vue de la fondation d'une famille; dans les sociétés de civilisation chrétienne, ces dispositions, empruntées primitivement au droit canonique, s'écartent peu des prescriptions de l'Eglise. Pour s'engager dans le mariage, comme pour se lier par n'importe quel autre contrat, il est des conditions préalables de capacité, dont les unes découlent du droit naturel et les autres du droit positif. Le sexe, l'âge, la parenté naturelle ou adoptive, créent pour le mariage de certains individus un empêchement qui est, ou absolu, comme l'âge, ou relatif à des personnes déterminées. Il répugne absolument de penser qu'un père épousera sa fille, qu'un frère deviendra le mari de sa sœur, et cette prohibition du mariage entre parents a été poussée, suivant les temps et les lieux, jusqu'à des limites différentes. La loi française prohibe le mariage d'un oncle avec sa nièce, d'une tante avec son neveu (art. 163), celui des beaux-frères et belles-sœurs (art. 162); mais admet que, pour des causes graves, il soit accordé une dispense. L'Eglise étend ces empêchements jusqu'au quatrième degré (petits-enfants de cousins germains); mais là où le droit naturel n'est pas intéressé, elle met une grande largeur dans la concession de ses dispenses; elle rappelle aux intéressés le danger, expérimentalement établi, des unions consanguines, et si des raisons sont apportées pour motiver l'exception, elle l'accorde. Elle applique les mêmes règles à la parenté par alliance et à l'affinité, illégitime à ses yeux, qui résulte d'unions qu'elle n'aurait pas bénies : ainsi, par exemple, celui qui, après un mariage purement civil, serait devenu veuf et voudrait épouser devant l'Eglise la sœur de sa première femme, aurait besoin d'obtenir la dispense d'affinité, car il y a là un empêchement dirimant.

La différence de religion crée également un empêchement qui doit être levé par une dispense; la raison en est claire : pour être capable de participer à un sacrement, il faut appartenir à l'Eglise. Quand on autorise une union mixte, il faut tout au moins que la dispense soit sollicitée par la partie catholique, et que la partie non-catholique s'engage à laisser élever les enfants dans la religion catholique. Cet engagement est toujours pris; l'expérience nous apprend qu'il n'est pas toujours observé, et ce n'est pas un

des moindres inconvénients des mariages mixtes; c'est ce qui oblige l'Eglise à multiplier les garanties qu'elle exige en faveur de la partie catholique avant de donner la dispense.

Entre les « non-catholiques », l'Eglise distingue ceux qui sont baptisés et ceux qui ne le sont pas; pour les premiers, par exemple, la plupart des protestants, elle ne se résigne pas à les regarder comme n'étant pas un peu ses enfants, et l'empêchement est seulement prohibitif; il serait dirimant pour le mariage contracté sans dispense avec un israélite, un musulman, un païen; la constatation de la « disparité de culte » suffit dans ce cas pour que le mariage soit entaché de nullité.

Les conditions à remplir pour assurer la capacité de contracter un mariage chrétien se réduisent donc, en fait, à deux : absence de parenté ou d'affinité à un degré défendu, communauté de croyances et, comme je l'ai déjà dit, la dispense est accordée toutes les fois qu'il est reconnu qu'elle peut être accordée sans inconvénient.

Un autre ordre d'empêchements est tiré des formalités extérieures qui sont exigées et, sur ce chapitre, la loi civile se montre beaucoup plus difficile à satisfaire que la loi canonique. Elle demande un domicile continu de six mois dans la commune (art. 74), une publicité assurée par l'affichage à la mairie (art. 63-65), le consentement des parents (art. 73, 148 à 158), la présence de quatre témoins (art. 75). L'accomplissement de ces formalités oblige à une quantité de démarches, de correspondances et de frais. Si les parents, qui doivent consentir au mariage, sont morts, il faut produire leur acte de décès, alors même que le futur serait septuagénaire; on ne sait pas toujours où trouver ces actes, et il faut cependant les représenter; que les futurs soient fils d'étrangers, il faut que les actes soient accompagnés d'une traduction authentique; si ces actes sont dressés d'après une législation étrangère, un jurisconsulte doit établir un « certificat de coutume », prouvant que ces actes sont rédigés conformément à la loi du pays d'où ils viennent. Si les parents sont vivants et ne peuvent assister en personne au mariage, ils doivent envoyer leur consentement, mais ce consentement doit être constaté par acte public. Cet enchevêtrement de formalités décourage les gens du peuple qui s'y perdent, si une société charitable ne leur vient pas en aide; les garanties réclamées par la loi se retournent contre elle, et beaucoup de faux ménages ne sont tels que parce que le temps, l'argent et la patience ont manqué à ceux qui ne demandaient qu'à s'unir régulièrement.

Avec moins de paperasserie, et une certaine largeur d'inter-

prétation, l'Eglise demande les mêmes garanties d'âge et de domicile, mais l'absence de consentement de la part des parents n'est pas regardée comme un empêchement dirimant. Par contre, l'Eglise exige une formalité que la loi civile ne connaît pas : le mariage doit être contracté devant le curé de l'une des deux parties, ou devant un prêtre qui le représente, et cette prescription n'est pas sans avoir parfois des conséquences embarrassantes. Tel est celui de ces futurs qui, pour des motifs souvent futiles, décident qu'ils se marieront ailleurs que dans leur paroisse : l'église où ils devraient se présenter est sombre, d'un accès difficile; elle n'a pas, comme telle autre, un beau péristyle devant lequel pourront accoster les équipages de la noce : demander une autorisation pour des raisons aussi minces serait peine perdue, on essaie de ruser en déclarant un faux domicile; pour le cas où le vicaire, méfiant, ferait vérifier la déclaration, un concierge suffisamment stylé et rémunéré est prêt à certifier que la personne en question est bien « sa locataire ». Le jour du mariage, une longue file de carrosses vient déposer les invités en grande toilette sous le fameux péristyle, mais le mariage est nul, comme n'ayant pas été contracté devant un prêtre ayant qualité pour y assister validement.

Parfois, ce n'est pas la vanité qui pousse à la fraude, mais un sentiment plus légitime : un deuil récent, un précédent mariage qui a eu des suites douloureuses; au lieu de demander une autorisation qui n'est pas refusée à quiconque produit des raisons plausibles, on tourne encore la loi... et on n'est pas validement marié!

Il peut arriver que les futurs conjoints ne soient pas responsables du désagrément qui leur arrive : un membre de la Maison de France avait accepté d'être témoin dans un mariage et, pour éviter au prince un voyage en province, on avait résolu de venir célébrer le mariage à Paris. Les mariés et leurs parents descendirent dans un hôtel et organisèrent une cérémonie magnifique : la décoration de l'église, les chants, le discours de l'évêque furent justement admirés, mais on avait oublié une chose : la délégation du curé compétent; le mariage était nul; quand on y prit garde, une des parties prétendit s'en prévaloir, et ce ne fut pas sans causer un gros scandale dont on parle encore.

Ces erreurs n'ont pas toujours des conséquences aussi graves : j'ai connu un premier vicaire, homme pieux et charitable, mais peu versé dans le droit ecclésiastique et dans la géographie paroissiale; il inscrivait et mariait tous ceux qui se présentaient à lui; son zèle lui montrait en eux de pauvres gens à qui il y avait du bien à faire. Ce fut moi qui, jeunei vcaire, découvris qu'une

bonne demi-douzaine de mariages faits dans notre église étaient radicalement nuls. Le curé, averti, se munit des pouvoirs nécessaires, se rendit chez les mariés, leur fit renouveler leur consentement devant deux témoins qu'il avait eu la précaution d'emmener, et il régularisa ainsi des unions à qui il ne manquait que d'être valides.

Il y a là, dira-t-on, quelque chose d'assez difficile à entendre : l'abbé A. bénit un mariage, et il est valide; son confrère, M. B., eût prononcé les mêmes paroles et son acte eût été nul, et nul par clandestinité! Ainsi, 2000 personnes auront assisté à un mariage, les journaux ont annoncé la cérémonie, ils en ont fait le compte-rendu minutieux, on n'a parlé que de cela pendant huit jours, et vous nous dites que ce mariage est clandestin? C'est donc que les mots ont perdu leur signification!

Pour justifier cette réglementation, si sévère qu'elle puisse paraître dans quelques cas, il suffit d'interroger l'histoire de notre législation canonique. Par sa nature, le mariage est un contrat, un engagement réciproque, une donation solennelle de leur personne que les époux se font mutuellement en vue de fonder une famille et d'attirer sur leur union les grâces que l'Eglise attache aux sacrements. Dans ce contrat, les futurs époux sont les agents directs; la théologie voit en eux les « ministres » du sacrement; c'est l'échange de leurs consentements libres qui constitue l'engagement matrimonial, et la bénédiction du prêtre n'est qu'un rite accessoire. Cela est si vrai qu'avant le concile de Trente, la présence du prêtre n'était pas nécessaire; il suffisait d'un engagement pris dans certaines conditions de publicité, et encore ces conditions étaient-elles mal définies, car il en résultait des abus graves : un mari quittait sa femme et déclarait ne l'avoir jamais épousée; si la preuve de l'engagement ne pouvait pas se produire, ou si on avait eu soin de la faire disparaître, il pouvait impunément contracter un nouveau mariage. Les princes chrétiens signalèrent au concile les inconvénients de cette pratique, et c'est le roi de France qui demanda qu'on étudiât le moyen d'y remédier. Entre ceux qui furent proposés et discutés, on s'arrêta à celui qui exige la présence du curé d'un des deux époux et celle de deux témoins. Il était nécessaire, pour que cette innovation prît une force obligatoire et ne tombât pas en désuétude, comme tant d'autres réformes utiles, il était nécessaire d'y joindre une sanction : il fut donc décrété (décret *Tametsi*) que tout mariage contracté en violation des prescriptions conciliaires serait nul. Il s'en suit que dans les pays où les décrets du concile de Trente ont été régulièrement publiés, la présence du curé de l'une des parties, ou de celui qu'il a délégué, est essentielle à la validité du

mariage. Ce n'est pas que le prêtre soit devenu le ministre du sacrement; c'est à tort que les coutumes de l'Eglise gallicane avaient introduit dans les actes des formules comme celle-ci : « J'ai donné le sacrement du mariage. » Les conjoints sont toujours les ministres du sacrement et le curé n'est qu'un témoin, mais un témoin dont la présence est indispensable, bien que son rôle se réduise à reconnaître authentiquement l'échange des consentements[1].

On a décrété que ce serait le curé qui assisterait aux mariages et non un prêtre quelconque, parce que le curé, connaissant ses paroissiens, était seul en état de constater que les futurs époux étaient libres de tout engagement antérieur.

J'ajouterai que les conditions de la vie moderne ont transformé nos mœurs sur bien des points; aussi le décret n'atteint-il plus aussi exactement l'abus qu'il devait empêcher; dans les grandes villes surtout, avec l'énorme extension des paroisses et l'instabilité de la population, le curé n'est plus en état de connaître tous ses paroissiens et de remplir la fonction de témoin qualifié que lui assigne le concile. L'archevêque de Cologne, celui de Malines, de qui relève l'agglomération bruxelloise, se sont fait autoriser, il y a quelques années, à étendre la compétence matrimoniale de leurs curés à toute la population du diocèse. Depuis le synode tenu à Paris en 1902, pareille pratique est introduite dans notre capitale : par une délégation générale donnée par Son Eminence, tous les prêtres approuvés pour bénir les mariages reçoivent la juridiction nécessaire pour assister à tous les mariages célébrés dans le diocèse, entre diocésains, car l'archevêque n'a pas de juridiction sur les diocésains des autres évêques, et ne peut en donner plus qu'il n'en possède. Il est défendu de se servir arbitrairement de ces pouvoirs dont l'exercice normal continue à être réservé aux curés et à leurs premiers vicaires; un prêtre qui marierait sans délégation les diocésains qui ne relèvent pas de lui peut encourir un blâme, s'il a agi par négligence, et même des censures, s'il n'a pas agi de bonne foi, mais le mariage, encore qu'illicitement contracté, n'en est pas moins valide, et tout recours pour obtenir une déclaration de nullité n'aurait plus aujourd'hui aucune chance d'être admis.

[1] On voit donc que le mariage fait devant un Père capucin dans la pièce : *Cyrano de Bergerac* est absolument nul; il n'en est pas de même de celui que fait le Père dominicain dans *Roméo et Juliette*, car l'action dramatique du drame de Shakespeare se passe avant le concile de Trente.

III

Nous voici arrivés à ce qui est l'essence même du contrat matrimonial, je veux dire au libre consentement qui en est la condition absolue : chez les peuples sauvages, comme dans les pays musulmans, il est rarement tenu compte des intentions personnelles des futurs époux; souvent, l'épousée est remise à son mari sans qu'on l'ait même consultée, et parfois le mari lui-même ne sait pas quelle femme on associe à sa destinée; il est vrai qu'elle le sera si peu! et, du reste, si elle lui déplaît, il a la faculté d'en prendre une ou plusieurs autres. Dans les sociétés qui sont pénétrées de l'idée chrétienne, l'adhésion des futurs conjoints est, au contraire, requise : « La cause efficiente du mariage est le consentement », lit-on dans Pierre Lombard, l'un des premiers codificateurs des lois canoniques, et le Code Napoléon reproduit cette disposition dans son article 146. « Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement. » — « Il n'y a pas de mariage », cela ne veut pas dire que le défaut de consentement rende le contrat susceptible d'être cassé; « il n'y a pas de mariage », le mariage n'existe pas et n'a jamais eu d'existence.

Mais comment admettre que cette absence de consentement soit possible? N'a-t-il pas été constaté que les futurs époux se sont présentés à l'église et y ont échangé les paroles sacramentelles d'où résulte le lien matrimonial? L'ensemble des circonstances qui ont précédé et suivi la cérémonie, les stipulations d'intérêt débattues et consenties, les préparatifs de toute sorte, la comparution préalable au tribunal de la pénitence attestée par le billet de confession, et jusqu'à l'appareil extérieur de la fête de famille, tout cela ne constitue-t-il pas un ensemble de raisons extérieures qui ne laissent pas de doute sur l'intention de contracter? Et après le mariage, ne sait-on pas que les époux ont vécu ensemble, sans que rien puisse laisser penser qu'ils n'acceptaient pas le fait accompli?

Il y a, je l'admets sans peine, beaucoup de mariages qui se concluent sans qu'il y ait de part et d'autre un grand enthousiasme; des motifs de convenance, des combinaisons d'intérêts, des nécessités de situation aboutissent à ce qu'on appelle des mariages de raison; parfois, au contraire, un entraînement passager précipite une union en quelque sorte improvisée, dont on n'a pas pris le temps de peser les avantages et les inconvénients; il y a consentement « résigné » dans le premier cas, irréfléchi dans le second, mais il y a un consentement dont il est difficile de contester la valeur et dont on n'anéantira pas les effets par de

simples probabilités. Il existe en faveur du mariage une présomption, et pour détruire cette présomption il faut des arguments probants. Ces arguments sont délicats à établir, mais il n'est pas exact que la preuve ne puisse jamais se faire.

Voici une jeune fille qui se marie; peu après la cérémonie, elle donne des signes manifestes de folie incurable. On se renseigne et on apprend (pourquoi l'apprend-on si tard?) qu'avant le mariage, elle a eu des crises de démence, qu'il a fallu momentanément l'enfermer; on a dit aux parents : « Ce sont des accidents qui passeront après le mariage »; et les parents, profitant d'un *intervalle lucide*, l'ont mariée. Tout porte à croire que, pendant la période de calme relatif où la laissait son mal, elle ne jouissait pas cependant de la liberté d'esprit nécessaire pour s'engager dans le mariage. Or, pour donner un consentement utile, surtout en matière aussi grave, on doit jouir d'une pleine liberté d'esprit, faute de quoi le consentement est imparfait et le contrat nul. C'est ainsi qu'il a été jugé dans plusieurs causes ecclésiastiques et la jurisprudence des tribunaux civils s'est fixée dans le même sens.

Tout autre serait le cas si la folie n'avait éclaté que postérieurement à la conclusion du mariage; le devoir de l'époux sain d'esprit est alors de soigner le conjoint malade, de veiller à son bien-être, de tout essayer pour procurer sa guérison si elle est possible; l'association matrimoniale, une fois conclue, crée là un devoir qui relève autant de la justice que de la charité. La jurisprudence civile, si facile quand il s'agit d'accorder le divorce, s'est toujours refusée à admettre que le malheur de devenir fou constitue une de ces injures graves qui lui permettent de prononcer la dissolution du mariage.

Le consentement peut être vicié par l'erreur, quand cette erreur porte sur un point essentiel. Un homme jeune, de manières distinguées, est présenté dans une famille; il est comte ou marquis, fait sonner bien haut ses relations et ses alliances, parle de ses propriétés, de son château; il s'insinue rapidement dans les bonnes grâces des parents émerveillés, fait battre le cœur de la fille et l'épouse. Bientôt, la vérité se découvre : il n'est ni comte ni marquis, il n'a ni château, ni domaines, c'est un aventurier qui s'est fabriqué de faux papiers; il a simplement jeté de la poudre aux yeux d'honnêtes bourgeois dont il a exploité la naïveté; la cour d'assises le réclame. Que valait son mariage? Son nom même ne lui appartenait pas : au lieu d'un gentilhomme, on est en présence d'un repris de justice; n'y a-t-il pas une erreur substantielle qui vicie le contrat et en annule les effets?

Une situation pareille est sans doute bien extraordinaire, bien invraisemblable, mais a-t-on déjà oublié les aventures du prétendu prince de Vitanval? A-t-on jamais touché le fond de cet abîme qu'est la crédulité des honnêtes gens? Je reconnais cependant que des erreurs de cette taille se produisent rarement. On pensait épouser une jeune fille douce et elle a un caractère insupportable; on la disait bonne musicienne et elle chante faux; on avait attribué à ses parents une grosse fortune et voici que se révèlent de fâcheuses hypothèques; il y avait un oncle à héritage, mais on est brouillé avec lui; le jeune homme qu'on disait rangé, a un passé désastreux qui menace de se prolonger parallèlement avec la vie conjugale. L'Eglise est-elle autorisée à dire que de telles erreurs infirment le mariage? Il n'en saurait être ainsi; on sent combien il serait dangereux de s'engager dans cette voie; il suffirait alors d'une illusion déçue pour ouvrir un débat qui ne produirait que des scandales. C'est avant le mariage que les parents doivent faire une enquête discrète sur les antécédents, le caractère et la fortune; les jeunes gens ont dû se voir assez pour se connaître un peu et savoir s'ils sont faits pour s'accorder. C'est une sorte de noviciat dont les exercices ont leur importance. A qui doivent s'en prendre ceux qui les ont négligés et qui se sont trop hâtés de faire profession?

Si le cas d'erreur est à peu près chimérique, en dirons-nous autant de celui où le consentement est influencé par la violence et la contrainte?

Il y a quelques années vivait, dans une grande ville d'Orient, un jeune commerçant qui, en tout bien tout honneur, faisait la cour à une jeune fille; or, un beau jour, il se retira. Les frères de la jeune fille, personnages assez importants, jugèrent qu'une injure leur avait été faite en la personne de leur sœur; ils étaient en crédit auprès du pacha, et le jeune homme fut mis en prison. Il passa une quinzaine de jours pêle-mêle avec d'affreux gredins, dévoré par la vermine, à peine nourri et régalé de coups de bâton. Quand on jugea qu'il avait assez réfléchi sur les inconvénients de la versatilité, on le fit sortir et on lui posa cette question : « Epousez-vous? — Non. — Qu'on le remette en prison! » Après un nouveau stage dans la geôle turque, on l'interrogea de nouveau, et, cette fois, il dit : « Oui! » mais un « oui » qui ne sortait pas du cœur. Le mariage fut célébré; peu après, le mari par force s'adressa à Rome pour faire dire que ce consentement extorqué n'était pas valide. Pas un de mes lecteurs n'hésiterait à lui rendre sa liberté... Il fut cependant déclaré marié, et bien marié. Il fut produit une correspondance où l'époux, pendant un

voyage d'affaires, écrivait à sa femme des choses fort affectueuses; un doute s'éleva sur la réalité de la contrainte et ce doute suffit pour empêcher la nullité d'être déclarée.

Cosas de Oriente! va-t-on m'objecter; dans nos pays civilisés, on ne connaît rien de pareil! Voici ce qui s'est passé à Paris : un homme veuf vit avec une sorte de mégère; il a une fille de dix-huit ans, témoin incommode d'une existence de désordre; il veut se débarrasser d'elle et la marier au plus vite; elle refuse le parti qu'on lui présente, et alors commence pour elle une existence épouvantable : menaces, injures, coups, affronts de toute sorte, ne lui sont pas épargnés; on ne lui laisse pas un sou et on l'accable de travaux au-dessus de ses forces; elle souffre dans son cœur, dans sa conscience et dans sa pudeur; elle cède, enfin, à bout de courage et épouse un goujat qui rentre chaque soir empestant l'alcool, pour la brutaliser et l'insulter. Pouvait-on dire qu'elle avait épousé librement cet homme et qu'elle n'avait pas agi sous l'empire de la menace et de la violence? Elle avait pourtant dit « oui », mais sa volonté était-elle indépendante?

Passons à l'autre extrémité de l'échelle sociale. Cette fois, nous sommes dans une famille de grande aristocratie : les enfants y sont élevés avec le sentiment que l'autorité de leurs parents est, en quelque sorte, une prolongation de la puissance divine; jamais on n'a laissé éclore dans leur esprit l'idée qu'on peut résister à un ordre ou même à un désir qu'ils ont exprimé. Un parti est choisi pour une des jeunes filles : qu'en pense-t-elle? A-t-elle à en penser quelque chose? Elle hésite, car son cœur n'a pas parlé ou, du moins, s'il parle, c'est d'un autre. Fondant en larmes, elle demande tout au moins un délai. « Eh quoi! cette petite fille va savoir mieux que nous quelle alliance lui convient? » La voici traitée en révoltée : on la met comme en quarantaine, privée de toutes les distractions qu'on avait l'habitude de lui prodiguer; ses parents ne lui adressent plus la parole qu'avec une raideur glaciale : plus de caresses et plus de confiance; les autres parents, les vieux amis de la maison, lui parlent d'une voix attristée, où elle sent une pitié humiliante; elle se voit comme excommuniée par tous ceux qui l'aiment ou qui l'aimaient, car elle se sent maintenant indigne, criminelle, pour avoir essayé de déshonorer un grand nom par un amour presque roturier. Il faut bien que cela finisse : elle cède; le cœur déchiré, elle se dispose à une union qu'elle déteste et qu'elle n'aura que trop raison de détester. Cependant, on peut dire qu'elle a accepté ce mariage : aucune contrainte physique ne s'est exercée sur elle et elle a consenti. Oui, elle a consenti comme l'animal qui, longtemps poursuivi par la meute,

s'arrête, haletant et à bout de forces, pour se livrer au couteau du piqueur. Dira-t-on que le cerf est allé volontairement à la curée? Dira-t-on que la pauvre enfant s'est spontanément livrée à un homme qu'elle n'aimait pas et qu'à bon droit elle pouvait redouter?

Cette situation émouvante n'a pourtant pas semblé d'abord susceptible de provoquer l'annulation, et les premiers juges l'ont refusée : la contrainte morale résultant de la « crainte révérentielle » n'était pas, selon eux, l'équivalent de la violence proprement dite : telle avait paru être jusqu'alors la jurisprudence commune des congrégations romaines. Dans ce cas particulier, les cardinaux ont penché vers une interprétation moins stricte de la loi; on a déclaré la nullité, et c'était justice.

Des cas semblables sont-ils fréquents? Heureusement non, tout au moins avec un tel concours de circonstances tragiques, et c'est cependant sur le motif de la contrainte que reposent la plupart des demandes en nullité de mariage qui sont présentées devant les officialités.

Le consentement intérieur est en soi un acte qui échappe aux investigations de l'analyse; lorsqu'une personne exprime un consentement, il n'est pas possible de discerner si elle consent réellement ou si elle feint de consentir. La seule chose facile à constater, c'est le consentement extérieur et, jusqu'à preuve du contraire, cet acte d'adhésion, ce « oui » entendu par le prêtre, les témoins et les assistants, sera regardé comme la manifestation d'un consentement librement donné. Sans doute, il n'est pas rare que ce soit un « oui » timide et hésitant; pour bien des jeunes filles, le futur époux ne réalise pas absolument l'idéal qu'avait bâti une imagination quelque peu romanesque : certainement ce monsieur est très bien, il a des qualités sérieuses, ou paraît les avoir, mais... il y a toujours, ou presque toujours, un « mais » qui fait ombre dans le tableau. C'est le point noir sur lequel on a tâché de fermer les yeux, et souvent on a raison, car il se dissipe; les craintes qu'on avait éprouvées disparaissent et le bonheur à demi entrevu dépasse les prévisions. Mais quelquefois aussi on ne tarde pas à comprendre tout ce que les espérances avaient de chimérique, et la lune de miel se voile rapidement de nuages orageux. Une femme chrétienne a besoin alors de toute l'énergie que lui inspire le sentiment du devoir pour accepter la vie qui s'ouvre devant elle, pour gravir la côte aride et raboteuse qu'elle voit monter à perte de vue; soutenue par sa foi, elle marchera bravement jusqu'au terme, heureuse si elle rencontre un tournant après lequel le sol s'aplanira et si viennent enfin s'épanouir sous ses pas quelques fleurs dont le parfum embaumera les dernières

étapes du voyage. Tout passe en ce monde, même les chagrins, et la journée commencée sous la menace de la tempête se termine parfois par un crépuscule radieux. Mais il faut savoir attendre et souffrir en attendant; or, notre siècle, altéré de jouissances, pourvu qu'il n'ait pas à les conquérir, se révolte à la pensée de l'attente et de l'effort. Beaucoup de femmes n'ont pas le caractère assez fortement trempé pour savoir affronter l'épreuve (est-ce l'effet de l'éducation qu'on leur donne? J'en ai bien peur, mais je n'ai pas à l'examiner ici), trompées dans leurs illusions, elles n'ont pas la résistance nécessaire pour se résigner et souffrir en silence: elles trouvent la porte du divorce qu'on a imprudemment ouverte sur leur route, elles s'y jettent tête baissée et mettent derrière elle l'irréparable.

C'est alors que, récapitulant dans sa tête les événements passés, la femme malheureuse refait à sa manière l'histoire des quelques mois qui ont précédé son mariage, elle note ses hésitations, ses petites contrariétés, et jusqu'aux moindres incidents; ses parents lui ont fait remarquer certains avantages auxquels elle n'avait pas pensé : on l'a donc influencée; ils ont répondu à quelques objections : c'est qu'elle n'en voulait pas, de ce mariage; ils lui ont reproché ce qu'ils appelaient des caprices d'enfant boudeuse : elle a pleuré; c'est qu'on la contraignait, on attentait à sa liberté! Pouvais-je consentir à épouser un tel monstre? Non, je ne le pouvais pas, donc je ne l'ai pas fait... Bannissant alors de sa mémoire le souvenir de ses beaux jours de fiancée, alors que, ravie par l'espérance d'un bonheur qui lui paraissait certain, elle appelait de ses vœux une heure trop lente à sonner, oubliant que ses hésitations ont été passagères, que son cœur était pris et que sa joie avait débordé le jour où on avait demandé sa main, elle se dit, elle se croit une victime livrée au Minotaure, elle proteste que son consentement n'a jamais été donné, elle demande qu'on la délivre d'une chaîne que, libre, elle n'eût jamais acceptée. Par pitié pour son malheur, qui est réel, des parentes ou des amies écoutent ses doléances, y compatissent, refont mille fois avec elle l'histoire de ce déplorable mariage; elles la savent par cœur et, par un phénomène d'autosuggestion, finissent par croire que tout cela est véritablement arrivé.

Le procès commence, les témoins défilent, prolixes et vagues, répétant les mêmes doléances, mais la preuve de la contrainte ne vient pas. On sait que la demanderesse est malheureuse, qu'elle s'en est plaint à nombre de personnes, mais qu'au moment du mariage elle ait subi une pression annihilant sa volonté, c'est le seul point important dans l'affaire et, en dehors de l'intéressée,

personne ne sait rien que par ouï-dire; la demande doit donc être repoussée et c'est parfois bien dommage, car il se rencontre beaucoup de cas où l'annulation mettrait fin à des situations lamentables. La question n'est malheureusement pas là, je crois l'avoir montré; les procès en nullité ont pour objet de constater l'existence d'un empêchement, ou l'absence du consentement; la moralité des parties n'a pas à être jugée, non plus que les circonstances spéciales où elles se trouvent. Il est arrivé que des annulations ont profité à des gens médiocrement recommandables et qu'elle a été refusée à d'autres en faveur de qui tout militait : nom, famille, vertu, dignité de la vie, l'intérêt qu'inspirent des malheurs immérités, l'admiration qu'on éprouve en les voyant supportés avec une véritable grandeur d'âme..., tout était réuni, mais il manquait un cas de nullité, et c'est avec le cœur serré que l'Official prononce certaines sentences négatives, dont il ne dépend pas de lui de modifier les termes.

Je passe sur un certain nombre de nullités prévues par le droit, mais qui sont ou tombées pratiquement en désuétude, ou trop rares pour trouver place dans un travail sommaire, ou trop spéciales pour pouvoir être développées ici sans fatiguer l'attention du lecteur.

Il a été parlé jusqu'à présent des cas de nullité : il reste à nous occuper de ceux où une dispense est accordée pour un mariage valide; dans l'état actuel de la législation, au moins en France, ces cas se réduisent à un seul. Il se rapporte à des situations tant soit peu scabreuses; ce sont des matières fort délicates, pour lesquelles il est difficile de trouver des circonlocutions. Je m'efforcerai de me faire entendre sans offenser personne, et si je n'y réussis pas, j'en fais d'avance mes humbles excuses.

Nous avons vu que le droit civil actuel et le droit ecclésiastique sont d'accord pour déclarer que le mariage résulte purement et simplement du consentement. Une divergence s'était produite sur ce point au moyen âge, entre deux écoles : l'opinion qui a prévalu était prise dans le droit germanique; d'après le droit romain, au contraire, le contrat n'était définitif qu'après la remise de la chose qui en faisait l'objet : à l'acheteur d'un cheval, on mettait en main la bride de l'animal; à celui qui acquérait un champ, on donnait une motte de terre; c'était la *tradition* de la chose qui transférait la propriété. On voit, sans qu'il y ait à insister, quelle était l'application de cette théorie, lorsqu'il s'agissait du contrat spécial que constitue le mariage. Ainsi, quand le bon saint Alexis, le jour même de ses noces, abandonnait parents, épouse, biens et patrie, pour aller bien loin de son pays mener une vie pénitente et cachée, il se plaçait, quant au mariage,

dans une position intermédiaire qui n'était ni celle d'un célibataire, ni celle d'un homme légalement marié.

Tout en adoptant en principe la théorie du droit barbare, l'Eglise n'en conserva pas moins quelque commisération pour les époux qui, tout en ayant manifesté extérieurement leur consentement, se sont arrêtés au seuil de la chambre nuptiale, et cette indulgence a fini par entrer dans les lois. Pour voir quelle peut être l'utilité de cette disposition, nous pouvons reprendre l'exemple cité plus haut de cet aventurier qui s'est fait épouser en produisant un faux état civil. Supposons qu'en sortant de l'église, il soit appréhendé par les gendarmes et condamné comme faussaire; sa femme, au lieu de plaider la nullité pour erreur sur la personne, a devant elle un autre moyen de sortir de la fausse position où elle se trouve. Elle s'adressera au Souverain Pontife pour obtenir non pas la nullité d'un mariage dont il faudrait plaider et prouver l'invalidité, mais la dispense d'un mariage qui n'a existé qu'à l'état de contrat imparfait et inconsommé. Si ce cas particulier est peu commun, il n'est pas rare, au contraire, que pour des causes différentes, la situation respective de deux époux soit identique : la conformation physique ou les dispositions morales mettent un certain nombre de jeunes ménages dans des conditions qui, constatées par des médecins experts, leur permettent de solliciter et d'obtenir la dispense d'un mariage; ce mariage, encore que librement et validement consenti, n'a pu avoir (ou n'a pas eu) les suites d'ordre physiologique qui en sont la conséquence normale et une concession du Souverain Pontife peut permettre aux deux parties de reprendre leur liberté.

IV

Nous connaissons, au moins dans leurs grandes lignes, les cas où le mariage peut être annulé; il nous reste à dire comment ces affaires sont instruites et jugées.

C'est un principe de droit canonique que pour être exécutoire, une déclaration de nullité doit avoir été l'objet de deux sentences consécutives rendues, l'une en première instance par un tribunal épiscopal, la seconde par une juridiction d'appel, celle du métropolitain, ou plus souvent d'une des congrégations romaines. Les causes jugées en France vont ordinairement devant la Congrégation du Concile. Cette congrégation, formée pour interpréter les décrets du concile de Trente, a dans sa compétence toutes les causes qui se jugent en vertu de la législation édictée par ce concile, et les causes matrimoniales sont de ce nombre. Les

cardinaux qui la composent prononcent après avoir fait de chaque affaire une étude personnelle; ils sont assistés par des consulteurs recrutés parmi les ecclésiastiques séculiers ou réguliers versés dans les sciences canoniques. Ces consulteurs ont à rédiger un rapport où sont résumés les principes théoriques sur lesquels doit reposer la sentence; comme ils n'ont pas voix délibérative, leurs conclusions sont présentées sous la forme de vœux, d'où le nom de *votum* donné à leurs mémoires.

Au-dessous des consulteurs existe à Rome un organisme appelé le *Studio;* c'est une assemblée, une conférence, dirions-nous, de jeunes ecclésiastiques pourvus pour la plupart du diplôme de docteur en droit, et qui, sous la direction d'un prélat réputé pour son expérience, font une étude préliminaire des affaires soumises à la Congrégation; ils en analysent le dossier, groupent et discutent les preuves pour et contre; ils soumettent au président les conclusions qu'ils voudraient voir adopter. C'est, on le voit, une sorte d'école normale ou d'école d'application du droit canonique; avoir passé par cette initiation donne cet esprit concret et pratique dont on a besoin après de longues années employées à raisonner sur des thèses abstraites; la métaphysique se tempère de psychologie, et c'est ce qui donne aux canonistes romains la prudence et la largeur d'esprit que nul, parmi ceux qui les ont vus à l'œuvre, ne saurait s'empêcher d'admirer.

La Congrégation des cardinaux se réunit pour examiner les affaires matrimoniales, une fois par mois, excepté pendant les vacances, et chaque fois, l'ordre du jour (le *foglio*) comporte l'examen de cinq à six affaires de mariage. Le monde entier (déduction faite des pays de missions qui dépendent de la Congrégation de la Propagande) fournit donc annuellement de cinquante à soixante causes de nullité, et la France, depuis la loi du divorce, en envoie au moins la moitié. Ces trente ou trente-cinq affaires, instruites et jugées une première fois en France, représentent à peu près le double de causes introduites devant les officialités françaises[1]; quelques-unes, particulièrement simples, peuvent être terminées sans qu'il y ait à faire appel; d'autres échouent en première instance; d'autres sont abandonnées en cours d'instruction, soit parce qu'elles sont reconnues insoutenables, soit parce qu'on arrive à réconcilier les plaideurs.

Le tribunal épiscopal de l'Officialité se compose au moins de trois personnes, l'official, le défenseur du lien et le greffier :

[1] Cela ferait une affaire tous les ans dans chaque diocèse, mais les causes se répartissent très inégalement; Paris en examine une dizaine chaque année.

l'*official* est désigné par l'évêque pour juger les causes matrimoniales, mais rien n'empêche l'évêque de remplir lui-même cette fonction au lieu de la déléguer. Le rôle du juge-official consiste à rechercher si oui ou non le motif allégué à l'appui de la demande de nullité ou de dispense, est réellement fondé; c'est ce qu'il lui importe de connaître, et ce qui ne concourt pas à établir ou à infirmer la preuve est inutile; or, c'est ce que les témoins ne comprennent pas toujours; il faut cependant les écouter avec patience, car parfois un mot perdu dans une digression fastidieuse peut mettre sur la voie de ce qu'il y a à savoir. Quand le juge dictera au greffier le résumé de la déposition, il n'y fera entrer que ce qui est utile. Il importe avant tout d'empêcher les imputations désobligeantes, ignominieuses même et étrangères au fond du débat que des esprits passionnés essaient de mêler à leurs réponses; il faut savoir couper au moment voulu : les affaires à élucider sont déjà assez attristantes par elles-mêmes pour qu'on ne laisse pas des paroles inconsidérées les envenimer encore plus.

Le *défenseur du lien* fait les fonctions de ministère public; il est chargé de soutenir la validité du mariage, qui, par l'effet de la présomption légale, est réputé régulier jusqu'à preuve contraire. Le défenseur doit assister à la déposition de tous les témoins, aussi bien de ceux qui sont présentés en faveur de la nullité que de ceux qu'il a fait citer pour appuyer ses dires ou simplement pour assurer la régularité de la procédure.

Le *greffier* et ses adjoints rédigent les procès-verbaux des séances, ce qui est une besogne assez lourde, car la procédure est faite tout entière par écrit; les questions à poser aux témoins sont rédigées à l'avance par le défenseur du lien; c'est par écrit que plaidera l'avocat, c'est par écrit que le défenseur du lien fera ses répliques. Le procès qui a occupé parfois vingt séances finit par faire, avec les pièces annexées, un gros volume et c'est avec toute l'instruction sous les yeux que le juge peut préparer sa sentence; il la rend, les parties dûment convoquées, et la fait précéder des considérants qui l'expliquent.

A Paris, à cause de la multiplicité des causes, l'official est assisté par cinq juges assesseurs qui *président* à sa place, et examinent conjointement avec lui les affaires qui doivent être jugées; le défenseur du lien a deux substituts, et, s'il se réserve la direction des causes, il partage avec eux la préparation des interrogatoires et la rédaction des répliques[1].

[1] Un journaliste, qui consacre des articles périodiques aux choses d'église, a adressé, entre autres reproches, aux officialités de France,

Les avocats sont des ecclésiastiques pourvus de leurs grades canoniques, licenciés, sinon docteurs, et qui doivent être agréés par l'archevêque; leur mission est de donner aux parties les conseils dont elles ont besoin, de leur indiquer les pièces à produire, les témoins qu'il leur paraît utile ou nécessaire de faire entendre, et enfin de présenter par écrit une plaidoirie où le juge trouvera réunis tous les arguments qui peuvent servir les intérêts de leur cause.

Quand une affaire est jugée par le tribunal diocésain, la partie perdante a le droit de faire appel; si c'est la nullité qui a été prononcée, le défenseur du lien est dans l'obligation de le faire; une copie intégrale du dossier est envoyée à Rome.

Là, une analyse de la cause est préparée et on l'imprime à un nombre d'exemplaires suffisant pour que chaque cardinal et chaque consulteur en puisse recevoir un, ce qui leur permettra de l'étudier à fond. Les plaidoiries des avocats et les répliques du défenseur du lien sont également imprimées, et tous les juges peuvent les lire simultanément. Ce n'est pas qu'à Rome on tienne beaucoup à aller vite : à la célérité, on préfère la maturité, et une cause qui ne présente aucune difficulté spéciale peut rarement aboutir en moins de six mois. Souvent, il faut attendre beaucoup plus : qu'une officialité peu expérimentée ait manqué à certaines règles de la procédure, la Congrégation répond : *Dilata, et compleantur acta*, ce qui veut dire : « Ajourné, pour que le dossier puisse être complété »; s'il semble aux Eminentissimes juges que certains témoins n'ont pas répondu assez explicitement, ou qu'on n'a pas interrogé des personnes dont le témoignage paraît nécessaire : *Dilata ut fiat nova inquisitio* : « Ajourné pour que soit fait un supplément d'enquête », et une lettre du secrétaire de la Congrégation indique les points sur lesquels doit porter cette information complémentaire. La procédure en révision pour « fait nouveau » est également autorisée : le demandeur qui sollicite le bénéfice d'un nouvel examen est admis à faire la preuve de ce qu'il allègue; mais s'il paraît prouvé que ses demandes n'ont pour but que de retarder la solution définitive, alors la Congrégation refuse de s'engager dans le « maquis »; elle répond par la formule : *Dilata et amplius :* « Ajourné, et qu'on n'y revienne plus. »

La sentence définitive revient alors au premier tribunal qui

celui d'être composées de gens dépourvus de grades; cela nous a amenés à faire entre nous une petite statistique, et nous avons reconnu qu'entre neuf, nous avions onze diplômes de docteur; combien de critiques on nous adresse qui sont à peu près aussi bien fondées!

n'a qu'à charger un greffier d'aller inscrire la mention d'annulation en marge de l'acte qui a été déclaré invalide.

Rien ne paraît plus régulier et plus rationnel que cette procédure, et elle donne, semble-t-il, toutes les garanties nécessaires à ceux qui sont dans le cas d'y recourir. Mais alors, pourquoi cette opinion si répandue qu'une affaire de nullité est compliquée et surtout onéreuse?

Onéreuse? Que ceux qui ont le moyen de payer leur avocat et de solder les frais du procès aient à faire quelques débours, cela n'a rien qui puisse surprendre et il faudrait avoir l'esprit singulièrement tourné pour s'en scandaliser. Il y a des frais de correspondance, d'écritures, des témoins à indemniser, des experts à « honorer »; il y a pour le tribunal de longues et nombreuses séances pour recevoir les dépositions et pour délibérer; il y a, en un mot, un travail qui justifie une rétribution; mais encore ces frais ne sont imposés à personne; il suffit de demander une modération des taxes pour l'obtenir; souvent, c'est la gratuité absolue, et dans ce cas, l'Officialité ou la Congrégation romaine déboursent de l'argent au lieu d'en recevoir : les frais de copie et d'impression restent à leur charge, et une expertise médicale doit toujours être rémunérée. N'est-il pas juste, dès lors, que les gens riches versent un peu plus qu'il n'est strictement nécessaire, pour permettre d'instruire gratuitement les causes des pauvres? C'est une application du principe de la solidarité.

De même, si un avocat s'attend à recevoir pour ses services un honoraire de 500 francs, il se contentera des 100 francs que lui donnera un client de fortune modeste; il plaidera à titre complètement gratuit pour des indigents qui auront eu besoin de son ministère. Tant mieux pour lui si, par compensation, il profite de loin en loin de meilleurs honoraires.

En ne calculant sur aucune remise, les frais, tant en première qu'en seconde instance, ne montent pas à 5000 francs, et je sais des affaires qui se sont terminées sans que l'intéressé ait eu à débourser un sou.

Ecoutez ensuite ce qui se dit : on parle de 20 000, de 30 000 fr.; on a connu une dame qui a dépensé 50 000 francs, et on ajoute que la duchesse de X. y a mis 300 000 francs. La légende, car c'en est une, va son chemin, et fait des petits. De très bons chrétiens y croient, tout en s'en affligeant. Un vieil ami de ma famille est venu me trouver un jour pour m'intéresser à un pauvre Monsieur de sa connaissance qui voulait faire annuler son mariage. « Seulement, voilà! il n'est pas très riche, et je viens vous demander si vous obtiendriez qu'on ne lui prenne que

10 000 francs. — Mais c'est beaucoup trop! Jamais il n'arrivera à dépenser cela! » Surprise de l'ami. « Au fait, quel est le cas de nullité? — Sa femme boit. — Ce n'est pas un cas de nullité. — On a dû l'enfermer. — Impossible. — Il a obtenu le divorce. — Il n'obtiendra pas la nullité et son argent n'y changera rien. »

Les légendes ne se forment pourtant pas spontanément, et toutes les histoires qu'on raconte n'ont pas été inventées à plaisir : ceux qui sont intéressés à les détruire ont eu à s'inquiéter des causes qui les ont fait naître.

Nul n'ignore qu'aux abords des Palais de justice évolue tout un monde interlope d'agents véreux qui opèrent sur les marges du Code et vivent d'opérations louches en attendant qu'ils puissent mettre la main sur un bon « gogo » dont ils tireront tout ce qu'il est capable de rendre. Le monde ecclésiastique possède malheureusement quelques-uns de ces déclassés : *monsignori* dont le nom ne se trouve pas sur le catalogue de la prélature, dignitaires plus ou moins authentiques des Églises orientales, laïques se disant chevaliers ou commandeurs d'ordres mal définis. Dans la ruche romaine où tant d'abeilles travaillent avec un zèle désintéressé, ce sont les frelons dont l'inutile bourdonnement attire l'attention et sait capter la confiance des naïfs. Ils prétendent avoir des moyens sûrs pour faire aboutir n'importe quelle affaire; ils parlent de ressorts mystérieux qu'ils sont à même de faire jouer; le public, — sait-on combien le public est crédule? — le public avale toutes ces billevesées, et d'autant plus facilement qu'elles sont plus extraordinaires; il faut naturellement financer, et largement, car il est prononcé des noms considérables. Pendant ce temps, l'affaire mise tout bonnement entre les mains d'un avocat honorable qui ne soupçonne rien, suit son cours normal, et, si elle se termine bien, le malheureux exploité s'imaginera que, pour avoir gain de cause, il a dû corrompre la moitié du Sacré-Collège; l'officieux, qui a empoché des sommes énormes, se garde bien de le désillusionner[1].

Un certain Oriental avait inventé autre chose : il se donnait comme le fondé de pouvoirs d'un prélat qui avait obtenu pour les fidèles relevant de son autorité, le pouvoir de dispenser du mariage; pour bénéficier de ce privilège, il suffisait de dépendre ecclésiastiquement de ce prélat lointain : on y parvenait sans peine, sinon sans débours, en se rendant acquéreur d'une propriété située là-bas, du côté de Chypre ou de Diarbékir, je ne sais

[1] Le meilleur conseil à donner à qui croit avoir un cas de nullité de mariage à faire valoir, c'est de s'adresser directement à l'évêché de son diocèse où lui seront donnés tous les renseignements nécessaires.

plus : la somme versée était grosse, et on recevait une pièce dépourvue de toute valeur, car la propriété, le prélat et le pouvoir qu'on lui attribuait, tout cela n'existait pas plus l'un que l'autre.

On a vu encore plus fort : une dame se présente un jour à l'Officialité de Paris pour demander s'il était permis de déposer devant l'autorité ecclésiastique dans un procès de mariage : « Certainement, Madame; où devez-vous être interrogée? — A Paris. — C'est ici que vous êtes convoquée? — Non, c'est rue Bleue. » On sut que là siégeait, en effet, un pseudo-tribunal qui instruisait des demandes en nullité et qui donnait des sentences auxquelles il ne manquait que d'être prononcées au nom de l'autorité compétente. J'ai eu entre les mains une procédure sortant de cette officine; elle était d'ailleurs admirablement bien faite et plus d'un s'y serait trompé. L'organisateur de cette vaste escroquerie était un fameux chanoine, non pas un vague chanoine honoraire de Porto-Rico ou de Zanzibar, mais chanoine d'une des plus illustres métropoles du centre de la France; il est inutile de chercher son nom dans les annuaires, car il n'y figure plus.

Personne ne songera à exploiter contre l'Eglise des indélicatesses qu'elle réprouve et réprime, mais tout le monde ne tombe pas dans les griffes des aigrefins. Pas mal de plaideurs qui ont suivi la voie correcte se trouvent, une fois la cause terminée, avoir dépensé beaucoup d'argent. Pourquoi?

Nous vivons dans un temps où fleurit le régime des recommandations; qu'on désire obtenir une faveur, qu'on veuille même faire valoir un droit, c'est un axiome aujourd'hui qu'il faut être recommandé. On dira que le mal n'est pas d'hier, que la sollicitation auprès des puissants du jour a été de tous les temps, mais nos mœurs publiques présentent un beau cas de cette vieille maladie : depuis le candidat aux fonctions de balayeur ou de garde-barrière jusqu'à ceux qui aspirent aux plus hautes charges, il est, paraît-il, nécessaire d'être appuyé, recommandé, « pistonné », comme on dit, et il n'y a pas jusqu'aux malheureux distributeurs de diplômes de bacheliers qu'on n'essaie de circonvenir; ceux qui sont gens d'esprit s'en amusent; quand on a une famille à nourrir et des enfants à caser, on ne fait pas d'esprit, mais on tâche de ne pas voir que le protégé du sénateur ou du journaliste ministériel ne sait pas l'orthographe [1].

Puisqu'il en est ainsi dans tant de compartiments de la société, pourquoi croirait-on que le clergé fasse exception? Les prêtres ne

[1] Il est arrivé cependant que le protégé du sénateur soit refusé; et, ce qui est encore plus remarquable, les professeurs de la Faculté de droit ont été jusqu'à blackbouler le sénateur en personne.

sont pas tous avares de recommandations, il en est même qui en demandent : pourquoi n'essaierait-on pas de ce moyen? Mme N. plaide pour faire annuler son mariage : elle dépêche à l'archevêché son curé, un conseiller municipal et son oncle, qui a été sous-préfet « sous le Maréchal ». Pour Rome, il faudra corser un peu : on a un ami qui, étant attaché d'ambassade, a connu le cardinal..., qui était alors secrétaire de nonciature; puis, il y a un Père Dominicain qui lui a parlé du maître du sacré palais; enfin, on a une amie dont la sœur va tous les ans passer l'hiver à Rome et connaît tous les cardinaux. Vite, le diplomate, le Révérend Père et l'amie écrivent pour recommander une affaire dont ils ne connaissent pas le premier mot, à quelqu'un qui n'aura pas à s'en occuper; on leur répond poliment, car on est très poli à Rome, et l'affaire en reste là.

Il faut pourtant arriver : l'avocat a écrit que c'est le mois prochain que l'affaire sera examinée. La solliciteuse prend le train, la voilà à Rome; elle rend visite aux cardinaux, aux prélats et à tous ceux qu'elle peut saisir. On la reçoit avec cette courtoisie un peu froide qui est d'étiquette là-bas; si elle a quelque conversation et qu'on ait le temps, on s'amuse à la laisser causer; mais quand elle entre dans le vif de la question, les physionomies deviennent de bronze et, très poliment, — toujours, — on lui donne à entendre qu'elle est un peu trop curieuse. Le jour de la sentence arrive, et si elle est favorable, on peut dire : « Si vous saviez, ma chère, ce qu'il m'en a coûté de pas et de démarches! »

Pas et démarches? Et rien de plus? Les recommandations et les visites, c'est bien... sommaire, s'il n'y a pas quelque chose après : nous voilà donc à la question d'argent.

Un plaideur qui se présentait devant l'Officialité de Paris termina sa déposition en disant d'un air distrait que, s'il obtenait gain de cause, il verserait 10 000 francs pour les œuvres de Monseigneur. Avant cette parole imprudente, son affaire semblait très claire; on y regarda de plus près, on trouva qu'elle ne l'était pas autant qu'on l'avait cru et, si elle finit par aboutir, ce ne fut pas sans peine. Quant aux 10 000 francs, on n'en entendit plus parler. Dans une autre circonstance, ce fut une liasse de 50 billets de 1000 qu'on fit soupeser de l'œil à quelqu'un de ma connaissance : le tentateur comprit, au premier mot, qu'il s'était fourvoyé et rempocha son paquet. Sa demande était juste et il obtint gain de cause, bien qu'il le méritât peu.

A côté de ces offres brutales, il y a les moyens détournés : on fait des largesses à une œuvre et on s'arrange pour que le fait ne passe pas inaperçu en haut lieu. A Rome, on apprend qu'un

cardinal fait bâtir une église ou patronne un orphelinat; on croit servir sa cause en contribuant avec quelque ostentation. C'est paraître oublier que si, à Rome, il est d'usage de donner 40 sous à la livrée, quand on sort de chez un cardinal, il n'est pas admis que le cardinal lui-même reçoive un pourboire; les distributeurs de largesses en sont pour leurs frais, et quand le moment est venu de juger, on donne raison à qui a raison.

Madame supputera alors ce que lui a coûté son procès : dîners à des gens influents, cadeaux à ceux qui passent pour avoir influé, voyage à Rome, six semaines à l'hôtel d'Angleterre, excursions et aumônes, achat d'un Corrège moderne et d'une paire de vieux fauteuils..., pour peu qu'elle ait été passer une quinzaine à Naples, nous sommes bien près des 30 000 francs. Que vous disais-je donc, que les annulations ne sont pas à un prix abordable!

En ce qui concerne les personnes qui ne jettent pas inutilement leur argent par les fenêtres, il n'y a rien à retenir des médisants racontars auxquels j'ai fait allusion. Ce que nous savons de la manière dont les causes sont examinées à Rome fournit, d'ailleurs, une réponse à tout ce qu'on pourrait alléguer. Aucune affaire n'est résolue par un seul juge : elle doit être examinée dans les bureaux, dépouillée au Studio, imprimée, distribuée à une vingtaine de consulteurs et à une douzaine de cardinaux; deux consulteurs rédigent chacun un rapport, l'avocat plaide, le défenseur du lien fait son office. L'affaire est alors connue sous toutes ses faces, tous les arguments pour et contre ont été exploités. Les cardinaux entrent en séance, formulent leur opinion et la soutiennent, s'il y a lieu, comme des hommes savants qu'ils sont, et soucieux de ne pas compromettre leur renom scientifique en patronant quelque opinion indéfendable : ils y sacrifieraient une partie de leur prestige, de leur autorité et de leur influence. Supposons cependant (et je fais une simple supposition) qu'un cardinal se soit laissé gagner à une mauvaise cause : cela ne servirait de rien, ce n'est pas un cardinal qu'il faut acheter, ni même deux, ni même trois, c'est la majorité des cardinaux. On n'a jamais eu l'audace, que je sache, d'affirmer une pareille énormité, et pour cette raison que personne n'y aurait cru.

La légende n'en existe pas moins, si absurde qu'elle soit. Longtemps encore on trouvera des gens pour dire et croire que les nullités sont accordées à deniers comptants; le public s'obstinera à engraisser les chevaliers d'industrie qui « connaissent quelqu'un de très influent à Rome », et on sollicitera des rabais pour des procès qui peuvent se plaider gratis.

P. Pisani.

LE JUBILÉ DE FRANÇOIS PÉTRARQUE

Le 20 juillet de cette présente année 1904, Arezzo a célébré joyeusement le six-centième anniversaire de la naissance de François Pétrarque. Arezzo est charmant, et la civilisation ne l'a pas encore trop défiguré. La ville, plus antique que Rome, l'Arretium des Etrusques, âpre cité de guerre au moyen âge, patrie aussi de poètes et de chanteurs, est assise sur une haute colline, un des ressauts de l'Apennin toscan. De là, elle domine une vaste et fertile plaine où serpente l'Arno, un torrent encore et à peine descendu des montagnes, qui tourne brusquement son cours au nord, vers Florence, Pise et la mer Tyrrhénienne. C'est un lieu où il fait bon rêver, et auquel on rêve de loin. Que n'a-t-on pas dit sur le charme mystérieux du paysage toscan, des lignes de la nature en ce coin béni du vieux monde latin, mais encore, mais surtout, sur l'air et sur la lumière? On découvre, à deux pas, les coteaux exquis du Casentino, où Dante aimait entendre, dans l'air immobile, le murmure argentin des ruisseaux, au printemps. C'est, un peu plus haut, le bourg de Caprese, où Michel-Ange nouveau né, porté dans les bras de sa nourrice, la femme du tailleur de pierre, respirait l' « air fin » dont la qualité vitale et saine lui avait mis, disait-il, dans le cœur tout ce qui s'y trouvait de bon.

Et puis, en Arezzo même, c'est la patrie de ce divin rêveur qui a chanté « le doux air toscan ». C'est lui-même, ce Pétrarque, qu'on vient d'y célébrer. Il a donc bien fallu y faire une fête, et l'on n'a pas pu se contenter d'y former de beaux rêves, le long des coteaux et dans les bois, auprès des sources murmurantes, en l'honneur de la vie solitaire. Et la fête a été une fête populaire, avec un joyeux tumulte, et il fallait bien qu'elle fût telle, quoique donnée en l'honneur du plus grand ennemi qui ait jamais vécu du bruit, des réjouissances et du « profane vulgaire ». Et la fête s'est passée sous les rudes rayons d'un puissant soleil d'été, parmi ces chaleurs torrides qui étaient si douloureuses au poète, lui donnaient la fièvre et lui gâtaient la vie. Par ces contrastes

mêmes peut-être, la fête eut son charme, et il faut plaindre ceux des fidèles disciples du maître qui n'y purent assister. Parmi ceux-là peut-être, il en est, et plus d'un, qui, donnant à leur lâcheté une couleur de juste déférence, ont cru complaire au maître en ses faiblesses physiques comme en ses hauteurs morales; ils ont évité à la fois les feux de l'été et les clameurs peu philosophiques des foules. Ils sont restés chez eux et ont dressé au fond de leur cœur l'autel jubilaire enguirlandé de lauriers idéaux; ils ont honoré par une méditation gracieuse et grave le poète philosophe, par une prière le pénitent chrétien. Et ils se sont contentés de cela.

Ont-ils bien fait? Je ne crois pas. Les fêtes en tous pays du monde ont leurs usuelles banalités. Les lampions sont partout des lampions, les fanfares des fanfares, et il n'est pas dans la nature des discours officiels de se distinguer fort les uns des autres, ni de pouvoir exprimer des pensées rares et nouvelles. Quiconque a pratiqué le genre ne démentira pas sur ce point les conclusions de mon expérience. Il y eut donc en cette fête, comme en toutes, ce qui fait le fond de toutes les fêtes, quelques paroles sonores et des éclats de musique cuivrée. Mais elle avait quelque chose de plus que les autres, c'est qu'elle était toscane, et il ne se pouvait pas, dès lors, qu'elle n'eût quelque grâce et quelque charme. Elle se déroulait dans le décor que j'ai dit, sous ce soleil, en cette lumière, en cet air qui rendent belles toutes choses. Et les cortèges historiques promenaient des costumes colorés à travers des rues dont plusieurs ont gardé leur figure d'autrefois, devant la vieille *Pieve* médiévale, à la noble colonnade, dans la petite et sombre rue *dell'Orto*, où Pétrarque est né, et enfin sur la haute terrasse d'où l'œil découvre la célèbre vallée toute dorée dans les chaudes brumes du soir. Tout cet ensemble eut sa beauté. Les paroles qui furent dites n'auront pas toutes été vaines. Car des savants et des lettrés se sont réunis en un congrès, et si quelques-uns manquaient à l'appel, le nombre des présents fut encore respectable. La France y était représentée par Pierre de Nolhac, dont la renommée est si justement grande dans toute l'Italie. Nul ne pouvait nous mieux représenter[1].

La suite nous apprendra quels efforts nouveaux le congrès a tentés, quels travaux il a favorisés ou préparés, non seulement pour honorer Pétrarque, mais plus encore pour propager les études d'histoire, de linguistique, d'érudition variée, dont Pétrarque

[1] La ville d'Arezzo et le Val d'Arno offraient des noms de savants aussi distingués que Gamurrini, Magherini-Graziani, Ubaldo Pasqui.

est, si je puis dire, la cause et l'origine. Et c'est là, en effet, l'heureuse conséquence des fêtes séculaires que notre temps a pris coutume d'instituer en l'honneur des grands hommes du passé : elles sont le point de départ de belles périodes de travail. Tel avait été le cas, en 1874, lorsqu'on avait célébré le centenaire de la mort de Pétrarque. Tel sera le cas encore en cette année du centenaire de sa naissance. Les honneurs rendus ont été grands, et il en demeurera des signes durables. On a frappé une belle médaille, où l'auteur, M. Fabbi, a heureusement imité la manière des grands graveurs italiens du quinzième siècle, de Pisanello et de Sperandio; du côté de la face, il a dessiné ce profil énergique et grave, portrait authentique entre tous, découvert à Paris, dans un manuscrit de notre Bibliothèque nationale, par Pierre de Nolhac; et au revers, parmi une jonchée de feuilles de lauriers, il a fait entrevoir, en un relief presque effacé, une figure de femme, douce et énigmatique, laissant à notre esprit le soin de décider et de choisir entre Madonna Laura et l'allégorie familière de la *Laurea*, couronne triomphale de laurier.

Après la médaille viendra le monument, et cela se doit. On voudrait le supposer aussi simple que la médaille et aussi justement expressif; à vrai dire, la fréquente expérience que nous avons des monuments modernes, dans tous les pays de l'Europe, nous fait concevoir quelques craintes au sujet de celui-ci. Nous verrons bien. Dès à présent, une nouvelle nous est donnée qui nous dispose à une grande bienveillance : on a décidé, me dit-on, de distraire une partie des fonds destinés au monument et de la consacrer aux frais nécessaires pour publier une édition critique des œuvres de Pétrarque. C'est là une noble et généreuse décision; pour l'instant, il n'existe pas de bonne édition complète. La chose paraît extraordinaire[1]. Les variations ont été si soudaines et si grandes dans la renommée de notre héros, elles ont si largement oscillé depuis l'enthousiasme jusqu'à l'oubli, que la plupart de ses œuvres sont aujourd'hui inaccessibles aux lecteurs même assez instruits, et qu'il en faut aller chercher le véritable texte dans les manuscrits.

Cette situation anormale va cesser avant qu'il soit vingt ans, et le véritable monument désiré sera élevé, souvenir de l'an jubilaire : une bonne édition. On y met la main en Italie, sous l'influence de ces éminents maîtres Novati, Pio Rajna.

[1] On ne lit les œuvres latines de Pétrarque que dans d'exécrables éditions du seizième siècle. Il y a huit ans à peine que nous possédons une édition définitive des poésies italiennes, d'après le manuscrit autographe que Nolhac avait reconnu à la Vaticane en 1886.

Hors d'Italie, je sais de bons érudits qui sont déjà à l'ouvrage.

Il y a, en effet, un phénomène curieux et sur lequel j'appelle l'attention : les études sur les trois grands Italiens, Dante, Pétrarque, Boccace, et sur le siècle classique de la littérature italienne, sont poursuivies dans presque tous les pays civilisés et jusque dans les plus lointains. Nous avons en France notre groupe de pétrarquistes zélés, et d'excellents italianisants, dont la nomenclature serait longue, et dont je ne cite aucun, ne pouvant les citer tous. Nous avons une *Société des études italiennes* et un *Bulletin italien*. Mais, après tout, nous sommes des Latins, nous aussi, encore que Pétrarque, en son orgueil romain, nous traitât tout uniment de barbares. On s'étonnera davantage de voir la faveur dont jouissent les études latines et romanes jusque chez des peuples que notre poète, au quatorzième siècle, aurait tenus pour des sauvages hyperboréens, et se fût certainement représentés plongés éternellement dans les ténèbres d'une nuit sans fin. Nous trouverons de bons italianisants en Allemagne, et cela ne nous surprendra pas encore beaucoup, car l'activité des études allemandes ne connaît pas de limites et s'applique à tous les sujets. Mais il faudra aller plus loin encore. Après Berlin, Breslau, Halle, Fribourg, il faudra monter jusqu'à Copenhague, Leyde, Helsingfjors, Saint-Pétersbourg, et jusqu'à Lund en Suède, où M. Fridrik Wulf poursuit de pénétrantes recherches sur notre mystérieuse compatriote, Madame Laure. Et enfin, si nous voulons connaître le plus parfait des bibliographes de Dante et de Pétrarque, c'est au delà des limites du monde qu'ils ont connu, à Ithaca, dans l'Etat de New-York, aux Etats-Unis d'Amérique, que nous rencontrerons le distingué M. Willard Fiske.

I

Il est bon peut-être de faire constater au lecteur français l'extension universelle des études pétrarquesques, ne fût-ce que pour l'excuse de ceux qui s'adonnent de façon un peu exclusive à ces études spéciales. Nous avons suivi, par un attrait personnel indéniable, la trace d'un certain homme du passé ; il nous faut bien dire ce qui nous attache à lui particulièrement. Il suffirait peut-être de montrer qu'il a été un incomparable témoin des hommes et des choses. Il a ouvert sur le monde l'œil le plus sensible et le plus attentif; c'était l'œil d'un Italien de la bonne époque; il savait voir et il aimait voir. Il aimait tout d'abord la nature, les bois, les champs, les belles eaux, les rochers, la solitude et les animaux. Et je n'ai pas à l'apprendre à ceux qui l'ont

suivi sur les coteaux ensoleillés de notre Provence et de notre Comtat Venaissin. Ils savent aussi que ce paysage n'est que le cadre et la tapisserie où apparaît la figure de la dame aimée, aimée pendant vingt ans, aimée comme il convient d'aimer, sans voir passer le temps ni se flétrir la beauté.

Mais ce témoin mélancolique des charmes de la nature, des grâces féminines, n'aurait pas encore le pouvoir de nous retenir si longtemps. Il est des heures pour chanter les yeux noirs, les blonds cheveux caressés par la brise, le port hautain et le sourire bénin. Il faut pour nous attacher au chanteur, qu'il paraisse lui-même, qu'il nous fasse sentir son âme, sa vie et sa douleur. Il nous faut un homme qui parle à notre cœur d'homme; il nous faut un témoin, mais un témoin passionné; or, s'il en fut jamais un le voici. Il est avant tout un témoin de lui-même; lui-même est toujours en cause; il se raconte lui-même, et il n'a jamais raconté autre chose que son émotion propre devant la nature et les hommes. Un philosophe dirait qu'il est le plus subjectif des hommes; il vaut mieux dire qu'il est partout, toujours un homme, un pauvre homme qui souffre, qui jouit, qui s'exclame ou qui gémit, qui vibre tout entier dans l'enthousiasme ou l'abattement et qui veut dire sa joie et sa peine; il est avant tout, sinon uniquement, un poète lyrique.

Aussi il a beaucoup souffert. A l'âge de quarante ans, parlant du 20 juillet 1304, du jour de sa triste naissance dans l'exil et dans la misère, il a bien pu dire que depuis ce malheureux jour-là, aucun jour vraiment heureux n'avait jamais lui sur sa tête.

Ce n'est pas seulement dans son œuvre poétique en vers italiens, dans ses sonnets et ses chansons sur la vie et sur la mort de Madame Laure, qu'il nous présente l'image du poète lyrique et du témoin passionné. Il l'a toujours été, il l'est partout. Bien peu de mes compatriotes ont entendu parler d'autre chose que de cette œuvre poétique et amoureuse. Bien peu savent que l'esprit de Pétrarque représenta, pour ses contemporains, une sorte de synthèse de la science historique, de la philosophie, de la morale profane et religieuse. Il exerçait une sorte de royauté intellectuelle sur tous les bons esprits; et cela s'opérait, de près, par l'action de sa personne, de sa parole, de sa prestigieuse conversation, de loin, par l'action de ses lettres latines en vers et en prose. Elles étaient recherchées avec une passion incroyable; on en réclamait de tous les pays de l'Europe. Veut-on savoir jusqu'à quel point on en fut avide? Il arriva que pour en posséder on ne recula pas devant les moyens malhonnêtes : oui, vraiment,

on les vola. Des malandrins ont détroussé des messagers sur des grandes routes pour leur dérober leur trésor. Et c'était un trésor, en effet, que les lettres de Pétrarque pour ceux qui les recevaient. Ce n'étaient pas des lettres rigoureusement personnelles. Ecrites en beau latin, riches de hautes pensées, d'exemples curieux et de récits rares, touchant à tous les sujets de politique, de morale, de littérature et d'histoire, elles étaient destinées à des groupes d'amis. Un des correspondants [1] nous a raconté comment, avec quelle joie délirante ces lettres étaient reçues à Florence vers 1355. La scène est pittoresque : la maison de l'heureux destinataire est tout agitée; il convoque précipitamment ses amis; on lit la lettre à haute voix; on la relit; on la commente; on en fait le sujet de discours, de développements, d'une longue discussion. Combien de copies on en pouvait faire ensuite, les manuscrits du quatorzième et du quinzième siècles nous en témoignent encore.

Les lettres de Pétrarque, après les siècles passés, sont restées de précieuses choses. Lorsqu'elles furent, pour la première fois, publiées au complet en 1859, par le savant et modeste Fracassetti, elles excitèrent une grande admiration dans tous les centres littéraires de l'Europe. Il existe peu de documents comparables à cet Epistolaire, en aucune littérature. C'est toute l'Europe du quatorzième siècle décrite, racontée, commentée, illustrée par un homme qui possédait toute la science de son époque, par un poète au langage éloquent; je ne parle plus seulement du poète élégiaque et amoureux; le champ de sa poésie est ici humain, historique, politique, philosophique et social.

Pétrarque est un Romain. Il s'est fait un idéal de l'humanité en lisant Cicéron, Sénèque, Tite-Live et Virgile. Il a cru à tout ce qu'ils ont dit; il s'est senti, avec eux, citoyen d'un peuple-roi destiné par Dieu même à gouverner le monde et muni, pour cette vocation sublime, de toutes les vertus, les beautés, les grandeurs. Bien plus, il n'a reconnu de vertu, de beauté, de grandeur, qu'à quiconque a conçu, comme lui, la providentielle toute-puissance de Rome. Tout ce qui n'est pas romain n'est et ne peut être que barbare.

Cet immense et grandiose préjugé l'emplit d'enthousiasme pour certaines admirables beautés, mais lui ferme les yeux obstinément sur une foule d'autres beautés, près desquelles il passe sans les voir. Amant passionné de la nature, il ne la goûte qu'en Italie, si l'on excepte, bien entendu, la Provence, qui est transalpine, il est vrai, mais bien romaine en ses traditions, et qui est enfin, pour tout

[1] Francesco Nelli, dont j'ai publié les lettres en 1892. (Paris, Champion.)

dire, la patrie de Madame Laure. A cette exception près, il est rare que quelque spectacle de la nature lui paraisse valoir la peine d'un regard, sans parler même d'une épître ou d'un sonnet. Ses voyages l'ont conduit devant les sites les plus grandioses. Il a passé un été dans le sud de la Gascogne, à Lombez, sans y sentir autre chose que la fatigue des grands orages d'août, sans y voir l'adorable ligne blanche, rose et bleue des Pyrénées. Il a été à Bâle visiter l'empereur d'Allemagne, et le Rhin n'a pas frappé son attention. Cologne et Aix-la-Chapelle, pourtant, ont trouvé grâce devant lui et, par un rare hasard, nous voyons noter quelque chose dans l'Epistolaire, à propos de ces deux villes : d'une part, un souvenir des légendes de Charlemagne ; et, d'autre part, une rapide mais charmante description de cette antique fête du printemps, où les femmes venaient se baigner les bras dans le Rhin, en chantant. Et puis, il a remarqué la sauvage grandeur de la forêt des Ardennes.

Mais il a pu traverser ensuite toute la riche et pittoresque Flandre du moyen âge sans songer à autre chose qu'aux *Armaria* des abbayes et des monastères, où il espérait trouver des manuscrits d'auteurs antiques pour lui-même et pour le cardinal Colonna, son patron, aux frais duquel il voyageait. Sur tous ces lieux fameux, prospères, ces républiques commerçantes, actives, civilisées, dignes émules des républiques italiennes, il a à peine un mot ou deux, et encore combien méprisants. Le pays n'est qu'un immense marais; les habitants ne connaissent pas le bienfait de la vigne; ils « boivent leur moisson » (il s'agit de la bière). Il m'a fallu, un jour, me déclarer content de trouver une variante dans un seul manuscrit, de laquelle résulte que Pétrarque tenait Gand pour une ville « opulente ». En revanche, à Liège, s'étant trouvé un soir l'écritoire vide, pour continuer la copie d'un traité de Cicéron, il a affirmé, par une de ces exagérations familières aux voyageurs chagrins, que l'on ne pouvait trouver « une seule goutte » d'encre noire dans toute la ville de Liège.

Bien plus, il me semble parfois que le préjugé empêchait Pétrarque de goûter, hors d'Italie, même les monuments romains. Il est plein d'une admirable et mystique émotion lorsqu'il s'arrête devant les ruines de la Rome antique : la main dans la main de Stefano Colonna, en qui lui semblent revivre Fabius Maximus, Metellus ou Paul-Emile, il contemple les débris immenses du Capitole, du Forum, des temples, des basiliques; les larmes viennent à ses yeux; son cœur ardent s'enflamme. Il cherche, avec une avidité qui ne peut se satisfaire, les moindres débris d'un passé adoré; il les reconnaît, les touche, les baise

avec un amour filial; il les décrit pour nous, en des pages qui nous communiquent son émotion encore aujourd'hui; elles nous font pleurer avec lui, car le siècle où nous vivons voit disparaître de jour en jour et à jamais, et pour toujours, les derniers vestiges des ruines qu'il a vénérées, la grandeur si noble, si touchante, si singulière au monde, des ruines de Rome. En son âme chrétienne, il étend aisément son enthousiasme de la Rome antique à la Rome chrétienne. Il voit la ville unique, la reine des nations, doublement veuve, abandonnée par le Pape, comme elle l'a été par l'Empereur. Elle lui apparaît sous les traits d'une antique dame, la plus noble qui soit au monde, belle encore sous ses haillons de deuil, avec ses traits décharnés et son corps ravagé par les ans. Il voudrait la relever, la ressusciter; il enroule ses mains dans les mèches éparses des cheveux blancs de la veuve, pour la remettre en pied, l'entraîner suppliante aux marches du trône de son époux infidèle, le Pape d'Avignon, de son défenseur oublieux, le César d'Allemagne, puisqu'aussi bien il n'y a plus d'empereur romain.

Tel est son rêve; et si quelque symptôme heureux se produit et peut faire de ce rêve un semblant de réalité, Pétrarque est là, il croit, il veut, il a confiance. Le 6 avril 1341, lui-même, plein d'enthousiasme et d'orgueil innocent, absurde peut-être, mais assurément sublime, il monte au Capitole, au milieu d'un peuple en délire, à la façon des antiques triomphateurs, pour y recevoir sur son front le laurier poétique. Peu importait que l'inspirateur et l'ordonnateur de la fête fût un Français, de ceux que Pétrarque tenait pour barbares, un petit-neveu de saint Louis, Robert d'Anjou, roi de Naples. La fête était romaine. Et, semblable un peu plus tard fut la confiance de Pétrarque et son illusion, lorsqu'une nuit, à Avignon, dans l'ombre du porche d'une église, un jeune rêveur, Cola di Rienzo (le Rienzi des romans et du théâtre), prit le poète pour confident du plus incroyable des projets, et qui devait aboutir à la plus ridicule confusion : il prétendait restaurer la République romaine, les consuls et le tribun du peuple.

Vivant dans ces illusions grandioses, on ne peut s'étonner que Pétrarque y ait borné sa vue, ne voyant rien au monde qui ne fût antique et romain. Il ne s'est pas aperçu que l'art le plus exquis germait et fleurissait autour de lui; que ces peintres, qu'il avait goûtés pourtant, Giotto et Simone di Martino, laissaient après eux une descendance d'artistes incomparables; que, dans la sculpture et l'architecture, sa chère Toscane et l'Italie entière gagnaient à cette heure même une gloire égale à celle d'Athènes

et de Rome. Chaque fois qu'il parle des professions de sculpteur, de peintre et d'architecte, il les range, sans plus de façon, dans les métiers manuels, *artes mechanicæ*. Ne demandez pas s'il a goûté nos cathédrales. Il ne les a pas vues seulement.

Mais voici qui montre mieux l'empire de ses préjugés : il ne semble pas s'être jamais aperçu qu'il y eût des monuments romains en dehors de Rome et de l'Italie. En 1353, en allant, pour visiter son frère, de Vaucluse à la Chartreuse de Montrieux, près de Toulon, il a passé certainement à Pourrières, et il n'a pas vu l'Arc de Triomphe élevé par Marius, après sa victoire fameuse sur les Cimbres et les Teutons. Cet arc était encore debout. Il n'a pas vu davantage les monuments romains qui restaient encore, si nombreux, dans toutes les parties de la France, de la Germanie et de la Belgique; il n'a rien vu, ni à Vienne, ni à Nîmes, ni à Arles, ni à Orange, pas plus qu'à Lyon, Toulouse, Paris, Trèves ou Cologne. Il n'a rien vu, ou s'il a vu, il n'a rien dit.

Ainsi tourné, son esprit a beau être rempli de pensées généreuses, humaines, bienveillantes, charitables et tendres même, il lui arrive nécessairement d'être souvent injuste, à force d'être passionné. Aussi peut-on aisément se laisser aller à le juger avec sévérité et à le censurer amèrement. Et certes, plus d'une fois, depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours, il lui est arrivé d'être ainsi jugé; vivant, il a bataillé contre bien des critiques, des railleurs, des ennemis, sans parler même de l'ennemi principal, qu'il appelait du nom classique et traditionnel de Zoïle, ne voulant pas lui faire l'honneur de transmettre son véritable nom à la postérité. On a pu dire et répéter qu'il était dans ses jugements impressionnable et changeant, trop souvent gouverné par de tenaces préventions. On en sent à chaque pas la constante influence à mesure que l'on avance dans la lecture de cette longue collection de lettres, si diverses par les sujets, le nom, l'âge, la qualité, la patrie des correspondants. La même pensée les anime toutes, le même dessein, la même conviction. Elles tendent toutes à établir la même persuasion dans les âmes, à assimiler toutes les âmes à celle de François Pétrarque, à condamner ou à ignorer tout ce qui n'entre pas en accord avec cette âme, mobile et changeante dans la forme et les détails, le jugement des personnes et des choses, mais toujours romaine et antique, toujours chrétienne aussi. Il est impossible, du moins, de ne pas la sentir toujours sincère. Et c'est ce qui nous y attache.

II

C'est sur ces lettres qu'était fondée presque uniquement, au quatorzième siècle, la renommée de Pétrarque. Ses sonnets et ses chansons en langue vulgaire n'y avaient pas une très grande part. Non pas qu'il faille prendre au mot les dédains qu'il aime à professer pour cette partie frivole de son œuvre[1], la qualifiant de « Bagatelles en langue vulgaire », *Nugellæ vulgares*. Mais il est bien assuré que l'admiration inouïe qu'il excitait dans l'Europe entière, dans les contrées notamment où personne n'entendait la langue toscane, avait d'autres causes. Or elle ne reposait pas non plus sur les œuvres latines que nous possédons. Plaçons-nous au milieu du siècle, en cette année 1350, où Pétrarque, pèlerin pieux et pénitent, traversait l'Italie pour se rendre à Rome recevoir les grâces du jubilé. Il a quarante-six ans; depuis près de dix ans déjà, songez-y, il a reçu à Rome la couronne triomphale : or aucune grande œuvre en prose ou en vers n'a encore été livrée par lui au public. Il tenait le public en haleine par l'action incessante de ses lettres et par la foi que tous avaient en lui, dans une attente confiante et émue; on comptait sur lui aveuglément pour renouveler la science, les bonnes lettres, la poésie. Il avait par sa propre conviction inspiré cette conviction. On lui faisait crédit sur sa beauté, son ardeur d'âme, son éloquence, son regret du passé, sa tristesse même. On savait que des œuvres étaient dans ses mains. Et l'on attendait.

Et lui, sans cesse, remaniait, retouchait, reprenait ses œuvres, incapable de se contenter lui-même, incapable surtout de se détacher de sa pensée écrite sans y ajouter ce que son travail, ce que sa méditation, ce que ses émotions de tous les jours lui apportaient de nouvelles impressions et de formes nouvelles. Il vivait ses œuvres, si je puis dire; il se mettait en elles tout entier; il était le témoin passionné, le poète lyrique. Il l'est, bien entendu; et, par-dessus tout, dans ses lettres, puisqu'elles tendent à exercer une action directe et immédiate sur ses amis, ses patrons, ses admirateurs, et, après eux seulement, sur la postérité; mais il l'est encore dans toutes ses œuvres et dans celles-là mêmes où on l'attendrait le moins. Je citerai, par exemple, deux grandes compilations, l'une morale, l'autre historique, qu'il a construites dans la forme surannée de ces collections de préceptes, d'anecdotes et

[1] On peut lire à ce sujet un excellent article de M. Vittorio Cian, un des meilleurs qui aient été publiés à propos du jubilé. (Dans la *Favilla*, de Pérouse.)

d'exemples que goûta si fort le moyen âge. Ce ne sont pas, à beaucoup près, les meilleures de ses œuvres. L'une est le traité des *Remèdes de la bonne et de la mauvaise fortune*. Rien de plus sèchement scolastique que le procédé d'exposition choisi par l'auteur, et rien de plus fastidieux, j'ose dire, que son énorme ouvrage; on peut cependant y chercher et y trouver notre homme lui-même. Mais ce n'est pas, certes, ce qu'y cherchaient les lecteurs des quatorzième, quinzième et seizième siècles, car pendant ces trois siècles l'ouvrage obtint un succès constant; les manuscrits, les éditions, les traductions en abondèrent. Le lecteur était heureux d'y trouver une sorte de répertoire méthodique de toutes les occurrences possibles de la vie, avec le remède moral immédiatement suggéré. Quelque aventure heureuse ou malheureuse qui lui pût arriver, il la trouvait enregistrée dans ce *Codex* de la pharmacie de l'âme, et il trouvait de plus, en regard, la potion morale congruente, les raisons de ne pas trop s'affliger du malheur ou de ne pas se trop réjouir, au contraire, du bonheur. Le tout est ordonné en la forme d'un dialogue, mais quel dialogue? Rien ne rappelle le souple et vivant dialogue de Platon. Ce sont de sèches questions et des réponses prolixes. Un des interlocuteurs parle tout le temps, l'autre lui fournit seulement la matière à parler. J'en veux donner un exemple. Il s'agit d'un malheur bien fréquent alors dans les républiques italiennes, l'exil, dont la famille de Pétrarque lui-même avait eu si cruellement à souffrir. Voici comment s'instituera la conversation : « J'ai été injustement exilé. — *Réponse :* Préférerais-tu donc l'avoir été justement? etc., etc... — J'ai été envoyé en exil. — *Réponse :* Nombre de grands citoyens de l'antiquité l'ont été avant toi et en ont tiré de la gloire, etc., etc... — — On m'a chassé de ma patrie. — *Réponse :* Ou bien tu as été chassé par un Roi, ou par un magistrat, ou par le peuple. Si l'exil est injuste, et qu'il ait été ordonné par un Roi, ce Roi est, dès lors, un tyran; or il est honorable d'être frappé par un tyran, etc., etc. » Et cela continue ainsi pendant des centaines de pages. Mais il y a en ce désert des oasis; de loin en loin, nous saisissons le souffle de l'âme généreuse, inquiète et lyrique. Il faut savoir lire entre les lignes, et alors on découvre toutes les tendresses, les douleurs, les passions du poète, les circonstances mêmes de sa vie. On sent qu'il parle de sa mère, cette Eletta, « la meilleure de toutes les mères que l'on ait jamais vues », qu'il a perdue au début de sa jeunesse; il parle de son frère, ce Gherardo, « plus cher que la vie », qui fut le confident et l'ami de son enfance, de sa jeunesse frivole, et qui devint, par sa longue pénitence à la Chartreuse de Montrieux, l'exemple de son âge mûr et de ses vieux jours. Ail-

leurs, l'on devine qu'il songe, en écrivant, à ce malheureux enfant, Giovanni, son fils, triste rejeton des erreurs de sa jeunesse, son souci tant qu'il vécut, son remords après que la mort l'eut enlevé; ne semble-t-il pas qu'il se parle à lui-même, quand il dit : « Tu as un fils, et c'est à peine si tu le connais avant d'avoir cessé de l'avoir; mais tu le pleureras amèrement quand tu l'auras perdu! »

Si le traité des *Remèdes* est d'aspect et de structure éminemment scolastique, le livre des *Choses mémorables*[1] ne l'est guère moins, encore qu'il ait quelques ressemblances avec les livres de certains auteurs de la latinité secondaire, tels que Macrobe et Aulu-Gelle. C'est, comme le titre l'indique, un aide-mémoire, une collection d'anecdotes, de faits historiques et surtout de bons mots et de traits d'esprit. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui l'intérêt que nos pères pouvaient prendre à la lecture de pareils livres; et nous oublions que tout ce que contiennent ces livres, ramassis suranné pour nous qui vivons tant de siècles après la Renaissance, était pour eux nouveau et vivant, semblait inédit et parfaitement inconnu dans les couvents, les villes et les châteaux de l'Europe au treizième et au quatorzième siècle. Et puis, nous avons des manuels, des répertoires, des dictionnaires, et nos pères n'en possédaient point. On concédera la chose, mais l'on refusera de voir rien de personnel et de vivant dans un livre du genre que j'ai dit, eût-il pour auteur Pétrarque. On aura tort : il y a mis sa marque, sa pensée, son âme. J'y trouve ses théories favorites, son amour de la solitude, son enthousiasme romain. J'y trouve, bien plus, quelques-uns de ses souvenirs les plus directs et les plus personnels. A la fin de chaque livre, par une transition quelconque, il passe des exemples du passé à ceux de son siècle, et il nous mène en ce lieu où son âme antique et moderne a trouvé son épanouissement le plus parfait, à Naples, à la cour du roi Robert, son roi, son patron, son sage, son Dieu. Et là nous vivons la vie de Pétrarque auprès du roi; nous vivons la vie du roi en les salles de son château de l'Œuf que Giotto venait de peindre. Nous le voyons en son conseil, puis en sa conversation familière, parmi ses savants, ses poètes et ses astrologues; nous le suivons sur l'esplanade et dans ses jardins; le vieux roi dépouille ses robes d'apparat, et d'un bras robuste encore, il se plaît à tirer de l'arc et il joue à la paume. C'est la vie même; tout s'efface de ce qui était convenu, vieilli, flétri, l'amas des métaphores, l'ennui des énumérations, l'abus des exemples : nous avons retrouvé le poète.

[1] Une édition critique en sera prochainement donnée par M. Léon Dorez, avec la modeste collaboration de celui qui écrit ces lignes.

Il nous fallait le chercher jusque dans ces livres si peu personnels en apparence, pour faire bien comprendre le caractère de tout ce qu'il a écrit : rien de ce qui sort de sa main ne peut être autre chose que personnel, et j'irais presque jusqu'à dire que tout ce qu'il a écrit est toujours en quelque chose une confession intime. Jamais un instant il ne se perdait de vue lui-même. Nous en avons une preuve bien plus sensible encore dans ce que nous pouvons savoir de ses lectures. Il fut un infatigable lecteur, un lecteur comme l'antiquité seule et le moyen âge en ont connus. Car nous lisons du coin de l'œil et nous feuilletons du pouce, inondés que nous sommes d'un flot incessant de publicité, après quatre siècles et demi d'imprimerie. Mais au temps des manuscrits, le livre était rare, il était précieux. Pétrarque, qui avait cherché des livres toute sa vie, savait ce qu'il en coûtait pour se les procurer et d'argent et de peines, de fatigues et de voyages. Ses livres n'étaient pas seulement des objets de prix, son luxe et sa fortune. Par l'imagination, il les concevait vivants. Ils étaient ses compagnons, ses interlocuteurs, ses amis. Ils représentaient à ses yeux les hommes mêmes qui les avaient écrits, ces hommes qu'il exaltait au-dessus du genre humain entier, Cicéron, Virgile, Sénèque, Augustin. Un jour que la chute répétée d'un gros manuscrit muni de coins de cuivre lui avait blessé cruellement la jambe, il s'en prenait tout naturellement à Cicéron et engageait avec lui un dialogue. Il avait écrit des lettres personnelles aux grands hommes de l'antiquité et les avait placées au vingt-quatrième livre de ses *Lettres familières*; et elles sont bien familières, en effet; il est singulier de voir des œuvres de si évidente fiction prendre un pareil caractère de sincérité et j'allais dire d'intimité.

Les manuscrits des auteurs anciens que Pétrarque a possédés se retrouvent encore en grand nombre dans plusieurs bibliothèques de France et d'Italie. Ils ont été reconnus, décrits, catalogués avec une rare sagacité par Pierre de Nolhac, dans son mémorable *Pétrarque et l'Humanisme*. On ne sera pas surpris de voir, puisqu'il s'agit de Pétrarque, que ce livre, qui devrait être d'érudition pure, est plein de vie, de couleur et de sentiment. C'est que les manuscrits qui ont passé par les mains de notre poète sont eux-mêmes singulièrement vivants; ils les a couverts de notes marginales, de réflexions, de souvenirs; il semble que tandis qu'il lit, nous le suivons pas à pas dans son émotion, sa joie, sa colère. Car ce n'est pas ici un lecteur comme un autre; les marges, les feuilles de garde, tout le blanc des parchemins revêt par moments l'aspect d'une sorte de journal intime; c'est encore une permanente confession.

Je ne parle pas seulement de ce fameux Virgile de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, manuscrit précieux par lui-même et par les miniatures du grand peintre siennois, Simone di Martino. Sur les feuilles de ce précieux manuscrit, Pétrarque, comme chacun sait, avait institué comme une sorte de nécrologe de tous ses défunts les plus chers : on y trouve des notes funèbres sur Laure, sur le cardinal Giovanni Colonna, sur tant d'autres. Mais c'est là un document funèbre, un mémorial de deuil, et il est remarquable seulement de voir la place qui lui était donnée sur un des manuscrits que Pétrarque devait avoir chaque jour entre les mains.

Nous le sentons plus directement et plus immédiatement présent, comme lecteur, dans les rapides notes marginales des autres manuscrits, et surtout dans celles du fameux manuscrit de Cicéron, que Nolhac a retrouvé égaré dans la Bibliothèque de Troyes, en Champagne. Cicéron est le maître et l'ami; Pétrarque le porte au plus haut de son admiration, et pour le style et pour les pensées, et pour la merveilleuse variété de son information. Aussi, sans cesse, en lisant Cicéron, il lui adresse la parole. Ce sera, le plus souvent, pour louer ses pensées et ses expressions, par une rapide exclamation : *Excellent argument, expression propre, élégante! très juste! spirituel! admirable!* Mais en présence même de Cicéron, le lecteur vigilant garde toute sa liberté; il lui arrive d'avoir des doutes sur la doctrine, car le chrétien croyant ne disparaît jamais dans les enthousiasmes de l'humaniste. Il démêle judicieusement les doctrines qui appartiennent à Cicéron en propre, et celles que Cicéron fait développer par quelque interlocuteur fictif, pour les besoins de la discussion. Si Epicure vient à paraître, Pétrarque marque aussitôt sa haine pour le philosophe, dont le nom était, au moyen âge, synonyme d'impiété. Il s'exclame : *Doctrine empoisonnée!* Ou encore : *Epicure commence à déraisonner.* Il l'interpelle même : *Tu te trompes bien, Epicure, si tu penses faire croire cela au pieux lecteur.*

Au contraire, il s'efforce d'approuver ou d'expliquer Cicéron, qui croyait en Dieu et en l'âme immortelle, et qui eût été assurément chrétien, Pétrarque n'en doute pas, s'il eût pu connaître le Christ. Mais il ne l'approuve pas sans restriction. Auprès d'une phrase où il est question des dieux de Rome, il écrit : *Pieuse et profonde pensée, s'il avait parlé du vrai Dieu.* A de certains moments, il prend la liberté de blâmer doucement son maître : « Cave, male dicis » : *prends garde, Cicéron, tu ne parles pas bien!* Ou bien il a seulement un doute et donne à Cicéron un simple avertissement : « Cave », *prends garde!*

Ces précautions respectueuses peuvent nous surprendre, hommes du vingtième siècle, Latins dégénérés, qui sommes sur le point, hélas! d'oublier les origines romaines et grecques de notre formation intellectuelle. Nous nous soucions fort peu de Cicéron, et bien des gens ne voient en lui que l'auteur responsable des versions de collège, des thèmes et des discours, où nous nous efforçâmes de le faiblement comprendre et de le pauvrement imiter. Pour Pétrarque, il était le maître, le guide, le modèle; il était un ancêtre glorieux, ouvrant, à travers les siècles, la voie des grands exemples à une avide postérité. Nous sourions de voir qu'on mit tant de manières pour parler face à face à Cicéron. Les dévots de Rome antique, au quatorzième siècle, pensaient que c'était encore bien trop de liberté. Pétrarque nous a raconté qu'un soir, dans les faubourgs de la ville de Vicence, où il s'était arrêté dans une auberge pour passer la nuit, de graves et sages personnes de la ville vinrent lui demander en secret un entretien nocturne. C'était pour lui parler de Cicéron et lui demander quelques explications sur des jugements un peu sévères qu'il avait portés sur le maître.

Ce trait nous complète Pétrarque lecteur et lecteur de Cicéron. C'est après avoir reçu les reproches des cicéroniens de Vicence qu'il écrivit lui-même à Cicéron, pour s'expliquer avec lui d'homme à homme. Son imagination lui rend vivants les grands hommes de l'antiquité. Il les voit. Il les crée pour lui-même et par rapport à lui-même.

III

Bien plus encore nous paraîtra ce caractère de vivante sensibilité, si nous jetons les yeux sur ses œuvres morales et religieuses. Ici nous touchons au plus intime de sa conscience. Pétrarque est un converti et un pénitent; je dis un « converti » au sens du dix-septième siècle; il ne s'est pas converti de l'hérésie, ou de l'impiété philosophique à la foi pure et orthodoxe; non, mais de l'esprit mondain à l'esprit chrétien, mais d'une jeunesse frivole à un âge mûr rempli de luttes, à une vieillesse sainte. Ce n'est pas, comme l'ont dit quelques historiens qui l'ont mal compris, qu'il ait été pris d'une sorte d'exaltation mystique. Avec son jugement plein de sagacité, M. Novati [1] a récemment remis les choses à leur place : Pétrarque n'est nullement un mystique; rien, en fait, ne semble plus contraire à sa nature; c'est simplement un croyant. Sa fameuse *canzone* à la

[1] Dans un article de haute valeur, inséré dans la revue la *Lettura*.

Vierge, *Vergine bella*, est une touchante et naïve prière, comme tout chrétien peut et doit en faire, (à l'expression près, cela va sans dire). C'est la prière d'un pécheur qui demande pardon de ses péchés, et qui veut en faire pénitence. Il n'y a en cet homme aucune *maladie* mystique, ni encore aucun *dilettantisme* religieux, comme quelques-uns récemment ont voulu encore l'insinuer. Toujours sincère, toujours spontané, ne voyant pas et ne pouvant pas voir les contradictions que la postérité croit relever dans sa conduite, il est chrétien comme nous l'avons vu Romain, comme on le sait livré à la passion, de tout l'élan de son âme violente. Il l'est avec douleur, tourment, inquiétude, car cela est son essence. Un de ses plus anciens biographes l'a défini par ce mot qui est intraduisible : *Di natura fu indegnante.*

Il s'indigna contre lui-même. Un jour, un peu avant ses trente ans, sous l'influence d'un ami vénéré, le moine Denis de Borgo San Sepolcro, qui lui avait fait lire les *Confessions* de saint Augustin, il s'arrêta, comme Dante, « au milieu du chemin de la vie ». Il repassa les souvenirs de son enfance chrétienne, et par la foi profonde qui n'avait jamais cessé d'être en lui, il y compara la vie qu'il menait avec son frère en la ville corrompue d'Avignon, depuis la mort de leurs parents. Il considéra combien dans cette vie de jeunes hommes élégants, d'amoureux à la mode, de poètes courtois, il y avait de vanité et de péché. Il se demanda même si dans le métier gracieux qui consiste à « contourner » (comme il dit) les mots et les syllabes à la louange des dames, il n'était rien au fond qui parût contraire à la rigueur nécessaire de la morale chrétienne et aux préceptes du Décalogue. Et il reconnut que oui.

L'œuvre commencée par le P. Denis fut poursuivie et achevée par son frère Gherardo, je crois l'avoir récemment démontré [1]. Gherardo avait été le compagnon de sa vie frivole. Il le devança dans le chemin de la conversion. La dame qu'il chantait dans ses vers, belle et irréprochable, mourut à la fleur de sa jeunesse. Ce fut pour les deux frères un coup du ciel, qui les conduisit, après un premier moment de révolte et de désespoir, à un désir plus complet de la pénitence, avec celui de la retraite et de la solitude. En 1337, pour la première fois, ils passent tous les deux l'été à la fontaine de Vaucluse, et dès lors, au travers des aventures d'une vie agitée, il faudra toujours à Pétrarque de longs moments de repos, de silence, de solitude, soit à Vaucluse, soit à Selvapiana près de Parme, dans d'autres lieux encore, jusqu'à ce qu'il trouve enfin le lieu de sa dernière retraite, qui sera celui aussi de sa

[1] *Le frère de Pétrarque*. Paris, Bouillon, 1903.

tombe, auprès de Padoue, dans les beaux monts Euganéens, à Arquà.

Son frère cependant a été plus loin que lui ; il a quitté le monde, il a pris l'habit de saint Bruno, et il vit désormais dans la Chartreuse de Montrieux auprès de Toulon. Son illustre aîné songe à lui sans cesse, lui écrit souvent, et le visite deux fois. Désormais les pensées et les pratiques religieuses tiennent dans sa vie une place de plus en plus grande. Il passe à Vaucluse deux carêmes de suite, en 1346 et 1347, et les occupe tout entiers à écrire deux traités [1], celui de la *Vie solitaire* et celui du *Repos des Religieux*. Entre les deux, il avait été à Montrieux voir pour la première fois ce frère qui l'avait quitté cinq ans plus tôt. Cette visite à la Chartreuse, et la suivante, ont été décrites en quelques-unes de ses pages les plus éloquentes : « Je suis venu, a-t-il dit, dans le paradis, j'ai vu les anges de Dieu sur la terre. » Il a reconnu dans le monastère « le seul *ciel* possible en ce monde ». Les accents de la psalmodie nocturne ont bouleversé son âme pécheresse et lui ont fait répandre des torrents de larmes.

Deux fois il est revenu à Montrieux, et deux fois la même délicieuse émotion l'a saisi. Son admiration pour la vie monacale et la religion surtout de saint Bruno, est sans limite. Il a multiplié les expressions de cette admiration. Et même, avec l'esprit exclusif qui lui est propre, et un sentiment bien médiéval, il a limité son approbation aux seuls moines contemplatifs et à la seule vie érémitique : et, si Franciscain qu'il soit souvent dans l'inspiration, on est frappé de voir qu'il appréciait peu les fils de saint François, qu'il ne partageait pas l'admiration de Dante pour les ordres mendiants ; il n'aimait pas que les moines sortissent du cloître pour se répandre dans le monde.

Les moines contemplatifs ne furent pas ingrats à leur enthousiaste admirateur. De son vivant, Pétrarque était recherché par eux, et surtout par les Chartreux ; ceux de Garignano près de Milan le recevaient comme un frère ; ceux de Trévise prenaient plaisir à le rencontrer, à lui narrer la conduite héroïque de son frère pendant les horreurs de la peste de 1348. Après sa mort, ils lui restèrent fidèles ; non seulement les Chartreux de Montrieux, dans leurs anciens registres, ont marqué la coutume et le devoir de chanter chaque année une messe pour le repos de l'âme de Pétrarque, en exécution du legs pieux qu'il leur avait fait ; mais la renommée du grand pénitent était répandue, dans les Chartreuses, jusqu'aux extrémités de l'Europe. J'en ai trouvé la preuve en

[1] Commencés aux dates indiquées et terminés plus tard.

explorant quelques bibliothèques des anciens Pays-Bas. Un grand nombre des manuscrits du quinzième et même du seizième siècle, provenant de monastères et surtout de Chartreuses, près de Liège, de Grammont en Belgique, de Bois-le-Duc en Hollande, renferment les œuvres de mystique, d'apologétique, de controverse qu'ont laissées les pères Latins et Grecs, ou les écrivains fameux du moyen âge. A côté de Lactance, de Basile, de la règle de saint Benoît, des Commentaires d'Augustin sur les Psaumes, on rencontre très fréquemment les grands traités édifiants de Pétrarque, ses lettres à son frère sur la vie claustrale, ses méditations sur les psaumes de la Pénitence. Chose vraiment remarquable, à l'époque où le créateur de l'humanisme, mort depuis cinquante à soixante ans, se voyait oublié, dédaigné et dépassé par les humanistes, ses orgueilleux et ingrats descendants, pourtant il restait vénéré au fond des cloîtres : ses livres prenaient place parmi les lectures saintes qui étaient en faveur chez les pieux solitaires.

Je doute qu'ils y cherchassent autre chose que des sujets d'édification. Mais ils faut bien reconnaître que s'ils l'avaient su et voulu, ils y auraient assurément trouvé un peu de fruit défendu. Pétrarque y laisse bien transparaître sa nature tout entière. On y aperçoit même l'homme de parti. Le livre de la *Vie Solitaire* est d'une inspiration pacifique entre tous ; il a pour sources la Vie des Pères du Désert et toute une suite de naïves hagiographies ; il est dédié à un saint cardinal, et fut goûté à la cour du bienheureux pape Urbain V. Il contient cependant de véhémentes déclamations contre la Curie romaine. Il est vrai que personne alors ne considérait de pareilles déclamations comme dirigées contre la Papauté elle-même.

Mais quelques moines scrupuleux eussent pu considérer encore dans le Traité de la *Vie Solitaire*, et dans celui aussi du *Repos des Religieux*, que les auteurs païens tiennent une bien large place. Et, en effet, pour nos goûts d'aujourd'hui, et toute dévotion mise à part, cette place est démesurée. Disons tout : ce qui nous en plaît le moins est ce qui était alors le plus goûté du lecteur : ce sont ces innombrables citations de Cicéron, de Sénèque, de Macrobe, Valère Maxime, et tant d'autres ; ce sont surtout ces exemples, cet amas de souvenirs grecs et romains, qui à chaque moment nous semblent interrompre l'élan d'une belle image, ou le développement d'une pensée profonde. Cela justement formait le charme et l'attrait de ces livres pour des lecteurs assoiffés d'antiquité. Et après tout, le mélange bizarre de l'homme chrétien et de l'homme antique, du poète couronné de gloire et de l'humble pénitent, est tout justement ce qui fait de Pétrarque cet

homme unique, attachant, surprenant, infiniment variable et imprévu, qui charma jadis ses contemporains et nous charme encore quand nous arrivons à le comprendre. C'est dans ce contraste, dans ce « conflit », suivant sa propre expression, qu'il est tout entier.

IV

Dans l'état d'âme où nous le montrent ses écrits pieux, et surtout le *Secretum*, après les visites à Montrieux, il semble qu'il ne lui restât plus qu'à prendre lui-même l'habit de Saint-Bruno. Et pourtant il ne le fit pas. Il nous a expliqué pourquoi, dans la première de ses Eglogues allégoriques. C'est un dialogue entre son frère et lui, sous les noms figurés de Sylvius et de Monicus; ce dernier nom désigne bien clairement son frère le moine, et Sylvius, c'est lui-même; tous ses amis le devaient bien comprendre, car il avait toujours aimé à se faire surnommer Sylvain, pour marquer son amour des campagnes et des bois sauvages. En vain Monicus veut engager Sylvius à rester avec lui dans l'antre solitaire où il a trouvé le repos et où résonne le chant d'un berger sublime; ce berger symbolique est le roi David, et son chant n'est autre que la psalmodie nocturne des psaumes. L'antre saint et solitaire, c'est la Chartreuse de Montrieux.

Mais Sylvius se défend. Il ne restera pas. Il sait goûter les chants pieux du berger mystérieux. Mais, dès la jeunesse, il s'est voué à suivre les pas d'un autre berger, en lequel sans peine il nous fait reconnaître Virgile. Monicus, donc, priera Dieu pour Sylvius, afin qu'il ne retombe plus dans les impuretés et les tentations de sa jeunesse; mais Sylvius partira, il rentrera dans le monde, y retrouvera l'agitation et le souci, loin de la paix et du « repos des religieux ». Il suivra Virgile. Il sera le poète qu'attendent les générations.

Et dès lors, en effet, plus que jamais, sa vie est double. La pénitence chrétienne, qui a pris possession de lui, le garde dans la vertu sans rechute sérieuse, sinon sans tentations. Il tient fidèlement les promesses qu'il a faites à son frère et qui sont : renoncer aux voluptés charnelles; fréquenter les sacrements; réciter pieusement l'office quotidien, car il considère que les bénéfices ecclésiastiques dont les Papes l'ont favorisé lui imposent cette charge, encore qu'il n'ait jamais été prêtre. A ces engagements il s'attache avec la passion et même avec l'excès qu'il met en toutes choses. Non seulement il dit l'office de chaque jour, mais il prend l'habitude de se lever chaque nuit pour réciter les heures nocturnes. Il prie sans cesse; nous avons des prières

qu'il a écrites. Elles sont d'une grande beauté. Dans l'une, il demande à Dieu la grâce de souffrir en ce monde afin de racheter ses péchés. Telles sont les habitudes quotidiennes et les dispositions morales de cet « homme moderne ». Et l'aristocratique humaniste, le poète lauréat, ne craint pas d'affirmer que bien au-dessus, non de lui, mais de Virgile, de Cicéron, de Platon, bien au-dessus des orateurs, des poètes et des philosophes, il faut louer, il faut envier, une vieille paysanne, humble et ignorante, qui, dans une pauvre chapelle de hameau, prie Dieu de tout son cœur, dans la pureté d'une foi naïve.

Mais, cependant, comme le Sylvius de l'églogue allégorique, il continue sa route de poète. Il renonce moins que jamais à ses *bagatelles en langue vulgaire*. Il fait des vers italiens; il reprend ses anciens poèmes pour les corriger et les refondre. Il en écrit de nouveaux. Après la terrible année de la peste noire, qui lui a enlevé ses amitiés et ses amours, Laura et le cardinal Colonna, « la forte colonne et le vert laurier », son âme, plus inquiète et plus triste que jamais, trouve à s'épancher dans les admirables chants de la seconde partie du *Canzoniere*. Peu à peu les lamentations se font plus douces, la mélancolie s'écarte, et dans un ciel d'espoir et de foi, la sérénité divine vient à luire au-dessus des douleurs du monde. Ce n'est plus la mer trouble de minuit, qu'il a chantée jadis, qui hurle l'hiver sur les récifs et qui porte « le navire chargé d'oubli ». C'est le paradis des peintres naïfs de son époque et, parmi les anges, Madame Laure paraît transfigurée.

Les anges élus et les âmes heureuses, tous les habitants du ciel, le premier jour où vint ma dame, se pressèrent autour d'elle pleins de surprise et de révérence.

« Quelle lumière est celle-ci et quelle nouvelle beauté? » disaient-ils entre eux; « car jamais âme aussi parée, du monde pécheur à ce très haut séjour, n'est montée en le temps de ce siècle. »

Elle, toute heureuse d'avoir changé de demeure, se voit semblable aux âmes les plus parfaites; mais, de temps en temps, elle se retourne un peu,

pour voir si je la suis; et elle semble m'attendre : — et moi, je dirige tous mes pensers et mes désirs vers le ciel; car j'entends que ma Dame prie afin que je me hâte [1].

S'il ajoute à son *Canzoniere* italien de nouveaux poèmes, et s'il reprend aussi sans cesse les anciens, c'est, disais-je, pour retoucher et perfectionner le recueil et l'enrichir sans cesse; mais c'est

[1] Il faut, pour la pureté du texte et l'excellence du commentaire, lire ces poèmes dans l'édition de M. Mestica (Florence, Barbera, 1896), ou dans celle qu'a donnée l'illustre poète Giosuè Carducci. (Florence, Sansoni, 1899.)

surtout pour y donner un classement méthodique et en construire un tout harmonieux. Il pousse ce soin jusqu'à un artifice qui paraîtra un peu factice. Quelques-uns des poèmes qui paraissent nés spontanément, sous la pression des circonstances, n'ont été achevés qu'après coup, après des jours, des mois, des années. Il y en a même qui ont été composés tout entiers loin des circonstances qui semblent les inspirer. Mon ami Carl Appel, le savant professeur de Breslau, nous a fait reconnaître qu'un au moins des sonnets sur Laure vivante, en lequel, suivant l'usage, le poète se plaint des rigueurs de sa cruelle, fut écrit tout entier deux ans, et plus, après que la vertueuse dame reposait à jamais dans le tombeau.

On trouverait, à vrai dire, des faits semblables dans l'œuvre de presque tous les poètes. Le monde réel n'est pour eux qu'une occasion fugitive, et l'image qu'ils en expriment dans leur œuvre devient leur seule réalité; ils se créent un monde qui leur appartient. Tel est le cas pour le *Canzoniere* de Pétrarque. C'est ce que j'ai cherché naguère à exprimer dans un petit livre[1] assez austère, où bien des choses naturellement sont déjà à revoir et à corriger, mais dont la donnée générale me paraît rester juste. Encore une fois, sans le vouloir et presque sans le savoir, Pétrarque a fait de son recueil de poèmes toute une confession, une sorte de roman personnel, sans épisodes et sans aventures, l'histoire de sa jeunesse romanesque, mélancolique et voluptueuse, celle de sa pénitence, de sa retraite et de ses solitudes pieuses, le tout traversé des éclairs de la politique, du patriotisme, de l'enthousiasme antique et romain.

Et aussi bien, il a voulu exprimer encore une fois en italien et sous une nouvelle forme, ces mêmes pensées et ces mêmes sentiments. De là cette œuvre, qui a occupé surtout la seconde partie de sa vie, cette œuvre si goûtée au moyen âge et à la Renaissance, si imitée par les poètes, si illustrée par les peintres, les *Triomphes*[2], que notre temps dédaigne et ne peut plus comprendre. C'est le cortège glorieux et triomphal de toute une antiquité transfigurée, l'antiquité de la gloire militaire, de la gloire des sciences et des lettres, et celle des amours; et voilà que le cortège des gloires se heurte à celui du temps et de la mort, comme s'y heurtent aussi celui de l'amour, qu'arrêtait déjà le cortège de la pudicité. Au-dessus de ces Triomphes successifs et contradictoires, resplendit vainqueur, le Triomphe de l'Éternité, dont les stances finales sont

[1] *La chronologie du Canzoniere* de PÉTRARQUE. (Bouillon, 1898.)

[2] Encore une fois, je ne résiste pas au plaisir de louer une édition très parfaite, celle des *Trionfi*, qui a été donnée par Carl Appel, à Halle, en 1901.

sans doute les derniers vers que Pétrarque ait écrits, comme ils sont la conclusion de toute sa pensée et de toute sa vie : en l'éternité, il voit resplendir à jamais, rajeunis et éclatants, victorieux des coups du temps et de la mort, les deux désirs inassouvis de sa vie entière : la gloire et la beauté.

De ces triomphes, nous en vîmes cinq ici-bas sur cette terre; et enfin le sixième, s'il plaît à Dieu, nous le verrons là-haut.

Le temps, à tout briser si prompt, et la mort, en sa volonté si rapace, tous deux alors seront morts l'un et l'autre.

Et ceux qui ont mérité la claire gloire, que le temps a éteinte, et les beaux visages pleins de grâce qu'ont fait pâlir le temps et la mort amère, et l'oubli et les ténèbres, devenus beaux plus que jamais, en un âge plus vert et plus fleuri, posséderont enfin, avec l'immortelle Beauté, une gloire éternelle.

V

Ce rêve immense de vie bienheureuse et céleste n'a pas supprimé dans l'âme du poète ses rêves humains. Tout du long de sa vie, on le voit par intermittences animé des mêmes volontés, des mêmes colères, parfois des mêmes préjugés. Il bataille sans cesse, à tort parfois, souvent à raison, toujours avec excès, contre les abus de la Curie romaine, contre les influences françaises qui la dominent, si bien que notre vieille France reçoit toujours quelques-uns des coups, et non des plus justes ni des mieux appliqués. Il n'oublie pas ses ennemis usuels, les médecins, les astrologues, les faux savants, les incrédules de son époque, que l'on comprend sous les noms généraux d'épicuriens ou d'averroïstes. Il a le tempérament combatif, susceptible, ombrageux. Il se fait des ennemis et le supporte impatiemment. Il tient son temps pour le plus mauvais qui ait jamais été, le plus bas, le plus corrompu, le plus impie. Il aspire au paradis dans l'avenir, et rêve dans le passé d'une Rome idéale, toute faite de gravité, de vertus et de beautés. Mais, dans le présent, il nous offre la figure du plus agité et du plus passionné des êtres, dans ses lettres toujours plus nombreuses, dans ses pamphlets et ses diatribes polémiques, l'*Invective contre un médecin*, l'*Apologie contre les calomnies d'un Français*, le *Traité* (au titre si pittoresque) *de son Ignorance de lui-même et de bien des choses.*

Mais ce qui est singulier et le caractérise bien, c'est qu'il poursuit toujours, et jusqu'à sa dernière heure, l'entreprise d'une restauration impossible, celle des lettres et des mœurs de Rome antique et celle de la langue latine elle-même. Moins clairvoyant que Dante, il ne se détacha jamais de cette noble, mais certaine

illusion, et sans cesse, suivant sa forte expression, il en a « nourri son cœur ». En 1339, à Vaucluse, en les premières années de sa retraite et de sa vie solitaire, il a entrepris de donner aux Romains un nouveau héros national, en Scipion l'Africain, et d'écrire en son honneur un poème épique en latin, l'*Africa*. Il ne lui suffit pas, comme à Dante, de prendre Virgile comme guide symbolique vers la découverte des vérités morales. Mais il voulut être un nouveau Virgile et doter une nouvelle Rome d'un nouveau poème national.

C'est, en somme, cette entreprise impossible, que le laurier poétique récompensa par avance sur le Capitole en 1341. Et, trente-trois ans plus tard, en 1374, quand le poète quittait ce bas monde, le poème fameux n'était pas publié encore. Quelques amis vieillis l'attendaient toujours. La nouvelle génération presque entière ne s'en souciait pas. Elle ne songeait guère plus à cette autre œuvre immense qu'il avait conçue dans le même temps à peu près que l'*Africa*, le livre *Des hommes illustres*. Car il avait prétendu écrire encore, en prose latine, un livre qui fût comme le temple et le musée de tous les grands hommes dont l'exemple et la gloire devraient habiter la pensée des descendants dégénérés. Sa première pensée, comme Pierre de Nolhac l'a établi, avait été de peupler ce Panthéon des grands hommes de toutes les nations : Hébreux, Grecs, Romains. Puis, il avait renoncé à la grandeur de l'entreprise, et s'était contenté d'écrire un livre, déjà énorme, sur les héros de l'histoire romaine. Au-dessus d'eux tous, il dressait un monument de gloire à Jules César, type pour lui de la sagesse civile, de la force et de la gloire, fondateur et patron du saint et grand Empire romain, dont il rêvait la renaissance, la vie, la perpétuité à côté d'une Papauté divine, pour la grandeur, pour la gloire, pour le bonheur de l'humanité.

Comme l'épopée en vers, et plus encore, l'épopée en prose tomba dans l'oubli et le néant. Pour en trouver une seule édition imprimée, et encore bien incorrecte et insuffisante, il faut descendre jusqu'au dix-neuvième siècle. Pétrarque termina à peine ce livre de prédilection.

Il l'avait en mains encore à Arquà en 1374, pendant les derniers jours de sa vie. Et lorsqu'un matin, en entrant dans sa bibliothèque, le 20 juillet, jour anniversaire de sa naissance, on trouva le vieux maître immobile, mort, endormi pour toujours, le livre sur lequel s'était penchée pour la dernière fois sa tête vénérable était ce *De viris illustribus*, qu'il avait tant aimé.

VI

J'ai tâché, par des traits trop nombreux peut-être, de faire apercevoir ceci : que la pensée, le rêve, le désir de Pétrarque, le montrent bien plus haut et plus grand que l'œuvre fragmentaire qu'il nous a laissée. Il est un immense poète, placé à un des grands tournants de l'histoire, et s'il n'a pas toujours pu concevoir, pu exprimer tout ce qu'il a vu d'un coup d'œil ardent et clairvoyant, si l'illusion a habité son cœur, si son œuvre, par rapport à sa vision, peut nous sembler parfois pareille à un naufrage, une ruine, une défaite, du moins, en étudiant toujours les fragments de plus près, nous apercevons notre poète toujours vivant, lui, toujours admirablement sensible, miroir de toute une humanité. Prenons-le pour point central et pour guide; il nous ouvre autour de lui la vue sur des horizons nombreux.

A travers lui, et par suite de cette exquise sensibilité qui a fait de lui le témoin le plus impressionnable de toutes les actions et de tous les sentiments de son époque, nous sommes à même d'étudier tout un siècle, un des plus curieux et des plus variés de l'histoire. J'ajoute que Pétrarque, par l'incroyable renommée dont il a joui, non moins que par sa curiosité universelle, se trouva en contact avec un nombre et une variété de personnages vraiment extraordinaires. Et il a toujours tout raconté, voulant toujours s'analyser lui-même en présence de toutes les circonstances de la vie. Il a approché dans l'intimité le roi Robert de Naples, l'empereur Charles IV de Luxembourg, et notre pauvre Jean le Bon, une foule de nobles, de prélats, de moines, de savants de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Angleterre, de la Bohême, sans parler de la France et de l'Italie. Il intervenait comme pacificateur entre les républiques de Gênes et de Venise. Il écrivait familièrement à l'empereur d'Allemagne, et l'impératrice lui faisait part personnellement de la naissance de ses enfants. Lorsqu'il assistait à Venise à quelque cérémonie publique, le Doge de la sérénissime république le faisait siéger à sa droite. Trois papes successivement le suppliaient d'accepter des fonctions en leur curie. Tous les souverains et les premières universités se disputaient sa présence. En vérité, je ne pense pas que l'on ait vu jamais un poète, un philosophe occuper en Europe une pareille situation, si l'on n'y compare pourtant celle de Voltaire, à un certain moment du dixhuitième siècle.

Que de sujets d'études donc, autour et alentour de notre poète, si l'on songe surtout qu'après des rois, des papes, des

prélats et des sages, il nous introduit près d'humbles prêtres comme Nelli, de bons moines comme Gherardo, de modestes fonctionnaires comme Socrate, de simples paysans comme Monet. Cette étude est vraiment indéfinie si l'on veut la pousser à bout.

Mais il y a autre chose encore, et il en faut bien convenir. Pétrarque est remarquable par le nombre, par l'ardeur, par la constance de ses amitiés. C'est une belle et touchante histoire que celle de ses amitiés. Il a trouvé en elles ses plus grandes joies; il a aimé ses amis et il a été adoré par eux. Si l'on a bien senti ce que j'ai tâché d'exprimer, on ne sera pas surpris d'apprendre que son cœur douloureux trouvait une douceur suprême à être aimé. Il a étendu ce désir jusqu'à la postérité. Il a dit quelque part qu'il ne désirait pas tant être admiré des générations futures que d'en être aimé.

Eh bien, son désir a été accompli. Aucun ne me démentira, parmi mes confrères en Pétrarque, dans les diverses régions du monde : nous l'aimons, et j'ajoute que nous l'aimons comme on doit aimer ses amis, jusqu'à excuser ses fautes et ses faiblesses. C'est peut-être qu'elles le mettent à notre niveau et permettent une certaine familiarité sans laquelle il n'est pas d'amitié vraie. Nul n'oserait se dire ami d'Aristote, de Dante ou de Descartes. A l'amitié doit toujours se mêler un peu de pitié réciproque. Et puis les défauts de Pétrarque, inconstance, irritabilité, idées préconçues, injustice, orgueil ou désespérance, sont de ceux où il n'entre aucune bassesse.

> Ce sont de ces défauts où mon cœur s'intéresse,

disait Sainte-Beuve parlant d'un poète tout autre et d'un tout autre siècle. Il y a bien des choses qu'on a peine à pardonner à Pétrarque, mais on les lui pardonne pourtant; il a si souvent, si éloquemment demandé le pardon de ses fautes !

Ces pages ne prétendent pas donner une image, si incomplète soit-elle, de l'homme que vient d'honorer l'Italie et l'Europe en le six centième anniversaire de sa naissance; mais on y a réuni assez de bonnes raisons peut-être pour expliquer à ceux qui s'en étonnent pourquoi tant de travailleurs se sont rencontrés, sans concert préalable, pour faire de la vie de cet homme le centre de leurs études historiques.

Henry Cochin.

L'EFFORT ACCOMPLI PAR LA RUSSIE

ÉTUDE MILITAIRE

Les Russes semblent enfin sortis de la position critique où ils se sont trouvés pendant sept mois. La bataille de Liao-yang paraît être le commencement d'une ère nouvelle. Les correspondants des journaux anglais, du *Times* et du *Standard* notamment, peu suspects de sentiments russophiles, ont eux-mêmes reconnu que cette affaire ne saurait être considérée comme une victoire japonaise : « Ce n'est, ont-ils déclaré, qu'une bataille indécise. » Cette appréciation nous paraît tout à fait exacte. On doit même ajouter que Kouropatkine a failli, un moment, infliger un échec sérieux à l'armée de Kouroki, isolée sur la rive droite du Taï-tsé-ho; en tout cas, les Russes se trouvent aujourd'hui à une cinquantaine de kilomètres, à peine, du dernier champ de bataille, dans une attitude qui en impose à l'ennemi. Désormais, on peut entrevoir le moment où ils pourront, à leur tour, prendre l'offensive.

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg avait, à propos de la question d'Extrême-Orient, commis plusieurs grosses erreurs : il avait méconnu la valeur militaire du Japon; malgré les avertissements qui lui avaient été donnés, il avait refusé de croire à la possibilité d'un conflit; pacifiste à l'excès, il avait pensé qu'il suffirait de ne pas vouloir la guerre pour pouvoir l'éviter, et il n'avait rien préparé. Cette imprévoyance, jointe au désordre et au gaspillage qui règnent malheureusement dans les hautes sphères de l'administration, avait mis la Russie dans un état d'infériorité extrêmement grave vis-à-vis de son rival.

Quand la guerre éclata, les forces russes au delà du Baïkal comprenaient, en effet, uniquement 9 brigades de tirailleurs sibériens, 2 brigades d'Europe et quelques formations spéciales de forteresse, soit en tout 89 bataillons d'infanterie, 35 escadrons, 25 batteries de campagne, 2 bataillons du génie et 4 bataillons d'artillerie à pied. Ces troupes, dans lesquelles étaient comprises les garnisons des places fortes, et dont l'effectif total ne se montait pas à plus de 60 000 hommes, se trouvaient réparties sur un territoire cinq fois grand comme la France. Fait infiniment plus grave, la seule ligne de chemin de fer qui permît de mobiliser,

de concentrer et surtout de renforcer cette armée, avait un débit insignifiant.

Mais, aussitôt les hostilités ouvertes, les Russes s'efforcèrent de remédier à cette situation si défavorable; sans se laisser décourager par leurs premiers échecs, ils déployèrent une énergie admirable pour réparer leurs fautes passées et tenir tête à l'envahisseur.

C'est cette œuvre que nous nous proposons de décrire ici. Seule, l'étude de la formation de l'armée de Mandchourie permet d'ailleurs de s'expliquer les événements qui se sont produits en Extrême-Orient pendant toute cette première période de la guerre.

*
* *

Le transsibérien se composait, au mois de février 1904, de deux tronçons séparés par le Baïkal. Le premier partait de Tcheljabinsk où il se reliait au réseau d'Europe; il se terminait sur le lac, à la station de Baïkal située à 70 kilomètres au delà d'Irkoutsk. Le second commençait sur l'autre rive, à la station de Mysovaïa et se dirigeait sur Vladivostock en passant par Kharbin et Nikolskoe; de cette dernière ville se détachait vers le nord l'embranchement conduisant à Khabarovsk; de Kharbin partait la ligne allant à Port-Arthur. Quelques chiffres donneront une idée des espaces parcourus par le chemin de fer : il y a 2200 kilomètres de Moscou à Tcheljabinsk, 3200 de Tcheljabinsk à Irkoutsk, 2200 du Baïkal à Kharbin, 970 de Kharbin à Port-Arthur, 780 de Kharbin à Vladivostock; comme terme de comparaison, rappelons que l'on compte 1100 kilomètres de Brest à Strasbourg.

La ligne présentait un nombre considérable de ponts dont plusieurs de 800 à 1000 mètres de long, mais ne traversait qu'un seul tunnel situé en Transbaïkalie. D'une manière générale, on avait appliqué dans la construction du transsibérien des règles techniques simplifiées, assez différentes de celles qui sont généralement admises. La ligne, dont l'écartement était le même que celui de tous les chemins de fer russes, était à une seule voie, avec points de croisement très éloignés les uns des autres. Le ballast qui, ordinairement, a 45 centimètres d'épaisseur, était réduit à 25 centimètres; les rampes, même en plaine, atteignaient parfois 17 millimètres; le rayon des courbes, fixé en général à 500 mètres, descendait en plusieurs endroits à 250 mètres; les rails étaient d'un modèle léger, ne pesant que 24 kilos au mètre courant. Ce n'était là, dans la pensée du gouvernement russe, qu'une première installation visant au plus pressé; on avait l'intention de l'améliorer dans la suite, au fur et à mesure que l'état des finances le permettrait.

Il avait été notamment arrêté, en principe, que les deux grands tronçons seraient reliés, aussitôt qu'on le pourrait, au moyen d'une voie contournant le Baïkal par le sud. Mais cette ligne qu mesurait 254 kilomètres devait être creusée dans les falaises qui surplombent le lac; sa construction nécessitait donc d'énormes travaux, en particulier le percement de trente-quatre tunnels. La dépense totale, évaluée à 120 millions de francs, avait toujours fait reculer le gouvernement, et, en fait, quand les hostilités commencèrent, le circumbaïkalien était encore fort peu avancé. A ce moment, une seule section, longue de 40 kilomètres, de Mysovaïa à Tankhoï, était ouverte à l'exploitation.

En attendant, on se trouvait obligé de franchir le Baïkal, en bateau ou en traîneau, suivant la saison. Pendant l'été, deux bacs brise-glace (ferry-boats) prenaient les voyageurs et les marchandises à la station de Baïkal et les conduisaient à celle de Mysovaïa distante de 72 kilomètres. L'un des navires, le *Baïkal*, mesurait 88 mètres de long sur 17 de large et était muni d'un double pont : le pont supérieur, garni de rails, pouvait recevoir vingt-cinq wagons en pleine charge; le pont inférieur pouvait porter 200 passagers et 500 tonnes de marchandises. L'autre bâtiment, l'*Angora* était de dimensions beaucoup plus restreintes et ne pouvait transporter que 200 voyageurs et 250 tonnes de bagages. Chaque navire faisait au maximum trois voyages complets (aller et retour) en quarante-huit heures. Pendant l'hiver, des traîneaux attelés de trois chevaux menaient le personnel et les petits colis de Baïkal à Thankhoï, depuis l'ouverture de cette gare; la distance à parcourir se trouvait ainsi réduite à 45 kilomètres. Mais le transport des gros bagages devenait, pendant toute cette saison, à peu près impossible. En outre, deux fois par an, au moment de la congélation et de la débâcle, la circulation sur le lac devait être tout à fait arrêtée, et les communications entre la Sibérie orientale et la Russie se trouvaient complètement interrompues.

En raison des défectuosités du profil et du tracé de la ligne, la vitesse des trains militaires ne pouvait guère dépasser 20 kilomètres à l'heure; et même, sur certaines sections, elle tombait à 15 kilomètres, bien que la composition des trains fût limitée à 30 véhicules. A cette allure, il aurait fallu douze jours pour aller de Moscou à Irkoutsk. On conçoit qu'on n'aurait pu laisser pendant un temps aussi considérable les hommes et les chevaux enfermés dans les wagons. Tous les trois jours, il était donc nécessaire d'accorder à la troupe un repos de vingt-quatre à quarante-huit heures. Le matériel était laissé sur les trucs, mais le personnel et les animaux étaient débarqués et cantonnés à

proximité de la gare. La durée totale du trajet pour aller de Moscou à Port-Arthur se trouvait ainsi portée à vingt-sept jours, sans compter la perte de temps causée par la coupure du Baïkal et qui, comme nous le verrons, fut essentiellement variable. Bien entendu, des halte-repas avaient été organisées tout le long de la ligne, en diverses stations convenablement choisies et assuraient, en cours de route, l'alimentation des troupes.

Sur le tronçon entre l'Oural et le Baïkal, le premier exploité et le mieux outillé, il était possible de mettre en marche 10 trains dans chaque sens par vingt-quatre heures; par contre, au delà du Baïkal, l'éloignement des garages, le manque d'eau, de combustible et de matériel roulant ne permettaient pas de lancer plus de 4 trains dans chaque direction. Et encore, comme il était indispensable de réserver une cinquantaine de wagons pour le service technique du chemin de fer et les besoins des populations, c'est au plus de 2 trains par vingt-quatre heures que l'autorité militaire pouvait disposer au delà du Baïkal.

Tel quel, le transsibérien pouvait suffire aux transports commerciaux, dans une région où l'industrie est encore peu développée. Mais il constituait une ligne de communication militaire tout à fait défectueuse.

*
* *

Le 8 février, quand la guerre éclata, le Baïkal était complètement gelé. Les réservistes de la circonscription de la Sibérie, appartenant aux régiments d'Extrême-Orient, et les détachements d'infanterie et d'artillerie tirés d'Europe pour renforcer les brigades de tirailleurs devaient donc franchir le lac sur la glace. Des dispositions particulières furent immédiatement prises pour épargner aux troupes le froid et la fatigue. Des baraques chauffées et où on installa des postes de secours furent établies tous les 6 ou 7 kilomètres; au milieu même du lac, en un point dénommé Seredina, on construisit un baraquement plus spacieux que les autres et on y organisa un buffet. Toutes ces baraques furent reliées par le téléphone et la route fut jalonnée de poteaux indicateurs munis de lanternes à pétrole. Enfin, 3000 chevaux et de nombreux traîneaux furent réunis pour assurer le transport des bagages des détachements.

Ceux-ci quittaient la rive occidentale du lac entre quatre heures et huit heures du matin. Ils recevaient, avant le départ, du thé et des vêtements spéciaux : pelisses de mouton, bottes de feutre, bonnets et gants fourrés. A Seredina, ils s'arrêtaient pendant deux heures et faisaient un repas chaud. Ils se remettaient ensuite en route et arrivaient, entre trois et huit heures du soir, à

Tankhoï, où ils montaient immédiatement en chemin de fer. Grâce à ces précautions, et quoique le thermomètre marquât souvent 40 degrés centigrades au-dessous de zéro, les accidents furent très rares.

Cependant, cette manière d'opérer était tout à fait insuffisante; car elle ne permettait, en aucune façon, de passer au delà du lac le gros matériel réclamé par les divers services de l'artillerie, de la marine et du chemin de fer. Or, il était d'une extrême urgence de compléter l'armement des places fortes et des escadres; il était non moins indispensable d'augmenter sur les lignes de Transbaïkalie et de Mandchourie le nombre des wagons et des locomotives. Le gouvernement russe décida donc d'établir sur la glace une voie de raccord destinée à relier directement les deux tronçons du transsibérien. Dès le 15 février, la pose de la voie commençait; à la fin du mois, elle était achevée et, le 1er mars, la ligne entrait en service. A partir de ce moment, il allait devenir possible de passer chaque jour, d'une rive à l'autre, un certain nombre de wagons avec tout leur chargement. Le 27 mars, on avait fait traverser le lac à 2300 wagons et 65 locomotives. En réalité, cette opération avait présenté d'énormes difficultés; le résultat obtenu faisait le plus grand honneur au ministre des voies de communication, le prince Khilkow, ainsi qu'au personnel sous ses ordres.

L'épaisseur de la glace dépassait bien 1m20, ce qui aurait rendu possible, dans des circonstances normales, la mise en mouvement de trains complets. Mais la surface gelée du Baïkal est sujette à de continuels bouleversements. Pour des causes restées encore inconnues, de larges crevasses se produisent sans cesse, en des points quelconques, et instantanément. La voie construite sur le Baïkal avait donc été, à diverses reprises, brisée en maints endroits. Du 20 au 25 février, ces accidents avaient été tellement fréquents que l'on avait un moment désespéré de mener l'entreprise à bonne fin. Ce n'avait été qu'à force de patience et d'énergie qu'on était parvenu à établir et à maintenir la circulation entre les deux rives. En général, ces cassures de la glace se produisaient dans le sens de la longueur du lac, c'est-à-dire perpendiculairement à la voie ferrée. Pour les franchir, on avait finalement reconnu que la meilleure solution consistait à placer au-dessus du gouffre des poutres en fer de manière à constituer une sorte de grillage articulé qui pouvait se déformer sans se rompre et sur lequel on plaçait les traverses et les rails. Mais, vers le 10 mars, une crevasse avait commencé à se produire dans le sens de la largeur du lac, et, par suite, parallèlement à la voie. Très voisine de celle-ci, elle s'était bientôt étendue sur plus de 20 kilo-

mètres de long. La ligne s'était alors trouvée menacée d'une destruction totale et avait dû être déplacée en entier, latéralement. On conçoit ce qu'avait dû être un pareil travail.

Tout avait, du reste, contribué à rendre plus lourde la tâche du ministre. Au commencement de mars, la vie sur le Baïkal était devenue tellement pénible, par suite du froid et des tourmentes de neige, que presque tous les ouvriers civils avaient abandonné les chantiers. On avait alors été obligé d'avoir recours à la main-d'œuvre militaire. Heureusement les soldats venus d'Irkoutsk avaient montré autant d'entrain que d'endurance. Leur conduite avait produit sur la population un effet excellent; leur exemple avait fini par déterminer un grand nombre d'ouvriers à reprendre le travail, de telle sorte que, vers le 25 mars, on en comptait encore plus de 600 employés à la réparation et à l'entretien de la ligne.

Une fois la voie installée, les wagons avaient été mis en marche à une centaine de mètres les uns des autres, traînés par des chevaux. Pour les locomotives, on avait d'abord espéré pouvoir les faire passer toutes montées; mais la première que l'on avait engagée sur le lac s'était enfoncée dans une crevasse et n'avait pu être retirée qu'à grand'peine. On s'était alors décidé à les transporter en deux parties; le bâti avec les roues, d'une part, la chaudière placée sur truc, d'une autre. Les mouvements sur le lac avaient ainsi continué jusqu'à la fin de mars. A cette époque, la température s'était radoucie; la solidité de la glace avait beaucoup diminué, comme le prouvaient plusieurs accidents survenus récemment et dont l'un avait été particulièrement grave : deux wagons chargés de canons de siège avaient été engloutis avec un grand nombre d'hommes et de chevaux. Il eût été fort imprudent d'essayer plus longtemps de passer des poids lourds sur le lac. Le 27 mars, on replia donc la ligne et on revint au mode de transport par traîneaux qui dut lui-même cesser le 20 avril, avec la débâcle.

Pendant ce temps, on s'était mis à l'œuvre pour augmenter le rendement des lignes de la Sibérie orientale et de la Mandchourie. Au fur et à mesure de l'arrivée des matériaux nécessaires, on avait créé de nouvelles alimentations d'eaux et de nouveaux garages, et on avait constitué de nouveaux dépôts de combustibles. Là, également, on s'était heurté à des difficultés considérables. Dans la Mandchourie du Nord, les rivières sont, en effet, couvertes tout l'hiver d'une épaisse couche de glace, qui descend souvent jusqu'au fond; quant au sol, il est lui-même gelé jusqu'à plusieurs mètres de profondeur. On peut s'imaginer combien, dans ces conditions, le forage des puits, pour aller chercher la

couche d'eau liquide, devait être long et laborieux. La question du chauffage était elle-même fort compliquée à résoudre. On sait qu'en Russie d'Asie, les locomotives ne brûlent guère que du bois. En plusieurs endroits, la ligne traverse des régions absolument dénudées. Il fallait donc, pour augmenter les approvisionnements existants, faire venir le combustible par voie de terre ou par trains spéciaux, de points souvent fort éloignés.

En tout cas, grâce à toutes ces améliorations, grâce aussi à l'utilisation du matériel roulant dont le transport sur le Baïkal avait coûté tant de peines, il fut possible, dès les derniers jours de mars, de mettre en marche dans chaque sens, sur la ligne de Mysovaia à Port-Arthur, 6 trains dont 4 militaires. Dans les premiers jours de mai, on put même disposer, en deçà du Baïkal, de 11 trains, et, au delà, de 9 trains, dont 6 pour les transports militaires, 2 pour les besoins du chemin de fer et 1 train-poste de voyageurs.

Le passage sur le Baïkal, complètement interrompu pendant toute la débâcle, venait alors de recommencer. Depuis le 5 mai, le *Baïkal* et l'*Angora* avaient repris leur service. Comme ces navires n'auraient pas suffi pour assurer un débit régulier entre les deux tronçons, depuis que le rendement général de la ligne avait été augmenté, on employait également, à titre auxiliaire, un certain nombre d'autres bateaux. Toutefois, l'aménagement de ces derniers, qui n'avaient pas été spécialement construits pour cet usage, laissait beaucoup à désirer. Aussi, dès qu'il fut possible, s'empressa-t-on d'utiliser le circumbaïkalien. Les travaux, sur cette ligne, avaient été poussés avec la plus grande activité. Le 1er juin, on put ouvrir à l'exploitation la section, longue de 91 kilomètres, de Tankhoï à Koultouck. Dès lors, les détachements qui auraient difficilement trouvé place sur les navires, tels que les batteries, les parcs et les convois, débarquèrent en majeure partie à Irkoutsk et furent acheminés par voie de terre sur Koultouck où ils reprirent le chemin de fer; les 92 kilomètres qui séparent ces deux localités étaient franchis en trois ou quatre étapes. Au contraire, le gros matériel peu maniable et qu'il aurait été fort malaisé de transporter sur route continua, ainsi que les troupes d'infanterie, à traverser le lac en bateau. De cette façon, la ligne put dès lors travailler à plein.

De nouveaux progrès réalisés permirent, au commencement de juillet, de mettre en marche, en deçà comme au delà du Baïkal, douze trains, dont neuf militaires. Aujourd'hui, le nombre des trains circulant sur le transsibérien se monte, depuis la fin d'août, à treize, dont dix réservés aux transports de la guerre, et l'on continue à travailler pour augmenter encore ce chiffre. Ajoutons que,

le 25 septembre, la section de Koultouck à Baïkal a été mise en service; désormais les trains peuvent donc passer de Russie en Mandchourie sans rompre charge.

*
* *

Ainsi, au début de la guerre, le nombre des trains disponibles se réduisait à deux, et il était certain qu'on ne pourrait l'accroître que fort lentement. Il était à prévoir, en outre, que la coupure du Baïkal ralentirait d'une manière permanente et même, à certains moments, arrêterait tout à fait les envois à destination du théâtre de la guerre. Enfin, on devait songer avant tout à mettre en état de défense Vladivostock et Port-Arthur; la ligne devait donc, pendant longtemps, se trouver entièrement absorbée par le personnel et le matériel dirigés sur ces deux places pour le compte de la guerre et celui de la marine. Aussi, les Russes ne pouvaient-ils procéder à leur mobilisation que par échelons successifs.

Le 10 février, le ministre de la guerre donna l'ordre de mobiliser les troupes de la lieutenance impériale, c'est-à-dire de la région comprise entre le Baïkal et le Pacifique. Le 15, il prescrivit d'exécuter la même opération dans la circonscription de Sibérie. Toutes ces unités devaient constituer quatre corps d'armée dénommés 1er, 2e, 3e et 4e sibériens. Puis, à la fin du même mois, il rappela à l'activité certaines catégories de réservistes de Kiev, Moscou et Kazan. Ces trois circonscriptions comprenaient une grande quantité de troupes-cadres, susceptibles de former, en cas de besoin, de nombreuses divisions de réserve. Le gouvernement avait l'intention d'utiliser dans l'avenir plusieurs d'entre elles et il tenait à en former immédiatement le noyau.

Au milieu d'avril, il ordonna la constitution d'une brigade du Caucase, forte de deux régiments de cavalerie; seuls devaient en faire partie les musulmans qui s'engageraient volontairement et s'équiperaient à leurs frais. Les officiers devaient provenir des régiments permanents réguliers ou cosaques. En même temps, il prescrivit la formation d'une brigade de l'Oural, à 2 régiments, et d'une division d'Orenbourg, à 4 régiments. Ces deux corps de cavalerie devaient être fournis par les populations cosaques de ces deux voïskos.

Le 3 mai, on décida la mobilisation complète des Xe et XVIIe corps (Kharkov et Moscou), dont une brigade se trouvait déjà depuis près d'un an en Extrême-Orient; chacun de ces corps d'armée devait donc encore fournir 24 bataillons et 11 batteries; le XVIIe corps devait, en outre, mettre sur pied la 2e brigade indépendante de cavalerie, stationnée à Orel, et composée de 2 régiments de dragons.

Le 9 juin, on compléta les instructions données en février pour constituer, dans les circonscriptions militaires de Kiev, Moscou et Kazan, 10 divisions de réserve. Quatre d'entre elles, les 54e et 71e (Samara) et les 55e et 72e (Tambov), devaient être entièrement mobilisées et composer deux nouveaux corps d'armée dits 5e et 6e sibériens; chargés d'opérer en Mandchourie; les six autres, 51e et 68e (Kkarkov), 56e et 73e (Voronèje), 61e et 78e (Iaroslaw), devaient être portées à l'effectif de paix renforcé et se tenir prêtes à remplacer, dans leurs garnisons, les corps actifs envoyés d'Europe en Asie.

Puis, le 29 juin, commença la mise sur pied de guerre du Ier corps d'armée (Saint-Pétersbourg). Enfin, aux premiers jours du mois d'août, les cosaques du Don reçurent l'ordre de fournir une division de cavalerie à 4 régiments.

La mobilisation s'effectua en Europe avec régularité, conformément aux bases arrêtées à l'avance. Au contraire, cette opération fut, pour les troupes d'Asie, fort compliquée. Là, en effet, il ne fallait pas seulement porter à l'effectif de guerre les corps existants; il fallait encore créer de toutes pièces un certain nombre de formations, états-majors, bataillons et batteries, afin de transformer en divisions les brigades du temps de paix; on devait, en outre, assurer l'encadrement des nombreuses unités de réserve, dites des deuxième et troisième tours, levées par les cosaques. Or, les ressources locales étaient tout à fait insuffisantes pour satisfaire à tous ces besoins; rien qu'en combattants, il fut nécessaire de faire venir d'Europe 19 batteries de campagne, 28 000 fantassins et 1500 officiers de toutes armes. Enfin, comme il était indispensable d'occuper au plus tôt un certain nombre de points importants sur la frontière de Corée et sur le littoral, une partie des troupes stationnées en Extrême-Orient durent être immédiatement dirigées, dans l'état même où elles se trouvaient, sur le Yalou et sur les côtes du Liao-toung; c'est là qu'elles reçurent leur matériel et leur personnel de complément, alors que quelques-unes d'entre elles étaient déjà entrées en action.

Bien entendu, la concentration dut suivre une marche parallèle, c'est-à-dire fort lente. Ce fut seulement le 10 mai que les 9 divisions de tirailleurs se trouvèrent entièrement formées et rendues aux points qui leur avaient été assignés : 5 dans la Mandchourie méridionale, 2 à Port-Arthur et 2 dans la région de Vladivostock. Le transport des 3 divisions de réserve de Sibérie, qui suivit aussitôt, ne fut terminé que le 13 juin; ce ne fut donc qu'à cette date que les 4 premiers corps sibériens se trouvèrent constitués. Le débarquement des Xe et XVIIe corps d'Europe ne fut lui-même

achevé qu'au début d'août. Quand s'engagea la bataille de Liao-yang, le 4e corps sibérien venait d'arriver; il fut suivi du Ier corps puis du 6e sibérien, dont la queue débarqua dans les derniers jours de septembre. Entre temps étaient arrivées, par fractions, les divisions et brigades de cavalerie indépendante et un certain nombre de batteries nouvelles destinées à renforcer la dotation en artillerie des divisions de tirailleurs.

*
* *

Il est dès lors facile de comprendre tous les événements qui se sont produits au cours de cette partie de guerre. La lente formation de l'armée de Mandchourie explique parfaitement l'attitude passive des Russes.

Le faible rendement du transsibérien devait les réduire pour longtemps à une impuissance à peu près absolue. Ils s'en étaient rendu compte et, à plusieurs reprises, avaient songé à reporter à Kharbin leur base de concentration. Il est certain que si les Japonais avaient montré plus d'audace et de rapidité dans leurs mouvements, cette solution aurait été la seule acceptable. Pendant des semaines, les seules forces disponibles dans la Mandchourie méridionale devaient se réduire aux quelques troupes stationnées en temps de paix dans la région et que les 3e et 4e brigades de tirailleurs étaient venues rejoindre par voie de terre, soit en tout à 20 000 hommes environ.

La seule préoccupation des Russes devait donc être de gagner du temps. C'est dans cette intention que le général Zassoulitch avait été établi sur le Yalou avec une dizaine de mille hommes. Ce détachement avait uniquement pour mission de prendre le contact avec l'ennemi, de le reconnaître et de le retarder dans sa marche. Ce double but de couverture et de découverte, le général Zassoulitch ne pouvait l'atteindre qu'en manœuvrant. Malheureusement, il ne comprit pas son rôle. Au lieu de se replier lentement en combattant devant les forces supérieures de son adversaire, il se cramponna sur sa position, et le 1er mai subit un échec très grave. A la suite de ce combat, la Ire armée japonaise s'établit à Feng-hoang-cheng, et la IIe débarqua à Pitséou, pour aller entreprendre le siège de Port-Arthur.

Le général Kouropatkine pouvait-il alors profiter de la division de ses ennemis pour les battre séparément? Avant de répondre, que l'on ne perde pas de vue l'état respectif des forces en présence : le 10 mai, Kouropatkine ne disposait encore que de 60 000 combattants avec 124 bouches à feu; par contre, chacune des armées japonaises comptait 50 000 combattants et 160 pièces de canon, et une IIIe armée, de même effectif, maintenue dans les

ports du Japon, se tenait prête à se porter à Niou-tchouang sur les derrières de l'armée russe, si celle-ci quittait la vallée du Liao-ho. Cette situation interdisait certainement à Kouropatkine tout mouvement offensif. La Ire armée japonaise en profita pour gagner quelques marches vers le nord-ouest, et bientôt la IIIe armée, débarquée à Ta-kou-chao, vint s'établir à ses côtés; à elles deux, elles présentaient, le 15 juin, une masse de 110 000 combattants et de 342 bouches à feu placées sur le flanc de Kouropatkine. Celui-ci n'avait encore que 100 000 combattants et 260 pièces de canon. Cependant le cabinet de Saint-Pétersbourg venait de prescrire qu'on essayât à tout prix de dégager Port-Arthur. Pour se conformer à cet ordre si malencontreux, Kouropatkine détacha le corps de Stackelberg vers le sud; puis il échelonna peu à peu toute son armée jusqu'à Kaïping, en conservant un solide point d'appui à Liao-yang. Il ne pouvait pas faire plus; en portant toute son armée dans la direction de Port-Arthur, au devant de la IIe armée, il aurait complètement découvert ses communications et aurait donné aux Ire et IIIe armées toute facilité pour s'en saisir. Telle quelle, et malgré toutes les précautions prises par Kouropatkine, la situation de l'armée russe était déjà fort critique.

Heureusement les Japonais ne surent pas tirer parti de leur position enveloppante et l'échec de Stackelberg à Vanfangou n'eut pas les conséquences si graves qu'on pouvait redouter. A la fin de juin, ce général put regagner Kaïping; il était sauvé. Mais les motifs qui avaient maintenu Kouropatkine à Liao-yang subsistaient plus que jamais. Les Russes étaient, en effet, menacés de flanc par les Ire et IIIe armées japonaises, de front par la IIe armée qui avait été remplacée devant Port-Arthur par une IVe armée et remontait vers le Nord. Ils ne pouvaient donc que se replier peu à peu sur eux-mêmes pour effectuer leur concentration vers Liao-yang. Dans les derniers jours de juillet, l'armée russe était disposée en arc de cercle, à une vingtaine de kilomètres autour de cette ville : elle se montait à 130 000 fantassins et cavaliers avec 500 bouches à feu. Les trois armées japonaises en contact avec elle sur tout le front, comprenaient 160 000 combattants avec 650 pièces de canon.

Pendant tout le mois suivant, l'effectif des Japonais resta à peu près stationnaire; celui des Russes s'accrut d'une trentaine de mille hommes. A la fin d'août, les deux adversaires disposaient donc enfin de forces sensiblement équivalentes; quoique son artillerie fût encore numériquement un peu inférieure à celle des Japonais, Kouropatkine crut alors pouvoir accepter la grande bataille qu'il avait jusque-là systématiquement refusée. Un ins-

tant, il put croire qu'il en sortirait victorieux. Le haut commandement nippon avait commis la faute de faire exécuter par l'armée de Kuroki, sur la rive droite du Tai-tsé-ho, un mouvement tournant à large envergure qui le séparait complètement des deux armées de Nodzu et d'Oku. Kouropatkine comprit parfaitement le parti qu'il pourrait tirer de la division des forces ennemies. Mais l'erreur d'un subordonné et, surtout, l'extraordinaire vaillance des troupes du général Kuroki, firent échouer sa manœuvre; il se vit donc forcé d'abandonner le champ de bataille et de se replier sur Moukden pour y attendre de nouveaux renforts.

*
* *

Actuellement, l'armée placée sous ses ordres comprend :

Le 1er corps sibérien (1re et 9e divisions de tirailleurs; brigade de cavalerie de l'Oussouri).

Le 2e corps sibérien (3e et 6e divisions de tirailleurs; brigade des cosaques de l'Argoun).

Le 3e corps sibérien (5e division de tirailleurs; 1re division de réserve de Sibérie; brigade des cosaques de Sibérie).

Le 4e corps sibérien (2e et 3e divisions de réserve de Sibérie; brigade des cosaques de Sibérie).

Le Xe corps (9e et 31e divisions d'infanterie; régiment cosaque d'Orenbourg).

Le XVIIe corps (3e et 35e divisions d'infanterie; 2e brigade de dragons d'Orel).

Le 5e corps sibérien (54e et 71e divisions de réserve de Samara).

Le Ier corps (22e et 37e divisions d'infanterie).

Le 6e corps sibérien (55e et 72e divisions de réserve de Tambov).

La division des cosaques du Transbaïkal; — la division des cosaques de Sibérie; — la 4e division des cosaques du Don; — la division des cosaques d'Orenbourg; — la brigade des cosaques du Transbaïkal; — la brigade du Caucase; — la brigade des cosaques de l'Oural.

Toutes ces unités sont de composition et de force très variables. Les divisions de tirailleurs sont à 12 bataillons; les autres en comprennent 16. Il n'existe pas d'artillerie de corps; toute l'artillerie est répartie dans les divisions, à raison de 4, 6 ou 8 batteries de 8 pièces. Les régiments de cavalerie sont à 6 escadrons ou sotnias; plusieurs des divisions ou brigades de cette armée possèdent 1 ou 2 batteries à cheval.

Après la bataille de Liao-yang, certains corps, notamment le Ier sibérien, se trouvaient réduits à l'état de véritables squelettes. Les vides causés par le feu et les maladies depuis le début de

la guerre n'avaient, en effet, jamais pu être comblés. Dans ces conditions, c'eût été une fort mauvaise solution que de continuer à faire venir de nouvelles unités avant d'avoir recomplété les anciennes. C'est ce que comprit le grand état-major russe : il mit en route, immédiatement derrière le 6e corps sibérien, les hommes et les officiers nécessaires pour reconstituer à l'effectif normal les formations déjà existantes en Mandchourie. Le transport de ce personnel prélevé sur un grand nombre de régiments d'Europe est déjà fort avancé et sera vraisemblablement terminé à la fin de ce mois.

A ce moment, les forces russes en Extrême-Orient se monteront à 268 bataillons de 1000 fantassins, 198 escadrons de 150 cavaliers et 988 bouches à feu, soit 350 000 rationnaires et 120 000 chevaux.

En dehors de cette armée, uniquement chargée des opérations de campagne, 60 000 hommes assurent la défense des places fortes. Enfin des détachements de toutes armes, dont l'effectif total est de 65 000 hommes et qui sont, en majeure partie, fournis par le corps des gardes-frontières, analogue à celui de nos douaniers, mais plus solidement organisé, sont employés à la garde des voies ferrées au delà du Baïkal.

Le gouvernement russe ne veut pas s'en tenir là. Aussitôt que les corps déjà transportés sur le théâtre de la guerre seront recomplétés, c'est-à-dire dans les premiers jours de novembre, d'autres débarqueront en Extrême-Orient. Ces renforts sont destinés à constituer une deuxième armée sous les ordres du général Grippenberg, la première restant commandée par le général Kouropatkine. Où sera formée la deuxième armée, est-ce à Kharbin pour servir de réserve à la première ou à Vladivostock pour pénétrer en Corée sur les derrières des Japonais, par la voie du littoral et la vallée du Toumen? Comment sera assuré le commandement suprême des deux armées? Ce sont là autant de questions dont la solution n'est pas encore connue. Du reste, il n'y a pas trop lieu de s'en préoccuper, pour le moment.

Malgré les améliorations apportées au transsibérien, bien du temps s'écoulera avant que la deuxième armée de Mandchourie soit formée. Le chemin de fer est, en effet, encore d'un bien faible débit. Or, un corps d'armée sur le pied de guerre comprend, en dehors des combattants, un très grand nombre d'organes : parcs d'artillerie, convois de vivres, équipages de ponts, hôpitaux de campagne, aussi indispensables que lourds et encombrants. Un corps russe, du type normal, fort de 500 sabres, 32 000 fusils et 112 bouches à feu, ne compte pas moins de 43 000 rationnaires, 11 000 chevaux et 3100 voitures de toutes espèces.

Pour enlever une pareille masse, il faut 160 trains (de 30 véhicules), dont le tiers utilisé par les non-combattants. Si l'on songe que, sur les 10 trains mis chaque jour à la disposition de l'autorité militaire, il y en a 4 employés pour les ravitaillements en vivres, on comprendra que la deuxième armée ne sera pas prête à entrer en action avant le printemps prochain. Jusque-là, le général Grippenberg n'aura guère à s'occuper que de questions d'organisation et d'administration, et le général Kouropatkine restera vraisemblablement seul chargé de la conduite des opérations de campagne avec la première armée. En tout cas, on ne saurait considérer la création de la deuxième armée comme un acte de défiance à l'égard de Kouropatkine. Toutes les notes, d'allure officieuse, parues à Saint-Pétersbourg sur ce sujet, laissent, au contraire, nettement entendre que c'est d'accord avec ce général qu'a été prise la décision du gouvernement russe. Nous le croyons très volontiers. Il résulterait même de certaines communications faites tout récemment à la presse que le général Kouropatkine conserverait la direction suprême, ayant sous ses ordres le général Grippenberg. Cela est fort possible; mais nous le répétons, rien ne presse. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le gouvernement russe est absolument résolu à pousser jusqu'au bout; la lettre écrite par le tsar au général Grippenberg à propos de sa nomination est une véritable déclaration de guerre à outrance; c'est une réponse directe aux promoteurs de médiation.

*
* *

En résumé, les Russes ont, au cours de cette première partie de la campagne, triplé le rendement d'une ligne de chemin de fer longue de plusieurs milliers de kilomètres. Ils ont réuni à l'extrémité du continent asiatique 500 000 hommes avec un immense matériel de guerre. On peut affirmer hautement qu'il n'y a pas, dans l'histoire, exemple d'une pareille activité.

Les mêmes écrivains qui ont facilement accordé à l'Angleterre un crédit de deux ans pour venir à bout de 20 000 paysans sans aucune organisation militaire, ne peuvent admettre que la Russie n'ait pas, en six mois, vaincu un Etat merveilleusement armé et outillé. Les mêmes qui, avec raison d'ailleurs, considèrent que l'Angleterre, malgré les nombreuses fautes de tous ordres qu'elle a commises dans la campagne du Transvaal, est restée une très grande nation, déclarent, aujourd'hui, la Russie déchue de son rang de grande puissance, parce que quelques subordonnés n'ont pas montré toutes les capacités militaires désirables.

Certainement, la Russie disposait de ressources infiniment plus considérables que sa rivale; mais ses réserves en hommes et en

matériel étaient à des distances énormes du théâtre de la guerre. Au contraire, le Japon, maître de la mer, se trouvait en quelque sorte à pied d'œuvre et pouvait immédiatement faire intervenir tous ses moyens d'action. Les Russes devaient donc se trouver, au début, dans un état de très grande infériorité; mais, à la longue, ils étaient sûrs de vaincre, à condition toutefois que l'on sût temporiser de manière à donner aux troupes d'Europe la possibilité d'intervenir au point voulu. Le grand mérite de Kouropatkine est d'avoir parfaitement compris cette situation, d'avoir eu constamment pour but de réserver l'avenir. Sans se laisser influencer par les appréciations dédaigneuses de l'opinion publique et les récriminations de son entourage, il a uniquement cherché à retarder l'adversaire et à lui faire le plus de mal possible, sans s'engager à fond.

Plus tard, quand on étudiera cette campagne, en toute impartialité et à l'abri des préoccupations et des impatiences du moment, on reconnaîtra que la retraite effectuée par les Russes depuis la fin de juin est une des plus belles manœuvres qui ait jamais été exécutée. Sans doute, il y a eu des erreurs de détail, mais, dans son ensemble, elle dénote chez le chef qui l'a conçue et conduite, ainsi que chez les soldats qui l'ont exécutée, des qualités de premier ordre. La fermeté et la force de caractère du premier n'ont d'égales que la bravoure, la ténacité et l'endurance des seconds. C'est dans les moments critiques que l'on juge de la valeur d'une armée, et quelles ne durent pas être les difficultés et les souffrances d'une marche rétrograde qui se poursuivit pendant des semaines par une chaleur accablante, dans un pays accidenté et sans routes, devant un ennemi très supérieur en nombre.

Cependant, l'armée russe ne perdit pas un seul instant son entrain et sa vigueur; c'est à pas comptés qu'elle se replia vers le nord. Chaque étape fut marquée par un gros engagement : du 15 au 16 juin, on se battit à Vanfangou; du 4 au 8 juillet, à Kaï-ping; du 22 au 24 juillet, à Ta-chi-kao; du 30 juillet au 3 août, à Haï-tcheng; du 24 juillet au 3 septembre, à Liao-yang; et après cette dernière bataille, alors que l'on parlait d'un nouveau Sedan, que l'on pronostiquait les pires désastres, l'armée russe s'arrêtait à deux journées de marche du champ de bataille, face à l'ennemi, prête à recommencer la lutte; elle avait, de l'aveu même des Japonais, laissé à l'adversaire treize blessés pour tout butin! Elle avait mis quatre mois pour reculer de 250 kilomètres : elle n'avait donc pas cédé plus d'une demi-lieue par jour! La prodigieuse lenteur de cette retraite, l'insignifiance des trophées tombés entre les mains des Japonais, prouvent, d'une manière indiscutable, l'habileté de Kouropatkine.

Quant aux troupes, pour se faire une idée de ce dont elles sont capables, il n'y a qu'à examiner les opérations du Ier corps sibérien, commandé par le général Stackelberg : c'est ce corps d'armée qui avait supporté le choc de toute la IIe armée japonaise à Vanfangou, où il avait perdu beaucoup de monde; depuis, il avait pris part à tous les combats en retraite jusqu'à la fin d'août; à la bataille de Liao-yang, il s'était trouvé placé à l'extrême droite de la position russe; c'est là que, pendant six jours, il avait subi les assauts furieux de l'armée d'Oku. Toutefois, son moral était encore si peu ébranlé, sa capacité de manœuvre si peu diminuée, que dans la nuit du 31 août au 1er septembre, il put se transporter à l'aile gauche du dispositif et, le 2 septembre, exécuter une vigoureuse contre-attaque qui dégagea la division Orloff de l'étreinte de Kouroki, et permit à Kouropatkine de se replier lentement et en bon ordre.

Que ne doit-on pas attendre de pareils soldats? Y a-t-il une autre armée au monde qui aurait pu, sans se démoraliser et sans se désagréger, passer par les épreuves qu'ont traversées les Russes depuis le début de la campagne?

Du reste, si toute faute se paie, tout mérite a sa récompense, et celle-ci, nous l'espérons, ne va pas tarder pour les Russes. Kouropatkine a eu le grand talent de voir exactement la situation telle qu'elle était, de comprendre qu'il ne fallait rien risquer, rien laisser au hasard, car une défaite pourrait être irréparable. Il a constamment manœuvré de manière à ne rien compromettre. Aujourd'hui, l'armée qu'il a trouvée, en arrivant, éparse et à l'état embryonnaire, est entièrement formée, réunie en une seule masse. L'instrument est désormais forgé. Un avenir prochain nous montrera sans doute ce qu'il peut produire dans les mains d'un véritable chef.

***

SÉCULARISÉE

Couvent de Saint-Théodec, 28 juillet 1903.

Voici la dernière nuit que je dois passer dans ma pauvre chère cellule, que j'occupe depuis bientôt cinq ans. C'est en effet demain qu'expire le délai de quinzaine que, dans sa générosité souveraine, M. Combes nous a accordé pour quitter ce couvent de Saint-Théodec perdu au fond de la lande bretonne et où, depuis six cents ans, la prière ne se taisait ni jour, ni nuit. Demain le spoliateur officiel, escorté de ses estafiers, viendra s'emparer de l'austère et grandiose demeure, troublera de sa voix le cloître sonore et vide et jettera un œil curieux dans nos petites chambrettes, inviolées jusqu'ici. Adieu, asile où j'ai souffert, prié et rêvé du ciel de si près que, souvent, devant mes mains étendues, j'ai cru en voir s'entr'ouvrir les portes.

Cet après-midi, nous nous sommes toutes groupées derrière la croix pour une dernière et solennelle procession d'adieu à travers le monastère; la longue théorie de nos robes blanches a suivi lentement les galeries gothiques, les hautes terrasses, dorées par tant d'étés, où le vent de mer agite sans trêve les saxifrages et les fleurettes sauvages poussées entre les pierres, les cours intérieures, où, sur le granit breton, reposent ces sœurs inconnues, toujours rappelées dans nos prières, et près desquelles nous espérions dormir notre dernier sommeil; qu'elle nous a paru grande et imposante la vieille abbaye, où un silence éternel laisse sans réserve place aux accents lointains et impérieux de l'Océan.

Une suprême bénédiction nous a réunies dans la chapelle vide, puis les lourdes portes se sont refermées avec un long et sourd gémissement sur l'immense nef où tânt de siècles d'encens et de prières ont si bien imprégné la pierre qu'elle dégage un parfum immatériel et divin. La vénérable abbesse nous a fait ses adieux dans la salle capitulaire et nous a annoncé que, par décision des autorités ecclésiastiques, nous étions toutes relevées de nos vœux et libres de nous retirer où bon nous semblerait.

— C'est pour beaucoup d'entre vous, mes sœurs, a-t-elle dit, la liberté de mourir de faim que je vous accorde, mais nous n'avions pas thésaurisé pour la terre; que Dieu vous prenne en pitié!

Grâce au ciel, je suis jeune, j'ai une famille et des ressources

suffisantes, mais je frémis en songeant à ce que vont devenir dès demain mes compagnes âgées, infirmes, déshabituées de ce monde implacable où elles ne retrouveront ni parents, ni amis; trop vieilles pour apprendre un métier, pourront-elles ouvrir des écoles dans ce pays pauvre et presque désert; nos persécuteurs leur laisseront-ils même le droit d'enseigner? Quel lendemain de misère et d'angoisses succédant à la paix austère et à la longue sécurité du cloître! La guillotine des conventionnels ou les bateaux de Carrier étaient moins hypocrites et faisaient moins longtemps souffrir!

Pour moi, ma résolution est prise : après une visite à ma mère, j'irai chercher dans quelque bourg lointain du Finistère ou du Morbihan une place d'institutrice volontaire dans une école libre, où je pourrai, grâce à mes brevets, remplir, d'une autre manière, la mission que je m'étais imposée.

Quelle émotion cependant m'étreint en songeant que je vais revoir tout ce que j'avais sacrifié et fui à jamais; que cinq ans ont dû changer de choses! J'en ai vingt-cinq aujourd'hui et il me semble que j'ai vécu une existence entière à l'ombre de ces hautes murailles et que je retombe sur la terre après avoir visité, comme Lazare, le monde de l'au-delà!

Manoir de Kéraven, 29 juillet.

Tout est fini et me voilà maintenant dans ma chambre de jeune fille, devant mon petit lit blanc, dans le modeste manoir que j'avais quitté pour entrer à Saint-Théodec.

Grâce à la tendresse de ma chère mère, je retrouve tout à sa place, comme au retour d'un voyage de quelques jours; je comprends mieux maintenant ce que ma résolution inflexible a dû lui coûter de larmes; trop héroïquement chrétienne pour me disputer à Dieu, durant cinq ans cette chambrette a été son refuge et son oratoire; c'est là qu'elle est venue chaque soir pleurer et prier pour l'absente, dont la rigueur de la clôture faisait pour elle une morte. Je l'ai su par notre vieille Mariannik, elle n'a jamais permis qu'une main profane dérangeât ici un seul objet, depuis l'heure où, mon cœur gonflé à se briser et sans un regard en arrière, j'avais franchi cette porte, croyant bien ne revenir jamais. Quelle consolation ce matin, après le déchirement des adieux et de la séparation d'avec mes sœurs, de rejoindre ma vieille et douce mère sur le seuil de la demeure familiale, le visage illuminé d'une joie qu'elle s'efforçait de réprimer, ne voulant pas devoir sa félicité à la haine de nos ennemis; comme elle a serré sur son cœur l'enfant perdue et retrouvée, tout en lui prodiguant des condoléances, qu'elle voulait sincères, sur l'expulsion brutale dont

nous étions victimes; j'ai été malgré moi heureuse un instant à la vue du bonheur que je lui causais.

Ce soir, tout étonnée de ma liberté et gênée presque de ne plus me sentir soutenue et dirigée par la règle coutumière, je commence à me ressaisir et à pressentir le danger de ma nouvelle situation ; libre canoniquement, je le suis, certes, et ce n'est point là, comme nos ennemis se l'imaginent déjà et le proclament en vue, sans doute, de persécutions futures, une manœuvre habile pour tourner leur infâme loi ; mais précisément parce que je me sens libre, je me demande avec anxiété qui me défendra contre moi-même. Certes, je l'espère, tout est bien mort au passé et je veux continuer à consacrer toutes mes forces au service de Dieu ; mais si, pourtant, je le retrouvais sur mon chemin celui dont j'ai été la fiancée avant d'être l'épouse du Seigneur, la paix de mon âme ne serait-elle point troublée encore, et profondément.

Kéraven, 31 juillet.

Je reviens de Vannes, où j'ai été convoquée, sur ma demande, au siège du comité des écoles libres, pour me voir désigner un poste. Cédant aux supplications de ma mère, j'ai accepté la direction de la future école catholique de Kernion, à une demi-lieue d'ici, ce qui me permettra de rentrer presque tous les soirs au logis, si je le veux ; j'ai pris comme aide deux de nos sœurs âgées et pauvres qui échapperont ainsi à la misère ; je devrais donc être presque satisfaite, puisque tout semble réussir au gré de mes désirs, et cependant combien ce voyage m'a troublée ! Je passe sous silence mon embarras et ma gaucherie à la station de Kéraven : voilà si longtemps que je n'étais plus de ce monde ; mais cela ne m'inquiète guère et je serai vite au courant de ces milles petites difficultés de la vie ; ce qui est bien plus grave pour moi, c'est la rencontre fortuite d'Yves, que j'ai faite aujourd'hui ; et, malgré tous mes efforts pour étouffer la voix du passé et dédaigner les mouvements de mon cœur, je dois m'avouer, avec une confusion et une révolte profondes, que je n'ai pas été, peut-être, la plus forte dans ce combat.

J'aurais dû prévoir ce qui m'arrive : Yves Le Cludic a toujours été un catholique militant, quoi d'étonnaut alors qu'il soit un des chefs du comité des écoles libres du Morbihan? Aujourd'hui lorsque je me suis présentée au siège de l'Association, dans ma modeste robe noire, bien démodée, et avec ma coiffure d'un autre âge, j'ai été introduite auprès des directeurs, avec un empressement et des égards discrets et souriants qui m'ont prouvé que, pour des yeux exercés, l'habit était parfaitement inutile pour

faire reconnaître le moine. A peine entrée dans la vaste pièce, et un peu gênée par tous ces regards fixés sur moi, j'ai été respectueusement interrogée par ces messieurs sur mes intentions et mes désirs; je venais à peine de leur répondre, sans regarder personne, et de leur dire pour quelles raisons j'accepterais une place à l'école de Kernion, lorsqu'une voix harmonieuse et trop connue est venue me faire tressaillir jusqu'à la souffrance :

« Vous avez raison, Mademoiselle, de chercher ainsi à faire le bien dans votre petit coin natal, ce sera doublement une bonne œuvre, puisque vous ferez aussi l'aumône d'un peu de joie à votre mère vénérée et à tous ceux qui vous aiment. »

Ces paroles, bien simples et d'une courtoisie banale, m'ont tellement remuée que j'ai eu l'air consternée pendant un moment qui m'a paru interminable, et ces messieurs, s'expliquant ma timidité exagérée par plusieurs années de retraite loin des humains, se sont empressés de me réconforter avec une politesse, faite d'indulgence et de pitié, qui a achevé de me confondre; j'ai levé la séance en déroute et j'ai quitté leur bureau fort mécontente de moi.

Ce soir mon esprit s'attarde aux détails de cette scène et j'entends encore, avec le même trouble profond, les accents qui m'ont si fort secouée aujourd'hui; il suffit parfois, dans la vie, d'une parole, d'un souffle de vent, d'un bref aperçu de paysage pour que tout un monde de souvenirs ou de sensations, endormi depuis des années, se dresse subitement dans le repli le plus perdu de notre âme ou de notre mémoire et vienne nous faire revivre, en un brusque éclair, des jours entiers de rêves enchantés ou douloureux; c'est ainsi que mille visions de mon existence d'autrefois m'assaillent en foule en cet instant, abolissant le temps et la distance... Que de choses une seconde de vie peut contenir! A cette voix, jadis si aimée, j'ai entrevu dans une lueur rapide le parc, les bois rares et les landes pauvres de Kéraven, si souvent parcourues avec Yves, la main dans la main, durant nos innocentes courses d'enfants, puis mon profond émoi à son premier aveu d'amour et mes lèvres tremblantes lui promettant tout bas de n'appartenir qu'à lui; la mort de mon père, laissant des affaires assez embarrassées, et, bientôt après, le départ de mon fiancé, brusquement entraîné à la ville par ses parents, sous prétexte d'y terminer ses études de droit, puis surtout l'horrible déchirement le jour où une lettre de son père venait nous annoncer son mariage inespéré avec la fille d'un richissime industriel d'Hennebont. Je me revois partant, froide et muette, pour le long et mortel pèlerinage à tous nos endroits aimés dans le pays désert, si peuplé pourtant de chers souvenirs, puis enfin, au

terme de ce calvaire, mon arrivée au dolmen de Plouguern, surmonté d'une croix de granit sculpté, qui paraît aussi vieille que lui, et là, en cet endroit mystérieux, confident de nos suprêmes promesses, l'effroyable crise de sanglots arrêtée brusquement par la résolution soudaine et irrévocable de fuir ce monde odieux et lâche pour l'asile austère de l'amour qui ne trahit jamais.

Je revois ensuite l'expression douloureuse et résignée du visage de ma mère, qui devait s'attendre à la cruelle décision depuis le jour où, avec des ménagements infinis, elle avait dû m'apprendre la terrible nouvelle; mon départ de Kéraven, sans une larme quoique mon cœur fût brisé, et mon entrée au couvent de Saint-Théodec, la lourde porte du monastère se refermant sur moi comme la pierre de mon sépulcre, puis, après quelques jours de lutte et de retours offensifs de ces souvenirs lancinants, la paix, une paix souveraine, venant tout niveler de son flot puissant et régulier.

Ah! que le monde connaît mal le cloître, haute et sereine patrie des âmes affamées de sacrifice, de pureté et de silence; l'on s'imagine volontiers qu'il est peuplé par les victimes des déceptions de l'ambition ou des trahisons de l'amour; rien n'est plus faux : la plupart de ses habitants n'ont jamais subi et ont à peine soupçonné ces épreuves; quelques autres, comme moi, qu'une passion chaste et unique dominait depuis l'enfance, ont aperçu Dieu si près d'elles, derrière le voile déchiré de leur illusion, qu'elles ont eu le courage de bénir le réveil douloureux qui les arrachait au rêve menteur si longtemps prolongé; quant aux vaincus de la vie, aux âmes aigries ou déçues qui viennent essayer de cacher leur trouble dans l'ombre des couvents, cette rude existence de pénitence, de renoncement et de joyeuse humilité a vite fait de les éclairer sur leur véritable vocation et de les décider à mettre fin à un malentendu chaque jour plus intolérable.

J'en atteste le Ciel, la trahison de celui qui était jadis la joie et le but de ma vie ne m'a jamais inspiré une seule pensée de colère ou de vengeance; pas un jour ne s'est passé sans que je demande à Dieu le bonheur pour lui et les siens, jusqu'à l'heure où, ayant appris la mort de sa femme et de l'enfant qu'elle venait de mettre au monde, il y a trois ans déjà, j'ai senti une immense pitié m'envahir, et ce qui me restait de regrets sombrer devant cette preuve de fragilité du bonheur humain.

Ce que j'ai vu alors avec cette évidence éclatante, je le sais, je le crois toujours vrai; mais est-ce que déjà les images et les bruits du monde produiraient leur effet dissolvant? Suis-je à ce point lâche et vaine que quelques mots, prononcés par une voix

toute-puissante autrefois sur mon cœur, suffiraient à voiler des clartés immortelles? Cette idée me cause une humiliation telle que je n'ai jamais ressenti la pareille pendant les dures années d'épreuves de mon noviciat. Demain, je partirai pour Kernion, les vacances approchent et je tiens à entrer en relations immédiatement avec les mères de famille : le recrutement de mes futures petites élèves ne pourra qu'y gagner, et peut-être un travail acharné me rendra-t-il le repos et la lumière?

Kernion, 8 août.

Décidément, la haine de nos ennemis ne s'endort pas un instant : à peine installée ici depuis une semaine, et quelques jours avant la fin annuelle des classes, j'ai reçu la visite du commissaire spécial de Vannes, envoyé par le préfet pour me signifier qu'ayant reconstitué, avec mes deux vieilles sœurs, une congrégation dissoute, nous étions citées toutes trois en police correctionnelle pour la première audience de vacation du mois d'août.

Bouleversée par cette nouvelle, je suis immédiatement partie pour Vannes, où, malgré ma répugnance, je me suis de nouveau rendue au bureau du Comité des Ecoles libres; cette fois encore, Yves m'a reçue et m'a déclaré, en entendant mon récit, qu'il ne voulait laisser à aucun de ses confrères de la Direction ou du barreau l'honneur de défendre la liberté atteinte en ma personne; il m'a conseillé de me retirer chez ma mère, en attendant ma comparution en justice, et m'a donné quelques indications pour me procurer les pièces nécessaires à ma défense : déclaration de notre vieille supérieure au sujet de notre sécularisation, certificat de l'évêché sur le même objet, etc..., et il a terminé sa brève consultation en me demandant la permission d'aller quelquefois à Kéraven s'entretenir avec moi de notre procès, ce que je n'ai pu lui refuser.

Kéraven, 28 août.

Quelle journée d'émotions et de fatigue. Je suis brisée; c'est, en effet, cet après-midi, à une heure de relevée, comme le portait ma citation, dans son fatras d'un autre âge, que j'ai dû, pour la première fois de ma vie, comparaître devant un tribunal; combien je trouve précieuse maintenant la paix éternelle de notre cher Saint-Théodec! La retrouverai-je jamais cette paix, même si je revenais à l'ombre du vieux cloître?... Hélas! je crains bien que les journées de fièvre qui viennent de s'écouler n'aient brisé quelque lien mystérieux entre mon passé d'hier et ma vie d'aujourd'hui : quand je suis, comme ce soir, en face de moi-

même, il me semble que je suis en présence d'une étrangère dont les sentiments et les paroles étonnent et inquiètent mes habitudes et ma sécurité; et quelques heures ont suffi pour cela! Les quelques heures qu'Yves est venu passer ici depuis que je suis sous le coup des poursuites de nos ennemis. Pouvais-je cependant lui refuser cette faveur alors que le souci de notre défense en était le prétexte raisonnable? Mais aussi quel tact et quelle habileté dans sa manière de procéder à mon égard : lors de notre première entrevue, il n'a été question que de mon procès, du malheur des temps que nous traversons et de la haine tenace de nos persécuteurs, si bien qu'entraînée par le sujet et par l'éloquence de mon avocat, je me suis rassurée au point de lui sourire et d'oser, comme autrefois, fixer mes yeux sur les siens, ce qui a paru l'étonner beaucoup; il a quitté Kéraven bientôt après.

Aux visites suivantes, il s'est enhardi et a osé glisser dans sa conversation quelques allusions sur le passé et des excuses voilées sur sa conduite d'autrefois, en déplorant l'égoïsme des parents, qui, pour mieux assurer un brillant avenir à leurs enfants, commencent par leur briser le cœur et leur interdire le bonheur p ur la vie entière...; enfin, il a été plus explicite; et, lorsqu'il m'a décrit ses tortures morales à la nouvelle de mon entrée à Saint-Théodec, je me suis surprise à recueillir précieusement les plaintes qui sortaient de ses lèvres et à lui accorder ma plus tendre pitié, comme si je n'avais été moi-même la première intéressée dans tous ces événements! Mais j'oublie, au milieu de ces souvenirs, la grande épreuve d'aujourd'hui d'où je sors victorieuse et bien lasse. A peine assise, avec mes deux aides, à côté de mon avocat, devant le tribunal de Saint-Binic, le procureur de la République, un nouveau venu en quête d'avancement, a commencé un réquisitoire foudroyant contre nous, dans lequel il a signalé tous les dangers que notre hypocrite sécularisation faisait courir à la société laïque; après avoir examiné l'esprit et le texte de la nouvelle loi contre les congrégations, il nous a traitées de rebelles d'un autre âge et a terminé sa harangue en nous comparant galamment à l'acarus qui pourrit le fruit, tout en respectant son enveloppe.

J'étais abasourdie, je l'avoue, en me découvrant tant de noirceur, et je n'étais pas moins étonnée en songeant combien une robe d'une certaine forme et d'une certaine couleur peut faire d'un Français, poli, peut-être, à ses heures, un être sans entrailles et sans pudeur en face de pauvres femmes honnêtes, dont la condamnation peut servir sa haine ou son ambition; mes deux vieilles sœurs, affaissées à mes côtés, n'osaient lever les yeux

sur leurs juges, et j'oubliais mes ennuis pour ne penser qu'à leur angoisse, avec une indignation croissante.

Yves se contenait avec peine, et, deux ou trois fois, le président, une belle figure d'aïeul, fut obligé de le calmer en lui répétant d'un air significatif : « Maître Le Cludic, vous aurez la parole tout à l'heure »; enfin, notre défenseur se lève, les lèvres frémissantes, et commence son discours avec une colère mesurée et vengeresse qui a le don d'exaspérer notre accusateur, qui proteste vivement à plusieurs reprises, et le menace même de prendre des réquisitions contre lui; mais le chef du tribunal lui fait observer avec beaucoup de dignité que l'attaque ayant été exempte de toute gêne et de toute mesure, la liberté de la défense n'est pas moins sacrée à ses yeux, surtout lorsque les inculpées sont dignes du respect de tous les honnêtes gens.

Ces paroles me réconfortèrent un peu, et je me sentais pleine de courage et de confiance, lorsque, dans sa réplique à notre avocat, le tenace représentant de la loi, ne se sentant pas le plus fort, essaya du moyen plus commode de l'ironie et du persiflage : il commenta plaisamment la valeur de nos lettres de sécularisation, et, après quelques moqueries d'un goût douteux sur nos vœux et notre manière de vivre, il lança, en se tournant vers moi, la phrase suivante : « Osez donc le déclarer ici, citoyennes d'un pays libre, que vous n'êtes plus enchaînées par des liens et des promesses perpétuelles, aussi contraires aux besoins de la nature qu'aux progrès de la civilisation : en un mot, jurez devant ce Christ, votre maître, que vous pouvez vous marier, dès maintenant, sans forfaiture et sans sacrilège, et je serai prêt à abandonner mes poursuites!... » Ce disant il nous bravait de son mauvais sourire, sûr de triompher facilement de ces trois pauvres créatures effondrées sous la crainte et réduites au silence par cette mise en scène de sa justice, c'est-à-dire de la loi au service de la force; mais, en entendant cet inconvenant défi, mon vieux sang breton me monte à la tête, et, sans réflexion, avec une rapidité qui me déconcerte moi-même, je me redresse brusquement, et, tendant la main vers le crucifix, encore à sa place au-dessus des juges, je m'écrie vivement : « Devant Dieu, je le jure, nous sommes libres de nous marier... »

Un moment de silence et de stupeur succède à mon exclamation, et je retombe sur mon banc, confondue de mon audace; instantanément, Yves se retourne vers moi avec un air à la fois étonné et ravi, tandis que l'huissier, réveillé en sursaut et ne sachant de quoi il s'agit, glapit de sa voix aiguë la phrase sacramentelle : « Messieurs, faites silence! »

Le procureur, désarçonné par ma riposte imprévue, se rassied

en mâchonnant entre ses dents que si les inculpées font maintenant la leçon au ministère public, celui-ci n'a plus qu'à renoncer à la parole, et Yves souligne sa retraite en lui faisant observer qu'il ne peut que s'incliner devant une déclaration solennelle qu'il a lui-même provoquée de son mieux.

Après un pareil incident, le président déclara l'audience suspendue; puis il revint, une heure après, avec ses assesseurs, lire un jugement fortement motivé par lequel nous étions acquitées, sans dépens, de toutes poursuites.

Le public, qui s'entassait dans l'enceinte du tribunal, nous fit une vigoureuse ovation, que nous eûmes toutes les peines du monde à fuir, et, aussitôt, dans le train du retour, Yves me montrant à mes sœurs, encore ahuries de toutes ces émotions, leur dit : « Ne me remerciez pas, car voilà votre vrai défenseur, celui qui vous a sauvées. »

Je n'avais guère l'âme et l'attitude d'une triomphatrice en ce moment où, ayant recouvré mon sang-froid, je me demandais avec terreur ce que devait penser Yves de ma déclaration aussi catégorique qu'inattendue, et quelle protection pourrait remplacer, contre lui et contre moi-même, le rempart si bien démoli de mes serments religieux. « S'il allait m'aimer, pensai-je, et vouloir recommencer ce passé sorti de son linceul, que pourrais-je maintenant lui opposer? »

Après un adieu et des remerciements embarrassés à la gare de Kéraven, qui dessert notre habitation, je me suis retrouvée seule avec un vrai soulagement; j'ai fait à ma mère un récit rapide des événements mémorables de cette journée et me suis empressée de regagner ma chambre pour tâcher de mettre un peu d'ordre dans mes idées et de calme dans ma pauvre tête.

Kéraven, 25 septembre.

... Fiancée! Me voilà de nouveau sa fiancée! En écrivant ce mot qui soulève délicieusement le sein des jeunes filles, je me sens heureuse d'une joie immense, mais grave et contenue, plus digne de mon âge et des longues épreuves que j'ai subies; c'était donc écrit au ciel que ma destinée se poursuivrait à travers les années, les obstacles insurmontables et s'accomplirait contre tout espoir et toute vraisemblance... Lorsque j'y réfléchis, je me vois l'objet d'une série de miracles : Paraissait-il seulement possible que je fusse jamais la femme d'Yves, lorsque son abandon l'avait enchaîné pour l'existence à une autre et m'avait éloignée de sa vie, de son affection et même du monde où il respirait. Mes vœux me tenaient murée dans une tombe volontaire, non moins muette et jalouse que celle qui la prolonge et la justifie; et main-

tenant la mort, d'une part, et puis la persécution, nous jettent de nouveau aux bras l'un de l'autre, libres de nous aimer sans crime et sans trahison! Je crois décidément, comme Yves me l'a répété en ces derniers temps, que Dieu, satisfait de notre sacrifice, nous convie lui-même à prendre la part de bonheur qui nous revient ici-bas.

Depuis un mois environ, date de ma comparution en justice, je m'apercevais bien que l'amour d'Yves grandissait chaque jour et je n'osais m'avouer que la lutte contre mon cœur me devenait à chaque instant plus pénible et plus difficile; je pressentais donc ma défaite et je n'avais plus la vertu de m'en indigner. Aussi est-ce sans surprise, mais avec un émoi reconnaissant, que j'ai accepté, il y a trois jours, une entrevue décisive avec lui au dolmen de Plouguern; je prévoyais cette demande et je voulais notre réunion en cet endroit, si plein déjà de notre destinée. La coquetterie ne meurt sans doute qu'un quart d'heure après la femme, je croyais bien cependant m'être affranchie de ses petitesses, mais aux yeux de l'amour, tout paraît noble de ce qui peut le servir. Longtemps avant l'heure du rendez-vous, j'ai visité ma garde-robe, indigente à l'excès, et j'y ai retrouvé avec émotion une toute simple robe grise, conservée comme une relique depuis le jour de mes premières fiançailles et qu'il reconnaîtra sans doute; ce sera un signe de pardon, un recommencement du passé.

Je jette un coup d'œil dans ma glace, qui reflète maintenant une figure plus rose et moins émaciée; mes cheveux blonds, qu'il admirait tant jadis et que j'avais sacrifiés à la règle, ont même assez repoussé pour que je puisse ébaucher ma coiffure d'autrefois; vraiment, lorsque tout est fini, je sens une larme perler à ma paupière, car je reconnais la Marie insouciante et tendre que l'aquilon avait emportée et qui reparaît en cet instant tellement semblable à l'ancienne que je me demande si ces cinq années de ma vie ont réellement descendu leur cours.

... Trois heures... Voici le moment; je suis l'allée sombre du parc qui débouche sur la lande rose et lumineuse, je descends au bord du petit ruisseau, je remonte l'autre rive aux chênes noueux et clairsemés...; sur un semblant de monticule boisé, voici maintenant l'énorme et rude masse du dolmen, à la fois autel, sépulcre et caverne, dressée sous l'effort de géants inconnus dont l'origine, les mœurs et le langage demeurent, depuis tant de siècles, une troublante énigme. Aux premiers âges de la foi, sans doute, un croyant, bien intentionné, fixa dans le dur granit de la couverture un Christ sculpté, que plus de mille hivers ont rendu aussi noir et aussi fruste que le vieux monument, si bien qu'ils paraissent maintenant avoir été édifiés ensemble.

Je m'avance sans rencontrer personne quand soudain je laisse échapper un léger cri : Yves caché dans l'antre sombre me regardait venir et, s'élançant vivement à ma rencontre, m'entraîne vers un bloc de rochers, où il me fait asseoir contre lui. C'était une de ces journées radieuses et tièdes qui traversent notre vie d'un rayon et dont on voudrait fixer à jamais la course fugitive; la brise, venue de l'océan, se faisait discrète et légère et notre terre de Bretagne, si rarement attendrie, en paraissait plus belle, comme une reine impérieuse qui daignerait sourire; Dieu nous envoie parfois, dans sa sagesse, de ces heures rares et sublimes pour que nous ne soyons point ici-bas sans avoir une idée du ciel!

Un silence enchanté régnait, plus expressif que tous les accents; aucun de nous n'osait le rompre le premier de peur de voir s'évanouir le charme qui nous enveloppait; jamais je n'ai mieux compris combien la parole est incapable de traduire certains sentiments qui naissent et s'épanouissent seulement quand la bouche est muette... Deux heures peut-être se passèrent dans cette communion idéale et si profonde que, en nous relevant pour rentrer à Kéraven, nous ne trouvions plus rien à nous dire que nous n'ayons déjà deviné.

Avant de nous séparer dans l'allée ombreuse, orgueil de notre humble parc, Yves m'attira contre lui et déposa sur mon front rougissant un long baiser que je n'eus pas la force de détourner, puis il dit simplement :

— Ma bien-aimée, quel jour fixons-nous pour notre mariage?

A ces mots, si naturels et si prévus, je ne sais quel reste de scrupules religieux vint me bouleverser au point que je me sentis défaillir; je devais avoir l'air bien désemparée, car Yves, saisi de pitié, ajouta aussitôt :

— Malgré nos fiançailles prolongées, me semble-t-il, depuis plus de cinq ans, je ne veux point vous paraître indiscret, et je vous accorde jusqu'à dimanche pour vous lier à moi par une promesse définitive; je ne vous demande aucune déclaration qui puisse coûter à votre pudeur, mais, ce jour-là, je serai à la messe de Kernion, votre paroisse, en face de la chapelle de famille où vous assistez aux offices; si, comme j'en ai la douce certitude, vous consentez à faire la joie de ma vie, venez-y revêtue de la robe blanche des fiancées; je n'aurai pas besoin d'en voir davantage pour être sûr de mon bonheur.

J'eus à peine la force d'acquiescer d'un signe de tête et je me sauvai vers la maison, où je m'enfermai dans ma chambre pour raconter ma félicité à tous mes objets familiers; puis, l'audace me revenant dans la solitude, j'envoyai dans la direction de Vannes

un baiser et un grand geste pour sceller l'engagement de mes fiançailles, qui s'échappait enfin de mes lèvres.

Demain, je pars pour la ville commander ma robe blanche, douce lueur qui charmera ses regards dans peu de jours, à Kernion, en lui annonçant sa victoire.

Que je suis heureuse! J'en suis presque épouvantée, car je me dis que de pareilles joies ne sont pas faites pour la terre..... et cependant je ne les avais pas cherchées en ce monde..... le ciel me les envoie d'autorité et je les accepte simplement, comme j'avais simplement accueilli l'épreuve lorsqu'elle était venue à son heure frapper à ma porte.

Kéraven, 26 septembre.

Mon ciel était trop bleu pour qu'un nuage ne traversât pas son azur. En allant aujourd'hui à Vannes demander que l'on me remplace à la tête de l'école libre de Kernion, je n'ai plus été reçue avec les mêmes égards et la même sympathie..... sans doute l'auréole du malheur a-t-elle déserté mon front, mais je suis si profondément heureuse, que ces mille riens glissent sur mon bonheur sans parvenir à l'entamer; cependant, il m'a été bien autrement pénible d'apprendre que, faute d'une ancienne religieuse munie de brevets, l'école libre de Kernion ne s'ouvrirait pas à la rentrée des classes, c'est-à-dire samedi prochain; mon Dieu, est-ce que je ne serais pas traître à votre cause, à mon devoir? Cette idée me deviendrait vite insupportable si je ne la chassais en me disant qu'après tout je ne puis sacrifier perpétuellement les joies de ma vie à mesure qu'elles se présentent; Kernion ne sera pas plus à plaindre demain qu'aujourd'hui, puisqu'il n'avait pas jusqu'ici d'école libre..... enfin, j'espère que la Providence y pourvoira. J'ai fait ma déclaration d'ouverture d'école en temps utile, et peut-être d'ici à samedi une remplaçante se présentera-t-elle? Je conserve ce suprême espoir en allant commander la robe blanche de mes fiançailles.

Kéraven, dimanche 1er octobre.

Mon bonheur aura été court comme une belle journée d'automne; mais, quoique toute meurtrie encore de l'épreuve, je me sens remplie d'un calme et d'une force surhumaine, telle que Dieu seul peut l'envoyer pour permettre et récompenser des sacrifices hors de proportion avec notre faiblesse.

Avant-hier, vendredi, j'ai voulu, pour savourer ma joie et raviver mes espérances d'avenir, revoir seule le petit coin sauvage où deux fois ma destinée a paru trouver son dénouement suprême; je suis donc retournée au dolmen, où j'ai été accueillie et fêtée

par la même brise, le même soleil et le même parfum de fleurs des champs qui m'avaient tant charmée quelques jours avant; je repassais dans mon cœur toutes les circonstances de ma vie, agitée par une si dure tempête, et j'édifiais en rêve tout un avenir enchanté, lorsque ma douce méditation a été troublée par l'approche d'une fillette d'une dizaine d'années qui, un gros bouquet à la main, cueillait des bruyères et des fleurettes en allant devant elle, au hasard de ses recherches. La joie porte à la bonté, aussi je l'interpellai avec un sourire, lorsqu'elle était déjà tout contre moi, en lui demandant à qui elle destinait sa gerbe parfumée; elle s'arrêta surprise et un peu effarouchée en me regardant en dessous; mais elle me reconnut, sans doute, car sa figure fine s'éclaira et elle me salua d'une légère révérence gauche, sans rien répondre.

— D'où es-tu, mignonne? ajoutai-je.

— Tiens, mais de Kernion, Mademoiselle Marie, répondit-elle, étonnée et presque scandalisée de ma question.

— Il faut me pardonner, vois-tu, petite, car je ne connais plus guère les enfants par ici, j'ai été absente si longtemps du pays; mais dis-moi le nom de ton père et je saurai bien qui tu es.

— Mon père est mort, Mademoiselle; c'était Gournec, le sabotier, mais ma mère, Fantik, vit avec moi.

— Ah oui! c'est une très brave femme que je me rappelle fort bien. Mais tu ne m'as toujours pas répondu au sujet de ton bouquet... Je parie que c'est pour le mettre à l'autel de la Sainte-Vierge, dimanche, que tu le veux si gros!

A ces mots, la figure de l'enfant se rembrunit et elle eut un mouvement de répulsion :

— Non, Mademoiselle, je me garderais bien de le donner à qui vous dites.

— Comme tu parles de la sainte Vierge, dis-je toute surprise, on dirait que tu ne l'aimes pas?

L'enfant haussa les épaules :

— Comment voulez-vous que je l'aime puisqu'elle n'existe pas; tout ça, voyez-vous, Mademoiselle, le bon Dieu, les saints, c'est des histoires inventées par les curés pour rester nos maîtres.

J'étais suffoquée de voir une naïve fillette proférer de pareilles abominations :

— Ce n'est pas toi qui as inventé cette vilaine réponse, ma pauvre petite; voyons, dis-moi qui t'apprend tout cela?

— Tiens, mais l'instituteur, pour sûr; il en sait long, allez, et il nous a dit qu'il saurait bien nous délivrer de toutes les superstitions.

— Mais, ta mère, je me la rappelle bonne et pieuse, que dit-elle lorsqu'elle t'entend parler ainsi?

— Les premières fois, elle s'est mise bien en colère et elle a voulu me retirer de l'école, mais, comme il n'y en a pas d'autre dans les environs et qu'elle est obligée de me laisser finir mes études, on l'a menacée de la faire mettre au tribunal si elle me gardait toujours chez elle, alors elle a eu peur et elle a cédé, mais elle se lamente souvent avec d'autres femmes du village et elles ont bien dit à l'instituteur que, dès qu'il y aurait l'école libre qu'on leur promettait, les choses ne se passeraient pas ainsi; mais, lui, il a ri et il leur a dit : « Qui voulez-vous qui vienne ici s'enfermer dans votre village si pauvre, pour lever une école sans être payé? Vos belles dames des couvents iront dans les villes, et même, les jeunes se marieront, allez, car elles seront bien contentes, au fond, d'être délivrées des cloîtres, mais aucune ne viendra à Kernion, vous pouvez y compter. » Et ma mère et les autres ont pleuré à l'idée qu'elles ne pouvaient pas payer une ancienne religieuse et que tout le monde les abandonnait à cause de leur pauvreté!

J'étais bouleversée en entendant cette voix innocente dire des choses aussi cruelles, et, après avoir congédié la fillette, avec quelques reproches, je restai anéantie sur ma pierre en face du vieux monument impassible...

Une pensée que je sentais naître et grandir en moi me révoltait jusqu'à l'épouvante, car je voyais bien qu'il ne me serait plus possible de la chasser longtemps et qu'elle allait s'imposer à mon esprit par son évidence impitoyable; à son approche, j'avais envie de crier, de courir comme une folle pour m'étourdir, mais je me disais, en même temps : « A quoi bon cette lutte? je suis vaincue d'avance; maintenant que j'ai entendu la triste voix de cette enfant, ma vie ne sera plus qu'un long remords et mes plus douces félicités conjugales seront empoisonnées par la vue de ces misères morales que je n'aurai pas voulu soulager lorsque je le pouvais... Et cependant je veux être heureuse, j'ai souffert plus que ma part, j'ai prié, je me suis sacrifiée sans compter, aujourd'hui la vie m'offre une revanche inespérée que je n'ai pas cherchée; j'ai le droit de ne pas toujours souffrir et surtout j'ai le devoir, si je consentais même à briser mon cœur, de ne point anéantir par ce coup le bonheur de l'honnête homme qui m'en a remis la garde...

« Mais, murmurait quelque chose au fond de ma conscience, je vais donner raison à ce maudit instituteur, qui, dans sa logique grossière, prétend que nous sommes heureuses d'avoir échappé au cloître pour pouvoir nous marier. Va-t-il triompher de voir sa prédiction méchante si bien réalisée! Tous ces pauvres gens de Kernion en concluront que cet homme dit toujours la vérité : ses

mensonges et ses blasphèmes deviendront leur évangile; quel mal va en résulter! Mon Dieu, à mon aide!... Et cependant je veux garder mon amour, je ne veux pas repousser l'affection si profonde et si vraie qu'Yves m'offre avec sa vie... Que tous ces maux, que je prévois, retombent sur ceux qui m'ont arrachée à la paix de mon couvent bien-aimé... Pour moi, je m'en lave les mains. » A ce moment, mes regards tombèrent sur le vieux Christ noirci, qui, depuis tant de siècles, tendait, du haut du dolmen, ses bras sur le pays d'alentour; je le contemplai d'abord longuement, presque sans le reconnaître, tant mon âme était agitée et trouble, puis, il me sembla que la dure croix s'animait et se couvrait d'une chair douloureuse d'où le sang jaillissait, que ces yeux de pierre s'ouvraient limpides et pleins de larmes et laissaient glisser jusqu'à moi un regard de reproche et de supplication; je voyais la bouche, fermée depuis tant de siècles, s'entr'ouvrir pour me dire : « Entends-tu les blasphèmes de ces pauvres petits que j'aimais tant ici-bas, écoute l'appel de ces mères désolées qui voudraient les arracher au naufrage; sourde à leurs voix, tu cherches ton plaisir et tu laisses ces malheureux à leur ignorance ou à leur découragement mortels : si je revenais sur la terre pour y être crucifié de nouveau, j'y trouverais toujours des bourreaux, mais non, peut-être, comme jadis, des amis et des disciples pour entourer ma croix!... »

Alors, sanglotante, éperdue, je me précipitai à genoux en étendant la main droite vers l'image sacrée pour un solennel renouvellement de mes premiers vœux.

Ce matin, Yves, plein d'espoir, quoique légèrement inquiet de mon retard, attendait mon arrivée sous le porche gothique de l'église de Kernion; soudain, lorsque j'ai débouché sur la place à la tête des cinquante petites filles de la nouvelle école libre, vêtue de ma pauvre robe noire, j'ai vu sa figure pâlir affreusement et un mouvement convulsif le secouer; il m'a fixée un instant, a jeté un long regard sur le crucifix de l'entrée, et, se perdant dans la foule des fidèles, il a disparu pour toujours! J'ai senti mes jambes fléchir et mes yeux se voiler dans une douleur mortelle, puis, tombant à genoux à ma place et courbant le front devant celui qui me demandait une seconde fois l'immolation de mon cœur, je n'ai eu que la force de lui dire : « O doux Galiléen, tu as vaincu! »

Alexandre Amilhau.

JOSEPH DE MAISTRE INCONNU

VENISE, CAGLIARI, ROME

(1797-1803)

I

Le 22 septembre 1792, à l'heure où Montesquiou entrait en triomphateur et sans coup férir à Chambéry, Joseph de Maistre en sortait, par la porte opposée, pour rallier le drapeau royal. Six ans après, le 19 novembre 1798, Joubert arborait les trois couleurs sur la citadelle de Turin : le roi Charles-Emmanuel IV s'enfuyait et s'apprêtait à faire voile, sous la protection d'une frégate anglaise, pour son île de Sardaigne. Qu'allait faire de Maistre? Il ressemblait à un général abandonné en rase campagne par le gros de l'armée. Il ne savait quel parti prendre; mais ce qu'il savait bien, par exemple, c'est qu'il ne capitulerait pas. Courber son front devant la force, victorieuse du droit? Jamais. Or, ce n'était plus un mystère pour personne : l'Europe commençait à dévisager l'auteur anonyme des *Considérations sur la France*, des *Lettres d'un royaliste savoisien*, de l'*Adresse des émigrés à la Convention nationale*. La police du Directoire avait filé le comte en Suisse, à l'égal de Mallet du Pan, de Malouet, des Lameth et des autres étoiles de première grandeur de l'émigration. Le gouvernement français avait exigé son expulsion de Lausanne. Comment eût-il toléré son séjour à Turin, alors qu'il y devenait le maître et qu'il voyait en lui plus qu'un suspect, un ennemi déclaré, une force morale plus redoutable que les gros bataillons?

Un nouvel exil s'imposait donc : mais où aller? Dans la précipitation du départ, le roi n'avait pas laissé d'instructions ni fait d'offres au fidèle serviteur. Celui-ci était trop fier et trop délicat

pour s'imposer, trop esclave de son serment pour renoncer à la lutte. Le comte de Challembert[1] s'en fut peut-être promptement consolé. De Maistre ne l'ignorait point : il savait de quelles hostilités il était entouré et quel soulagement sa retraite définitive eût produit au sein de cette petite cour condamnée par les événements à une existence vagabonde; mais il avait le cœur trop bien placé pour s'en émouvoir et même pour paraître s'en préoccuper. Au moment de quitter son modeste logis de la rue Burgo Nuovo, il prit sa plume des grands jours et adressa au ministre une lettre pour le prier de faire savoir au roi qu'il n'osait sans ordre le rejoindre en Sardaigne, de peur d'être à sa charge en un temps d'épreuves, et qu'il se décidait à chercher un refuge à Venise, mais qu'aujourd'hui comme hier, comme toujours, il mettait sa personne au service de son maître et qu'au premier appel il était prêt à lui sacrifier sa vie.

Ce devoir accompli, le comte était rayonnant, Pourtant, que de points noirs et de sujets d'inquiétude! Partir, sous un nom et un passeport d'emprunt, avec une femme et deux enfants en bas âge, presque sans ressources, emportant comme viatique quelques pièces d'argenterie et une poignée de louis! Se grimer en sujet du roi de Prusse et jouer à travers les lignes autrichiennes et françaises au négociant berlinois arrivant de Neuchâtel! Qu'importe! Son parti est pris. « L'honneur et la raison sont à nous : le reste n'en dépend pas. »

C'est le 28 décembre 1798, au matin, à quelque distance de Turin, sur les bords du Pô. Un grand bateau est amarré à un endroit convenu, loin de toute habitation. Les reliques de la famille y ont été hissées pendant la nuit. A la première heure, M. et Mme de Maistre s'y embarquent avec Adèle et Rodolphe. On arrive à Casal. Curieuse rencontre de ces temps héroïques et dont un siècle à peine nous sépare : pêle-mêle, sur le quai, fuyant les armées de la République triomphante, toute une théorie d'émigrés. Joseph de Maistre retrouvait dans leurs rangs des figures entrevues jadis à Chambéry, à Aoste, à Lausanne, en quelqu'une de ces stations où le vent de l'exil les avait successivement poussées. Tels Mgr de La Fare, évêque de Nancy, de grandes dames, de respectables chanoines, de jeunes abbés, des officiers de l'armée des princes ou de celle du roi de Sardaigne : tous luttant avec une rare énergie contre les vents contraires et supportant leurs épreuves allègrement et le sourire aux lèvres...

Le chaland du patron Gobbi, habituellement employé à trans-

[1] Le chef du cabinet piémontais.

porter du sel, s'était ouvert, avec quelques autres, à ces chevaleresques infortunes, moyennant des conditions acceptables en raison de la dureté des temps. Les émigrés s'y entassaient. Dans la cale, vide de marchandises, chaque groupe, chaque famille s'installait tant bien que mal, le plus parcimonieusement possible. Des toiles à voile, accrochées à des cordages, marquaient les compartiments des passagers agglomérés, serrés les uns contre les autres, sous des couvertures trouées. Vers le milieu, un rond demeuré vide; et, au centre, un *brasero*, autour duquel chacun venait à son tour réchauffer ses membres engourdis.

Là avaient pris place le comte, Mme de Maistre et leurs deux enfants. Il fallait vivre. Pas de cuisine à bord, ni de cuisinier. Quelques provisions : du pain durci, de la viande salée, des poissons pêchés entre deux glaçons, des œufs et des volailles étiques achetés de loin en loin dans les villages riverains, où l'on faisait escale chaque soir. Le sel seul ne manquait pas : les parois de la cale en étaient garnies, on eût dit une grotte de stalactites. Chacun se tirait d'affaire comme il le pouvait. Plus d'une marquise dut confesser, devant le *brasero* transformé en fourneau économique, son incompétence culinaire...

A Pavie, la caravane retrouva des amis de Savoie : Henri et Auguste de Faverges, partis de Turin le 24 décembre. Henri de Faverges, alors âgé de vingt-deux ans, avait été, durant la guerre, attaché comme lieutenant à l'état-major sarde dirigé par son oncle maternel, le marquis Henri Costa de Beauregard. Son frère Auguste, de cinq ans plus jeune que lui, sortait du corps des pages et n'avait encore aucun grade. Les deux jeunes gentilshommes se rendaient à Venise pour y prendre du service sous les ordres de leur parent, le général Frédéric de Bellegarde, qui y commandait un des corps de l'armée autrichienne. Ils allaient, eux aussi, devant eux, à l'aventure, avec l'insouciance de la vingtième année et l'inaltérable gaieté qui, de ces chevaliers errants, faisait une troupe joyeuse, convaincue que « l'averse » touchait à sa fin.

A partir de Pavie, la descente se fit en commun. Dans ses souvenirs militaires, le lieutenant général marquis de Faverges raconte ces sombres jours illuminés par la belle humeur et la philosophie sereine de ces proscrits dont « la fortune était sequestrée et la tête mise à prix ».

« Sauf Mme de Maistre, écrit-il, nous couchions chaque nuit à terre. C'était elle qui s'occupait de la cuisine et nous faisait, par économie, un ordinaire à la diable. » Auguste de Faverges s'était improvisé aide-cuisinier; mais il gaspillait les vivres et il y avait

entre eux en tout bien tout honneur « les disputes les plus originales ». Mme Prudence [1] « ne se déconcertait pas », même quand son second lui contestait gravement « le droit de le faire mourir de faim ». Joseph de Maistre marquait les coups; « il en était amusé à s'en tenir les côtes et à pleurer de rire [2] »; mais il n'était pas homme à s'attarder auprès du *brasero*. Pendant que les *pecci vivi* et les œufs achevaient de cuire, il rejoignait sur le pont Mgr de La Fare et là, insensible au froid, au vent glacé, aux plaines blanches de givre, aux masses noires qui évoluaient, armées, sur les deux rives, l'orateur, de sa voix chaude, exposait au prélat, transi, les conséquences de la nuit du 4 août, mêlant la verve endiablée de son esprit caustique aux éclats de son éloquence :

Une certaine date me rappelle ce moment où, sur les bords d'un fleuve étonné de se voir pris par les glaces, je mangeai avec un évêque français un dîner que nous avions préparé nous-mêmes. Ce jour-là, j'étais gai; j'avais la force de rire doucement avec l'excellent homme qui m'attend aujourd'hui dans un meilleur monde; mais la nuit précédente, je l'avais passée à l'ancre, sur une barque découverte, au milieu d'une nuit profonde, sans feu ni lumière, assis sur des coffres avec toute ma famille, sans pouvoir nous coucher ni même nous appuyer un instant, n'entendant que les cris sinistres de quelques bateliers qui ne cessaient de nous menacer et ne pouvant étendre sur des têtes chéries qu'une misérable natte pour les préserver d'une neige fondue qui tombait sans relâche [3].

Sous Casal Maggiore, le froid était devenu tellement vif que, sur un large espace, le Pô fut congelé. Le bateau était prisonnier au milieu des banquises. Impossible de songer à naviguer dans l'étroit courant d'eau demeuré libre. Le patron Gobbi annonça alors à l'équipage qu'il fallait attendre des temps meilleurs. Le comte dut à ses *Considérations sur la France* d'être tiré de ce mauvais pas. Derrière le chaland naviguait un petit bâtiment plus léger et de forme plus allongée qu'avait frêté le comte Karpoff, ministre de Russie. Celui-ci, heureux d'avoir pour compagnon de route le personnage dont le nom était prononcé avec respect dans toutes les chancelleries d'Europe, invita de Maistre à venir à son bord. L'insistance fut telle que celui-ci dut céder. Il prit donc congé de ses compagnons de traversée et continua sa route sous le pavillon russe : se doutait-il alors du rôle qu'il devait jouer dans le pays des tsars?... La comtesse et ses deux

[1] Nom que Joseph de Maistre donnait à Mme de Maistre dans l'intimité.

[2] Archives du château de Sury. — Note du marquis de Faverges, possesseur du manuscrit inédit des souvenirs militaires du lieutenant général, marquis de Faverges, son grand-oncle.

[3] *Soirées de St-Pétersbourg*, p. 158 et 159 du tome II de la 1re édition.

enfants partageaient avec lui la généreuse hospitalité du diplomate. La route se poursuivit dès lors dans des conditions meilleures. Rien ne manquait à bord. Mme de Maistre put remettre son tablier au fond de l'une des deux caisses, jusqu'à nouvel ordre; mais, par contre, le voyage devint de plus en plus mouvementé. Depuis la Polisela, on naviguait péniblement à travers les glaçons et, ce qui était plus grave, sous le feu des avant-postes des deux armées autrichienne et française, occupant, presque sans intervalle, les uns, la rive gauche, les autres, la rive droite du Pô. A chaque instant, les cris de *qui vive!* de *halte!* de *Werda!* se croisaient. Les postes prenaient les armes; et le chaland, naviguant en franchise sous pavillon neutre, devait faire ses justifications et « venir à obéissance ».

Sur le pont, était remisée la voiture de M. Karpoff. Adèle et Rodolphe y avaient trouvé un abri plein de charme : les glaces relevées, étendus sur les coussins moelleux, ils jouaient avec l'inconscience de leur âge, quand un tumulte se produisit au dehors. Des ordres secs partirent de la terre. L'équipage se hâta de stopper; mais l'abordage ne se faisait pas assez vite, au gré du poste français campé sur la rive. Un simple sergent le commandait. Celui-ci donna l'ordre de coucher en joue les matelots. Des cris désespérés et une mimique expressive firent relever les fusils avant le commandement de *feu!* Vite, on jeta l'ancre et on amarra le bateau. Les voyageurs exhibèrent leurs passeports. Plus brave que lettré, le sous-officier perdait à les déchiffrer son temps et son latin; il envoyait au diable tous ces logogriphes et voulait, au préalable, les communiquer au commandant de la ville voisine.

« A quoi bon? dit le caporal, on dira que tu es... une bête et voilà tout. » La réflexion parut au sergent si profonde qu'il renonça à ses velléités et consentit à laisser la barque poursuivre la route. N'importe, les voyageurs l'avaient échappé belle et les soldats de l'armée d'Italie ne paraissaient pas bien convaincus, en particulier, que le comte de Maistre fût, ainsi que l'indiquait son passeport, un sujet du roi de Prusse... Il parlait si bien le français! « Vous m'avez un accent! » disait l'un d'eux, et, comme conclusion il exprimait le regret de n'avoir pas transpercé d'une balle républicaine la berline aristocratique qui se prélassait à bord. — « Vous eussiez fait une belle besogne, lui répondit le comte. Ces deux enfants étaient dedans; et vous les auriez tués ou tout au moins blessés : auriez-vous été bien fier de ce coup-là? — Oh! non, citoyen, reprit le guerrier subitement radouci, vous avez bien raison; j'en eusse été plus fâché que la mère... »

De Maistre reconnaissait le souffle de Provence dans cette

sortie si promptement calmée, et, du fond du cœur, il remerciait la Providence d'avoir sauvé d'un nouveau danger ses deux petits enfants. Les voyageurs arrivèrent enfin à Chioggia, petite ville qui est comme une sentinelle avancée de Venise, à l'extrémité même des lagunes, « sorte de grand poisson couché sur le sol et dont les rues simulent les arêtes ». Peuple de pêcheurs et de modèles, replié sur lui-même, frayant peu avec ses voisins et dont le comte relève, au passage, la fière mine, la beauté plastique et les pittoresques atours. Un bateau, loué sur le port, emmena les passagers qui, après une traversée mouvementée le long des côtes de l'Adriatique, abordèrent enfin dans la cité des doges.

II

Le grand homme était de ceux que rien n'étonne et qui n'ont rien à apprendre. Il avait fait, lui aussi, et de vieille date, son voyage autour de sa chambre. Il connaissait à fond, comme s'il les eût parcourus, la vieille Europe et le nouveau monde. D'avance, il avait tout visité, tout pénétré, tout étudié. Pas de ville dont il ne connût les origines et l'histoire, les ruines et les monuments. Nulle part il ne pouvait être dépaysé ni surpris.

Aussi, quand, au terme de ce périlleux voyage commencé sur le Pô, poursuivi sur l'Adigetto et terminé sur l'Adriatique, le bateau le débarqua, lui et les siens, sur le quai des Esclavons, il salua la ville des doges comme une noble dame dont il aurait, en familier, fréquenté les salons et maintes fois baisé la main et admiré les joyaux. Hélas! ils avaient autre chose à faire que de passer en revue toutes ses merveilles.

Les proscrits se demandaient comment ils vivraient en ce nouvel exil, plus cruel, plus solitaire, plus angoissant que celui de Lausanne. Aux bords du Léman, le regard s'emplissait de la patrie absente. Chaque jour on en coudoyait les êtres, on en recevait des nouvelles, on en entendait le langage, on en percevait les échos, on en buvait les horizons. A Venise, quel changement de décor! L'isolement. Les passants inconnus, ombres mystérieuses, disparaissant dans le glissement cadencé des gondoles : pas un visage ami, pas une maison à la porte de laquelle on pût frapper. Un langage où l'italien, le turc et l'allemand mélangés résonnaient en notes incompréhensibles aux oreilles de la comtesse et des enfants qui ne parlaient que le français [1]. La perspective de mourir là, sans secours, sans assistance, loin des êtres aimés, loin du pays natal...

[1] Ainsi que, d'ailleurs, et de tout temps, tous les habitants de la Savoie.

Mme de Maistre, malgré la trempe vigoureuse de sa nature, était saisie d'un profond sentiment de tristesse. Une mélancolie l'envahissait, imprégnait son être, ainsi que la brume qui, le soir, se répand des lagunes dans les ruelles où l'on glisse au lieu de marcher...

Ils entrèrent à l'église de Saint-Jean et de Saint-Paul, y prièrent ensemble et, réconfortés, se mirent en quête du réduit où ils pourraient abriter leur tête et attendre des jours meilleurs. La rencontre du comte de Kevenhüller vint providentiellement les tirer d'embarras. De Maistre l'avait connu à Turin, attaché à l'ambassade d'Autriche. Le diplomate mit à la disposition de l'illustre exilé sa bourse et son hôtel; mais celui-ci ne voulut accepter qu'une chambre, au rez-de-chaussée, vaste pièce sans cheminée, sorte de débarras, où il vint camper avec sa femme, ses enfants, quelques livres et les fameux registres qui ne le quittaient jamais.

M. et Mme de Maistre étaient trop fiers pour vivre d'emprunts et pour laisser paraître au dehors la misère qui les étreignait. Mme de Maistre, se multipliant, économisait les gages d'une domestique : elle raccommodait, balayait, préparait les repas, regardait à un sou pour faire durer, par des miracles d'économie, le petit pécule que rien ne remplacerait et qui, comme l'eau de la clepsydre, baissait, baissait toujours.

Joseph de Maistre se privait de tout, vivait, comme un anachorète, d'un verre d'eau et d'un morceau de pain, se livrait volontiers aux plus humbles besognes; mais il ne pouvait se passer du commerce de ses semblables et, d'instinct, partout où le conduisait « son inconcevable destinée », il allait droit à l'élite. Il faut dire que l'élite aussi, par un juste retour, se sentait attirée vers lui. Comme à Lausanne, son logis devint bientôt le rendez-vous de tout ce que Venise et la colonie des émigrés renfermaient de plus distingué. Cette grande pièce à peine meublée, que des rideaux de serge divisaient en compartiments, où, dans un coin, dormaient les enfants, où, dans un autre, étaient entassés les ustensiles de ménage, se transformait fréquemment le soir en un salon où diplomates, prélats et grandes dames venaient « discourir des affaires du temps ».

Le comte y trônait dans la brillante auréole de son talent de causeur. Il dominait, il éblouissait, il subjuguait, et sa parole enflammée faisait pour un instant oublier à l'orateur et à son auditoire toutes les souffrances de l'exil; mais bientôt, l'on se

Jamais, même sous la domination sarde, l'italien ni le piémontais, qui n'est qu'un patois italien, n'ont été parlés, *ni même compris*, en Savoie.

retrouvait en face des réalités cuisantes et parfois aussi des égoïstes abandons.

Joseph de Maistre en fit l'expérience avec le cardinal Maury. A peine arrivé à Venise, il alla présenter ses devoirs au célèbre prélat, qui y vivait sinon dans l'opulence, tout au moins sans préoccupation financière et en possession de ce pouvoir si doux, en de pareils temps, à tout cœur haut placé : celui d'obliger discrètement.

A la première visite que je lui fis, il me parla avec intérêt de ma position embarrassante, et toujours avec le ton d'un homme qui pouvait la faire cesser. En vain, je lui témoignais beaucoup d'incrédulité sur le bonheur dont il me flattait : *Nous arrangerons cela*, me dit-il.

Peu de jours après, je le vis chez la baronne de Juliana, Française émigrée qui avait une assemblée chez elle. Il me tira à part dans une embrasure de fenêtre ; je crus qu'il voulait me communiquer quelque chose qu'il avait imaginé pour me tirer de l'abîme où je suis tombé. Il sortit de sa poche trois pommes qu'on venait de lui donner et dont il me fit présent pour mes enfants.

D'ailleurs, le comte ne tint pas rigueur au cardinal de ce cadeau princier ; Adèle et Rodolphe n'avaient pas tous les jours des pommes à leur dessert et durent croquer à belles dents ces fruits qui leur rappelaient les vergers de Savoie et la table plantureuse de « bonne maman ». Le 16 février 1799, Maury venait rendre visite à de Maistre et passait avec lui une grande partie de la matinée. Le soir du même jour, ils se revoyaient encore. Ils effleurèrent différents sujets. Rentré au logis, le comte, doué d'une mémoire étonnante, consignait « mot à mot » sur ses tablettes le résumé des opinions du cardinal.

Pour lui, « l'Académie française est seule considérée en France et donne réellement un état ». « Le littérateur, l'orateur s'adressent à l'univers ; un mathématicien, un chimiste, ne sont entendus que d'une poignée de gens. »

« Les langues sont la science des sots. » Maury s'adressait bien : de Maistre ouvre à ce propos une parenthèse : « Il parlait à un homme qui en sait *cinq* et en *déchiffre* deux autres. »

« Les Anglais ne sont vraiment supérieurs que dans le roman… Ibrune est un historien médiocre qui ne vaut pas Vertot, et Addison un peintre de caractères qui ne vaut pas La Bruyère. »

Quant aux Français, « ils sont fous, et c'est parce qu'ils sont fous que la révolution s'est faite ». Et le cardinal, de se répandre en plaintes amères sur l'indiscrétion de ses compatriotes, qui ne cessent de mettre son influence à contribution :

Voilà encore une foule d'émigrés français chassés du Piémont par la Révolution et retenus sur la frontière par les derniers ordres du gouvernement autrichien, qui ne veut point d'étrangers dans l'Etat de Venise; ils m'écrivent pour avoir des passeports, mais comment faire? Dois-je dire aux gouvernants : « Je vous demande une exception *seulement* pour trente? » Notez que ces messieurs ne m'envoient pas un seul papier, un seul titre pour appuyer leur demande. Quelques-uns même, en m'écrivant, ne me donnent pas leur adresse. — Ils sont fous!

III

Pendant que le cardinal Maury discourait ainsi avec le comte de Maistre, des événements de haute importance se précipitaient et semblaient devoir modifier la face de l'Europe en endiguant le torrent révolutionnaire. Les puissances se sentaient menacées par la propagande du Directoire, et guettaient l'heure favorable pour intervenir à main armée. A la nouvelle de la défaite d'Aboukir, l'Angleterre, l'Autriche, le Portugal, la Suisse, Naples, le Piémont et la Turquie formaient la seconde coalition que vint renforcer le redoutable appoint de la Russie qui, jusque-là, s'était tenue à l'écart.

Au printemps de 1799, Souvarow venait, à la tête d'une armée, soutenir le général Kray sur les bords de l'Adige. Xavier de Maistre, qui languissait dans l'inaction, accourut, muni d'une lettre de recommandation de son frère, pour solliciter un poste de combat auprès du célèbre capitaine, alors entouré de l'auréole que n'avait point ternie la bataille de Zurich. L'auteur du *Voyage autour de ma chambre* fut accueilli avec faveur et obtint un grade dans l'état-major du général, dont il suivit dès lors la destinée jusqu'au jour où, vaincu, Souvarow alla mourir de chagrin à Moscou.

Quant à Joseph, à la première nouvelle de l'arrivée des Russes, comme si une sympathie secrète l'attirait vers eux et les mettait incessamment sur son chemin, il ne put résister au désir de voir de près ces légions d'hommes du Nord qui, pour la première fois, faisaient leur apparition à l'Occident de l'Europe. Il vint donc de Venise à Padoue pour assister au défilé. En les voyant marcher stoïques, mystiques, précédés de leurs icones, allant en chantant au-devant de la mort, il se prend à méditer sur le fléau de la guerre, et on dirait qu'il éprouve une sorte de douleur à la perspective des flots de sang généreux qui vont couler, dans cette lutte fratricide, entre soldats de ces deux grands peuples qu'il aime entre tous :

Russes et cosaques, écrit-il sur son journal intime, chantent en

entrant dans les villes... Une douzaine de soldats réunis comme une bande de musiciens, chantent des airs auxquels nos oreilles ne comprennent rien... La physionomie des cosaques est curieuse. Les uns ont la mine européenne, les autres sont des Tartares évidents... Voilà des Scythes et des Tartares qui viennent du pôle pour se couper la gorge avec des Français. Ainsi l'ont voulu les avocats de Paris. Je n'avais que deux pensées en les voyant défiler : que viennent-ils faire? Combien en retournera-t-il? Ils parlent de leur entrée en France comme d'une partie de plaisir infaillible. Cependant, nous trouvâmes au café de la Mira, où nous nous étions arrêtés, un officier russe qui nous dit en allemand : « Les Russes sont des hommes et les Français aussi. Qu'arrivera-t-il de tout ceci? *Das weiss Got.* Dieu le sait. — Tout le monde doit dire ainsi! »

La fortune commença par sourire à la coalition. L'Italie entière, sauf Gênes et le comté de Nice, furent bientôt en son pouvoir. Le Piémont, notamment, fut tout entier repris par elle. Souvarow entrait triomphant à Turin : la pompe de son état-major contrastait avec la simplicité de sa mise, et nul n'eût deviné le généralissime, n'était la place qu'il occupait en tête du cortège, dans ce guerrier à l'aspect austère et rude, maniant en cavalier consommé « un de ces petits chevaux tartares qui portèrent jusqu'en Pologne les soldats de Gengis-Khan ». — C'était bien lui, pourtant, le grand Souvarow, « ce fils de la nature, ce général-né qui gagnait des batailles comme Lomonosof faisait des vers [1] ».

Le premier soin du vainqueur fut de rétablir solennellement Charles-Emmanuel IV, au nom de Paul Ier, et de constituer un conseil de régence qui rappela aussitôt le roi. Mais cela ne faisait pas l'affaire de l'Autriche, dont la politique odieuse fut alors percée à jour. Alors que le roi, après une traversée rapide, arrivait heureux et confiant à Florence et s'apprêtait à reprendre le chemin de sa capitale, un *halte-là* brutal l'arrêtait. Dans l'intervalle, le cabinet de Vienne avait manœuvré de façon à se faire attribuer le Piémont reconquis par les Russes et à voler ainsi à son fidèle et généreux allié la couronne que celui-ci avait sacrifiée pour emboîter le pas à l'Autriche. Le roi de Sardaigne dut rester à la porte de ses Etats.

Joseph de Maistre, à la première nouvelle de l'entrée des Russes, avait prestement quitté Venise et il rentrait à Turin, comptant y retrouver son prince. Quand il apprit le guet-apens dont celui-ci était la victime, il entra dans une colère violente qui ne se calma jamais. Sa plume, à ce souvenir, flagelle sans pitié, et elle soulage, par ses débordements mêmes, la conscience publique.

[1] *Correspondance*, t. I, p. 132.

Quoi! C'est à cela que devaient aboutir sept années de sacrifices, d'abnégation, de sang versé! Telle la récompense de la fidélité aux engagements, à la loi de l'honneur, à la cause des rois! Charles-Emmanuel n'aurait eu qu'un mot à dire, et son royaume lui eût été restitué par les Français vainqueurs, avec l'appoint des riches plaines lombardes destiné à compenser la perte de la Savoie. Un an auparavant, Carnot avait dit à ce prince : « Une colonne de troupes piémontaises et la Lombardie est à vous. » Le descendant d'Humbert aux blanches mains s'était borné à répondre : « Jamais je ne trahirai mes alliés. » Les alliés le trahissaient maintenant. L'Angleterre et la Russie avaient eu la faiblesse de céder aux exigences autrichiennes, vouant ainsi leur œuvre commune à la réprobation de l'histoire. Quant au roi de Sardaigne, insuffisamment défendu par des diplomates dévoués, sans doute, mais maladroits et inférieurs à leur tâche, il était la dupe de la Triple Alliance. Ah! si de Maistre eût été là!... S'il avait été compris et entendu. Il avait prévu, lui, « que la fatale complaisance du roi et notre politique nous conduiraient à la fin dans un gouffre dont nos faibles mains ne pourraient nous retirer. Il est cependant vrai que, si le roi avait eu la force de n'obéir absolument qu'à sa conscience et de me donner raison deux ou trois fois en commençant, tout serait allé d'une manière supportable. Mais vous savez comment j'ai été soutenu. »

Triste et désœuvré, il errait maintenant dans les rues de la capitale veuve de son roi dépouillé, véritable tour de Babel, où le russe, l'allemand et le dialecte piémontais se mêlaient et se heurtaient dans un incompréhensible désordre. Dans les salons, on parlait tout au moins la langue diplomatique, le français. de Maistre y retrouvait sa place et ses succès accoutumés.

Chez le marquis de Barol, les anciennes figures se rencontraient avec les nouveaux venus. Souvarow s'y montrait, accompagné de Xavier, son fidèle et valeureux compagnon de guerre. Joseph leur donnait la réplique et ne se gênait pas pour dire tout haut sa pensée. Un soir, la conversation, très animée, roulait sur les derniers événements. Souvarow gémissait sur les fautes et l'impéritie de la diplomatie sarde. — « Tout a mal tourné, — conclut-il, — parce que votre roi s'est laissé souffler par les Autrichiens comme un acteur sur les planches. — Et comme un jeton au jeu de dames », ajouta Xavier.

Quelques mois plus tard, après le désastre de Zurich, alors que le maréchal ramenait péniblement sur Augsbourg les débris de son armée, lord Minto accourut de Vienne pour le supplier de les conserver à la cause commune. Souvarow réclama un ordre du

tsar. L'ordre arriva. — « Demandez officiellement à l'Autriche, disait Paul Ier à son lieutenant, si elle veut rétablir le roi de Sardaigne et la République de Venise. A ce prix, vous resterez, et une nouvelle armée vous sera envoyée sans délai. — Non. » répondit le cabinet de Vienne. Souvarow poursuivit son chemin, Un an après, la victoire remportée par Bonaparte à Marengo faisait expier à l'Autriche l'attentat qu'elle avait commis contre les lois de la morale et de la justice. Le Piémont n'était point rendu à son maître, mais il était arraché à l'usurpateur.

IV

Charles-Emmanuel IV, en quittant l'île de Sardaigne à la première nouvelle des victoires de Souvarow, y avait laissé ses trois frères : le duc d'Aoste, qui devait lui succéder sous le nom de Victor-Emmanuel Ier; le comte de Maurienne, qui y mourut, pendant l'exil, le 29 octobre 1802; et le duc de Genevois, — le vice-roi, — qui régna plus tard sous le nom de Charles-Félix. Le roi s'était arrêté à Florence, attendant les événements. La cour piémontaise qui l'entourait craignait par dessus tout le retour du comte de Maistre. Certes, on ne pouvait songer, — ne fût-ce que par décence, — à se priver de ses services; mais on ne voulait pas qu'il se rendît trop près du trône. Le comte de Challembert, qui ne dissimulait point son antipathie pour le gentilhomme de Savoie, avait « une extrême envie de le voir extrêmement loin ». Par contre, le vice-roi n'était point hostile et paraissait même sourire à sa venue en Sardaigne.

Il y eut donc dans l'entourage du roi toute une *combinazione* pour éloigner de la terre ferme le noble exilé de Venise, à un moment où l'on était en droit d'espérer que, grâce à la haute intervention du maréchal Souvarow, le roi pourrait rentrer à Turin. Dès le 29 octobre 1799, alors que de Maistre, ignorant de ces intrigues, n'avait point encore quitté les bords de l'Adriatique, un billet royal, daté de Florence, autorisait le duc de Genevois « à confier par voie de commandement au comte Joseph de Maistre l'autorité pour remplir provisoirement les fonctions de régent de la chancellerie royale de Sardaigne[1]. » Le billet, contresigné par Challembert, rendait d'ailleurs un éclatant hommage « aux rares talents du comte et à ses profondes connaissances qui en avaient fait l'un des plus doctes, actifs et zélés magistrats du Sénat de Savoie, et à sa fidélité

[1] Archives de Cagliari, *Segretaria di stato,* vol. XXVII.

inébranlable envers la couronne aux heures les plus difficiles que sa patrie ait eues à traverser ». En même temps le roi nommait intendant général de l'île de Sardaigne le chevalier Alexis Vichard de Saint-Réal, beau-frère de Joseph de Maistre.

Si élevées qu'elles fussent, puisqu'elles équivalaient à celles de chef suprême de la magistrature, les fonctions auxquelles le comte était ainsi appelé ne sortaient pas du domaine judiciaire. Si élogieux qu'il fût, le billet royal qui l'y appelait, par une omission étrange, n'invoquait que ses titres et sa conduite comme magistrat du Sénat de Savoie et ne visait point les services diplomatiques qu'il avait rendus pendant ses quatre années de séjour à Lausanne. Le comte dut y être sensible. Ouvertement, il n'en laissa rien paraître. Il passait à Padoue lorsque le billet royal lui fut remis. Le premier mouvement du comte dut être d'éloigner ce calice de ses lèvres. Il s'empressa de déposer aux pieds du roi l'hommage de sa reconnaissance, mais non sans lui faire respectueusement observer que l'alliance qui l'unissait à Saint-Réal pourrait être un obstacle à l'accomplissement régulier de leurs fonctions respectives. La réponse ne se fit pas attendre. Par un autre billet royal, adressé au duc de Genevois, le 15 novembre, le roi maintient sa décision et confirme expressément la nomination des deux beaux-frères, « tout en approuvant la délicatesse dont ils ont usé..., convaincu d'assurer ainsi notre service et le service public, grâce aux talents et aux lumières qui les distinguent, grâce aussi à leur activité et à leur intégrité qui nous sont bien connues... Toutefois, voulant supprimer entièrement toute mauvaise impression qui pourrait résulter dans le public du concours simultané des deux beaux-frères dans l'administration des affaires tant juridiques que politiques[1] », le roi décide qu'ils devront se faire suppléer lorsqu'ils auront à siéger ensemble, le régent par le plus ancien juge, et l'intendant par l'un des vice-intendants.

Il fallait se hâter. Le mois de décembre fut employé aux derniers préparatifs : Joseph de Maistre vint saluer le roi à Florence, où il rencontra le comte Alfieri qui s'y trouvait avec la comtesse d'Albany. Dans les premiers jours de janvier, les de Maistre et leurs enfants, Adèle et Rodolphe, le chevalier et Mme de Saint-Réal, partaient ensemble pour Livourne.

Le 12 janvier 1800, après une traversée orageuse, ils débarquaient à Cagliari.

« La Sardaigne, a écrit quelqu'un qui la connaissait bien, est

[1] Archives d'Etat de Cagliari, *Carte reali*, vol. VI, fol. 242.

un rocher escarpé d'où un seul faux pas peut vous précipiter dans l'abîme. » Le comte de Revel disait à un grand personnage qu'on voulait y nommer vice-roi, et qui lui demandait conseil au sujet de cette distinction : « Si vous avez de la réputation à vendre, je vous conseille d'aller en Sardaigne[1]. »

N'était-ce point la secrète pensée du comte de Challembert lorsque, en l'enguirlandant de louanges, il faisait signer au roi le décret qui envoyait Joseph de Maistre dans cette île ingrate? Tour à tour proie des Sarrasins, des Gênois, des Pisans et des Aragonais, l'île a eu longtemps ses Cortès, en vertu de la charte d'Eléonore. Elle a passé sous la domination de l'électeur de Bavière, puis de l'empereur d'Allemagne, et celui-ci, par le traité de Londres de 1720, l'a cédée à Victor-Amédée II en échange de la Sicile, dont la maison de Savoie avait été nantie par le traité d'Utrecht. Il est résulté de ces transmigrations successives et de ces mélanges de race un peuple étrange, ardent, vindicatif, assoiffé d'indépendance, ayant ses défauts et ses vices, mais aussi ses qualités et ses vertus, et ne méritant peut-être pas le « Rembrandt noir et vrai » que Joseph de Maistre prétend avoir tracé de lui; il a dû l'écrire en un jour de mauvaise humeur :

Aucune race humaine n'est plus étrangère à tous les sentiments, à tous les goûts, à tous les talents qui honorent l'humanité. Ils sont lâches sans obéissance et rebelles sans courage. Ils ont des études sans science, une jurisprudence sans justice et un culte sans religion. De nos arts, de nos lois la beauté les offense. Le Sarde est plus sauvage que le sauvage, car le sauvage ne connaît pas la lumière, et le Sarde la hait. Il est dépourvu du plus bel attribut de l'homme, la perfectibilité. Chez lui, chaque profession fait aujourd'hui ce qu'elle a fait hier, comme l'hirondelle bâtit son nid et le castor sa maison. Le Sarde regarde stupidement une pompe aspirante (je l'ai vu) et va épuiser un bassin à force de bras et de seaux emmanchés. On lui a fait voir l'agriculture du Piémont, de la Savoie, de la Suisse, de Genève : il est retourné chez lui sans savoir greffer un arbre. La faux, la herse, le râteau lui sont inconnus comme le télescope d'Herschell. Il ignore le foin (qu'il devrait cependant manger) comme il ignore les découvertes de Newton. Enfin, je doute beaucoup qu'il soit possible d'en rien faire : du moins on ne peut les traiter qu'à la manière des Romains. Il faut y envoyer un prêteur et deux légions, construire des chemins, établir les voitures et la poste, planter force potences, faire le bien sans eux et malgré eux, et les laisser parler sans jamais prêter l'oreille, puisqu'on est sûr de n'entendre qu'une bêtise, une calomnie ou un mensonge.

Aussi bien, en pénétrant dans sa nouvelle résidence, le comte

[1] Archives de l'auteur. — Lettre du chevalier Anne-François de Juge, intendant général de Sardaigne, à son neveu, l'abbé Eloi Descostes. Cagliari, 30 mai 835.

se prenait-il à regretter, bien qu'il eût parfois récriminé contre elle, sa bonne vie de Savoie, sa vieille cité de Chambéry, la société savoyarde et la monotonie reposante de ses années de jeunesse. C'est ici vraiment qu'il allait vivre « comme une huître accrochée à son rocher ».

Ce rocher s'appelait San Rocca. La ville est bâtie sur ses flancs : amphithéâtre de murailles superposées dont la partie inférieure, aboutissant au port, est habitée par une population de pêcheurs. Les échelons intermédiaires sont occupés par les quartiers de Villanova et de Stampace. Le château se dresse au sommet, comme un nid d'aigle. Une enceinte fortifiée l'entoure. A l'intérieur, toute une cité : le palais du roi, la cathédrale, l'académie, les casernes, le palais de justice, les consulats et les prisons. Les Anglais ont sur ce perchoir un tribunal maritime où s'épanouit « le digne Barington, fameux fripon de Londres, plein d'esprit et d'imagination, et qui a *buté Giudici* depuis sa transmigration, au point qu'il est devenu le plus vertueux filou de l'univers et qu'il a été fait premier juge de la colonie. Jugez comme il m'amuserait s'il avait la bonté de me conter les *tricks* qui le brouillèrent avec le banc du roi [1] ».

Au sein de cette société cosmopolite, entassée en une ruche dont les cases se touchent, chacun se surveille et s'épie. Le duc et les princes ses frères reçoivent peu et vivent retirés dans le palais. Les concerts [2] de cette petite cour sont mortellement ennuyeux. Le temps n'est pas, d'ailleurs, aux réjouissances et aux fêtes. La mort récente du duc de Montferrat a encore assombri ce triste séjour. Une hostilité sourde, transplantée du continent, règne entre Piémontais, Sardes et Savoyards. Il faut naviguer entre ces vents contraires; et bien qu'il y ait « trente-deux vents bien comptés » sur cette mer, presque constamment agitée, dont la ligne implacable et dure ferme l'horizon, Joseph de Maistre estime qu'il est plus facile d'y naviguer que de se tenir en équilibre sur la pointe de rocher où son « inconcevable étoile » vient de le conduire...

Æquum meum animum ipse parabo! Tarare pampan! Quand le terrain danse, il n'y a pas moyen de se tenir ferme. Je trouve pour mon compte que le système apathique est le meilleur. *Bon, bon*! me disait un jour une vieille femme de chambre, *nous vivrons bien jusqu'à la mort*. En vérité, elle en savait bien autant qu'Epictète, et maintenant je suis de son avis plus que jamais. Le non-penser est un état de brute, mais le non-penser à ce qui nous tourmente n'est

[1] *Correspondance.*
[2] Soirées de cour.

pas si sot. Caton dit dans la tragédie d'Adisson : *Qui suis-je? Où suis-je? Où vais-je? Que me préparez-vous, abymes ténébreux?...* C'est ce que je puis dire aussi à ma manière, mais sans savoir me répondre mieux que Caton. Ma foi! je n'en veux plus rien savoir. *Je vivrai bien jusqu'à la mort* [1].

*
* *

En dépit de ces anathèmes contre la Sardaigne, Joseph de Maistre finit par y vivre non sans profit et sans charme. Sa nouvelle position mettait un terme à ses inquiétudes d'argent. Les 20,000 livres de traitement attachées à sa charge lui étaient servies aux termes mêmes du billet royal, dès le 1er octobre 1799. Il put ainsi, peu de jours après son arrivée à Cagliari, renvoyer à ses amis du continent les sommes que ceux-ci, malgré leur pénurie et leurs embarras personnels, avaient mises généreusement à sa disposition.

Lorsque je partis, écrit-il au marquis de Barol, de la ville où vous êtes pour celle où je suis, quelques amis (émigrés, notez bien) m'ouvrirent leur bourse, et jugez si j'étais empressé de m'acquitter. Le premier sang qui vint couler dans mes veines desséchées fut tiré pour satisfaire à ce devoir; mais jamais Satan l'embrouilleur ne s'est plus visiblement mêlé d'une affaire. Les contre-temps ont été tels qu'on a pu me soupçonner d'inexactitude ou tout au moins d'insouciance.

Logé dans le quartier du *Castello*, ayant un vaste appartement à sa disposition, le comte a le bonheur d'avoir auprès de lui les siens dans une intimité forcée, dont seules les audiences, le travail de cabinet et les petits événements insulaires viennent rompre la douce monotonie. A vrai dire, la brillante société de Lausanne et de Venise manque à ce cerveau puissant, constamment en ébullition; mais il a eu le flair et la bonne fortune de distinguer, au sein de la médiocrité ambiante, un savant Dominicain, originaire de Lithuanie, dom Jacques Hintz, professeur de langue orientale à l'université de Cagliari. Chaque jour, après le repas de midi, celui-ci vient rendre visite au régent et ils s'entretiennent amicalement entre eux des plus hautes questions de philosophie et de linguistique. Les matinées de Sardaigne ont ainsi précédé les soirées de Saint-Pétersbourg. Les ouvrages de l'auteur du *Pape* en porteront la trace.

N'importe, en cet exil, la « gaieté native » du comte reprend le dessus et il redevient l'homme intime, pleinement heureux. Si sa tête est inassouvie, son cœur a, en effet, des sujets de contente-

[1] Lettre au marquis de Barol.

ment inestimables. M[me] de Maistre lui ôte tout souci de maison et préside elle-même à l'éducation d'Adèle et de Rodolphe. Ceux-ci grandissent et mordent à la pomme avec l'appétit de leur vive intelligence. Le bon abbé Murenas, le précepteur « à la grande tête », pour lequel le comte a « des égards européens », enseigne le latin à Rodolphe. C'est à lui que celui-ci devra d'être appelé plus tard par son père « le *premier latiniste de la garde impériale*, comme ce certain magistrat français qui fut déclaré *premier violon du Parlement*[1]. Le chevalier Saint-Réal et sa femme, dont l'esprit désarmait jadis « la ménagerie de Chambéry[2] », viennent régulièrement passer la soirée à la régence. Dès le 20 juillet 1800, Nicolas de Maistre[3], le capitaine de grenadiers, est venu rejoindre la colonie, et sa présence donne un charme de plus à leurs réunions familiales. Plus tard, vers la fin de 1801, ce sera leur cousin Napione qui, poussé par quelque « mauvais génie », viendra « je ne dirai pas *s'établir*, mais se précipiter en Sardaigne pour n'y trouver ni argent, ni moyens, ni pitié ». Les autres manquent à l'appel. Les Buttes, les Constantin, sœur Eulalie sont restés dans la fournaise. Xavier est parti pour la Russie et ne donne pas de ses nouvelles. La petite Constance grandit dans quelque coin des Alpes, sous l'aile de sa grand-mère. Mais il faut savoir se contenter et remercier la Providence, si amère que soit la séparation :

Il faut rester où l'on est et s'en réjouir de toutes ses forces en songeant où l'on pourrait être. Après avoir subi pendant cinq ou six ans le plus grand supplice, celui de me trouver gêné dans l'éducation de mes enfants, je jouis maintenant du plaisir contraire et ce plaisir me console de tout. Les soins de mon imperturbable moitié sur ce point sont incroyables : quant à moi, je l'applaudis de la main, car je n'ai pas trop le temps de me mêler de la besogne. Mes enfants avancent sensiblement et me font grand plaisir.

Au milieu de mes soucis paternels, je reçois d'outre monts des lettres qui me disent merveilles de l'enfant que j'y ai laissée et que je ne connais point (laissez-moi donc un peu faire le sot avec vous, par charité), on me mande qu'elle pétille d'esprit, qu'à neuf ans elle vole les livres et les apprend par cœur : en rabattant ce qu'un père doit rabattre, il restera toujours bien quelque chose. Or voilà que l'idée de cet enfant me persécute et me lutine sans relâche.

Nondum heu! captavit brevibus mea colla lacertis. Nec sedit gremio sarcina grata meo.

Je m'afflige donc bien sérieusement de ne pas connaître cette petite fille qui pourrait m'aimer depuis six ans au moins et qui grandit sans savoir ce que c'est qu'un père.

[1] *Correspondance diplomatique*, t. L, p. 200-202.
[2] Anne de Maistre désignait ainsi l'assemblée nationale des Allobroges.
[3] L'un des frères de Joseph.

Et, dans un délicieux élan de tendresse paternelle, c'est de son rocher de Cagliari qu'il écrit à la chère petite inconnue les lettres fameuses sur « la grotte de Calypso et la nymphe Eucharis », qui ont toute la fraîcheur, toute la délicatesse de sentiments et de style de la correspondance de Mme de Sévigné avec Mme de Grignan.

*
* *

Le comte reprenait sa plume d'acier quand il s'agissait de rétablir dans l'île l'ordre profondément troublé. Durant son séjour, ce fut une série non interrompue de révoltes, de conjurations, d'arrestations, de mesures de rigueur et de poursuites retentissantes. Le vice-roi, le prince et leurs conseillers, affolés, eussent volontiers passé des excès de sévérité aux excès de faiblesse. Le régent seul conserva, dans cette passe hérissée de tant d'écueils, le calme, la sérénité et l'impartialité du magistrat. Les archives d'Etat de Cagliari nous permettent d'en donner quelques saisissants exemples :

Un tribun fameux, Vincent Salis, qui avait trompé la confiance du duc d'Aoste, est accusé de haute trahison et emprisonné dans la tour du Sprone. On lui suppose des complices. On arrête ses proches et, parmi eux, un notaire, Jean Salis. Les juges inférieurs se dépensent en vains efforts pour établir sa culpabilité. Convaincu de son innocence, le comte de Maistre résiste au courant et, de sa haute autorité, le fait élargir [1]. Un professeur de droit, très réputé, Louis Liberti, est, lui aussi, l'une des victimes de la petite Terreur légale qui sévit dans l'île; il est incarcéré. Le comte étudie son dossier, arrive à la conviction que les soupçons portés contre lui sont injustes et ordonne sa mise en liberté. Il fait plus : pour l'indemniser du dommage qu'il a souffert, il le nomme avocat consultant de la chancellerie et écrit au ministre pour le remettre en grâce auprès du roi [2]. Plus tard, en 1802, on verra le régent incliner encore à la clémence dans la poursuite contre le curé de Torralba, l'abbé Francesco Sanna Corda; et, dès la prise de possession de ses hautes fonctions, les archives, témoins muets, attestent les visites périodiques qu'il faisait aux prisons, le soin minutieux avec lequel il interrogeait les détenus et le haut esprit de miséricorde et d'humanité qui présidait à l'établissement de ses listes de grâces.

[1] Archives de Cagliari, *Segr. di St.*, vol. 1690, série 2a, carta, Corse autografe, del 25 febbrajo 1800. — D. Guido Giacomelli, *Giuseppe di Maistre in Sardegna.*

[2] Martini, *Storia di Sard.*, p. 65.

Par contre, le régent ne badinait pas et n'admettait pas la faiblesse vis-à-vis des coupables, ceux-ci fussent-ils au nombre de ses amis. En 1801, une accusation particulièrement grave de haute trahison fut portée contre un religieux, le F. Jérôme Paolino Padda, et un certain nombre de conjurés. Don Litterio Cugia, assisté de deux juges de l'audience royale, fut chargé d'instruire cette grosse affaire. Bientôt un conflit s'éleva, en raison de la qualité du principal accusé, entre les autorités civiles et ecclésiastiques. Le roi, à qui on en avait référé, ordonna de remettre le Frère à ses supérieurs pour être puni, s'il en était le cas, d'une peine pécuniaire. La Junte présenta de respectueuses observations et, avec une rare indépendance d'esprit, le régent, cet ardent défenseur de l'Église et des prérogatives du clergé, n'hésita pas à les appuyer :

Les inconvénients qui résulteraient de cet abandon, écrit-il au duc de Genevois, sont par trop évidents; car ce serait en fait une véritable concession d'impunité. En effet, le supérieur ne pourra pas et peut-être même ne voudra pas garder le coupable de la façon qu'exigeraient les circonstances; de plus, ce serait une chose trop étonnante que de voir traiter avec de tels égards ce chef de la conjuration, gravement coupable, au moins d'intention, un homme qui n'a pas même été honoré des premiers ordres mineurs de l'Eglise, et cela d'autant plus que le supérieur régulier ne peut avoir aucune ingérence dans des délits de cette nature, pas même en usant du droit d'en deçà des monts.

La Junte n'a pu s'empêcher de supposer que, peut-être, Sa Majesté n'avait pas présentes à l'esprit les circonstances du fait : car il me semble qu'elle ait considéré le F. Padda comme emprisonné par le bras séculier sans le consentement des supérieurs ecclésiastiques, tandis qu'au contraire ce Frère, conformément aux coutumes italiennes, a été incarcéré avec le complet assentiment de l'Illustrissime Mgr l'Archevêque, retenu d'abord dans les prisons ecclésiastiques, puis transporté dans les prisons royales toujours avec l'assentiment du même archevêque.

La juridiction et l'immunité ecclésiastiques n'étant donc, en pareil cas, lésées en aucune façon, et, au contraire, le coupable devant être considéré comme prisonnier de l'Eglise, il semble qu'il ne peut pas s'agir ici de restituer sa personne, qui n'est ni demandée ni attendue par le juge ecclésiastique, restitution qui ne pourrait pas manquer de produire de funestes conséquences.

« Comme, d'après la dépêche royale signalée par le billet de la secrétairie royale d'Etat, on ne demandait pas autre chose à la Junte que son opinion *sur la peine pécuniaire qu'on pourrait infliger au F. Padda et à ses complices proportionnellement à l'importance du procès.* » La Junte s'est fait un devoir de délicatesse de ne pas insister sur son opinion au sujet des inconvénients qu'il y aurait à remettre Padda à son père supérieur régulier craignant d'outre-passer les limites qui lui ont été assignées par la demande royale. Aussi

s'est-elle bornée dans l'expression de ses sentiments aux termes très précis de la dépêche royale; elle charge le soussigné de transmettre à Votre Altesse Royale les réflexions que celui-ci à l'honneur de lui rapporter, ce qu'il fait en déposant aux pieds de Votre Altesse l'hommage de son profond respect.

De la chancellerie royale, 10 octobre 1801.

MAISTRE, régent [1].

Le pauvre F. Padda ne fut point remis à ses supérieurs ou, tout au moins, il ne leur avait point été livré au 15 juillet 1803, puisqu'à cette dernière date il décédait dans la prison de la citadelle [2].

Mais ce sont là des incidents vulgaires tenant à des fonctions dans lesquelles le comte se trouvait trop à l'étroit. Son souffle seul était capable de s'élever à son niveau, chaque fois qu'une espèce lui permettait de généraliser et d'aborder le domaine des principes; mais où il reprend sa grande allure et ses belles façons, c'est lorsque, dans les conflits maritimes qui sont du ressort de la régence, il s'agit de traiter de puissance à puissance et de revendiquer les règles éternelles de la justice et du droit au profit du plus faible contre le plus fort.

L'Angleterre l'apprit à ses dépens en 1801. Le cas ne laissait pas que d'être curieux. Un vaisseau espagnol en prend un anglais dans le canal de Barbarie et l'amène à Cagliari. Immédiatement le gouvernement sarde, toujours à la discrétion de l'Angleterre, enjoint à l'Espagnol d'emmener sa prise dans les vingt-quatre heures. L'Espagnol s'exécute; mais pendant qu'il se dispose à obéir, les Anglais le prennent à l'abordage, le 13 juillet 1800, à cinq heures du soir, à la face d'une foule immense, dans le port même, et à une portée de pistolet de la maison de santé.

Ce n'est pas tout : l'Espagnol, qui avait amariné et fait rendre sa prise à Cagliari, se tenait lui-même au large. Un Anglais sort pour le prendre : l'Espagnol se réfugie sous la tour des signaux, il y est canonné. La tour, qui sait que le pavillon anglais est sacré, ne tire point et laisse faire. L'Espagnol, ne sachant à quel parti s'arrêter, va s'échouer sur la côte. L'équipage se sauve à terre, pas à la nage, car il n'y avait pas assez d'eau.

L'Espagnol reçoit encore des boulets, l'Anglais fait feu sur le territoire sarde. Un boulet passe entre les jambes d'un cavalier de la milice. Après cette prouesse amicale, l'Anglais remet l'Espagnol à flot et l'amène triomphalement à Cagliari.

Sur ce, les Espagnols « font feu et flamme » et réclament une

[1] Archives d'Etat de Cagliari, série 2e, vol. 1690.
[2] Martini, *Stor. di Sard.*, p. 90. — Giacomelli, *Gius. di M.*, p. 42.

réparation. Le duc de Genevois accompagne d'une protestation timide leurs revendications courroucées. Le cabinet de Londres ne veut rien entendre, couvre ses nationaux et va jusqu'à prétendre que ceux-ci ont eux-mêmes droit de se plaindre et que les sujets anglais, en général, ne sont pas protégés en Sardaigne comme ils devraient l'être.

Le régent de la grande chancellerie fut chargé de réfuter cette prétention renouvelée de la fable connue du bon La Fontaine. Sa lettre à sir Thomas Jackson, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique près Sa Majesté sarde, est un chef-d'œuvre d'ironie fine et de fermeté.

Essayez d'imaginer que nous nous amusons ici à braver le roi d'Angleterre : jamais vous n'y parviendrez... Vous êtes et vous avez toujours été libres de faire ce qui vous plaira. Voulez-vous un vaisseau? Prenez-le! Les voulez-vous tous deux? Prenez-les. Nous n'avons rien à disputer, ni à refuser aux Anglais, jamais nous ne vous avons dit non sur rien... La seule chose qui nous soit impossible, c'est un arrêt qui dise que ces deux messieurs ont raison; pour tout le reste, vous n'avez qu'à parler...

Et le comte de rappeler au diplomate que les Anglais sont « bien plus maîtres et plus libres » en Sardaigne que les Sardes eux-mêmes :

On les a vus rosser les gardes du roi qui demandaient compte de je ne sais quelle contrebande qu'ils transportaient à bord; le fait n'est pas fort ancien : m'avez-vous ouï parler? Sur la fin de l'hiver, un capitaine de la marine royale nous demanda un jour, vingt bœufs tout à la fois dans un moment de grande disette. On lui répondit qu'il n'y en avait précisément que vingt sur le marché pour la provision d'un jour, indispensable à Cagliari. Il insista, on lui dit : prenez! Alors il se radoucit et n'en prit que dix... « Personne ne rend plus justice que moi à vos compatriotes. Je les aime, je les admire, je les étudie comme vous savez; mais il faut convenir aussi que John Bull a quelquefois des bouffées de spleen si terribles, et une manière si dure et si hautaine de faire sentir sa supériorité, qu'en vérité, il ne faut pas être médiocrement philosophe pour se contenir. »

Le comte avait d'ailleurs presque chaque jour à faire des efforts sur lui-même; car le mouvement commercial et militaire du port de Cagliari, alors très fréquenté par les grandes puissances, donnait lieu à des fréquents conflits dont la connaissance lui appartenait en sa qualité de juge suprême de l'amirauté. La rade était devenue un coupe-gorge dans lequel on se battait à coups d'éperon et on se coulait le plus joliment du monde, sans crier gare et sans autre forme de procès. Les Anglais tenaient la tête dans ce record. Ils faisaient la course et la piraterie et vio-

laient ouvertement en toute occasion l'indépendance des pavillons neutres, en refusant de s'incliner devant les quatre droits principaux grâce auxquels celle-ci n'est pas un vain mot. Pour eux, pas de pavillon arboré, même pas un bâtiment de guerre; enfin extension effective du blocus nominal. Le régent avait beau protester avec leur sans-gêne traditionnel, les Anglais ne changeaient pas de manière d'agir et laissaient le gouvernement sarde aux prises avec d'inextricables difficultés, obligé souvent d'indemniser de ses deniers les nationaux étrangers dépouillés par les marins de la perfide Albion.

Un capitaine de haut bord anglais ne m'a-t-il pas dit, sur son vaisseau à Cagliari : « Je voudrais bien que la rupture dont on nous parle avec le Danemark fût vraie; je prendrais tout de suite ce beau vaisseau de guerre danois qui est là à côté de moi. — Comment, lui dis-je, vous prendriez un vaisseau ami du roi au milieu du port? » Il me répliqua : « Sans doute, dès que nous sommes amis du roi, tous nos ennemis sont les siens, nous lui ferions une politesse en lui prenant ce vaisseau. »

« Il n'y a cependant rien de moins digne d'une grande puissance que d'abuser de l'état où nous sommes, pour nous jetter de semblables affaires sur les bras. »

*
* *

Si Joseph de Maistre avait l'art de dire en bon français les vérités les plus dures, il ne connaissait pas, à coup sûr, la maladie essentiellement britannique dont il reprochait les effluves à sir Jakson. Il maudissait la Sardaigne. « La conter, disait-il, serait une *Iliade*. » Il s'y était pourtant acclimaté au point de s'y proclamer fort heureux :

D'abord parce que je ressemble par tempérament à ces caves souterraines qui conservent toujours la même température, et en second lieu, parce qu'il me reste assez de bon sens pour me comparer aux autres et à moi-même encore dans d'autres temps. Quoiqu'on ait notablement estropié mon emploi, il suffit encore pour me mettre au-dessus des besoins et pour me permettre de ne rien refuser de raisonnable à l'éducation de mes enfants. Il ne m'en faut pas davantage pour émousser les épines inséparables de toutes les situations dans le meilleur monde possible.

Et gaiement le grand homme se proposait de placarder à la porte de son cabinet le quatrain suivant :

Las d'espérer et de me plaindre
En regardant de loin le port,
C'est ici que j'attends mon sort,
Sans le désirer ni le craindre [1].

[1] Lettre au comte Napiane.

Son cabinet, il ne le quittait guère. De ses fenêtres, il apercevait la mer. Casanier par habitude, aimant peu la promenade, il était arrivé à la seconde année de son séjour, au printemps de 1801, sans être sorti de l'enceinte fortifiée de sa résidence. Les excursions autour de Cagliari n'avaient rien de bien rassurant, paraît-il. « Ici, on se couche sur le ventre, derrière le buisson le plus épais, puis, lorsque vous passez : Pan ! »

Cependant de Maistre, désireux de connaître de près la Sardaigne, d'en étudier les mœurs et de se rendre compte des besoins de ses habitants, saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui d'entreprendre dans l'île un voyage au long cours à la suite du duc de Genevois...

Dans quatre ou cinq jours, écrivait-il le 13 avril 1801, le soleil de ce pays se meut d'un cap à l'autre, pour répandre de tout côté ses influences salutaires. J'ai été déclaré satellite avec quelques autres, de manière que le cube des distances sera comme le *quarré* des temps périodiques... Je m'amuserai beaucoup à contempler ce pays en détail, car jusqu'à présent je n'ai vu que le roc que j'habite. Je serai de retour le 24 mai. J'aurai le plaisir de changer d'air et de faire du mouvement; mais qu'une promeuade chez nous me serait plus agréable ! [1]

Le 18 avril, la caravane ducale se mit en route à petites journées, le long du *Stradone* qui, de Cagliari, remonte l'île du sud au nord jusqu'à Porta Tarrei. Le chevalier Saint-Réal était, lui aussi, au nombre « des satellites » qui accompagnaient le duc-soleil. Chemin faisant, la verve des deux beaux-frères se donnait libre carrière à travers les spectacles variés et pittoresques qui se déroulaient à leurs yeux. On eût dit des explorateurs marchant à la conquête d'un nouveau monde : vraiment la Sardaigne en était un pour eux, avec sa végétation luxuriante, ses massifs d'oliviers, de chênes et de cactus épineux, ses forêts vierges, ses bouquets de lauriers géants entrelacés de lianes. Au sein de cette nature abrupte vivait un peuple de pasteurs ayant conservé ses traditions, ses croyances naïves, ses dévotions superstitieuses, sa *vendetta* implacable. Les Sardes se portaient avec enthousiasme au-devant de l'auguste visiteur et de sa suite. Le voyage ne fut qu'un long triomphe. Les voitures étaient escortées de ville en ville, et de village en village par des cavalcades de poneys, agiles comme des arabes, endiablés comme des darbes, que montaient les jeunes gens du pays dans leurs plus beaux atours. A l'entrée, le syndic et les notables venaient complimenter le duc. Des théories de jeunes filles lui offraient des fleurs. Fleurs elles-mêmes,

[1] Lettre au marquis de Barol.

agrestes et sauvages, sous le costume national; petits corsages de drap, de velours ou de soie emprisonnant la gorge robuste; chemise d'une éclatante blancheur retenue au cou par une faveur rose ou bleue; jupe écarlate ou sombre à plis retombants sous la taille bien prise, dont une fleur coquettement placée fait ressortir la beauté. Les hommes portent le caban, le haut-de-chausses, les guètres de drap noir, la tunique de cuir retombant jusqu'aux genoux.

On visita ainsi à petites journées toutes les localités de quelque importance échelonnées sur le *Stradone*.

Chemin faisant, le comte de Maistre observait, analysait et comparait les mœurs de ce peuple où les coutumes implantées par les invasions successives ont résisté à l'usure des siècles avec celles de son pays de Savoie où l'Italie et la France semblent avoir fondu harmonieusement les traits distinctifs de leurs physionomies. En assistant à ces fêtes locales, en voyant défiler *ces fantasias* de cavaliers,ces files de bœufs aux têtes étrangement ornées de bandelettes, de fleurs, de rubans, d'images de saints et de miroirs, une orange piquée dans la corne, puis les pénitents noirs, bleus et blancs, les capucins, les statues de saints et de saintes promenées sous un dais; derrière elles des femmes richement vètues, marchant les pieds nus et les cheveux épars[1], le comte pensait aux confréries de Chambéry, aux fêtes de Saint-Jean, de Saint-Martin, de Saint-Benoît, de Saint-Antoine. Ici les patrons principaux sont saint Ephèse et sainte Hélène : mais partout « la religion sanctifie la joie et la joie embellit la religion[2] ».

Là se borne d'ailleurs, aux yeux du comte, le point de ressemblance entre « ses bons amis les Allobroges » et « les délicieux chrétiens de Cagliari » et autres lieux circonvoisins. « Beau sujet de méditation ! L'un des pays les plus fertiles de l'univers et l'un des plus sujets aux disettes, il est couvert de bétail et l'on manque de laitage, etc., etc. C'est l'effet de sa législation et de ses préjugés. J'ai étudié pendant trois ans ce malheureux pays, tant ses vices sont des lois et toutes ses lois sont des vices. Il ne peut être régénéré en valeur que par une puissance opulente, savante et entreprenante. Ce serait, par exemple, une œuvre anglaise. »

Ce pays est maudit, écrira-t-il plus tard au roi; il ne ressemble à aucun autre et il exige des formes particulières d'administration. J'ai beaucoup examiné ce peuple étrange; je ne crois pas, Sire, qu'il en existe un semblable dans l'univers. Un de ses caractères de réprobation les plus marqués, c'est qu'il ne peut posséder la souveraineté.

[1] Archives de l'auteur, *Correspondance du chevalier de Juge*, « Joseph de Maistre avant la Révolution », t. I, p. 83.

[2] *Considérations sur la France.*

Jamais Sire, il n'y aura un souverain sarde. « Un souverain éloigné, des administrateurs forts et étrangers, c'est tout ce que les Sardes peuvent supporter... »

Pourquoi cette rigueur qui ne s'est jamais adoucie? Pourquoi ce manque absolu de sympathie et d'indulgence pour un petit peuple qui, comme son voisin de l'île de Corse, s'il a ses aspérités et ses travers, a pourtant ses bons côtés? Ce serait rapetisser la figure d'un Joseph de Maistre que d'admettre l'hypothèse, indigne de lui, qu'il a fait payer aux Sardes la rançon de son exil et la rancœur de ses épreuves. Il faut chercher ailleurs. Le cœur n'est pour rien dans cette défaveur persistante. Si le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas, la tête a parfois des haines d'idées, des antipathies de principes qui, celles-là, sont inguérissables. Le docteur Giacomelli nous paraît avoir découvert la genèse vraie de cette mentalité. Venu en Sardaigne contre son gré, avec le vif désir de raffermir le principe d'autorité, de relever le prestige vacillant de la monarchie, il y trouve un peuple ballotté de misères en misères, de révolutions en révolutions, n'ayant ni nationalité bien définie, ni affections bien profondes, ni principes politiques bien arrêtés. Le comte de Maistre, à travers ses rigides théories d'absolutisme, entrevoit les nouvelles aspirations des peuples émancipés et veut concilier dans une sage mesure les bienfaits de l'autorité et ceux de la liberté. Or le Sarde lui apparaît comme un être inférieur, manquant de culture, n'ayant pas de sûr et clair idéal, s'agitant sottement au gré des trente-deux vents qui soufflent sur les côtes de l'île, sans unité de vues, sans fermeté d'aspirations. Il le voit allant tour à tour à l'Anjou et à la féodalité, à la Révolution et à la maison de Savoie; se lançant au hasard et à corps perdu en avant, puis revenant brusquement et tout tremblant en arrière; voulant et ne voulant pas; osant et se repentant; se jetant dans les pires excès et se prosternant pour en demander pardon; renversant ses idoles et pleurant sur leurs débris; brisant ses chaînes et suppliant qu'on les lui rende; flottant entre l'ancien régime et le nouveau, et n'ayant pas assez de discernement pour choisir et pour suivre délibérément la ligne de son choix.

Pour un esprit tel que de Maistre, absolu, entier, dogmatique, autoritaire, immuable dans ses principes, ce spectacle était une honte; l'honneur même de l'humanité en était atteint. Ce bloc de granit méprisait ce peuple de sable inconsistant et incapable de subir la manipulation du mortier. Il ne cherchait pas à l'excuser; il renonçait à le guérir; il le décrétait indigne d'être gouverné. La pensée même apparaît sans artifice, non seulement dans ses

lettre intimes, mais dans sa correspondance officielle. Il estime que la Sardaigne est encombrante pour la maison de Savoie et volontiers il en ferait l'objet d'un marché avantageux si l'occasion s'en présentait. Or tel n'est point l'avis du duc de Genevois. Celui-ci, bon prince, aime les Sardes et il en est aimé. Les défectuosités de leur psychologie politique échappent à son entendement et il ne voit en eux qu'un petit peuple ayant toutes les ardeurs et tous les soubresauts des peuples méridionaux, mais au demeurant susceptible de sentir le mors et bon à garder. C'est là qu'il faut chercher la cause principale du conflit qui, dès le début de leur rencontre, s'élève entre le vice-roi et le régent. Le duc est inquiet au sujet des visées du comte et il écrit un jour au roi, son frère : « Je crains que Maistre, qui a une antipathie pour la Sardaigne, ne cherche à la troquer; or je crois qu'un de nous est utile [1] ».

* * *

Dans l'administration si difficile de cette île volcanique, Joseph de Maistre avait apporté les vertus maîtresses de son caractère et de son génie. Son culte du principe d'autorité s'associait en lui avec celui de la justice absolue. A cet égard, il ne connaissait pas de compromission ni de faiblesses. En haut, en bas, il frappait là où sa conscience lui disait de frapper; mais en bas comme en haut, il prenait la défense de l'innocent sans se préoccuper de la raison d'Etat ni de l'effet à produire sur les masses. Ce grand autoritaire était ce que certains appelleraient de nos jours un grand humanitaire, et le libéralisme pratique de cet apôtre de la théocratie valait certainement mieux que la *libérocratie* théorique de certains tenants de la licence pour soi et de l'oppression pour les autres.

On sentait en lui le magistrat appelé à dire le droit, mais, chose singulière, ce magistrat, qu'on a dit être l'apologiste du bourreau, n'était point criminaliste. Pour juger, il faisait abstraction de toutes ses opinions, de toutes ses tendances de toutes ses sympathies. Il n'admettait pas qu'une arrestation pût être faite et qu'une détention fut imposée quand, à ses yeux, l'accusation n'était pas suffisamment établie. Pour rendre justice, il ne regardait pas à la couleur et repoussait comme de mauvaises pensées toutes les considérations d'ordre politique. Voulait-on lui forcer la main et lui imposer une décision contraire à sa conscience, il se redressait de toute sa hauteur et, en termes respectueux mais fermes, il ne craignait pas d'exercer son droit de remontrance et

[1] D. Perrero, *I Reali di Savoia nell' esilio* (1799-1806), p. 216, 261.

parfois même de se refuser à contresigner des mesures qui lui paraissaient iniques, arbitraires ou illégales.

Placé dans son orbite, son beau-frère Alexis Vischer de Saint-Réal, subissait son influence et n'avait pas de peine à suivre son exemple. Les deux Savoyards représentaient ainsi, à la petite cour de Cagliari, un bloc irréductible qui ne laissait entamer ni son indépendance, ni son impartialité, ni sa dignité, ni son franc-parler. Bref, ce grand royaliste de Joseph de Maistre, plus royaliste que le roi en théorie, était dans la pratique un homme d'Etat à la mode anglaise, n'ayant pas deux poids et deux mesures, ne cherchant en tout que la justice pour tous et possédant ce don bien rare d'isoler les faits de la personnalité de leurs auteurs et de rendre à chacun selon ses œuvres. Tel il se révélait dans le soin minutieux qu'il apportait à compulser les dossiers, à visiter les prisons, à interroger les détenus et à proposer des mesures de clémence quand ils les avaient méritées par leur repentir et leur bonne conduite.

Cette politique large et foncièrement honnête ne devait pas être comprise par l'esprit étroit des Piémontais qui dominaient au palais délabré du vice-roi. Pour ceux-ci, l'intérêt du pouvoir absolu tel qu'ils le comprenaient passait avant toute autre considération et justifiait l'emploi, l'abus même de la force, et l'injustice des moyens était légitimée par le but final à atteindre. Ils n'admettaient pas que l'on pût penser autrement qu'eux, ne pas s'incliner devant leurs partis-pris et leurs conceptions systématiques et tout ce qui s'écartait de la *norme*, de la *légale* par eux formulée était anathématisé. Entre ces gens à courte vue et ce grand esprit il y avait antipathie de nature. De sourde qu'elle était au début, l'hostilité devint ouverte; et bientôt ce ne fut un mystère pour personne que le duc et le régent ne parvenaient pas à s'entendre.

Le duc pourtant avait désiré la nomination du comte. Le 31 octobre 1799, il écrivait au roi : « J'attends ici Maistre avec bien de l'impatience ». Il lui fit à son arrivée un accueil bienveillant, sinon cordial, mais, sous l'influence de ses courtisans, le prince en arriva à méconnaître absolument le caractère et les services de l'homme de devoir qui avait tout sacrifié à la cause de son roi. Alexis de Saint-Réal fut enveloppé dans la même disgrâce. Le dénigrement à jet continu céda bientôt le pas à la calomnie. De Maistre fut traité d'incapable, d'administrateur maladroit, d'esprit raisonneur et imbu des idées nouvelles. Lui, l'ennemi intransigeant de la politique autrichienne, il fut accusé d'avoir pactisé avec l'Autriche et préparé, par de sourdes menées,

de concert avec le comte Perret de Hauteville, le triomphe du plan machiavélique qui lui avait inspiré de si beaux accents d'indignation. Les Savoyards, comme on les appelait, en raison même de leur langue maternelle, furent dénoncés comme ayant des sympathies françaises; et dans les *concerts* moroses où l'étiquette les mettait périodiquement en contact avec les Piémontais, au *Castello* hanté par les scorpions, une contrainte muette, une gêne réciproque attestaient, en dépit des sourires de commande et des révérences du cérémonial, la profondeur du fossé qui séparait les uns et les autres, — deux races.

Les découvertes que nous avons faites aux archives de Cagliari et la très remarquable étude du docteur Giacomelli [1] nous permettent d'éclairer d'un jour nouveau cette phase inconnue de la vie du grand homme. Hâtons-nous de dire que ces révélations apportent un fleuron de plus à sa couronne, un rayon de plus à sa noble figure. Au dire de Giacomelli, — et les documents auxquels nous avons puisé l'un et l'autre au même temps permettent de l'affirmer, — Charles-Félix n'avait pas tardé à concevoir pour le comte un antipathie voisine de la haine. Roi contre roi; l'un, par le droit de naissance, l'autre par le droit du génie. L'un exigeant du régent la soumission aveugle et la souplesse de l'échine; l'autre apportant au prince la fidélité absolue, mais revendiquant le droit de lever la tête et de parler le langage de la vérité. « Je n'ai jamais su mentir, pas même aux femmes et aux princes. » Et puis, de Maistre avait le grand tort d'être Savoyard; et le duc avait l'idée fixe, aussi absurde qu'injuste, que la défaite des armes royales sur les Alpes devait être imputée à une *cabale des Savoyards* ourdie par le comte de Hauteville de complicité avec le général de Wins au profit de l'Autriche.

Aussi, avec cette ténacité particulière aux esprits médiocres, voyons-nous le prince prendre en tout le contrepied de ce que le régent pense, propose ou estime; de Maistre dit du mal des Sardes, le duc en dit du bien. La nomination du régent n'a été que provisoire : le vice-roi se garde bien de rien faire pour la rendre définitive. Il ne se borne pas à cette attitude passive; il entreprend une campagne souterraine pour obtenir du roi l'éloignement d'une puissance qui lui fait ombrage. Les actes les plus louables du comte sont défigurés; et le duc ne craint pas d'écrire au roi :

Je me flattois encore qu'à l'arrivée du nouveau régent et des autres membres de la magistrature, cessant tous les intérêts privés, la justice

[1] *Giuseppe de Maistre in Sardegna.*

se seroit faite avec la plus grande promptitude et impartialité; je fus cependant trompé à mon grand regret. Le régent prêta tout de suite l'oreille aux individus avec lesquels il auroit dû être le plus en réserve, il bavarda trop, et il fit bientôt connoître son incapacité dans la légale, et enfin dans ce qui regarde son métier. Plusieurs scandales qui sont survenus et dont je n'ai pas manqué de faire part au roi, et d'en écrire à Chalambert, lui ont fait perdre tout à fait le crédit dans la magistrature et dans le public, de façon qu'il n'est plus possible qu'il puisse s'autoriser quand même il le voudroit [1].

Giacomelli a raison de taxer d'ingratitude odieuse ces accusations perfides. Les instances réitérées et les artifices du prince favorisaient ainsi auprès du roi la campagne de dénigrement qu'y menaient les gentilshommes de sa cour. Moins que jamais le comte n'a de chance de remonter le courant. Il n'est décidément pas fait « pour réussir ici où l'on ne sait rien, mais où, en revanche, les échines ont la souplesse de l'osier ». On le trouve « raide, dogmatique, parlant trop, trop tranchant »! Et sans qu'il s'en doute, un coup se prépare dans l'ombre qui va imposer au grand serviteur un nouvel exil à côté duquel celui de Sardaigne paraîtra bien doux.

V

Sur le continent, la pacification entre les puissances semblait devoir ouvrir une ère nouvelle. Le 25 mars 1802, la paix était signée à Amiens entre la France et l'Angleterre. Les grands corps de l'Etat proclamaient bientôt après Bonaparte consul pour dix ans, puis consul à vie. Des mesures de clémence, de justice et d'oubli intervenaient pour effacer, tout au moins pour atténuer, les traces des discordes civiles. Telle la fameuse loi d'amnistie du 6 floréal concernant les émigrés. Aux termes de cette loi, les individus nés dans les départements réunis à la France, et qui se trouvaient en pays étrangers, devaient, pour bénéficier de l'amnistie, se présenter au ministre français le plus rapproché de leur domicile et lui déclarer qu'ils abandonnaient le service de leur souverain et les titres et pensions qu'ils en recevaient en se soumettant à rentrer en France dans un délai fixé.

Un grand nombre de Français d'origine et de Français annexés profitèrent des dispositions de cette loi pour se faire rayer de la liste des émigrés. Le gouvernement, conséquent avec lui-même, les relevait d'une véritable mort civile en les déclarant Français,

[1] N. Bianchi, *Stor. mon. niem.*, t. IV, p. 591, documenti. — Relazione del duca del Genevese al re Victorio Emmanuele I sul governo viceregale da lui teneto nella Sardegna (1799-1806). — Giacomelli, *Giuz. di Maist.*, p. 48.

mais en les laissant libres de vivre où bon leur semblerait. Ainsi procéda-t-on vis-à-vis des officiers allemands de la rive gauche du Rhin, qui demeurèrent au service de l'empereur d'Autriche. De même le duc de Richelieu réintégré dans son titre de Français, n'en resta pas moins gouverneur d'Odessa.

Toute la colonie savoyarde de Cagliari figurait sur la liste des émigrés. Le 20 janvier 1802 Joseph de Maistre écrivait :

J'aurai bientôt, suivant les apparences, le chagrin de perdre mon frère ; il est effacé de la *liste noire*, ainsi que ma femme et d'autres personnes de ma famille. Ses affaires et les miennes le rappellent en Savoie où je crois qu'il arrivera avec la première hirondelle. Il serait inutile de raisonner sur ce futur *quod caliginosa nocte premit Deus*, mais il faut cependant se tenir prêt autant qu'il est possible à tous les futurs contingents.

Sans pactiser avec l'honneur, les fidèles serviteurs de la maison de Savoie pouvaient revendiquer en faveur de leurs femmes la protection d'une loi qui rouvrirait pour elles les portes de la patrie et ferait cesser des mesures d'exception vexatoires et ruineuses.

Quand, bien tard, à raison de la lenteur des communications, la nouvelle de l'amnistie parvint en Sardaigne, les exilés se décidèrent à se ménager la faculté d'en profiter. Le chevalier de Saint-Réal adressa pour sa femme un mémoire à un Corse de ses amis. Quant à Joseph de Maistre, il fit signer au consul d'Espagne, en sa qualité de représentant d'une puissance amie, une déclaration attestant que la loi n'avait été connue en Sardaigne qu'après l'expiration des délais fixés ; puis il écrivit directement au résident français, le plus proche, celui de Naples.

Je demande, écrivait-il dans le curieux mémoire annexé à sa lettre, d'être rayé de la liste comme étranger, n'ayant jamais été Français, ne l'étant pas et ne voulant pas l'être ; et quand même on s'obstinerait à me regarder comme tel, ne pouvant empêcher le gouvernement français à vouloir ce qu'il veut, je n'en persiste pas moins à demander la radiation, sans obligation de rentrer en France, comme la loi l'exige injustement, car je ne veux pas quitter le service du roi de Sardaigne.

Le régent ne pouvait songer, non plus que son beau-frère Saint-Réal, à soumettre son mémoire à l'approbation du roi ; il ne l'expédia pas néanmoins sans avoir obtenu celle du duc de Genevois. Le pli portant la suscription : A l'ambassadeur de France. à Naples ; et le mémoire inclus était adressé *au ministre qui doit le lire*. On conviendra que de Maistre avait sa façon à lui de faire sa cour à la République française.

Mais, dans sa route d'exil, de nouveaux vides se préparaient. Déjà, le 20 février 1802, pressentant et devançant la loi de floréal, Nicolas de Maistre avait quitté la Sardaigne pour aller en Savoie épouser sa cousine Perrin.

Au déclin de la même année, une séparation plus cruelle s'imposa. Mme de Maistre, la femme au grand caractère et aux héroïques résolutions en a décidé ainsi. Sa présence est nécessaire à Chambéry. Elle ira dans l'intérêt de ses *petits* disputer et ressaisir les épaves de la modeste fortune de la maison. Adèle et Rodolphe accompagneront leur mère. Seul, le père resta « attaché à son rocher », se sacrifiant, lui aussi, pour eux.

Triste soirée au palais de la Régence que celle du 24 septembre, la dernière avant le grand départ. Les Saint-Réal étaient là, comme pour adoucir le déchirement de ces heures d'intimité. Anne de Maistre songeait malgré elle à la Charmille [1] et à cette nuit où son beau-frère Constantin disait adieu à sa jeune femme pour aller où le devoir commandait. Joseph de Maistre paraphrasait, à son ordinaire, les décrets de la Providence, et « Mme Prudence » songeait, grave et recueillie, au nouveau sacrifice. Les enfants passaient de la douleur de quitter leur père à la curiosité de voir du nouveau. La prière fut dite en commun encore une fois, suivant la pieuse coutume...

Le lendemain, sur le môle que balayait un vent furieux d'ouest, la famille était réunie vers deux heures du soir. Ils se serraient instinctivement les uns contre les autres comme s'ils ne voulaient pas se quitter. Il le fallut pourtant. Le *Santa Maria*, qui devait emporter les passagers, s'apprêtait à mettre à la voile. Le comte et les Saint-Réal les accompagnèrent sur le pont, puis revinrent sur le port, après une dernière étreinte. Bientôt, la péniche s'éloignait, ballottée par des vagues furieuses. Près du grand mât, Rodolphe et sa sœur d'une main s'accrochaient à la jupe de leur mère, de l'autre disaient adieu à leur père. Mme de Maistre fixait sur la rive des yeux noyés de larmes. Le comte lui-même pleura.

Depuis le commencement de la Révolution, écrivait-il le soir même, je ne me rappelle pas avoir éprouvé un moment si amer. Mes enfants, qui lirez ceci quand je ne serai plus, vous saurez bien que je n'exagère pas. Ressouvenez-vous de cette séparation sur le môle. Ressouvenez-vous des larmes de votre mère, des miennes. Il me semble que nous nous séparons pour jamais. Je ne puis vaincre les noirs pressentiments qui s'élèvent dans mon cœur. Devons-nous nous revoir tous les quatre, grand Dieu [2] ?

[1] Propriété de la famille Constantin aux environs de Carouge.
[2] Journal intime. Cogardan : *Joseph de Maistre.*

Oui, ils devaient se revoir encore, et le lendemain même par un étrange caprice de vents déchaînés. Toute la nuit, la *Santa Maria* avait tiré des bordées au large, essayant vainement de franchir la passe qui, à quelques milles du port, est la plus difficile de toutes les traversées. Le lendemain, refoulée par la tempête, elle dut rentrer au port... Le comte put ainsi revoir et embrasser encore les chers siens, mais ce retour même fut un nouveau déchirement, puisqu'il devait être suivi de l'implacable départ. Quelques heures, longues et courtes à la fois, s'écoulèrent dans ce prolongement d'agonie; puis le vent s'étant calmé, le bateau s'élance résolument dans la rade et, petit à petit, sur la mer redevenue tranquille et illuminée par les splendeurs du couchant, le comte, debout sur le môle, vit s'éloigner, se rapetisser, puis disparaître le frêle bâtiment qui emportait le meilleur de lui-même. Rentré seul, dans le grand appartement vide et peuplé de souvenirs, il s'assit pensif; puis il se mit du haut de sa fenêtre à contempler au milieu du silence de la nuit la mer immense qui lui avait pris les siens et, levant le regard vers le ciel, il s'écria : *Fiat voluntas tua!...*

VI

Il y a des existences qui semblent vouées aux changements à vue, aux coups de théâtre, aux brusques transformations. Celle du comte de Maistre fut de ce nombre. Nul homme peut-être, il l'a dit lui-même, n'a plus haï la Révolution française et n'en a donné plus de preuves. « Cette Révolution alarmait les consciences : elle impatientait l'homme; il n'était pas en son pouvoir de la supporter. » La Révolution le lui rendait bien : du jour où il quittait sa patrie, « bien résolu de suivre jusqu'au bout le sort de la maison de Savoie », elle l'avait poursuivi, traqué, poussé de pays en pays, de rivage en rivage. Après Aoste, Genève; après Genève, Lausanne; après Lausanne, Turin; après Turin, Venise; après Venise, Cagliari. Après Cagliari?...

Enfin, en septembre 1802, une dépêche de Rome vint lui apporter la réponse : le régent de Sardaigne était relevé de ses fonctions et appelé à remplacer le comte Balbo auprès de la cour de Russie. Ce fut tout d'abord un coup de massue pour le fidèle serviteur. Il se prenait maintenant à regretter l'île si souvent maudite à laquelle il avait fini par s'acclimater. Si loin qu'il fût des siens, la Méditerranée lui apparaissait comme un lac, sur l'autre rive duquel il lui semblait entrevoir la terre natale, mais la Russie, la Russie! C'était l'autre bout du monde, et un monde inconnu, nouveau,

fantastique, énigme redoutable se dressant à l'extrême horizon, envisagée avec une terreur presque superstitieuse.

Pourtant, il avait juré fidélité au roi, puisque le roi jugeait qu'il le servirait mieux à Saint-Pétersbourg qu'à Rome, il n'y avait pas à discuter, il fallait obéir, c'est que Dieu le voulait. Ainsi délibérait-il, le cœur navré, mais la tête haute et le regard inspiré, dans le salon où M. et Mme de Saint-Réal, confidents de ses intimes pensées, étaient accourus à la première nouvelle d'un événement qui les atteignait eux-mêmes, et plus qu'ils n'osaient le dire...

Le comte voulut cependant réfléchir. Durant ces quelques jours de méditation, bien des courants traversèrent son esprit, bien des « pointes acérées » tenaillèrent son cœur. Le devoir l'emporta. A la garde de la Providence! On vivra bien jusqu'à la mort; c'était sa devise inspirée par « cette sorte de fatalisme religieux » dont tant de pages brûlantes des *Considérations sur la France* accusent le feu sacré. Joseph de Maistre accepta : il demanda seulement un délai pour mettre en ordre les affaires de son gouvernement et laisser à son successeur une situation claire et limpide comme le cristal des Alpes.

Je viens d'occuper pendant trois ans le premier emploi de l'île, j'en partirai quitte envers Dieu et envers le roi. J'ai tout fait pour le bien du pays, tout ce que je devais et plus que je ne devais : une protection signalée de la Providence (je ne puis m'expliquer autrement) m'a fait échapper à des périls sur lesquels j'ose à peine reposer mes yeux.

Ce que furent ses tourments intimes, ses lettres aux siens le révèlent dans des accents d'une poignante éloquence; mais il avait, malgré tout, foi en son étoile, il ne savait pas gémir longuement, et sa décision prise, il envisageait l'avenir avec la sérénité d'une conscience satisfaite d'elle-même... Cependant, il ne pouvait se résoudre à partir. Les semaines s'écoulent et le duc de Genevois se demande avec impatience quand il plaira au ci-devant régent de s'embarquer pour la Péninsule. Le 11 janvier 1803, il écrit au roi : « Le comte de Maistre me charge de vous recommander l'affaire de sa comtée de Bussi. Pour moi, il me paraît qu'il devrait bien en avoir assez et se presser un peu plus de partir; tantôt il n'attend qu'une réponse, tantôt c'est une autre chose, mais enfin, *c'est qu'il est Savoyard* et veut toujours attraper quelque chose de plus [1].

[1] D. Perrero, *I Reali di Savoia nell' esilio* (1799-1806), p. 209. — G. Giacomelli, *Giuseppe di Maistre*, p. 50.

Le prince a oublié dans ces lignes ce que sa maison devait aux Savoyards qui, pendant huit siècles, ont versé leur sang pour elle et ce qu'elle devait en particulier au grand serviteur que le comte de Falloux a appelé le Caleb de la diplomatie. Au mois de février 1803, tout était enfin prêt pour le départ. Le comte n'avait pas, un seul jour, interrompu sa journée de travail où les quatorze heures étaient la moyenne alternant les devoirs de sa charge, son « chant du cygne de régent » avec ses spéculations philosophiques et une sorte de reconnaissance préalable dans la « sainte Russie » où il était condamné à aller vivre. Il avait tout d'abord refusé de se servir de la *speronare* qui avait été mise à sa disposition et il était entré en pourparlers avec le capitaine d'un bateau marchand de Prague, mais, au dernier moment, des difficultés survinrent : elles donnèrent lieu à deux dépêches adressées au gouvernement les 3 et 5 février. Le comte n'était pas endurant : il rompit avec le capitaine et prit la détermination de partir sur la *speronare* royale, commandée par le patron Cha, que le vice-roi s'empressa de lui offrir à nouveau. Durant plusieurs jours, les vents contraires soufflèrent avec tant de furie qu'on ne put s'embarquer. Le 8, la *speronare* était encore dans la rade, « le temps ne lui permettant pas de déployer ses voiles [1] ». Enfin, le 12 février, le patron Cha put appareiller, il mit le cap sur Naples et le bâtiment fit son entrée dans le port trois jours après, le 15 février.

Le comte y passa quelques jours incognito, à visiter en touriste (le mot n'était pas encore inventé), les monuments et les environs de la grande ville. Le soir, dans le méchant *albergo* où il était descendu, il notait sur ses carnets les particularités qui l'avaient frappé, les rattachant d'un trait à la chaîne des considérations générales qu'il ne perdait jamais de vue, même en voyage; « suivant sa coutume de mettre toujours ses affaires après ses plaisirs de tête, il visita Herculanum, Pompéi, les bibliothèques, les musées ».

Le 20 février, passant devant le palais de l'ambassade de France, « l'idée lui vint » de demander une audience à l'ambassadeur, qui était alors M. Alquier [2]. Le comte, homme de premier mouvement et de démarches hardies, avait la curiosité de savoir

[1] Archives d'Etat de Cagliari, 3-5-8 février 1865, série 1re, vol. III-XV.

[2] Alquier (Ch.-J.-Marie) constituant, conventionnel et diplomate, né à Talmont (Vendée), en 1759; mort à Paris en 1826. Député aux états généraux, il siégea à l'extrême-gauche de l'époque. Nommé membre de la Convention en 1792, il avait voté la mort de Louis XVI *en cas d'invasion étrangère* et s'était prononcé pour le sursis à l'exécution. Pendant la Terreur, il se fit oublier avec les muets de la Plaine, et ne reprit un rôle

quel sort avait eu sa fière dépêche, provoquée par la loi de floréal. Il n'eut pas à faire antichambre et il se trouva bientôt en face d'un homme de six ans moins âgé que lui, sans grande envergure, mais possédant cette souplesse d'esprit et cette aisance qui permettent aux Français de s'assimiler dans les rôles et de paraître à la hauteur de toutes les situations. Le petit avocat de la Rochelle avait fait du chemin depuis le jour où, à trente ans, sa province l'envoyait aux États généraux : et la rencontre ne laissait pas que d'être curieuse entre ces deux diplomates, tous les deux sortis du monde du palais, l'un venu de Vendée, l'autre de Savoie; l'un représentant la révolution triomphante, l'autre la haine du jacobinisme et le vieux monde écroulé; l'un, un régicide, l'autre un serviteur ayant tout sacrifié pour son roi... et tous deux causant français, leur langue maternelle et le seul lien qui pût les unir, au pied du Vésuve... L'entrevue n'avait rien de diplomatique, puisque de Maistre accomplissait une démarche improvisée et personnelle.

Le ministre de France, dit-il, me fit beaucoup de politesses, loua mes sentiments, les raisonnements et le style de mon mémoire, et s'excusa assez mal de ne m'avoir pas répondu, en disant qu'il ne l'avait pas fait parce qu'il ne savait rien lui-même du succès. Mais je n'insistai nullement, parce que j'étais prévenu de cette idée qu'un mémoire sans bassesse n'obtiendrait rien à Paris [1].

La conversation prit bientôt une allure plus vive et s'engagea sur la politique européenne, de Maistre y déploya, non sans coquetterie peut-être, les ressources de son esprit étincelant et cette franchise d'allures qui n'appartient qu'aux hommes supérieurs. M. Alquier put se convaincre que nul ne connaissait à fond la France comme cet étranger. La Révolution, ses causes, ses phases, ses conséquences probables furent passées en revue avec une *maestria* qui donnait au ministre de France l'illusion d'avoir devant lui le plus avisé des Français. Et quelle langue!

« Vous avez parfaitement bien fait, Monsieur, d'abolir le mot de monarchie pour y substituer celui de gouvernement d'un seul; notre langue est assez riche, pourquoi emprunter du grec? »

actif qu'après le 9 thermidor. Membre du conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1798, il venait d'arriver à Naples, après avoir occupé les postes de Tanger, Munich, Madrid et Florence.

[1] Le comte se trompait : quelque temps après, un décret fut rendu qui le rayait de la liste des émigrés. Ce décret portait même que M. de Maistre était autorisé à rentrer en France sans obligation de prêter serment, avec liberté entière de rester au service du roi de Sardaigne et de garder les emplois et décorations de Sa Majesté, en conservant tous ses droits de citoyen français.

Il se mit à rire. « J'ai toujours observé, ajoute finement de Maistre, qu'on peut tout dire aux Français; la manière fait tout. »

Et, pénétré de la bonté de la méthode, excité par l'étonnement mêlé d'admiration secrète qu'il devinait chez son interlocuteur, le comte se donnait libre carrière, secouant à sa façon le représentant d'un gouvernement ennemi, mais le secouant d'une main gantée de velours, à tel point que son heureuse victime s'écriait dans un élan de sincérité :

« Monsieur, qu'allez-vous faire à Saint-Pétersbourg? Allez dire ces raisons au Premier consul; jamais on ne les lui a dites, ou jamais on ne les lui a dites comme vous. »

VII

Le lendemain, la *speronare* du patron Cha remettait à la voile et débarquait le nouvel ambassadeur à Civita-Vecchia. Le 24 février 1802, le futur auteur du *Pape* faisait son entrée dans la ville des Papes. Nul mieux que lui ne les connaissait avant de les avoir visitées, la Rome des empereurs et la Rome chrétienne. Il n'en était que plus impatient de les *revoir*, d'approcher de leurs merveilles, de contempler les chefs-d'œuvre de l'art humain qui se dressent à chaque pas dans l'enceinte de la ville éternelle.

Les premières journées de son séjour furent employées par lui à étancher sa soif. Le comte Avogadro, des Avogadri de Verceil, l'avait suivi depuis Naples. En sa compagnie, il visita Rome, tous les monuments que l'on voit et tous les trésors réservés à l'élite, entre autres les bahuts de la bibliothèque du Vatican et ses manuscrits d'une valeur inestimable; puis il se présenta à l'audience royale. Contraste étrange et fécond en réflexions profondes pour nous qui voyons ces événements à cent ans de distance! Le roi de Sardaigne, fidèle aux traditions de sa maison, avait sacrifié sa couronne plutôt que de pactiser avec un gouvernement qui menaçait le trône du successeur de Pierre. C'était à Rome qu'il était venu chercher asile. Le Pape-roi habitait le Quirinal, dans ce même palais où cent deux ans plus tard le successeur de Victor-Emmanuel, devenu roi d'Italie, devait recevoir le Président de la République française...

Le roi détrôné avait reçu du Saint-Père l'hospitalité due à ses vertus et à ses malheurs. Du palais Colonna, qui lui était assigné comme résidence, il gouvernait les débris de son royaume sans initiative et sans volonté personnelle, sous l'influence de quelques gentilshommes piémontais incapables de lui inspirer une politique habile. Victor-Emmanuel reçut le comte avec une faveur non

exempte d'une certaine réserve. Les trois années passées en Sardaigne n'eurent pas même les honneurs d'une mention. Par contre, la mission dont le comte avait été chargé auprès du tsar ne tarda pas à être définie : il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, qualité sous laquelle le comte fut officiellement présenté au monde diplomatique de Rome.

Le 8 mars, le comte fit sa visite au Vatican. Bien que rien ne pût le surprendre, il gravit, non sans une certaine agitation intérieure, l'escalier du palais. La réception n'eut rien de solennel ni de troublant.

J'ai vu le Pape dont la bonté et la simplicité m'ont fort étonné. Il est venu à ma rencontre, m'a laissé à peine plier un genou et m'a fait asseoir à côté de lui. Nous avons bien jasé une demi-heure : après quoi, il nous a accompagnés (j'étais avec le ministre du roi) et il a porté la main sur le bouton de la serrure pour ouvrir la porte. Je t'avoue que je suis resté *de stuc* à ces manières si peu souveraines : j'ai cru voir saint Pierre au lieu de son successeur.

Les événements politiques exigeaient que le nouvel ambassadeur rejoignît son poste sans retard. Le 22 mars, il quittait Rome dans une berline que lui avait donnée le roi. Un domestique russe l'accompagnait. Il remonta ainsi par la voie de terre le long de la Péninsule italique, assistant aux spectacles tour à tour douloureux et bizarres que présentait ce pays par suite des révolutions qui en avaient si profondément modifié le caractère et le régime. La Toscane subit avec peine « la morgue et l'étiquette espagnoles de la nouvelle cour ». Dans l'ancienne république de Venise, « on regrette l'oligarchie; le joug de l'Autriche est abhorré et les bandits assassinent, pillent et volent en plein jour ».

Quant à l'illustre voyageur, il s'aperçoit à ses dépens que la berline royale n'est guère plus solide que l'alliance autrichienne. Entre Rome et Florence, elle s'en va littéralement en lambeaux...

En radoubant tant bien que mal ce bâtiment échoué, on put arriver jusqu'à Ramiglione. Les réparations les plus urgentes nécessitèrent trois jours d'arrêt à Florence, du 25 au 28 mars. A Vérone, malgré sa qualité d'ambassadeur signalée à toutes les autorités, les agents de la police autrichienne remettent au comte, par l'intermédiaire du consul Bonamico, un vulgaire passeport comme on en donnerait au premier *mercanti* venu. De Maistre ne s'en étonne point. « Les autrichiens choquent, les oiseaux volent, c'est leur nature. »

A Padoue, il rencontre les deux généraux de Bellegarde, qu'il avait connus jadis en Savoie. L'un d'entre eux, le feld-maréchal,

est en correspondance suivie avec « le général Murat » qui lui fait beaucoup d'avances. Le Premier consul est, à ce moment, en coquetterie réglée avec l'Autriche. « Ce sont des politesses ventre à terre. On ne craint rien moins qu'une alliance. »

Le comte rentre, non sans émotion, à Venise. La misère y est au comble. La terreur y règne. On se cadenasse chez soi, dès la chute du jour. De Maistre va faire visite au premier ministre : il est allégé de son manteau, pendant sa courte audience. Décidément, l'oligarchie valait mieux. « Ils ont défait, — s'écrie Joseph de Maistre, — et ils ne savent pas refaire... Quand voudra-t-on comprendre qu'en acquérant de nouveaux sujets, il n'y a rien à changer qu'un nom à la tête des édits? »

Reparti le 6 avril, après dîner, de la ville des Doges, il va coucher à Treviso, repart le 7, fait une traite de quarante-huit heures, marchant nuit et jour, pour arriver le 9 au matin à Klagenfurth. C'était la veille de la fête de Pâques, et la fameuse voiture se trouvait de nouveau dans un état alarmant. « En ôtant les roues, on a vérifié que l'essieu était rompu : nouvelle perte de temps et nouvelle dépense. Demain, jour de Pâques, il n'y a pas d'inconvénients de s'arrêter, la chose est même convenable. Les ouvriers assurent qu'ils auront la permission de travailler après dîner, et ils m'ont promis de me mettre en voiture le lendemain matin. Avant-hier, mon valet de chambre vît mon coffre ouvert et sonna l'alarme, me croyant volé : tous les fers s'étaient détachés des planches pourries, par le seul mouvement de la voiture. »

Voici Vienne, où le comte s'arrêtera trois jours. Il y retrouve bien des figures de connaissance, entre autres celle de l'évêque de Nancy avec lequel, jadis, il discourait sur le pont de la barque du patron Gobbi, lors de la descente si mouvementée du Pô.

L'arrivée du comte ne laissa pas de produire un certain émoi à la cour et dans le monde diplomatique. Ses sentiments n'étaient un mystère pour personne; la grandeur de son caractère s'imposait à tous et il était de ceux dont l'œil perçant scrute sans peine les consciences les plus ténébreuses. Comme son ami, Mallet du Pan, Joseph de Maistre avait dévisagé le jeu des puissances. Sous le masque du principe monarchique à protéger et de l'ordre social à rétablir, sa plume vengeresse avait mis à nu le mobile auquel obéissait la coalition. Ce royaliste n'hésitait pas à faire des vœux pour l'intégrité de la France nécessaire à l'équilibre européen; il dénonçait les alliés comme une bande de reîtres associés pour une œuvre de déprédation et, s'en prenant à l'Autriche, « cette ennemie du genre humain », il n'hésitait pas

à flétrir sa mauvaise foi, son esprit de cupidité et sa conduite vis-à-vis de la Maison de Savoie. Avec un pareil homme le cabinet de Vienne ne pouvait jouer au paladin. De Maistre n'avait pas été la dupe de cette comédie, où l'empereur partait en guerre, en apparence prêt à tout entreprendre pour la fraternité des couronnes, la défense d'un prince malheureux, le salut d'une ancienne archiduchesse d'Autriche, la punition des coupables et les vengeances des victimes, en réalité ne visant qu'à s'arrondir aux dépens même de son plus fidèle allié.

Le comte, « ambassadeur d'un roi détrôné », arrivant sur le pavé de Vienne dans une voiture disloquée, était un reproche vivant, une accusation muette; M. de Cobentzel, venant chamarré d'or et la poitrine constellée de décorations au-devant de lui, éprouvait cet embarras que produit toute situation fausse : il avait une grâce contrainte. Nul doute qu'il n'y eût chez lui plus de gêne que chez l'homme de cœur, au frac sévère, vierge de croix, à qui sa conscience ne reprochait rien; aussi se garda-t-on bien, de part et d'autre, d'aborder le terrain brûlant d'une revue rétrospective des événements et d'un échange de vues. On se borna à des généralités. De même avec le ministre d'Angleterre. Les dîners officiels qui furent donnés à cette occasion étaient à la fois un acte d'obéissance au protocole et un hommage rendu à l'illustre passant.

Celui-ci dut se présenter à l'empereur. Certes, François II ne possédait pas une bien haute portée intellectuelle. Dominé par l'impératrice, caractère faible, intelligence étroite, grand enfant ayant adopté la chasse aux papillons comme divertissement favori, il n'était pas, lui non plus, sans savoir quel était le comte. En face l'un de l'autre, le véritable roi, c'était Joseph de Maistre. Les fictions du cérémonial ne parvenaient pas à maintenir chacun dans son rôle. L'un dominait l'autre de toute la hauteur du génie servi par un grand caractère. Peut-être l'honnêteté naturelle de l'empereur éprouvait-elle, à la vue de l'envoyé de Sardaigne, de cuisants remords. Bref, il se montra décontenancé et ne prolongea pas au delà du minimum nécessaire un entretien pénible. « Je n'exagère nullement en vous assurant que ce puissant monarque était embarrassé en ma présence comme je le serais moi-même devant le roi, si le roi me grondait. »

C'était le 20 avril. La berline, demeurée légendaire, attendait dans la cour du palais. Le comte repartit. Le 22, il atteignait Olmütz. Le 23, il franchissait la frontière et y retrouvait, à Brescia, M. de Langeron, un émigré français, pour lequel il avait une lettre de recommandation de l'évêque de Nancy. Ce

gentilhomme servit en quelque sorte de pilote à l'ambassadeur, dans un voyage qui présentait alors les plus grandes difficultés.

Enfin, le 13 mai 1803, l'ambassadeur du roi de Sardaigne faisait son entrée à Saint-Pétersbourg. De Rome, il avait mis un mois et vingt-deux jours pour atteindre son poste. Cheminant de royaumes en républiques, de républiques en empires, à travers une haie de têtes couronnées, d'altesses, de généraux et de diplomates, le gentilhomme de Savoie restait lui. Les grandeurs côtoyées ne lui faisaient pas plus perdre la tête que les *verstes* parcourues n'éloignaient son cœur de sa femme et de ses enfants. A chaque étape, il leur écrivait, conversant avec eux pendant que le postillon changeait les chevaux de sa chaise. Entre deux relais, il donnait à l'un des leçons de littérature, à l'autre, des leçons de de sagesse et de maintien, à tous des leçons de courage et de soumission à la volonté de Dieu. Il portait les chères figures des absents incrustées dans sa pensée. Celle-ci s'envolait vers eux en arrière tandis que les chevaux, franchissant à grande allure les plaines mornes de la Poméranie et de la Lithuanie, l'en éloignaient de plus en plus. « Quelquefois je me dis : C'est pour eux que je me passe d'eux... C'est cette tendresse qui me donne des forces pour m'éloigner de vous... C'est pour vous que je me passe de vous. »

A son arrivée à Pétersbourg, en voyant « le disque de l'astre-roi environné de vapeurs rougeâtres rouler comme un char enflammé sur les sombres forêts qui couronnent l'horizon et ses rayons réfléchis par le vitrage du palais donner au spectateur l'idée d'un vaste incendie », le voyageur était partagé entre la magnificence du spectacle, l'immensité de son isolement et le trouble secret que lui inspirait le mystère de sa nouvelle vie. Déjà pourtant, et dès la première heure, il aimait d'instinct la grande cité; mais, pour se résigner à y vivre, il la peuplait des êtres aimés qui lui manquaient : « Si le Ciel, dans sa bonté, me réservoit un de ces moments si rares dans la vie où le cœur est inondé de joie par quelque bonheur extraordinaire et inattendu; si une femme, des enfants, des frères séparés de moi depuis longtemps, et sans espoir de réunion, devoient tout à coup tomber dans mes bras, je voudrois, oui, je voudrois que ce fût dans une de ces belles nuits, sur les rives de la Néva, en présence de ces Russes hospitaliers. »

François Descostes.

QUI A INVENTÉ LA GRAVURE SUR BOIS?

Grâce à la récente exposition des Primitifs français, les ancêtres de notre art moderne ont reconquis, dans l'histoire, aux yeux même de l'étranger, une place que leur avait fait perdre l'insouciance de nos pères. Mais le travail scientifique qui a préparé un tel résultat, qui a reconstitué les archives dispersées de deux siècles de production artistique, n'est peut-être pas assez connu du grand public. On ne saura jamais assez avec quelle conscience, quelle érudition, il a été poursuivi par ceux qui l'avaient entrepris et à quelles constatations, souvent inattendues, il a abouti. C'est une de ces constatations, et non des moins intéressantes, que nous voudrions faire connaître aux lecteurs du *Correspondant.*

La gravure sur bois, celle qui sert à l'illustration des livres destinés non à un cercle restreint de bibliophiles mais au peuple lui-même, cet art, moderne par excellence, a vu le jour en France, et non en Allemagne, comme l'admettaient sans protester nos érudits français, les Hennin, les Duplessis, les de la Borde.

C'est au cours de ses patientes et minutieuses recherches dans les dessins, les miniatures, dus à la main des artistes de langue française du quatorzième siècle, que M. Bouchot, conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, examinant un à un les titres de ceux qui pouvaient prétendre à la priorité, s'est prononcé en faveur des tailleurs d'images francs-comtois de la fin du quatorzième siècle.

*
* *

Il a été admis longtemps que l'Allemagne, qui avait donné naissance à l'art de l'imprimerie typographique, avait aussi vu naître sur son territoire la gravure en relief. Les travaux d'Heinecken, de Passavant, de Bartsch, semblaient définitifs; c'était à bon droit, croyions-nous, que le premier avait traité avec dédain les prétentions des Flamands à l'égard des droits de leur compatriote Laurent Coster, qui devait avoir le pas, disaient-ils, sur Gutenberg. En l'appelant « ce marguillier[1] », le bossu Heinecken

[1] *Coster*, en flamand, veut dire *custos ecclesiæ*, homme d'église.

faisait, sans doute, un calembour d'un goût un peu tudesque; mais il exprimait une opinion que semblait justifier l'état des recherches scientifiques.

Après avoir admis cette possession d'état à l'encontre des Hollandais, des Flamands et des Français, sans trop préciser s'il s'agissait de gravure en relief ou d'impression en caractères mobiles, la critique avait limité ses efforts à des discussions de détail sur la date des pièces dues à la xylographie, qui semblaient les plus vénérables par leur antiquité. Le *Saint Christophe* de 1423 avait cédé ses droits d'ancienneté à la *Vierge* de Bruxelles (1418), puis aux épreuves que M. Léon de Laborde faisait remonter à 1406; mais tout cela était considéré comme tudesque, sans contestation. Les dernières recherches des savants allemands, de M Schweiber, de M. Muther, surtout celles du premier, avaient abouti à cette constatation que, dans la vallée du Rhin et en Bavière, des abbayes cisterciennes avaient constitué, à la fin du quatorzième siècle, des dépôts importants de ces images de piété que les amateurs ont appelées *helgen*, corruption du mot allemand *heiligen* (saints). Disons, en passant, que ces images étaient utilisées autrefois par les moines au cours de leurs missions comme instruments de propagande religieuse.

Ces estampes, reproduction à plusieurs exemplaires d'un type identique, destinées à l'enseignement et à l'édification du peuple chrétien, où avaient-elles été imprimées, ou plutôt où les clichés qui avaient servi à les produire avaient-ils été sculptés dans le bois? Il paraissait assez naturel de penser que c'était là précisément où on en retrouvait une certaine quantité, dernières épaves de collections nombreuses.

On ne vit pas, dans cette période, ce qu'avait de prématuré et d'imprudent une telle conclusion et l'on se hâta de déclarer comme inventeurs probables de la xylographie des moines au nom inconnu, qui avaient travaillé à Tegernsee, à Buxheim, par conséquent des Allemands.

Il est impossible de considérer cette affirmation comme définitive, depuis le travail, publié en 1903, par M. Bouchot, dont l'érudition allemande contemporaine ne semble pas jusqu'à présent, avoir contesté les conclusions.

Le conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, dont les qualités dominantes semblent être une mémoire et une perspicacité peu communes, a repris toutes les pièces du procès que la plupart, en France, considéraient comme définitivement jugé et il a abouti à des constatations qui paraissent définitives. Les arguments qu'il a développés forceront, nous n'en doutons point, tous les esprits sincères à reconnaître que

c'est sur une terre de langue française, sous une inspiration artistique française, qu'est né l'art de la xylographie.

*
* *

Pour que puisse apparaître une invention qui a pour objet et pour résultat la vulgarisation et la reproduction des œuvres d'art, il faut que celles-ci existent au préalable. Cette condition obligatoire, l'Allemagne ne la remplissait pas. Il n'y avait pas, à la fin du quatorzième siècle, d'art germanique. M. Jaro Springer, un critique allemand, le dit formellement pour la miniature et pour l'architecture : « Le mouvement imprimé à la miniature, vers la fin du moyen âge, n'est pas d'origine allemande; aussi bien dans l'enluminure que dans l'architecture, la France était le pays dirigeant, et la nouvelle manière de peindre en est venue. »

Un tel aveu est précieux à recueillir : il jette une lumière éclatante sur la genèse d'un art dont les savants bavarois, s'ils en ont retrouvé les spécimens les plus curieux à Tegernsee, dans leur pays, n'en ont point, par cela même, fixé l'état civil.

Les œuvres d'art, que l'on aurait en vain cherchées à l'est du Rhin, on les trouvait en foule en Bourgogne, dans l'Artois, la Picardie, l'Ile-de-France. La protection des rois de France, des ducs capétiens de Bourgogne, faisait naître à l'envi miniatures, tapisseries, dessins. Les noms de Jean Malouel, de Claus Sluter, d'André Beauneveu, de Girard et de Jean d'Orléans, faisaient pâlir celui du maître Wilhelm, le seul peintre connu qui travaillât à l'est des Vosges, et dont les œuvres contrastent, par leur barbarie, avec celles de ses rivaux bourguignons ou français.

L'école de Bourgogne, celle de Flandre, n'étaient d'ailleurs pas en possession d'un monopole de ce côté-ci du Rhin; Girard d'Orléans, l'auteur inconnu du *Parement de Narbonne*, étaient des Français de France et pouvaient rivaliser avec n'importe quel peintre en terre germanique. De quelque nom qu'on les appelât : Bourguignons, Flamands, Lorrains, Picards, c'est à Paris que tous ceux qui se livraient à la pratique des arts venaient perfectionner leur instruction technique.

Les graveurs sur bois, qui n'ont jamais été des inventeurs, et n'ont jamais fait que copier des modèles, n'auraient donc pu trouver ceux-ci autour d'eux s'ils avaient été Allemands et nous n'avons aucune raison de croire qu'ils aient présenté cet exemple, inouï dans l'histoire des arts, de tailleurs de clichés typographiques inventant eux-mêmes leurs dessins.

Les moines de Tegernsee, de Buxheim, qui ont possédé, nous le savons, à la fin du quatorzième siècle, des épreuves xylographiques, ont dû, par conséquent, chercher celles-ci où elles se trou-

vaient et recourir à la seule production artistique qui fût à leur portée pour se procurer les ballots d'images pieuses que requérait l'exercice de leur apostolat.

Du reste, l'initiative ne vint pas du sol allemand. Les abbayes cisterciennes établies sur la rive droite du Rhin sont des « filiales » de celle de Citeaux ou de Clairvaux : ce fait est démontré historiquement. Située au croisement des routes qui menaient d'Allemagne en France et du nord-ouest de l'Europe en Italie, dans les vallées de la Saône et du Rhône, la Bourgogne avait, depuis les temps les plus reculés, servi de voie de communication entre Germains et Gaulois. En émigrant vers l'est, les moines suivirent cette route séculaire. Partis de Clairvaux, de Citeaux, de la Ferté-sur-Yonne, ils allèrent essaimer à Tegernsee, à Buxheim à Nuremberg, y apportèrent avec eux leurs méthodes de prédication. Les communications continuèrent entre les métropoles et les filiales. Lorsque de nouveaux instruments de propagande religieuse eurent été inventés en France, les moines voyageurs, — nous connaissons les noms de quelques-uns, — les apportèrent dans leurs visites.

Si les images de piété, au lieu de venir de France en Allemagne, en suivant l'itinéraire des religieux, avaient pris une direction contraire, il y aurait là une sorte d'anomalie, qu'il faudrait démontrer, ce que personne n'a encore réussi à faire.

Nous verrons, au contraire, que, dans le Jura, existaient en grand nombre, des tailleurs de « bois » destinés à l'impression, et que ce courant de communications entre abbayes, que nous considérons comme invraisemblable, était aussi possible.

*
* *

Si l'on étudie les incunables de la gravure sur bois, au point de vue du style, du dessin, à celui du costume que revêtent les personnages que l'on y voit figurer, on reste frappé des analogies que ces essais naïfs présentent avec les œuvres beaucoup plus savantes des peintres français de la même époque. L'on remarque, au contraire, les différences les plus sensibles avec la manière dont les Allemands comprennent l'interprétation, soit des vêtements, soit des figures.

Au delà du Rhin, nous ne possédons, à la fin du quatorzième siècle, qu'un seul point de comparaison, les œuvres presque barbares de ce maître Wilhelm, dont nous avons parlé. Il ne comprend pas autrement les plis des étoffes, que ne le feront après lui les Martin Schoen, les Alb. Dürer, les Wohlgemuth. La raideur de ces plis, aux cassures sèches et anguleuses, semble un signe d'origine nationale. Depuis le haut moyen âge jusqu'à la fin

de la Renaissance, les artistes germains se refusent à assouplir ces rigidités et à simplifier ces complications.

Il en est tout autrement chez les maîtres franco-bourguignons. Les étoffes dont ils aiment à draper leurs personnages sont souples; les plis s'arrondissent en courbes sinueuses, « l'œil » de ces plis forme une sorte d'arabesque. M. Bouchot constate cette manière de disposer les draperies dans la plupart des incunables, et il la caractérise par le mot éminemment descriptif de « plis en boucles ».

Le costume et la coiffure viennent encore accentuer la physionomie française des figures qui composent les images dont les Allemands s'étaient un peu légèrement attribué la paternité. Là encore se manifeste un courant analogue, comme direction, à celui que nous signalions dans l'exportation des images. C'est la France qui donne à l'Allemagne ses modes. Celles-ci ne s'y implantent que vingt-cinq ans après qu'a commencé leur vogue en France. C'est encore là un point qui est démontré par l'examen des monuments de l'art et de l'histoire dans les deux pays. Ainsi, — et l'affirmation ne saurait être contestée, — la coiffure ondulée marque, en France, les environs de l'année 1370; si on l'aperçoit sur une pièce d'origine allemande, elle ne peut être antérieure à 1400. Elle y est, du reste, fort rare.

Pour préciser notre pensée, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à M. Bouchot les lignes suivantes : « Les estampes réputées les plus anciennes par tout le monde, par Passavant, par M. Schreiber surtout, dont les études savantes font loi aujourd'hui dans la question des incunables, ces estampes échappent à toutes les comparaisons possibles avec les œuvres allemandes, même celles du quatorzième siècle. Ce n'est pas seulement le dessin ou l'allure, l'esthétique, nous dirions, ce sont les faits plus précis demandés aux costumes, aux objets, et surtout à ce je ne sais quelle souple et supérieure manière de draper une étoffe en plis étranges, arrondis, formant de lourds sinus, de jolies cascades, à la fois participant de Beauneveu, ou de Simone di Martino... Pourquoi en ferait-on des œuvres allemandes quand, justement, Passavant hésite à leur sujet, et que M. Schreiber ne se prononce que timidement?... »

*
* *

Il y a mieux. Certains détails de costumes, de mobilier ou de décoration, précisent l'origine, faut-il dire la nationalité de telle ou telle pièce. A l'Exposition des Primitifs, une *Vierge-Mère* appartenant à M. Salting esq. était attribuée à un peintre français parce que sa tête s'enlevait sur une sorte d'écran circulaire

en vannerie tenant lieu de nimbe. Or, les vanneries, les clôtures formées de clayonnages sont généralement, à cette époque des incunables, considérées comme françaises. Ces haies composées de tiges flexibles entrelacées, ces « plessis » ignorés des Allemands et des Italiens, nous les trouvons à chaque instant dans les gravures sur bois les plus anciennes.

On y voit aussi des particularités d'ajustement ou d'ornement qui proviennent de l'imitation de dessins notoirement étrangers à toute formation tudesque. Telle figure de Christ porte la barbe « en lyre », disposition qu'affectionne Beauneveu. Telle tunique aux pans profondément déchiquetés, tels boutons, tel chaperon, un « bacinet » d'une forme spéciale, constituent un signe incontestable de filiation française. La mode allemande, en vertu de la loi que nous signalions tout à l'heure, ne connaît pas ces formes de l'équipement militaire ou civil. L'attribution de telle ou telle gravure caractérisée par ces détails pittoresques, doit être faite à un artiste qui professait ses inspirations dans le pays en deçà du Rhin.

L'origine jurassienne de certaines des pièces remontant aux débuts de la gravure sur bois, s'accuse encore par ce fait qu'on y voit figurer des saints locaux. Se basant sur des raisons que lui suggère une érudition particulièrement bien informée, M. Bouchot retrouve dans l'un des « bois » les plus anciens, les plus vénérables, et aussi les plus naïfs qui nous aient été conservés, certaines allusions desquelles il est permis de conclure que l'on se trouve en présence d'une sorte de récit pittoresque d'un pèlerinage à Saint-Claude. Nous ne pouvons qu'engager le lecteur à lire dans : *les Deux cents incunables de la Bibliothèque nationale*, l'exégèse de ce dessin resté inexpliqué jusqu'à ce jour.

*
* *

A côté de ces arguments où le sentiment esthétique joue son rôle, il faut placer aussi les preuves qui résultent des textes. Ceux-ci abondent en noms de Français pratiquant le métier de graveur sur bois, de « chapuis », pour employer un terme particulier à la Franche-Comté. Jean Baudet, de Dijon, faisait à la fin du quatorzième siècle, des « moules de cartes », c'est-à-dire des clichés pour l'impression de dessins destinés à être coloriés à la main.

Les Allemands ont prétendu appuyer leurs prétentions à la priorité, dans la matière qui nous occupe, sur ce fait que nous trouvons dans les documents écrits, beaucoup d'artisans désignés sous le nom germanique de *Form-Schneider*. Il leur faudrait d'abord montrer un texte se référant à un contemporain de Jean Baudet, ou de celui dont nous allons parler tout à l'heure,

et désignant un artiste allemand qui aurait vécu dans la dernière moitié du quatorzième siècle. Nous doutons fort que ce texte puisse être allégué. Mais le vocable *Form-Schneider* est à lui seul un argument contre la thèse allemande. Le mot *Schneider* est bien, en effet, d'origine tudesque, mais non pas le mot *Form* qui joue le principal rôle, puisqu'il précise la profession, indiquant l'espèce dans le genre. Ce mot est exclusivement français; notre langue l'a pris au latin, et ne l'a donné aux Allemands que plus tard.

Du reste, la plupart des objets qui composent l'outillage de l'imprimeur typographe, outillage déjà constitué avant l'invention de la composition en caractères mobiles, sont désignés par une dénomination française : « Garniture, balle, tympan, blanchet, frisquette », et bien d'autres, n'ont rien de germanique. Ce qui indique bien que ce métier est arrivé en Allemagne déjà constitué, y compris un vocabulaire technique.

Mais la pièce d'archives réellement décisive est celle qui concerne Jean Malouel, et le saisit en flagrant délit d'exercice de sa profession de graveur en relief : « Item pour une table de laiton pesant 22 livres, pour tailler en icelle plusieurs estampes, nécessaires pour la peinture de plusieurs choses à faire pour ladite église ». Il s'agissait d'une église des Chartreux, à laquelle travaillait aussi Claus Sluter.

Sans doute, nous nous trouvons en présence d'un « cliché », destiné à imprimer sur étoffe, ou sur le mur. Le poids de la planche en laiton prouve qu'il n'est pas question de créer une empreinte sur papier, destinée à figurer dans un livre. Mais qui peut le plus peut le moins, et certes le peintre du *Saint Denis* de l'exposition des Primitifs, ce Gueldrois au service des Capétiens, était capable d'exécuter des « malles », des « formes », pour la production des images que la Bourgogne envoyait aux monastères de l'autre côté des Vosges.

*
* *

Jusqu'à présent, on avait ajouté foi, une foi un peu aveugle, aux inscriptions portées sur les gravures les plus anciennes qui fussent alors connues.

Le *Saint Christophe* de lord Spencer avait été daté de 1423, et attribué à un artiste allemand, parce qu'on s'était cru lié par l'inscription en caractères gothiques placée au pied de cette gravure, autrefois la doyenne de toutes, maintenant un peu déchue des honneurs qui lui étaient rendus. Les érudits qui l'avaient étudiée n'avaient pas remarqué que le saint s'appuie sur un palmier, arbre méridional par excellence, que les plis des vêtements sont souples, que le dessin des montagnes, du chemin, des ondes

de l'eau qui mouille les pieds du porte-Christ, rappellent le procédé technique employé dans un dessin de Pétrarque qui représente la fontaine de Vaucluse. L'origine artistique de ce dessin devait être cherchée, non en Allemagne, mais dans le milieu où habitait Pétrarque. Un artiste fréquentant la cour des Papes avignonnais était tout indiqué.

Mais, dira-t-on, et l'inscription allemande!

Avant d'être mises entre les mains des fidèles, ces images pieuses étaient soumises à des manipulations dont elles portent souvent la trace, et qu'il est aisé de décrire. Le cliché, le moule, la forme, n'était pas toujours imprimé sur papier dans le lieu où il avait été sculpté dans le bois. Les colporteurs qui le portaient au loin étaient, ou de simples commerçants, ou des ouvriers typographes qu'entraînait dans des pays éloignés l'amour des voyages. Quelquefois, d'abbaye à abbaye, c'étaient des moines qui l'emportaient dans leur panetière de pèlerins.

Très souvent le voyageur avait avec lui un frottoir et du papier, et il tirait, au fur et à mesure des besoins, la quantité d'épreuves que réclamait la clientèle. Au gré des désirs des acheteurs, on ajoutait au sujet principal des bordures, des inscriptions. Celles-ci étaient, aux premiers temps, rarement contemporaines du « bois » lui-même. Très souvent ces additions étaient placées sur une épreuve déjà faite. L'examen de beaucoup d'épreuves démontre que le papier est « foulé » plus ou moins profondément, suivant qu'il s'agit d'une inscription ou du dessin originaire. Telle qu'elle nous est parvenue, l'épreuve du *Saint Christophe* a été tracée en deux fois, et le texte devient indifférent.

Les inscriptions tracées sur les gravures anciennes ne doivent donc pas être crues aveuglément. Elles peuvent être contredites par d'autres indications tirées du style du dessin, des détails du costume.

*
* *

Nous finirons par l'examen d'une des pièces les plus anciennes que nous ait léguées l'art des premiers xylographes.

Il existe au *Cabinet royal des Estampes*, à Munich, une planche des plus dignes d'intérêt par son aspect archaïque. Elle a été coloriée à la main, et son format est l'un des plus grands que l'on rencontre à cette date. Elle représente le crucifiement. On l'a trouvée dans l'abbaye de Tegernsee, dont les armes sont imprimées des deux côtés de la croix. Une inscription manuscrite, fort ancienne, confirme les indications qui attribuent au monastère cistercien la propriété de cette curieuse pièce. L'inscription est ainsi conçue : « Attinet mōstro Tegernsee. »

Les Allemands s'étaient crus en droit d'attribuer la paternité de cette planche aux religieux bavarois. Une épreuve de cette date, de cette importance, munie de tels caractères d'origine, constituait en faveur des prétentions allemandes un argument que certains croyaient victorieux. C'était pourtant une erreur : toutes ces mentions que porte la gravure révèlent une origine étrangère au monastère qui en était détenteur.

Les deux cachets aux armes de l'abbaye sont identiques, superposables même. Ils ont donc été imprimés avec une matière unique, par deux appositions successives. Ces empreintes, par conséquent, ne sont pas immédiatement contemporaines du tirage primitif et ne faisaient pas partie du cliché initial.

Quant à l'inscription, pourquoi tant de soins à en invoquer une épreuve dont le monastère pouvait, dans l'hypothèse où l'auteur du cliché aurait appartenu à la communauté, se procurer des analogues en grande quantité?

L'inscription et les cachets excluent donc, non seulement l'hypothèse de la confection du cliché dans l'intérieur de l'abbaye, mais même celle de la possession de ce cliché.

La pièce qui nous intéresse a été acquise, sous forme d'imprimé, par des gens qui y attachaient un grand prix, puisqu'ils ont affirmé leur droit de propriétaire, d'abord par l'apposition redoublée du « timbre » portant les armes du monastère, ensuite par celle d'une inscription manuscrite qui équivaut, en quelque sorte, à ce que nous appellerions aujourd'hui une « signature sociale ».

*
* *

On le voit, l'Allemagne a pu être, au quatorzième siècle, un débouché pour les productions de l'industrie naissante de la gravure sur bois : elle n'a jamais pu jouer le rôle d'initiatrice.

Les véritables inventeurs de l'impression en relief appartiennent à la langue et à la nationalité françaises. Les Allemands, gens méthodiques et pratiques, ont d'abord collectionné, classé ces objets d'art que nous dispersions aux quatre vents du ciel.

Plus tard, Gutenberg, Furst et Schœffer ont créé la merveilleuse organisation si féconde, qui consiste à former des pages de caractères mobiles; mais, sans l'invention préliminaire des « chapuis » franc-comtois, des « tailleurs de malle » qui copiaient, dans le Jura, les compositions des peintres franco-bourguignons, jamais peut-être l'invention de l'imprimerie n'aurait été acquise à l'Europe.

Là encore, la France est initiatrice.

Gaétan Guillot.

LE MAMOUL

Dès l'aube naissante, mes serviteurs ont lavé le péristyle à colonnades de mon exotique demeure, puis, comme le calendrier annonce un jour faste, comme aucun présage fâcheux n'est apparu au loin, ils ont répandu sur le seuil un peu d'eau lustrale et, sur les larges pierres, ils ont habilement dessiné à la craie de pieux diagrammes.

En vérité, elle a fort bon air cette demeure : on dirait quelque élégante villa du temps d'Auguste transportée, par delà les océans, de Baïes ou de Tusculum. Son hall carré, centre de l'habitation et qui me sert de salon-salle-à-manger, n'est-il point plutôt un triclinium avec son plafond mobile dont le rouge velum tamise les ardents rayons du soleil, avec sa vasque fleurie où jaillit une onde murmurante et rafraîchissante, avec ses cassolettes à trépied de cuivre où brûle le sandal odorant, avec ses tapis aux vives nuances étendus sur le pavé polychrome?

J'y ai semé des meubles variés, un peu disparates : sièges en bambou et en rotin, fauteuils lourds, à hauts dossiers sculptés, guéridons où, sur des plateaux laqués, des vaporisateurs d'argent, pleins de fines essences, attendent le visiteur afin de parfumer son front, ses doigts, ses vêtements et de lui rappeler discrètement, pendant plusieurs heures, qu'il s'est rendu dans une maison amie.

Daignez donc pénétrer dans mon logis; asseyez-vous aux places d'honneur qu'indique une sorte de dais en soie brodée, et, tout d'abord, souffrez que je vous passe autour du cou, suivant l'usage, une guirlande tressée de jasmins et de roses; puis que je vous offre un petit citron, gage d'hospitalité, dont j'accentue le symbolisme en m'inclinant devant vous, profondément, le visage caché par mes deux mains réunies : Salam, trois fois Salam!

Maintenant que j'ai satisfait aux exigences de la bonne éducation, je peux m'asseoir à mon tour et, tandis qu'on agitera au-dessus de nos têtes de grands éventails en feuille de palmier, nous allons, s'il vous plaît, causer de l'Inde où nous sommes et de son vieux roi Mamoul qui, depuis des milliers d'années, en est le souverain.

Mais, comme ces derniers mots pourraient prêter à équivoque et faire supposer que je cherche à piquer votre curiosité au moyen de je ne sais quels mauvais procédés oratoires, je m'empresse de dire bien vite, entrant sans ambages *in medias res*, que ce pays s'appelle l'Inde et que le roi Mamoul... Ici, je reste en arrêt : comment trouver l'expression juste pour définir ce fils du destin immanent et de l'insouciante routine? Si, au moins, la mythologie orientale avait eu l'idée de le déifier, comme tant d'autres, ses attributs me tiendraient lieu d'explication, car j'imagine qu'on l'aurait représenté monté sur un mulet, la tête couronnée du serpent qui se mord la queue et tenant, en sa main droite un sceptre, en la sénestre une linotte. Cela signifierait : obstination invincible, immutabilité, pouvoir absolu, enfantillage. Or, quelque riche que soit notre langue, il est difficile d'exprimer par un mot, même composé, toutes ces idées dont le faisceau a pris le nom de « Mamoul ».

I

Dès l'âge le plus tendre, on nous a placés en face d'une carte muette accrochée aux murs de la classe et on nous a enseigné l'art de désigner, au moyen d'une baguette, les différentes contrées du globe, représentées par des figures irrégulières, de dimensions variées. Quand on arrivait à l'Asie et que notre baguette se posait sur une sorte de grand triangle avançant au milieu d'une teinte bleuâtre, nous répondions sans hésiter :

— Ça, M'sieur, c'est l'Inde.

— Fort bien, mon enfant. Et pouvez-vous me dire quel peuple habite cette vaste contrée?

— Oui, M'sieur, c'est les Indiens.

— Parfait. Vous avez un bon point.

Eh bien, notre professeur nous enseignait tout simplement une double bêtise, car l'Inde n'existe pas, n'a jamais existé, n'existera probablement jamais; partant, il n'y a point d'Indiens, il n'y en a jamais eu. Ces deux vocables sont vides de sens, absurdes, et ne répondent à quoi que ce soit de réel.

Voilà comment on instruit la jeunesse!

Qu'est-ce donc que l'Inde?

C'est une contrée dans laquelle, à des époques imprécises [1], vinrent, par alluvions successives, s'établir une infinité de races

[1] Un orientaliste de mes amis, auprès duquel je cherchais à m'instruire sur les origines de l'Inde, me répondit :

« C'est excessivement simple. Les âges du monde s'appellent *yuga*; chacun de ces *yugas* correspond à 76 680 000 années humaines. Actuelle-

très diverses, fractionnées en une multitude incalculable de peuplades et de tribus. Mais au lieu de se stratifier en couches superposées et dans un ordre chronologique, ces alluvions se sont, pour ainsi dire, pulvérisées, et répandues sur toute la péninsule. Leurs atomes mélangés se sont tellement éparpillés que, nulle part, on ne saurait trouver trace ni du moindre élément national, ni de types distincts restés purs et qui permettent de remonter jusqu'aux ancêtres migrateurs.

Point de frontières géographiques et naturelles séparant tel groupe ethnique de tel autre groupe, et, de même qu'on n'y rencontre pas de nationalités, on n'y rencontre pas de patriotisme. Suivant le mot très juste de sir Alfred Lyall, « l'observateur européen est ici transporté dans un milieu nouveau, dans une étrange partie du monde, où les droits et les devoirs politiques du citoyen sont absolument inconnus. » *(Asiatic studies.)*

Oui, de ces crânes orientaux l'idée de patriotisme est absente; elle est intraduisible dans toutes les langues parlées du nord au sud et de l'est à l'ouest.

Dans le grand duel dont l'issue a été favorable aux Anglais et qui leur a donné cet immense empire, ce ne sont point des Indiens qu'ils avaient pour adversaires, car les Indiens n'ayant pas de patriotisme sont dans l'état d'esprit d'un locataire vis-à-vis du propriétaire de la maison où il habite; c'étaient des Français. Et quand nous eûmes disparu, ils n'eurent à enfoncer qu'une porte ouverte. Pendant ce duel, dont Chimène devait être le prix, Chimène mangeait tranquillement son carry, sans en perdre une bouchée; elle sera tout aussi indifférente lorsque le duel commencera avec les Russes.

Conquête profitable, je le reconnais, et féconde, mais combien fragile! Les Anglais possèdent l'Inde, mais ils ne possèdent point, ne posséderont jamais, ni le cœur, ni l'âme de cette multitude prête à accueillir, comme elle les a accueillis eux-mêmes, d'autres maîtres, s'il s'en présente.

ment, nous sommes dans le quatrième, le *yuga kali* ou mauvais yuga, qui a commencé 446 ans avant Jésus-Christ. »

Et mon ami ajouta en souriant :

« Le yuga n'est qu'un instant dans la durée totale du monde, laquelle contient 14 manwastas, et comme chacun de ceux-ci se compose de 71 fois quatre yugas... Vous me suivez?

« — Je tâche.

« — Les 14 manwastas forment un *kalpa*. Le kalpa est un jour dans l'existence de Brahma, soit 4 293 420 000 existences humaines. Or, Brahma devant vivre cent ans, il en résulte que le...

« — Assez, assez! m'écriai-je épouvanté. »

Ses actuels dominateurs passeront comme, depuis des siècles, ont passé les dominateurs précédents, et l'Inde demeurera figée, cristallisée dans sa vieille civilisation que les ouragans politiques ne peuvent atteindre. Son domaine est exclusivement d'ordre spirituel. Le ciment indestructible qui agglutine en une masse compacte les atomes humains dont je parlais tout à l'heure n'est composé que d'éléments religieux. Le plus humble paria, le plus opulent radjah ne fait pas un acte ou un geste, n'a pas une pensée dont la religion ne soit l'unique inspiratrice. Quoique les dogmes aient dégénéré en superstitions assez grossières, cette théocratie est aussi puissante qu'il y a trois mille ans; nul ne raisonne, nul ne discute; le mamoul maintient dans toute sa rigueur le respect de pratiques devenues souvent grotesques et dont la cause qui les fit jadis adopter est morte depuis longtemps.

L'Inde vit par et pour la religion. Et quand je dis la religion, j'entends surtout parler du brahmanisme, les autres cultes étant d'importation relativement récente et n'ayant point leurs racines dans le tréfonds du sol indien; ils ne lui ont emprunté que des coutumes et des mœurs. Seul, le brahmanisme a bâti la féodalité qui s'est enfermée dans une forteresse toujours vierge.

Ce culte a de très grandes prétentions nobiliaires; il assure que son premier ancêtre naquit d'un œuf et créa le monde. En tout cas, l'œuf ne fut pas pondu dans l'Inde et l'ancêtre prit la suite des affaires d'une théogonie déjà installée. Mais cela remonte si loin, qu'au delà de lui on ne trouve que des hypothèses, sans grand intérêt d'ailleurs, et sur lesquelles se penchent, indécis, les savants au front pâle.

Apporté des hauts plateaux de l'Asie par les Aryas qui, moitié de gré, moitié de force, l'imposèrent aux aborigènes, le brahmanisme n'arriva à sa forme définitive qu'après des phases nombreuses qu'on peut grouper en deux périodes :

L'époque primitive et monothéiste;

L'époque dite « moderne » — d'un modernisme datant de plusieurs siècles avant notre ère — et panthéiste.

La première fut patriarcale, pastorale et nomade. Traînant avec soi des chariots, poussant devant soi d'immenses troupeaux, on allait de cime en cime afin d'y chercher de l'eau et des pâturages. Sous la voûte azurée du ciel qui servait de temple, les pères de famille qui servaient de prêtres adressaient à l'Être suprême, à l'Unique, au principe de la vie universelle, des prières inspirées par la naïve éloquence du cœur : culte très pur et très simple qui, sans le secours de la métaphysique et de la synthèse, traduisait des impressions spontanées, vives et profondes.

Un cantique improvisé, une pierre sacrée marquaient chaque étape. D'abord transmises oralement de générations en générations, pendant des siècles, ces frustes poésies furent, plus tard, transcrites. Les recueils qui les contiennent sont connus sous le nom de Védas[1], dont le plus célèbre et, de beaucoup, le plus important, est le *Rig-Véda*, formé de mille vingt hymnes d'une réelle beauté. Malgré qu'on y proclame l'unité divine et l'immortalité de l'âme, déjà apparaît la tendance panthéiste et naturaliste; malgré qu'on y adore toujours, comme au temps des patriarches, l'Être suprême, « Celui-là[2] », on déifie peu à peu, quasi inconsciemment, les phénomènes qui émanent de lui : l'éther, le firmament (Indra), le feu (Agni), la nature, l'immensité (Aditi), l'eau (Varouna), etc., puis leurs agents secondaires[3].

Alors commence une période de transition, sorte de moyen âge. Aux patriarches simplistes succèdent les philosophes subtils; aux hymnes impressionnistes, les hymnes littéraires. Le dieu ou plutôt les dieux se précisent, la poésie des Védas s'emprisonne en des versets dogmatiques, le père de famille renonce à ses fonctions sacerdotales, le culte libre se discipline et, de toute cette complication, naît un clergé qui se recrute, par la force même des choses, parmi les descendants des anciens bardes, possesseurs des anciennes traditions.

Le premier soin de la nouvelle corporation est de s'arroger le monopole héréditaire, de commenter, — ce qui veut dire en bon sanscrit d'interpoler, — les Védas. Rendus de plus en plus égoïstes et orgueilleux, ces prêtres ambitionnèrent bientôt la domination absolue, exclusive des âmes et des individus. Ils l'obtinrent du jour où ils eurent tiré des Védas un système philosophique, religieux et social dans lequel ils s'attribuèrent la part du lion. A ce moment s'ouvre la période légiférante, celle qu'on a appelée le brahmanisme moderne où se sont momifiés les Hindous[4].

[1] Du radical Vid, d'où, en hébreu, *yada*; en latin, *videre*, la science par excellence. Les Védas sont divisés en quatre livres : *Rig-Véda, Sama-Véda, Yadjur-Véda, Atharva-Véda*. Ils sont écrits dans un dialecte très ancien, qui a donné naissance au sanscrit classique.

[2] « Qui a vu, à sa naissance, Celui-là prendre un corps pour le donner à ce qui n'en a pas? Où étaient l'esprit, le sang, l'âme du monde?... »

[3] Tels *Vâyu*, dieu du vent; *Rudra*, dieu de la tempête et de la bise des montagnes, etc.

[4] Hindu est l'orthographe persane du mot *Sindhu*, qui était employé pour désigner les Aryas. Il a donc un peu plus de sens qu'*Indien*, puisque le fleuve Indus n'a rien à voir en tout ceci; néanmoins, il n'est pas beaucoup plus exact, car il ne se rapporte qu'aux Brahmaniques, c'est-à-dire à une seule des races conquérantes.

La théorie féodale que nous allons voir à l'œuvre est, en effet, contenue tout entière dans les Lois de Manou[1], dont le principe fondamental est la caste. Manou-Suragamthava était assis dans son jardin, « ayant sa pensée dirigée vers un seul objet », lorsqu'il fut distrait de sa méditation par l'arrivée de saints personnages nommés Maharchis. Ils l'abordèrent et, après avoir salué avec respect, s'exprimèrent ainsi : « Seigneur, daignez nous faire connaître exactement et en suivant l'ordre, les lois qui régissent toutes les classes, car vous seul, ô Maître, savez le sens véritable de cette règle universelle existant par elle-même, inconcevable, et dont la raison humaine ne peut apprécier l'étendue. »

L'ermite, de très bonne grâce, s'empressa de leur donner, au nom de Brahma, les renseignements sollicités. Il leur expliqua la formation du ciel, de la terre, de l'âme, de l'intelligence, enfin celle des êtres auxquels la divinité assigne des actes et des manières de vivre particulières; il termina par une formule très nette : « L'Eternel, dit-il, créa quatre ordres de créatures humaines. De sa bouche, il produisit le brahme; de son bras, le Kchattrya; de sa cuisse, le Vayssia; de son pied, le Sudra. A chacun de ces quatre ordres, il assigna des occupations différentes. »

En ces deux phrases, Manou constitua la société : classe sacerdotale, noblesse guerrière, bourgeois, commerçants et agriculteurs, plèbe servant les autres castes.

Afin de justifier son étrange façon de parquer notre espèce, il imagina une théorie fort ingénieuse, celle de la transmigration des âmes. En voici, brièvement résumée, l'économie.

Tous les êtres vivants, hommes et bêtes, ont une âme qui émane de l'âme suprême et qui peut, en quelque condition ou degré qu'elle se trouve, mériter son absorption dans cette âme suprême. Après un séjour plus ou moins prolongé dans une sorte de purgatoire, les coupables revêtent un nouveau corps et recommencent leurs épreuves sur la terre. De même, en ce qui concerne les âmes saintes; après être demeurées au paradis, elles retournent ici-bas dans une condition supérieure, jusqu'à épuration complète qui leur vaudra le quitus définitif et l'identification avec Dieu. L'au-delà est donc un escalier à double révolution par où, incessamment, les uns montent et les autres descendent. Suivant

[1] Manou, fils de Brahma et d'Aditi, est une sorte de Moïse légendaire dont le nom n'est qu'une étiquette *ad usum populi*. On compte même plusieurs Manou, dont les biographies ont donné lieu à toute une littérature inextricable. En réalité, Manou, c'est l'être pensant, l'humanité individuelle et sociale qui vit de sa propre vie et se prévaut de sa liberté au sein de la nature immense qui se meut et se renouvelle sans cesse.

que les hommes sont tournés du côté de la bonté ou du côté du mal, les transmigrations s'opèrent, soit dans le sens de l'ascension, soit dans le sens de la dégringolade.

Est-on plongé dans « l'obscurité », on transmigre en commençant par les végétaux et on continue par les vampires, les démons, les tigres, les éléphants et les pariahs. Est-on tourné vers « la passion », on franchit trois degrés : 1° bâtonistes, lutteurs, ivrognes; 2° rois, ministres, rhéteurs (j'en demande pardon aux politiciens, mais ce n'est pas moi qui ai inventé cette gradation); 3° musiciens, nymphes célestes, etc. Enfin, est-on doué de « bonté »? On devient d'abord anachorète, ascète, richi (saint), puis on passe dans l'état-major de Brahma avant d'être Brahma lui-même.

Le système a ceci de remarquable qu'il donne à la plus monstrueuse injustice je ne sais quelle apparence d'honnête justice distributive : comme un réserviste, chacun fait son temps, avec cette différence que les vingt-huit jours durent toute une vie.

De quoi vous plaindriez-vous? peut-on dire à un pariah. Autrefois, étant ministre ou radjah, vous avez probablement commis un crime qui vous a fait casser de votre grade et vous êtes redevenu plante, puis vampire, puis tigre; aujourd'hui, vous voilà presque un homme; continuez, mon ami, soyez sage, respectez les brahmes, et l'avenir est à vous... dans vos renaissances futures.

Intimement pénétré de cette vérité, le pauvre diable supporte son abjection actuelle et pense à part lui : « Cela va bien, cela va très bien, je marche; avec un peu de conduite, dans quelques centaines d'années, je serai brahme à mon tour, et alors, oh! alors, ce que je les ferai trimer, les pariahs. »

Autre conséquence : les animaux sont nos collègues malheureux, en sorte que si vous tirez une bécassine, vous risquez de commettre un attentat contre un membre de votre famille.

Grâce au système vraiment génial de la transmigration, cette société, où l'élément arya s'attribuait tous les pouvoirs, fut acceptée par la foule des peuples vaincus, réduits à l'état d'Ilotes et chacun se sentit intéressé à conserver intacte une organisation dont il souffrait cruellement, puisque, la détruire, eût été, du même coup, bouleverser l'ordre des renaissances. Une pareille résignation n'était pas du loyalisme : c'était de l'égoïsme bien compris. Merveilleux tour de force, en vérité, que celui de transformer la servitude en syndicat!

Manou était donc fondé à croire son œuvre solide et l'expérience de trente siècles a donné raison à cet incomparable législateur; l'édifice élevé par lui semble inexpugnable et, en dépit des

circonstances qui ont modifié certaines de ses dispositions intérieures, ses murailles n'ont pas une crevasse.

Cependant, un jour vint où il faillit craquer, l'édifice, non par en bas, comme on serait tenté de le croire, mais par en haut. La caste militaire eut des velléités de révolte. Heureusement pour Manou, elle n'eut que des Boulanger, mais pas de Bonaparte. Les brahmes noyèrent la rébellion dans des flots de sang.

Cette décisive victoire est chantée dans un poème qui célèbre les exploits du général brahmanique, Paraçon-Rama, lequel, en récompense, fut divinisé. Il avait bien mérité pareille faveur, si l'on songe qu'il vainquit, dans vingt et une batailles, les Kchattryas « qui pesaient sur la terre » et qu'après avoir rempli de leur sang vingt et un lacs, il éleva trois pyramides de leurs crânes. « La race des Kchattryas, que le destin avait multipliée pour le malheur du monde, cette race qui opprimait les brahmes et avait abandonné la vraie voie, devait sentir les douleurs de l'enfer; le héros magnanime, aux forces terribles, déracina vingt et une fois avec sa hache au large tranchant cette épine de la terre [1]. »

Puis il se retira dans la montagne où, dit-on, il vit encore, plongé dans la méditation et attendant qu'on ait besoin de lui.

Après cette petite querelle de famille, les Kchattryas se le tinrent pour dit et devinrent les plus fidèles alliés des brahmes. Une inflexible théocratie régna désormais sur l'Inde, asservit les cœurs comme les esprits, et sa puissance s'accrut même du flot des envahisseurs, dont les masses barbares vinrent se joindre aux foules prosternées devant les brahmes.

Mais, à mesure que le nombre des disciplines devenait plus considérable, la classe sacerdotale sentait le besoin de multiplier ses moyens d'action, c'est-à-dire ses dogmes et de compléter son système cellulaire, qui ne suffisait plus à séparer des catégories nouvelles, non prévues par Manou.

Ceci produisit, d'une part, la triade hindoue autour de laquelle gravitent trois cent mille divinités et, d'autre part, l'institution des castes qui fleurit encore dans tout son épanouissement, à l'aurore de notre vingtième siècle.

II

Très suffisant pour les pasteurs nomades qui rêvaient sous le bleu firmament des nuits tranquilles, aussi bien que pour les philosophes et les poètes qui leur succédèrent, Brahma était devenu un dieu trop vague, trop flou, trop théorique pour les

[1] *Baghawata-Pourana,* traduction de M. E. Burnouf.

barbares dont les hordes grossières se répandaient parmi les vastes plaines qu'arrose le Gange. La nécessité s'imposait de présenter des symboles plus vivants, ayant plus d'allure et de meilleures performances. On lui adjoignit donc deux divinités répondant à ce programme : Vichnou et Siva. Le premier fut le dieu conservateur, réparateur et bénisseur, le dieu des bonnes gens; le second personnifie les forces brutales et violentes de la nature : destruction, cruauté, régénération; il fut le dieu terrible, sans pitié, mais, à l'occasion, malgré lui, bienfaisant.

Dans le but de les rapprocher encore de l'humanité, on leur donna des épouses; on maria même le vieux Brahma. « L'Eternel, disent les livres saints, n'éprouvait aucun plaisir à être seul; il désira une compagne, et immédiatement il devint deux... » Cette compagne fut Saraswati, l'Illusion; aucune ne pouvait mieux convenir à son âge. Les autres couples ne furent pas moins bien assortis : Vichnou épousa Latchoumi, déesse de la grâce, de la beauté et de la richesse, à la fois Vénus et Cérès; elle engendra Kama, le cupidon hindou, qui envoie ses messages troublants, non point à l'aide d'une flèche, mais par l'intermédiaire de son oiseau favori, Garouda.

Siva, en dehors de son harem de Saktis (déesse), qui représentent, en réalité, les diverses formes de son énergie, a pour femme Parvati, adorée dans le Bengale sous le nom de Durga, et dont la fête, le Durga-Puza, est célébrée avec une extraordinaire solennité. Elle a plusieurs incarnations, dont la principale, la plus populaire, est Kali, déesse de la mort. La façon dont on représente l'épouse chérie de Siva donne une idée singulière des goûts esthétiques de ce dieu. Voici son portrait : noire, les yeux rouges « comme ceux d'un ivrogne », le visage et la poitrine barbouillés de sang, la langue hors de la bouche; elle a quatre bras; d'une main, elle tient un sabre; d'une autre, la tête d'un géant vaincu; des deux autres, elle fait le geste de quelqu'un qui reçoit des hommages; deux cadavres lui servent de pendants d'oreilles; son collier est fait d'une guirlande de crânes; son unique vêtement est une ceinture de mains humaines enfilées dans un cordon. Telle qu'elle est, Siva l'aime « avec passion » et n'a jamais aimé vraiment qu'elle. On offrait jadis à Kali des sacrifices humains, et, si l'on en croit certains écrivains, cette coutume a persisté très longtemps. Actuellement, elle est la patronne de la petite vérole.

Brahma, Vichnou, Siva forment la triade mystique ou *Trimourti*.

Ce n'est plus qu'une raison sociale, car Brahma est en retraite et on lui a conféré l'honorariat. Il n'a pas de temple, personne ne songe à lui, et lorsque, en commençant une prière, on a prononcé la syllabe sacrée *om*, il n'a rien à réclamer. Vichnou et Siva se

partagent les fidèles et leurs théologiens, élevant autels contre autels, formant deux sectes qui se maquillent le front de façon différente, mais sans savoir pourquoi; du moins, aucun des vichnouvistes ou sivaistes que j'ai interrogés n'a pu me fournir là-dessus le plus vague renseignement.

Vichnou est un dieu à transformation, le Frégoli de l'Olympe brahmanique. Disons que ses innombrables frégolinades, connues sous le nom d'incarnations ou avataras, eurent toutes un excellent motif. L'humanité était-elle menacée d'un grand fléau? vite, le dieu conservateur descendait de son paradis pour la délivrer. On compte dix avataras classiques. Le dernier grand avatara de Vichnou est encore à venir. Il se produira à la fin du « yuga » actuel : c'est dire qu'on l'attendra quelque temps encore!

Un brahme éminent naîtra, au village de Sambhal (?), sous la forme d'un centaure doué de huit facultés surhumaines et possédant une force irrésistible. Cet homme-cheval se livrera à d'extraordinaires galopades dans l'immensité et, sous ses sabots justiciers, périront les hommes sans caste, les voleurs et « tous les individus dont l'esprit est souillé d'iniquités ». Après une résurrection universelle viendra une nouvelle race et on entrera dans l'âge *Krita*, l'ère du beau et du bien.

Je pense avoir indiqué la situation de Vichnou dans la triade. Le dieu activement bienveillant et protecteur joue certainement le rôle sympathique et, cependant, le nombre des dévots de Siva l'emporte sur celui de ses disciples : serait-ce parce qu'on est toujours disposé à se prosterner davantage devant celui qu'on redoute que devant celui qu'on aime? Le signe de Vichnou est une sorte de fourche blanche traversée par une raie rouge. Ces armoiries sont peintes, non seulement sur la porte des temples, mais aussi sur le front des fidèles.

Passons à la seconde personne de la Trimourti, Siva.

On m'a assuré que Siva possède exactement mille vingt noms...

En parlant de son aimable épouse Parvati-Durga-Kali, j'ai donné déjà un aperçu de ses goûts et de son caractère, dont les principaux traits sont : violence, brutalité, cynisme, dépravation. Sa biographie ne laisse point que d'être un peu inquiétante, car elle rime avec pornographie. Expliquer ses dogmes ultra-matérialistes m'obligerait à me livrer à un abus exagéré de métaphores et d'euphémismes. Que ce dieu puissant veuille donc bien m'excuser si je me tiens, vis-à-vis de lui, sur la réserve et si je demeure, envers sa haute personnalité, dans les limites d'une prudente circonspection.

Ivre, nu, les cheveux épars, le corps barbouillé de la cendre des bûchers mortuaires, telle est l'image sous laquelle on le représente d'habitude.

Son culte se symbolise assez grossièrement par le *lingam* que les Syriens paraissent avoir copié dans les emblèmes allégoriques au moyen desquels leurs bas-reliefs figurent Jupiter, Apollon, le Soleil.

Le lingam est plus ou moins compliqué.

Dans l'intérieur des pagodes de l'Inde, c'est une colonne monolithe surmontée d'un chapiteau. Ailleurs, c'est souvent une simple pierre à l'état brut, et même, en quelques régions, des sommets de montagnes ont été dénudés de façon que le roc qui en forme le noyau représente la colonne sacrée gigantesque, comme à Belligula, par exemple, où le roc a 75 pieds de haut.

Ce culte du lingam remonte, dit-on, à quinze siècles avant notre ère, les Aryas le trouvèrent florissant, et c'est afin de se concilier les aborigènes que les brahmes l'introduisirent, non sans une vive répugnance, dans leur théogonie. Mais, depuis lors, ces habiles gens l'adoptèrent en l'arrangeant, en le transformant, en le parant de légendes, en faisant de lui une doctrine compliquée, pourvue de préceptes, de rite et de liturgie.

Le hasard m'a fait assister à une des grandes cérémonies du lingam. Parcourant le sud de l'Inde, je m'étais arrêté à Tirunamaley pour visiter le temple célèbre bâti au pied d'une haute montagne de 2600 pieds qui, dans une immense plaine, s'élève comme un cône isolé. C'était dans le mois de Kartikéi (novembre-décembre). Je fus surpris de trouver, campée dans la plaine, une immense foule d'hommes, de femmes, d'enfants, en majorité loqueteuse et très sale. Les uns dormaient, étendus par terre et roulés dans leurs pagnes, les autres étaient accroupis sur leurs talons, immobiles, les regards vides de pensée. Ils semblaient très fatigués.

— Que font là tous ces gens? demandai-je à mon guide.

— Ce sont des pèlerins venus pour la fête annuelle de Siva dont la montagne de Tirunamaley est un des lingams.

— Mais je ne vois nulle apparence de fête; personne ne bouge et on dirait plutôt voir un troupeau harassé, que des hommes qui vont se réjouir.

— Attendez la nuit, vous ne le regretterez pas.

— Soit, attendons.

En effet, dès que le soleil eut disparu, cette masse humaine commença de grouiller; les dormeurs se réveillèrent, les accroupis se mirent sur pied et, dans la pénombre, tous ces pagnes blancs

qui s'agitaient et se dressaient donnaient l'impression d'une fantastique résurrection, dont le tableau fut rendu plus saisissant par les premières lueurs pâles et vacillantes de la lune, prête à sortir de l'horizon. Une grande clameur salua son apparition et soudain, de toutes parts, les tams-tams battirent, les trompes d'airain mugirent, les sons aigus des instruments se mêlèrent dans une aigre cacophonie et contribuèrent à un discordant tapage. A ce moment, les portes de la pagode s'ouvrirent, laissant voir, dans un lointain mystérieux, le sanctuaire tout illuminé. Quelques fusées s'élancèrent dans le ciel pur, avec un pschutt! et la voûte bleue fut striée comme par des éclairs. A ce signal, un grand nombre de pèlerins, deux ou trois mille peut-être, se dirigèrent vers le temple. Suivons-les, me dit le guide; ils vont s'atteler au char qui doit, processionnellement, faire le tour de la montagne.

Nous franchîmes la première enceinte et pénétrâmes dans la cour où le char sacré attendait que les fidèles le traînassent à une vitesse de 4 kilomètres en dix jours, sans compter les nuits. Cette lourde machine, montée sur des roues gigantesques, était un véritable monument architectural. Pendant qu'on préparait les moyens de traction, c'est-à-dire, par devant, des câbles démesurés, par derrière, des leviers aidant à démarrer, j'eus le temps de l'examiner. La caisse de l'énorme véhicule affectait la forme d'une pagode; et, c'était, en réalité, une pagode transportable chargée d'un luxe inouï de sculptures, les unes gracieuses, les autres d'une jolie fantaisie, bizarres ou grossières. L'excès en tout est un défaut, surtout en ornementation; chaque panneau eût été souvent une œuvre d'art; réunis, ils formaient un fouillis où se perdaient les détails, où on ne distinguait plus qu'un enchevêtrement de bras, de jambes, de figures d'hommes et d'animaux. Des cariatides représentant des hippogriffes cabrés, des chimères grimaçantes, des dragons à gueule ouverte, des éléphants furieux, des lions hérissés, soutenaient un dôme doré, rutilant, empanaché, d'où pendaient et flottaient, mêlant leurs plis chatoyants, une orgie de banderoles aux vives nuances, d'oriflammes multicolores, d'oripeaux pailletés et bariolés parmi lesquels des guirlandes de fleurs mettaient leurs notes charmantes.

Sous ce dôme, une chapelle avait été ménagée où, dans une niche de soie festonnée, de broderies et très fleurie, trônait, entourée de feux de Bengale et de lampadaires allumés, l'affreuse idole qui en paraissait encore plus horrible. Aux pieds de la divinité, plusieurs brahmes faisaient brûler, dans des soucoupes d'or, des encens variés; de temps en temps, ils élevaient les cassolettes

jusqu'à ses larges narines et le principal officiant répandait de l'eau lustrale, puis, avec des gestes lents et graves, soulevait et abaissait, suivant le rituel, le candélabre à sept branches en marmonnant des prières. Quelques bayadères, ruisselantes de pierreries, étaient à côté des brahmes, aidant aux cérémonies, tandis que d'autres dansaient au son d'une traînante mélopée.

Enfin, les dévots sont attelés, tout le monde est à son poste. L'officiant agite une clochette, un beuglement général lui répond, les cordes se raidissent, la machine gémit, grince, craque, et le char, dont les roues tracent un profond sillon dans la terre, fait péniblement quelques pas. On s'arrête pour reprendre haleine, les clochettes s'agitent de nouveau, et l'on fait encore quelques pas.

Lorsqu'on eut, de ce train, dépassé le seuil de la grande porte, la lune était au zénith et le moment psychologique était arrivé. J'admirai comment on avait pu si bien combiner la manœuvre.

Des brahmes s'avancent, porteurs de grands vases de cuivre dont le contenu, — du camphre embrasé, — est caché par un couvercle. Simultanément, ils enlèvent les couvercles et répandent devant l'idole le liquide embrasé ; au même instant, le sommet de la montagne semble vomir des flammes comme un volcan en éruption.

Spectacle vraiment superbe que cette montagne en feu, ces torrents ignés et cette immense foule acclamant l'idole triomphante. Jadis les plus fanatiques se jetaient sous les roues du char et se faisaient écraser un bras, une jambe, parfois la tête; mais des policemen sont là, modestement dissimulés, dont la présence modère ce zèle religieux. On se contente de jeûner, de tirer le char, de crier, de souffler dans les instruments et de faire partir des pétards ; cela ne fait de mal à personne.

J'ai eu la curiosité de gravir le pic pour voir comment on fabrique un volcan et j'ai vu un assez grand bassin rempli d'huile, de beurre fondu et de camphre ; on en fait une sorte de lampe dont les mèches sont des pièces de toile. Le combustible et la toile sont fournis par les fidèles.

Si j'en juge par les ex-voto dont les pagotins du voisinage sont ornés, la cérémonie est très efficace[1].

Siva eut plusieurs fils[2], dont l'un mérite une mention, car il

[1] J'ajouterai que, joignant l'utile au symbolique, on profite de la fête religieuse afin de tenir en cet endroit une foire de bœufs qui est la plus considérable de l'Inde. On se sanctifie en faisant du commerce ; on forme des vœux et on vend des bœufs. On reconnaît là une malice anglaise.

[2] Il faut voir dans ces fils de Siva, comme, d'ailleurs, dans ceux de Brahma, des divinités aborigènes que se sont approprié les Aryas.

est extrêmement populaire dans toutes les parties de l'Inde et dans toutes les sectes. Ganesa, plus souvent appelé *Pulleyar*, est un dieu familier dont l'image se rencontre à chaque pas; on la trouve, non seulement dans les pagodes, mais encore aux carrefours des chemins, dans les chaudries (caravansérails), dans les maisons particulières, auprès des puits, des fontaines et des étangs. Pas une cérémonie où il ne figure et l'on commence toujours par lui. D'où lui vient cette vogue? Assurément, ce n'est pas de son physique, car on le représente avec une tête d'éléphant, un ventre énorme, quatre bras disproportionnés. Cela vient de ce qu'il est le dieu des obstacles, « le seigneur des difficultés », et, en même temps, le dieu de la sagesse, de la prudence et de la science. Le voyageur le salue afin qu'il écarte tout danger de sa route, les écoliers lui demandent le don d'apprendre, les habitants d'un village de les protéger, les fiancés, de rendre heureuse leur union.

Pulleyar a le consensus universel; il ne redoute pas le plébiscite. Aussi, quand vous aurez occasion de voir un objet de bois, d'or ou d'argent, qu'on vous aura dit avoir été sculpté dans l'Inde, regardez si, parmi les ornements, figure un Pulleyar, grand ou petit, destiné à préserver du mauvais œil le propriétaire de l'objet. C'est un certificat d'origine.

III

La constitution brahmanique peut être comparée à une chaîne de montagnes ayant deux versants d'une parfaite symétrie, que commande et domine un sommet élevé occupé par les trois grands dieux et leur Saktis.

Quant aux deux versants qui dévalent à leurs pieds et qui, réunis, forment la théocratie, l'un est d'essence religieuse, l'autre d'essence sociale. Je ne m'occuperai que de ce dernier, c'est-à-dire de l'étrange hiérarchie produite par la superposition des castes. Très souvent, on a comparé les castes hindoues à nos anciennes corporations et jurandes. C'est là une opinion superficielle, soit dit sans manquer de respect à de grands écrivains.

Non, le système des castes n'a aucun rapport avec celui des corporations, si ce n'est le sentiment de la solidarité. Il en diffère essentiellement par ceci : nos corporations développaient l'individualité, les castes la détruisent; elles encourageaient le progrès et l'émulation, les castes excluent le progrès puisqu'elles ont pour principe l'immobilité.

La société ainsi établie est très solide, mais c'est la solidité de l'ankylose et ses législateurs ont commis un crime de lèse-nature, car ils ont tué le noble instinct qui porte l'homme à s'améliorer en s'élevant. Le système des castes, c'est la hiérarchie du mépris. Quoi de plus abominable qu'une pareille théorie? Quoi de plus radicalement opposé à la doctrine de la charité, qui tomba de la Croix pour se répandre sur la terre? Aussi, doit-on se tenir en garde contre l'espèce de séduction qu'on en éprouve au premier aspect par l'élément de durée qu'elle renferme, par l'apparence d'ordre qu'elle présente.

L'organisation de la société hindoue est la fille du temps et de la nécessité. A mesure que des peuples nouveaux arrivaient, comme je l'ai dit, dans la péninsule, ils apportaient avec eux de nouveaux besoins, des usages, des coutumes nouvelles et, par corollaire, des métiers et des professions inconnus des primitifs Aryas. Sous peine d'être submergés par le torrent, ceux-ci durent s'efforcer de le canaliser en autant de ruisseaux que cela était nécessaire pour empêcher le mélange qui eût été la fin du régime institué par les lois de Manou. D'ailleurs, par l'effet des circonstances, des guerres et de mille causes diverses, la classification dont j'ai parlé plus haut avait, peu à peu, fondu, pour ainsi dire; presque tous les Kchattryas étaient morts sous leurs boucliers et la classe intermédiaire des Vayssias, industriels et commerçants, avait été absorbée dans la marée des envahisseurs. Il ne restait plus que les brahmes, tout en haut, et que les Sudras, tout en bas. L'équilibre était compromis. Alors, on fit monter les Sudras aux étages supérieurs; les uns prirent la place des nobles, devenue vacante; les autres formèrent le tiers état et on enferma au rez-de-chaussée les peuples d'accession récente. Nous en sommes là, probablement pour quelques siècles.

Les brahmes ont toujours la prééminence morale, les ex-Sudras se sont mués en aristocrates ou en bourgeois, les nouveaux venus ont en partage l'abjection. Comme jadis, quatre divisions principales, mais auxquelles on a ajouté un nombre infini de subdivisions et de compartiments.

Dans chacun de ces compartiments, — variant suivant les régions, — vit un groupe d'individus qui jamais, sous aucun prétexte, ne pourront en sortir. Ils y naissent, ils s'y marient, ils y meurent; entre leur premier vagissement et leur dernier hoquet, ils se livrent à des occupations déterminées et inexorables; pour tous les membres de la caste, le programme d'existence est uniforme, réglé d'avance en ses moindres détails,

signé, avec la formule *ne varietur*, par le destin. Un fils de barbier sera barbier, épousera une fille de barbier, engendrera de futurs barbiers; en revanche, nul ne s'aviserait de tenir un rasoir, s'il n'était né barbier.

Il est évident que le choix d'une carrière se trouve, de cette façon, très simplifié. Mais aussi, nulle ambition possible, nulle faculté exceptionnelle utilisable, et la main lourde de la fatalité s'appuyant, de tout son poids, sur les têtes qui auraient la velléité d'émerger.

Je me hâte d'ajouter que les réflexions qui viennent en ce moment sous ma plume ne traversent point la cervelle d'un Hindou. La caste, qui m'apparaît, à moi, comme une géhenne insupportable, lui est chère; elle le dispense de réfléchir au présent et de se préoccuper de l'avenir. Son itinéraire de migrateur et de transmigrateur est tracé; il le suit, sans penser à rien, sans joie ni tristesse, en chiquant son bétel. Quand on est parvenu à admettre comme postulat ce *lasciate ogni speranza*, on peut considérer les castes sous un autre aspect et voir en elles autant de petites républiques ayant, derrière leurs frontières fortifiées et les herses toujours dressées de leurs ponts-levis, une sorte d'existence propre et même un rudiment d'administration spéciale.

Cette parcelle de société est constituée par le tribunal de caste qui juge les conflits et les manquements individuels au Mamoul, par le culte de divinités ou *samis*, qui la protègent[1] particulièrement — un culte ayant ses prêtres[2], par ses privilèges dont elle est très jalouse, dont le symbole est un étendard porté dans les processions; enfin par ses chaudries, où le voyageur, membre de la caste, est sûr de trouver partout un abri et de la nourriture.

La caste contient donc les principaux éléments d'un État dans l'État. C'est aussi une famille et, sous ce rapport, on ne saurait nier ses services dans un pays où les liens du sang ont peu de force et où les parents ne transmettent pas même leur nom à leurs enfants. Sans elle, les individus n'auraient presqu'aucun intérêt à se défendre réciproquement : elle forme le lien social.

Très grande est l'autorité de ses tribunaux; elle allait, dans certaines tribus, jusqu'à prononcer la peine de mort. Aujourd'hui, on a réservé les sentences capitales aux tribunaux européens;

[1] Exemple : les potiers, zélateurs fervents de Mâriammalle, déesse de la petite vérole ; les pêcheurs, qui adorent Kali, déesse du meurtre, etc.

[2] Ce sont des espèces de chapelains; mais les *gourous*, desservants des grandes pagodes vouées aux divinités générales, sont toujours des brahmes, ce qui ne veut pas dire que tous les brahmes soient prêtres.

mais, à défaut de jugements officiels et publics, je ne jurerais point qu'il n'y en eût encore de secrets : tant de moyens existent ici de faire disparaître un individu!

En général, on a recours à d'autres châtiments : amendes pécuniaires [1] et punitions corporelles variées, telles que raser la tête des femmes infidèles ou leur jeter au visage de la boue et de la fiente de bétail, rompre le cordon de fil [2] à ceux qui ont le droit de le porter, enfin prononcer l'exclusion de la caste. Cette dernière punition est, sans contredit, la plus terrible qui soit usitée de nos jours. Elle affecte la forme redoutable d'une sorte d'excommunication majeure. L'infortuné qui l'encourt perd ses amis, ses parents, sa femme et ses enfants; nul n'oserait manger avec lui, bien entendu, mais même lui faire l'aumône d'une goutte d'eau; il n'a plus droit au soleil, il est comme rayé de l'humanité.

Je n'aurais pas cru qu'une telle chose, à notre époque, fût possible si, de mes yeux, je ne l'avais vue.

C'était dans les Nilgiris Hills, que la Providence paraît avoir créées tout exprès pour servir de refuges aux pauvres Européens que rôtissent les torrides chaleurs de l'été.

On y accède par un gentil petit chemin de fer à crémaillère, dont les wagonnets élégants, traînés par une minuscule locomotive qui halète et qui souffle, grimpent lentement, péniblement, en côtoyant des précipices ou en les franchissant, sur des ponts étroits, vertigineux, d'une hardiesse extraordinaire. Oh! le charmant voyage, et combien, debout sur la plate-forme, il est délicieux de sentir, à mesure qu'on s'élève, une atmosphère pure et de plus en plus fraîche, embaumée d'effluves pénétrants, emplir vos poumons, tandis que se déroulent sous vos yeux des sites admirables! On a l'impression d'aller vers le printemps, d'être subitement transporté bien loin des pays brûlants, bien loin des tropiques et, ce qui complète l'illusion, c'est que la végétation est entièrement différente de celle de la plaine, tout en étant d'une vigueur encore plus grande, d'une somptuosité encore plus luxuriante. Supposez une Suisse éclairée par le soleil de l'Extrême-Orient, une Suisse avec des forêts d'eucalyptus et de mimosas

[1] L'immense temple de la ville de Kandjivaram fut construit aux frais d'un brahme riche, en expiation d'un flirt trop prononcé avec une femme de basse caste.

[2] Le cordon de fil, qui se porte en sautoir, est l'insigne de certaines professions ou dignités. Celui des brahmes est tressé de neuf brins, et son investiture donne lieu à de longues cérémonies, dont je me dispense de faire la description peuintéressante.

gigantesques, avec des arbres qui sont des fleurs, avec des frondaisons faites d'énormes fougères arborescentes, avec des gorges dont les rocs abrupts, encaissant des torrents impétueux, sont égayés par des lianes entrelacées d'où penchent des grappes blanches, roses, lilas, délicates et exquises. Cela est à la fois sauvage, majestueux et adorablement joli; cela est du jamais vu, du jamais éprouvé. Et quand on est en haut, oui, c'est bien le printemps, mais un printemps plus épanoui qu'un été, des chemins bordés de roses, une orgie de floraison incroyable, partout des touffes de chrysanthèmes, des marguerites géantes, des dahlias éclatants et de nuances infinies, des orangers, des mandariniers fraternisant avec des chênes et des pins, l'Europe, la chère Europe retrouvée et vous souriant, en tenant l'Asie par la main. Le premier soir, quand le soleil est couché, quelle jouissance de sentir qu'on a un peu froid, d'éprouver le besoin d'endosser un pardessus léger et de faire, en rentrant chez soi, flamber dans l'âtre une brassée de bois sec.

Dès mon arrivée aux Nilgiris, je commençai l'agréable traitement que m'avait ordonné mon médecin et qui consistait à arpenter les montagnes dans tous les sens. Bientôt, j'eus mes coins favoris. L'un de ces coins était un certain gros banian, dont les puissantes racines sortant de terre m'offraient un choix de fauteuils confortables et dont les branches immenses formaient, au-dessus de ma tête, un dôme magnifique et impénétrable. De là, je dominais une étroite et ravissante vallée; au bas courait, sur un lit de rochers, une rivière sinueuse; en face de moi, à demi caché dans une forêt de mimosas, un village dont les rustiques maisonnettes escaladaient une pente rapide. Ce village, habité par une caste de blanchisseurs, regardait un cimetière indigène situé presque à mes pieds, un cimetière sans clôtures, dont les petits mausolées éparpillés, abandonnés, couverts de mousse et presque tous en ruines, mettaient dans ce paysage plein de couleur, une note mélancolique qui donnait du charme aux mélopées que chantaient, en travaillant, les blanchisseurs debout, jambes nues dans la rivière. Suivant l'usage indien, ils frappaient à coups redoublés, sur des pierres plates, le linge qu'on avait, au préalable, vigoureusement frotté avec de la terre de soude, — pauvre linge! Plus loin, des femmes, des enfants, étendaient sur l'herbe du coteau cette lessive, dont chaque pièce faisait une tache blanche ou rouge. Rien de moins poétique, d'habitude, qu'un lavoir; mais, dans cette contrée de rêve, tout se transforme et ce lavoir-là formait un tableau ravissant. Ces

hommes au torse bronzé et souple vous avaient une façon de brandir le linge qui en faisait autant de drapeaux agités d'où jaillissaient, pareilles à des pierreries, les gouttes d'eau diaprées par le soleil. Un poète qui eût été assis à ma place, dans « mes racines », appuyé contre mon banian, eût écrit des vers, un peintre eût brossé une aquarelle; moi, je me contentais de regarder et j'y éprouvais un grand plaisir.

J'étais donc là, un matin, quand je remarquai que, subitement, l'habituelle mélopée s'était arrêtée, que l'on ne battait plus le linge, que tous les blanchisseurs restaient immobiles, le visage tourné du même côté. Surpris, je cherchai à me rendre compte de cet émoi évident. D'abord, je ne vis rien; mais, au bout d'un instant, je pus me convaincre que la cause semblait en être l'apparition d'une femme qui, tenant par la main un petit garçon, venait de traverser le village et se dirigeait vers le gué.

D'une voix forte et irritée, un des blanchisseurs lui cria quelque chose; la femme fit mine de rebrousser chemin; aussitôt, du village, des habitants sortirent, barrant le sentier d'un air menaçant. Tout apeurée, la femme prit son enfant dans ses bras et le serra contre sa poitrine.

Sans comprendre autre chose, sinon que cette femme et cet enfant couraient un danger, je me levai vivement, je coupai à travers le bouquet de mimosas qui me séparait du ruisseau et je parus, en *deus ex machina*, au moment où la scène allait devenir tragique, car déjà la foule stupide entourait la malheureuse créature tremblante et affolée. La présence inattendue d'un Européen, qui gesticulait avec sa canne, fit sensation et opéra une diversion très opportune. On s'écarta, on me salua de salams respectueux, on prit une attitude très embarrassée. Mais je n'avais que faire de salams et je demandai, d'un ton impérieux, ponctué de gestes énergiques, ce que tout cela signifiait. On ne me répondit qu'en « se défilant »; les mégères rentrèrent dans leurs cabanes, les blanchisseurs s'éparpillèrent. Tandis que je parlementais, — si on peut appeler cela parlementer, — la femme se hâta de traverser le gué, pas assez vite, cependant, pour que quelqu'un de la bande ne lui lançât une grosse pierre qui, heureusement, ne l'atteignit point et roula à ses pieds. Je courus, la canne levée, vers l'agresseur, un grand diable, qui détala à toutes jambes. Quand je me retournai, femme et enfant avaient disparu.

Je remontai le vallon et pris la route du bourg, dans l'intention de me rendre au bureau de police. En route, je croisai un colonel en retraite, dont j'avais fait connaissance au club.

— Vous avez l'air bien affairé! me dit ce gentleman en m'abordant. Ne pouvez-vous donc jamais, vous autres Français, vous promener autrement que si vous couriez à un incendie? Cela n'est pas bon du tout pour l'hygiène, en ce pays.

Je lui contai l'incident. Il m'écouta avec flegme.

— Cette femme est grande, n'est-ce pas, jeune, assez jolie, le petit garçon a quatre ou cinq ans?

— Oui.

— Croyez-moi, n'allez pas à la police, car la police ne fera rien du tout.

— Pourquoi donc?

— Parce que la femme en question, — je la connais, — est une *décastée;* c'est une brahmine qui, devenue veuve sans avoir jamais été mariée, a eu le tort d'écouter d'une oreille trop complaisante certain Roméo pariah. Cet irrémissible crime l'a fait exclure de la caste. Le Roméo est mort récemment et elle, ne sachant que faire, supposant que dix ans d'absence faisaient oublier bien des choses, est revenue au pays. Vous avez constaté l'accueil qu'elle y reçoit. Comment, de quoi vit-elle? mystère, car, certainement, personne ne lui donnerait une poignée de riz. Quant à la police, je vous le répète, ne comptez pas sur son concours; nous n'aimons point à intervenir dans les affaires de caste. D'ailleurs, j'imagine que vous ne prétendez pas faire condamner un village entier à la prison?

— Mais la malheureuse femme, le pauvre baby?

— Un de ces jours, on les trouvera probablement morts de faim dans un coin; on allumera alors un beau petit feu et on brûlera leurs dépouilles pour la gloire de Vichnou... ou de Siva.

— C'est très simple, en effet. Et qu'est-ce que nous faisons de l'humanité, de la charité, dans tout cela?

— Peuh! nous sommes dans l'Inde, nous ne sommes pas à Paris ni à Londres. Allons, *good bye*, *dear sir*, enchanté de vous avoir rencontré.

Au lieu de prendre le chemin de la police, je pris celui du « bangalow » de mistress M., une femme charmante, aussi bonne qu'elle est riche, et ce n'est pas peu dire. Mistress M. m'écouta tout autrement que n'avait fait le colonel et des larmes lui vinrent aux yeux.

Il fut convenu que je tâcherais de découvrir le gîte de l'ancienne brahmine. Quant au reste, mistress M. s'en chargeait. Ma mission paraissait facile; mais je dus me convaincre que la chasse à la décastée, sport que je crois inédit, était hérissée d'obstacles et

qu'elle eût exigé un flair de policier que je ne possède pas; mon gibier se cachait, et impossible de trouver le moindre rabatteur, d'obtenir la moindre indication. Je passe sur ces détails. Bref, je finis par réussir et bientôt j'eus la très vive satisfaction d'apprendre que la décastée était placée comme « ayah » (servante attachée à la personne) chez la femme d'un haut fonctionnaire du Kashmire qui était fort contente d'elle; le gamin avait été mis dans une école; peut-être deviendra-t-il, un jour, employé du gouvernement.

Après ce que je viens de rapporter, on concevra facilement que, de toutes les injures, la plus sanglante, la plus impardonnable soit celle-ci : *homme sans caste!* Félicitons-nous de ce que nos cochers de fiacres ignorent ce *summum* de l'imprécation.

Chaque caste a ses coutumes, de même que ses dieux; elle a aussi son code particulier de civilité puérile et honnête. Tout y est minutieusement réglé, depuis les obligations sociales jusqu'à la place que doivent occuper les objets de cuisine. Long et fastidieux serait l'examen détaillé de ces usages compliqués, souvent bizarres, parfois répugnants et grotesques. Mais il n'est pas sans intérêt d'indiquer quelques traits caractéristiques de ce mamoul, glanés, *passim*, dans des contrées différentes.

Au point de vue des mœurs, les hautes castes sont celles qui fournissent la plus maigre récolte. Je ne m'occuperai donc pas de la caste brahme, divisée en plusieurs sous-castes, qui sont plutôt des sectes, les unes sacerdotales, subdivisées elles-mêmes en clergé régulier (mendiants, ascètes, fakirs); les autres purement aristocratiques, ce sont les moins nombreuses; car, aujourd'hui, la richesse est assez rare chez les brahmes; — les autres, enfin, uniquement intellectuelles et exerçant des professions libérales.

Autant que j'ai pu en juger, les brahmes sont très surfaits et, si l'on excepte les *pandits* de Bénarès, la plupart sont fort ignorants de la littérature sacrée. Ceux d'entre eux qui occupent des fonctions sacerdotales sont incapables d'expliquer ni l'origine ni le sens de leurs rites, ils marmottent des *mantranes* (prières), que, le plus souvent, ils ne comprennent point. Le mamoul, toujours le mamoul.

Mêmes observations à propos des castes élevées de Sudras. La plus haute est celle des *Vellajas*, qui se subdivisent en une douzaine de sous-castes. Après eux viennent les *Cavarés*, qui fournissent des Cipayes, des « pions » de police, des marchands de pierreries : nombreuses sous-castes; les *Chettys*, marchands

et négociants, qui ajoutent à leur nom, de même que les *Comouttys* (banquiers), la désinence « chetty »[1].

Assez honorée, dans le sud de l'Inde, est la caste des *Cammalas*, ou Pantchalas, qui forment ce qu'on appelle la « caste des cinq marteaux » : orfèvres, charpentiers et sculpteurs sur bois, forgerons et serruriers, chaudronniers, cuivriers. Ils se donnent comme descendants des cinq fils de l'architecte des dieux.

J'en passe, et des meilleurs, et j'arrive aux basses castes.

Celle des *dêva-dassys*, si je me conformais au protocole, devrait être placée au bas de la liste. Mais quand j'aurai dit que dêva-dassy signifie servantes des dieux et génies (dêvas) et que ces vestales sont les bayadères, les fameusos bayadères, on comprendra que la galanterie me fait un devoir de les mettre au premier rang.

Les dêva-dassys sont à la fois respectées et méprisées : respectées comme prêtresses, méprisées comme femmes. Elles figurent dans toutes les cérémonies religieuses et sont astreintes à observer une sorte de rituel, qui consiste, non seulement à chanter et à danser devant leur divinité, mais aussi à pratiquer certains actes de dévotion, à réciter certaines prières, qui n'ont d'efficacité que dans leur bouche, comme, par exemple, l'*aratty*, destiné à détourner l'influence du mauvais œil.

La plupart sont enfants de la balle, c'est-à-dire filles de bayadères; les autres ont été consacrées à la divinité, par leurs parents eux-mêmes, presque toujours à la suite d'un vœu et, dès lors, deviennent la propriété du temple auquel on les a données. Leur éducation chorégraphique et musicale commence vers l'âge de cinq ans, sous la direction d'anciennes bayadères et de maîtres de chant. On leur apprend aussi à lire, à écrire, on leur inculque quelques notions littéraires. Comme nos ballerines, elles ne deviennent « sujets » qu'après avoir fait partie, plus ou moins longtemps, de la figuration et, comme nos élèves du Conservatoire, elles ne chantent des solis qu'après avoir chanté dans les chœurs. Pour qu'une bayadère sorte de ce que nous appelons les « marcheuses » et les choristes, il faut environ dix années d'un travail assidu.

De tout cela, beaucoup de choses nous échappent, particulière-

[1] Exemple : un individu de cette caste dont le nom est Narayanassamy sera désigné par celui de Narayanassamychetty et, si l'on veut être poli, on ajoutera encore la désinence *ar*, ce qui donnera Narayanassamychettiar. Cela explique que les noms indiens arrivent à être d'une longueur démesurée.

ment le côté musical. Sur ce point, le plus éclectique des mélomanes européens est obligé de se récuser; la musique hindoue ne saurait lui faire éprouver d'autre impression que celle d'un bruit discordant, monotone, prodigieusement désagréable. Quoique je ne sois pas grand clerc en la matière, il m'a semblé que ce n'est pas la différence de la gamme [1], où cependant les intervalles et les tons diatoniques diffèrent des nôtres, qui rend la musique hindoue odieuse à nos oreilles, mais surtout la valeur donnée aux notes [2], le rythme et la mesure.

Les danses des bayadères ont un caractère hiératique très prononcé et je suppose qu'elles doivent nous donner une idée exacte de ce qu'étaient les danses sacrées de l'Egypte, de la Grèce et de Rome. Un chœur et un orchestre les accompagnent toujours.

Cet orchestre est invariablement composé de dix instruments : une cornemuse (touroutte), dont le rôle est important; elle donne une note unique, invariable, indéfiniment soutenue, trame impassible sur laquelle les autres instruments brodent des variations, ce qui produit des rencontres de sons fort baroques.

Une clarinette (magassarom) et une flûte (poullancoja) paraissent les deux instruments expressifs; du moins, c'est ce qui résulte des mouvements de tête, des contorsions des virtuoses qui en jouent, des yeux qu'ils roulent, des attitudes passionnées ou langoureuses qu'ils affectent. Le clarinettiste et le flûtiste ont l'air de deux aveugles du pont des Arts, qui seraient animés d'un saint délire. Tandis que la cornemuse ronfle sa note unique, ils se livrent à des trilles éperdus, se lancent dans les plus folles appogiatures, c'est très drôle; une guitare (vînaï), une guimbarde (môrsing), un violon (kinaram) représentent les instruments à cordes; on les râcle, on les pince en toute indépendance.

Un tambourin (mattalom), un tambour de basque (râvané), des cymbales (djâla) font la basse et martèlent bruyamment la mesure.

Quant au chef d'orchestre (natouva), il anime tout son monde avec une ardente conviction, se démenant en faisant des gestes d'épileptique et en poussant des cris rauques et inarticulés.

[1] Les Hindous ont huit notes : *sa*, *ri*, *ga*, *ma*, *pa*, *da*, *ni*, *sa*, qui correspondent à do, ré, mi, fa, sol, la, si, do, comme nom, mais non point comme son; leurs dièzes et leurs bémols représentent des intervalles de tiers de ton ou de quart de ton, inconnus chez nous.

[2] Chaque note renferme un *sens* qui lui est propre et exprime un sentiment particulier; il y a les notes de la joie, de la tristesse, de la colère, de la douceur, etc., que l'exécutant a soin de faire ressortir, ce qui détruit toute mélodie, du moins telle que nous concevons la mélodie, c'est-à-dire résultant d'une idée exprimée par une phrase musicale.

Il m'a été impossible, malgré ma bonne volonté, de trouver entre les chœurs et l'orchestre d'autre lien, sinon qu'ils font, en même temps, beaucoup de bruit. Manque de compréhension, évidemment, car tout cela a été soigneusement réglé, répété, et chacun des artistes est un professionnel. J'ai, très probablement, entendu, sans m'en rendre compte, des gens qui avaient beaucoup de talent.

Parmi les chanteurs, un protagoniste dit le couplet que les autres reprennent d'une voix nasillarde.

Les bayadères-étoiles ne chantent point, sauf lorsque, sur un char ou sur un radeau qui fait le tour d'un étang sacré, elles se tiennent aux côtés des brahmes, près de l'idole. En ces occasions, elles disent des hymnes et offrent de l'encens. Mais, quand elles dansent, elles traduisent leurs pensées par des gestes et par un simple mouvement des lèvres. En réalité, leurs danses sont plutôt des mimodrames que de la chorégraphie proprement dite et certaines d'entre elles y sont extrêmement remarquables.

Ces mimodrames sont de deux genres : les uns purement religieux, les autres profanes; mais, à regarder les choses de près, ils diffèrent peu, car le sujet des scenario est toujours une aventure d'amour; seulement, tandis que dans celui-là on raconte les fredaines des dieux, dans celui-ci on raconte les fredaines des hommes, tandis que le premier est mimé, *coram populo*, dans la cour de la pagode, le second est représenté dans l'intérieur d'une maison particulière, pour amuser une assistance d'invités, et la dévotion n'y a point de part.

C'est dans ces fêtes intimes que la bayadère est vraiment intéressante, c'est là que, n'étant pas asservie par le rituel de la pagode, elle donne libre essor à sa fantaisie, à sa personnalité et procure parfois de très sincères et très vives sensations d'art. C'est là que je voudrais essayer de la montrer.

Son costume est, à mon avis, un des plus exquis qu'on ait inventés; il a surtout le mérite de s'harmoniser merveilleusement avec le type de celle qui le porte, avec le cadre qui l'entoure, avec le je ne sais quoi dont ce pays est imprégné, avec sa lumière, son indolence voluptueuse, sa grâce féline, son sourire sans joie, sa douceur sans mélancolie, son inconsciente, perverse et enfantine sensualité. Il est simple, somptueux et chaste; oui, chaste, car ici on ne connaît pas cette indécence vestimentaire qui s'affirme chez nous par des robes trop basses par en haut et trop hautes par en bas. D'ailleurs, les bayadères n'ont pas de robes, mais d'amples culottes de soie fixées aux chevilles par de gros bracelets d'or

à grelots, qui se prolongent en forme de V jusqu'à la cambrure du pied; une large écharpe, magnifiquement brodée, retenue par une ceinture d'or massif incrustée de pierreries, emprisonne leur taille souple et retombe par devant, comme une jupe; les reins sont nus, suivant la coutume du pays, et font valoir, par la couleur bronzée de leur peau très fine, l'étincelant corselet qui couvre le buste et cache la poitrine, tout en la dessinant par une double cuirasse de pierres précieuses; le haut de chaque bras est orné d'un grand bracelet de diamants, d'une forme très particulière, figurant assez exactement une mitre d'évêque; aux poignets, d'autres bracelets, dits « esclavage »; les doigts des mains et des pieds sont chargés de bagues superbes. Mais ce qu'il y a, sans contredit, de plus beau dans ce costume, c'est la coiffure, incroyable ruissellement de diamants, de saphirs, d'émeraudes, de topazes et de perles. Elle donne à la bayadère l'apparence prestigieuse d'une idole animée, dont l'effet ne ressemble à rien que nous ayons vu et ne saurait être imité, car, placés sur une autre chevelure et encadrant un autre visage, ces bijoux seraient quelconques; ils perdraient tout leur charme.

Figurez-vous une sorte de réseau de pierreries (rackaday ou djadaypillay) posé sur le haut de la tête, mais laissant libre le chignon, dont les nattes, d'un beau noir, sont tressées avec des jasmins et des diamants; ce chignon est lui-même relié aux oreilles par deux chaînettes formées au moyen de trois rangs de grosses perles (coppoussauguily); au-dessus de l'endroit où s'agrafe ce bijou, le cartilage des oreilles est percé de plusieurs trous où sont vissées des émeraudes, tandis que le lobe inférieur supporte de lourds pendants de diamants; à la cloison du nez est fixé un autre bijou, étrangement décoratif, le *boulaque*, fait de perles, de rubis et de roses, et tombant jusqu'aux lèvres rougies au carmin; de petits diamants (moucoutty) constellent les narines. Les yeux, en général très beaux, sont agrandis par un savant henné, et l'arc des sourcils, accentué artificiellement, augmente l'éclat du regard.

Point de scène ni d'estrade; la bayadère danse sur un tapis au milieu des invités; au fond de la salle, les musiciens et les chœurs; derrière la danseuse, tout près, suivant ses mouvements, avançant et reculant comme elle, le protagoniste, personnage à la fois secondaire et important dont elle ne se sépare pas plus qu'une cantatrice de son accompagnateur habituel.

Ce récitant semble animer de sa voix la superbe statue, faire entrer dans son âme, faire couler dans ses veines les idées de son scenario qu'elle exprime, qu'elle idéalise, qu'elle transfigure

des gestes, par des attitudes, par le jeu d'une physionomie mobile et passionnée; toute la gamme des sentiments humains se reflète dans cette mimique, et les diverses péripéties de l'histoire d'amour, ses tendresses, ses jalousies, ses désespoirs se déroulent avec une extraordinaire intensité d'émotion. Les lèvres de la bayadère s'agitent parfois comme si elle était dans un songe, et cela est d'une grâce, d'une saveur inexprimable.

Combien, à ce moment-là, au milieu de ces invités silencieux, graves, coiffés de turbans, vêtus de pagnes de soie blanche, constellés, eux aussi, de bijoux, on est loin de ce pauvre, lamentable, mesquin pseudo-Orient qui s'étale sous la lumière électrique de nos féeries! Mais, en revanche, comme on a l'illusion de revivre les temps légendaires de l'antiquité! Quarante siècles nous contemplent, avec des yeux de sphinx, très doux et fendus en amande.

Très peu payées comme prêtresses, les bayadères exigent de grosses sommes, — j'entends celles qui ont de la réputation, — pour danser chez les particuliers; leur concours, dans une fête privée, est vraiment un luxe de grand seigneur.

Un mot sur les jongleurs, baladins, charmeurs de serpents, etc... Les jongleurs sont de pauvres diables, des espèces de nomades, fort méprisés, qui s'en vont de ville en ville et qui, moyennant quelques caches, font souvent des choses extraordinaires. Les indigènes s'arrêtent à peine, d'un air de dédain, pour les voir exécuter de vrais prodiges d'adresse, dignes, partout ailleurs, de la « vedette ». Voici, entre beaucoup d'autres, un tour de prestidigitation que j'ai vu dix fois, vingt fois accomplir sous mes yeux.

A côté de nous, sur le trottoir d'une rue ou sur la chaussée d'un chemin, le jongleur tire de son pagne une noix d'aréquier et la pose par terre, entre deux pierres. Il prononce certaines incantations, fait quelques gestes et, soudain, vous vous apercevez que, de la noix d'aréquier, un germe est sorti. Nouvelles formules magiques, et voilà que le germe est devenu une jeune pousse; encore quelques minutes, et la pousse est grandie, elle porte des feuilles, puis encore elle grandit de plus en plus, jusqu'à ce que vous ayez devant vous un arbuste de 2 mètres de haut. On reste stupéfait, presque effrayé, car, je le répète, tout cela a lieu sans le secours du moindre truc, le sorcier est là, près de vous, le torse nu, et vous suivez tous ses gestes. N'est-ce pas mille fois plus fort que les « illusions » de tous les Robert-Houdin du monde?

Le charmeur de serpents fait partie de ce que j'appellerai l'Orient conventionnel; j'avoue qu'il m'a causé une déception et,

cette fois, le mensonge de nos ballets, où l'on voit des figurants manier des serpents en carton articulé, m'a semblé supérieur à la réalité.

D'abord, les vrais charmeurs de serpents sont beaucoup moins décoratifs que les faux et lorsqu'on a été poursuivi dans les rues de Bombay ou de Delhy par ces industriels déguenillés qui vous mettent sous le nez leurs dangereux petits animaux, on trouve que ceux-ci ne sont pas difficiles en fait de charme. Orphée devait avoir une autre allure, ou bien je ne crois plus à Orphée. Si vous voulez le fond de ma pensée, le charmeur de serpents n'est qu'un vulgaire charlatan de foire. Je ne nie point que ses « capelles » ne soient de l'espèce la plus redoutable; je reconnais que l'homme se fait mordre réellement, que son sang coule et qu'au lieu de tomber foudroyé, il prend le reptile qui vient de « travailler » et le remet dans son panier; mais ce spectacle, d'ailleurs répugnant, me laisse sceptique : c'est un simple bluff destiné à étonner les badauds et qui repose sur ceci : Le terrible venin des capelles est formé par des glandes et s'en échappe au moyen de petits canaux dont les dents sont pourvues. Or, ces glandes ne distillent, pendant un espace de temps déterminé, qu'une certaine quantité de poison. Si donc on parvient à épuiser le stock qu'elles contiennent, la morsure sera inoffensive jusqu'à ce que l'appareil distillatoire ait renouvelé son approvisionnement. Partant de ce principe, le charmeur excite, par des procédés spéciaux, la colère du serpent et lui présente d'épais chiffons de laine; l'animal se jette sur eux, les mord avec rage, les déchire et s'y acharne jusqu'à ce qu'il ait dépensé toutes ses facultés nocives. Samson a les cheveux coupés et, durant une heure ou deux, est incapable de faire le moindre mal. Les sons de la flûte n'ont rien à voir là-dedans [1].

J'ai encore à citer quelques castes. Les « Souraires », dont l'industrie consiste à recueillir le jus du palmier et du cocotier, pour en faire une liqueur nationale, nauséabonde et enivrante appelée *callou*. Ils grimpent sur les arbres au tronc lisse, en s'attachant les deux pieds et en s'arcboutant, à la façon des singes qui sont figurés dans des jouets d'enfants, que tout le monde a vu les camelots faire manœuvrer le long d'une ficelle. Parvenus au sommet, ils fixent un petit récipient à la spathe, préalablement

[1] On a donné une autre explication : on a prétendu que les soi-disant charmeurs possèdent le secret d'une plante dont un fragment, mis dans la bouche, les *pasteurise;* je n'en crois pas un mot.

incisée; de cette spathe coule un liquide dont le récipient sera rempli le lendemain. A ce moment où le callou n'a point encore fermenté, un Européen peut y goûter en se bouchant le nez; mais bientôt l'odeur est si écœurante, la saveur est si âcre que, seuls, des gosier hindous sont capables d'avaler une pareille boisson et de s'en régaler. Le callou constitue une source de revenus très importante pour le gouvernement de l'Inde qui frappe d'un droit fiscal l'exploitation des palmiers et la vente de la liqueur.

Les *macouas* ont le monopole de la pêche et du batelage. Ils emploient deux sortes d'embarcations : de grands canots, appelés chelingues, actionnés par de courtes rames en forme de tridents et gouvernés à l'arrière par un homme debout, tenant un grand aviron; des pirogues doubles (catimaroms) plutôt semblables à des radeaux maintenus par un balancier et qui sont fort pittoresques car, vu à une certaine distance, l'équipage a l'air de marcher sur les flots. Leur patronne est Ellammalle, qui est un des noms de l'aimable déesse Kali dont j'ai parlé. De grandes fêtes annuelles réunissent la corporation en l'honneur de la divinité au teint rouge et à la hideuse figure. Rien de plus dégoûtant que ce culte. Je ne me repens pas de la curiosité qui m'a poussé à y assister car les cérémonies n'en sont point banales, mais elles m'ont prouvé ce que maintes autres circonstances m'avaient déjà démontré, à savoir que la bêtise humaine est sans limites; à mesure qu'on parcourt le monde, c'est comme chez Nicollet, de plus en plus fort.

Ici, j'ai pu contempler des dévots qui, au moyen de crochets enfoncés dans leurs omoplates, s'étaient fait hisser comme des quartiers de viande à l'étal d'un boucher, tandis que d'autres étaient occupés à se percer la langue, les joues, les bras et jambes ou bien s'entaillaient profondément le front d'où coulaient des ruisseaux de sang. Les gens moins exaltés dans leur foi se bornaient à décapiter des coqs par milliers. Au milieu de la foule des pèlerins, circulaient des mendiants loqueteux, d'une indescriptible saleté, des aveugles aux yeux chassieux, de misérables lépreux et tout ce que la région comptait d'individus affligés d'infirmités et de hideurs, dont les gémissements, destinés à attirer la pitié, se mêlaient au bruit des tams-tams, aux cris de la multitude, aux appels des marchands de friandises ou d'objets pieux, aux pleurs des enfants effrayés et fatigués, aux gloussements désespérés des coqs qu'on égorgeait. Lorsque, précédée par des éléphants de pagode, la procession se forma dans des flots d'âcre poussière, ce fut comme une procession de cauchemar, bien digne de la déesse du meurtre.

La plupart des pèlerins viennent de fort loin porter leurs respects à Ellammalle dont l'idole passe pour avoir la vertu de guérir les plaies et les infirmités.

— Voulez-vous visiter le sanctuaire? me demande un notable Hindou qui m'accompagne.

— Je veux toujours visiter. Allons.

— Je vous préviens qu'il faudra entrer pieds nus dans le temple.

Ceci calme aussitôt mon ardeur et je me récuse; marcher sans chaussures sur ce sol souillé, jamais de la vie.

On me présente deux femmes qui affirment, sur un ton de récitation, avoir miraculeusement recouvré la vue grâce à Ellammalle; le brahme commente la merveilleuse histoire tandis que mon Hindou sourit. Je remarque ce sourire et je lui dis en français:

— Est-ce que vous y croyez?

— Je crois que vous ferez bien de donner à ces femmes quelques fanons et au brahme, pour la pagode, ce que vous voudrez.

Paul Mimande.

La suite prochainement.

DEUX POLYTECHNICIENS

AUGUSTE COMTE ET ALPHONSE GRATRY

I

L'objet propre de la philosophie n'est pas telle ou telle province de la connaissance humaine: tout ce qui intéresse l'homme, tout ce qui, soit du dedans, soit du dehors, fournit un élément à sa vie ou la conditionne, ressortit au domaine de cette science totalisante.

Ce serait pur truisme de dire que peu de philosophies ont envisagé l'intégralité du problème; il est presque aussi vrai d'ajouter que peu de philosophes ont admis l'unité de ce problème, considéré ses innombrables aspects comme les faces d'un même cristal reflétant la lumière de vérité.

Le rationalisme spiritualiste, si longtemps classique parmi nous, est, au plus haut degré, un système d'isolement, limitant sa vue, bornant son champ d'études.

Il isole l'homme du monde; de façon plus ou moins avouée, il est subjectiviste, malgré son drapeau métaphysique haut arboré, ce qui se passe dans l'esprit humain l'intéresse à peu près seul; et, s'il vient à traiter de Dieu, du monde extérieur, c'est avec l'arrière-pensée qui, parfois, devient explicite, de conférer par là même à ces idées la qualité d'objets, de leur faire l'aumône d'un peu de réalité. Nul lien entre le sujet connaissant et ce qui est connu, nul autre que la perception elle-même, simple changement d'état du sujet.

Cette doctrine isole aussi l'homme de l'homme; négligeant sa qualité d'être vivant pour n'en plus faire qu'une machine à penser, elle tend à tout subordonner au jeu de cette machine et érige l'individualisme en dogme. Lorsqu'on ignore même si les autres hommes existent réellement et que l'on vit pour contempler les

modifications infiniment variées de son moi, on a médiocre souci d'autrui; les droits de la raison deviennent les seuls droits de l'homme, les statuts fondamentaux de la société individualiste.

Enfin, le rationalisme spiritualiste isole l'homme de lui-même; depeçant l'âme en facultés dûment délimitées, soigneusement séparées, il interdit à la raison d'intervenir dans les affaires de la volonté et lui laissera toujours ignorer les raisons du cœur. Quant au corps, il est, pour le philosophe spiritualiste, un animal étranger dont la cohabitation lui est souvent pénible et de l'éducation duquel il s'inquiète peu; d'une définition fameuse, il retrancherait volontiers quelque chose encore et met en question le degré d'utilité que peuvent avoir les organes pour l'intelligence.

De l'homme ainsi mutilé une seule chose subsiste : la raison, ou, plus exactement, la faculté de connaître. Le dix-septième siècle, — excepté Pascal et les écrivains mystiques, — en est là aussi bien que le dix-huitième, et, malgré les sujets auxquels ils s'appliquent, Montesquieu ou Condorcet n'ont pas plus la notion de l'homme total que Descartes.

Lorsque cette philosophie de la raison séparée aborde les études scientifiques, elle se limite à la science abstraite, mathématique, où le raisonnement et l'hypothèse interviennent seuls, sans chercher aucun point de contact avec la réalité. Tous les progrès de la science pratique, les applications sans nombre d'expériences fortuites ou de principes rationnels, sont abandonnés à l'empirisme qui, lui, croit au monde extérieur, aux réalités du non-moi, mais qui se refuse à généraliser, à induire, en un mot à philosopher.

Au dix-neuvième siècle, les sciences s'organisent, prennent conscience d'elles-mêmes et se mettent de plus en plus en garde contre le spiritualisme rationaliste; le divorce persiste entre elles et la philosophie. Cependant, à mesure que le siècle se déroule, des tentatives sont faites pour synthétiser certaines sciences, dans leurs méthodes d'abord, et ensuite dans leurs principes. Deux de ces entreprises se font remarquer par l'ampleur plus grande des vues et par le but très arrêté d'unifier l'ensemble des sciences pour l'ordonner, non à la raison, non à la connaissance humaine, mais à la vie.

Partis de points bien distants l'un de l'autre, Auguste Comte et Alphonse Gratry se rencontrent dans une conception de la vie humaine complète, résumant ou motivant la vie cosmologique, et s'accordent à donner la première place au problème social et religieux.

Ils ont tous deux reçu à l'École Polytechnique leur formation

première par la science abstraite; sur cette base, ils ont voulu édifier un système d'ensemble reliant toutes les sciences dans une unification philosophique pour les faire servir à une théorie de vie intégrale.

II

Quelque démenti que semble lui infliger l'attitude presque générale des positivistes venus après lui, l'importance attachée par Auguste Comte au problème religieux est hors de doute, car s'il élimine la notion d'un Dieu personnel, il tend perpétuellement à élever l'individu humain au-dessus de la sphère de ses intérêts et de ses préoccupations étroites, et il donne le nom même de religion à l'ensemble des aspirations et des efforts vers ce qu'un de ses disciples appellera l'Inconnaissable. Bien plus, cette religion il l'introduit dans la vie quotidienne par le culte positiviste et il pose la nécessité d'une foi dont l'objet essentiel sera de « concevoir l'ordre universel qui domine l'existence humaine pour déterminer notre relation générale envers lui.»

Ce n'est pas à dire qu'il se rapproche d'aucune religion existante : dans le préambule pompeux du *Catéchisme positiviste*, il se propose d'exclure « irrévocablement de la suprématie politique tous les divers esclaves de Dieu, catholiques, protestants ou déistes, comme étant à la fois arriérés et perturbateurs ». Et constamment sous sa plume cette épithète d' « arriéré » s'attache au catholicisme. Admirateur de l'édifice social que celui-ci a créé dans le passé, il le considère comme définitivement ruiné et n'envisage même pas que l'Eglise catholique en puisse réaliser à nouveau dans l'avenir; pour lui, le catholicisme n'est pas évolutif; de l'immutabilité du dogme, il conclut sans examen à l'immobilité des formes et des expressions. Mais il déplore de ne pas trouver une conciliation possible, il est catholique de naissance et d'éducation, il l'est aussi dans ses tendances, dans la façon dont il les poursuit, si bien qu'Huxley a pu qualifier son système de « catholicisme sans christianisme ».

Vers la fin de sa vie, rendant un nouvel hommage à la plus grande puissance unifiante du monde, il écrivit au général des Jésuites pour lui proposer l'alliance du positivisme. Car unifier, organiser, est toujours sa préoccupation première; après l'œuvre critique et négative du dix-huitième siècle, il veut être l'initiateur d'une période organique. Pour préparer cette période, il proscrit la liberté de conscience, la considérant comme un principe antisocial; il proscrirait volontiers toute liberté, ne voyant la liberté que sous son aspect négatif, comme absence d'ordre et de cohé-

sion. Le protestantisme, le dix-huitième siècle, âges de liberté et d'individualisme, ont été des âges destructeurs; il ouvrira donc une période sociale, créera un système positif. L'œuvre du dix-huitième siècle, la Révolution, est debout; cependant il ne s'agit pas de l'attaquer, le positivisme ne veut pas détruire, mais remplacer, ou plutôt il professe qu' « on ne détruit que ce qu'on remplace ».

Le problème social est, de l'aveu de tous, celui dont Auguste Comte a poursuivi le plus constamment la solution; la sociologie, englobant la morale comme son dernier résultat, est l'aboutissement de tout le système, de la hiérarchie des sciences et de l'univers.

La philosophie positiviste a le *fait* comme principe et comme base, si bien que la sociologie y est dénommée *physique sociale*; cependant, elle n'est pas matérialiste et s'en défend. Le matérialisme, dit Comte, explique le supérieur par l'inférieur et ne peut donc en acquérir la compréhension, tandis que son but à lui est d'expliquer l'inférieur par le supérieur, de remonter des éléments au tout; c'est pourquoi il hiérarchise les sciences en passant du purement abstrait au concret, et de là au vivant, pour arriver à la suprême science, celle de la vie.

Dans chacun des trois états par lesquels il fait historiquement passer l'humanité : état théologique, état métaphysique, état positif, il voit comme essentielle la tendance à l'unification; toujours le système se perfectionne à mesure qu'il va vers l'unité; c'est ainsi que le point culminant de la période théologique est atteint avec le monothéisme, que le panthéisme moniste marque pour lui le sommet de la période métaphysique, et que « la perfection du système positif serait de pouvoir se représenter tous les divers phénomènes observables comme des cas particuliers d'un seul fait général ».

Pour être fidèle à ce programme on devra préluder à l'étude d'une science particulière par celle des généralités scientifiques et la morale ne pourra être abordée qu'après une préparation encyclopédique. Il s'agit avant tout de faire cesser ce qu'Auguste Comte appelle « le schisme du physique et du moral », de réunir l'un et l'autre en une synthèse vivante. Dans cette vue, il institue les mathématiques comme universelle méthodologie, au lieu de la logique rationaliste et raisonnante. La mathématique abstraite avec l'extraordinaire portée de son analyse, la fécondité de ses applications, lui semble l'instrument propre de la recherche philosophique; les lois des formules algébriques sont applicables à toutes les opérations de l'esprit, et il n'est pas de question

au monde qui ne lui paraisse bonne à être mise en équation.

Armé de cette clef magique, il parcourt toute la série des sciences, cherchant la raison d'être de chacune dans celle qui la suit immédiatement et qui lui est supérieure. L'affaire du progrès sera de simplifier les résultats un peu complexes obtenus par cette superposition, car « le progrès est le développement graduel de l'ordre »; il intéresse surtout la sociologie, c'est là qu'il importe essentiellement de rechercher l'unique fait général qui doit expliquer l'homme et le monde.

Reconnaître ce *fait général* et le nommer Dieu est un pas que n'a point franchi Auguste Comte, mais dont il a frayé la voie déjà suivie par certains positivistes. Il en est resté plus à l'étude du fait présent qu'à la préparation du fait à venir, à ce qu'il appelle la *statique sociale* qu'à la *dynamique sociale*.

Hautement il revendique des précurseurs, s'en reconnaissant dans tous les camps, aussi bien chez les théocrates qui ont combattu l'œuvre négative et néfaste du dix-huitième siècle, qu'en Condorcet qui couronne ce même siècle par la proclamation de la loi du progrès. Cependant, lorsqu'il scrute le passé, il n'y découvre qu'une seule période vraiment organique, le moyen âge, où les divers aspects de la vie : religion, science, organisation sociale, organisation politique, étaient ordonnés en un tout puissant par l'Eglise catholique.

Son mépris des doctrines négatives l'affranchit du culte de la Révolution. Comment d'ailleurs le pourrait-il concilier avec l'aversion que lui inspire l'individualisme? Pour lui l'individu n'est pas un élément sociologique, ne compte pas dans l'humanité organisée; la famille est la seule unité sociale et le principe fondamental de la sociologie est la coopération.

La morale positiviste traduit cette vue en se fondant sur l'altruisme : « Vivre pour autrui » est chose indispensable puisqu'en fait nous ne vivons que par autrui. L'activité individuelle est corruptrice, car elle applique l'homme à la satisfaction de ses propres besoins, à le recherche de ses propres intérêts. Socialisée par la coopération, elle cesse d'être égoïste, et en s'y livrant « chacun peut produire au delà de ce qu'il consomme ». Cet excédent de production donne naissance au capital, et Auguste Comte considère que constituer un capital, c'est faire œuvre altruiste, c'est travailler pour autrui : en effet, l'existence d'un capital et sa transmission sont nécessaires à la division du travail et celle-ci importe à l'accroissement de la civilisation et du bien-être.

Qu'on ne s'y trompe pas, la division du travail n'est pas, dans

la pensée du philosophe positiviste, un morcellement, un pas en arrière vers l'individualisme; au contraire, réclamant pour être organisée l'unité de direction et de but, elle est un élément essentiel de cette « convergence sociale », de ce concours des forces naturelles qui amènera l'existence humaine à un « type normal, l'état de pleine unité. »

L'homme, à mesure qu'il s'élève vers l'unité, devient de plus en plus religieux, se rapproche de plus en plus de cette humanité idéale, seul objet de la religion positiviste. A la lumière de cette notion de l'unité de la convergence, Comte arriva-t-il à entrevoir le Christ, le Verbe de Dieu incarné dans l'humanité, comme le type de la suprême synthèse? Il aime seulement voir dans le dogme chrétien de l'incarnation l'ébauche théologique de la religion de l'humanité.

III

Dire que la question religieuse a toujours tenu la première place dans les préoccupations d'Alphonse Gratry, prêtre de l'Oratoire, n'apprendra rien à personne, mais dire cela, ce n'est pas dire assez; pour lui, le problème religieux est l'unique problème; pas un jour il n'a songé à l'isoler, à le traiter à part; c'est en vue de lui et à sa lumière qu'il explore toutes les branches d'études.

La logique n'est pas une science purement formelle, elle décrit tout d'abord le triple sens pour lequel l'âme humaine prend notion du monde : sens externe, sens interne et sens divin, celui-ci, véritable appréhension de Dieu et de la vérité de Dieu, comme donnant à l'homme une connaissance expérimentale de l'infini.

La psychologie se refuse à étudier l'âme isolée, il ne la considère que dans le cadre de sa vie, dans ses rapports avec le corps sans doute, mais surtout dans ses rapports avec Dieu.

Bien qu'il ait de grandes affinités platoniciennes et le culte de Platon, sa métaphysique est toute théologique.

Sa morale ne se contente pas de régler les actions humaines en vue de Dieu, elle tend directement vers Dieu par un élan d'amour et se propose pour but la transformation même de l'âme, son passage à la vie divine.

L'organisation des sociétés humaines, la sociologie, n'a comme fin pour le P. Gratry que de promouvoir le règne de Dieu sur la terre.

Il n'est pas jusqu'aux sciences exactes, à la conquête desquelles il se livra avec ardeur, qui ne rentrent elles aussi dans l'unité du même plan. Son rêve fut toujours de réunir, soit dans un seul

esprit, soit dans plusieurs groupés en un, la totalité des sciences afin de les faire servir à l'explication ou à la défense de la vérité.

La vérité! c'est bien là le but unique vers lequel il tend avec tout son être, convaincu que mettre en mouvement plusieurs facultés, c'est accroître la capacité de chacune. « Il se passe pour l'esprit, dit-il, ce que la science a constaté pour l'eau, dans sa capacité d'absorption. Saturez l'eau d'une certaine substance : cela ne vous empêche en rien de la saturer aussitôt d'une autre substance comme si la première n'y était pas, puis d'une troisième, d'une quatrième et plus. Au contraire, et c'est là le fort du prodige, la capacité du liquide pour la première substance augmente encore quand vous l'avez, en outre, remplie par la seconde, et ainsi de suite[1]. »

Ce n'est pas dans l'esprit seulement qu'il veut opérer cette simplification qui ne retranche rien et qui grandit tout, aucune force vivante n'est laissée de côté; des puissances affectives surtout, il entrevoit un merveilleux accord :

« L'amour divin remplira tout, mais sans détruire la diversité des amours... Et les amours ne seront plus exclusifs l'un de l'autre, mais chaque amour distinct, comme chaque note dans un chant, sera multiplié dans sa beauté et sa félicité par l'harmonie de tous les autres[2]. »

Si le P. Gratry voit toutes choses au point de vue religieux, si même il reporte volontiers son regard sur l'avenir de la vie céleste pour y trouver la pleine réalisation de son attente, il conserve une ardente sollicitude pour les besoins terrestres, de vastes espérances quant aux destinées du monde et, par-dessus tout, une compassion pleine de tendresse pour les souffrances humaines, compassion vraiment douloureuse et féconde qui le fait bien souvent s'écrier avec le Christ : *Misereor super turbam*, « J'ai pitié de cette foule! »

Son application passionnée au problème social est faite de cette espérance et de cette pitié. Comme Auguste Comte, A. Gratry croit au progrès social de l'humanité et à la dynamique sociale fondée sur la centralisation des forces. « La formule de la perfection sociale, dit-il, est celle-ci : Maximum d'unité sociale uni au maximum d'individualité personnelle. » Et le premier but qu'il propose aux hommes désireux de procurer ce progrès social, c'est l'augmentation du bien-être parmi ceux qui souffrent, son extension jusqu'à ceux qui en sont totalement dépourvus. La

[1] *Les Sources*, p. 91.
[2] *Commentaires sur l'évangile selon saint Mathieu*, 2e partie, p. 174.

phase qui s'ouvre sera l'histoire du pain, les foules apprendront que le progrès social est le fruit naturel de l'Evangile, que le Christ est celui qui donne le pain : « O Bethléem, maison du pain, ton nom même est une prophétie! »

Nous retrouvons au cœur de l'ouvrier évangélique les mêmes desiderata que sous la plume du philosophe positiviste, seulement il sanctionne ses doctrines par une obligation et, l'un des premiers, proclame explicitement ce *devoir social* qui astreint tout homme à l'action; or « l'action, c'est la recherche, plus ardente que jamais, de la justice par toute la terre ».

Il enseigne la nécessité et la puissance de l'association qui, groupant les petits et les faibles, fera d'eux les grandes forces du monde nouveau par l'efficacité de leur union fraternelle. Pour lui aussi la famille est l'élément sociologique primordial, l'humanité tend à s'organiser par la superposition des unités sociales de divers degrés, à constituer une société universelle, mais volontaire et libre, qui a sa réalisation dans l'Eglise catholique, sa loi dans la communion des saints.

Né de la pitié du Christ, l'apostolat pour le bien-être des foules amènera ces foules à l'amour et au règne du Christ :

« Nul progrès de bien-être sans un progrès de moralité;

« Nul progrès de moralité sans un progrès de religion;

« Nul progrès de religion sans Jésus-Christ;

« Donc, Jésus-Christ seul multiplie les pains [1]. »

A cette vue de l'humanité se synthétisant à mesure qu'elle se perfectionne correspond, chez Gratry aussi bien que chez Comte, la recherche d'une synthèse dans l'ensemble des sciences.

De même que les facultés gagnent en force par leur pénétration mutuelle, les diverses sciences se prêtent secours l'une à l'autre au profit de celui qui les étudie dans une vue d'unité. La « science comparée » a toujours été le programme du P. Gratry et il le conduit depuis les mathématiques pures, jusqu'aux sciences de l'âme et de la vie; bien plus, il retrouverait volontiers la science totale dans chaque science particulière, selon le mot de Leibnitz qu'il cite ou rappelle presque à chaque page :

« Il y a de l'harmonie, de la métaphysique, de la géométrie, de la morale partout. » Ce qu'il retrouve partout avec le plus de constance, ce sont les mathématiques; il en fait choix comme d'une méthode générale et d'un instrument de logique, étendant à toutes les opérations de l'esprit le procédé du calcul infinitésimal qu'il qualifie ainsi : « Suppression des limites. » Vous avez vérifié,

[1] *Commentaires*, t. Ier, p. 340.

démontré telle ou telle loi par rapport à des quantités finies; introduisez l'infini dans votre équation, celle-ci demeurera juste et la loi subsistera. Par une induction analogue, vous pouvez de toutes les choses créées, conclure aux perfections du Créateur; la courbe harmonieuse décrite par l'immense hiérarchie des êtres a son foyer en Dieu : chacun des infiniment petits éléments de cette courbe révèle et ce foyer et la courbe elle-même.

En vertu de cette harmonie profonde, l'esprit saisit par l'intuition des données que le raisonnement ne peut atteindre, comme la géométrie permet d'exprimer facilement des quantités irrationnelles pour l'arithmétique, ex. : $\sqrt{2}$.

Au cours de cette rapide revue, bien des analogies, des ressemblances entre les deux esprits que nous étudions ici se sont dégagées, mais nous arrivons à la plus frappante de toutes qui, dans la similitude des tendances, fait ressortir intense et vive la différenciation des principes. Auguste Comte salue au sommet du progrès, à l'épanouissement de la période positive, l'avènement de l'humanité idéale, solidaire du monde entier, du passé et de l'avenir, pleinement unifiée. La venue et le règne de l'humanité parfaite occupent tous les désirs du P. Gratry, il la prophétise avec enthousiasme; seulement la vision chrétienne atteint une splendeur hors de proportion avec les spéculations du dehors. Elle ne peut être comprise de ceux qui ignorent la bonne nouvelle et bien des chrétiens étrangers aux grands enseignements des Pères de l'Eglise en sont étonnés comme d'une révélation inconnue.

Alphonse Gratry travaillant avait toujours l'image de la terre devant les yeux pour rendre plus fréquent à son cœur le souvenir des hommes qui habitent cette terre. Il voyait que la vie s'y élève, que la puissance passe, par une évolution continue, des races inférieures aux races supérieures; mais ce progrès qui a livré le monde inorganique à la végétation vivante, celle-ci aux animaux, les animaux à l'homme; qui, plus tard, a fait reculer l'homme avili et déchu devant l'homme régénéré, ce progrès n'a pas atteint son terme. L'univers attend la « race définitive » qui doit régner sur lui, lui apporter enfin l'unité harmonieuse pour laquelle il est fait : cette race, c'est la race de l'homme-Dieu, ce sont les hommes qui, par le Christ incarné, atteignent la plénitude de l'humanité et qui ont parfaitement la vie parce que c'est en Dieu qu'ils vivent.

Tous les progrès scientifiques et sociaux, l'unification des esprits dans la lumière, l'unification des vies dans l'amour, le P. Gratry les attend de ces hommes-là.

IV

Tous deux, le positiviste et le prêtre, sont des optimistes ; ils se ressemblent par la robuste confiance avec laquelle ils croient que les choses s'arrangeront selon leurs désirs et que l'idéale cité de l'avenir s'édifiera conformément à leur vision. Des volontés perverses ou des esprits obtus qui mettent opposition à la marche harmonieuse du progrès, ils n'ont pas grand souci, persuadés que le succès final appartient toujours au mieux.

Seulement Comte voit ce succès dans un avenir prochain, tandis que Gratry prodigue les siècles nécessaires pour son avènement avec la générosité propre à ceux qui disposent de l'éternité. L'un fait reposer sur lui-même l'ordre nouveau du monde, l'autre le voit réalisé par Dieu et, dès lors, disparaît tout ce qui aurait pu nous sembler chimérique dans ses espérances : il croit à l'amélioration de l'ordre social, à l'immense perfectibilité de la vie humaine, parce qu'il sait que le règne de Dieu doit arriver et que la divine volonté s'accomplira sur la terre comme au ciel.

Malgré l'opposition fondamentale entre celui qui se constitue son propre Dieu, s'imposant comme tel à ses disciples, et celui qui ne veut être suivi que pour jeter ses conquêtes et lui-même en son Dieu, ces deux esprits demeurent à la fois des précurseurs et des témoins du grand courant vers l'unité qui a préparé le vingtième siècle et qui l'anime. Comme eux, nos contemporains sont intensément préoccupés du problème social, tendent à réagir contre l'individualisme, à centupler les forces par l'association, à substituer les unités collectives aux unités isolées ; comme eux, ils veulent organiser les sciences, les unifier, combler le fossé entre la théorie et le fait, entre la spéculation et la vie ; comme eux, ils voient se dresser, toujours grandissant et plus étroitement lié à l'essence des choses, à mesure qu'on pénètre vers leurs racines, le problème religieux. Les uns le saluent avec amour, les autres le poursuivent de leur haine, il reste le pôle où tendent toutes les directions, où s'oriente l'axe du monde ; sa réponse éternelle peut seule être le mot de la synthèse rénovatrice.

Apolline de Gourlet.

REVUE DES SCIENCES

Phénomènes psychiques. — Extériorisation de la sensibilité. — Pendant l'hypnose. — En Suisse. — Un sujet qui sent les impressions tactiles sans contact. — Zones sensibles autour du corps humain. — Pincement à distance. — Brûlure à travers une cloison. — Réalités ou supercheries. — Anciennes expériences de M. de Rochas. — La sensibilité à quatre centimètres du corps. — Explication obscure. — Faits nouveaux. — Les rayons N et les ondes nerveuses projetées hors du corps. — Un nouvel appareil pour révéler l'action à distance de l'influx nerveux. — Le sténomètre. — La boussole humaine de l'abbé Fortin. — Déplacement d'une aiguille sans contact. — Les effluves nerveuses du bout des doigts. — A l'abri des causes perturbatrices. — Intensité du déplacement de l'aiguille en raison de l'état de santé. — Pour le diagnostic des affections nerveuses. — Dans la neurasthénie. — En montagne. — La catastrophe de Saint-Gervais (Haute-Savoie) en 1892. — Depuis douze ans. — Une nouvelle poche à la Tête Rousse. — Alerte! — Travaux du service des Eaux et Forêts. — Physique : La foudre en boule à Autun.

Les phénomènes psychiques, précisément à cause de leur étrangeté, ne sauraient être accueillis qu'avec une extrême prudence; mais encore est-il que l'on ne saurait les nier par parti pris. Avant de les rejeter comme impossibles, il est indispensable de les étudier sous toutes leurs faces. J'ai été invité dernièrement à voir dans un village du canton d'Uri, en Suisse, une Italienne qui tombait en hypnose quand, avec une cuiller, on donnait un coup sec sur un verre. La note produite provoquait aussitôt le sommeil hypnotique; il n'y aurait rien là de remarquable, le fait se renouvelant souvent chez certains sujets hypnotiques. Mais ce qui attirait l'attention, c'était la possibilité de pincer, de brûler la peau de cette Italienne à distance. On pinçait dans l'espace, à trois centimètres de la peau, et le sujet, ayant les yeux bandés, percevait très nettement la douleur exactement au point pincé. Ce cas n'est pas neuf non plus; mais il ne se rencontre qu'assez rarement; aussi l'Italienne du canton d'Uri a-t-elle amené autour d'elle, en septembre dernier, un assez grand nombre de curieux de ce genre de phénomènes. Il s'agit, au fond, de « l'extériorisation de la sensibilité » si bien étudiée par M. A. de Rochas. Cela paraît absurde de prime abord et cependant cela semble exact. On a douté de la réalité du phénomène et il semble bien réel. Nous avions déjà vu à Paris, il y a plusieurs années, les expériences de M. de Rochas; elles se trouvent encore une

fois confirmées par celles que nous venons d'avoir l'occasion de faire en Suisse.

Un sujet est plongé dans l'hypnose, et il peut arriver qu'en le pinçant, qu'en le brûlant à quelques centimètres du corps, il ressente la douleur tout comme si le contact avec la peau avait lieu. Un individu dans l'état normal ne sentirait en pareil cas aucune impression, bien entendu, mais le sujet hypnotisé peut ressentir la piqûre ou la brûlure. Voici le bras, on le pince dans l'air ou on fait le simulacre de le pincer. Aussitôt le bras s'échappe par un vif mouvement de recul. « Vous me faites mal », dit le sujet C'est qu'il a bien senti la douleur, et pourtant il y avait 3 centimètres au moins entre les doigts qui pinçaient et la chair du sujet. Quoi d'extraordinaire? objecteront les sceptiques. Le sujet hystérique, en général, et habitué à la supercherie, comme tous ses pareils, s'est amusé à tromper l'expérimentateur. Non, car ses yeux ont été recouverts d'un bandeau épais et l'on agit sur lui au dépourvu, sur tous les points du corps. On le pince au-dessus de l'omoplate : « Où ai-je pincé? — Sur l'omoplate. » On le pince au milieu du dos, etc. Et, en réalité, on ne pince rien du tout. On fait le simulacre à quelque distance de la peau. Et le sujet a la notion nette du point où l'on a opéré. Il ne peut y avoir supercherie dans ces conditions, car on peut même réussir à produire la douleur à travers une mince cloison; et le sujet assurément ne peut savoir où les doigts se sont approchés de la peau. Et cependant, il répond toujours très exactement : « Vous me pincez à la joue; vous me pincez derrière le cou. » Bref, on dirait qu'en dehors de la peau de ces sujets spéciaux, il existe comme une enveloppe sensible. La sensibilité serait réellement extériorisée. Quelques personnes sont influencées à plus de 5 centimètres de distance. D'autres à peine à 3 centimètres de distance. La zone sensible varie individuellement et pour chaque région et même selon les jours. Avec l'Italienne d'Uri, la zone sensible a atteint une fois 6 centimètres de distance. On l'a pincée simultanément en plusieurs endroits, et chaque fois elle a senti la douleur simultanément. On a approché une cigarette de la main; on a pincé la joue en même temps et elle a très bien dit : « Vous me brûlez et vous me pincez; vous pincez trop fort, Monsieur, vous me faites mal. »

Il serait donc vraiment difficile de nier l' « extériorisation de la sensibilité » affirmée pour la première fois par M. de Rochas; mais comment l'expliquer? Jusqu'ici, il fallait bien se contenter de constater ces faits très singuliers, sans en deviner la raison. Peut-être est-il permis aujourd'hui d'aller un peu plus loin et de pressentir une explication vraisemblable. Des expériences, assez

peu connues, de M. A. Charpentier, de Nancy, viennent, en effet, de montrer que, tout autour du corps humain, à une distance de quelques centimètres, il existe des ondes nerveuses stationnaires. Ces ondes se rencontrent en moyenne vers 3 centimètres et demi de la peau. Cette constatation, très intéressante en elle-même, fait naturellement songer aux zones sensibles de M. de Rochas, et on ne peut s'empêcher de rapprocher les deux phénomènes : nous ne saurions prétendre qu'ils soient de même ordre ; toutefois, l'un peut servir à étayer l'autre.

M. Charpentier a découvert les ondes sensibles à quelques centimètres de la peau au moyen des fameux rayons N. Il a trouvé qu'en se plaçant devant un petit écran phosphorescent (tache de sulfure sur carton noir), on met en évidence des ondes nerveuses stationnaires dans le voisinage du corps. On constata des maxima et des minima de luminosité de l'écran ; on les constate nettement dans plusieurs régions du corps. Les maxima, dit M. Charpentier, sont plus ou moins nets suivant les jours. Il a pu constater dans un essai jusqu'à quatorze maxima qui ont une situation limitée dans l'espace et qui s'accusent par un ressaut assez brusque d'intensité quand l'écran révélateur phosphorescent passe devant eux. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'intervalle de ces maxima est précisément égal à la longueur d'onde des nerfs. Les ondes nerveuses qui sortent, par exemple, de l'appareil rétinien ont été mesurées par M. Charpentier. Leur longueur est de 2 millim. 05. Si les ondes passent dans l'air, on doit les retrouver avec l'écran phosphorescent. Or M. Charpentier les a cherchées devant l'œil de plusieurs personnes. Et il a trouvé précisément pour l'écart des maxima 2 millimètres. La coïncidence est donc aussi parfaite que possible.

M. Charpentier conclut donc : « Ces phénomènes nerveux tendent à faire admettre la transmission au dehors et par un milieu commun d'ondes créées dans des points spéciaux de l'organisme. »

On pourrait par conséquent rendre compte ainsi, dans certaines limites tout au moins, des phénomènes jusqu'ici si obscurs de l'extériorisation de la sensibilité. S'il existe des ondes nerveuses stationnaires en dehors du corps humain, on prévoit mieux comment des sujets, dont le système nerveux est profondément surexcité, peuvent sentir à distance toute impression extérieure provoquée à quelque distance de la peau. En tout cas, le phénomène considéré comme impossible de prime abord devient maintenant susceptible d'explication. On n'a plus le droit de nier l'extériorisation de la force nerveuse.

Dans le même ordre d'idées, nous devons signaler les recherches de M. le docteur Joire, président de la Société universelle des études psychiques. M. Joire s'est proposé de mettre en évidence l'extériorisation de la force nerveuse à l'aide d'un petit appareil qu'il a dénommé « sténomètre ». L'instrument bien simple obéirait à distance à l'influx nerveux. Nous avons eu déjà des appareils destinés au même but. A vrai dire, ils ne démontraient rien du tout. Cela consistait à mettre sous une cloche en verre une tige très mince, une paille disposée horizontalement sur un pivot, un peu comme l'aiguille d'une boussole. Le globe de verre avait pour fonction d'abriter la paille contre les courants d'air. On approchait la main. La paille peu à peu se déplaçait. Et l'on disait avec satisfaction : « Vous voyez bien, cela remue! C'est l'influx nerveux de ma main qui agit sur l'aiguille! » L'influx nerveux jouait peut-être son rôle, c'était très possible, mais enfin rien ne le prouvait, car, par exemple, la chaleur de la main pouvait provoquer un mouvement de l'air sous la cloche et la paille se déplacerait. Impossible de rien conclure de cette expérience naïve.

M. le docteur Joire a repris l'appareil, mais en ayant soin de le mettre à l'abri des forces extérieures qui pourraient troubler sa marche. En voici l'esquisse. Un socle en bois dont la face supérieure porte une circonférence divisée en 360 degrés et formant cadran. Au centre, une petite cavité circulaire au milieu de laquelle est fixé un support en verre dont l'extrémité est creusée d'une concavité; reposant dans cette concavité, une pointe servant de pivot sur lequel on a placé une aiguille légère, le plus souvent en paille. Un des bras de l'aiguille est beaucoup plus court que l'autre et chargé d'un petit contrepoids dont le déplacement assure l'horizontalité de la paille. Enfin, le tout est enfermé aussi sous un globe de verre.

Il est clair qu'à la construction près, on se rapproche des appareils déjà réalisés dans le même but, et notamment de l'appareil de l'abbé Fortin, que nous avons expérimenté jadis en pure perte. Si l'on approche la main, la paille se déplace parce que, pour tout physicien, il y a échauffement de l'air sous la cloche et mouvement intérieur. Mais M. Joire cette fois a pris ses précautions, et il a étudié au préalable les influences extérieures. Quelles sont les causes qui peuvent agir sur l'appareil? Le son, la chaleur, l'électricité, la lumière.

Le son! Il n'y a qu'à observer, pour éliminer son action, dans le plus grand silence. En ce qui concerne la chaleur, il suffit de placer, entre la main et l'instrument, un corps isolant. M. Joire

interpose une épaisse couche de ouate. Est-ce suffisant pour éliminer toute action calorifique? On approche derrière la ouate un fer rouge et la paille ne fait aucun mouvement. Ce n'est donc pas la chaleur de la main qui pourra exercer la plus petite action. Pourtant la main, approchée de la paille, derrière la ouate, fait dévier l'aiguille. Ce résultat est important, car jusqu'ici l'influence de la chaleur, c'était précisément la critique fondamentale qu'il était permis de faire à ce genre d'expériences.

La lumière n'exerce pas non plus d'influence, car M. Joire opère aussi bien le soir avec des bougies allumées ou dans l'obscurité. Dans l'un et l'autre cas, l'aiguille dévie du même nombre de degrés. Conséquences : la paille ne dévie pas quand elle est soustraite aux influences connues et notamment à celle de la chaleur, et cependant, quand on approche la main, elle dévie! Il faut donc bien qu'une cause émanant du corps humain et inconnue lui imprime un mouvement caractéristique. Ce mouvement serait dû aux ondes nerveuses.

M. Joire a adjoint à son appareil un petit support indépendant pour disposer la main à portée sans fatigue, les doigts se trouvant près du globe de verre sans contact et perpendiculairement à la pointe de l'aiguille. Dans ces conditions, on constate, au bout de quelques minutes d'attente, un mouvement d'attraction très accusé. Ce mouvement est suffisant pour déplacer l'aiguille de 15, 20, jusqu'à 50 degrés; il s'effectue lentement, progressivement. Si l'on compare le mouvement obtenu avec chaque main successivement, on s'aperçoit que le déplacement obtenu avec la main droite est normalement plus considérable que celui que produit la main gauche. L'amplitude du déplacement de l'aiguille varie suivant les personnes et surtout avec l'état de santé des individus. C'est toujours de l'attraction, très rarement de la répulsion, très exceptionnellement de l'attraction et de la répulsion. La nature de l'aiguille est sans influence. On a expérimenté avec de la paille, du bois, du carton, de l'aluminium.

M. Joire a encore fait une expérience intéressante avec un dispositif un peu différent. Une aiguille de paille, terminée à son extrémité par un flocon d'ouate, l'autre par un contrepoids en laiton, est suspendue par un fil de coton sous un globe. Quand une personne se place vis-à-vis de cet appareil, sans avancer la main à environ 60 centimètres de distance et fixe des yeux le flocon d'ouate, on reconnaît que l'aiguille, quelle que soit sa position primitive, tourne pour se placer et s'arrêter perpendiculairement à l'observateur, comme si le flocon était attiré.

Le sténomètre, au point de vue pratique, peut révéler nette-

ment l'état nerveux d'un malade. Quand l'aiguille se déplace peu, il y a dépression nerveuse. Dans la neurasthénie, il y a même quelquefois disparition absolue de la force nerveuse, il y a aussi souvent abolition d'un côté seulement. L'instrument aiderait donc au diagnostic. Nous n'avons pas eu l'appareil entre les mains; nous parlons d'après M. Joire.

En somme, s'il n'y a pas erreur d'expérimentation, les faits avancés par M. Joire seront de nature à clore enfin la longue période de discussions qui dure depuis des siècles sur l'existence si controversée du flux nerveux extériorisé.

La montagne est traîtresse. On se souvient de la catastrophe de 1892 à Saint-Gervais. Une poche d'eau creva sur les hauteurs de la montagne de la Tête Rousse, aux environs du Mont Blanc, et la jolie station thermale fut emportée; une maison charriée à des centaines de mètres de sa position et l'établissement démoli. Quand nous passâmes par là en 1893, on aurait dit d'un véritable bombardement; les chambres éventrées surplombaient les débris de roches emportés par les eaux. Le spectacle était lamentable. Tout cela a été réparé et reconstruit : le service des eaux et forêts fut chargé de veiller et de bien voir si une nouvelle poche ne se reconstituait pas sur le glacier de la Tête Rousse. Tout alla bien jusqu'en 1901. Mais à cette époque, les agents découvrirent une petite crevasse à 30 mètres en avant de l'ancien trou supérieur de 1892. Nouvelle alerte! On opère aussitôt des sondages. On trouve que la crevasse avait 50 mètres de longueur sous un amas de glace et qu'au-dessous du plancher glacé interne s'étendait une masse d'eau dont la profondeur variait entre 38 et 41 mètres. Il s'agissait d'un volume d'eau accumulée de 8000 mètres cubes au moins. Une catastrophe nouvelle était à redouter.

On dut se préoccuper d'urgence de conjurer le danger. Le service de reboisement fit commencer une galerie souterraine de 4 mètres carrés de section avec une pente de 3,5 pour 100 destinée à aboutir au fond de la crevasse et à servir de chenal aux eaux. Le travail fut poursuivi de 1902 à 1903, trop vite interrompu chaque année par les tourmentes de neiges. En 1904 le chantier fut réorganisé le 12 juillet et après un parcours de 203 mètres dans le roc, on finit par accéder à la base de la poche. Un coup de pioche heureux fit jaillir les eaux. De 3 heures du matin à 7 heures, le flot s'écoula. S'échappant en cascade du tunnel, les eaux se perdirent, inoffensives, dans les crevasses du glacier voisin de Bionnassay. Le débit avait dépassé 2 mètres

cubes par seconde et le volume évacué à 18 000 mètres cubes. Selon M. P. Mougin, inspecteur des eaux et forêts, à Chambéry, maintenant tout danger a disparu. Mais si l'on n'avait pas bien surveillé la montagne, on aurait pu avoir une nouvelle édition de la catastrophe de 1892. Chaque année, on continuera les travaux d'inspection et la surveillance du glacier de Tête Rousse. Aujourd'hui, en tout cas, tout danger est conjuré et la sécurité assurée dans toute la vallée de Montjoie et autour de l'importante gare du Fayet.

Les cas de foudre en boule bien observés sont rares; aussi faut-il les enregistrer quand ils présentent un véritable caractère d'authenticité. M. Roche a transmis à l'Académie des Sciences un cas intéressants qu'il a observé, le 16 juillet, pendant un orage formidable qui a éclaté sur la ville d'Autun et qui a foudroyé plusieurs édifices de la ville. Une boule de feu a été vue en trois endroits différents sur un parcours de 500 mètres en ligne droite; elle a manifesté des bizarreries dans quinze parties de la ville : sonnettes électriques mises en mouvement, appartements paraissant pleins de flammes, trois gros corps de cheminées rasés, distants du point de départ de 100 mètres, 300 mètres, 450 mètres; visites dans plusieurs appartements, plusieurs personnes déplacées ou ayant éprouvé des chocs, l'une sur le nez, une autre au bras; un élève, dans la classe d'anglais, au collège, eut le bras paralysé pendant une heure; tous ressentirent un fourmillement désagréable; un autre eut une grave coupure au poignet; ampoules de lampes électriques brisées, portes sorties des gonds, trappe de cave jetée dans la rue, etc.

A mi-chemin, la boule s'était divisée. Ces observations curieuses n'offrent aucun intérêt de nouveauté, mais pourtant M. Roche signale un fait particulier qui a son importance. A 30 mètres de son point de départ, la foudre en boule a exercé une très forte commotion sur les bâtiments de la sous-préfecture surmontés d'un paratonnerre. Les personnes présentes le croyaient foudroyé; elles éprouvèrent, en effet, une très violente secousse, et pourtant le paratonnerre, après vérification, fut reconnu en parfait état. Cela voudrait-il dire que le paratonnerre est sans action sur la foudre globulaire? La question se pose et il serait utile qu'elle fût élucidée.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

M. Combes « a bien mérité de la République » : le Parlement pourra, le 18 octobre, glorifier par cet ordre du jour la politique qu'avec une initiative si personnelle, M. Combes a pratiquée, pendant ses vacances. Il aurait eu le droit de s'accorder un peu de loisir. Il aurait pu se reposer, en se contentant de fermer les trois mille écoles marquées sur la nouvelle liste de ses attentats. Il avait rompu les relations diplomatiques de la France et de la papauté, le soir même du jour où le Parlement avait clos sa session. Cet exploit pouvait suffire, pour deux mois et plus, à son activité. Eh bien! non. Il lui a plu d'énoncer, dans ses propos de Pons, dans son discours d'Auxerre, un programme que son propre ministère ne connaissait pas tout entier et que le Parlement n'attendait ni sur un mode si impératif, ni avec une telle accumulation de projets si graves, ni dans un délai si proche. M. Combes, si on laisse faire son génie fiévreux, aura établi l'impôt sur le revenu et institué la Caisse de retraites ouvrières, avant les Pâques de 1905. « Simultanément », selon la formule du Convent maçonnique, il aura opéré, sous le nom et par la main de M. Aristide Briand, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui a pour corollaire la suppression du budget des cultes. Ces réformes, il y a longtemps, certes, que radicaux et socialistes les revendiquaient, à l'envi. Peut-être ne savaient-ils pas qu'elles fussent si réalisables et que, pour les réaliser, il fallût seulement à un ministre expéditif l'espace d'une saison. M. Combes le leur révèle; et, son originalité, c'est d'ajouter à la nomenclature de leurs promesses électorales l'annonce d'un bienfait qu'ils n'espéraient pas : l'abandon du protectorat catholique de la France en Orient. Nous verrons si, par ce programme, M. Combes les a leurrés ou s'il a voulu, sérieusement, les assouvir. Il nous semble, à nous, qu'il s'est placé dans le dilemme de la folie ou de la faillite. Il a, d'un cœur léger, empiré la situation de son gouvernement et du pays. Il n'est pas sûr qu'il n'ait mis la sienne en péril.

M. Combes est un des personnages les plus étranges qui aient gouverné la République. Aucune supériorité, aucun prestige, bien qu'il ne soit dénué ni de force intellectuelle, ni d'énergie. Sans la politique, il n'eût jamais été qu'un « défroqué » plus ou moins obscur. Rien par lui-même; tout, par le milieu où il est parvenu à s'établir. D'instinct, il était ambitieux. Avec les facilités des circonstances, il s'est montré propre à n'importe quoi. Tour à tour séminariste et professeur laïque; journaliste césarien et sénateur radical. Toujours avide de places et de traitements. Il aspire maintenant à la présidence de la République. On l'a cru médiocre : il ne l'est ni dans son âpreté du pouvoir, ni dans les habiletés de son astuce ministérielle. Il est rude et il est souple; brutal et cauteleux; colérique et rampant. La majorité que M. Waldeck-Rousseau dominait avec un dédain élégant, il la mène par sa fougue, après se l'être assujettie par sa servilité : il en est le maître et l'esclave. Il change de principes, comme de méthode, sans scrupule. Jadis catholique; naguère spiritualiste; maintenant « libre-penseur ». Jadis libéral; maintenant jacobin. Ses thèses et ses professions de foi, il oublie tout, selon le lieu et l'heure; il se contredit, il se dédouble même, selon l'intérêt électoral ou parlementaire. Il brave dans les mots « l'honnêteté », sous la forme de la vérité : on s'en est aperçu dans l'affaire des Chartreux. Il dénature les textes : la Cour de cassation le sait par ceux de ses arrêts dont il argue mensongèrement. Il falsifie un dossier : témoin le document qu'il a supprimé, au *Journal officiel*, parmi les dépêches du Vatican. Ce n'est pas davantage par la puissance de sa parole qu'il exerce son influence. Il n'a ni éloquence, ni esprit. Une verbosité véhémente; un langage banal ou trivial. Il aime la diatribe. Il ne permet pas qu'on pense autrement que lui et qu'on le critique. Il qualifie ses adversaires de « Peaux-Rouges »; il traite ses contradicteurs de « meute hurlante ». Républicainement, il est plus démagogue que démocrate et, de système gouvernemental, il n'a que son « anticléricalisme ». Cet « anticléricalisme » est-il aussi sincère qu'il le paraît? Est-ce la haine violente, le dépit vindicatif du renégat qui anime M. Combes? Dans quelle proportion le politicien se mêle-t-il en lui au sectaire? Il est difficile d'en juger. Mais, soit contre l'Eglise, soit pour le socialisme, il semble, lui aussi, en faire plus qu'il n'aurait d'abord voulu. Seulement, il a du zèle, dans sa mobilité : il pousse la concession jusqu'à l'extravagance; dès qu'il s'est résigné, il s'emporte, et ce n'est plus assez pour lui de dépasser la mesure, il l'outrepasse. Il nous en donne la preuve, dans son programme d'aujourd'hui.

Les grèves agricoles du Midi sont un exemple de l'anarchie qui

règne dans le cerveau de M. Combes et dans ses actes. Celles de l'an dernier, il les toléra; il en nia, devant la Chambre, la licence et les sévices; il déclara même qu'elles présentaient l'image de « la grève modèle ». Cette année, il s'apprête à les réprimer. Il dément, dans une circulaire, son récit idyllique d'alors : il reconnaît que les désordres furent odieux. Il avise le préfet de l'Hérault et ceux de la région des vraies règles qu'il sied d'observer. « Si la grève, dit-il, constitue l'exercice d'un droit légitime, il en est de même de la liberté du travail et de celle de la circulation... L'administration a le devoir de tenir la main à ce qu'il ne soit porté aucune entrave à chacun de ces droits, comme aussi de garantir la sécurité des personnes et des biens. » Mais, si M. Combes craint la jacquerie dans les campagnes de l'Hérault, pourquoi ne s'effraye-t-il pas de la guerre civile, sur les quais et dans les rues de Marseille? Pourquoi intervient-il, d'un côté, et s'abstient-il, de l'autre? Est-ce que les libertés qu'il veut sauvegarder, dans l'Hérault, ne sont pas dignes d'une égale protection, à Marseille? Il n'aurait fallu, pour prévenir les grèves de Marseille, que l'application de la loi qui régit le service des inscrits maritimes. Ceux qui interpelleront, à la Chambre, M. Combes, sur ces grèves, lui reprocheront non seulement sa coupable inertie, mais la partiale ingérence de M. Trouillot, qui, en menaçant les Compagnies, a encouragé, enhardi les grévistes. Après six semaines d'un chômage désastreux, les inscrits maritimes ont bien voulu s'accorder avec les armateurs. Les dockers et les charbonniers continuent la grève. Le mal matériel est grand. Il y en a un autre qu'il ne faut pas moins déplorer : c'est que, si les lois n'ont plus leur empire, à Marseille, les contrats n'y sont pas davantage respectés. Ouvriers et patrons avaient choisi un arbitre, M. Léon Magnan, ancien président du tribunal de commerce. Ils lui avaient conféré ensemble un « mandat spécial » : il avait à interpréter le « contrat de travail de 1903 », qui les lie les uns aux autres; ils souscrivaient, d'avance, aux conditions qu'il dicterait. C'était un engagement strict qu'ils avaient pris en commun, devant le préfet, le 24 septembre. Or, la sentence arbitrale, les dockers l'ont instantanément répudiée. En quatre ans, c'est la troisième fois qu'ils manquent à la parole donnée. Ils doivent savoir pourtant, par la plus élémentaire connaissance de leur métier et de la vie générale, qu'il n'y a pas plus de travail possible que de commerce ou d'industrie, sans la garantie des promesses échangées, de la foi jurée, de la lettre signée. Que s'ils sont socialistes, ils doivent s'inquiéter du tort que, par leur perfide manquement de parole, ils font à ce principe même de l'arbitrage qui

aurait, selon leurs doctrinaires, l'efficacité d'apaiser toutes les querelles sociales, ou même internationales, de ce monde. Il est triste de constater que les « organisations syndicales » comptent pour rien deux sentiments qui furent toujours des vertus populaires en France : la loyauté et l'équité. Pour ces révolutionnaires, la loi de l'honneur n'est pas plus sacrée que les autres. Ce mépris cynique de leurs contrats, ils le doivent à la brutale infatuation du nombre, considéré comme l'arbitre suprême. Le suffrage universel les a habitués à croire que sa souveraineté prime tout, le devoir autant que le droit. Ce n'est plus seulement la raison que la volonté de la foule supplée, à son gré; c'est la morale. La notion du bien et du mal n'est plus qu'une question de scrutin. Le nombre étouffe la conscience aussi bien que la loi. N'est-ce pas une nouvelle espèce de barbarie que nous prépare cette domination qui ne connaît plus ni législation, ni religion, ni tradition?

A l'imitation de M. Loubet, M. Combes laisse le général André et M. Pelletan désorganiser l'armée et la marine, comme s'il en était irresponsable. Il est vrai que le général André et lui ont des traits de ressemblance : ils doivent sympathiser. Tous deux ont commencé par l'impérialisme, pour finir par le radicalisme; même domesticité parlementaire, même bassesse ministérielle. Sous l'uniforme du général André, il y a un démagogue aussi. Mais il est plus impardonnable que M. Combes : il est soldat, lui; il a vu l'invasion; il a dû ressentir, en 1871, le viril amour de l'armée pour son drapeau déchiré, pour la patrie démembrée, et sa noble envie de se refaire entièrement, instruite, exercée, forte, invincible. Or, depuis trois ans, tout ce qu'on peut, pour la démoraliser, pour l'affaiblir, pour la diminuer, il le tente. Il se composerait, par ses choix, une armée de politiciens, s'il le pouvait. Il n'est pas jusqu'à la délation qu'il n'introduise, comme un poison, dans les régiments. Le travail destructif de M. Pelletan, on en excuserait mieux l'aveuglement : il est, de profession, un révolutionnaire, et, par tempérament, un brouillon; un enfant perdu du radicalisme et du socialisme, capable de prendre, joyeusement, un port de guerre pour le pays de bohême. Aussi, quelle œuvre! Une flotte de réserve où quatre unités seulement pourraient être mobilisées, dans le délai des trois jours prévus; des cuirassés qui, comme le *Neptune*, attendent, depuis deux ans, le montage de leurs chaudières, rangées à leurs côtés, sur le quai; des croiseurs qui partent, comme le *d'Assas*, sans tous leurs organes, sans toutes les pièces nécessaires de leur appareil; des sous-marins envoyés en Cochinchine, pour être placés dans la rivère de Saïgon, où ils seront inutilisables; des submersibles qui ne sont pas en chantier,

parce que, malgré les crédits votés, M. Pelletan refuse de les construire; toutes les grandes constructions en retard, alors que toutes les puissances navales multiplient et activent les leurs; une égale incurie dans les arsenaux; un tel déficit des approvisionnements que, dans les magasins de Cherbourg, on ne trouve que la moitié des munitions et des projectiles qu'il faudrait : voilà le tableau que la commission d'enquête marine avait déjà sous les yeux, sans visiter ni Lorient, ni Rochefort, et avant d'inspecter Toulon. Naguère, la marine française était la mieux disciplinée du monde. Aujourd'hui, les officiers n'ont plus le pouvoir de se faire obéir, même de se faire saluer. On chante l'*Internationale* sur le gaillard d'avant. Les hommes se mêlent aux émeutiers, dans les rues de Brest. Quarante-deux matelots du *Dupleix* restent à terre, pour s'amuser, pendant que le navire gagne la mer. Quand on les punit, ils imitent le fameux Kermorvant : ils se plaignent au ministre et il leur donne raison. On peut répéter ce que M. Doumer disait déjà, en avril : « La continuation de l'état de choses actuel, au ministère de la marine, serait un péril national. » Qu'est-ce que la marine française aurait pu, dans de telles conditions, si la France avait été assaillie, soit sur ses côtes, soit dans l'Indo-Chine ou ailleurs, comme la Russie l'a été par le Japon? A peine osons-nous nous poser cette inquiétante question : elle irrite notre patriotisme, mais elle l'attriste encore plus.

Si les instituteurs que la Ligue de l'enseignement a réunis dans son congrès d'Amiens persistent à s'inspirer d'elle et de M. Jaurès, plus que de M. Chaumié, il n'y aura bientôt plus de devoir patriotique, pour la masse de notre jeunesse. Ce Congrès a décidé de supprimer la devise de la Ligue, celle même que Jean Macé avait choisie : « Pour la patrie, par l'épée et par le livre. » La Ligue n'aura plus que « le livre » et ce sera pour « l'Humanité ». A Rome, c'était contre la religion que pérorait le Congrès de la Libre-Pensée. Dans sa dernière séance, après des scènes d'une anarchie mentale qu'on pourrait, sans irrévérence, comparer à l'aliénation, ce Congrès a décrété « la prohibition de tout enseignement religieux ». Plus de séminaires! plus de théologie! Et, comme pour sanctionner ce décret, le Congrès a expédié à M. Combes une dépêche « sympathique », qui « l'invite à continuer jusqu'au bout ». On y a joint un avertissement, en décidant qu'un « congrès extraordinaire » serait tenu à Paris, en 1905, « pour célébrer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou donner une dernière invitation aux pouvoirs publics, si la séparation, dans une année, n'est pas un fait accompli ». Voilà une sommation tout internationale devant laquelle M. Combes et

notre Parlement ne pourront que trembler. Encore ces vœux foudroyants n'ont-ils pas suffi à tous les libres-penseurs du Congrès. Un certain M. Goud a dédaigné de se prononcer pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce que c'est « l'abolition de l'Eglise » qu'il lui faut. Un certain M. Robin a surenchéri, en déclarant que les « libertaires » veulent « l'abolition de l'Etat, » avec celle de l'Eglise. Entre temps, le Congrès devenait socialiste. M. Buisson demandait « la suppression » des lois édictées, en 1893, par le Parlement français, « contre les anarchistes ». M. Arnaud exprimait le désir d'affranchir « l'humanité », non seulement « de la religion », mais du « capitalisme ». M. Augagneur préconisait « la solidarité de tout le prolétariat contre le capital ». Il y a plus. Le républicanisme du Congrès se manifestait aussi vivement, en face du Quirinal, que son impiété devant le Vatican. M. Hubbard démontrait que « seul, le peuple capable de se défaire de son roi est un peuple digne d'admiration », et le Congrès, sans se soucier de l'hospitalité qu'il recevait de la monarchie italienne, proclamait, dans Rome même, « la République universelle », après avoir voté cet ordre du jour : « Considérant que les monarchies fondent leurs propres droits sur le principe héréditaire et sur la tradition du droit divin, les congressistes de la libre-pensée affirment la nécessité de la République comme système laïque civilisateur de l'organisation politique de tout pays. » Puis, le Congrès a clôturé sa session, en chantant la *Carmagnole* et en criant : « Vive la République universelle et sociale! » Le Pape a protesté contre les blasphèmes du Congrès, par une lettre adressée au cardinal-vicaire. Mais déjà le « Groupe indépendant de la libre-pensée » avait envoyé au président du Congrès une protestation topique, qui blâmait énergiquement non seulement « les paroles inconvenantes » de M. Hubbard, mais « les violences sectaires provoquant la réprobation et le dégoût de tous les hommes vraiment libres ». Cette condamnation laïque a bien son prix. Ce sera le jugement même de l'histoire.

On a beau lire tous les discours de ces Congrès et méditer leurs résolutions, pour y découvrir le principe réel de leur « anticléricalisme ». Leur œuvre est indéfinissable ou injustifiable, dans ses raisons, dans ses prétextes. Tantôt on nous dit qu'on est forcé de détruire l'Eglise, dans un intérêt politique, parce qu'elle travaille elle-même à détruire la République, l'Etat, et qu'ainsi elle mérite d'être traitée comme un parti dont il faut bien se défaire. Mais on n'a prouvé par aucun témoignage digne de foi que tels fussent les efforts de l'Eglise et, s'il était vrai que, congréganistes et prêtres, évêques et curés,

eussent provoqué réellement cette suspicion constitutionnelle, les moyens de correction, de répression, ne manquaient pas : la loi, à défaut du Concordat, pouvait les fournir. Supposons coupables ces suspects : la justice voulait qu'on frappât leurs personnes seulement; on avait à distinguer entre le clergé qu'on incriminait et la religion qui, plus haute qu'eux avec ses sanctuaires, était innocente de leurs fautes. Quand on viole, chez tant de millions de catholiques, la liberté de conscience, la liberté même des cultes; quand on efface le nom de Dieu sur les livres des écoles; quand on enlève les crucifix, dans les tribunaux; quand on expulse des hôpitaux les religieuses qui en soignent les malades, est-ce donc un châtiment politique qu'on inflige au clergé? Tantôt, on avoue que, la guerre qu'on fait au clergé, c'est bien une guerre faite au catholicisme. « Il s'agit de libérer l'esprit humain de l'esclavage du dogme », s'écrie M. Sergi, au Congrès de la Libre Pensée; il faut, dit M. Furnemont, délivrer « la pensée humaine de l'oppression théocratique ». Ce sont des mots vides de sens. Quel est le dogme auquel « l'esprit humain » de M. Sergi n'ait déjà pu se soustraire, bien impunément, dans la Rome même où il professe? Quel est, en Belgique, l'évêque ou le curé qui ait tourmenté, par la plus petite velléité d' « oppression théocratique », la « pensée humaine » de M. Furnemont? Et où le libre-penseur prend-il ce droit bénévole de m'ôter, dans le dogme auquel je crois, une servitude que je ne sens pas et qu'au surplus je supporte comme je veux, en mon for intérieur? Mais par ces déclarations, on confesse qu'on prétend nous créer un Etat philosophique, chargé d'abolir toute religion comme une superstition. De par quelle autorité? En vertu de quel mandat? A quel titre? Dans quel Parlement, transformé doctoralement en concile laïque, décidera-t-on que toute religion doit être prohibée, parce que l'athéisme et le matérialisme sont la seule foi légitime d'un être raisonnable? Ne voit-on pas qu'attribuer à l'Etat un pareil pouvoir, ce serait établir le despotisme le plus intolérant que l'humanité aurait jamais subi, dans l'ordre des choses spirituelles, puisqu'après tout, les pires persécuteurs ont toujours laissé un temple, un autel, à ceux qui s'inclinaient sous leurs édits?

Du Vatican où le Pape est enfermé, il a des spectacles qui lui permettent de croire que, dans la logique des événements, il y a toujours quelque chose de providentiel. Un fils était né au roi d'Italie. Cette naissance du « prince de Piémont », Rome la fêtait. Or les bannières des corporations qui défilaient avec tant d'allégresse devant la famille royale n'avaient pas encore toutes passé, qu'une nouvelle sinistre éclatait dans tout le royaume : la grève

générale était déclarée. Partout, il suffit d'un télégramme ou d'un billet, signés de trois noms peu ou point notoires, et la grève commence, immédiatement : les ouvriers mêmes qui sentent le plus le besoin de travailler et qui sont les plus sages, se hâtent d'obéir. Les grévistes interrompent la circulation des tramways et des chemins de fer; ils arrêtent le transport même des cercueils, la marche des convois funèbres. Ils interdisent la fabrication du pain; ils forcent les infirmiers à déserter les hôpitaux. A Turin, à Bologne, à Ancône, à Florence, à Gênes, à Naples, partout, du tumulte, mille excès, mille désordres, des collisions. A Venise, les grévistes ferment les magasins; à Brescia, ils assaillent les restaurants et les cafés. A Milan, ils instaurent, dans la Bourse du Travail, une « dictature populaire » pour administrer la ville; elle inaugure son règne par la suppression de tous les journaux; on ne devra plus lire que son *Bolletino dello scopiero*. Les chefs de la grève ont voulu, non plus seulement opérer une mobilisation de leurs forces, mais faire une démonstration de leur puissance, et ils ont choisi l'heure où la Maison de Savoie solennisait la continuité de sa dynastie, pour lui signifier qu'elle avait à compter avec leurs menaces, qu'ils se jouaient de son existence et que, l'avenir de l'Italie, c'était à leur gouvernement idéal qu'il appartenait. Le Congrès de la Libre-Pensée avait condamné, métaphysiquement, la monarchie italienne. La grève a montré à Victor-Emmanuel III l'instrument qui exécuterait la sentence. Quand on se rappelle l'insurrection de Milan et l'agitation de la campagne toscane, en 1898; les révoltes intermittentes de la Sicile; les récentes échauffourées de la Sardaigne, on conçoit combien cette crise a dû émouvoir le gouvernement italien. Dans des difficultés si périlleuses, invoquera-t-il le secours des catholiques? Pie X, sans abolir le *non expedit*, les autorisera-t-il tacitement à intervenir dans les prochaines élections législatives? On se demande, parmi le monde romain, si ce n'est pas cette question qui a le plus spécialement motivé l'entrevue mystérieuse que M. Giolitti a eue, à Hombourg, avec le chancelier allemand, M. de Bülow. Ce qui est indubitable, c'est que M. de Bülow a pris le soin de démentir lui-même les hypothèses que les journaux avaient émises, soit sur la pacification de l'Extrême-Orient, soit sur les affaires d'Orient et les rapports de l'Italie avec l'Autriche. En définitive, la politique intérieure de l'Italie est précaire. Sa politique extérieure n'aurait qu'une action facile, même heureuse, n'était son ambition, sa « mégalomanie ». Car l'Italie serait inattaquable, dans sa situation géographique, si, ces cimes des Alpes d'où les convoitises de ses voisins ne descendent plus, ses visées ne tendaient à les franchir.

Dans l'Extrême-Orient, les belligérants n'ont pas repris la lutte, depuis le 10 septembre. Ils s'accordent une sorte de trêve en accumulant leurs efforts et en préparant leurs coups, pour une nouvelle bataille. Les armées russe et japonaise sont presque inactives, autour de Moukden; leurs grandes masses se reposent encore. Çà et là, seulement des reconnaissances, des escarmouches, des combats d'avant-poste. S'il fallait en croire des assertions plus ou moins authentiques, l'armée russe, augmentée de cinq ou six divisions, posséderait maintenant la supériorité du nombre. On connaît mal l'état et les positions de l'armée japonaise : ce peuple d'espions incomparables excelle aussi dans l'art de dissimuler ses opérations. Pendant les derniers jours de septembre, le maréchal Oyama semblait avoir concentré, près des mines de Yantaï, les troupes de Nodsu et de Oku, en étendant vers l'est celles de Kuroki. Il lui a fallu de graves raisons pour retarder tant son offensive. Les réserves qui sont venues réparer les brèches de ses régiments ne valent, certes, ni les renforts qu'il attendait de Port-Arthur enfin conquis, ni ceux que Kouropatkine reçoit, non plus de la Sibérie, mais de l'Europe. L'héroïque général Stœssel a repoussé, à Port-Arthur, tous les assauts. On le sait, jusqu'à la date du 1er octobre, où un armistice de quelques heures, le premier de ce siège furieux, a été conclu pour ramasser les morts : jusque-là, les cadavres étaient sacrifiés, comme les hommes. La Russie calcule, sans doute, que la résistance de Port-Arthur durera plusieurs mois encore; car la flotte de la Baltique va partir : ce ne sera pas, souhaitons-le, une Armada. Aux « pacifistes » qui parlent si inconsidérément de médiation, le tsar répond en organisant dans la Mandchourie une seconde armée. Elle serait sous les ordres du général Grippenberg, tandis que celle de Kouropatkine aurait pour chef le général Linievitch. S'il est vrai, officiellement, que Kouropatkine doit devenir le généralissime des deux armées, on ne pourra que féliciter le gouvernement russe de l'avoir préféré à un grand-duc, quel qu'en fût le mérite princier. Les princes embarrassent le plus souvent les armées, quand ils ne compromettent pas leur renom dynastique dans une défaite ou une capitulation. Il faut, ou bien qu'ils soient assez jeunes pour laisser le commandement à un Vendôme, à un maréchal de Saxe, ou bien que, s'appelant le prince de Condé, le duc d'Aumale, ils sachent, malgré leur jeunesse, commander eux-mêmes, déjà portant au front une première auréole de la victoire.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Pie X, par Julien de Narfon. 1 vol. in-8° (Delagrave).

L'auteur a suivi de près le changement de règne qui s'est produit dans l'Eglise il y a déjà plus d'un an. Au fur et à mesure de ses informations, il en donnait le résumé dans la presse quotidienne et l'on doit reconnaître que c'était avec esprit, avec finesse et dans un style également éloigné de l'enflure et de la banalité. Il a repris ces notes d'au jour le jour, les a refondues, complétées à l'aide des publications récentes, et il a réussi de la sorte à nous donner un volume très vivant, souvent malicieux, parfois injuste, mais qui demeurera une bonne photographie de quelques mois particulièrement importants dans l'histoire religieuse. Seulement, c'est une photographie où l'on conserve le droit de faire des retouches, et l'auteur a certainement songé lui-même à suggérer des idées plus qu'à imposer des jugements.

L'ouvrage comprend trois parties : le Conclave, Pie X intime, le nouveau pontificat. C'est un excellent résumé de tous les « on-dit », des bruits les plus accrédités. M de Narfon l'a saupoudré de renseignements personnels très piquants, exposés avec entrain, et, comme il est inévitable, quand il s'agit d'un si grand nombre de personnes, avec quelque partialité. La partie documentaire est très soignée et rendra de vrais services en groupant des dates, des faits, des chiffres épars déjà dans la mémoire. La biographie de Pie X est sérieusement établie. Quant à ses premiers actes, l'auteur les apprécie avec une déférence qui n'exclut pas la liberté. Il a eu, de toute évidence, d'érudits informateurs.

En somme, de la littérature, déjà considérable, provoquée par le nouveau Pontificat, le volume de M. de Narfon est celui qui donne le plus de détails, qui coordonne les faits avec le plus de talent et qu'on lit avec le plus de plaisir.

Arthur Chuquet, membre de l'Institut. **Dugommier (1736-1794).** — Paris, Fontemoing, 1904, II-466 pages in-8° avec portrait et cartes.

Dugommier, le général sous les ordres duquel Bonaparte reprit Toulon en 1794, repoussa l'invasion espagnole dans les Pyrénées-Orientales, était surtout connu de nom. M. Chuquet vient de lui consacrer une biographie inédite, vivante, où se retrouvent toutes ses qualités d'excellent historien militaire. Il a mis en lumière les parties d'homme de guerre qui caractérisaient Dugommier, le culte de la discipline, la bravoure et le sang-froid dans l'action, la sollicitude pour le soldat. Il a montré également, sans peut-être les réprouver assez énergiquement, les excès révolutionnaires de langage et de conduite où se laissait aller Dugommier ; à vrai dire, c'était alors le ton général, et si Dugommier n'avait point été tué en 1794, il est infiniment probable que comme tant d'autres, il eût mis plus tard une sourdine à son jacobinisme.

Les Ecumeurs, par Emile Marsac. Librairie des Saints-Pères, Paris.

L'auteur a certainement reçu des coups dans les mêlées électorales ; mais, à la vigueur de son style, on sent qu'il les a rendus. Aussi, la pensée maîtresse de cet ouvrage écrit d'une plume alerte est-elle un cri de combat contre les flibustiers de la politique et plus encore une éloquente exhortation à l'entente entre les bons Français.

Dans les *Ecumeurs*, à propos d'une élection locale, ces bons Français de principes et d'énergie oublient leurs divergences de détail pour lutter ensemble contre la Révolution dans leur circonscription. Ils ont compté sans les soi-disant *modérés* qui rendent infructueux leurs efforts. Avant l'élection, le candidat du préfet, *Durvis,* mettait ses filles au couvent et rendait le pain bénit ; il est, une fois député, la proie des écumeurs de la politique ; puis par

la force des choses, afin de garder sa place autour de l'Assiette au beurre, il devient le plus ferme soutien du *bloc* dans son arrondissement.

Les Origines de la Russie moderne : Ivan le Terrible, par K. Waliszewski. — Paris, Plon, 1 vol. in-8°.

Remontant par delà la dynastie des Romanow, dont ses précédents volumes évoquaient les grandes figures, l'historien nous transporte cette fois en pleine barbarie, car le seizième siècle russe fut moins civilisé que notre moyen âge; son nouveau héros, Ivan le Terrible, despote asiatique par bien des côtés, eut avec cela la confuse intuition de ce que pourrait être un jour la puissance russe.

La rupture avec le Saint-Siège : Les fautes, les faits, le dossier diplomatique complet. 1 brochure. Maison de la bonne presse. Paris. (Remise par nombre.)

Ce recueil, impartialement composé des documents de la cause, est appelé à rendre les plus grands services dans les discussions d'aujourd'hui et de demain.

Général Zurlinden. — **La guerre de 1870-1871**. *Réflexions et souvenirs.* (Paris, Hachette.)

Le livre du général Zurlinden comprend trois parties : la première et la troisième sont consacrées à des réflexions critiques sur la guerre de 1870-1871; tandis que, dans la seconde, l'auteur évoque ses souvenirs personnels.

Les réflexions critiques sont exposées avec une telle clarté que tous les lecteurs, même les plus incompétents, les comprendront et s'y intéresseront. Cela ne veut point dire qu'ils ne goûteront pas mieux encore les souvenirs personnels. A propos du siège de Metz, ils retrouveront le fond d'événements historiques sur lequel on a déjà construit tant de livres et même de romans. Mais le morceau de choix, c'est l'évasion de l'auteur, captit à la forteresse de Glogau. On ne saurait conter avec moins de forfanterie, avec plus de sympathique simplicité, une hardie et heureuse aventure.

Joseph Wirth : **le Maréchal Lefebvre, duc de Dantzig. (1755-1830).** — Paris, Perrin, 1904, xi-526 pages in-8°.

L'héroïque troupier alsacien Lefebvre, que Napoléon fit maréchal et duc de Dantzig pour honorer en sa personne les vétérans de l'armée révolutionnaire et impériale, n'avait point encore trouvé de biographe. M. Joseph Wirth, avec un scrupule touchant, s'est appliqué, non seulement à mettre en relief les qualités de Lefebvre, mais à défendre lui et sa femme du reproche de rusticité si prodigué par les contemporains. Ceux-ci ont dû sans doute exagérer, mais leur témoignage à peu près unanime, suppose un fond de vérité et si la discussion de M. Wirth fait honneur à son culte pour la mémoire du maréchal, elle n'est point irréprochable au point de vue critique.

Evadée, par une Institutrice laïque. 1 vol. in-12. — Lethielleux.

C'est une normalienne d'hier, une institutrice d'aujourd'hui, que l'auteur met en scène, avec ses belles audaces devant la vie et, devant la lutte, sa morale laïque. Il est intéressant, pour tous ceux que passionnent les problèmes modernes, de suivre dans une âme noble et sincère l'évolution mystérieuse des croyances et des sentiments; l'étude est plus intéressante encore lorsqu'elle se déroule dans l'atmosphère trop imparfaitement connue d'une école sans Dieu. Tous les curieux de pédagogie officielle, de mœurs universitaires et de religion laïque, liront ce nouveau livre avec profit.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — R. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

TROIS POÈTES

« Ils sont trop! » Ce mot fameux d'un chef d'armée voyant ses soldats, après une héroïque et longue résistance, accablés par le grand nombre des ennemis, pourrait s'appliquer aux volumes de vers. Sans doute, l'encombrement n'est pas moindre dans les autres genres littéraires. La critique surabonde et le roman pullule. Mais, pour ces productions-là, le fait s'explique. Il y a aujourd'hui beaucoup de journaux et de revues où, nouvelles Danaïdes, les essayistes et les conteurs versent sans relâche leurs urnes de prose, tandis que la place est avarement mesurée aux rimeurs dans la plupart des feuilles quotidiennes et des brochures périodiques. Dans le copieux repas de lecture qu'elles offrent à leur public, les vers jouent tout au plus le rôle accessoire des hors-d'œuvre ou du dessert. Cependant le chiffre de l'étiage des recueils poétiques est depuis longtemps dépassé de beaucoup et nous sommes menacés d'une véritable inondation. Pour ma part, dans l'espace de deux jours, j'ai reçu huit volumes de vers, dont plusieurs n'étaient pas sans mérite. N'est-ce pas étrange et même un peu inquiétant?

« Ils sont trop »! Je le répète, et je me demande à quel public s'adressent ces innombrables livres de vers. Si les poètes pouvaient se lire entre eux et posséder tous les ouvrages de leurs frères en Apollon, comme ils en ont probablement le désir, chacun d'eux obtiendrait un nombre respectable d'éditions, et, puisque cet heureux résultat n'est pas obtenu, c'est apparemment parce que les poètes, sauf de rares exceptions, ne sont pas assez riches pour acquérir et pour loger une si importante bibliothèque.

Au moment où je me propose de présenter aux lecteurs du *Correspondant* trois poètes, — trois seulement, — dont la lecture vient de me charmer, ce préambule n'est qu'une mesure de précaution contre le mécontentement de la multitude de leurs rivaux. Grâce au ciel, je ne suis pas critique littéraire. Je n'ai pas qualité pour surgir avec un air de commandement devant cet épais bataillon et, après avoir fait ouvrir le ban par les tambours de la publicité, pour ordonner à trois poètes de sortir du rang et leur conférer solennellement un grade. Je ne suis qu'un poète comme

eux tous. Nous servons sous le même drapeau, et je voudrais simplement dire aujourd'hui les bonnes heures que je viens de passer avec trois de mes camarades.

Cet article, vous le voyez, est sans prétention aucune. Supposez que nous sommes dans un château, à la campagne. Il se trouve là un groupe d'hommes de goût, de femmes intelligentes. En automne, la nuit tombe vite, et l'on vient d'apporter les lampes. Les chasseurs sont de retour au logis. Tout le monde est réuni autour de la grande cheminée du salon où crépite une claire flambée. On ne va pas encore monter chacun dans sa chambre et s'habiller pour le dîner. Il y a une heure à tuer. Comment faire?

Par hasard, un vieux poète est là, moi, si vous voulez. Il propose de lire des vers, et — chose assez remarquable — des vers qui ne sont pas de lui. On y consent. Cela vaut mieux, après tout, que de médire un peu des gens du voisinage ou de perdre son argent au bridge. Le vieux poète a précisément apporté dans sa valise trois recueils fraîchement publiés. Il en connaît les auteurs, il aime leur talent. Devant vous, messieurs et mesdames, il va feuilleter les trois volumes, vous dire quelques mots de ceux qui les ont écrits, vous lire quelques fragments qui l'ont plus particulièrement ému. Ecoutez-le. Tout à l'heure, une dame aurait pu s'asseoir au piano et faire un peu de musique. Parler de poètes et citer leurs vers, c'est à peu près la même chose. Un peu de poésie, voulez-vous?

*
* *

Ce volume de vers, à couverture violette, sur laquelle sont imprimés en caractères grisâtres ces deux mots : *Pour l'enfant*, inspire tout d'abord une pensée de deuil. Vous l'ouvrez et vous y trouvez le portrait d'une fillette de treize ou quatorze ans, charmant visage de douceur et de pureté. Point de nom d'auteur, mais la dédicace est ainsi rédigée : « A la mémoire de la petite Lili de Pomairols, plaintes paternelles. » Vous comprenez alors. Ce livre est un tombeau, et ces poèmes sont les couronnes et les gerbes de fleurs apportées là par la fidèle douleur d'un père.

Charles de Pomairols est un noble et excellent poète que ses confrères tiennent en haute estime et à qui l'Académie française a décerné ses plus flatteuses récompenses; mais, par une injustice malheureusement fréquente en nos temps prosaïques, il n'est connu que d'une élite de lecteurs. La demi-obscurité de son nom s'explique aussi par la vie qu'il mène.

Presque toute l'année, il habite son pays natal, l'Aveyron, où toutes ses heures sont partagées entre le travail, la rêverie et la

bienfaisance. Il est profondément attaché à sa province montagneuse et fertile, âpre mais non sans douceur, comme l'accent local dans lequel les rudes vibrations du Midi s'adoucissent parfois jusqu'à la caresse. Pour définir l'homme arraché du sol où dorment ses aïeux et privé de la saine atmosphère où il respirait leurs traditions, leurs vertus, leur âme, Maurice Barrès a inventé la forte expression de *déraciné*. Je me rappelle en ce moment un poème de Pomairols, intitulé : *En plantant des chênes*, où l'on sent qu'il est, lui, un indéracinable. Il ne fait à Paris que d'assez brefs séjours, n'y est guère mondain et retourne bien vite, dans son cher Aveyron, à sa vie de campagnard, si simple et si digne.

Or ce très bon poète, qui devrait être plus connu, cet homme de famille et de devoir, fut frappé, il y a quelques années, par un malheur irréparable. Une exquise enfant, adorée de son père et de sa mère, celle qu'il appelle encore sa petite Lili, fut foudroyée par un de ces accidents mystérieux qui détruisent, dans le temps d'un clin d'œil, l'organisme humain. On l'avait conduite, ce jour-là, dans le couvent où elle faisait ses études... Mais écoutez le pauvre homme dire lui-même ce qu'il appelle l'enlèvement de sa petite fille.

Après avoir suivi posément ta leçon,
D'un regard lumineux, à ta douce façon,
Qui laissait voir en toi ta grâce habituelle,
Tu t'es d'un pas léger rendue à la chapelle;
Tes yeux se sont levés vers le ciel, et ta voix,
Charme unique éprouvé pour la dernière fois,
A modulé les sons d'un cantique paisible...
Et maintenant voici venir l'instant terrible!
Tu sortais, tu marchais là dans le clair jardin,
Parmi les pures fleurs du cloître, quand soudain
Ton front s'est recouvert de la pâleur suprême,
Et tu t'es affaissée aussitôt sur toi-même,
En disant faiblement : « Ma sœur, je n'y vois plus!... »

Le mot *inconsolable* ne suffit pas pour exprimer l'état de ce père depuis l'abominable seconde. Certes, il y a des douleurs qui ne se consolent jamais, mais qui connaissent pourtant des haltes, des trêves pendant lesquelles le torturant souvenir s'engourdit et sommeille. On peut se convaincre, en lisant le livre de Charles de Pomairols, qu'il n'a presque pas connu ces instants de repos. Que dis-je? S'il en a goûté quelques-uns, il a dû se les reprocher comme une infidélité à la mémoire de son enfant morte.

Puisque tu dors inerte en l'ombre du tombeau,
Je ne veux désormais rien sentir de nouveau.

Les pays où n'a pas passé ta course brève,
Quel que soit leur renom, n'attirent pas mon rêve.

Les hommes inconnus de tes regards légers
Me restent dans la vie à jamais étrangers.

J'écoute vaguement et j'ai peine à comprendre
Le vain bruit des propos que tu ne peux entendre.

Les choses que j'aimais en commun avec toi
Seules peuvent encore me donner de l'émoi.

Le temps où tu vivais, innocente et ravie,
Enferma dans ses jours ma véritable vie.

Puisque ce temps unique a dû si tôt finir.
Mon âme désormais n'est plus que souvenir.

Souvenir et douleur! Voilà tout le livre.

En des vers très simples et d'une harmonie très pure, le poète évoque d'abord toute l'enfance de sa petite Lili, et c'est une succession de tableaux d'une grâce infinie. On voit s'ouvrir cette âme neuve, éclore cette tendre fleur. On accompagne l'excellent père, tenant sa chère enfant par la main, dans ses promenades à travers la campagne, devant cette nature qu'il a si mélodieusement chantée et que la petite, par un privilège héréditaire, aime déjà comme lui. On pénètre profondément dans leur constante intimité à tous les deux. Il semble qu'on l'ait connue, cette enfant. Qu'elle est affectueuse, et bonne, et naïve! Mais combien il a souffert, — on frémit en y songeant, — celui qui, si souvent, a fait apparaître cette ombre et n'a jamais pu l'étreindre et la retenir.

Voyez. Il a voulu fixer jusqu'au moindre geste de la chère disparue.

Dans le mince sentier qu'elle suivait souvent,
Le passage est gêné pour aller en avant,
Vers le creux du ravin où bleuit la pervenche,
Par un arbre tordu dont le vieux tronc se penche
Et rend sur sa longueur le chemin trop étroit,
De sorte que l'enfant, venant par cet endroit,
Inclinait de côté son doux buste et sa tête.
En un recoin de songe une image m'arrête;
Il me semble, tout plein des souvenirs d'alors,
Que la ligne infléchie où se pliait son corps
Est restée, occupant toujours le même espace.
Je la ressens dans l'air présente quand je passe.

Cependant, il n'a pas suffi à ce père de se rappeler toutes les heures de la vie de son enfant. Par un effort d'imagination qui n'était permis qu'à un poète, il se l'est représentée telle qu'elle serait devenue dans son adolescence et au début de sa jeunesse. Chez lui, la puissance du songe est telle qu'il parvient, en quelque sorte, à voir la petite fille grandir à ses côtés, qu'il assiste à l'épanouissement de sa grâce innocente et de sa chaste beauté.

Ainsi je suppléerai par un charme assidu
Au bonheur plus prochain que j'ai si tôt perdu.
Je te verrai fleurir comme un lys des montagnes!
Je saurai, d'un regard fixé sur tes compagnes,
Sentir leur douce amie encore à leur côté.
Quand, sur l'herbe nouvelle, au retour de l'été,
Leur taille surgira plus haute, mon œil sombre
A leur accroissement mesurera ton ombre.
Et sachant bien qu'en toi, depuis que tu parus,
Chaque âge vint montrer un heureux don de plus,
Je te contemplerai par delà mes misères,
Dans le progrès charmant de tes anniversaires.
. . . .
Toi que j'ai tant chérie, alors que simple enfant,
Ton caprice léger flottait avec le vent,
Mon amour grandira quand, de ces vagues germes,
L'âge faisant sortir des traits toujours plus fermes,
Ton être déploiera ses dons épanouis,
Et lorsque, à mes regards par ce jour éblouis,
Tes lumineux élans tempérés de sagesse
Laisseront voir ton âme en sa pleine richesse!...

Mais ici une pensée très délicate, — j'allais dire un scrupule, — interrompt le rêve du poète. Il se souvient que celle qu'il évoque n'est plus qu'une âme.

Ayant ainsi goûté les rapides instants,
Chère âme, quand luiront ensuite tes vingt ans,
Il me faudra rêver malgré moi que c'est l'heure
Où ta grâce aura fui vers une autre demeure.
Mais, pour venir te prendre à mon foyer jaloux,
En vain se lèverait le plus beau des époux.
Ton image où s'allonge une ombre n'est pas faite
Pour la pompe joyeuse et les couleurs de fête;
Leur éclat sur ton front serait trop décevant!
Ah! donne à ta pâleur l'asile du couvent,
Laisse s'ouvrir pour toi ces retraites profondes,
Seuil de la terre au ciel, limite entre deux mondes,
Où ton sort à mon sort restant toujours uni,
N'aura pas tout à fait sombré dans l'infini.

Ceux que ces quelques citations décideront — je l'espère, du moins, — à lire l'ouvrage de M. de Pomairols, remarqueront que, dans cette pièce si émouvante, il fait allusion, pour la première fois, à une autre vie. Dans les poèmes précédents, qui sont déjà nombreux, le poète a, en effet, gardé le silence sur cette idée qui nous inquiète tous, pourtant, en présence d'un cercueil, et surtout de celui d'un être bien-aimé. Jusqu'alors, sa douleur est celle d'un cœur très noble et très doux, elle est sans colère, sans révolte et, certes, sans blasphème, mais absolument désespérée. Devant le grand mystère, il ne cesse de jeter un long cri, un sanglot déchirant, mais c'est tout. Dans sa détresse, il n'appelle pas Dieu à son secours et sa plainte ne s'achève pas en prière.

Cependant, à partir des beaux vers qu'on vient de lire, le lecteur s'apercevra qu'une heureuse transformation s'est opérée dans la navrante douleur de ce père. Oh! rien ne l'en distraira, rien ne la lui fera oublier. Mais il ne reste plus hypnotisé devant les ténèbres de la mort. Il a redressé le front, levé les yeux et, à travers le brouillard de ses larmes, il a regardé le ciel.

Dieu attend patiemment tout grand cœur qui souffre, certain qu'il viendra tôt ou tard à lui. Humblement, le malheureux père s'est agenouillé devant le Père à tous, le Père céleste, il a retrouvé la foi et, désormais, vous sentirez l'influence de cette grâce divine, dans toutes les pages de la seconde partie de son livre! Oh! il n'est pas, il ne sera jamais consolé, mais il se résigne, ayant recouvré l'espérance. Il prie, désormais, et il ne prie pas seul; car celle qui s'est envolée répète, là-haut, chaque mot de sa prière; et, parfois, quand, après le dernier signe de croix, il médite encore, la tête dans les mains, n'entend-il pas autour de lui comme un vague bruit d'ailes? C'est l'âme de sa chère petite fille qui lui murmure à l'oreille qu'il a été entendu, quand il a dit :

O Dieu de mon enfance, ô vous, Dieu de douceur,
Qui venez de nouveau là, tout près de mon cœur,
Secourez-moi! Donnez à ma peine cruelle
La pleine vision de la vie éternelle!
J'aspire et je gémis : accordez-moi l'espoir
Et la force jusqu'au délice du revoir!
Donnez-moi de passer bien vite sur la terre
Pour m'enfuir vers l'enfant là-haut dans le mystère.

*
* *

M. Frédéric Plessis, qui nous donne aujourd'hui ses *Poésies complètes*, c'est-à-dire le résultat d'un travail de trente années,

n'occupe pas, lui non plus, pour le grand public, la place distinguée qu'il a conquise d'ailleurs devant les délicats. En ce temps où la vogue et le snobisme créent des réputations éphémères qu'il est permis de comparer aux bulles de savon, car, comme elles, elles se gonflent, brillent et crèvent en un très court espace de temps, le caprice de la bruyante renommée, injuste comme tous les caprices, ne s'arrêta pas sur ce poète excellent, sur ce parfait artiste. Mais voici qu'il réunit toute son œuvre, qu'il nous la montre dans son harmonieux ensemble, et nous espérons que la critique saisira cette occasion de réparer son erreur ou, plus exactement, son oubli.

Quoique les « pâquerettes de cimetière » commencent à peine à fleurir sur les tempes de Frédéric Plessis, c'est avec les Parnassiens qu'il a fait ses premières armes. Je le vis s'enrôler jadis, jeune conscrit, dans ce bataillon de poètes, aujourd'hui bien décimé, et dont je m'honore d'être l'un des vétérans. Il a contracté là, au point de vue du rythme et de la rime, les excellentes habitudes qui caractérisaient cette vieille troupe, et il leur est demeuré fidèle. De même que la discipline constitue la principale force des armées, rien n'est plus nécessaire, en effet, à l'écrivain en vers qu'une solide prosodie.

Dans ces quinze ou vingt dernières années, de jeunes écoles se sont formées qui ont rompu avec l'ancienne règle ou, du moins, ont pris avec elle les libertés les plus téméraires. Ce ne furent alors que vers boiteux et que lointaines assonances. Qu'en est-il résulté? Pas un seul chef-d'œuvre, assurément. Les meilleurs, les mieux doués des « décadents » ou des « symbolistes » de naguère sont revenus tout doucement à la prosodie normale, et ils ont bien fait; car c'est surtout dans l'art poétique que la recherche de la nouveauté doit s'accorder avec le respect de la tradition. Pour avoir oublié cette vérité, plusieurs poètes contemporains, qui ont à présent renoncé aux stériles efforts de leurs débuts, doivent regretter le temps perdu, et n'est-il pas à supposer que plus d'un jeune talent fut étouffé dans ce désordre?

Quant à Frédéric Plessis, son souci d'une forme de vers scrupuleusement pure est tel qu'il me semble ne pas avoir trouvé le mot tout à fait juste en l'appelant « parnassien », car les poètes de ce groupe furent tous plus ou moins élèves de Victor Hugo et adoptèrent les hardiesses romantiques. Le vers de Plessis est presque le vers classique, mais tel qu'il fut assoupli et rajeuni par André Chénier. Ce n'est pas seulement dans la forme, c'est dans l'inspiration même de Plessis que vous découvrirez sa parenté avec le délicieux poète de *l'Aveugle* et de *la Jeune Tarentine*; car

l'auteur de *la Lampe d'argile* est un humaniste de premier ordre qui, depuis sa jeunesse et pendant toute sa vie, n'a cessé d'étudier les lettres grecques et latines. Les ruches de l'Hymette l'ont nourri de leur miel exquis et la louve romaine lui a versé son lait généreux. Aussi l'on sent, dans ses poèmes, une connaissance intime, une pénétration profonde de l'antiquité.

En ouvrant son livre, on a la même impression qu'en entrant dans la salle d'un musée, où l'on respire tout d'abord une atmosphère calme, fraîche et, pour ainsi dire, imprégnée de beauté. Là, sur leurs piédestaux, triomphent plusieurs marbres illustres, images idéales du corps humain à peine voilé par des draperies aux plis harmonieux ou dont la nudité reste chaste par le prestige de l'absolue perfection. Derrière les glaces des vitrines, sont rangés les trésors datant de vingt siècles et découverts dans des fouilles comme celles d'Olympie ou de Tanagra, statuettes de bronze verdâtre, figurines d'argile claire où les couleurs effacées depuis longtemps ont laissé quelques pâles vestiges; et, sur des tables, dans leur cadre de carton blanc, étincellent l'or et l'airain des médailles, l'agate et l'onyx des intailles et des camées.

Oui, telle est bien la sensation. Quand on lit la plupart des premiers poèmes de Frédéric Plessis, on croit visiter une collection de beaux objets d'art antiques, qu'a réunis un amateur armé d'une science infaillible et guidé par le goût le plus délicat.

N'allez pas croire cependant que la pensée de ce bon poète se soit confinée dans le jardin de l'ancienne anthologie. Dès les premiers feuillets de son herbier, on trouve de charmantes fleurs qu'il a cueillies dans sa petite patrie, dans sa chère Bretagne, et bien d'autres pages nous révèlent aussi sa vie intime et toutes les pures tendresses, toutes les nobles mélancolies de son âme. Mais, pour bien prouver que Plessis ne s'est pas attardé aux grâces païennes, qu'il est aussi un poète très vivant et très moderne, j'ai hâte d'arriver à la partie de son œuvre, hier encore inédite, et qui en termine aujourd'hui l'ensemble, aux poésies d'un sentiment profond et d'une forme sans défaut qu'il a intitulées *Gallica*.

Esprit profondément traditionnel, ardent patriote, simple et vrai chrétien, il a cruellement souffert de voir, pendant ce dernier quart de siècle, la France abandonner sa mission providentielle, renoncer à son devoir quatorze fois séculaire de soldat de Dieu. Dans les tristes heures du présent, dans la décadence où nous nous enlizons, dans cette crise nationale où Dieu, pour châtier nos fautes, semble permettre le triomphe momentané du mal, le poète, torturé de douleur, a jeté des cris admirables. Pourtant il ne veut pas désespérer.

Non, non! qu'un long désastre ait passé sur la plaine,
Qu'importe si, demain, quelque divine haleine
Ranime l'herbe sèche et les épis courbés!

Si nos fils, dont les mains auront repris des nôtres
Le glaive des soldats et la croix des apôtres,
Se lèvent pleins de force où nous serons tombés?

Il convient de rappeler ici que, récemment, dans l'agitation qui a si dangereusement troublé l'âme française, Frédéric Plessis s'est placé, en pointe d'avant-garde, parmi ceux qui défendent la religion et l'armée. Il l'a fait avec un mâle courage, en s'exposant à de réels dangers, car, appartenant au corps de l'enseignement supérieur, il rencontra d'abord comme adversaires la plupart des puissants universitaires, alors enivrés d'orgueil intellectuel, et sous le gouvernement de sectaires dont la tyrannie nous accable, il n'hésita pas à compromettre sa carrière et l'avenir des siens.

Du moins la muse l'a récompensé de ses sacrifices en lui versant à flots une inspiration nouvelle et en lui dictant, sur sa foi en Jésus-Christ, sur les malheurs de la patrie et sur l'inarrachable amour qu'on doit garder pour elle, des vers qui feront battre le cœur de tout bon Français et qui se graveront dans sa mémoire.

Les poèmes ayant pour titres *le Glaive et la Croix*, *l'Horoscope*, *Souvenir de Bény-sur-Mer*, atteignent, en vérité, la perfection. Que ne puis-je les mettre ici sous les yeux du lecteur? Car, pour faire aimer un poète, la citation vaut mieux que tous les éloges. Ce dont je suis certain, par exemple, c'est d'inspirer le désir de mieux connaître Frédéric Plessis à quiconque lira les strophes que voici. Elles terminent la belle pièce *Bois sacrés* qui clôt elle-même le livre, et elles expriment, avec une émotion et une pureté délicieuses, l'amour du sol et la résignation chrétienne.

Beaux arbres flagellés vainement par la pluie,
Restés droits sous l'assaut furieux des hivers,
Si l'orage s'apaise, un rayon d'or essuie
La nappe ruisselante à vos feuillages verts.

Un exemple sacré plane dans vos ramures,
Ces échelons du rêve entre la terre et Dieu :
Nulle révolte au fond de vos puissants murmures,
Nul orgueil dans l'élan qui vous porte au ciel bleu.

Déchiré sourdement de regrets et de crainte,
Vers vous, ô calmes bois! me voici revenu,
Et je m'attache à vous d'une suprême étreinte,
Dans l'effroi de partir pour un monde inconnu.

Ne me refusez pas la halte sous l'ombrage;
Pareils à l'oasis qu'on trouve à mi-chemin,
Aidez-moi, vieux amis! à reprendre courage
De l'épreuve d'hier à celle de demain.

. . . .

Bientôt je rejoindrai ceux qui m'ont, dans la tombe,
Précédé pour dormir du sommeil de la paix,
Et c'est pourquoi mes yeux, à l'heure où le jour tombe,
Aiment l'obscurité de vos berceaux épais.

Vous savez si, longtemps, j'avais rêvé de vivre
Sur le sol nourricier, des aïeux hérité;
Mais esclave vieilli de la plume et du livre,
Je n'ai point amassé l'or de ma liberté.

Trouvant amer le pain qu'on mange dans les villes,
Je fus un étranger parmi leurs citoyens;
Tant d'agitations frivoles et serviles
Ont accru dans mon cœur le désir des vrais biens.

Aussi dès qu'un instant la chaîne se relâche,
Comme j'accours vers vous, mes chemins favoris!
Et comme je reprends l'utile et noble tâche
Dont tant de jours perdus me font sentir le prix!

Le long de ces ormeaux, quand Vesper illumine
Le ciel encore clair des fins de jours d'été,
Poète vieillissant qui lentement chemine,
J'ai conçu plus d'un vers où renaît ma fierté.

Mais surtout c'est ici qu'hier, ô mon amie!
(Hier, vingt ans passés) tu me donnas ton cœur,
Et qu'en ton jeune esprit ma pensée affermie
Pour un nouvel essor retrempa sa vigueur.

Pareil à l'arbrisseau qui se sèche et s'incline
Transplanté d'une serre à l'autre sans succès,
J'ai retrouvé ma force en reprenant racine,
Grâce à toi, dans ce sol catholique et français.

. . . .

Maintenant soyons prêts à les rendre au vrai Maître
Ces bois qu'il nous prêta pendant quelques saisons.
Que d'autres, ô Seigneur! puissent le méconnaître :
A vous seul appartient ce dont nous disposons.

Je n'ose demander que mes fils et mes filles,
Libres de fuir un monde insolent et flétri,
Abritent leur destin sous ces mêmes charmilles
Où l'œil bleu de leur mère à leurs jeux a souri.

Car seule vous savez, divine Providence,
En cette vie obscure où sont nos intérêts;
J'éviterais l'orgueil et la folle imprudence
De paraître, en priant, vous dicter vos décrets.

Je remets en vos mains ce que j'ai, ce que j'aime.
Ce qu'un jour m'a donné, ce qu'un jour me prendra,
Le passé, l'avenir et les miens et moi-même,
Pour en faire, ô mon Dieu! selon qu'il vous plaira.

* * *

Au firmament poétique, — car il est permis, n'est-il pas vrai? de comparer aux étoiles les poètes, les doux et lumineux poètes, — Charles de Pomairols et Frédéric Plessis brillent d'un pur éclat. Mais le ciel de l'art n'est pas immuable, comme le vieux zodiaque. Certains astres y pâlissent, s'éteignent même, tandis qu'on y voit apparaître, faiblement d'abord, puis scintiller à leur tour, de nouvelles constellations. *La Belle matinée*, charmant recueil d'un tout jeune homme, M. Gauthier Ferrières, me fait songer à la naissance, à l'éclosion d'une étoile.

Pourquoi ne dirais-je pas que Gauthier Ferrières était presque encore un enfant lorsqu'il m'apporta ses premiers essais, déjà remarquables, que tout de suite je l'aimai, que, depuis plusieurs années, je suis le confident de son cœur et de sa pensée, et qu'il a eu bien raison de placer le mot « filial » dans la phrase par laquelle il me dédie aujourd'hui son livre de début? Vieux poète et vieux garçon, pouvais-je mieux faire que d'adopter, en quelque sorte, ce jeune homme follement passionné pour les lettres, sachant par cœur tous les beaux vers, et qui me ressemblait comme m'eût ressemblé un frère, — quand j'avais vingt ans?

Pourquoi n'ajouterais-je pas que rien n'est plus digne d'intérêt, que rien n'est plus touchant que la vie de mon jeune ami? Une modeste besogne, qui n'est pas, par bonheur, sans rapport avec le travail littéraire, lui permet de gagner son pain et celui de sa mère qui est veuve. C'est presque la pauvreté, mais acceptée avec courage, adoucie par la tendresse familiale, et d'ailleurs enveloppée d'une si chaude atmosphère d'espérance! Quel palais serait préférable au plus humble logis, s'il est peuplé de beaux rêves? Je n'ai pas besoin de dire que je souhaite tous les succès, tous les bonheurs à mon cher petit Gauthier, comme je l'appelle paternellement. Mais, tôt ou tard, il saura combien est décevante la réalisation de tous les désirs et, plus d'une fois, si clémente que lui soit la destinée, il regrettera les jours qu'il partage à présent entre le devoir et l'idéal.

Mais j'ai hâte de vous donner la preuve que Gauthier Ferrières est déjà un artiste accompli qui, comme un charmeur d'oiseaux, sait déjà se faire obéir des rythmes ailés et des rimes légères. Lisez ces vers exquis où il montre le décor, où il évoque les sensations de sa solitaire et pensive adolescence.

C'est une humble maison, tout là-bas, vers Vincennes.
L'air des lointains brumeux la remplit d'odeurs saines,
Et le sage, éloigné des somptueux séjours,
Peut, dans l'indépendance, y passer d'heureux jours.
Voyez-vous son toit rouge et, sous l'amas du lierre,
Sa fenêtre embaumée, ombreuse et familière,
S'ouvrant sur la campagne et sur les longs jardins?
Là ce sont des treillis, des vergers, des gradins,
Des murs croulants vêtus d'un manteau de feuillages,
Des jets d'eau murmurant parmi les coquillages,
Des tonnelles en fleurs, et des arbres chantants
Remplissant l'air léger d'une odeur de printemps.
On y dîne aux beaux jours; les propos peu sévères
Mêlent les rires clairs au tintement des verres;
Les amants vont jaser, les vieillards vont s'asseoir,
Les bambins turbulents, balançant l'arrosoir,
Baignent le cœur flétri de la plante épuisée,
Les nids dorment dans l'ombre, et la brise apaisée,
Errant de branche en branche ainsi qu'un gazouillis,
S'emplit du doux parfum des lilas frais cueillis.
Peu de bruit au dehors. Parfois un orgue triste,
Roulé par un bonhomme à la barbe d'artiste,
Tache le trottoir large et s'arrête un moment :
Ses tuyaux obstrués faussent languissamment
Les chansons à la mode au temps de nos grand'mères,
Mais l'écho sourd se tait, les notes éphémères
Calment dans un sanglot leurs vibrements derniers,
Puis tout cesse et s'éteint sous les vieux marronniers.
. . . .
Eh bien, dans cette paix salutaire et profonde,
Loin des bruits discordants de la ville et du monde,
C'est là que j'ai grandi près de mes vieux parents!
C'est là que j'ai nourri tous mes rêves errants,
Griffonnant à plaisir, emplissant ma mémoire
Des vieux livres perdus dans un coin de l'armoire,
Ignorant les soucis, laissant couler les jours,
Questionnant sans cesse et m'étonnant toujours.
C'est là que j'ai puisé cette mélancolie
Qui fait ma joie austère et ma douce folie;
Et maintenant que l'Art a pris mes jours entiers,
Maintenant que je vais par les âpres sentiers,

Disputant sans relâche à l'ombre qui l'efface
Ce but éblouissant que chaque effort déplace,
Et qu'on poursuit toujours sans l'atteindre jamais!
Je reviens vers ces lieux qu'autrefois j'animais.
Rien n'a changé pour moi dans leur aspect qui m'aime,
Des bois à l'horizon la verdure est la même,
Et, rassemblant près d'eux ses souvenirs confus,
L'homme y parle en mon âme à l'enfant que je fus.
Et je revois alors, dans ce cadre fidèle,
Ma mère au front serein m'appelant auprès d'elle,
Je vois l'allée obscure aux méandres étroits
Où, mon père étant là, nous étions gais tous trois;
Et, m'arrêtant au seuil égayé par la mousse,
Je m'écrie : — Oh! merci, maison paisible et douce,
Je te dois cet amour du sincère et du beau
Qui fait brûler mon cœur ainsi qu'un pur flambeau;
Car loin des faubourgs noirs, dans cette solitude,
Dont la nature et toi m'ont fait une habitude,
Votre ombre a fécondé mon esprit soucieux,
Et sa noble tristesse a passé dans mes yeux.

L'auteur de *la Belle matinée* a vingt-trois ans à peine, ne l'oubliez pas. Vous n'entendrez donc pas, dans son livre, l'écho des passions. Il est à l'âge où l'on rêve sa vie et où ses deuils et ses tristesses, — elle en a toujours, — sont comparables aux nuages qui assombrissent parfois le ciel du printemps. Mais vous trouverez là les enthousiasmes, les admirations, et aussi les mélancolies d'une jeunesse très digne et très pure. Dans ce talent naissant, mais déjà si ferme et si sûr, il y a bien plus qu'une promesse d'avenir, bien plus qu'un espoir. Gauthier Ferrières est un vrai poète, et entre les pièces si variées de ton et de couleur de son volume, c'est au hasard que je copie cette pastorale où je reconnais le caractère de la maîtrise :

L'air est tout embaumé du parfum des guérets.
Le soir s'épanche. Un souffle harmonieux voltige
Dans l'ombre, et, d'un baiser plus sonore et plus frais,
Effleurant les épis sans en courber la tige,
Enveloppe à la fois les monts et les forêts
Dans un mystérieux et captivant vertige.

L'*Angelus* a tinté! Les travailleurs brunis
Boivent au ruisseau clair que la mousse veloute,
Tout s'emplit autour d'eux du tumulte des nids;
Le faucheur se recueille et la faneuse écoute,
Et déjà pour rentrer les voilà réunis,
Et leur groupe égayé se répand sur la route.

Des enfants demi-nus précèdent : les échos
Redisent aux vallons leurs folles chansonnettes;
Folâtres, ils s'en vont par couples musicaux;
Le fruit mûr des sentiers les invite aux cueillettes,
Et les garçons joyeux, ceints de coquelicots,
De bluets enlacés couronnent les fillettes.

Puis viennent à leur tour, d'un pas ferme et puissant,
Tous ceux qu'un dur labeur a meurtris dans ses luttes;
Ils vont! L'odeur des prés les embaume en passant,
Le zéphyr est léger comme un soupir de flûtes,
Et là-bas, du hameau sur qui l'ombre descend,
La fumée, au ciel bleu, se disperse en volutes.

Un vieux char suit enfin dans un frisson d'essieux;
Les cahots du parcours font osciller ses gerbes.
Quatre bœufs assemblés, dans un effort nerveux,
Le traînent lentement sur l'épaisseur des herbes,
Et le pli du jarret fait miroiter des feux
Dans le poil sombre et court de leurs robes superbes.

C'est tout! Le char s'éloigne et la chanson s'éteint.
Du couchant consumé les pourpres sont pâlies.
Tout s'apaise. La lune aux reflets de satin
Verse au ciel sa lumière et ses mélancolies;
Et la terre et ses fils dorment jusqu'au matin
Dans le repos serein des œuvres accomplies.

*
* *

Voilà qui est fait. J'espère qu'on lira et qu'on aimera mes trois chers poètes. Ils ont ce mérite, — qui devient rare, hélas! — qu'aucun d'eux ne fut atteint par le mal du siècle, par l'orgueilleuse folie du scepticisme et de la négation. Les deux premiers sont de vrais chrétiens, et le plus jeune, bien que distrait par l'enivrement de la vie, a gardé dans son cœur une pensée pieuse qui veille là comme une lampe de sanctuaire. Leur inspiration a jailli d'une source pure. On y peut boire.

François Coppée.

CE QUE VEUT L'ALSACE

Qui donc aurait la prétention de faire une peinture exacte de l'Alsace? Elle n'était pas hier ce qu'elle était la veille, ni aujourd'hui ce qu'elle était hier; elle est multiple, complexe et compliquée. Chacun de ses portraitistes aurait le droit de s'écrier : « Je l'ai bien vue : c'est mon image qui est la véritable! » Et toutes ces images seraient différentes, et toutes peut-être ressemblantes.

Est-ce cet Alsacien de soixante ans qui a raison dans son intransigeance de germanophobe toujours irrité, toujours désolé; ou ce jeune, persuadé que son aîné retarde et qu'il convient de subir galamment les nécessités de la vie? Est-ce encore ce rallié de la première heure, ou peut-être de la veille? Est-ce cette grande masse qui semble ne songer qu'aux labeurs quotidiens de l'existence, et qui pourtant, à certains jours, stupéfie les sceptiques méprisants par sa résolution et son enthousiasme?

Si vous prêtez l'oreille aux conversations, vous entendez l'allemand, encore beaucoup le français, et surtout l'alsacien qui n'est ni l'un ni l'autre. L'idiome non plus n'est pas semblable à lui-même : depuis que la lutte pour la défense de sa personnalité a conduit l'Alsacien à s'étudier dans ses origines, à aimer son langage coloré, il s'est aperçu que, de Wissembourg à Huningue, sept dialectes étaient parlés dans son petit pays, sept dialectes qu'on entreprend de codifier, qui auront leur grammaire, leur dictionnaire, leur lexique.

Prenez enfin une œuvre littéraire célèbre qui, elle aussi, a voulu peindre l'Alsace et fouiller l'âme des Alsaciens. Le roman *Les Oberlé* a soulevé les polémiques et provoqué les appréciations les plus contradictoires, de l'extrémité de la Basse-Alsace à l'autre bout de la Haute-Alsace. Si l'on traçait la courbe des critiques, ses zigzags déconcertants monteraient tour à tour au sommet des plus passionnées approbations, pour descendre au plus bas des plus complets dénigrements. On affirme son exactitude ici, tandis qu'à côté on le considère comme absolument faux.

Ainsi, du nord au midi, cette Alsace apparaît changeante,

ondoyante comme sa superbe plaine, lorsque les nuages, sous le soleil, promènent sur ses richesses, sur les merveilles de son coloris, les moires mouvantes de leurs ombres.

Pour comprendre ce qu'est l'Alsace, ce qu'elle veut, et par conséquent ce qu'elle voudra, ce qu'elle fera lorsque les circonstances, ayant changé, lui rendront la possibilité de vouloir et d'agir, il ne suffit pas d'examiner si son industrie, son commerce, son agriculture, ses multiples intérêts sont liés à ceux des conquérants. Ce sont là, certes, des données importantes. Ce ne sont pas les seules. Il faut aussi tenir compte de ce que certains considèrent comme de vaines et négligeables sentimentalités : ces deux races sont-elles semblables? Peuvent-elles sympathiser? Certains souvenirs de leur histoire peuvent-ils, au contraire, se dresser entre elles et rendre insurmontables les antipathies nées de goûts et d'habitudes contraires?

Ce sont ces recherches qu'il convient de faire à travers la confusion déconcertante d'antagonismes qui divisent aujourd'hui les citoyens de ce pays, hier encore si unis contre l'étranger; luttes politiques, luttes sociales, rendues encore plus âpres, plus navrantes, par les discordes religieuses.

I

Si l'on étudie l'Alsace depuis la conquête de 1870, on est frappé de voir à quel point elle est le reflet de la France.

Même stupeur chez les annexés au lendemain des désastres de l' « année terrible » que chez les républicains français après le coup d'État du 2 décembre 1851. Mais la situation est autrement tragique d'un peuple asservi par l'étranger que d'un parti vaincu. En France, jusqu'à la fameuse « élection des Cinq », les ennemis de l'Empire se taisent. Les mesures rigoureuses prises contre eux ont produit une sorte de terreur. La même abstention, chez les Alsaciens conquis, se double de l'exil volontaire, de cette émigration en masse qui prive le pays, en vingt ans, d'un cinquième de sa population. En France, la morne accalmie s'appelle « le grand silence de l'Empire »; elle devient outre-Vosges « la paix du cimetière », car l'Alsace accablée ne songe qu'à pleurer ses morts ensevelis, et ces autres morts vivants, les émigrés.

On ne sait pas assez ce qu'elle a souffert pendant la guerre et au début de l'annexion. Tant de faiseurs de romances ont chanté ses douleurs avec des banalités d'attendrissements que la ritournelle sentimentale a fait oublier la tragique épopée. La France, malgré sa fraternelle tendresse envers cette Alsace qui payait sa

rançon, n'a pas connu le sort du pays séparé, tant la consigne du silence fut donnée et obéie. On a réussi à nous faire tout ignorer de l'Alsace, de même qu'avant la guerre on nous avait masqué la véritable Allemagne.

Lorsqu'en 1870, les Allemands mirent le siège devant Strasbourg, ils arrivaient précédés de la réputation que leur avaient faite nos intellectuels. Depuis les philosophes du dix-huitième siècle, ceux qui ont mission de nous instruire ne tarissaient pas d'éloges sur nos voisins d'outre-Rhin : vertus, talents, grandeurs, perfections, faisaient aux Allemands un nimbe : ce qui, surtout, les rendait si touchants, c'était leur bonhomie, leur douceur, leur amour de l'équité. Nul n'était plus pacifique. On pouvait donc croire que, venant délivrer de l'oppression française leurs frères alsaciens si tendrement chéris, ils auraient à cœur de leur prouver leur amour en leur épargnant autant que possible les horreurs de la guerre.

Strasbourg était une ville sans défense sérieuse. Ses vieilles fortifications, conçues pour résister aux canons du temps de Louis XIV, ne pouvaient tenir contre l'artillerie moderne. La garnison était insuffisante comme l'armement. La place pouvait être prise avec un minimum d'efforts, en se bornant à ruiner les remparts. Cependant, la ville, bombardée pendant trente et un jours, reçut 220 000 projectiles, soit 296 par heure, 5 par minute. Sur 3598 maisons, 24 seulement furent épargnées; toutes les autres furent plus ou moins endommagées, et 448 complètement détruites. Plus de 10 000 habitants se trouvèrent sans abri. Il y eut 300 tués, 2000 blessés, hommes, femmes, enfants. Les écrivains militaires allemands reconnaissent eux-mêmes que rien, au point de vue stratégique, ne justifie pareille barbarie. Il suffira de reproduire ce passage de l'un d'eux, qui donne le ton de tous les autres :

« Lancer volontairement des obus et des bombes dans l'intérieur d'une ville, au lieu de les diriger contre les remparts, est une des nombreuses cruautés, des inutiles destructions que nous avons, hélas! commises dans cette guerre. Nous n'avons pas fait ainsi des conquêtes morales, nous n'avons pas accru la sympathie de l'Alsace pour l'Allemagne; bien au contraire. Puisque nous voulions recouvrer à jamais cette province, nous n'aurions pas dû commencer par exaspérer la population contre nous[1]. »

Ce fut ainsi que, dès les premiers jours, l'Allemagne se fit connaître à l'Alsace.

[1] J. DE WICKEDE, *Geschichte des Krieges von Deutschland gegen Frankreich.*

La paix mettant fin aux exploits de l'Allemagne guerrière, l'Allemagne pacifique, celle des hommes d'Etat, des administrateurs, des magistrats apparut ensuite pour placer hors le droit commun la province rebelle.

Le chef de la justice allemande en Alsace, M. Popp, procureur à la cour impériale de Strasbourg, dans un discours publié le 18 novembre 1871, traçait ainsi leur devoir à ses subordonnés : « Enfin, les canons se taisent! Nous l'avons terrassée, cette infâme nation, cette nation avide de gloire, avide de butin! Nous lui avons montré ce que peut l'Allemagne unie, combattant avec Dieu pour une sainte cause! Deux magnifiques provinces ont été conquises, ou plutôt délivrées par nous, deux provinces qui sont notre chair et notre sang, et nous vivons dans la joyeuse espérance que, bientôt, pas une goutte de sang français ne coulera plus dans les veines des habitants de ces provinces. Souvenez-vous, Messieurs, que vous êtes la justice. Souvenez-vous que vous avez à votre disposition toutes les rigueurs de la loi. Chaque fois qu'il s'agira d'être sévère, n'épargnez pas; châtiez sans pitié. N'oubliez pas que la clémence serait une faute, que la modération serait un danger. »

Ces exhortations ne furent que trop suivies. Cruautés et tracasseries avaient un but qui fut atteint : pousser le plus grand nombre d'Alsaciens à abandonner leur foyer et à céder ainsi la place aux nombreux Allemands qui, vivant mal dans leur triste pays, affluèrent dans la plantureuse Alsace. Bismarck s'écriait au Reichstag, avec cet humour qui lui était propre : « Qu'ils partent tous : les pierres ne protestent pas! »

On évalue à 290 000, c'est-à-dire à un cinquième de la population totale, les Alsaciens et les Lorrains émigrés de 1871 à 1891. Mais ce chiffre n'est ni certain ni officiel; il ne saurait reposer sur aucune donnée précise, car les statisticiens allemands, si rigoureusement méticuleux d'ordinaire, s'obstinent à laisser flotter sur cette question un voile discret. Les plus persévérants chercheurs n'ont pu trouver dans aucun travail de statistique les chiffres exacts de l'émigration alsacienne ni de l'immigration allemande.

Ce fut encore Bismarck qui se chargea de faire connaître aux « frères regagnés » les véritables sentiments de l'Allemagne et les véritables raisons de la conquête. Le 30 novembre 1874, il disait au Reichstag : « C'est dans l'intérêt de l'Empire que nous avons conquis ce pays, dans une guerre loyale, une guerre défensive, où nous avions à défendre notre peau. Ce n'est pas pour l'Alsace-Lorraine que nos guerriers ont versé leur sang, mais

pour l'empire d'Allemagne, pour sa liberté, pour la protection de ses frontières. Nous avons pris ce pays pour empêcher les Français de se servir du coin de Wissembourg pour l'attaque qu'ils projettent (Dieu veuille la retarder autant que possible!); pour avoir, au contraire, un glacis que nous puissions défendre avant qu'ils attaquent le Rhin. C'est aussi dans l'intérêt de l'empire et non dans celui de l'Alsace-Lorraine, que nous avons admis ces messieurs dans notre sein et les avons fait profiter des avantages de la Constitution impériale. Ce n'est pas dans votre intérêt, messieurs, nous pourrions fort bien vivre sans vous (*Hilarité*), mais uniquement dans l'intérêt de l'empire, afin que nous puissions ici suivre avec un intérêt vivant tout ce qui se passe dans votre pays. »

Un témoin, qu'on ne peut guère plus dédaigner, M. Henri de Treitschke, le célèbre historien allemand, a écrit, pendant la guerre, une brochure : « Que réclamons-nous de la France[1]? ». Enumérant les raisons qui obligent l'Allemagne à annexer l'Alsace, il fait ces aveux : « Une question d'économie nationale est aussi à prendre en considération. Des descriptions enthousiastes des contrées riches et bénies de l'Allemagne forment un chapitre indispensable de notre catéchisme politique, et ne doivent manquer dans aucun livre scolaire allemand. Elles sont un signe touchant de notre fidèle amour envers le pays de nos pères, *mais elles ne sont pas vraies.* Un jugement rassis ne peut contester que la nature, au contraire, a traité notre pays en marâtre... Mais ici, en Alsace, c'est une contrée vraiment allemande, dont la terre reçoit les bénédictions d'un doux ciel, comme on ne le rencontre qu'en quelques endroits favorisés du Palatinat transrhénan et du haut-duché de Bade. Une singulière faveur de la configuration du sol a permis ici de conduire, par deux trouées dans les montagnes, des canaux allant du Rhin dans les bassins de la Seine et du Rhône, grandioses routes d'eau telles que le sol allemand ne les permet que rarement. Nous ne sommes nullement assez riches pour pouvoir renoncer à une possession aussi précieuse. »

Les Allemands sont accourus en foule; ils détiennent tous les emplois de quelque importance, se font payer très cher et achèvent doucement leur vie, gratifiés de belles pensions de retraite. L'indigène ne peut aspirer qu'aux emplois très subalternes; on s'efforce de le détourner des professions libérales, de le confiner dans le commerce, l'agriculture, l'industrie, d'en faire une sorte de colon qui travaille, qui paie les impôts et fournit des recrues à l'armée

[1] *Was fordern wir von Frankreich?* (Berlin 1870.)

allemande. Il le sait et comprend en outre que ses maîtres n'abandonneront jamais volontairement leurs précieux privilèges.

Peut-on, dans ces conditions, douter des sentiments intimes des Alsaciens? Un autre mot de Bismarck fixerait nos incertitudes, s'il en était besoin. Avec quelque mélancolie et un peu de surprise, il dit un jour : « Nous ne savons pas nous faire aimer. »

Ils ne savent pas se faire aimer! Aussi, commençant à s'en rendre compte, se raidissent-ils dans l'immense orgueil de leurs surprenants triomphes, prétendent-ils ne compter que sur la force du « rude poing allemand ».

Ils l'ont bien souvent proclamé, mais rarement sous une forme aussi heureuse qu'un de leurs plus importants journaux, organe officieux du gouvernement d'Alsace-Lorraine. A la suite d'une de ces manifestations anti-allemandes qui éclatent de temps en temps aux pays annexés et provoquent toujours autant de surprise que d'exaspération chez les vainqueurs, la *Strassburger Post* termina ainsi un article de défi adressé aux indisciplinés : « Qu'ils nous haïssent, pourvu qu'ils nous craignent! » Voilà comment les Allemands se montrèrent à leurs « frères regagnés ».

Terrorisée par la dictature et les lois d'exception, abattue comme par un coup de massue, la province conquise semble, des années durant, se désintéresser de tout. Les Alsaciens jugent de leur dignité de ne prendre aucune part aux affaires publiques. Ceux qui acceptent des postes quelconques dans l'administration allemande sont montrés au doigt, honnis par leurs concitoyens, flétris du nom de renégats. On se tait en Alsace ou l'on parle bas, porte close, en suivant avec anxiété les progrès du relèvement de la France. De trois ans en trois ans, à partir de 1874, des élections pour le Reichstag ont lieu, les Allemands n'ayant pas cru nécessaire de confisquer le droit de vote avec tous les autres.

La première élection montre éloquemment ce qui couve sous cette cendre. Dans les quinze circonscriptions que forment l'Alsace et la Lorraine, quinze protestataires sont nommés à d'écrasantes majorités. Les Allemands, sauf dans trois ou quatre centres, ne peuvent réunir que des minorités ridicules. Parmi ces quinze députés protestataires, se trouvent sept ecclésiastiques catholiques, ayant à leur tête l'évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges, l'évêque de Strasbourg, Mgr Raess. Ils montrent, dès le premier jour, le chemin à cette phalange de prêtres qui depuis mènent encore la lutte contre la germanisation.

Il y a peu d'abstentions. Le nombre des votants atteint la moyenne de 78 pour 100. Puis, ce cri de défi jeté à la face des conquérants, l'Alsace retombe dans son attente silencieuse.

D'autres élections ont lieu (1877, 1878, 1881, 1884), envoyant toujours au Reichstag des députés protestataires, — sauf six exceptions. Mais le zèle des électeurs s'est assoupi; la proportion des votants tombe quelquefois jusqu'à 38 pour 100.

L'attitude morne, accablée, des vaincus ne se modifie pas devant les avances du maréchal de Manteuffel, admirable type de cette catégorie de fonctionnaires prussiens qui savent dissimuler la traditionnelle et implacable dureté de la caste sous le masque de la bienveillance et de la douceur. Les annexés s'aperçoivent que chaque parole aimable du gouverneur est suivie de quelque mesure rigoureuse et que, tout en se disant « venu pour panser les blessures et non pour en infliger de nouvelles », il use durement de la dictature.

Tout à coup, en 1886, l'Alsace sort de sa torpeur. Le grand élan patriotique français de cette époque lui fait relever la tête, regarder, pleine d'espoir, par-dessus les Vosges. Est-ce la délivrance qui s'apprête? Ce ministre de la guerre jeune, ardent, avide de gloire, qui, selon le mot de Canrobert, a « redressé le pompon du soldat français », médite-t-il enfin la revanche attendue? Un souffle de confiance et d'enthousiasme passe sur le pays tout entier. Précisément, des élections se préparent : en février 1887, le nombre des électeurs monte partout à des chiffres inaccoutumés. La moyenne la plus basse est de 77 pour 100 dans deux circonscriptions, 78 dans une troisième. Dans toutes les autres, 83 et 85 pour 100. A Wissembourg, à Saverne, à Sarreguemines, à Metz, elle atteint et dépasse même 88. De ces magniques élections ne sortent que des députés protestataires. Croyant à la guerre prochaine, l'Alsace, avec une puissante éloquence, vient de crier à la France sa fidélité. Mais le boulangisme s'effondre. L'Alsace retombe dans sa prostration et, pour châtiment de son « chauvinisme français », se voit imposer les passeports. Un mur presque infranchissable la sépare des fils, des frères, des amis émigrés.

Ainsi finit en Alsace ce que l'on pourrait appeler *la période héroïque*, tandis qu'en France, les politiciens « d'affaires » préludent à ces manœuvres tenaces et louches, qui devront faire prévaloir dans le gouvernement le parti-pris de lâche abdication et d'aplatissement devant l'étranger.

La destinée des Alsaciens et des Lorrains est liée à la grandeur ou à l'abaissement de leur ancienne patrie. Leurs sentiments patriotiques, leur attitude envers l'Allemagne ont été, seront toujours en rapport direct avec la fierté ou l'humilité de la France officielle. Fatalement, l'évolution française devait avoir son contre-coup de l'autre côté des Vosges.

Abandonnée de sa protectrice naturelle, que peut l'Alsace? Livrée à elle-même, elle est absolument impuissante. Un peuple d'un million et demi d'âmes, décimé par l'émigration, envahi par ses vainqueurs, gardé par deux corps d'armée, ligotté et bâillonné jusqu'à ces derniers temps par des lois d'exception, peut-il faire ce que la France, avec ses deux millions de soldats, n'a pas osé entreprendre?

Réduit à l'inaction, ne comptant plus sur le secours espéré, l'Alsacien a compris que la seule conduite raisonnable pour lui est, en attendant des jours meilleurs, d'organiser sa vie actuelle. Il s'est aperçu que l'émigration, dont le flot a emporté au loin l'élite des siens, si elle fut d'une saisissante grandeur morale, n'en a pas moins été une faute politique. Les masses qui s'écoulaient vers l'ouest ont laissé la place libre à l'invasion venue d'Allemagne; à mesure que diminuaient les représentants de la résistance alsacienne augmentaient les éléments de germanisation, et la lutte devenait de plus en plus inégale.

A partir de ce moment, la province annexée entre dans une phase nouvelle. De cette époque, la protestation a vécu, tuée par les internationalistes de Paris. Ce qui ne signifie nullement que les Alsaciens sont réconciliés et ralliés.

Une génération nouvelle a grandi, s'éveille à la vie publique, proclame son droit à l'existence. Des juristes sortent de son sein, des logiciens et des raisonneurs. Code et droit politique en main, ils entreprennent de combattre le gouvernement sur le terrain de l'opposition légale. Ils lui démontrent ses torts, ses dénis de justice, trouvent des arguments nouveaux pour étayer les revendications qu'ils inscrivent sur leur drapeau, qu'ils résument en une devise dont Charles Grad, député protestataire des premières années, trouva la formule : « L'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains. »

Les espérances de pur patriotisme français se sont évanouies; mais pendant une dizaine d'années encore, le *bloc* alsacien restera compact. Population et députés, dans une étroite communion d'idées, lutteront contre l'Allemand, non plus, comme avant, avec la croyance qu'ils sont l'avant-garde de la France se préparant à venir chasser l'étranger, mais avec la volonté de conquérir leur autonomie provinciale, de s'affranchir de la tutelle tyrannique allemande, de ne plus être enfin, comme on les appelait à trop juste titre, des « citoyens de seconde classe ».

Cette génération dit avec calme : « Nous remplissons nos devoirs, rendez-nous nos droits. » Et elle rédige le programme de ses revendications.

En première ligne, l'abolition de la dictature.

On ne sait pas assez que la loi du 30 décembre 1871, établissant en Alsace-Lorraine le régime dictatorial, donnait à l'administration le droit de *tout* faire, sans restriction. Tout Alsacien était dans la main de la police *perinde ac cadaver*. On pouvait ordonner, au plus humble comme au plus notable, de quitter le pays dans les vingt-quatre heures; on n'avait même pas besoin de lui donner de raison. Il devait tout abandonner immédiatement : famille, maison, commerce, industrie. C'était la ruine.

Les Allemands ont essayé de dire que c'était un vain épouvantail dont leur mansuétude bien connue leur auraient interdit l'usage. La vérité est qu'ils se sont servi à plusieurs reprises de cette arme implacable et que, ne s'en fussent-ils servi qu'une seule fois, cela eût suffi pour faire peser sur tout le pays un régime de terreur.

Le programme du jeune parti réclame ensuite : la liberté de la presse, la plénitude du droit de réunion et d'association, l'élection du Landesausschuss ou Délégation provinciale par le suffrage universel et sa transformation en un parlement alsacien-lorrain, souverain pour tout ce qui concerne les intérêts particuliers du pays; enfin, — et c'est ce qui touche plus cruellement les Allemands, — l'accès des indigènes aux fonctions publiques, toutes occupées jusqu'ici par les immigrés ou par leurs fils nés dans le pays depuis l'annexion. C'est, en somme, réclamer pour l'Alsace-Lorraine l'autonomie, la mise sur le pied de parfaite égalité avec les autres Etats qui constituent l'Empire allemand.

De 1890 à 1900 environ, l'Alsace-Lorraine est unanime dans ces revendications. Toutes les antipathies individuelles, toutes les querelles locales, tous les antagonismes religieux se taisent devant l'intérêt supérieur de la petite patrie. On voit, aux élections, les adversaires d'hier désarmer et s'unir pour envoyer à Berlin des représentants dévoués à la cause alsacienne, soucieux de reconquérir les libertés perdues, de ressaisir les droits élémentaires ravis.

Ces quelques années de concorde et de courageux efforts en commun sont une belle époque encore dans l'histoire d'Alsace. On l'a méconnue; on a voulu voir dans l'abandon de la protestation une infidélité à la France; on a cru que les revendications particularistes signifiaient le commencement de la germanisation, alors que c'est, au contraire, le particularisme local qui jusqu'ici a sauvé l'Alsace de l'assimilation allemande; alors qu'il fallait beaucoup de courage, de patience, d'énergie et d'union pour batailler sans relâche sur le terrain « du droit et de la loi ».

Un premier succès, le 10 mai 1902, vient consacrer ces efforts. La dictature est abolie. Les conquis ne sont pas encore les hommes libres qu'ils veulent être, car il reste des lois d'exception, mais ils sont redevenus des hommes dont un caprice du maître ne peut plus disposer arbitrairement.

Une période de la vie alsacienne-lorraine se clôt sur cet événement capital. Une ère nouvelle s'ouvre pour le pays. Il lui reste à conquérir les titres et les privilèges d'un Etat indépendant, dans les limites de la constitution de l'Empire.

Mais la belle union qui avait régné parmi les conquis n'existe plus. Depuis quelque temps déjà, des dissentiments se produisaient, s'aggravant de jour en jour. Ils ne tarderont pas à devenir des haines. La destinée de l'Alsace d'être toujours le reflet de la France se manifeste encore dans ces tristes circonstances. Les lamentables discordes qui, depuis quelques années, déchirent la mère-patrie, devaient se répéter outre Vosges, plonger les provinces annexées dans un état aussi chaotique, aussi trouble et douloureux que celui de notre pays. C'est cette troisième période de l'histoire d'Alsace-Lorraine qui reste à étudier. C'est elle qui prête à toutes les équivoques, qui justifie toutes les anxiétés des Français. C'est elle aussi qui autorise les manifestations de joie des ennemis de notre France.

II

Pour faire cette étude, il faut considérer non seulement l'Alsace, mais aussi l'Allemagne conquérante et la France vaincue.

Nous avons plus haut montré l'Allemagne puissante, l'Allemagne conquérante, et, comme toujours depuis son apparition sur la scène du monde, conquérante barbare et sans générosité. Mais il serait ridicule de vouloir nier ses qualités. L'Alsacien lui-même ne songe pas à les méconnaître. Travailleur, religieux, soldat, il comprend la force d'un Etat qui sait maintenir l'ordre, pratiquer la tolérance et faire respecter l'armée. L'Allemagne, en outre, jouit du prestige des peuples victorieux; elle est forte, et elle a besoin de l'être pour se faire craindre, puisqu'elle ne peut se faire aimer. Mais pour se faire craindre, il ne suffit pas d'être très fort, toujours plus fort : il faut que les ennemis affaiblis s'affaiblissent toujours davantage.

Les Allemands ont réussi à mettre la France d'aujourd'hui dans la situation qu'avait prévue Bismarck, lorsqu'il soutenait la république contre son ambassadeur d'Arnim qui, lui, travaillait au rétablissement du comte de Chambord. Mûs par la même volonté,

tous deux voulaient favoriser chez « l'ennemi héréditaire », l'installation d'un régime qui empêchât son relèvement. Tous deux voulaient le mettre dans l'impossibilité de recommencer la lutte pour recouvrer les provinces perdues. Ils différaient sur les moyens mais non sur le but. Il s'agissait toujours du vieux plan qu'on trouve déjà dans les papiers des ennemis de la France de Louis XIV, et qui plus tard fut formulé d'une façon aussi concise qu'éloquente par le chancelier de l'empire d'Autriche. Le 5 juin 1792, le comte de Kaunitz écrivait à son maître : « Il faut rétablir un ordre de choses supportable, mais pas davantage, pour que la France ne puisse peu à peu revenir au degré de son ancienne puissance, et il ne sera pas difficile d'y former un gouvernement tel que ce pays, dans une fluctuation et une fermentation constantes, soit faible à l'intérieur et nul à l'extérieur. »

Bismarck n'a pas le mérite de l'invention, mais celui d'avoir su manœuvrer assez habilement pour ouvrir et déblayer le chemin du pouvoir devant les hommes qui devaient se faire les meilleurs collaborateurs de ses complots. Il avait, du reste, un autre illustre modèle en Frédéric le Grand. Lorsque le « Salomon du Nord » médita la ruine et le démembrement de la Pologne, le plan qu'il dressa fut, dans ses grandes lignes, celui-là même que l'on suit aujourd'hui contre la France. Les analogies sont frappantes. On travaille d'abord à la désarmer, à la rendre incapable de défense ; on la sépare du seul allié qui ne lui ait jamais fait de mal, en même temps qu'on s'efforce de la déchirer par une guerre civile latente, faite de haines politiques, sociales, religieuses; on la rend enfin « faible à l'intérieur, nulle à l'extérieur ».

La bienveillance, l'appui de l'Allemagne, si désiré de nos policiens, dépend de l'abandon définitif des provinces perdues. Voilà longtemps que cette intrigue se file. M. Grévy commença par des paroles dans l'intimité; puis nos dirigeants s'enhardirent, dissimulant leur défection sous les drapeaux de l'humanitarisme; enfin, en 1900, ils ne se cachaient plus, et l'un d'eux osait dire, pendant l'Exposition universelle, à l'un des principaux députés alsaciens au Reichstag : « Quel service vous nous rendriez, si vous pouviez enfin vous déclarer satisfaits ! » Maintenant, ces gens ne prennent plus de ménagements, et c'est à la tribune même de notre Parlement qu'ils proclament leur renonciation en discours retentissants.

Ils ne s'en tiennent pas là; leur collaboration avec les germanisateurs est devenue intime. Ils organisent des équipes de *missi dominici* chargés de porter la bonne parole en Alsace-Lorraine. Pour le moment, suivant la même prudente tactique que jadis en France, ils se contentent d'aller de porte en porte murmurer en

tête à tête des paroles de résignation. Mais bientôt ils s'enhardiront, et l'on verra dans les provinces perdues ces bons apôtres de paix universelle et de fraternité des peuples tenir des conférences publiques où ils évangéliseront les conquis, sous l'œil bienveillant du commissaire de police prussien.

III

Comme les sentiments de l'Allemagne et de la France officielle pour les provinces conquises se sont manifestés sans ménagements dans la presse spéciale des deux pays, à la tribune des deux Parlements, l'Alsace-Lorraine n'a eu qu'à prêter l'oreille pour apprendre ce qu'on voulait qu'elle sût. Il en est résulté le désarroi que l'on constate dans les esprits, l'état chaotique où se débattent les partis politiques. Le *bloc* que pendant trente ans l'Alsace avait formé contre l'Allemagne est en miettes. Comme la France, elle est aujourd'hui dans la situation à peu près qu'avaient rêvée les germanisateurs. Fidèles à une devise ancienne qu'ils appliquent en maîtres, les Allemands devaient s'efforcer de diviser pour régner, de rompre ce faisceau de résistances qui opposait à leurs tentatives une si tranquille énergie.

Les griefs personnels furent adroitement soulevés, les suspicions éveillées; surtout on sut faire revivre les querelles religieuses qui, si elles n'avaient jamais en Alsace éclaté avec violence, avaient cependant toujours existé à l'état latent. Depuis l'annexion, la paix s'était faite. On avait vu de touchantes unions, des oublis complets d'antagonismes confessionnels devant la nécessité de tenir ferme contre l'adversaire commun. Les nombreux prêtres qui, tant d'années, furent députés au Reichstag : l'admirable évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges; le vénérable chanoine Winterer, député d'Altkirch-Thann depuis 1874 et que son grand âge seul a éloigné de la lutte en 1903; M. l'abbé Guerber, député de Guebwiller depuis 1874, retiré en 1898 pour laisser son siège à M. le curé Rœllinger, qui l'occupe encore aujourd'hui; M. l'abbé Simonis, député de Ribeauvillé depuis 1874 et qui a renoncé à son siège en 1898 en faveur de M. l'abbé Wetterlé; M. l'abbé Delsor, député d'Erstein-Molsheim depuis 1898, à la place du baron Zorn de Bulach; — quelques autres encore durent leurs élections à l'appoint des voix protestantes, tandis que M. Preiss, protestant, ne peut se maintenir dans la circonscription de Colmar que grâce au soutien des catholiques.

L'administration allemande a réussi à susciter en Alsace-Lor-

raine autant de partis qu'en France. Les luttes y sont aussi ardentes. Mais il n'est pas toujours aisé de définir très exactement la couleur des drapeaux pour lesquels on se bat si furieusement. Même les deux plus grands partis (Landespartei et socialistes), qui semblent prêter le moins à l'équivoque, renferment des éléments hétérogènes.

Un examen de la situation créée par les dernières élections de 1903 montrera la confusion où se débat l'Alsace-Lorraine actuellement. Disons d'abord que 282 406 électeurs remplirent leurs devoirs électoraux sur 371 255 inscrits. Le Landespartei (littéralement : parti du pays), que ses adversaires de tout bord appellent le « parti clérical », compte, dans les 108 747 voix qu'il a réunies, de nombreux votes protestants et, parmi ses neuf candidats élus, un protestant, M. Preiss, avocat. Deux de ses candidats ont échoué : M. Bigenwald (Mulhouse) et M. Hauss (Strasbourg-campagne). Les neuf élus sont : MM. le docteur Ricklin (Altkirch-Thann), Preiss (Colmar), Rœllinger (Guebwiller), Wetterlé (Ribeauvillé), Vonderscheer (Schlestadt), Delsor (Molsheim-Erstein), Wiltberger (Haguenau-Wissembourg), Mérot (Boulay-Thionville), Labroize (Sarrebourg-Château-Salins).

Jusqu'à ces derniers temps, les députés de l'Alsace-Lorraine, sauf deux ou trois, formaient au Reichstag un groupe à part. Ils refusaient toutes les offres qui leur étaient faites de se fondre dans les divers groupes composant le Parlement de Berlin. Ce bloc-là aussi n'existe plus. Les députés lorrains estiment que les intérêts de la Lorraine peuvent, en certains cas, être différents de ceux de l'Alsace. MM. Mérot et Labroize ont donc réservé leur indépendance dans ces cas spéciaux, tout en promettant de voter et d'agir en communion parfaite d'idées avec le Landespartei dans les questions politiques ou religieuses.

Une autre très grave préoccupation des députés catholiques est, depuis longtemps, de savoir s'ils doivent accepter les avances du Centre allemand. Jusqu'à présent, ils s'y étaient absolument refusés, malgré les avantages qui auraient pu résulter pour eux et leurs circonscriptions d'une affiliation au parti le plus puissant du Reichstag. Ils voulaient rester isolés pour ne pas sacrifier leur caractère national. Aujourd'hui, ils commencent à changer d'idée, et l'on peut prévoir que, sous peu, la députation d'Alsace-Lorraine n'existera plus comme groupe indépendant, mais se fondra dans les divers partis du Reichstag. Les représentants du Landespartei se sont résignés les derniers à cette sorte d'abdication, car leurs collègues de couleurs différentes, ont déjà effectué leur jonction avec les groupements allemands qui leur correspondent.

Aux élections de 1903, les catholiques allemands, dépités de l'entêtement des Alsaciens-Lorrains catholiques à rester indépendants, leur avaient, pour quatre circonscriptions, suscité des concurrents allemands de leur nuance. Ces quatre candidats eurent peu de succès; ils ne réunirent ensemble que 22 000 voix.

Le parti le plus important ensuite est le parti socialiste. Ses progrès dans le pays ont été considérables. En 1890, il avait fait nommer M. Hickel, à Mulhouse, avec 5296 voix; en 1893, M. Bueb, à Mulhouse, avec 9797 voix, et M. Bebel, à Strasbourg, avec 7693 voix; en 1898, M. Bueb, à Mulhouse, avec 8052 voix. Malgré les 73 209 voix obtenues au total, en 1903, aucun candidat socialiste n'a été élu cette fois. Ce chiffre dépasse, pourtant, de beaucoup les 51 200 suffrages réunis aux élections précédentes, en 1898. Il importe, cependant, de faire remarquer que toutes ces voix ne doivent pas être attribuées aux socialistes; beaucoup d'Alsaciens appartenant aux « partis de l'ordre » ont souvent préféré voter pour un compagnon que pour le candidat gouvernemental. Quoi qu'il en soit, il dépend, aujourd'hui, des socialistes, dans plusieurs circonscriptions, de faire triompher les députés qui leur agréent, et ils s'inquiètent peu de leur signification : quelques-uns d'entre eux ont même donné leur voix au prince de Hohenlohe, dans la circonscription de Haguenau-Wissembourg. Ils votent indifféremment pour les libéraux, les nationaux-libéraux, les radicaux, lorsqu'il s'agit de combattre les candidats du Landespartei. C'est, du reste, à charge de revanche, car les « cléricaux » voient toujours tous les partis se réunir contre eux. Le mot d'ordre est : « Plutôt le péril rouge que le péril noir. »

Eux ne s'étaient pas montrés, jusqu'à présent, aussi intolérants : en 1903, ils ont fait élire trois protestants : M. Preiss, qui est des leurs, MM. Schlumberger et Riff, libéraux. Il semble que leur patience soit, aujourd'hui, à bout, et qu'ils soient las de voter pour des libéraux de nuances diverses qui les remercient en les combattant toujours quand l'occasion s'en présente. Il est donc probable qu'aux prochaines élections, le Landespartei, lorsqu'il devra renoncer à faire passer un des siens, reportera ses voix sur le candidat socialiste. L'Alsace-Lorraine n'aura plus alors que des députés « cléricaux » ou socialistes, les représentants des partis intermédiaires ayant été écrasés entre les deux masses.

En dehors de ces deux grands groupes s'agitent divers sous-groupes : conservateurs-libéraux, nationaux-libéraux ou simplement libéraux. Parmi leurs électeurs se trouvent beaucoup d'Allemands, de petits fonctionnaires, puis des Alsaciens ayant des intérêts à ménager. Le bataillon sacré de cette petite armée est

formé par les sociétés de vétérans (*Kriegervereine*). D'opinions peu définies, ces groupes servent surtout à justifier l'intervention dans les affaires publiques de personnalités qui répugnent à la discipline des grands partis. Ils ont réuni 31 746 voix et fait passer deux candidats : MM. Schlumberger à Mulhouse et Riff à Strasbourg-ville. Tous deux sont Alsaciens. Sur leur candidature se sont ralliés ceux qui ne voulaient pas voter pour un socialiste. M. Schlumberger, grand usinier, d'abord préoccupé de ses intérêts; M. Riff, avocat, de sens pratique, acceptent tous deux les faits accomplis, sans enthousiasme, mais aussi sans chagrin. Ce dernier a bénéficié des suffrages des Allemands, bien que partout ailleurs ils soutiennent de préférence les socialistes. Mais ils semblent avoir répugné à faire de nouveau représenter la capitale par un « compagnon ».

Il faut, enfin, citer les radicaux, les radicaux-libéraux. Grâce à eux, l'Alsace-Lorraine verra s'acclimater sur son sol cette race, si commune aujourd'hui en France, des professionnels de la politique. De nuances ondoyantes, ils ne connaissent qu'un seul point sur lequel ils ne transigent jamais : la lutte contre le « cléricalisme ». Pour livrer ce combat, ils s'allient indifféremment avec tous les partis et ne dédaignent pas les témoignages de bienveillance de l'administration allemande. Leurs chefs sont : d'abord, M. Blumenthal, d'origine juive; M. le pasteur Wolf et aussi MM. Ierschke, Lenning, Lange, israélites. Ils n'ont pu faire passer que M. Blumenthal, avec 9442 voix, à Strasbourg-campagne.

Il semble que les chefs de ces différentes petites chapelles s'inquiètent du fâcheux avenir qui leur sera fait entre le Landespartei et les socialistes, et qu'ils travaillent à une sorte d'agrégation de leurs forces éparpillées. Ce mouvement de concentration pourrait bien aboutir à la fusion de tous ces partis en un seul. Sous la vague étiquette de « parti libéral », ils essaieront de résister à l'étouffement dont les menacent leurs deux puissants rivaux.

M. Blumenthal naturellement s'intéresse à cette tentative. D'origine polonaise et israélite, ce politicien a le tort d'être né du mauvais côté des Vosges. A Paris, toutes les ambitions lui eussent été permises. En Alsace, sa carrière sera très probablement limitée. Le moment n'est pas encore venu en Allemagne où le socialisme sera le chemin le plus sûr pour arriver à la fortune. M. Blumenthal ne sera jamais baron et peut-être devra-t-il se décider à accepter dans un des ministères d'Alsace-Lorraine une situation administrative.

Mais il faut signaler un autre politicien, M. Goetz, qui fait à côté de lui figure de lieutenant. Notaire à Wissembourg depuis

1895, il s'est posé en représentant des jeunes générations alsaciennes-lorraines, et au Landesausschuss a prononcé un discours retentissant où, en leur nom, il affirmait leur absolu loyalisme germanique. Il déchaîna une tempête d'énergiques protestations de la part de ces jeunes Alsaciens qu'on faisait ainsi parler sans les avoir suffisamment consultés. Mais — coïncidence singulière! — peu de temps après, le gouvernement supprimait la seconde charge de notaire à Wissembourg, comme superflue. Maintenant, il n'y a plus qu'une seule étude pour cet arrondissement qui, jusque-là, en avait toujours compté deux, et c'est M. Goetz qui en est l'heureux propriétaire. Il sera intéressant de suivre ce jeune politicien dans la carrière où il vient de débuter ainsi.

Reste enfin le parti gouvernemental allemand qui dispose de 58 470 voix, données à 8 candidats. Cinq ont échoué : à Haguenau-Wissembourg, le prince de Hohenlohe, préfet de la Haute-Alsace; à Ribeauvillé, M. Sieveking, sous-préfet; à Boulay-Thionville, M. Hermann; à Saverne, M. Lewit. Ces quatre candidats malheureux sont allemands. Le cinquième est un Alsacien rallié, M. Riegert, qui a échoué à Colmar, dont il est maire..Les trois élus sont : à Saverne, M. Hœffel, Alsacien rallié depuis longtemps, rattaché au parti féodal prussien et conseiller d'Etat. Il est protestant orthodoxe et conservateur agrarien. Le secret de la fidélité que lui gardent ses électeurs, c'est qu'il est un bon médecin, très dévoué surtout à sa clientèle indigente. A Metz, M. Jaunez (10 791 voix) avait fait partie du groupe protestataire et fut nommé comme tel à Sarreguemines jusqu'en 1887. Il a subi les nécessités qui s'imposent à beaucoup de grands industriels, s'est rallié, a reçu l'empereur en 1890, et depuis a vu les grâces pleuvoir sur lui. Sa fille a épousé un officier bavarois, et son fils est le gendre de l'amiral Montagnac. A Sarreguemines, le baron de Schmid, directeur de salines (13 564 voix), a su plaire à l'empereur qui l'a nommé capitaine « à la suite » dans un de ses régiments de cavalerie. Le baron de Schmid avait été sous-officier en France et avait passé par Saumur. Comme M. Jaunez, il ignore l'allemand.

Les partis politiques en Alsace-Lorraine, séparés par les dissentiments les plus aigus, n'ont d'autres préoccupations que de faire triompher leur doctrine. Autrefois, la situation était simple : d'un côté se trouvaient les Allemands et les ralliés; de l'autre, les Alsaciens français. La France aujourd'hui, quels que soient les sentiments intimes des individus, a disparu de leurs querelles, et ce sont des divergences sociales et religieuses qui en font l'objet. Mais il ne faut pas oublier que le fait d'exprimer publi-

quement des sentiments français serait considéré comme un crime de haute trahison.

Indirectement, et très habilement, prétend-on, l'empereur, par de bruyantes manifestations religieuses, a jeté dans ces discussions passionnées et confuses un nouvel élément de confusion. Profitant des événements qui attristent notre pays, de la politique anti-chrétienne du ministère actuel, des persécutions envers les ordres religieux, il a voulu montrer aux catholiques alsaciens qui, jusqu'à ce jour, étaient restés les plus déterminés champions de l'idée française, une Allemagne tolérante, décidée à assurer à tous ses sujets le libre exercice de leur religion, quelle qu'elle soit. Cette manœuvre hardie aura-t-elle sur les catholiques alsaciens l'influence qu'il espère? La seule chose certaine jusqu'à présent, c'est qu'à cause de cette attitude, l'empereur est devenu impopulaire parmi les fonctionnaires, les étudiants, l'élite intellectuelle protestante de son peuple. Berlin manifeste son mécontentement.

Pourtant cette politique lui était imposée par le socialisme grandissant. Le parti socialiste compte actuellement une centaine de députés au Reichstag. Seul, le Centre, parti catholique, est assez fort pour lui faire contrepoids. Maître de la situation parlementaire, il profitera de ces circonstances exceptionnelles pour obtenir le plus d'avantages possible et en même temps que lui, les Alsaciens-Lorrains en bénéficieront. Mais les vieilles haines religieuses qui jadis déchirèrent l'Allemagne ne se réveilleront-elles pas, compliquées encore de haines sociales?

L'horizon de l'empire allemand s'obscurcit de points noirs. Plus que jamais, il est condamné à devenir toujours plus fort et toujours plus craint.

Tandis que les partis politiques se déchirent, les hommes de travail poursuivent leurs luttes, âpres aussi, pour l'existence. Un phénomène de dédoublement se produit chez l'Alsacien obligé, pour tirer parti de son travail, de mêler son existence à celle des conquérants. Il vit ses heures de travailleur détaché de toutes préoccupations sentimentales, positif, pratique, absorbé dans son labeur, soucieux uniquement d'en tirer le maximum de bénéfices, indifférent à tout ce qui n'est pas ce but à atteindre, devenu enfin, semble-t-il, un Allemand comme les autres et digne de réjouir le cœur des pangermanistes. Il serait alors inutile de vouloir faire vibrer en lui la corde patriotique; on jouerait un personnage ridicule et on le désobligerait. Mais qu'on laisse s'effacer les soucis du bureau ou de l'atelier, qu'on attende certaine minute de détente, d'abandon, et l'on sera surpris de voir les explosions germanophobes de ceux qui paraissaient les mieux ralliés.

Là encore, on retrouve ces mélanges déconcertants, ces aspects multiples que nous indiquions au début et qui s'expliquent par la vie inharmonique qu'imposent les circonstances. Il y a des nécessités que l'Alsacien s'est décidé à subir. L'Allemand tient de l'Alsace tout ce qui est *empoignable*; l'industrie, le commerce, le travail sous toutes ses formes sont orientés comme l'ont voulu les politiciens de Berlin.

Cela n'a pas été sans peine. Longtemps l'Alsace-Lorraine a essayé de se passer du marché allemand. Le régime de faveur concédé par la France à ses produits ayant pris fin en 1876, le marché français s'est trouvé à peu près fermé pour l'industrie alsacienne. Les débouchés qu'elle avait cherchés dans les autres pays, tels que la Suisse, l'Amérique, ayant été reconnus insuffisants, force lui fut, après de longues et coûteuses tentatives dans lesquelles sombrèrent d'anciennes grandes maisons, de confondre ses intérêts avec ceux de l'Allemagne. C'est maintenant chose faite, et l'idée du bouleversement que le retour à la France produirait dans le monde des affaires n'est pas sans inquiéter. Ce retour entraînerait en effet une nouvelle période d'essais, de luttes, de sacrifices, pour reconstituer une autre clientèle; les mieux intentionnés redouteront toujours ce moment de trouble, comme on appréhende les ennuis et les dépenses d'un déménagement, même désiré. Ainsi l'annexion à l'Allemagne sera subie par les industriels tant qu'un incident extraordinaire ne viendra pas bouleverser l'état de choses actuel.

Mais elle n'est que subie : tous, et surtout ceux qui travaillaient déjà avant la guerre, se rappellent la prospérité de l'Alsace à cette époque, prospérité qui, depuis la conquête, n'est plus jamais arrivée au même degré. Pour que le monde des affaires se résigne à sa situation actuelle, il ne fallait rien moins que le spectacle offert en ce moment par la France politique et gouvernementale.

Les principales industries d'Alsace sont celles du coton, de la laine et la construction des machines.

Pour le coton, le retour à la France ne causerait pas de déception, une fois passés, bien entendu, les premiers temps de trouble. La concurrence qu'y trouverait le coton alsacien ne serait pas plus grande que celle du marché allemand. Les débouchés très sérieux que les fabriques de Ribeauvillé, de Thann, de Wesserling y conservent, surtout pour les beaux articles imprimés, ne pourraient que s'étendre.

La filature de laine aurait un moment critique à traverser, mais là encore, la concurrence allemande est si forte que les filateurs

n'auraient, pensent-ils, rien à regretter. Le tissage, de laine, « nouveautés pour vêtements », exporte déjà beaucoup en France, surtout Sainte-Marie-aux-Mines. L'exportation qui se fait aujourd'hui par Berlin se ferait aussi bien par Paris, à condition cependant que la marine marchande française se relève de sa décadence.

Quant à la construction des machines, l'Alsace qui pour certaines en a presque le monopole en Europe aujourd'hui, le conserverait, au grand bénéfice de la France. Elle ne perdrait même pas sur ce point sa supériorité en Allemagne.

Il y a aussi l'industrie des produits chimiques pour laquelle la France est tributaire de l'Allemagne. Le retour de l'Alsace à la France atténuerait cette infériorité, au grand avantage de toutes deux.

En résumé, les industriels alsaciens, qui ont une haute et, semble-t-il, très juste opinion de leur intelligence commerciale et de leur activité, sont généralement convaincus qu'après une transition pénible ils recouvreraient leur situation florissante.

Les joies d'ordre sentimental qu'ils éprouveraient à redevenir Français compenseraient les ennuis momentanés que leur occasionneraient les troubles inséparables d'un bouleversement politique. On ne saurait oublier en outre qu'ils partageraient avec la France la prospérité qui accompagne toujours les succès des peuples après une guerre victorieuse.

Il est cependant un côté tristement singulier de cette situation; les nombreux Alsaciens qui ont transporté chez nous les industries spéciales des provinces arrachées verraient-ils avec une joie sans mélange un changement à l'état de choses actuel? Ne redouteraient-ils pas la concurrence que viendraient leur faire alors leurs anciens compatriotes redevenus Français? On nous assure que cette éventualité n'est pas à craindre?

L'opinion des vignerons alsaciens est intéressante, étant donnée la place importante que tient le vignoble dans la vie économique du pays. Ils se plaignent amèrement de la concurrence des vins du Palatinat, pour la plupart fabriqués. Depuis des années, on cherche sans y réussir le moyen d'atteindre ces industriels et d'empêcher leurs falsifications. En attendant, le vignoble alsacien se ruine d'année en année. Les maladies les plus diverses s'ajoutent aux méfaits des fraudeurs, et le viticulteur s'estime heureux quand il a pu équilibrer son budget après un travail opiniâtre. Qu'arriverait-il en cas de retour à la France? Le marché allemand serait fermé comme avant la guerre, mais en revanche n'inonderait plus le pays de ses vins falsifiés. Les vins du Midi les remplaceraient, mais on n'oublie pas le « temps français »

où, malgré leur concurrence, les capitaux engagés dans un vignoble rapportaient 8 et 10 pour 100, ainsi qu'il résulte de l'enquête publiée par le ministère des travaux publics en 1869.

Il semble donc que les avantages et les inconvénients s'équilibreraient. Il en serait de même pour les autres branches de l'agriculture. L'industrie, le commerce, l'agriculture ont besoin de la paix, de la confiance en un tranquille avenir. En Alsace, comme partout ailleurs, il est donc naturel que le travailleur, le commerçant s'inquiètent en songeant aux bouleversements qui résulteraient forcément d'un changement violent de la situation actuelle.

IV

En résumé, par tout ce qui constitue sa vie matérielle au jour le jour, l'Alsace est séparée de la France. L'Allemagne a réussi à élever une sorte de muraille de Chine entre elle et la mère-patrie. Les esprits positifs, libérés de préjugés, sont en droit d'affirmer qu'elle est germanisée. De même qu'ils nient l'âme parce qu'ils « ne l'ont jamais trouvée sous leur scalpel » en disséquant des cadavres, ils peuvent nier la persistance du caractère français dans les provinces conquises. On ne pourrait leur en montrer aucune trace dans les statistiques des diverses administrations, dans les transactions commerciales, dans les manifestations publiques des partis politiques. Le reste pour eux n'est que sentimentalité vaine et négligeable, et il est de mode dans les milieux dits intellectuels de hausser les épaules quand on parle de sol, de race, de nationalité, de frontière.

C'est pourtant cela qu'il nous reste à étudier avant de conclure.

L'Alsacien, on ne saurait trop le répéter, — et cette vérité fondamentale est reconnue aujourd'hui par les Allemands eux-mêmes qui l'impriment dans leurs livres de classes, — l'Alsacien *n'est pas d'origine allemande*, mais d'origine celtique ou gauloise.

Comme le reste de la Gaule, l'Alsace fut submergée par le flot des invasions barbares venues de la Germanie, et travailla, elle aussi, à rejeter les éléments étrangers qu'elle n'avait pu assimiler. Moins heureuse que la France qui réussit mieux et plus tôt ce travail d'assainissement, elle ne put reprendre possession d'elle-même qu'au moyen âge.

On ne sait pas assez combien lâches furent les liens qui l'unirent au saint-empire romain. L'Alsace profita des difficultés auxquelles les empereurs furent en proie, des désordres intérieurs et des guerres lointaines qui les absorbèrent pendant des siècles pour se tailler une indépendance de plus en plus grande. Mor-

celée en une infinité de petits fiefs, elle ne connut d'autres suzerains que ses seigneurs. Quant à ses villes, elles surent obtenir de l'empereur des libertés et des franchises qui en firent bientôt de véritables républiques. Elles s'administraient elles-mêmes, soutenaient des sièges et faisaient des guerres pour leur propre compte, concluaient des alliances avec qui bon leur semblait. La Décapole ou union des dix villes n'était autre chose qu'une petite fédération de ces minuscules républiques. L'empereur, elles ne s'en souciaient guère, savaient fort bien qu'elles n'en pouvaient rien attendre et, qu'en cas de danger, il ne viendrait pas à leur secours; elles en avaient maintes fois fait l'expérience. Elles lui payaient donc leurs redevances et, en échange, lui arrachaient toujours plus de franchises. Là se bornaient leurs rapports. Il arriva que l'empereur voulut ou restreindre les libertés ou augmenter les impôts. Mais il se heurta à des résistances énergiques. Au seizième siècle, par exemple, sous le règne de notre Henri II, dans un cas pareil, Strasbourg tint à son suzerain un langage hautain, le menaçant, s'il voulait entamer son indépendance, de se donner au roi de France qui la sollicitait depuis longtemps. Et ce fut l'empereur qui capitula.

Voilà comment l'Alsace fut allemande.

Pendant plus de huit siècles qu'elle tint ainsi vaguement au saint-empire, elle en prit la langue, mais dans une certaine mesure seulement. Elle s'assimila le vieil allemand, le façonna et le corrompit à sa manière, puis s'y tint, ne le modifiant presque plus et ne se souciant nullement du « haut allemand » et de ses lentes transformations. Les documents anciens écrits en Alsace, les vieilles chroniques, les actes publics et privés sont rédigés en un langage qui se rapproche beaucoup plus des dialectes alsaciens d'aujourd'hui que de la langue de Gœthe.

En outre, pendant toute cette période, l'Alsace resta en rapports constants avec la France. Les gens instruits savaient le français, le parlaient et l'écrivaient correctement. C'est par l'entremise des Alsaciens que la civilisation française, plus avancée, que la littérature et l'art français passaient en Allemagne où ils trouvaient d'ardents imitateurs. On sait que, pendant tout le moyen âge, la littérature allemande, abstraction faite des *Nibelungen* et de quelques autres légendes barbares, venues sans doute des Scandinaves, fut un fidèle reflet de la nôtre. La poésie lyrique de nos trouvères, nos chansons de gestes, nos romans de chevalerie et nos fabliaux s'y retrouvent, à peine « démarqués », comme nous disons aujourd'hui. Notre cycle d'Arthur et de la Table Ronde y est en honneur encore à présent, puisqu'il a inspiré une partie de l'œuvre wagnérienne : *Tristan et Yseult* notamment. Cette légende

bretonne fut écrite en allemand par le plus célèbre trouvère alsacien, Godefroid de Strasbourg.

L'art ogival, si improprement appelé gothique, alors qu'il devrait s'appeler art français, — célébré par les Allemands comme la plus pure, la plus magnifique floraison de leur beau génie, — l'art ogival a l'Ile-de-France pour berceau. Les archéologues allemands eux-mêmes n'osent plus le contester aujourd'hui. De France, nos architectes passèrent en Alsace où ils laissèrent d'immortels souvenirs. La merveilleuse cathédrale de Strasbourg serait, dans sa partie principale, l'œuvre d'un Français, et le fameux Erwin de Steinbach se serait nommé en réalité Hervé de Pierrefonds. Cette hypothèse a été soulevée voici longtemps déjà, et tout porte à croire qu'elle est juste.

Ces constantes relations avec leur ancienne patrie conservèrent aux Alsaciens leur caractère particulier, leur originalité, qui tranche si vigoureusement sur le type allemand. Les éléments germaniques, en nombre plus ou moins considérable, qui vinrent s'y mêler dans le cours des siècles, furent assimilés par la vigoureuse race vosgienne sans peine et si complètement qu'il n'en resta presque aucun vestige. L'influence du sol et de la vie locale l'y aidèrent naturellement.

Aussi le retour à la mère-patrie sous Louis XIV ne souleva les protestations que des purs Allemands installés en Alsace, et aussi des républicains alsaciens, fanatiques de leurs vieilles libertés. Ces derniers s'apaisèrent bientôt, du reste, en voyant comme la royauté des Bourbons savait respecter leurs antiques franchises. Ils unirent leurs acclamations à celles de la masse populaire, heureux de pouvoir vivre et travailler en toute sûreté, protégés par un pouvoir fort et vigilant. L'Alsace, après plusieurs siècles de séparation, se retrouva ce qu'elle n'avait jamais cessé d'être en réalité, sous son vernis germanique : française d'esprit, de cœur et d'âme.

Et elle le fut avec la violence qui lui est propre. En 1708, l'ambassadeur du roi de Prusse, baron de Schmettau, écrivait à son maître : « Il est notoire que les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens ; le roi de France est si sûr de leur affection à son service et à sa gloire qu'il leur ordonne de se munir de fusils, de pistolets, de hallebardes, d'épées, de poudre et de plomb chaque fois que le bruit court que les Allemands ont dessein de passer le Rhin, et qu'ils courent en foule sur les bords du Rhin pour empêcher ou du moins disputer le passage à la nation germanique, au péril évident de leur propre vie, comme s'ils allaient au triomphe. » Et Schmettau ajoute que si l'Allemagne reprenait cette province, les Alsaciens conserveraient « un

brasier d'amour pour la France et de fervents désirs pour le retour de son règne en ce pays, auquel ils donneront toujours conseil, faveur, aide et secours dans l'occasion ».

Fanatiques de liberté, ces vieux républicains d'avant la République accueillirent la Révolution avec un enthousiasme passionné, comme la sanction et la réalisation de leurs idées les plus chères. Ils n'en virent que la grandeur et la générosité, sans en pressentir les crimes, sans en deviner la duperie.

Quand il s'agit de défendre le sol envahi, cette race guerrière donna à la France ses plus vaillants soldats. Quand ensuite Napoléon promena sur tous les champs de bataille de l'Europe ses aigles victorieuses, les Alsaciens encore furent les plus braves parmi les braves : Kléber de Strasbourg, Rapp de Colmar, Lefebvre de Rouffach, — combien d'autres! — brillèrent au nombre des chefs les plus distingués. Soixante-deux généraux alsaciens s'illustrèrent pendant la Révolution et l'Empire; vingt-huit ont leurs noms gravés sur l'Arc-de-Triomphe [1]. Et nous ne parlons pas de la légion obscure des simples soldats. Napoléon, qui connaissait ses Vosgiens, disait d'eux : « Laissez-les parler leur allemand : ils sabrent toujours en français! »

Les longues années de paix qui suivirent n'auraient pu que consolider la fusion, s'il en eût été besoin. Elle avait été depuis longtemps cimentée par la part si large qui fut donnée aux Alsaciens dans l'administration française. Les derniers Bourbons, la Révolution, Napoléon Ier, la Restauration, Louis-Philippe, Napoléon III, tous nos gouvernements furent unanimes pour apprécier leur bon sens, leur pondération, leur netteté de vues, et, tandis que préfets et magistrats « de l'intérieur », comme on disait alors, étaient reçus et traités en Alsace avec une extrême sympathie, les Alsaciens s'élevaient à Paris et dans les provinces françaises aux fonctions les plus hautes.

De pareils souvenirs de vie et de tendances communes ne s'effacent point au cœur d'un peuple, surtout lorsqu'ils se trouvent rapprochés des agissements si directement contraires du conquérant allemand.

Ce conquérant comprit qu'il bâtirait sur le sable s'il ne transformait le cerveau alsacien. Il compte sur l'école et le régiment allemands pour le modeler sur le type de Berlin. Quant aux anciens, il affecte de dédaigner leurs rancœurs. Ceux-là sont restés ce qu'ils étaient dans leur jeunesse. Ils ne confondent pas le gouvernement actuel français avec la France, et s'ils ont perdu toute illusion pour le présent, ils conservent intact leur espoir pour

[1] Voy. *les Généraux alsaciens pendant la Révolution et le premier Empire*, par M. P.-A. Helmer (Colmar, 1903).

l'avenir. On peut affirmer de la façon la plus certaine que toute la génération qui a connu la France lui est restée attachée, soit ouvertement, soit en secret. Chose étrange, les Alsaciens les plus ralliés en apparence, ceux qui ont accepté des situations tout à fait officielles, n'hésitent pas à dire, dans l'intimité, qu'ils sont restés Français de cœur. Nous avons connaissance d'une scène qui aurait stupéfié nos germanisateurs de Paris : deux fonctionnaires alsaciens lisaient un article de journal français où ils étaient traités d' « Allemands », de « ralliés ». Leur vieux sang alsacien bouillonna ; ils ressentirent l'épithète comme une insulte, emportés par une de ces belles et retentissantes colères dont leur race batailleuse a le secret.

D'autres, plus réservés, affectent la plus parfaite indifférence. On peut être sûr, pourtant, que l'attachement à la France sommeille et qu'il suffira d'un rien pour l'éveiller. Combien de milliers sont-ils ainsi, dans la bourgeoisie, dans le peuple, parmi les petits commerçants des villes, parmi les rudes vignerons de la campagne, chez qui tout souvenir d'autrefois semble mort, et que pourtant, tout à coup, une sonnerie de clairon, un mot heureux, un article de journal fait vibrer soudain. Ah ! vienne, un jour, de France la nouvelle de quelque action d'éclat, de quelque événement digne de sa grandeur passée, et l'on sera ébloui par la traînée de poudre qui s'enflammera tout le long des Vosges !

Restent les jeunes, ceux dont le maître d'école allemand a essayé de modeler l'esprit. Les humbles, les pauvres, la grande masse sont obligés de songer surtout aux difficultés de l'existence. Ils peinent tout le jour et n'ont ni assez de temps ni assez de connaissances pour creuser ce problème redoutable des rapports entre deux peuples. Pourtant des instincts confus, des antipathies inconscientes qui viennent de la différence de races les empêcheront de se fondre dans le peuple qui les a conquis, sans toutefois leur rendre insupportable le contact du vainqueur. Une parole, une réflexion, éclaireront d'une lueur inattendue les fonds obscurs de leur âme. Interrogez, par exemple, tel pauvre diable d'employé sur sa situation. Il vous répondra régulièrement : « Je ne puis rien espérer de mieux : ce qu'il y a de bon est pour les Allemands. » Il n'a pas eu besoin d'études ni de réflexions pour être fixé sur la place que l'Allemand assigne à tous ceux qui ne sont pas de sa race. Quand le moment sera venu, ces humbles, ces soumis feront ce que font les majorités : ils suivront avec enthousiasme la minorité consciente qui leur montrera le chemin.

Mais cette minorité des jeunes conscients, que pense-t-elle, que veut-elle ?

Certes, il en est parmi eux qui sont atteints du mal de l'époque,

qui croient que la vie est faite pour jouir. Ils veulent arriver à la fortune et n'alourdir leur bagage d'aucun scrupule, d'aucun devoir, d'aucune de ces croyances considérées comme des duperies. Mais ils ne sont pas particuliers à l'Alsace et leur ralliement à l'Allemagne ne prouve rien. Qu'on suppose Paris conquis à son tour, seraient-ils si peu nombreux, les soi-disant Français qui se précipiteraient aux pieds des préfets du Kaiser pour protester de leur dévouement et de leur loyalisme et solliciter des emplois? Chacun de nous pourrait en désigner à coup sûr plusieurs, rien qu'en regardant autour de soi.

Beaucoup de jeunes sont donc indifférents à tout ce qui ne peut contribuer à leur avancement dans la carrière choisie. Mais même ceux-là ont, avoué ou secret, le dédain du vainqueur. Ils ont été instruits à l'école allemande; ils ont passé par le régiment allemand; des études supérieures les ont menés aux universités, aux cliniques, aux hautes institutions pédagogiques d'outre-Rhin. Eh bien, il est rare qu'après ces stages divers, ils ne reviennent pas dans leur pays, gouailleurs et frondeurs. Ils admirent sans parti-pris ce que l'Allemagne a de réellement bon; mais ils raillent franchement ses ridicules, ses défauts, voire ses vices. Car ils les ont relevés avec finesse et perspicacité, grâce à ce penchant à la satire qui met un pli moqueur au coin de tant de bouches alsaciennes. La grandeur de la Germania ne leur inspire, en général, aucun respect. Ils ont vu de près ses pieds d'argile, et devant ce colosse qui a tant fait trembler leurs pères, ils sont plus sceptiques qu'effrayés. Volontiers ils répètent : « Nous n'aimons pas les Allemands, parce que nous les connaissons trop. » Et beaucoup ajoutent : « Quant à la France, on nous en dit grand bien; nous avons de la sympathie pour elle, mais comment l'aimerions-nous, puisque nous ne la connaissons pas? »

Ils n'aiment pas l'Allemand, ces jeunes Alsaciens pratiques qui songent surtout à leur fortune, parce qu'eux aussi, comme leur concitoyen déshérité, le pauvre diable de bas employé, ils se sont heurtés à la morgue, à l'orgueil allemand, et qu'ils ont vu quels obstacles insurmontables le conquérant dressait devant leurs ambitions de conquis, de représentants d'une race inférieure.

Ils le méprisent aussi, parce qu'ils ont vu de près leurs condisciples, les représentants de la noble race conquérante. Ils les ont vus en grand nombre perdre leur jeunesse en flâneries d'ivrognes, en séjours de plusieurs trimestres dans d'autres villes universitaires, non pour se perfectionner auprès de tel professeur, mais pour faire la connaissance de nouveaux camarades et de nouvelles brasseries. Ils les ont vus redoubler leurs années d'études et ne décrocher péniblement leurs diplômes que lorsque

leurs familles, assez riches, ne se lassaient pas de les entretenir dans leur fainéantise et ne les rappelaient pas pour leur faire essayer d'un métier quelconque.

Ils ont été vite fixés sur la légendaire supériorité de l'étudiant allemand, et pourtant ils savent qu'ils lui seront subordonnés, aussi souvent qu'il n'y aura pas impossibilité absolue. Ainsi dans les hôpitaux, où l'on ne peut tricher avec la maladie, avec la mort, les professeurs allemands ont dû s'incliner devant la nécessité. Jusqu'à ces derniers temps, ils s'étaient obstinés à ne prendre d'internes que parmi ceux de leur nation. Aujourd'hui beaucoup de ces places sont données aux annexés. L'Alsacien, de par ses origines gallo-romaines et son long contact avec la civilisation française a, par nature, l'esprit et toutes les facultés intellectuelles plus développés que l'Allemand. Le premier est reçu généralement à ses examens avec la note *très bien*, quand le second n'a que *passable*. En médecine, en chirurgie surtout, les jeunes Alsaciens ont la décision rapide, la légèreté et la souplesse de main qu'exige cette science, tandis que la plupart de leurs camarades d'outre-Rhin ont les doigts et l'esprit également lourds.

Une dernière remarque.

Les exemples sont nombreux de familles où plusieurs jeunes frères ou cousins, ayant reçu ensemble la modeste instruction de leur petite ville, sont parfaitement indifférents à la situation présente et à la vie publique. L'un d'eux, favorisé pour une raison quelconque, s'en va faire en Allemagne des études plus sérieuses. La « Germania mater » l'initie à son histoire, à sa littérature, à sa philosophie. Son esprit s'ouvre; il médite, il compare, et cet étudiant, saturé de culture allemande, s'écrie, avec le ton de saint Paul revenant du chemin de Damas : « La France est une grande nation! » Et, de retour au pays, il secoue l'apathie de ses frères; il leur montre les lacunes de la civilisation allemande et ces indifférents deviennent mécontents et frondeurs comme lui

L'Alsace voit dans ses frontières deux sociétés absolument distinctes vivre l'une à côté de l'autre sans se mélanger. Voilà trente-quatre ans que cette situation dure; elle est encore telle qu'au premier jour. Les inévitables nécessités de l'existence peuvent rapprocher un Allemand et un Alsacien dans une œuvre commune. Sitôt accomplie, ils se sépareront pour regagner leur foyer dont aucun d'eux n'aura l'idée de faire connaître l'intimité à l'autre. Le contraire est l'exception, et même parmi ceux qui avaient cru devoir s'affranchir de cette réserve, il s'est produit un singulier résultat.

Un de nos amis alsaciens, qui suit de très près toutes les choses de son pays, nous disait récemment : « La germanisation

est arrivée à un point d'arrêt. Les Allemands eux-mêmes se rendent compte qu'elle ne fera plus de progrès maintenant, que cela peut durer ainsi cinquante ans, sans changement appréciable. Sans doute, des Alsaciens se rallieront encore, mais d'autres, qui s'étaient ralliés, reviennent à nous dès à présent, sentant que décidément l'incompatibilité d'humeur avec nos maîtres est trop grande. En somme, il n'y a et il n'y aura pas de fusion réelle : on sentira toujours la différence de races. »

Cela se passe à Strasbourg, ville de luxe et de plaisirs, siège du gouvernement, des administrations, où tant d'Allemands des classes supérieures sont venus s'établir. Et c'est particulièrement chez les jeunes filles de quelques familles ralliées que ces désillusions, ces surprises se sont manifestées.

Une dame alsacienne, très mêlée aux œuvres de bienfaisance, nous parlait de ces ventes de charité où les comptoirs sont occupés par des Alsaciennes et des Allemandes. Leurs rapports sont ce qu'ils doivent être entre personnes de mondes également distingués; mais, dans cette courtoisie, on sent toujours du côté des unes la réserve hostile, chez les autres une nuance de morgue et de hauteur. Et une fois que deux de ces dames, rapprochées par les hasards de cette vie de quelques jours en commun, avaient sympathisé, elles se séparèrent cependant, avec des témoignages de mutuels et sincères regrets. L'Allemande avait jugé exactement les difficultés de la situation : « Je comprends tout ce que ma présence chez vous aurait de gênant pour vos amis, » dit-elle.

Dans les centres assez importants, des sociétés de jeunes gens se forment, louent un terrain pour jouer au tennis. Alsaciens et Allemands ont chacun leur jeu et ne fusionnent pas.

A Colmar, la place Rapp se transforme l'hiver en une superbe piste de patinage. C'est la seule; les deux sociétés sont obligées de se la partager. Mais tacitement, des heures différentes ont été adoptées par les uns et les autres.

Les Strasbourgeois sont grands amateurs de musique et de réunions en plein air. Dans leur beau jardin de l'Orangerie, les concerts se succèdent. Lorsqu'ils sont donnés par une musique régimentaire, on y voit peu ou point d'Alsaciens. Il y a trois ans, une fête y fut organisée au profit des sinistrés de la Martinique; le Tout-Strasbourg alsacien s'y rendit. Pour clore le concert, la musique des sapeurs-pompiers se mit à jouer diverses marches françaises, la *Sidi-Brahim*, la *Sambre-et-Meuse*. Ces vieilles sonneries causèrent un véritable délire; on ne cessait de les bisser. Puis, les clairons étant descendus du kiosque de musique, se mirent en marche, toujours sonnant, suivis de la foule en rangs pressés. Cette petite armée parcourut le parc deux ou trois

fois, jusqu'à ce que les braves pompiers se trouvassent à bout de souffle. Deux fêtes de ce genre ont encore eu lieu cet été, au milieu du même enthousiasme.

Du reste, des manifestations équivalentes se produisent chaque fois que le corps des pompiers, composés d'Alsaciens, rentre en ville après l'exercice, le matin de certains dimanches. La population va au-devant d'eux et les accompagne en marquant le pas, au son des clairons du vieux temps. Cette coutume est passée dans les traditions et a même fourni aux Allemands l'occasion, trop rarement saisie par eux, d'avoir de l'esprit... en Alsace. Ils affectent de trouver cela tout naturel. « Chez nous aussi, disent-ils, chaque ville aime ses pompiers et s'efforce de leur témoigner son affection. » Ils oublient qu'à une certaine époque, ils essayèrent de rendre impossibles ces manifestations.

On pourrait multiplier les preuves de cet état d'antagonisme entre les deux races. On en constate rarement de violentes, et les apparences trompent l'observateur superficiel. On n'est ni boursouflé ni tragique en Alsace. Aussi l'Allemand s'est-il flatté de vaincre par le temps ces hostilités calmes.

Une chose pourtant aurait dû l'inquiéter, s'il avait su son histoire littéraire nationale : l'Allemagne ne compte que trois grands poètes satiriques; tous trois sont du seizième siècle et tous trois Alsaciens. Ces Celtes vosgiens firent seuls retentir, au milieu du nébuleux fatras des philosophes et des poètes germaniques, le rire sonore de Rabelais, et ce rire fut si puissant que Brandt, Murrner et Fischart sont revendiqués aujourd'hui encore par l'Allemagne comme trois de ses plus grands écrivains.

Les généraux et les diplomates ont jugé négligeable ce souvenir littéraire. Et voici pourtant qu'après trente-trois ans d'annexion se réveilla, irrésistible, le vieil esprit des trois rieurs strasbourgeois. L'annexé a toujours cherché un peu de consolation dans les couplets moqueurs et les dessins narquois. Mais jamais la tendance satirique ne fut aussi accentuée qu'aujourd'hui. « Quand nous sommes réunis entre nous, disait un Alsacien, nous nous surprenons, depuis quelque temps, à nous raconter pendant des heures des histoires drôles et des traits ironiques sur les Allemands, ce qui ne nous arrivait jamais autrefois. Et voyez donc les plus récents dessins de nos jeunes artistes. Ne révèlent-ils pas la même disposition? »

Parmi ces derniers, il en est un particulièrement typique. Signé d'un jeune Strasbourgeois, M. Braunagel, d'une facture très artistique, il renferme, sous un aspect badin, une profonde psychologie. Une famille de paysans du Bas-Rhin, — l'homme en redingote locale et bonnet de fourrure, la femme et la petite fille coiffées

du grand nœud, — regardent passer, avec un étonnement railleur, deux enfants allemands qu'une bonne prétentieuse, — tablier à volant et minuscule bonnet en couronne, — conduit à quelque bal costumé. Le gamin allemand, qui porte lunettes, est déguisé en petit paysan d'Alsace; la fillette, à la démarche maniérée, est costumée en paysanne alsacienne, mais avec des ornements fantaisistes qui contrastent plaisamment avec la franche simplicité des ruraux authentiques. Les deux petits citadins répondent à l'examen moqueur de ceux-ci par des regards dédaigneux et supérieurs. On sent de façon saisissante, en cette page alerte et vigoureuse, que l'Allemand, sous les déguisements dont il essaie parfois de s'affubler pour se rapprocher de ses conquis, reste essentiellement différent, conserve, malgré sa fausse bonhomie, tout son orgueil et que l'Alsacien saisit tous ces ridicules et ne se cache nullement pour en rire.

Une évolution très visible s'est donc accomplie; une situation très nette s'est créée peu à peu : le vainqueur s'avoue lui-même que son œuvre est stationnaire pour un temps indéfini; le vaincu, soumis en apparence, ne proteste ni ne pleure plus. Au contraire, il rit, et son maître commence à comprendre que ce rire est plus redoutable que les larmes d'autrefois.

Autres « sentimentalités ». Le sol de l'Alsace, son climat, les produits de sa terre semblent vouloir protester, eux aussi, contre toute assimilation à l'Allemagne. Un examen de la flore et de la faune alsaciennes montre ce pays différent non seulement de l'Allemagne en général, mais même de cette partie située entre la Forêt-Noire et le Rhin, qu'on donnait jusqu'ici comme une sorte de répétition de la région entre Rhin et Vosges. Ces deux provinces allongées de chaque côté du vieux fleuve et bornées par deux chaînes de montagnes parallèles, les Vosges, la Forêt-Noire, montagnes égales en hauteur, de silhouettes semblables, revêtues du même doux voile d'azur, ces deux langues de terre si pareilles « qu'à les rabattre l'une sur l'autre on les verrait ne plus faire qu'une »[1], ces deux sœurs jumelles sont séparées par des différences naturelles importantes.

On a noté une liste de fleurs et de plantes prospérant d'un côté du Rhin, inconnues de l'autre. De même pour les animaux. Des études sur le sol et ses produits agricoles ont établi les mêmes dissemblances et, en outre, l'analogie avec le sol et le régime agricole des régions françaises voisines. L'Alsace, rive gauche du Rhin, est plus fertile que le duché de Bade, rive droite du Rhin. Par l'orientation contraire de la Forêt-Noire et des Vosges, les

[1] Dr F. Dollinger (*Revue alsacienne illustrée*, juillet 1904).

deux pays sont inégalement favorisés par le soleil : l'Alsace reçoit ses chauds rayons du matin, Bade ses rayons affaiblis du soir [1].

Du plus grand au plus petit, il est des choses rebelles qui n'obéissent qu'aux lois de la nature et qui échappent à la volonté humaine. L'Allemand a pu imposer aux pendules alsaciennes « l'heure de l'Europe centrale ». Mais sur les clochers, à côté des horloges germanisées, le vieux cadran solaire continue à faire revenir et glisser sur la muraille l'ancienne heure d'autrefois, l'heure de la France.

Enfin le crâne alsacien a résisté aux brutalités du maître d'école allemand et à la pression du casque à pointe, impuissantes à le modeler suivant le type d'outre-Rhin. Des recherches scientifiques modernes ont prouvé que ce dur crâne têtu, quels qu'aient été à travers les âges les mélanges avec les éléments germaniques, est resté le même depuis les temps préhistoriques et que sa structure est essentiellement différente du crâne allemand.

D'articles très documentés, publiés sur cette question dans la *Revue alsacienne illustrée* par M. le docteur Dollinger (1903-1904), nous détachons cette statistique concernant des crânes du treizième au seizième siècle : brachycéphales (celtiques), 84,56 pour 100; mésocéphales (intermédiaires), 13,71 pour 100; dolicocéphales (germains), 1,7 pour 100. Et aujourd'hui, de l'aveu même des savants allemands, la supériorité de la brachycéphalie est toujours au moins aussi considérable. Les uns donnent la proportion de 80,8 pour 100 pour les hommes et de 81,4 pour 100 pour les femmes; d'autres, 83,3 pour 100 et 81,9 pour 100.

Toutes choses examinées, nous nous trouvons en face de faits nets, évidents. L'Allemagne, très forte, s'est emparée de l'Alsace. La France, désorganisée, s'affaiblit de jour en jour. Non seulement elle ne songe pas à reconquérir les provinces perdues, mais ses maîtres actuels proclament que les choses sont bien ainsi. Il semblerait donc que tout soit dit et que la solution du problème alsacien-lorrain soit acquise.

Mais nous n'avons examiné ses trois facteurs que dans le passé et le présent. Reste l'avenir, et il peut s'entrevoir. L'Allemagne est engagée dans une voie qu'elle devra parcourir jusqu'au bout. La voilà qui refait le vieux rêve de tant d'autres avant elle. Elle aussi veut la domination universelle, et parce qu'elle se juge

[1] Voy. à ce sujet un article de M. Vidal de La Blache qui fait partie de son « Tableau de la Géographie de la France », introduction à l'*Histoire de France*, publiée par M. Ernest Lavisse (Paris, Hachette, 1903), et reproduit par la *Revue alsacienne illustrée* (juillet 1904), avec de remarquables « Notes préliminaires » de M. le Dr F. Dollinger. Voy. aussi : *les Vosges, le sol et les habitants*, par le Dr G. Bleicher (1890).

plus puissante, plus habile, elle croit pouvoir échapper aux catastrophes qui ont fait crouler les empires maîtres du monde. Plusieurs peuples sont déjà sous sa domination ; d'autres y tomberont demain ; d'autres encore. Il serait trop long de montrer la marche qui sera suivie et les étapes prévues dès maintenant, bien que nos intellectuels affectent de hausser les épaules quand on leur parle des projets pangermanistes. Mais l'Allemagne elle-même s'apercevra tôt ou tard que rien de durable ne se fonde contre la justice ni contre les lois de la nature.

En ce moment, où tant de nationalités qu'on croyait mortes soulèvent la pierre de leur tombeau, réclament leur place au soleil et reparaissent telles qu'elles étaient dans les siècles d'autrefois, il est extraordinaire de vouloir se persuader que les nationalités violentées par l'Allemagne devront seules faire exception à la règle.

L'Alsace ne sera pas germanisée parce qu'elle n'est pas germanisable. Elle attendra aussi longtemps qu'il le faudra, s'efforçant d'organiser sa vie le mieux possible, et quand la force qui la domine s'effondrera, elle se retrouvera ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle était hier, sous des apparences changeantes et trompeuses : elle se retrouvera française quand la France elle-même le sera redevenue.

Déçue du côté de la France, elle ne se résigne pas, elle se replie sur elle-même, elle redevient d'un particularisme raisonné, opiniâtre, auquel jamais elle n'avait pensé du « temps français ». Elle façonne, épure son langage, lui donne, par des poètes comme les frères Matthis, par les auteurs dramatiques du Théâtre alsacien, l'importance d'un idiome écrit, à qui des dialectologues s'occupent de créer une grammaire. En même temps, ses jeunes artistes, les Spindler, les Hornecker, les Braunagel, les Schneider, pour ne citer que ceux-là, la dotent d'un art local, fixent son pittoresque en décorations heureuses, en paysages émus, lui révèlent à elle-même son charme et sa beauté.

Tout cela constitue d'indéniables symptômes.

La vieille Alsace, immuable et fidèle, sous ses apparences ondoyantes, sent toujours couler dans ses veines le sang gaulois. Aujourd'hui, elle se recueille, elle attend, elle s'enferme en un dédain railleur et hisse bien haut, en face du pavillon de l'Empire, son drapeau rouge et blanc. Mais, cette année encore, comme tous les ans, les étudiants d'Alsace ont défilé à minuit, à la date consacrée, silencieux monôme, devant la statue de Kléber, et, l'un après l'autre, sans mot dire, se sont découverts devant elle.

Jeanne et Frédéric Régamey.

UN ROMAN A THÈSE

« UN DIVORCE »

DE M. PAUL BOURGET

En dehors du mariage indissoluble, il n'existe et ne peut exister de véritable mariage; aucune nouvelle union, contractée par l'un ou l'autre des époux avant la mort de l'un d'eux, ne peut détruire la première union, la nature étant ici, comme partout, plus forte que la loi humaine; le divorce crée donc pour les mêmes individus deux familles, et le fait de la coëxistence de ces deux familles pour les mêmes individus produit les conséquences les plus monstrueuses, amène les pires catastrophes; créer deux familles dans ces conditions, cela équivaut, d'ailleurs, à détruire la famille elle-même : toute loi civile, par conséquent, qui admet le divorce est une loi destructive de la société, puisque la famille, et non l'individu, est la véritable cellule sociale.

Telle est la thèse soutenue par M. Paul Bourget dans *un Divorce*.

Il est impossible de faire au sujet de cette œuvre, à M. Bourget, si l'on est de bonne foi, le reproche que l'on adresse presque toujours aux auteurs de romans ou de pièces à thèse. On leur dit, et la plupart du temps avec grande raison : les personnages qui soutiennent et qui vivent la thèse que vous combattez, sont les enfants de votre imagination; c'est vous-même qui leur donnez tous les vices nécessaires pour atteindre votre but philosophique; c'est vous-même qui créez votre « espèce », comme disent les jurisconsultes, et vous la créez la plus favorable qu'il est possible à votre démonstration; démonstration par trop facile, en vérité, et qui ne démontre rien du tout.

M. Paul Bourget n'a point ainsi procédé dans sa nouvelle œuvre. Jamais divorce ne semble avoir été plus justifié à l'origine que celui dont il nous raconte la passionnante histoire. La loi catholique mise de côté, jamais aussi un homme et une femme n'ont paru pouvoir plus légitimement s'unir avant la mort d'un des contractants du premier mariage.

M. Bourget nous met, en somme, en présence de l'hypothèes rêvée par les partisans du divorce.

La femme, véritable créature d'élite, a été mariée jeune fille et, sans qu'elle pût s'en douter, à un homme qui, sous le masque de son élégance aristocratique, cache l'âme la plus basse et la plus dégradée. C'est un débauché et il boit : dans ses moments d'ivresse il va jusqu'à frapper sa femme. Pendant cinq ans, infidélités, brutalités, dégoûts de toutes sortes, elle a tout supporté sans se plaindre, à cause de l'enfant. Mais un jour « où il l'avait frappée avec une telle violence, qu'elle a mis des semaines à s'en remettre et qu'il avait voulu frapper l'enfant », elle a quitté le domicile conjugal; elle a ensuite demandé et obtenu la séparation de corps qui, à la requête du mari, a été, trois ans après, conformément à la loi Naquet, convertie en divorce.

Après le divorce, le mari a continué sa vie d'ivrognerie et de désordres de toutes sortes.

Il a été aussi mauvais père que mauvais époux, se conduisant vis-à-vis de son fils comme si celui-ci n'existait pas, n'usant même pas du droit accordé par le jugement, de le voir à certaines époques déterminées, le recevant quelques minutes à peine à chaque jour de l'an et encore seulement lorsque ses plaisirs ne le retenaient pas alors ailleurs qu'à Paris. Enfin, nous le voyons, à la fin du livre, mourir d'une maladie produite par l'alcoolisme.

Tel est M. le comte de Chambaut, le mari du mariage indissoluble. Il est assurément peu flatté. On peut dire de lui ce qu'on disait de Beaumarchais, il représente bien « tous les vices ensemble ».

M. Albert Darras, au contraire, le mari du divorce, possède toutes les vertus. Jeune homme, il a connu jeune fille et passionnément aimé la future M[me] de Chambaut; mais il était pauvre alors et elle était riche : il n'a pas osé se déclarer. Depuis lors, il a travaillé : dès sa sortie de l'Ecole polytechnique, il est entré dans une grande maison de banque, dont il est devenu ingénieur-conseil. Il a ainsi conquis la fortune.

Dès qu'il la sait redevenue libre par son divorce, il offre sa vie à la femme qu'il a continué d'aimer, à qui dans son cœur il avait juré de rester toujours fidèle, bien qu'elle se fût donnée à un autre après l'avoir non pas dédaigné, mais « à peine remarqué », chose peut-être plus grave pour l'amour-propre masculin. Elle a accepté; elle a contracté cette union nouvelle et, depuis ce jour, « elle n'a pas rencontré en lui une défaillance, il a été le meilleur des maris ».

C'est que la noblesse d'âme et la délicatesse de sentiments d'Albert Darras sont à la hauteur de sa grande intelligence. Il est anticatholique au suprême degré, mais avec une parfaite bonne foi, il est sectaire, mais aussi loyal que sectaire.

« C'est, nous dit M. Bourget, un des membres naïfs du plus corrompu et du plus déshonoré des partis. » Il croit à une morale purement laïque, en dehors de Dieu, créée par l'homme seul. Et cette morale, qu'il entend faire plus pure, plus haute, plus sévère, que la morale chrétienne, il la pratique strictement. Il a la prétention d'avoir une religion la plus belle de toutes, celle de la justice et « qui réside essentiellement dans le droit de se conduire d'après sa conscience ». Faire lui-même tout ce que lui dicte sa conscience individuelle, respecter chez chacun de ses semblables la règle de conduite dictée à celui-ci par sa conscience individuelle, c'est là le principe qui, dit-il, domine tous ses actes.

S'il est à l'égard de sa femme « le meilleur des maris », il est vis-à-vis du fils né du premier mariage « le meilleur des pères ». Tous les devoirs que le vrai père a négligés à l'égard de ce fils, lui les a fidèlement accomplis : il l'a traité comme s'il était vraiment son fils. Il l'aime tout autant que s'il l'était. Il a mis autant de soin à former son âme que si son sang était le sien : s'il n'a pu le rendre le fils de sa chair, il en a fait « le fils de son esprit ». Il s'était promis à lui-même, au moment où M[me] de Chambaut lui a accordé sa main, de remplir consciencieusement, généreusement, cette mission, et il s'est tenu parole.

Et cependant, dans cette œuvre d'éducation apparaît déjà l'une des monstruosités inévitables du divorce. Darras s'est vu forcé d'apprendre à un fils à mépriser son père. Il a fallu qu'il lui expliquât pourquoi le vrai père, bien qu'il existât encore, n'était plus au foyer, et que lui, Darras, était là pour le remplacer et ayant le droit de le remplacer; il a dû lui dévoiler la véritable raison de cette absence, c'est-à-dire l'ignominie de son père : « il l'a fait juge entre le second ménage et cet homme quand il a eu ses dix-huit ans. Il lui a lu l'arrêt de séparation et les plaidoiries ».

Mais cet acte odieux et répugnant, conséquence forcée du nouveau mariage, ne blesse en rien la conscience de Darras. Cet acte est conforme à ses principes. Pour lui, comme pour les partisans logiques du divorce, rien n'existe plus, après sa dissolution légale, du premier mariage; la loi humaine, toute-puissante, a tout détruit, la paternité qui en est résultée comme tout le reste. Le fils du premier mari est, pour Darras, bien devenu son fils; n'est-ce pas lui qui « l'a fait », puisque, d'après sa doctrine, comme il l'affirme lui-même, « l'homme est ce que le fait son éducation. La théorie de l'hérédité toute-puissante n'est qu'un reste de cette vaste injustice organisée qui fut l'Eglise... »

Il y a maintenant douze ans que Darras a épousé M[me] de Chambaut, divorcée; douze années d'un bonheur sans mélange

pour les deux époux. Et cet homme qui a deux passions, « sa femme et ses idées », est profondément heureux; heureux non pas seulement parce que son mariage lui a donné toutes les félicités qu'il rêvait, mais aussi parce que son foyer, « égal au plus religieux par la fusion des âmes, la fidélité réciproque, l'intensité de la vie morale », est là comme une preuve vivante, palpable aux yeux de tous, de l'inanité du dogme catholique sur l'indissolubilité du mariage; il a effacé le premier père comme il a effacé le premier mari.

*
* *

Jusque-là, d'ailleurs, une parfaite communauté d'idées et de sentiments a existé entre sa femme et lui.

Elevée religieusement, Gabrielle, au moment où le divorce a été prononcé, avait perdu la foi. Elle s'est donc remariée sans scrupule et en parfaite tranquillité d'âme; et cependant elle a fait promettre à Darras, au moment où elle s'unissait à lui, que les enfants à naître de leur mariage seraient élevés dans la religion catholique. Elle voulait donc que ses enfants futurs fussent dans l'Eglise au moment même où elle se mettait hors de l'Eglise en violant une de ses lois fondamentales! Contradiction étrange, en vérité, mais cependant tout à fait vraisemblable dans notre pays où les rares femmes libres-penseuses conservent presque toutes dans leur cœur, inconsciemment, la foi.

Une fille est née de leur mariage et, très loyalement, Darras a tenu sa promesse. De l'exécution de cet engagement va naître, au moins en partie, la « tragédie de famille » qui fait la fable du roman de M. Paul Bourget.

L'âge de la première communion est arrivé pour la petite Jeanne. Gabrielle a dû l'accompagner au catéchisme dans la petite chapelle souterraine de Saint-Sulpice, là même où sa mère l'avait conduite autrefois. « Là, elle a vu l'amour de Dieu s'emparer peu à peu de son enfant, accomplir dans ce cœur des miracles de perfection quotidienne. » A la messe, « où elle avait recommencé d'aller à cause de Jeanne, pour la forme », elle a prié et tout à coup « elle a senti Dieu, elle a senti son âme ». « Les raisonnements qui lui avaient été donnés contre la religion se sont levés, mais aucun n'a tenu contre la voix de sa fille parlant au bon Dieu. »

La foi lui est donc revenue et elle entend désormais conformer sa vie à sa foi, redevenir chrétienne pratiquement; elle veut, au jour solennel qui s'approche, communier avec sa fille à la même table sainte. C'est dans ce but que nous la voyons venir frapper à la

porte du P. Euvrard, l'oratorien expulsé, le grand mathématicien, membre de l'Institut, dont elle a entendu son mari vanter la grande science et la largeur d'esprit; elle veut lui ouvrir son âme, lui demander les moyens de rentrer dans l'Eglise et de participer aux sacrements. Elle s'imagine, faisant la confusion si généralement répandue, que les tribunaux ecclésiastiques peuvent rompre certains mariages, que le sien avec M. de Chambaut est dans ce cas, que, par conséquent, au point de vue religieux, sa situation peut être régularisée. Le P. Euvrard a bientôt fait de la détromper. Avec autant de mansuétude et de délicatesse que d'énergie et de netteté, il explique à la malheureuse que l'Eglise n'a pas le droit de dissoudre un mariage, qu'elle peut seulement déclarer nuls des mariages conclus en dehors des conditions requises, des mariages, par conséquent, qui ont seulement l'apparence de mariages, mais qui n'en sont pas, qui n'en ont jamais été. Son premier mariage avec M. de Chambaut n'est pas de ceux-là : il existe toujours; elle vit donc, aux yeux de l'Eglise, dans l'adultère avec un homme qui n'est pas son mari; elle ne peut pas communier dans ces conditions; le prêtre ne peut même pas recevoir sa confession.

Et le grand savant, après avoir exposé le dogme catholique dans son inflexibilité, en démontre à la pauvre femme, qui se révolte, toute la grandeur et la nécessité; il lui prouve que le principe de l'indissolubilité n'est loi de l'Eglise que parce qu'il est loi naturelle et loi sociale. « Il lui fait toucher du doigt l'identité absolue entre la loi de l'Eglise et la loi de la réalité, entre les enseignements de l'expérience et celui de la révélation. »

« Le divorce, lui dit-il, que ses partisans appellent un progrès, la science l'appelle une régression. »

Il y a là une page des plus magistrales. Jamais les arguments en faveur de l'indissolubilité ne nous paraissent avoir été condensés avec une telle puissance de dialectique : jamais les objections si fortes en apparence n'ont été renversées avec une telle vigueur de logique.

La porte de l'Eglise reste donc fermée à M[me] Darras. Car, « fût-ce au prix de son salut éternel, elle ne quittera jamais Darras, jamais, jamais... » Il a été bon, généreux, il lui a prodigué à elle et à son fils un dévouement de tous les jours, de tous les instants; et enfin elle l'aime, elle l'aime et elle l'aimera toujours de toute son âme.

Mais cet amour même va devenir pour elle le plus affreux des supplices. Maintenant qu'elle croit, cet amour est un crime, et de s'y abandonner va la livrer aux tortures les plus épou-

vantables de toutes, celles qu'inflige la conscience à celui qui n'écoute pas sa voix. Pas une des manifestations de cet amour qui autrefois jetaient tant de douceur sur sa vie et qui maintenant ne versera le poison dans son âme : le foyer si cher et si pur, désormais corrompu et maudit! Sentir Dieu là, vivant et parlant dans son cœur, ne pas lui répondre et le repousser!

La voilà, l'une des situations les plus horribles pour un être humain, amenée par le divorce. Et cela, ce n'est pas à l'heure présente un état d'âme créé par l'imagination de M. Paul Bourget : c'est bien une réalité, une réalité vivante ; et une réalité qui n'est pas dans notre société française une exception. La presque unanimité des femmes qui chez nous divorcent et se remarient ont reçu une éducation catholique. La passion chez elles, plus forte que tout, leur fait tout oublier et elles ont foulé aux pieds la loi religieuse. Mais plus tard, surtout quand le malheur fond sur elles, Dieu a son heure, la foi revient et alors surgit pour elles « le drame de conscience », si horrible décrit par M. Paul Bourget.

N'en est-il pas d'ailleurs de même pour les hommes? Ils sont légion, chacun le sait, ceux qui, durant toute leur vie, indifférents, libres-penseurs, farouches laïciseurs même, appellent un prêtre, se jettent dans les bras de l'Eglise dès qu'ils sentent leur fin approcher.

Lorsqu'au cours d'une maladie grave, à l'heure suprême de la mort, le mari d'une divorcée se voit obligé par sa foi de renier la compagne tendre et fidèle de sa vie, le drame devient peut-être plus poignant encore.

*
* *

Mais ce n'est pas seulement comme femme que Mme Darras sera la victime du divorce. Le divorce va aussi cruellement la frapper comme mère dans le fils issu de son premier mariage, Lucien de Chambaut. Jusqu'à cette heure, il ne lui a donné que des joies. Beau, doué d'un talent plein de promesses, à vingt-trois ans il brille au premier rang de la jeunesse intellectuelle. Très sérieux, très travailleur, une belle carrière s'ouvre devant lui. Il se destine à la diplomatie dont les relations de son père dans le monde officiel lui assureront facilement l'entrée dès qu'il aura terminé son droit et obtenu son diplôme à l'Ecole des Sciences Politiques. C'est Darras, nous l'avons dit, qui l'a élevé et, avec ses doctrines, il lui a transmis en même temps sa bonne foi et sa loyauté. Comme Darras, il pratique strictement ce qu'il croit. Il appartient à la jeunesse républicaine et libre-penseuse, mais il ne fait pas partie « du gros de la troupe qui se compose de brutaux arri-

vistes ». C'est un rêveur, un millénaire convaincu. Au cercle de « l'Impératif catégorique », il s'évertue avec ses amis à « composer des programmes pour refaire le pays, refaire la société, refaire l'humanité ». C'est un des rares vertueux, l'un des « jansénistes », des « puritains », des « ascètes », de la jeunesse laïque. Son beau-père lui a enseigné « à ne pas admettre le commode proverbe : Il faut que jeunesse se passe... à considérer la personne humaine comme sacrée et par conséquent à avoir l'horreur de cet égoïste et dégradant abus d'autrui que représente la débauche. »

Mais tout à coup Darras s'aperçoit qu'un changement s'est produit en son beau-fils. Il l'a vu de moins en moins assidu aux repas de famille, se « désintéressant de la vie de son beau-père, de sa mère et de sa sœur..., étant de corps avec eux quand son esprit était ailleurs ». Son humeur a complètement changé : « Lui si ouvert, si transparent jusqu'au fond du cœur, il s'est fermé. » Darras alors a compris « que Lucien lui cachait un sentiment dont il rougissait... et il en a conclu qu'il était tombé comme les autres..., une femme seule avait pu ainsi transformer un jeune homme », et Darras aussitôt, accomplissant son devoir de père, a cherché la femme.

Il a eu bientôt fait de la découvrir. Il surveille son beau-fils, il le suit et un beau jour, sans être vu, il les surprend tous deux déjeunant en tête à tête dans une crémerie de la rue Racine; et rien qu'à la façon dont Lucien la regarde, le beau-père comprend qu'il en est éperdument amoureux, qu'il ne s'agit pas là « d'une aventure dégradante, mais passagère », mais bien d'une vraie passion. Lucien est bien tenu par cette femme qui, d'ailleurs, n'a nullement « l'apparence d'une fille vulgaire du quartier Latin ».

Comment le délivrer? Un moyen bien simple se présente aussitôt à l'esprit de Darras : démontrer à Lucien que cette femme est une intrigante, qu'elle est méprisable, indigne de lui, indigne de son amour. Son cœur sera brisé, mais ce sera le salut. Etant données l'éducation qu'il a reçue, la hauteur de cette âme que le beau-père a formée, aucun doute n'est possible. Darras met donc en campagne deux anciens agents de la sûreté, aujourd'hui au service de la banque dont il est l'ingénieur-conseil et les charge de fouiller la vie de Berthe Planat (c'est le nom de celle dont il a surpris la liaison avec Lucien).

L'enquête comble tous les vœux de Darras. D'après les renseignements recueillis par les policiers, la femme aimée par son beau-fils est bien aussi méprisable qu'il pouvait le souhaiter. C'est aujourd'hui une étudiante en médecine, mais pas une de ces

étudiantes sérieuses et pures pour lesquelles Darras qui est féministe est rempli d'estime et d'admiration. Après avoir passé ses deux baccalauréats à la Faculté de Clermont-Ferrand, elle est venue à Paris pour y faire son droit, disait-elle. Mais, en réalité, elle a quitté la province pour vivre avec un de ses compatriotes, Étienne Méjean, espèce de bohème excentrique qui écrivaille un peu partout et débite des vers dans les cercles littéraires du quartier Latin. Au bout de quelques mois, il abandonne a quitté Berthe. Mais de cette liaison est né un garçon que sa mère a gardé et qu'elle fait élever à Moret, près de Fontainebleau. Tous les étudiants en droit d'alors étaient au courant de cette histoire. C'est pour cela que Berthe a changé de milieu et abandonné le droit pour étudier la médecine. Les deux agents n'ont rien appris de bien précis sur l'existence de Berthe pendant les quatre ans qui se sont écoulés depuis la naissance de l'enfant. Mais jolie comme elle l'est, continuellement mêlée à des hommes, sans scrupules assurément, tout porte à croire qu'elle a eu d'autres aventures. Pour le moment, elle et Lucien se voient tous les jours; tous les jours ils prennent ensemble leurs repas, se promènent ensemble; elle le reçoit chez elle, dans sa chambre, rue Rollin. Elle le tient et elle veut se faire épouser : aussi a-t-elle soigneusement caché à Lucien son passé de honte. Telle est la créature de débauche et en même temps de duplicité, de mensonge, d'hypocrisie, d'intrigue entre les mains de qui le malheureux est tombé.

Pour le délivrer, Darras, dès qu'il se croit en possession de la vérité, la lui apprend tout entière.

Mais, à cette révélation, Lucien devient fou de colère. Dans une scène d'une violence inouïe, il s'oublie jusqu'à insulter gravement et à menacer Darras. Et Darras s'aperçoit alors pour la première fois que, malgré ses persévérants, ses continuels efforts, il n'est pas devenu « le père » et que le divorce, suivi du remariage de la mère, au lieu d'apporter le bonheur au fils, lui a fait au cœur une cruelle blessure que pendant douze ans il a cachée, mais qui saigne toujours.

« — Tu viendras, s'écrie Darras, me demander pardon d'avoir oublié que je suis le mari de ta mère.

« — Je ne l'oublie pas, réplique Lucien, je ne l'oublie pas, et sauvagement il ajoute...

« — Ne touche pas à cette autre plaie si tu ne veux pas qu'il ne se prononce entre nous des paroles irréparables... »

Cet écroulement de sa paternité factice atteint Darras autant dans son orgueil que dans son affection réelle pour son fils, « le

fait souffrir dans son cœur, presque dans sa chair », et il vit là « les plus cruelles minutes de son existence ».

*
* *

La sauvage colère de Lucien se comprend, d'ailleurs. Car, sur un point tout au moins, — et lui-même, dès maintenant, en a la certitude, — les témoins de l'enquête ont calomnié l'attachement du jeune homme pour Berthe Planat. C'est sur le plus pur de tous les amours que son beau-père vient de jeter de la boue.

En des pages délicieuses, M. Bourget nous fait le récit de cette idylle aussi virginale qu'ultra-moderne. C'est en communiant dans la science que les deux amoureux se sont connus. Leur amour est « une fleur de songe » poussée entre les murs d'une bibliothèque. C'est dans un cabinet de lecture situé à l'angle de la rue Monsieur-le-Prince et de la rue Antoine-Dubois où Lucien était venu consulter des livres de médecine pour sa conférence à « l'Impératif catégorique » sur le « droit de punir », qu'il a rencontré Berthe pour la première fois ; c'est là que le coup de foudre l'a frappé. Dès le premier jour, Berthe a su très nettement lui faire comprendre le caractère des seules relations qu'elle entendait entretenir avec lui : « J'ai, dit-elle, la prétention d'être la meilleure des camarades : mais, chaque fois qu'un étudiant commence à devenir par trop aimable, je l'avertis que du jour où il me parlera autrement qu'à un homme, je ne le connaîtrai plus. »

Aussi, dans leurs longues et continuelles conversations, ce n'est pas d'amour qu'ils parlent. Ils dissertent science, philosophie et morale. Sur beaucoup de points, leurs idées ne sont pas les mêmes.

Berthe, née à Thiers de petits bourgeois, orpheline dès sa naissance, a été élevée en dehors de toute religion par un oncle collectiviste et a reçu aussi les leçons d'un vieux professeur, M. André, ardent disciple de Fourrier. Elle a pris quelque chose aux idées de l'un et de l'autre, elle a poussé surtout jusqu'à leurs dernières conséquences leurs principes, et elle est devenue parfaite révolutionnaire et nihiliste. Tandis que Lucien tient pour « la théorie de la conscience individuelle considérée comme la règle suprême », elle défend « la conception d'une morale fondée uniquement sur les faits et qui ne serait qu'une biologie appliquée ». — « En religion, en politique, elle le dépasse singulièrement... Berthe professe un nihilisme systématique à l'égard de toutes les institutions du passé et aussi du présent, qui enveloppe dans une même condamnation le catholicisme, par exemple, et le kantisme, la monarchie traditionnelle et la république... » « Elle rêve

d'une humanité où tous les hommes auraient une telle conception de la justice que les lois deviendraient inutiles. »

« Et le jeune homme subissait la fascination de cette hardie pensée qui poussait à leur extrémité les principes qu'il avait reçus. En se comparant mentalement à son amie, il avait senti qu'il n'était comme son beau-père qu'un bourgeois pénétré encore des préjugés de sa classe... »

. . . .

« C'était bien comme une fiancée que Lucien avait aimé Berthe dans le silence d'une adoration chaque jour plus émue. »

Et cette adoration est faite autant d'estime que d'amour : il est témoin de l'existence de son amie, toute d'honnêteté, de travail persévérant, du courage qu'elle déploie pour conquérir l'indépendance et la dignité de sa vie, du dévouement qu'elle prodigue aux pauvres malades de son hôpital : ne la sait-il pas aussi, par sa propre expérience, la plus pure de toutes les jeunes filles? Et c'est celle-là que la calomnie indigne et basse a voulu atteindre! Ah! il saura bien la venger, il saura bien apporter à son beau-père la preuve que ses espions ont menti.

A peine sorti du cabinet de Darras où il a entendu l'horrible accusation, malgré toutes ses répugnances, il a résolu de charger son amie elle-même de sa propre défense. Il arrive rue Rollin dans la chambrette de l'étudiante et là, le rouge de la honte au front, en mots entrecoupés, il lui dit tout :

« C'est mon beau-père qui vient de me répéter ces ignominies, je veux que justice vous soit rendue... »

Mais, à la profonde stupeur de Lucien, Berthe l'écoute, froide et impassible. Et quand il a terminé :

« Il est parfaitement vrai que j'ai vécu avec Méjean dans ma première année d'études, parfaitement vrai que j'ai eu un enfant. »

Et alors, Lucien devant l'aveu bondit de douleur mais aussi d'indignation. Et, dans sa colère, il l'injurie, il lui crie qu'elle à a failli l'honneur.

Mais elle alors se redresse, très fière, sous l'outrage. Elle a été la compagne de Méjean : cette union lui a fait plus tard verser des larmes de sang, mais jamais une larme de remords. Pas de dogme, pas de loi, rien qui soit au-dessus de la conscience individuelle en tout souveraine, telle est sa religion à elle, telle est sa loi.

« Or j'ai pensé, dit-elle, et je pense encore, qu'un homme et une femme n'ont besoin, pour s'engager l'un à l'autre et pour fonder un foyer, ni d'un prêtre qui les bénisse, ni d'un magistrat qui enregistre leur engagement. J'ai pensé et je pense encore

qu'un vrai mariage consiste dans la libre union de deux êtres qui associent leurs destinées par leur choix personnel, sans d'autres témoins de cette promesse que leur conscience. J'ai pensé et je pense encore qu'une femme ne perd pas l'honneur pour avoir contracté un tel lien. »

Et elle dit toute son histoire. Toute jeune elle a connu Méjean à Clermont. L'intelligence de cet homme l'a séduite d'abord : elle a subi le charme de la véritable éloquence que cet habile comédien mettait alors au service de doctrines qui étaient les siennes; il l'a enthousiasmée en lui montrant « l'esprit affranchi par la science et par la suppression de l'autorité des dogmes, la misère détruite par la suppression de la propriété, la solidarité universelle substituée à l'égoïsme étroit de la patrie, les vilenies du trafic matrimonial remplacées par la sincérité de l'union libre ».

Puis elle l'a retrouvé à Paris, dans les premiers jours si tristes de la solitude de sa pauvre vie d'étudiante. Il lui a dit qu'il l'aimait, elle l'a cru aussi loyal qu'elle; elle a pensé que, comme elle, « il voulait unir leurs deux existences pour toujours, afin de travailler ensemble à la même œuvre, de pratiquer la même loi révolutionnaire, d'établir un foyer tel que tous les deux le concevaient ».

Et le jour où elle s'est décidée à aller vivre avec lui, « elle a monté les marches de son escalier avec toute la sincérité d'une fiancée catholique qui franchit le seuil de l'église, toute la gravité d'une fille bourgeoise qui entre dans la salle de la mairie ».

Cinq mois après, elle était enceinte et le misérable l'abandonnait. Elle s'est trompée, elle a été malheureuse, horriblement malheureuse; mais a-t-elle été coupable?

C'est la question qu'elle crie à Lucien : « Osez dire que c'est moi qui ai manqué à l'honneur, osez dire que vous avez été fou de me respecter, osez-le donc! »

Il ne l'ose pas : « Je ne vous accuse plus, je ne vous condamne plus. »

Ce n'est pas seulement par sentiment, mais aussi par raisonnement que Lucien s'avoue vaincu. Lorsqu'il sera sorti de la chambre de son amie, quand l'heure de la froide réflexion sera venue, ce cérébral passera au crible de la doctrine que lui a inculquée son beau-père, la défense de Berthe Planat. La conscience individuelle est souveraine pour fixer à l'homme sa règle de conduite. Tout homme qui, en accomplissant un acte quelconque, obéit à la loi dictée par sa conscience individuelle, agit moralement : cet acte est par là même beau et respectable. La question qui se posait pour Lucien était donc celle-ci : oui ou non

Berthe était-elle de bonne foi lorsqu'elle croyait contracter avec Méjean un mariage légitime suivant les idées qu'elle professait? Or, le doute n'était pas possible : l'accent de franchise et de vérité qui animait toutes les paroles de Berthe proclamait, autant que la dignité de sa vie, sa sincérité et sa loyauté. Elle s'était donc, en s'unissant à Méjean, conformé, comme le disait Lucien, aux règles de « l'Ethique éternelle ». En la condamnant comme il l'avait fait, avant de l'écouter, il avait cédé malgré lui aux idées préconçues laissées dans son âme par l'atavisme traditionnel. Il devait repousser, à la lumière de sa raison, tout ce qui restait dans son esprit de l'ancienne conception des ancêtres sur la légitimité du mariage, qui voulaient voir le véritable mariage là seulement où existait quelque chose de supérieur à l'homme et à la femme qui s'unissaient, une intervention étrangère revêtant un caractère sacré.

Malgré cette horrible aventure de sa jeunesse, Berthe avait donc droit au respect. Cette conviction, Lucien entendait bien la faire partager à son beau-père en lui montrant, ce qui lui paraissait très simple, qu'elle était la conséquence nécessaire de ces principes dont il avait fait la règle fondamentale et directrice de toute sa vie.

*
* *

C'est au nom de ces principes que, revenu dans le cabinet de Darras, Lucien lui demande de rendre justice à Berthe, d'accorder son estime, son respect, à la fille-mère qui reste sa fiancée et qui, bientôt, sera sa femme.

« Toutes mes convictions, dit Lucien à Darras, c'est toi qui me les a données : la foi absolue dans la conscience d'abord et dans la justice ensuite, l'une créant l'autre. Qu'est-ce que la justice, sinon le respect religieux de la conscience individuelle. »

Or, devant sa propre conscience individuelle, Berthe Planat est la plus pure, la plus chaste de toutes les femmes :

« — Une fille a été élevée par des révolutionnaires qui lui ont montré dans les conventions du monde actuel le principe de toutes les misères et de tous les crimes. Elle est persuadée que parmi ces conventions l'une des pires est le mariage. Pour elle, l'union libre est la vraie formule de la vie conjugale, celle qui affranchira l'homme et la femme non pas de la moralité mais du mensonge. Elle croit cela profondément, absolument. Elle rencontre un scélérat qui lui joue la comédie de convictions pareilles aux siennes. Il s'en fait aimer et il lui offre d'unir leurs destinées pour fonder une famille telle qu'elle la comprend, en dehors de ces

conventions qu'il prétend détester comme elle... Elle s'est mariée hors la loi, contre la loi. Mais tout ce qui constitue la valeur morale du mariage est dans cette union. C'est toute l'histoire de Mlle Planat que je viens de raconter. »

Cette histoire, peut-on lui reprocher de l'avoir, jusqu'à ce jour, laissée ignorer à Lucien? Non, assurément. De quel droit peut-il s'en plaindre, puisque depuis les dix mois qu'ils se connaissent ils ne se sont pas dit, jusqu'à ce jour, qu'ils s'aimaient, qu'ils n'ont pas eu entre eux une seule conversation différente de celle qu'un étudiant peut avoir avec un autre étudiant.

Darras se déclare prêt à croire à la bonne foi de Berthe Planat et à lui rendre justice. Mais, apercevant tout de suite la conclusion que Lucien va tirer de son aveu, il ajoute aussitôt :

« — Où je ne peux pas te suivre, c'est quand tu assimiles une union libre comme celle-là à un mariage.

« — Et quelle est la différence? » interroge Lucien.

Ici, le pauvre moraliste de la conscience individuelle, de la religion du sens propre, n'a qu'une unique ressource, dont un seul mot de Lucien lui démontrera la suprême faiblesse : il répond :

« — La différence, elle est dans l'obéissance ou la désobéissance à la loi.

« — Il n'y a de loi respectable, réplique Lucien, que celle que nous reconnaissons juste... Sinon, que devient la conscience individuelle?

« — Elle se soumet à l'intérêt de la cité, dit Darras.

« — Et si elle voit cet intérêt dans une loi opposée à loi existante? » insista le jeune homme.

A cela, Darras ne répond rien, parce qu'il n'a rien à répondre. Car l'individualisme conduit fatalement à l'anarchie.

Dès qu'on admet la souveraineté de la conscience individuelle, le mot loi devient un non-sens. Ceux qui ont fondé la doctrine voulaient détruire la loi divine pour, ensuite, déifier la loi humaine : leurs disciples, en poussant jusqu'au bout les conséquences de leurs principes mêmes, arrivent à l'anéantissement de la loi humaine. C'est là ce que fait apparaître avec une admirable clarté le livre de M. Bourget.

Il montre aussi dans ce dialogue entre le beau-père et le beau-fils qu'admettre le divorce, c'est forcément arriver à admettre l'anarchie dans l'union de l'homme et de la femme, dans l'acte même qui doit fonder le foyer, la famille; car, en admettant le divorce, on est fatalement, logiquement, conduit à admettre l'union libre. C'est là encore ce que Lucien prouve à Darras; à l'aide de sa propre doctrine, il lui démontre que son union avec Berthe

Planat, fille-mère, sera toute aussi respectable que le mariage de Mme de Chambaut avec Darras après le divorce.

« — Tu vas donc épouser cette fille? dit Darras... Et cet enfant, tu m'amènerais cet enfant?

« — Ma mère m'avait quand tu l'as épousée, répliqua Lucien, et tu n'as pas hésité à lui offrir de l'aider à reconstruire sa vie... Je ne vous demande rien que de me permettre de faire ce que vous avez fait.

« — Ce que vous avez fait? Ta mère?... ta mère?... Tu compares ta mère à...

« Et Darras marcha sur son beau-fils, les poings levés, tandis que celui-ci, les bras croisés et sans reculer, répétait :

« — Oui, je les compare et c'est la preuve du respect que j'ai pour Mlle Planat, pour ma fiancée... »

Devant la comparaison, Darras se révolte donc au point de menacer son élève, « le fils de son esprit ». Mais en a-t-il le droit s'il est vraiment « l'homme de ses idées »? Non, car en tenant ce langage, en comparant ainsi les deux unions, ce fils et cet élève n'est que la « pensée prolongée » du maître et du père de son esprit.

En effet, si l'on met de côté toute idée religieuse, qu'est-ce que le mariage? « C'est, répond fort bien Lucien, un engagement entre une conscience d'homme et une conscience de femme. » Et qu'ajoute la loi civile à cet engagement? « Rien, continue-t-il, sinon des conditions de garanties? » Ces conditions de garanties entourent le mariage, mais ne sont pas du mariage, elles sont en dehors de lui; elles ne sont pas, cela est évident, de son essence, « elles n'augmentent pas plus, comme le dit encore très justement le jeune homme, la validité du contrat qu'une signature n'augmente la validité d'une dette ». Donc, si l'on met Dieu de côté, devant la conscience individuelle, suivant la « religion du sens propre » qui est celle de Darras, on ne peut, suivant la raison comme suivant la justice, refuser à l'union libre contractée de bonne foi le caractère d'un véritable mariage légitime. Pourquoi le respect serait-il dû à Mme de Chambaut après son divorce, et refusé à Mlle Planat après l'abandon de son compagnon d'union libre? Toutes deux ont eu l'intention de contracter un mariage légitime. L'une croyait nécessaire la présence de M. le Maire, l'autre pas : mais la bonne foi chez chacune était la même; autant l'une que l'autre, elles avaient la ferme intention de créer une famille, de fonder un foyer. Devant le tribunal de la conscience individuelle, en tout souverain juge, ces deux femmes sont égales en moralité, en honnêteté, en dignité; et si devant l'une

on s'incline, c'est seul le préjugé et la routine qui peuvent faire qu'on méprisera l'autre.

Et c'est là ce qu'est forcé d'admettre Mme Darras, dont tout l'être s'est révolté cependant d'abord quand elle a entendu son fils comparer son état de femme divorcée, puis remariée, à celui de la fille-mère devenue la fiancée de Lucien.

Lucien n'a pas plus tôt quitté la maison, qu'elle crie à son mari : « Je ne suis pas plus que cette fille, ni toi ni moi n'avons le droit de la condamner. »

Et, plus tard, Darras lui-même fera comme elle : quand il aura causé avec Berthe et que sa sincérité se sera imposée à lui, qu'une nouvelle enquête aura démontré sa bonne foi, sa loyauté, sa franchise en tout et à l'égard de tous, vis-à-vis de Lucien comme vis-à-vis de Méjean, que la question de fait sera pour elle résolue en sa faveur, Darras sera contraint, pour rester fidèle à ses principes, pour demeurer l'homme de ses idées, d'avouer que Berthe n'a jamais manqué à l'honneur, jamais manqué à la morale, puisqu'elle a obéi à la loi dictée par sa conscience individuelle et qu'au point de vue de l'honnêteté comme de la dignité, elle est égale aux plus dignes, aux plus honnêtes parmi les femmes; il dira à Mme Darras :

« — Il y a tout de même une doctrine dans l'union libre. Elle est folle, mais elle n'est pas le libertinage. Quand elle est professée sincèrement, elle n'est pas basse, ce n'est donc pas une honte comme tu dis. »

*
* *

Lucien a résolu d'épouser Berthe et de l'épouser à la mairie. Il ne croit pas cependant la présence d'un officier de l'État civil nécessaire à l'essence du mariage. Nous savons, en effet, que sa fiancée l'a converti à ses idées sur l'union libre. Mais il veut donner à celle qu'il a choisie comme compagne de sa vie une marque de son estime et de son respect; il veut prouver à tous qu'il entend en faire sa femme. Or, dans l'état actuel de notre société encore si remplie de préjugés d'un autre âge, il n'en serait pas ainsi s'il appliquait strictement sa théorie sur le mariage et s'il le contractait avec Berthe uniquement par l'union de leurs deux consciences et de leurs deux volontés. Berthe, d'ailleurs, accepte assez facilement cette concession à ses principes révolutionnaires.

Mais Lucien n'a que vingt-trois ans. Il lui faut, pour se marier, obtenir le consentement... le consentement de qui? De son père, de son vrai père, de M. de Chambaut; celui de sa mère, ensuite; en cas de dissentiment, c'est la volonté de M. de Chambaut qui

prévaudra. Lorsque Darras apprend qu'il en est ainsi, il est stupéfait. Eh quoi! c'est donc là ce que décide cette loi civile pour laquelle il professe un respect religieux. Elle admet le divorce, elle dissout un mariage, et, de ce mariage, elle laisse subsister les effets à l'égard de celui dont l'indignité l'a rompu : à son égard, malgré cette indignité, l'ancienne famille subsiste toujours, et vis-à-vis des enfants, c'est l'indigne lui-même, un infâme dans le cas présent, qui reste le chef, le seul chef, le maître absolu, en somme, puisque c'est lui qui a le dernier mot lorsque l'enfant veut accomplir l'acte le plus grave et le plus solennel de sa vie. Et, dans un moment d'oubli, Darras se révolte contre les incohérences d'une semblable législation, — incohérences inévitables, cependant, puisque cette législation viole les lois de la nature.

Le notaire, qui est venu pour s'efforcer d'obtenir le consentement de Mme Darras, et qui connaît le parti auquel Darras appartient, sourit alors :

« Vous estimez, dit-il, qu'il y a là une contradiction... Vous savez que les assemblées où s'élaborent ces soi-disant réformes du Code civil ne sont pas recrutées parmi les compétences. »

Mais Darras l'arrête en cessant aussitôt de se révolter contre cette loi civile faite aujourd'hui par des gens aussi incompétents moralement que juridiquement, — tout le monde en est convaincu, — et qui est cependant, en fait, pour les hommes comme Darras, l'appui suprême et dernier de la morale :

« La loi est la loi, » interrompit-il...

Voilà donc Lucien forcé d'aller trouver son père, M. de Chambaut, pour lui demander de consentir à son mariage avec Berthe. Il y court, dit-il, « presque honteux d'y aller ». Il le trouve malade, très gravement malade : sa fin n'est plus qu'une question de semaines, de jours peut-être.

Et l'approche de la mort a métamorphosé cet homme. La foi chrétienne de son enfance lui est revenue[1]. Il comprend toute l'étendue de ses fautes envers sa femme : c'est entre les bras de son fils qu'il témoigne son repentir, c'est son fils qu'il charge

[1] « Il arrive sans cesse, et précisément chez les hommes de cette espèce, rejetons dégénérés d'une longue lignée de croyants que le chrétien se réveille au moment suprême par un phénomène où il est permis de voir une preuve entre mille de la grande loi de la réversibilité. Toute famille est une. Certaines grâces accordées dans des instants pareils à un descendant dégradé d'une race pieuse n'attestent pas moins clairement cette unité que les malheurs infligés aux héritiers vertueux d'un sang coupable. Ce sont là de ces évidences troublantes, inintelligibles, mais sans elles les détours secrets de la vie humaine seraient plus inintelligibles encore. » M. Paul Bourget : *Un Divorce.*

d'aller demander à sa mère le pardon pour lui. Lucien, qui n'est pas chrétien cependant, obéit, sans en avoir conscience, à la loi chrétienne du repentir : pour lui, immédiatement, le repentir a tout effacé. Et aussitôt la nature reprend ses droits : c'est son père, il sent que c'est son père; tous les souvenirs de l'enfance lui reviennent, toute la chaleur des anciennes caresses, des anciens baisers d'autrefois lui remonte au cœur : il l'aime, il l'aime autant que s'ils ne s'étaient jamais quittés; il sera éperdu d'inquiétude à son chevet pendant les alternatives de crainte et d'espoir qui se succèdent dans les derniers jours, et c'est fou de douleur que, venant de recueillir entre ses bras le dernier soupir, il ira tout raconter à Mme Darras.

Dans cette conversation si poignante qui pour eux sera la dernière, Lucien est très affectueux pour sa mère. Mais, sans qu'il le veuille, il se fait son juge et, lui partisan convaincu du divorce, il lui montre l'énormité de la faute qu'elle a commise en divorçant et la terrible responsabilité qu'elle a encourue. Ce n'est plus maintenant seulement Dieu parlant dans son cœur qui la condamne, c'est le fils né de l'union indissoluble et en des termes dont la douceur et la tendresse ajoutent encore à la cruauté de la sentence :

« Assis au chevet du lit de mon père et causant avec lui indéfiniment, je l'écoutais se souvenir de sa vie manquée; j'ai eu trop la preuve qu'il avait valu mieux que cette vie. Sans cesse ses regrets allaient à toi, aux jours de vos fiançailles, à ma naissance...

« C'était fou sans doute : en l'écoutant je ne pouvais m'empêcher de rêver. Je vivais en pensée l'existence que j'aurais eue entre vous deux, si les choses s'étaient arrangées d'une telle manière que tu pusses ne pas le quitter. Qui sait? Les bons côtés de sa nature se seraient peut-être développés! Il en avait tant! Je l'ai compris encore à tout ce que m'ont raconté de lui ses compagnons d'enfance et de jeunesse à Villefranche... Je ne t'accuse pas, maman. Tu n'a pas eu la force de supporter ses défauts au delà d'un certain point, même à cause de moi, car j'existais!.. Je ne t'en ai pas voulu, mais tout ce qui a été, par comparaison avec ce qui aurait pu être, m'est devenu trop pénible... Ce n'est pas juste, peut-être... Je te le répète, je ne te juge pas, je ne te juge pas... »

Cette admirable scène nous montre aussi que le divorce n'a pas seulement séparé l'épouse du premier époux, mais aussi la mère du fils. Depuis le remariage il n'a plus été chez elle, il a été « chez eux » : et si l'enfant ne l'a jamais dit, il a toujours horriblement souffert de se « sentir de trop » dans cette maison qui n'a jamais été pour lui le foyer familial. Par des détails très simples, mais bien significatifs, M. Bourget nous fait apercevoir

le fossé creusé par le divorce entre la mère et le fils. Il est en grand deuil, elle pas. En tête du billet de faire part figure le nom de Lucien : le nom de sa mère est absent. Puis, lorsqu'après le refus de consentement à son mariage avec Berthe Planat, il quitte la maison pour ne plus jamais y remettre les pieds, la mère le voit partir sans même songer à embrasser sa sœur. Pour lui, elle n'a jamais été sa sœur, la nouvelle famille fondée n'étant pas la sienne. Et il s'en va aussi sans se réconcilier avec Darras : et l'on comprend qu'il le hait, non pas seulement parce que cet homme a voulu le séparer de celle qu'il aime, mais surtout parce qu'il a commis cette monstruosité de lui enseigner le mépris du père qu'il pleure.

Darras voit tout cela, comprend tout cela. Il a déjà entendu sa femme déclarer criminels son divorce et leur nouvelle union qui l'a suivi. Il a considéré ses scrupules comme une absurdité dictée par la foi catholique. Elle n'est pas catholique, elle, Berthe Planat, et cependant à la seule lumière de la raison et de l'observation, elle condamne, elle aussi, et sans réplique possible, le mariage de Mme de Chambaut avec Darras, au nom du principe sacré de l'unité de la famille.

Dans une explication qu'il a eue avec elle, Darras adjure Berthe, la sachant maintenant de bonne foi, de renoncer à son mariage avec Lucien, au nom de la famille, au nom de la mère de son ami.

« — Si cette idée de mariage n'est pas venue de vous, elle doit vous faire horreur, maintenant; on ne sépare pas un fils de sa mère, et pour toujours, c'est trop coupable.

« — Ce n'est pas moi qui les ai séparés, dit Berthe... elle répéta : ce n'est pas moi... « Cette famille de Lucien, dont vous me parlez, où est-elle? Chez vous. Pourquoi court-il Paris, alors, fou d'inquiétude à cause de cet homme qui agonise dans cette chambre?... Quand on a deux familles, on n'en a pas; et il n'en a pas... Laissez-le faire sa vie, Monsieur Darras... Vous le lui devez. Etes-vous sûr de n'avoir pas fait la vôtre à ses dépens?... »

« Chacune de ces paroles avait blessé Darras dans une fibre vivante, mais à chacune aussi une voix avait répondu en lui : « c'est « vrai ».

Et ce n'est pas seulement dans son beau-fils que Darras perçoit « l'indestructible durée du premier mariage à travers et malgré le second », il la voit dans sa femme elle-même, dans son émotion, dans ses larmes qui l'étouffent, ne pouvant pas les laisser couler, lorsqu'elle apprend la mort de M. de Chambaut; il comprend alors, sans vouloir se l'avouer à lui-même, que celui-là qui est demeuré le père légitime de l'enfant vis-à-vis de la mère, n'a pas cessé de demeurer l'époux légitime vis-à-vis de l'épouse, et

que la loi civile et la volonté des hommes ne peuvent rien contre cela qui est la loi naturelle aussi bien que la loi religieuse.

*
* *

Mme Darras a refusé son consentement au mariage de Lucien. Il a quitté pour toujours la maison qu'il a déclarée, en partant, n'avoir jamais été pour lui la maison paternelle. Il reconnaîtra l'enfant de Berthe Planat; il vivra en union libre avec elle en Allemagne où tous deux pousseront jusqu'au bout leurs études de médecine. Mme Darras a perdu son fils. Mais une consolation — elle le croit du moins, — lui reste. M. de Chambaut est mort : vis-à-vis de l'Église elle est libre. Elle peut épouser Darras religieusement. La douleur maternelle subsistera — et ce sera un assez dur châtiment de la faute, — mais au moins elle pourra encore être heureuse comme femme et jouir, sans remords, de l'amour de son mari. Reste à obtenir le consentement de Darras au mariage religieux. Après quelques hésitations, timidement, elle le lui demande. Mais la malheureuse se heurte à un refus des plus nets.

« Nous marier à l'église, maintenant, lui répond-il, après que nous avons vécu ensemble tant d'années mariés civilement, ce serait déclarer qu'à nos yeux le mariage civil n'est pas un mariage et, par conséquent, que notre enfant n'est pas légitime. »

C'est en vain que la pauvre femme insiste :

« Tu avais rêvé, dit-elle, de m'épouser quand j'étais jeune fille. Alors ce mariage eût été certainement religieux et tu aurais consenti. Tout ce que je te demande, c'est de faire aujourd'hui tout ce que tu aurais fait alors.

— Si je t'avais épousée jeune fille, reprend-il, j'aurais accepté cette condition du mariage à l'église. Je ne l'aurais pas fait sans une grande lutte intérieure. A cette époque je ne croyais pas plus que je ne crois à présent, et ces concessions de conscience sont toujours funestes. C'est d'elles que sont faites ces hypocrisies de mœurs qui prolongent indéfiniment les pires mensonges sociaux. Mais à ce moment-là ce mensonge n'eût signifié qu'un préjugé de ta famille et que ma complaisance. Il n'aurait pas constitué un outrage à tout un passé d'honneur et de loyauté. Voilà ce qu'il serait aujourd'hui, la condamnation publique et solennelle de notre vie commune, le désaveu de notre ménage actuel. Je ne me ferai pas, même pour te plaire, le renégat de cette vie dont moi je garde la fierté, si tu m'empêches d'en garder la joie.

La malheureuse croit encore le convaincre et le fléchir en lui criant :

« Quelle flétrissure dans un mariage qui, pour toi, puisque tu ne crois pas, ne signifie rien? »

Victorieusement, il lui réplique :

« Les convictions qui sont les miennes expriment le plus profond de ma pensée, le plus intime de ma conscience. Je n'ai pas seulement le droit, j'ai le devoir absolu d'agir d'après elles, puisque pour moi elles sont la vérité. Me marier à l'église, alors que je suis marié depuis douze ans et que j'ai considéré ce mariage comme suffisant, comme complet, c'est déclarer que je reconnais au catholicisme une valeur que je ne lui reconnais pas. Quand je donne la main à un homme ce n'est qu'un geste, mais que je ne ferais pas si je méprisais cet homme. Ce n'est qu'un geste aussi, me diras-tu, que de paraître devant un prêtre avec toi. Mais ce geste implique une adhésion à un dogme que je sais faux, à une hiérarchie que je sais mensongère, à des pratiques que je sais funestes. »

La malheureuse femme, éperdue, voyant qu'elle ne peut rien obtenir, se refuse à rester dans ce foyer devenu pour elle un véritable enfer moral. Elle fuit avec sa fille. Mais Darras saura bien la contraindre à revenir. Il lui signifie par l'intermédiaire du P. Euvrard que, si elle s'y refuse, il intentera dans les quarante-huit heures une action devant les tribunaux qui lui feront rendre sa fille. Il la reprendra non pas seulement matériellement, mais moralement : elle ne fera pas sa première communion, il l'élèvera suivant ses idées, il détruira dans son âme la foi que l'influence de la mère et du prêtre y ont mise. L'engagement pris par lui de la laisser élever chrétiennement tombera si Mme Darras ne revient pas vivre avec lui et rompt ainsi de son côté l'engagement corrélatif d'être sa femme.

Alors que décider? Comment sortir de cette impasse. C'est le P. Euvrard qui résout « ce plus délicat et ce plus douloureux de tous les cas de conscience ». Il faut qu'elle retourne chez Darras, « le salut de l'âme de sa fille étant en jeu et par cette âme de sa fille peut-être le salut du père ». Et elle se décide à rentrer, comme le dit si bien le P. Euvrard, dans « la prison », la prison la plus horrible de toutes, celle qui rend l'âme captive, celle où le geôlier torture l'âme en la forçant à repousser le Dieu en qui elle croit.

Et cet homme qui impose à cette femme cette situation, de toutes la plus atroce, examinez bien les raisons qu'il donne à son refus de consentir au mariage religieux : vous serez convaincu qu'en agissant comme il agit, il met sa conduite en harmonie avec les convictions de toute sa vie, avec sa foi, avec sa « religion à

rebours ». Si cette religion est la vérité, il accomplit donc strictement son devoir. Mais elle n'est pas la vérité, et c'est la logique même des actes de Darras qui le démontre ; car la vérité ne peut se contredire et Darras se contredit par sa fidélité même à ses principes. Lui, partisan avant tout de la liberté de conscience d'autrui, il devient le plus infâme tyran d'une conscience ; lui dont la règle suprême est la justice rendue à ses semblables, il commet la plus monstrueuse des injustices. La doctrine mauvaise, malgré la sincérité et la loyauté de l'homme qui la pratique, — il est même plus juste de dire à cause même de cette sincérité et de cette loyauté, — produit ses fruits d'iniquité ; et l'iniquité, comme toujours, se ment ici à elle-même, dans une contradiction toujours inévitable.

Et cet homme, Darras est honnête, il est généreux, il est vertueux, il est d'une bonne foi absolue dans tout ce qu'il fait, — le P. Euvrard le croit fermement et le démontre à sa compagne, — et cependant il commet des actes abominables : pourquoi ? Parce qu'il a voulu chercher en lui-même sa loi, faire lui-même sa loi, tandis que la loi, dans l'ordre moral comme dans l'ordre naturel, est en dehors de l'homme, qu'elle émane de Dieu, que l'homme, par conséquent, ne saurait la créer, que sa conscience et sa raison doivent seulement chercher à la découvrir et pour cela profiter de ce qu'ont fait les ancêtres, comme nos descendants profiteront de ce que nous aurons fait nous-mêmes.

Et ce vertueux, ce généreux, ce loyal, ce sincère qu'est Darras continuera à commettre le mal, le mal individuel comme le mal social, jusqu'au jour où le spectacle des vertus chrétiennes pratiquées auprès de lui par sa femme et par sa fille le fera rentrer dans la norme divine, jour qu'en terminant son œuvre, M. Bourget nous montre dans le lointain, mais qu'il a raison de nous montrer, parce que Dieu finit toujours par le faire luire pour ceux qui sont de bonne foi, à la condition qu'ils soient aussi de bonne volonté, c'est-à-dire qu'ils parviennent à dompter leur orgueil.

*
* *

M. Bourget, nous l'avons vu, met dans la bouche du P. Euvrard ce mot : « Le divorce est une prison ». Appeler le divorce actuel une « prison », cela n'est pas seulement le fait aujourd'hui des partisans de l'indissolubilité du mariage. Des tenants du divorce eux-mêmes qualifient aussi de prison le divorce, tel du moins qu'il est organisé actuellement dans le Code civil. MM. Paul et Victor Margueritte l'ont crié bien haut dans une retentissante brochure. A l'appui de leur thèse, ils citaient

notamment cette protestation de l'héroïne de M. Paul Hervieu dans *les Tenailles* :

Oh! qu'il n'y ait plus d'esclaves, plus de serfs nulle part, et que l'on doive pourtant être serve parce que l'on a un mari! Qu'il n'y ait plus de vœux éternels devant Dieu, puisqu'une religieuse de nos jours peut quitter le couvent, et qu'il y ait un vœu éternel de l'époux devant l'autre époux! Que chacun ne soit pas le premier à posséder la disposition de son âme et de son corps, cela me dépasse, je ne le reconnais pas, je ne le supporte pas, je ne le veux pas!

Même après l'application de la loi Naquet, le mariage en France reste donc toujours une prison.

Suivant MM. Paul et Victor Margueritte, par exemple, il cessera d'être « un bagne », seulement le jour où la législation, enfin conforme aux idées modernes, décidera que le lien matrimonial pourra être rompu par la volonté d'un seul des époux qui l'ont contracté.

Telle est, assure-t-on, la conséquence forcée du principe admis par notre Code sur le mariage : « En effet, affirment MM. Paul et Victor Margueritte, il n'y a pas de mariage, dit la loi (art. 146), lorsqu'il n'y a pas de consentement, consentement jailli du cœur renaissant de lui-même tous les jours de la vie, manifestation renouvelée permanente de la volonté d'être unis[1] ».

C'est là ce que commande, d'après les mêmes auteurs, la morale révolutionnaire, « ce principe du droit moderne proclamé par la Révolution : la personne humaine est inaliénable. [2] »

Soutenir une semblable opinion à l'aide de tels arguments, n'est-ce pas reconnaître que dans le mariage la volonté individuelle des parties, de chacune des parties, est souveraine, et par conséquent au-dessus de toute loi. Si la personnalité humaine est inaliénable, de quel droit la volonté d'autres hommes, — et la loi civile n'est que cela, — peut-elle intervenir pour dire quand et comment elle sera libérée de tel ou tel lien; de quel droit la volonté d'autres hommes pourra-t-elle imposer des conditions à la rupture d'une union dans laquelle un individu ne veut plus rester. C'est ainsi que, parti du divorce, on arrive quand on est logique et bien qu'on s'en défende encore, — quoique très faiblement, d'ailleurs, — d'étape en étape, à l'union libre[3] : et l'on donne raison à la thèse développée par M. Bourget.

[1] *L'élargissement du divorce*, p. 6.
[2] *L'élargissement du divorce*, p. 6.
[3] « Union libre? Non : puisque tant de gens n'y voient encore que la satisfaction changeante de l'instinct, un assouvissement d'égoïsme, et que la protection des enfants n'y est pas légalisée, mais mariage libre tenant de

*
* *

C'est, d'ailleurs, aussi la question de l'union libre tout autant que celle du divorce que M. Bourget traite dans sa nouvelle œuvre. La doctrine de l'union libre, c'est Berthe Planat d'abord, c'est ensuite Lucien Chambaut qui nous l'exposent pour bientôt la mettre en pratique avec une égale bonne foi. L'union libre, c'est l'union de deux âmes d'homme et de femme qui se promettent pour toujours de n'en faire qu'une, pour créer un foyer, pour fonder une famille, et qui croient fermement que la loi ne peut rien ajouter à cet acte, le plus grand, le plus solennel de toute leur vie, dont l'essence est faite uniquement de l'engagement réciproque de leurs consciences et de leurs volontés. Ainsi comprise, l'union libre ne manque assurément ni de poésie ni de grandeur. Ajoutons qu'elle contient aussi une grande part de vérité. Il est, en effet, bien plus dans la vérité le socialiste ou l'anarchiste qui entend ainsi l'union libre, bien plus dans la vérité, disons-nous, que M. Prudhomme qui s'imagine avoir été marié par le maire de son arrondissement. Car personne ne marie et ne peut marier un homme et une femme en dehors d'eux-mêmes. La théologie catholique le proclame et appelle pour cette raison les époux « ministres du sacrement ». Le prêtre intervient, mais comme témoin, témoin nécessaire à la validité, pour constater que l'engagement matrimonial a été pris devant Dieu qu'il représente, mais seulement comme témoin. Si l'on met Dieu de côté, les partisans de l'union libre sont donc dans la vérité quand ils soutiennent que la loi civile ne peut rien ajouter à l'essence du mariage, qu'elle peut seulement l'entourer de garanties extrinsèques, garanties qui cesseront d'avoir leur raison d'être quand certaines erreurs et certains préjugés, restes d'un autre âge, auront enfin disparu.

Les tenants de l'union libre se sont donc chargés eux-mêmes de renverser la doctrine civile du mariage. Mais cela n'empèche pas cependant leur propre doctrine d'être absolument contradictoire. Qu'est-ce donc qui distingue, d'après eux, l'union tibre du concubinage et en fait un mariage véritable et respectable? Une seule chose : c'est, dans l'union libre, l'engagement réciproque et formel pris par l'homme et la femme de ne pas vivre ensemble passagèrement, mais de créer un foyer, de fonder une famille : cela implique l'engagement de ne se quitter jamais, de

son esprit de liberté même, avec la beauté de sa durée, sa valeur sociale. » (MM. Paul et Victor Margueritte, *L'élargissement du divorce*, p. 7.)

rester unis pour toujours, l'idée de famille entraînant avec elle l'idée de perpétuité; c'est cette promesse solennelle seule qui fait qu'alors l'homme et la femme deviennent véritablement des époux.

Mais, d'autre part, le principe révolutionnaire sur l'inaliénabilité de la personne humaine force les partisans de l'union libre à admettre que l'un quelconque des contractants de ce mariage peut, et cela très justement, très légitimement, le rompre le jour où son compagnon ou sa compagne aura cessé de lui plaire, le jour où l'amour aura cessé d'exister. Personne, en effet, pas même l'homme lui-même, par un engagement, par un contrat quelconque, par un vœu, ne peut aliéner la liberté humaine. L'un des époux pourra donc, dans l'union libre, quand il le voudra, abandonner l'autre. C'est ce qui fait que l'union est vraiment libre. Mais alors quelle différence existe entre un abandon dans l'union libre et un même abandon dans un concubinage? On n'en peut apercevoir qu'une seule : dans le premier cas, un engagement, le plus sacré de tous ceux qui soient au monde, aura été violé : dans le second, personne n'aura manqué à son serment ni à sa parole.

Cela montre bien qu'il n'y a pas mariage sans engagement d'indissolubilité : et comme un engagement que l'on sait et que l'on croit pouvoir rompre légitimement quand on le voudra ne peut avoir le caractère d'un véritable engagement, il ne saurait y avoir mariage sans indissolubilité. Il faut donc avoir le courage de le dire, pour qu'il ait vraiment mariage entre l'homme et la femme, il faut qu'il y ait aliénation réciproque de liberté.

*
* *

Les partisans de l'union libre aboutissent donc à une monstrueuse contradiction. Et M. Bourget nous montre aussi bien la faillite de l'union libre que celle du divorce.

Dans toute leur conduite, Berthe et Lucien sont et seront toujours des illogiques. Berthe accuse Méjean : Méjean est un misérable de l'avoir abandonnée, Méjean l'a trompée. Qu'en sait-elle? N'est-elle pas peut-être profondément injuste envers lui? Méjean, quand le contrat d'union libre a été passé, était peut-être de bonne foi. La loyauté de cet homme était peut-être égale à celle de sa fiancée au moment où elle a monté les marches de son escalier. Qui prouve à Berthe qu'alors Méjean ne l'aimait pas autant qu'il en était aimé et qu'il n'avait pas la ferme intention d'en faire sa femme pour toujours? Puis l'amour est passé, le paradis de la vie commune est devenu pour Méjean une insupportable prison. Il est sorti de la prison. De quel droit sa femme

pouvait-elle l'y retenir? Quel droit avait-elle sur la liberté de son époux? Aucun. Cette liberté, de son propre consentement, il est vrai, l'époux l'avait aliénée : mais personne, d'après le dogme fondamental de la morale révolutionnaire, ne peut porter atteinte à la liberté humaine : l'homme lui-même n'a pas de droit sur sa propre liberté par un acte de sa propre volonté, même libre. Pas plus de reconnaissance de vœu en matière de mariage qu'en matière de religion! Aussi Méjean, après avoir abandonné Berthe, continue-t-il à se promener fièrement, la tête haute, dans les rues du Quartier Latin. Il n'a pas à rougir d'un acte conforme à ses principes et à ceux de la femme qu'il aimait au moment où il l'a prise, et qui savait dès ce moment à quoi elle s'exposait au cas où il viendrait à cesser de l'aimer. Les camarades de cet homme qui partagent ses idées ont raison de continuer à lui serrer la main, à l'acclamer dans les cercles littéraires où sa popularité croît tous les jours. Seuls, les partisans de la vieille morale, de la morale religieuse traditionnelle, ont le droit de condamner Méjean.

Quant à Lucien de Chambaut, il n'est pas plus logique que sa fiancée. Quel est le caractère du contrat matrimonial qu'il passe avec elle? Il lui dit : « Je veux que tu sois ma femme ou rien. » Qu'est-ce donc qui va la rendre véritablement sa femme? Ils le disent eux-mêmes, et ils ne peuvent dire autre chose, c'est leur engagement mutuel d'être l'un à l'autre *pour toujours*. Pour toujours! C'est cela seul qui enlève à leur union le caractère irrégulier. Dans leur pensée à tous les deux, la seule idée au moment où ils se marient, qu'ils pourraient se séparer un jour enlèverait toute dignité, toute honnêteté à leur union. Pour chacun d'eux donc, cette dignité, cette honnêteté, cette respectabilité dérive de la durée de leur union jusqu'à la mort. Telle est leur doctrine. Mais, d'après les principes révolutionnaires qui sont les leurs, quelle est donc la garantie, la garantie unique de cette durée? C'est leur amour, rien que leur amour, puisque la doctrine de l'union libre leur déclare que, dès que cet amour aura disparu chez l'un d'eux, celui-ci reprendra, malgré le contrat passé, sa liberté entière et pourra légitimement chercher ailleurs le bonheur maintenant disparu du premier foyer.

Garantie bien fragile, en vérité, que l'amour pour la pérennité du lien conjugal quand il n'a pas Dieu pour appui! L'expérience le prouve, hélas! Combien d'autres qui s'aimaient avec autant de passion que Berthe et Lucien et qui ont cessé de s'aimer. Ils pourraient tous les deux relire leur grand maître Tolstoï, l'histoire d'Anna Karénine et du comte Vronskoy : il y avait dans leur union libre autant d'amour, autant de sincérité, autant de loyauté

que dans la leur. La passion a disparu et, avec elle, tout le reste s'est écroulé.

Quelle contradiction aussi dans la conduite de Lucien à l'égard de l'enfant que Berthe a eu de Méjean. Il le reconnaît cet enfant comme son fils. Le vrai père restera toujours ignoré, il sera effacé dans la vie de son fils. Lucien d'abord viole ici le principe qu'il a proclamé comme étant la règle fondamentale de sa morale : le respect toujours absolu et sans la plus petite réserve de la vérité : « Sans vérité, disait-il à Berthe dans son premier entretien avec elle, il n'y a pas de conscience, et quand on se donne des raisons pour manquer à la vérité sur un point, on y manque bientôt sur tous. »

Et il va élever cet enfant à l'abri d'un perpétuel mensonge!

Et de quel droit supprime-t-il ainsi la paternité de Méjean? Peut-il, en vérité, fonder ce droit sur le fait que Méjean a foulé aux pieds ses devoirs de père et d'époux, qu'il a agi comme un misérable vis-à-vis du fils comme vis-à-vis de la mère? Mais son vrai père à lui, Lucien, n'a-t-il pas fait de même autrefois? Sa conduite en tout n'a-t-elle pas été au moins aussi indigne? Et cependant, le jour est venu où il s'est jeté dans les bras de ce misérable, où il lui a donné tout son cœur, où il l'a reconnu comme son vrai, son seul père? Que pourra-t-il donc répondre à Méjean repentant le jour où Méjean viendra lui réclamer son fils, et lui dira ce qu'il a dit lui-même autrefois à son faux père : « Quelle différence voyez-vous, si j'ai été de bonne foi, et je l'ai été en épousant Berthe, entre les deux unions successives de votre mère avec M. de Chambaut et M. Darras et les deux unions successives de Berthe avec moi et vous? Quelle différence entre la paternité de M. de Chambaut et la mienne? »

La seule bonne réponse à faire, Lucien avec ses principes ne pourra pas la donner à Méjean. La vraie, la seule différence qui existe entre les deux cas, c'est que le mariage du père et de la mère de Lucien était un mariage indissoluble, dont rien au monde, malgré même les crimes de l'un ou l'autre des époux, ne pouvait détruire ni le lien formé ni les effets du lien. Et cela Lucien le sent. Et c'est parce qu'en fait, dans sa volonté, dans sa conscience, il contracte une union indissoluble que Lucien se donne tous les droits vis-à-vis de Méjean, dont l'union avec Berthe n'a pas eu à ses yeux, ce caractère d'indissolubilité et dont, par conséquent, tous les effets, la paternité comme les autres, peuvent et doivent être considérés comme non avenus. Mais Lucien n'applique ici ni ses principes ni ceux de Berthe, il applique le principe catholique du mariage.

Et, au fond, le seul logique en tout ceci, le seul qui conforme sa conduite à la vraie théorie de l'union libre, c'est Méjean : car la vraie théorie de l'union libre, celle qui la fait libre, encore une fois est celle-ci : dès que l'un des époux a cessé d'aimer l'autre, la vie commune devient pour lui geôle, tenailles, prison. L'homme a le droit imprescriptible à la liberté, il a le droit de s'échapper de la prison, de rompre par conséquent le lien conjugal.

*
* *

Dans son superbe discours prononcé au Sénat en 1884 contre la loi Naquet, Jules Simon s'écriait : « L'amour n'est qu'un appétit physique en dehors du mariage indissoluble. »

En effet, ceux qui rejettent l'indissolubilité du mariage ne doivent pas seulement rationnellement aboutir à l'union libre, c'est à l'amour libre que nécessairement leur principe les conduit. Ceci, d'ailleurs, n'est pas nouveau, et la philosophie païenne, parvenue aux dernières limites de sa grandeur et de sa beauté, en était arrivée là, avant l'apparition du christianisme. Platon voulait enlever à l'union de l'homme et de la femme la plus douce chose de cette vie, tout ce qui pouvait ressembler à une contrainte, à un joug. Dans sa *République*, on se prend et l'on se quitte à volonté au gré de ses désirs : on est ensemble au mois, à la semaine, au jour; le but est atteint : l'homme et la femme, dans leur union, ne trouveront plus que le plaisir. Une chose gêne cependant dans l'application de cette doctrine, c'est la venue de l'enfant, dont la nourriture, l'entretien, l'éducation constituent des charges, doivent entraîner des sacrifices pour le père ou la mère. Mais Platon a résolu la difficulté : c'est l'Etat qui prendra les enfants; tout de suite après la naissance, ils ne connaîtront plus qu'un père et qu'une mère : l'Etat. La famille est supprimée parce que la famille met des charges, des peines, des sacrifices dans l'amour.

Voilà donc où conduit la morale païenne poussée à son suprême degré de perfection par un de ses sages, dont le génie philosophique n'a certainement jamais été dépassé. C'est là aussi que doit fatalement aboutir la morale fondée sur le principe révolutionnaire. Rien au-dessus de l'homme, dit-elle, que l'homme, que ses droits, ses droits à la liberté, à l'indépendance, et les socialistes ont ajouté son droit au bonheur. Le droit au bonheur pour chacun de nous, voilà le dernier mot de la morale révolutionnaire, de la morale nouvelle, et cela signifie au fond le sacrifice de tout au bonheur individuel.

A quoi cela mène-t-il? Cela mène fatalement, nécessairement, à sacrifier le bonheur des autres au propre bonheur de chacun de nous.

Dans le *Retour de Jérusalem*, la pernicieuse Juive Henriette de Chouzé, qui redeviendra Judith au second acte, supplie le malheureux Michel de quitter le toit conjugal pour s'enfuir avec elle. Il résiste ; c'est un incroyant, mais la foi des ancêtres a laissé dans son âme des vestiges de morale chrétienne. Il ne veut pas partir : il aime Henriette, mais il se reconnaît des devoirs envers d'autres ; il a une femme, il a des enfants, il n'a pas le droit de les abandonner, pas le droit de les sacrifier à son bonheur individuel. Cela ne touche pas la femme de la morale nouvelle qu'est Henriette de Chouzé :

HENRIETTE. — Toutes les raisons que tu me donneras, je ne les comprendrai pas. Dire que nous sommes là tous les deux et que nous ressentons, dans le même temps, la chose la plus rare qui soit au monde, une attraction entière et réciproque, et que le bonheur passe, et que nous ne le saisissons pas !

MICHEL. — Mais il n'y a pas que le bonheur dans la vie.

HENRIETTE. — Mais si, mais si, car nous mourrons un jour, voilà une chose certaine.., et nous n'aurons pas saisi un bonheur possible. Ah ! ton devoir, ta résignation, ta pitié, ton sacrifice, ça te fera un beau squelette, tout ça, quand tu seras dans la terre..., car après, après il faut bien se dire qu'il n'y a plus rien, et que c'est fini, fini..., à moins que tu ne croies à la vie éternelle.

MICHEL. — Non, je n'y crois pas.

HENRIETTE. — Alors tu es insensé...

La Juive a raison : Michel est insensé, assurément, insensé autant que tous ceux de son espèce qui prétendent, comme le dit si bien M. Paul Bourget, « concilier toutes les vertus du monde traditionnel avec le système d'idées le plus contraire à ces vertus ».

Qu'on se rappelle le passage suivant de la lettre fameuse écrite par Pierre Loti à son ami William Brown :

Croyez-moi, mon pauvre ami, le temps et la débauche sont deux grands remèdes... il n'y a pas de Dieu, il n'y pas de morale ; rien n'existe de tout ce qu'on nous a enseigné à respecter : il y a une vie qui passe à laquelle il est logique de demander le plus de jouissance possible, en attendant l'épouvante finale qui est la mort... Je vais vous ouvrir mon cœur, vous faire ma profession. J'ai pour règle de conduite de faire toujours ce qui me plaît, en dépit de toute moralité et de toute convention sociale.

Le voilà, loyalement et franchement dit, le dernier mot de la morale individualiste et athée. Certes, parmi ses défenseurs, il en est qui sont loin de la pratiquer ainsi : mais ceux-là agissent illogiquement, inconsciemment poussés par l'atavisme

[1] Maurice Donnay, *Le Retour de Jérusalem*, p. 59 et 60.

religieux, souvent aussi par orgueil de leurs idées, pour montrer à tous autour d'eux que la libre-pensée peut autant que la religion conduire l'homme à la pratique de la vertu. Oui, ceux-là existent, et M. Bourget nous les montre : et par eux-mêmes il nous prouve que leurs principes sont mauvais et néfastes. Ils ne seront jamais, d'ailleurs, qu'une infime minorité : la masse qui les suivra, après avoir adopté leurs principes, poussera ces principes jusqu'à leurs dernières conséquences, et, aussitôt le christianisme détruit dans une nation, comme l'a si bien dit Taine, « les mœurs publiques et privées se dégraderont. »

En pareille matière, ce qui importe donc, ce ne sont pas les hommes, ce sont les doctrines; et actuellement, dans notre société française, il n'y a, en morale, que deux doctrines : la doctrine catholique, et celle dont les prémisses conduisent, nécessairement, aux conclusions pratiques indiquées par Pierre Loti dans sa lettre à William Brown; aucune place n'est possible pour une doctrine intermédiaire; c'est là ce qui ressort de la nouvelle œuvre de M. Bourget qui va beaucoup plus haut et beaucoup plus loin, à notre avis, que la question du divorce.

*
* *

Nous n'avons pas la prétention, dans cette étude, d'avoir fourni même un résumé complet pas plus de l'exposé de la thèse que de la fable du roman. Tout ce que nous avons voulu faire, c'est engager ceux qui ne connaissent pas encore ce chef-d'œuvre à le lire; ceux qui le connaissent à réfléchir à ce qu'ils ont lu, à le peser mûrement. Ce livre a une haute portée religieuse. Jamais, certes, M. Bourget ne s'est montré incroyant. Il y a quelques années, M. Jules Lemaître disait de lui :

> Il est antipaïen et antigaulois. Il a, ce qui est presque toujours la marque d'une éducation chrétienne, le goût de la chasteté. Vous trouverez chez lui, assez souvent, un vif ressouvenir de la foi catholique de son enfance... En somme, le beaudelairisme, le romanisme et le beylisme sont des habitudes et des goûts de son esprit, peut-être aussi des acquisitions préméditées d'un artiste qui s'est donné pour tâche de refléter et de porter en lui l'âme d'une certaine époque littéraire. Mais le fond de son cœur et de son être c'est, je pense, un très douloureux souci de la vie morale [1].

Le souci de la vie morale, c'est bien là, en effet, ce qui apparaît dans toutes les œuvres de M. Paul Bourget. C'est le souci de la vie morale et, par voie de conséquence, le souci de la vie sociale qui l'a ramené pas à pas à « la foi de son enfance ». Et

[1] Jules Lemaître, *Les Contemporains*, 3e série, p. 354.

il y est revenu par sa raison, par ses profondes études sociales, par la méthode positiviste elle-même, la plus scientifique qui soit d'ailleurs. Et maintenant il met en pratique la parole de saint Paul citée par le P. Euvrard : « Il faut confesser de bouche ce que l'on croit pour obtenir le salut. »

M. Bourget croit et il confesse, persuadé qu'il est, d'ailleurs, qu'à l'heure où nous sommes tout homme est coupable qui, possédant une arme, ne s'en sert pas pour défendre sa foi. Son arme, à lui, c'est le roman, arme puissante entre toutes, dans la lutte actuelle des idées. Combien restreint et combien spécial est, en effet, aujourd'hui le public qui lit un traité d'apologétique, si remarquable soit-il. Un roman, quand il est signé Bourget, court le monde entier et pénètre dans tous les milieux intellectuels.

Chacun comprend l'influence qu'y doivent avoir ces pages, dont la profondeur de pensée et la puissance de dialectique saisissent autant le lecteur que l'intérêt passionnant du récit et le charme délicieux du syle, lui prennent tout autant le cerveau que le cœur. Influence dont nous ne sommes pas près encore — nous ne nous faisons aucune illusion à cet égard, — de voir les effets pratiques. Dans son rôle d'apôtre, M. Bourget a d'autant plus de mérite, que la vérité religieuse sociale, politique qu'il défend, n'est pas populaire. Il ne l'ignore pas : il lui suffit qu'elle soit la vérité pour qu'il combatte pour elle. Peut-être ne lui sera-t-il jamais donné d'assister au triomphe de ses idées. Fait-il pour cela œuvre inutile? Non, assurément. Joseph de Maistre a dit : « Les Français iront jusqu'au bout de l'erreur. » Cette parole prophétique se réalise. Nous voyons chez nous s'appliquer pratiquement l'une après l'autre les conséquences découlant des dogmes révolutionnaires. Nous ne sommes pas au bout! Au bout, sera la ruine matérielle comme la ruine morale. Les Français voyant où l'erreur les a conduits, enfin désabusés, voudront revenir à la vérité. M. Bourget leur montre d'avance où elle est, où se trouve le secret de la vitalité, de la grandeur de leurs pères.

M. Bourget, en somme, peut se répéter ce que disait un de ses maîtres, Bonald :

« Que la France soit destinée à périr ou à survivre à ses déchirements, nous osons espérer que nos écrits resteront comme une protestation solennelle contre les erreurs qui l'auront perdue et comme un dépôt où elle retrouvera les doctrines qui pourront la sauver. »

G. de Lamarzelle.

L'ART DE NATTIER

Dans son habit d'apparat, tout de velours rouge, au gilet brodé d'or, Jean-Marc Nattier est au Louvre, peint par Voiriot. Sous la perruque légèrement poudrée, le visage paraît las et vieilli. Les soucis ont laissé leur trace sur le grand front ridé; la bouche est triste; le regard, doux et averti à la fois, raconte une âme restée bonne à travers une vie difficile, où le succès est venu tard. Le maître est assis dans un fauteuil et son bras s'appuie sur un livre posé sur une table aux bronzes dorés. A droite, un tableau sur un chevalet, *Apollon et les muses*, indique le peintre de mythologie. La main qui tient le crayon se dégage des dentelles, intelligente et travailleuse; l'autre redresse sur les genoux un carton à dessin. Ce qui domine est un trait d'honnêteté bourgeoise fortement marqué. L'allure générale, sans élégance, est cependant aisée. On sent l'artiste conscient de sa valeur et point étonné de sa gloire.

Cette gloire, longtemps obscurcie, d'un bon maître du portrait, a reparu en ces dernières années; et de tous les peintres qui ont bénéficié de l'engouement actuel pour l'art français du dix-huitième siècle, Nattier est peut-être celui qui a vu succéder à l'injuste oubli la réparation la plus éclatante.

Il ne faut pas le juger toutefois sur les œuvres médiocres, trop répandues, qui portent son nom dans beaucoup de musées et dans quelques collections particulières. Depuis qu'il est à la mode de posseder un Nattier, comme il l'était autrefois d'avoir un Téniers ou un Raphaël, les « Nattier » se sont multipliés et courent le monde. La moindre vente de tableaux présente au catalogue ce nom redevenu fameux, et, bien entendu, c'est toujours pour un portrait de femme célèbre, une « Mme de Châteauroux » ou une « fille de Louis XV ». Ces illusions flattent des vanités ou servent des intérêts; mais ce qui peut y perdre, c'est assurément le renom de l'artiste.

Sans approcher des plus grands, Nattier est un maître incontestable; il a des qualités de beau peintre et des charmes qui ne sont qu'à lui. On ne doit pas demander à « l'élève des Grâces »

autre chose que ce qu'il peut donner; mais on est émerveillé de la valeur de son œuvre, si on veut bien ne l'étudier qu'en ses meilleurs morceaux. Il y a donc danger pour sa renommée, deux fois née de la mode et exposée à périr de nouveau par elle, à lui laisser attribuer une production trop abondante. On s'habitue vite à l'apprécier sur ces copies alourdies, ces répétitions d'atelier, où ne se retrouve plus la caresse délicieuse du pinceau, où l'on demeure surtout frappé par le caractère conventionnel, et parfois puéril, d'une composition que l'habileté de la main ne soutient plus. La mémoire en reste obsédée devant les meilleurs ouvrages; on est porté à prendre pour de simples réussites ceux qui donnent, en réalité, la moyenne véritable du peintre.

Tel critique de presse ou de salon, aussi sévère pour Nattier qu'un contemporain de Louis David, et dont le dédain se justifie par les raisons les mieux déduites, serait désarmé et conquis si on lui présentait, réunies en une exposition idéale, un choix d'œuvres de la bonne période de l'artiste. Quel préjugé d'école, quelle discussion technique résisterait à cet enchantement des yeux? On ne lutterait pas contre son propre plaisir, on ne se défendrait point contre les séductions de ce pinceau adroit et nonchalant, qui connaît toutes les ruses d'un métier charmant et quelques-unes des ressources de la grande maîtrise.

Ce n'est pas que Nattier n'ait fait en sa vie, et même en son beau temps, de mauvaises toiles. On en trouve de dûment signées, bien authentiquées par la date écrite de sa main, et qui n'en sont pas moins de fâcheux morceaux. Mais toutes les fois que l'artiste parisien a travaillé consciencieusement et suivant son génie propre, il a réalisé des portraits qui nous font pleinement partager la joie qu'il eut à les peindre.

Quelques-uns sont véritablement admirables et supportent des voisinages qui pourraient être accablants. Ils rivalisent même avec cette surprenante école anglaise qui leur doit beaucoup, qui les dépasse souvent, mais qui n'atteint jamais peut-être au charme des plus exquis. Y a-t-il, en vérité, beaucoup de portraits anglais qu'on puisse garder continuellement sous les yeux, sans la moindre lassitude, pendant des jours et des années, et dont l'attrait ne doive jamais s'épuiser? Le cas se rencontre pour Nattier. Il est tel de ses modèles avec qui la conversation ne s'arrête point, qui n'est jamais à court d'esprit ou de sentiment, auprès de qui on passerait sa vie sans brouille sérieuse et sans souffrir de l'ennui.

Beaucoup de familles françaises gardent avec respect, comme un trésor d'art et de souvenir, le portrait d'une belle aïeule,

embellie encore par l'artiste et immortalisée pour ses descendants, à l'heure favorable de sa jeunesse, au moment du mariage ou dans l'épanouissement d'une première maternité. N'y cherchons pas la tenue sévère de l'œuvre qu'eût conçue Rigaud ou Largillière, ni le naturel, supérieur à toute autre grâce, que traduisait en sa probité souveraine le bon Chardin. C'est une Hébé ou une Aurore sur les nuées de l'Olympe, c'est une Naïade couchée nonchalamment parmi les roseaux; et voici des accessoires étranges, une coupe où boivent les aigles, une torche enflammée tenue par de jolis doigts, une urne penchée d'où le flot s'échappe. De tels objets n'ont jamais fait partie du mobilier d'un château de province, ni orné un logement à la cour; tout au plus les vit-on en carton doré au théâtre des Petits-Appartements.

Déjà Cochin, homme de bon sens et d'esprit ironique, se moque doucement des caprices de ses contemporains. Il raille ces ajustements qui ne sont attachés à rien et « où les dames sont presque nues », « ces habillements qui n'en sont pas », ces coiffures invraisemblables de pampres ou d'épis : « Ce qui engage à se faire peindre, dit-il, est le désir d'être reconnu dans son portrait; or, rien ne serait plus capable de détruire la ressemblance qu'une coiffure ou des vêtements imaginaires. » D'autres coutumes fâcheuses sont encouragées par les peintres d'alors, et d'abord la poudre, qui donne à tout le monde des cheveux blancs : « Quelle raison peut avoir engagé les personnes les plus jeunes et les plus aimables à porter les marques caractéristiques de la vieillesse et à s'en croire parées? Comment penser que les blondes aient pu se résoudre à se priver de la beauté naturelle de leur chevelure, et les brunes de l'éclat dont ce contraste agréable fait briller leur teint? » Cochin ne comprend pas davantage « ce coloris rouge foncé qu'on voit dans presque tous les portraits de femmes »; il s'étonne qu'elles croient s'embellir « avec cette effroyable tache cramoisie... »

Ne médisons pas cependant du goût de l'aïeule qui, sous son rouge, nous regarde en souriant et semble narguer notre critique. Elle n'a point eu si grand tort de s'adresser au peintre à la mode, et de lui recommander, au cas improbable où ce fût nécessaire, de la peindre jolie. Nous acceptons volontiers, soumis aux enchantements de son sourire, la fiction un peu prétentieuse qu'elle nous voulut imposer. Cette transfiguration en déesse, qu'elle a souhaitée, et que peut-être lui suggéraient les madrigaux d'un Bernis ou d'un Boufflers, l'artiste la lui assure jusqu'à nous. Grâce à lui, un rêve féminin, vieux d'un siècle et demi, vit devant nos yeux, en sa fantaisie singulière, sur la toile au cadre douce-

ment fané. Elle instruit de petits-neveux à ne point oublier tout à fait les traditions du culte galant et des empressements polis; elle intéresse des jeunes femmes, qui comparent à cette beauté paisible, sûre d'elle-même, adorée longuement au même lieu, leur grâce nerveuse et rapide qu'use ou détruit le siècle de l'électricité et du voyage.

Telle est la leçon que donnent la grande dame de Nattier et son sourire toujours pareil, qui traverse les années sans se détendre et nous tient encore sous son prestige. Trop souvent, sans doute, une sensualité un peu monotone y mêle une inquiétude sans mystère. Diderot, en ses jours vertueux, s'en choquait volontiers et le reprochait à l'artiste. Il est vrai que presque tous ces visages révèlent ce goût de plaire que montrèrent les Françaises de ce temps. C'est une indiscrète confidence que Nattier ne craint pas de nous livrer, mais il assure en même temps la survivance de leur grâce, qui nous incline à lui pardonner.

Une vision aussi personnelle de l'idéal féminin aurait suffi à mettre en haut rang cet artiste, et l'artifice presque continuel auquel il eut recours servit plutôt à le diminuer. Ses mythologies surannées nous intéressent moins que quelques portraits familiers : une jeune fille en robe fleurie avec un simple ruban dans les cheveux, une piquante bourgeoise de Paris accoudée sur un bras potelé, la « Bonne Reine » Marie Leczinska en fanchon de dentelle noire, assise dans son fauteuil de bois doré, son livre préféré ouvert devant elle. Que Nattier ne nous a-t-il laissé davantage de ces compositions sincères, prises dans la vie et à peine arrangées pour les besoins de son pinceau! Mais, puisqu'elles sont trop rares dans son œuvre, acceptons-le avec ses conventions mythologiques et ses ingénieux travestissements, où il demeure sans rival. Sachons l'excuser en pensant aux exigences de l'époque, comme aussi supporter cette uniformité de facture, qui donne aisément à ses visages les mêmes airs de ressemblance.

Si les portraits de Nattier se ressemblent quelquefois, par un trait commun qu'il n'emprunte même pas à la nature, si la personnalité du modèle apparaît moins que l'habileté du peintre à le transformer, c'est pour mieux marquer ce qui fait le caractère même de cet art et lui donne un de ses principaux attraits. Peu fidèle interprète des individus, il devient un ennemi plus significatif du temps. Ce n'est pas telle femme ou telle autre qu'il nous présente; c'est la femme du dix-huitième siècle, ou du moins d'un moment du dix-huitième siècle, la contemporaine de Richelieu et de Valfons, l'héroïne des comédies de Marivaux, des romans de Duclos et de l'abbé Prévost, telle qu'elle s'admira, se

poétisa et voulut être divinisée. C'est l'âme même d'une ou deux générations de femmes qui s'est exprimée par leur peintre favori.

Ce siècle, où le naturel fut si grand dans la prose française, la plus vivante et la plus sobre qu'on ait jamais écrite, ne porta point le même goût dans les arts. Les arts aimés de la femme y furent presque toujours étrangers. L'époque des paniers, de la poudre et du rouge ne pouvait apprécier beaucoup le portrait véridique; aussi la place qu'elle lui fit est-elle assez restreinte. Il lui fallait toujours des images apprêtées, pompeuses, ou d'une simplicité affectée; car on ne peut voir un vrai retour à la nature dans cette réaction de la fin du siècle, où les filles des déesses de Nattier se firent peindre si souvent en bergères de Trianon. Qu'importe, en effet, qu'elles aient remplacé les torches et les carquois par la houlette enrubannée guidant au pâturage des moutons imaginaires! L'esprit qui se plaisait à ces transpositions demeurait le même; la femme, qui aime toujours l'artifice, ne l'a jamais cherché plus qu'alors, sur ces toiles destinées à la célébrer.

Ainsi l'œuvre de Nattier, tout incomplète qu'on la juge, toute contestable qu'elle soit, reste un témoignage nécessaire d'un temps et d'une vie disparus. Réduite à ses morceaux essentiels, débarrassée des médiocres pièces qui l'encombrent, elle mérite d'être comptée parmi les œuvres des plus beaux maîtres secondaires de la peinture. L'art universel pourrait se passer d'elle sans s'appauvrir; l'art français n'est pas assez riche pour n'en point réclamer la parure. Elle manquerait singulièrement à la connaissance que nous pouvons prendre de notre dix-huitième siècle. Elle contribue à fournir l'image d'une société qui eut le culte exalté de certaines grâces. Elle est aussi peut-être la meilleure représentation d'une forme d'art périmée, qui n'a plus beaucoup de chances de reparaître.

Un prestige garderait cette œuvre de périr, et de déchoir même, si l'intérêt historique n'y suffisait point. C'est qu'elle est française essentiellement et appartient à une tradition à laquelle se rattachent de plus vigoureuses qu'elle, mais aucune plus légitimement. Elle a le charme de France, fait d'élégance, de finesse et d'un apprêt qui ne s'ignore point et sourit de son propre artifice; elle exprime, suivant ses moyens, la séduction d'une race intelligente et souple, que l'humanité intéresse par-dessus tout, qui cherche la beauté hors du sublime, l'adore en ses femmes et ses artistes, et qui, de siècle en siècle, a trouvé des peintres et des sculpteurs, en petit nombre, mais incomparables, pour se révéler au monde, l'étonner et le conquérir.

Pierre de Nolhac.

AMOUR OBLIGE

I

« Qu'aurait fait Mangeon à ma place? » Il dit cela haut, quoique seul. Il allait, remontant la rue Saint-Jacques, — où, sur le pavé humide, ses vieilles jambes flageolaient, — et absorbé dans son soliloque. Car, dans Paris, où les énergies se centuplent d'une lutte incessante, il est remarquable combien de gens on rencontre, la tête basse et les yeux fixes, esquissant des gestes, remuant les lèvres.

Il répéta : « Qu'aurait fait Mangeon? Il leur aurait dit : Mes amis, débrouillez-vous, j'ai assez fait pour vous. Vous voudriez peut-être troquer avec moi? Vous riches, moi pauvre! Mais où serait le bel avantage?... » Ah! ce Mangeon! je le vois encore : le menton carré, son nez triangulaire et retroussé, la terrible rangée de ses dents blanches qu'il découvrait en riant. La puissante nature! Et quelle profusion de maximes féroces : « Tenons-nous bien, pas de faiblesse! Les doux, les tendres sont faits pour être dévorés... Si vous êtes trop bons, si vous faites les moutons, on vous tondra... » Parbleu! il avait raison, c'est ce qui m'arrive... Que diable a-t-il pu devenir? En voilà un qui a dû se tirer d'affaire! »

Et, tout en continuant son ascension, longeant, dans les brumes hâtives d'une après-midi de décembre, les bâtiments de la Sorbonne et de Louis-le-Grand, le bonhomme Xavier rêva un moment.

L'image de celui qui, depuis vingt-cinq ans, — depuis leur commune sortie des Arts et Métiers, — s'évoquait pour la première fois peut-être, le reportait à ses jours de jeunesse, d'espérance. Toute sa vie se déroula : ses premiers mécomptes, les positions précaires, les expédients, jusqu'au jour, — il n'y avait pas longtemps, — où lui était échu l'héritage imprévu qui avait changé la face des choses.

Puis, sa pensée se concentra sur ces misères dont il venait d'avoir le spectacle. Car, chose étrange, on eût dit, depuis qu'il était riche, que tous les malheureux se passaient la consigne. On ne cessait de le harceler. De ce train, les millions ne suffiraient pas. Et c'est lui qui, demain, irait mendier l'aumône.

« Prenons garde, mon bel ami! La commisération, la pitié, ce fameux altruisme, m'ont l'air d'une de ces machines dont on

nous détaillait le mécanisme à l'École. Le monstre vous guette sournoisement. Tendez le bras, laissez flotter un bout de manche, il vous happera tout entier dans son engrenage... Il faut enrayer. Dès ce jour, c'est dit, nous enrayons. »

Ainsi philosophant, s'exhortant à l'égoïsme, il déboucha dans la rue Soufflot. Il allait tourner à gauche quand, en face de lui, sur le trottoir opposé, un personnage singulier attira son attention.

Serré dans un veston délabré, le cou emmitoufflé d'un lambeau de laine tricotée, des chaussures boueuses où s'affalait le pantalon, l'inconnu hésitait sur la route à suivre, jetant devant lui un regard vide de pensées. Cette face exténuée présentait néanmoins un menton ferme, qui saillait fortement, une mâchoire dont les muscles se serraient rageusement sous l'injure du sort. De la profondeur des yeux tristes, des lèvres aux deux coins retombés, un flot d'amertume jaillissait, une révolte, celle peut-être de la faim qui lui tenaillait les entrailles.

Sans s'arrêter aux détails de la toilette, ni à l'expression du visage, Xavier, d'un élan, avait franchi la chaussée. Il tendait la main, il s'écriait :

— Mangeon! Ah! c'est trop fort... Je pensais à toi à l'instant.

L'autre fut lent à dégager ses mains enfoncées dans les poches du veston, à répondre à l'étreinte. Il n'osait pas. Il murmura d'un air honteux :

— Xavier!... Monsieur Xavier... Alors, tu m'as reconnu?

L'autre, l'examinant d'une sympathie attendrie, s'exclama :

— Mon pauvre vieux, tu n'as pas l'air de rouler sur l'or et tu as pris quelques cheveux blancs, ni plus ni moins que ton serviteur.

Mangeon soupira :

— Ah! si tu savais..., des misères, des souffrances, des déboires de toutes sortes! C'est long...

— Oui... Eh bien! ne restons pas là à ameuter les passants. Viens chez moi, ici, derrière le Panthéon. Tu me conteras cela.

Il lui avait pris le bras, il l'entraînait. Quelques minutes après, dans la salle à manger qu'un feu doux réchauffait, Pierre Mangeon racontait la longue suite de ses malheurs.

Le dîner, substantiel et fin, que Mariette, la gouvernante, avait hâtivement cuisiné, l'avait remis d'aplomb. Dans cette atmosphère où êtres et choses, la table et le foyer, — et même Mariette, — l'accueillaient d'un sourire de bienvenue, il avait dépouillé sa réserve, ses airs d'humilité. Une flambée d'espérance lui était montée au cerveau. Il ne désarmait pas pour cela. Sa rancune contre la destinée en était, au contraire, débridée. On sentait qu'en dépit de tout et de ses cinquante ans, fort d'une volonté tenace et

d'une constitution encore robuste, il ne renonçait pas à la lutte.

Xaxier mangeait peu et n'était occupé que de son ami. Son attention, tout en soulignant d'un mouvement de tête tantôt approbatif, tantôt évasif, les phases du récit, flottait comme au-dessus de ces misères, soit qu'elles n'eussent rien de nouveau pour lui, soit que, tout en écoutant le récit, il suivît sa propre pensée. Aux endroits les plus pathétiques, il s'écriait gaiement :

— Ce brave Mangeon, qui m'aurait dit?... Toi si bien taillé pour la lutte! Continue. Et alors?

— Alors, en dernier lieu, aux forges de Millery...

— Où cela?

— Là-bas, dans l'Est... Comment! tu ne connais pas Millery? On en a assez parlé. Tu ne lis donc pas les journaux?

— Non, dit-il.

Mangeon considéra avec surprise cet homme qui ne lisait pas les journaux.

— Tiens! comme on change! Tu étais grand liseur autrefois. Et que fais-tu, maintenant?

Il dit nonchalamment, les yeux sur son ami et avec le sourire de quelqu'un qui se demande s'il sera compris :

— Je... polis des verres de lunettes. Le reste du temps, mon Dieu! je ne sais, je baguenaude, je me promène avec quelques idées que j'ai en tête.

— Mes compliments!

Mangeon, à un quart de siècle d'intervalle, retrouvait, tel qu'il l'avait connu, l'ami de ses jours de jeunesse. Celui-ci n'avait jamais eu de grandes ambitions. Ainsi donc, il menait une petite vie en faisant un petit métier, et il était heureux. Cela s'accordait assez avec l'impression qui avait saisi Mangeon en entrant dans cet intérieur net et propret, mais plus que modeste, suffisant d'ailleurs pour un vieux garçon. Il y avait bien, il est vrai, quelque dissonance entre ces suppositions et le luxe de l'habit qu'il lui voyait, les délicatesses de la table où il était assis, l'air d'importance et de confortable aisance du cordon bleu qui les servait. Il ne s'y arrêta pas et demanda :

— Et ils te font vivre, tes verres de lunettes?

Xavier sourit.

— Peut-être, oui, cela me ferait vivre si je m'y appliquais absolument. Mais j'ai fait un héritage... Un oncle, qui habitait Lyon, dont je t'ai parlé sans doute, et qui m'aimait comme son fils. Il avait la manie de la chimie, des inventions. Il a trouvé un procédé pour charger les soies. Ce serait trop long à t'expliquer. Le brave homme est mort juste à l'heure où il avait mis ce pro-

cédé dans l'industrie, où il allait en tirer profit. Le privilège dure toujours, j'en touche les bénéfices.

— Gros?

— Assez gros.

— Mais enfin?

Xavier se déroba.

— Oh! cela n'a rien de régulier. Qu'il te suffise de savoir que je m'en contente et parle-moi de toi. Nous sommes donc à Millery?

— A Millery, oui, dit Mangeon, avec un regard jeté dans un coin d'ombre, comme s'il évoquait de la nuit toutes les choses douloureuses du passé. J'avais cru trouver le port, quelque chose me disait : « Tu triompheras. C'est là que tu seras ton maître, patron à ton tour... » Dieu me pardonne! J'avais fait ce rêve..., rêvé d'être exploiteur, moi aussi. J'en fus assez puni. Jamais la tempête ne fut plus dure, jamais je ne fus coulé plus à fond. Voici : de simple ouvrier, (car, en dépit de mes diplômes, n'ayant pas le sou, il avait bien fallu commencer par là,) après bien des misères, j'étais devenu contre-maître. Cent ouvriers sous mes ordres, qui n'agissaient que par moi, que je menais au doigt et à l'œil! Et je m'étais marié... La demoiselle de compagnie de la maison, qui faisait aussi l'éducation des enfants, une jeune fille très bien, d'une petite noblesse d'Empire. Sans le sou d'ailleurs, comme moi, mais qui, depuis qu'elle était chez les autres, ramassait quelques économies; et tendre; jolie, trop bonne, trop douce, c'est son seul défaut; un mariage d'amour enfin!... Depuis six mois je roule dans Paris à la recherche d'une position, nos ressources sont épuisées. J'ai cru parfois réussir, j'avais une promesse, c'était entendu. Puis, au dernier moment : « Mangeon! Mangeon de la grève de Millery? Non, mon ami, nous regrettons... » Je suis connu, toutes les portes se ferment. Alors, quoi? Il faut donc mourir de faim? N'est-ce pas une infamie? Et il y en a des milliers comme moi. Qu'attend-on pour tout chambarder?

Ses yeux, toute sa figure s'enflammaient. La colère, au souvenir de ses misères, se remettait à bouillonner. Xavier l'examinait curieusement pendant qu'il poursuivait :

— Voyons, qu'en penses-tu, toi? L'or thésaurisé, avarement entassé, donne-t-il le droit d'écraser le pauvre monde? Ces mines, ces usines, cette terre qu'on accapare, ceux qui ont des bras et qui s'en servent, qui veulent gagner le pain qu'ils mangent, ne doivent-ils pas y avoir part, la part de tous? Il faudra bien qu'on y vienne. On y viendra ou la société sautera; oui, elle sautera!

Et son poing s'abattit sur la table, faisant danser les verres et les plats. Mariette, en train de desservir, eut un sursaut.

— Donnez-nous le café, ma fille, dit le bonhomme avec douceur. Et l'eau-de-vie..., la vieille bouteille.

Elle le regarda avec surprise, ne s'expliquant pas ces largesses pour qui en était si peu digne. Elle sortit pourtant sans rien dire, et Xavier revint à Mangeon :

— Ce sont là, mon pauvre ami, de bien vieilles idées et si peu peu pratiques qu'elles n'ont jamais pu être appliquées.

— Elles ne l'ont pas pu parce que la force manquait. Aujourd'hui nous sommes le nombre et nous sommes le droit. Il suffit de bien choisir ses mandataires. Moi qui te parle, j'ai manqué l'être... Oui, mon cher, député! Cela tint à un fil. Et si la chose s'était faite, s'il y en avait eu trois cents comme moi, tout changeait.

— Tout changeait pour toi, je le veux bien, et pour tes trois cents compagnons, dit Xavier avec un sourire, mais pour les autres, les milliers d'autres?... Et puis, quant tout serait changé, quand on en viendrait au grand partage, combien cela durerait-il? Un jour, une heure! Cinq minutes après, l'inégalité reviendrait.

— Qu'en sait-on, si l'on n'a jamais essayé? et si l'on fait de bonnes lois pour empêcher que cela recommence?

— Nous discuterions sans profit... Parle-moi plutôt de cette grève, qui fut ta perte, si je comprends. Qui l'avait provoquée?

— Moi, dit Mangeon.

— Pourquoi?

Il prit du temps. Devant sa tasse de café fumant, il appuya les coudes sur la table. Puis, ramassé sur lui-même, d'un air de sournoiserie mauvaise, pendant que Xavier l'observait :

— J'avais quelques avances..., mes épargnes, celles de ma femme. Je désirais être associé. Je m'en ouvris au directeur, qui me promit d'en parler au conseil d'administration... Et peu après, le patron me donna la réponse : on n'avait pas besoin d'argent, il n'y avait pas d'actions de la compagnie à vendre. Je crois bien! Dès qu'une est libre, ces messieurs se jettent dessus, se la disputent; elle fait prime. Enfin, on n'avait que faire de moi et de mes fonds. Il me dit cela poliment, mais nettement. Et je me promis d'avoir ma revanche. Je connaissais aussi bien qu'eux leurs affaires. Je m'entendis avec quelques membres, les meilleures têtes, du syndicat dont j'étais président... Mon cher, tu ne t'en doutes pas, il y a là, parmi ces ouvriers, des gens très intelligents, qui lisent, qui raisonnent, et qui n'ont pas peur. Comme il était convenu, au moment de la plus forte presse, quand il y avait le plus de commandes et qu'on travaillait ferme, nous saisîmes l'occasion de poser nos conditions : la journée diminuée, augmentation de salaire... Ils refusèrent, nous

nous y attendions, et la grève éclata. Pendant six mois, les journaux en furent remplis; on souleva des débats à la Chambre. D'où sors-tu pour l'ignorer? Et les gendarmes, les coups de fusil... Ce qui n'a pas empêché, comme nous l'espérions, la compagnie d'être ruinée.

— Et vous? demanda Xavier.

— Nous?

— Oui, vous, les ouvriers.

— Eh bien! chacun tira de son côté, alla chercher fortune ailleurs. Seulement, les plus compromis, comme moi, cherchent encore, se buttent au mauvais vouloir des patrons...

— Mon Dieu! dit Xavier doucement, ils n'ont pas tous les torts. Tu luttes contre eux, ils luttent contre toi. Mets-toi à leur place... Oui, suppose que tu sois patron, que ferais-tu?

— Ce que je ferais? Mais c'est bien simple, un enfant le comprendrait. D'abord, j'associerais tous mes ouvriers, part aux bénéfices, caisses de retraite... Et puis, s'écria-t-il violemment, il ne faut plus de patrons, de capitalistes, de membres du conseil, tout ce qui dévore le plus clair des profits. Voyons! parce qu'une chance, le hasard, la naissance, vous a mis un peu d'or dans la main, est-ce une raison pour que les autres triment pour vous? Que tous travaillent, voilà la justice! Et s'ils ne veulent pas travailler, qu'ils laissent ces engins, ces outils, à nous qui savons nous en servir... Ah çà! serais-tu pour les patrons?

— Moi, dit Xavier, je ne suis pour personne.

— Pour toi, alors?... Egoïste, va!

— Mais de quoi te plains-tu? Si tu n'as plus de place, tu les as ruinés, eux.

— Ruinés, eh! non, c'est ce qui m'enrage. Certes, le directeur y a tout laissé. Mais les autres, ces messieurs du conseil, ils n'y ont rien perdu. Vingt ans, trente ans, ils ont touché de gros dividendes, cent fois plus qu'ils n'avaient engagé dans l'affaire. Ils passent à une autre affaire... Et Millery, les forges sont à vendre, où ils auront leur part...

Il s'arrêta, comme perdu dans une rêverie :

— Ah! cette usine, je l'aimais pourtant! Je m'y étais donné à la vie, à la mort. J'y voyais la fortune, l'indépendance, la puissance... Et si bien montée, si bien outillée, si prospère! Maintenant la cheminée est éteinte, les portes, les fenêtres closes, les grands ateliers dorment sous la poussière. Cela crève le cœur. On l'aurait pour un morceau de pain. Ce que j'ai gravi d'escaliers, tiré de cordons de sonnette, pour aller proposer l'affaire... Vingt fois les fonds étaient prêts, et, à la dernière minute, rien! Tu ne

connaîtrais pas, toi, dit-il, en regardant Xavier en riant, un capitaliste qui voudrait faire une bonne affaire? Moi, il y a longtemps que j'ai vu ma dernière pièce de vingt francs... Deux cent mille francs pour commencer suffiraient. Voyons, as-tu quelque idée de cet homme?

— Mais oui, dit tranquillement Xavier... Moi, par exemple.

Mangeon, sans trop s'étonner, le regarda avec une incrédulité souriante. Après tant de refus essuyés et tant de promesses illusoires, lorsque, dans tant d'hôtels aux degrés de marbre, de salons luxueux de dorures et de tapis, la somme lui avait échappé, il ne comptait guère la trouver dans ce modeste intérieur.

— C'est deux cent mille francs qu'il faudrait, répéta-t-il, que je me charge de doubler, de tripler en peu de temps.

— J'entends bien. Certainement, ils ne sont pas ici, dit Xavier en se levant et en jetant un regard circulaire dans la pièce. Mais je sais où les prendre, il faut seulement le temps de les réunir. Dans deux ou trois jours, je t'irai voir... Maintenant, je vais t'accompagner, la bourrasque est passée, il faut profiter de l'éclaircie et ne pas trop faire attendre Mme Mangeon... A propos, as-tu des enfants?

— Une fille de quinze ans.

Mangeon n'était plus pressé de partir. Le regard ardemment fixé sur son ami, le cœur gonflé de crainte et d'espérance, inquiet, un peu surpris aussi de la simplicité avec laquelle celui-ci traitait une affaire de cette importance, il dit encore :

— Avec deux cent mille francs, on achèterait Millery, on remettrait les choses en train...

— Nous verrons cela après-demain, dit Xavier en lui frappant amicalement l'épaule. Après-demain, tu entends... Ah! mon cher Mangeon, quel plaisir de t'avoir rencontré! Sois tranquille, si le succès ne dépend que de moi...

Comme ils traversaient le vestibule pour gagner la sortie, une porte entr'ouverte laissa voir une sorte de petit atelier où un assemblage de ficelles, de presses dressées sur un établi, maintenaient des feuilles de papier.

— Qu'est cela?

— Les... verres de lunettes, dit le bonhomme en souriant.

Mangeon le crut fou et le regarda avec un air de stupeur dont Xavier s'amusait. Et cet incident encore laissa au pauvre homme des doutes sur le succès de l'intervention qu'on lui promettait.

La pluie avait lavé le pavé, un vent moins âpre balayait les nuages dans le ciel. Parmi les lueurs intermittentes de la lune qui baignait toutes choses d'une atmosphère de féerie, en rapport

avec les impressions que Mangeon emportait de cette rencontre, ils arrivèrent à l'omnibus. Comme il y montait et échangeait une dernière poignée de main, il sentit, au creux de la paume et s'y appliquant dans l'étreinte, un papier plié qu'on y glissait.

— A bientôt! dit Xavier en s'éloignant rapidement.

II

Dans son logement des faubourgs, à l'extrémité du quartier des Gobelins, Mme Mangeon attendait son mari. Sitôt qu'elle entendit son pas dans l'escalier, elle ouvrit la porte et parut sur le seuil.

— Comme tu rentres tard! dit-elle, j'avais peur...

L'inquiétude allumait ses beaux yeux tristes et pâlissait ses traits fins Sur le front délicatement creusé aux tempes, les bandeaux tiraient leur mince soie noire que quelques fils blancs argentaient. Ces mèches ordonnées avec soin, la netteté des joues émaciées dans la figure petite et longue, le nez aquilin, le ferme dessin des lèvres mélancoliques, donnaient l'idée de ce qu'avait pu être sa beauté. La mise correcte et sombre, qu'une attention vigilante sauvait sans doute du dernier désastre, racontait une déchéance qui ne s'abandonne pas et qu'on subit sans abdiquer.

— Et Renée? demanda Mangeon qui entra et referma la porte.

— Elle dort. Elle était inquiète comme moi, mais je l'ai obligée de se coucher. Il est inutile que la pauvre enfant se fatigue.

— Pourquoi étiez-vous inquiètes? demanda Mangeon en s'asseyant.

Mme Mangeon se contenta de lever les yeux avec une expression douloureuse et de hocher la tête. Cette mimique disait assez que, dans la situation où ils étaient, avec cette misère qui peu à peu les poussait vers l'abîme, quelque résolution désespérée était à craindre. Mais, en ramenant ses regards sur son mari, dont la lumière frappait le visage, elle fut surprise de l'air riant qu'elle lui vit.

Il s'en aperçut.

— On dirait, s'écria-t-il, que tu ne me connais pas. Moi, me rendre, capituler... et vous oublier toutes deux, voyons! est-ce que cela me ressemble? Je lutterai jusqu'au bout, c'est la destinée qui me tuera, mais je n'y mettrai pas du mien. Je n'ai jamais désespéré, je ne désespère pas, et aujourd'hui moins que jamais. Je t'ai quelquefois parlé de Laurent Xavier?

— Il me semble, dit-elle en prenant place en face de lui. Un de tes amis de l'École, n'est-ce pas?

— Justement. C'était déjà un original. Toujours dans les coins, rêvant, lisant. Nous avions tous le souci de l'avenir, l'inquiétude

d'une carrière, lui ne pensait à rien, se fiait à sa bonne étoile. Ce n'est pas qu'il fût plus riche que nous, peut-être moins. Ses parents étaient de petits industriels parisiens, brocheurs, relieurs, je ne sais quoi, et qui finirent même par tout perdre et fermer boutique. Mais il avait un oncle, une sorte de savant, employé dans les teintureries, les produits chimiques, et de qui il tenait sans doute ses goûts studieux, sa rage de lecture. Le hasard, comme il y comptait, l'a favorisé sous la figure de cet oncle, qui lui a laissé sa fortune. Je viens de le rencontrer. Il n'a pas cessé d'être original, je le crois même un peu fou. Mais l'essentiel, c'est qu'il est riche, et m'a promis son concours.

Et il raconta sa soirée chez Xavier.

Sa femme l'écoutait, s'efforçant de s'associer à ses espérances.

— Oui, dit-elle quand il se tut, peut-être... Mais ce serait bien extraordinaire. Mon pauvre Pierre, ne te prépare pas des regrets. Que de fois tu m'es revenu avec de belles promesses, aussi belles que celles-là! Aucune ne s'est réalisée. Ce M. Xavier me paraît un bon cœur, mais il réfléchira, et quand il aura réfléchi...

— Du moins, dit Mangeon en se levant et en tirant de sa poche le billet qu'il jeta sur la table, nous y aurons gagné ceci. En voilà pour quelques jours, quelques semaines de tranquillité. Il doit venir après-demain, j'ai confiance.

Mme Mangeon prit le billet et le considéra en réfléchissant.

— Mon Dieu! murmura-t-elle, tu as peut-être raison. Moi, je n'ose espérer, je m'en défends toujours. J'aurais peur de contrarier la chance. Il me semble, en comptant trop sur elle, que je l'excite à me tromper. C'est une faiblesse... Tu dis après-demain? Nous verrons bien.

Xavier mit plus de temps qu'il ne pensait à réunir la somme. Quelques jours s'écoulèrent sans qu'il pût tenir sa promesse. Enfin, une après-midi, il se disposait à se rendre chez Mangeon, quand Mariette l'arrêta sur le seuil. Pas plus qu'un autre, il n'échappait à cette domination abusive que les vieilles gouvernantes ont coutume d'usurper sur les vieux garçons.

— Monsieur sort. Monsieur n'aura pas plus tôt tourné les talons que son protégé, — l'homme qui veut tout casser, — va carillonner. Ce sera la vingtième fois. Et si je l'écoutais, il ne s'en irait pas, il coucherait ici... Voulez-vous un conseil, Monsieur? Défiez-vous. Si vous avez de l'argent de reste, vous trouverez mille pauvres diables plus intéressants. Et puis, s'il faut tout dire, Monsieur devrait un peu songer à lui. Quand vous vous serez dépouillé pour les autres, vous verrez avec quel empres-

sement les autres se dépouilleront pour vous! Monsieur n'est plus d'âge à courir après son dîner.

— Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas là... Je suis pressé, ma fille, laissez-moi. Si M. Mangeon vient, vous lui direz que je suis chez lui et que je l'attends.

— Tenez! le voici... Le voici, je parierais. Il n'a pourtant pas l'habitude de venir en carrosse.

Une voiture s'arrêtait devant la maison, ce qui, dans ce quartier tranquille, pouvait être considéré comme un événement. Mariette, traversant la pièce, jeta un coup d'œil dans la rue.

— Non, c'est un jeune homme..., un jeune homme très bien.

Presque au même instant, on sonna.

— Que faut-il faire? recevoir?

— Oui... Mais faisons vite, dit Xavier en rentrant au salon.

Il n'avait pas ôté son chapeau que l'inconnu se présenta.

— Vous sortiez, monsieur. Je vous dérange?

— Je sortais, c'est vrai, mais je puis disposer de quelques minutes. Asseyez-vous, Monsieur, et approchez-vous du feu.

Le bonhomme se mit à tisonner pour activer la flamme. Pendant ce temps l'inconnu, assis le buste droit, avec une raideur élégante, le chapeau de soie et la canne entre ses mains gantées, irréprochable de tenue de la pointe des bottines aux courtes mèches d'un blond cendré qui se ramassaient sur un coin du front, laissait flotter ses regards çà et là et les ramenait sur Xavier. Il ne parut pas, de cette inspection, tirer un bon augure, car, sous sa petite moustache blonde, un pli de déception passa.

— Parlez, Monsieur, dit Xavier, que puis-je pour vous?

— Mon Dieu! Monsieur, je suis embarrassé. C'est la première fois que je me hasarde à une démarche de ce genre. Il s'agit d'un emprunt, d'un emprunt assez considérable; et je vous avouerai tout de suite que les garanties que je puis offrir sont très hypothétiques. Elles ne reposeront pas sur moi, mais sur la tête de personnes à l'insu desquelles j'agis et qui me sont chères, que je souhaite de tout mon cœur voir vivre le plus longtemps possible. Si je disparaissais, ma dette risquerait fort de rester impayée.

Cette franchise, le ton et l'allure dont tout cela était débité, firent plaisir à Xavier. Il dit :

— Allez, poursuivez.

Ainsi encouragé, l'inconnu reprit :

— Dans ces conditions, Monsieur, vu les chances que vous auriez à courir, j'admets fort bien que vous exigiez un taux d'intérêt qui dépasse l'ordinaire. Pourvu que j'aie la somme... Vingt mille francs, se hâta-t-il de dire comme s'il s'effrayait à faire

sonner ce chiffre sous ces lambris modestes. Pourvu que j'aie la somme dans les vingt-quatre heures, — il s'agit d'une dette de jeu, — je passerai par ce que vous voudrez. Je suis prêt à vous signer une valeur du double, du triple... Enfin, Monsieur, sauvez-moi! Je vous serai toujours obligé.

Le bonhomme, en riant, s'était renversé sur son siège.

— On me prend pour Shylock, c'est clair! un prêteur à la petite semaine.

— Oh! veuillez croire...

— Qui vous a si bien renseigné, Monsieur?

L'inconnu se fit un peu prier; il finit par avouer le nom de la personne qui lui avait donné l'adresse de M. Xavier : une sorte d'agent d'affaires à qui celui-ci était venu dernièrement en aide.

— Et, bien entendu, pour le service, il comptait être rémunéré...; un tant pour cent sur le prêt?

Le jeune homme se contenta de sourire.

— A qui ai-je l'honneur de parler, Monsieur? Si nous faisons affaire, il faudra bien toujours que nous en venions là.

C'était juste. Et l'inconnu, qui n'avait pas encore décliné ses qualités, le fit avec une visible répugnance. Il hésita, puis se nomma. A ce nom, Xavier le regarda avec surprise. Il s'y mêlait cette pitié qui vous saisit en face d'une grandeur tombée. Il n'y a que les nobles âmes capables d'un tel sentiment, les petites et les envieuses y goûtent une sorte de basse satisfaction. Il se leva, frappant les bras du fauteuil et se mit à arpenter la pièce.

— Est-ce possible! s'exclamait-il.

Puis, s'arrêtant devant le jeune homme que cette agitation ne laissait pas d'intriguer :

— Si peu que je sois au fait de la haute vie, je ne puis ignorer, Monsieur, la situation que votre famille occupe dans le monde, dans ce qu'on appelle le grand monde. Elle y soutient l'éclat dont elle fut toujours entourée. Sa grande fortune qui s'est encore accrue par des alliances où la nouvelle aristocratie de l'industrie est venue se fondre; car la richesse, à un certain degré, est une noblesse à sa manière. Comment se peut-il que, dans ces conditions, vous en soyez réduit à solliciter cette petite somme, qui ne représente pas une soirée de gala à l'hôtel de vos parents?

Le jeune vicomte s'était levé. Adossé à la cheminée, le visage empreint d'une certaine tristesse, il dit :

— Monsieur, c'est précisément ce souci de soutenir un rang et de ne pas déchoir qui nous nuit. Quelle que soit la fortune, elle n'y suffit point. Et j'ai des frères, — un frère aîné qui portera le titre, — et à qui, pour qu'il le porte dignement, mes parents ne

peuvent rien refuser. Moi, je reçois cinq cents francs par mois.

— C'est peu, ce serait beaucoup pour qui mènerait une vie simple.

— Ce n'est pas assez pour celle que m'imposent mon nom, mes relations. Ces relations ont des entraînements. D'où cette dette.

— Vous êtes joueur, vous avez des vices? celui-là du moins.

— J'abhorre le jeu... Ah! cette vie de désœuvrement, de frivolités imbéciles...

Le bonhomme, debout devant lui, le regarda avec intérêt.

— Cela vous pèse? Seriez-vous capable seulement de faire quelque chose?

— Il m'en coûte, Monsieur, de me louer, mais vous m'y forcez. J'ai fait mes études, toutes mes études, et même avec quelques succès. J'ai été admis à l'Ecole polytechnique. J'eusse pu être, au pis aller, ingénieur. J'ai démissionné.

— Pourquoi?

— Mes parents...

— Ah! vous auriez dérogé?... Singulières idées!... Mais, au fait, c'est logique.

— Ce ne sont pas les miennes, Monsieur. Mais, en dehors même de ce qui, chez les miens, peut paraître un préjugé, vous conviendrez qu'aux temps où nous sommes, la vie n'est pas facile pour les fils de famille. Quelque carrière qu'ils choisissent, on les y traque, on les tracasse, on les décourage. C'est une vraie croisade, et bien peu engageante pour les jeunes gens de bonne volonté. Leur éducation, leur nom, leur naissance, le choix même de l'établissement où ils furent élevés et les sentiments religieux qu'ils y purent puiser, même les délicatesses, la discrétion, la politesse, qu'ils tiennent de leur milieu d'origine, tout cela se retourne contre eux, devient des motifs de disgrâce. J'ai un jeune frère dans l'armée, je suis renseigné. La démocratie, Monsieur, est ombrageuse, et susceptible, jalouse.

— Bah! dit le bonhomme, il faut prendre le temps comme il vient et les hommes comme ils sont.

Il s'était remis en marche. Il s'arrêta devant la fenêtre, les regards plongeant au bas de la rue.

Le vicomte reprit :

— Je crains, Monsieur, d'abuser..., de vous mettre en retard.

— Il est vrai, j'ai une course à faire. J'examinais votre voiture.

— C'est celle du cercle!

— Pour me faire regagner le temps..., le temps que je n'ai pas perdu avec vous, s'empressa-t-il d'ajouter, voudriez-vous avoir la bonté de me prendre? Vous me jetterez... pas très loin d'ici, au-delà des Gobelins.

— Bien volontiers.

Il comprenait ce qu'il y avait de délicatesse chez cet homme à demander ce léger service où il s'obligeait envers lui en quelque sorte. M. Xavier avait ajouté d'ailleurs :

— Pour l'affaire qui vous amène, je crois que nous pourrons nous entendre.

En sortant du salon, comme ils longeaient la petite pièce qui servait d'atelier, le jeune homme s'écria :

— Ah ! vous vous occupez de reliures...

— Mon Dieu ! il doit y avoir de l'atavisme. Mes parents étaient relieurs. Oh ! des moins illustres, et qui ne s'égalaient pas aux Simier, aux Thouvenin... Moi, je continue, je cherche, je tâche de découvrir quelque chose.

Il répéta, comme il l'avait fait pour Mangeon :

— Ce sont... mes verres de lunettes.

Simplement, le vicomte avoua :

— J'en voudrais avoir aussi à polir... Ce Spinoza est d'un exemple admirable : un petit métier mécanique, juste de quoi vivre..... Et tout le reste donné à l'étude, à la réflexion. Ah ! quelle délivrance ! quel repos !

Un à un, tout en parlant, il maniait les volumes rangés sur une planchette, et les examinait en connaisseur, éprouvant la fermeté des plats, leur souple jeu, et les gauffrures, les personnelles fantaisies, tout l'artistique détail de l'exécution.

Le bonhomme était ravi. Il dit en souriant :

— Allons ! vous aimez les livres, les belles reliures, tout n'est pas perdu. Voilà qui vous hausse dans mon estime. Et vous voudriez vivre en sage, vous n'êtes embarrassé que des moyens? On vous les trouvera, cher Monsieur. Pour le moment, je suis pressé.

Pendant que la voiture roulait, il continua :

— La vie, en somme, avouez-le, n'est pas très intéressante sur le Boulevard, ni au cercle? Elle ne l'est guère plus dans les salons. Je soupçonne que les propos qui s'y échangent valent à peine d'être dits... Intéressante, elle l'est sans doute dans les livres. Tout en les reliant, j'en parcours quelques-uns. C'est même un genre de paresse dont il faut se défier; la pensée s'y enchante, elle s'y engourdit et s'y grise et fait le tour du monde sans sentir le poids du corps, et l'on y perd le désir de l'action... La vraie vie, qui fait réfléchir, n'est pas là. Il faut l'aller prendre où elle lutte, peine, se déploie dans toute son ardeur et ses énergies. Là, on la juge, et l'on apprend à se conduire... Me comprenez-vous?

— Parfaitement, et je suis de votre avis.

La voiture ne tarda pas à s'arrêter et déposa le bonhomme.

III

Quand il sonna chez Mangeon, c'est Renée qui vint ouvrir. Elle avait les traits de sa mère, une petite figure longue et ovale, aux joues effacées, au front un peu bombé et volontaire, qu'ombrageaient des cheveux noirs négligemment noués. Ce qui tout de suite caractérisait ce visage, c'était la bande des sourcils qui, en un velours soyeux et sans solution de continuité, courait d'une tempe à l'autre. Cette bizarrerie ressortait mieux encore sur la jeune blancheur et la matité du teint. Mais, en héritant de Mme Mangeon toute cette finesse aristocratique, elle tenait aussi de son père. Dans ce corps élégant, le ressort robuste, la bonne santé de celui-ci commençait à s'épanouir. On sentait, contenue encore, mais prête à déborder comme une sève, la même chaleur de sang, la même richesse de tempérament, la même fougue et les mêmes ardeurs. Elle était déjà grande dans ce brusque saut, — si singulier, — de l'enfance à l'adolescence. Son costume de lainage, plissé au corsage, tirait, trop étroit, au bout des bras et découvrait les poignets grêles.

Mme Mangeon presque aussitôt parut.

En apercevant sa fille accroupie devant la cheminée où elle ranimait le feu, elle eut pour le visiteur, un sourire qui implorait l'indulgence. Lui-même y répondit avec bonté. Dans l'échange de leurs regards, ces deux êtres, que l'âge et peut-être quelque affinité de nature rapprochaient, s'étaient compris à première vue.

Avec aussi peu de diplomatie qu'en avait pu mettre Renée, elle avoua que son mari ne vivait plus depuis qu'il avait eu le plaisir de rencontrer son vieil ami Xavier : surexcité par la promesse qu'on lui avait faite et où s'attachaient ses dernières espérances. En attendant Mangeon, Xavier parla de ses premières relations avec lui, ce qui provoqua les propres confidences de Mme Mangeon. Elle en vint tout naturellement à parler de son mariage, cita son nom de jeune fille, Emilie Davesne.

— Davesne, le général de l'Empire? le général baron Davesne?

— Vous savez ce nom? dit-elle. Il n'est pourtant pas illustre.

— C'est ce qui vous trompe. Tout le monde, Madame, connaît Davesne et le fait d'armes qui l'a illustré. A Leipzig, au fort de la bataille, il fut enveloppé par l'infanterie prussienne, tomba de cheval, risqua d'être fait prisonnier. C'était un homme de haute taille, de force colossale. Il saisit au collet un général ennemi et, le tenant serré contre lui, l'opposant comme un bouclier aux sabres et aux baïonnettes hérissés de toutes parts, il put regagner

sain et sauf les rangs français. Davesne, Madame, est un héros.

— Je suis sa petite-fille. Cette gloire, puisque vous voulez bien accorder quelque gloire à mon grand-père, est le seul héritage qu'il m'ait laissé. Elle m'a permis, du moins, quand ces souvenirs reprirent quelque faveur sous le second Empire, d'entrer à la Légion d'honneur. Cela me facilite aujourd'hui l'éducation de ma fille, après en avoir ébauché quelques autres, à Millery, par exemple. C'est là que je rencontrai Mangeon...

Elle regarda Renée qui restait debout à les écouter, dans l'enchantement de cette intimité qui s'établissait si vite. Le regard de sa mère, sa voix qui avait tout à coup baissé, firent comprendre à la jeune fille qu'on hésitait à aborder devant elle une confession plus complète. Elle s'éloigna.

— Tout simple contre-maître qu'il fût, c'était une intelligence peu ordinaire, affirma Xavier.

— L'intelligence ne lui manque pas. Il a en plus, il a de trop, comment dire? une ambition, un orgueil qui le perd. Il n'a pas compris, il ne comprend pas encore, qu'il y a une sorte de dignité à se tenir à son rang, à la seconde place sans jalouser la première. Tant que nous fûmes humbles, presque pauvres...

Le bonhomme, accoudé sur la table, se rapprocha comme vivement intéressé.

— J'entends par là, dit-elle, tant que nous eûmes à peu près de quoi suffire à nos besoins, je fus parfaitement heureuse. J'aimais Mangeon, Renée était née. Je l'aimais, Monsieur Xavier, il faut comprendre pourquoi : pour lui, sans doute, mais aussi par reconnaissance. Il m'avait fait connaître la douceur de s'appartenir, d'avoir un chez soi, de ne plus dépendre des autres... Pour ceux qui savent, comme je l'ai su, tout ce qu'il y a de contrainte et de gène, même avec tous les égards dont on vous entoure, à s'asseoir à un foyer étranger, avoir le sien, si humble soit-il, c'est le rêve ardemment caressé. Et ce rêve, je l'avais réalisé. J'avais sacrifié quelques préjugés qui ont bien, en somme, dit-elle avec un léger sourire, leur raison d'être. Donner ma main, cette main qui ne s'était jamais fatiguée qu'au pastel, au piano, la joindre à celle de Mangeon qui, hier encore, avant de passer contre-maître, maniait la lime et le marteau, c'était un peu déchoir peut-être. Je me souvins de mon grand-père qui, avant d'être général et baron, menait la charrue paternelle...

— Bien cela! dit M. Xavier.

— Et je n'hésitai plus. Je ne m'en suis jamais repentie... Lui, par malheur, ne voulut pas, ne put pas se contenter de cette existence modeste, mais sûre. Il rêvait la grande fortune... Non pour

lui, mais pour moi, pour Renée. Il a si bon cœur, en dépit de quelque violence et opiniâtreté de caractère qu'il lui faut passer! Mais de cette ambition datent toutes nos misères : c'est alors que notre bonheur, notre tranquillité s'en sont allés.

En ce moment, quelques accords de piano fusèrent de la pièce voisine. La sérénade de Schubert monta en notes plaintives, puis retomba avec une tristesse élégante, épandant à travers la mélancolique demeure comme une harmonieuse échappée de soleil. Le bonhomme et Mme Mangeon, — elle, parmi les larmes qui, au récit de ses infortunes, étaient venues mouiller ses paupières, — se regardèrent avec un sourire d'intelligence. Tous deux comprenaient la ruse ingénue, l'innocent stratagème de la jeune fille qui, du sein de la misère présente, tâchait, par un peu d'art, de se relever aux yeux de M. Xavier.

— A cause de Renée, c'est le dernier objet dont nous nous déferons, dit Mme Mangeon. Car, pour le reste, depuis que mon mari est sans emploi...

Là-dessus, Mangeon entra. Ses regards, d'un jet brusque, jaillirent vers Xavier pour lire d'avance sur ce visage l'espoir ou la déconvenue. Il n'y vit rien qu'une parfaite sérénité. Avant qu'il fût assis, le bonhomme avait tiré de sa poche un paquet de forme oblongue qui ressemblait assez, sous l'enveloppe qui le fermait, à un fort volume in-dix-huit. Il déchira cette enveloppe, et les billets bleus apparurent, qu'il déposa sur la table.

— Voici l'affaire, dit-il. Il doit y avoir là deux cents billets de mille..., tu compteras.

Mangeon avait pâli. Il se laissa tomber sur un siège, suffoqué. Le bras allongé sur la table, le poing serré, regardant son ami d'un visage ému, il murmura comme s'il faisait un serment :

— Oh! Xavier..., Xavier... Comment jamais reconnaître?...

— Je suis en retard avec toi, cela a été plus difficile à déterrer que je n'imaginais... J'aurais de mon côté quelque chose à te demander. Voici le service que tu peux me rendre. Je m'intéresse à un jeune homme..., un garçon très bien, fort instruit. Il peut se faire que je te prie de le prendre dans tes bureaux, et tu m'obligerais...

— Certes! s'écria Mangeon. N'es-tu pas le maître?

— Non pas! non pas! Tu l'emploieras s'il te convient, et tu le garderas si tu en es content. Cela ne me regarde pas... Et maintenant te voilà patron, capitaliste à ton tour. Toutes ces améliorations, ces justes droits qu'on t'a refusés, j'espère que tu ne les chicaneras pas à ceux qui vont dépendre de toi. Je serais trop heureux, trop récompensé, si, pour ma petite part, j'avais pu con-

tribuer au bien-être, à la paix du cœur de quelques déshérités, ceux qui subissent les traverses par où tu as passé.

— Tu verras, Xavier, tu verras!

IV

Il y avait bientôt trois ans que le bonhomme Xavier, chaque mois, — souvent plusieurs fois par mois, — se rendait aux forges de Millery.

Malgré les apparences, il avait, en effet, un autre but, en ses libéalités que de semer sa fortune au hasard. Il n'était pas fou à ce point. Il calculait fort bien, tenait un compte exact de ses déboursés. Il avait la main large, sans doute, mais ce n'était pas un prodigue, un gaspilleur. Aussi les nouvelles et prodigieuses avances qu'il avait été obligé de faire à Mangeon, — et il n'était pas au bout de ses peines, — le tenaient-elles en souci. Car les premiers deux cent mille francs n'avaient été qu'une simple amorce.

Dès qu'il eut franchi la grille de l'usine, il se rendit compte qu'on était un lundi. Un ouvrier était là, raidement calé sur ses jambes, la casquette de travers, la chemise et le bourgeron débraillés. Il parlait haut, gesticulait, en train de discuter avec le jeune comptable, qui l'écoutait en souriant, debout sur le perron de la maisonnette qui renfermait les bureaux. Celui-ci, en apercevant M. Xavier, descendit aussitôt les marches et se porta à sa rencontre. Leurs mains se serrèrent cordialement.

L'ouvrier s'était approché. Avec cette familiarité de l'homme du peuple pour ceux qu'il sent bons et bien disposés pour lui, il commença :

— Je vous fais juge, Monsieur Xavier, vous qui êtes un homme juste! M. Robert me refuse ma semaine, le complément de ma semaine. C'est trente francs qui manquent.

— J'ai donné à sa femme..., commença Robert.

— Comment va-t-elle, votre femme, Basset? comment vont vos enfants? interrompit le bonhomme.

— Pas trop mal, Monsieur Xavier, pas trop mal.

— Eh bien! allez les retrouver. Dormez une heure, vous en avez besoin, et revenez faire votre demi-journée. Cela vaudra beaucoup mieux pour vous et pour eux.

Basset le regarda d'un air de pitié amusée. Pouvait-on s'imaginer qu'il allait perdre un lundi à travailler! Puis, brusquement :

— Parfaitement, vous avez raison. C'est ce que je vais faire.

Il s'éloigna, tanguant sur ses jambes, balançant son corps trapu et solide. A quelque distance, il se retourna, tendit le poing vers

la belle construction qui, un peu à l'écart des ateliers et en avant d'une sorte de parc, avec ses pavillons, ses toits d'ardoises et ses girouettes, dressait sa masse élégante au fond de la cour; il cria de loin quelques injures qu'on n'entendit pas, puis recommença sa marche ondoyante et se perdit au détour de la rue.

M. Xavier et Robert se regardèrent en souriant.

— Ce n'est pas un méchant homme, dit ce dernier. Tout le monde l'aime ici. Vaillant, habile ouvrier, prêt aux besognes les plus difficiles, les plus périlleuses, c'est un modèle dans la semaine. Seulement, cette funeste habitude de boire...

Le bonhomme, d'un air méditatif, hocha la tête. Puis, de la poche de son pardessus, il tira un paquet qu'il voulut déplier.

— Mon cher ami, je vous apporte...

Robert saisit l'objet en jetant un coup d'œil vers le château.

— Pas ici! dit-il.

— Ah!... Vous craignez que les armoiries ne vous trahissent? Soit! soyons discret.

Et considérant la tenue du jeune homme :

— Je vois que vous déjeunez avec nous, j'en suis charmé.

Robert, à la place du veston qu'il portait d'ordinaire, avait passé une redingote. Il répondit avec une nuance d'ennui :

— Oui... Permettez que j'aille me débarrasser de ceci (il montrait le paquet). Je ne vous remercie pas encore, je veux d'abord admirer le chef-d'œuvre.

Il disparut dans le pavillon.

Quelques instants après, en entrant au salon, il allait saluer la maîtresse de la maison, puis s'incliner devant Renée. Celle-ci causait avec un jeune homme. Comme Robert se redressait et faisait mine de s'éloigner, elle lui dit :

— Restez, Monsieur Robert, j'ai quelque chose à vous demander.

Et, tout de suite, à son interlocuteur :

— Vous disiez, Monsieur Carrier?

— Je disais que ces demoiselles du Grand-Clos, venant en garden-party en toilette de soirée...

Le Grand-Clos était une usine rivale, à quelque distance de Millery. Le jeune Carrier faisait sa cour à Mlle Mangeon en daubant sur ces demoiselles, un peu coquettes et évaporées, et, suivant lui, de médiocre intelligence.

— Si l'intelligence est petite, dit Renée, leur dot ne l'est pas. D'ailleurs, pour les bien connaître, vous fréquentez assez la maison.

— Mademoiselle, je vous jure, à part les rares occasions où je les rencontre en des maisons tierces...

— Ne protestez pas! Il n'y a pas de mal à cela.

Robert n'écoutait pas. Ce que pouvait dire M. Charles Carrier, — le fils du gros banquier parisien, — qui, sans doute, avait tourné ses visées matrimoniales vers Mlle Mangeon, ne l'intéressait point. Debout, à deux pas des causeurs, il laissait flotter ses regards sur le jardin, attendant que Renée voulût bien l'interroger. Mais elle l'oubliait.

Elle avait maintenant, avec ses dix-huit ans, une assurance, une tranquille aisance qui prenaient leur solide appui dans la fortune bien assise de son père. Elevée aux sphères de la haute bourgeoisie, tout son être, rehaussé d'élégantes toilettes, s'épanouissait dans cette existence facile et comblée, pour laquelle elle semblait faite. La destinée s'était acquittée envers elle, elle en acceptait les faveurs comme chose due. Et, plus naturellement encore, comme par disposition innée, elle avait pris le ton, l'allure, toutes les idées que ces faveurs imposent. Aussi semblait-elle défier l'avenir avec cette insouciance, cet esprit dégagé que donne la conscience latente des monceaux d'or entassés près de vous.

Avant qu'elle se fût adressée à Robert, M. Mangeon entra. On annonça le déjeuner. Et M. Carrier s'empara du bras de la jeune fille. A table, Robert fut séparé d'elle, placé entre M. Xavier, qui se fondait en petits soins pour la maîtresse de la maison, et M. Mangeon, qui donnait toute son attention au groupe de sa fille et de M. Carrier. On sentait que ce jeune homme plaisait à l'industriel et qu'il l'enveloppait déjà de sa tendresse paternelle.

Robert était là, isolé, négligé de tous, invité d'ailleurs, — il s'en doutait, — par seule déférence pour son protecteur, auquel on devait bien quelques égards pour avoir aidé à la prospérité première de l'usine. Ponctuel, exemplaire, ne donnant jamais lieu à aucune observation pour son travail, il était en excellents termes avec son patron, mais sans aucun abandon de part ni d'autre, sans expansion ni liant. Tous deux se tenaient sur la réserve, sur leur terrain respectif en quelque sorte.

Mangeon ne s'était jamais expliqué cette espèce de malaise, de timidité même, que, dès le premier jour, il avait éprouvé et qui continuait à le paralyser en face d'un être qui lui était si visiblement inférieur. Il subissait l'effet sans en deviner la cause, sans se donner du reste la peine de la chercher. Cette bonne nature de Charles Carrier, si droite, si franche, où l'on pénétrait si aisément, à la bonne heure!

Ce n'est qu'au salon, et le café pris, au moment de retourner à son bureau, que Robert rejoignit Renée. Il partait, ayant salué, le dos déjà tourné, quand elle lui dit :

— Attendez, Monsieur Robert! Vous ne vous informez même pas de ce que j'avais à vous demander.

— Mademoiselle, je suis à vos ordres.

Elle le regarda avec attention, et, dans le sourire, le mouvement de tête, elle laissa percer un peu de dépit. Ces grands airs de soumission, de politesse et d'irréprochable tenue qu'il se donnait dans toutes leurs rencontres, l'irritaient un peu. Mais, comme toute autre attitude n'aurait pas manqué de lui déplaire encore plus, elle se contentait le plus souvent d'en sourire en elle-même.

— Je voudrais, lui dit-elle, que vous eussiez la bonté de me dresser un état, une liste de tous les ouvriers qui sont mariés, qui ont des enfants..., le nombre des enfants dans chaque ménage. L'hiver a été rude. Je désirerais que ces pauvres enfants eussent un peu de joie. Nous les habillerons.

— L'idée est délicate, Mademoiselle, et la tâche facile. Je vous ferai tenir, ce soir même, ce petit travail.

Il salua de nouveau.

— Comme vous êtes pressé!... Votre caisse? Oui, dit-elle en voyant qu'il jetait par la fenêtre un regard vers la cour où se dressaient les bureaux. Donnez-moi une minute encore.

Il fit, sans grand empressement, un geste d'assentiment.

— Vous savez que M. Carrier, — il me le répétait tout à l'heure encore, — M. Carrier est persuadé de vous avoir rencontré autrefois à Paris... Où? Il ne sait.

— Mon Dieu! Mademoiselle, les ressemblances...

— Vous êtes de Paris? Vous y êtes né?

Il inclina la tête.

— Et vos parents y habitaient? Vous les avez perdus. M. Xavier, qui était leur ami, s'est chargé de vous?...

Il la regardait, immobile, sur ses gardes. Sans ouvrir la bouche, comme si cet interrogatoire le gênait, il inclina de nouveau la tête. Renée elle-même, sous le droit regard qui se fixait sur elle, devant ces lèvres obstinément fermées, sentit qu'elle était indiscrète et finit par être troublée. Il lui semblait qu'on lisait en elle, dans son propre cœur, mieux qu'elle ne lisait dans celui de Robert. Et une autre raison encore ajoutait à sa confusion : ce n'était pas la première fois qu'en lui parlant, elle avait remarqué l'extraordinaire distinction qu'il avait dans les traits comme dans les manières, le langage. Mais jamais aussi bien qu'aujourd'hui, et sous le coup des brusques questions qu'elle lui adressait, elle n'avait vu sa physionomie s'animer, une étincelle de fierté passer dans ses yeux bleus. Elle se tut, détourna le regard. Une vapeur légère courut sur ses joues, qui l'embellit.

Pour sortir de cet embarras, elle tendit la main au jeune homme :

— N'oubliez pas ma requête, Monsieur Robert.

Il toucha, sans la presser, cette main qui se donnait. Et il s'éloigna. Elle le regarda traverser la cour, rentrer à son bureau.

L'étrange garçon! C'était sans doute sa pauvreté qui lui commandait cette perpétuelle attention à se garder dans les limites où sa situation chez M. Mangeon l'obligeait à se confiner. Ah! celui-là n'avait pas rêvé de faire tourner la tête à la riche héritière, il n'avait pas combiné de roman! Il fallait presque lui donner l'assaut. A moins que cette réserve ne fût qu'une ruse plus compliquée et plus habile pour provoquer la jeune fille?...

Le jeune Carrier vint à elle pour prendre congé. Elle-même ne tarda pas à se retirer, et sa mère, Mme Mangeon, étant allée à ses soins de maîtresse de maison, il ne resta plus au salon que le bonhomme et Mangeon.

V

L'industriel rayonnait; la santé, la prospérité s'étalaient sur ses traits en méplats rouges et puissants. Ses yeux noirs, rusés et intelligents sous l'ombre grisonnante des sourcils, semblaient toujours regarder au loin dans une vision de combinaisons heureuses et qui se résolvaient à souhait.

Adossé à la cheminée où il redressait sa haute taille, dominant de la tête son ami Xavier assez humblement ramassé en face de lui, il lui demanda avec ce sourire de confiance, ce regard pénétrant et lourd qu'il avait coutume de faire peser autour de lui :

— Eh bien! t'es-tu occupé de l'affaire?

— Mon cher ami, pardonne-moi, j'hésite...

Mangeon eut un geste d'impatience, la surprise du maître quand son serviteur hésite à obéir.

— Ne t'ai-je pas dit la situation?... Tiens! Allons faire un tour à l'usine, cela t'éclaircira les idées.

Ils parcoururent rapidement les allées, bordées de corbeilles en fleurs, poussèrent une porte, enclavée dans la grande grille à lances dorées qui contournait les jardins et séparait les dépendances du château de celles de l'usine. Au delà d'un terrain vague, les vastes hangars apparurent, allongeant leurs toitures vitrées que dominait une haute cheminée. Avec les flots de fumée qui s'échappaient de la gaine, un sourd vacarme venait, grandissant à mesure qu'on approchait. Ce bruit redoubla à l'entrée du maître. Sur les feuilles de cuivre, les marteaux tintèrent, les roues ronflèrent, hommes et machines se prirent d'une plus fiévreuse activité. Les mille bras de fer, enchevêtrés au-dessus des

établis, palpitaient en tournoyant et communiquaient à l'usine un frémissement de vie universelle.

Et l'impression était triste. Le jour blafard, s'épanchant des vitrages salis, noyait tout d'une demi-obscurité terne. En dépit des fours où la fonte se fusait pour rouler en ruisseaux roses et se perdre dans les moules, en dépit des moites effluves de la machine gorgée de charbons incandescents et transmettant sa force aux lointains engrenages, l'air était glacial, humide. Aux mains d'un enfant, le marteau-pilon dansait, écrasant, façonnant comme une terre glaise les blocs de fer rougi. La scie sans fin découpait le cuivre. D'un va-et-vient lent et sûr, puissant, irrésistible, les rabots polissaient le métal, l'émiettaient en limailles. Devant une machine, Mangeon s'arrêta et dit, la voix saccadée :

— Où est Griffard? Il chôme encore! Il sait pourtant que c'est pressé... Il aura de mes nouvelles.

Il s'éloigna, un peu nerveux, pendant que l'équipe, absorbée à sa tâche, échangeait des regards sournois, que des sourires glissaient sous toutes ces barbes saupoudrées de poussière de fer.

Au fond de l'usine, le maître ayant poussé une porte, Xavier aperçut un hangar en construction. Sur les poutres du toit, presque achevé, des charpentiers s'agitaient.

— Encore! s'écria le bonhomme ébahi.

— Oui, mon cher, c'est pour le laminoir. Ils en ont bien un, au Grand-Clos! Pourquoi n'en aurions-nous pas?

— Mais les fonds?

Mangeon haussa l'épaule.

Ils revinrent par la cour qui s'ouvrait en face des bureaux, retraversèrent le jardin et atteignirent le cabinet de Mangeon. Le directeur s'assit à son bureau, les coudes posés sur le buvard, frottant ses mains blanches. Son éternel sourire aux lèvres, tourné vers Xavier qui avait pris place de l'autre côté du meuble, il commença :

— Tu vois, tout va bien, tout marche à merveille. A part Griffard et son ami Strener, qui font les mauvaises têtes et qui en débauchent quelques autres, tous sont à leur poste. Tous me sont dévoués, tous m'aiment. Ce sont trois cents ouvriers laborieux que je connais bien, les ayant choisis moi-même, qui n'ont d'autre volonté que la mienne; une petite armée que je tiens dans ma main, sur laquelle je puis compter comme ils peuvent compter sur moi.

— Quelques-uns pourtant ne sont pas heureux. Mme Mangeon a reçu des lettres, des prières de secours. L'horrible hiver que nous venons de subir a mis au plus bas un grand nombre de ménages...

— Bah! il y en a toujours pour se plaindre. Laissons cela.

Il se leva, arpenta la pièce.

— Les commandes affluent... Hier encore, dix kilomètres de rails. Dans une quinzaine, le laminoir sera prêt, nous arriverons. Il n'y a que cette fourniture où je me suis entêté, où j'ai soumissionné à perte pour couler le Grand-Clos... Et je le coulerai! Je le coulerai ou je ne m'appelle pas Mangeon. Là, la perte est sèche. Mais il est si facile de nous rattraper! Le moyen est simple. En somme, trois cents ouvriers, les uns dans les autres, nous rapportent chacun un millier de francs. Il ne s'agit que de doubler leur nombre. En le doublant, nous doublons notre gain, et nous compensons ainsi les déficits de cette maudite affaire... Voyons! où en sommes-nous tous deux?

Il fit mine de saisir un gros livre, mais le repoussa, ayant toutes ses affaires assez présentes à la mémoire...

— D'abord deux cent mille francs... Puis cinq cent mille, encore cinq cent mille... Puis l'emprunt à Carrier, que l'usine et le château cautionnent...

— Oui, dit Xavier, et même, sans te le reprocher, tu ne m'avais pas prévenu de cet emprunt.

— Tu n'aurais pas consenti? dit Mangeon en riant.

— Enfin, continua-t-il, tu connais ton compte aussi bien que moi... Pour être bref, c'est un dernier million à trouver, ce qui t'est facile... Sans quoi, les autres, toutes tes avances, courent des risques, je ne te le cache pas.

Il coula un regard pour voir l'effet, le petit frisson, que ces paroles pouvaient produire. Xavier resta impassible.

— Tu l'as, ce million, il me le faut. Il le faut pour ne pas tout perdre. Avec la patente de ce privilège qui dure encore, qui a encore douze ans à courir, et que nous pouvons céder tout de suite, je me le procurerai demain... Tiens! j'avais prévu que tu reviendrais les mains vides. J'ai préparé un petit papier, une procuration. Toi, tu te ferais flouer. Moi, je suis sûr de faire rendre au privilège tout ce qu'il peut donner. Tu n'auras qu'à me remercier. Allons! un bon mouvement, signe.

Il poussa une feuille timbrée devant Xavier, lui tendit la plume. Celui-ci ne la prit pas, il regardait son ami d'un air méditatif.

— Ecoute, lui dit-il, je ne refuse pas de t'obliger. Je l'ai fait jusqu'ici, je n'ai pas de raison pour ne pas continuer, puisque tu me fais si bien comprendre que, si je ne continuais pas, ce serait comme si je n'avais rien fait. Et, du reste, je savais en venant que je finirais par céder. Je signerai donc. Seulement, permets-moi une réflexion. Le privilège cédé, il ne me restera rien. Absolument rien, tu m'entends! Si tu te trompes, si tu ne réussis pas...

Mangeon s'emporta :

— Mais les calculs sont là! En doublant l'équipe...

Il s'agita, refit les comptes, parla des commandes, du profit sur chaque affaire, s'arrêtant devant Xavier pour le serrer de plus près et lui mieux insuffler sa confiance, enfin l'étourdit, l'éblouit de la certitude du succès, de la magnificence de ses espérances.

Le bonhomme avait pris la plume, il signait.

— Dans tout cela, murmura-t-il, je vois bien ton avantage, je cherche celui de l'ouvrier... Tu te rappelles nos conventions?

— L'avantage de l'ouvrier! Et que leur manque-t-il?... Société de secours, retraite, pharmacie, médecin, syndicat, tout ce que le souci de leurs intérêts, la légitime reconnaissance de leurs droits, la prévoyance la plus éveillée, ont pu trouver pour leur venir en aide, ils ont tout cela. Et je les y pousse, je les force à cette prévoyance par une retenue insignifiante. Je les loge, en outre, — ceux qui veulent, — presque pour rien. C'est-à-dire qu'avec le loyer qu'ils paient, un peu plus fort qu'un loyer ordinaire, ils sont en passe de devenir propriétaires. Que peuvent-ils souhaiter de mieux?... Il y en a tant d'autres qui les envient, qui crèvent de faim. Qu'ils partent, s'ils ne sont pas contents, je ne serai pas embarrassé pour les remplacer. Je leur donne du pain.

— Ils voudraient autre chose, un peu de bien-être, de sécurité...

— Ah! oui, dit Mangeon en riant, du bien-être, de la sécurité. Eh bien, qu'ils fassent comme moi, qu'ils s'ingénient! S'ils s'imaginent que moi-même, quand j'étais à leur place...

Il glissa la procuration dans un tiroir, auquel il donna un tour de clé. En même temps, il se levait.

— Merci, mon ami. Entre nous, tu sais, ce ne sont pas les paroles, les protestations, qui comptent. Je te prie de m'attendre au résultat... Excuse-moi, j'ai à travailler.

Il lui tendit la main. Et quand le bonhomme ne fut plus là, ramenant carrément son siège devant le bureau, d'une volonté passionnée et tenace, il se remit à ses chiffres, calcula jusqu'au soir, rognant ici, enflant là, majorant la vente, économisant sur la main-d'œuvre, s'efforçant de faire une belle réalité de ce qui n'était peut-être encore, — en dépit des explications qu'il venait de donner, avec une bonne foi absolue, d'ailleurs, — qu'une rayonnante et trompeuse chimère.

Il était six heures quand M. Xavier quitta Mangeon, l'heure où Robert abandonnait son bureau. Il le prit en passant et tous deux se dirigèrent vers la gare. Mais l'heure du train était encore lointaine, et ils s'arrêtèrent à l'église où Robert venait quelquefois se distraire à contempler les restes du grand art chrétien.

L'église de Millery, avec sa flèche élancée et dentelée, datait du quatorzième siècle. Dans les bras du transept, parmi les nervures des murs et de la voûte, où les ogives en s'enchevêtrant découpent leurs caissons, des légions d'anges, en fresques déteintes et comme transparentes, exécutaient un concert céleste. Fluets, élégants, ailés, le corps soulevé d'un vol léger, ils jouaient de toutes sortes d'instruments, soufflant dans des tubes, tapant sur des timbres, flûte, biniou, triangle, trompettes, et des harpes, des théorbes, des violes d'amour. De l'effacement de la peinture la musique semblait plus lointaine, aérienne et mystérieuse. Elle planait dans l'infini.

— Ils ne l'entendent plus, dit Robert. Ce monde séraphique s'est évanoui. Le ciel s'est refermé.

— Il y avait là, insista M. Xavier, une base solide où tout édifier. Sans religion, on ne peut rien bâtir. Avec une croyance tout se tient et s'enchaîne, et tout s'explique, tout s'adoucit. L'injustice humaine, les inégalités sociales, la douleur présente, c'est le mérite, c'est le bonheur de demain. Comment leur persuader aujourd'hui d'accepter leur misère, et qu'elle est fatale, et que ce qu'on y peut on le fait?... Il faudrait pourtant quelque chose qui les sortît des dures matérialités qui les entourent, où leur âme pût prendre son essor... Mais vous l'avez dit, un mur s'est levé, l'horizon s'est barré. Les voix se sont tues, le dialogue s'est interrompu, qui alternait de la terre au ciel, et franchissait l'immense espace, qui berçait autrefois et endormait leurs souffrances. La foi leur manque, ils n'ont plus la foi.

— Ils en ont une autre, dit Robert.

— Oui, je sais..., de pauvres illuminés, capables de tous les sacrifices, — de tous les crimes, — pour réaliser leur chimère! qui rêvent un millénaire, un Eden retrouvé, et qui le placent en ce monde... Si jamais la foule s'affolait à les suivre, après l'infructueuse tentative, les déceptions seraient trop amères, le désespoir n'aurait plus de bornes...

Ils cheminèrent, la tête basse et silencieux, et se dirigèrent vers un café qui s'ouvrait sur la petite place.

Assis au dehors, ils pouvaient, par la devanture débarrassée de ses châssis, plonger dans l'intérieur de la salle. Basset, debout et pérorant, leur tournait le dos. Il s'adressait aux rares groupes disséminés autour des tables.

— La France aux Français, la mine aux mineurs, la forge aux forgerons, et la rente... aux rentiers! Voilà la justice et le droit! Qu'en dis-tu, citoyen Griffard?

Griffard, barbu et grave, le visage enfoncé dans un jour-

nal, se contenta de hausser l'épaule, sans quitter sa lecture.

— Le citoyen Griffard refuse de s'expliquer. Nous votons un blâme au citoyen Griffard...; cela te fait rire, philosophe?

Il s'approchait d'un jeune homme assis à côté de Griffard et qui, accoudé des deux bras sur le marbre, l'écoutait en souriant et en mordillant sa moustache. Bien que la physionomie fût douce, comme extatique, ses cheveux qui s'en allaient de travers, en coup de vent, lui donnaient un air effaré, presque égaré. Ses yeux étaient noyés d'une sérénité attendrie, mais parfois le regard se fixait, s'allumait d'un reflet métallique et dur, et cette métamorphose inquiétait.

Basset s'était écroulé en face de lui, sur une chaise.

— Parle, ami Strener! J'aime à t'entendre. Le malheur est que tu bégaies, on ne peut pas tout avoir... Moi, j'ai la facilité, ce sont les idées qui me manquent. Communique-moi tes idées, frère!

Mais Strener continua de sourire et se tut.

Cependant des bandes d'ouvriers, qui venaient de quitter l'usine, commençaient à traverser la petite place. Quelques-uns s'arrêtaient, s'installaient autour des tables, qui bientôt se couronnèrent d'un chapelet de grands verres d'absinthe. D'autres passaient leur chemin.

— Pauvres diables, dit Xavier, ils viennent chercher ici un peu d'oubli et de rêve. Ils s'endormiront ce soir assommés de fatigue et d'alcool.

Ils gardèrent un moment le silence.

— A propos, questionna Xavier, Mlle Mangeon avait quelque chose à vous demander.

Il examinait Robert avec attention. Celui-ci dit simplement :

— Oui, une liste, c'est fait, elle l'a.

Et ce fut tout. Xavier, qui continuait à l'observer, semblait hésiter, avoir quelque chose à ajouter. Mais devant la tranquille contenance du jeune homme, il s'abstint. Puis :

— Et chez vous, dans votre famille?

— Eh bien! comme toujours..., on ignore où je suis, j'ai annoncé que je partais pour un long voyage et que j'écrirais aussitôt le but atteint.

— Alors, vous êtes content?

— Mon cher Monsieur Xavier, comment vous remercier assez? Je mène la vie la plus douce que je pouvais rêver. J'observe, j'étudie... Où cela me mènera-t-il? Je n'en sais rien. En attendant, je suis heureux.

Mais le train sifflait en arrivant en gare. Ils quittèrent le café.

Sur le seuil de la salle d'attente, ils échangèrent une dernière poignée de mains.

— Vous savez, dit le bonhomme, qu'aujourd'hui Mangeon m'a dépouillé de mon dernier sou. S'il manque son affaire, nous serons, lui et moi, juste dans la même situation que ceux qui boivent là-bas, ni plus ni moins à plaindre.

VI

Renée distribuait ses aumônes dans Millery. Avec la joie que met au cœur la conscience de faire des heureux, elle allait, escortée de la femme de chambre, les mains embarrassées de paquets.

En débouchant de l'avenue qu'habitait la mère Basset, elle rencontra Strener. L'ouvrier faillit la heurter; il eut un mouvement de recul, puis, vivement, porta la main à sa casquette. Elle passa indifférente; elle ne le connaissait pas, du moins ne le distinguait pas des trois cents autres employés de l'usine.

Il avait rougi, et même après qu'elle se fut éloignée, il gardait un petit tremblement intérieur, un certain mécontentement de lui-même. Gauche, troublé et hâtif, ce salut avait mal sauvé sa dignité et trahi peut-être ses sentiments secrets. Son déplaisir redoubla quand, arrivé chez la mère Basset où il logeait, il apprit que Mlle Mangeon en sortait. Quelques secondes plus tôt, ils se seraient trouvés face à face!

— Voyez ce qu'elle apporte aux enfants. C'est une brave demoiselle.

Les regards de Strener glissèrent sur les menus paquets qui traînaient déficelés sur la table, mais sans s'y arrêter. Il percevait dans l'air un parfum inaccoutumé, trace impalpable laissée par le passage de la jeune fille. Il en éprouvait un émoi vague, peut-être le pur bien-être de le respirer, peut-être la rage d'y sentir comme le témoignage d'une essence supérieure, plus aristocratique.

Il regarda la pauvre femme. Elle revenait du lavoir, ruisselante, harassée, les mains blanchâtres, les doigts ridés.

— En attendant, vous, depuis douze heures, vous battez et tordez votre linge.

— Eh bien! fallait-il pas qu'elle y aille à ma place! Vous ne le voudriez pas, monsieur Strener.

— Pourquoi pas? Une heure ou deux de cette besogne, — et c'est assez si tous s'y aident, — ne lui auraient pas fait de mal.

— Bon! Je connais vos idées. Ce n'est pas encore pour demain.

— Et c'est ce qui vous trompe, Madame Basset. Les temps sont plus proches que vous ne pensez...

Mais il s'arrêta, la laissa là et monta dans la chambre qu'il occupait au premier étage. Un petit lit de fer, quelques livres sur une planche, aux couvertures salies et noirâtres, des piles de journaux et, devant la fenêtre, qu'un pan de serge coupait à mi-hauteur, une table qui se terminait en forme d'établi, un étau pinçant le rebord, limes, marteau, tenailles, cisailles... Et c'était tout.

Il tendit la main vers la planchette aux livres, mais se ravisa. La lecture l'aurait distrait de la vision qui l'obsédait, et qu'il pouvait suivre en occupant ses mains. Il s'assura que le rideau, exactement tendu, cachait la table à la vue du dehors. D'une allure sournoise, il se dirigea vers un placard d'où il tira une petite machine en forme de cylindre. Il la posa sur l'établi et, se reculant, s'admira dans son œuvre.

Voilà donc qui rétablirait l'égalité! Avec cet engin, au point de perfection où il l'avait mené, la face du monde allait changer et les injustices cesser. Et c'est de cette petite chambre inconnue que se lèverait l'ère nouvelle. C'était bien une autre merveille que l'aube de Béthléem! Le front redressé, la poitrine gonflée, ses yeux, sous les cheveux envolés de guingois, prenaient, avec l'effarement du meurtre, la tension et la fixité de l'extase. Il dévissa prudemment la machine, en retira les pièces délicates, puis les retoucha une à une, en éprouva le mécanisme.

Et toujours la gracieuse vision flottait, de cette élégante allure, fière à la fois et simple, qu'elle avait en débouchant de l'avenue. Jamais il ne l'avait vue d'aussi près... A son salut, elle n'avait pas détourné les yeux, avait incliné un peu la tête. Ah! pour se rapprocher d'elle, pour que le regard de la jeune fille s'arrêtât un instant sur lui, il était prêt à tous les héroïsmes! Mourir pour elle, c'était trop simple... Mais non! C'est elle qui mourrait. N'était-elle pas l'image, la visible incarnation de cette caste malfaisante pour qui tant d'êtres, hommes, femmes et enfants, s'exténuaient dans les mines, s'étiolaient dans les fabriques?...

De temps à autre, il s'interrompait pour consulter les manuels épars sur la table, dessinait des figures sur un bout de papier, les couvrait de signes d'algèbre. Et le rêve recommençait.

Il descendit à la nuit pour le dîner. Il prenait pension chez les Basset, auxquels il abandonnait plus qu'il ne leur était dû, avec la pensée généreuse que ce surcroît profitait aux enfants. Après le repas, des voisins entraient. Les enfants se groupaient autour de lui et il les instruisait.

— Vous êtes jeunes, vous verrez de belles choses. Ce monde sera transformé. Il n'y a aujourd'hui que misère et que haine. Il n'y aura plus que beauté, paix et bonheur pour tous. Tout appar-

tiendra à tous, on se partagera tout en frères. La grande immoralité, la propriété individuelle, sera abolie. Pour qu'elle le soit, que faut-il? la prendre. Sachez que c'est votre droit. N'hésitez donc pas, mes enfants, prenez tout ce qui vous est nécessaire, tout ce qui est indispensable pour vivre. N'écoutez pas ceux qui vous parlent d'une autre vie, d'une Providence? Avec ces jongleries, on vous leurre, on veut vous imposer la résignation, vous laisser croupir dans vos maux, abuser de vous. Il n'y a pas de Providence, il n'y a pas d'autre vie. Il n'y a que cette vie, qui sera supportable quand tout le monde s'entendra. Or, les misérables sont les plus nombreux. Nous sommes cent, nous sommes mille contre un. Nous n'avons qu'à vouloir. Tous les jours, dans la rue, de pauvres diables s'affaissent sur le trottoir, faute de pain; d'autres s'en vont nus et grelottants sous la bise. Et là, près d'eux, les chauds vêtements s'empilent, comestibles, viandes et fruits, tous les magasins regorgent... Mais les marchands, dirait-on, les petits boutiquiers? Ils ne sont guère plus riches que nous... Eh bien! et les financiers? et les banquiers? ne peuvent-ils pas payer pour nous? On n'a qu'à les y contraindre.

— C'est pourtant vrai, dit Basset en frappant sur la table.

— Les travaux se feront en chantant, continuait Streher, et tous travailleront. On ira aux champs par bandes, précédés de fifres et de violons. Sur la terre commune, l'un plantera, l'autre sarclera, la moisson sera une fête. Tous les travaux seront gais, parce qu'ils seront courts. Et les plus rebutants, les plus répugnants, appelant les plus forts et les plus héroïques, on se les disputera. Puis, sa petite tâche achevée, chacun pourra se reposer, se livrer à ses fantaisies, à l'art, à la poésie... Mais pas de tricheries, mes enfants; ce que chacun recueillera du fruit de son labeur, ce que le hasard lui donnera, il devra le mettre dans... dans...

Il bégayait, ne trouvant pas le mot. Basset l'aida :

— Dans sa poche.

— Non! le reporter à la masse commune.

VII

Les dimanches, livré à lui-même, Robert se dirigeait vers les ruines de Coucy, qui se dressent à peu de distance de Millery. Par un petit vallon contourné, il arrivait au pied de l'éminence où la forteresse féodale finit de s'émietter. Parmi les tours, les douves éparpillées, le donjon élève sa rondeur massive, brusquement terminée à la hauteur des encorbellements comme une tête de baron sciée au ras du tortil.

Une après-midi qu'il s'avançait par l'immense préau ombragé de charmes séculaires, il aperçut, au rebord des terrasses, une femme assise devant un chevalet et occupée à peindre. Il se dirigeait vers la logette du gardien des ruines, où stationnait une calèche sous la surveillance du cocher, quand il s'entendit appeler.

— Monsieur Robert! vous passez bien fier, sans rien me dire?

Il reconnut la voix de Mlle Mangeon; il s'approcha, à travers les hautes herbes, vint saluer.

— Je ne m'attendais guère, Mademoiselle, dans cette solitude...

Elle semblait ravie de la rencontre. Son visage d'une si douce matité, avec la bande de velours qui joignait les sourcils, son petit nez busqué, la jolie bouche pleine, le menton volontaire, tout baignait dans la lumière et flambait d'une jeunesse provocante. De cette vue, de l'isolement où le hasard les jetait, Robert eut une impression vive au cœur. Elle-même, sans lever les yeux, le front penché sur son travail, devina sans doute cette émotion et sourit malicieusement.

— Cette solitude n'en sera plus une, Monsieur, si vous consentez à me tenir compagnie.

Il hésita, puis s'assit à quelques pas d'elle, sur la banquette qui longeait la terrasse.

Ce peu d'empressement fut loin d'échapper à Renée. Toujours très affairée à ses pinceaux, elle commença :

— Je vous remercie, Monsieur, j'ai reçu la liste, j'ai commencé dans Millery mon office d'aumônière.

Il lui devait un compliment.

— Vous êtes, Mademoiselle, une généreuse châtelaine...

— Oh! châtelaine, interrompit-elle, Millery n'est pas un château, mais une usine, une fort laide et maussade usine, c'est le voisinage qui vous inspire...

Du bout du pinceau, elle indiquait le donjon qu'elle était en train de peindre. Il se tut un moment. Ce visage en profil perdu, cette absorption affectée dans sa tâche, n'étaient peut-être qu'une nouvelle impertinence de Mlle Mangeon. Mais peut-être aussi était-ce une faveur et une condescendance pour qu'on pût l'admirer plus à l'aise. Et c'est à cette dernière hypothèse qu'il s'arrêta.

Si peu disposé qu'il fût à entamer un long entretien, ce charme le retint et dénoua sa langue.

— Croyez-vous, Mademoiselle, qu'il y ait tant de différence? Cette ruine vous semble vénérable et poétique. C'est l'horizon qui donne au passé le charme dont semblent dépouillés les temps présents. Cette poésie dont nous parons les objets n'est qu'en nous, et nulle époque n'en est dépourvue pour l'âme artiste qui la reflète. Soyez sûre que les hommes qui vivaient là ne différaient guère de

ceux qui vivent à Millery. Il y avait un maître et des vassaux, comme il y a là-bas un patron et des ouvriers. Et la vie, les mœurs, les tracas, les disputes, étaient les mêmes. Sous le maître, les serviteurs peinaient, gagnaient leur pain, le trouvant toujours trop chèrement acheté. C'était à grands coups de lance, au feu de la bataille; c'est, aujourd'hui, à grands coups de marteau, au feu des forges. Et le chef, tout à la soif de s'agrandir, d'étendre sa domination, avait trop de soucis en tête pour s'arrêter aux misères de ceux qui servaient son ambition et qui végétaient à son ombre. Dans quatre ou cinq cents ans d'ici, quand l'évolution industrielle aura changé la face des choses, que les hauts fourneaux de Millery se seront éteints et ne seront plus que d'inutiles et imposants débris, quelque âme rêveuse, distinguée et raffinée comme la vôtre, viendra, sans doute, s'asseoir sur leurs ruines et en découvrira la poésie. Sa douce imagination s'enchantera de mélancolie parmi ces reliques d'un autre âge. Ainsi, perpétuellement, la pauvre humanité s'abuse, tout lui paraît changé, lorsqu'en réalité tout reste semblable. Vous me permettrez donc, Mademoiselle, de vous appeler la généreuse châtelaine de Millery.

Elle l'écoutait surprise, croyant sentir une intention de flatterie dont il n'était pas coutumier. D'un air de réflexion, elle regarda le colosse de pierre et dit :

— J'ai beau faire, je ne puis entrer dans cette illusion. Les belles dames qui s'accoudaient là, sous le trèfle des ogives, avaient, sans doute, un autre air que moi. Et le sire de Coucy, tout bardé de fer, franchissant à cheval le pont-levis, devait faire une autre figure que M. Mangeon, en veston du matin, faisant la tournée de ses ateliers.

Il sourit à cette boutade.

— Vous vous laissez prendre à la surface, vous n'allez pas au fond des choses. La preuve que j'ai raison, c'est que ceux qui vous imposent, ces grands seigneurs d'autrefois, ont bien perdu de leur importance. Et, pour meilleure preuve encore, leurs fils, aujourd'hui, recherchent les alliances avec les riches héritières de votre monde. Des anciens possesseurs de ce manoir, les descendants, s'il en existe, sont, sans doute, dans une situation que n'envieraient pas...

— Mais il en reste! s'écria-t-elle. Et vous vous trompez, ils ne sont pas tant à plaindre.

Elle s'était tournée vivement, et Robert montra soudain une physionomie inquiète.

— Ce sont les marquis de Puyménée, dont vous avez bien entendu parler : leurs réceptions dans le vieil hôtel de la rue de Varennes

emplissent les gazettes. Les Coucy, tombés en quenouille, se sont éteints dans les alliances. Mais, si amoindri que soit le sang, une goutte n'en subsiste pas moins dans ces Puyménée.

Sur un coin de sa feuille d'aquarelle, elle traçait quelques traits.

— Le vieux marquis, la marquise, tiennent encore un beau rang. Et pour le garder plus sûrement, pour le perpétuer dans la famille, ils ont imaginé de tourner la loi, autant qu'il se peut. De leurs quatre fils, l'aîné, celui que l'on réserve aux grandes charges, — quand les grandes charges reviendront aux grands noms, — héritera de toute leur fortune. Les deux plus jeunes sont entrés dans l'armée et dans la prêtrise : peu leur suffit. Quant au cadet, on ne sait ce qu'il est devenu; il voyage, sans doute fier comme ses ancêtres, ne voulant pas faire mentir la devise : *Roi je ne puis, prince ne daigne, je suis le sire de Coucy*. Il se livre à quelqu'une de ces explorations lointaines, périlleuses, comme il est de mode, aujourd'hui, pour les beaux fils désœuvrés. Et voilà, dit-elle, en lui jetant un coup d'œil dont il s'alarma de nouveau.

— Qui vous a si bien renseignée, Mademoiselle?

— Tout simplement M. Xavier. Ces ruines de Coucy, si proches de chez nous, m'intéressaient. Il s'est fait un plaisir de m'instruire.

Après quelques derniers coups de crayon, elle tendit le papier.

— Voici leurs armes : *Au un et au quatre, fascé de vair et de gueules*... C'est le blason que vous avez vu en franchissant la poterne. Mais peut-être n'entendez-vous pas la langue héraldique?

Il sourit, fut rassuré.

— Assez, Mademoiselle, pour constater que vous l'écrivez avec une correction parfaite.

Et, les yeux sur le dessin avec une insistance voulue :

— Voilà de bien grands enfantillages! Les sauvages s'ornent le corps de tatouages; ce sont leurs armoiries, à eux. N'osant faire comme eux, nous nous sommes avisés d'en parer les objets à notre usage. C'est la même puérilité.

— Il n'y a pas là que vanité et puérilité. C'est quelque chose que de descendre d'une noble race, laquelle en son temps tint la tête, fut une élite, et tout ce qui en témoigne est digne de notre respect. C'est quelque chose que le souvenir que ce blason rappelle : celui d'avoir dominé toute l'étendue du pays qui nous entoure.

Elle fit un geste circulaire en se levant, de la même superbe dont elle eût pris possession de l'étendue lointaine. Il la regardait charmé. Elle souriait, croyant avoir étonné une âme plébéienne.

Mais, au même instant, un bruit de course et de voix joyeuses attira leur attention. En contre-bas, sur la route qui contourne la terrasse, une bande de cyclistes, — trois jeunes filles en pantalons

bouffants, le chapeau marin planté sur l'opulence des cheveux dorés, — filaient à toute vitesse. Un jeune homme les escortait qui, en levant les yeux, eut un brusque mouvement d'arrêt. Puis il manœuvra vivement des pédales pour rattraper les fugitives. Dans sa hâte, aplati sur sa machine, il semblait vouloir rentrer sous terre.

— Vous l'avez reconnu? s'écria gaiement Renée. C'est notre ami, M. Carrier. Le voilà tout penaud d'être surpris en flagrant délit de trahison. Vous connaissez aussi les jeunes filles?

Il fit signe que non.

— Ce sont mes rivales, les demoiselles du Grand-Clos, comme on les appelle. Ah! si, tout à l'heure, vous m'avez pu trouver un peu arriérée, en voici, Monsieur, que vous aimerez. Elles sont, comme on dit, dans le mouvement.

Les yeux à l'horizon, où s'effaçaient les silhouettes, il prononça :

— Si vous voulez mon avis, Mademoiselle, les allures excentriques et indépendantes cachent le plus souvent des goûts vulgaires et assez grossiers. Je comprends qu'elles agréent à M. Carrier!

En se retournant, il la vit toute heureuse, qui l'examinait attentivement. Dans le silence qui suivit, coupé de vols bourdonnants qui vibraient dans l'air chaud, parmi les âpres senteurs et la vie ardente éparse à l'entour et qui accélérait les battements de son cœur, Robert se sentit troublé. Elle avait baissé les yeux; toujours souriante, elle remettait ses longs gants.

Enfin, elle releva la tête et tendit la main.

— Charmée de la rencontre...

Elle ajouta avec enjouement :

— Il me semble, Monsieur, contrairement à ce que nous pouvions supposer, que nos idées s'accordent sur bien des points. Nous finirions peut-être par nous entendre, si nous nous voyions plus souvent. Laissez-moi espérer que ce n'est pas la dernière fois que j'ai le plaisir de causer un peu longuement avec vous.

— Mademoiselle, tout le plaisir et l'honneur...

— Alors, c'est convenu?...

Et, d'une pression légère de la main, elle souligna la phrase.

Le cocher avait enlevé le pliant et le chevalet, la voiture s'avançait. Elle y sauta d'une allégresse heureuse.

Au moment où la calèche dépassait le porche, la jeune fille se retourna, faisant, d'un joli signe de tête, un rappel de leur entente nouvelle.

Et Robert demeura là quelques instants encore, plus soucieux, semblait-il, qu'enchanté de cette aventure.

La suite prochainement. Léon Barracand.

LES JAPONAIS CHEZ EUX

M. le marquis de Nadaillac achevait ces pages quand la mort l'a enlevé à l'affection des siens, à l'estime du monde savant, à l'attachement de tous ceux qui aiment l'élévation de l'âme, la tendresse du cœur et la noblesse de la vie. Nous disons, dans un autre article, combien nous manquera désormais cet homme dont l'amitié et la collaboration honoraient notre Revue. Les lecteurs du *Correspondant* trouveront ici le dernier témoignage de cette fidélité, et seront touchés que le marquis de Nadaillac ait fini sa vie en travaillant pour eux. [*N. D. L. R.*]

Il y a aujourd'hui plus d'un demi-siècle, que s'accomplissait, en Asie, une révolution qui, à ce moment, produisait peu d'effet en Europe et dont on semble maintenant seulement soupçonner l'importance. Puissance féodale avec son Schògoun, ses daïmios et un mikado que l'on ne peut mieux comparer qu'à nos derniers rois mérovingiens et à leurs maires du palais, le Japon se réveillait transformé en une monarchie constitutionnelle avec le mikado revêtu de la puissance exécutive et deux Chambres chargées du contrôle. La lutte avait été courte, la résistance faible; et ce grand événement s'accomplissait sans que les diplomates aient paru se rendre compte de sa portée [1].

Depuis ce moment, le Japon a marché de progrès en progrès. Le mikado [2], habilement conseillé par un missionnaire luthérien nommé Verbeck [3], décida d'envoyer une ambassade dans tous les pays d'Europe, pour étudier sur place leurs institutions et s'appro-

[1] Le capitaine de vaisseau Pradier, alors jeune officier, en était témoin oculaire; il en a rendu compte dans le *Correspondant* du 10 juillet 1904; nul n'a oublié ces pages palpitantes.

[2] Mutsuhito, né en 1854, succéda à son père le 13 février 1867. C'est un homme énergique et capable.

[3] Guido Verbeck, que Scherer appelle avec quelque exagération peut-être, le plus grand des missionnaires modernes, est celui qui a le mieux compris les Japonais et le plus influé sur leur développement. Verbeck mourut en 1898.

prier celles applicables aux Japonais. Dès son retour, on se mit à l'œuvre et bientôt le Japon eut une armée, une marine, une magistrature, des lois, des règlements qui lui permirent de s'élever au premier rang parmi les nations, les événements récents le prouvent.

Il convient plus que jamais d'étudier son organisation, sa vie sociale, de rechercher ses origines, de demander à son passé ce que peut donner son avenir.

Le Japon est un petit pays, plus petit qu'un de nos Etats, que la Californie, par exemple, écrit, non sans une certaine arrogance, un Américain [1]. Sa population au dernier recensement, celui du 31 décembre 1899, avant les sanglantes boucheries qui nous épouvantent, était de 44 260 000 âmes, sans y comprendre Formose et les Pescadores [2]. Sa superficie couvre 147 635 milles carrés. C'est un pays d'origine volcanique, un pays de cyclones et de tremblements de terre et le douzième seul de son sol est susceptible de culture [3].

Les Japonais possèdent des charbonnages qui ne peuvent guère suffire à leurs besoins, des mines de fer ou de cuivre peu riches, des dépôts d'or et d'argent. Rien de ce qui constitue, à l'heure actuelle, la force et la puissance des nations modernes, n'existe chez eux. La nature leur avait assurément été dure. Mais, en revanche, Dieu leur avait donné une intelligence ouverte, un désir ardent de s'instruire. Dans ses premières leçons, à voir ses élèves l'écouter d'un air morne et distrait, M. Scherer, pendant plusieurs années directeur d'un des plus importants établissements publics du Japon, désespérait presque du succès; mais les jours suivants, ces jeunes gens, qui paraissaient si froids, revenaient nombreux avec des questions qu'ils avaient méditées et qui méritaient d'être éclaircies. Leur intelligence s'ouvrait rapidement, elle s'enflam-

[1] *Japon to day*. London, 1904.

[2] *The Stateman's Year Book*, 1903, p. 839. — *The National Geogr. Magazine*, 1903. Ch. Rabot *(Nature*, n° 1628, p. 136), raconte que les ouvriers japonais se rendent tous les ans en Californie au moment de la récolte des raisins, où ils gagnent de 2,50 à 3,75 par *heure*.

[3] Le service météorologique signale les cyclones et cherche, par des observations recueillies sur tous les points du territoire, à déterminer les conditions dans lesquelles se produisent les grands mouvements sismologiques. Le service a déterminé aujourd'hui les axes principaux du mouvement de l'écorce terrestre du Japon. Les progrès étonnants accomplis durant ces dernières années sont dus à la forte et intelligente direction donnée à la direction de l'instruction publique, qui a produit des spécialistes pour toutes les branches de l'activité humaine. Le Japon possède déjà un ouvrage magistral : *Atlas physiologique de l'Empire japonais*, par Almakaro Fanako.

mait au progrès de la science. Ils étaient, ajoutait-il, des élèves incomparables, et déjà il était facile de prévoir la place que le pays du Soleil Levant occuperait parmi les nations modernes.

Leur patriotisme est intense. On le leur inculque dès leur naissance. Au collège où professait M. Scherer, avant chaque exercice, les élèves se rendaient en rangs dans la salle principale, pour faire un salut respectueux au portrait du mikado qui occupait la place d'honneur. Un jour, un professeur maladroit avait renversé son cendrier sur la natte qui recouvrait le parquet. En un instant, le bâtiment entier, construit en bois, était en flammes[1]. M. Scherer accourut des premiers; il trouva ses élèves pleurant et sanglotant. Il cherchait à les consoler en les assurant que le mikado leur en ferait construire un plus complet et plus beau. « Tout cela est vrai, maître, répondaient-ils comme en chœur; nous n'y contredisons pas; mais qui nous rendra le portrait de notre mikado qu'il nous avait donné lui-même? »

La transformation si entière qui a passé sur le pays n'a pas encore atteint les sentiments patriotiques qui animent les Japonais et qui font leur force. Il y a cinquante ans, les soldats du mikado portaient des casques en cuivre avec d'immenses visières en fer destinées à frapper leurs ennemis de terreur. Les canons, que les soldats portaient sur leurs épaules, eussent été des jouets grotesques au temps de l'invincible Armada et, comme chez les Chinois, l'éventail était l'insigne de leurs généraux! Aujourd'hui, ils possèdent des vêtements légers en été, chauds durant les hivers rigoureux qu'ils doivent affronter, les armes les plus perfectionnées, et tout ce qui peut contribuer au succès.

Les établissements de la marine à Yokasuka ne sont point inférieurs à ceux de Portsmouth et de Wolwich, écrit un Anglais, M. Nosman, peu disposé à critiquer les choses de son pays. Des torpilleurs de premier ordre, des canons qui égalent, s'ils ne dépassent, ceux d'Armstrong et de Krupp, sont construits sur les plans d'ingénieurs japonais. Les croiseurs que l'on peut voir dans la baie de Tokyo comptent parmi les plus beaux de leur type qui tiennent la mer. L'arsenal de Koisnikawa fournit chaque jour 100 fusils perfectionnés et 20 000 cartouches. A Koisnikawa, comme à Yokasuka, tout le travail est l'œuvre exclusif d'ouvriers japonais. M. Nosman écrivait ces lignes, il y a plus de dix ans; il estimait alors l'armée à 40 000 hommes. Au 1er janvier de cette année, le *Times* la portait sur des documents officiels à 273 668[2]. Sobres, se nourrissant d'une faible ration de riz et de

[1] Scherer, *l. c.*, p. 193.

[2] A ce chiffre, il convient d'ajouter 35 000 réservistes et 200000 terri-

poisson sec, marcheurs intrépides, d'une valeur et d'une endurance incomparables, toujours prêts à donner leur vie sans compter, jamais général ne pourrait désirer avoir sous ses ordres de meilleurs soldats. Le Japon possède la lumière électrique, le télégraphe électrique, le téléphone. Leur armée, leur marine, se servent déjà du télégraphe sans fil, cette nouvelle merveille. « L'électricité est plus employée au Japon qu'aux Etats-Unis, » s'écrie, non sans un certain dépit, M. Scherer. Le service de la poste est excellent, et notre Américain n'en revenait pas de le trouver meilleur que celui de son pays que jusqu'ici il proclamait le premier du monde. Les voies ferrées sont nombreuses, le service sûr, ponctuel, à bon marché, la sécurité plus complète que sur aucune ligne européenne ou américaine. Dans chaque ville le voyageur trouve des journaux recevant les télégrammes d'Europe avec le cours des valeurs et tout ce qui peut intéresser la spéculation.

Mais le changement si phénoménal est plus apparent que réel, continue M. Scherer; le missionnaire protestant apparaît. « Il ne faut pas, dit-il, confondre deux choses, les manières et la morale, la civilisation et le christianisme. » Les Japonais sont polis, respectueux, mais ils sont plongés dans l'immoralité et il citait un fait qui, à ses yeux, le prouvait sans réplique. Il avait donné comme composition à ses élèves de raconter l'acte qu'il considérait comme le plus héroïque de l'histoire. La guerre entre le Japon et la Chine venait de finir au mois d'avril 1895 par le traité de Simonosaki et la défaite complète des Chinois. L'amiral Ting vaincu avait dû remettre la flotte qu'il commandait à l'ennemi. Dans son désespoir, il avait accompli le *hara-kiri*, il s'était ouvert le ventre, estimant qu'il évitait ainsi à son empereur la honte d'avoir un de ses principaux officiers parmi les prisonniers. Par son acte, il croyait en effacer le déshonneur. Neuf sur dix de ses écoliers répondirent que c'était cet acte de Ting qu'ils plaçaient au-dessus de tout ce que les hommes avaient fait.

L'étonnement, l'irritation même que ressentit Scherer de cette réponse furent extrêmes. Il aurait dû cependant comprendre qu'elle n'était que la conséquence naturelle des doctrines de Confucius. Ce grand philosophe n'enseigne-t-il pas que le premier devoir d'un sujet est envers son souverain, qu'il doit placer avant sa femme, avant ses parents, avant ses enfants !

M. Scherer en avait eu un exemple saisissant peu de temps

toriaux. On arrive à un total de 503 308. Le *Stateman's Year Book* le porte même à 632 000. Il est certain que si de nouveaux sacrifices sont nécessaires, les Japonais n'hésiteront pas à les accepter.

après son arrivée au Japon, un paysan était profondément troublé en voyant sa vieille mère perdre peu à peu la vue. Tous les remèdes avaient échoué; il alla consulter un prêtre bouddhiste qui lui demanda s'il était décidé à faire ce que les dieux commanderaient pour rendre la vue à sa mère. « Assurément, répondit-il sans hésiter. — Donnez-lui à manger un foie humain, tel est l'ordre du dieu. » Dans son ignorance brutale, il ne comprenait pas le crime odieux qui lui était imposé et il rentra chez lui pour obéir au dieu. Il n'avait qu'un enfant encore au berceau. C'était dans son esprit la victime désignée. Sa femme voyant son agitation parvint à surprendre son secret et sachant l'inutilité de ses efforts s'offrit en holocauste. Il eut le triste courage de l'accepter et elle périt victime de son dévouement maternel. Il est juste d'ajouter que l'émotion fut profonde dans tout le Japon et que des mesures ont été prises pour que de pareils crimes ne puissent plus déshonorer le pays.

Le principal défaut des Japonais est un orgueil rarement égalé, jamais dépassé. Ils se regardent comme une race privilégiée, et si les succès qu'ils obtiennent contre les Russes depuis l'ouverture des hostilités continuent, cet orgueil deviendra intolérable pour leurs voisins.

L'Oriental, qu'il soit Chinois ou Japonais, est d'une impassibilité étrange. Un travail écrasant ne le rebute pas ; il le continue avec la même placidité, avec le même sang-froid. « J'ai souvent vu, raconte Scherer, un Japonais soumis à des vexations qui auraient fait sortir d'eux-mêmes les hommes plus énergiques de nos régions de l'Ouest; il continuait, muet et impassible, le travail commencé. »

La maladie ne le déconcerte pas plus que l'excès du travail. Si la maladie est sérieuse, les parents, les amis, les voisins accourent en foule, et le malade, quelles que soient la gravité du mal et les souffrances qu'il endure, les accueille avec plaisir. L'isolement que nos médecins recommandent leur paraît on ne peut plus déraisonnable, même dans les cas les plus contagieux. C'est, à leurs yeux, un grand vice dans notre art médical. Si vous les interrogez sur ces visites, ils vous répondront naïvement que ce n'est pas l'affection qui les guide, mais une vieille coutume.

La sympathie pour ceux qui souffrent leur fait, comme aux Chinois, absolument défaut. Il existe au Japon, dans ce pays de 44 millions d'âmes, un bien petit nombre d'asiles pour les aliénés, les aveugles, pour les autres infirmités humaines; Scherer a visité plusieurs de ces établissements. Les fous étaient enfermés dans des cages de 12 pieds carrés et la mort seulement terminait

leurs souffrances. Ils ne sortaient jamais; personne de leur famille ne les visitait. Le comte Mori, un de leurs meilleurs éducateurs, reconnaît chez ses concitoyens ce manque de sympathie pour la souffrance. « C'est un sentiment qu'il faut, à tout prix, réveiller chez eux, dit-il; c'est la vertu qui doit dominer la civilisation moderne et devenir la base de la démocratie, telle que nous espérons l'établir au Japon. Sans la sympathie pour ses semblables, l'homme le meilleur n'est qu'un sauvage[1]. »

Ils cachent leurs défauts sous les apparences d'un grand respect et d'un cérémonial exagéré. M. Smitt raconte une histoire assez plaisante que je ne puis résister à reproduire, parce qu'elle donne une excellente idée du bourgeois japonais. « Un visiteur arrive, selon l'étiquette, vêtu de ses habits de grand gala. Il est introduit dans la grande salle. Un rat se divertissait dans les combles, plongeant son museau dans une jarre d'huile que l'on y avait déposée pour la maintenir au frais; effrayé de l'entrée du visiteur, il renversa la jarre qui tomba sur sa tête, lui appliquant un coup assez violent et inondant d'huile ses riches vêtements.

« Le maître de la maison accourait au même instant pour voir le visage du visiteur; pâle de colère et d'émotion du désastre qu'il subissait, mais, reprenant immédiatement tout son sang-froid, après les salutations commandées par l'étiquette. « Comme j'entrais, dit-il, sous votre honorable toit et que je m'asseyais dans votre honorable appartement, je dérangeai, assurément bien involontairement, un honorable rat qui renversa votre jarre d'huile sur mes misérables vêtements, ce qui excusera ma triste apparence en votre honorable présence. »

Le Japonais, vivant sur un sol pauvre, est condamné à l'économie; un Européen mourrait de faim sur ce qui ferait dix fois la subsistance d'une famille entière japonaise, et où elle trouverait peut-être même à mettre de côté. M. Scherer ayant eu occasion de demander quels pouvaient être, dans l'intérieur du pays, les gages d'une servante, il lui fut répondu que, nourrie et vêtue avec une stricte simplicité, elle recevait encore 3 dollars et demi par an[2], ce qui paraissait bien excessif à son interlocuteur.

Il est facile de citer de nombreux autres exemples de leurs mesquineries. La grande galanterie est d'offrir à une femme une pièce de vers en son honneur, attachée sur un morceau de soie

[1] Le comte Mori, et après lui M. Scherer, ne sont pas complètement exacts. Le grand temple de Tokio, que M. Weuleresse a visité *(Le Japon aujourd'hni)*, est dédié à Kwannon, la déesse de la pitié, et il est toujours rempli d'adorateurs.

[2] Environ 18 francs.

plus ou moins riche, mais on a soin de ni la coller, ni la coudre, pour qu'elle puisse servir à un autre hommage. La politesse, cependant, ne leur fait jamais oublier leurs intérêts. Ayant demandé à un marchand de mes amis, continue M. Scherer, le prix de certaines coquilles que je voyais dans sa boutique et que je désirais rapporter à mes amis d'Amérique, il me répondit : « 10 cents pièce. » Il lui en restait quinze. « Quel sera alors le prix, si je vous les prends toutes? » Après avoir longtemps compté sur son abacus, meuble indispensable à tout marchand japonais, la réponse arriva enfin : « Ce sera 1 dollar 75 cents. » Notre Américain crut d'abord à une erreur; prenant toutes les coquilles, il pensait avoir droit à une réduction dans le prix total. « Non, répondit le vendeur avec un sourire légèrement méprisant, si un autre client me venait, je n'en aurais plus pour lui et il est juste que j'obtienne une compensation pour l'impolitesse que je serais forcé de commettre à son égard. » N'est-ce pas là un trait bien caractéristique? [1]

Dans toutes les classes, chez les Chinois comme chez les Japonais, le travail est incessant. Un membre du grand Conseil de l'Empire chinois racontait ainsi une de ses journées. Chaque matin, il devait quitter sa demeure à deux heures du matin pour se rendre au palais impérial, où il restait jusqu'à six heures; de six heures jusqu'à neuf heures, il assistait au Conseil privé; de neuf heures à onze heures, il avait les affaires du Comité de la guerre dont il était le président, et de midi à deux heures, celles du Bureau des punitions qui manquaient rarement. Deux heures sonnaient, il fallait s'occuper des Affaires étrangères. C'étaient là les fonctions régulières qu'il ne pouvait omettre un seul jour. A elles venaient s'ajouter des comités, des conférences, des commissions de toute sorte qu'il devait intercaler comme il le pouvait. Assurément, au soir, le repos était bien mérité.

Cette prodigieuse puissance de travail est un caractère commun aux races japonaise et chinoise, si différentes cependant, par leur origine et par leur histoire.

Pendant cinq siècles sous le joug des Chinois, le Japon avait pris leurs idées, leurs manières, leur costume, leur mode de gouvernement, leur religion. Il a rejeté cette domination et c'est à l'Europe qu'il est venu demander de nouvelles inspirations, une nouvelle direction.

Le Chinois, au contraire, s'est oublié dans son vieux et glorieux passé; il ne comprend guère la nécessité des innovations.

[1] Scherer, *l. c.*, p. 248.

Ne sont-ce pas les Chinois qui ont inventé la boussole, la poudre à canon, qui nous ont donné les premières notions de l'imprimerie? N'est-ce pas à leur pays que l'humanité doit deux de ses plus grands philosophes : Confucius et Mencius? Ne possède-t-il pas une vieille littérature pleine de saveur et d'originalité? La Chine a créé, le Japon n'a fait qu'imiter. Tout cela est vrai, je n'en disconviens pas, mais le vieux monde se meut et tout peuple qui ne suit pas cette marche, si tumultueuse et si désordonnée qu'elle paraisse trop souvent, est condamné à s'éclipser. Qu'ont donc servi à la Chine ses vieilles gloires passées dans ses luttes récentes? A rien, qu'à mieux montrer sa faiblesse et sa décrépitude. Peut-elle sortir de ce marasme, se réveiller sous des chefs plus énergiques et plus capables? Si ce grand corps [1], aujourd'hui si inerte, n'est pas mort, que le monde tremble, le péril jaune est immense et la vision des Huns, se précipitant en conquérants sur l'Europe, avec leurs millions d'hommes, n'a rien d'agréable à envisager. C'était une des prédictions de Napoléon à Sainte-Hélène.

II

Comme chez toutes les nations, la population japonaise est très mélangée. A l'extrême nord, on trouve les Aïnos ou Aïnus, probablement la race la plus ancienne du pays, et que l'on prétend, sans preuve bien sérieuse, apparentée aux Aryas. Ils sont ignorants, paresseux, d'une repoussante saleté, mais doux, affectueux, sûrs dans leurs relations. Malheureusement, l'abus des liqueurs fortes, qu'ils se procurent facilement, réduit chaque année leur nombre et, aujourd'hui, ils ne sont guère plus que 16 à 18 000 [2]. Les hommes portent de longues barbes, dont ils sont très fiers, et les deux sexes sont couverts de longs poils noirs.

Mrs Isabella Bird Bishop [3], qui est restée quelques semaines dans l'île de Yeso, dit que les Aïnos n'ont aucune idée religieuse. M. Batchelor [4], qui y est resté autant d'années que Mrs Bishop de

[1] Un de mes cousins, actuellement chargé de construire un chemin de fer en Chine, où il est depuis plusieurs années, croit voir renaître quelque vitalité dans l'Empire du Milieu. Les mandarins suivent avec intérêt ses travaux et en augurent grand bien pour l'avenir de leur pays.

[2] Sans compter ceux en petit nombre établis dans la grande île Sakhaline et dans deux ou trois des Kouriles.

[3] *Unbeaten Tracks in Japan.*

[4] *The Aïnu of Japan.* London, 1894. M. Batchelor établit leur écriture et l'orthographe de leur langage. Il a recueilli de nombreux spécimens de leur mythologie et de leur folk-lore, l'un et l'autre fort remarquables, nous apprend-il.

jours, dit, au contraire, qu'ils sont très religieux, voyant partout la main d'un Dieu suprême qui gouverne l'univers. Ils sont nominalement soumis à un chef qui demeure à Piratesi, village de 150 âmes. Jadis, ils gouvernaient une grande partie de ce qui est aujourd'hui l'empire du Japon.

La chasse, celle de l'ours surtout, est leur principale, ou pour mieux dire, leur unique occupation. Au début du printemps, au moment où la neige est encore solide, l'Aïnu part avec ses chiens et quelques compagnons. J'emprunte à M. Batchelor le récit d'une de ces chasses à laquelle il assistait.

La petite troupe n'a pour se guider que la couleur de la neige, légèrement jaunie par l'haleine de l'animal. La demeure de l'ours découverte, on s'efforce de le faire sortir en le piquant avec de longs bâtons pointus et en le harcelant avec les chiens; mais il prévoit le sort qui l'attend et n'est nullement disposé à le braver. On essaie alors de l'enfumer. Si l'on échoue encore, on a recours au moyen suprême. Un des chasseurs remet à un camarade son arc et ses flèches, enveloppe son visage jusqu'aux yeux et entre hardiment dans la tanière, un long couteau soigneusement aiguisé à la main. L'animal, ainsi surpris, entre en fureur, et avec ses pattes, dont la force est considérable, il le rejette brusquement. C'est le moment pour le chasseur d'agir. Il pique l'ours avec son couteau et le force ainsi à paraître au dehors où l'attend une volée de flèches empoisonnées. Fou de rage, l'animal se dresse debout, s'élance sur celui de ses ennemis qui est le plus rapproché de lui. C'est le moment favorable, l'Aïnu doit en profiter; il ne perd pas son calme, reçoit le choc et lui plonge son couteau dans le cœur. L'animal tombe comme une masse, mais il est rare que l'homme échappe sans blessures à cette terrible lutte; quelquefois même, il paie de sa vie son intrépidité; l'ours le saisit par sa barbe ou par les cheveux, que l'Aïnu porte toujours très longs, et le scalpe, et il est rare de rencontrer dans les villages des hommes qui ne portent les traces d'anciennes blessures.

Les Aïnos, si barbares que nous les voyions, savent que la terre est ronde, ce qu'ignoraient les Chinois, les Japonais, et aussi tous les peuples de l'Europe jusqu'à Christophe Colomb. Ce qui est plus curieux encore, leur idée du chaos, du Tohu Bohu [1] qui précéda la création, ressemble singulièrement au récit de la Genèse.

Sans doute, les Aïnos comme les Japonais sont polythéistes. Mais, au-dessus des dieux secondaires, ils reconnaissent un dieu

[1] Nom que les livres hébraïques donnent à l'état primitif des éléments qui précéda la création.

suprême, le maître et le créateur de tous les autres. Ils voient sa main en toutes choses. Pour eux le monde est son temple, la nature son livre, tout homme son ministre. M. Batchelor raconte qu'il n'a jamais rencontré un Aïnu qui, avant de prendre sa nourriture, n'invoquât ce dieu suprême. La formule ordinaire est : « O Dieu, notre père nourricier, je te remercie pour cette nourriture. Bénis-la pour le service de mon corps. » Ces idées sont bien étrangères aux peuples orientaux.

Leurs jeux favoris sont aussi rudes que leurs chasses. L'*Ukara* étant annoncé, les jeunes gens qui veulent y prendre part accourent de tous leurs villages au point de réunion, se déshabillent, saisissent un arbre ou un poteau et attendent patiemment la venue de l'exécuteur, on ne peut l'appeler autrement. Il paraît enfin armé d'un long et solide bâton auquel est attachée une lanière de drap. Les coups retentissent vigoureusement, le sang coule sans qu'un cri, sans qu'une plainte se fassent entendre. Pourtant la constance a des limites : à chaque tournée le nombre des concurrents diminue; il n'en reste enfin qu'un seul dont on proclame la victoire au milieu des applaudissements.

Les Aïnos forment dans la population un courant à part. Ils ne se marient qu'entre eux, se transmettant leurs coutumes, leurs traditions, leurs vices et leurs vertus, et tels nos pères les ont vus, tels nos enfants les verront encore.

Ni les Japonais, ni les Chinois n'ont aucun rapport avec les Aïnus. Ils sont de race mongole assez pure et les immigrants se confondent assez rapidement dans leur masse. Un de leurs traits caractéristiques est leur extrême propreté. Le général Duchesne, un des instructeurs qui ont formé leurs premiers soldats, me contait que ses soldats prenaient, toutes les fois que cela était possible, deux bains par jour.

Un de mes amis voyageant, il y a quelques années, au Japon, avait une lettre pour un fonctionnaire nippon, assez élevé en dignité, qui, faveur assez inusitée, le retint à dîner et l'invita, en attendant, à être témoin d'une partie d'échecs entre lui et un des plus célèbres joueurs de l'Extrême-Orient. Le temps s'écoulait, l'heure s'avançait, et la partie n'avançait pas. Elle fut enfin suspendue jusqu'après le repas. On se rend en file à la salle à manger, les dames de la maison viennent prendre leur place dans le cortège. Mais il fallait traverser une salle remplie de piscines d'eau bouillante et tous de se plonger dans cette eau bouillante et d'en sortir couleur d'écrevisse; après un vigoureux frottement, on se met à table parfaitement propre, mais mon

ami avait oublié le menu du repas, il ne se rappelait que le bain forcé et son intolérable chaleur.

Un autre jour et ailleurs, en été, il avise un hôtel en face d'une magnifique plage où se baignaient un nombre considérable d'individus des deux sexes dévêtus, selon la coutume traditionnelle du pays. Il se hâte de prendre une chambre et reparaît dans le costume habituel du baigneur français. Les hommes manifestaient leur indignation par leurs cris, les femmes effarouchées s'enfuyaient de tous les côtés sans s'inquiéter de leur tenue. Mis au courant de cette émotion ridicule, il prit le sage parti de rentrer chez lui et de repartir sans continuer à choquer la pudeur japonaise.

Je voyais souvent à Pau la femme du consul général d'Angleterre à Tokyo. Elle était la première femme blanche qui fût venue au Japon et elle excitait, on peut le croire, la curiosité générale. Hommes, femmes, enfants, s'élançaient de l'eau sur son passage et leur costume ou, pour mieux dire, leur absence de costume rendait la pauvre Anglaise fort mal à l'aise, et cela dura jusqu'à Tokyo où elle allait rejoindre son mari [1].

La femme japonaise, toujours gaie et en train avec ses magnifiques cheveux noirs tordus sur sa tête, est charmante, au dire de tous ceux qui ont visité le pays. Son costume est une robe flottante aux manches pendantes retenue par une large ceinture en soie nouée par derrière par un énorme nœud qui varie selon l'occasion, la fortune de la famille et le goût de la femme. Aucun cosmétique ne leur est étranger, la poudre de riz très fine est surtout employée. Au moment de leur mariage, leurs dents sont peintes en noir. Mais cette coutume tend à disparaître par le contact de plus en plus fréquent avec les Européennes.

La douceur est un des charmes des jeunes Japonaises et les rapports avec elles sont un des plus grands agréments d'une visite au pays du Soleil Levant. Elles sont bonnes mères et elles élèvent tendrement leurs enfants. Les infanticides sont cependant nombreux. L'excuse est que, quand le nombre des enfants dépasse les facultés des parents, « on ne doit pas les condamner à une vie de misère et de souffrance ». Les charmes et les qualités des Japonaises sont incontestables; mais la vie qui leur est imposée

[1] Les maisons de bains où les hommes et les femmes se baignent ensemble sont nombreuses dans les villes et jusque dans les villages du Japon. Si vous leur exprimez votre étonnement, ils vous répondront que la propreté est une vertu et qu'ils ont le droit d'être bien plus étonnés encore, en voyant les dames européennes se décolleter uniquement pour se faire admirer.

est la plus dure qui se puisse imaginer. Soumises avec une patience inaltérable à un père que souvent rien ne semble satisfaire, à un frère, à un mari qui les regarde comme de la chair à plaisir, on ne peut nier que la chasteté, la moralité n'entrent guère dans leur vision de la vie.

Le mari, de son côté, ne se croit pas tenu à la fidélité envers un être aussi inférieur. Un des principaux commentateurs de Confucius[1] énumère les sept causes qui permettent de répudier une femme; le refus d'obéissance à son beau-père ou à sa belle-mère, l'absence d'enfants, le désir d'en avoir étant la seule raison du mariage, l'inconvenance de sa vie, la jalousie, la maladie, les bavardages qui détruisent toute harmonie dans le ménage, le vol.

De telles doctrines sont bien faites pour détruire chez l'homme tout respect pour la femme, même pour celle qui est la sienne et ce sentiment est si profond chez les Japonais qu'on le trouve même chez ceux qui ont embrassé le christianisme. M. Scherer avait élevé un jeune homme dans les principes les plus austères[2] et lui avait conféré les ordres sacrés. Un jour, il vint trouver son vieux maître et lui confia son désir de se marier. M. Scherer l'approuva et lui indiqua un intermédiaire qui partit pour remplir sa mission. Elle était difficile, car le nombre des chrétiens au Japon est très limité et notre jeune homme, à son honneur, posait la condition de religion comme intangible. L'intermédiaire offrait le choix entre deux sœurs chrétiennes l'une et l'autre. « Très bien, répondit le soupirant d'un ton méprisant, le choix m'est assez indifférent, je prends la plus jeune. » L'ambassadeur reprit sa course et ramena la fiancée; l'étiquette japonaise exigeant qu'une jeune fille soit mariée dans la maison de celui qui va devenir son seigneur et maître. Le mariage devait nécessairement se célébrer selon les règles chrétiennes. « Maître, dit notre fiancé à M. Scherer, intervenez de grâce et faites que je ne sois pas forcé de me montrer publiquement à côté de cette femme. » Il montra la même résistance et le même désespoir quand le missionnaire délégué pour la cérémonie exigea que les rites du mariage chrétien fussent régulièrement accomplies. On se demande ce qui se passait dans l'esprit de la jeune fille durant ces misérables discussions.

A Tokyo, un autre Japonais chrétien, également admis dans le ministère, priait son supérieur de lui accorder un congé pour qu'il pût visiter l'Amérique. Celui-ci lui demanda s'il avait les moyens nécessaires pour un aussi long et un aussi dispendieux

[1] *The whole Duty of Nosman.*, trad. angl.
[2] *L. c.*, p. 111.

voyage. Son néophyte lui répondit le plus tranquillement du monde qu'il avait loué sa femme pour tout le temps de son absence pour en couvrir les frais.

Tel est le mariage au Japon. N'excuse-t-il pas vraiment par trop souvent la conduite scandaleuse des femmes. Leur éducation a été jusqu'ici très négligée; c'est en 1900 seulement qu'un édit impérial proclamait que l'éducation féminine devait être la base de tout enseignement. Dès l'année suivante une université était fondée pour les femmes.

Nous avons montré la Japonaise légère, gaie, frivole, uniquement préoccupée de ses plaisirs. C'est, en effet, la seule Japonaise que connaissent les voyageurs. Il en est d'autres qui sont l'honneur de leur sexe; elles restent dans leur famille, uniquement occupées de leurs devoirs domestiques. Ce sont celles-là dont il est juste aussi de parler.

Ces jeunes filles-là ont appris dès leur enfance à obéir sans observation et sans murmure, non seulement aux chefs de leur famille, mais encore à ceux plus âgés qu'elle, à une sœur aînée, par exemple, à qui elles doivent toujours s'adresser sur un ton respectueux. Elles doivent connaître la cuisine, le service de la maison et l'exécuter par elles-mêmes, et cela, quel que soit leur rang ou leur condition. Elles apprennent à laver le linge; ce sont elles qui discutent avec les vendeurs venant offrir leurs marchandises, ce sont elles qui nettoient les vérandahs, qui replient et serrent chaque matin les matelas, les moustiquaires. Elles ont appris à travailler, elles en sont fières et ne voient là rien qui puisse les amoindrir.

Quand elles ont environ seize ans, leur père s'occupe à leur trouver un mari et il n'est pas d'exemple qu'elles rejettent son choix. Elles deviennent une victime de plus pour leur belle-mère, une esclave pour leur mari, à qui elles doivent toujours le service personnel. L'impératrice elle-même ne peut s'en dispenser. Le temps s'écoule, une Japonaise est vieille à trente-cinq ans, ses joues perdent leur fraîcheur, ses yeux leur éclat, sa taille, sa grâce et sa souplesse, mais elle ne le regrette pas; elle ne cherche pas à paraître plus jeune qu'elle n'est, elle sait qu'une compensation l'attend, elle pourra enfin se reposer. Elle aura enfin des belles-filles, des servantes, elles lui rendront le respect qu'elle a dû rendre elle-même à sa belle-mère. La vieillesse est à la fois pour elle l'honneur et le repos [1].

Le patriotisme des Japonaises est intense, il n'est pas de

[1] Ernest Young.

sacrifice qu'elles ne soient prêtes à faire pour leur pays. La guerre de 1895 avec la Chine en a donné de nombreux exemples. Sakamato commandait l'*Akagi* dans la grande bataille navale qui se livra dans la mer Jaune et qui décida du sort de la guerre. Il conduisit son vaisseau au plus fort de la mêlée et périt victime de sa valeur. Un officier vint annoncer la cruelle nouvelle à sa vieille mère. Elle écouta le récit jusqu'au bout. Puis, sans une larme dans les yeux, sans un tremblement dans la voix : « Je vois, répondit-elle, que mon fils est mort en faisant son devoir. » La matrone romaine renaissait.

Une jeune fille épousa un soldat; il partit peu de temps après son mariage et fut aussi tué en Chine. Quand sa veuve apprit sa mort, elle renvoya ses domestiques, mit sa maison en ordre, écrivit ses adieux à ses amies, revêtit sa robe de noces et, se plaçant devant le portrait de son mari, elle s'enfonça un poignard dans le cœur. Rien ne rappelle le papillon élégant, la jeune fille légère et volage que nous disent toujours les voyageurs.

III

La liberté religieuse est absolue. Il n'est pas de culte officiel, et chaque culte doit suffire à ses dépenses sans que le gouvernement se mêle de sa direction, ni de son administration, ni de l'instruction qu'il donne aux enfants. Il est difficile, pour un Français, de ne pas envier aux Japonais leur liberté.

Trois grands systèmes religieux se sont successivement développés dans l'empire du Soleil Levant, le confuciusanisme, le shintoïsme et le bouddhisme. Le premier, froide compilation morale, se réduit au culte des ancêtres et ne peut guère être appelé une religion. Le second est aussi originaire de la Chine Un des plus remarquables disciples de Shinto enseignait que la morale était inutile à un Japonais, qu'il la puisait dans son propre cœur et dans sa conscience. C'est pour cela, sans doute, que le shintoïsme fait entrer dans ses rites les débauches les plus grossières [1].

Le bouddhisme fut introduit au Japon par les Coréens, vers le milieu du sixième siècle de notre ère. Cette nouvelle religion fut reçue avec enthousiasme par des croyants innombrables, shin-

[1] En 1900, il y avait au Japon 89 507 prêtres shïntoïstes, 71 361 temples bouddhistes, 111 264 bonzes. Il y avait aussi 1337 prêtres chrétiens reconnus et 1057 temples assez inégalement répartis entre les trois dénominations catholique, grecque et protestante. *Staeman's Year Book*, 1903.

toïstes pour la plupart; des temples, des édifices religieux, s'élevèrent dans toutes les provinces. La jalousie de ces rapides succès, peut-être aussi des difficultés politiques, amenèrent une tension; les shintoïstes enseignaient la divinité des rois, les bouddhistes se refusaient à l'accepter.

Le bouddhisme, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est la déification des forces de la nature. Il n'enseigne pas un dieu unique et créateur, mais la perpétuité de l'existence sous des formes innombrables et toujours variables. De là l'accusation d'athéisme souvent portée contre le bouddhisme, accusation qui doit être changée en celle de paganisme. Il dérive encore sa force de son plus illustre propagateur, Çakya-Muni. Mais tout en déifiant les idées morales, les bonzes les ont écartées de leur vie et, récemment, le gouvernement a cru nécessaire de leur adresser de fortes remontrances sur leur immoralité.

Le peuple, loin d'être athée, est dévot. Il n'est besoin que d'entrer dans un temple pour s'en convaincre. Voyez cette mère conduisant son enfant malade devant l'image de Benzuru, le dieu de la médecine, lui apprenant à frotter le visage et les yeux du dieu, puis à frotter ses propres yeux; ce malheureux lépreux suppliant le miséricordieux Kivannon aux mille mains de le guérir de sa cruelle infirmité; ce pèlerin répétant avec ferveur une prière de son enfance; cette jeune fille en larmes faisant cent fois le tour du temple pour elle ou pour celui qu'elle aime; cette femme coupant sa riche chevelure et l'offrant à Bouddha pour obtenir une faveur; ce marchand, au moment de s'embarquer, présentant au dieu de la mer des prémices de riz et de vin, lui demandant un voyage fructueux et un heureux retour. On peut ajouter le nombre de peintures votives, témoignage de la reconnaissance de l'individu guéri par l'intervention de la divinité, rappellant les *ex-voto* qui peuplent nos églises ou nos chapelles.

On ne peut nier que d'odieuses superstitions ne se mêlent à ces élans pieux. A Osaka, on va prier pour les morts. Le fidèle paie un prêtre pour qu'il écrive le nom du mort sur un morceau de papier que l'on jette ensuite dans un torrent voisin, torrent qu'ils croient descendre du ciel. D'autres fois, le prêtre lit, aussi rapidement qu'il le peut, la prière en frappant tout le temps, avec un maillet, sur un gros bloc de bois, de peur que le dieu ne s'endorme. Grossières superstitions, sans doute, mais quand on a vu des milliers de Japonais des deux sexes, humblement prosternés devant un de leurs dieux, lui adresser leurs prières, puis lui jeter leur offrande et se retirer pleins de confiance, il n'est pas permis de douter de l'intensité de leur sentiment.

M. Gulich[1] cite des faits analogues. Il constate le profond sentiment religieux qui persiste malgré les nombreux abus et malgré les inconséquences que l'on peut y relever.

Confucius n'avait pas fondé une religion, mais une philosophie : ces doctrines introduites de la Chine au Japon, furent longtemps à se développer. Au début du dix-septième siècle, l'empereur Iyejassu leur accorda une protection déclarée pour leur permettre de mieux lutter contre le boudhisme. Leur succès à ce moment était considérable parmi les classes élevées et parmi les savants. Mais, aujourd'hui, leur vogue est bien en déclin, et Confucius, à l'heure actuelle, est un chef sans soldats. Seido, son temple historique à Tokyo, a été même converti en un musée d'instruction publique. Ces anciennes religions n'exercent plus qu'une faible action publique et sont rigoureusement exclues du curriculum des études. En résumé, « le Japon présente l'étrange spectacle d'un peuple avec de profonds instincts religieux, qui voit peu à peu disparaître ses anciennes convictions et qui n'est pas encore parvenu à en maîtriser de nouvelles ».

C'est là un des nombreux signes qu'un important changement se prépare. Le peuple lui-même comprend, que dans certains temples, les sermons offrent de nombreux rapports avec ceux des prêtres chrétiens. Chez les shintoïstes, par exemple, on revient constamment sur le sermon de la Montagne et sur son admirable morale. Empruntons encore une citation à M. Gulich : « Il est évident, dit-il, que le christianisme étend son influence bien au delà de ceux qui le professent. Il stimule les croyances plus anciennes, il élève les idées morales à une hauteur qu'elles étaient loin de connaître. » Il est intéressant d'ajouter que ce retour à des vérités intangibles arrive dans des temps où la moralité est en lamentable décadence. Un rescrit impérial publié par le mikado actuel, en 1890, développe la morale qu'il prétend imposer à toutes les écoles du gouvernement. La *Bible japonaise*, tel est le nom qu'elle porte, doit être lue à des époques fixes devant les élèves et les professeurs prosternés. Voici ce document peu connu en France.

Le fondateur de notre empire et les ancêtres de notre maison impériale ont placé les fondations du pays sur une base inébranlable, et établi leur autorité sur les bases de l'humanité et de la bienveillance. Nos sujets, pendant le cours des âges, ont par leur loyauté et leur piété

[1] *Evolution des Japonais*. Des prêtres bouddhistes accompagnent l'armée, mais à leurs frais et sans mission officielle. Ils portent des redingotes noires et des étoles sur lesquelles est brodé en or le signe sacré de Bouddha.

bien mérité de l'Etat. Leur harmonieuse coopération s'accorde avec les caractères essentiels de notre pays, et c'est sur ces principes que notre éducation a été établie.

Vous, nos sujets, soyez obéissants pour vos parents, affectionnés pour vos frères, soyez dévoués comme maris et femmes, fidèles à vos amis, conduisez-vous convenablement, soyez généreux, bienveillants envers vos voisins, persévérez dans vos études, cultivez votre intelligence et élevez votre moralité, aidez au progrès public et social, obéissez à la constitution et à toutes les lois du pays. Montrez votre courage personnel et votre esprit public pour votre pays, toutes les fois que cela sera nécessaire, et soutenez ainsi la prérogative impériale contemporaine des cieux et de la terre. Une semblable conduite de votre part, non seulement fortifiera les convictions de nos bons et loyaux sujets, mais ajoutera aussi à la renommée de vos illustres ancêtres.

Tel est l'enseignement qui nous est légué par nos ancêtres et qui doit être suivi par tous nos sujets, car c'est la vérité de leurs propres affaires et dans leurs actes avec les étrangers.

Nous espérons donc que nous et nos sujets, nous regarderons ces préceptes sacrés avec un même cœur et un même esprit pour atteindre le même but.

Donné à notre palais de Tokyo, ce 30 du 10e mois de la 23e année de meiji [1].

Avant de terminer ces observations sur le sentiment religieux des Japonais, nous conduirons le lecteur dans un temple Nichiren, une des principales sectes bouddhistes [2].

Au milieu d'une grande salle attenante au temple, sur une estrade, une table recouverte d'un tapis de soie blanc et rouge richement brodé de fleurs et d'arabesques; sur la table, une sonnette, un plateau en vieux laque portant les livres sacrés et un encensoir en vieille porcelaine chinoise. Accroupi dans un coin, un clerc avec une énorme paire de lunettes en corne sur le nez enregistre les dons des nombreux fidèles présents.

Pendant ce temps l'office se célébrait dans le temple, et les chants mornes et nasillards parvenaient jusqu'aux fidèles qui n'en paraissaient pas autrement préoccupés. Dès qu'il fut terminé, le clerc s'approcha d'un grand tambour pendu au milieu de la salle, et avec cet accompagnement entonna un hymne [3] que les assistants répétaient après lui avec ferveur. Puis, l'officiant parut revêtu de ses plus riches vêtements et suivi d'un acolyte qui por-

[1] 1890.

[2] Mitford, *Tales of old Japon*.

[3] Cet hymne est en vieux sanscrit inintelligible pour les Japonais actuels. Cet hymne est le signe caractéristique des Nichirim et ils y attachent une grande importance. C'est aux Nichirim, je l'ai dit, qu'appartient le temple de Chô-ô-ji.

tait sur un plateau le *hakke*, le livre sacré des Nichirim. Après avoir pris place à la table, sonné trois fois la sonnette, lu un passage du *hakke*, répété par la congrégation, il entama un sermon sur *l'usage de la vie*.

« Dans une certaine ville vivait un imbécile du nom de Chôkichi. Un matin, sa compagne lui dit : « C'est aujourd'hui l'anni- « versaire du plus illustre de nos ancêtres ; voici cinq sous, cours « au marché, achète les offrandes habituelles et reviens vite car « le prêtre va venir. » Chôkichi part en courant, il rencontre un de ses voisins. « — Où vas-tu si vite ? — Au marché où ma com- « pagne m'envoie faire des acquisitions. — Quelles acquisitions ? « — Je les ai complètement oubliées. » Cet être ne vous semble-t-il pas d'une grande stupidité ? Eh bien, vous n'avez pas à vous moquer de lui. » Et s'adressant à l'un des assistants, Hachibei, le prédicateur continue : « Vous savez qu'à tous les êtres une mission a été donnée à remplir en ce monde. Prenez comme exemple le cheval ou la vache ». Et Hachibei de répondre : « Tout le monde sait qu'ils ont été créés pour nous éviter de « porter de lourds fardeaux. — Et le coq ? — Il doit nous faire « connaître l'heure. — Et le chien ? — Il doit garder notre porte. « — Et le chat ? — Il doit détruire les rats. Et vous, Hachibei, « la vie vous a-t-elle été donnée uniquement pour dormir et pour « manger du riz ? N'êtes-vous pas comparable à cet imbécile de « Chôkichi ? Vous comprenez bien que c'est une parabole que je « vous raconte et les paroles de Confucius sur les lèvres, je vous « dirai : Quand je vois la folie, je descends en moi-même ; et il « nous faudrait, vous et moi, sérieusement examiner si nous « n'appartenons pas à la même compagnie que ce Chôkichi, « puisque nous oublions comme lui nos devoirs et notre destinée. »

Ces sages paroles ne sont-elles pas à méditer dans tous les pays.

IV

Tokyo est une des grandes capitales du monde, elle compte 1 440 121 habitants. Sa superficie couvre plus de 200 kilomètres carrés et comprend trois villes bien distinctes ; la ville impériale, demeure du mikado, complètement séparée des deux autres, et d'où l'on aperçoit toute la capitale ; la ville du commerce et de l'industrie où la vie est intense, une ville enfin que les influences occidentales n'ont pas encore touchée [1].

C'est la cour du mikado que nous voudrions surtout raconter.

[1] Weuleresse, *le Japon d'aujourd'hui*.

Au milieu des transformations qui ont si complètement changé le pays, la cour est restée ce qu'elle était, quand l'empereur n'était vu que par les fonctionnaires de sa maison et par les chefs des cinq grandes familles qui prenaient rang immédiatement après la sienne.

Bien que Mutsuhito soit de beaucoup le plus éclairé des souverains orientaux, sa cour est restée très exclusive. Il ne refuse aucune audience, mais elles ne peuvent avoir lieu qu'à des heures fixes de l'après-midi. Les femmes sont en robe montante et en manteau de cour, les hommes en uniforme ou en habit noir et en cravate blanche.

Une soirée au grand palais, construit en bois merveilleusement sculpté et laqué, est curieuse; avec le corps diplomatique, les officiers du rang le plus élevé, les grands nobles y sont seuls invités de plein droit et tenus d'y assister. Un petit nombre de membres de la classe moyenne et un nombre plus petit encore d'étrangers détiennent seuls la même faveur.

Les salles sont spacieuses, splendidement éclairées à l'électricité, les meubles riches et élégants; le menu du souper non moins moderne que la décoration et le mobilier. Il est servi par des laquais poudrés en grande livrée et en bas de soie blancs. « Quand l'empereur et l'impératrice y tiennent leur cour, écrit plaisamment un voyageur anglais, c'est un morceau d'Europe tombé en Asie. » Les appartements officiels sont séparés par un long et large corridor des appartements impériaux. Ici, tout est japonais.

Les modes et les usages de l'empire du Soleil Levant revivent, comme si rien n'était changé. L'impératrice et les dames de sa maison s'empressent de quitter les robes étriquées que leur envoient les grands couturiers de Paris pour le léger et gracieux *Kimono*, puis se hâtent de prendre leur éternelle tasse de thé assises sur leurs talons ou bien couchées sur de grandes nattes blanches, recouvertes de *jutos*[1]. L'impératrice a droit chaque mois à de nouvelles couvertures, les anciennes appartenant à ses dames.

Selon un vieil usage, chaque appartement se compose de trois pièces dont la taille varie selon l'importance du personnage à qui il est destiné. Tous sont décorés avec un goût exquis : les murs en laque la plus fine, les plafonds en panneaux de soie brodés à la main.

Le mikado a naturellement l'appartement le plus grand, celui de l'impératrice vient ensuite, puis celui du prince impérial[2], enfin

[1] Couvertures de soie piquée.
[2] Le prince impérial Yoshihito n'est pas le fils de l'impératrice, mais de

tous les dignitaires de la cour et les concubines du mikado, qui ont chacune leur maison séparée et leurs dames à elles.

Ni le divorce, ni la polygamie ne sont légalement autorisés au Japon. Il n'est qu'une exception : l'empereur a droit à dix femmes. La première ne peut être choisie que dans une des cinq familles qui occupent le premier rang, seule prend le titre d'impératrice et marche après le mikado dans toutes les cérémonies. Si elle ne lui donne pas de fils, il est libre de choisir son héritier parmi les fils de ses concubines, c'est ce que nous venons de voir pour le prince Yoshihito.

Il faut pour prétendre à une des places vacantes de femme du second rang une réputation sans tache, des manières gracieuses et une connaissance approfondie de la littérature et de la musique japonaises. C'est une cour très lettrée, les dames doivent savoir faire des impromptus en prose ou en vers et l'impératrice invite à des soirées auxquelles le mikado assiste presque toujours et pour lesquelles elle distribue des prix fort recherchés. Les courtisans prennent rarement part à ces luttes qu'ils jugent peu dignes d'eux. Ils préfèrent le tir à l'arc, l'escrime, les échecs plus difficiles et plus compliqués que notre jeu européen. Le polo a été introduit, me dit-on, il y a quelques années, et a obtenu immédiatement un succès très vif. Les Japonais se sont montrés, dès leur début, des joueurs de premier ordre.

Ces concubines sont la vie de la cour; il y a peu de temps il en manquait deux dans le nombre légal, au grand désespoir des loyaux Japonais, désespoir plus vif surtout dans les familles qui pouvaient par leur rang prétendre à ces places. On rapporte même que le mikado désapprouve cet usage qu'il regarde comme contraire à la moralité et à la dignité du mariage et qu'il préférerait revenir à la monogamie.

Après le palais du mikado, nous voulons aussi faire connaître le domicile d'un bourgeois. Telle est la situation du père de Suzuki, un des élèves de M. Scherer à l'école de Saga, qui le suppliait de venir passer quelques jours chez son père. Rien n'est plus rare qu'une pareille invitation de la part d'un Japonais. Il fallait donc se hâter d'en profiter, si on voulait acquérir des connaissances nouvelles sur ce peuple si peu disposé à laisser violer son domicile à la fois par un étranger et par un chrétien.

« A peine étais-je entré et ôté mes chaussures, opération indispensable, que toute la famille père, mère, sœur, cousin, frères

l'empereur et d'une de ses femmes secondaires. Il a été proclamé prince impérial quand tout espoir de maternité était perdu pour l'impératrice.

viennent tour à tour me saluer en se prosternant devant moi. Que pouvais-je faire? Je me prosterne à mon tour; mais je crains que mes salutations n'aient été bien peu gracieuses en comparaison de celles de mes hôtes. »

On servit bientôt le repas du soir, sur de petites tables carrées d'un pied de hauteur sur lesquelles on mit du riz, toujours du riz et du poisson flottant dans une sauce sucrée, du thé servi dans de toutes petites tasses, puis, pour assaisonner le tout, le *daïkon*, sorte de radis confit dans du vinaigre. Il a l'odeur d'un œuf pourri et le goût plus mauvais encore et, pour comble, il est aussi nourrissant qu'une tige de blé, c'est le plat favori des Japonais. Tout cela se mange avec de petits bâtonnets plus faciles à manier qu'on pourrait le croire. Un des plats les plus agréables au palais européen, est une friture d'anguilles, l'*unago meshi*, avec la sauce sucrée qui accompagne ici presque tous les ragoûts. La friture était suivie d'un rôti de baleine plus rouge à la vue, plus piquant au goût que le bœuf, puis d'une multitude d'autres plats plus étranges les uns que les autres, des poissons crus, que l'on trempe dans une sauce piquante, des soupes et des poulets. C'est une chose fort compliquée qu'un dîner japonais, conclut non sans raison mon Américain.

Après le dîner, quelques amis de la famille vinrent jouer au *Gomokunarabe*, jeu aussi compliqué que leur dîner. Dans la soirée, nouvelle réception, une noble dame du voisinage apporta sa lyre, le *koto;* il fallut de nombreuses instances pour qu'elle voulût bien en jouer (elle ne l'avait apportée que pour cela). Une fois en train elle ne voulait plus s'arrêter; décidément, l'humanité est partout la même!

Enfin arrive l'heure du sommeil. Les jeunes filles de la famille ouvrent les armoires, en tirent les couvertures, les étendent sur le sol. Le lit est préparé. Chaque fois Suzuki s'excuse en termes méprisants de leur présence.

A peine de retour à son collège, Suzuki s'approcha furtivement de son professeur : « Maître, lui dit-il, ne mentionnez pas, je vous en supplie, devant mes camarades votre visite chez mes parents ». Qu'aurait dit le pauvre garçon en voyant tous les détails de la visite reproduit à des milliers d'exemplaires dans des livres étrangers.

Le second jour après l'arrivée de M. Scherer, un grand conseil de toute la famille se décidait, après de grandes hésitations, à lui proposer de prendre part au bain de la famille, politesse indispensable au Japon.

Ils parurent, ajoute-t-il, très heureux de son refus, et, le

refus à peine formulé, toute la famille se précipitait vers d'immenses baquets placés à découvert dans un coin de la cour d'où s'échappait une abondante fumée, et bientôt on en voyait sortir des têtes rouges et suantes qui montraient quelle était la chaleur que certainement un Européen n'aurait pu supporter avec plaisir.

V

Les fêtes sont nombreuses au Japon. Pendant trois jours, au printemps, on célèbre celle d'Inari, le dieu du riz. Il est représenté sous les traits d'un gros et joyeux personnage assis sur des sacs de grains. Il est extrêmement populaire et il ne saurait en être autrement, car les Japonais dépendent entièrement de lui pour leur subsistance. Il n'est pas une heure, pendant ces trois jours, qui ne soit marquée par des processions nombreuses et surtout bruyantes. Le bruit est leur suprême effort; leur musique et leurs chants sont impossibles. Les enfants des écoles traînent un immense char couvert de drapeaux et d'ornements en papier qui flottent joyeusement au vent. Sur le char, sont les musiciens, les flutistes, les tambours, les sonneurs de cloches; ils nous rappellent les carnavals de Paris.

Il est bien d'autres fêtes au Japon, celles de la nouvelle année, celles du mois d'avril, l'anniversaire de la naissance de Bouddha, la fête des lanternes, au milieu de l'été; la multitude des lanternes de toute forme et de toute couleur pendues aux fenêtres ou portées en courant par les promeneurs, la rend très pittoresque.

La fête de la chance ouvre l'automne, et les Japonais sont bien trop superstitieux pour oublier de la célébrer. Les fêtes shintoïstes durent pendant tout le mois de novembre, qui leur est consacré.

Les fêtes des enfants ne sauraient être oubliées. Celle des filles vient au mois de mars, celle des garçons au mois de mai. La première est aussi connue sous le nom de la fête des poupées. Toutes les boutiques en sont remplies et elles sont exécutées avec une finesse et une fidélité qui montrent que les Japonais n'envoient en Europe que le rebut de leur marchandise. En entrant dans leurs boutiques, raconte Scherer, je ne savais assez admirer ce que je voyais jusqu'à prendre quelques-unes des poupées pour des personnes naturelles.

La fête des garçons est plus curieuse encore. La carpe est leur symbole, sans doute parce qu'elle remonte le courant sans s'inquiéter des obstacles que l'on prétend lui opposer. Les ouvriers fabriquent de grandes carpes en étoffe très solide avec

un anneau dans la bouche et un autre fixé dans la queue, puis on les attache à un grand mât au haut des maisons où ils imitent tous les mouvements du poisson dans l'eau.

Les Japonais ont une légende sur la création de leurs îles et sur l'origine de la famille des mikados. Ces îles furent créées par les dieux qui les destinaient à leur propre habitation. Le dieu Izanagi et la déesse Izanami firent chacun de leur côté le tour de la grande île. Ah! quel bel homme, s'écria Izanami éperdue en apercevant Izanagi. Celui-ci se montra fort mécontent d'une semblable familiarité, aussi exigea-t-il que la promenade fût recommencée. Ce fut lui qui, cette fois, salua le premier la déesse, mais il le fit d'un air rogue et maussade pour bien établir la prééminence de l'homme. Cette connaissance commencée sous d'aussi tristes auspices s'améliora rapidement : la déesse donna le jour à de nombreux enfants. C'est d'eux que descendent le mikado et les membres de la famille impériale. Cette origine divine n'est pas une des moindres raisons du respect qu'on leur porte.

Je me suis efforcé de réunir dans ces pages les traits principaux des Japonais chez eux. Il faut se hâter, car chaque jour ces traits s'effacent peu à peu; un peuple nouveau surgit, qui emprunte à la civilisation occidentale ses mœurs, ses sciences, ses méthodes, ses machines les plus perfectionnées, qui sait les adapter à son tempérament avec cette ardeur et cette force impulsive qui sont le privilège de la jeunesse.

Les nations de la vieille Europe et même de la jeune Amérique devront compter désormais avec lui.

Marquis de Nadaillac.

LA SUCCESSION DE LIPPE

Le 26 septembre, on télégraphiait de Detmold la mort du « comte-régent ». Le grand public entendait pour la première fois ce titre et la nouvelle était bientôt oubliée. Le lendemain, les journaux rappelaient qu'il y a une « question de Lippe » dont les incidents firent quelque bruit en 1895. A cette époque, le prince Woldemar, souverain de cette principauté, venait de mourir. La couronne passait sur la tête de son frère, dernier prince de la ligne de Detmold, mais comme il est atteint de folie incurable, Woldemar avait, par testament, appelé à la régence le prince Adolphe de Schaumbourg-Lippe, frère du prince régnant de Schaumbourg, beau-frère de l'empereur d'Allemagne. Le comte Ernest de Lippe-Biesterfeld, chef d'une autre branche de Lippe protesta contre cette désignation et obtint la constitution d'une cour arbitrale. Là, malgré le désir qu'avait Guillaume II de voir triompher la famille où sa sœur est entrée — on disait même alors : à cause des trop claires manifestations de ce désir, — le comte Ernest obtint gain de cause. Ses droits à la régence et à la succession au trône furent reconnus, et le prince Adolphe de Schaumbourg dut abandonner la principauté, à la grande colère de son impérial allié. Toutefois la cour arbitrale n'avait disposé que pour le comte Ernest lui-même, et laissé la question irrésolue en ce qui concernait ses enfants. La mort récente de celui qu'on nommait le comte-régent ouvrait donc à la fois une succession et un procès. La diète de Detmold a cru pouvoir régler l'une et prévenir l'autre en confiant la régence au fils du défunt, le comte Léopold, qui en a pris aussitôt possession. Les Schaumbourg ont saisi le conseil fédéral d'une protestation immédiate, l'empereur a déclaré ne pouvoir reconnaître la régence ainsi dévolue. La déclaration du comte Léopold qu'il accepte de soumettre à une juridiction impartiale les droits qu'il revendique ; le refus de la diète de lui conférer la régence pour plus de deux ans après la mort du prince régnant ; enfin, la prorogation indéfinie de cette diète sont les derniers incidents de la querelle.

Pendant ce temps, l'opinion du grand public européen subissait

de nombreux revirements. Lorsqu'on apprit, ou qu'on se rappela l'existence d'une « question de Lippe », on intitula « Une tempête dans une verre d'eau » ou « Batrachomyomachie » les brefs entrefilets qu'on lui consacrait. Il a suffi de la publication d'un télégramme de l'empereur Guillaume, tranchant et peu courtois, pour que l'intérêt s'avivât. On a vu, dans la conduite de l'empereur, une menace contre l'autonomie de Lippe, contre son existence même, puisque le mot de « prussification » a été écrit. Si l'on s'est corrigé de cette erreur qui faisait voir dans le conflit lippois une simple question de personnes, au plus un différend entre deux États minuscules, ç'a été pour tomber dans une autre. Nos journaux, acceptant comme la vérité ce que l'esprit de parti dicte à leurs confrères allemands, nous ont alternativement montré l'empire, c'est-à-dire le principe de centralisation à outrance, luttant avec l'indépendance d'un État, cherchant à diminuer d'abord, pour l'anéantir bientôt, le peu d'autonomie que conservent les pays confédérés et, encore, la Prusse visant à s'annexer indirectement la principauté de Lippe en plaçant sur le trône de Detmold le beau-frère de son roi.

En réalité, le conflit n'est pas là. Les conflagrants ne sont pas ceux que l'on croit voir en lutte. L'Empire n'a rien fait qui puisse être interprété comme une menace à l'indépendance de Lippe, à la souveraineté du peuple lippois.

En parlant de « prussification »[1], on a obtenu un résultat immédiat et prévu. La question est embrouillée; on est tout pardonné si l'on s'y perd un peu. Tous les esprits qui n'aiment pas la Prusse, — ils ne sont pas rares, — ont pris aussitôt fait et cause pour le comte Léopold. Il a suffi que le prince Adolphe, celui qu'appela à la régence le testament du prince défunt, fut le beau-frère de Guillaume II, pour qu'on soupçonnât la Prusse de vouloir faire de lui un intérimaire qui préparerait l'annexion. Tout au moins, on aurait pu raisonner un peu. Le beau-frère de l'empereur n'était appelé à la régence que par le testament de Woldemar et le testament est tenu pour nul par la sentence arbitrale. Il n'était

[1] Quelques phrases du journal berlinois qui soutient le plus ardemment la cause Biesterfeld montrent combien on a fait fausse route en supposant que le triomphe du comte-régent porterait un coup à la solidité de l'Empire. Après avoir assimilé ce triomphe avec celui du droit, il ajoute : « Rien ne nous serait plus cher que de voir les petits Etats passer sous la domination directe de l'Empire à l'extinction de leur dynastie. Nous ne croyons pas que l'Allemagne actuelle ait besoin de deux douzaines de souverains... » (*Berliner Tageblatt*, 17 octobre 1904.)

Si la controverse entre deux prétendants impliquait un litige entre l'impérialisme et le particularisme, on voit laquelle de ces deux causes serait servie par les soutiens des Biesterfeld.

pas appelé par le droit du sang, puisqu'il est primé par le chef de sa maison, par son frère, le prince régnant de Schaumbourg. Celui-ci a seul qualité pour disputer, au nom de sa branche, la couronne de Lippe, qu'il joindrait à la sienne, pour les transmettre toutes les deux à son fils, majeur maintenant.

La Prusse annexerait moins aisément Detmold, placé sous le sceptre du prince de Schaumbourg, allié à toutes les maisons régnantes, accréditant par lui-même un plénipotentiaire au Bundesrath, que Detmold isolé. Ajoutons que tous les fils du prince de Schaumbourg ont reçu à Genève une éducation française. Le prince est un esprit libéral. La grâce et la bonté habitent, avec la princesse, belle-sœur du grand-duc Constantin, dans l'admirable château que sertit la minuscule capitale de Bückebourg.

I

Quels sont donc, dans ce conflit d'héritiers, les points qui sont dignes d'étude, qui le distinguent d'un banal procès nobiliaire? Les voici. La monarchie allemande, à l'inverse des autres monarchies constitutionnelles d'Europe, repose sur le droit propre de la famille régnante. Elle se rattache sans interruption à la période où le seigneur, ancêtre des souverains actuels, était le maître absolu des terres et des hommes. Peu à peu, les terres ont été pleinement libérées, les hommes ont reçu des droits, et ces garanties ont limité, dans une immense mesure, l'autorité des monarques, mais sans en changer la nature, sans porter la moindre atteinte à la « différenciation » des souverains et de leurs sujets. Ceux-ci ne peuvent pas plus, — nous parlons de droit et non de force, — modifier l'ordre successoral qu'il plaît à la famille régnante d'adopter, qu'ils ne pourraient chasser cette famille régnante et la remplacer par une autre.

Il en résulte que les compétitions à la couronne, entre membres d'une même dynastie, ne sont pas réglées comme elles le seraient dans les pays où l'entière souveraineté est reconnue à la nation. Dans ceux-ci, l'émeute ou les mandataires élus du peuple décident entre les prétendants, et créent par cette volonté violente ou parlementaire le titre du candidat qu'ils ont choisi. En Allemagne, au contraire, les représentants du peuple n'ont pas à intervenir; la transmission de la couronne a été réglée par la volonté des princes qui y avaient un droit acquis ou éventuel. Les règles qu'ils ont établies sont pareilles à celles que met un propriétaire à la transmission de son bien. Elles constituent les « lois de famille » dont le respect s'impose à tous. Si un doute s'élève sur leur interprétation, celle-ci relève du pouvoir judiciaire qui a pou

tâche unique d'éclaircir la loi de famille sans qu'il lui appartienne d'y rien changer.

Une compétition surgissant, entre les branches de la maison de Lippe, sur leurs droits à la régence et au trône, ce n'était donc pas la Diète, mandataire de la volonté générale, qui avait à désigner le candidat qu'elle préférait : c'était un tribunal qui devait rechercher lequel des prétendants était appelé par la « loi de famille ».

Parmi les règles que presque toutes les maisons souveraines — et même les maisons médiatisées qui partagent avec elles le privilège d'autonomie familiale, — ont fait entrer dans le statut qu'elles se sont donné, est ce qu'on nomme l'*Ebenbürtigkeit*, l'égalité de naissance. La plupart des constitutions ne reconnaissent de droits au trône qu'aux agnats nés de mariage avec « égalité de naissance ».

Ceci dit, racontons le litige dont les principes que nous avons indiqués contiennent la solution.

II

La maison de Lippe, qui règne à Detmold, se divisa, à la mort du comte Simon VI (1554-1613) en deux branches principales. Le fils cadet de Simon hérita de sa mère le comté souverain de Schaumbourg, et y forma une dynastie particulière. Le nom de Lippe, qu'il adjoignit à son titre et que l'on donne à son Etat, indique qu'aucun des liens qui l'attachaient à sa maison ne fut rompu par son avènement. Son frère aîné, Simon VII, régna à Detmold. Un de ses petits-fils forma, en 1705, la ligne de Biesterfeld, qui se subdivisa plus tard en deux rameaux, dont le second prit le titre de Weissenfeld.

Ainsi, et sans nous attacher à la distinction entre lignes, branches et rameaux, la maison de Lippe comprend actuellement quatre familles qui sont, par ordre de primogéniture : Detmold, Biesterfeld, Weissenfeld et Schaumbourg. La première régnant à Detmold et, depuis 1789, avec le titre de prince; la dernière souveraine dans Schaumbourg; les deux familles intermédiaires ayant le titre comtal. L'ensemble de ces familles forme ce que l'on appelle la « Maison-Unie » de Lippe, dont tous les membres ont l'aptitude à succéder, s'ils réunissent les conditions exigées. Dans une maison aussi nombreuse, dont les branches ont été si inégalement traitées par la destinée, les différends ne durent pas manquer. Ce serait une étude bien intéressante que celle qui nous montrerait l'existence des membres des deux maisons comtales, cherchant à concilier le lustre qu'exigeaient leurs espérances et la

liberté d'allures, seul luxe qui leur fut permis. Ce n'est pas notre objet. Les controverses demeurèrent dans le domaine du droit privé et, seulement à la fin du dix-neuvième siècle, eurent un objet de droit public.

Le prince régnant de Detmold, Woldemar, n'avait pas eu d'enfant de son union avec une princesse de Bade. Son successeur était son frère, l'actuel prince Charles-Alexandre, atteint d'une incurable maladie mentale, incapable, par suite, de gouverner. De par la constitution lippoise, la régence appartient de droit au plus proche agnat successible, s'il est majeur[1].

Celui-ci était, — car l'ordre de primogéniture est très clair, — le chef de la ligne Biesterfeld, puisque la ligne de Detmold n'a d'autre représentant que le malheureux Charles-Alexandre. Mais, depuis sa création jusqu'aux temps actuels, pendant ces cent quatre-vingts ans où les Biesterfeld étaient de simples agnats, fort éloignés du trône, auquel ils pouvaient aspirer mais qu'ils ne pouvaient raisonnablement espérer, ils avaient un peu perdu de vue les obligations liées à leurs prétentions. L'un d'eux avait épousé, en 1803, une jeune fille fort honorable, — et il fallait qu'elle le fut bien, car sa mémoire sort intacte, inattaquée, des âpres débats qu'elle a traversés — Modeste de Unruh. Fille d'un général au service de la Prusse, elle n'avait pas, en admettant qu'elle fût noble, la noblesse qui lui aurait permis d'épouser avec égalité de naissance un membre d'une maison souveraine. Du moins, c'est ce qu'affirmaient les deux lignes puînées, qui manifestaient leur ferme volonté de s'opposer à ce que le descendant de ce mariage inégal fut traité en agnat successible. La ligne de Weissenfeld, la troisième, était sujette au même reproche. Le petit-fils de son fondateur avait aussi épousé une jeune fille dont les preuves n'étaient pas faites et, en outre, d'autres mariages douteux, à ce point de vue, figurent dans sa généalogie.

Le prince Woldemar savait donc que la quatrième ligne, celle de Schaumbourg, contesterait aux Biesterfeld et aux Weissenfeld la qualité d'agnats, base de tout droit à la régence. Il connaissait à fond les données de ces compétitions, en prévoyait la durée et l'âpreté et ne doutait pas qu'elles ne finissent par la victoire de

[1] S'il ne l'est pas, c'est l'agnat qui vient après lui dans l'ordre de proximité qui assure la régence, en attendant qu'il ait atteint sa majorité. — Cette règle n'est pas en vigueur dans tous les Etats allemands. Meiningen, Altenbourg, Cobourg-et-Gotha, Reuss lig. ain., appellent d'abord la mère du prince incapable, à défaut sa grand-mère, si elles ne sont pas remariées. Et même ces deux derniers Etats, comme Waldeck, confient la régence, en premier lieu, à l'épouse du souverain. En Bavière, c'est le choix du roi défunt qui décide qui sera le régent. A Oldenbourg, le choix du grand-duc doit être ratifié par la Diète, et nous venons d'en voir un exemple.

la maison de Schaumbourg. Son attachement pour son pays lui suggéra un moyen d'éviter à ses sujets le contre-coup de ces luttes et, en même temps, d'empêcher ce qui semblait forcé, la disparition de l'existence politique de Detmold se fondant avec Schaumbourg. Un contrat intervint, en 1890, appelant à la régence et à la future succession le prince Adolphe, qui n'était pas alors le beau-frère de Guillaume II, à la condition qu'il serait la souche d'une dynastie spéciale, et que Detmold resterait à jamais distinct de Schaumbourg. Le contrat fut signé de tous ceux auxquels les contractants reconnaissaient la qualité d'agnats, mais il fut objecté très justement que les Biesterfeld pouvaient la revendiquer tant qu'un tribunal ne les en avait pas dépouillés. Le prince Woldemar se résigna à indiquer plutôt qu'à imposer sa volonté et rédigea le testament qui donnait la régence au prince Adolphe. Celui-ci, en effet, devint régent dès la mort du testateur.

Le comte Ernest de Biesterfeld protesta, nous l'avons vu. C'était inévitable. Le mariage de son grand-père avec Modeste de Unruh n'était ni une union morganatique, ni une « mésalliance notoire ». Il avait été contracté avec les formes d'un mariage égal, devait produire les mêmes effets, tant qu'un arrêt de justice n'en déciderait pas autrement. Une dépossession *de plano* ne se concevait pas. Le feu prince ne possédait pas autorité pour changer le droit de famille. La régence devait aller au plus proche agnat successible. Le comte Ernest était le plus proche. Etait-il successible?

Qui devait en décider? De longues négociations survinrent, dont le détail serait superflu. Enfin, le comte Ernest et ses adversaires signèrent un compromis d'arbitrage soumettant la question au jugement définitif d'une Cour présidée par Sa Majesté le roi Albert de Saxe et formée de six membres du tribunal d'empire de Leipzig.

On doit citer ici le texte même de la demande du comte Ernest et appeler l'attention sur son objet. C'est de la différence entre ce qu'il demandait et ce qu'il obtint que naît toute la situation actuelle : « Plaise à la Haute Cour arbitrale de déclarer que, lorsque surviendra la vacance du trône actuellement occupé par S. A. S. le Prince Charles-Alexandre de Lippe, la ligne comtale héréditaire de Lippe-Biesterfeld est d'abord, et exclusivement, apte et appelée à lui succéder. » — Il demandait donc, non pas la régence, mais la couronne, non seulement pour lui, mais aussi pour ses descendants. D'ailleurs, la constitution lui assurait la régence s'il était reconnu habile à régner.

Le prince de Schaumbourg présenta quelques semaines après, le 9 février 1897, des conclusions dont une partie peut se résumer.

Elles rappelaient que, d'après le pacte d'arbitrage, le point à décider n'était pas celui que soulevait le comte Ernest. La Cour avait à choisir entre trois personnalités, non pas entre trois lignes. D'autant, et c'était la fin du mémoire « que, contre la ligne de Biesterfeld, et en particulier contre les fils du comte Ernest, il existe des motifs spéciaux d'incapacité qu'ici n'est point le lieu de discuter ».

Si, pour éviter dans la mesure du possible des confusions et de l'obscurité, on laisse de côté ce qui concerne la ligne intermédiaire de Weissenfeld, la Cour avait à décider : 1° Quelle était la condition requise, en 1803, d'une femme pour que ses descendants fussent habiles au trône de Lippe ; 2° Si Modeste de Unruh la possédait.

III

Ces longues querelles, ce solennel arbitrage, à propos d'un quartier de noblesse de plus ou de moins ! Et cette véritable inondation de brochures, de plaquettes, de volumes où les plus éminents professeurs d'Allemagne exprimaient leur avis, voulaient dicter celui de la cour arbitrale ! C'était de quoi faire sourire de pitié un Français, spirituel et « moderne ». Déjà, lors des débats de 1898, les rares journaux qui en parlaient ne manquaient pas d'appeler « moyenâgeux » le litige et la procédure. L'anachronisme venait d'eux seuls. L'égalité de naissance, l'*Ebenbürtigkeit*, n'apparaît comme règle qu'après le moyen âge. Peu importe d'ailleurs. Elle n'est singulière, exceptionnelle, que par la précision et la minutie que devaient lui donner les chancelleries princières. En elle-même, elle diffère très peu des coutumes que pratiquaient les familles privées, aux époques où l'on respectait la tradition, où l'on se souciait de l'avenir. On la retrouverait même intégralement dans ces familles, si l'on recherchait leurs archives dans les pays où existaient des classes délimitées. Cette préoccupation qu'avaient les ascendants, de maintenir leur postérité dans la classe où ils vivaient eux-mêmes, a naturellement disparu avec les classes mêmes. Elle a subsisté dans le seul groupe social qui se distingue encore légalement du reste de la nation, dans les maisons souveraines. D'ailleurs, cette diminution de la liberté de chacun de leurs membres est créée par les familles qui le veulent ainsi. La sanction qu'elles y attachent, — perte de l'aptitude au trône est reconnue par la loi de l'État, en vertu de l'autonomie familiale qu'elle admet. Cela peut nous paraître extraordinaire. Ce le serait chez nous. Ce ne l'est pas ailleurs et, en définitive, on a bien le droit « d'être Persan » !

La sentence de la cour arbitrale remplit 45 pages in-8° de petit texte, mais elle peut se résumer avec une brièveté relative.

Son rédacteur recherche d'abord quelle était la situation de Modeste de Unruh. Le père de celle-ci était lieutenant-général, grand-croix de l'Aigle rouge et, dans l'acte de mariage, il prit le titre de baron. La cour observe que tout cela présume la noblesse, elle accepte cette présomption. Observe-t-on que nulle part on ne trouve trace du père ou de la mère du général que l'on reconnaît comme de vieille noblesse? Le désordre des registres d'état civil au dix-huitième siècle explique cette obscurité d'origine. On rappelle, sans plus de succès, que, interrogé par un généalogiste, le même général le renvoya à un membre très authentique de la vraie famille de Unruh qui était, selon lui, le demi-frère de son père et qu'on découvrit que cet incontestable Unruh n'avait jamais eu de demi-frère. Encore, que les arbres généalogiques produits sont faux et reconnus faux. Tout cela, selon la Cour, ne prouve pas matériellement que le général ne fût pas noble, et elle le retient comme tel.

La date de cette noblesse, qui s'affirme et ne se prouve pas, ne peut donc être indiquée. Rien n'empêche qu'elle ne soit très ancienne, que l'obscurité qui l'enveloppe ne soit la « nuit des temps ». C'est ce qu'admettent gravement les hauts arbitres, tout en reconnaissant que le titre de baron, assumé pour la première fois lors du mariage Lippe-Unruh, n'était justifié en rien.

La première question, dont on avait fait la seconde, fut résolue dans le même esprit. Quelles pouvaient être, en 1803, les exigences de la maison de Lippe pour accorder l'égalité de naissance?

Les considérants montrent combien l'*Ebenbürtigkeit* était loin d'être déterminée par des règles formelles. Dans les exemples que cite la Cour, dans les cas qu'elle rappelle, on voit à l'évidence ce que nous disions tout à l'heure, qu'il s'agissait d'une coutume pareille à celle de toutes les familles. Seulement, quand les classes commencent à s'effacer, qu'elles se fusionnent en deux groupes, — les souverains et assimilés d'un côté, le reste de la nation de l'autre, au sein de laquelle des rangs subsistent, mais non pas des classes, des « états », comme disaient nos pères, — ces règles protectrices assument une forme concrète. C'est à la chute de l'empire d'Allemagne que les souverains, devenus immédiats, ne reconnaissent plus comme égaux en naissance que les membres des maisons souveraines et chrétiennes et, de par l'article 14 de l'acte de Confédération, ceux des maisons médiatisées.

On n'en était pas encore là en 1803, lors du mariage de Modeste. Cette « noblesse ancienne », que la Cour reconnaissait

à la fille du général de Unruh par cela seul qu'on ne savait d'où elle provenait, suffisait-elle pour épouser un comte de Lippe? Les hauts arbitres décidèrent que oui. Les Schaumbourg ne produisant aucun texte qui exigeât davantage, on consulta la tradition, l' « observance ».

On rechercha, à grand renfort d'anecdotes, quel traitement avaient reçu, au dix-septième et au dix-huitième siècle, les filles de simple noblesse épousées par des seigneurs de Lippe. Cet examen fut plus intéressant qu'utile, car la sentence le résume ainsi : « Au total, ces exemples n'amènent que le doute. Ils montrent une telle variabilité d'opinion dans la famille, une telle diversité dans les circonstances, que la Cour ne peut en retirer la conviction que la maison de Lippe ait jamais exigé plus que la noblesse simple ou, au plus, la noblesse ancienne. » Précisément comme on s'est hâté de le faire remarquer, celle que l'on venait de reconnaître à Modeste de Unruh.

Cependant, à défaut de cette loi de famille sur l'égalité de naissance, qui n'avait pas été écrite au dix-huitième siècle — parce qu'il était inutile d'énumérer des devoirs dont chacun avait conscience, — qui ne fut codifiée qu'au dix-neuvième siècle, au moment où les défaillances, plus faciles, devenaient plus à craindre, — on soumit à la Cour un document qui semble décisif. C'était le « pacte fraternel », intervenu en 1749 entre les lignes actuellement comtales, Biesterfeld et Weissenfeld, et qui termina des difficultés pécuniaires. Une rente y était constituée qui devait se répartir entre les agnats de ces deux familles. Et l'article 18 disait : « Seront uniquement considérés comme agnats les descendants de personnes ayant le rang de comtesse ou au moins de baronne. Les autres seront, ainsi que leurs enfants, incapables de succéder. » Les juges de Dresde prirent l'article au pied de la lettre. Il ne parle que de la rente. Pourquoi l'étendre aux droits au trône? On dit bien que cette clause, réglant la naissance nécessaire pour participer à un avantage pécuniaire, démontre à l'évidence que le principe de l'*Ebenbürtigkeit* était pratiqué dans la maison de Lippe. On le dit? Soit, mais où est la preuve matérielle? Cela paraît évident? Peut-être, mais non pas d'une évidence écrite qui enchaîne les juges.

Le dispositif de la sentence dérive étroitement des motifs adoptés : Puisque Modeste de Unruh était de noblesse ancienne, que les Lippe ne pouvaient exiger davantage, le descendant de Modeste a la pleine qualité d'agnat. Il est inutile d'examiner les objections contre la successibilité des Weissenfeld, primés par les Biesterfeld. Et, à la surprise générale, la Cour, restreignant son mandat aux nécessités de l'heure présente, refuse de statuer sur les

droits des fils du comte Ernest, sur la revendication que fait celui-ci de la succession au trône et l'appelle à la régence, uniquement, personnellement.

IV

Il était, au fond, parfaitement indifférent que la Cour eût ou non reconnu la qualité d'héritier présomptif à celui qu'elle appelait à la régence, puisque les deux choses sont constitutionnellement inséparables. Mais, en refusant de statuer sur les droits des descendants du comte Ernest, devenu le « comte-régent », elle avait fait, de son arrêt, une solution transitoire. C'était une trêve et non une paix qu'elle avait proclamée. Au jour, proche ou lointain, de la reprise des hostilités, qui pourrait empêcher de reprendre la question dans son intégralité? D'autant plus que le texte de la demande des Biesterfeld, rapproché du dispositif de la sentence, empêchait de supposer que la Cour, en reconnaissant les droits du père, avait tacitement admis ceux des fils.

Chacun fourbit ses armes, pendant que se déroulaient les incidents qu'il suffit de rappeler. Le prince Adolphe se retira, consolé par un télégramme de son impérial beau-frère. Le peuple lippois accueillit avec pompe le comte-régent et ne trouva pas de meilleur compliment à lui faire que de démarquer, à son usage, les compliments envoyés par l'empereur au régent dépossédé. L'armée, soumise directement à Guillaume II, ne rendit pas à la régente et à ses fils les honneurs réglementaires et Guillaume déclara qu'il le voulait ainsi... Ce ne sont même pas de petits côtés de la question.

Pendant ce temps, disions-nous, le prince de Schaumbourg cherchait à éclaircir l'invraisemblable obscurité que le procès avait révélée. Il ne pouvait pas être impossible de découvrir la famille du général de Unruh. On finit par retrouver son acte de baptême. Il y est indiqué comme « fils de Louis-Philippe, lieutenant prussien *en activité*, et de Christiane de Unruh, née de Bruyn (ou « de Bonyn ») ». Comme témoins, et à une époque où la simplicité n'était pas le péché mignon des officiers prussiens, le noble lieutenant avait pris pour témoins un forgeron et un garçon boucher. Et comme en scrutant les archives, admirablement tenues, de l'armée prussienne, on ne trouva aucune trace de ce lieutenant en activité, que dans aucune paroisse d'Allemagne on ne découvrit vestige de Christiane de Bruyn ou de Bonyn, il fallut bien admettre que toutes les hypothèses étaient possibles, sauf celle qui admettrait la régularité de la naissance du général.

Si la force impérante de l'arrêt de Dresde subsistait, son auto-

rité n'existait plus. Que valaient, à côté de ces preuves, les présomptions qu'il avait admises? Le père de Modeste avait été page d'un général, mais les pages des particuliers ne faisaient pas de preuves. On les choisissait parmi les jeunes gens tenus pour être de « bonne famille ». Au dix-huitième siècle, un très grand nombre d'officiers prussiens n'étaient pas nobles. Depuis 1794, l'Aigle rouge était un ordre de mérite, accessible à tous ceux que le roi en jugeait dignes.

Si ces « faits nouveaux » pouvaient motiver un recours contre l'arrêt de Dresde, un problème dont on avait ajourné la solution en 1895 en constituant de commun accord la Cour arbitrale, se posait. Quelle serait la juridiction compétente? Le comte-régent soutenait que la diète lippoise avait qualité pour trancher les compétitions des agnats. Il fit voter par cette diète, en mars 1898, une loi stipulant qu'après lui, et si le souverain régnant lui survivait, la régence serait exercée par son fils, le comte Léopold. Quoiqu'il n'eût fait reconnaître que tacitement, par les députés, l'hérédité au trône pour sa maison, il ouvrait ainsi la controverse que son fils a renoncé à soutenir : il demandait à la volonté des gouvernés de lui donner des droits que, seuls, une sentence judiciaire pouvait lui maintenir.

C'était éviter la discussion sur le point, de beaucoup le plus important, de toute cette affaire. On laissait ouverte, en apparence, la question de succession au trône, mais on organisait l'hérédité de la régence, par la volonté d'un corps politique, en abandonnant, en rejetant l'interprétation par des juges, la voie de droit. Le conseil fédéral aussitôt saisi voulut empêcher ce renversement des bases de la monarchie en Allemagne, revendiqua la compétence et, le 5 janvier 1899, déclara qu'il la possédait seul, tout en ajournant l'ouverture de l'instance au jour où la régence, devenue vacante, devrait être attribuée.

Aujourd'hui, on entend encore des clameurs contre l'abus de l'autorité de l'empire, son immixtion par la force dans la vie des Etats. Il est donc nécessaire de rappeler dès à présent que le Conseil fédéral n'a jamais entendu agir ni comme codétenteur du pouvoir législatif, ni comme organe de la souveraineté de l'Empire. Quelques jours après son vote, précisément le 17 janvier, M. de Posadowsky le précisait : « C'est comme juges que décideront les membres du Bundesrath, sous les garanties et avec les formes de la procédure ordinaire. » C'est comme Cour *austragale* [1], non comme Cour *arbitrale* que le Conseil procédera.

[1] Du nom des juridictions qui, sous le saint-empire romain, servaient d'arbitres féodaux.

La maison de Schaumbourg se résigna à attendre. Ce fut un comte de Weissenfeld qui intenta au comte-régent une instance dont l'objet immédiat était minime, — on lui contestait son droit à la rente de Lippe, — mais qui formait un véritable appel de la décision de Dresde. « Le comte-régent, disait le demandeur, ne pouvant plus soutenir l'égalité de naissance de sa grand-mère, n'est plus un agnat, ne peut plus prétendre ni aux avantages pécuniaires, ni à la succession au trône réservée aux agnats. »

Le tribunal de Detmold, la Cour d'appel de Celle, reconnurent le bien fondé de l'exclusion demandée contre le comte Ernest. Le tribunal d'Empire rejeta son pourvoi. Il n'est donc plus agnat, c'est chose jugée. Elle a été jugée seulement en ce qui touche la rente. Mais peut-on sérieusement soutenir que la règle d'*Ebenbürtigkeit* soit moins sévère pour l'accession au trône que pour la participation à une somme d'argent? L'inverse est vrai. En 1877, la comtesse Mathilde, fille de Modeste, demanda aux princes de Schaumbourg et de Detmold une prébende sur le fidéicommis. Les deux souverains l'accordèrent aussitôt en déclarant « ne pas vouloir examiner avec minutie les preuves d'égalité de naissance, sans préjudice pour d'autres cas ». Une clause pareille figure sur la collation d'un bénéfice accordé, en 1885, à une Weissenfeld. Dix autres faits semblables montrent qu'on est plus tolérant en matière pécuniaire qu'en matière de succession au trône et on est surpris d'avoir à le prouver.

Le même comte de Weissenfeld ne se tint pas pour content. Il voulut qu'un arrêt de justice tînt lieu de la démonstration qu'on vient de lire, empêchât de soutenir que tel pouvait devenir souverain qui ne pouvait profiter du fidéicommis. Devant le tribunal princier de Detmold, devant les juges investis par le régent, il demanda que celui-ci fut dépouillé de son titre, de sa qualité d'agnat, de ses armoiries. Le tribunal jugea que la sentence définitive de Dresde ne permettait pas d'accueillir ces conclusions, bien que la bonne foi des arbitres ait été surprise et que « la qualité d'agnat des descendants de Modeste soit judiciairement insoutenable ».

V

Tout en plaçant le comte-régent dans une position moralement difficile, ce jugement de Detmold reconnaissait, et bien fortement, que rien ne peut le priver du bénéfice de l'arrêt de Dresde. Ses adversaires durent donc penser à préparer la seule action qui leur restât ouverte, celle contre ses fils.

Cet arrêt de Dresde a lui-même proclamé que, seuls, sont suc-

cessibles les descendants d'un mariage égal et a, plus loin, reconnu que, en 1803, la jeune fille qu'il tient pour noble était de condition égale aux Lippe-Biesterfeld.

A cette époque, sans nul doute, les Lippe étaient fort loin du rang qu'ils occupent aujourd'hui. La branche aînée avait depuis quatorze ans à peine le titre princier, et les Schaumbourg ne devaient le recevoir que six ans plus tard. Aucune des deux maisons régnantes n'avait la plénitude de la souveraineté et elles n'y atteignirent qu'en 1806, alors que tant de maisons égales furent soumises à la médiatisation. Depuis ce moment, en vertu, non plus de la coutume, de la tradition, mais en force de règles écrites, de lois, leurs descendants sont les égaux de tous les souverains d'Europe. Les journalistes peuvent s'égayer sur le chiffre de leurs sujets, mais la statistique ne crée pas de préséance. Leurs alliances répondent à cette situation. Les souverains leur donnent leurs filles ou épousent leurs sœurs. Dès lors, pour eux comme pour les autres monarques allemands, l'égalité de naissance se limite, comme le veut l'art. 14 de l'acte fédéral, aux familles régnantes chrétiennes d'Europe ou aux médiatisés. C'est à cette *Ebenbürtigkeit* précisée, expliquée, que se réfèrent les constitutions, quand elles appellent à la succession les descendants de mariages « légitimes, égaux en naissance, conclus avec l'assentiment du souverain ».

Depuis 1806, depuis que la puissance de Lippe devint pleinement souveraine, ses membres ne purent épouser que des filles de maisons régnantes ou médiatisées. Le fils de Modeste, le père du comte-régent, ne le contestait pas. Il avait épousé une dame de la haute noblesse, sa situation personnelle était considérable et, cependant, il craignait que sa mère, qu'il croyait pourtant baronne, ne lui eût fait perdre sa qualité d'agnat. On le trouve, en 1873, écrivant au prince de Schaumbourg : « Sans le mariage de mon père, rien ne permettrait de contester mon habilité à succéder ». Son fils, tout au contraire, croyait à l'*Ebenbürtigkeit* de Modeste et avait épousé une personne de simple noblesse, M[lle] de Wartensleben. On peut non seulement reconnaître qu'elle est d'excellente famille, mais renoncer à objecter que sa mère, née Mathilde Halbach, est d'extraction très ordinaire et que l'égalité de naissance exige la noblesse maternelle. Cela n'importe en rien désormais. Il n'est plus question de noblesse ancienne ou récente, titrée ou non. « Seules, les familles régnantes et les médiatisées !... » Les Wartensleben ne sont ni l'un ni l'autre. La comtesse Caroline n'est pas égale en naissance, par ce seul fait, et ses fils ne sont ni agnats, ni, bien entendu, successibles.

Cette distinction rigoureuse est loin de la subtilité un peu

mesquine que l'on supposerait. Il ne s'agit plus ici de savoir, — comme, par exemple, pour l'aptitude à entrer dans tel ou tel chapitre de dames nobles, — si l'on possède un quartier de plus ou de moins, si la pureté de la généalogie n'est pas « altérée » par l'intrusion d'une aïeule bourgeoise ou roturière. Les princes de maison régnante ou médiatisée en Allemagne, — et tout ceci ne vaut que pour l'Allemagne, — ont de grands privilèges. Les constitutions et les lois les exemptent d'impôts personnels, du service militaire, leur accordent le droit de tenir une cour, celui de conférer bien d'autres distinctions. Elles leur donnent une sorte d'internationalité, tout en assurant aux chefs de ces familles médiatisées un siège de législateur héréditaire. Les coutumes et les mœurs ajoutent à ces avantages légaux beaucoup d'autres préférences, à peine moins importantes. De tels privilèges ne dureraient pas si la liberté du choix de leurs épouses permettait aux privilégiés de s'accroître aisément, surtout d'étendre les exceptions qui les favorisent à des personnes qui, la veille, étaient au niveau commun. En outre, ce n'est pas sans raison qu'un très remarquable publiciste, — le docteur Stoerk, — au premier rang des effets de l'*Ebenbürtigkeit*, place sa « fonction isolante ». « Elle produit, dit-il, l'indispensable différenciation sociale entre les maisons régnantes et les gouvernés. Aussi longtemps que nos lois et nos statuts conserveront, au point de vue des droits et des obligations, les distinctions entre familles souveraines et exterritoriales et familles sujettes, notre droit allemand ne pourra s'en passer. »

Le comte-régent recourut à une tactique qui réussit fort souvent et prit l'offensive. Ses défenseurs dirent au prince de Schaumbourg :

« Vous avez démontré que le comte Ernest n'a pas la qualité d'agnat, parce que sa grand-mère est d'origine inconnue; que, en tous cas, ses fils ne sont pas successibles, Mlle de Wartensleben n'étant pas de haute noblesse. Soit! D'autre part, nous reconnaissons tous que les Weissenfeld sont exclus par leur généalogie. Mais, alors, le trône de Lippe est en déshérence, car, cette qualité d'agnat, vous ne la possédez pas non plus. Votre aïeul, Frédéric-Ernest, épousa, en 1722, — c'est fort loin, mais il n'importe, car vous nous avez démontré que les mésalliances ne se prescrivent pas, — une demoiselle de Friesenhausen dont la noblesse était peu de chose, et la vertu moins encore, soit dit en passant. Cela n'atteint pas votre situation de prince-régnant de Schaumbourg. Vous êtes souverain allemand et, comme tel, égal en naissance à tous les rois, vînt-on à prouver demain que votre aïeule était de l'extrac-

tion la plus basse. Mais il ne suffit pas d'être *ebenbürtig* pour pouvoir aspirer au trône de Lippe. Il faut être agnat de notre maison. Vous avez établi que les mariages inégaux ne peuvent transmettre cette qualité. Vous ne l'avez donc pas. Vous n'êtes pas successible, et — ce qui est surtout intéressant, — vous n'avez aucun titre à vous immiscer dans les affaires de Lippe. Elles sont, pour vous, *res inter alios.* »

L'argument était spécieux. Basé sur un fait qu'on ne pouvait démentir simplement, il eut fait grande impression dans une assemblée politique. D'autant qu'on ne peut le rétorquer avec la concision que permet son exposé.

Véritablement, en 1722, le comte Frédéric-Ernest épousa une demoiselle d'honneur de sa mère, noble, mais de simple noblesse, Mlle Philippine de Friesenhausen. La comtesse douairière jeta feu et flamme. Elle accusa Mlle de Friesenhausen d'une intrigue avec un lieutenant, nommé Westfalen. Aveugle ou clairvoyant, le comte passa outre, épousa sa bien-aimée. Pour ne pas la calomnier par omission, ajoutons que sa belle-mère se réconcilia aussitôt avec elle et fut la marraine de la première fille.

Jusqu'ici, les Biesterfeld disent des choses très exactes. Ils ont tort d'affirmer que la Friesenhausen fut traitée comme égale en naissance. Son mari, ses nouveaux parents ne l'acceptèrent jamais comme telle. En 1751, son fils veut s'associer à une action judiciaire soutenue par la maison de Lippe. Ses cousins n'admettent pas son intromission, ne le tenant pas pour agnat. Le comte Frédéric-Ernest, la même année, ayant stipulé pour lui « et sa descendance », les Lippe protestent contre cette « extension ». L'exemple ne sert donc pas la cause du comte-régent et prouve que jamais la simple noblesse ne donna l'égalité. Mais il sert sa thèse nouvelle en faisant présumer l'incapacité des Schaumbourg.

Incapacité indéniable, mais à laquelle il fut remédié. Le comté de Schaumbourg n'était que pour une partie fief immédiat de l'Empire. Pour le reste, il relevait du landgrave de Hesse-Cassel. Celui-ci profita de l'échéance de l'acte de recognition pour revendiquer le fief, au décès du détenteur, en l'absence d'héritiers « successibles » de l'impétrant. Le comte de Schaumbourg, désespérant d'éviter cette dépossession, absolument légale, mais qui morcelait à jamais ses Etats, recourut à l'empereur et en obtint, le 14 mars 1752, un diplôme appelant la Friesenhausen « dans la classe des comtesses d'Empire, pour jouir des prérogatives de cette classe comme si elle y était née, avec pleine et entière égalité de naissance ». Le tribunal d'Empire fit défense au landgrave de soutenir l'instance en dévolution. Il ne fut obéi que provisoirement. Plus de trente ans après, profitant de l'avènement

d'un souverain mineur, le souverain hessois envahit le comté et n'en fut chassé que par décision de la Chambre d'Empire qui lui infligea l'amende « pour avoir troublé la paix du pays ».

L'argument du comte-régent se retourne donc contre lui. Oui, la Friesenhausen était de noblesse ordinaire. Elle fut constamment traitée comme doivent l'être les descendants de Modeste et de M[lle] de Wartensleben, jusqu'au jour où une décision impériale lui donna l'égalité de naissance. L'Empire actuel n'a plus cette faculté et ne peut relever les comtesses de Biesterfeld de l'incapacité dont fut relevée M[lle] de Friesenhausen.

La discussion de ce « cas » n'eut pas comme unique résultat celui de faire éclore toute une « littérature ». Elle démontra aux princes ennemis qu'à se jeter leurs aïeules à la tête, ils ne gagnaient rien et pouvaient perdre beaucoup. Tacitement ou non, ils convinrent d'un armistice. Les esprits se rassérénèrent, à tel point que, dans les dernières semaines de sa vie, le comte-régent fit savoir au gouvernement de Bückebourg qu'il était disposé à soumettre les droits de sa maison à l'examen d'une cour impartiale, et ce à cause des documents et faits découverts postérieurement à la sentence de Dresde. Il est fort regrettable qu'un compromis d'arbitrage n'ait pas été conclu avant sa mort. Le gouvernement de Schaumbourg n'aurait pas été forcé de protester contre la prise de la régence par le comte Léopold. Celui-ci aurait accepté la fonction d'administrateur provisoire, — la seule que puisse lui conférer la Diète — sans essayer d'en changer la nature en se donnant comme le champion de la volonté populaire et la victime choisie par la prépotence impériale. Il s'en serait remis d'abord à ce qu'il a enfin accepté, la décision des juges que choisira le Conseil fédéral. Surtout, il n'eût ni reçu ni montré le fameux télégramme impérial. En évitant à l'Allemagne une agitation sans motifs, au régent provisoire une mortification imméritée, aux Lippois une irritation sans cause, on se fût trouvé, dès la mort du comte Ernest, dans la situation seule permise par la nature des choses, et chacun eût attendu que le conflit fût résolu par ces voies de droit dont l'empereur déclare ne pas vouloir se départir.

Quelles sont ces voies de droit? En d'autres termes, la Diète de Detmold a-t-elle qualité pour choisir un régent parmi les trois princes qui aspirent à le devenir? Sinon, à qui revient la compétence nécessaire?

L'idée de laisser aux représentants de la nation lippoise la faculté de choisir le souverain qui leur convient semble la plus naturelle du monde. En tout cas, elle est la plus simple. Qui

donc saurait mieux que les gouvernés choisir le gouvernant?

Mais, dans l'Allemagne monarchique, on ne se demande ni ce qui serait le plus simple ni ce qui paraît le plus avantageux. On cherche à agir comme l'exige un respect des droits existants dont on ne veut pas se départir. Les droits existants appartiennent, d'un côté, au peuple lippois; de l'autre, à la Maison-Unie de Lippe. Ceux du peuple sont précisés par les constitutions de la principauté et de l'Empire. Ils s'exercent, non pas envers un prince choisi par la nation, mais envers celui que la loi de famille désigne comme devant régner. Ceux de la Maison-Unie sont délimités, quant à leur étendue, par ces mêmes constitutions, mais leur usufruitier, leur « sujet », est désigné par la loi de famille, que la constitution ne connaît que pour en imposer le respect. Le lien, l'union, sont entre le pays et la maison régnante.

Dans la controverse actuelle, une des parties soutient que, d'après cette loi de famille, le régent actuel n'est habile ni à ses hautes fonctions ni à la succession au trône. Le pays n'a rien à voir dans ce débat et ne peut qu'en attendre l'issue. Il devra alors au compétiteur qui aura triomphé tout ce que la constitution reconnaît être dû au prince. Son droit, c'est d'exiger de ce souverain le respect des garanties constitutionnelles, et il s'épuise là.

Dans l'espèce, une autre raison s'oppose à ce que la décision de la Diète ait une valeur quelconque. Elle n'a que le pouvoir législatif et ne l'a qu'en commun avec le souverain, dont la signature seule parfait la loi. La question étant précisément de savoir qui est le souverain, de qui serait signée la loi qui la trancherait? Ce n'est, d'ailleurs, qu'une contingence. Le prince Charles-Alexandre revînt-il à la santé qu'il ne pourrait pas davantage, fût-ce avec l'unanimité de la Diète, appeler à lui succéder un autre agnat que celui que désignent les règles de sa famille. Celui-là, le plus proche agnat successible, a des droits acquis qu'une loi n'a pas le pouvoir de violer.

Cela semble excessif. Quoi! un souverain et une Diète, dont l'accord possède la souveraineté, ne pourraient pas modifier, alors qu'ils peuvent changer la constitution elle-même, cette chose moins capitale, la succession au trône. Excessif, soit, mais certain. La souveraineté a ses limites, dans « l'Etat de droit », et même de nombreuses limites. La première d'entre elles, c'est précisément le respect des droits acquis, tout proche, se confondant presque avec lui, du respect des engagements contractés. Des exemples permettent d'apprécier combien cela est incontestable.

Que diraient ceux-là mêmes qui songent à laisser la Diète de Detmold disposer de la régence, si le régent de Bavière, d'accord avec la Diète de Munich, détrônait le roi Othon et se mettait à sa

place? Croit-on que l'Allemagne et l'Europe eussent permis à feu Guillaume III de Hollande d'admettre la ligne féminine à la succession du Luxembourg, pour dépouiller l'ex-duc de Nassau et laisser à la reine Wilhelmine l'intégralité de ses Etats! Les Biesterfeld auraient-ils renoncé à recourir à des juges, si le projet du prince Woldemar avait abouti et si la Diète lippoise de 1890 avait appelé à la succession la ligne de Schaumbourg, sans même demander la déchéance des branches intermédiaires? Et, dans tous ces cas, la chose reste pareille : c'est un chef d'Etat modifiant l'ordre successoral avec l'assentiment des représentants du pays. C'est la subordination des droits des appelés à la volonté du législateur.

Ces mots eux-mêmes, « droits des appelés », n'ont de sens que si le principe de la légitimité est impérant. Ils n'en ont aucun dans des monarchies d'origine élective, qui ne sauraient méconnaître la volonté de la nation sans renier la base dont elles procèdent. Le régime monarchique de l'Allemagne, qui lui est spécial, est fondé sur le droit propre de la famille régnante. A travers son évolution, il ne s'est jamais écarté de cette base, commune à toutes les formes qu'il revêt actuellement.

VI

Il est assez curieux de trouver, parmi les journaux les plus irrités de l'immixtion de l'Empire, ceux-là mêmes qui demandaient naguère que le Reichstag intervînt dans le règlement de la succession lippoise. Ils prétendaient alors que la solution vînt du législateur et non pas du juge, qu'elle fût imposée par l'autorité législative au lieu d'être tirée par le magistrat de l'examen des droits en conflit. On n'a pas voulu les entendre, ce qui dément tous les projets d'attentat à l'autonomie de la principauté. Ils voudraient aujourd'hui que la diète de Lippe fût la maîtresse de la controverse. On repousse leur avis, ce qui assure que, encore actuellement, le droit a quelque existence et quelque protection. C'est le Bundesrath qui décidera. Il s'est reconnu compétent, en 1899. C'est à lui que le prince de Schaumbourg a remis sa protestation. Le comte Ernest attend de lui la désignation d'une cour impartiale. La diète de Detmold, après avoir affirmé l'indépendance de Lippe, que nul ne menace, et sa propre autorité, que chacun respecte lorsqu'elle n'empiète pas sur des droits qui lui sont étrangers, — demande au Bundesrath une solution définitive et prompte. La haute assemblée jugera elle-même, en se formant en corps judiciaire, ou déléguera une cour de justice existante ou à constituer. Ce

n'est qu'un détail d'exécution. Le fond de la question, c'est la compétence même du Bundesrath.

On l'a toujours fait dériver, depuis 1899, du paragraphe 1 de l'article 76 de la constitution. Que dit ce paragraphe? « Les conflits entre Etats différents qui ne relèvent pas des tribunaux civils sont vidés par le Conseil sur la demande de l'une des parties ». Or, le conflit n'est pas « entre Etats différents ». Le prince de Schaumbourg n'agit pas comme souverain. Ses revendications sur Lippe sont les mêmes, qu'il règne ou non à Bückebourg.

Le paragraphe suivant peut mieux être appliqué au conflit actuel : « Les conflits constitutionnels qui naissent dans les pays non pourvus d'une juridiction spéciale peuvent être, sur la demande d'une des parties, amiablement résolus par le Conseil fédéral. » Une compétition au trône, qui n'est ni purement civile par les intérêts publics qu'elle met en jeu, ni une question politique puisque sa solution est assujettie à la reconnaissance de droits positifs, est essentiellement un conflit constitutionnel. L'expression « amiablement aplanis » n'est pas là pour enlever toute force impérante à l'arrêt du Conseil, mais pour montrer, comme le disait M. de Posadowsky, que la puissance relative de chacun des Etats dont les plénipotentiaires forment le Bundesrath, n'intervient en rien dans l'autorité de ses jugements, que ce sont des consciences qui se réunissent en pareil cas, et non pas des intérêts qui se discutent.

Que la compétence du Conseil naisse de tel ou tel paragraphe ou n'ait été prévue par aucun, elle est nécessaire. A l'exception de la Saxe, de l'Oldenbourg, d'Altenbourg et de Brunswick, aucun Etat n'a de juridiction pour de semblables controverses, qui doivent pourtant être tranchées. D'ailleurs, elle naîtrait de l'accord des adversaires à la reconnaître.

L'opinion publique, en dehors de l'Allemagne, ne saurait se préoccuper de la personnalité des compétiteurs. Elle ne les connaît pas. Mais les considérations qu'on a lues font présumer que les droits du prince Georges au sceptre de Detmold seront reconnus par la « juridiction impartiale » qui reste à désigner.

Il serait contraire à l'esprit germanique et au respect du passé que les juges méconnussent, avec le principe d'égalité de naissance, une des règles inhérentes à la constitution sociale allemande, une des prescriptions fondamentales des pactes entre peuples et souverains.

Vte Combes de Lestrade.

LE MAMOUL

Quittons la côte Coromandel où a lieu la fête d'Ellammalle, faisons une grande enjambée et transportons-nous sur la côte malabare. Le Malabar est une étroite langue de terre qui s'étend du Canara au cap Comorin, et qui forme une des plus magnifiques provinces de l'empire britannique. Devenu, dès l'époque préhistorique, propriété aryenne, les brahmes en furent les maîtres spirituels et temporels, et nulle part leur constitution ne fut aussi florissante, en dépit des concessions qu'on avait dû faire à la race belliqueuse de Naïrs, anciens possesseurs du sol.

De toutes les coutumes aborigènes que le brahmanisme adopta ainsi, en les réglementant, la plus bizarre est la polyandrie, dont il n'existe, je crois, pas d'autre exemplaire sur le globe[2]?

Cette institution plutôt originale fonctionne, paraît-il, le mieux du monde. Semblables aux « reines » des abeilles dans leurs ruches, les femmes naïres président sans encombre leurs assemblées de maris. Cela doit, j'imagine, exiger beaucoup de tact et, à côté d'elles, Célimène ne serait qu'une écolière.

Le veuvage, si scrupuleusement observé chez les autres habitants de la péninsule et dont la rigueur pèse si lourdement sur les pauvres femmes, n'existe pas chez les « polyandres » (dit-on polyandre? Je ne sais pas). On conçoit, en effet, qu'il ne faudrait pas moins qu'un cataclysme pour qu'une épouse perdît à la fois tous ses maris. Elles sont du Malabar, mais ne seront jamais « veuves du Malabar », ce dont je les félicite, d'ailleurs.

Et, au fait, y a-t-il encore des veuves du Malabar?

Je ne le crois pas; du moins on me l'a assuré, et en nul endroit je n'ai rencontré la moindre trace de ces coutumes féroces contre lesquelles la police européenne a pris des mesures

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1904.

[2] Je veux dire qu'elle est spéciale à l'Inde, car, en dehors des Malabars, on en trouve chez les Todas des Nilgiris, dans quelques castes du Madura et du Cachemire.

très nécessaires et très énergiques. Si quelque part, elles se pratiquent encore, ce ne peut être que dans des coins isolés et avec le plus grand mystère.

En quoi exactement consistaient ces cérémonies? Quelle en fut l'origine? Les Védas autorisaient le remariage des veuves. Mais les lois de Manou et tous les *Sastras* postérieurs le prohibèrent absolument. Ils ordonnèrent à la femme privée de son mari de vivre dans la chasteté et la pénitence, « sous peine de renaître dans le corps d'un chacal » (?), ou « dans celui d'une créature affligée de maladies horribles [1] ». C'est sous l'influence et par une exagération de ces idées religieuses que prit naissance la sauvage pratique du *Sutti* qui, dans certaines castes, obligeait les veuves à se brûler sur le bûcher de leurs maris.

La femme qui consent, dit un texte sacré [2], à se livrer aux flammes avec le corps de son mari, deviendra l'égale d'Arunduty [3] et habitera dans la Swerga avec lui, pendant 35 millions d'années. De même que l'aigle enlève le serpent de la terre pour l'élever au milieu des airs, de même, enlevant son mari des profondeurs de l'enfer, la femme fidèle l'emportera au ciel, pour y jouir ensemble d'ineffables délices, pendant le règne de quatorze yugas. Quand son mari aurait tué un brahme, brisé les liens de la reconnaissance, assassiné son ami, elle expie tous ses crimes par son dévouement.

Le programme était parfait, surtout pour le mari qui, après avoir mené ici-bas une vie de polichinelle, se procurait ainsi le bénéfice d'Arunduty, de la Swerga et de tout le reste. Il l'était, ce me semble, beaucoup moins pour la femme à qui on offrait, comme récompense de son dévouement, trente-cinq millions d'années de tête-à-tête avec un monsieur parfois des moins recommandables.

Il séduisit une infinité de malheureuses.

Dans la première moitié du siècle qui vient de finir, — on voit que ce n'est pas bien vieux, — les choses avaient encore lieu officiellement, comme on pourra s'en convaincre par le récit suivant que j'emprunte, en l'abrégeant, à un homme parfaitement digne de foi, témoin oculaire :

Tout étant disposé pour la cérémonie et la veuve s'étant également parée de tous ses atours, des porteurs s'avancèrent pour enlever le corps du défunt. Celui-ci était placé dans une espèce de niche ornée

[1] Manou : V, versets 161, 163, et VIII, verset 226.
[2] *Pouranas.*
[3] Petite étoile placée à côté de l'étoile polaire, en quoi fut changée la femme du pénitent Vachichta. On l'invoque dans les cérémonies du mariage.

d'étoffes précieuses, de guirlandes de fleurs, de feuillages verts. Il y était assis, les jambes croisées, couvert de tous ses joyaux et vêtu de ses plus riches habillements. On lui avait empli la bouche de bétel. La veuve suivait immédiatement, portée dans un palanquin richement décoré. Pendant sa marche, une foule innombrable de curieux se pressaient à sa suite, levaient les mains vers elle en signe d'admiration et faisaient retentir l'air de cris d'allégresse; chacun la regardait déjà comme transportée dans le paradis d'Indra et enviait son sort.

Comme le cortège s'avançait lentement, les spectateurs, principalement les femmes, s'efforçaient de s'approcher d'elle pour la féliciter sur son heureuse destinée, et attendre qu'usant du droit de prescience qu'un dévouement aussi méritoire était censé lui conférer, elle voulût bien prédire ce qui leur arriverait d'heureux ici-bas.

D'un air gracieux et affable, elle annonçait à l'une qu'elle aurait de nombreux enfants, à l'autre... Elle leur distribuait, en même temps, quelques feuilles de bétel, et l'empressement extraordinaire qu'on les voyait mettre à les recevoir, prouvaient qu'elles attachaient un grand prix au don de ces espèces de reliques.

Durant le trajet, qui fut assez long, la victime conserva un maintien assuré, un air serein et même riant. Mais, arrivée sur la place fatale où une mort cruelle allait terminer son existence, on vit sa fermeté l'abandonner tout à coup : plongée dans une morne et sombre rêverie, elle ne parut plus s'occuper de ce qui se passait autour d'elle; ses yeux hagards se tenaient constamment fixés sur le bûcher; une pâleur mortelle couvrait son visage; ses membres étaient agités d'un tremblement convulsif. Les brahmes, qui dirigeaient la cérémonie, et ses proches parents accoururent pour relever son courage et lui faire reprendre ses esprits. Soins inutiles! la malheureuse, éperdue, égarée, était sourde à leurs exhortations.

On la fit alors descendre du palanquin; des personnes de sa famille l'aidèrent à se traîner vers un étang près duquel le bûcher était dressé; elle s'y plongea sans rien quitter de sa parure, et fut, immédiatement après, conduite vers le bûcher sur lequel on avait déjà placé le corps de son mari, et qui était environné de brahmes tenant chacun d'une main une torche allumée, et, de l'autre main, un vase plein de beurre liquide. Les parents et les amis, dont plusieurs étaient armés de fusils, de sabres et autres armes, formaient autour une double haie et attendaient, avec impatience, la fin de cette tragédie.

Enfin le *prohita* [1] donna le triste signal. En un instant, la pauvre veuve fut dépouillée de tous ses joyaux. Traînée, plus morte que vive, auprès du bûcher, elle fut contrainte, suivant l'usage, d'en faire trois fois le tour. Deux de ses proches la tenaient par la main. Elle fit le premier tour d'un pas chancelant; au second, ses forces l'abandonnèrent tout à fait, et elle tomba évanouie entre les bras de ses guides, qui ne purent qu'en la portant terminer cette cruelle promenade. Enfin on la jeta, sans connaissance, sur le cadavre de son mari. En ce moment, l'air retentit de bruyantes acclamations; les brahmes, versant sur le bois sec le beurre contenu dans leurs vases, mirent le feu et, en un clin d'œil, on n'aperçut plus qu'un tourbillon de flammes.

[1] Brahme officiant, directeur d'une cérémonie et auquel son érudition donne une prééminence morale.

Dans son extrême simplicité, ce récit est dramatique et fait admirablement tableau. Il date de 1825. Depuis, une loi promulguée en 1829 défendit les épanchements conjugaux d'outre-tombe[1]. Elle n'était point inutile, et on en jugera par ce fait qu'entre 1815 et le moment où on la publia, 8589 *suttis* avaient eu lieu.

Actuellement, les veuves du Malabar sont redevenues des veuves comme les autres, c'est-à-dire plus ou moins consolables, et les maris n'ont plus la ressource de gagner le paradis en faisant griller leurs femmes.

Quittons ce pays où l'on ne brûle maintenant que de feux désormais symboliques, qu'ils soient monogames, polygames ou polyandres, et gagnons les plateaux du Dekkan.

Le voyageur qui les parcourt à cheval ou à pied croise souvent des caravanes de bœufs chargés de sacs emplis de sel ou de grains. En tête, libre de tout fardeau, marche fièrement un bœuf, les cornes ornées de plumes de paon. C'est une sorte de bœuf apis, chef du troupeau, et, quelque peu, le dieu de ses conducteurs. Parmi ce troupeau, marchent des hommes et des femmes, remarquables par leur haute taille, mais surtout par leur malpropreté, ce qui exprime un comble, puisque l'Inde est une des régions où la crasse règne en souveraine; leurs enfants, aux yeux chassieux, sont perchés sur des sacs. Cette théorie de gens effroyablement dégoûtants est un groupe de Lambadis[2] qui ont pour industrie de transporter des marchandises, de l'intérieur aux villes du littoral.

Les dames Lambadis, aussi laides que sales, offrent un trait de mœurs fort particulier. De même que les Naïres ont interverti la polygamie, de même ces viragos intervertissent volontiers les rôles en matière de rapt : si elles eussent vécu dans le Latium, sous le règne de Tatius, nous aurions des tableaux représentant l'enlèvement des Romains par les Sabines, ce qui eût été beaucoup plus original. Très *sensibles*, comme on le voit, elles ont à un haut degré la franchise de leurs impressions.

A ce premier danger de la rencontre, et c'en est un véritable, quoique d'un genre peu commun, s'en ajoute un autre d'ordre moins sentimental. Les Lambadis sont, en effet, véhémentement soupçonnés de happer, quand ils le peuvent, les gens isolés, afin de leur faire un mauvais parti. On assure qu'après avoir enterré leur victime jusqu'au cou, ils forment avec de la farine une sorte de lampe qu'ils placent sur sa tête, qu'ils remplissent d'huile, qu'ils garnissent de quatre mèches. Après quoi, les mèches étant

[1] Cette loi est due en grande partie aux publications véhémentes d'un réformateur, Ram-Moham-Roy, fondateur de la secte Brahma-Samoj.

[2] Appelés aussi Brindjaïrs.

allumées, toute la bande se met à exécuter une ronde infernale mêlée de chants, pour qu'on ne puisse entendre les cris poussés par le pauvre lampadaire.

Comme on le voit, ces honnêtes commerçants lambadis ne sont pas sans quelque analogie avec les fameux Thuggs[1], dont on a fini, non sans peine et sans beaucoup de temps, par venir à bout, et qui, avant de disparaître, ont légué à l'humanité leur plus belle invention, baptisée par nos modernes escarpes de « coup du père François ».

Je ne m'étendrai pas davantage sur la question des castes dont l'étude exigerait un très gros volume. Songez donc qu'il y en a au moins trois cent cinquante! Je vais tout droit à ce que M. Thiers appelait la vile populace, à ce qu'on appelle ici les pariahs. Ce mot, tout le monde le connaît, il a été vulgarisé par nombre de romans, il est devenu proverbial et on a écrit à son sujet beaucoup de sottises, car il est nécessaire, pour en comprendre la véritable signification, d'avoir vécu assez longtemps au milieu des gens auxquels on l'applique.

Quelle en est l'origine? Là-dessus, les étymologistes varient, suivant l'habitude. D'après Mgr Laouennan, l'un des hommes qui ont le mieux étudié l'Inde, le mot *Parayer* (dont nous avons fait *pariah*, en langage courant), vient de *Parey-an*[2], l'homme au tambour, parce que jadis les pariahs avaient, dit-il, pour unique occupation, de battre du tambour dans toutes les circonstances. N'en déplaise au savant archevêque, son explication est un peu tirée par les cheveux, de même que celle de Jacquet qui fait venir pariahs de *parce*, rapine. D'autres « hinduistes », laissant de côté le tambour et la rapine, ont prétendu que les pariahs se sont formés des enfants nés de brahmes et de femmes de basses castes ou de brahmines et d'hommes moins élevés dans la hiérarchie, autrement dit de décastés. C'est une erreur. Tous les documents que l'on possède tendent à démontrer que les pariahs sont simplement les plus antiques occupants du sol qui furent, à une époque très reculée, réduits en esclavage lors des invasions touraniennes et scythiques. Dans cette vraisemblable hypothèse[3], le mépris qui s'attache à leur nom viendrait tout simplement de leur condition servile : le tambour, non plus que la rapine, ne seraient pour rien dans l'affaire.

[1] Sectateurs de Kali, déesse du meurtre.

[2] De *pareï* (tambour) et (*an*) individu, homme. Le P. Rotter tient aussi pour le tambour.

[3] Je dis « hypothèse », parce que si nous avons une riche littérature sanscrite, nous n'avons pas d'*histoire* sanscrite.

Les lois de Manou ne sont pas tendres pour les pariahs.

Leur demeure, y est-il-dit, doit être hors des villages; ils ne peuvent avoir de vases entiers et ne doivent posséder pour tout bien que des chiens et des ânes. Qu'ils aient pour vêtements, les habits des morts, pour plats, des pots brisés; pour parure, du fer; qu'ils aillent sans cesse d'une place à une autre. Qu'un homme fidèle à ses devoirs n'ait aucun rapport avec eux; ils doivent n'avoir d'affaires qu'entre eux et ne se marier qu'avec leurs semblables; que la nourriture qu'ils reçoivent des autres ne leur soit donnée que dans des tessons et qu'ils ne circulent pas, la nuit, dans les villages et dans les villes; qu'ils y viennent le jour seulement, pour le travail, distingués au moyen de signes particuliers. Qu'ils soient chargés de porter le corps d'un homme qui meurt sans laisser de parents; qu'ils exécutent les criminels condamnés à mort et qu'ils prennent pour eux les habits, les lits et les parures de ceux qu'ils mettent à mort.

Il ne faut point prendre cela au pied de la lettre, car la venue des Européens a relégué dans le domaine de la théorie les féroces prescriptions du vieux législateur. On a eu quelque peine, cependant, à les adoucir et j'ai trouvé, en feuilletant des archives, que, vers 1820, un pariah s'exposait encore à être mis à mort s'il s'approchait d'un brahme! En revanche, le mépris que témoignent aux pariahs les gens castés est resté le même, et la façon dont un gentleman hindou prononce leur nom est inexprimable : on dirait que le mot, sortant de ses lèvres, les souille. Jugez du sentiment qu'il éprouve au contact de l'homme lui-même.

On ne saurait méconnaître que ce long atavisme d'abjection n'ait eu pour résultat de mettre entre la multitude pariah et tout ce qui, à un degré quelconque, fait partie de la société classifiée, une grande distance intellectuelle, morale et même physique.

Dans leurs cabanes, faites de quelques bambous et branches d'arbres qui supportent un humble toit en « olles » de cocotiers, la plupart de ces êtres humains vivent de façon très misérable. Le costume des hommes est un minimum de costume : un chiffon roulé autour de la tête en guise de turban, un autre chiffon autour des reins, voilà tout. Les femmes, un peu plus habillées, ont un pagne attaché à l'épaule gauche, couvrant la poitrine, formant écharpe dans le dos et drapé de façon à se terminer en jupe à partir des hanches, et à retomber jusqu'au jarret sur un jupon qui le double. Quant aux enfants, jusqu'à l'âge de huit ou dix ans, ils ont, par ci par là, un bracelet à la cheville, un petit collier au cou; comme de jeunes animaux, bambins et bambines se roulent, avec une chaste indécence, dans la poussière des chemins, les yeux rieurs, la tignasse en désordre et jamais peignée. Ces marmots, que seule la pluie du ciel débarbouille de temps en temps,

sont extraordinairement nombreux, car nuls ménages ne sont aussi féconds que les ménages pariahs. Il semble que les dieux, si durs pour eux à tant d'égards, aient voulu leur épargner la stérilité, cette honte suprême, ce malheur incomparable.

Chaque famille compte, en moyenne, de quatre à huit rejetons qui grouillent dans le vague logis où l'on est à peine protégé contre le soleil, moins encore contre l'orage, où, sur le sol, tantôt poussiéreux, tantôt fangeux, et constamment sale, on n'a pas toujours un lambeau de natte pour s'étendre. La vie de ces gens est un véritable phénomène d'insouciance.

Comme, chez eux, la femme n'est bonne à quoi que ce soit, sinon, — chose peu compliquée, — à faire la cuisine, c'est au père qu'incombe seul la responsabilité de nourrir la smalah; c'est le seul travail du père qui fournit la becquée. Cela ne le préoccupe et l'angoisse nullement. Lorsqu'il n'a pas d'ouvrage et, par conséquent, rien à manger, il s'allonge, en philosophe, devant sa porte, conformément à l'adage : Qui dort, dîne. Mais si cela dure trop longtemps, si la faim tenaille trop vivement les estomacs, alors la femme intervient, se fâche, secoue le dormeur qui s'étire, bâille et, nonchalamment, va chercher à s'employer n'importe où, comme « couly »; presque toujours il y réussit, gagne quelques « fanons » [1]. Se sentant riche, il va boire un verre de callou pour se récompenser et le reste du pécule, jusqu'à complet épuisement, et même au delà, sert aux besoins du ménage; puis, on recommence à dormir avec des intermittences de réveil et de travail. Quant à l'avenir, il n'y songe jamais; n'est-ce point déjà trop de songer au présent?

J'ai dû me convaincre qu'aucun raisonnement ne saurait modifier, chez le pariah, cette conception enfantine de la vie. Combien de fois n'ai-je pas essayé, causant avec des ouvriers, de faire entrer dans leurs cervelles quelques-unes de nos idées occidentales sur l'épargne obtenue par l'emploi laborieux des années où l'homme est dans sa force, sur l'obligation de s'assurer une tranquille vieillesse abritée contre le besoin! Ils m'écoutaient, cherchaient à comprendre et n'y parvenaient point. Je les ennuyais considérablement.

Le travailleur, — on voit ce qu'il faut entendre par là, — le couly, le manœuvre, ne se mettent jamais un grain de riz sous la dent : le riz, c'est pour les riches. Son menu ordinaire se compose soit de « cambou », soit de « kévrou » [2] qu'on fait cuire dans une panelle de terre posée sur trois pierres, entre lesquelles

[1] Pièce d'argent valant environ quatre sous; huit fanons font une roupie.
[2] Ce sont de menus grains qu'on vend six caches (5cent 1/2), la mesure.

brûle un maigre feu de bouse de vache que la femme a ramassée et fait sécher en forme galette. L'épaisse bouillie ainsi obtenue s'appelle « coûje ».

Parcimonieusement on en fait des portions que chacun mange avec ses doigts sur des feuilles de « porcher » tenant lieu d'assiettes; quelques oignons crus servent de condiment. Après quoi, chacun prépare son bétel [1] et se tenant accroupis sur les talons, ne pensant à rien, échangeant quelques rares et insignifiantes paroles, mâchonne et rumine. Lorsqu'on a fini de chiquer la feuille qui fait la bouche sanglante, on récite la prière du soir.

O Sarva Issavara, ô Sarva Darissy [2], toi qui m'a guidé dans toutes mes actions pendant cette journée, seras-tu indifférent à ce qui m'arriverait, peut-être à mon insu, pendant que je dormirai d'un doux sommeil? Non, tu veilleras à ce que je ne m'éloigne pas des prescriptions de tes lois. Je n'ai d'appui que toi seul! Sans ta protection, je ne suis qu'un chétif insecte sur ce globe! Dispose donc de moi, de mon âme, de mon corps, de ma personne entière!

Alors, on déroule les pagnes, on s'y enveloppe et, pêle-mêle, les pauvres gens s'étendent sous leur toit improvisé que, du bout de son aile, effleure bientôt, en passant, l'ange du sommeil.

Le lendemain matin, un peu d'eau est versée sur la coûje qui a fermenté pendant la nuit et ce liquide aigrelet sert de premier déjeûner. A midi, le reste du contenu de la panelle est semblable à un cataplasme refroidi; cette indigeste plâtrée, grâce au bétel, passe tout de même. Elle passe, mais elle ne s'assimile guère et, vraiment, qui oserait reprocher à une population, nourrie de cette sorte, sa paresse et son indolence?

Néanmoins, quelque misérable qu'apparaisse la condition des parias, on serait tout à fait *à côté*, et on se montrerait plus royaliste que le roi, si l'on gémissait sur leur sort. Comme l'a très justement fait remarquer un écrivain anglais, « le pariah n'a pas la moindre idée des histoires qu'on débite sur son compte; sa face, quelque noire qu'elle soit, rougirait d'indignation si on les lui racontait [3]... »

C'est la vérité. Il se sait inférieur aux Hindous de caste et accepte cette infériorité, mais jamais on ne lui ferait accroire qu'il forme une individualité isolée, jetée en dehors de l'ordre social. J'ai

[1] Une bonne chique est faite de feuille de bétel qu'on roule avec de la chaux vive et qu'on mâche en même temps qu'une noix d'aréquier. Le tout fait dans la bouche une espèce de pâte qui a tout à fait la couleur du sang.

[2] Dieu tout-puissant, Dieu qui voit tout.

[3] Moor, *Pantheon Indu*.

déjà expliqué les motifs de cette résignation : il attend patiemmen que son tour soit venu de gravir un échelon dans l'humanité.

J'ajoute que l'amour-propre, qui ne perd jamais ses droits, est venu se nicher jusque chez lui et lui a inspiré le mamoul de la hiérarchie, si bien que, lui aussi, en est arrivé à créer des classifications, lesquelles pour être, de la part des privilégiés, un objet de risée, sont prises, dans son esprit, très au sérieux. Cette plèbe s'est consolée du mépris en instituant le mépris. On n'a pas manqué, du reste, d'encourager cette tendance, qui était un moyen de la gouverner. Diviser pour régner, est une formule que les brahmes avaient trouvée bien avant Louis XI.

Elles sont innombrables, ces pseudo-castes et se témoignent un mutuel dédain, aussi sincère que comique.

On mettra beaucoup de temps, je crois, à modifier cet état de choses. Depuis cinq ou six ans, on a démoli les murs à hauteur d'appui qui, dans les églises catholiques, indiquaient la séparation des castes : cela, vraiment, était par trop choquant, en contradiction par trop flagrante avec la doctrine de Celui qui fut l'ami des publicains et des misérables. On a eu raison.

N'en concluez pas à un changement dans les idées, car si les cloisons ont disparu, les groupements sont restés ce qu'ils étaient. J'ai vu, pas plus tard que l'année dernière, la police intervenir parce que, dans une procession, des pariahs faisaient mine de se mêler aux autres fidèles.

Jugez, si les chrétiens en sont encore là [1], quelle est, chez les brahmaniques, la puissance de ce mamoul.

Le fait que nous employons, pour nos services, des pariahs, augmente encore notre « état de souillure ». Quand un Hindou va chez un fonctionnaire européen, il ôte poliment ses sandales à la porte et témoigne, dans son attitude et dans son discours, une grande déférence. Mais, ne vous illusionnez point; rentré chez lui, il se purifie par des prières et des ablutions. Allons-nous chez lui? Il nous reçoit avec les plus grands honneurs, nous offre des bouquets et des guirlandes fleuries, nous asperge de parfums, se met en quatre pour nous témoigner son respect et nous être agréable..., mais, dès que nous sommes sortis, on fait des cérémonies pour purifier la maison tout entière, comme si le diable y était entré. Nous l'avons souillée doublement par nos habitudes de cannibales et par notre contact habituel avec des gens impurs.

[1] Il y a des sociétés qui s'intitulent « Société des chrétiens de caste » et dont le but est de maintenir intacts leurs privilèges. On est obligé de les ménager, sous peine de voir *se déchristianiser* des villes entières. Je serai à même de le prouver.

De même, un Hindou casté ne peut accomplir une traversée. Pourquoi? Parce qu'il lui faudrait emporter avec lui assez d'eau de son puits pour boire et s'ablutionner pendant le voyage, assez de riz pour se nourrir, assez de vaisselle pour le faire cuire. Cela l'empêche de sortir de son pays, du milieu où il est né, où il vit, où il s'obstine dans ses préjugés. Il se confine dans sa maison et s'y abrite contre la lumière d'Occident.

La terrible révolte des cipayes qui faillit, en 1857, chasser de l'Inde les Anglais, fut causée par cette circonstance qu'on avait distribué aux soldats des cartouches contenues dans une enveloppe enduite de graisse qu'ils étaient obligés de déchirer avec leurs dents. On vit bien, ce jour-là, que l'Hindou, indifférent à la politique, prêt à accepter tous les jougs, l'Hindou sans patriotisme et sans nationalisme, se lèverait, redoutable et menaçant, si l'on s'avisait de porter atteinte à sa constitution religieuse. Les Anglais le comprirent et, depuis cette époque, ils filent doux, très doux, lorsqu'il s'agit de la féodalité brahmanique. Ils pressent le peuple comme une orange pour en extraire des impôts et des taxes, mais, en matière religieuse, ils se montrent d'un libéralisme aussi large que prudent.

Dans les lignes qui précèdent, j'ai essayé de faire comprendre quelle est la situation de la masse des pariahs. Mais ici, comme en tout, la règle comporte des exceptions.

Aujourd'hui, un certain nombre de pariahs sont parvenus à l'aisance et à la richesse, vivent confortablement, occupent de petits emplois publics, font du négoce; certains ont même à leur service, — *proh pudor!* — des hommes de caste. Mais qu'ils soient riches, bien vêtus, bien logés, bien rentés, le plus infime casté aura toujours la même intonation dédaigneuse pour dire : « C'est un pariah! »

V

Si vraiment, comme l'a assuré, en une phrase lapidaire, le plus élégant des naturalistes, le style, c'est l'homme, on peut dire que la littérature d'un peuple est son âme. Je n'ai donc pas le droit de me dispenser, explorant l'âme hindoue, de jeter un coup d'œil sur les lettres hindoues. La religion, comme en tout le reste, y occupe la place d'honneur, ou plutôt l'unique place, car ce qui ne dogmatise point est lié au dogme.

Un peu de grammaire, d'abord. La langue littéraire est le sanscrit; mais il y a sanscrit et sanscrit. L'idiome primitif, celui des Védas, est un sanscrit parlé, dont les familles sacerdotales aryennes conservèrent le dépôt. Puis, quand il fut tombé en

désuétude, on le remplaça par le prakrit, sorte de salade composée de sanscrit et de langues aborigènes. Ce prakrit donna naissance à l'hindoustani, au bengali, au mahratti, etc... Il est employé dans les drames. Vient enfin le sanscrit moderne, dont les règles furent tracées par le savant linguiste Pânini, contemporain, plus ou moins authentique, de Bouddha. Il trouva son Boileau, en la personne d'un poète, répondant au nom d'Amara-Singha, qui faisait partie de la célèbre pléïade des « neuf pierres précieuses » et vivait à la cour d'un vague monarque appelé Udjeïa.

On peut diviser en deux tas le prodigieux amoncellement des bouquins contenus dans les bibliothèques de l'Inde : le tas qui se rapporte à la période védique; le tas qui se rapporte à celle du sanscrit et du brahmanisme soi-disant modernes.

Des Védas, j'ai déjà parlé. Quant à la seconde période littéraire, elle offre une récolte, sinon plus féconde, du moins plus variée : poèmes épiques, œuvres dramatiques, nouvelles et fables, poésies lyriques et une foule d'œuvres historico-théologiques.

... La poésie dramatique est copieuse. Bien que les ouvrages de ce genre, parvenus jusqu'à nous, ne remontent pas plus haut que deux siècles avant notre ère; ils attestent une culture, ce qui permet de supposer qu'aux époques préhistoriques, il y avait déjà un théâtre hindou. Parmi les poésies lyriques, je ne citerai que le « Nuage messager » et le « Divin berger », racontant les aventures amoureuses de Krichna.

Infiniment plus intéressantes que ces vénérables fatras sont les nouvelles, les contes, les fables hindous. Ici, on peut s'arrêter un instant. Les fables connues sous le nom de *Pantchatantras*, ou « les Cinq aventures », méritent de retenir l'attention, car elles paraissent être la source où les fabulistes occidentaux ont puisé[1]. On va en juger :

L'Union fait la force. — Une colombe, un rat, un corbeau, une gazelle et une tortue, animaux faibles par eux-mêmes, mais qui s'entr'aident, réussissent à échapper aux plus grands dangers[2].

Les Corbeaux et les Hiboux. — Un corbeau, plein de ruse, parvient à s'introduire dans la société des hiboux, ennemis de sa race, et à gagner leur confiance. Il en profite pour examiner leurs

[1] On peut en dire autant du « Kalilewa-Danessa », de « l'Hitopadéça » et du « Kadamandjeri ». Beaucoup de ces fables étaient déjà traduites en français au temps de La Fontaine. Cette traduction avait été faite par Pétés de la Croix, sur une autre traduction persane.

[2] Sujet traité par Esope (98, 118, 221), par Marot (épître XI) et par La Fontaine avec le même titre : *Le Corbeau, la Gazelle, la Tourterelle et le Rat*.

habitudes, leurs ressources, leur faiblesse et leur force. Il se rend compte que la caverne où ils habitent n'a qu'une seule issue et qu'ils craignent la lumière du jour. Muni de ces renseignements, il les communique à une assemblée de corbeaux, leur persuade d'apporter dans leurs becs de la paille, des épines, du combustible de toutes sortes; il les guide et, à l'heure de midi, où les hiboux dorment loin des rayons du soleil, on met le feu. Les hiboux périssent suffoqués. Morale : choisissez bien vos amis et gardez-vous des anciens adversaires qui se prétendent réconciliés. Pas de ministères de « concentration » [1].

Le Singe et le Crocodile. — Un singe avait ou croyait avoir pour ami un crocodile et lui avait voué une confiance sans bornes; mais le crocodile le trahit, cherche à le perdre. Heureusement, grâce à sa malice, il parvient à éviter le guet-apens [2].

Ce recueil de fables contient une foule d'apologues où il n'est pas douteux qu'Esope ait puisé et dont il est probable que notre La Fontaine possédait une traduction. Mais, si le fond présente des rapprochements nombreux, la facture en diffère beaucoup, elle est très orientale. Chaque fable se relie à la précédente et n'est que l'anneau d'une chaîne ininterrompue. Ainsi, la première fable est intitulée « le Brahme et l'Ecrevisse ». Elle finit par ces mots : « Le brahme lui demanda... » A quoi l'écrevisse répondit par l'apologue suivant. Et elle dit : « Le roi, l'éléphant et le brahme... » Et voici la seconde fable greffée sur la première pour s'enchaîner, de la même façon, à la troisième, etc... Ce procédé est fatigant; les incidents, qui se succèdent et s'enchevêtrent, alourdissent beaucoup le récit.

Le *Pantchatantra* fut traduit d'abord en prakrit, du prakrit en arabe, d'arabe en hébreu, d'hébreu en latin et, de cette dernière langue, au douzième siècle, en français, où on le publia sous le titre de « Fables de Pilpay. »

Grands amis du merveilleux, les Hindous possèdent beaucoup de contes. Malheureusement, ces morceaux sont tous trop longs pour que je puisse en citer un seul; je le regrette, car ils sont amusants, pleins de fantaisie, d'esprit et de saveur [3]. En revanche, voici un petit bouquet de maximes et stances morales [4].

« Il serait plus aisé de découvrir des fleurs sur l'arbre Atty-Mara ou un corbeau blanc, ou les traces des pieds d'un poisson, que de

[1] La Fontaine : *l'Aigle et le Hibou.* Verdizetti : *l'Aquila et Guffo.*
[2] Esope (34 et 242). La Fontaine : *le Singe et le Dauphin.*
[3] Tels « les Quatre sourds », les « Brahmes fous », l'histoire d'Appadjy, etc (Ils ont été traduits par le P. Dubois.)
[4] *Nity slocas.*

savoir ce qu'une femme a dans le cœur ». — On connaît la qualité de l'or par le moyen de la pierre de touche; on connaît la force d'un bœuf par la charge qu'il porte; on reconnaît le naturel d'un homme par ses discours; mais il n'y a pas de règle pour connaître la pensée d'une femme. — Trois sortes de personnes sont bien reçues partout : un vaillant guerrier, un homme savant et une jolie femme. — L'homme vertueux doit imiter l'arbre Gauda (Sandal) qui, lorsqu'on l'abat, parfume la hache qui le frappe. — On peut comparer l'homme vertueux à un gros arbre touffu qui, tandis qu'il est lui-même exposé aux ardeurs du soleil, procure de la fraîcheur aux autres en les couvrant de son ombrage. — Dans les afflictions, les misères et les adversités de la vie, celui-là seul qui nous secourt est notre frère. — On ne doit pas se fier au courant d'une rivière, aux griffes ni aux cornes d'un animal, ni aux promesses des rois. — On connaît un homme courageux à l'instant du danger, sa femme lorsqu'on est réduit à la misère et ses amis dans l'adversité.

Dix-huit poèmes dialogués, contenant ensemble quatre cent mille quatrains, soit seize cent mille vers, et connus sous le nom de *Pouranas*, sont censés raconter l'histoire de l'Inde. C'est un méli-mélo extravagant de dieux, de héros, de récits, où la folie le dispute à l'ennui. Ces Pouranas sont le livre de chevet de tout Hindou qui se respecte. Nombre de savants orientalistes ont eu le courage, non seulement de les lire, mais encore de les traduire et de les commenter [1]. Honneur à eux!

VI

Maintenant que j'ai donné sur la mentalité de l'Hindou quelques indications succinctes, il sera plus facile de le suivre pendant son voyage terrestre. Ce voyage est marqué par trois étapes principales : fiançailles, majorité (pour les garçons), nubilité (pour les filles), mariage, avec ses succédanés (veuvage, divorce).

Le point de départ, je veux dire la naissance, donne lieu à fort peu de cérémonies s'il s'agit d'un garçon, et n'en provoque aucune s'il s'agit d'une fille. Pour l'un comme pour l'autre, la maison est regardée comme en état de souillure pendant quinze jours et ses habitants n'ont pas le droit d'aller à la pagode, soit pour y prier, soit pour y déposer des offrandes. Le seizième jour, on purifie le logis, on récite des oraisons. On distribue des aumônes et c'est tout.

Je n'ai pu m'expliquer pourquoi les Hindous, si amoureux de symboles, n'ont rien trouvé pour célébrer et pour poétiser l'entrée

[1] Le lecteur qui voudrait pénétrer dans ce fouillis et y chercher les moyens de lutter contre la fâcheuse insomnie pourra consulter les ouvrages suivants : Docteur Willin (*Wilson's work*); Hunter (*Indian Empire*); Monnier William (*Hinduisne*); W. J. Wilkins (*Hindu-mythology*), etc.

dans ce monde d'un enfant, alors qu'ils ont entouré celle de leurs divinités d'un luxe inouï de fables et de merveilles. Il y a, dans leur indifférence, une assez choquante contradiction avec leur habituelle manière de voir et de sentir.

Ils aiment leurs enfants, ils les soignent, les protègent avec tendresse; mais ce que nous appelons éducation, c'est-à-dire cette thérapeutique morale par laquelle, d'une façon réfléchie et raisonnée, on cherche à développer les qualités et à détruire les mauvais instincts, leur est à peu près inconnue. Leur sollicitude est presque exclusivement d'ordre matériel; quant au reste, elle se borne à les pénétrer, à les imbiber du mamoul héréditaire. « Cela est, parce que cela doit être », voilà le *tarte à la crème* qui tient lieu de principes commentés. Bien peu de parents seraient, d'ailleurs, capables d'enseigner autre chose; ils élèvent leur progéniture comme eux-mêmes ont été élevés.

L'enfant récite les mantranes (prières) que récitent ses parents; machinalement, il accomplit les actes religieux qu'il leur voit accomplir et, dans son petit crâne rasé, sa malléable petite cervelle prend insensiblement la forme définitive dans laquelle elle se figera. D'instruction, on n'en désire pas, en dehors de ce que la caste exige que l'on sache. A quoi bon apprendre ce qui n'est point directement nécessaire à la profession, au métier que l'on exerce, puisqu'on sera toujours confiné dans cette profession ou dans ce métier? Rien de moins naturel à l'homme, et surtout à l'Oriental, que le travail sans but, pour le simple plaisir.

L'école est, de toutes les importations européennes, celle dont l'Hindou se méfie le plus; car un secret instinct l'avertit que là se forgent les armes les plus redoutables que notre civilisation emploiera pour battre en brèche sa constitution religieuse et sociale. Déjà, il le sent fort bien, le duel est sournoisement engagé. Aussi s'abrite-t-il derrière le mamoul comme derrière un rempart. Et, quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise dans les rapports officiels, on n'est pas près de l'en déloger. Je donnerai pour preuve ces lignes empreintes de mélancolie, tout récemment écrites par un homme dont la compétence est indiscutable puisque, pendant de longues années, il a occupé un des plus hauts emplois du gouvernement de l'Inde, sir John Strachey [1].

Il conclut ainsi son intéressante étude sur l'instruction publique :

En résumé, on voit par tous ces faits, combien peu on a entamé jusqu'à présent la masse énorme de l'ignorance indienne. Or, parmi

[1] Ex-chef commissionné, ex-lieutenant gouverneur, aujourd'hui membre du conseil du secrétaire d'Etat pour l'Inde.

les dangers qui menacent notre domination, cette ignorance est le plus grand de tous. Tant qu'elle persistera, personne ne peut dire que nous soyons à l'abri d'une de ces paniques qui parcourent le pays comme une traînée de poudre enflammée, et dont on ne peut prévoir les conséquences.

Que de femmes, ajoute-t-il, des femmes respectables, doivent recevoir une instruction scolaire quelconque, plus ou moins analogue à celle qui convient aux garçons, c'est là une idée presque inconnue dans l'Inde, même des indigènes, encore en petit nombre, qui ont été sérieusement modifiés par l'influence et les habitudes occidentales. On admet souvent qu'il est préférable, pour une femme modeste et honnête, de ne savoir ni lire ni écrire.

L'aveu est d'autant plus significatif que le *right honorable* sir Strachey regarde les choses à travers l'optimisme d'un administrateur anglais. Je ne vais pas jusqu'à dire que les tentatives faites par le gouvernement britannique soient restées absolument infructueuses et que l'appât des innombrables emplois qu'il offre en prime ne pousse pas vers ses écoles, vers ses collèges et universités, une certaine quantité de jeunes Hindous de caste; mais je soutiens que les résultats sont très disproportionnés avec les efforts et les sommes immenses dépensées, en sorte qu'on aurait tort de s'ébahir devant les statistiques de l' « Educational department ». Qu'est-ce donc que quelques millions d'élèves en regard du chiffre de la population? Une quantité à peu près négligeable. Voilà la vérité. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet technique. Je tiens seulement à affirmer ceci, à savoir que les parents hindous n'ont jamais placé, et même bien au contraire, dans la liste de leurs devoirs familiaux, celui d'instruire leurs enfants.

Dans la vie, il n'y a, en réalité, qu'une seule grande affaire, le mariage, car Manou a dit : « Par un fils, un homme gagne le monde céleste; par le fils d'un fils, il obtient l'immortalité; par le fils de ce petit-fils, il s'élève au séjour du soleil[1]. » C'est pourquoi le célibataire est aussi honni que la femme stérile.

Les fiançailles, je l'ai indiqué tout à l'heure, sont le premier acte sérieux que doive accomplir un Hindou; cela s'explique, puisque, au rebours de ce qui se passe chez nous, la vie est enchaînée dans les liens du mariage presque au moment où elle commence. A peine un enfant sait-il parler qu'on le fiance et, dès le bas âge, on le marie. Cette coutume millénaire est une des plus curieuses, en même temps qu'une de celles dont les conséquences sont les plus graves. Après avoir souri de la bizarrerie que présentent ces ménages de poupées, l'on va voir qu'on

[1] Lois de Manou, VII, 227.

aurait tort de n'en considérer que le côté comique. Dans l'habitude de marier des enfants, on retrouve, poussé jusqu'aux extrêmes limites de l'absurde, ce système qui fait de la vie une mécanique inconsciente.

Lorsque des pourparlers ont été engagés entre deux familles, les parents du « futur » vont faire la demande en mariage. Ils font choix, pour cela, d'un jour faste [1], se munissent d'un pagne de femme en belle toile neuve, d'un coco, de cinq bananes, de vermillon et de sandal. Ils se mettent en route, en ayant soin d'observer s'ils ne rencontrent pas un animal de mauvais augure (serpent, chat, etc.); puis, arrivés chez les parents de la « future », exposent l'objet de leur visite. Avant de répondre, ceux-ci tournent la tête vers le sud et attendent qu'un des nombreux « margouillates » (lézards verts), qui courent sur les murs, ait paru et poussé son petit cri habituel. Dès que le « lézard du sud » s'est exécuté, ils déclarent consentir à l'union projetée.

La cérémonie des fiançailles est peu compliquée. Elle consiste dans la promesse solennelle que se font les parents de conclure le mariage, contrat sanctionné, soit par un écrit, — comme cela se pratique au Bengale, — soit tout bonnement, comme dans le Sud, par un échange de bétel. Elle est suivie d'un repas auquel assistent les membres des deux familles et leurs amis.

Quant à la remise du *pariam* (dot et dons faits aux époux), elle n'a lieu que lors du mariage effectif. Toutefois, cette promesse est révocable et ne donne ouverture qu'à une demande de dommages-intérêts en faveur de la partie lésée et à la restitution des dépenses faites, sauf, bien entendu, le cas où il serait établi que c'est par sa faute que la rupture a été occasionnée, comme dans le cas où il existerait ce que les jurisconsultes appellent un empêchement dirimant. On use très rarement de cette faculté, car les mœurs plus rigides que le droit, considèrent l'inexécution d'un pareil engagement comme une action déshonorante.

Les deux enfants ne tardent pas, du reste, à être unis par un lien indissoluble, car une fillette qui ne serait pas mariée avant l'âge de la nubilité serait un de ces tristes laissés pour compte, qui n'ont plus d'autre joie en ce monde que de faire des confitures.

Il est de mode et de bon ton de marier les filles entre cinq et sept ans; le mari en a, d'habitude, huit ou dix. Mais la règle, en

[1] Jamais un Hindou ne commencera quoi que ce soit, démarche, entreprise, travail, si l'heure et le jour ne sont pas fastes ou si un mauvais présage se présente. Les jours et heures fastes sont indiqués dans les almanachs, même dans ceux publiés officiellement par l'Administration qui donne ainsi sa sanction à tous les prétextes de paresse.

ce qui le concerne, est moins stricte. Ce mariage blanc, quoique définitif, a lieu sans apparat, comme chez nous le mariage à la mairie. Légalement, les époux s'appartiennent, mais, en réalité, rien n'est changé dans leur existence extérieure. Après que le brahme a, sur leurs petites têtes, prononcé les paroles sacramentelles, les deux enfants retournent à leurs jeux, ne se doutant guère qu'ils sont mari et femme. Et pourtant combien ce qui vient de se passer est grave, surtout pour la pauvre fillette dont l'avenir va dépendre de ce gamin qui se roule dans la poussière et qui polissonne dans les rues du village! Songez donc que si le gamin vient à mourir, elle restera veuve, — une veuve de six ans! — qu'elle ne pourra jamais se remarier et, jusqu'à sa propre mort, portera des vêtements de deuil!

Quel but a poursuivi le législateur hindou, en édictant cette impitoyable prescription? J'avoue ne l'avoir pu deviner et personne ne m'en a donné une explication acceptable.

Si l'on veut se rendre compte des résultats matériels, — je n'insiste pas sur les autres, — de cet usage odieux, qu'on savoure ces chiffres :

Au dernier recensement, on a trouvé dix millions environ de filles mariées au-dessous de neuf ans et *deux cent quatre-vingt-sept mille* veuves appartenant à cette catégorie. Deux cent quatre-vingt-sept mille veuves-enfants! Notez que les mariages n'étant enregistrés dans aucun bureau de l'état civil, on n'a pu indiquer que les plus notables; les documents officiels, faits « de chic », sont manifestement au-dessous de la réalité.

On pense bien que je n'ai pas été sans m'arranger pour assister, quoique les Européens n'y soient guère admis, à des cérémonies nuptiales brahmaniques, cérémonies dont l'éclat, naturellement, varie avec la notoriété et la fortune des familles des conjoints. Je prendrai pour type le dernier auquel j'aie été invité et qui avait lieu dans un milieu de riches bourgeois : des gens de la caste cometty, c'est-à-dire banquiers. C'est à celui-là que je me reporte par la pensée.

Les préliminaires de la fête ont duré plusieurs jours, employés à l'accomplissement de nombreuses cérémonies. On a jonché de feuilles de palmier, bordé d'arbustes et de mâts à banderoles, la rue où est située la maison de l'épouse et celles qui, de là, conduisent à la maison de l'époux. De distance en distance, on a élevé des arcs-de-triomphe en feuillage ornés de fleurs, de paillettes, d'oriflammes, et surmontés d'un dôme de style un peu lourd, où sont suspendus des lustres et des lanternes de papier destinés aux illuminations du soir. Devant le seuil de la maison, on a construit un vaste

salon de verdure, dont les fenêtres et les portes sont encadrées de guirlandes fleuries formant d'ingénieux et charmants dessins. Cette jolie salle tout embaumée (on l'appelle *pandal*), sera le lieu du festin; mais, au moment où j'y arrive, elle est à peu près vide; j'y vois, déjà préparés sous un dais, les deux grands fauteuils dorés où les nouveaux époux présideront, du haut de l'estrade où ils sont placés, le festin et les danses.

Le père de la mariée et son futur gendre (je dis « futur » pour me faire mieux comprendre, car il ne l'est plus depuis des années) s'avancent au-devant de moi, me saluent d'un salam plein de dignité, m'adressent des paroles de bienvenue, m'offrent les symboles hospitaliers, et me conduisent dans le grand hall central où, déjà, tout le monde est assemblé, les hommes à droite, les femmes à gauche, comme d'habitude, le milieu de la pièce restant libre et devant faire office de temple. Je suis assis, flanqué de mon interprète qui s'accroupit sous mon aile, au premier rang, face aux mariés qui prendront place sur de beaux coussins brodés, à l'autre bout du quadrilatère.

La cérémonie ne commencera que dans quelques instants, car la mariée n'est pas encore tout à fait prête et, dans le gynécée, les matrones sont encore occupées au *nalangou*, c'est-à-dire à maquiller avec du safran toutes les parties du corps qui restent nues : visage, bras, reins et pieds. Pendant ce temps, des serviteurs circulent, armés de vaporisateurs, et font pleuvoir de l'eau de rose mêlée au sandal; d'autres, placés derrière nous, agitent lentement de grands éventails. Cela me donne le loisir de regarder autour de moi et de me faire donner par l'interprète quelques explications sur les objets, assez hétéroclites, posés au milieu de la salle et à même le tapis : deux troncs d'arbre avec leurs feuilles, chargés de bananes et de cocos, deux grandes cruches emplies d'eau, neuf petites, une autre encore, servant de support à une lampe non allumée, un bloc de granit, des « panelles » de cuivre, une foule de petits pots, des réchauds, un grand panier plein de graines teintes en rouge.

Voici ce que j'apprends : l'un des piliers représente les pénates, l'autre « le roi », qui ne peut assister en personne à un mariage chez un particulier. Ce soliveau n'a, toutefois, rien d'ironique : c'est l'arbre de l'autorité. Les deux grandes cruches représentent les déesses Parvati et Paramesparah; les neuf petits pots rappellent les neuf planètes; le granit figure une femme qui a été changée en pierre pour avoir désobéi à son mari; les bananes et les noix de cocos sont les emblèmes de la fécondité.

Cette intéressante conversation est interrompue par l'entrée

d'une douzaine de brahmes, vêtus de pagnes blancs. Ils s'accroupissent au milieu de leurs nombreux ustensiles. Musique. Voici les époux accompagnés de leurs parents.

Le brahme officiant (*prohita*) prend un peu d'herbe *darba*, qui lui sert d'hysope pour asperger les époux d'eau lustrale; il prononce avec une incroyable volubilité et sur un ton monocorde, des prières sanscrites. Se levant, le jeune homme répond par une formule où, m'assure-t-on, il invoque les sept îles (?), les sept mers (?), les sept montagnes (?), les sept pénitents, les lieux saints, les villes saintes. Après ce résumé géographique, il prononce les noms de son père et de son grand-père, puis il récite une prière pour les ancêtres. Le brahme invite alors la mère de l'épouse à prendre un vase de cuivre qui est censé représenter le dieu familial. Elle le promène processionnellement, escortée de ses parentes et amies, pendant que les prêtres nasillent des versets dont chacun finit par un *ha!* très accentué.

Ensuite, une cérémonie assez bizarre. On appelle à haute voix toutes les personnes qui ont offert des présents, soit en bijoux, soit en argent; un scribe les enregistre et chaque cadeau passe par les mains des brahmes pour revenir, ainsi sanctifié, dans celles du trésorier bénévole qui l'a tiré d'un coffre et l'y replace. On se croirait à l'hôtel des ventes et on attend le coup de marteau du commissaire-priseur. La dot proprement dite est aussi proclamée, mais comme elle consiste en donation d'objets mobiliers, de terres, de bétail, etc..., objets qu'on ne peut « mettre en mains », on les figure par de petites pierres.

Cela est suivi du « don de la vierge ». Les deux pères se placent devant leurs enfants et unissent leurs mains droites sur lesquels le brahme fait tomber de l'eau lustrale : c'est le renouvellement du consentement déjà donné, en même temps que le symbole de l'alliance qui, de ces deux familles dont ils sont les chefs, n'en fera désormais qu'une seule. Le père de l'épouse prend alors d'une main une feuille de bétel, de l'autre la main de sa fille qu'il met dans celle du futur. Pendant que les deux jeunes gens se tiennent ainsi par la main, les deux mères les imitent. Ce tableau est fort touchant et poétique.

Douze brahmes déroulent et élèvent devant les époux une pièce de soie rouge qui les dérobe à la vue de l'assistance. Longue oraison pour appeler sur eux la bénédiction des principaux couples divins. Tout le panthéon conjugal y passe. Quand le « mangalatcha » est fini, les brahmes abaissent le voile de soie.

On chante. Autour de leurs petits pots, les brahmes s'affairent; ils prennent tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, avec des gestes

rapides, une pincée de ceci ou de cela qu'ils jettent, en marmottant des prières, dans les réchauds variés, où cela brûle et grésille : on dirait des alchimistes au travail. Je renonce à me faire expliquer ces allégories, certain, si j'en avais la fantaisie, de pouvoir me renseigner dans des rituels. Assis sur leurs coussins brodés, les époux sont impassibles et gardent cette immobilité de statue que, seuls, des Hindous peuvent observer.

La mystique cuisine dure longtemps; heureusement, on nous sert d'opportunes boissons glacées qui nous font prendre patience. Enfin, les slokas sont récités, on laisse les petits pots tranquilles et nous arrivons à la seconde partie de la cérémonie qui me dédommagera, car, maintenant, tous les symboles sont clairs, en même temps que d'une réelle grandeur.

Les jeunes gens se sont levés et l'officiant, prenant un cordon de soie jaunie au safran, fait le simulacre de l'attacher au bras droit de l'époux et au bras gauche de l'épouse. Il prononce ces mots sacramentels : « Chyrriam-Varrh-Desciâh », qui signifient quelque chose comme : « Je vous unis par les liens sacrés du mariage. » Ces trois paroles ne m'ont pas paru plus sottes que la formule de notre code civil et elles sont plus euphoniques.

Voici venir le moment plein d'émotion du *Padapoussay*. Les parents des époux se mettent devant eux et ces derniers, se prosternant, leur lavent les pieds avec de l'essence de rose, les baisent et les couvrent de fleurs. Pendant qu'ils se tiennent ainsi courbés en signe d'éternel respect et d'éternelle obéissance, les parents se donnent la main tous les quatre au-dessus de la tête de leurs enfants. Et, sur les mains étendues, le brahme fait couler de l'eau lustrale. Cela est fort beau.

Dès que les parents se sont retirés, on apporte un plateau, sur lequel est ce petit bijou d'or, appelé *tahly*, que les femmes mariées portent au cou et qui a la même signification que notre anneau nuptial. Il est enfilé dans un cordon de soie jaune composé de cent huit fils très fins tressés ensemble. Le thaly est présenté aux invités, hommes et femmes, qui imposent les mains en manière de bénédiction. Je bénis comme tout le monde.

Aussitôt, le jeune mari l'attache au cou de sa femme, en prononçant les mots suivants :

O vierge! tu es désormais ma compagne fidèle, et moi, je suis maintenant ton seigneur et maître. Mon corps et ma chair sont ton corps et ta chair. Je t'aimerai fidèlement, comme toi-même tu m'aimeras, et notre union sera celle de l'abeille qui prend le miel de la fleur!

Puis, on élève le feu sacré. Les nouveaux mariés se placent

alors l'un derrière l'autre, se tenant par le petit doigt de la main gauche et de la main droite; ils sont suivis par une des sœurs non mariées de l'époux, qui tient une lampe allumée. Dans cet ordre, très lentement (car si la lampe s'éteignait, ce serait un présage des plus néfastes), ils font le tour de l'assistance qui leur jette des feuilles de roses.

Maintenant, c'est au tour des invités de défiler devant les mariés. Chacun puise dans le grand panier contenant les grains de riz, en prend des poignées et les leur jette, puis, joignant les mains, s'incline en prononçant une formule.

L'époux met au front de sa femme cet ornement bizarre qui ressemble à un pain à cacheter et que les Hindous appellent le *Pottou*. Puis, dernière petite procession. Le jeune couple passe devant chacun des objets du culte et le salue. Arrivée à la pierre de granit — qui, maintenant, symbolise le ménage parce qu'elle est semblable à la « pierre à carry », — l'épousée y pose le pied, afin qu'à l'un des doigts son mari mette un anneau d'argent.

Dès que les jeunes gens sont revenus à leur point de départ, ils s'inclinent devant les brahmes. La cérémonie se termine par cette invocation prononcée à haute voix par le nouvel époux :

Dieu tout-puissant, Dieu de toute bonté, ô toi qui vient de nous unir légitimement, daigne nous conserver en paix! Accorde-nous de voir les enfants de nos enfants jusqu'à la troisième génération! Fais en sorte, Seigneur, que, grâce à ta divine protection, nous parvenions à la vie éternelle et que, dans notre existence terrestre, notre mariage ne soit point troublé, mais qu'au contraire, il soit une paix continuelle et douce!

C'est fini, du moins en ce qui me concerne, car ma présence souillerait le repas qui va avoir lieu sous le « pandal ». On m'invite, pourtant, mais par pure courtoisie, sachant d'avance que j'aurai la délicatesse de m'excuser.

Dans l'Inde, l'usage n'est pas que les mariés s'esquivent discrètement, après le festin nuptial. Leur départ a lieu, au contraire, en grande pompe, à grand renfort de musique, de lumière, de cortège parmi les rues jonchées de palmes. Sur leur passage, on leur jette des fleurs, on sort des maisons, on s'approche de leur palanquin et on leur offre des souhaits de longue prospérité. Mais, lorsque tams-tams, clarinettes, cymbales et cornemuse se seront tus, quand seront éteints les lampions, la vie de femme commencera pour la jeune épouse, combien morne, triste, insipide [1]!

[1] Je répète que je parle ici des *castées*, car les femmes du peuple sont aussi libres que chez nous.

Plus complètement encore que notre loi française, la loi hindoue courbe la femme sous l'autorité maritale. Quant au mari, il est obligé d'entretenir sa femme, mais la fidélité ne lui est point imposée; il lui est loisible d'avoir des épouses morganatiques, à la condition que ce ne soit pas sous le toit conjugal. Cette dernière circonstance, ainsi que les sévices, autoriserait la femme légitime à quitter le domicile commun. Ceci, toutefois, prend sa source dans la coutume, non dans la loi, dont le texte est contraire et dit formellement : « Le mari qui bat sa femme avec la corde et le bâton ne viole pas la paix du ménage. »

Le mariage se dissout : 1° par la mort; 2° par la répudiation; 3° par le divorce. Ces questions de droit sont assez intéressantes pour que, même dans une étude comme celle-ci, qui n'a aucune prétention scientifique, je ne les passe pas tout à fait sous silence. D'ailleurs, là encore, nous trouvons des traits caractéristiques de la psychologie hindoue.

Le veuvage, d'abord. Après la mort du mari, on coupe le thaly. Cette cérémonie a lieu, soit au domicile du défunt, soit à celui des parents de la veuve, si elle s'est retirée dans sa famille.

J'ai déjà dit que le remariage est formellement interdit aux brahmaniques et qu'une femme doit rester toute sa vie dans l'état de viduité, n'eût-elle été mariée qu'un jour, n'eût-elle été mariée que théoriquement, dans son enfance. Les mœurs sont là-dessus si fortes, que les veuves chrétiennes elles-mêmes n'osent pas les enfreindre; comme les autres Hindous, elles portent toujours des vêtements simples, des pagnes sans garniture et qui ne doivent pas dépasser le jupon; jamais une étoffe de soie, jamais un bijou. Quant aux brahmines, elles se rasent les cheveux et se couvrent la tête d'un pagne blanc, ce qui leur donne un faux air de religieuses.

Il y a actuellement dans la péninsule plus de 51 millions de veuves, dont une bonne partie n'a pas quinze ans. Par une contradiction étrange, ces mêmes veuves, qui ne peuvent disposer de leur personne, peuvent disposer de leurs biens. Toutefois, elle n'ont qu'un droit viager sur ce qu'elles ont hérité de leur mari.

La répudiation n'est autorisée qu'en cas d'adultère. Dès lors, le mari n'est plus obligé de pourvoir à l'entretien de sa femme et peut exiger d'elle la restitution de tout ce qu'il lui a donné. Le complice est passible de dommages-intérêts envers lui. Sur ce point, la législation a beaucoup fléchi du côté de l'indulgence. Manou n'était pas de ceux qui trouvent plaisantes les infortunes de Sganarelle. Les Anglais ont réussi à faire prévaloir leur théorie que les questions d'honneur sont, comme les autres, des questions d'argent : elle est moins noble, mais plus douce. Je crois

avoir indiqué que le mari peut prendre une seconde femme quand la première ne lui donne pas d'enfants; cela ne constitue pas une répudiation, car la femme stérile garde tous ses droits et, vis-à-vis d'elle, son mari n'est affranchi d'aucun de ses devoirs.

Le divorce, maintenant. Il ne peut être demandé que par le mari et pour des cas très graves. On en fait peu d'usage, et même on le regarde comme un déshonneur qui rejaillit sur la caste entière. L'homme divorcé trouve rarement à se remarier.

Une remarque assez curieuse me paraît bonne à noter avant d'en finir avec le mariage. C'est le cas de nullité suivant, inscrit dans l' « act XXI » de la législation anglaise : « Si l'un des époux se convertit au christianisme et que l'autre refuse, en raison de ce changement de religion, de cohabiter avec lui, le mariage est déclaré dissous. »

Dans tout ce que je viens de rapporter, je n'ai pas eu occasion de souffler mot de certain personnage, fort encombrant chez nous, qui s'appelle l'amour. Si je n'en ai pas parlé, c'est qu'il est ici un seigneur sans importance, dépouillé de prestige, jouant un rôle secondaire et sans idéal. On l'a déifié, c'est vrai, mais cela ne signifie pas grand chose dans une religion panthéiste. Parmi ses trois cent mille collègues, il est un des plus négligés et n'a guère d'autres occupations, le pauvre Kama, que de se tourner les pouces.

Ceci n'a rien d'étonnant et j'en appelle à toutes les personnes qui ont beaucoup voyagé. Elles auront, comme moi, fait cette remarque, à savoir que l'amour est une institution d'origine essentiellement européenne, dont une grande partie de notre globe se soucie peu. A mesure qu'on se rapproche du soleil, on dirait que son influence s'évapore. Je laisse à de plus savants que moi la tâche d'expliquer ce phénomène. En tous cas, l'Extrême-Orient, avec ses 40 degrés centigrades, est une des régions où son action descend au-dessous de 0.

Pourquoi donc l'Hindou attache-t-il tant de prix au mariage? Je l'ai dit : c'est parce que son intérêt religieux lui fait une obligation d'avoir des enfants, c'est parce que les âmes, au sortir de la vie terrestre, sont précipitées dans le *pount* (sorte de purgatoire) et qu'on n'en peut être tiré que si l'on a un fils qui fasse des oblations aux mânes de son père et qui assure le bonheur céleste des ancêtres. Le mariage est le moyen, la femme est l'instrument par quoi on se procure cet avantage si nécessaire. Et cela me semble expliquer très clairement la façon dont on envisage l'un et l'autre.

La fin prochainement. Paul Mimande.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

On chasse! — Les sujets de conversation et les enquêtes de presse. — Les trois classes d'enquêtés. — Comment se fabrique une renommée littéraire. — La question du petit chapeau de Napoléon au musée Condé. — Le centenaire du Code civil. — L'ombre de Bonaparte. — Le code en vers. — Trois formules de la justice contemporaine : le *maquis de la procédure*, le *fait du prince*, les *besoins parlementaires*. — Analogies révolutionnaires. — Le courage de deux préfets. — A Toulon et à Cluses. — « La vérité sur les événements de Cluses ». — La laïcisation du calendrier et M. Sigismond Lacroix. — Le schisme de la maréchale Booth. — De l'Armée du Salut à l'Eglise de Sion. — Comment on fonde une religion. — La carrière de Dowie. — Zion City. — Le Salon d'automne. — Impressionisme et wagnérisme. — Les programmes et la réalité. — M. le marquis de Nadaillac. — M. le colonel Corbin. — Le statuaire Bartholdi. — Le maître verrier Emile Gallé. — A l'Odéon : La *Déserteuse* de MM. Brieux et Jean Sigaux, et le *Grillon du Foyer*, de M. de Francmesnil, d'après Dickens.

On chasse! Sur les feuillages roux des forêts automnales, de petites colonnes de fumée grise s'enlèvent parfois comme de lointaines bouffées de cigarettes, tandis qu'au ras des sillons frais se dessine le saut périlleux d'un lièvre, ou qu'au long d'une haie s'affale une couple de perdrix : le coup double envié! Parfois, c'est une main de femme qui relève l'oiseau. Avant de le passer au porteur de carnier, d'un geste coquet, la chasseresse lisse les plumes fripées et murmure : « Pauvre petite bête! » non sans donner un coup d'œil de satisfaction artistique au léger filet de rubis qui ensanglante si joliment la gorge...

On chasse! Qui saura donner complètement la psychologie du chasseur! Non pas du veneur qui fait dix heures de steeple

dangereux à la poursuite d'un cerf ou d'un sanglier, à la tête d'un escadron d'habits rouges et de tricornes galonnés, parmi les fanfares des trompes, dans l'ivresse des galops affolants, dans la griserie tumultueuse d'une meute implacable; mais du chasseur solitaire, guettré comme un Boër, qui part dans le brouillard pour assister à l'éclosion du soleil sur l'immensité de la plaine? Que de massacreurs patentés dont l'âme rêve et se découvre clémente aux imprudences du gibier! Quel agréable prétexte d'arpenter les champs, de fuir les occupations et les préoccupations!

On chasse! C'est la bête qu'on tue, mais c'est la nature qu'on vise. La politique, la bourse, la littérature : comme tout s'estompe dans ce retour au vagabondage des ancêtres séculaires! J'ai entendu un fervent disciple de saint Hubert déclarer qu'à la plus belle strophe de Victor Hugo il préférait le coup de gueule de ses chiens lui annonçant la proie prochaine. J'en ai connu d'autres qui rentraient, après de longues heures de marche, ayant oublié pourquoi leur épaule était « sciée » par la bretelle d'un fusil.

On chasse! Et, le soir venu, la botte remplacée par l'escarpin, ce sont les bonnes causeries devant les claires flambées, les récits, les souvenirs, les confidences... et la retombée dans la réalité qui se glisse derrière les allusions, qui déborde les menus faits, qui s'impose comme le nuage s'impose au rayon.

Les journaux poussent chaque année la sollicitude jusqu'à préparer des sujets de conversation pour celles de ces réunions qui pourraient en manquer. C'est le moment où ils clôturent leurs « enquêtes », — une des plus adroites inventions de la presse contemporaine, soit dit en passant. On n'a point encore trouvé de meilleur moyen d'unir la variété à la compétence et l'intérêt intellectuel à l'intérêt pécuniaire! Le journal pose des questions, les spécialistes y répondent gratuitement et le public bénéficie d'une collaboration inattendue, souvent fort rare et parfois remarquable. Le tout est de savoir trouver la bonne veine, le filon opulent, et d'offrir aux publicistes occasionnels une tribune assez retentissante.

Rien n'est plus amusant pour l'observateur indépendant que d'analyser, avant même les réponses, le tableau des noms des répondants. Il comporte presque régulièrement trois catégories. D'abord les personnalités en vue qui sont les prophètes au jour le jour de la vie contemporaine et que l'on consulte indifféremment sur la guerre en cours, sur le lancement d'un emprunt, sur

l'échec d'un sérum ou sur la toilette d'une actrice : ceux-là sont les forçats de l'interview, les serfs du reportage. Puis les gros abonnés à prétentions littéraires dont il importe de flatter les manies et dont c'est souvent un casse-tête chinois de rectifier la prose : c'est le poids mort des entreprises semblables. Enfin les amis du journaliste à qui celui-ci ouvre royalement, à charge de revanche, les portes de la renommée : ce sont les adeptes d'une camaraderie très perspicace qui exploite la publicité avec la méthode d'un agronome qui fume ses champs; et il serait curieux de savoir, non pas tant les réponses que l'on demande que celles qui s'offrent! Il serait facile de citer certaines réputations littéraires qui ont commencé et grandi par ce système à rendement intensif. Le public s'habitue peu à peu à faire crédit à ces pères putatifs de chefs-d'œuvre en germe, comme il s'habitue à prendre pour des hommes du monde tels et tels dont le nom est fidèlement inscrit parmi les assistants aux grandes premières, aux grands mariages et aux grands enterrements!... Et c'est là un premier résultat de quelques « enquêtes ».

Il en est, heureusement, de plus sérieuses; mais il est cependant assez rare d'en voir jaillir la lumière. Qu'il s'agisse de « la Séparation de l'Eglise et de l'Etat », ou de « l'Université et la politique », pour ne parler que des deux plus importants questionnaires qui aient constitué, pendant l'été, ces sortes de devoirs de vacances, le plus clair qui en résulte, après avoir criblé les réponses, c'est que l'on ne voit rien très nettement. Tout se résume en une collection, — très intéressante dans les deux espèces, — d'opinions particulières qu'il est bien difficile de réduire à leur plus simple expression. La résultante est une conclusion à la normande : « Non, si... oui, à condition que... » Trop souvent, partis pour dire leur pensée sur « l'hypothèse », sur la réalité du jour présent, les auteurs se sont réfugiés au plus vite dans la thèse, dans les principes, c'est-à-dire dans un domaine où leurs lumières et leurs considérations avaient d'autant moins de prix actuel qu'on les pouvait plus facilement prévoir!... Néanmoins, quel brillant sujet de conversation et combien difficile à épuiser!

Il fallut la question du chapeau de Napoléon à Chantilly pour le primer... pendant six jours! Ce chapeau a une histoire, laquelle à son tour, a aussi son histoire. Gérôme, le maître peintre, mort il y a quelques mois, avait expressément légué au Musée Condé le chapeau que Napoléon portait à Sainte-Hélène. Non pas l'habituel chapeau de paille de l'exil, mais le « petit chapeau »

légendaire, et qui l'est d'autant plus, que les dimensions en sont plutôt considérables. Placer dans la demeure des Condés, le couvre-chef de celui qui fit fusiller le duc d'Enghien parut à plusieurs dépasser les bornes des convenances historiques. Et ils avaient raison. Mais, d'autre part, un grand nombre des co-propriétaires de Chantilly estimaient que le chapeau d'Austerlitz pouvait voisiner avec l'épée de Rocroy. Et ils n'avaient pas tort! La question, du moins dans la presse, me sembla mal posée. Dès l'instant que le legs était fait, il n'était guère possible de changer sa destination, bien qu'il soit douteux que cette relique ait abrité, comme le disait Gérôme, la tempête sous un crâne à Waterloo, et bien qu'il fût impossible de la faire reconnaître comme le chapeau d'Austerlitz, ainsi qu'on a, dans la suite, renchéri. Mais c'est Gérôme qui aurait dû comprendre que certaines donations sont parfaitement indiscrètes. Il ne s'agit nullement, dans ce cas particulier, de chicaner la gloire de Napoléon, mais de ne pas détruire des barrières qu'il est moralement à jamais impossible d'abolir. L'oubli des injustices et des crimes, c'est de la religion, c'est peut-être de la philosophie, ce n'est pas de l'histoire; car l'histoire est fille de l'expérience, et l'expérience est exclusive de l'oubli.

Cet incident académique aura précédé de peu les fêtes du Code civil, où, sans doute, l'on fera à Bonaparte la part qui lui revient. De grands discours, et un grand ouvrage célébreront ce nouveau centenaire. Le *Correspondant* aura incessamment la bonne fortune de publier à ce sujet une étude signée d'un des noms les plus appréciés et les plus estimés du haut barreau parisien. J'aurai donc garde d'insister sur un sujet qui sera traité avec une telle compétence. J'indique seulement ici que les deux parties les plus intéressantes de l'ouvrage auront pour objet l'influence du Code civil à l'étranger et les réformes à y apporter. M. Arthur Rousseau, l'éditeur bien connu, qui est la cheville ouvrière des fêtes, est parvenu à grouper un ensemble de collaborateurs qui assure à cette publication une valeur de premier ordre.

Plus heureux que les lycées (qui furent privés de leur fête séculaire pour cause de collusion avec l'Empereur!), le Code civil aura donc son centenaire. On fait déjà remarquer qu'il ne fut appelé Code Napoléon qu'en 1807. Mais il sera pourtant difficile d'oublier l'hommage que Fontanes rendait à l'homme qui eut une si grande part d'initiative dans l'édification de ce monument. « Le Code de Justinien, disait Fontanes, au Corps législatif, le

24 mars 1804, a fait régner mille ans des lois romaines sur les nations civilisées : le *Code de Bonaparte*, soutenu d'un plus grand nom et riche de plus de lumières, aura encore une influence plus durable. » Même en faisant la part de l'exagération de la flatterie, et en stipulant des réserves sur les comparaisons et les chances de durée, on peut retenir de ce texte qu'en 1804, si le Code civil ne s'appelait pas le Code Napoléon, il se nommait déjà le Code Bonaparte. Que feront nos ministres de cette grande ombre qui les poursuit, les effraye... ou les séduit? Et M. Lintilhac prendra-t-il la parole au nom des candidats au baccalauréat en droit? Ce serait une belle occasion, pour ce législateur éconduit par des jurisconsultes, d'indiquer à ses juges les réformes qu'il souhaite à leur mentalité!...

Après cela, on n'aurait plus qu'à faire des vers sur un si parfait symbole de notre anarchie intellectuelle, — ce qui d'ailleurs ne serait pas une complète nouveauté, car tout comme les racines grecques, les prosodies latines, l'histoire romaine et la géographie de la France, le Code civil a été mis en vers! Un de nos confrères tirait récemment de l'oubli le nom de ce « poète » forcené qui mit des rimes à la raison et les dédia à l'impératrice Marie-Louise. M. Decomberousse, qui fut cet intrépide versificateur, comptait

par cette nouveauté,
Eveiller des lecteurs la curiosité,
Répandre quelques fleurs sur une étude aride,
En étendre le cours, le rendre plus rapide,
Graver dans la mémoire avec plus de succès
Les principes fixés du droit civil français,
Et, jusques au beau sexe, ouvrir une carrière
Qui, pour lui, ne doit plus demeurer étrangère.

Le « beau sexe » patienta plus de quatre-vingts ans avant d'entrer dans la carrière, et l'on peut avouer, sans manquer à la galanterie, qu'il y attend encore son jour de gloire.

Mais, plus que toutes les fêtes et solennités, il y aurait une façon de célébrer le souvenir de cette codification du droit, ce serait de montrer par des faits et par des aveux officiels combien, malgré tout, le monde et, particulièrement, le monde judiciaire continue à marcher de travers. Certaines formules lapidaires sont encore dans toutes les mémoires, qui caractérisent l'énorme quiproquo dont, en pratique, nous sommes trop souvent victimes. Qui parla du « maquis de la procédure », sinon le procureur général

Bouchez? Qui réédita naguère la théorie du « fait du prince », sinon le procureur général Bulot? Et que dit aujourd'hui le procureur général Baudouin, le même qui présidait jadis avec tant d'autorité la première chambre du tribunal civil, et qui a commis, récemment, tant de venimeux réquisitoires à la cour de cassation? A-t-il obéi aux leçons d'outre-tombe, en faisant, dans son discours de rentrée des tribunaux, l'éloge de M. Boyer, ancien conseiller à la cour de cassation, et qui avait été chef de cabinet et directeur du personnel au ministère de la justice? Voici la mordante eau-forte qu'il a tracée et qu'on ne saurait trop faire connaître : « Placé d'une part entre le ministre qui, pressé par les nécessités quotidiennes de la politique, *doit forcément chercher* à satisfaire toutes les influences parlementaires dont *il a besoin* et dont, dit-on, la discrétion ne limite pas toujours l'intervention, et, d'autre part, les exigences de la bonne administration de la justice qui réclament de bons choix *souvent en désaccord avec les recommandations puissantes dont il est assailli sans relâche*, le directeur du personnel, etc... »

N'est-il pas piquant de voir contresigner par le procureur général à la cour de cassation les accusations dont on dénie le bien fondé quand c'est nous qui les proférons? Et ne voit-on pas à quelle formidable conception de la justice contemporaine nous arrivons, en combinant les *besoins* parlementaires du garde des sceaux, le *fait du prince* et le *maquis de la procédure?* Allons, nos modernes jacobins auraient grand tort de s'effaroucher de l'ombre impériale qui planera sur le centenaire du Code civil. Le bon plaisir y met peut-être plus de formes, certainement plus de sournoiserie qu'autrefois, mais il règne toujours!

Est-il étonnant que la constatation s'en répande jusque dans les masses populaires habilement édifiées à ce sujet par la presse socialiste? De plus en plus, une idée s'ancre dans les esprits : « Pourvu que nous soyons avec le gouvernement, nous pouvons tout nous permettre impunément, on trouvera toujours le moyen de nous défendre et de nous absoudre. » N'est-ce pas cette conviction que développent les scandaleux dénis de justice du général André pour l'armée, de M. Pelletan pour la marine, les incroyables déclarations du Président du conseil sur les bonnes grèves et les grèves modèles?

Quels sont les résultats de cette interversion des responsabilités? Nous les avons vues se dérouler tout le long de nos frontières, de Dunkerque, à Brest, à Lorient, à Toulon, à Marseille et

à Cluses. Relisez les *Origines de la France contemporaine* où Taine a marqué les étapes de la Révolution, et vous serez frappé des analogies de notre temps avec ce qui se passait non pas même en 1789, mais en 1792! Il est incontestable que le droit a fléchi, que la justice a molli, et que la violence a ses coudées presque franches. Journellement nous voyons les résultats de ce déséquilibre voulu. Le gouvernement, qui devrait être le gardien naturel de l'ordre, fomente l'anarchie. Deux faits suffiront à caractériser la situation.

A Toulon, un malheureux adjoint technique des constructions navales, Pignol, meurt victime des « chamades » des ouvriers ses subordonnés. Pendant plusieurs jours, on le poursuit à coups de pied, dans le trajet de l'arsenal à sa maison. On brise ses vitres. Sa femme, sur le point d'être mère, tombe malade. Abandonné, humilié, sans protection, il meurt victime des sévices qu'il a endurés, et M. l'amiral Gigon, préfet maritime, a le courage de ne pas assister aux obsèques de celui qu'il a eu le courage de ne pas défendre. A Cluses, il y a quelques mois, trois ouvriers tombent victimes des patrons qu'ils voulaient lyncher. Et M. le préfet de la Savoie, sur leurs cercueils, a le courage de se porter fort, pour le futur jury qui devra juger l'affaire, de la sentence qui doit, à son avis, condamner les « meurtriers ». En outre de l'extraordinaire manque de tenue de ce haut fonctionnaire en une si triste occurrence, on voit, par là, quelle est la nouvelle notion de la justice qui prévaut jusque dans les sphères les plus élevées de l'administration. Est-ce à ce résultat de la condamnation par ordre ou par insinuation, que devait aboutir la campagne en faveur de Dreyfus « condamné par ordre »?

Je me trouvais en Savoie au moment des événements de Cluses et j'y fus témoin de l'émotion qu'ils soulevèrent. Des patrons qui tirent sur leurs ouvriers : voilà tout ce qu'on vit au premier moment. Et, suivant la tournure particulière des esprits, les uns disaient « Enfin! » et les autres « Déjà! » L'accoutumance aux violences ouvrières a quelque peu émoussé la sensibilité publique, et la défénestration, à Decazeville, de l'ingénieur Watrin est sortie de la mémoire. Mais que les fils Crettiez, menacés depuis des semaines, voyant s'avancer l'émeute, s'affolent, perdent la tête, et donnent la mort au lieu de la recevoir, c'était le fait nouveau et stupéfiant. On devait se demander, devant la funèbre conclusion de l'échauffourée, si les patrons, — à peine supérieurs à leurs ouvriers, — étaient allés jusqu au bout de la

résistance passive. Et, sans doute, en effet, n'ont-ils pas eu la froide énergie d'un maréchal de France, mais ont-ils cédé à une trop prompte impulsion de colère et de peur. Seulement le cas était-il de ceux où il faut attendre « un commencement d'exécution »?...

Nous n'avons pas à le juger ici. Nous souhaiterions seulement recommander à ceux qu'intéresse cet exemple de conflagration sociale, — et qui peut s'en détacher complètement? — les deux mémoires publiés par les défenseurs des fils Crettiez, sous le titre de « la Vérité sur les événements de Cluses ». Ils sont signés du grand avocat d'assises du Sud-Est, M. Descostes, et de MM. Pachtod et Thévenet, du barreau de Bonneville. C'est surtout un recueil de documents officiels, de dépositions et de dossiers d'instruction, et les conclusions en sont, par cela même, encore plus convaincantes. L'éternelle question des droits réciproques des patrons et des ouvriers y est prise sur le fait. Sept ouvriers sont remerciés pour cause de ralentissement d'affaires. Immédiatement, ce renvoi prend couleur de vengeance politique. Et c'est alors l'habituelle série des menaces, des ultimatums et des grèves. Durant des semaines, on parle couramment de « faire leur affaire » aux Crettiez, et de brûler leur usine. Des actes de violence se succèdent, sans répression, et l'on arrive à comprendre, malgré la tragique issue de l'assaut, l'état d'esprit des assiégés devant la foule menaçante qui s'apprêtait à les cerner. C'est suivant la plus évidente vraisemblance que les défenseurs écrivent : « La légende de l'assaut d'indignation et de l'incendie justicier tombe devant les révélations implacables de la procédure. Il y avait un projet, un complot, une entreprise criminelle ourdie par les meneurs. Ils n'ont pu mettre leur projet à exécution quant aux personnes, mais ils l'ont mené à bout quant aux propriétés. C'est de l'anarchie spontanée. Faut-il s'étonner après cela que l'un des fils Crettiez se soit écrié : « On ne nous défend pas, nous sommes bien forcés de nous défendre! » Ce mot ne résume-t-il pas toute cette navrante affaire? »

Ne croyons pas, cependant, que ce grave procès qui doit venir, dit-on, à une session particulière d'assises, dans la première quinzaine de novembre, préoccupe à ce point les meneurs de la politique contemporaine qu'ils ne trouvent le temps de songer à quelques réformes urgentes. M. Sigismond Lacroix, par exemple, demande avec instance qu'on laïcise le calendrier. Mais, c'est toujours la parabole de la paille et de la poutre! Avant de laïciser le calendrier, pourquoi M. Lacroix ne laïcise-t-il pas son nom? Il

a eu pourtant de nobles exemples sous les grands ancêtres; et, sans remonter si haut, il peut goûter, chaque jour, les joies de la laïcité dans un simple Bouillon Duval, où il entendra les « petites bonnes » demander couramment « une demi Galmier » au lieu d'une demi-bouteille de Saint-Galmier!... M. Lacroix pourrait s'appeler M. Sigismond La tout court. Ce *La* répondrait même tout à fait bien à ses prétentions d'être le diapason de la démocratie. Et il n'a aucune bonne raison d'hésiter à sacrifier Lacroix..., qui est un pseudonyme remplaçant son véritable nom de Krysanowski!

Quant au calendrier grégorien, M. Lacroix est à ce point anticlérical que, chez un pape, tout lui est odieux, même la tolérance. Grégoire XIII, en effet, laissa subsister les appellations essentiellement païennes d'Août qui vient d'Auguste, de Mars, de Janvier qui vient de Janus, de Vendredi qui vient de Vénus, de Mercredi qui vient de Mercure, etc. Y a-t-il vraiment urgence à pouvoir dire désormais que l'année se termine au jour de Carotte au lieu de Saint-Sylvestre? Et puisque M. Lacroix répugne à se nommer Krysanowsky, que ne va-t-il au bout de son idée et ne signe-t-il ses articles d'un nom essentiellement laïque? il n'a que l'embarras du choix dans les plates-bandes agricoles du calendrier républicain : Colchique, Asperge, Navet, Chiendent, Potiron... Nous lui recommanderions volontiers Potiron La comme singulièrement euphonique!

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez,

Avant de nous laïciser d'autorité, donnez l'exemple, Monsieur Lacroix, laïcisez-vous! Mais laissez-nous savourer l'appréciation de l'auteur même du calendrier de vos rêves, de l'anticatholique Lalande qui écrivait, le 28 ventôse an IX, au ministre de l'intérieur, pour obtenir l'autorisation de mettre les deux dates (républicaine et grégorienne) sur la manchette du *Moniteur*, parce que le public ne s'habituait pas aux nouvelles dénominations. Lalande écrivait crûment : « Le nouveau calendrier est une sottise. » Déjà, en l'an IX! A un siècle de distance, une sottise qui a vieilli risque fort d'être tombée en ineptie!

Tandis que M. Sigismond Lacroix s'efforce d'extirper des âmes contemporaines jusqu'au christianisme de calendrier, voici qu'une secte religieuse nouvelle s'installe à Paris! Il s'agit de « l'Eglise chrétienne catholique de Sion », à laquelle vient de se rallier

avec éclat la maréchale Booth, la propre fille du général Booth, le fondateur de l'*Armée du Salut*. Ce que la majorité du public connaît surtout de cette armée, c'est le chapeau de *Miss Helyett;* ce n'est pas assez, et nos lecteurs ont pu se rendre compte ici même, dans une étude documentaire de M. Augustin Leger (10 novembre 1901) des œuvres sociales vraiment méritoires de cette institution. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui, nous bornant à mentionner la crise intestine qui sépare les deux têtes de la secte. La maréchale Booth, qui fit preuve d'une réelle audace et d'une ardente ténacité pour l'implanter dans ce Paris légendairement sceptique, a épousé le colonel Clibborn, qui avait le titre de commissaire de l'Armée, et occupait, en somme, la vice-présidence de l'œuvre. Le couple Booth-Clibborn a-t-il cédé aux impatiences envieuses devant l'autorité du vieux général? Il s'en défend et se prétend converti simplement par plus de lumières à l'Eglise de Sion. Reste à savoir quelle est cette Eglise et quel est son chef? Justement, notre collaborateur et ami M. l'abbé Klein vient de réunir en volume (chez Plon) les études américaines, qui ont obtenu ici même un légitime succès, en y ajoutant plusieurs chapitres inédits. Nous trouvons dans ces nouvelles pages quelques détails précis au sujet des entreprises de John Alexandre Dowie, qui permettent de se rendre compte de la doctrine qui a séduit l'ex-maréchale et son mari. Né à Edimbourg, élevé en Australie, pasteur à Sydney, Dowie se sépara de ses collègues en 1878, à 31 ans. Il voulait relever la puissance méconnue de la prière, condamnait les soins de la médecine et prétendait guérir les malades par la seule invocation de Dieu. A ce jeu-là, il perdit plus tard sa fille, et un assez grand nombre de malades pour que la police s'en émût. Mais son prestige n'en fut pas atteint!

Dowie qui est gros, court, et pontifie en robe blanche, se rendit en 1896 à Chicago pour y proclamer sa mission divine. A l'en croire, il a la puissance du prophète Elie. C'est Elie III, succédant à Elie II qui n'est autre que Jean-Baptiste. Il a une façon très personnelle de le prouver. Ses déclarations sont une transposition des incantations périodiques de M. Combes vaticinant qu'il est le seul brave et bon Républicain de France. Elles valent d'être connues :

« Jésus nous dit que Jean-Baptiste était le messager de l'alliance et le prophète Elie. Jésus et le prophète Malachie disent que le messager de l'alliance et le prophète Elie doivent revenir. Si donc nous sommes le messager de l'alliance, nous devons être aussi Elie le restaurateur, puisque

ces trois ne forment qu'une personne. Déclarer que nous sommes cette personne est un grand blasphème, ou c'est un fait énorme et de la dernière importance pour le monde entier. Nous n'avons pas pris cette décision sur nous. Elle nous a été imposée par Dieu même. Si nous avions été trompés, ce serait Dieu lui-même qui nous aurait trompés. Or, cela est impossible. »

C'est prodigieux de forfanterie. Et M. Anatole France qui s'y connaît en fondations de religions (on se souvient du manuel qu'il débita à Tréguier) doit être content de cet audacieux! Car ce charlatanisme fait des dupes :

« Il les organise en association, achète un vaste terrain sur les bords du lac Michigan, à une heure et demie de Chicago, le cède par lots à ses disciples et bâtit avec eux une ville sainte qu'il appelle Sion. Commencée en février 1899, la nouvelle Mecque compte déjà 10 000 habitants, tous soumis au pouvoir absolu de Dowie. Le prophète, naturellement, est théocrate, et à son profit. N'est-il pas ridicule, demande-t-il, de supposer que Dieu délègue son pouvoir à des électeurs? Du reste, il ne gouverne point mal les affaires de son peuple. La banque, l'imprimerie, la fabrique de boutons, la dentelle, tout semble prospérer sous sa direction, et la fortune de la communauté s'élève, s'il faut l'en croire, à 23 millions de dollars; les cinq centièmes lui appartiennent en propre, mais, de fait, c'est lui qui dispose de la totalité. Son pouvoir ne s'exerce pas qu'en matière de finances; il ne tolère dans Sion ni liqueurs, ni tabac, ni remèdes, ni viande de porc, ni théâtres, ni jeux, ni maisons mal famées, ni « impureté » quelconque. De temps à autre, une tournée de propagande augmente la renommée de la ville sainte et en améliore les finances. Chicago, toute voisine, est un champ presque illimité pour cet apostolat; en dépit des moqueries de la presse, chaque discours qu'y va faire le prophète suscite des disciples et de pieux actionnaires. »

S'il réussit à Chicago, il échoua misérablement à New-York où l'on eut l'impertinence de dire qu'après ses prêches dans Madison Square, il logeait, avec Mme Dowie dans un hôtel somptueux, tandis que les 3000 adeptes qui constituaient sa garde gîtaient en des dortoirs humides, comme il convient aux infortunés en qui Dieu n'a pas réincarné le prophète Elie. On lui prouva qu'il avait éconduit son vieux père en le traitant de « sépulcre blanchi ». Et il ne trouva pas de meilleure défense à produire que de déshonorer publiquement sa mère! Un dernier trait suffira à faire juger ce puffiste : les échecs lamentables subis à New-York se transformaient dans son journal *la Bannière*, en succès foudroyants, en conversions innombrables. Et il a tellement fanatisé ses fidèles que ceux-ci se délectaient à ces assurances dans l'endroit même, et au même temps qu'il ne récoltait que les lazzis et les huées. Dowie possède donc un vrai talent de fascination, mais on voit, à

l'user, ce que valent la religion et son fondateur. Que cache le ralliement de M. et M[me] Clibborn à ce fantastique personnage, et cache-t-il quelque chose? Lubies de détraqués ou travaux d'approches d'ambitieux? Les faits nous le diront sans doute prochainement, mais il sera bon de n'en pas croire sur parole le journal officiel de l'Eglise de Sion!

*
* *

Il y a bien longtemps de cela, vers 1888, parut sur la couverture de la *Revue illustrée*, alors admirablement dirigée par F.-G. Dumas, un portrait de M. Legouvé, le pardessus sur le bras, abrité sous une ombrelle bleue, qui fit sensation. Sa facture, sa crânerie spéciale, le différenciaient totalement des dessins de Guth et de Renouard quire produisaient habituellement, sur la couverture du Recueil, les silhouettes de nos plus notoires contemporains. Pour signature, ce nom : G. Desvallières. Peu après, parurent, du même auteur, les portraits d'Emile Augier et de Labiche. Ils étaient également conçus dans une note de réalisme sincère et très prenant. Labiche, surtout, très pâle dans sa robe de chambre, s'acheminait déjà vers la fin.

Je pensais à ce que je crois bien être ces premiers débuts de vice-président du *Salon d'automne*, en lisant les énergiques déclarations qu'il fit ces jours derniers à l'un de nos plus aimables et de nos plus érudits confrères, M. Niel, qui se cache sous le pseudonyme de Furetières. Les tendances de jadis se sont cristallisées en théories, érigées en principes, et c'est avec une franchise presque agressive que M. Desvallières déclare :

Nous ne sommes pas des éclectiques ; nous rêvons un art spécial et c'est à ceux qui entrent dans cette voie que nous ouvrons exclusivement nos portes... L'impressionisme a ouvert des horizons nouveaux, il a compris le rôle de la lumière, trouvé des effets inconnus, mais c'est surtout dans le paysage qu'il a principalement appliqué ses théories. Maintenant, il est né une école qui entend se servir de ces procédés pour réaliser des conceptions ; parmi ces derniers, il y a des mystiques, des raffinés, des observateurs de la vie nouvelle où ils entendent puiser leurs inspirations. Nous avons la prétention, dans ce sens, de montrer d'intéressantes tentatives... D'autres aiment Gounod, nous révérons Wagner ; d'autres chantent *Faust*, nous chantons la *Walkyrie*...

Voilà de fières déclarations et une belle préface. J'ai tenté d'aimer l'ouvrage, en le feuilletant consciencieusement, comme il faut essayer de comprendre, en vraie justice, tous les efforts sin-

cères vers la beauté, même quand la formule en est contraire à nos habituelles admirations. Je confesse n'avoir guère rapporté, de ce voyage au pays des virulences, que déceptions et regrets de voir se perdre dans les chimères quelques talents qui pouvaient mieux s'orienter. L'impression de la vie, la lumière, soit! Mais avions-nous donc besoin des déformations de l'impressionisme pour goûter enfin la vie et la lumière? Et Rubens, Van Dyck, Rembrandt n'ont-ils donc ni l'une ni l'autre?

Il y a peu d'ombres noires, si même il y en a, soit encore! Mais y a-t-il tant d'ombres bleues, rouges ou jaunes qu'on nous en montre aujourd'hui sur des kilomètres de tableaux? Puisque nous vivons en France, pourquoi nous faire, aux Batignolles, des visions du Sahara? C'est de la curiosité, du travail d'atelier, des combinaisons de plein air : c'est de l'étude, ce n'est pas un résultat. C'est de la préparation, ce n'est pas de l'art. Bien mieux encore qu'à Wagner, les meilleures toiles de ce Salon nous font penser à certaines œuvres de Saint-Saëns où le maître a accumulé les difficultés pour le plaisir mathématique de les résoudre. A-t-on jamais eu l'idée, par exemple, de chercher un chef-d'œuvre musical dans les compositions imposées annuellement aux concours de piano du Conservatoire et où l'on accumule les difficultés pour passer au crible les talents des candidats? La recherche est presque toujours à l'antipode de la beauté, et ce que nous montre le nouveau Salon c'est, avant tout, par dessus tout, la recherche non pas du beau, mais de l'inédit.

M. Desvallières, du moins, y met de la conscience et du talent. Elève de Gustave Moreau, il ne veut pas s'enfermer dans les traditions de son maître. Il tâtonne encore. On sent qu'il veut quelque chose. Mais sait-il bien quoi? M. Carrière continue à peindre des âmes avec une sorte de boue brunâtre au charme de laquelle je demeure insensible. A quoi peut bien répondre ce parti pris d'obscurité sale? Et que prétend-il exprimer? Le seul résultat pratique que j'y découvre est qu'il oblige M. Carrière à peindre ses visages deux fois plus grands que nature pour donner l'impression de la simple réalité. Faites l'expérience. A trois pas regardez un de ses portraits. Il est au point. Approchez-vous de la toile, et vous verrez le visage grandir, grossir, se bouffir, se gonfler pour anéantir ses contours dans la vase ambiante. C'est très curieux comme procédé, mais en quoi cela est-il plus beau, plus réel, plus artistique, plus vivant que les chefs-d'œuvre que nous sommes habitués d'admirer?

Est-ce qu'il n'y a pas plus de force, plus de sincérité, plus

de vie, avec quelque brutalité si l'on veut, mais sans aucun truquage dans le puissant portrait de M. Brunetière que M. Berény a envoyé à ce Salon, et dont j'ai déjà eu l'occasion de parler? Pourquoi tairais-je, puisque je le pense, qu'avec le portrait de l'auteur, ce sont les deux plus solides peintures de cette exposition? On s'étonne même, à vrai dire, de les y voir, car elles ne répondent certes pas à l'idéal de M. Desvallières ! M. Berény, en effet, a eu l'idée, qui doit paraître singulière en ce milieu, de croire qu'il ne suffit pas de peindre des yeux en vert pour leur infuser la flamme de la vie, et qu'on peut donner l'impression de la lumière en la concentrant, et sans faire papilloter, sur le fond, toutes les couleurs d'un arc-en-ciel modern style. Je recommande tout spécialement son portrait où il a si admirablement traduit son regard fouilleur et l'intensité de ses recherches. Il est malheureusement placé trop haut! Et, du reste, en lisant certaines déclarations comme celles-ci : « Nous avons donné aux jeunes toutes les facilités désirables. Pour la première fois, Paris aura un Salon où l'on aura admis sans limite du nombre les œuvres envoyées, » je ne puis m'empêcher d'y relever quelque ironie, en songeant, — je cite l'exemple qui est à ma connaissance, — que M. Berény, qui n'est pas un vieillard (ayant à peine dépassé la trentaine!), s'est vu refuser quatre ou cinq envois! Quand je pense à toutes les horreurs qui s'étalent sur la cimaise et à certaine esquisse d'une tête de femme à cheveux blancs qui a été renvoyée, je me demande où manque la sincérité : dans le programme, ou dans la vision...

En revanche, quelques sociétaires ont la part du lion. M. Gropeano a 17 pastels! M. Rouault, 36 pastels et 6 peintures! Puis viennent M. Henri-Matisse, avec 14 toiles; M. Charreton avec 15; M. Belleroche avec 16, et le prince Troubetzkoï avec 45 sculptures! Heureusement, ce n'est pas au nombre de cadres que se mesure le talent pas plus que la vie à la rutilance de la couleur!

Quelques salles sont spécialement réservées à des peintres d'une notoriété diverse, mais acquise. On y voit des Cézanne, des Redon, des Toulouse-Lautrec ahurissants d'impressionisme et d'où le mysticisme finit par renaître en effet de contraste, des Renoir où s'affirme une personnalité. Mais combien je préfère la salle Puvis de Chavannes, où l'on a groupé les œuvres des diverses époques de la vie du maître! L'œuvre datée de 1848 et signée seulement Pierre Puvis C. affirme la filiation initiale de son talent, et à travers les dessins, les esquisses et même les carica-

tures (amusantes et d'une déformation régulière, si je puis ainsi dire), on arrive au dessin original à la sanguine du grand hémicycle de la Sorbonne, où le talent de Puvis s'est le plus complètement synthétisé. Je n'ai pas remarqué de salle de repos, au Salon d'automne. La salle de Puvis de Chavannes mérite deux fois ce nom!

*
* *

Nos lecteurs ont trouvé plus haut une des signatures qu'ils aimaient le plus, celle du marquis de Nadaillac, et que nous aurons le douloureux regret de ne plus posséder à nos sommaires. Notre éminent et très fidèle collaborateur n'a pu résister à l'ébranlement que lui causait, il y a peu de temps, un de ces deuils cruels que la plus respectueuse sympathie ose à peine effleurer d'une discrète condoléance. Mais jusqu'au bout, il donna à cette Revue la preuve de son attachement, et c'est avec fierté que nous rappelons la suite des études qu'il écrivit pour nous. L'énumération en serait trop longue et, d'ailleurs, les habitués du *Correspondant* n'ont pas besoin qu'on leur redise ce qu'ils n'ont point oublié. Ils aimaient ces articles où la documentation parfois austère se dissimulait sous le charme de l'exposition et l'esprit des commentaires.

Questions sociales, découvertes préhistoriques, anecdotes rétrospectives, voyages, histoire, ethnologie, sa plume abordait tous les sujets avec intérêt, parce qu'il les avait étudiés avec scrupule et médités avec compétence. M. de Nadaillac avait l'art de clarifier les questions les plus abstruses, et l'écrivain communiquait les recherches du savant avec l'élégante aisance d'un homme du monde.

Il vint au *Correspondant*, dès l'année 1878, quand il lui fut désormais impossible de consacrer à la haute administration, comme il l'avait fait à Pau et à Tours, ses rares facultés d'homme politique et de représentant des meilleures traditions françaises. Il occupait la préfecture des Basses-Pyrénées au moment des troubles carlistes d'Espagne, et sa dextérité fut plus d'une fois mise à rude épreuve. Notre grand ennemi, Bismarck, surveillait, en effet, sévèrement notre attitude dans tous les incidents où il espérait trouver prétexte à intervention!

Depuis que, suivant une expression qu'il prit au sérieux et qu'il vérifia sans relâche, il fut rendu à ses chères études, il nous donna soixante-cinq articles. Nous publions aujourd'hui le soixante-sixième, et ces chiffres disent assez l'activité de sa vie

et la constance de son attachement. Mais ce qu'ils sont impuissants à révéler, c'est l'aménité de ses relations, la distinction de sa personne et l'agrément de sa parole. Au courant de tout, travaillant sans cesse, l'esprit toujours en éveil, il demeurera un des plus complets exemples de ce que peut être, quand elle le veut, et dans le sens le plus exact du terme, notre aristocratie.

Je veux saluer en même temps la mémoire d'un autre de nos collaborateurs qui vient aussi de nous être enlevé : M. le colonel Corbin. Entré le premier à l'Ecole d'état-major, il prit une part brillante aux campagnes de Crimée, d'Italie et à la guerre de 1870. Aide de camp du maréchal Niel, attaché militaire aux ambassades de Londres et de Vienne, puis chef de cabinet du général Borel, M. Corbin avait encore une belle carrière à remplir lorsqu'il fut terrassé par la maladie. C'est alors qu'il chercha une distraction dans le roman et plusieurs de ses créations eurent, dans nos livraisons, et en librairie, le succès dont elles étaient dignes.

Deux noms de statues suffisent à classer dans la mémoire populaire le nom de Bartholdi, qui vient de disparaître à soixante-dix ans : le *Lion de Belfort* et la *Liberté éclairant le monde*. On pourrait rayer sa notice des Dictionnaires biographiques. Tant qu'un cataclysme n'aura détruit ni le lion de granit qui pose sa puissante griffe sur le trait arraché de son flanc, ni le gigantesque phare de bronze qui se dresse dans la rade de New-York, Bartholdi sera connu, — et honoré. Il avait le sens du grandiose et l'entrain nécessaire pour mener à bien les plus colossales entreprises de la statuaire contemporaine. Il ne s'attardait pas au détail, et, suivant le mot très juste de M. Pierre de Coubertin, il se préoccupait surtout de trouver une silhouette attachante et compréhensive. On ne peut nier qu'il n'y soit parvenu par les deux œuvres célèbres que je viens de nommer.

Il y réussit encore pour le *Vercingétorix* qu'il destinait à Alésia et qui étouffe, à Clermont si je ne me trompe, sur un piédestal mesquin et disgracieux, si peu en rapport avec l'allure du héros gaulois. D'autres œuvres également vigoureuses sont disséminées dans bien des villes de France et de l'étranger. A Bâle, c'est le monument commémoratif des secours apportés par la Suisse à Strasbourg pendant l'année terrible. A Colmar, la statue de Martin Schœngauer, le fameux peintre et graveur du quinzième siècle, que l'érudition ne l'empêchait pas encore de considérer comme un compatriote. Des fontaines monumentales à Bordeaux et à

Lyon, et enfin, dans ces derniers temps, un monument au sergent Hoff, l'héroïque prisonnier de Champigny, dont il ne verra pas l'inauguration. Faut-il parler encore de ce palais de Longchamp à Marseille, dont il conçut l'idée, dont on lui enleva l'exécution, en refusant de reconnaître sa part de paternité. Pendant des années, il batailla dans les prétoires pour voir enfin son nom gravé sur le monument. Il en est au moins deux où, je le répète, le temps pourrait l'effacer sans danger pour sa renommée. Les mots auraient disparu que la postérité les lirait encore.

Presque en même temps que l'alsacien Bartholdi, mourait le lorrain Emile Gallé. Avec le maître-verrier de Nancy, c'est une autre forme d'art qui s'impose à l'attention. Gallé fut, — et je supplie qu'on n'y voie pas un inepte calembour, — Gallé fut un poète en verre. Amoureux de la flamme, il l'emprisonna dans les minces parois de ses flacons, de ses buires et de ses vases. « Un verre de Gallé », cela dit tout pour l'amateur de ces pièces en pâte translucide, gravées, ciselées, taillées comme le métal, où les couleurs chantent des harmonies inédites, où les reflets ont des frissons de féerie, où la flore nancéenne se greffe, s'étale, se synthétise, où les chardons héraldiques acquièrent des souplesses félines, où le grand artiste a traduit en une notation merveilleuse de goût, de finesse et d'élégance les strophes qui l'enthousiasmaient. Poète exquis, il avait le métier d'un ouvrier supérieur. Ses créations demeureront comme la caractéristique d'une époque tourmentée, mais où l'illusion avait encore ses dévots, la lumière ses fidèles, le rêve ses confidents.

*
* *

M. Brieux est, — si je ne m'abuse, — un auteur dramatique d une espèce très particulière. Quand il fait jouer une pièce, il ne se préoccupe ni du style, ni même de la pièce; du moins il semble qu'il ne s'en préoccupe guère. Il m'est difficile de croire, en effet, qu'avec son talent et son expérience, il ne pût châtier sa littérature, s'il le voulait, ni ne parvînt à équilibrer trois ou quatre actes, s'il le jugeait indispensable. Mais avant tout, et presque exclusivement, il propage une idée ou lance une thèse. Le reste est accessoire. Il y a du Shakespeare, en lui, pour la négligence!

L'Odéon vient de représenter une nouvelle pièce de cet auteur,

je parle de M. Brieux. Elle a pour titre la *Déserteuse*. Et après l'avoir vue, j'ai cherché l'idée, la thèse. Or, cette fois, je n'en ai point trouvé, du moins qui fût clairement indiquée. Serait-ce parce que M. Brieux a un collaborateur, M. Jean Sigaux? C'est possible. Cependant, établissons la donnée générale. M. Forjot, éditeur de musique et marchand de pianos à Nantes, est un brave homme qui abrite sous son toit sa femme : Gabrielle; leur fille : Pascaline, et l'institutrice de cette dernière : Hélène. Pourquoi cette institutrice, dans ce milieu et avec une seule enfant? Parce que Mme Forjot est follement éprise de musique et non moins éprise du directeur du théâtre local. Si bien que Pascaline a peur de sa mère, dont l'indifférence la glace; si bien encore qu'à la fin du premier acte Mme Forjot, que son mari a voulu ramener dans la droite voie, se révolte définitivement et *déserte* le foyer conjugal.

M. Forjot a demandé le divorce à son profit et obtenu de l'institutrice Hélène, une jeune orpheline admirable, qu'elle devînt sa femme. Hélène a accepté à cause de Pascaline. Mais trois ans après la désertion, la déserteuse rôde autour de son ancienne famille. Elle obtient de voir sa fille pendant deux heures chaque jeudi. Et subitement, Pascaline n'éprouve qu'aversion pour Hélène qu'elle adorait depuis son enfance, et qui, non seulement a scrupuleusement respecté l'ignorance de la fillette, mais a défendu la mémoire de sa mère contre l'ombre même d'un soupçon. Voilà bien l'action engagée. M. Forjot et Hélène ont voulu faire le bonheur de Pascaline encore plus que le leur, et au premier accroc, Pascaline est reconquise par Gabrielle. Froideur, discussions, éclat, en suite de quoi Pascaline retourne, ou plutôt va chez sa mère. Celle-ci dirige une entreprise de tournées théâtrales. Que fera-t-elle de son enfant... qui l'encombre en l'espèce, et qui va grever encore son budget peu florissant? Eh bien, après quelques tergiversations de forme, elle ramène sa fille chez M. Forjot et lui conseille de se réconcilier avec Hélène à qui, tardivement, la mère et la fille rendent justice.

J'ai omis de parler d'une soirée musicale au 1er acte, avec un « cher maître » caricatural, et du va et vient dans une agence de théâtre au 3e acte. Mais ce sont de purs hors-d'œuvre sans utilité quelconque, sauf d'arriver au 4e acte. Cette parenthèse fermée, il s'agit de trouver l'idée, la pensée, la thèse des auteurs. Où est-elle et quelle est-elle? J'en vois plusieurs, pour mon compte, et c'est alors comme s'il n'y en avait pas d'arrêtée dans leur esprit. On peut conclure : 1° N'épouser jamais l'institutrice de sa fille; 2° ne

pas permettre de rapprochement entre une mère divorcée et sa fille; 3° quand un divorce défait une famille, ne pas cacher aux enfants les motifs véritables de la séparation; 4° (et c'est la... moralité que semblent indiquer les dernières répliques) le divorce et les remariages des anciens conjoints se doivent opérer sans colère, être considérés comme une nécessité sociale à laquelle on vaque l'âme tranquille et sans rancune ni remords, ce qui est la meilleure façon de ne pas rendre les enfants malheureux, puisqu'on double le nombre de leurs parents sans les priver d'aucun.

J'hésite cependant à croire que telle soit la pensée de M. Brieux. Il l'eût formulée plus clairement, me semble-t-il. Mais ses commentateurs, d'un certain côté, tentent de faire admettre cette conséquence. J'en vois une autre et d'essence absolument contraire : c'est que l'exclusive sauvegarde du foyer, c'est l'indissolubilité du mariage. C'est le seul moyen de réserver aux regrets inévitables et au pardon probable la possibilité d'être efficaces. Mme Forjot, non divorcée, aurait éprouvé les mêmes désillusions; elle serait revenue au foyer et y eût repris sa place. Mais Hélène n'aurait pas eu la récompense de son dévouement? Objection sans valeur, puisque Hélène se défend, avec une sincérité évidente, d'avoir jamais considéré son mariage avec Forjot autrement que comme une preuve d'affection pour Pascaline.

La *Déserteuse* est donc une pièce indécise, peu solidement charpentée, qui a des longueurs, mais où l'on applaudit volontiers deux ou trois scènes très belles et quelques jolies trouvailles de mots. L'Odéon a monté la pièce avec goût, et la troupe est très homogène. M. Gémier est excellent et dramatique dans Forjot. Mlle Evene st d'une distinction, d'une sobriété remarquables dans Hélène. Mlle Marcilly incarne élégamment une provinciale évaporée, et Mlle Sylvie, qui jouait Pascaline, n'ayant rien trouvé dans son rôle, n'y a rien mis.

Avant la *Déserteuse*, l'Odéon avait monté le *Grillon du foyer*, d'après le conte très connu de Dickens. La pièce était fort bien jouée, notamment par Mlle Sylvie, une Dot accorte et rieuse, et par M. Janvier, un Caleb de premier ordre. M. Massenet y avait adapté une petite partition où la bouilloire et le grillon sifflottaient le plus délicieux des duos. Les décors étaient agréables, la mise en scène soignée, les costumes curieux et la pièce honnête. Résultat : quinze représentations. Il est fâcheux que lorsque la vertu est récompensée sur la scène, ce soit le bureau de location qui la décourage...

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

On ne trouverait pas, dans les annales parlementaires du monde entier, l'exemple d'un gouvernement qui ait tenté ce que celui de M. Combes va oser. C'est une violation de toutes les lois qui règlent, dans la vie d'une nation, l'équilibre de son organisme. Précipitamment et « simultanément », M. Combes entreprend de modifier tout l'état fiscal, militaire, religieux de la France et, en partie, son état social. Ces réformes équivalent à une révolution; du moins peut-on les appeler une surprise révolutionnaire; car elles n'ont été préparées que par des revendications déclamatoires qu'on ne prenait guère au sérieux, dans le Parlement, et elles n'ont pas même la confiance des ministres qui les opèrent. L'impôt sur le revenu : M. Rouvier y répugne. Le service de deux ans : le général André a déclaré que c'était « un saut dans l'inconnu ». La séparation de l'Eglise et de l'Etat : il y a deux ans, M. Combes la déconseillait. La caisse des retraites ouvrières : personne, parmi nos gouvernants, n'ignore que, pour n'en pas faire un leurre, il faut une somme pour laquelle, fatalement, l'argent manquera. Et à quel moment les pratiquera-t-on, ces essais si aléatoires? Dans une période d'inquiétude universelle où, sous les armes, presque toute l'Europe raffermit ses forces, telles qu'elles sont, loin de risquer des expériences qui pourraient, provisoirement, en compromettre l'emploi; dans un temps de crise financière où le Trésor ne sait comment fournir au budget de la guerre un supplément de dix-sept millions; enfin, au lendemain de ces édits et de ces conflits qui ont tant inquiété la liberté des consciences, tant troublé la paix des âmes. Mais, ces soucis et ces scrupules d'un vrai gouvernement, M. Combes ne les a pas : il n'est le maître ni de son parti ni de lui-même. Quant à la hâte qu'il affecte, peut-être n'est-elle qu'un expédient de sa politique personnelle. Il a prévu, ce semble, qu'un programme si complexe, avec ses très graves difficultés, n'est pas exécutable en une saison. Il assurera, lui le mandataire de la majorité radicale et

socialiste, lui l'homme providentiel de l'anticléricalisme, la durée de son pouvoir, tant que l'élaboration des quatre réformes se prolongera : pourquoi ne serait-ce pas, de délai en délai, jusqu'à l'époque où seront élus, soit le nouveau président de la République, soit la nouvelle Chambre?

De tous les congrès où devait régner, cet été, le verbe de la secte et de la faction qui nous gouvernent, le Congrès radical de Toulouse avait été convoqué le dernier, vers la fin des vacances parlementaires, pour résumer ses commandements et manifester, plus haut et plus près, ses volontés. C'est vainement qu'on aurait attendu de lui une thèse, une doctrine, une définition de la République radicale et une exposition de ses principes. Ce parti n'est qu'un syndicat. Par quels moyens perpétuer sa domination gouvernementale? Quels sont les votes législatifs qui lui garderont sa clientèle, en alimentant sa popularité? Voilà l'unique question que le Congrès ait débattue, au fond : question de tactique, tout simplement. Sur la règle, les radicaux s'entendent : il n'y a pour eux de politique efficace que celle qui continuera l'action progressive de l'anticléricalisme. Sur la discipline, ils s'accordent également. M. Combes, dans sa brutalité irréligieuse et dans sa docilité ministérielle, satisfait tous leurs goûts et tous leurs intérêts : ils lui adressent leurs félicitations par un télégramme auquel il répond avec une joie orgueilleuse et la plus humble gratitude. Conséquemment, quiconque, même imbu de tout le radicalisme d'antan, n'est pas un approbateur zélé, un applaudisseur constant de M. Combes, n'est pas un radical orthodoxe. Ils sont là 1200 (dont 800 « délégués » de la Haute-Garonne), qui, d'une seule voix, prononcent l'excommunication majeure contre M. Doumer, M. Lockroy, M. Pierre Baudin. Rien n'aura pu plaire davantage à M. Combes, qui retranche si volontiers de la communion républicaine tous ses contradicteurs. Sans doute, quelques-uns des congressistes redoutent secrètement pour eux-mêmes ce rigorisme. Un de ces timides, M. Debierre, a eu la hardiesse de demander s'il fallait que les radicaux, tout en restant les alliés des socialistes, « se confondissent » avec eux, jusqu'à leur emprunter leur nom en guise d'épithète. Il a eu beau proclamer que le radicalisme pur suffit à « l'émancipation des masses ouvrières », à « la libération de tous les opprimés ». Ceux des radicaux qui croient nécessaire de colorer d'un peu de socialisme leurs candidatures, étaient les plus nombreux, dans ce congrès : ils ont réduit M. Debierre au silence. Si bien que ce congrès, qui, au commencement de sa session, se qualifiait officiellement de « radical », a fini par se reconnaître radical-socialiste.

Ces péripéties fournissent une preuve nouvelle à deux vérités de notre histoire : la première, c'est que, dans ces milieux démagogiques, la fureur des uns transforme toujours en violence le modérantisme des autres; la seconde, c'est que la terreur, autant que l'envie, agit sur tous, sur ceux-là autant que sur ceux-ci. On se rappelle comment Daunou jugeait les conventionnels. Un radical qui ne siégeait pas au congrès de Toulouse et qui montre parfois une indépendance d'esprit assez originale, rééditait ainsi, naguère, l'opinion de Daunou : « La Convention nationale fut une assemblée de lâches qui se sont entretués par peur d'être tués. » Les Jacobins de l'an 1904 ne se guillotinent pas, ils se contentent de se proscrire par des votes platoniques. Mais, fils dégénérés ou non des Jacobins de l'an 1793, ils n'ont profité d'aucune de leurs leçons : ce sont les mêmes passions, moins le patriotisme; les mêmes folies, moins les illusions; la même confusion, moins la tragédie.

Le Congrès radical de Toulouse a renouvelé, dans une série de vœux aussitôt votés que présentés, toutes les revendications usuelles du parti, mais il a demandé avec une insistance spéciale la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est la « question capitale », a dit M. Bonnet, dans son rapport, et il a formellement averti les hésitants que « le républicain qui alléguera, pour la séparation, qu'il ne l'avait pas inscrite à son programme », cessera d'être considéré, non seulement comme radical, mais comme républicain, parce qu'il aura « fait le jeu de la réaction ». Sous cette menace, les plus beaux courages fléchiront. Que, l'an dernier, un de ces mêmes radicaux eût proposé l'immédiate séparation de l'Eglise et de l'Etat, on se serait récrié; on l'aurait désavoué; on aurait dénoncé son imprudence; on aurait suspecté sa loyauté politique ou personnelle; on l'eût accusé de « faire » également « le jeu de la réaction »; on l'eût déclaré traître à la République. Tel est le sérieux des prétendus apôtres qui prêchent le parti radical, ou plutôt des praticiens qui mènent ses affaires. Les grands mots, les phrases redondantes et vides, qui persuadent aux radicaux qu'ils ont des idées, n'ont pas manqué dans le Congrès. M. Buisson, l'orateur attitré de toutes ces besognes de sophistique et de piperie, à Toulouse comme à Amiens, à Rome comme à Paris, a parlé. Il a péroré sur « les motifs philosophiques » qui nécessitent l'abolition du Concordat, « tout accord étant impossible », métaphysiquement « entre la raison et la religion ». On sait assez par l'anticléricalisme de M. Buisson, par son rôle, par ses procédés, qu'il ne veut séparer l'Eglise de l'Etat que pour la détruire. Mais, comme il est tou-

jours bénin, dans son fanatisme, et comme il n'oublie jamais le libéralisme dont il se targue d'être tout pénétré, il a bien voulu promettre aux « associations religieuses », devant le Congrès, « qu'elles auront toute liberté, tant qu'elles n'useront pas de moyens abusifs ». Les catholiques n'ont, vraiment, qu'à le remercier d'une garantie si rassurante! En attendant, ce libéral nous atteste son « équité », à sa manière : il annonce que c'est le projet de loi forgé par M. Aristide Briand qui servira de thème, de modèle, dans les débats du Parlement. Le Congrès le voulant, M. Combes le veut aussi. Il avait bien, dans son discours d'Auxerre, spécifié son dessein d' « élargir le projet Briand ». Les remontrances de M. Buisson, dans le Congrès, et celles de MM. Clémenceau et Ranc, dans leurs journaux, l'ont déjà décidé à « restreindre » plutôt, ce projet qui leur paraît régler trop généreusement l'affectation des édifices du culte. Il reste à savoir si la discussion que le Congrès ordonne d'engager « avant les élections générales de 1906 », M. Combes et ceux des radicaux, des socialistes mêmes, qui le régentent, sont résolus à la clore avant cette date.

Le projet de séparer l'Église et l'État a un adversaire que M. Combes n'attendait plus et qui ne devait plus parler : M. Waldeck-Rousseau. Parmi les notes publiées par sa famille pour venger sa mémoire, la plus intéressante, c'est un discours qu'il préparait en faveur du Concordat. Mais M. Waldeck-Rousseau n'est plus qu'une ombre et déjà il semblait l'être, pour la majorité, quand il parut, une dernière fois, à la tribune du Sénat. M. Combes l'a vaincu, mourant. Que sera-ce, mort? Ces notes sont celles d'un avocat éloquent, inquiet pour son honneur de ministre : elles plaident les circonstances atténuantes pour ses intentions; elles ne justifient pas ses actes; elles n'atténuent pas, dans les conséquences de ces actes, dans les événements, sa responsabilité. Soit. M. Waldeck-Rousseau désavoue l'usage inique, fait de sa loi; mais, cette loi, il l'a créée, pour qu'elle servît, avec son pouvoir despotique, avec son interprétation équivoque, aussi bien à un Combes qu'à un Waldeck-Rousseau. Il blâme M. Combes; il énumère les reproches qu'il lui adressa, dans une conversation du 6 août 1902; il nous le montre, louche et hypocrite, qui joue devant lui la comédie de la componction. Mais M. Waldeck-Rousseau, qui était sagace et qui aimait à mépriser les hommes, devait le connaître; si M. Combes, au lieu d'être l'exécuteur de sa loi, en est devenu le bourreau, c'est lui-même qui l'a désigné au choix de M. Loubet. M. Waldeck a été bien crédule, quand il a compté que les hommages de M. Combes lui assuraient sa

docilité, sa fidélité. Il n'a pas été moins imprévoyant, quand il a cru qu'il gouvernerait toujours son parti, même en cessant de régner. Il espérait que sa loi constituerait, selon son propre mot, « un statut » : ce n'est pas sans naïveté qu'il a pu le présumer, après avoir vu ce que sont devenues en France, depuis vingt ans, tant de lois qu'on avait jugées définitives. Il y a cependant un intérêt historique à constater que M. Waldeck-Rousseau réprouvait le gouvernement de M. Combes et lui déniait le droit de se dire son « continuateur »; un intérêt parlementaire, à recueillir les arguments qu'il a émis contre l'abolition du Concordat, si régaliens que soient ses raisonnements; un intérêt moral, à l'entendre traiter de « monomanisme » l'erreur de ceux qui, avec M. Combes, font de l'anticléricalisme un système gouvernemental et qui s'imaginent qu'il est l'essence même du régime républicain. Mais ce testament de M. Waldeck-Rousseau, quelques vérités utiles qu'il contienne, laisse un regret de plus à ceux qui déplorent les talents qu'il a dépensés dans l'œuvre néfaste de son ministère. Quelle belle réputation il a perdue, pour l'unique gloire d'être le précurseur de M. Combes!

Le Parlement a repris sa session, le 18 octobre. M. Combes n'a voulu se présenter à lui que le front ceint d'un nouveau laurier, fraîchement cueilli. Il avait achevé, en août, de fermer sa 13 904[e] école. Le souvenir en avait vieilli. Huit jours avant la session parlementaire, il a fait savoir aux vingt-trois évêques dont MM. de Saint-Sulpice dirigent les grands séminaires, qu'il leur accordait un délai d'un an, pour congédier les vénérables professeurs et les remplacer par des prêtres séculiers. Alléguer une excuse pour motiver cette proscription, M. Combes ne s'en est pas même inquiété : on sait seulement qu'il prétextera, au besoin, devant la Chambre, un incident survenu dans le grand séminaire de Dijon, pendant la querelle de Mgr Le Nordez et de son clergé : l'injustice qui procède du particulier au général, et qui opère en bloc n'a rien qui gêne M. Combes. C'était vers le moment où M. Chaumié, dont la sérénité oratoire rivalise avec celle de M. Loubet, proclamait, à Alger, en recevant l'archevêque, que « la paix, la concorde, l'union, le respect de la liberté de conscience sont des conquêtes républicaines ». Devant la Chambre, M. Combes s'est efforcé, dès la première séance, d'introduire immédiatement dans le débat sa politique religieuse. Trente-quatre interpellations le harcelaient, le pressaient. Quelques-unes sont instantes depuis quatre à cinq mois. Beaucoup intéressent la défense nationale, la vie économique, le prestige extérieur de la France. M. Combes a demandé qu'elles fussent ajournées et que

la Chambre voulût bien commencer par les interpellations qui visent « la politique religieuse » du gouvernement; la majorité s'est empressée d'y consentir. Cependant, si sûr que fût M. Combes d'affermir son pouvoir par la victoire anticléricale qu'il organisait ainsi, il y a eu, chez les radicaux, certaines velléités de scepticisme et presque de révolte. Les dissidents que le Congrès de Toulouse a irrités, en les effrayant par ses anathèmes, ont murmuré. MM. Bussière, Chaumet, Magniaudé, Vazeille se sont plaints que tout fût sacrifié à l'anticléricalisme, dans les rapports du ministère et de la Chambre. M. Vazeille a même dénoncé, par cette parole aussi nette que juste, l'artifice de M. Combes : « M. le président du conseil se sert de sa politique religieuse comme d'un paravent derrière lequel disparaissent toutes les autres questions. » Il n'en faudrait pas conclure que les dissidents d'hier seront des rebelles demain. Pour les calmer et les rallier, il reste aux mains de M. Combes des moyens d'intimidation aussi puissants les uns que les autres.

Dans toutes les résolutions de M. Combes, l'influence de M. Jaurès est plus que manifeste. M. Combes ne craint, en ce monde, que la chute du ciel, c'est-à-dire sa chute du pouvoir, et, comme sa destinée ministérielle lui paraît dépendre du bon ou du mauvais vouloir de M. Jaurès, il tremble devant lui, il n'ose pas lui désobéir. Hors du gouvernement, M. Jaurès a, par ce genre de dictature, plus fait pour son parti que M. Millerand ne l'a pu, dans le gouvernement. Grâce à la condescendance de M. Combes, il exerce sur le Parlement une autorité presque gouvernementale. Mais c'est surtout dans le pays que la complaisance de M. Combes a laissé agir le socialisme, en se conciliant M. Jaurès. Troubler l'ordre, encourager la violence, répandre l'anarchie, intimider les fonctionnaires, paralyser même l'empire des lois, le socialisme le peut de plus en plus, depuis deux ans que, M. Jaurès le voulant, M. Combes le permet. Les socialistes français sont les plus dangereux de l'Europe, parce qu'ils en sont les plus révolutionnaires, en même temps que les plus utopistes. Ce sont eux qui ont dicté aux Congrès d'Amsterdam et de Bourges, la condamnation du « réformisme » : il leur faut la destruction complète et instantanée de la société, pour la reconstruire aussitôt sur le plan, divers il est vrai, de leurs théories. Au Congrès de Rome, quand on a mis aux voix la question de supprimer l'enseignement religieux, les nationalités se sont partagées : les socialistes français et italiens ont voté la suppression; les Belges et les Allemands se sont prononcés pour la liberté. Chose curieuse, dans la psychologie de l'histoire : en matière de socialisme, ce ne sont pas les Allemands qui ont les

rêves les plus vagues, les conceptions les plus chimériques; ce sont les Français. Les Allemands dissertent, mais ils organisent; ils sont hardis, mais patients; ils veulent une discipline; ils administrent bourgeoisement leurs œuvres et elles prospèrent. Même sans Dieu », ils ne veulent pas rester « sans maîtres ». Ils ont beau être démocrates, collectivistes : ils croient difficilement à l'égalité; ils n'en ont pas la passion; ils professent l'opinion scientifique de Haeckel, qui, pendant la session du Congrès de Rome, répondait à un journaliste désireux de savoir ce qu'il pensait de « l'égalitarisme », dans la République de la Libre-pensée : « Je suis transformiste; je pense qu'il y aura toujours des animaux supérieurs et inférieurs. » Les socialistes allemands, enfin, sont des patriotes quand même. Dans le Congrès de Brême, ils ont rejeté toutes les motions des « antimilitaristes »; ils accorderont toujours à leur gouvernement tous les crédits qu'il demandera pour la défense nationale : M. Bebel l'a déclaré. Doucement et cruellement, ils sourient, quand ils apprennent que, sur la proposition de M. Jaurès, les socialistes de Carmaux, qui commencent par vouloir l'abolition de l'armée permanente, ont émis ce vœu, dans une réunion publique : « Ils saluent d'une espérance enthousiaste le jour où la France et l'Allemagne, pleinement réconciliées sous l'influence de la démocratie socialiste, travailleront ensemble en Europe et dans le monde à élever la civilisation, à affranchir le travail, etc. »

Quelle que soit l'occupation sectaire qui captive M. Combes, il faudra qu'il daigne s'en laisser distraire, pour que notre Parlement discute, avant le 8 décembre, l'accord anglo-français du 8 avril, déjà ratifié par le Parlement anglais : une stipulation diplomatique l'y oblige. L'accord franco-espagnol a, le 7 octobre, complété cette convention. Ce n'est qu'une simple « Déclaration », qui constate, d'une part, que l'Espagne veut, comme la France, maintenir l'intégrité de l'empire marocain et que, d'autre part, elle adhère au traité anglo-français dont le deuxième article dit très expressément : « Le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité de ce pays, de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires, dont il a besoin. » L'Espagne admet donc, non seulement en principe, mais comme une raison de fait, la légitimité de notre prépondérance au Maroc; elle ne conteste pas à la France la position éminente qu'elle y occupe; elle ne s'opposera pas à l'exercice de cette suprématie pacifique. Evidemment, la

bonne volonté de l'Espagne a sa rémunération dans les clauses secrètes qui fixent, comme l'annonce la « Déclaration elle-même, « l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent « pour l'Espagne de ses possessions sur la côte du Maroc ». Il est vraisemblable que ces « droits » et ces « intérêts » de l'Espagne, les clauses secrètes lui attribuent la faculté de les faire valoir dans une circonstance précise, et il est naturel que la région déterminée pour être leur champ d'action s'étende autour de ses « présides ». L'Espagne trouve un avantage à obtenir que l'Angleterre, avec la France, confirme là les titres historiques de sa propriété. Pour la France, il importait que l'Espagne n'ouvrît point la porte de l'Afrique à une tierce puissance, en l'introduisant dans ses « présides », avec telle ou telle concession de dépôt de charbon. En réalité, si la France et l'Espagne lient par des engagements réciproques leurs « droits » et leurs « intérêts », la France attire amicalement à elle l'Espagne, encore incertaine et comme errante, depuis quelques années, à travers les influences de l'Europe, notamment celles de Londres et de Berlin. Alors, le gouvernement français n'aurait plus besoin, au Maroc, que du temps avec beaucoup de sagesse et un peu de dextérité. Puisse l'avenir justifier ces espoirs!

La guerre de l'Extrême-Orient a eu, en Mandchourie, son épisode le plus dramatique, dans une bataille effroyablement meurtrière, la plus longue qu'on ait encore connue : bataille de Yantaï, du 11 octobre au 15; bataille du Cha-ho, du 15 au 19; une série de combats presque innombrables, qui entrechoquent près de 500 000 hommes, et qui ne finissent que pour recommencer, le jour et la nuit, sur des lignes perpétuellement changeantes, dans des villages trois ou quatre fois conquis et reconquis, dans des retranchements où les monceaux de cadavres s'élèvent trop haut pour qu'on puisse les piétiner et les franchir. Après une proclamation confiante et hautaine, un peu emphatique, Kouropatkine prenait l'offensive, le 11, sur sa gauche, pendant que le maréchal Oyama la prenait lui-même sur sa droite et au centre. Il tente, à son tour, un mouvement tournant pour rabattre Kuroki dans la plaine de Liao-Yang. Il se dirige contre Yantaï, après avoir occupé Beniapoudza, presque sans coup férir. Il lance contre l'ennemi deux corps d'armée; il en a trois autres sous la main, pour ses réserves. Mais il s'avance dans une région accidentée où il n'a aucune artillerie de montagne à emmener et où sa cavalerie ne peut pas se déployer. Il se heurte à des positions inaccessibles. Ses troupes sont forcées de se replier, cependant que Oku rompt le centre de l'armée russe et que

Nodzu déborde la droite. Les attaques et les contre-attaques se succèdent, acharnées, désespérées, le 12, le 13, le 14. La nouvelle d'une déroute désastreuse arrive à Saint-Pétersbourg et les clameurs s'élèvent déjà contre Kouropatkine vaincu, toujours vaincu. A peine se souvenait-on des ovations de son départ. Où étaient les icônes qu'on offrait à ses pieux baisers, pour qu'il les emportât dans ses campements? Et les bénédictions des popes? Et les chants de la foule? Kouropatkine a éprouvé cette ingratitude publique, si facile et si prompte dans les vicissitudes de la guerre. Mais, avec son sang-froid, son esprit lucide, sa ténacité, il est, pour la résistance ou la retraite, presque un capitaine de génie. La déroute, ce n'était, hier, que la défaite. Voici, au lendemain, une lutte nouvelle, une sorte de victoire. Le 15, Kouropatkine avait arrêté l'élan japonais. Le 16, il reprend l'offensive; il refoule l'ennemi. Le 17 et le 18, il le bat, sur les deux rives du Cha-Ho, d'abord à la colline Boisée, puis à la colline de l'Arbre isolé. Le 19, toutes ces armées, exténuées et décimées, se reposent dans une trêve à laquelle les réduisent tant d'efforts surhumains qui n'auront pas même eu, d'un côté ou de l'autre, un effet décisif. Le Cha-Ho les sépare à cette date. Elles n'ont ni gagné ni perdu aucun terrain dont l'importance soit appréciable. Les Japonais sont aussi loin de Moukden, le 19 octobre, que le 11, et Kouropatkine, qui ne songe pas, provisoirement, à se retirer vers Tie-ling, défend Moukden sur les bords du Cha-Ho. Cette bataille de neuf jours n'aura été qu'une vaine tuerie, sur laquelle ne brille pas même un rayon de la vraie gloire.

L'Europe assiste au spectacle de cette guerre avec une sorte de stupeur. Elle voit surgir d'un coin de l'Asie, presque ignoré encore il y a un demi-siècle, un petit peuple qui devient une des grandes forces du monde, puisqu'il est victorieux, depuis huit mois, d'une de ses plus grandes puissances. Le Japon forme une race active, énergique, audacieuse; enflammée par l'orgueil le plus ardent; animée d'un patriotisme fanatique; qui a le goût, naturel et social à la fois, du sacrifice, et un héroïque mépris de la mort; capable des plus longues ambitions et des plus longues haines; chevaleresque parfois, mais plus par vanité que par générosité; douée de l'esprit le plus pratique; astucieuse et perfide; industrieuse dans la guerre, comme dans la paix; habituée, en tout temps, à se faire de la guerre un métier et un art, un besoin et un luxe; studieuse et prévoyante; portant dans l'organisation de son armée son amour de la précision et de la minutie. Sans doute, cette armée ne s'est pas mesurée avec celles de l'Europe

qui sont le mieux préparées depuis 1871. On peut dire aussi que ses généraux sont plus des tacticiens que des stratégistes et qu'ils n'ont pas encore su profiter d'une seule de leurs victoires. Mais qu'ils aient pu mener une telle campagne avec une telle supériorité; qu'ils aient pu mettre en échec cette armée russe, si robuste, si intrépide et l'empire immense qu'elle a derrière elle, c'est un fait qui change, sur tout un continent, certaines données de l'avenir. On pressent que, si le Japon triomphait, s'il façonnait la Chine à sa discipline militaire, s'il entraînait les mille peuplades maintenant assoupies sous la domination russe ou anglaise, l'Asie redeviendrait redoutable pour l'Europe, comme aux époques de ses légendaires invasions. Quand même elle se contenterait de vouloir chasser les Européens de tout son territoire, selon le rêve japonais, la lutte serait gigantesque, le péril terrible. Peut-être cette considération commence-t-elle à devenir une prévision, dans les chancelleries qui souhaitaient le plus vivement naguère l'humiliation de la Russie. Un temps peut venir où l'Europe devra cesser de n'être, comme aujourd'hui, qu' « une expression géographique ».

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sur les chemins de la croyance. Première étape : *l'Utilisation du positivisme*, par M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. 1 vol. in-12 (Perrin).

Voici un livre qu'il faut avoir lu — pour le relire. Mais, pour l'étudier, il importe de se rendre compte exactement du point de vue où s'est placé l'auteur.

Il croit qu'un instrument n'est pas mauvais en soi parce qu'il n'a jamais fait encore que des blessures, et qu'il est permis de s'en servir pour opérer le bien quand on possède la main assez ferme pour le diriger et l'esprit assez attentif pour mesurer la portée de ses coups.

Et c'est pourquoi, voyant le succès de la méthode positiviste parmi les esprits antichrétiens, il n'a pas voulu leur en laisser l'exclusif bénéfice. De cette arme de combat, il a fait une arme d'apologétique. Le nouveau n'est point mauvais par le fait même de la nouveauté. Et quand on reproche à M. Brunetière de marcher en des chemins inexplorés avant lui, il répond, avec son esprit habituel, qu'il est peut-être temps de prendre l'offensive, puisque la défensive ne nous défend plus guère.

Quoi qu'il en soit, quand un homme de sa valeur parle avec sa sincère loyauté, il a droit d'être discuté dans les mêmes conditions.

Journal de bord d'un aspirant, par Avesnes. — 1 vol. in-12 (Plon).

Le succès obtenu dans nos livraisons par ces *impressions* d'un « midship » accueille le volume où on les retrouve complétées et développées. Nous n'avons pas à rappeler ici les qualités de pensée et de forme que nos lecteurs ont vivement goûtées et qui ont déjà valu au jeune écrivain les éloges les plus flatteurs.

Nous signalons simplement la mise en vente de l'ouvrage, en nous réjouissant qu'un jeune officier de marine parle de ce grand corps et de ce beau métier avec une flamme et une passion qui n'excluent pas la clairvoyance. Certaine lettre à un fistot déprimé par la lecture d'œuvres débilitantes, est un acte de courage et de justice qu'on ne saurait trop louer. C'est la revanche des grandes idées et des hauts sentiments sur les petits calculs et les défections intéressées. C'est aussi la revanche des traditions patriotiques ; et l'auteur, ayant de qui tenir, est digne de sa lignée.

Georges Servières : **L'Allemagne française sous Napoléon Ier**, d'après des documents inédits tirés des Archives nationales et des Archives des Affaires étrangères, avec une carte des territoires annexés. — 1 vol. in-8o (Perrin.)

Pour ses débuts comme historien, M. Georges Servières s'est attaqué à une question difficile et intéressante, l'essai de transformation, sur l'ordre d'un monarque omnipotent, d'une région essentiellement allemande : Hanovre, Oldenbourg, duchés de Brême et d'Insbrück, en une province française. Il expose les raisons politiques qui conduisirent le premier consul d'abord, l'empereur ensuite, à faire occuper par ses troupes, puis à annexer les territoires à la France, qui fut ainsi prolongée jusqu'à l'embouchure de l'Elbe et à la Baltique. La principale de ces raisons, la seule même, fut la nécessité de fermer à l'Angleterre ses débouchés sur le continent. C'est pour l'auteur l'occasion d'étudier en ses plus petits détails, avec une conscience et une compétence remarquables, l'application de ce blocus continental, auquel le système des *licences* vint apporter bientôt une atténuation, et les résultats qu'il devait produire dans les cités commerçantes telles que les villes de Hambourg, Brême et Lubeck, en relations d'affaires avec les ports anglais et les colonies anglaises.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

LE MAROC ET L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

I

Il est bien délicat d'apprécier une convention dont une partie a été officiellement publiée et l'autre cachée avec soin par les deux puissances intéressées. Je laisse à d'autres le souci de déclarer qu'une diplomatie démocratique se doit plaire au grand jour, qu'elle ne comporte point de secrets, et que toute réserve, même en pareille matière, est une atteinte au droit du dernier électeur français, sinon du dernier humain, de savoir par le menu quels seront les droits et les devoirs de la France et de l'Espagne au Maroc. Il est permis, sans se rendre coupable, je l'espère, d'un manque d'égard pour la constitution démocratique de notre pays, d'estimer que, d'une part, la diplomatie, sous différents régimes politiques, a les mêmes obligations; qu'en république, comme en monarchie, la parole est d'argent, mais le silence est d'or, et que tout dépend des circonstances. Or ces circonstances ne sont connues que d'un seul personnage en France, dont le périlleux office, très honorable par cela même, consiste à garder les secrets qui pèsent trop lourd pour être livrés à l'opinion publique, et dont la violation risquerait de coûter plus cher à notre intérêt que le secret ne coûte à notre amour-propre d'électeurs démocratiques. Cet homme, c'est M. Delcassé, notre ministre des affaires étrangères, qui n'a pour confident et pour garant, en ces délicates affaires, que le premier magistrat de la république. Nous devons supposer bien pesées par l'homme qui en a la charge, les responsabilités de la diplomatie française. Il n'y a point de diplomatie sans crédit, il n'y a point de diplomate sans secret : et cela vaut sous la république la plus libre, si nous la sommes, comme sous la monarchie la plus autocratique, s'il en est encore qui mérite ce nom.

Il ne nous reste donc, sans entrer dans le détail, et pour cause, de la convention franco-espagnole, qu'à raisonner sur les avantages et les inconvénients généraux d'une entente privilégiée

avec l'Espagne, qui se superpose en couronnement à l'entente cordiale avec l'Angleterre. Il y a deux témoins et deux signataires de ce que nous avons obtenu au Maroc. Dans quelle mesure ces deux témoins peuvent-ils se transformer en acteurs? Par quels moyens l'un ou l'autre, et spécialement aujourd'hui l'Espagne, pourrait-il passer de la collaboration à l'antagonisme, de l'amitié au malaise ou à pis encore, voilà ce qu'il faut essayer de prévoir. Le traité qui consacre notre prééminence politique et administrative au Maroc appartient justement à la catégorie de ces traités très souples, desquels on peut tirer tout ou rien. Je redirai donc ici ce qu'il m'a paru utile de signaler déjà à propos de la convention franco-anglaise. Tous les jours que nous dépenserons en commentaires du traité au lieu de les dépenser en applications avantageuses de ce qui s'y trouve permis, sera du temps perdu. Mais pour agir, même munis d'un traité, il faut connaître ce qui résultera fatalement, — et en dépit des articles encourageants ou prohibitifs qui constituent le secret, — de la poussée générale de l'Espagne, soit au voisinage de ses possessions du Maroc, soit dans toute autre région de l'empire chérifien.

II

Le texte même de l'accord franco-espagnol est bref et se pourrait résumer en deux lignes; mais comme les textes diplomatiques sont significatifs dans leurs moindres détails, nous donnons ici les termes mêmes de la déclaration :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne, s'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent, pour la France, de ses possessions algériennes, et, pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, et le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne ayant, en conséquence, donné son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Egypte, dont communication lui a été faite par le gouvernement de la République française, déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan.

Un premier coup d'œil jeté, même furtivement, sur cette longue période, qui n'eût certes point perdu à être mise en latin, mais qui prouve que le français est la langue diplomatique par excellence, même quand il est à périodes, suffit pour montrer quels avantages nous reconnaît l'Espagne : ce sont précisément ceux qui sont énoncés dans la convention franco-anglaise. En conséquence, l'Espagne reconnaît à la France le rôle de « veiller à la

tranquillité du Maroc et de lui prêter assistance pour toutes les réformes administratives, etc. ». En outre, l'intégrité du territoire marocain est garantie par l'Espagne comme par nous-mêmes. Par surcroît l'Espagne reconnaît l'indépendance de l'Egypte, ce qui ne doit pas gêner beaucoup la Grande-Bretagne qui depuis longtemps a prêté, sans y être invitée, son concours au khédive pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il avait ou n'avait pas besoin. En réalité, France et Espagne prennent l'engagement mutuel de ne rien annexer; la France devient, en plus, non pas la protectrice du Maroc, mais la vigilante gardienne de sa tranquillité et sa prêteuse d'assistance pour toutes les réformes. Ce qui n'est pas dit dans le traité, et ce à quoi remédient, sans doute, les articles secrets, c'est justement « l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent pour l'Espagne de ses possessions sur la côte du Maroc ».

Disons tout de suite que sous cette forme un peu longue et parallèle qui met en balance les droits et les intérêts de l'Espagne, ce texte signifie, assez clairement pour nous satisfaire, assez obscurément pour ne point blesser l'Espagne, que nous exercerons désormais sans opposition la tutelle de bon et gracieux voisinage que nous conférait l'accord franco-anglais. C'est l'essentiel pour l'avenir, si nous savons faire en sorte que notre avantage politique et moral ne soit point étouffé, avant trente ans, sous les avantages économiques que sauront prendre les puissances étrangères.

En ce qui touche les clauses non publiées, je suppose que personne n'est dans le secret des dieux. Toutefois, aussitôt après les dieux, c'est-à-dire, en la circonstance, après les ministres, le chef du parti colonial français, l'héritier de Jules Ferry et de Gambetta, M. Eugène Etienne, est le mieux placé et le plus accoutumé aux énigmes coloniales pour deviner en bon prophète le caractère des clauses secrètes. Je n'hésite donc pas à citer ici son opinion autorisée, bien que, dans la circonstance, je sois très loin de partager son optimisme :

J'ai toujours pensé, dit-il, et je pense qu'il est juste que l'Espagne, à qui ses possessions de l'Afrique du Nord créent des droits et pour qui tout le monde en France éprouve une sympathie vraie, bénéficie, en y prenant part dans des limites géographiques définies, de l'effort économique qui va se développer sous notre initiative. Tout un programme est à établir. Il y aura des ports à créer, des ponts à édifier, des chemins de fer à construire. Il est naturel que, dans la région où elle a des intérêts, l'Espagne ait sa part de tout cela. Il est naturel que, dans les conseils d'administration qui seront constitués pour l'exploitation de toutes ces affaires, l'Espagne soit représentée. Il est naturel enfin

qu'elle trouve dans cette participation équitablement déterminée, la preuve de notre amicale loyauté. Voilà quel peut être et quel doit être selon moi, le sens des clauses secrètes. Si cette hypothèse est exacte, l'arrangement franco-espagnol est excellent...

Je n'ai pas, assurément, au même degré que M. Etienne, le don de deviner les articles secrets des traités coloniaux qui, pour sa perspicacité, et son influence dans le monde colonial, cessent aisément d'être des mystères. Il ne me reste que la ressource de faire l'effort familier aux lecteurs des journaux qui publient des problèmes de jeux un peu difficiles.

Ne pensons pas seulement à envisager la question du point de vue de l'intérêt français. Faisons un égal effort pour nous rendre compte de l'avantage que peuvent rencontrer les Espagnols dans les termes de l'accord qu'ils ont signé avec nous. Si j'étais Espagnol, ma joie ne serait pas sans mélange. Je penserais que, si la convention signée avec la France donne à mon pays des avantages économiques, comme l'exploitation des ports (car on ne les fera sans doute pas construire à l'Espagne sans lui permettre de les exploiter), comme l'édification des ponts, comme l'établissement des chemins de fer, il ne m'est pas prouvé qu'un Allemand, ou un Russe, ou un Autrichien, ou un Italien seront exclus de ces avantages dans le reste du Maroc. Moi non plus, Espagnol, je ne serai privé de concourir à ces lucratives affaires dans le reste de l'empire chérifien, car la liberté éonomique, qui durera pendant trente ans, semble bien indiquer cette large hospitalité de la France à l'égard de tous : et justement ce qui rend mon patriotisme espagnol un peu perplexe, c'est qu'on me dresse une carte de la région du Nord-Est où je jouirai de ces avantages, qu'on assigne à cette région des limites, alors qu'il n'en est pas besoin, puisque je pourrai être partout constructeur de ports et de chemins de fer.

Cet Espagnol ne me paraîtrait pas mal raisonner et sa logique pourrait aussi intriguer le Français que je suis. « Comment, me dirai-je, voilà que nous faisons une part privilégiée et limitée à l'activité économique de l'Espagne dans le voisinage de ses possessions ! C'est fort bien, mais alors je ne comprends plus pourquoi l'accord franco-anglais, contresigné par l'Espagne, contient une touchante invocation à la liberté commerciale. »

Mettons même que les puissances autres que la France et l'Espagne soient simplement garanties contre des tarifs préférentiels qui favoriseraient les marchandises françaises dans les ports et sur les chemins de fer marocains. Le texte de l'accord franco-anglais ne renferme-t-il pas des termes vagues qui laissent bien

entendre que les Anglais seront sur le même pied que les Français au Maroc pour les travaux publics? Et alors l'Espagne serait moins privilégiée que la Grande-Bretagne : et à ne considérer les choses que d'un point de vue économique, il serait faux que la France prête spécialement son assistance économique et financière au Maroc.

D'ailleurs, si l'on veut se donner la peine d'envisager à l'avance le mécanisme de l'aide financière et économique que la France pourra prêter au sultan du Maroc, il n'est pas difficile de se convaincre que les avantages de ce prêt ne seront pas assurés aux seuls Français. Est-ce le gouvernement français qui fera un emprunt pour donner au sultan du Maroc les ressources nécessaires à la construction des chemins de fer et des ports? Entendons-nous bien. Même si c'est l'Etat français qui lance l'emprunt, on se demande quel moyen il y aura de s'assurer que les actions et les obligations des chemins de fer marocains vont dans des portefeuilles français plutôt qu'allemands ou anglais.

Au temps où nous sommes, le mécanisme de la haute banque peut réduire à néant les apparences d'intérêt direct pris par un Etat dans les chemins de fer d'un autre Etat même protégé. A plus forte raison si, comme il est vraisemblable, ce sont des maisons de banque françaises, ou résidant en France, ce qui n'est pas la même chose, qui prennent en mains l'emprunt des chemins de fer et des ports, les Français n'auront d'actions et d'obligations que ce qu'il plaira aux organisateurs internationaux de l'emprunt, résidant dans une rue de Paris, de leur laisser. J'espère qu'il n'est plus personne d'assez jeune en France, dans le monde politique, pour ignorer ces vérités élémentaires. Le prêt des capitaux n'est pas nécessairement un avantage pour le peuple chez qui demeurent les banquiers qui font le prêt, mais bien pour ces banquiers qui peuvent être ou n'être pas Français et pour leurs clients, qui forment une liste essentiellement internationale. Le gouvernement français estimerait-il que c'est un avantage de donner sa garantie à un emprunt de chemins de fer et de ports, au lieu d'une charge? Une garantie est toujours une charge : on ne peut lui donner le caractère d'un gain que s'il y a, en face des clauses de garantie de l'intérêt, des clauses équivalentes de partage des bénéfices pour les caisses de l'Etat français. Est-ce cela que nous aurons au Maroc?

En vérité, si l'accord franco-espagnol n'est que le developpement logique d'une politique libre-échangiste que l'on n'ose pas montrer avant de longues années, dans l'espoir que la France sera convertie aux doctrines de Cobden dans l'intervalle, nous

n'en retirerons pas grand avantage. Que l'on place un certain nombre de nos compatriotes dans des conseils d'administration, dans des emplois de chef de gare ou de gardien de phare, cela ne constitue point de larges bénéfices économiques. Il ne peut y en avoir que dans le cas où c'est bien de l'argent français qui ferait l'avance de la construction du réseau et qui serait rémunéré par son exploitation : et cette preuve de la nationalité des capitaux, dans la condition actuelle du marché financier, il est à peu près impossible de la faire, sauf s'il y a une union fraternelle des chemins de fer de l'Etat français et des chemins de fer de l'Etat marocain, construits aux frais des deux budgets fraternellement associés et alimentant les deux budgets par leurs recettes. Le prélude de notre intervention financière ne justifie pas cet espoir, puisque le premier emprunt consenti au sultan est bien consenti par une banque ayant son siège en France, et digne de toute admiration par l'habileté de ses chefs, mais qui, comme toutes les banques de France, excepté la Banque de France, est essentiellement internationale. Il y a déjà beaucoup de Parisiens qui savent que l'activité de leur « métropolitain » est très avantageuse à des porte-monnaie belges : ce qui se passe en plein Paris ne peut-il donc se passer au Maroc? Voilà des considérations auxquelles il faudrait s'arrêter plutôt que de se laisser enivrer par les termes pompeusement optimistes du traité.

Il n'est qu'un moyen d'assurer à ses nationaux la prééminence économique dans un pays ouvert à la colonisation : ce moyen, c'est une union douanière entre le pays colonisateur et le pays colonisé, à l'exclusion des autres peuples, ou la stipulation d'avantages particuliers réservés aux sujets des deux pays qui s'associent, soit pour l'exécution des travaux, soit pour la souscription des titres. Je ne veux pas dire que nous étions en mesure d'obtenir au Maroc de pareils avantages, mais je refuse de croire que sous le régime libre-échangiste des trente premières années, nous ayons de grandes chances de prévaloir économiquement sur le marché marocain. Nos industriels et nos commerçants seront dix fois intelligents s'ils y réussissent, dans les conditions qui leur sont faites pour cette longue durée. Je ne pense donc pas que l'on concède peu à l'Espagne, et aux autres puissances, en leur concédant de prendre part à l'effort économique; car c'est cet effort qui est fructueux et non pas l'effort administratif qui, tout au contraire, est coûteux. Le temps est passé où la prééminence diplomatique et la supériorité administrative assuraient les bénéfices d'ordre économique. Les Français sont abondamment payés pour savoir le contraire, puisqu'ils possèdent, en pleine autorité,

certaines colonies, comme le Dahomey, la Côte d'Ivoire et la Guinée, qui font économiquement la fortune des Anglais et des Allemands.

III

Sans prétendre que la connaissance des clauses secrètes de l'accord franco-espagnol du 7 octobre soit chose secondaire, je voudrais rappeler à nos compatriotes les conditions générales dans lesquelles se fait aujourd'hui la mise en valeur des pays ouverts à l'initiative européenne, soit à titre de colonie, soit sous le nom de protectorat, soit avec l'indication vague et spécieuse de « zone d'influence ». Si l'on demandait à un Marocain instruit et que rien ne contraint à « sauver la face », suivant la mode turque, ce qu'il pense des accords anglo-français et franco-espagnol, il répondrait sans doute qu'il lui importe assez peu de savoir par qui son pays sera mangé ou à quelle sauce diplomatique, puisqu'il sait que son pays sera mangé. Nous Français avons d'autres raisons d'être anxieux de savoir comment le Maroc sera..., mettons « absorbé, civilisé, » si l'on veut, et au bénéfice de qui. Bref il me paraît de peu d'importance de savoir comment s'enchaînent les phrases des articles secrets dans lesquelles il y a sûrement nombre d'expressions qui se balancent heureusement, se font équilibre, et, par leur élégante symétrie, promettent de l'espoir aux deux signataires et n'en désespèrent aucun. L'homme qui a lu l'accord franco-anglais, le traité de protectorat tunisien et autres instruments diplomatiques du même genre et de la même époque, et qui connaît d'ailleurs les usages diplomatiques comme on savait jadis les usages des cours, ne serait sans doute pas bien en peine de trousser un pastiche de la convention qui intrigue tant les esprits. Il doit y avoir dans ces fameux articles sibyllins des phrases attendries sur le « désir de la France et de l'Espagne de confirmer leurs relations d'excellent voisinage tant en Afrique qu'en Europe, le souci délicat de ne contredire ni l'autorité supérieure que la France a assumée, ni les intérêts légitimes qu'une tradition respectable a consacrés pour l'Espagne » : peut-être le mot de zone d'influence espagnole n'y est-il point prononcé, mais quand les diplomates trouvent trop précis même un terme de cette nature, ils ne sont pas encore embarrassés pour trouver quelque chose de plus vague encore. C'est ainsi que lorsqu'il fallut régler avec la Grande-Bretagne l'épineuse question du bas Niger, on vit tout à coup surgir victorieusement du chaos des mots défunts du dictionnaire diplomatique les termes de « loge »; et je tiens pour sûr que le diplomate qui fit cette trouvaille ne fut

point longtemps considéré comme un esprit vulgaire. Nous pouvons soupçonner encore que les Espagnols de la province d'Oran et les immigrants d'Espagne au Maroc se seront réservé une sorte de charte privilégiée d'établissement. Il est plus assuré encore que le service militaire des jeunes Espagnols établis au Maroc doit être réglé comme celui de leurs compatriotes d'Algérie, à cela près qu'ils seront nominalement incorporés dans des contingents de police marocaine au lieu de l'être dans des régiments dépendant directement de la France. Que sais-je encore! Un journal espagnol nous dit qu'il y a des cartes annexées aux fameux articles secrets. Serait-il indiscret de faire un effort pour en déterminer la nature, par hypothèse? Nous ne serions pas étonné outre mesure qu'il y eût là quelques croquis indiquant la jonction des villes espagnoles de la côte marocaine avec la voie ferrée qui unira le Maroc aux lignes françaises d'Algérie, avec une clause de réserve permettant l'exploitation par des capitaux, des ingénieurs et des employés espagnols, dans cette zone privilégiée. Je ne serais pas davantage stupéfait non plus que la question de la pêche côtière eût été réglée avec une carte à l'appui. L'étude des antécédents militaires et diplomatiques de la région, par exemple des stipulations de 1844 et 1845 relatives à la frontière franco-marocaine pourrait bien avoir inspiré à quelques esprits subtils le goût de donner aux garnisons espagnoles, plus ou moins habilement transformées en collaboratrices des troupes de police du Maroc, une sorte de droit de poursuite jusqu'à une distance qu'une carte indiquerait. Ce n'est pas là une action militaire, que personne ne s'y trompe! C'est une sorte d'amicale collaboration de police et d'ordre avec la France, une entente amiable de sécurité entre peuples ayant les mêmes intérêts... Quelques-uns ajouteront « la même race » et exhumeront pour la circonstance le souvenir des excellents métis que furent les Celtibères. Je demande pardon aux lecteurs de ces raisonnements par analogie : mais la diplomatie n'est-elle pas ce qu'il y a au monde de plus stable dans ses traditions écrites? Et la gloire du protocole ne consiste-t-elle pas justement dans l'art de répéter souvent les mêmes choses dans des termes divers ou de mettre des choses diverses dans les mêmes termes?

IV

C'est un procédé peut-être blâmable que de pousser à l'extrême, même avec l'intention de se reprendre ensuite, une hypothèse défavorable : c'est ce que l'on appelle se faire l'avocat du diable. Que dirait donc l'avocat du diable, après une lecture attentive

de l'accord anglo-français relatif au Maroc et de son corollaire franco-espagnol? Il est bien entendu que c'est ici le diable qui parle, et non l'auteur de cette étude; celui-ci est loin d'estimer excellents ces traités, mais il croit que dans la complexité des questions coloniales d'aujourd'hui, il existe des moyens de tirer un excellent parti de mauvais traités, vu qu'on a parfois tiré un très mauvais parti de traités excellents. Le diable estimerait que ce n'était pas la peine de mettre en mouvement tant de chancelleries et tant de « cordialités », puisqu'il y en a plusieurs maintenant, pour aboutir à la reconnaissance de l'intégrité du Maroc. La meilleure garantie serait que la France fût forte, eût une armée puissante et respectée, aussi bien au dedans qu'au dehors, puisqu'il faut le dire aujourd'hui, et une marine administrée comme par Colbert. Avec ces deux instruments qui ne sont point protocolaires, nos ministres des affaires étrangères n'auraient eu, pour faire respecter cette intégrité précieuse de l'empire voisin, qu'à murmurer un petit *noli tangere*. Voilà pour la politique pure. Quant à la pénétration économique des intérêts français au Maroc, on eût profité par exemple, toujours sur le conseil du diable, qui n'est point philanthrope ni pacifiste, de la complicité du sultan du Maroc dans les violations de frontière algérienne, pour lui imposer fraternellement et de bonne amitié une convention relative au prolongement des chemins de fer algériens au Maroc : la même inspiration eût poussé notre office des affaires étrangères et notre ministère du commerce à subventionner d'excellentes lignes de cabotage qui auraient enserré le Maroc par ses ports, entre les dernières escales du Sénégal au Nord et les plus occidentales de l'Algérie, dans l'Oranie. Mais, assurément, le raisonnement du diable doit être boiteux, comme le diable lui-même; et pour réfuter toute cette politique à l'ancienne mode, sans phrase ni phraséologie, on invoque les dangers que courrait assurément l'indépendance du Maroc, du fait de puissances très âpres à la curée dans l'Afrique du Nord, par exemple de l'Allemagne, dont nous font peur, avec un grand renfort d'airs mystérieux, tous les officieux et tous les optimistes qu'enchante la convention franco-espagnole.

Vous me direz en vain que l'Allemagne est une puissance coloniale qui excelle à opérer dans les colonies d'autrui par les seuls moyens de la finance et du commerce, et dont la politique consiste justement à épargner toujours les os de ce fameux « grenadier poméranien » que Bismarck ne voulait point sacrifier pour acquérir des colonies. Vous insinuerez vainement que l'Allemagne se trouve fort bien de ce système d'exploitation des colonies

d'autrui et qu'elle n'avait vraiment aucun besoin d'une expédition au Maroc ni d'une occupation de dépôts de charbon, dès le moment qu'elle avait l'assurance d'être aussi bien traitée à Tanger, Mogador, etc., etc., qu'elle l'est à Cherbourg, Grand-Bassam, Kotonou et Saïgon. Certainement le ministre des affaires étrangères a la preuve manifeste qu'il fallait absolument négocier et traiter sans attendre une semaine de plus. Comment oser supposer qu'il n'y ait pas sous toute l'affaire un secret de cette nature, puisque même l'accord franco-espagnol consiste surtout en secrets?

De plus méchants esprits encore feront un retour vers la politique antérieure à l'entente cordiale dont nous recueillons les fruits et auront l'audace de prétendre que si nous ne nous étions point jetés dans les bras de l'Angleterre, l'Allemagne nous eût volontiers aidés, ou laissés faire au Maroc comme ailleurs, et que la nécessité d'échapper à une occupation allemande quelconque de ports marocains dérive justement du déplaisir qu'on a fait à l'Allemagne en adoptant une politique résolument anglaise. En cette matière aussi je dois croire, sans en avoir le moindre indice, que la diplomatie française a été déterminée par des renseignements tout à fait graves, à fuir à tout jamais la politique d'entente coloniale avec l'empire allemand. L'avenir découvrira assurément les preuves de ce que j'avance ici à titre d'hypothèse; à notre époque, où il est assez dangereux d'avoir une foi, il reste permis ou devient ordonné d'avoir foi dans le ministre des affaires étrangères.

Je puise ce sentiment dans la constatation d'un fait très remarquable, c'est qu'à la Chambre des députés et au Sénat, on ne s'occupe presque plus jamais des questions de politique extérieure : c'est donc qu'il n'y a lieu de rien craindre et que tout est pour le mieux. Les vieilles monarchies imposaient à la nation le secret d'Etat; les monarchies constitutionnelles se laissaient interpeller et défendaient longuement devant les représentants du peuple leur politique extérieure : on n'accusera pas notre démocratie d'abuser du régime parlementaire en cette matière. Mais le secret d'aujourd'hui, ce n'est plus le secret ordonné du temps de la monarchie absolue, c'est le secret voulu de toute une nation qui entend à demi-mot, depuis le premier électeur jusqu'au dernier, les délicatesses de la politique étrangère, et qui, loin d'abdiquer entre les mains du ministre, lui apporte, sous forme du silence de ses représentants, l'adhésion la plus enthousiaste. Il fut des temps où la convention avec l'Angleterre relative à Terre-Neuve eût soulevé des colères et presque des insurrections dans les pays de pêche de l'Ouest. Aujourd'hui nos mœurs

sont devenues douces! Il y a bien dans ces régions une profonde douleur, une opposition réelle, des conciliabules qui, d'ailleurs, ne réunissent que des gens vraiment intéressés, mais comme la grande presse est silencieuse! Or, en de pareilles matières, n'est-il pas vrai que c'est l'opinion de la grande presse qui compte, et non pas celle des pêcheurs et des marins?

Il est une observation qui serait de nature à nous inspirer quelque soupçon sur l'avantage ou même sur l'innocuité des clauses secrètes, c'est l'approbation unanime de la presse espagnole. Je sais bien qu'il peut y avoir des traités sans dupes, comme des batailles sans morts, mais cela passe pour être l'exception; et quand, dans une négociation, l'on voit l'une des parties fort satisfaite et l'autre seulement animée d'une gracieuse résignation, on est porté à croire qu'il y a bien quelque chose à quoi l'on se résigne d'un côté, et qui, par conséquent, n'est point un avantage.

Le journal officieux du parti libéral, *el Correo*, se réjouit de « l'impression favorable que des personnages de tous les partis ont emporté du peu que M. Maura leur a communiqué du traité franco-espagnol ». Il est symptomatique d'observer qu'en Espagne il y a satisfaction unanime en connaissance ou quasi-connaissance de cause, tandis qu'en France, il y a méfiance, ici résignée, là un peu aigre. *El Correo* déclare que l'adhésion de l'Espagne à l'accord anglo-français du 8 avril a été obtenu « moyennant des compensations qui sauvegardent les droits de l'Espagne, dans la région qui l'intéresse directement ». Ce terme de localisation géographique, « région qui intéresse directement l'Espagne », est d'assez mauvais augure. Une dernière phrase de ce journal, bien informé et rigoureusement rédigé, peut inquiéter en France : c'est la phrase où il est dit que « cet accord rend, en outre, plus étroites nos relations avec la France et l'Angleterre, ce qui est d'importance capitale pour le développement futur des événements ». Est-ce un simple témoignage de l'amitié idéale qui va rapprocher les trois puissances ou l'indication à demi-mots de quelqu'une de ces clauses qu'on voudrait deviner et que les hommes d'État français, moins heureux que leurs confrères d'Espagne, n'ont pu que vaguement soupçonner, voilà qui est de première importance. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin.

Nous savons, par un autre journal espagnol, le *Heraldo*, que, d'une part, l'Espagne, au cours de ses négociations avec la France, a exigé ou souhaité (la diplomatie a de ces euphémismes), l'arbi-

trage de la Grande-Bretagne; ce n'est point assurément un manque de confiance en nous, mais c'est une recherche, mettons surérogatoire, de garanties qui atteste que la Grande-Bretagne est aussi cordiale avec l'Espagne qu'avec nous, ou ne l'est pas plus avec nous qu'avec l'Espagne, puisqu'il s'agit de cordialité dans ces questions d'affaires. Les statisticiens qui dressent le catalogue du nombre d'articles des traités, et les bibliothécaires dont le cœur doit tressaillir d'aise à la perspective de posséder un jour dans quelque armoire de fer ce traité secret, apprendront avec joie que le traité contient dix-huit clauses avec des cartes et une annexe, et que le public devra attendre quinze ans avant de les connaître. Donc, en 1929, les gouvernements de France et d'Espagne porteront à la connaissance du monde ce que le monde saura déjà, car les clauses secrètes donneront forcément lieu à une application publique qui permettra, à brève échéance, de savoir en quoi elles consistent. Il suffira, pour faire cette petite opération, de constater dans quelles conditions les Espagnols sont admis aux emplois marocains, d'administration, de gestion des chemins de fer, d'organisation des ports, de douanes, et dans l'étendue de quels territoires; il n'y aura pas besoin d'être grand diplomate ni prophète pour rétablir des clauses secrètes dont on verra les effets.

V

Ce qui nous surprend enfin et assez désagréablement dans la nouvelle d'un accord conclu avec l'Espagne à propos du Maroc, c'est l'espèce de contradiction d'un pareil événement avec la promesse brillante que les partisans de l'accord franco-anglais nous avaient faite de ne dépendre désormais, en matière de politique marocaine, que de la Grande-Bretagne. Il n'est pas besoin d'avoir la mémoire très longue pour se rappeler que les plus chauds panégyristes de l'accord franco-anglais faisaient briller aux yeux des sceptiques l'avantage inouï de ne point traiter avec l'Espagne, laquelle eût exigé, soit des concessions territoriales, soit des avantages équivalents. C'était une situation des plus nettes, disait-on : la Grande-Bretagne renonçait au Maroc, comme nous renoncions à l'Egypte, et le renoncement d'une telle puissance semblait nous instituer les collaborateurs privilégiés, et même exclusifs du sultan du Maroc. Puis, peu à peu, on apprit que des négociations étaient nouées entre l'Espagne et la France, que la Grande-Bretagne s'y intéressait, et en fin de compte nous voici en présence d'une sorte de condominium à trois, et il n'y a pas qu'une chanson en France pour déclarer « qu'il vaut mieux n'être

que deux ». A trois! dira-t-on, pas le moins du monde, puisque la Grande-Bretagne ne signe que pour attester son désintéressement, puisque l'Espagne ne signe que pour notifier son adhésion. Hélas! hélas! on a vu souvent en matière de politique les témoins devenir des acteurs et les garants devenir des ennemis.

Je demande pardon aux lecteurs du *Correspondant* de revenir ici, à propos de l'accord franco-espagnol, sur les clauses de l'entente franco-anglaise. Mais en vérité il y a un lien étroit entre les deux séries de négociations diplomatiques. C'est ainsi que l'accord franco-espagnol est un grand avantage pour l'Angleterre, parce qu'à notre promesse de laisser neutre la côte du Maroc jusqu'aux bouches du Sébou, s'ajoute la promesse identique de l'Espagne. Je laisse aux gens que séduit la stricte division de l'univers en parties du monde la consolation de penser que personne n'ayant de citadelle sur la côte marocaine, — sur la côte africaine, diront certains coloniaux de chez nous qui ont un véritable enthousiasme africain, — l'égalité est complète. Mais que Gibraltar soit en Europe au lieu d'être en Afrique, cela ne fait rien à l'affaire; en dépit de nos habitudes scolastiques et puériles d'apprendre la géographie, Gibraltar constitue bel et bien la Grande-Bretagne puissance navale dominante au Maroc, puisque sa base d'opérations est la plus proche et la mieux située : et je vais jusqu'à redire que l'article dans lequel il est parlé de la neutralité du détroit de Gibraltar est un article dont l'ironie est sanglante à l'adresse de l'Espagne comme à la nôtre. Liberté des détroits, liberté commerciale, etc., etc., politique de la porte ouverte, voilà beaucoup de formules dont le maniement par les diplomates importe beaucoup plus que la sonorité. La Grande-Bretagne se déclare dévouée à la liberté du détroit de Gibraltar, le diplomate anglais qui en parle a parfaitement le droit de sous-entendre, suivant un procédé bien connu : « la liberté pour moi ». De même, quand la diplomatie britannique parle de liberté commerciale, on entend que les Anglais commerceront librement partout, mais non pas que les navigateurs étrangers entreront aussi librement dans les ports britanniques de la métropole et des colonies, témoin le régime infiniment pratique des règlements sanitaires, moraux et autres des ports anglais, qui finissent par équivaloir à des taxes de douane; témoin le tarif douanier de l'Inde, premier exemplaire d'un tarif douanier qui traite tous les peuples de la même manière, mais dont le texte est conçu de telle sorte que les définitions d'objets font la porte grande ouverte aux produits britanniques et fermée aux produits étrangers. La porte qu'on aime ouverte, c'est toujours la porte d'autrui, non la

sienne : et c'est pourquoi il y a tant de pays où l'on proclame la nécessité de la porte ouverte en matière commerciale.

L'accord franco-espagnol a donc donné à la Grande-Bretagne une garantie nouvelle et un recours contre nos velléités d'organiser une puissance navale quelconque sur les côtes du Maroc, dans le voisinage du fameux détroit. Faut-il être grand clerc pour ajouter que la France et l'Espagne étant côte à côte dans cette affaire marocaine, il y a là pour la politique anglaise de l'avenir une ressource précieuse, celle qui permet de « diviser pour régner ». Je ne veux pas voir l'avenir sous un jour trop sombre; mais le passé même récent nous est assez instructif en exemples pour nous inspirer quelque méfiance à cet égard.

Je n'envie pas du tout la tranquillité d'esprit de quelques politiques éminents dont j'ai lu les commentaires optimistes et qui se consolent par avance des concessions qu'ils croient faites à l'Espagne, par hypothèse, en objectant que l'Espagne ne dispose ni d'une force militaire suffisante, ni d'une expansion commerciale assez forte pour gêner notre initiative au Maroc. Cette considération béate de l'avenir est fondée sur l'habitude que nous avons de juger trop souvent, et dans tous les cas sans exception, la force d'expansion coloniale d'un peuple à l'abondance de ses capitaux ou à la puissance de son industrie. S'il s'agissait d'un pays dont les principaux trésors sont des mines de houille, des gisements de pétrole, j'admets bien que l'appauvrissement passager auquel l'Espagne a été réduite par la guerre, nous serait une garantie contre sa rivalité. D'ailleurs, si c'étaient ces trésors qui attiraient l'attention du monde civilisé sur le Maroc, il est infiniment probable que la clause de liberté économique réservée à tous les peuples pendant trente ans donnerait un avantage de premier ordre aux grands peuples financiers et industriels, c'est-à-dire à la Grande-Bretagne, aux États-Unis d'Amérique et à l'empire allemand. L'impuissance de l'Espagne ne serait qu'une mauvaise solution à l'insuffisante préparation de notre effort; France et Espagne seraient à cet égard, vis-à-vis des hardis pionniers d'industrie et de commerce qui peuvent faire vite et à bon marché, dans la situation où elles se trouvent côte à côte en face du Gibraltar anglais.

Mais ce n'est point de ces trésors qu'il est question jusqu'ici : C'est de richesse agricole, c'est de culture maraîchère ou d'élevage que vivront tout d'abord ceux qui viendront s'établir au Maroc ou qui tâcheront de s'y faire tenir la place chaude, en y important des capitaux que développera le travail indigène; c'est même cette perspective de développement agricole que l'on fait

briller à nos yeux en nous laissant croire que notre expérience de l'Algérie, autant que notre excellent tempérament agricole de France nous feront nécessairement les maîtres en pareille matière. Il y a quelque chose que l'on oublie de nous dire et que je voudrais dire ici : pour prendre possession d'un pays comme le Maroc, en y introduisant des cultures nouvelles, il est un premier élément dont il faut disposer, c'est l'immigration d'une main-d'œuvre assez robuste et assez instruite pour prendre les bonnes places. L'exemple de la Tunisie, où nous exerçons une maîtrise politique très supérieure à celle qui nous est permise au Maroc, prouve que dans un pays neuf peuvent venir des émigrants capables d'acquérir graduellement et même vite la propriété de la terre par le travail, s'ils sont spécialement capables de bien supporter le climat et de se plier aux mœurs indigènes. Il y a en Tunisie une infiltration sicilienne dont on peut discuter le nombre et l'intensité, mais dont on ne peut nier le danger sans être un aveugle volontaire. Veut-on recommencer à l'ouest l'expérience de l'est? C'est ainsi que se pose la question de la collaboration franco-espagnole. Les termes de l'accord sont peu de chose à l'égard des conditions naturelles et sociales qui sont pour l'Espagne un grand avantage dans l'œuvre de pénétration au Maroc. Mesurez-leur, par des protocoles bien faits, leur nombre d'endroits de police militaire, d'exploitation des voies ferrées, de garde des ports et des forts, et endormez-vous ensuite dans la sécurité de ne les voir faire rien autre chose que ce que définit votre protocole! Ce qui n'est écrit ni dans le traité officiel, ni dans les clauses secrètes de l'accord franco-espagnol, je le vois écrit en toutes lettres dans la constitution du peuple espagnol, dans son tempérament, dans ses mœurs, dans son aptitude spéciale d'émigrer et de travailler sur la terre marocaine. Ne savons-nous donc pas déjà que, dans notre province d'Oran, l'assimilation des éléments espagnols est fort incomplète, et qu'il y a, sur cette terre politiquement française, des électeurs qui votent et ne savent pas un mot de français, des paroissiens catholiques auxquels on est forcé de faire le prêche en espagnol et qui, à cet égard, sont beaucoup mieux traités que nos catholiques bretons? Depuis que l'anticléricalisme est consommé en entier pour les besoins intérieurs du peuple français, c'est la tolérance qui est devenue un article d'exportation, sous condition qu'elle s'adresse à des étrangers ou à des sujets d'autre religion. Personne ne me démontrera qu'on peut empêcher, ni légalement ni autrement, l'immigration des Espagnols venus soit d'Algérie, soit d'Espagne. Elle était impossible jusqu'ici dans le Maroc, faute de sécurité, et facile en

Algérie parce que nos soldats y montaient la garde; le jour où, par nos soins, il y aura une police bien faite au Maroc, les groupes déjà un peu serrés d'Espagnols de l'Oranie essaimeront certainement vers l'ouest et les contingents d'Espagne ne feront point davantage défaut.

Il faudrait une grande légèreté d'espérance pour compter que nous franciserons facilement une pareille masse. Nous n'y avons point réussi en Algérie où nous disposons de tous les éléments de conquête morale et d'assimilation, où tout immigrant a un avantage manifeste à entrer dans la communauté française. Je me demande, en vérité, quels artifices ingénieux ou quels prétextes subtils on pourra trouver qui empêcheront l'Oranie espagnole de faire tache d'huile vers l'ouest. On a beaucoup parlé de l'avantage que constitue pour nous le voisinage de l'Algérie qui déborderait sur le Maroc. Est-ce bien un avantage si ce département y verse des Espagnols au lieu d'y verser des Français?

Ce sont des ouvriers agricoles, direz-vous, et auxquels suffiront pendant longtemps les salaires des riches concessionnaires qui auront acheté le sol. Voilà une illusion qui vaudra bien quelque chose pendant cinq ou dix ans, mais au train où vont actuellement les idées, ne peut-on prévoir que tous ces salariés, par le moyen de la grève, dont l'administration française pourra leur démontrer toutes les finesses, ou par le simple effet du labeur, effet parfaitement légitime, dégoûteront de la propriété les premiers acheteurs ou bien les induiront à des reventes qui mettront définitivement le sol en la possession de ceux qui le fécondent de leur labeur.

« Nous organiserons, me disait un Algérien des plus qualifiés, le labeur indigène de telle sorte qu'il n'y aura point besoin du labeur espagnol. » Je répondrai par l'exemple de la Tunisie qui renferme des indigènes infiniment plus laborieux et paisibles que ceux du Maroc, et pourtant l'invasion sicilienne n'a pas été arrêtée par ce rempart du travail indigène. De deux choses l'une : ou la police restera incomplète, ce qui empêchera l'afflux des Espagnols soucieux de leur sécurité, et dans ce cas les indigènes ne travailleront pas davantage; ou les opérations de police deviendront rapidement efficaces, et alors se produira un exode des indigènes turbulents qui seront remplacés par les travailleurs les plus proches, les plus sobres et les plus économes, c'est-à-dire par les Espagnols.

Depuis plusieurs années, les hommes qui s'intéressent le plus ardemment à la colonisation estiment qu'elle vaut par les avantages d'ordre économique qu'elle rapporte aux peuples colonisateurs.

Or c'est précisément dans cette période de progrès des idées et des méthodes, que l'on voit tout à coup surgir un traité relatif au Maroc, dans lequel nous sommes payés en monnaie de prééminence politique, de dignité protocolaire, de supériorité morale, et restons les mains vides, pendant trente ans au moins, de tous ces avantages dont nous entendons chaque jour vanter la supériorité sur les expéditions militaires et les annexions solennelles.

VI

Loin de moi la pensée de laisser entendre que le péril d'une infiltration espagnole est proche : mais en espérant qu'il n'est pas proche, je suis obligé de supputer que le rétablissement de l'ordre au Maroc ne l'est pas davantage. A vrai dire, nos diplomates les plus exercés et qui savent qu'il faut compter avec le temps sont bien convaincus que pour aller *sano* dans cette affaire marocaine, il faudra aller *piano*, et que l'idéal de l'application des deux conventions, anglo-française et franco-espagnole, serait de marquer le pas et de le faire marquer à autrui pendant une trentaine d'années, d'instituer volontairement, au lieu d'un brusque établissement de l'ordre qui troublerait les habitudes des indigènes, une période d'attente trentenaire *ad limina*. Les délicats sont malheureux, comme dit le poète, mais enfin il faut qu'ils se résignent et c'est de cette résignation qu'est faite notre espérance la meilleure. Puisse cette période de trente années pendant laquelle nous risquerions d'être les introducteurs des autres, en grand costume, comme sont ceux qui introduisent dans les grands salons et qui n'ont point part à la fête, être une « période tampon » de trente années. On pourrait finir sur un mot célèbre et cher à beaucoup de diplomates : *Quieta non movere*, et même *inquieta*. Trente ans, dans la vie d'un grand peuple, c'est assez peu de chose, et après tout il n'est pas au-dessus des forces de la diplomatie française de faire pendant trente ans, au Maroc, la belle au bois dormant.

Ce serait très beau; mais les commerçants et les industriels étrangers, et avec eux les hommes d'affaires de France, ne voudront pas attendre aussi longtemps les premiers revenus de leurs capitaux et de leurs peines. Or, pour donner des revenus aux capitaux et de la sécurité au travail de tous, étrangers et Français, il faut de l'ordre; qu'il survienne une douzaine d'affaires Perdicaris chaque année, et notre prestige de puissance prééminente sera fortement ébréché, si nous observons avec une excessive rigueur la politique du « sur place ». Les étrangers se plaindront, ce qui

sera un premier mal, auquel on pourrait appliquer le remède de la patience, mais les Français crieront très fort; il y aura des interpellations violentes au Parlement sur l'inefficacité de la collaboration française auprès du sultan. L'opinion publique, et même l'opinion parlementaire, risqueront de s'énerver à la longue. Un peuple, fût-il servi par un excellent ministre des affaires étrangères et de remarquables ambassadeurs, aurait grand peine à observer trente ans au Maroc la consigne de cette sentinelle qui continuait à monter la garde sur l'emplacement de l'objet disparu qu'elle était chargée de protéger autrefois!

Ces remarques n'ont pour objet que de montrer l'extrême difficulté de la question. Si le gouvernement de mon pays s'est décidé à traiter, il l'a fait, sans nul doute, sous la menace d'événements dont il était inutile de signaler la gravité à l'opinion publique française qui aurait pu s'alarmer... et même se décourager. L'accord franco-espagnol, comme l'accord franco-anglais, renferme des clauses dangereuses, des servitudes pénibles. Mais le traité du 7 octobre, comme l'entente franco-anglaise dont il est le complément, semble porter, au même titre que lui, le caractère d'une action de circonstance impérieusement commandée et à laquelle on s'est résigné en faisant contre médiocre fortune bon cœur. Il y a, sous ces deux traités, quelque chose de plus secret que les clauses secrètes de l'accord franco-espagnol. Ce secret ou ces secrets, qui ont hâté la conclusion de négociations laborieuses, sont le dépôt sacré de notre ministre des affaires étrangères et du chef de l'Etat. Les dangers que nous avons signalés ici doivent être pour tous les bons Français des raisons de pallier à force d'initiative et de hardiesse, les imperfections des « instruments » diplomatiques; et c'est un devoir de patriotisme que de ne pas juger trop vite des traités dont on ne voit que partiellement le texte et dont l'inspiration profonde nous reste et nous doit rester longtemps inconnue. Ce que nous savons se résume en ce jugement : ces accords diplomatiques font la part belle à l'étranger, ils ne constituent pour nous aucun privilège à recueillir les fruits réels de la colonisation pratique, ils nous permettent de lutter, au Maroc, avec nos rivaux, sous un régime identique, ou à peu près, à celui des étrangers.

Marcel Dubois.

LA VIE RELIGIEUSE A PARIS

DU COUP D'ÉTAT DE BRUMAIRE A LA PROMULGATION DU CONCORDAT

(1799-1802)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

Nous n'avons point à rappeler ici quel était le régime légal des cultes à la fin de la Révolution [1]. Complètement proscrit sous la Terreur, toléré après Thermidor, l'exercice du culte avait été soumis à de nouvelles entraves par la législation fructidorienne et par la passion antireligieuse de ceux qui étaient chargés de l'appliquer. Quant au personnel ecclésiastique, décimé par l'émigration, la déportation, la guillotine et l'apostasie, divisé, non seulement par le grand schisme constitutionnel de 1790, mais par les controverses successives qu'avait suscitées chaque nouveau serment de haine ou de fidélité, il était réduit à exercer son ministère sinon tout à fait en cachette, du moins avec une prudence confinant à la timidité : car au premier acte de zèle tant soit peu compromettant, le prêtre, même constitutionnel, même en règle avec les serments, risquait d'être frappé de déportation par un arrêté directorial et interné aux îles de Ré ou d'Oleron, en attendant son transfert en Guyane [2].

Parmi les nombreuses églises ou chapelles ouvertes au culte avant la Révolution, la plupart avaient été aliénées, démolies par

[1] Sans parler de l'*Histoire de la constitution civile du clergé*, de Ludovic Sciout, ouvrage touffu et partial, mais bien documenté, M. Aulard a résumé les textes principaux dans son *Histoire politique de la Révolution française*, partiale aussi dans le sens opposé. Le livre de M. l'abbé Grente sur le *Culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat*, auquel nous aurons à emprunter d'intéressantes indications de détail, laisse malheureusement à désirer au point de vue de la critique.

[2] Cf. le recueil d'arrêtés publiés par M. Victor Pierre sous le titre de la *Déportation ecclésiastique sous le Directoire*.

la bande noire ou accommodées tant bien que mal à des usages profanes : Michelet a raconté comment il naquit en 1795 dans l'ancienne église des Dames de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, où s'était installée l'imprimerie de son père [1]. Les désaffectations et les destructions avaient porté principalement sur les chapelles de couvents. Mais un bon nombre d'édifices paroissiaux, et non des moins vénérables ni des moins importants, avaient également disparu, soit qu'ils n'eussent point été conservés en 1791 dans l'organisation paroissiale de l'Eglise constitutionnelle, soit qu'ils eussent été mis en vente pendant la période de la Terreur. Des uns comme des autres, il ne restait souvent plus une pierre debout, et le souvenir même commençait à s'effacer [2].

La Convention, par un décret du 11 prairial an III, avait décidé que les églises non aliénées seraient mises à la disposition des citoyens qui en réclameraient l'usage pour l'exercice du culte. Mais l'article 3 du même décret spécifiait qu'à Paris, le nombre de ces églises ne pourrait excéder douze, une par arrondissement, à désigner par le directoire de département [3], « eu égard à la centralité, à l'étendue et au meilleur état de conservation ». Le directoire se conforma à ces recommandations; il porta même à quinze, par un arrêté du 30 prairial an III, le nombre des églises rendues au culte, qui furent, dans l'ordre numérique des arrondissements, Saint-Philippe du Roule, Saint-Roch, Saint-Eustache, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Laurent, Saint-Nicolas des Champs, Saint-Merri, Sainte-Marguerite, Notre-Dame, Saint-Gervais, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Sulpice, Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Médard et Saint-Etienne du Mont.

Dépouillées, pendant la Terreur, des objets d'art qui les ornaient et même du vulgaire mobilier, chaises, lustres, etc., les églises furent naturellement concédées telles quelles, à charge pour les usagers de les réparer et de les entretenir. Comme la législation révolutionnaire prohibait, au même titre que l'exercice extérieur du culte, les emblèmes religieux apparents sur la voie publique, il demeura interdit, non seulement de sonner les cloches, mais de rétablir la croix au faîte des églises et les images des saints dans les niches des façades. Les statues qui peuplaient jadis le portail de Notre-Dame, heureusement préservées de la

[1] *Ma Jeunesse*, p. 14-15.

[2] Mercier, *Nouveau Paris* (an VII-1799), t. V, p. 228.

[3] Ce rouage administratif, comparable, à certains égards, à notre commission départementale, exerçait les pouvoirs aujourd'hui attribués au préfet : la Constitution de l'an III allait le remplacer par l'*administration centrale* de département.

mise à l'encan par le dédain des « hommes d'art », gisaient pêle-mêle derrière l'église, entassées « sous les plus sales immondices », sans qu'on eût le droit de les remettre à leur ancienne place[1]. En revanche, il fallait arborer à l'intérieur des églises, au-dessus de la chaire, et parfois dans la main d'une des statues figurant les vertus théologales, un drapeau tricolore avec cette inscription : *Liberté des cultes*[2].

D'autres contacts s'imposaient, plus embarrassants et plus choquants. Le décret de la Convention avait réservé le droit pour les autorités de tenir dans les églises les réunions officielles; il avait également prévu le cas où des citoyens appartenant à des cultes différents réclameraient l'usage de la même église; la municipalité devait alors assigner à chaque groupe des heures différentes et veiller au maintien de l'ordre. A Paris, cette double éventualité se présenta d'abord assez rarement. Les grandes *fêtes* du temps de la Convention, célébrées à intervalles assez éloignés, avaient surtout pour théâtre la voie publique, et les églises ne furent requises par l'autorité qu'à titre tout à fait exceptionnel. D'autre part, si la lutte fut vive et les compétitions ardentes, entre constitutionnels et insermentés, pour la possession de certaines églises, il y eut comme un accord tacite pour ne jamais juxtaposer, dans la même enceinte, deux cultes dont l'appareil extérieur et la liturgie étaient d'ailleurs identiques.

La théophilanthropie, au contraire, du jour surtout où la protection de Larevellière-Lépeaux en fit, sinon la religion d'État du Directoire, du moins un culte recommandé ostensiblement et secrètement subventionné par le gouvernement, la théophilanthropie invoqua le décret de l'an III pour être admise dans les églises. On sait que cette secte tentait de fonder le culte de la religion naturelle : le dogme des théophilanthropes se réduisait à un vague déisme, et leur morale à l'éloge des vertus, prises au sens large selon lequel les philosophes du dix-huitième siècle les avaient prônées et pratiquées. Quant à la liturgie, elle comprenait, avec des discours sur la morale et sur l'étude philosophique de la nature, entendue à la manière de Bernardin de Saint-Pierre, avec le panégyrique des grands bienfaiteurs de l'humanité, l'offrande matérielle de fleurs et de fruits de la saison, sur un autel orné de feuillages. Les orateurs avaient la faculté de revêtir soit un habit bleu, soit une sorte d'aube blanche, avec une ceinture rose. Cet étalage de rhétorique déiste, d'amour plus ou moins factice de la vie champêtre, de cérémonial soi-disant agreste, eût

[1] Mercier, *Nouveau Paris*, t. VI, p. 85-86.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 251.

été passablement fade, si les discours n'eussent été constamment émaillés d'attaques contre l'intolérance et la superstition, c'est-à-dire contre le catholicisme. La prétention des théophilanthropes était, en effet, de substituer leur culte aux anciennes religions mystiques. Il n'en était que plus pénible aux catholiques de partager la jouissance de leurs églises avec ceux qui se donnaient pour appelés à les détrôner.

Après le coup d'Etat de fructidor, non seulement les théophilanthropes, forts de l'appui du gouvernement, se montrèrent plus exigeants, mais il fallut subir une autre sujétion. C'est l'époque où les pouvoirs publics, acharnés à la lutte contre le christianisme, portèrent leurs efforts sur le terrain du calendrier, en rendant légalement obligatoire le chômage du décadi. Pour rehausser le lustre de ce jour de repos et pour remplacer les anciens offices religieux du dimanche, la loi du 13 fructidor an VI, résultat de longues discussions, institua les *fêtes décadaires :* dans chaque canton, « au lieu destiné à la réunion des citoyens », les autorités municipales, en costume officiel, devaient donner lecture des lois et autres actes de l'autorité publique, puis procéder à la célébration des mariages, qui ne pouvait plus avoir lieu que ce jour-là. Les instituteurs, même privés, étaient tenus de conduire régulièrement leurs élèves à ces cérémonies, vraies parodies des offices religieux, et qu'un historien moderne a pu traiter de *culte décadaire* [1].

L'administration centrale de la Seine, désireuse d'entrer dans les vues du gouvernement, s'empressa, par un arrêté du deuxième jour complémentaire an VI, d'assigner pour local aux fêtes décadaires les églises mêmes qui avaient été rendues au culte. Le décadi, il était interdit d'y faire aucune cérémonie religieuse depuis huit heures et demie du matin jusqu'à la fin de la fête officielle, et les emblèmes du culte devaient être enlevés ou voilés [2]. C'était, sans parler de la souffrance morale résultant d'une telle promiscuité, la presque impossibilité de célébrer les offices quand le décadi se rencontrait avec un dimanche ou une fête chômée, ce qui arrivait six ou huit fois par an.

Par un raffinement de zèle antireligieux, et sans doute aussi pour complaire aux théophilanthropes, l'administration centrale de la Seine, dans un second arrêté daté du 22 vendémiaire an VII, décida de débaptiser les quinze églises en question, devenues des *temples décadaires*, et d'inscrire sur la façade la nouvelle appella-

[1] Mathiez, *la Théophilanthropie et le culte décadaire.*

[2] Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire,* t. V, p. 137.

tion officielle. De longs considérants individuels, parfois ingénieux, plus souvent alambiqués et saugrenus [1], justifiaient, par des raisons locales [2], chacune de ces dénominations, renouvelées en général de l'antiquité, et dont il suffira de donner ici l'énumération :

Saint-Philippe du Roule. . .	Temple de la Concorde.
Saint-Roch.	Temple du Génie.
Saint-Eustache.	Temple de l'Agriculture.
Saint-Germain-l'Auxerrois. .	Temple de la Reconnaissance.
Saint-Laurent.	Temple de la Vieillesse.
Saint-Nicolas des Champs. .	Temple de l'Hymen.
Saint-Merri.	Temple du Commerce.
Sainte-Marguerite.	Temple de la Liberté et de l'Egalité.
Saint-Gervais.	Temple de la Jeunesse.
Notre-Dame.	Temple de l'Etre suprême.
Saint-Thomas d'Aquin. . . .	Temple de la Paix.
Saint-Sulpice.	Temple de la Victoire [3].
Saint-Jacques du Haut-Pas. .	Temple de la Bienfaisance.
Saint-Médard.	Temple du Travail.
Saint-Etienne du Mont. . . .	Temple de la Piété filiale.

Au culte décadaire, ainsi pourvu d'officiants et de temples, il ne manquait que des fidèles. Même à Paris, après le premier mouvement de curiosité, l'indifférence fut complète, et l'hiver acheva de faire le vide dans les temples. L'administration centrale de la Seine proposa assez habilement de prendre ce prétexte pour transférer les fêtes décadaires dans les locaux municipaux, où l'impression de froid et de solitude serait atténuée; mais le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, était un fougueux apôtre de la religion civile, bien éloigné alors de prévoir que, sept ans plus tard, il haranguerait le Pape au nom du Sénat impérial. Il répliqua de son ton le plus rogue : « Autrefois, les ministres des cultes célébraient dans le plus grand froid, et les cérémonies qu'ils appelaient les offices étaient fort longues... Il serait inconvenant que les magistrats républicains se montrassent plus difficiles que les christicoles, et

[1] On les trouvera notamment dans le livre de M. Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 107-109.

[2] Ainsi Saint-Roch devenait le Temple du Génie à cause du tombeau de Corneille *et de Mme Deshoulières* (!), Saint-Eustache le temple de l'Agriculture à cause du voisinage des Halles, etc.

[3] C'est sans doute en raison de cette appellation que la nef de Saint-Sulpice abrita le fameux banquet du 15 brumaire an VIII, offert par les membres des deux conseils à Bonaparte et à Moreau ; pendant le repas, on joua de l'orgue.

l'abandon des temples décadaires donnerait occasion à nos ennemis de décrier les institutions républicaines[1]. » Les fêtes continuèrent donc à se célébrer dans des conditions que le Premier consul résumait humoristiquement par la suite, dans un entretien familier : « On avait imaginé de réunir les citoyens dans les églises, pour geler de froid à entendre la lecture des lois, les lire et les étudier; ce n'est déjà pas trop amusant pour ceux qui doivent les exécuter[2]. »

Sans se décourager, l'administration centrale de la Seine chercha à rehausser l'éclat et l'intérêt des cérémonies : par un arrêté du 18 nivôse an VII, elle en enrichit l'appareil liturgique, en ordonnant que les temples seraient ornés d'une estrade, de gradins, de bustes de grands hommes et d'un « autel de la Patrie »; le programme se corsa d'interrogations sur la Constitution, adressées aux élèves des écoles, et d'exécutions chorales ou symphoniques. Mais, tandis que certaines municipalités s'épuisaient en vaines démarches auprès des directeurs de théâtres pour obtenir des musiciens[3], ailleurs, l'orchestre contribuait volontairement à donner à la fête un caractère de dérisoire jovialité.

Avec les beaux jours, en effet, l'assistance grossit quelque peu dans les temples décadaires; mais elle se composa surtout de mauvais plaisants, attirés par la célébration des mariages. Le physique et l'attitude des époux donnaient lieu à des réflexions gaillardes, qui s'échangeaient à voix haute, sans respect pour la majesté de la loi. Le « culte décadaire » tournait insensiblement à la mascarade d'opérette. Le récit suivant, adressé spontanément par un fonctionnaire au ministre de l'intérieur, donne l'idée du degré de laisser-aller auquel on en était arrivé dans l'été de 1799 :

« Citoyen ministre, je vous dénonce le public : il se comporta hier avec la dernière indécence.

« Au temple de la Paix[4], X^e arrondissement, pendant la célébration des mariages, il y (*sic*) régnait un bruit confus qui rendait inutiles toute lecture ou discours adressés au peuple. L'orchestre surtout contribuait au désordre par un choix d'airs propres à faire

[1] La lettre de l'administration centrale est du 28 frimaire an VII, et la réponse ministérielle du 11 nivôse : F. 1c III, Seine, 25. (Archives nationales.)

[2] Paroles citées dans les *Mémoires sur le Consulat* (par Thibaudeau), p. 84.

[3] Compte du Bureau Central sur le mois de fructidor an VII (la municipalité visée est celle du VIe arrondissement) : Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. III, p. 453.

[4] Saint-Thomas d'Aquin.

rire. Un noir se maria avec une blanche; on exécuta l'air d'*Azémia* :

> L'ivoire avec l'ébène
> Fait de jolis bijoux.
> . . . .

« Aussitôt le temple retentit des cris de *Bis* et de *Bravo* comme dans une salle de comédie. Une vieille femme épousa un homme plus jeune qu'elle; la musique joua cet air du *Prisonnier :*

> Vieille femme, jeune mari
> Feront toujours mauvais ménage.
> . . . .

« Les bruyantes acclamations redoublèrent, ainsi que la confusion des nouveaux époux.

« Cet abus, citoyen ministre, s'il n'était arrêté, pourrait rendre les mariages plus rares. Au moins de jeunes personnes ont assuré en ma présence qu'elles aimeraient mieux rester filles toute la vie que de donner ainsi la comédie au public au risque d'en être sifflées [1]. »

Quand reparut l'hiver, le coup d'Etat de brumaire avait eu lieu, et les fêtes décadaires perdirent les assistants qu'y attirait le désir de faire leur cour au Directoire. Un fonctionnaire quelque peu naïf écrivait : « Cette belle et utile institution semble anéantie. Sans les mariages et les familles qu'ils attirent, les temples seraient presque totalement déserts [2]. »

Fréquentées ou non, les fêtes décadaires continuaient, ainsi que les réunions des théophilanthropes, à se célébrer dans les églises. Un historien optimiste a pu se complaire au tableau pittoresque des contrastes qu'offrait alors à Notre-Dame la réunion ou la succession de trois cultes différents [3]. Ce qu'il a incomplètement indiqué, c'est le sentiment de souffrance auquel était en proie l'âme des chrétiens, chaque fois que se renouvelait un contact qui leur apparaissait comme outrageant et sacrilège.

Les plus intransigeants d'entre les catholiques romains en vinrent à se demander si cette promiscuité était licite, et si le conseil archiépiscopal n'avait pas été trop loin en tolérant l'exercice du culte dans plusieurs des églises ainsi profanées. La question

[1] Haumont (employé au ministère de l'intérieur) au ministre de l'intérieur, 11 thermidor an VII : F. 1c III, Seine, 25.

[2] Compte moral du commissaire central Garnier sur le mois de nivôse an VIII : Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. III, p. 482.

[3] Aulard, *Etudes et leçons sur la Révolution française*, t. II, p. 163-164.

se posa aussi de savoir si les fêtes décadaires ne constituaient pas un faux culte, et si des chrétiens pouvaient en conscience y faire enregistrer leur mariage civil. Des mémoires, des dénonciations peut-être, parvinrent jusqu'à la cour pontificale, et pour disculper le conseil dont il était l'âme, l'abbé Emery dut envoyer une longue lettre explicative au prélat Spina, le futur négociateur du Concordat, qui avait accompagné dans sa captivité en France le feu pape Pie VI [1]. Il exposait que l'exercice du culte étant impossible hors des églises assignées, plutôt que de le laisser complètement anéantir, les vicaires généraux avaient cru pouvoir se résigner au partage, en s'autorisant de ce qui était admis au Saint-Sépulcre de Jérusalem et dans plusieurs localités d'Allemagne. Les inscriptions des façades avaient paru négligeables; là où les bustes de Voltaire et de Rousseau avaient été placés sur l'autel, le clergé avait reçu ordre de dresser un autel portatif pour le saint sacrifice. Quant aux mariages civils, un eenquête soigneuse avait établi que leur célébration, même unie aux fêtes décadaires, ne constituait « rien que de civil », et n'entraînait de la part des époux aucune participation à un faux culte.

Les vicaires généraux n'en étaient pas moins les premiers à se déclarer « désolés de ces profanations » et à désirer que les catholiques eussent des lieux de culte exclusivement à eux. Les chapelles et oratoires, assez multipliés dans les premiers temps du Directoire, avaient été fermés pendant la persécution fructidorienne. Si depuis lors on tolérait la réouverture de quelques-uns d'entre eux, c'était sous une surveillance minutieuse et vexatoire, et en limitant le nombre des assistants. Le lendemain même du coup d'Etat de brumaire, le Bureau central trouvait le temps de dénoncer au gouvernement l' « oratoire Benoît », qui avait le triple tort d'être difficile à surveiller de la voie publique, d'attirer de nombreux fidèles et d' « obtenir la préférence sur les temples voisins [2] ».

II

Parmi les triomphateurs de Brumaire, il en était plusieurs qui, comme terroristes ou comme fructidoriens, avaient antérieurement joué un rôle actif dans la persécution religieuse : les moins hostiles se renfermaient, à l'égard du catholicisme, dans une

[1] Ce document, écrit au mois de septembre 1799, a été publié dans la *Vie de M. Emery* (par M. Gosselin), t. I, p. 439-442.

[2] Rapport du 19 brumaire an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 1. Il s'agit de l'ancienne église Saint-Benoît, aujourd'hui disparue, située dans le XIe arrondissement, rue Saint-Jacques, derrière la Sorbonne.

dédaigneuse indifférence. Aussi leur premier mouvement fut-il de protester contre toute idée de concession ou de retour en arrière. Dix jours à peine après le coup d'Etat, le Bureau central renouvelé déclarait « qu'il serait utile de déclarer aux prêtres catholiques que l'intention formelle des Consuls est de ne pas permettre que les ministres du culte abusent de leur influence pour arrêter la marche du gouvernement et le triomphe des principes républicains [1]. » Comme pour donner suite à cette recommandation, dès le surlendemain le ministre de l'intérieur Laplace écrivait aux administrations centrales et aux commissaires placés près d'elles : « Ne négligez aucune occasion de prouver à vos concitoyens que la superstition n'aura pas plus à s'applaudir que le royalisme des changements opérés le 18 brumaire [2]. » Mais il est des situations plus fortes que les hommes; en dehors des dispositions personnelles de Bonaparte, qui ne devaient se dévoiler qu'après Marengo, son programme d'apaisement général comportait nécessairement la tolérance religieuse, ou du moins quelque atténuation du système de vexation établi par le Directoire.

La première mesure prise dans ce sens n'avait en apparence aucun intérêt pour les catholiques orthodoxes; par un arrêté du 8 frimaire an VIII, les consuls provisoires révoquaient en bloc les arrêtés de déportation rendus contre les prêtres qui justifieraient soit d'avoir successivement prêté *tous* les serments exigés depuis le début de la Révolution, soit d'avoir contracté mariage, soit d'avoir renoncé à l'exercice de leur ministère antérieurement à la loi du 7 vendémiaire an IV. Ce texte semblait bien ne pouvoir profiter qu'aux jureurs endurcis et aux apostats. Mais ce fut un des traits du début du gouvernement consulaire, de donner aux formules les plus restrictives des interprétations d'une largeur inattendue. L'arrêté du 8 frimaire servit de prétexte à la mise en liberté d'un certain nombre de prêtres, parfaitement unis à Rome, qui n'avaient ni prêté le premier serment à la Constitution civile ni abdiqué leur état. Les uns, comme le vicaire général de Malaret [3], détenu au Temple depuis le printemps de 1798, étaient effectivement sous le coup d'arrêtés de déportation qui furent considérés comme rapportés; d'autres, comme les « chefs de culte » de Saint-Jacques du Haut-Pas et de Saint-Nicolas du Chardonnet, emprisonnés naguère par mesure de haute police, étaient purement et simplement rendus à la liberté [4].

[1] Rapport du 28 brumaire an VIII. — *Ibid.*, t. I, p. 14.
[2] Circulaire du 30 brumaire.
[3] Victor Pierre, *La Déportation ecclésiastique*, p. 278.
[4] Grente, *Le Culte catholique à Paris*, p. 132.

Les trois arrêtés consulaires du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) eurent une portée et un retentissement bien plus considérables encore. Le premier, qui n'eut pas d'application à Paris, donnait tort aux municipalités qui avaient interdit l'ouverture des églises en dehors du décadi. Le second remettait *toutes* les églises non aliénées, sans autre restriction, à la disposition « des citoyens des communes qui en étaient en possession au premier jour de l'an II » (septembre 1793). Le troisième, sur lequel nous aurons à revenir, supprimait implicitement les anciens serments de haine ou d'attachement, en imposant simplement aux ministres des cultes, comme aux instituteurs et à tous les fonctionnaires, la *promesse* de fidélité à la Constitution.

Dans les divers quartiers de Paris, on mit un joyeux empressement à réclamer l'usage des églises ainsi concédées. Si les municipalités d'arrondissement, encore organisées conformément à la Constitution de l'an III et imbues de l'esprit directorial, accueillirent souvent avec mauvaise grâce les demandes qu'on leur adressait, le Bureau central, en vertu d'ordres supérieurs, leva systématiquement toutes les difficultés [1]. Les fêtes du Jour de l'An, coïncidant avec les mesures libératrices, donnèrent lieu à de véritables démonstrations d'enthousiasme; les bureaux de Fouché étaient obligés d'en faire l'aveu et même la description : « L'affluence a été considérable ces jours-ci à la porte des églises. Un grand nombre de celles qui avaient été fermées ont été rouvertes, à la satisfaction d'une foule de personnes de tout sexe, qui se la témoignaient [2] par les démonstrations les plus vives. Plusieurs se serraient la main et s'embrassaient [3]. »

La liste est assez longue en effet des églises ou chapelles qui furent rendues au culte dans les premières semaines de 1800 : Saint-Pierre de Chaillot, les Capucins de la Chaussée-d'Antin, la Conception, les Filles Saint-Thomas, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, les Blancs-Manteaux, les Minimes, l'Oratoire de la Sainte-Vierge, Sainte-Valère, l'Instruction chrétienne, l'Oratoire du Saint-Esprit, la Salpêtrière [4]. Il convient de joindre à cette énumération Saint-Laurent et Saint-Thomas d'Aquin : bien que ces deux églises fussent au nombre des quinze édifices officielle-

[1] Rapport d'un agent royaliste, en date du 4 janvier 1800, cité d'après les archives de Chantilly, par M. Vandal, *Avènement de Bonaparte*, t. I, p. 562, note.

[2] Et non « qui se témoignait », comme le porte l'édition de M. Aulard.

[3] Rapport du ministère de la police, 13 nivôse-3 janvier : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 77. M. Vandal, en citant ce document (*loco citato*), l'a attribué par erreur au Bureau central.

[4] Grente, *Le culte catholique à Paris*, p. 138-141.

ment affectés à l'exercice du culte, l'usage en avait été retiré aux catholiques par les agents du Directoire, sous prétexte que les membres du clergé n'avaient pas prêté les serments légaux.

Quelque peu étonnés, sinon inquiets, de la recrudescence de vie religieuse ainsi manifestée, les agents du gouvernement, après avoir soigneusement recensé la liste des oratoires ouverts en vertu de l'arrêté consulaire [1], s'appliquèrent à en prédire le prochain abandon. Tout en rendant hommage à l'attitude soumise des prêtres catholiques, le commissaire central Garnier s'étendait sur les prétendues déceptions de beaucoup d'entre eux : d'après lui, trouvant l'affluence des fidèles et la rémunération de leur ministère très inférieures à ce qu'ils attendaient, ils auraient été pris de découragement [2]. Les faits se chargèrent de donner un démenti à ces appréciations pessimistes, puisque dans la suite de l'année 1800 de nouveaux édifices furent encore rendus au culte : Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame de Popincourt, les Quinze-Vingts, les Carmes.

La politique tolérante du Premier consul présageait le déclin de cette religion civile par laquelle on avait artificiellement prétendu remplacer le christianisme, et à laquelle la contrainte gouvernementale avait seule pu donner quelque apparence de vie. Mais en cette matière surtout Bonaparte était attentif à graduer les transitions et à ménager les préjugés. Un arrêté du 2 pluviôse spécifia que les « cérémonies décadaires » continueraient à avoir lieu dans les églises, aux heures fixées par les autorités locales. L'insupportable cohabitation demeura donc imposée aux répugnances des catholiques, malgré des protestations significatives, comme celle de cet individu qui à Saint-Eustache brisa les bustes de Rousseau et de Guillaume Tell, placés au-dessus du « banc destiné aux officiers municipaux pour les cérémonies de l'état civil » (sans doute le banc-d'œuvre) [3].

Officiellement conservées, les fêtes décadaires furent en fait de moins en moins fréquentées, de plus en plus écourtées et étriquées. On laissa d'abord disparaître les interrogations aux écoliers et les intermèdes musicaux; puis on permit aux journaux de critiquer la disposition qui restreignait aux fêtes décadaires

[1] Rapport du ministère de la police, 15 pluviôse-4 février : AF. IV, 1535.

[2] Compte moral sur le mois de pluviôse an VIII : Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. III, p. 488.

[3] Rapport du Bureau central, 24 pluviôse : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 150.

la célébration des mariages civils [1], et un arrêté du 7 thermidor supprima implicitement cette restriction embarrassante à tous les points de vue.

Privées de ce dernier attrait, peu suivies même par les autorités, les cérémonies décadaires déclinèrent insensiblement. La revue qui servait d'organe à leurs promoteurs convenait indirectement de cette indifférence générale et de ce mauvais vouloir gouvernemental; l'affluence aux spectacles gratuits, la veille de la fête du 1er vendémiaire an IX, lui inspirait cette aigre réflexion : « L'influence routinière des mesquines cérémonies du dimanche ne tiendrait pas longtemps contre l'institution des fêtes décadaires, si on voulait essayer de les remplir par quelques aliments pour la curiosité publique [2]. » L'appel de la *Décade philosophique* demeura sans écho : si le culte civil subsista en principe jusqu'à la promulgation du Concordat, à Paris aucun document n'en fait plus mention à partir de l'automne de 1800.

Ce culte décadaire se composait de deux éléments distincts, comme celui auquel il avait l'ambition de se substituer : si l'assistance aux cérémonies avait été, sous le Directoire, chaudement recommandée, le chômage était légalement obligatoire. Sur ce point, les témoins les moins suspects s'accordent à constater à Paris un échec à peu près complet. Pour nous en tenir à l'année 1798, qui marque l'apogée de la campagne antireligieuse du gouvernement directorial, un touriste allemand, très hostile au catholicisme, déclare que le décadi « n'est proprement célébré que par les officiers municipaux et les membres du gouvernement [3] ». Un homme politique, qui ne dissimule point son scepticisme, Stanislas Girardin, dit à propos des visites et des cadeaux du jour de l'an : « Le calendrier républicain est le seul légal, le grégorien le seul suivi [4]. » Mercier, enfin, prétend que « le peuple chôme doublement, tous les dimanches et toutes les décades [5] ».

Dans ces conditions, il n'est point étonnant que la prochaine suppression du décadi, ou tout au moins du chômage obligatoire, ait été espérée et annoncée dans les milieux populaires lors de la chute du Directoire. Le mouvement fut si accentué, qu'il provoqua à plusieurs reprises les protestations des agents du pouvoir, très attachés aux institutions révolutionnaires et très en garde contre

[1] Cf. un article incisif de *la Gazette de France*, 6 floréal an VIII : *Ibid.*, t. I, p. 293.

[2] *Décade*, an IX, t. I, p. 111.

[3] *Voyage d'un Allemand à Paris*, p. 174.

[4] *Journal et Souvenirs*, t. I, p. 141.

[5] *Nouveau Paris*, t. III, p. 154.

tout retour au « fanatisme ». Le Bureau central, quelques jours après le coup d'Etat, prit soin de faire placarder un avis officiel pour démentir les bruits répandus par « les ennemis de l'ordre et de la tranquillité publiques[1] »; un peu plus tard, il poussa la minutie tracassière jusqu'à inviter le clergé de Saint-Merri (temple du Commerce), à faire disparaître, *dans l'intérieur de l'église*, des annonces d'offices mentionnant les jours et les mois de l'ancien calendrier[2]. Le *Journal des Hommes libres* eut licence de tonner contre les fonctionnaires assez faibles pour fêter la date rétrograde du jour de l'an[3]. Le commissaire central Garnier, tout en constatant que le décadi était mal observé, principalement dans les cantons ruraux, ajoutait avec assurance : « Cette belle institution ne s'effacera qu'autant que le gouvernement voudrait l'abroger, et il ne le veut pas[4]. »

Ce personnage, devenu préfet d'un département belge, dut être moins affirmatif quand il eut connaissance des deux arrêtés consulaires du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800) : l'un, comme nous l'avons vu, permettait de célébrer les mariages un autre jour que le décadi; l'autre, au nom de la liberté des cultes, statuait que le repos du décadi n'était obligatoire que pour les fonctionnaires publics. Comme l'a dit un historien, « c'était assurer le triomphe du dimanche[5]. »

A Paris, s'il faut en croire les rapports des policiers et les racontars des gazetiers[6], ce triomphe se dessina progressivement et donna lieu à d'abondants commentaires. Le 8 thermidor, lendemain de l'arrêté, se trouvait être un dimanche : dès ce jour-là, nombre de boutiques furent fermées, et on remarqua dans les églises une notable augmentation d'affluence; le 10, premier décadi après l'arrêté, la moitié environ des magasins se fermèrent dans le centre de la ville, et la presque unanimité dans les faubourgs, qui étaient plus attachés aux institutions révolutionnaires ou plus intimidés par la menace d'une réaction terroriste. Dans les semaines suivantes, il y eut des prudents, qui fermèrent tantôt le dimanche et tantôt le décadi, pour ménager tout le monde; des timides, qui se réglèrent sur l'exemple de leurs voisins; des sceptiques, qui laissèrent leurs magasins ouverts

[1] Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 26, note.
[2] Rapport d'ensemble sur le mois de pluviôse an VIII : *Ibid.*, t. I, p. 161.
[3] Numéro du 12 nivôse-2 janvier : *Ibid.*, t. I, p. 76. Il est vrai que le 15 nivôse le *Messager des relations extérieures* réclamait le retour au calendrier grégorien (*Ibid.*, t. I, p. 81).
[4] Rapport d'ensemble sur le mois de pluviôse an VIII : F. 1 c III, Seine, 20.
[5] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. II, p. 166.
[6] Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 552, 556, 578, 586-587, 597, 609.

les deux jours dans la matinée, et les fermèrent à midi, pour aller passer à la campagne les belles soirées d'été. Par zèle religieux ou par esprit de coterie mondaine, quelques jeunes gens se livrèrent à une propagande aussi bruyante qu'intempestive, faisant des réflexions hostiles devant les boutiques fermées le décadi, ou criant en plein Palais-Royal : « Fermez vos boutiques, c'est dimanche. » En dépit de l'évidente mauvaise humeur des hauts fonctionnaires, le chômage du dimanche rentra rapidement dans les mœurs : avant la fin de l'automne (25 fructidor-12 septembre), une pièce de circonstance, jouée au Vaudeville, en donnait la preuve [1]; sous prétexte de célébrer l'arrêté consulaire sur la liberté du chômage, l'auteur ou les auteurs décochaient des traits plus ou moins acérés non seulement contre le ridicule *calendrier rural*, tombé depuis longtemps en désuétude, mais contre le décadi.

Le mouvement ne fit que s'accentuer jusqu'à la publication du Concordat. Le 1er janvier 1802, en dehors du monde officiel et des administrations publiques, offrit tout l'aspect d'un jour de fête : magasins clos, foule endimanchée dans les rues, échanges de visites, de vœux et de cadeaux [2]. Les faubourgs eux-mêmes, tout d'abord réfractaires, avaient cédé à la contagion : « Hier, quoique jour de décadi, les cabarets et les guinguettes des faubourgs n'ont pas été plus fréquentés que les jours ouvrables [3]... Le dimanche est à présent le seul jour chômé par l'universalité des citoyens, à l'exception des fonctionnaires publics et des employés [4]. » Des malveillants ou des gens d'une ardeur peu éclairée allaient jusqu'à annoncer dans les groupes, d'un ton mystérieusement affirmatif, que le régime de la liberté n'aurait qu'un temps et que bientôt le chômage du dimanche serait légalement obligatoire [5].

Nous avons mentionné, et nous aurons à signaler encore, l'ostensible mauvaise grâce que mettaient la plupart des fonctionnaires à seconder les mesures de tolérance religieuse dues à l'initiative du Premier consul. Ils en donnèrent la preuve dans cette question du décadi. L'arrêté du 7 thermidor, spécifiant que le décadi demeurerait jour férié pour « les autorités constituées et les fonctionnaires publics », semblait bien s'appliquer aux écoles publiques, mais à elles seulement. Après un mois de réflexions, le ministre de l'intérieur, par une circulaire du 8 fructidor an VIII,

[1] Le titre en était : *Un seul violon pour tout le monde.*
[2] Rapport du préfet de police, 11 nivôse an X : F. 7, 3830.
[3] Rapport du même, 11 pluviôse an X-31 janvier 1802 : *Ibid.*
[4] Rapport du même, 30 pluviôse : *Ibid.*
[5] Rapport du même, 19 pluviôse : *Ibid.* — On sait que Napoléon empereur refusa de signer le décret établissant ce chômage obligatoire du dimanche.

s'avisa d'étendre cette application « aux chefs des pensionnats, aux maîtres d'écoles particulières et à toutes les institutrices ». Pareille interprétation était aussi attentatoire à la liberté que contraire au texte de l'arrêté consulaire : mais elle ne s'accordait que trop avec les idées dominantes en matière d'éducation. Frochot, préfet de la Seine, s'empressa d'inviter le « président du jury des écoles primaires », sorte de directeur départemental de l'enseignement, à surveiller sur ce point les instituteurs libres : « Je vous charge de les prévenir qu'ils ne doivent *férier* que les *décadis* et les *quintidis*, et de tenir la main à ce qu'ils ouvrent leurs classes les autres jours, sous les peines portées par la loi du 17 thermidor an VI[1]. » Cette évocation de la vexatoire législation du Directoire, à l'heure où toutes les professions recouvraient la liberté de choisir leur jour de chômage, fit l'effet d'un anachronisme, et ne fut généralement pas prise au sérieux; dans plusieurs quartiers, les placards qui reproduisaient la lettre de Frochot furent arrachés[2]; on s'accorda surtout, notamment dans le Marais et le faubourg Saint-Antoine, à n'en point tenir compte et à donner congé aux enfants le dimanche[3].

III

Deux groupements, revendiquant tous deux le nom et la qualité de catholiques, profitaient presque exclusivement de la liberté relative rendue à l'exercice du culte. Il convient de parler d'abord du plus nombreux et du plus vivant, de celui qui était resté en communion avec le Saint-Siège : ce motif ferait aujourd'hui donner à ses fidèles le nom de catholiques *romains*; mais les préventions gallicanes étaient alors trop fortes pour tolérer pareille épithète; au lieu du nom du Pape, on mettait en avant celui de l'archevêque légitime, Antoine-Eléonore-Léon Leclerc de Juigné, qui vivait retiré en Allemagne depuis le début de la Révolution.

Le prélat avait délégué ses pouvoirs à un conseil dont les membres, en frisant plus d'une fois l'échafaud ou la déportation, en subissant des incarcérations répétées, avaient pourtant réussi à ne pas quitter Paris et à exercer sur les débris du clergé de la capitale une action très suivie, très efficace, rayonnant même dans le reste de la France. A la fin de 1799, ce conseil se composait d'abord de deux anciens vicaires généraux, les abbés de

[1] 14 fructidor an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 631.
[2] Rapport du ministère de la police, 19 fructidor : *Ibid.*, t. I, p, 639.
[3] Rapport du même, 7 vendémiaire an IX : *Ibid.*, t. I, p. 681.

Dampierre et de Malaret, hommes de vertu et d'expérience; mais dès 1792 [1], voyant la situation s'aggraver, l'archevêque leur avait adjoint un collègue dont l'influence, toute de persuasion et de modestie, n'avait pas tardé à devenir prépondérante; c'était le célèbre Jacques-André Emery, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice [2].

Sur le rôle capital et l'exceptionnelle valeur de celui qui reçoit encore communément, au bout d'un siècle, l'appellation sulpicienne de *Monsieur* Emery, l'histoire est d'accord avec les contemporains. Au lendemain de sa mort, son plus intime ami, l'ancien évêque d'Alais, le futur cardinal de Bausset, en faisait ce magnifique éloge : « J'ai toujours présente à l'esprit la mémoire de cet homme vénérable, auquel je ne puis comparer aucun autre, parce que je n'en ai jamais connu qui réunît à un degré aussi éminent toutes les qualités qui font aimer la religion, toutes les vertus qui la font respecter, et toutes les lumières qui en défendent l'autorité et qui en assurent l'empire [3]. » On sait comment Emery fut le seul dont Napoléon consentit quelquefois à supporter la contradiction en matière religieuse [4]. De nos jours enfin, l'historien autorisé du clergé d'autrefois a pu parler de « l'hégémonie ecclésiastique » exercée par l'humble supérieur de Saint-Sulpice pendant la crise révolutionnaire [5].

L'abbé Emery n'était ni un grand orateur, ni un écrivain de premier ordre : sa science théologique elle-même, quoique très étendue, ne dépassait peut-être point celle de tel évêque émigré, comme Asseline. Le secret de l'extraordinaire ascendant exercé par lui sur ses confrères résidait dans sa haute vertu d'abord, puis dans sa sagesse et dans son désintéressement. Elevé dans les doctrines de gallicanisme mitigé et de loyalisme monarchique qui dominaient dans le clergé de la fin du dix-huitième siècle, à Saint-Sulpice en particulier, Emery, en présence du bouleverse-

[1] *Vie de M. Emery*, t. I, p. 305.

[2] La *Vie de M. Emery*, publiée sans nom d'auteur, a été écrite par M. Gosselin, d'après des documents réunis par un autre sulpicien, M. Faillon. Ces documents, que le biographe n'a point utilisés en entier, forment au séminaire Saint-Sulpice une collection des plus intéressantes; nous en citerons des fragments inédits sous la rubrique de *Papiers Emery*.

[3] A l'abbé de Courtade, 9 mai 1811 : *Papiers Emery*.

[4] En 1841, dans son discours de réception à l'Académie française, le comte Molé a rapporté ce propos que Napoléon lui aurait tenu sur l'abbé Emery : « Voilà la première fois que je rencontre un homme doué d'un véritable pouvoir sur les hommes, et auquel je ne demande aucun compte de l'usage qu'il en fera. » La dernière partie de la phrase manque assurément de sincérité ou d'authenticité.

[5] Abbé Sicard, *Ancien clergé de France*, t. III, p. 550.

ment politique et religieux, avait eu cette intuition, qui nous paraît toute simple aujourd'hui, mais qui nécessitait alors autant de sûreté que d'indépendance d'esprit, à savoir que l'essence du dogme demeurant intangible, le séculaire apostolat de l'Eglise devait, comme jadis au temps des invasions barbares, se poursuivre dans des conditions nouvelles. C'est cette conception qui lui valut tant d'attaques et qui fait l'originalité de son rôle historique.

Etroitement unis entre eux, munis de pouvoirs très larges, les membres du conseil diocésain avaient été amenés par la nécessité à en étendre encore la portée. Un jour que le prélat italien Spina leur avait rappelé à mots couverts la nécessité d'en référer à l'archevêque avant de prendre les décisions importantes, Emery répliquait : « Il n'est pas toujours possible de consulter à temps la personne dont vous parlez. La distance et souvent l'ignorance des lieux où elle se trouve, quelquefois la difficulté des chemins, font que les lettres et les réponses ou ne parviennent pas du tout ou ne parviennent pas assez tôt, et cependant il faut se décider et prendre un parti [1]. » Ce que le respect ou la prudence l'empêchaient d'ajouter, c'est que Juigné, naturellement timide et hésitant, cédant à l'ambiance de son entourage d'émigrés, était souvent disposé à voir les choses d'un autre œil que ses vicaires généraux demeurés sur les lieux : ceux-ci, dominés par leur désir de pourvoir aux besoins religieux de tout un peuple, pénétrés d'ailleurs des doctrines traditionnelles de l'Eglise sur l'acceptation des pouvoirs de fait, étaient enclins à pousser les concessions aussi loin que possible; l'archevêque, sans partager l'intransigeance de ses collègues fixés en Angleterre, ne déguisait ni sa fidélité royaliste, ni sa répugnance à porter atteinte à ce qu'il considérait comme des principes.

Cette dissonance (car le mot de désaccord serait trop gros) se manifesta dès le début du Consulat, à propos de la promesse de fidélité à la Constitution, exigée des ministres du culte par l'arrêté du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799). Précédemment, le conseil archiépiscopal avait cru pouvoir autoriser le serment d'adhésion à la souveraineté nationale, le serment même de haine à la royauté et à l'anarchie, en alléguant qu'il ne s'agissait là que de la constatation d'opinions politiques prédominantes. L'embarras était beaucoup moindre pour accepter l'obligation imposée par le gouvernement consulaire. Le conseil archiépiscopal fut unanime à se prononcer dans ce sens, et le clergé obéit sans hésitation :

[1] Sans date (en réponse à une lettre du 8 octobre 1799) : *Papiers Emery.*

« La promesse de fidélité », écrivait Emery au bout d'un mois, « n'a point fait ici de difficulté [1]. »

Il faut dire que l'autorité civile contribua à ce résultat par un ensemble de démarches délicatement prévenantes, tout opposées à la façon d'agir des gouvernements révolutionnaires, très différentes même de ce que devait être l'attitude d'ensemble du régime napoléonien. Trois jours après la promulgation de l'arrêté (10 nivôse), le *Moniteur* insérait une véritable consultation, due sans doute à la plume de quelque canoniste honoraire, et destinée à dissiper les scrupules qu'aurait pu susciter la promesse de fidélité : on y expliquait doctement qu'il s'agissait d'un engagement purement civil, et non d' « une promesse faite à Dieu »; qu'on demandait aux prêtres une soumission passive, et non une action directe et positive en faveur d'un régime constitutionnel quelconque. Cette publication était déjà significative : plusieurs hauts personnages en augmentèrent la valeur par des commentaires officieux, destinés à être mis sous les yeux des chefs du clergé catholique; on se communiquait ainsi une lettre de Champagny, attestant que l'article du *Moniteur* résumait la délibération du conseil d'Etat, où « on avait soigneusement cherché tout ce qui pouvait prévenir les scrupules de la conscience la plus timorée [2] »; Boulay de la Meurthe, l'ancien rapporteur des lois de persécution de fructidor, écrivait de son côté pour garantir le caractère officiel du *Moniteur* et en particulier de l'article en question [3]; enfin, l'abbé Bernier reproduisait une conversation du Premier consul, déclarant que l'article avait toute la portée d'une déclaration gouvernementale [4].

Il y avait là, semblait-il, de quoi lever les hésitations de Juigné, qui d'Augsbourg écrivit d'abord : « Je pense que la formule, en elle-même, n'est pas licite, mais si par une explication ou expresse ou avouée par le gouvernement elle est réduite à une soumission passive, je l'approuve [5]. » Néanmoins, le prélat se laissa intimider par les clameurs des intransigeants, faisant valoir avec indignation que dans la constitution à laquelle il s'agissait de promettre fidélité, deux articles consacraient l'irrévocabilité de la proscription des émigrés et de l'aliénation des

[1] A l'abbé de Romeuf, 31 janvier 1800 : *Vie de M. Emery*, t. II, p. 9.

[2] Lettre du 28 février 1800, « copiée sur l'original », dans une lettre d'Emery à Bausset, du 28 mars : *Papiers Emery*.

[3] Lettre du 28 nivôse-18 janvier, citée textuellement dans la même lettre d'Emery. *Ibid.*

[4] Lettre de Bernier au sulpicien Duclaux, reproduite dans une lettre d'Emery à Bausset, du mois d'avril. *Ibid.*

[5] A Emery, sans date. *Ibid.*

biens ecclésiastiques. Derrière cette objection de principe ou de prétexte, se dissimulait le plan arrêté de refuser non seulement tout concours, mais toute soumission à un autre pouvoir que la royauté légitime ; c'est ce que discernait à merveille l'abbé Emery : « Il est inutile de raisonner, parce qu'il y a, dans certaines personnes qui donnent le ton, un parti pris de n'accéder à aucune espèce d'acte de soumission au gouvernement. On imagine par là ramener l'ancien gouvernement ; on se trompe, et on sacrifie à des illusions la religion[1]. » Ces « personnes qui donnent le ton », c'étaient à Paris des exaltés comme l'abbé Aimé Guillon, dont la revue périodique, la *Politique chrétienne*, ne tarda point à être supprimée par la police. C'étaient surtout, hors de France, les prélats demeurés attachés à la monarchie ; l'un d'eux, qui allait pourtant donner bientôt à Pie VII sa démission d'évêque de Dax, Le Quien de la Neufville, retiré en Espagne, faisait circuler un écrit où il dénonçait « un prétendu conseil de Paris, présidé par le sieur Emery, ce personnage si fameux par l'apologie du serment de liberté, de la soumission absolue aux lois et de la haine de la royauté[2]. » De Rome ou de son évêché de Montefiascone, le cardinal Maury, dont le fanatisme napoléonien devait, dix ans plus tard, attrister les derniers moments de l'abbé Emery, le cardinal Maury, alors représentant et confident de Louis XVIII, multipliait les démarches contre la promesse, assurait qu'elle était condamnée en haut lieu, se donnait imperturbablement pour l'interprète des dispositions intimes des congrégations cardinalices et du Saint-Père lui-même. Il s'est toujours trouvé à Rome des gens qui ont eu le front ou l'effronterie de prendre ce rôle : le nouveau était qu'il fût tenu par un cardinal.

De tout ce bruit, il résulta qu'à Augsbourg l'archevêque de Paris retomba dans ses perplexités. Sans désavouer ses vicaires généraux qui conseillaient ouvertement la signature de la promesse, il laissa dire, il dit peut-être lui-même que la démarche lui paraissait illicite. Cette contradiction produisit une grande confusion dans les esprits et n'augmenta point le prestige du prélat. « Toute la France, écrivait Emery, est imbue du bruit de son opposition à la *promesse*. Et cela est déshonorant pour lui et pour nous : pour nous qui faisons profession de ne tenir aucun compte de lui ; pour lui qui, malgré cela, nous

[1] A l'abbé de Romeuf, 31 janvier 1800 : *Vie de M. Emery*, t. II, p. 12.
[2] Cité dans une lettre d'Emery à Bausset, du 9 *mars* 1800 (cette lettre a été publiée sous la fausse date du 9 *mai* dans la *Vie de M. Emery*, t. II, p. 13).

continue tous ses pouvoirs [1]. » Le rêve des *ultras* eût été en effet que Juigné destituât ses grands-vicaires ; Maury le reprenait durement de son manque d'énergie : « M. l'archevêque de Paris fait, de son côté, un mal incalculable, par la faiblesse avec laquelle il tolère les égarements de son conseil, ivre de presbytérianisme et de démocratie, ouvertement révolté contre le corps épiscopal et honteusement prostitué à tous les serments qu'on lui a proposés [2]. » Politique autant pour le moins que théologique, la querelle occupa les laïques comme les ecclésiastiques : si, par ordre du gouvernement, les journaux français durent se contenter de reproduire la note du *Moniteur*, les revues publiées à l'étranger dans notre langue entrèrent dans de plus amples détails et prirent parti dans le débat. Lally-Tollendal intervint pour défendre Emery et ses collègues ; dans le style ampoulé qui lui était habituel, l'ancien constituant établit fermement que la conduite des grands-vicaires était conforme à la tradition constante de l'Eglise : « Ils ne se croient permis ni de maudire, ni de repousser la main qui n'a pas renversé le trône et qui relève l'autel. En un mot, ils voient dans Dieu le distributeur des empires, et non le serviteur des puissances ; dans la religion, la fin de l'homme, la règle, et non l'instrument de ses affections [3]. »

Sous cette agitation quelque peu superficielle, le culte catholique se réorganisait à Paris et le personnel ecclésiastique se reconstituait. Détenus, déportés ou proscrits, les prêtres réapparaissaient peu à peu et reprenaient leur ministère.

Un des premiers qu'on revit fut Jean-Baptiste-Marie de Maillé la Tour-Landry, qui depuis le jour où la constitution civile avait supprimé son petit évêché languedocien de Saint-Papoul [4], au lieu d'émigrer, s'était mis à la disposition des vicaires généraux de Paris pour les *fonctions* proprement épiscopales. Epargné par la Terreur, le Directoire l'avait frappé d'un arrêté de déportation et provisoirement interné à l'île de Ré, d'où il revint dès les derniers jours de 1799. Un autre prélat qui n'avait point quitté la France, Roquelaure, évêque de Senlis, tout en se donnant principalement à son diocèse, profitait de la proximité pour venir de temps à autre présider des cérémonies à Paris. Plus tard, à mesure que s'avan-

[1] A Bausset, 22 juin 1800 : *Papiers Emery*.

[2] A d'Avaray, 15 février 1801 : Ricard, *Correspondance du cardinal Maury*, t. II, p. 94.

[3] Lettre au rédacteur du *Courrier de Londres* (1801).

[4] On connaît le dicton qui courait dans les milieux ecclésiastiques de l'ancien régime :

Beati qui habitant urbes,
Præter Saint-Papoul et Lombez.

cèrent les négociations du Concordat, des évêques émigrés séjournèrent ou passèrent dans la capitale ; plusieurs d'entre eux, s'il faut en croire l'abbé Emery, avaient songé à revenir dès le printemps de 1800, et s'étaient laissé arrêter par la crainte des objurgations du parti *ultra* : « Malheur à celui qui rentrera le premier : toute la troupe des *zelanti* du dehors fondra sur lui [1]. »

Parmi les curés, les rentrées les plus remarquées furent celles des abbés Maynaud de Pancemont et Bossu, curés de Saint-Sulpice et de Saint-Paul, destinés à devenir après le Concordat l'un évêque de Vannes et l'autre curé de Saint-Eustache.

L'abbé Emery, sans rien avoir du tempérament d'un courtisan (toute sa carrière en est la preuve) était fermement convaincu que le clergé catholique, pour se conformer aux principes et pour écarter le soupçon d'arrière-pensées royalistes, devait entretenir des rapports de courtoisie avec les gouvernements de fait, quand ceux-ci n'étaient point violemment hostiles. Il se heurta sur ce point encore moins à des scrupules politiques qu'à d'instinctives timidités : après dix ans de vexations ou de persécutions, le pli était pris d'une attitude effacée; puisque le malheur des temps avait ramené l'Eglise au régime des catacombes, ne serait-ce point provoquer de nouvelles tribulations que d'attirer sur soi l'attention? C'est ainsi que, contre le gré et les conseils d'Emery, Maillé fut dissuadé, à son retour de Ré, de demander une audience à Bonaparte, et se contenta de voir le consul Lebrun, l'ordinaire providence des ralliés d'ancien régime [2].

Le soir même du jour où la nouvelle de la victoire de Marengo parvint à Paris, un *Te Deum* s'était improvisé à l'église Saint-Gervais, dont le clergé avait rétracté son serment constitutionnel. Mais comme un peu plus tard l'évêque constitutionnel avait prescrit une cérémonie solennelle à Notre-Dame, les catholiques jugèrent à propos de témoigner de même leurs sentiments patriotiques. Une affiche, annonçant un *Te Deum* à Saint-Roch pour le dimanche 17 messidor-6 juillet, se terminait par cette phrase significative : « C'est d'après le désir manifesté par un grand nombre de paroissiens, après en avoir conféré avec les autorités constituées, et d'après l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques qui gouvernent le diocèse en l'absence de M. l'Archevêque [3]. » L'année

[1] Emery à Bausset, 28 mars 1800 : *Papiers Emery* (Bausset, réduit par la goutte à une impotence prématurée, vivait à la campagne, confiné dans les travaux de cabinet).

[2] Emery à Bausset, 9 *mars* (et non *mai*) 1800 : *Vie de M. Emery*, t. II, p. 13.

[3] Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 479.

suivante, à la signature de la paix de Lunéville, l'abbé de Dampierre ordonna un *Te Deum* dans *toutes* les églises de Paris[1].

Dans l'intervalle, l'attentat de la machine infernale avait fourni au conseil archiépiscopal l'occasion d'une entrée en rapports directs avec le chef de l'Etat. Dès le dimanche qui suivit l'explosion (7 nivôse an IX-28 décembre 1800), Bernier, prêchant aux Carmes, avait consacré sa péroraison à célébrer le salut de celui « par qui les temples sont rouverts, par qui la paix de la tolérance a été proclamée, par qui toutes les libertés ont été rendues aux consciences », après quoi le curé Pancemont entonna le *Te Deum*[2]. Le même Bernier, secondé par Fouché, pressa vivement les vicaires généraux d'aller porter leurs félicitations personnelles au Premier consul. Celui-ci les reçut pendant son rapide déjeuner, leur fit un gracieux accueil et les entretint des négociations du Concordat; c'est alors qu'il parla de la « bombe » attendue de Rome, qui mettrait tous les prêtres d'accord[3]. Au sortir des Tuileries, Emery écrivait : « Voilà la première démarche du clergé catholique auprès du gouvernement. Je crois que c'est un bien[4]. »

Cette situation, de délégués et de subordonnés d'un prélat émigré, avait son côté embarrassant, compromettant même à l'occasion : il faut dire à l'honneur des chefs du clergé catholique qu'ils ne songèrent jamais à la dissimuler. Au printemps de 1801, le vicaire général de Dampierre était mandé à la préfecture de police, au sujet d'un scandale dans lequel un prêtre était compromis : « Interpellé de dire quelle autorité il avait sur Boyer, et au nom de qui il exerçait cette autorité, il a répondu que c'était en qualité de grand-vicaire et au nom de l'archevêque Juigné; et il a signé sa déclaration[5]. » Un peu plus tard, le curé de Saint-Paul, Bossu, revenant d'émigration et inaugurant le culte dans l'oratoire des Filles de la Croix, racontait en chaire sa récente visite à Augsbourg et reproduisait le dialogue qui s'était échangé entre lui et le prélat : « Mon Père, n'avez-vous pas aussi une bénédiction pour vos enfants que votre éloignement désole? — Cher pasteur, je les bénis un million de fois[6]. »

Comme Notre-Dame et Saint-Sulpice demeuraient aux mains des constitutionnels, Saint-Roch tenait lieu aux catholiques d'église métropolitaine : c'était là que l'office pontifical se célébrait aux

[1] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 155.
[2] *Débats*, 9 nivôse.
[3] *Vie de M. Emery*, t. II, p. 42-44.
[4] A Bausset, sans date : *Papiers Emery*.
[5] Rapport du préfet de police, 21 prairial an IX : F. 7, 3829.
[6] Rapport du même, 11 messidor an IX : *ibid*.

grandes fêtes, par les soins des évêques de Saint-Papoul ou de Senlis [1], là qu'était chanté le *Te Deum* de Marengo; pour réfuter les mandements de l'évêque constitutionnel Royer, l'abbé de Boulogne prenait à dessein le pseudonyme d'*Un paroissien de Saint-Roch*. Ce choix s'expliquait par la situation centrale et les vastes dimensions de l'église, par la distinction personnelle du curé Marduel, successeur de son oncle (une touchante légende disait même de son père [2]), et aussi par ce fait que, dès les premiers jours de janvier 1800, les catholiques avaient reçu officiellement la jouissance exclusive du « temple du Génie (ci-devant Roch) », par suite de la cessation du culte théophilanthropique [3].

Parmi les autres églises particulièrement fréquentées, il faut citer Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Nicolas des Champs [4], et surtout l'église des Carmes, où le clergé catholique de Saint-Sulpice exerçait le culte sous la direction du curé Pancemont. Ce monument, auquel se rattachait le souvenir des massacres de septembre, appartenait depuis l'été de 1797 à une carmélite, la Mère de Soyecourt, qui devait avoir des démêlés avec la police impériale lors de la crise religieuse de 1811. Autorisée par un bref de Pie VI à déroger au vœu de pauvreté pour revendiquer la succession de son père guillotiné, la Mère de Soyecourt était entrée en pourparlers avec un marchand de planches, adjudicataire de l'église et du couvent des Carmes, qu'il se préparait à démolir. Elle s'était installée dans le couvent avec quelques-unes de ses anciennes compagnes, se conformant de son mieux à la règle de sainte Thérèse, et choisissant pour cellule la pièce même où avait été incarcéré le marquis de Soyecourt avant son transfert à la Conciergerie [5]. Quant à l'église, elle l'avait mise à la disposition de l'abbé de Pancemont, et l'évêque de Saint-Papoul en avait fait la réconciliation solennelle le 29 août 1797, six jours avant le coup d'Etat de fructidor [6]. Fermée d'autorité en janvier 1798, rouverte comme oratoire privé, l'église des Carmes redevint dans l'été de 1800 le lieu de réunion des paroissiens catholiques de Saint-Sulpice; Pancemont y avait pour principaux auxiliaires les

[1] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 153.

[2] Norvins, *Mémorial*, t. I, p. 419-420.

[3] Rapport du ministre de la police, 18 nivôse an VIII : AF. IV, 1535. L'église devait être mise à la disposition de la municipalité pour les fêtes nationales et décadaires, de onze heures à deux.

[4] Rapport du préfet de police, 7 prairial an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 368.

[5] Cette cellule existe encore au séminaire de l'Institut catholique.

[6] *Vie de la R. M. Thérèse-Camille de Soyecourt*, p. 148-156.

abbés Jerphanion et de Sambucy, appelés tous deux à marquer dans le clergé de Paris.

Au nombre des anciennes églises de couvents ou de chapitres, affectées alors au culte paroissial, il convient de mentionner encore la Sainte-Chapelle-Basse, c'est-à-dire la partie inférieure ou la crypte du joyau artistique que nous devons à la piété de saint Louis. Tandis que l'église supérieure était convertie en dépôt d'archives, l'église basse était louée par bail ou concédée en vertu de l'arrêté de nivôse an VIII à l'abbé Ramond de la Lande, le futur curé concordataire de Saint-Thomas d'Aquin [1].

Nous n'avons point à parler ici d'un grand nombre d'oratoires privés ou de chapelles domestiques, qui subsistèrent dans des conditions de demi-clandestinité. Dans les églises ostensiblement rouvertes, si la richesse des ornements et des vases sacrés laissait nécessairement à désirer [2], le culte public se célébrait néanmoins avec la solennité qui était une vieille tradition parisienne : on chantait le dimanche, non seulement la grand-messe et les vêpres, mais les heures canoniales et les complies, qui ont aujourd'hui disparu du cérémonial habituel des églises de Paris [3]. Si les cloches demeuraient encore muettes [4], les journaux annonçaient dès l'automne de 1800 que l'antique fête de sainte Cécile serait célébrée à Saint-Gervais, avec le célèbre Couperin à l'orgue, et que « le ci-devant abbé de Boulogne » prêcherait l'Avent à Saint-Roch. L'évêque de Saint-Papoul n'avait pas attendu jusque-là pour recommencer ses tournées de confirmation et de prédication : tout en prétendant que c'était la même troupe de fidèles qui escortait partout « ce fanatique », les policiers se voyaient forcés de convenir que sa présence dans une église attirait « une foule immense [5]. »

En 1801, on reprit à l'intérieur des églises les processions de la Fête-Dieu, en exprimant en chaire le regret « de ne pouvoir

[1] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 426.

[2] Les bureaux de Fouché notaient pourtant avec aigreur, dès janvier 1800, qu'on avait donné à Saint-Gervais un ornement de la valeur de 1600 francs. (Rapport du 2 pluviôse an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 113).

[3] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 24. A Saint-Sulpice, qui était la paroisse demeurée la plus fidèle aux anciens usages, on a cessé, en 1901, de chanter régulièrement prime et complies.

[4] Il avait fallu, en nivôse an VIII, une circulaire de l'administration centrale pour empêcher de les sonner dans les cantons de la banlieue (Compte mensuel du commissaire central : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 111).

[5] Rapport du préfet de police, 6 thermidor an VIII : *ibid*, t. I, p. 542.

porter en triomphe dans les rues le Sauveur du monde » : malgré de sombres pronostics, tout se passa dans un ordre parfait, et même à Saint-Roch avec une magnificence relative, grâce à un dais « superbe », qui d'après les on dit venait d'être offert à l'église par « une personne en place [1] ».

Quand, à la fin de cette année 1801, revint la fête de Noël, un vif mouvement d'opinion se manifesta parmi les catholiques en faveur du rétablissement de la messe de minuit, supprimée dans les églises parisiennes depuis 1793 ; la préfecture de police reçut quatorze demandes d'autorisation, dont deux seulement émanaient de curés constitutionnels, ceux de Saint-Médard et de Saint-Etienne-du-Mont. Aucun incident ne fut signalé. Dans la journée de Noël, à Saint-Roch, une dame fit la quête, escortée d'un cavalier qui lui donnait la main, selon l'ancien usage que nous n'observons plus qu'aux messes nuptiales : ce qui fit sensation, c'est que ce personnage était un membre du Tribunat, et qu'il avait endossé son costume officiel [2]. C'était un ardent ou un habile, qui anticipait sur le Concordat.

Sans oser reprendre la soutane, quelques ecclésiastiques s'étaient hasardés, dans l'été de 1801, à arborer le grand manteau noir ; après en avoir jasé quelques jours, la foule n'y avait plus fait attention [3]. L'usage s'introduisit aussi que les prêtres, dissimulant leurs vêtements sacerdotaux sous d'amples *redingotes* (on désignait alors de ce nom ce que nous appelons à présent *pardessus*), escortassent les convois funèbres jusqu'au cimetière ; à l'intérieur du champ de repos, ils reparaissaient en costume liturgique pour réciter les dernières prières [4].

A travers de multiples soucis, l'abbé Emery n'oubliait point qu'il était avant tout supérieur de Saint-Sulpice : à peine le calme rétabli, il avait songé à assurer le recrutement du clergé, plus nécessaire que jamais et forcément en souffrance depuis dix ans. En septembre 1800, il groupa, sous la direction de son confrère Duclaux, quelques jeunes gens dont il avait éprouvé la vocation, dans une maison de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Vache noire*. Vêtus du costume laïque, les séminaristes prenaient leurs récréations en se promenant sur les boulevards voisins (les boulevards *neufs*, comme on les appelait alors). Le dogme était professé par l'abbé Frayssinous, et la morale par l'abbé Fournier, qui allait être le héros d'un incident retentissant ;

[1] Rapports du même, 15 et 16 prairial an IX : F. 7, 3829.
[2] Rapports du même, 23 frimaire, 3 et 5 nivôse an X : F. 7, 3830.
[3] Rapport du même, 5 thermidor an IX : F. 7, 3829.
[4] Rapport du même, 26 ventôse an X : F. 7, 3830.

Emery, domicilié rue d'Enfer, venait souvent partager la vie des maîtres et des élèves. A la rentrée de 1801, ceux-ci étaient déjà au nombre d'une trentaine : il y avait parmi eux deux futurs évêques, les abbés de Quélen et Feutrier, et un jeune homme de vive intelligence, de naissance mystérieuse, qui se nommait Liautard et devait être le fondateur du collège Stanislas [1].

Le mode d'administration matérielle variait presque avec chaque paroisse [2]. Parfois, comme à Saint-Roch, le clergé pourvoyait lui-même à l'administration; beaucoup plus généralement, un groupe de quelques citoyens, représentant l'ensemble des fidèles, se chargeait de gérer les deniers paroissiaux et même d'assurer un traitement aux membres du clergé. A Sainte-Valère du Gros-Caillou, la nomination de ces administrateurs, convenue entre « quelques citoyens aisés », précédait même le rétablissement du culte [3]. A Saint-Germain-l'Auxerrois, où les constitutionnels étaient maîtres, les six administrateurs, sollicitant du ministre de l'intérieur une statue religieuse du musée pour décorer l'église dévastée, recouraient à la phraséologie ridicule du dix-huitième siècle et se qualifiaient eux-mêmes de « sectateurs d'une morale antique et révérée [4] ». Les catholiques s'intitulaient simplement « administrateurs du culte »; l'exacte qualification, celle de *marguilliers*, tombée en discrédit, ne se retrouvait que dans les rapports de police, où l'on accusait les divers conseils de marguilliers d'être unis par un lien secret et de former comme une franc-maçonnerie antigouvernementale et antirévolutionnaire [5].

Les collectes organisées entre les membres aisés de chaque communauté paroissiale ne suffisaient point à l'entretien du culte ni au traitement des membres du clergé. Le casuel, vivement critiqué dans les cahiers de 1789 et solennellement aboli par la constitution civile, reparaissait sous forme d'offrande facultative,

[1] *Vie de M. Emery*, t. II, p. 2-3.

[2] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 20-22.

[3] Rapport du ministre de la police, 21 ventôse an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 203.

[4] 28 ventôse an VIII : F. 1c III, Seine, 25. Cette lettre contient, d'ailleurs, d'intéressants renseignements : « Aucun édifice public n'a éprouvé, sous le règne destructeur du vandalisme, de plus atroces dégradations. Tableaux, sculptures, autel, bronzes, tout a disparu; les grilles, le pavé du sanctuaire, tout a été arraché. Lorsqu'en exécution de la loi du 11 prairial an III il a été restitué à l'exercice du culte religieux, il était transformé en atelier pour la fabrication du salpêtre, et cet usage avait excessivement dégradé les vitraux et le pavé de pierre de liais, sur lequel roulaient des voitures pesantes. »

[5] Rapport du préfet de police, 15 prairial an IX : F. 7, 3829.

comme l'expliquait une lettre d'Emery : « Le casuel est une partie considérable des fonds sur lesquels vivent les membres du clergé de Paris qui exercent le ministère. Les fidèles, à l'occasion principalement des baptêmes, des mariages, des obsèques, font des gratifications plus ou moins fortes, suivant leurs facultés ; il n'y a rien de fixé [1]. »

Ces offrandes étaient tout naturellement remises aux curés. D'après des racontars soigneusement recueillis par la police, les vicaires se plaignaient de n'en recevoir qu'une part insignifiante ; on disait, notamment, que les curés de Saint-Roch et des Carmes (Saint-Sulpice) touchaient chacun 30 000 francs et distribuaient à peine 3000 francs à leurs coopérateurs [2]. Ce que ces propos établissent le plus sûrement, c'est l'état d'esprit, mesquinement hostile, du personnel de la police.

Selon les prescriptions canoniques, on tenait registre des baptêmes, des mariages et des enterrements. A Saint-Roch et dans d'autres paroisses, tout en inscrivant régulièrement les actes, on s'abstenait de les signer, afin d'éviter de nouvelles vexations aux ecclésiastiques, pour le cas, toujours redouté, d'un retour offensif du jacobinisme sectaire [3].

IV

A la fin de mai 1800, les bureaux de Fouché prétendaient qu'il y avait à Paris 280 prêtres exerçant leur ministère, dont 174 constitutionnels et 106 non-jureurs ou rétractés [4]. Cette statistique paraît fort sujette à caution, car les constitutionnels ne desservaient, au début du Consulat, que six églises, qui comptaient à la vérité parmi les plus importantes : Notre-Dame, Saint-Sulpice, Saint-Médard, Saint-Etienne du Mont, Saint-Merry et Saint-Germain-l'Auxerrois.

Un autre document d'origine analogue affirmait que les deux cultes coexistaient dans certaines églises, célébrés à des autels différents [5]. Cette assertion est incontestablement erronée en ce qui concerne Paris : les deux groupes constitutionnel et réfractaire étaient séparés par une trop vive animosité, et en même

[1] A Bausset, 24-25 juin 1800 : *Papiers Emery*. « Il n'est pas douteux, ajoutait-il, qu'on pourrait également tirer quelque chose à l'occasion des dispenses. On ne le fait pas à Paris ; on le fait ailleurs, et on fait bien. »

[2] Rapport du préfet de police, 8 pluviôse an X : F. 7, 3830.

[3] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 251, note.

[4] Rapport du ministre de la police, 9 prairial an VIII. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. Ier, p. 372-373.

[5] Rapport du même, 24 thermidor an VIII : *Ibid.*, t. Ier, p. 600-601.

temps l'analogie était trop étroite entre leurs cérémonies, pour qu'une cohabitation matérielle fût possible.

Il va sans dire, en effet, qu'il y avait identité de liturgie, et que les offices proprement dits ne différaient point d'une communauté à l'autre. Les dissemblances étaient reléguées dans les affiches, où les constitutionnels usaient du calendrier républicain et de la qualification de *citoyen*[1]. Le ton des sermons révélait aussi fréquemment des dissonances, car les prédicateurs constitutionnels faisaient plus volontiers vibrer la corde patriotique et prêchaient une soumission plus exclusive au gouvernement. Les constitutionnels, enfin, « comme si le saint était rayé de leur calendrier[2] », se donnaient le ridicule d'omettre la fête de saint Louis, doublement suspect comme despote et comme ancêtre des Bourbons.

A cela près, le cérémonial était le même, et aussi le code de discipline ecclésiastique. Conscient du tort que lui avaient fait les faiblesses du temps de la Terreur, le clergé constitutionnel répudiait sans merci les prêtres mariés qui, dans aucune église, n'étaient admis à l'autel[3].

L'évêché métropolitain de la Seine ou de Paris, vacant par la pusillanime abdication et la mort de Gobel, avait reçu un titulaire en 1798. Une élection plus ou moins régulière, où l'on s'était forcément écarté des formes prescrites par la Constitution civile, avait transféré à ce siège l'évêque constitutionnel de l'Ain, Jean-Baptiste Royer, qui avait obscurément siégé à l'Assemblée Constituante et à la Convention. Prêtre régulier dans ses mœurs, Royer se piquait d'éloquence et prenait la parole à peu près tous les dimanches, selon la coutume que l'épiscopat constitutionnel prétendait renouveler des évêques des premiers siècles. Dans ses sermons comme dans ses écrits publics, il se réclamait volontiers de la plus vénérable tradition, sauf à s'attirer des répliques de ce genre : « Vous vous dites *le successeur des Denis*, *des Marcel*, *des Germain*, et malheureusement vous n'êtes le successeur que de Gobel, qui n'a succédé à personne[4]. » Il multipliait également, comme ses confrères, les appels à la concorde ; le 30 décembre 1799, il adressa au Premier consul une lettre, destinée à la publicité, pour solliciter le rappel de l'archevêque Juigné ; mais les insermentés ne prirent pas au sérieux cet étalage de magnanimité[5].

[1] Rapport du même, 1er thermidor an VIII : *Ibid.*, t. Ier, p. 526.
[2] Rapport du même, 10 fructidor an VIII : *Ibid.*, t. Ier, p. 624.
[3] Rapport du préfet de police, 8 floréal an IX : F 7, 3829.
[4] Abbé de Boulogne, *Mélanges de religion*, t. II, p. 11.
[5] *Ibid* , t. II, p. 105 et suiv.

Des difficultés plus imprévues lui vinrent de ses collègues de l'épiscopat constitutionnel. En se séparant, le concile constitutionnel de 1797 avait nommé une sorte de commission de permanence, chargée de pourvoir aux intérêts généraux de l'Eglise en attendant une nouvelle réunion plénière; Grégoire était l'âme de cette commission, dont les quatre ou cinq membres, se jugeant dispensés par là du devoir de la résidence, étaient communément qualifiés d'*évêques réunis à Paris*. Entre les évêques réunis et Royer, les dissentiments ne tardèrent point à éclater. L'évêque de Paris se plaignait que ses collègues empiétassent sur son administration épiscopale; par contre, Grégoire lui reprochait de manquer à ses devoirs de métropolitain, en négligeant notamment de provoquer des élections pour les évêchés vacants dans les diocèses suffragants. Ces discussions, connues du public, étaient naturellement exploitées par les partisans de l'archevêque légitime [1].

Si, faute d'électeurs ou de candidats, les sièges épiscopaux de la région parisienne demeuraient inoccupés, l'Eglise constitutionnelle, déterminée à faire preuve jusqu'au bout d'une apparence de vitalité, créait encore des évêques dans cette dernière période de son existence. En décembre 1799, le curé de Saint-Etienne du Mont, Leblanc de Beaulieu, élu évêque métropolitain de Rouen, était sacré dans son église paroissiale par Royer (il eut d'ailleurs l'adresse, malgré cette promotion tardive, de se faire imposer à Pie VII comme évêque concordataire de Soissons) [2]. Le 3 août 1800, une autre consécration épiscopale attirait à Notre-Dame une affluence « prodigieuse », au dire des journaux [3] : Mauviel, secrétaire de l'agence constitutionnelle, s'était décidé, sur les instances de Grégoire, à accepter l'évêché de Saint-Domingue, créé par le concile de 1797, et Bonaparte, qui avait déjà des vues sur cette île, lui avait promis la gratuité du voyage [4].

A part ces circonstances exceptionnelles, le culte constitutionnel groupait peu de fidèles à ses cérémonies. Dix ans auparavant, dans les débuts, la masse des incroyants avait fait montre d'une édifiante assiduité aux offices, pour désobliger les insermentés; ce beau zèle était tombé depuis longtemps. Maury exagérait sans doute, selon son habitude, mais il n'exagérait guère, quand il résumait ainsi les récits de deux prêtres parisiens hébergés à

[1] Abbé de Boulogne, *Mélanges de religion*, t. II, p. 409 et suiv.
[2] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 147-148.
[3] Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 584.
[4] Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. I, p. 243, note.

Montefiascone : « Les six églises... livrées aux intrus ne sont fréquentées que par le bas peuple du voisinage et quelques jansénistes qui s'y rendent en carrosse[1]. » Réserves faites sur cette façon de mesurer au nombre des équipages le degré d'importance d'un groupement religieux, il est exact qu'à part un petit clan d'ultra-gallicans, les offices constitutionnels ne réunissaient que des gens sans instruction, attachés par routine à tel ou tel édifice paroissial : ce culte, qui n'avait pu naître que par la protection gouvernementale, se mourait du régime de la liberté. Les femmes se montraient particulièrement mal disposées; quand Grégoire, dans un document public, dénonçait l'hostilité des « préfètes, sous-préfètes, mairesses et adjointes[2] », il ne faisait point et il n'avait point à faire d'exception pour Paris.

Par tradition du temps de la Constituante, par aversion contre le catholicisme insermenté, un certain nombre de hauts fonctionnaires témoignaient des égards aux prêtres constitutionnels. On connaît les circulaires dans lesquelles Fouché célébrait leur supériorité; à l'issue d'une inspection dans la division militaire dont Paris était le chef-lieu, le conseiller d'État Lacuée les proclamait « les seuls amis du gouvernement et de la République[3]. »

Mais d'autres fonctionnaires, estimant sans doute toutes les religions également dangereuses, incriminaient volontiers le langage du clergé constitutionnel, et en particulier les homélies dont Royer était prodigue. Le préfet de police ne se contentait point de reprocher au prélat de « chercher toujours à monter les têtes » : il le mandait comme un subordonné indocile, et lui administrait une verte semonce, pour avoir dit en chaire de Notre-Dame que la France avait le devoir de réparer les outrages commis envers la religion[4]. Il faut dire à l'honneur de Royer que, tout en protestant de sa soumission aux lois, il ne modifiait point son langage, et quinze jours après l'algarade de Dubois, déclarait la religion indispensable à la prospérité d'un État[5]. Renonçant à le convaincre, mais non à le dénoncer, le préfet se contentait désormais de brèves et discourtoises mentions, dans ce genre : « L'évêque Royer a déraisonné hier pendant près d'une heure à Notre-Dame[6]. » Il en venait à ce comble de sévérité, de ne plus

[1] A d'Avaray, 11 décembre 1800 : Ricard, *Correspondance du cardinal Maury*, t. II, p. 65.

[2] *Actes du second concile national*, t. III, p. 229-230.

[3] Rocquain, *Etat de la France au 18 brumaire*, p. 251.

[4] Rapport du 4 messidor an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 442-443.

[5] Rapport du 22 messidor : *Ibid.*, t. I, p. 503.

[6] Rapport du 5 vendémiaire an IX : *Ibid.*, t. I, p. 678.

faire de distinction entre ses sermons et ceux de Maillé : « Les discours de l'évêque Royer et de celui de Saint-Papoul (*sic*) prennent chaque jour une nouvelle teinte de démence et de fanatisme [1]. »

La prétention ou l'illusion des constitutionnels avait été, de tout temps, de ne pas sortir de l'unité catholique, et de réformer l'Eglise de France sans la jeter dans le schisme. Après la leçon des événements, la plupart de ceux que ne dominait point l'ambition ou l'esprit de secte comprirent que le seul moyen de rétablir cette unité, à laquelle tous proclamaient leur attachement, était de rentrer purement et simplement dans la communion romaine.

Collectives ou individuelles, les rétractations se multiplièrent à partir de l'époque du Directoire [2]. Mais elles n'avaient, à Paris du moins, rien de solennel dans la forme, et ne sauraient se comparer à ces désaveux que, sous la Restauration, certains évêques devaient imposer aux vieux survivants du clergé constitutionnel. Le plus souvent, le seul indice extérieur de la rétractation d'un curé était la présence d'un vicaire général ou d'un évêque insermenté, venant présider quelque office solennel : c'était tout, et c'était assez.

Il n'y eut sous le Consulat que deux rétractations collectives, faites toutes deux par le clergé de paroisses importantes, Saint-Germain l'Auxerrois et Saint-Merry. A Saint-Germain l'Auxerrois, la démarche fut approuvée par dix des administrateurs laïques sur douze; mais l'évêque Royer, qui venait tous les vendredis dire la messe et prêcher dans cette église, prétendit continuer malgré l'opposition du clergé; il en résulta des incidents ridicules, dont l'abbé de Boulogne rendit compte sur un ton peut-être trop plaisant [3].

Les choses se passèrent très différemment à Saint-Merry. Alors que les rapports de police présentaient les rétractations ecclésiastiques comme dues à l'influence ou à la pression des fidèles, la *Compagnie administrative* de cette paroisse fit grief au curé et à son clergé d'avoir reconnu l'autorité des grands-vicaires; le conflit, très aigu dans les premières semaines de 1801, ne prit fin qu'à la réorganisation concordataire [4].

[1] Rapport du 2 brumaire : *Ibid.*, t. I, p. 749. La note change brusquement dans un rapport du 26 prairial-15 juin 1801 : « L'évêque Royer a officié pontificalement à Saint-Médard hier. Il a prononcé un excellent discours... » (F 7, 3829). L'éloge des constitutionnels était à cette date une façon de protester contre la négociation du Concordat.

[2] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 59-60.

[3] *Annales philosophiques*, t. II, p. 570.

[4] Grente, *Le Culte catholique à Paris*, p. 322-323.

Ces querelles, sans cesse renouvelées sous des formes différentes depuis 1790, passionnaient les uns, divertissaient les autres, affaiblissaient en somme le sentiment religieux. Dans un document adressé au nouveau Pape Pie VII par les quelques évêques insermentés demeurés en France, et rédigé en réalité par Emery, on n'hésitait point à déclarer que c'était là le grand mal du schisme constitutionnel : « Les fidèles qui ne sont que médiocrement instruits se scandalisent de voir les ministres de la religion divisés entre eux et se combattant les uns les autres, au lieu de réunir leurs forces contre un ennemi commun [1]. » — Dans les *Petites Affiches*, une note, qui ne paraissait pas l'œuvre d'un mauvais plaisant, proposait une église à louer et concluait en ces termes : « S'il se présentait une société d'ecclésiastiques *bien d'accord*, on pourrait traiter avec eux d'une manière satisfaisante [2]. »

La négociation du Concordat n'apaisait point les esprits. Dans l'été de 1801, Dubois parlait de « la haine implacable que les deux partis de l'Eglise de France se sont jurée [3] ». Le mal n'était point restreint à Paris; Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure, écrivait sur le ton du dédain philosophique : « Je remarque avec regret que des journaux particuliers à ce département sont remplis de discussions théologiques, tellement qu'on les croirait rédigés au IXe siècle plutôt qu'en l'an IX de la République [4]. »

Lorsque pourtant les signatures eurent été échangées, une certaine détente se produisit, notamment dans les degrés élevés de la hiérarchie, et les vieilles traditions de courtoisie du clergé français retrouvèrent leurs droits. Royer échangea des visites de congratulation, non seulement avec Malaret, grand-vicaire de son rival [5], mais avec le négociateur romain Spina, qui se déclara satisfait de son langage [6]. A distance, ces politesses nous surprennent, entre gens qui se disputaient la confiance des fidèles et s'étaient ouvertement reproché leur manque d'orthodoxie ou de patriotisme : au fond elles étaient en complète harmonie avec un temps dominé par le besoin de la pacification, avec un régime qui s'était donné pour programme de tout concilier de gré ou de force, dans l'Eglise comme dans l'Etat.

[1] 15 mai 1800 : *Papiers Emery*.
[2] Fructidor an VIII, Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 623-624.
[3] Rapport du 12 messidor an IX : F 7, 3829.
[4] Circulaire reproduite par extraits dans les *Débats* du 15 prairial an IX.
[5] Servant à Diot (évêque constitutionnel de Reims), 1er août 1801 : *Société des Sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XVIII, p. 292.
[6] Emery à Bausset, 3 octobre 1801 : *Papiers Emery*.

V

De l'ensemble des témoignages contemporains, il résulte que la réouverture des églises fut accueillie avec satisfaction par la masse de la population; dans quelle mesure cette satisfaction procédait d'un profond sentiment religieux, et non pas simplement de l'esprit de tolérance ou de l'attachement à des formes traditionnelles, c'est ce qu'il est assez malaisé de déterminer.

Dans l'ensemble, le monde intellectuel demeurait hostile, ou pour le moins indifférent. Il y avait bien eu quelques conversions éclatantes : celle qui avait fait le plus de bruit était celle de Laharpe, en raison des inimitiés qu'il s'était attirées de longue date et du ton cassant dont il n'avait pu se défaire en modifiant ses opinions philosophiques et religieuses[1]. A côté de lui, il convient de citer l'helléniste Larcher, qui, réimprimant sa traduction d'Hérodote, eut la conscience de supprimer toutes les notes de tendance antichrétienne et le courage de s'en expliquer catégoriquement dans la préface de la nouvelle édition. Mais parmi ceux-là mêmes qui applaudissaient au rétablissement du culte, presque tous étaient personnellement sceptiques. De ces esprits conciliants, respectueux même en apparence, Fontanes peut être considéré comme le type : or, nous savons aujourd'hui, non seulement qu'avant la Révolution Fontanes était prôné par Florian comme un dévot du culte de Voltaire[2], mais qu'en 1801, pour décider Lucien Bonaparte à faire campagne en faveur du clergé, il usait de cet argument cynique : « On peut rire des augures; mais il est bon de manger avec eux les poulets sacrés[3]. » A côté ou plutôt au-dessus de ceux qui se livraient à ces calculs réalistes, il y avait les âmes éprises d'une sorte de religiosité esthétique et sentimentale, celles qui allaient applaudir à la publication du *Génie du christianisme*, et qui, comme l'a dit un historien moderne, « ayant perdu la foi véritable, étaient bien aises de découvrir des beautés dans la religion catholique afin de s'y rattacher au moins par ce côté[4] ».

C'est cet état d'esprit qui, au printemps de 1802, faisait au

[1] « Après la Révolution, ces mêmes hommes qui aiguisaient incessamment des épigrammes peureuses contre la tiare, la mitre, le rabat et la calotte, s'avisèrent de nous parler de la *religion* de nos pères. » (Mercier, *Nouveau Paris*, t. III, p. 46.)

[2] Pailhès, *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, p. 56.

[3] 28 germinal an IX : *Ibid.*, p. 74-75.

[4] Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. V, p. 543, note.

théâtre de l'Ambigu le succès de scènes bibliques ou évangéliques [1]. Il s'y mêlait à l'occasion une forte dose de la badauderie qui a toujours prédominé dans le tempérament parisien : ainsi l'on se pressait à Saint-Merry, dans une attitude peu recueillie, pour entendre l'organiste Desprez [2]; ou bien encore, afin d'apercevoir Mme Récamier quêtant à Saint-Roch, la foule grimpait sur les chaises et même sur les autels des chapelles latérales [3].

Quand les fidèles étaient conviés à des manifestations de pure piété, comme l'adoration des Quarante Heures, rétablie pendant le Carnaval, les églises demeuraient vides [4]. Tombées en une sorte de désuétude, les observances du jeûne et de l'abstinence demeuraient communément négligées; une habituée des fameux dîners du mercredi, chez Mme de Montesson, raconte du ton le plus naturel qu'en carême, la marquise avait l'attention de faire servir des plats maigres « pour quelques ecclésiastiques [5] » : elle n'eût évidemment pas compris chez ses invités laïques un souci du même genre.

Le vrai critérium de la piété, dans une population catholique, est la fréquentation des sacrements. A cet égard, il paraît constaté que la ferveur laissait étrangement à désirer. D'après le témoignage de Frochot, si l'on était assez exact à préparer les enfants à la première communion, la plupart des adultes, même assidus aux offices, « ne veulent plus entendre parler de confession ni de communion [6] ». Cette tiédeur datait de loin, et la Révolution n'avait fait que confirmer les résultats du jansénisme et du voltairianisme. Au printemps de 1799, dans l'armée de Condé, demeurée apparemment réfractaire aux influences jacobines, il ne se rencontrait que deux femmes pour accomplir le précepte pascal [7].

Il y avait sans doute, dans une grande ville comme Paris, des exceptions en nombre assez respectable. Le jour de Noël 1801, Le Coz, évêque constitutionnel de Rennes, célébra la messe de minuit dans une église de Paris, probablement à Saint-Médard.

[1] Rapport du préfet de police, 19 ventôse an X : F7, 3830.
[2] Rapport du même, 12 fructidor an IX : F7, 3829.
[3] *Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. I, p. 18; cf. rapport du préfet de police, 25 germinal an IX : F7, 3829.
[4] Rapport du préfet de police, 11 ventôse an X : F7, 3830.
[5] Duchesse d'Abrantès, *Salons de Paris*, t. IV, p. 28-29.
[6] Mémoire au conseiller d'Etat Lacuée : Rocquain, *Etat de la France au 18 brumaire*, p. 272.
[7] Souvenirs inédits de la comtesse de la Ferronnays (Mlle de Montsoreau), cités par le marquis Costa de Beauregard, *Le comte A. de la Ferronnays*, p. 84.

L'année suivante, devenu archevêque concordataire de Besançon et évoquant ce souvenir dans une circulaire à ses curés, il racontait qu'une « immense multitude » avait reçu la communion : « Parmi ces fidèles avides du pain sacré, je distinguai des hommes de loi, des magistrats du premier mérite, des médecins prônés dans la capitale, des savants révérés dans l'Europe [1]. » Il est fort invraisemblable que la messe de minuit de 1801 ait réuni cette assistance d'élite, surtout dans une paroisse constitutionnelle : ce qu'on peut inférer des amplifications de Le Coz, et ce qui est déjà très remarquable, c'est qu'une certaine quantité d'hommes s'approchèrent des sacrements.

A cette époque, en effet, le respect humain, relégué aujourd'hui dans les rangs du peuple ou de la très petite bourgeoisie, régnait en maître dans les classes élevées Aux offices du dimanche et des jours de fête, les hommes formaient à peine la dixième partie de l'assistance [2]. Dans certains milieux militaires ou scolaires, ce respect humain devenait une véritable tyrannie. Tout commandant de Paris qu'il était, Junot ne consentait à faire bénir son mariage qu'à la dérobée [3]. Un élève de l'Ecole polytechnique de ce temps-là, racontant plus tard comment il se dissimulait derrière un pilier de Saint-Roch pour suivre la messe, en donnait cette raison : « Si j'avais été découvert, ma position à l'Ecole n'aurait plus été tenable [4]. »

L. de Lanzac de Laborie.

La suite prochainement.

[1] 18 décembre 1802 : Le Coz, *Correspondance* p. p. l'abbé Roussel, t. II, p. 88.
[2] Rapport du préfet de police, 16 prairial an IX : F7. 3829.
[3] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. II, p. 361 et suiv.
[4] *Souvenirs du général Amand d'Hautpoul*, p. 184. Les débuts de la Congrégation et l'influence personnelle de Mathieu de Montmorency, se rattachent plutôt à la période concordataire.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

LES ORIGINES DU JOURNALISME

Si les imprimeurs se mettaient en grève, que deviendrions-nous? Chacun en rirait le premier jour, car rien ne serait changé à la vie matérielle. On continuerait de s'occuper de ses affaires particulières, on travaillerait, on mangerait, on dormirait aux mêmes heures. Ce serait une surprise, simplement. Mais si la grève se prolongeait? Voici Paris et la province privés de nouvelles. Il se passe des choses que personne ne sait. De quoi parler? Tel qui chaque matin remportait une victoire russe ou japonaise, et chaque soir ébranlait le ministère, que deviendra-t-il? Plus de journaux, plus de conversations, plus de vie collective.

Comment donc faisait-on quand il n'y avait pas de journaux? Et les journaux ne datent pas de longtemps. Sous l'ancien régime on les comptait, et ils ne comptaient pas. La *Gazette de France*, fondée en 1631 par Téophraste Renaudot, n'était qu'un recueil hebdomadaire d'informations officielles qui puisait son principal intérêt dans la santé du roi. Le *Journal des savants* (1665) et le *Mercure galant* (1672) ne s'occupaient que de science et d'art, à la façon de revues timorées et prudentes. Le premier quotidien, le *Journal de Paris*, ne parut qu'en 1777. Toutes les fois, d'ailleurs, que le journalisme faisait quelque tentative pour se développer et s'émanciper, il se voyait en butte aux attaques des gens en place et des puissants qui ne pouvaient supporter cette audace. Même le journalisme littéraire ne réussissait pas à contenter les gens de lettres. Voltaire dénonçait impitoyablement tous les critiques qui le malmenaient. L'Académie ne tolérait pas davantage qu'on s'amusât à ses dépens. Linguet ayant risqué quelques plaisanteries dans le *Journal de Bruxelles* du 25 juillet 1776 à propos de la réception de La Harpe, l'Académie envoya une députation pour demander au gouvernement l'interdiction en France de cette feuille sans vergogne. Le ministre intervint auprès de l'éditeur du *Journal de Bruxelles*, et obtint que Linguet fût exclu de la rédaction. Linguet se réfugia à Londres, et dans

ses *Annales politiques* reprit l'offensive. Nouvelle démarche de l'Académie auprès du ministre de la Maison du roi. C'était Amelot. Les immortels étaient indignés : « L'administration peut-elle supporter l'introduction en France d'un pareil ouvrage? — J'en suis bien fâché, Messieurs, répondit cette fois le ministre, mais je ne puis faire droit à votre requête. Le roi, la reine, toute la famille royale ne lisent que le journal de M. Linguet et le lisent avec le plus grand plaisir. » Or, Linguet ne se gênait pas pour attaquer le gouvernement et Amelot lui-même. En revanche, l'Académie, en 1783, obtint encore la suppression du *Journal de Monsieur*, rédigé par Geoffroy et l'abbé Royon, à cause du compte-rendu insuffisamment respectueux de l'une de ses séances. Personne alors n'était plus tolérant que l'Académie, et le dix-huitième siècle passe pour un temps de tolérance.

Si le journalisme n'existait guère avant la Révolution, il y avait pourtant une *opinion publique*, et une opinion publique singulièrement puissante et agissante. Nous la voyons se manifester au dix-septième siècle, pendant la Fronde, sous Mazarin ; et, si Louis XIV la trouve soumise et docile, elle relève la tête, et murmure, et crie, et s'agite pendant tout le cours du dix-huitième siècle. Elle fait des cabales contre une pièce de théâtre, pour un livre, pour un homme : elle culbute la *Phèdre* de Racine, élève aux nues le *Contrat social*, impose Necker. A tout événement grave, à tous les hasards politiques, on distingue bientôt sa rumeur, d'abord sourde et voilée, puis retentissante. Après 1789, c'est elle qui dirige, du Palais-Royal, tous les grands mouvements révolutionnaires, les journées des 5 et 6 octobre, le 10 août.

D'où vient cette opinion publique? Qui la renseigne si promptement? car elle suit pas à pas les nouvelles, elle est avertie de tous les bruits qui circulent non seulement en France, mais à l'étranger. Qui la convoque aux mêmes lieux? car elle se trouve, comme par enchantement, composer une foule aux Tuileries, au Palais-Royal, aux Cordeliers. Qui lui donne son mot d'ordre et lui forme ou lui déforme le jugement?

Puisqu'il n'y a pas de journaux pour lui fournir son aliment, il faut bien qu'il y ait alors une organisation. Cette organisation, si mal connue qu'elle est presque une révélation aujourd'hui, existait, en effet, sous l'ancien régime, et c'étaient les *nouvellistes*.

*
* *

M. Frantz Funck-Brentano consacre aux *nouvellistes* un ouvrage fort divertissant qui nous renseigne sur leurs procédés, leur

influence et leurs moyens de propagande [1]. Chacun pouvait être nouvelliste. Celui qui assistait à une fête, à une exposition, à un grand procès, à une séance du Parlement, à une revue militaire, à une exécution, etc., et qui racontait le premier cet événement, devenait un nouvelliste. Les lettres de Mme de Sévigné, qu'elle écrivait pour la galerie et qu'on se passait de main en main, font d'elle un des premiers nouvellistes, — ou journalistes, si l'on préfère. Mais les professionnels ont toujours dépassé les amateurs. Et c'est pourquoi les vrais nouvellistes, au lieu d'être de simples curieux favorisés par le hasard ou le rang social, s'appliquèrent à être des professionnels. « Un nouvelliste, définit l'auteur de la *Novellomanie*, est un homme qui sait tous les jours les plus fraîches nouvelles. » Il sait tout, il suit tout, il se mêle de tout. L'un d'eux s'écriera avec le plus grand sérieux : « Si le Roi entreprend cela, je ne me mêle plus de ses affaires. » Et Gazetin, personnage principal de la comédie des *Nouvellistes* qui fut en faveur sur les scènes privées du dix-huitième siècle, refusera de dîner pour avoir appris une fâcheuse nouvelle de quelque guerre lointaine :

On ne doit point manger quand on perd des batailles.

Moqué par les satiristes, le nouvelliste joue un rôle si éclatant dans l'ancienne littérature, que l'on ne saurait plus douter de son importance. La Bruyère fait son portrait qu'achève en traits plus appuyés le Montesquieu des *Lettres persanes* :

Je parlerai dans cette lettre d'une certaine nation qu'on appelle les Nouvellistes, qui s'assemblent dans un jardin magnifique où leur oisiveté est toujours occupée... La base de leur conversation est une curiosité frivole et ridicule. Il n'y a point de cabinet si mystérieux qu'ils ne prétendent pénétrer. Ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose. Ils savent combien notre auguste sultan a de femmes, et combien il fait d'enfants toutes les années. Et quoiqu'ils ne fassent aucune dépense en espions, ils sont instruits des mesures qu'il prend pour humilier l'empereur des Turcs et celui des Mogols. A peine ont-ils épuisé le présent qu'ils se précipitent dans l'avenir et marchent audevant de la Providence. Ils conduisent un général par la main, et après l'avoir loué de mille sottises qu'ils n'a pas faites, ils lui en préparent mille autres qu'il ne fera pas. Ils font voler les armées comme les grues et tomber les murailles comme des cartons : ils ont des ponts sur toutes les rivières; des routes secrètes dans toutes les montagnes, des magasins immenses dans les sables brûlants : il ne leur manque que du bon sens.

Montesquieu les traite de bien haut. Mercier fera de même

[1] *Les Nouvellistes*, par Frantz Funck-Brentano, un vol. sous presse (Hachette édit.).

dans son *Tableau de Paris*. Les grands écrivains de cabinet ont presque toujours méprisé la place publique. Montesquieu et Mercier ne se doutent point que ces misérables nouvellistes exercent une fascination sur l'opinion. Ils écrivent, à la veille de la Révolution, que tous ces clubs agités par les nouvellistes n'ont aucune importance, et que *cela ne renversera rien*. Quelques années plus tard, *cela* avait tout renversé.

A mesure que l'Etat se centralise, personne en province ne se contente plus des nouvelles locales, et aucun Parisien ne se contente plus des nouvelles de son quartier. Le besoin, dit-on, crée l'organe. Cette curiosité inassouvie créa les nouvellistes. Ils comprirent la nécessité de l'information, et ils en firent métier. Plus curieux que leurs clients, ils en firent un métier non point lucratif, mais coûteux pour eux-mêmes. Car ils eurent le respect de la nouvelle et du public et se constituèrent rapidement en corps d'élite. Celui d'entre eux qui donnait une fausse nouvelle la devait démentir et faire amende honorable aux dépens de son amour-propre, — exemple que nos journaux sont loin de suivre.

Rien de plus singulier que cette organisation. Le nouvelliste avait ses émissaires à l'étranger, ses correspondants en province, ses affiliés à la cour, dans les ministères, dans les ambassades. Ainsi les agences ou les envoyés spéciaux renseignent aujourd'hui nos journaux. Le champ de l'information était si vaste que le nouvelliste bientôt se spécialisa. Chacun se choisit une rubrique et s'y tint. Il y eut ainsi les *nouvellistes d'Etat*, qui seraient aujourd'hui nos journaux politiques, les plus considérables, les plus recherchés, car ils racontaient la paix ou la guerre. A côté d'eux, les *nouvellistes du Parnasse* régentaient la république des lettres, débitaient les notices nécrologiques sur les grands écrivains décédés, et décidaient à l'avance des élections académiques. Les critiques dramatiques, c'étaient alors les *nouvellistes dramatistes* que Gresset appelait les *chenilles de théâtre* : alors, comme aujourd'hui, ils se passionnaient pour telle actrice contre telle autre, car Paris a toujours traité paternellement ses cabotins : tel d'entre eux déclarait admettre l'Opéra, à condition que l'on n'y chantât pas. On pourrait dénombrer encore les nouvellistes *militaires* (généralement, c'étaient de vieux soldats ou des abbés,) chargés d'expliquer sur le sable les plans de campagne, — les nouvellistes *voyageurs* qui renseignaient sur les pays éloignés, — enfin, les nouvellistes *turlupins*, qui colportaient les bons mots et les calembredaines, car ces journaux parlés n'étaient même pas dépourvus de la « nouvelle à la main ».

La gloire des journalistes est rapide et éphémère : de même,

jadis, celle des nouvellistes. Cependant l'histoire a enregistré le nom de deux d'entre eux : le comte de Lionne et Métra. Le comte de Lionne fut, sous Louis XIV, un créateur. Il organisa le *nouvellisme* et l'amena à un rare degré de perfectionnement. Il avait ses entrées à la cour, il connaissait le premier les résultats des conseils de cabinets, il entretenait des correspondants à la suite des armées, comme font aujourd'hui, en Mandchourie, nos plus grands journaux. Il donnait ses nouvelles, aux Tuileries, avec une sûreté merveilleuse. Il mourut en 1716. Montesquieu en parle avec respect dans ses *Lettres persanes*.

Ce que faisait au dix-septième siècle un grand seigneur fortuné, un petit bourgeois obscur et peu renté entreprit de le faire au siècle suivant. Le bonhomme Métra était un brave bourgeois habitué de la terrasse des Feuillants. Il logeait cul-de-sac Dauphine, près des Tuileries, et occupait un petit emploi dans les fermes. Un héritage de 10 000 livres de rentes lui donna l'indépendance. Aussitôt, il quitta son emploi pour s'adonner aux nouvelles, car ce modeste fonctionnaire ne vivait que de curiosité. On nous a conservé son portrait. Il n'était point beau, ayant une face rouge et un nez énorme, « un nez monstrueux, rouge, tuberculé, étayé, fortifié par la nature », un nez à consoler Cyrano du sien, un nez si grand, ajoute Salabery, que Métra, « sans être un sot, aurait pu ne pas voir plus loin ». Mais, précisément, il voulait voir plus loin, beaucoup plus loin, et il y parvint par son obstination et son habileté. Ce petit bonhomme adroit et diplomate devint une sorte d'agence Havas dont les informations faisaient autorité. Il recevait les confidences des ambassadeurs, dont il commentait avec art les nouvelles. La politique étrangère surtout l'attirait. Il fut longtemps l'interprète de la bourgeoisie pondérée et clairvoyante, et mourut en 1786. Son nom jouissait d'une telle faveur qu'on le donna à la fameuse *Correspondance secrète*, avec laquelle il n'eut aucun rapport.

Un Métra, un comte de Lionne pouvaient se suffire à eux-mêmes. Leur crédit garantissait leurs paroles. Mais les nouvellistes d'une moindre notoriété, pour être écoutés, se soumirent d'eux-mêmes à un certain formalisme. Ils s'organisèrent en assemblées. Ils eurent leur président, leur greffier, leur questionneur, et ils se réunirent à des heures déterminées. Le président ouvrait et ordonnait les débats. Le questionneur, comme son nom l'indique, appelait sur les diverses questions à l'ordre du jour, les observations des nouvellistes, et le greffier enregistrait ces observations. Puis, l'on passait les nouvelles à l'étamine, et le président donnait enfin lecture de celles qui, ainsi contrôlées,

avaient été reconnues véridiques. Alors le public pouvait venir aux nouvelles.

*
* *

Mais dans quelles salles de rédaction le public venait-il entendre ce journalisme oral? Imaginez les plus belles, et vous serez au-dessous de la vérité, car ces salles de rédaction c'étaient les jardins de Paris : le Luxembourg, les Tuileries, le Palais-Royal.

On commença par donner les nouvelles aux endroits de Paris les plus fréquentés, et d'abord au Pont-Neuf, qui fut le plus ancien point de ralliement. « Le flux et le reflux des habitants et des étrangers, dit Mercier, frappent tellement ce passage que, pour y rencontrer les personnes qu'on cherche, il suffit de s'y promener une heure chaque jour. » Droguistes, danseuses, chanteuses, poètes et nouvellistes en ont fait leur tréteau, et ils y rassemblent tant de clients que le passage en est quasi bouché. Tallemant des Réaux y place l'histoire du bon poète périgourdin, Mailliet, dont le talent était aussi considérable que la bourse était plate. Furetière le met en scène dans son *Roman bourgeois*.

... Mailliet demeure au lit
Durant qu'un ravaudeur lui panse son habit.

Or Mailliet, voulant faire fortune, s'entendit avec une chanteuse du Pont-Neuf. « Combien, Mademoiselle, donnez-vous de la plus belle chanson? — Un écu tout blanc, Monsieur, mais si elle était si belle, si belle, on irait jusqu'à quatre livres. » Mailliet assura qu'elle serait la plus belle du monde. Il se mit à l'œuvre, rima, barbouilla, fut imprimé en têtes de clous sur papier à chandelle. La chanson valait quatre livres assurément; mais, en véritable artiste, le poète se contenta d'un écu. Et sur le Pont-Neuf, aux badauds goguenards, la demoiselle se mit à chanter toutes ces merveilles. Hélas! tout le talent du poète, rehaussé par les grâces de la cantatrice, n'en firent pas vendre pour un petit sou. La chanteuse, qui n'était pas moins gueuse que le nourrisson d'Apollon, réclama auprès de celui-ci avec une énergie si démonstrative qu'il en prit peur. Gombaut, le poète de cour, invoqué comme arbitre, rendit une admirable sentence, car les deux parties en furent également satisfaites. Il décida que le poète garderait son écu, mais que lui, Gombaut, donnerait un écu à la demoiselle[1]. »

J'ai cité cette anecdote pour donner une idée des mœurs de l'époque. Du temps de Mazarin, surtout, le Pont-Neuf fut livré

[1] Funck-Brentano : *Les Nouvellistes*.

aux nouvellistes et aux chansonniers. On y débitait des brochures le plus souvent défendues, et la cohue était si grande, nous assure Berthaud qui mit la ville de Paris en vers burlesques, qu'

un vendeur de gazettes
S'est trouvé pris dans les charrettes
Qui l'ont pressé jusqu'à tel point
Qu'elles ont rompu son pourpoint,
Déchiré toute sa chemise
Et fait tomber sa marchandise.

Après le Pont-Neuf, les nouvellistes transportèrent leur siège dans la galerie du Palais. Aux marchands ambulants, cette galerie ajouta le cortège des lingères et des libraires établis là à poste fixe, et qui pressaient les acheteurs sans répit; enfin, tout le monde judiciaire, avocats, magistrats, recors et plaideurs, sans compter les plaideuses. « Aimables solliciteuses, dit un auteur, qui, persuadées que leurs juges étant hommes avant d'être magistrats, tâchent que leur premier mouvement soit pour la cliente et le second pour la justice. » Avec cette foule grouillante et bavarde, les nouvellistes étaient assurés de la rapidité de transmission de leurs nouvelles, j'allais dire de leurs dépêches. Donneau de Vizé rapporte qu'au Palais, Ariste dit à un nouvelliste que la reine avait accouché d'un garçon : quand il rentra, la nouvelle l'avait précédé au logis.

Trop à l'étroit dans ces endroits fréquentés, les nouvellistes qui, jusqu'alors, avaient poursuivi le public, comprirent que le public, ayant pris goût à l'information, les suivrait partout où il leur plairait d'aller. Ils envahirent les cloîtres ouverts des grands couvents de Paris, s'installèrent aux Célestins, près de l'Arsenal, aux Cordeliers près de l'Observatoire. Les curieux, de plus en plus nombreux, les y suivirent en effet. Les Cordeliers furent principalement occupés par les nouvellistes de l'opposition. Un rapport de la police secrète, en 1725, mentionne qu'on y tenait alors ces propos révolutionnaires : « Accaparement, cherté du blé, manœuvres du gouvernement, mutinerie des gardes françaises, les rois sont des tyrans, les peuples sont bien capables de se gouverner en république, les grands sont sans foi ni loi, la religion n'est qu'un masque pour les princes et un frein pour les pauvres gens. » N'est-il pas surprenant de découvrir, dans un rapport de police, qu'en 1725 il était déjà question de république? Dès 1726, le gouvernement fut tenté de fermer ce club des Grands Cordeliers, mais on estima qu'il valait mieux qu'on se réunît là plutôt que dans un lieu privé moins accessible à la surveillance. Cette

assemblée de nouvellistes fut, pendant tout le dix-huitième siècle, un club révolutionnaire, et l'on sait le rôle qu'il a joué dans la tourmente finale.

Les Cordeliers s'étant changés en un cercle politique, les vrais nouvellistes tinrent bientôt leurs bureaux dans les jardins que la munificence de Paris leur livrait. Ils se réunirent au Luxembourg, aux Tuileries et au Palais-Royal. Mais chacun de ces jardins garda son caractère. Le Luxembourg, plus éloigné du centre, devint bientôt le *Journal des débats littéraires*. Il n'en était pas moins animé. Du Camp d'Orgas nous le décrit ainsi :

Les uns, à Luxembourg, accourus de concert,
Malgré le mauvais temps méprisent le couvert.
Vous voyez en hiver la troupe désolée
Courir avec fureur dans cette grande allée
Et vouloir surmonter par ce burlesque effort
Le chagrin que leur cause un cruel vent du nord.
Plus on le sent fâcheux, plus on se précipite,
Et, plusieurs, sans manteaux, tout gelés et transis
De la moitié du corps paraissent rétrécis.

Ils couraient de l'allée des Soupirs à l'allée des Carmes, et si l'hiver les chassait, ils reparaissaient plus nombreux et plus vibrants avec les premières feuilles du printemps. Leurs discussions littéraires s'envenimaient parfois à tel point que les adversaires en venaient aux mains.

Ainsi nos deux champions déjà défigurés
Ne sont plus reconnus qu'à leurs nez bigarrés.

Voltaire, Crébillon, Diderot, Jean-Jacques honoraient le Luxembourg de leurs promenades. Ils ne dédaignaient pas de se renseigner sur le livre à la mode, sur la pièce à succès, sur la mort prochaine de tel académicien, sur les infortunes de tel poète et les vicissitudes de tel critique. Les femmes mêmes voulurent se mêler à l'assemblée des nouvellistes. Dans un rapport du 18 novembre 1725, l'inspecteur de police Pommereux signale au Luxembourg une compagnie de femmes se mêlant de nouvelles : c'était, déjà, le journal *la Fronde*.

Le jardin des Tuileries était à la fois journal politique, journal de mode, gazette mondaine et journal de sport. Car les Tuileries étaient fréquentées par tout le beau monde. On y entrait par six portes, on y trouvait des jeux publics, des limonadiers, des ombrages, des tonnelles, et l'incomparable terrasse de l'Orangerie. Dans la grande allée, en 1695, un valet de comédie, — de

la comédie *les Promenades de Paris* due à la verve de Mongin, — enseigne à son maître comment on joue l'homme à la mode : « Là, mettez-moi ce chapeau sous le bras, le peigne à la main, faites glisser votre justaucorps, l'estomac débraillé. Allons! l'air brusque, vif et dissipé. Bon! Il ne vous manque plus qu'une moustache, un ton de fausset et des créanciers à vos trousses pour avoir toutes les parties d'un galant homme. »

Au dix-huitième siècle, le Tout-Paris, — ce Tout-Paris obscur et mystérieux qui persiste à travers les âges, — se promène aux Tuileries en toilette élégante. « L'incommodité de ces promenades, dit un grincheux, c'est qu'on y est incommodé de plusieurs insectes, des mouches en été, des cousins en automne, et, en tout temps, des nouvellistes. » Norvins note les sujets de conversation : la politique de Catherine de Russie, le génie de Frédéric le Grand, les intérêts de la Compagnie des Indes, l'opéra nouveau, le jeu de la reine, les anecdotes de la cour, les propos de coulisses, les sermons de l'abbé Lenfant ou du missionnaire Beauregard, le baquet de Mesmer et les mystères de Cagliostro, les petites maisons des grands seigneurs, les courses de Vincennes, les ballons de Montgolfier et les ascensions de Pilâtre du Rosier qui périt en voulant traverser la Manche en aérostat. C'était le même bric-à-brac qu'aujourd'hui : on aimait à toucher à tout sans rien approfondir, et c'est l'affaire des journalistes comme autrefois des nouvellistes.

Les nouvellistes « faisaient partie des Tuileries aussi bien que ses statues ». Ils bénéficiaient de la mode du jardin. La gazette politique se tenait sur la terrasse des Feuillants, dans le voisinage de l'église des Feuillants, fort bien fréquentée, où se disait le dimanche, à une heure, la messe élégante. Les échos mondains se recueillaient sur la terrasse du bord de l'eau. Chaque genre de nouvellistes avait sa clientèle attitrée, et une clientèle très huppée. « Après nos dîners chez Mme Geoffrin, écrit l'abbé Morellet, nous nous rendions souvent aux Tuileries pour y apprendre des nouvelles, fronder le gouvernement et philosopher tout à notre aise. Quand nous la quittions : « Je parie, disait-elle, que vous « allez aux Tuileries faire votre sabbat. »

Mais le Palais-Royal fut le plus fameux des jardins de nouvelles. « En ce pays, dit Mercier dans ses *Entretiens du Palais-Royal*, on croirait ne pas exister si l'on ne demandait des nouvelles à chaque personne qu'on rencontre. » — « C'est un bureau de correspondances, disait le frère du roi de Prusse lors de son voyage à Paris, un bureau d'adresses, où l'on parle à tous les étrangers comme si l'on était leur voisin. » Et Mercier renchéris-

sant conclut : « C'est là qu'on réalise des chimères, qu'on fabrique des traités, qu'on déplace des ministres, qu'on fait vivre et mourir les souverains à son gré; c'est là qu'on prétend connaître les opérations des cours, savoir le secret des cabinets. » Il en fut ainsi dès le dix-septième siècle. Les nouvellistes s'y formèrent en pelotons, en bureaux. Et ils ne plaisantaient point sur le crédit qui était dû à leurs nouvelles, témoin cette aventure qui date de 1709 : « Un Bas Normand, pour avoir fait le raffiné, courut risque d'être noyé. Il lui arriva de quitter un peloton en secouant la tête. Ce qu'il ne voulait pas croire était effectivement faux, il en fit le railleur. Il se leva une huée contre lui et incontinent on agita ce qu'on en devrait faire. Il fut conclu de le jeter au bassin, et comme il essayait d'échapper, ses juges le coururent à coups de pierres, de sorte qu'il était aux risques de sa vie, si deux gardes de M. le duc d'Orléans qui se trouvaient là, ne l'avaient sauvé, feignant de l'arrêter pour le faire punir. »

Après avoir été fréquenté exclusivement par le beau monde, plus encore que les Tuileries, — il y avait des suisses aux portes qui étaient chargés de la police et empêchaient d'entrer en casaquin, il y avait des jours élégants, le mardi et le vendredi, comme à l'Opéra ou à la Comédie, — le Palais-Royal fut peu à peu envahi. Le nombre des nouvellistes augmenta à la veille de la Révolution. Ils pressentaient la fermentation des esprits. C'était, dit Taine qui a laissé un incomparable tableau de cette *anarchie spontanée*, c'était un club en plein air. Arthur Young, qui y passa, assure que chaque heure y produisait sa brochure. Là se préparait, et l'on sait par les résultats de quelle façon, l'opinion publique.

*
* *

Ainsi à son groupe social, à la société locale, à la vie en famille, chacun substituait les intérêts généraux. La vie intérieure, la vie privée cédaient le pas à la vie publique. Le nouvelliste, à mesure que la Révolution approchait, gagnait en importance, en autorité, en crédit. Il satisfaisait le besoin de curiosité qui croissait de plus en plus. Et l'on ne se contentait plus de le suivre dans les promenades publiques, on le poursuivait au café. Le café, au dix-huitième siècle, prend une extension considérable : il favorise ce goût nouveau de vivre hors de chez soi.

Les amateurs de nouvelles, dit le *Calendrier des loisirs* (1776), se réunissent dans tous les fameux cafés. Ils ont l'agrément chez les limonadiers d'avoir une tasse de bon café, d'y passer une journée entière, d'y trouver une bonne société, d'y lire toutes les gazettes, les

édits, arrêts et règlements nouveaux. Les marchands limonadiers, tels que Boutillard, Maillard, Dubuisson (café du Caveau), Dupuis, Foy et autres, sont dans l'usage d'acheter, outre les gazettes et les petites affiches, tout ce qui se publie dans les rues, pour en donner gratuitement la lecture à toutes leurs pratiques et leur donner matière à conversation. Ils ont encore l'occasion d'apprendre tous les événements à mesure qu'ils surviennent, de voir de belles parties d'échecs, de dames, de dominos, d'être dans ces boutiques joliment décorées comme ils seraient dans les appartements les mieux ornés et les plus chauds, le tout pour quatre ou cinq sols par jour... »

Surtout ils y entendaient pérorer les nouvellistes. Le nouvelliste est l'âme du café. Il dépense peu, mais il attire. L'un d'eux, un jour, réclame la carte d'Europe pour expliquer une campagne militaire. « L'Europe pour un verre d'eau! » répond le garçon en maugréant. Mais les tenanciers leur réservaient bon accueil, à cause de la clientèle qui exigeait leur présence. Et les garçons eux-mêmes, gagnés par cette fièvre de curiosité et interrogés par les consommateurs (aujourd'hui on dirait *interviewés*), devenaient peu à peu des nouvellistes.

Chaque groupe de nouvellistes avait son café attitré. Les politiques se réservaient le café Duverger, quai des Grands-Augustins, et le café de Foy au Palais-Royal. Les littéraires avaient le café Procope (rue de la Comédie-Française), le café du Parnasse (quai de l'Ecole), le Caveau (Palais-Royal), l'illustre Caveau, dont Rivarol disait : « C'est là qu'on va tâter le pouls à notre littérature, à la musique, à la politique. »

Cafés et jardins étaient livrés à ces gazettes ambulantes. Elles constituaient une telle force que, dans les graves événements, le gouvernement envoyait des agents dans ces lieux publics pour faire l'opinion : il y avait des *nouvellistes policiers* qui rapportaient les propos entendus, et des *nouvellistes officiels* qui accréditaient les informations du ministère. De cette étrange organisation des nouvellistes, M. Frantz Funck-Brentano trace des tableaux à la Goncourt qui nous évoquent en traits curieux l'ancienne société et le Paris d'autrefois. Et l'on se rend compte, à le lire, des origines curieuses du journalisme comme aussi de la façon dont l'opinion publique était alors informée et dirigée.

Henry Bordeaux.

TROIS ANS DE NÉGOCIATIONS AVEC LE SIAM

LE NOUVEAU TRAITÉ

Il y a deux ans notre étude intitulée : *les Difficultés franco-siamoises*[1], faisait connaître aux lecteurs du *Correspondant* l'arrivée à Paris d'un plénipotentiaire de Bangkok, Phya-sri-Sahadeb, chargé de négocier avec le quai d'Orsay un traité dont nous n'augurions rien de bon. Les négociations avec le gouvernement de S. M. Chula-long-Korn, disions-nous, ne peuvent en effet être conduites que par le chef de notre colonie indo-chinoise, seul suffisamment instruit de ce qui se passe dans les vallées du Ménam et du Mékong, pour mener à bien une œuvre dont dépend la sécurité de notre possession.

Certes, il fallait mettre un terme aux empiètements continuels des Siamois, qui violaient journellement les traités, faisaient à chaque instant des incursions armées sur notre territoire, molestaient nos compatriotes et nos protégés, nous infligeaient enfin une foule d'avanies.

Pour sortir de cette situation, qui compromettait gravement notre prestige en Extrême-Orient, deux moyens s'offraient au gouvernement français : exiger avec fermeté, et au besoin par la force, l'exécution du traité de 1893, négocié par MM. le Myre de Vilers et Pavie à Bangkok, ou traiter sur des bases nouvelles.

Cette seconde solution était loin d'être la meilleure, car on ne doit conclure de nouveaux accords avec un pays que s'il observe les clauses des anciens traités. Bien que ce ne fût guère le cas de la cour de Bangkok, le gouvernement français s'arrêta cependant à ce dernier parti. Il crut de bonne politique de faire d'importantes concessions au Siam et, en échange d'avantages insignifiants, de renoncer à presque toutes les garanties que nous assurait le traité de 1893.

[1] Le *Correspondant*, livraison du 10 septembre 1902, p. 867.

C'est ainsi que le projet de convention du 7 octobre 1902 enlevait à notre empire indo-chinois 61 300 kilomètres carrés de territoires d'une réelle valeur. Nous renoncions définitivement aux riches provinces de Battambang et de Siem-Reap, où se trouvent les précieuses ruines d'Angkor, réservées jusqu'ici à l'Ecole française d'Extrême-Orient et qui appartenaient autrefois à notre protégé, le roi du Cambodge. Jusqu'à sa mort, Norodom n'a cessé de réclamer ces provinces qui avaient été indûment incorporées par le Siam en 1863.

Il nous fallait encore évacuer Chantaboun, nos casernes, nos forts, abandonner tous les avantages d'une occupation de dix ans et tous les millions dépensés pour nous fortifier dans cette place.

Le roi de Luang-Prabang, qui s'était montré en toutes circonstances notre fidèle allié, perdait toute la partie de son royaume située sur la rive droite du Mékong. Les tombeaux de ses ancêtres se trouvaient désormais en territoire siamois et il devait renoncer à sa patrie après sa mort, s'il voulait reposer auprès des restes de ses parents. Rien ne pouvait être plus humiliant et plus douloureux pour un chef laotien.

Nous abandonnions également les avantages considérables que présentait, pour l'Indo-Chine, la zone neutre de 25 kilomètres établie en bordure sur la rive droite de Mékong et faisant ainsi de ce fleuve un cours d'eau exclusivement français.

Le quai d'Orsay, oubliant qu'en Extrême-Orient, comme dans toutes les régions où il n'existe pas de routes, les fleuves forment, non des lignes de séparation, mais des traits d'union entre les populations riveraines, acceptait que le Mékong servît de frontière entre le Siam et nos possessions et cédait même à nos remuants voisins de nombreux travaux hydrographiques exécutés dans le bassin du grand fleuve indo-chinois. Le gouvernement de S. M. Chula-long-Korn obtenait le droit de construire des canaux, d'établir des ports, de faire circuler des bateaux sur le Mékong. Quel pouvait être le sort du commerce français dans cette région en présence d'une semblable concurrence?

En compensation, nous recevions les deux provinces de Bassac et de Melouprey, dont les 13 000 kilomètres carrés de superficie ne comprennent que des territoires sans valeur. On daignait encore nous abandonner 20 kilomètres sur les rives du grand lac Tonlê-Sap, *qui n'a pas de rives*. C'est la forêt noyée. Nos diplomates auraient dû tout au moins exiger la possession du Grand Lac en entier afin d'empêcher les canonnières étrangères d'y pénétrer et de prendre à revers, en cas de conflit, les défenses de la Cochinchine.

Enfin le traité du 7 octobre était éminemment défavorable à nos protégés laotiens, cambodgiens et surtout chinois qui, pour la plupart, razziés avec leur famille sur notre territoire et transportés contre leur gré dans l'intérieur du Siam, n'auraient eu aucun droit à notre protection. Et cependant la convention de 1893 exigeait le renvoi de ces déportés dans leurs foyers!

Aussi l'article 5 du projet de traité de 1902 a-t-il été l'objet d'une réprobation générale. Personne n'a voulu admettre l'abandon de gens enlevés à leur pays par la violence et réclamant depuis longtemps le secours de la France pour rentrer chez eux.

En ce qui concerne nos protégés chinois, la situation était encore plus lamentable. Les trois quarts de cette clientèle, qui présente pour nous un élément de force considérable au point de vue commercial, nous étaient enlevés. Notre protection n'était pas, à proprement parler, retirée à ces Asiatiques, mais ils retombaient en réalité sous le joug des mandarins indigènes en devenant justiciables des tribunaux siamois. Or, on connaît la vénalité de cette magistrature corrompue qui aurait exploité d'autant mieux nos protégés chinois qu'elle les sait riches pour la plupart.

La Grande-Bretagne, que l'on a accusée d'avoir fait par son traité de 1899 avec le Siam un *marché de chair humaine*, n'allait cependant pas si loin que nous, puisqu'elle se réservait le droit d'immatriculer « toutes les personnes d'origine asiatique, nées dans les possessions anglaises ou nationalisées, ou nées sur le territoire de l'un quelconque des princes ou États qui se trouvent sous la suzeraineté de l'Angleterre ou qui ont une alliance avec elle », et qu'elle stipulait, en outre, « que si une question était soulevée quant au droit d'une personne quelconque, il serait procédé à une enquête par les autorités britanniques et par les autorités siamoises conjointement ».

Il faut bien avouer que cette enquête, qui s'exerçait pour chaque cas particulier, n'offrait guère de ressemblance avec l'élimination en bloc qu'acceptait le quai d'Orsay.

Pour parer au fâcheux effet produit par ces clauses, M. Delcassé s'étendait avec complaisance sur les avantages économiques que ne pouvait manquer de nous procurer le nouveau traité et qu'il expliquait ainsi dans sa lettre du 25 octobre 1902 à M. Dutasta, chargé des affaires de la légation française à Bangkok :

... La préparation d'un vaste champ d'expansion pour notre industrie a été une de mes principales préoccupations. Aussi ai-je tenu à stipuler que, pour l'exécution dans tout le bassin siamois du Mékong de grands travaux publics, chemins de fer, ports, canaux, le gouvernement royal, s'il ne pouvait y pourvoir à l'aide d'un personnel et de capitaux exclusive-

ment siamois, devrait s'entendre avec le gouvernement français. Aucune intention jalouse ne m'a, du reste, animé à l'égard des autres puissances, puisque j'ai voulu marquer que, fidèles au principe de l'égalité commerciale inscrite dans les traités passés avec le Siam, nous admettions qu'aucun droit différentiel ne pût être établi dans tout le royaume pour l'usage des ports, canaux et chemins de fer...

Ces avantages étaient loin d'avoir l'importance que prétendait leur attribuer notre ministre des affaires étrangères.

De plus, il ne faut pas se dissimuler qu'ils auraient exigé de notre part une surveillance incessante, bien malaisée à exercer, et qui nous aurait entraînés dans des difficultés inextricables. Comment distinguer dans l'argent employé à l'exécution de tels ou tels travaux public, celui qui provient d'un emprunt fait à l'extérieur de celui qui provient des impôts d'un pays?

Telles étaient les principales clauses du projet de traité du 7 octobre 1902, dont la publication consterna tous les coloniaux. Ils eurent immédiatement la conviction que c'était un recul et une duperie, car cette convention, non seulement amoindrissait notre domaine asiatique, mais y créait un foyer d'agitations nouvelles et de complications insolubles.

En réalité, les questions posées par le traité de 1893 se trouvaient simplement déplacées sans que rien ne fût réglé. Nous abandonnions une situation acquise dans le bassin du Mékong pour obtenir des avantages absolument illusoires dans la vallée du Ménam, pratiquant ainsi naïvement une politique de confiance et de bonne foi avec un pays qui n'a jamais respecté la parole donnée. « Remplaçons, disait notre ministre des affaires étrangères, la politique de menace par la politique de bienveillance, qui a si bien réussi à nos concurrents. »

Oui, mais à la condition que notre bienveillance envers les Siamois nous procurera des avantages analogues. Leur bienveillance a valu aux Anglais la possession de la presqu'île malaise, la frontière de la Salouen, la direction de la police de Bangkok, les grands services du royaume, les travaux publics, etc., etc. Mais il faut se garder d'oublier qu'ils ont commencé par prendre des gages et qu'ils ont entamé seulement ensuite des négociations avec le gouvernement siamois. Ce dernier se trouvait alors en présence d'une situation acquise devant laquelle il lui fallait s'incliner bon gré, mal gré.

Par des négociations tout amicales, sans aucun sacrifice, ni en hommes, ni en argent, continuait M. Delcassé, nous sommes arrivés à obtenir des clauses qui *agrandissent nos territoires d'Indo-Chine*, qui *assurent la sécurité de toute cette partie* de notre empire colonial et qui nous consti-

tuent à tous les points de vue dans le bassin siamois du Mékong les larges garanties auxquelles notre voisinage nous donne le droit de prétendre.

Je ne doute pas que de telles conditions ne rétablissent dans nos relations avec le Siam une pleine et entière confiance en nous permettant d'exercer à Bangkok une légitime influence profitable à la fois aux intérêts des deux pays, etc., etc.

Et l'éloge de la politique de M. Delcassé par lui-même se prolongeait ainsi jusqu'au bout de sa longue lettre.

Certes, notre ministre montrait là une indulgence au moins excessive pour son œuvre, dont les avantages parurent singulièrement plus discutables aux individualités de marque et aux sociétés qui se préoccupent de nos affaires coloniales. Le Comité de l'Asie française, la Société d'économie industrielle et commerciale, les colons de Cochinchine, la Société de géographie commerciale, l'Association professionnelle des écrivains et publicistes, militaires, maritimes et coloniaux, MM. Jules Godin et Etienne, présidents des groupes coloniaux du Sénat et de la Chambre des députés, le Myre de Vilers, le comte d'Aulnay, Flourens, Senart, François Deloncle, Henri Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire, etc., se prononcèrent vigoureusement contre un accord qu'ils estimaient tous devoir être pour nous une source d'embarras et de difficultés interminables.

Les Coloniaux menèrent en même temps au Parlement une campagne qui décida beaucoup de représentants hésitants ou insuffisamment renseignés à se montrer hostiles au projet de traité de M. Delcassé.

Aussi le Livre jaune, consacré aux affaires du Siam, ne fut-il pas publié sans hésitations. Il paraît même qu'il fallut une demande expresse de M. Etienne pour qu'il parût. Ces atermoiements étaient justifiés, car la publication de ce volume n'a fait que donner une nouvelle force aux critiques exprimées antérieurement à son apparition.

La Commission des affaires étrangères se mit en mesure, de déposer son rapport avant le 7 février 1903, date à laquelle expirait le délai primitivement fixé pour la ratification du traité. Mais M. Delcassé, sachant qu'elle était décidée à proposer le rejet de la convention et désireux de gagner du temps, afin de pouvoir réclamer de Bangkok quelques concessions susceptibles de modifier l'opinion du Parlement, obtint des Siamois qu'ils demanderaient la prorogation, au 31 mars suivant, du délai de ratification.

Le gouvernement de S. M. Chula-long-Korn céda à la prière

de M. Delcassé, mais avec assez peu d'empressement parce qu'il était impatient de voir le nouveau traité entrer en vigueur.

Le 24 février, la Commission était informée que le ministre des colonies venait de recevoir du gouverneur général de l'Indo-Chine un projet de propositions nouvelles à soumettre au gouvernement siamois et qu'il était nécessaire d'entamer de nouvelles négociations avec la cour de Bangkok. M. Delcassé priait en conséquence la Commission d'attendre pour le convoquer qu'il fût en possession des renseignements définitifs.

La Commission attendit. Elle attendit si bien qu'à la date du 31 mars 1903 elle n'avait reçu aucune nouvelle des négociations en cours. Le délai complémentaire étant ainsi expiré, elle en conclut logiquement que la convention de 1902 était devenue caduque et elle chargea son président d'en informer la Chambre.

Mais, le 7 avril, un communiqué officiel à la presse faisait connaître que le gouvernement français avait accordé à la cour de Bangkok, sur sa demande, bien entendu, une nouvelle prorogation du délai de ratification qui était reporté au 31 décembre.

Cette demande n'avait pas dû être facile à obtenir, car le Siam commençait à s'inquiéter de tous ces retards. Dès le retour de son plénipotentiaire et n'ayant aucun soupçon de l'opposition qui allait se manifester en France contre le traité, le gouvernement de Bangkok avait pris une attitude triomphante. Le contentement des mandarins s'était traduit vis-à-vis de nos compatriotes par des insolences journalières, tandis que nos protégés étaient l'objet de mauvais traitements et d'exactions sans nombre. On les punissait ainsi d'avoir eu foi en la France et on leur donnait un avant-goût de ce qui les attendait après la ratification du traité.

Ces faits, vite connus à Saïgon, furent divulgués par la presse métropolitaine et augmentèrent l'impopularité du projet Delcassé. Notre ministre des affaires étrangères comprit qu'il fallait laisser aux esprits le temps de se calmer et ajourner à des temps meilleurs cette malheureuse convention qui venait de procurer aux coloniaux la satisfaction de voir la France se passionner pour une question de politique coloniale.

C'était la première fois qu'un pareil fait se produisait dans notre pays et qu'un puissant mouvement d'opinion venait démontrer que l'éducation coloniale des Français était en bon chemin. Les coloniaux peuvent être fiers de cette évolution de l'esprit français, car c'est grâce à leurs efforts persévérants que la grande majorité de nos compatriotes s'intéresse aujourd'hui à nos possessions d'outre-mer. On peut compter à l'heure actuelle ceux que les affaires coloniales laissent indifférents. C'est ainsi que,

pendant une conférence sur le Siam, que je faisais à Reims au mois de mars de l'année dernière, je vis un homme du peuple se lever au moment où je venais d'exposer le projet de M. Delcassé et demander au président, un peu embarrassé, de mettre aux voix une protestation contre l'abandon de nos droits dans la vallée du Mékong. Partout où il me fut donné de traiter cette question, je pus constater la même hostilité contre le traité de 1902.

Tout le monde comprenait qu'une marque de faiblesse, comme celle dont ce traité était l'expression, allait nous frapper d'une véritable diminution morale aux yeux de tous nos sujets. C'est qu'en effet les Asiatiques considèrent tout abandon de territoire comme un recul. Ce fait est toujours ainsi interprété par les populations indigènes, quelles que soient les compensations données par ailleurs. En 1874, après la mort de Francis Garnier, les Tonkinois, qui avaient embrassé le parti des Français, furent massacrés aussitôt après l'évacuation du Delta par nos troupes. Il semble qu'une pareille page suffit dans nos annales coloniales et qu'il est du devoir de notre diplomatie de ne proposer à l'acceptation des Chambres aucune mesure susceptible d'amener le retour d'événements aussi déplorables.

Lorsque la cour de Bangkok se rendit enfin compte par les délais successifs que réclamait le quai d'Orsay du peu d'enthousiasme dont le traité du 7 octobre 1902 était l'objet à Paris, l'arrogance de ses mandarins diminua sensiblement et ils dissimulèrent provisoirement leur haine pour la France.

Malgré cette prudente réserve, la fin de l'année 1903 arriva sans que le traité eût été ratifié et le gouvernement de S. M. Chulalong-Korn crut un instant qu'il n'avait plus rien à espérer. Mais les mandarins siamois sont persévérants. Encouragés par la bonne volonté de notre ministre des affaires étrangères, ils entamèrent de nouvelles négociations qui aboutirent à la présentation de la convention du 13 février 1904.

*
* *

Assurément, ce traité ne paraît pas aussi désavantageux que celui de 1902. Il a été rédigé avec une telle habileté, qu'à première vue, il a même toutes les apparences d'un accord que la France pourrait décemment accepter. Ce n'est là malheureusement qu'une illusion. Quelle peut être d'ailleurs la valeur d'une convention dont tant d'articles, en dehors de quelques stipulations territoriales, esquivent les engagements formels et se contentent de prévoir que la France et le Siam « se mettront d'accord »,

« s'entendront » sur des questions qu'il serait indispensable de résoudre nettement au préalable?

Rester dans le vague alors qu'il faudrait éviter toute obscurité, déguiser de véritables faiblesses sous de fallacieuses espérances, voilà la caractéristique du nouveau projet du quai d'Orsay. S'il était venu avant le projet de 1902, tout le monde l'aurait trouvé déplorable. Mais il est venu après, et le premier était si mauvais que, par comparaison, le dernier a paru meilleur. Aussi, pour apprécier celui-ci à sa véritable valeur, est-il nécessaire de faire abstraction du projet de la convention qui l'a précédé et de rapprocher le nouveau texte des traités antérieurs de 1867 et de 1893. Il sera aisé de se rendre compte ainsi qu'il ne nous accorde rien de plus que ces traités et que nous perdons, au contraire, presque tous les avantages dont nous leur étions redevables.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans la nouvelle convention, c'est le manque d'esprit de suite, l'oubli complet de la politique que nous avons suivie jusqu'à ce jour. Ce défaut de notre politique extérieure n'est pas d'ailleurs particulier à notre politique indo-siamoise. Depuis quelques années, on ne cherche plus à rattacher les nouvelles questions aux précédentes, on affecte, au contraire, de ne tenir aucun compte du passé et de vouloir construire chaque fois sur un terrain neuf. C'est ainsi qu'au moment où le Japon a déclaré la guerre à la Russie, divers journaux ont remis sur le tapis la question de l'alliance russe, ce qui nous a attiré de dures vérités de la part de certains organes de Saint-Pétersbourg. En ce qui concerne l'Indo-Chine, nos gouvernants avaient eu, jusqu'à ce jour, pour principal objectif, de faire du Mékong un fleuve français et ils avaient réalisé cette ambition par le traité de 1893 qui, non seulement assurait à la France l'entière possession de la rive gauche de ce fleuve, mais créait sur la rive droite cette fameuse zone de 25 kilomètres dans laquelle les Siamois ne pouvaient ni entretenir des troupes ni élever de fortifications. Grâce au nouveau traité, le Mékong devient un *fleuve international*. C'est à la fois un oubli des traditions politiques fidèlement suivies pendant quarante ans et une grosse faute de géographie locale.

Les partisans du nouveau traité de M. Delcassé prétendent que nous renonçons à cette zone neutralisée de 25 kilomètres uniquement parce que l'absence de force armée l'a transformée en un véritable repaire, où tous les malfaiteurs des régions environnantes viennent chercher un refuge. Cette explication ne peut être prise au sérieux par aucun de ceux qui sont au courant des affaires du Siam.

Le gouvernement français n'aurait fait aucune difficulté pour

accorder à la cour de Bangkok l'autorisation d'expulser les bandits qui infestent le territoire neutralisé, si elle lui avait signalé la nécessité d'une expédition de ce genre. Mais nous n'avons jamais eu besoin d'octroyer une telle permission aux ministres du Siam, attendu qu'ils ont toujours négligé de nous demander notre avis avant d'envoyer des troupes dans la zone interdite.

Cependant, malgré ces incursions des Siamois, le Mékong restait un fleuve français. Le pavillon de S. M. Chula-long-Korn n'avait pas paru sur ses eaux depuis plusieurs années. La présence, sur la rive droite du fleuve, de soldats siamois, à d'assez longs intervalles, provoquait bien quelques inquiétudes chez les indigènes de cette région, mais le séjour de ces troupes n'était pas d'assez longue durée pour faire croire aux habitants que l'*Éléphant blanc* pourrait redevenir un jour leur maître.

Aussi l'article 4 de la nouvelle convention portant « que les bateaux de commerce et les trains de bois appartenant à des Siamois auront le droit de naviguer librement sur la partie du Mékong traversant le territoire du Luang-Prabang », a-t-il soulevé les plus vives protestations.

« Nous abandonnons la rive droite, et le Mékong redevient un fleuve siamois, s'écriait éloquemment au congrès Colonial de cette année M. Charles Lemire, ancien résident en Indo-Chine. Est-ce pour cela que Lagrée, Garnier, Massie sont morts? On peut s'attendre à tout, même à voir un jour dans ses eaux des canonnières de S. M. Chula-long-Korn. »

M. François Deloncle, rapporteur de la Commission des affaires étrangères, a indiqué dans les observations adressées à M. Delcassé, le 15 mars dernier, que la Commission désirait voir « la navigation du Mékong, fleuve exclusivement français, rester exclusivement française. On ne peut accorder aux Siamois la liberté de navigation du Mékong *sans risquer d'avoir un jour à la reconnaître aux Anglais également riverains* ».

Le moment ne pouvait, d'ailleurs, être plus mal choisi pour effectuer un pareil recul. La situation est extrêmement grave en Extrême-Orient. Des complications imprévues peuvent entraîner un conflit général malgré le désir manifeste qu'ont la plupart des puissances de limiter la guerre au Japon et à la Russie. Il est donc de la dernière imprudence de nous exposer à la perte d'une partie de notre autorité sur les populations indo-chinoises.

Or, l'abandon de la zone neutralisée aurait un retentissement énorme dans toute la vallée du Mékong. Nos sujets d'Indo-Chine n'admettraient pas un instant que ce retour en arrière ne coïncide pas avec un affaiblissement sérieux de notre puissance.

Comme toutes les races orientales, ces indigènes subissent surtout l'ascendant de la force. La transformation de leur pays, les travaux que nous y avons effectués à grands frais, la tranquillité et les avantages de toute sorte dont ils jouissent sous notre paternelle domination, la suppression des mandarins qui les exploitaient, etc., tout cela compterait peu à leurs yeux, s'ils nous croyaient incapables de protéger notre conquête contre ses ennemis. Ils n'ont pas été sans remarquer les agissements des Japonais qui ont envoyé en Indo-Chine des missions commerciales et militaires [1], reconnu les côtes et l'intérieur de la presqu'île, remonté le Mékong et le fleuve Rouge, visité les principaux centres, relevé les routes, etc.

Les populations de la vallée du Mékong n'ignorent pas non plus la présence d'officiers japonais à la tête des soldats de S. M. Chulalong-Korn. Elles les ont vus commander les troupes siamoises lors de leurs incursions sur les rives de ce fleuve. De semblables faits et les événements actuels ne les confirment que trop dans l'opinion qu'à côté de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la France, vient de se dresser en Extrême-Orient une nation puissante, de race jaune, celle-là, qui ne craint pas d'entrer en lutte avec l'Europe. Si nous reculions jusqu'au Mékong notre frontière du côté du Siam, nos sujets d'Indo-Chine concluraient fatalement de ce retour en arrière que la cour de Bangkok a pu, avec l'appui du Japon, nous contraindre à lui restituer les territoires dont nous avions précédemment fait la conquête.

Le Siam nous concède, il est vrai, des terrains sur divers points de la rive droite du Mékong à Xieng-Khan, Nong-Khan, Muong, Saniabouri, Kemmarat, à l'embouchure du Nam-moun, etc. Mais de quelle utilité seront pour nous ces points d'accès enclavés en territoire étranger? Ont-ils été choisis après avoir consulté nos commerçants et nos industriels d'Indo-Chine? A quelle époque seront-ils occupés par la France et quelle sera leur étendue? Pourquoi, enfin, nos diplomates n'ont-ils pas exigé également des points d'accès à Oubone et à Korat, villes dont l'importance est autrement considérable que celle des villages précédemment désignés?

La suppression de la zone neutre aurait encore un autre inconvénient dont on ne saurait dissimuler la gravité.

Les Siamois se trouvaient dans l'impossibilité de construire une ligne de chemin de fer montant de Bangkok au Mékong. N'ayant aucun débouché sur ce fleuve, ils ne pouvaient faire aboutir une

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 novembre dernier : *l'Expansion japonaise*, p. 657.

voie ferrée à un point quelconque du Mékong sans sortir de leur territoire. Cet obstacle était un de leurs principaux griefs contre nous, et s'ils ont poursuivi avec tant d'énergie la suppression de la zone neutralisée, il faut attribuer cette obstination non seulement à l'ambition de reconquérir la rive du grand fleuve, mais encore au désir de réaliser les importants bénéfices qu'ils ne manqueraient de retirer de la construction de la ligne projetée jusqu'au Mékong. En effet, ce chemin de fer leur donnerait toutes facilités pour drainer vers la vallée du Ménam les riches produits des principautés chinoises, des pays shans et du Laos français. Jusqu'ici le commerce de ces régions était obligé de suivre le cours du Mékong, malgré les rapides et les rochers qui encombrent en maints endroits le cours de ce fleuve, mais le jour où une ligne ferrée lui permettra d'éviter ces obstacles souvent dangereux, il s'empressera d'abandonner la voie fluviale, et notre colonie d'Indo-Chine verra ainsi, grâce à l'imprévoyance de nos diplomates, les produits de la région supérieure du Mékong prendre le chemin du Siam. Aussi le Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine proteste-t-il énergiquement contre la disparition de la zone neutre. Il estime impossible d'accepter une pareille clause. On ne saurait admettre, dit-il, l'installation et la construction, dans cette partie du Mékong, de chemins de fer et de canaux qui constitueraient entre les mains des Siamois un instrument de domination politique, menaceraient la sécurité du fleuve et ruineraient notre commerce.

Des chemins de fer aboutissant à Bangkok ne peuvent être construits dans le bassin du Mékong aussi longtemps que la capitale siamoise ne sera pas sous l'influence politique de la France.

On fait bien remarquer que pour empêcher les Siamois de détourner le commerce du Mékong de notre colonie indo-chinoise, l'article 8 du nouveau projet de traité prévoit la construction entre Bassac et Luang-Prabang d'une ligne ferrée destinée à suppléer au défaut de navigabilité du grand fleuve. Mais ce chemin de fer doit être construit en territoire siamois et le gouvernement de S. M. Chula-long-Korn se gardera bien d'établir une ligne qui pourrait favoriser le commerce français. Cet article est d'ailleurs rédigé d'une façon si vague qu'il n'impose aucune obligation à nos rivaux. Il est de toute nécessité que sa teneur soit modifiée dans un sens favorable à nos intérêts, car nous connaissons assez le Siam pour savoir qu'avec lui il ne faut se payer ni de mots ni de promesses.

Quant aux travaux de dégagement du Nam-moun, affluent important de la rive droite du Mékong, qui arrose une partie

considérable du territoire siamois et se trouve encombré d'obstacles entre Pi-moun et son confluent avec le grand fleuve indo-chinois, seront-ils bien exécutés, comme le dit le traité, par les deux gouvernements, afin de permettre aux produits de la région siamoise d'emprunter la voie du Mékong pour arriver à la mer? Ne sont-ils pas plutôt destinés à faciliter aux jonques, qui descendent du Mékong supérieur, la remontée du Nam-moun en territoire siamois jusqu'à la rencontre du chemin de fer de Korat, par exemple?

La construction d'une voie ferrée entre Pnom-Penh, capitale du Cambodge, et Battambang, près du grand lac Tonlê-sap, dont l'établissement doit être facilité par le Siam et par la France, témoigne d'une pareille méconnaissance des véritables intérêts de notre empire indo-chinois.

Il est indispensable de réserver la concession de cette ligne de chemin de fer à une compagnie exclusivement française, disposant d'un personnel et de capitaux français. On ne saurait admettre, en effet, que le gouvernement de Bangkok construise ou exploite une partie quelconque de cette voie ferrée. Assurément, si elle ne devait pas dépasser Battambang, elle pourrait être avantageuse pour notre colonie, car la plus grande partie du commerce de cette région descendrait vers l'Indo-Chine. Mais les Siamois ne seraient pas assez naïfs pour nous laisser bénéficier d'une pareille situation. Ils se hâteraient de prolonger cette voie ferrée, soit vers Bangkok, soit vers Muong-Pasé ou Chantaboun, qui doit leur être rendu, et non seulement nous verrions nous échapper tous les avantages que nous permettrait d'espérer la construction de la ligne de Battambang par une Compagnie française, mais nous ne pourrions empêcher le commerce du riz de cette région, et surtout celui du poisson salé du grand lac Tonlê-sap de prendre la direction du Siam.

Or nous connaissons toute l'importance de cette dernière industrie, dont les bénéfices se chiffrent annuellement par plusieurs millions. Un nombre considérable de bateliers vit du transport du poisson salé sur notre territoire. Si ce commerce était dérivé vers le royaume de S. M. Chula-long-Korn, ce serait un véritable désastre pour la batellerie indigène de l'Indo-Chine. Battambang deviendrait en outre un centre de contrebande pour l'introduction des cotonnades anglaises qui se substitueraient aux cotonnades françaises, et il nous serait impossible d'empêcher la fraude sur cette marchandise si répandue.

La vague promesse d'avoir recours à nos ingénieurs et à nos capitaux, à défaut d'un personnel et d'argent siamois, pour exécuter es travaux publics nécessaires dans ces régions n'est pas une

compensation suffisante. Nous pouvons être sûrs d'avance que le gouvernement siamois ne nous demandera de capitaux que pour les entreprises sans avenir. Quant au personnel, nous savons par expérience que nos compatriotes sont systématiquement écartés.

Les travaux publics sont dirigés par les Anglais. La *Hong-Kong banking Corporation* est chargée de l'émission des billets de banque. La justice est entre les mains des Anglais et des Japonais qui se partagent toutes les concessions.

Bien mieux, le gouvernement de Bangkok, escomptant la ratification du premier projet de traité, avait déjà accordé en 1902 des *concessions aux Japonais sur le Mékong.*

C'est à peine si nous trouvons un ou deux de nos compatriotes parmi les nombreux fonctionnaires étrangers que le roi de Siam entretient auprès de lui et dont le traitement absorbe près de 3 millions sur un budget total de 32 à 33 millions.

Un ingénieur français, M. de la Mahotière, placé depuis 1903 sous les ordres du ministre siamois de l'agriculture, reçoit à peine la moitié du traitement accordé aux Anglais qui occupent des situations analogues.

Il serait facile de multiplier les preuves de l'aversion qu'inspire aux hauts mandarins siamois tout ce qui est français. Les indigènes même, qui nous montrent quelque sympathie, sont tenus en suspicion et le gouvernement siamois ne manque jamais, lorsqu'une occasion favorable se présente, de leur faire durement expier une pareille faute.

Quel va être le sort des malheureuses populations de la rive droite du Mékong en faveur desquelles le nouveau traité, par un oubli inexplicable, ne stipule aucunes garanties? Traitées par nous avec humanité, elles sont restées fidèles à la France et ne nous ont jamais donné aucun sujet de plainte depuis que cette région ne se trouve plus sous l'autorité des Siamois. En maintes circonstances nous avons déclaré à ces indigènes qu'ils ne retomberaient jamais sous le joug des mandarins de Bangkok et, pour la deuxième fois, nous sommes sur le point de manquer à notre parole. A peine délivrés des angoisses où les avaient plongés le projet de convention de 1902, ils vont retomber dans les mêmes alarmes en apprenant qu'un nouveau traité menace de les livrer au ressentiment du gouvernement siamois.

Il serait vraiment cruel de notre part de remettre ces populations sous le joug de ceux qui ont mérité le surnom de *négriers de l'Extrême-Orient* et dont le procédé habituel de conquête consiste dans la déportation en masse des habitants de villages entiers, qui sont réduits en esclavage et internés dans l'intérieur du royaume.

Quel avenir sera réservé à la population de Chantaboun, d'où nous devons retirer la garnison française qui est installée dans cette ville depuis dix ans?

La commission des affaires étrangères, avertie du sort qui attendait ces malheureux, a demandé dans ses observations au ministre des affaires étrangères que « des garanties soient prises pour que les indigènes qui se sont groupés à Chantaboun pendant notre occupation ne soient pas molestés après l'évacuation ». Afin d'assurer efficacement leur protection elle a réclamé dans le plus bref délai possible, et avant la ratification du traité, l'installation à Chantaboun d'un vice-consul, qui devra également veiller à ce que les casernes, aujourd'hui occupées par nos troupes, restent la propriété de la France et ne soient pas détruites par les Siamois.

L'évacuation de Chantaboun, acceptée avec ces réserves par la commission des Affaires étrangères, a soulevé de nombreuses protestations parmi ceux qui se préoccupent des intérêts français en Extrême-Orient. L'abandon de cette citadelle porterait à notre prestige une atteinte dont il se relèverait difficilement. Moralement et matériellement il augmenterait la puissance du Siam qui, en cas de conflit avec une autre nation, ne nous montrerait aucune bienveillance et se joindrait peut-être ouvertement à nos adversaires. M. Charles Lemire prétend même que les Siamois ont l'intention d'installer des Japonais déguisés à Chantaboun, dès que cette place sera entre leurs mains. Si cette assertion était exacte, l'abandon de Chantaboun pourrait avoir de graves conséquences pour nous et sa possession rendrait de grands services aux Japonais en cas de conflit avec la France. Pour fortifier cette place nous n'avons rien épargné. Les millions qui y ont été enfouis, un peu à tort et à travers, il est vrai, auraient pu être plus judicieusement employés. Cependant, tel qu'il est, ce port constitue un précieux point d'appui et il ne faut à aucun prix renoncer à sa possession. « Là où le drapeau russe a été une fois hissé, disent les soldats du tsar, il ne doit plus être retiré. » Voilà une fière devise que nous ferions bien d'emprunter quelquefois à nos alliés, notamment dans le cas actuel.

Pour calmer les légitimes susceptibilités des coloniaux, les partisans du nouveau traité disent que Chantaboun ne doit être évacué par la garnison française qu'après l'achèvement des travaux de délimitation de la frontière franco-siamoise et la remise entre nos mains des territoires qui nous reviendront à la suite de cette opération. Or ces travaux, dit-on d'un air confidentiel, seront si compliqués, si longs, que la cour de Bangkok ne pourra avant longtemps réclamer la possession de cette place.

Si ce raisonnement plus ou moins machiavélique avait, en effet, guidé ceux qui ont rédigé le projet du 13 février dernier, ils n'auraient guère lieu de s'en faire gloire; mais il est infiniment plus vraisemblable qu'il a été imaginé après coup pour rassurer ceux qui se montraient hostiles à l'évacuation d'une place aussi importante. Le gouvernement siamois, impatient de reprendre possession de Chantaboun, n'admettra aucun retard, pressera la réunion de la commission de délimitation, hâtera ses opérations par tous les moyens possibles et nous nous trouverons dans la nécessité de restituer ce port aux mandarins siamois beaucoup plus tôt que l'on prétend nous le faire supposer. Cela est si vrai que la presse annonçait, il y a quelque temps, que la province de Kratt, dont la commission des affaires étrangères avait réclamé la cession en compensation de l'abandon de Chantaboun, allait être remise aux autorités françaises. La commission ignore sans doute que cette province n'a jamais cessé de faire partie du territoire cambodgien Les Siamois y ont envoyé des douaniers d'abord, des agents du fisc ensuite, puis des troupes, et finalement, encouragés par notre inertie, ils ont prétendu que cette région leur appartenait.

Le nouveau traité va consacrer cette usurpation, puisqu'il considère la remise de cette province par le gouvernement siamois comme une compensation des territoires que nous cédons à celui-ci.

Kratt, où nous redescendrons en quittant Chantaboun, est un petit port de cabotage, sans fortifications, sans grand avenir, bon pour recevoir les jonques chinoises qui viennent y chercher un abri lorsque les eaux du golfe de Siam sont agitées par la tempête. Il faudra le mettre en état de défense. Nous en ferons malaisément une place forte et un bon port, même en y dépensant plusieurs millions et en consacrant des années à son aménagement. En résumé, nous abandonnons un port fortifié pour une place sans défense. Si un conflit avait lieu avec le Siam, nos canonnières, partant du cap Saint-Jacques pour se rendre devant l'embouchure du Ménam, ne pourraient compter sur aucun secours le long de la côte du golfe pendant plusieurs années.

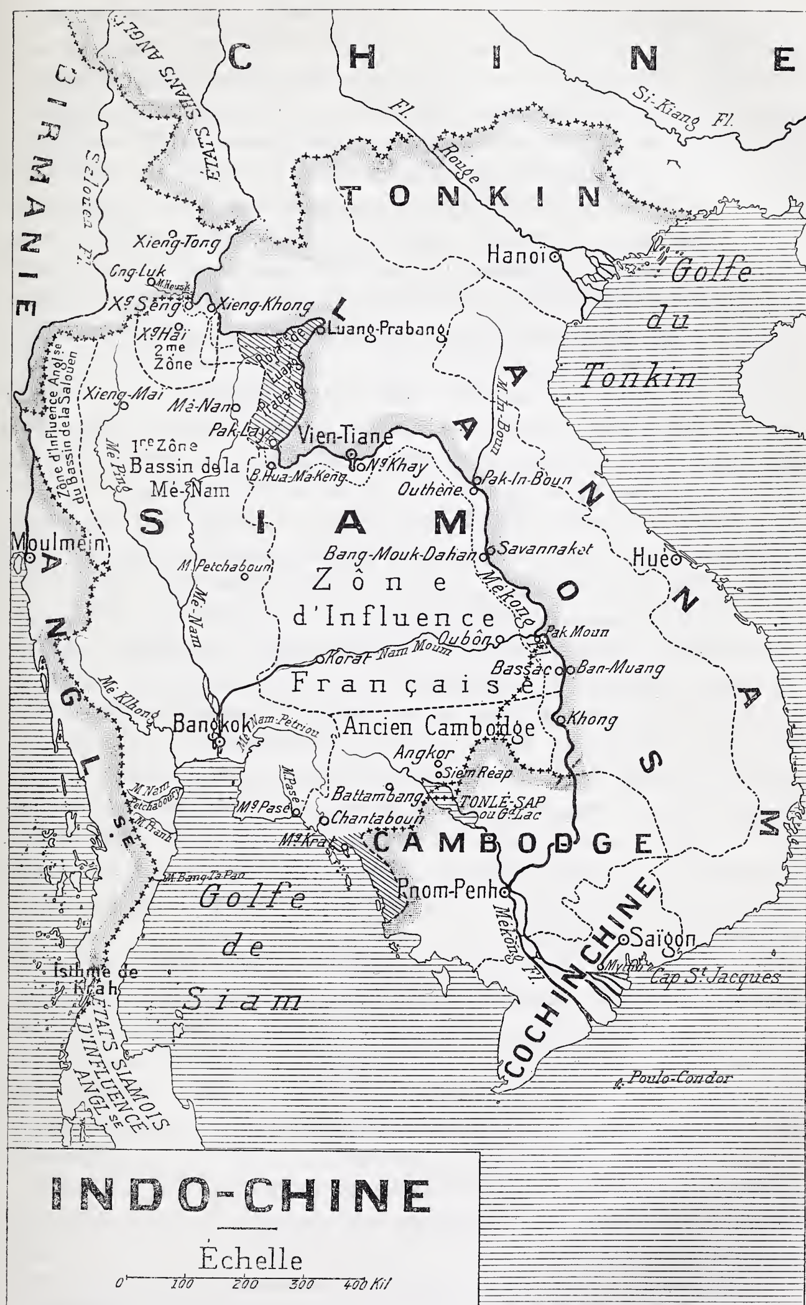
Nous devions rester les maîtres de Chantaboun tant que le Siam n'aurait point exécuté les stipulations du traité de 1893. Pourquoi abandonnons-nous ce port puisque le gouvernement de S. M. Chula-long-Korn n'a point tenu ses engagements? Et s'il était difficile de refuser la restitution de Chantaboun au Siam, ne devions-nous pas exiger par ailleurs des avantages en rapport avec l'importance que présente pour les Siamois la possession de Chantaboun?

Le nouveau traité respecte un peu mieux les droits de notre protégé, le roi laotien de Luang-Prabang, dont la convention de 1902 abandonnait la moitié du royaume aux Siamois. Presque toute la région située sur la rive droite du Mékong lui est conservée, sauf certains territoires, tels que la vallée de Nam-Ngou, très riche en tecks, et le pays de Bô-sao, où se trouvent des mines de sel indispensables à l'alimentation des habitants du Luang-Prabang. Aussi la commission des affaires étrangéres demande-t-elle que « la frontière de cette principauté soit rectifiée de telle manière que le roi de Luang-Prabang étende son pouvoir sur toute la région qui forme historiquement le royaume de ses ancêtres. »

Nous ne saurions, en effet, abandonner une parcelle de cette principauté alors que l'accord, signé par M. Pavie en 1890 avec le roi de Luang-Prabang, assurait à la France le protectorat de *tout ce royaume* et que la convention avec l'Angleterre du 15 janvier 1896 reconnaissait que le Luang-Prabang *entier* rentrait dans notre zone d'influence. Notre domination s'étend donc effectivement depuis 1890 sur tous les territoires de la rive droite de cette principauté, comme sur ceux de la rive gauche, et le quai d'Orsay ne peut permettre au gouvernement siamois de prendre possession des plus riches d'entre eux.

Quant aux anciennes provinces cambodgiennes de Battambang, de Siem-reap et de Sysophon, qu'un frère révolté de Norodom livra au gouvernement de Bangkok et que ce monarque a toujours revendiquées, au point que les lettrés de Pnom-Penh désignent cette région sous le nom d'*Alsace-Lorraine du Cambodge*, ne serait-il pas de notre devoir d'exiger du Siam qu'il les restitue à notre protégé? Comme le dit le comité du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine dans sa lettre à M. Delcassé, « il est indispensable que le bassin du Grand-Lac, si riche en rizières, soit définitivement annexé économiquement au Cambodge et à la Cochinchine, de manière à empêcher, une fois pour toutes, que les produits de cette région ne s'écoulent un jour sur Bangkok. » Au lieu de cela, le nouveau traité nous accorde simplement dans cette région une vague influence dont nous ne retirerons jamais aucun profit.

Dans un but qu'il est aisé de deviner, on a répandu partout le bruit, au commencement de cette année, que les troupes françaises étaient entrées sur le territoire siamois et se dirigeaient vers Battambang. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Nous avons appris, depuis, que l'armée siamoise, cantonnée à Korat et à Bang-pra, s'était avancée jusque dans le voisinage de Bat-



Cliché des *Questions diplomatiques et coloniales.*

tambang sous les ordres du prince royal. Il y a eu là une confusion voulue.

La cour de Bangkok s'engage à n'entretenir dans ces trois provinces que les contingents de police nécessaires pour y maintenir l'ordre et recrutés exclusivement sur place parmi les indigènes. Il est bien difficile, quand on connaît les Siamois, de croire qu'une pareille clause sera scrupuleusement observée et que les populations de cette région ne verront jamais ni officiers du mikado, ni soldats réguliers de S. M. Chula-long-Korn. Il eut été infiniment préférable de maintenir dans la nouvelle convention l'article 3 du traité de 1893, qui interdisait au gouvernement siamois « de construire aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les anciennes provinces cambodgiennes. Les Siamois avaient à peu près observé jusqu'ici cette clause, alors que leurs mandarins envahissaient sans scrupule, à la tête de leurs soldats, les territoires où il leur était interdit de pénétrer.

La commission des affaires étrangères a estimé que les contingents de police de ces provinces devaient être recrutés parmi les Cambodgiens et placés sous les ordres d'officiers français.

Quant aux troupes de nationalité siamoise qui, suivant le traité, devaient être entretenues dans le bassin siamois du Mékong, elle a reconnu les graves inconvénients qui résulteraient de la présence de ces forces militaires au milieu de populations de race différente et demandé que le corps d'occupation fût composé de Laotiens et placé *sous la dépendance des autorités locales*. Elle n'a pas non plus consenti à admettre la présence d'officiers étrangers à la tête de ces troupes et a invité M. Delcassé à exiger le remplacement par des officiers français des officiers danois qui commandent actuellement la gendarmerie siamoise au fur et à mesure de leur extinction.

La question du maintien des autorités locales, c'est-à-dire des autorités laotiennes et cambodgiennes dans le bassin du Mékong a une importance considérable qui n'échappera à personne. Respectées par nous, elles nous ont rendu de grands services et pourront peut-être protéger contre les mandarins siamois les indigènes suspects de fidélité à la France. Par elles seules nous pouvons espérer conserver une influence au moins morale sur des populations que nous abandonnons au moment même où elles reconnaissent tous les avantages que représente pour elles la domination française.

Les partisans de la nouvelle convention comptent beaucoup sur les clauses relatives à nos protégés pour obtenir sa ratification : « Satisfaction entière nous est donnée, disent-ils, à cet égard.

Cette importante question, qui a occasionné tant de réclamations de la cour de Bangkok et empoisonné l'existence de nos représentants dans cette ville pendant plusieurs années, a enfin reçu une solution conforme à nos désirs. Toutes nos demandes sont admises. Le gouvernement siamois accepte les listes que nous lui avons soumises et nous accorde juridiction complète sur tous nos protégés sans distinction. »

Ce serait là assurément d'importantes concessions, car le nombre de nos protégés laotiens et cambodgiens seuls atteint un chiffre considérable dans le royaume de Siam. On y compte plus de 30 000 sujets français ou descendants de sujets français. De plus vont s'inscrire à notre légation dès leur arrivée à Bangkok la plupart des Chinois qui immigrent dans ce pays. On sait, en effet, qu'il n'existe pas à Bangkok de représentant du Céleste Empire et que depuis un demi-siècle le ministre de France est au Siam le protecteur de tous les étrangers de race jaune. Les Japonais eux-mêmes se faisaient inscrire, il n'y a pas encore bien longtemps, à notre légation. Mais le mikado a aujourd'hui au Siam un ministre dont tous les efforts tendent même à soustraire les Chinois à l'influence française. Les émigrants de l'Empire du Milieu constituent un des principaux éléments de la population du Siam. Les femmes chinoises s'expatriant en très petit nombre, ils épousent des femmes indigènes, et, comme ils sont très prolifiques, il s'est formé une classe de métis de plus en plus nombreuse. Il est même fort probable que si les Japonais ne s'emparent pas de ce pays, toute la population indigène aura bientôt une très forte proportion de sang chinois dans les veines. Déjà, à l'heure actuelle, les Siamois de race pure ne constituent plus dans leur propre patrie qu'une infime minorité.

C'est en raison du nombre considérable de nos protégés chinois, cambodgiens, laotiens, etc., que nous avons conservé malgré tout une réelle influence à Bangkok. Le gouvernement de S. M. Chula-long-Korn a mis tout en œuvre pour nous amener à abandonner cette clientèle que nos ministres, et notamment M. Auguste Pavie, ont toujours protégée avec la plus grande énergie. Il était donc bien singulier que le roi de Siam eût accepté toutes nos revendications sur cette importante question.

Une lecture attentive de la nouvelle convention nous oblige à ramener à leurs véritables proportions les avantages qu'elle nous concède et il faut avouer que ces avantages sont plutôt négatifs. Le gouvernement de Bangkok déclare bien accepter les listes des protégés français telles qu'elles existent actuellement, mais il refuse d'y conserver les individus « dont il serait reconnu

de part et d'autre que l'inscription a été indûment obtenue ». Une pareille restriction laisse toute latitude aux mandarins siamois pour refuser de reconnaître comme protégés français toutes les personnes qu'ils voudront conserver sous leur juridiction et pour entamer à leur sujet avec notre représentant des discussions dont on ne verra jamais la fin. Il est donc indispensable que les autorités françaises aient seules le droit de faire disparaître, des listes de protégés, les individus dont le gouvernement siamois demanderait la radiation.

L'article 11 de la nouvelle convention fait l'abandon, comme le premier projet de traité, des populations laotiennes et cambodgiennes razziées par les Siamois sur la rive gauche du Mékong. Aussi la commission des affaires étrangères, trouvant véritablement injuste de sacrifier ces indigènes, après toutes les promesses qui leur ont été faites depuis quinze ans et dont l'exécution a toujours été entravée par la duplicité siamoise, demande-t-elle que seules les personnes « originaires de ces possessions et territoires, qui auraient élu et maintenu *de leur plein gré* leur domicile au Siam » soient soumises à la juridiction siamoise. Elle réclame également l'insertion dans le nouveau projet de traité de la clause suivante, dont la dignité de notre pays exige la rigoureuse application : « Les personnes exceptées de la protection française ne perdront définitivement leurs titres à cette protection que lorsqu'elles jouiront des mêmes droits et libertés que les personnes d'origine siamoise et que celles d'entre elles, qui pourraient être encore esclaves, auront été notoirement et réellement émancipées. »

Les Siamois ont, en effet, pour habitude constante de réduire leurs prisonniers en esclavage et de les affecter, eux et leurs descendants, à certains travaux pour le compte du roi. Ces esclaves royaux portent sur le corps un tatouage qui indique leur métier. Chaque enfant est marqué de la même façon lors de sa naissance, et il lui est interdit d'embrasser une autre profession que celle de son père. On trouve ainsi, dans tout le royaume de Siam, toute une catégorie d'indigènes qui ne peuvent s'éloigner du village où ils ont été internés, ne possèdent jamais rien et voient le fruit de leur travail enrichir les mandarins du roi.

Les Siamois ont même émis la prétention de ne pas reconnaître comme protégés français les indigènes de nos territoires, bûcherons et autres, qui vont en grand nombre travailler dans les forêts de teck du Laos occidental. Malgré les difficultés qui se sont déjà produites à cet égard, le nouveau traité est muet sur cette question, et cependant on a réclamé à maintes reprises, en faveur de cette intéressante population, le traitement très libéral

que le traité anglo-siamois de 1883 a assuré aux protégés anglais.

Quant aux Chinois qui, avec nos missionnaires, représentent aujourd'hui à peu près toute notre influence au Siam, le représentant de la France ne pourra plus prendre sous sa protection que les Célestes *nés en territoire français*. Or les Chinois, nés dans notre colonie d'Indo-Chine, qui vont s'établir au Siam, ne forment, bien entendu, qu'une infime proportion de la population céleste des bords du Ménam. Les autres Chinois n'auront plus le droit de se faire inscrire à notre légation et, pour échapper aux exactions des mandarins siamois, ils iront tous demander à M. Inagaki, ministre du Japon à Bangkok, de les réclamer comme sujets du mikado. La légation de l'Empire du Soleil-Levant fabriquera de faux certificats établissant que ces Célestes proviennent de Formose, par exemple, et le tour sera joué. Nous savons par expérience que les Asiatiques ne répugnent aucunement à de tels procédés, dont l'emploi sera d'autant plus aisé pour les Japonais que le ministère de la justice est dirigé à Bangkok par un Anglais et par un sujet du mikado.

Conserverons-nous au moins nos protégés actuels? Pas le moins du monde. Il en est même un bon nombre qui nous échappe déjà, grâce au second alinéa de l'article 11, suivant lequel les enfants des personnes qui ont droit à la protection française sont également protégés français, mais la seconde génération retombe sous la juridiction siamoise.

La cour de Bangkok pouvait, dans ces conditions, se montrer large pour le présent vis-à-vis de nos protégés. Le traité actuel lui assure une ample compensation pour l'avenir car, dans une trentaine d'années, il n'existera plus au Siam qu'un nombre infime de protégés français. Or, comme notre situation économique et même politique dépend au Siam du nombre de nos protégés et de l'efficacité de notre protection, il ne sera même plus nécessaire de maintenir dans ce pays un représentant de la France.

*
* *

Tel est, dans ses grandes lignes, le nouveau projet de traité que le Parlement discute actuellement. Il serait difficile de le trouver satisfaisant. Certes, les conventions de 1867 et de 1893 étaient loin d'être parfaites, cependant le nouveau traité nous oblige à les considérer comme un idéal qu'il nous sera désormais impossible d'atteindre.

Comment le ministère des affaires étrangères ne s'est-il pas rendu compte que la multiplicité des conventions est regardée

comme une preuve de faiblesse de la part de l'Etat qui en abuse? Nous avons signé traités sur traités avec le gouvernement siamois et nous allons en conclure un nouveau alors que nous n'avons jamais réclamé avec fermeté l'exécution des précédents! Voilà pourquoi nous avons perdu tout crédit auprès d'un pays qui nous voit si peu énergiques. Il ne se donne même plus la peine de sauver les apparences. Quelle raison aurait-il de se gêner avec une puissance dont le mécontentement ne se manifeste que par de timides représentations lorsqu'on pille ses sujets et que l'on viole ses frontières? Ah! s'il s'agissait de la Grande-Bretagne, l'attitude de la cour de Bangkok serait bien différente. Le Foreign-Office est peu endurant et toute incorrection vis-à-vis de nos voisins d'outre-Mauche se traduit par la perte de quelque province. Les Anglais ont su, par les traités de 1883 et de 1899 notamment, se faire attribuer des avantages territoriaux et autres dont ils ont immédiatement tiré profit. Il faut bien croire que leur méthode est meilleure que la nôtre puisque, malgré leur arbitraire, malgré leur violence, ils ne se sont pas aliéné les bonnes grâces des ministres de S. M. Chula-long-Korn. Nous en avons une preuve par les récentes nominations qui ont été faites dans les administrations siamoises. Pendant nos négociations avec la cour de Bangkok, c'est-à-dire à un moment où celle-ci aurait dû logiquement chercher à nous être agréable, elle confiait à un Anglais les fonctions de conseiller légal du gouvernement. Le directeur européen des douanes mourait peu après. C'était encore un Anglais qui obtenait cette haute situation et le quai d'Orsay ne faisait entendre aucune réclamation.

Voilà les conséquences de cette attitude bienveillante qui donne des résultats absolument contraires à ceux qu'escompte notre ministre des affaires étrangères.

Les Anglais, eux, ont une trop haute opinion de leur patrie pour permettre à un petit roitelet, comme le roi de Siam, d'oublier la déférence qu'il doit à une grande nation, telle que l'Angleterre. Aussi les conventions passées entre le Foreign-Office et le gouvernement de Bangkok ont-elles toujours été scrupuleusement exécutées par le gouvernement de S. M. Chula-long-Korn.

Depuis la conclusion du traité anglo-japonais et l'installation des sujets du mikado au Siam, notre situation dans ce pays est si pénible qu'en dépit de ses lacunes et de ses humiliantes clauses, nous irions peut-être jusqu'à nous contenter du pis aller que propose à l'heure actuelle le quai d'Orsay, si nous avions l'espoir qu'il sera exécuté. Mais pourquoi n'en serait-li pas de ce traité

comme de ceux qui l'ont précédé? Après notre retraite des territoires que réclament les Siamois, ceux-ci, nous donnassent-ils au début quelques satisfactions apparentes, se garderaient bien d'exécuter les clauses importantes à leur charge. Alors quelle est l'utilité de cette nouvelle convention? Pourquoi renoncer aux avantages consentis par les traités antérieurs que nous pourrions peut-être réclamer plus tard si notre politique étrangère se décidait à montrer plus d'énergie? Pourquoi mettre nos gouvernements futurs dans l'impuissance de réparer les faiblesses d'aujourd'hui?

Tout nous prouve que le moment est mal choisi pour conclure un traité avec le Siam. L'Empire du Soleil-Levant, qui s'est ostensiblement déclaré le protecteur du Siam, se trouve engagé à l'heure actuelle dans une guerre qui peut le contraindre au repos pour longtemps. Les Siamois, malins, ne sont pas sans se rendre compte des dangers auxquels le Japon est exposé et des graves conséquences que sa défaite finale entraînerait pour eux. Aussi font-ils tous leurs efforts pour obtenir la signature du nouveau traité pendant qu'ils bénéficient encore de l'appui du mikado. On annonce même qu'ils auraient fait ces jours derniers quelques petites concessions, notamment en ce qui concerne la principauté du Luang Prabang pour faciliter sa ratification.

C'est qu'ils savent bien que si les Japonais étaient battus, nous ne refuserions pas de faire honneur à notre signature et d'exécuter le traité que nous aurions consenti. Si, au contraire, les Nippons restaient vainqueurs de leurs ennemis, ils se déclareraient les protecteurs du Siam et la cour de Bangkok ne se soucierait pas plus du traité actuel que des conventions antérieures. Il serait donc de l'intérêt bien compris de la France de rester dans l'expectative jusqu'au rétablissement de la paix dans cette partie du monde.

D'ailleurs, elle a appris à ses dépens que les conventions avec les puissances d'Extrême-Orient présentent beaucoup moins d'avantages que d'inconvénients, car nous nous trouvons engagés vis-à-vis de monarques qui ne se croient nullement tenus au respect des traités. Les Asiatiques observent religieusement les engagements qu'ils prennent vis-à-vis d'hommes de leur race, mais ils violent sans scrupule la parole donnée à un Européen, surtout si celui-ci ne peut en exiger le respect par la force.

Nous nous exposerons toujours à de sérieux mécomptes en Extrême-Orient tant que notre politique étrangère ne s'inspirera pas de cette idée que les conventions avec les pays asiatiques doivent simplement régulariser une situation acquise. N'ont de réelle valeur que les traités conclus avec les puissances euro-

péennes qui possèdent des intérêts dans les mêmes régions. Nous devons par conséquent nous préoccuper avant tout des clauses relatives au Siam dans l'accord qui vient d'être conclu avec la Grande-Bretagne.

L'impartialité nous oblige à reconnaître que, si certains articles de cet accord méritent les plus graves critiques, notamment en ce qui concerne l'Egypte, nous pouvons nous déclarer satisfaits des stipulations relatives au Siam.

La convention de 1896 avec l'Angleterre nous avait laissé toute liberté d'action dans le bassin du Mékong et l'Angleterre pouvait, en revanche, étendre son influence sur les territoires situés à l'ouest et au sud-ouest du bassin du Ménam. Mais lord Salisbury n'avait jamais voulu accepter les termes de ce traité et il avait toujours contesté à la France le droit d'agir dans la zone dite « d'influence française » alors que la domination anglaise s'étendait de plus en plus dans la zone dite « d'influence anglaise ». Lord Salisbury a disparu et il semble que son successeur est mieux disposé pour nous. Dans le débat qui a eu lieu le 1er juin dernier à la Chambre des communes au sujet de l'accord franco-anglais du 8 avril il n'a rien été dit qui pût nous faire suspecter la bonne foi du gouvernement anglais en cette circonstance. La convention de 1896 elle-même a été interprétée d'une façon satisfaisante pour nous, comme en témoigne la déclaration suivante du Premier anglais :

En ce qui concerne le Siam nous nous sommes bornés à répéter les clauses du traité de 1896 sans lui apporter d'autres modifications que celle de lui donner plus de clarté pour l'avenir et de lui faire délimiter les territoires du Siam où nous avons le droit d'intervention entre la France et le Siam, et celles où nous ne possédons pas ce droit. D'après le nouvel accord, il est certaines parties du royaume de Siam où nous pouvons conclure des arrangements avec ce pays sans que la France ait rien à dire et, d'un autre côté, il existe d'autres parties de ce royaume où la France peut conclure des arrangements avec le Siam sans que nous ayons rien à y voir. Enfin, une troisième partie a été réservée, qui est regardée comme offrant un intérêt commun pour les deux nations et dans laquelle elles ont pris l'engagement réciproque de ne pas intervenir. Tout cela est parfaitement net, précis et très raisonnable si l'on considère la situation exceptionnelle de ce royaume. On ne peut imaginer aucun autre moyen meilleur pour empêcher toute sorte de difficultés internationales au point de vue de ce côté de la question d'Extrême-Orient.

Le gouvernement britannique reconnaît donc officiellement aujourd'hui qu'il existe une zone d'influence française à l'est du Siam et une zone d'influence anglaise à l'ouest de ce royaume. Cette déclaration laisse toute liberté à chacune des deux puissances

contractantes pour s'étendre dans la région qui lui est attribuée. Les Anglais n'auront plus grand chose à prendre de leur côté, puisque nous les avons vus s'installer successivement à Kelantan, à Tringanou et se rapprocher de plus en plus du bassin du Ménam. Il semble bien, d'ailleurs, qu'une nouvelle convention anglo-siamoise a été conclue tout récemment au sujet de la région d'influence anglaise et que la cour de Bangkok s'est engagée à laisser l'action de la Grande-Bretagne s'exercer sans opposition de sa part sur tous les territoires qui s'y trouvent compris.

Nous serons bientôt fixés à cet égard, puisque le comte Percy a informé la Chambre des communes qu'il espérait pouvoir lui faire connaître prochainement les arrangements conclus avec le gouvernement siamois pour assurer les intérêts anglais dans la sphère d'influence de la Grande-Bretagne.

Ces déclarations n'ont soulevé à la Chambre anglaise que quelques protestations sans importance. On a seulement entendu un représentant de l'opposition reprocher à lord Balfour de « sacrifier le Siam par cet accord qui va causer, en outre, un grave préjudice aux intérêts du commerce anglais dans ce pays. »

Ce que nous devons retenir de ce débat, c'est la certitude que notre activité a toute latitude pour s'exercer dans le bassin du Mékong sans que Bangkok puisse espérer voir le Foreign Office soutenir ses réclamations. Nous devons donc agir énergiquement dans cette région, sans nous préoccuper des clameurs du gouvernement siamois qui ne peuvent plus trouver d'écho que dans un pays trop préoccupé, à l'heure actuelle, de sa situation personnelle pour venir au secours d'un allié éloigné.

Quel besoin alors de conclure avec Bangkok une convention dont les clauses ne peuvent qu'être une source d'embarras pour nous? Ainsi que l'affirmait M. Deloncle, député de la Cochinchine, au congrès colonial de cette année, l'accord franco-anglais doit nous débarrasser du traité avec le Siam. Dans les conditions actuelles, celui-ci n'a plus de raison d'être.

Telle semble bien être l'opinion générale. Un peu illusionnée au premier abord sur la valeur de la nouvelle convention, elle s'est vite ressaisie et le quai d'Orsay l'a si bien compris que, pour ne pas s'exposer à un échec, il a fait prolonger de six mois le délai de ratification. Le Siam n'a vraiment pas été heureux depuis trois ans dans ses négociations avec nous. Au lieu de traiter, il serait infiniment préférable pour la France de montrer quelque vigueur dans le bassin du Mékong. Il ne s'est pas rencontré depuis longtemps d'occasion plus propice. Couvrons l'Indo-Chine en étendant notre domination sur les 400 kilomètres qui séparent le Mékong

du bassin du Ménam. Nous assurerons ainsi la sécurité de notre colonie toujours menacée de ce côté. Dernièrement, le *Bulletin du comité de l'Asie française* annonçait, sous la signature de M. Robert de Caix, que les Siamois achetaient des quantités anormales d'approvisionnements militaires, qu'il avait été importé à Bangkok des équipements pour une cinquantaine de mille hommes et que les magasins avaient reçu un supplément de 14 à 15000 fusils.

Ces armements ne sont-ils pas effectués dans l'espérance d'un succès complet des troupes du mikado qui permettrait aux Siamois de se montrer agressifs vis-à-vis de leurs voisins? La prudence nous invite à prendre de ce côté toutes les précautions nécessaires et même à compléter à ce point de vue notre entente avec la Grande-Bretagne.

Après avoir favorisé l'installation des Japonais à Bangkok, le Foreign-Office a reconnu que ces encombrants alliés constituaient un danger pour son influence dans ce pays et qu'il valait mieux avoir les Français comme voisins que les sujets du mikado. Cette constatation n'a pas été étrangère à la conclusion de l'accord anglo-français en ce qui concerne le Siam, et, à l'heure actuelle, la Grande-Bretagne ne tient pas plus que nous à voir les Japonais s'insinuer dans cette région entre ses possessions et celles de la France. Il faudrait mettre ces bonnes dispositions à profit et nous entendre avec le gouvernement anglais pour garantir la vallée du Ménam contre toute intrusion japonaise. Ce but serait facilement atteint par l'établissement d'un double protectorat exercé par la Grande-Bretagne et par la France sur la partie du royaume de Siam dans laquelle les gouvernements se sont engagés réciproquement à ne pas intervenir. Une pareille entente enlèverait aux Nippons tout espoir de relever à leur profit la puissance du Siam et nous mettrait à l'abri de difficultés possibles dans l'avenir avec l'Empire du Soleil-Levant.

La détente qui vient de se produire dans nos rapports avec l'Angleterre met notre gouvernement en état et en demeure de travailler à un accord de ce genre. Par sa conclusion, les deux puissances donneraient la preuve qu'elles ont bien compris leurs véritables intérêts en Extrême-Orient.

Francis Mury,

Rapporteur général du congrès colonial de 1904.

AMOUR OBLIGE[1]

VIII

Renée, emportée sur la route de Millery, jeta un regard aux lieux qu'elle venait de quitter.

Tout un monde de douces pensées emplissaient sa tête et gonflaient son cœur. Elle avait comme un besoin d'en goûter mieux le charme dans cette solitude aux longues allées désertes, parmi le silence qui s'épanchait des ramures et qui s'augmentait des approches de la nuit. Il s'humanisait! Il avait parlé, parlé longuement! Et, bien que les compliments ne sortissent guère de la banalité ordinaire, et qu'il eût fallu le contraindre en quelque sorte à ce pacte amical qu'ils venaient de sceller, elle sentait un progrès, quelque chose qui les rapprochait. Des barrières tombaient : ce parti-pris de respect outré dont il s'était fait un point d'honneur, commençait à fléchir. Certes! il fallait admirer cette réserve qui était l'indice d'un cœur fier, d'une âme haute. Mais cela, poussé à l'extrême, n'était plus que de l'orgueil retourné. Il venait sans doute de le comprendre. C'étaient maintenant des plans, des combinaisons pour lever les derniers scrupules du jeune homme, de petits services à lui demander qui les mettraient en rapports journaliers. Le tout, conduit avec tant d'adresse, qu'il n'aurait pas lieu de soupçonner qu'elle faisait les premiers pas. Peut-être ne le soupçonnait-elle pas elle-même, comme il est de règle en amour, où, en se donnant tout entier, on ne croit pas encore assez donner.

La nuit venait quand la voiture tourna dans la cour et s'arrêta devant le perron. Vive, légère, Renée sauta à terre, les traits rayonnants de bonheur. On passa à la salle à manger. Et là, dans une surabondance de joie, elle conta les incidents de la journée, sa rencontre avec M. Robert.

— Vous ne le croiriez pas, père, il est artiste, il est poète! Je

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 octobre 1904.

veux dire qu'il parle, qu'il sent comme s'il l'était. Il a même des idées originales qui ne sont pas de tout le monde. J'aime les gens qui ne pensent pas comme tout le monde!

— Mon Dieu, dit Mangeon, je n'ai pas à m'en plaindre, je n'ai même qu'à m'en louer. Quant à ses idées, en dehors du service, cela m'est indifférent. Mais ce qui choque en lui, ce sont ces façons raides et guindées, et fermées. Ma parole! il vous tient à distance. Quand nous sommes ensemble, pour un peu je me ferais l'effet du commis. C'est anormal... Parlez-moi de Carrier! En voilà un tout droit, tout rond, qui dit tout de suite ce qu'il a sur le cœur, et avec lequel on sait à quoi s'en tenir.

Là-dessus Renée éclata de rire. Elle fit le portrait de M. Carrier courant à bicyclette avec les demoiselles du Grand-Clos.

— S'il était si franc, si loyal, il n'aurait pas eu l'air si penaud.

— Et qui te dit, s'il fréquente ces demoiselles, qu'il ait la moindre admiration pour elles? Son père est, comme moi, en affaires avec le leur. Ce sont des relations qui s'imposent, auxquelles on sacrifie par convenance.

Pendant ce temps, Mme Mangeon, silencieuse, écoutait, et, avec ce don de double vue qu'ont les mères, devinait la passion qui commençait à éclore dans le cœur de son enfant.

Il était près de minuit quand Renée se retira dans sa chambre. Rarement, elle s'était couchée si tard, et ceux qui, au dehors, connaissaient les habitudes régulières de Millery, pouvaient croire qu'elle reposait depuis longtemps. Cette chambre, au premier étage, occupait l'un des deux pavillons qui flanquaient l'habitation de M. Mangeon, au milieu du vaste entassement de ses ateliers. Au rez-de-chaussée, et y accédant par un escalier intérieur, se trouvait une pièce décorée d'un luxe un peu fantaisiste, qui servait à la fois de cabinet de travail et d'atelier à la jeune fille. Par un perron de quelques marches on descendait au jardin. Des touffes d'hortensias se pressaient dans le double évasement de la rampe; une allée d'arbustes exotiques, des altéas en fleur, dressés comme des bouquets de fête, menaient à la charmille et aux grands massifs d'arbres qui se prolongeaient au delà.

Parfois, par les chaudes journées, elle avait transporté son chevalet en plein air, près de la grille qui longeait la grande rue de Millery et où un rideau de plantes grimpantes la dissimulait aux regards; mais, par les interstices du feuillage, elle-même pouvait apercevoir les allants et venants... Et Strener passait. Elle avait fini par remarquer, à la sortie des ateliers, ce grand garçon blême et blond, dont les cheveux poussaient de travers

et dont les traits, tendus d'un air de souffrance, inspiraient un mélange de sympathie, de pitié et aussi de terreur.

Il n'était point rare qu'il jetât les yeux sur le pavillon qu'habitait la jeune fille, et alors sa figure rigide prenait un air de tendresse rêveuse. Ce qui se passait dans cette âme obscure n'était pas difficile à deviner et Renée n'avait pas été longue à le découvrir; mais à cette découverte à peine s'était-elle arrêtée et, moins encore, avait-elle pensé à en tirer vanité. Rien de plus ordinaire, dans les grands centres manufacturiers, que ce culte secret, cette adoration discrète qui, de l'être inférieur, monte vers celle en qui s'incarne, relevé de jeunesse et de grâce, le prestige de la caste élue. Le tribut s'en ajoutait, comme chose due, à tous les autres bénéfices que, sans songer à s'en étonner, Renée tirait de sa position supérieure.

Mais ces pensées qui, fugitives et si vite effacées, ne faisaient que glisser chez Renée, emplissaient toute l'âme de Strener et son cœur et sa tête pour s'y fixer à demeure. Toujours l'image de la jeune fille marchait devant lui! Elle était mêlée à sa vie, à tout son être, et il ne pensait et n'agissait que par elle.

Dans cette nature bizarre, simpliste à la fois et compliquée, les sentiments étaient extrêmes. La même exaltation qui, pour épargner à la jeune fille la peine la plus légère, pour satisfaire un de ses caprices, le plus futile, lui aurait fait donner sa vie sans hésiter, avec le joyeux héroïsme d'un martyr, pouvait, à d'autres instants, quand grondaient en lui la révolte farouche, la haine des castes et l'exaspération de l'injustice, l'inciter à lui arracher cette vie pour laquelle il se serait sacrifié avec bonheur? Délice de ravir cette proie divine ou de la broyer, de la soustraire, à défaut de lui, au culte d'un autre, cela dans l'acuité de la crise, lorsque la passion en démence heurtait son crâne, se rejoignait. Dans l'amas d'idées qu'il logeait en lui et qui se faussaient en y entrant, dont, avec sa logique d'inhabile et d'ignorant, il ne suivait que les plus grosses et les plus voyantes, les mouvements les plus opposés, venus des points les plus extrêmes de sa sensibilité, aboutissaient au même acte, un acte de destruction sauvage. D'elle et de lui, en sa folie aveugle, il ne choisissait plus; il faisait de lui ou d'elle, indifféremment, la victime ou le bourreau.

Renée ouvrit sa fenêtre pour prolonger sa veille heureuse et respirer l'air du soir en contemplant les étoiles qui s'étaient levées dans la nuit. En se penchant sur l'appui, elle heurta un objet qui se voyait à peine dans l'obscurité et qui avait la forme d'un cylindre d'un travail curieux et soigné.

Elle le prit, le trouva lourd et, le tenant dans ses mains, sentit

une petite palpitation qui l'animait intérieurement. En l'approchant de l'oreille, le léger bruit de déclanchement, de roue qui tourne, de chaîne qui se dévide, se fit plus perceptible. Elle réfléchit, puis tout à coup pâlit et, reposant vivement l'objet, s'enfuit effarée.

Déjà elle gagnait les corridors, allait jeter l'alarme; une réflexion l'arrêta, retourna ses pensées; elle vit, dans un éclair, l'horrible émoi, le bouleversement qu'une telle révélation allait produire, sa mère affolée, les soupçons de son père... Un peu de honte lui venait aussi, une humiliation de se découvrir des ennemis. C'est une navrance, quand on est bon, de se heurter soudain à la haine. Quel était-il, celui qui la marquait ainsi, comme une victime expiatoire?... Toutes ces pensées tourbillonnaient dans sa tête, pendant qu'à deux pas, tout près d'elle, qui restait hésitante et frémissante, l'œuvre haineuse et démoniaque, dans son enveloppe luisante, allait d'une marche sûre et mathématique vers l'épouvantable explosion.

Brusquement son parti fut pris. Forte de cette allégresse que la rencontre de ce jour avait soulevée, confiante dans la bonne étoile qui l'avait guidée et dont l'influence ne pouvait cesser si vite, elle marcha vers l'engin, s'en empara, gagna la pièce du rez-de-chaussée. Elle allait d'une allure rythmée, sans affolement ni panique qui eussent pu tout gâter, sans perdre de temps non plus, devinant qu'elle portait la mort dans ses mains; que, d'un instant à l'autre, elle pouvait être foudroyée, pensant sans trop d'effroi à l'événement, mais sûre qu'elle y échapperait, que son bon ange veillait.

La porte poussée, elle descendit les degrés du perron, constata en passant le froissement de quelques têtes d'hortensias, que des pieds avaient foulées, et, aux pilastres qui montaient jusqu'à sa fenêtre, des éraflures où se trahissait l'escalade. Dans le jardin, à travers les sentiers connus, elle courut à la pièce d'eau, et, de toute sa force, lança l'exécrable objet. En pirouettant, s'allumant à la lune d'un reflet d'acier, il plongea dans l'eau profonde. Et tout fut dit. Elle sentit un grand soulagement, une immense joie, comme d'un retour à la vie, après une chute vertigineuse dans les ténèbres de la mort, et, en même temps, un oubli presque complet de ce qui venait de se passer. Rien ne restait plus qui en témoignât la réalité. Elle avait dû rêver.

Elle ne rentra pas tout de suite. Dans cette espèce de fuite de mémoire qui effaçait pour elle les événements les plus récents, pour la remettre dans le même état d'esprit, la même langueur d'âme heureuse où elle se délectait quelques instants auparavant, elle suivit la charmille qui longeait la rue. Ses yeux se portèrent

distraitement au dehors. Fut-ce une hallucination? Fut-ce un rappel imaginaire d'un spectacle qui la frappait journellement? Elle vit, elle crut voir dans l'ombre de la rue, y vaguant en silhouette inquiète, le fantôme de Strener, qui s'évanouit à son approche, se perdit dans l'éloignement.

Au bout du jardin, sous les arbres qui s'y groupaient en forme de parc, elle fit une longue station devant la petite porte qui, en cet endroit, donnait accès sur la route. La plaque de tôle, appliquée au long des barreaux, ne montait qu'à mi-hauteur, en sorte qu'elle pouvait voir, de l'autre côté du chemin, la maisonnette isolée au bout du village, qui était une dépendance de l'usine. Une lumière brillait au premier étage. Le promeneur de Coucy était rentré, lui aussi, de son excursion. Les yeux sur cette lueur lointaine, elle rêva délicieusement.

Et brusquement, derrière elle, une sourde détonation gronda, ébranla le sol sous ses pieds. Toute la pièce d'eau se souleva d'une seule masse. L'immense gerbe monta, éclipsant la lune et les étoiles, puis retomba sur elle-même en débordant de la vasque, noyant les corbeilles et les arbustes environnants, et venant à la distance où se tenait Renée l'éclabousser de sa poussière balayée par le vent. Et, dans la stupeur des choses, le silence reprit.

IX

Peu de temps après, Griffard, président du syndicat de Millery, et quelques autres membres de l'association ouvrière, demandèrent à être entendus par M. Mangeon. Le patron, avec un sourire bienveillant, s'empressa de les introduire dans son cabinet où il les fit asseoir. Il s'était remis à son bureau, tandis qu'en face de lui, éclairés par la fenêtre haute, les délégués formaient un demi-cercle. Ils avaient de bonnes figures d'ouvriers honnêtes, un peu gênés et troublés par la nouveauté de la démarche, engoncés dans leurs habits de toilette, roulant dans leurs doigts leur chapeau dont ils ne savaient que faire. Seul, Griffard, avec son corps trapu, sa face pâle sous ses cheveux noirs, ses joues et son menton barbus, présentait quelque chose d'hostile et de dur.

— Parlez, mes amis, dit Mangeon. De quoi s'agit-il?

Griffard, la main droite au genou, le haut du buste penché en avant, commença d'une voix qui tremblait un peu :

— Voici, monsieur Mangeon. Nous reconnaissons d'abord ce que ces messieurs du conseil d'administration ont bien voulu

faire pour nous. Dernièrement encore, on a doublé le nombre des lits à l'infirmerie; c'est bien généreux de leur part. Ils ont même songé à l'agréable : un grand salon de lecture dans les dépendances de l'usine, qu'on fréquenterait plus assidûment s'il était pourvu de meilleurs livres.

— Nous ferons mieux, mes amis, beaucoup mieux dès qu'on le pourra.

— Malheureusement, poursuivit Griffard, sans paraître entendre, comme pour ne pas perdre le fil de ses idées, malheureusement on n'a guère le cœur à se distraire par la lecture quand on a trimé dix heures par jour comme nous faisons. Et, quant aux douceurs de l'hôpital, mieux vaut ne pas s'exposer à les goûter en ménageant ses forces.

— Où voulez-vous en venir? demanda Mangeon, à qui cet air d'ironie commençait à déplaire. Je vous prierais, maître Griffard, de quitter ce ton; tous savent ici que nous sommes bien disposés pour eux. Arrivons au fait.

Et, parcourant des yeux l'auditoire, il vit qu'il était approuvé. Griffard se redressa et, abandonnant son langage apprêté, il continua brusquement :

— Monsieur Mangeon, c'est donc pour vous dire que le syndicat a pris une décision que nous sommes chargés de vous faire connaître et que nous vous prions de transmettre à ces messieurs du conseil. Oh! ce n'est pas la mer à boire. Nous réclamons une réduction d'une heure de travail. Vos ouvriers, Monsieur Mangeon, ont de gentils petits jardinets autour des maisonnettes que vous leur avez fait construire; il faut bien qu'ils aient le temps d'y donner quelques soins et de se reposer à l'ombre des arbres qu'ils plantent. Ils n'en travailleront que mieux le lendemain... Et maintenant, pour compenser la perte de salaire de la journée ainsi réduite, nous demandons qu'on veuille bien nous accorder dix centimes de plus par heure.

— Fort bien, dit Mangeon. C'est tout?

— C'est tout.

Il resta une minute, les lèvres entr'ouvertes par un sourire, promenant ses regards des uns aux autres, comme pour sonder leurs dispositions. Mais il vit des visages fermés, des yeux braqués sur lui et qui attendaient gravement sa réponse. Alors, toujours souriant, il dit :

— Vous ne songez qu'à vous, je vois! Et les commanditaires? Ceux qui ont fourni les fonds de l'entreprise, ne faut-il pas aussi s'en occuper? Savez-vous, avec vos dix centimes de plus, votre heure en moins, en tablant sur trois cents journées pour chaque

ouvrier de Millery, savez-vous la jolie somme où nous arrivons, au bout de l'an?

Il saisit une plume, avança une feuille de papier.

— Ne vous donnez pas la peine, dit Griffard, j'ai fait le compte.

Et, d'un air détaché, il dit le chiffre, la somme énorme. Puis, sûr à présent d'être soutenu par ses compagnons, il poursuivit d'un ton badin :

— Bah! ces messieurs en seront quittes pour toucher de moins gros dividendes. Ils ne retrancheront rien pour cela de leurs dépenses, ne se priveront pas d'un cigare... Voyez-vous, Monsieur Mangeon, n'essayez pas de nous apitoyer. Par ces chaleurs d'été, pendant que nous suons au feu des forges, nous les voyons, à travers le vitrage de l'usine, arriver en landeau découvert, en redingote de drap fin, rafraîchis par le vent de la course. Ils sautent légèrement à terre, gravissent lestement le perron, viennent s'asseoir en rond autour d'une grande table, et écoutent la lecture de votre rapport. Ils apprennent ce que, durant l'année, tandis qu'ils allaient à leurs plaisirs, nous, à la force des bras et en nous escrimant de l'aube à la nuit, nous avons fait produire à leurs capitaux. Et ils vous sourient, et ils vous approuvent. Voilà toute la peine qu'ils se donnent.

Il s'emporta brusquement.

— Voyons, Monsieur Mangeon, vous qui avez été un des nôtres, et qui vous êtes fait ce que vous êtes, quel est votre avis? Croyez-vous que l'or amassé, quand il arrive, comme à la plupart de ces messieurs, par l'heureuse fortune d'être nés de pères bourgeois et de n'avoir qu'à se laisser vivre, croyez-vous que cet or donne le droit d'abuser des autres? Car on abuse de nous! on nous abandonne juste de quoi ne pas mourir de faim, juste de quoi avoir sous la main, toujours prête à fonctionner, cette machine à travail que nous sommes, qu'on veut que nous soyons toujours, C'est trop, à la fin! ces usines, ces outils, — cette terre où ils ne sauraient faire pousser un légume, — tout cela revient à ceux qui ont des bras et qui veulent gagner le pain qu'ils mangent. Pourquoi ne nous fait-on pas notre part? Demain, tout à l'heure, il faudra bien qu'on y vienne. On y viendra, ou la société sautera!

Mangeon l'écoutait avec stupéfaction. Il s'entendait, pérorant lui-même dans la salle à manger de Xavier. C'était à croire que Griffard était là, aux écoutes, ou qu'un phonographe lui rendait ses paroles. Eh oui! il avait, — Dieu sait avec quelle conviction sincère! professé ces mêmes théories. Mais depuis, — sa position changée, — comme il avait mieux vu, mieux compris que le pro-

blème était insoluble, que l'insuffisance d'un côté, le superflu de l'autre, en dépit de tous les efforts pour arriver à une moyenne satisfaisante, étaient des maux irrémédiables; qu'il était du devoir, de l'intérêt même des plus fortunés, de venir en aide aux déshérités; mais que, ce devoir accompli, pour ne pas se laisser distraire de ses affaires, le mieux était d'en prendre son parti et de s'étourdir sur cette fatalité inexorable, chacün, des plus grands aux plus petits, ayant d'ailleurs ses misères!

— Vous les enviez! vous voudriez être à leur place! dit-il à Griffard. Vous ne soupçonnez pas les inquiétudes, les perpétuelles angoisses d'un homme dont la fortune se joue à chaque minute, dont la situation, celle des siens, peut péricliter tout à coup...

— Ma foi, non! dit Griffard, c'est un malheur que je voudrais connaître.

Ses compagnons rirent franchement. Mais Mangeon poursuivit, imperturbable :

— Vous, quoi qu'il arrive, votre journée faite, vous êtes sûr de toucher votre salaire, eux peuvent tout perdre...

— Le beau malheur! Ils seraient juste où nous en sommes.

— Il est vrai. Mais remarquez que rien ne les oblige à courir ces chances, qu'ils pourraient placer leurs fonds de façon à dormir tranquilles, et qu'en ne le faisant pas, en les prêtant à l'industrie, c'est pour vous, en définitive, et pour qu'une part vous en revienne, qu'ils tentent ces risques, dont, encore une fois, avec une rétribution modique, mais sûre, vous n'avez pas à vous préoccuper.

— S'ils courent des risques, dit Griffard, c'est pour gagner plus gros. Et puis, ils ne mettent pas tout sur une seule carte, tous leurs œufs dans le même panier. Non, non! ils ont un bon fonds de réserve!

— Qu'en sait-on? Vous ne pouvez entrer dans la pensée, connaître la manière d'agir de chacun... Revenons à la question. Je ferai part au conseil de vos propositions, je ne sais ce qu'il décidera. Mais..., supposons qu'il les rejette, qu'en résultera-t-il?

Mangeon avait le sourire aux lèvres. Griffard se roidit, il le regarda en face, comme un lutteur son adversaire, et prononça :

— Monsieur Mangeon, je le regrette pour vous et pour ces messieurs, si nos réclamations étaient repoussées, le syndicat a décidé la grève.

Mangeon pâlit. Ce mot de grève, il le sentait venir depuis le début de la discussion. Il eut pourtant, à l'entendre, comme un coup de poing au cœur où vacilla la belle assurance qu'il se donnait.

Sa pâleur, du reste, s'était comme reflétée sur le visage des

délégués. Pour eux aussi, on le devinait, le mot était dur à entendre. Ils s'effrayaient de leur audace. Devant la colère du patron, qu'ils voyaient prête à éclater, un peu de terreur les prenait aux entrailles.

Mangeon s'aperçut de ce désarroi, il en eut quelque espoir. Il s'était levé et, le poing appuyé au bureau, dominant son auditoire, il dit d'un accent saccadé, avec un frémissement intérieur :

— A votre aise, mes amis! faites la grève. Les ouvriers ne manqueront pas, nous en refusons tous les jours, qui seront heureux de trouver de l'ouvrage.

Griffard, debout (et ses compagnons s'étaient levés en même temps que lui), répondit d'une voix sourde :

— Reste à savoir si nous les laisserons faire.

— Eh quoi! vous, des partisans de la liberté, vous entraveriez la première de toutes, celle du travail?

— Nous empêcherons qu'on vienne se mêler de nos affaires, nuire à nos intérêts.

— Vous nuisez bien aux nôtres!... Mais nous nous égarons. Pendant que nous philosophons, vos places sont vides à l'atelier; vous et moi, nous y perdons. Vous gaspillez des heures qui vous seront déduites, et vos femmes ne seront pas contentes. Je souhaite pour elles, je souhaite pour vous, que le conseil agrée vos demandes. S'il ne le faisait pas, vous réfléchirez avant de déchaîner la misère dans ce pays (il regardait les délégués plus blêmes et plus décontenancés que jamais). Quand les pannetières seront vides, que vos enfants crieront la faim, nous verrons, maître Griffard, ce qu'il faut penser de vos menaces. En attendant, mes bons amis, vos intérêts sont les nôtres, ne les séparons pas. Encore une fois, soyez sûrs que nous ferons tout ce qu'il sera possible de faire.

— Nous y comptons, dit Griffard en saluant.

X

Après leur départ, Mangeon resta une minute debout, les yeux fixés sur la porte par où ils venaient de disparaître. Dans l'incessante extension de ses affaires, la seule chose qu'il redoutât, — un mauvais vouloir, quelque prétention excessive de ses ouvriers, — cet événement fondait sur lui. Seul maintenant, n'étant plus obligé de composer son visage, on devinait aux rides qui plissaient son front, à l'œil hagard et aux mâchoires pendantes, le ravage produit par l'horrible et obsédante vision, celle de la faillite inévitable...

Il se reprit pourtant, et, à grands pas, il arpenta son cabinet. Le mouvement de ses pensées qui rentraient en branle, la rancune et la colère qui se rallumaient, un besoin de lutte, de défense, la pudeur de ne pas s'avouer vaincu avant d'avoir épuisé tous ses efforts, et aussi quelque espoir, une faible et dernière lueur de salut, celle qui n'abandonne jamais les vaillants, tant qu'ils ne sont pas définitivement terrassés, tout cela lui rendait des forces et le lança pour quelque temps dans une agitation fébrile.

Il se remit à son bureau et recommença à aligner des chiffres. Tout n'était peut-être pas aussi désespéré qu'il l'avait cru... Puis un sourire amer glissa sur ses lèvres, il lâcha la plume et, accoudé sur la tablette, il réfléchit. C'est dans cette attitude que le valet de chambre le trouva, quand il vint lui annoncer que le déjeuner était servi. A table, il mangea gloutonnement, silencieusement. Mme Mangeon qui, à ce silence et à cet appétit vorace, reconnaissait les signes ordinaires du mécontentement, l'interrogea :

— Tu as eu la visite de Griffard et des syndicataires. Que veulent-ils?

— Des réclamations, toujours les mêmes, des misères...

Il n'entra pas dans plus de détails. Il n'était pas dans ses habitudes d'initier sa femme au secret de ses affaires. Alors celle-ci se tourna vers sa fille. Renée était triste. Sans s'affecter de la mine soucieuse de son père, accoutumée qu'elle était à ces sautes d'humeur parmi les fluctuations des affaires, peu disposée, du reste, à donner à celles-ci une attention que réclamaient celles plus importantes et bien plus intéressantes de son cœur, elle regardait défiler les plats sans y toucher. Sa mère lui demanda si elle était souffrante.

— Non, ce n'est rien, ne vous inquiétez pas.

Et, repoussée encore de ce côté, la bonne Mme Mangeon dut se résigner. Elle savait bien ce qui tourmentait Renée, de même qu'elle soupçonnait que les tracas de son mari étaient plus sérieux qu'il ne voulait l'avouer. Mais, d'un côté comme de l'autre, avec sa délicatesse d'âme, elle sentait la difficulté de s'insinuer dans ces cœurs blessés et farouchement fermés et d'intervenir efficacement. En sorte qu'entre ces deux douleurs, en recevant par contre-coup une douleur plus vive, elle était vouée à ce martyre de souffrir pour tous, des maux de tous, plus que tous peut-être, sans possibilité de les aider ni de les consoler.

Dès que la sirène siffla pour la rentrée des ateliers, Mangeon traversa la cour. Comme un général à la veille de l'engagement, il voulait parcourir le front de l'ennemi et se rendre compte de ses forces. Il s'arrêta devant l'établi de Griffard, qui était inoccupé.

Le contre-maître expliqua que le président du syndicat avait demandé congé pour l'après-midi. Des affaires l'appelaient à Paris et il était parti.

— Si maître Griffard a des affaires personnelles, il fera bien de s'y consacrer tout entier. Pendant qu'il fait les siennes, les miennes souffrent. Il faudrait choisir. S'il n'est pas là demain, on le remplacera.

Il n'était pas dupe. Ces prétendues affaires, c'était le projet de grève, à laquelle Griffard poussait plus que tout autre. Il avait dû aller s'entendre avec lès meneurs du parti. Sa certitude devint absolue en constatant l'absence de deux ou trois autres syndicataires.

Mais loin de l'abattre, son ardeur belliqueuse en fut surexcitée. Avec une joie sauvage, il respirait le souffle de la bataille. Ils voulaient la guerre, eh bien! ils l'auraient.

*
*

Renée était triste. Aucune de ses espérances ne se réalisait. La rencontre aux ruines de Coucy n'avait pas rapproché les deux jeunes gens. Après un moment d'abandon, Robert s'était repris. Et, plus que jamais, dans les occasions de tête-à-tête qu'elle s'était plu à multiplier, il avait eu le visible souci de se surveiller, de ne répondre aux propos engageants de la jeune fille qu'en formules brèves et strictement polies, et de rompre avec une froide correction dès que les convenances le permettaient. Il y avait là une énigme qui, avec son orgueil humilié, sa beauté méconnue, sa tendresse refoulée, donnait matière à d'interminables rêveries, où toutes ses pensées s'en allaient, découragées.

Songeuse, désœuvrée, elle errait par le jardin. Elle allait s'asseoir au bout de la charmille, dans la partie dépourvue de feuillage, où la grille n'interposait que ses barreaux entre les parterres et la rue. C'était le chemin que suivait Robert en sortant de son bureau. Elle se faisait une joie d'être saluée par lui. Mais du jour où il s'aperçut que cette installation devenait quotidienne, il s'imposa un détour. Parfois il s'oubliait, refaisait machinalement le trajet accoutumé. Près d'elle seulement, il s'avisait de sa méprise et, avec le plus discret des saluts, il s'éloignait vivement. Voilà toute la récompense qu'elle avait d'une longue et anxieuse attente!

Un jour que Strener passait, elle l'appela.

— Monsieur Strener, j'aurais quelque chose à vous demander.

Il sursauta de surprise, — jamais elle ne lui avait parlé, — de

terreur aussi. Il se crut découvert! L'attentat qu'il ne comprenait plus, dont il se repentait, qui avait échoué sans qu'il pût s'expliquer comment, le tint hésitant, prêt à fuir... Il s'avança pourtant, timide et gauche, sa casquette à la main, s'arrêta à deux pas de la grille.

Elle ne se pressa pas de parler, elle l'examinait. Si le souvenir de l'événement eût encore occupé sa pensée, elle aurait facilement deviné en lui le coupable : son angoisse visible, ses yeux effarés qui osaient à peine se poser sur elle, étaient autant d'indices et d'aveux. Mais, de même que le bonheur, cette nuit-là, lui donnait la force de braver la mort, les mécomptes et le désenchantement qui avaient suivi, avaient plus complètement encore banni de sa mémoire ce funèbre incident.

Ce qu'elle cherchait à retrouver dans Strener, c'était l'image de sa propre détresse morale. Lui aussi aimait sans espoir, et elle lui en avait quelque sympathie. Elle remarqua l'espèce d'élégance qu'il avait dans la mise, le joli dessin que, sur son buste bien découplé, faisait le bourgeron de toile. Sa figure maigre et pâlote, sous les cheveux blonds en coup de vent, ne manquait pas d'un certain charme. Mais il était moins à plaindre qu'elle : il visait trop haut, aimant trop au-dessus de lui! tandis qu'elle, qui consentait à s'abaisser à Robert, elle était plus durement repoussée qu'il ne le serait jamais.

— Vous habitez chez les Basset, Monsieur Strener. L'un des enfants est malade. Pourriez-vous me dire comment il va?

Le visage de l'ouvrier rayonna. Un sourire de gratitude remercia la jeune fille de n'avoir pas eu la pensée qu'il redoutait. Balbutiant d'émotion, il donna des nouvelles de l'enfant.

— Je sais l'intérêt que vous lui portez, à lui et aux autres, et que toutes vos ressources passent à ce pauvre ménage. Voilà de beaux sentiments, dont je vous félicite.

— Oh! Mademoiselle, qu'y a-t-il d'extraordinaire? Quand on voit la misère autour de soi, n'est-il pas naturel d'y venir en aide?

— Cela est naturel pour vous, je le veux bien. Mais voyez Basset : le spectacle de la misère ne lui manque point, il n'en gaspille pas moins un argent qui pourrait être mieux employé. Sans vous, Monsieur Strener, sans nous, dit-elle en souriant, comme pour se donner le plaisir de l'associer à ses bonnes œuvres, cette malheureuse famille serait à plaindre.

Elle vit, à ces mots, un attendrissement le gagner, les muscles du visage se tendre, ses dents se serrer, sous le coup d'une émotion qu'il essayait de dompter.

— Il faut être bon, Monsieur Strener, continua-t-elle; il faut

l'être dans notre intérêt. La bonté qu'on a pour les autres adoucit nos propres misères, et chacun a les siennes. Si tout le monde était bon, il n'y aurait presque plus de malheureux. Si tout le monde agissait comme vous faites, le monde serait changé.

Elle poursuivit. Et, tout à coup, devant l'attitude gênée, le trouble insurmontable qu'elle remarquait, le souvenir de la nuit tragique lui revint en éclair à l'esprit. Elle revit Strener rampant dans l'ombre, s'évanouissant au bruit de ses pas. Serait-ce vraiment lui?... Une curiosité la prit de vérifier ses soupçons. Elle continua donc d'un ton de générosité communicative qui remua de plus en plus le misérable :

— La haine, Monsieur Strener, n'a jamais fait que des malheureux. Elle est un ferment de violences. Elle est aveugle, elle frappe au hasard, elle frappe ceux qui le méritent le moins, ceux qu'elle prend pour des ennemis, qui ne sont pas, qui sont loin d'être des ennemis...

Mais, de cette enquête désintéressée qu'elle menait sans désir de vengeance ni de représailles, un incident vint la distraire. Ses yeux, remontant par l'enfilade de la rue jusqu'à la porte de l'usine, venaient d'en voir sortir Robert. Il fit quelques pas dans sa direction, puis brusquement plongea dans une ruelle voisine. Strener, alors, fut témoin d'un phénomène inattendu. Il avait suivi la direction des regards de la jeune fille. En reportant les siens sur Renée, il vit ses traits changés, l'ovale de ses joues creusé, les couleurs disparues. L'aile de la mort semblait passer sur elle et la glacer. Une larme, — comme si quelque souffrance atroce lui tordait le cœur, — monta à ses cils et s'y sécha sans déborder. Elle resta les yeux tendus vers le coin de la ruelle où le jeune homme avait disparu, sans plus s'occuper de Strener, oubliant sa présence. Et lui, secoué déjà par toutes les angoisses qu'il venait de traverser, fut bouleversé à ce spectacle. Il devina le drame d'amour qui se jouait dans ce cœur. Elle aimait, elle aimait Robert, et cet amour pour lequel lui, Strener, aurait donné sa vie, était dédaigné.

Lentement, Renée revint à lui.

— Soyons bons, Monsieur Strener; plaignons ceux qui n'ont pas de pitié... Allez, mon ami! Vous direz à la mère Basset que j'irai la voir un de ces jours.

Et, tandis que l'ouvrier s'éloignait, ses regards se reportèrent sur l'extrémité de la rue pour ne plus s'en détacher.

XI

Strener rentrait. Ce n'était plus le même homme. Un être amolli de larmes, dépouillé de rancune, tout pénétré de douceur, avait remplacé l'ancien. Cette sensibilité nouvelle avait besoin de se répandre. En traversant la pièce du rez-de-chaussée, il alla droit au petit malade étendu sur son lit, lui prit la main, le caressa. Puis, sentant les larmes monter à ses yeux, et pour échapper aux questions que ce chagrin eût fait naître, il gagna vivement sa chambre.

D'un seul geste de ses mains ouvertes, il balaya les outils qui encombraient l'établi, les jeta au fond d'un placard qu'il ferma. Puis il arracha le rideau de serge qui coupait aux deux tiers la fenêtre, et la vive lumière entra. Il fut heureux de cette clarté envahissante. L'ivresse qui gonflait son cœur s'y dilata. Toutes ses pensées y fusèrent délicieusement; il les voyait suspendues devant lui, volant sur de blancs nuages où elles se roulaient toutes ensemble en secouant des lueurs de prisme. Et toutes, en défilant à la suite avec une vitesse accélérée, lui présentaient la même image : celle de la jeune fille l'arrêtant au passage, — le nommant de son nom qu'elle connaissait! — sa douce façon de le louer, l'aimable attention de l'élever jusqu'à elle en confondant leur même pitié pour les Basset, et cette parole inouïe : « Mon ami », dont elle avait accompagné son adieu.

Mais, peu à peu, pendant qu'il était là, tombé sur une chaise et réfléchissant, ses traits s'assombrirent. Une pensée douloureuse surgissait en lui, s'y condensait en noire nuée. Dans cette nature singulière, faite au rebours de toute ordinaire condition humaine, les crises ne se résolvaient jamais comme on eût pu s'y attendre. En découvrant le secret de Renée, il eût dû, semblait-il, par un égoïste retour sur lui-même, lui en vouloir, ou bien encore, en songeant à Robert, sentir quelque haine jalouse et sauvage. Il n'éprouvait rien de tel. Au contraire, quelque chose de tendre et de sympathique l'attirait maintenant vers celui-ci.

Jamais il ne lui avait donné beaucoup d'attention. Les rapports entre eux n'étaient autres que ceux de tous les ouvriers de Millery. Il n'avait même pas subi ce prestige mystérieux par où le jeune homme imposait à quelques autres, et qui lui avait valu le surnom, moitié ironique, moitié bon enfant, de « M. le marquis », dont on le désignait communément. Strener, par ses idées mêmes, était réfractaire à de telles influences. Il se croyait l'égal de tous, et de Robert par conséquent. Mais, voilà que du fait de l'amour

de Renée, le personnage grandissait étrangement, et qu'avec une sorte d'ardeur passionnée et admirative sa pensée allait à lui.

Ce n'était donc pas cela qui le plongeait dans cette sombre rêverie où il s'oubliait pendant que les heures coulaient, qui lui fit oublier son repas du soir et lui valut une nuit sans sommeil. Ce qui le déchirait ainsi, c'était le remords. Le remords s'éveillait au souvenir de la victime et de sa bonté méconnue. Quelle bête féroce était-il donc, qui rompait ses liens, s'échappait dans le meurtre, sans choix, sans but? Il lui fallait se décharger dans un cœur ami du poids de sa faute. Ainsi extériorisé, le crime s'allège, il s'évapore; sa matérialité en quelque sorte s'évanouit. C'est le grand secret de la confession. Il ne vit qu'un homme à qui il pût se confier : celui-là même qui, depuis quelques heures, occupait toute sa pensée. Peut-être, inconsciemment, avait-il quelque espoir d'arriver ainsi à l'intéresser et à l'apitoyer en faveur de la jeune fille. Et ce serait double bénéfice.

*
* *

Il trouva Robert qui, levé de bonne heure, se promenait dans son jardin. Le jeune homme ne fut pas étonné en voyant Strener pousser la petite barrière qui s'ouvrait au ras du chemin. Il crut à une réclamation, une erreur comme il s'en produisait parfois dans le compte des journées.

— Qu'y a-t-il pour votre service, mon camarade?

Celui-ci l'examina une minute, puis, embrassant du regard les deux bouts de la route, pour s'assurer que nul n'était là pour les entendre :

— J'ai quelque chose qui me pèse... Je voudrais vous parler.

A cette figure défaite, plus pâle et plus tirée que d'habitude, où les paupières s'étaient enflammées comme déchirées à vif, Robert sentit que la situation était grave.

— Venez, dit-il. Là, tenez! nous serons bien.

Il fit signe à Strener de s'asseoir sur un banc, à l'ombre d'un bosquet. Lui-même prit place à l'autre bout, enroulant son bras au dossier et tourné de trois quarts vers le visiteur. Il avait tiré son étui de cigarettes, il lui en offrait.

— Vous pouvez parler.

Strener, sa cigarette allumée, la regarda brûler. Le buste penché en avant, les coudes aux genoux, il ne semblait ni gêné, ni intimidé, mais simplement préoccupé de la façon dont il entamerait son récit.

— Ce qui m'embarrasse, dit-il, c'est si vous me comprendrez.

— Allez toujours, nous verrons bien.

Alors, tranquillement, les yeux à terre, il commença, et, aussi scrupuleusement qu'il l'eût fait pour lui seul, il mit son cœur à nu devant Robert. Il dit comment l'idée de l'attentat lui était venue, s'était imposée... Et il raconta la nuit terrible, son glissement de bête fauve, l'escalade de la grille, le cylindre posé sur la fenêtre de la jeune fille à l'heure où celle-ci devait dormir, puis l'attente, sa fuite à l'approche d'une ombre inconnue qui errait par le jardin, et, quelques instants après, la sourde détonation qui avait déchiré la nuit. Mais, le lendemain, en passant devant le pavillon, il n'avait constaté aucune trace de dégâts... Tout cela, d'ailleurs, comme un cauchemar, s'était enfui de sa mémoire. Hier seulement, Mlle Mangeon l'ayant arrêté au passage et lui ayant parlé avec bonté, la réalité, l'horreur du crime lui était apparue. Une voix impérieuse l'avait forcé de venir s'en accuser.

A mesure qu'il parlait, les yeux de Robert s'agrandissaient de stupeur. Ce n'était pas l'attentat lui-même qui l'étonnait, ni les idées qui avaient pu pousser à le commettre : il connaissait ces folies et les suites qu'elles pouvaient avoir. Ce n'étaient pas non plus les motifs qui l'avaient pu déterminer à choisir Mlle Mangeon pour victime : ceci encore, dans son illogisme, n'était pas d'une psychologie bien difficile à débrouiller. Ce qui le surprenait, c'était l'ingénuité de la confession : cet homme, en parlant de son crime et tout en le traitant d'horrible, ne sentait pas évidemment ce qu'il avait de monstrueux, d'abominable et d'anti-humain. Et puis, ce qui l'intriguait aussi, c'était ce qui lui valait l'honneur d'être pris pour confident.

— Voilà, acheva Strener, j'ai tout dit. A présent, je me sens mieux.

— Eh bien, mon ami, fit celui-ci, que voulez-vous que je vous dise? Vous êtes un être malfaisant, comme vous dites, une bête fauve dont on doit se défendre et se défaire. Je vais vous dénoncer à la justice. Je ne puis pas ne pas vous dénoncer, c'est mon devoir le plus strict.

Strener sourit.

— Vous ne le ferez pas, Monsieur Robert, je sais bien que vous ne le ferez pas. Je ne parle pas d'une certaine loyauté qui vous en empêcherait : on ne trahit pas le secret qui vous est confié, et sans qu'il soit besoin que vous le promettiez, je suis sûr qu'à âme qui vive, vous ne révélerez ce que vous venez d'entendre. Je veux dire que vous êtes, comme moi, d'esprit assez émancipé, instruit comme il faut l'être (il désignait, par la fenêtre ouverte de la maisonnette, les livres aux couvertures rouges qui s'étalaient sur le bureau), pour savoir que mon cas ne relève pas de

cette pauvre justice humaine. Elle est faite pour les petits écarts parmi les vieilles règles où les hommes vivent encore, elle ne s'adapte en rien à mes actes. D'après nos principes...

— Non! dit Robert. Je préférerais que vous me dissiez pourquoi vous m'avez choisi pour me raconter tout cela.

Pour la première fois Strener parut gêné.

— Mon Dieu! mais à cause de vos lectures, — j'avais vu de la route nos brochures sur votre table, — il me semblait que vous me comprendriez mieux. Et puis... Et puis, dit-il en hésitant, parce qu'il me semblait que cela vous intéresserait à cause de la jeune fille...

— M[lle] Mangeon a-t-elle des soupçons sur vous?

— Je l'ai cru d'abord. Pendant qu'elle parlait, j'attendais la terrible accusation. Mais non! rien n'est venu. Qu'elle sache tout, d'ailleurs, peu m'importe! Elle peut me détester. Moi, après ce que j'ai vu hier, — et qui vous concerne, monsieur Robert, — je lui suis dévoué corps et âme.

Et il raconta ce qu'il n'avait pas dit encore, le brusque arrêt de leur entretien, au moment où Robert sortait de l'usine, et comment, à cette vue, quand il s'était jeté dans un détour pour l'éviter, la jeune fille avait pâli, ses traits s'étaient décomposés. Les sourcils du jeune homme se froncèrent. Il n'admettait pas cette intrusion dans une aventure dont il était décidé à arrêter toutes les suites. Il se leva.

— Dans les quelques minutes qui nous restent (il tirait sa montre et regardait l'heure), dites-moi une chose qui m'intéresse beaucoup plus. Vous ne m'en pouvez refuser l'aveu après ceux que vous m'avez faits. Je voudrais savoir votre passé, savoir si le foyer, l'exemple de la vie régulière vous ont manqué. Mon Dieu! ce n'est pas que tous ceux qui pensent et agissent comme vous en aient été privés. C'est plus rare.

— Vous devinez juste, dit Strener qui le regarda avec surprise.

Et, marchant dans le jardin à côté de Robert, il raconta ses jours d'enfance, sans songer à en voiler les côtés pénibles : un atavisme déplorable, une enfance abandonnée, une adolescence vagabonde, et, dès l'âge de treize ans, toutes sortes de métiers entrepris sans qu'aucun l'eût tiré de la misère. Heureusement doué, d'ailleurs, ramassant par bribes autour de lui l'instruction qu'il avait acquise; ce qu'il savait, il se l'était donné, il ne le devait qu'à lui.

— C'est bien cela, dit Robert. Vous ressemblez, vous et vos pareils, à ces tribus de bohémiens vagabonds qui s'en vont par les routes, jetant sur les hameaux et les fermes un regard de

convoitise, peu soucieux d'une vie sédentaire, ne laissant pas néanmoins d'en jalouser les avantages, râflant tout ce qui traîne et partout traités en ennemis. Vous arrivez dans une société où tous, avec beaucoup de peine, ont bâti leur demeure, cultivé à l'entour un petit champ, et qui mourraient plutôt que de se laisser arracher ce coin de terre qu'ils aiment et qu'ils ont arrosé de leur sueur. Vous, cependant, contre cette prétendue injustice, contre ceux qui ne veulent pas vous céder le fruit de leurs travaux, vous vous retournez furieusement, vous rêvez de tout exterminer...

— Mais non! s'écria Strener, ce n'est pas cela, vous ne comprenez pas.

Et, cette fois, en dépit de Robert, il dit son rêve d'existence idyllique, de vie bocagère et champêtre, la paix, l'abondance régnant partout, la sagesse gouvernant le monde, toutes choses appartenant à tous, chacun travaillant, s'entr'aidant dans une confraternité ineffable...

Robert l'écoutait en souriant.

— Je ne vous dirai pas, mon ami, que tout cela est chimérique, vous me répondriez qu'on ne l'a jamais expérimenté. Je vous dirai qu'une telle vie, fût-elle possible, je ne désire pas la vivre. Tout m'y est antipathique. Ce niveau commun où vous courbez toute créature, pliez les plus fières, froissez les plus tendres, me révolte.

— Est-il possible! s'écria Strener navré. Moi qui vous croyais avec nous... Il me semble entendre un de ces privilégiés du rang, de la fortune, qui, dans leur dilettantisme égoïste, n'ont qu'indifférence pour ceux qui souffrent... Voilà un des grands chagrins, la plus cruelle déception de ma vie!

— Vous les condamnez en bloc, tous ne sont peut-être pas si indifférents... Ne voyez-vous pas, dans tout ce que vous faites, que vous faussez à plaisir la nature? Vous aimez les enfants, la famille, — puisque vous avez fait vôtre celle de Basset, — et toutes vos théories vont à la détruire... Vous, Griffard et les autres, vous êtes les fourrageurs, les enfants perdus, qui vous lancez tête baissée, sans ordre, et qui nuisez plutôt à la victoire désirable...

— Griffard? s'écria Strener, mais c'est un bourgeois, un ambitieux!

— Il se peut, dit Robert... En attendant, c'est par tout cela, par les mille contradictions où vos instincts sont en lutte, que s'explique votre conduite, tout ce que vous avez fait jusqu'ici, tout ce que, d'aventure, vous ferez encore...

Et, ainsi causant, ils s'acheminèrent vers l'usine.

XII

Rien n'était plus triste et capable de soulever la pitié que l'aspect de Renée.

De jour en jour elle dépérissait. L'œil distrait, perdu dans le vide, elle s'absorbait dans une pensée unique, dont la fixité même l'accablait. Sa beauté avait pris un air de grâce plus frêle, plus délicate. Ses tempes montraient, sous leur cloison diaphane, le subtil réseau des veines, et donnaient, avec la vie qui s'y accélérait, le sentiment de sa fragilité. Cette angoisse se doublait des mains lasses et amaigries, trop blanches, qu'elle laissait, la paume ouverte, pendre sur ses genoux; elle s'augmentait de ce sourire un peu amer qui plissait le coin de sa lèvre, de ce regard de résignation épanché de ses yeux bruns, brillants d'une fièvre continue. Dans ces yeux, sous la pensée unique qu'elle y retournait et attisait sans cesse, toute son activité semblait s'être concentrée et s'y consumer lentement.

Ses allures avaient changé et s'étaient faites plus humbles. Il y avait là comme l'aveu et l'humiliation de la défaite, un renoncement à cette confiance, à cette bonne opinion d'elle-même, qui naguère, d'une telle aisance, lui faisait étendre autour d'elle son aimable et souriante domination. Et l'on sentait en même temps qu'il n'eût été au pouvoir de personne de la tirer de cette torpeur découragée où elle s'enlisait, que ses dernières forces s'employaient à défendre contre toute curiosité indiscrète le secret de son cœur, à s'isoler farouchement dans sa douleur.

De ces transformations qui, de la sphère morale où elles s'élaboraient, ne transparaissaient que faiblement au dehors, M. Mangeon ne s'apercevait guère. Parfois cependant, seul avec sa femme, il était pris de scrupules.

— Qu'a donc cette petite? Elle s'étiole à vue d'œil! Ce n'est pas naturel.

Alors Mme Mangeon levait sur son mari un regard craintif. Elle aurait voulu parler. Mais elle savait Mangeon si mal disposé pour Robert! Lui révéler l'inclination de leur fille pour ce jeune homme, et que l'origine de ces changements était là, c'était, dans les dispositions irascibles où elle le voyait, déchaîner une tempête qui n'eût été d'aucun profit pour personne et qui eût brisé la malheureuse enfant. Ce n'était pas de lui, mais de Robert lui-même, — rien du manège des deux jeunes gens ne lui ayant échappé, — qu'elle espérait quelque allégeance à ces maux. Elle se taisait donc, préférait renfermer en elle le mystère de cer-

taines situations d'âme qu'elle savait incompréhensibles à Mangeon.

Au reste, comme il arrive pour ce qui se produit graduellement et par nuances insensibles, elle était, tout en s'alarmant, moins frappée de ces changements que celui qui n'eût pas assisté à leurs phases successives et insaisissables. Et tel était le cas de M. Xavier.

Il se décida un jour à parler, et c'est à M[me] Mangeon qu'il s'adressa.

— Madame, vous ne vous apercevez donc de rien? Je suis inquiet.

Assis en face d'elle, il regardait l'excellente femme avec une commisération pénétrante. Celle-ci ne comprit pas d'abord, elle crut qu'il s'agissait des affaires de l'usine.

— Je le suis aussi, Monsieur Xavier. Mon mari ne me confie rien, mais j'ai peur que la situation se gâte.

— Je vous parle de Renée. Ne voyez-vous pas qu'elle souffre? Et n'en savez-vous pas la cause?

Ils se regardèrent dans un silence où s'échangeait l'inutile aveu de ce qu'ils savaient pour l'avoir deviné. Puis elle commença :

— Renée ne m'a rien dit. Mais, comme vous, Monsieur Xavier, il ne m'a pas été difficile de lire en elle. Renée me ressemble : elle a le goût de garder ses peines pour elle. Elle me ressemble encore en ceci, — elle sourit doucement, inclina le front d'un mouvement pudique qui avait son charme chez cette femme déjà vieille et dont les bandeaux s'argentaient, — c'est que son cœur n'a point d'ambition. Elle aime ce jeune homme comme j'aimais autrefois Mangeon, sans se dire que sa situation l'autorise à prétendre à mieux. Mais il y a cette différence, c'est que Mangeon le premier songea à moi, tandis que pour ma pauvre Renée et M. Robert, il semble que ce soit le contraire... Mais que veut-il? Qu'attend-il?... s'écria-t-elle avec cette irritation des mères qui ne peuvent admettre une dissidence dans le culte qu'elles portent à leur enfant. Ne suppose-t-il pas que s'il y va du bonheur de Renée, nous sommes prêts à la lui donner? et que si Mangeon y met quelque obstacle, il faudra bien qu'il cède lorsqu'il verra que notre tranquillité à tous en dépend? Parlez, conseillez-nous, j'ai toute confiance en vous.

M. Xavier s'était jeté dans cet entretien, mû par sa seule sollicitude pour Renée et sans prévoir ce qu'il en résulterait. Détromper M[me] Mangeon sur les fausses idées qu'elle se faisait de

Robert, lui révéler le vrai nom de ce dernier, il n'y pouvait songer. Cette révélation, d'ailleurs, loin de calmer la malheureuse, n'aurait fait que l'accabler. De cette impasse où il s'était imprudemment fourvoyé, il ignorait comment il sortirait.

— Chère Madame, vous me voyez fort embarrassé. Le mieux serait, s'il était possible, que Mlle Mangeon renonçât à des espérances qui ne se réaliseront jamais.

— Pourquoi jamais?... Entre M. Robert et vous a-t-il été question de ceci?

— Mon Dieu! dit-il en hésitant, à vous parler franchement, j'en ai touché quelques mots, très légèrement. Mais on n'a pas voulu m'entendre, on a fait semblant de ne pas comprendre. J'ai dû battre en retraite.

— Aurait-il quelque attache qu'il ne voudrait pas avouer? dit-elle en baissant la voix.

— Non! non! vous-même, Madame, le connaissez assez! Notre ami est irréprochable.

Alors toute la tendresse de la mère éclata.

— Mais, dans ce cas, il faut lui parler, lui parler clairement! S'il n'aime pas ailleurs, comment serait-il possible qu'il n'aimât pas Renée? Ignore-t-il que c'est à cause de lui qu'elle est si triste, qu'elle passe ses jours dans cet accablement qui m'effraie?... Moi-même, s'il le faut, je parlerai à mon mari, je le déciderai. Je ne peux pas laisser mourir ainsi mon enfant. Tout dépend de vous, Monsieur! voyez-le, parlez-lui, promettez-moi de lui parler!

A ces pressantes prières, il n'y aurait eu à répondre que ce qui ne pouvait se dire : C'est que Robert n'était pas ce qu'on supposait, et que le jeune vicomte de Puyménée-Coucy ne pouvait épouser Mlle Mangeon. M. Xavier fit quelques objections sur ce qu'il y avait de contraire aux usages de porter à Robert des propositions qu'il serait plus convenable d'attendre de sa part, et de s'immiscer dans une affaire où celui-ci ne l'appelait pas.

— Que parlez-vous de convenances? s'écria-t-elle. En quoi est-ce y manquer que de l'entretenir d'un mariage qui lui est avantageux? Point n'est besoin de nous nommer, l'idée a pu vous en venir à vous-même. Y a-t-il rien de plus naturel?... Je n'ai d'espoir qu'en vous. Vous avez déjà beaucoup fait pour nous, Monsieur! Après cela, nous vous devrons tout.

Il finit par consentir, et se laissa arracher la promesse de parler à Robert. Il s'éloigna soucieux et assez mécontent de lui-même. Quelle rage avait-il de s'ingérer dans la vie des autres? Cette manie lui valait déjà d'avoir exposé tout son avoir au péril des plus chanceuses affaires. Et voilà que, dans les choses de

sentiment, il s'engageait à l'étourdi, et que les chagrins, les angoisses, la douleur d'autrui devenaient les siennes.

Dans le cabinet de Robert, dès qu'il eut touché un mot de l'état de M[lle] Mangeon, le jeune homme lui saisit la main d'un geste attendri où toute son âme passa.

— Que je la plaigne de tout mon cœur, vous n'en doutez pas, Monsieur Xavier! Ce n'est pas d'aujourd'hui que je m'aperçois de ce triste état. Mais que faire? Venez à mon aide. Je bénis cette occasion d'en parler. J'ai été souvent sur le point. Je n'osais.

— Mon cher enfant, pour ce que vous avez à faire, ce n'est pas moi qu'il faut consulter, c'est votre cœur.

— Vous voulez savoir mes sentiments? dit Robert tristement. Il m'est difficile de répondre. A peine les sais-je moi-même. Vous me connaissez, ce ne sont pas les préjugés, un sot orgueil, ni les difficultés que j'aurais à vaincre de la part des miens, qui pourraient m'arrêter. Sur ce point, je suis sûr de moi. Mais j'ai beau être touché, flatté, reconnaissant de la sympathie qu'on me témoigne, quelque chose me dit que M[lle] Mangeon n'est pas faite pour moi, que je ne suis pas fait pour elle, que toute idée d'union est impossible. Il y a là un mystère. Car elle est parfaitement bien élevée, elle a tout ce qu'il faut pour plaire, et son état m'émeut de pitié.

— Allons! soupira M. Xavier, la passion s'exprimerait autrement. Vous n'aimez pas, mon cher enfant. Jamais la pitié ne fut de l'amour. Et, quant au mystère dont vous parlez, il n'est pas très malaisé à percer : vous êtes né et avez grandi dans un milieu dont l'atmosphère et les idées vous suivent à votre insu, et dont vous êtes moins dépouillé que vous ne l'imaginez, toutes choses que vous briseriez et qui s'envoleraient comme fétus si vous aimiez véritablement. Par malheur, vous n'aimez pas. Dans ces conditions, ce serait peine perdue que d'essayer d'intéresser votre cœur, et je m'en voudrais de l'influencer. Je ne puis moins faire cependant que de vous parler de la mère de Renée, de cette malheureuse qui attend anxieusement votre réponse, et que cette réponse va désespérer. Il était convenu que ma démarche vous devrait sembler toute spontanée : c'est un subterfuge dont j'ai cru pouvoir me dispenser. Et je songe à Renée dont la santé est si ébranlée, dont l'état chaque jour s'aggrave, et pour laquelle, nous venons de nous en convaincre, le seul moyen de salut nous est interdit. Voilà bien des misères! Je dirai comme vous, que faire?

Robert, les yeux fixes, froissait fébrilement ses mains.

— J'avais pensé à m'éloigner, à me démettre, quoi qu'il m'en coûtât, de mon poste près de M. Mangeon..

— Votre départ, en effet, n'arrangerait rien. Cette fuite, au lieu d'adoucir la situation de Mlle Mangeon, lui porterait les derniers coups... Mais, encore une fois, que vais-je répondre à Mme Mangeon? Lui dire qu'on refuse sa fille, sans en donner de raisons, c'est impossible.

Ils pesèrent les divers motifs qu'on pouvait honorablement alléguer et qui, sans laisser d'espérances, ne seraient pas trop mortifiants pour l'amour-propre de la jeune fille. Le cas était difficile, et ils se lançaient dans des imaginations extravagantes.

L'entretien tourna. Il fut question de la nouvelle qui occupait tout Paris : le mariage du frère aîné de Robert avec Mlle de Castel-Blazac. Castel-Blazac et Puyménée-Coucy, c'était l'alliance de deux illustres familles dont l'immense fortune se doublait de cette union.

— Vous le saviez? dit Xavier.

— Par les journaux, oui. Mais ce projet n'est pas nouveau, ils ne m'ont rien appris. Il y a longtemps que mes parents pensaient à ce mariage. Ce qui m'étonne, c'est que mon frère consente à clore si vite sa vie de garçon.

— Et vous irez à Paris?

— Je pense pouvoir m'en dispenser. J'hésite à toute démarche qui trahirait le bienheureux incognito où je vis ici... Encore faudrait-il, pour y être absolument heureux, ne pas avoir le douloureux spectacle de Mlle Mangeon.

Cette digression les avait mis sur la voie. Ils s'arrêtèrent à la supposition d'un mariage rompu, — rompu par la mort de la fiancée, — et au souvenir de laquelle Robert gardait une fidélité inviolable et sacrée. Toutes leurs recherches n'avaient abouti qu'à cette fable romanesque.

XIII

Mme Mangeon, après une nouvelle entrevue avec M. Xavier, alla trouver son mari. Aux premiers mots qu'elle prononça, au seul nom de Robert, il entra en fureur.

— Jamais! ce garçon me déplaît.

Tout allait de mal en pis pour le directeur de Millery. Griffard avait amené de Paris à la rescousse toute une bande d'orateurs et de députés socialistes qui tenaient des réunions et faisaient des conférences. Les ouvriers s'y pressaient, les têtes s'échauffaient. De tout ce qui se débitait là, des discussions que soulevaient les réclamations du syndicat auquel on n'avait pas encore fait droit, Mangeon n'ignorait rien, ayant sa police. Et il frémis-

sait de cette menace de grève sans cesse suspendue sur lui.

— Il me déplaît souverainement, répéta-t-il.

— Il lui plaît à elle et c'est d'elle qu'il s'agit, insinua-t-elle doucement. Quant au jeune homme, M. Xavier a sondé ses dispositions. Il l'a fait, bien entendu, en sauvegardant notre dignité, comme si l'idée venait de lui. Et M. Robert refuse. Il refuse pour des raisons qui sont assez peu vraisemblables, mais qui montrent qu'il ne songe pas à Renée, qu'il n'y a jamais songé. Tu n'as donc pas à t'emporter contre lui.

Mangeon s'exaspérait de ces doléances qui le troublaient dans le souci de ses affaires. Il dit brutalement :

— Si Renée est malade, il faut faire appeler le médecin. Et si c'est un mari qu'il lui faut, eh bien! on lui en trouvera un. Ce n'est pas ce qui manque.

— S'il s'agissait d'un mari quelconque...

— Carrier n'est pas quelconque.

— Et si M. Carrier pouvait faire, il est probable que Renée elle-même l'eût distingué et choisi. Mais ouvre donc les yeux, mon ami! ta fille aime, elle en peut mourir!

Mangeon, qui allait de long en large, s'arrêta et regarda sa femme comme si elle était folle. Puis, il haussa l'épaule. Et, sans crainte de meurtrir cette âme tendre, avec sa logique terrible, il entra dans des raisonnements qui ne laissaient pas d'être justes peut-être, mais qu'on est dans l'habitude de taire.

— Mourir d'amour!... Voyons, raisonnons un peu. Autrefois, lorsque nous nous aimions, suppose que par une fatalité quelconque nous ne nous soyons pas épousés, c'eût été regrettable pour moi, mais cela pouvait arriver. Est-ce que toi et moi, — nous sommes assez grands maintenant pour nous le dire, — nous n'aurions pas trouvé un autre parti? Est-ce que nous serions morts pour cela?

Elle était habituée à ces duretés. Elle savait que c'était là, dans ce cœur bon d'ordinaire, le contre-coup de colères qui venaient d'ailleurs et qu'il fallait laisser passer l'orage. Elle l'écoutait sans rien dire, en le suivant d'un regard triste. Il finit par s'apercevoir de ce silence et s'en irrita.

— Où veux-tu en venir? J'ai bien assez de mes tracas sans qu'on vienne m'importuner de ces enfantillages. Qu'as-tu décidé? Que veux-tu faire?

— Si je le savais, dit-elle, je ne viendrais pas te le demander. Il faudrait peut-être entretenir Renée, tâcher de l'arracher à ces idées.

— Mais oui, dit-il d'un ton radouci. Je lui parlerai et aujour-

d'hui même. Je me charge de retourner cette fillette; ce ne sera pas long.

— Sois prudent, mon ami! Elle est susceptible, très sensible; pas de brusqueries!

— Ne vas-tu pas m'apprendre comment je dois parler à ma fille? On sera prudent, Madame Mangeon, et diplomate adroit.

Il s'éloigna pendant que la malheureuse femme se demandait tristement si elle n'aurait pas mieux fait de garder ses chagrins pour elle que de les confier à son mari.

Mangeon fit le tour des ateliers et constata, une fois de plus, l'absence de Griffard, ce qui n'était pas pour calmer son humeur. Puis, tout de suite, il rentra à son bureau et, se dirigeant vers la crédence où reposait le téléphone, il se mit en communication avec quelques commanditaires et banquiers de Paris.

En prévision des éventualités qui pouvaient se présenter, il songeait, — les dernières ressources de M. Xavier ayant passé dans sa caisse, — à se pourvoir de réserves suffisantes qui lui permissent, sans trop de dommages, de supporter la grève. Ce cap franchi, il était sauvé. Seulement, par suite des périls à courir, les emprunts devenaient difficiles. Les exigences des prêteurs, — joint aux réunions du café de la gare où se jouaient chaque soir les destinées de Millery, — le tenaient dans une surexcitation perpétuelle.

De temps à autre, le téléphone carillonnait, il se penchait sur la plaque. Puis il y avait des intervalles de silence. Dans un de ces répits, il se ressouvint de sa fille. Il donna l'ordre d'aller dire à Renée qu'il l'attendait. Et, le timbre sonnant de nouveau, il s'était replongé dans ses affaires; en se retournant, il vit la jeune fille debout au milieu de la pièce.

Elle était là, dans son attitude triste, avec sa pâleur, la lassitude où son être s'abandonnait. Son regard se fixait sur son père sans effroi, presque sans pensée. Elle eût dû redouter quelque chose, prévoir un assaut, car il n'était pas dans les habitudes de celui-ci de l'appeler à son bureau. Cette nouveauté ne l'inquiétait pas; n'avait-elle pas sa torpeur physique, son inertie morale où tout viendrait s'échouer?

Mangeon la regarda d'un œil surpris. Pour la première fois, peut-être, hors du chaos de ses affaires, il se donnait la peine de l'examiner avec attention.

— Oui, dit-il gravement, tu ne vas pas bien... Assieds-toi. Est-ce vrai ce que me dit ta mère, que tu t'es mis en tête d'épouser M. Robert?

Elle pencha doucement le front. Tout de suite il s'emporta.

— Mais c'est absurde ! D'autant plus absurde, dit-il sans ménagement, qu'il ne veut pas de toi.

Elle le savait. Mme Mangeon le lui avait dit et, pas plus que celle-ci, sans le lui avouer, elle n'avait cru au vain prétexte. Ses larmes n'en jaillirent pas moins, et Mangeon s'en voulut de sa maladresse.

— Je ne te dis pas cela pour t'affliger, mais pour que tu prennes sur toi d'oublier ce petit monsieur qui me paraît bien difficile. Ce qu'il faut penser de ces dédains, nous le saurons le jour où tu seras fiancée à un autre, à Carrier par exemple.

Elle détourna la tête d'un air triste.

— Mais comprends-moi donc, malheureuse enfant ! Je ne veux t'imposer personne, pas plus Carrier qu'un autre. Tu épouseras qui tu voudras ; nous ne songeons, ta mère et moi, qu'à ton bonheur.

Le timbre carillonna. Il se dressa d'un bond, et, sans plus de souci de Renée, il discuta des chiffres, puis, d'un geste violent, remit les récepteurs en place. Il eut quelque peine à revenir à la situation. La vue de sa fille, dont les larmes séchées et les traits rigides offraient un air d'obstination, lui en rendit le sentiment. Exaspéré de cet entêtement, non moins que de l'échec des négociations, il s'écria :

— Alors c'est M. Robert et pas un autre ? Tu n'en démordras pas ? C'est pour lui que je me donne tant de peines et me débats dans ces soucis, que je m'use et me tue ? Il aura les usines de Millery, qu'il guette sournoisement... Attends donc ! dit-il sur un geste de Renée, ne t'emporte pas sur un mot. Qu'il ne convoite rien, c'est possible, la vérité est qu'il n'est pas fait pour toi. Ecoute ! Je vais t'apprendre des choses que tu ignores, que ta mère même ne soupçonne pas, et qui te feront réfléchir. Savez-vous, petite fille, la surprise qu'on vous prépare, la jolie dot que votre père vous amasse ? Dans six mois, un an, quand ces ennuis seront dissipés, te doutes-tu du bénéfice que j'aurai réalisé ? Te fais-tu une idée du chiffre ?... Les commanditaires, bien entendu, auront leur part des millions que j'aurai gagnés. Ce pauvre Xavier, qui tremble à cette heure, je double son avoir, j'espère qu'il m'en saura gré. Mais c'est encore à moi que reviendra la plus belle portion, à toi par conséquent, pour ta dot. Et j'associe ton mari à mes affaires. Dans dix ans, dans moins que cela, je veux quadrupler ces résultats. Millery doit écraser ses rivaux. Ces messieurs du Grand-Clos, l'instant venu, je n'en fais qu'une bouchée, je balaierai tout ce qui me gêne.

Il fit un grand geste de son couteau d'ivoire comme pour nettoyer la place.

— Et alors, toi, te vois-tu la femme d'un petit employé, l'épouse de M. Robert? Ce serait ridicule. Il faut avoir, ma chère enfant, les sentiments de son rang. Tu peux aspirer à tout. Dans un an, il n'y a pas une famille, une maison en France, je dis la plus illustre, qui ne soit heureuse de notre alliance. Cela se voit tous les jours. Les plus nobles blasons se dorent aux millions de l'industrie. Tu es précisément de celles dont on fait les marquises et les duchesses. Et ce n'est pas un rêve, un conte bleu. Les millions sont là, je les tiens! et, avec ceux-ci, de quoi en gagner d'autres, autant d'autres que je voudrai. Le premier seul est difficile à décrocher... Ah! au diable, l'importun!...

Le timbre carillonnait, il lui en coûtait de s'arracher à cette féerie. On y sentait la maladie, la folie de l'homme d'affaires, du joueur qu'aucun gain ne satisfait et qui se jette dans l'aventure, jusqu'à ce qu'il se rompe le cou. Il fut moins long en quittant le téléphone à reprendre pied.

— Et, maintenant, réfléchis. Vois-tu quelqu'un autour de toi capable de te donner cette vie qui t'est due? Je parlais de Carrier. Carrier n'est plus possible... Mais Robert! Tu ne peux pas t'appeler Mme Robert.

Il courut encore au téléphone, puis reprit son discours, où il l'avait laissé. Tout cela glissait sur Renée, qui l'écoutait à peine. Il dit pour finir :

— Nous en reparlerons. Tout cela demande réflexion. A présent, ma chère petite, laisse-moi à mon travail.

Il sourit avec confiance en la regardant s'éloigner. Pour une complète conversion, il comptait sur l'éblouissante perspective qu'il venait de lui entr'ouvrir.

XIV

Des jours passèrent. Autant qu'il est possible de descendre les lents degrés de la consomption, sans que la frêle enveloppe qui retient la vie eût perdu sa forme gracieuse, Renée connut cette chute insensible. Le front incliné, l'épaule pliée, elle venait, l'après-midi, s'échouer sur le perron, devant le petit cabinet du rez-de-chaussée. A la vue des parterres et de la grille, elle restait là jusqu'à la fuite du jour. A ce moment, son esprit se réveillait, la fièvre la ressaisissait et sa plus grande torture commençait.

Tout ce qui, au cours de la journée, l'avait un moment distraite,

les objets familiers où ses yeux se posaient, l'air tranquille qu'elle se commandait pour rassurer les siens, quelque espoir aussi d'une surprise heureuse tant qu'elle restait là surveillant le va-et-vient de la rue, tout cela disparaissait. Avec l'ombre envahissante, l'image de Robert surgissait soudain dans les ténèbres, s'y détachait et radiait. Lui seul existait. Il était le seul point, le seul foyer qui fascinait ses regards et toutes ses pensées. Ce cauchemar la hantait la nuit, il embrasait l'air de sa chambre. Et il durait jusqu'au matin où, brisée, elle s'assoupissait et reprenait un peu de force pour le supplice du lendemain.

Par certaines nuits plus brûlantes, elle descendait au jardin. Dans les allées désertes, elle errait à pas lents. Le jet d'eau d'un bruit monotone retombait dans sa vasque, un vent tiède soulevait les branches et les balançait sur son passage, les astres brillaient à des profondeurs infinies. Sur ce décor silencieux, éclairé de vagues reflets lunaires, son blanc fantôme, touchant à peine terre, glissait comme une ombre inquiète. C'était le cercle de son enfer où elle laissait à chaque pas tomber le poids de ses douleurs. Elle était l'effrayante image de ce que l'amour a de tragique.

Elle en était venue là peu à peu. Aux premiers jours, quand elle se faisait un badinage de s'occuper de Robert, elle ne se doutait pas du danger. La froideur de celui-ci l'avait piquée, elle s'était juré de faire naître en lui ce sentiment de tendresse qu'il lui déniait. Et, à ce jeu, elle avait perdu, c'est elle qui s'était éprise. Puis, lorsqu'elle l'avait rencontré aux ruines de Coucy, toutes ses espérances avaient flambé. Mais l'illusion avait été courte. Dans l'un des tête-à-tête qui avaient suivi, elle lui avait dit :

— Je vous croyais homme de parole, Monsieur Robert! Vous ne tenez pas ce que vous promettez. Il était convenu que nous serions amis.

Il avait répondu avec respect :

— J'ai promis plus que je ne pouvais. De vous à moi, Mademoiselle, l'amitié n'est pas possible, je le regrette pour ma part. Sur ces bornes de l'amitié qui me sont prescrites, je craindrais d'empiéter...

Un éclair de joie avait lui dans les yeux de Renée, et, dès lors, le mal s'était déchaîné. L'intérêt de Renée s'était concentré sur lui, elle n'avait plus vu que lui.

Tout ce qui était lui, tout ce qui touchait à lui, même les menus détails de sa personne, même ceux de sa toilette, cette mise toujours simple mais d'une élégance où son goût se trahis-

sait, la fine moustache que d'un doigt nerveux il tourmentait parmi les propos où elle cherchait à l'embarrasser, ses regards si caressants, humides parfois d'une flamme qui semblait deborder d'une âme tendre, — mais qui devait mentir, — si fiers aussi et même durs, quand, dans le mouvement du front relevé, ils glissaient sur la ligne droite et effilée du nez, tout cela l'obsédait, s'enfonçait dans son cœur. L'amour avait opéré son incompréhensible miracle : c'est Robert tout entier qui était passé en elle. Elle-même s'était abdiquée.

Ses pensées qu'elle ne gouvernait plus, l'entraînaient en quelque sorte malgré elle, la promenaient sans fin dans la nuit. Elle allait, longeant la grille, par le sentier mille fois parcouru, de sa marche automatique, de son allure de somnambule. Elle faisait de fréquentes haltes à la petite porte du parc, d'où l'on apercevait la maisonnette de Robert. Une lumière brillait là-bas. Quelques pas les séparaient à peine. Rien que la route à traverser. Sous la rangée d'ormes une coulée d'ombre menait jusqu'à lui.

Parfois, — depuis quelques jours surtout, — une rumeur emplissait le chemin. C'était le flot des ouvriers revenant de la réunion qui roulait près d'elle, disputant, s'emportant, tandis que, blottie dans l'ombre du pilier, elle attendait que le dernier fût passé. Tout redevenait silencieux, le nuage de poussière un moment soulevé retombait. De nouveau, sous la palpitation des étoiles, elle regardait la plus proche qui scintillait, à la lueur de laquelle Robert veillait. Et ses mains se tordaient, d'un élan de tout son être elle les tendait vers lui...

Robert veillait tard, ce soir-là. Un grand travail l'occupait, dont l'avait chargé M. Mangeon. C'était un mémoire justificatif, destiné à répondre péremptoirement aux diatribes qui se débitaient chaque soir à la réunion publique, et où devaient s'aligner à la file les œuvres de bienfaisance organisées pour venir en aide aux ouvriers de Millery.

L'époque, les motifs de leur fondation devaient être mis en relation, en concordance, de manière à présenter une réplique émouvante aux déclamations du syndicat. M. Mangeon, peu patient à l'ordinaire, s'était montré particulièrement exigeant pour ce travail. Il le réclamait d'urgence et, pour stimuler le zèle de Robert, il n'avait pas hésité à lui dire :

— Si quelque détail vous arrête, faites appel à ma mémoire sans tarder. Il importe d'agir rapidement. La nuit comme le jour, je serai prêt à vous recevoir et à vous guider. Vous avez la clef du jardin; il ne doit donc y avoir aucun motif de retard. Faites bien et faites vite!

Malgré ces encouragements qui ressemblaient fort à des exigences, Robert travaillait sans ardeur et sans goût. Sa pensée s'envolait. Parfois, la plume posée, renversé sur son siège, il songeait avec une sorte de remords à son dernier entretien avec Xavier. Il lui semblait qu'il s'était montré dur pour la jeune fille. Mais jusqu'à quel point, à la pitié qu'il avait témoignée, se mêlait un mouvement de tendresse ignorée, c'est ce dont il ne pouvait se douter lui-même. Les amours qui ne viennent pas en coup de foudre ont de ces phases incertaines. Et le cas se compliquait pour lui des obstacles particuliers qui ne permettaient pas à sa passion de se développer librement. Du jour où il s'était aperçu des coquetteries de Mlle Mangeon, il avait souri. Il sentait bien que c'était un amusement qu'elle se donnait. Il avait souri encore lorsque le badinage était devenu plus sérieux et qu'il ne fallait plus douter de la sincérité de la jeune fille. Il avait cru qu'en n'y répondant pas cette fantaisie passerait. Et même il s'en voulait de s'être un peu relâché de sa surveillance sur lui-même dans leur entrevue aux ruines. Un vague attrait, que la solitude, le romanesque de la rencontre, leur jeunesse à tous deux expliquaient, tout cela l'avait entraîné. Il avait, depuis, réfréné avec soin ce premier écart d'un cœur indocile. Parfois, pourtant, au souvenir de la rencontre, ce cœur tressaillait... Où cela le mènerait-il? Ce n'était pas pour courir une telle aventure, pour enterrer sa vie dans un mariage bourgeois et disproportionné qu'il était venu à Millery. Et, tandis qu'il raisonnait ainsi, la passion prenait chez Renée cette allure désordonnée dont il s'affligeait et s'épouvantait...

Puis, chassant ces pensées amollissantes, il se remettait à la besogne. Soudain, une obstacle se dressa devant le comptable qu'il était redevenu. La date précise de la fondation des premières maisons ouvrières demeurait incertaine, et il s'agissait de ne point prêter à la critique des socialistes par une erreur qui serait exploitée. Robert consulta sa montre. Il était près de minuit. L'heure était insolite pour relancer M. Mangeon, en temps ordinaire; mais la situation et sa volonté même ne laissaient plus de place aux scrupules. Robert se leva, et, dans la nuit radieuse, se dirigea rapidement vers l'habitation patronale.

Au bout de l'allée d'ormeaux, il eut tôt fait d'ouvrir la grille où, si souvent, il n'y pouvait songer maintenant sans remords, lui était apparu le visage attristé de Renée. Il s'engagea sous les charmilles, puis, subitement, il s'arrêta, prêtant l'oreille...; tandis que les aromes du jardin montaient dans la tiédeur de l'air, il crut entendre le sable des allées crier sous un pas léger. Il attendit,

haletant. Une forme blanche s'avançait par le sentier. Il cria : « Qui est là? » Elle s'arrêta, et un gémissement comme d'un sanglot étouffé lui répondit. Alors il se précipita, le cœur traversé d'un pressentiment subit. A deux pas, il la reconnut.

— C'est vous, Mademoiselle...

Elle était debout sous un long rais de lune qui éclairait sa pâleur. Le voile léger qui couvrait sa tête s'était affaissé, en sorte qu'elle apparaissait avec ses cheveux dont la masse se tordait sur le front et qui laissait quelques boucles ruisseler sur ses épaules; de sa robe aux manches courtes ses bras nus sortaient abandonnés; et, dans ce désordre, il y avait tout le désarroi de son âme. Elle fit effort pour parler, balbutia :

— J'ai peur, Monsieur Robert, je me promenais dans le parc... J'ai vu de mauvaises figures, je fuyais, protégez-moi.

Mais elle ne put soutenir ce mensonge. Prise de honte, laissant sa tête rouler de côté, elle chancela. Il s'élança et lui prit la main. A ce contact elle frémit toute. Sur cet appui son étreinte se roidit avec une énergie farouche et prompte. Et ce fut pour Robert la minute même où toute son âme trembla, où il vit clair en lui.

Cette petite main qu'il tenait dans la sienne, sa moiteur ardente lui communiquèrent soudain une secousse inéprouvée. Son cœur se brisa et s'ouvrit. Le remords, l'enthousiasme, la gratitude, s'y ruèrent en foule. Par une vertu communicative, — plus sûrement que ne l'auraient fait ses yeux en plein jour, — ces doigts qu'il pressait dans l'ombre lui découvraient une grâce exquise. Ce charme grandissait de la pensée que c'était un amour éperdu, — le grand amour dont elle se consumait pour lui, — qui l'avait faite à ce point délicate et touchante, adorable. La beauté de Renée s'y transfigurait, elle s'y sanctifiait aussi. Et mieux encore, il comprit ce qu'avait de généreux, d'irrésistible, et d'inconscient, d'irresponsable, cette passion où le délire de l'âme avait entraîné la jeune fille. Dès ce moment son parti fut pris. Il l'avait fait bien trop attendre! Saurait-elle jamais à quel point elle était aimée? Il dit à voix basse :

— Revenez à vous..., vous êtes faible, il faut vous asseoir...

Doucement il la guida vers le banc le plus proche, où elle se laissa tomber. Elle eut de la peine à abandonner la main de Robert qui se retirait de la sienne, elle y mit quelque résistance comme d'une joie dont on la frustrait.

Debout devant elle, dans le tumulte de ses pensées, il la regarda d'un sourire de bonté et d'extase, sa voix s'attendrit. Franchissant en une minute tout l'espace où leurs sentiments n'étaient pas encore à l'unisson :

— Oh! Renée, s'écria-t-il. L'heure de cette rencontre est sacrée, elle me crée des devoirs. Et c'est une dette douce, dont je m'acquitterai, soyez-en sûre! La longue durée de cette mésentente, où j'étais aveugle et sourd, est finie. Mais vous ne pouvez rester ici, je vais vous reconduire...

Pour qu'elle le pût deviner complètement, cela ressemblait trop à ce qu'il lui disait autrefois quand il voulait lui échapper. Cependant elle sentait dans l'accent quelque chose de passionné qui était nouveau et qui la remuait profondément.

— Pas encore! dit-elle. Laissez-moi là, j'y suis si bien! vous ne savez pas depuis combien de temps je rêve ce bonheur! Maintenant, je suis heureuse... Je vous vois, je vous parle, je...

D'un irrésistible élan d'amour, elle lui prit la main, y coucha sa joue.

— Je vous aime, dit-elle, je vous aime plus que tout. Vous le savez bien, vous savez bien que vous êtes tout pour moi! Voyez votre fenêtre, la petite lampe là-bas que j'ai si souvent contemplée comme un soleil qui m'attirait!... Je ne pourrai pas m'éloigner!... Cette soirée est douce, son silence pénètre; ces roses enivrent, elles me font une guirlande de fête. Jamais je n'ai été si heureuse!

Et, sa joue toujours allongée sur la main, elle leva ses yeux brillants d'où la lune tira en un jet humide une longue flèche azurée. Puis, pantelante et sans force, sa tête roula contre lui, y emmêlant ses boucles brunes. Ils restèrent les yeux ardemment fixés l'un sur l'autre, tremblants, le cœur battant à grands coups, et pâles, d'une pâleur qui était visible dans la demi-obscurité de la nuit. Enfin, il dit doucement :

— Partons, Renée, partons! vous ne sauriez croire quelle est ma peine. Je me dois d'avoir de la volonté pour vous. L'effort qu'il m'en coûte pour m'en souvenir, alors que votre tendresse l'oublie, vous en est une preuve bien certaine. Tout ce que vous pouvez désirer, vous l'aurez, je vous en fais le serment! De grâce, Renée, rentrons!

— Oh! pas encore...

D'une pesée inconsciente, elle le força à glisser près d'elle, sur le banc. Tout de suite, sa tête s'abattit sur l'épaule du jeune homme. Et elle demeura ainsi, sanglotant doucement, puis peu à peu se calmant. Il avait pris dans les siennes une des mains de Renée. Ils se taisaient, chastement unis. Et, aux alentours, dans les arbres immobiles, l'air apaisé et le silence, le doux scintillement de l'étendue immense, il y avait comme une entente de la nature à ne pas troubler leur bonheur. De temps à autre, leur poitrine se soulevait dans la plénitude de ce bonheur. Et ils

retombaient dans leur immobilité heureuse. Elle regardait les bosquets pleins d'ombre, les allées blanches qui s'y perdaient, la lampe qui brillait au loin...

Elle se leva la première. Elle était calmée, souriante. Les paroles de Robert, qu'elle venait de repasser dans sa lente rêverie, lui avaient fait comprendre sa décision...

— Donnez-moi votre bras, monsieur Robert. A votre bras, je me sens forte. Tout, je le sens, va me céder et me sourire.

Elle s'appuya à son bras, et ce n'était plus la même femme. Elle marchait d'un pas assuré. Sa jeunesse, la verdeur saine et l'élasticité, l'alacrité joyeuse de ses vingt ans, semblaient revenues. Lui-même était fier, content de lui. Il l'accompagna jusqu'au seuil du pavillon.

— A demain, Renée! Et à vous pour la vie!

Et quand la porte se fut refermée, immobile, les yeux encore pleins du doux fantôme qui venait de disparaître, le vicomte de Puyménée-Coucy se jura que Renée serait sa femme. Son émotion ne lui permettait guère de consulter M. Mangeon à cette heure indue, et il retourna, rêveur, à son travail de statistique.

XVI

Le lendemain, la grève éclata.

Strener qui, de tout son courage, s'y était opposé d'abord, marchait à la tête des ouvriers de Millery. A chaque réunion, après que Griffard avait soufflé la haine et enflammé les esprits, il s'était efforcé de calmer ces cœurs irrités, de prêcher l'entente et l'attente. L'heure était trop hâtive, ils n'étaient pas prêts. Cette manifestation n'aboutirait pas. Il fallait, pour vaincre, que l'accord fût universel, que le mouvement, le même jour, se déchaînât dans toute la France, à l'étranger. Ce jour-là, s'il fallait donner sa vie, il la donnerait.

Beaucoup pensaient comme lui et le soutenaient. Mais ce n'était pas l'affaire de Griffard, qui insinuait des soupçons sur la sincérité de Strener. Etait-ce bien leurs intérêts que le compagnon défendait et non pas ceux de l'ennemi? Le doute était permis. On l'avait vu, debout à la grille, les yeux béatement extasiés, fixés sur la fille du patron. Que lui disait-elle à l'oreille? Allons! Strener était un traître, qui s'était laissé séduire aux cajoleries de Mlle Mangeon. Il voulait attendre! La fin du monde alors?

Ce tournoi avait duré quelques semaines. Et tout à coup, Strener, par un de ces revirements dont il était coutumier, —

soit qu'il fût piqué des soupçons qui planaient sur lui, ou que les raisonnements de Griffard l'eussent convaincu et qu'il crût en effet que, de leur initiative, dépendait l'élan général, — d'une ardeur folle poussa à la grève. Il s'enfonça d'autant plus dans cette voie, qu'il avait été plus lent à y venir et qu'il avait à se laver d'insinuations malveillantes.

Robert, — comme le lui avait dit un jour M. Xavier, — vivait trop solitaire et absorbé dans ses rêves pour se rendre un compte exact de la situation. Et d'autres malheurs, qui le touchaient plus directement et plus intimement encore, allaient fondre sur lui en coup de foudre.

Au matin, en ouvrant sa fenêtre, devant le jardin baigné d'une lumière éclatante, les ormes secoués d'un frisson harmonieux et les fleurs se dressant toutes fraîches, il avait salué cet air de fête qui s'harmonisait à sa propre joie. Ses regards, errant sur les parterres, y firent revivre les événements de la nuit.

Il y avait dans son bonheur plus que l'ivresse d'aimer et d'être aimé : il s'exaltait à la pensée de ce qui lui restait à faire et qui comblerait les vœux de Renée. Dès ce jour même, il parlerait à M. Mangeon. En dépit du peu de sympathie que celui-ci lui témoignait, il serait flatté d'une demande en mariage en apprenant son véritable nom. Puis viendraient les obstacles à lever de la part de ses parents. Il espérait en venir à bout, car sa résolution était formelle.

Il s'habilla allègrement, et, à l'heure accoutumée, se dirigea vers son bureau. Il fut surpris, en arrivant, de ne plus entendre le bruit des marteaux, le tapage habituel qui s'envolait des ateliers. La grande porte était ouverte, bâillant sur le silence et le vide. Et adossés aux montants, épars dans la cour, quelques groupes causaient, les bras ballants.

Basset était du nombre. En apercevant Robert, il se dirigea vers lui.

— Que se passe-t-il donc?

— Il se passe, dit Basset en riant, que nous sommes en grève. Ces messieurs sont là qui discutent (il tendit la main vers la salle du conseil). Nous attendons ce qu'on décidera.

Robert s'élança vers le perron, entra au salon qu'il trouva désert, et s'engagea dans le couloir qui menait à la chambre du conseil. Un grand bruit en sortait. Par la porte restée entr'ouverte, on pouvait voir, réunies autour de l'immense table, et présidées par Mangeon dont la voix dominait, une vingtaine de personnes, mandées à la hâte, parmi lesquelles le jeune Carrier, qui représentait son père, et M. Xaxier, qui se leva dès qu'il eut

avisé Robert au seuil de la salle. Le bonhomme le ramena vivement au salon et, dès qu'ils y furent seuls, lui demanda avec tristesse :

— Vous savez l'affreuse nouvelle?

— La grève! dit Robert, je viens de l'apprendre.

— Non, quelque chose de plus personnel...

Il n'osait parler, aurait voulu le mieux préparer. Il tenait un journal à la main, le souleva.

— Un deuil, dit-il.

— Mon père? Ma mère?

— Non, grâce à Dieu! Mais votre frère, votre frère aîné.

Il lui tendit la feuille, pliée de façon à mettre en évidence l'article nécrologique. Robert le parcourut et se laissa tomber sur un siège, le front dans ses mains. M. Xavier, adossé à la cheminée, respecta cette douleur. Puis, voyant l'immobilité se prolonger :

— Du courage, mon ami, lui dit-il. Si grande que soit votre affliction, vous ne devez pas songer qu'à vous. Vous devez songer aux vôtres, à votre père, à votre mère, à ce qu'ils souffrent dans ce désastre. Il les atteint au point le plus sensible, dans l'espoir qu'ils mettaient dans la perpétuité d'un nom glorieux. Mais cette gloire n'est pas morte, elle revit en vous. Vous devenez l'aîné de la famille, ce qui vous crée de nouveaux devoirs.

Robert eut un tressaillement. Ce n'est pas le poids d'une charge trop lourde qui le faisait fléchir ainsi; mais le désarroi où l'événement le jetait parmi ses plus récentes résolutions. M. Xavier reprit :

— Si vous le permettez, je vais avertir M. Mangeon. C'est le moins que vous partiez à l'instant pour Paris.

— Ah! mon ami, si vous saviez, balbutia Robert. A l'heure même où j'orientais ma vie, où j'entrais dans une voie où votre sympathie m'aurait suivi, où ma tendresse pour Mlle Mangeon...

Il ne put achever, la parole coupée d'un sanglot. Le moment ne parut pas opportun au bonhomme d'avoir des explications.

— Attendez-moi là, dit-il en se retirant.

L'article racontait que le jeune comte de Puyménée-Coucy, fiancé depuis quelques jours à peine à Mlle de Castel-Blazac, avait été tué dans une chute de cheval, pendant une promenade au bois de Boulogne.

— Vous pouvez partir, dit M. Xavier, quand il reparut. Dans les événements qui se préparent, votre rôle à Millery devient superflu, et, de longtemps, j'en ai peur, il ne sera pas nécessaire.

Ils se serrèrent affectueusement la main. Le bonhomme, debout

sur le perron, regarda avec un serrement de cœur le jeune vicomte s'éloigner. Dans l'opulence et la vie nouvelle qui l'attendaient, le reverrait-on jamais, se souviendrait-il de ses anciens amis?...

Quand il entra dans la cour du vieil hôtel familial, Robert sentit une impression de tristesse tomber des trois grandes façades qui s'alignaient au delà du monumental portique. Une voiture y stationnait, où il reconnut les armes des Castel-Blazac. Il franchit le seuil dans l'écartement des tentures drapées de deuil.

Le vieux valet de chambre, occupé dans le vestibule à classer les cartes de visite qui s'amoncelaient sur une table, eut un saisissement en le reconnaissant. Il s'avança vers lui, inclina sa tête blanche.

— Oh! monsieur le comte, balbutia-t-il avec émotion... Le retour de M. le comte va apporter un peu de consolation dans ce grand malheur.

Et tout de suite, le précédant, il ouvrit la porte du salon et annonça d'une voix sourde que l'attendrissement faisait chevroter :

— M. le comte de Puyménée-Coucy.

Il savait les traditions de la famille et comment le mort saisit le vif. Il l'investissait sur-le-champ du titre qui lui revenait.

Réunis dans l'immense pièce, que les rideaux aux trois quarts baissés plongeaient dans une demi-obscurité, le vieux marquis, la marquise, purent penser que le chagrin troublait l'esprit du vieux serviteur. Le seul comte de Puyménée ne gisait-il pas dans la pièce voisine?

Mais Robert s'avançait. Ils revirent, après trois années d'absence, celui qu'ils croyaient, à bon droit, avoir à pleurer aussi. Et aussitôt la détente que le vieux serviteur avait prévue se produisit. Pendant qu'une ombre légère, — une jeune femme longuement voilée, que son arrivée mettait en fuite, — se glissait hors du salon, Robert vit la marquise se lever toute droite. Elle le reçut dans ses bras.

— Mon fils..., mon cher enfant...

Elle le pressait avec des larmes où se mêlaient la joie et l'orgueil de toute leur grandeur retrouvée. Le vieux marquis, un instant après, prit la main de Robert et l'entraîna dans la chambre mortuaire.

L'ombre voilée qui avait disparu du salon était agenouillée dans un coin, le visage dans ses mains, près de deux sœurs de Bon-Secours assises et égrenant leur chapelet. Elle ne détourna pas la tête. Et, sur le grand lit de parade, sous la jonchée de fleurs qui

fondaient leurs parfums à l'odeur cireuse et à la blanche palpitation des cierges, l'aîné de la famille reposait.

Robert contempla longtemps l'immobile figure. Jamais il n'y avait eu beaucoup d'intimité entre les deux frères. Habitué dès l'enfance à ses privilèges d'aîné et en usant comme d'un droit naturel, Albert avait toujours tenu ses frères, même en se mêlant à leurs jeux, dans une sorte de vasselage. Pourtant, par suite de cette générosité dont ne sont pas exempts les enfants gâtés et qui naît peut-être de ces gâteries mêmes, il avait eu parfois pour Robert et les autres des sentiments de bon camarade. Pour des peccadilles il était intervenu, avait obtenu leur grâce. Ce sont, comme on sait, ces seuls souvenirs de bonté qui surnagent à l'heure de la séparation. A cette remontée d'impressions tendres, la gorge de Robert se serrait, ses larmes jaillirent.

Alors, pour la première fois peut-être, doucement, paternellement, son père lui posa la main sur l'épaule. Et, s'y appuyant, la pétrissant de petites secousses nerveuses, il hochait, dans sa douleur, la tête sans rien dire. Mais cela valait toutes les paroles. Clairement, éloquemment, en face de ce cadavre qui emportait ses espérances, il semblait le prendre à témoin et dire que ces espérances étaient passées désormais sur Robert, que lui seul était le support de l'antique gloire des Coucy, des Puyménée. Quand Robert détourna les yeux, il ne vit plus la jeune femme voilée. Dans la cour, au même instant, le roulement fugitif d'une voiture se fit entendre.

Le service funèbre eut lieu le lendemain. Raymonde de Castel-Blazac, — non en deuil, puisqu'elle n'y avait pas droit, bien qu'elle fût résolue, disait-on, à porter éternellement ce deuil dans son cœur, mais en toilette sombre, — avait assisté à la messe basse qui avait précédé la cérémonie. L'abbé de Puyménée s'était mêlé aux officiants. Et, à côté du catafalque où éclataient les vieilles armes des Coucy « fascé de vair et de gueule », le vieux marquis se tenait debout, ayant, à sa gauche, son plus jeune fils Humbert, et, à sa droite, Robert, son nouveau fils aîné.

Robert fut retenu à Paris par divers arrangements où il dut intervenir; mais, dès qu'il lui fut possible de s'absenter, il retourna à Millery.

Il se proposait de revoir Renée et de s'entendre avec elle pour que tout s'accomplît comme il l'avait décidé. Les obstacles prévus de la part des siens semblaient s'aplanir depuis qu'il connaissait mieux le marquis et la marquise, que leur affection et leur sensibilité, un peu obscurcies dans la prospérité, s'étaient révélées

à lui. Parmi les heures lugubres qu'il venait de traverser, le souvenir de la jeune fille, celui de l'ineffable nuit où leurs cœurs s'étaient donnés, l'avaient poursuivi malgré lui. C'était une joie remise, qui rayonnait au loin, à laquelle il lui était défendu de trop penser, une douce et consolante aurore qui l'attendait au sortir de ces tristesses.

Il s'abandonnait au calme courant de ces rêveries dans le train qui l'emportait. Il en fut tiré par les propos qui s'échangeaient auprès de lui et où il était question de la grève et des appréhensions qu'elle suscitait en se prolongeant. Il y donna peu d'attention. N'allait-il pas être mieux renseigné que tous?

Son inquiétude commença en débarquant. L'aspect de Millery était changé. La petite place n'avait plus sa physionomie placide. Une vive animation y régnait, surtout aux abords du café de la gare, d'où sortait une tempête de cris, et où, dans l'impossibilité de pénétrer, des groupes se pressaient. Parfois, d'une allure affairée, quelqu'un s'échappait de l'intérieur, courait dans la direction de l'usine.

Robert passa outre. Dans les rues qu'il suivit, le silence, un air de stupeur, un grand nombre de boutiques fermées... Enfin, près d'atteindre son logis, en débouchant sur la route, il vit au loin, à l'extrémité de la ligne des ormeaux qui se succédaient jusqu'au village, un grand attroupement arrêté devant l'usine, débordant des cours et s'éparpillant sur le chemin. Une rumeur sourde en venait, cette clameur des foules qui ressemble à une plainte et à un râle, et qui porte en elle des souffles de colère et de haine.

Robert frémit. Tout de suite il pensa à Renée, aux périls qui l'entouraient. Vivement il ouvrit sa porte pour déposer les menus objets qu'il avait à la main. Il apercevait un homme courant sur la route. Il reconnut Basset, qui poussa la barrière, monta rapidement les degrés.

— Ah! Monsieur, quel bonheur de vous trouver! Venez vite! M. Mangeon est en grand danger. Peut-être réussirez-vous à le sauver, vous seul pouvez encore l'essayer.

— Courons, dit Robert.

Et ils s'élancèrent tous deux vers la maison assiégée.

La suite prochainement. Léon Barracand.

VOYAGE DU PREMIER CONSUL

ET DE MADAME BONAPARTE

AU HAVRE[1]

« Rouen, le 2 brumaire an XI de la République française[2].

Le Préfet
Au citoïen Séry, maire de la ville du Havre.

« Citoïen maire,

« J'ai reçu, cette nuit, la nouvelle officielle que le Premier consul arrivera à Rouen au plus tard mercredi matin. Il sera accompagné de Mme Bonaparte, de plusieurs dames et de plusieurs ministres. Jusqu'à présent, je n'ai connaissance que du ministre de l'intérieur, mais il est probable que celui de la marine sera également du voyage. Suivant l'avis que j'ai reçu, le Premier consul restera à Rouen trois jours. Il se rendra ensuite au Havre et, de là, à Dieppe.

« Disposez des logements pour recevoir avec dignité le Premier consul, son épouse, et toutes les personnes de leur suite. Je n'ai pas besoin d'exciter votre zèle dans cette circonstance. Je ne fais aucun doute que le chef du gouvernement sera reçu par les habitants du Havre avec l'empressement et la reconnaissance que tous les Français doivent à leur bienfaiteur.

« Si j'apprends ultérieurement quelques détails, je vous les ferai connaître.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« BEUGNOT. »

[1] Les documents qui nous ont servi pour cette étude sont tirés des dossiers conservés aux archives de l'hôtel de ville du Havre. Nous avons également consulté l'*Histoire du Havre*, de Borély, en deux vol.

[2] 24 octobre 1802. Le préfet était sans doute tellement troublé qu'il a daté sa lettre du 2 vendémiaire au lieu du 2 brumaire.

Ecrite sur un papier dont la vignette signée Besnard représente une femme, la nymphe de la Seine avec son urne, cette lettre officielle de Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure, à son subordonné, Séry, maire du Havre, jette celui-ci dans le plus grand émoi.

Guillaume-Auguste Séry, ancien membre du Conseil de la Commune sous la Révolution, passait pour un homme intelligent et un administrateur habile. Lors de la réorganisation administrative de l'an VIII, il avait été nommé maire du Havre le 24 prairial (13 juin 1800) avec Daniel Ancel et Martin Foäche pour premier et second adjoints.

Ce qui tourmente Séry aujourd'hui, ce n'est pas le souci de mettre d'accord sa conduite actuelle avec ses anciennes déclarations de principes. Lui qui se vantait hautement auprès de l'autorité supérieure « d'exciter partout autour de lui la haine des rois », ne se demande pas si ces hommages que l'on va rendre au chef du gouvernement peuvent s'allier avec les austères vertus républicaines, et s'il convient que lui, Séry, cet ennemi des « tyrans », prépare le triomphe de l'homme qui vient visiter ses administrés avec toute la pompe, toute l'autorité, toutes les prérogatives d'un souverain. Ce qui le préoccupe surtout, c'est la crainte de ne pas montrer assez de zèle pour le service du maître ; aussi avec quel soin il s'enquiert auprès de Stanislas Faure, sous-préfet du Havre, qui se trouve en ce moment à Rouen, de toutes les habitudes, des moindres goûts du Consul.

« Mon cher camarade, lui répond le sous-préfet, le 3 brumaire, le Consul a son fourgon, cuisiniers, etc., il ne lui faudra que des cuisines... Il ne boit que du vin de Bordeaux et du bon, ceci pour votre gouverne. Tout cela va donner plus d'embarras que nous ne pensons, mais que faire ?... Le préfet désire que Bonaparte soit reçu comme il doit l'être, c'est-à-dire comme le pacificateur du monde ; je ne doute pas qu'il ne soit grandement accueilli chez nous, mais il a beaucoup de personnes à sa suite, ce qui gêne. Enfin, mon estimable ami, que voulez-vous ! Tirons-nous-en le mieux possible, heureux si nous pouvons saisir cette occasion pour lui faire connaître les besoins de notre port... »

Le lendemain, nouvelle lettre du même.

« Rouen, 4 brumaire an XI, 11 heures du soir.

« ... Le maire de Rouen doit présenter à Bonaparte des clefs d'argent doré dans un plat d'argent, et le vin de ville composé de vin et de confitures. A vous, Monsieur le maire, de déterminer tout ce que vous voulez faire... Tout ceci n'est guère républicain,

n'est-ce pas? Mais on reprend la vieille mode, on y ajoute de la nouvelle, et la dépense, loin de diminuer, augmente. Je dois aussi vous dire qu'Yvetot et Dieppe disposeront des arcs de triomphe superbes; ne ferez-vous rien en illuminations?

« ... Les membres du Conseil municipal doivent faire cortège; ils doivent, ainsi que nous, aller au-devant du Consul. Je vais aussi mander le Conseil d'arrondissement pour être présenté. Vous m'engagez à parler de tout ceci au préfet; il est d'un abord très difficile, d'une humeur terrible; il est inabordable. J'ai voulu lui parler ce matin du Havre, de Fécamp, il m'a envoyé promener : j'y ai été... »

Dès lors, le malheureux Séry n'a plus une minute de repos : il lui faut s'entendre avec le clergé, avec les autorités militaires et maritimes de la place, la magistrature et les plus notables représentants du commerce, tous armateurs importants, pour arrêter les discours à adresser au Premier consul et à Mme Bonaparte, régler l'ordre et la marche de la réception qui leur sera faite, et décider des fêtes qu'on leur offrira. Il faut, de plus, parer la ville, meubler et orner la demeure des augustes hôtes, recruter pour les escorter une garde d'honneur choisie parmi les jeunes gens des meilleures familles havraises, et un essaim féminin tout prêt à entourer Mme Bonaparte, mission délicate et hérissée de difficultés si l'on songe aux différentes opinions qu'il faut concilier, aux prétentions à satisfaire, aux amours-propres, aux susceptibilités à ménager!

Chaque détail a son importance et doit être réglé minutieusement : Yvetot et Dieppe ont « des arcs de triomphe superbes », a dit le sous-préfet; le Havre aura le sien qui sera non moins beau, ainsi que de brillantes illuminations. Également, comme Rouen, le Havre présentera des clefs d'argent et offrira le vin de ville et les confitures, mais comment s'y prendra-t-on? Ces usages monarchiques sont tombés en désuétude, nul ne s'en souvient. Séry prescrit des recherches dans les Archives, et l'on trouve qu'à Louis XVI, venu au Havre le 27 juin 1786, il avait été offert cent bouteilles de vin de liqueur en deux paniers. A M. le marquis de Belle-Isle, ministre, cinquante bouteilles; au duc d'Harcourt, gouverneur général, cinquante bouteilles également; à M. l'Intendant, vingt-quatre; à M. le Premier président, vingt-quatre. « On était dans l'usage, ajoute-t-on dans le mémoire fait à ce sujet, de présenter des confitures et des dragées aux dames qui étaient du voyage. Mmes de Livry, de Pompadour, de Brancas et d'Estrades étaient du voyage que fit Louis XV. »

Après mûres délibérations, il est décidé que « le panier de vin

d'honneur sera d'osier blanc garni de paille au dedans et couvert d'un tapis de soye verte bordé d'un galon d'argent », et qu'il contiendra : dix bouteilles de vin de Xérès doux; dix bouteilles de Malvoisie doux; dix demi-bouteilles de vin de Constance; dix demi-bouteilles de vin de Frontignan; dix demi-bouteilles de Malaga.

Il sera, en outre, offert des confitures sèches à Mme Bonaparte.

Une des préoccupations du maire est l'aménagement de l'hôtel de ville qui, pendant tout le temps que le chef de l'Etat en fera sa demeure, prendra le nom de *Palais du gouvernement.*

L'hôtel de ville, ancien hôtel des gouverneurs, démoli sous le second Empire, avait été construit pour le duc de Beauvoir, au milieu du dix-huitième siècle, d'après les plans de l'ingénieur Lecarpentier. Il était situé à l'entrée du port, près la porte du Perrey [1], rue de la Corderie. Cet édifice, qui ne coûta pas moins de 110 000 livres à la ville, passait à l'époque pour un « monument remarquable ». En 1760, l'abbé Pleuvry le comparait à « un des plus beaux hôtels de Paris », dit un historien local, M. Vesque. Il se composait d'un corps de bâtiment flanqué de deux ailes régulières, avançant sur les côtés, et que réunissait une porte monumentale par laquelle on accédait à la cour d'honneur.

Certes, le local sera convenable à tous égards pour recevoir le Premier consul et Mme Bonaparte, mais le mobilier est primitif et laisse à désirer. Sur un simple appel du maire, les habitants se chargent d'y pourvoir. Avec une conviction, avec un élan dont notre scepticisme actuel sourirait et que notre indifférence ne comprendrait plus, ils veulent tous faire honneur au chef de l'Etat.

Ce n'est pas seulement du respect, c'est de l'amour, c'est du fanatisme qu'ils ressentent pour ce héros qui, après avoir sauvé le pays de l'anarchie, après avoir chassé l'étranger du territoire, a non seulement donné la paix au monde en signant le traité d'Amiens, mais encore a en quelque sorte réconcilié le ciel avec la terre en promulguant le Concordat, et auquel la France vient de remettre le soin de ses destinées en lui conférant le consulat à vie!

Pendant des jours et des jours, c'est, aux portes de l'hôtel de ville, une procession ininterrompue de gens, depuis les grands armateurs jusqu'aux plus humbles artisans, qui apportent à la municipalité les dépouilles de leurs demeures. Meubles, linge, literie, vaisselle, argenterie, objets d'art, batterie de cuisine, tout arrive en si grande quantité que les employés de la mairie ont à peine le temps de dresser la liste des objets prêtés.

[1] Ce mot vient évidemment du latin *petra*, pierre. Dans l'ancien français, *perroy* signifiait « les galets du bord de la mer »; par extension, il pouvait vouloir dire aussi « chaussée empierrée. »

Mme Foäche a donné les rideaux de mousseline blanche de sa propre chambre pour orner celle de Mme Bonaparte qui aura un lit, des bergères et des fauteuils de taffetas cramoisi, deux grandes glaces, une pendule et des flambeaux dorés, etc., etc. On n'a eu garde d'oublier de lui installer un cabinet de toilette confortable avec baignoire, « cylindre de bain [1] » et « pot à l'eau en vermeil ». Dans la chambre du Premier Consul, les tentures sont bleues, comme dans son cabinet de travail où il y a son buste, « une bibliothèque garnie », un bureau, une table à pupitre, etc.

M. Foäche, lui, s'est chargé presque entièrement de l'aménagement de la salle à manger qui compte des fauteuils de velours d'Utrecht verts. MM. Ancel, Féray, Delavigne [2], Bégouen, etc., ont meublé le salon devenu fort luxueux avec ses « consoles à jour », ses douze fauteuils, son « canapé à coussins », ses « bras de cheminée » et ses candélabres, ses tables à thé et à jeux divers : tric-trac, piquet, bouillotte, boîte à reversis, etc.

Du haut en bas de l'échelle sociale, tout le monde a fait de son mieux : un pauvre homme, un cordier sans doute, n'avait qu'une corde à prêter, il l'apporta néanmoins et l'on s'en servit pour suspendre le lustre du salon.

*
* *

Enfin, les préparatifs sont achevés, chacun est à son poste; le Havre est dans la fièvre de l'attente, car on connaît les habitudes du Consul qui, souvent, tombe comme la foudre au moment où l'on y compte le moins. Séry, dans sa crainte d'être pris sans vert, tient un dîner toujours prêt pour l'arrivée des augustes voyageurs. « Déjà, depuis dix jours, lit-on dans le rapport officiel, la garde, composée d'un chef d'escadron, de soixante grenadiers à cheval, vingt-cinq canonniers, vingt-cinq gendarmes d'élite stationnent dans la ville. »

Dans la nuit du *jeudi 13 au vendredi 14 brumaire* [3], arrivent le général Moncey, inspecteur général de la gendarmerie, puis « le citoyen Decrès », ministre de la marine [4]. Dès le matin, le canon annonce la présence de ce dernier dans la ville et la municipalité s'empresse d'aller lui rendre ses devoirs.

A *cinq heures du matin*, un courrier dépêché par le préfet

[1] Cylindre de métal contenant de la braise allumée que l'on plongeait dans l'eau du bain pour la chauffer.

[2] Anselme Delavigne, père de Casimir Delavigne, le célèbre auteur dramatique dont la statue est au Havre.

[3] 4-5 novembre.

[4] Le ministre de la marine était accompagné du « citoyen Forestier », premier chef de bureau de ce département.

annonce que « le Premier consul doit partir de Rouen le jour même, à six heures du matin, et se rendre au Havre à quatre heures de l'après-midi, en passant par Duclair, Caudebec, Yvetot et Bolbec ». — « Cette nouvelle est bientôt répandue ; le zèle et l'activité de tous les citoyens redoublent et chacun ne s'occupe plus qu'à hâter les préparatifs qui doivent contribuer à solenniser cet heureux jour. »

Dix heures. — Le citoyen Dériot, adjudant supérieur du Palais du gouvernement, vient « prendre possession de l'hôtel de ville, marquer et distribuer les logements. »

Une heure. — Le temps est calme, le soleil brille et répand la gaieté de ses rayons sur la foule endimanchée qui, depuis le matin, circule à travers les rues. Tout à coup, la générale retentit par la ville, elle rassemble toutes les troupes de la garnison. « La garde des consuls en grande tenue » et « la garde d'honneur, dont l'instruction et la bonne attitude font honneur à la jeunesse havraise », s'apprêtent à partir pour Harfleur au-devant du Premier consul. Et les familles regardent, non sans orgueil, défiler leurs enfants pour l'équipement desquels elles se sont mises en grands frais. Ils sont vêtus de dolmans rouges brodés de noir et garnis de la même couleur, avec gilets blancs ; de pantalons bleus retenus par une ceinture de soie noire, coiffés de chapeaux à la française ornés de ganses et agrémentés d'argent avec panache vert, chaussés de demi-bottes, et montent des chevaux parés de housses bleues garnies d'un galon blanc.

Quatre heures. — Les autorités constituées, maire en tête, vont se placer sur le glacis, tandis que le ministre de la marine, le préfet maritime, le sous-préfet, dans leurs voitures, s'avancent sur la route.

Cinq heures. — Le canon d'Harfleur tonne, c'est l'annonce du passage du Premier consul. Au même moment apparaissent les courriers arrivant bride abattue ; bientôt après on distingue la tête du cortège : voici le Premier consul et Mme Bonaparte dans la même voiture, enfin ils touchent aux portes de la ville ! Trois décharges formidables de toute l'artillerie de la place saluent leur présence, les cloches sonnent à toute volée, les musiques des divers corps se font entendre, tandis que les applaudissements partent de la foule massée sur les remparts et que les cris de *Vive Bonaparte! Vive le sauveur de la France! Vive le pacificateur de l'Europe! Vive Madame Bonaparte!* s'échappent de toutes les poitrines.

Le commandant d'armes de la place s'approche alors du Premier consul pour lui remettre les clefs des barrières, le maire

en fait autant et lui présente les clefs de la ville « emblèmes, dit-il, du respect, de la soumission et de l'amour que lui portent les habitants du Havre ». Bonaparte, constate le rapport officiel, les rend « d'un air affectueux », puis le cortège se remet en marche et s'avance lentement au milieu de la haie formée par la garde nationale et par les troupes de ligne sous les armes depuis les portes de la cité jusqu'au Palais du gouvernement.

C'est bien vraiment une entrée triomphale que fait Bonaparte dans la ville du Havre illuminée comme par enchantement, lorsqu'un coup de canon, parti de la tour François Ier, a donné le signal. Un peuple immense l'entoure et l'acclame, répétant avec ivresse son nom qui, partout, se lit aussi en lettres de feu, alternant avec les noms de ses victoires. Sur la porte du Perrey, dans un transparent, voici son buste qui apparaît, soutenu par un génie, avec ces mots : *La Victoire et la Paix le portent à l'Immortalité.* Sur le Grand Quai, en face de la rue de Paris, une colonne élevée par le commerce « en l'honneur du vainqueur de Maringo (*sic*) », est surmontée d'une Renommée et porte cette inscription : *A Bonaparte, le Commerce reconnaissant.* Ici, c'est l'entrée de la citadelle, la guerre y a érigé un arc de triomphe décoré d'emblèmes et de devises. Des inscriptions, il y en a partout, de tous les genres : d'héroïques, de sentimentales, de naïves : *Il est l'idole de la Franee*, *L'univers retentit de ses exploits*, *Le plus beau de nos jours! Où peut-il être mieux qu'au sein de sa famille? Il sçut fixer la Victoire*, *La France lui doit son bonheur*, *Il a étonné le monde par sa valeur*, etc. Et c'est aussi l'énumération de qualités sans nombre : *Urbanité*, *Prévoyance*, *Aménité*, *Sensibilité*, *Talent*, *Génie*, etc., etc.

Enfin, on atteint l'hôtel de ville, sur le fronton duquel se détache un transparent avec ces mots : *Heureux de le posséder parmi nous.* Le ministre de la marine, le sous-préfet et le maire ont précédé la voiture consulaire et reçoivent les augustes visiteurs au seuil du palais. Mme et Mlle Séry, donnant la main aux conseillers municipaux Delafraye et Lartois, attendent Mme Bonaparte au pied de l'escalier.

Les appartements du Consul et de sa femme occupent tout le premier étage. A l'entresol sont logés M. de Luçay, préfet du palais, et Mme de Luçay, dame pour accompagner Mme Bonaparte, Mèneval, secrétaire particulier, le général Caffarelli, premier aide de camp, le général Bessières, commandant la cavalerie de la garde. Mais le Palais du gouvernement, qui doit encore abriter un nombreux domestique, un corps de garde de cavalerie et un autre d'infanterie, n'est pas assez spacieux pour contenir le reste de la

suite. Force est donc bien aux généraux Moncey, Marmont, Davout, Soult, Lauriston, Songis, Saint-Hilaire, d'Avranches, au chef de brigade Beauharnais, colonel des chasseurs de la garde[1], aux aides de camp Savary et Lebrun, ainsi qu'aux ministres de l'intérieur, des relations extérieures et de la marine, aux conseillers d'Etat Fleurieu et Forfait, d'accepter l'hospitalité que leur offrent les familles Hottinguer, Homberg, Oppenheimher, etc., où ils reçoivent un accueil empressé.

Le Premier consul retient à dîner Stanislas Faure et le commandant de la place et s'enferme, aussitôt après, dans son cabinet avec les directeurs de l'artillerie et des fortifications. Il n'en sort qu'un instant, à huit heures, pour jeter un coup d'œil sur le feu d'artifice dont *le bouquet* représente une Gloire lumineuse traçant ces mots : *A Bonaparte*, en caractères de feu, et sur le port qui offre un spectacle féerique, avec ses bâtiments pavoisés et illuminés jusqu'au haut de leurs mâts.

Mais Bonaparte n'est pas venu au Havre uniquement pour recueillir des ovations. Le *samedi 15 brumaire*, à sept heures du matin, il sort à cheval par la porte du Perrey et, malgré l'heure, suivi par la foule qui l'acclame, parcourt la plage jusqu'au pied de la Hève, où Montcabrier, chef militaire de la marine, sorti du port dans son canot, lui présente les cartes de la rade. Il va ensuite à Sainte-Adresse, à Sanvic, sur les hauteurs d'Ingouville, visite les fortifications de l'Est, une partie du canal Vauban, les rives de la Seine jusqu'au Hoc, la digue de l'Eure que l'on reconstruit, la jetée du Sud, les restes de la citadelle, les glacis de la nouvelle enceinte, les infirmeries, les chantiers de construction, et rentre au palais à onze heures et demie.

A deux heures commence le défilé des autorités. Joséphine, qui depuis quelques mois a pris rang dans la vie officielle, partage les honneurs que l'on rend à son époux : le curé (François Malleux), le sous-préfet, le maire, le président du tribunal de commerce, celui du tribunal civil, le préfet maritime, l'inspecteur des douanes lui adressent des discours, et elle reçoit avec une bonne grâce charmante les confitures sèches qui lui sont offertes par le maire et le Conseil municipal[2], en même temps que le vin d'honneur est présenté au Consul. Quant à celui-ci, il s'entretient longuement avec les autorités et les principaux négociants[3] présentés par

[1] Fils de Mme Bonaparte et de son premier mari.

[2] Membres du Conseil municipal : Le Barrois, Dorgeval, Delahaye, J.-B. Dubuc, Lartois, Oppenheimher, Delafraye, Boulongne.

[3] Armateurs : Dorange, Lahure, Foäche, Ancel, Homberg, Feray, Millot, Toussaint, etc.

M. Bégouen, questionne minutieusement les premiers sur les travaux à exécuter, sur les mesures à prendre pour la prospérité du port, et les seconds sur toutes les branches du commerce. Il leur fait remarquer que Rouen et Le Havre sont les deux premières villes qui reçoivent sa visite depuis la paix, insiste sur le rôle important que joue le Havre qu'il regarde « comme le port de Paris », et frappe l'esprit des assistants par la grandeur de cette idée : « Paris, Rouen et le Havre ne font qu'une seule ville dont la Seine est la grande rue... »

Le préfet Beugnot, arrivé dans la nuit, le préfet de la marine, les présidents des tribunaux civil et de commerce, M. Bégouen, les directeurs des fortifications et de l'artillerie, le chef de la 10e demi-brigade d'infanterie légère dînent avec le Premier consul, tandis que la municipalité offre à la Bourse un repas de quatre-vingts couverts à la suite du Consul, ainsi qu'aux autorités civiles et militaires.

Dans la soirée, Bonaparte et Joséphine se rendent au théâtre, où leur est donnée une pièce de circonstance, puis il y a « cercle » chez Mme Bonaparte, à qui près de cinquante femmes se font présenter. Elle les reçoit avec cette amabilité, cette grâce qui lui gagnent tous les cœurs et leur dit « à quel point lui est cher le port où elle s'est embarquée pour la Martinique, son pays natal, il y a treize ans »... (C'était en 1788, il y en avait quatorze.)

Comme la veille, *le dimanche 16 brumaire*, le Premier consul est dehors à sept heures du matin. Il se rend à l'arsenal de la marine, y est salué par plusieurs décharges d'artillerie, monte à bord de la corvette *le Vulcain*, puis du lougre *l'Ecureuil* et s'embarque sur un « superbe canot » que la marine a fait prépRer pour son usage, afin de visiter l'intérieur et l'extérieur du port, ainsi que tous les bassins. Partout la foule l'entoure, le presse, l'acclame et, désireuse de jouir le plus possible de sa présence, « reproche aux nautoniers de fendre les flots avec trop de rapidité »...

A neuf heures et demie a lieu le retour au palais où le curé vient célébrer la messe à midi; l'on remarque que le maire se trouve au nombre des assistants.

Dans l'après-midi, le Premier consul fait appeler Séry, Bégouen, Foäche, Homberg à une conférence et, pendant trois heures, en présence du ministre de l'intérieur, de celui de la marine et du préfet, s'entretient avec eux des affaires du commerce, les questionne et « les étonne par l'étendue de ses connaissances ». — « Pénétrez-vous bien de cette pensée, leur dit-il en les congédiant : le Havre est appelé à rivaliser avec les ports de l'Europe les plus renommés et doit détourner au profit de la France

une partie du commerce d'entrepôt par lequel se sont enrichis successivement les villes hanséatiques et les ports de la Hollande. » Il invite à dîner le curé, le maire, le commissaire du gouvernement près le tribunal civil, Montcabrier, Dorange, commandant de la garde nationale, et les trois chefs de bataillon de la garnison.

Le soir a lieu le bal offert par le commerce, auquel sont conviées plus de quinze cents personnes. A huit heures, le Premier consul et Joséphine y font leur entrée et sont reçus aux cris de : *Vivent Bonaparte et son épouse!* tandis que l'orchestre joue « l'air sentimental » : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* Au bout d'une heure, le Premier consul se retire, Mme Bonaparte le rejoint un peu plus tard, mais les officiers et généraux de *la suite*, parmi lesquels on remarque beaucoup Eugène de Beauharnais, continuent à danser avec entrain jusqu'à deux heures du matin.

Le *17 brumaire*, à cinq heures du matin, le maire du Havre est au palais. Il va assister à l'embarquement du Premier consul qui, un peu avant six heures, monte dans son canot avec les ministres de l'intérieur et de la marine. Quatre canots l'escortent, portant vingt soldats de sa garde. Il se rend à bord du lougre l'*Ecureuil*, y est salué par l'artillerie de ce bâtiment et par toutes les batteries de la ville qui lui rendent les honneurs militaires; puis la flottille met à la voile, traverse le bras de mer et va à Honfleur, où le Premier consul inspecte les bassins et les positions qui dominent ce port.

Pendant ce temps, Mme Bonaparte, attirée par cette mer bleue que ride à peine une brise légère, prend place, vers onze heures, dans un canot avec Mme de Luçay, et, séduite par l'idée de ménager une surprise à son époux, se fait conduire au-devant de lui. « Enchanté de cette attention », Bonaparte propose une promenade en rade sous la direction de Montcabrier qui l'avait accompagné à Honfleur. On passe sous le vent d'un bâtiment de commerce en partance pour la Martinique, délicate flatterie du hasard à l'adresse de Joséphine, et l'on en reçoit le salut. Le retour s'effectue au bruit d'une salve d'artillerie et au milieu des transports de la foule massée sur les quais.

A deux heures, un brillant cortège se forme : le Premier consul monté sur un « magnifique coursier » et entouré de généraux, traverse lentement la ville. Il se rend au quartier militaire, afin de passer en revue la 10e demi-brigade d'infanterie légère, « cause familièrement avec les soldats, témoigne surtout de l'intérêt aux blessés et reçoit avec bonté les pétitions des veuves et des orphelins, leur promettant à tous assistance et protection. »

Enfin, ayant fait défiler toutes les troupes devant lui, il

retourne au palais par le Grand Quai. — C'est le dernier jour du voyage, demain aura lieu le départ pour Dieppe. Mme Bonaparte passe la soirée au spectacle où des couplets sont chantés en son honneur, tandis que le Premier consul, qui a retenu à dîner Bégouen, Foäche et Homberg, s'entretient une fois encore avec eux des intérêts du commerce; puis il reçoit des mémoires, des pétitions, signe divers arrêtés et distribue ses largesses. A l'hospice, il donne 10 000 francs, pour acheter du linge; 3400 francs à l'établissement des pauvres de la Miséricorde, pour l'installation de « soupes économiques » dites *à la Rumford*[1]; 2144 francs aux huissiers et autres personnes attachées au service de la municipalité; 1400 francs aux canotiers qui l'ont accompagné à Honfleur; accorde un mois de solde à l'équipage de l'*Ecureuil* et un demi-mois à tous les autres équipages des bâtiments de l'Etat, et laisse diverses sommes à distribuer encore comme secours ou encouragements.

Mardi 18 brumaire. C'est le troisième anniversaire de la journée mémorable où Bonaparte a fait le coup d'Etat qui a renversé le Directoire et qui l'a porté au pouvoir. Le départ est marqué pour six heures du matin. La garde nationale et les troupes de la garnison sont sous les armes. Le maire, à la tête de la municipalité, vient complimenter les augustes hôtes. Dehors, ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est du délire. Cependant, les voitures s'ébranlent et ont peine à se frayer un passage à travers tout ce monde que la peur d'être écrasé ne fait pas reculer. Trois décharges de toute l'artillerie de la place envoient un dernier salut au Premier consul; celui-ci s'éloigne enfin « comblé des bénédictions des habitants qui l'aiment et le vénèrent comme un père, le chérissent comme leur bienfaiteur, et l'admirent comme le plus grand des héros ». Les jeunes gens de la garde d'honneur qui avaient fait un service assidu auprès de sa personne et l'avaient escorté dans toutes ses sorties, l'accompagnent jusqu'au delà de Montivilliers. Avant de se séparer d'eux, le Premier consul fait prendre leurs noms et témoigne sa satisfaction pour leur zèle.

*
* *

A présent Séry peut être content : la victoire est à lui! Tout a réussi à souhait : l'enthousiasme de ses administrés n'a eu besoin d'aucun stimulant, les fêtes ont été brillantes, même le temps, si

[1] Nom du physicien qui introduisit ces soupes en France. Elles revenaient à 6 liards chacune et se composaient de beurre ou de saindoux, de farine d'orge, de pois et de divers autres légumes.

incertain en cette saison, a été favorable à ses projets, et le Premier consul, la veille de son départ, a daigné lui accorder un précieux témoignage de satisfaction en lui faisant adresser par le ministre de l'intérieur, Chaptal, une lettre qu'accompagnait « une boîte d'or émaillée, enrichie de diamants d'un grand prix, avec les initiales P. F. (Peuple Français). »

Le maire du Havre est donc tout à la joie de son triomphe. Mais, hélas! la roche tarpéienne est près du Capitole : deux jours plus tard, l'infortuné s'y croit précipité en apprenant, par le conseiller de préfecture Bunel, qu' « à Dieppe le Premier consul s'était montré indigné contre lui »! Qu'avait donc fait Séry pour motiver cette *indignation?* On sait que, dans la crainte d'une arrivée inopinée, Séry avait, pendant plusieurs jours, tenu un dîner toujours prêt pour les augustes voyageurs et leur suite. Or Bonaparte ayant déclaré qu'il entendait défrayer la ville des dépenses faites pour le banquet officiel, trouva exorbitante la note à payer : elle s'élevait à 6000 francs!...

Informations prises, on apprit que Bonaparte s'était borné à en manifester seulement « un peu d'étonnement ».

Séry commençait à respirer lorsque lui parvint un nouveau rapport. Comme on faisait l'éloge de Bégouen et de Foäche devant le Premier consul : « Et le maire aussi, aurait dit celui-ci, est un homme de mérite et de talent... » Ces paroles, tombées d'une telle bouche, changèrent en joie le désespoir de Séry et lui rendirent toute sa sérénité [1].

C. d'Arjuzon.

[1] Séry rédigea lui-même la relation du voyage. Il en fit faire une copie qui fut présentée au Premier consul par Costé, membre du Tribunat.

Toujours sur le même sujet, nous avons trouvé, dans les Archives de l'hôtel de ville du Havre, une pétition du « poète et jurisconsulte » Laignel qui propose de « placer dans les municipalités, les bureaux publics et les salles d'audience, un tableau emblématique où le jeune héros serait représenté par un cèdre avec cette devise : *Supereminet omnes*, et les vers :

Arbre qui surpassez les autres en hauteur,
De Bonaparte, ici, figurez la grandeur. »

LE MAMOUL[1]

VII

Les brahmaniques, pour se procurer à eux-mêmes ou pour procurer aux membres de leur famille les inestimables bénéfices d'une bonne mort, se livrent à de nombreuses pratiques funéraires qu'ils accomplissent personnellement. Mais, c'est surtout aux bords du Gange, et, particulièrement, dans la ville sainte de Bénarès, qu'il est utile de pouvoir exhaler son dernier souffle.

Vedi Napoli e poi mori est un mot de poëte. Ici, c'est différent : Voir Bénarès, et puis mourir, doit être pris dans le sens littéral. Le suprême bonheur, pour un Hindou, est que, réellement, son âme s'envole, pendant que ses yeux regarderont le sombre fleuve, le fleuve au lit profond, mystérieux et tragique, dont le grand nom affole une partie de l'humanité.

Avec ses prodigieux amoncellements de temples, bâtis sur d'autres temples qui, s'étant enfouis peu à peu, semblent être devenus la semence féconde d'une floraison inouie d'énormes monuments brodés comme des dentelles, sertis comme des joyaux et si rapprochés qu'on dirait qu'ils étouffent; avec ses ruines croulantes qu'attirent les eaux fascinatrices; avec ses escaliers cyclopéens, dont beaucoup de marches ou de fragments de marches sont tombés dans le limon et s'y enlisent parmi des fûts de colonnes renversées, parmi des dômes de vieilles basiliques décoiffées, Bénarès n'est pas seulement l'extraordinaire décor que présente la vue de siècles entassés : c'est la synthèse tangible des sentiments qui font palpiter des millions d'âmes.

Bénarès, ville unique et sans pareille, sanctuaire des sanctuaires dont on emporte le souvenir ineffaçable! Certes, j'ai vu des capitales religieuses, non moins illustres, où une foi meilleure, la vraie foi conduit de nombreuses théories de pèlerins

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 octobre 1904.

aux cœurs battant d'enthousiasme et d'amour. C'est beau, c'est émouvant; mais c'est autre chose. On y a devant les yeux des gens actuels qui songent à l'au-delà. A Bénarès, on a devant les yeux la reconstitution vivante des âges fabuleux. En cet endroit où le passé renaît à mesure que le sol l'engloutit, on a le spectacle de gens qui, depuis la période préhistorique, ont constamment accompli, de la même façon, les mêmes actes.

Je me suis assis sur la rive opposée, j'ai contemplé ce tableau, que peindrait si bien M. Rochegrosse, ces hommes, ces femmes étagés sur les larges marches qui descendent dans le fleuve, j'ai regardé longuement ces brahmes, ces brahmines, ces fakirs aux attitudes hiératiques, et il m'a semblé qu'ils étaient des symboles plutôt que des individus, qu'ils continuaient des générations; j'ai eu la sensation que je voyais le brahmanisme lui-même, un ensemble de choses d'origine inconnue, un je ne sais quoi de non raconté qui existait déjà je ne sais quand. Ils se mouvaient, ils respiraient le même air que moi, j'entendais le son de leurs voix implorantes; mais étaient-ils mes contemporains, ou ceux des aïeux de Sésostris? Etais-je en face du présent, ou transporté en face de l'antiquité? Voilà une impression spéciale à Bénarès.

J'ai pris une barque et me suis laissé aller au fil de l'eau. Dante aurait dû y entrer aussi, et, la main sur l'épaule de Virgile, regarder le rêve qui se déroulait, rêve grandiose, affreux rêve. Quelles rencontres, quelles perspectives entrevues, d'un contraste brusque et troublant!

Voici, hors de la ville, d'élégants cottages qui dominent le fleuve; ils sont jolis, mais mon imagination leur prête un air fantastique de maisons mystérieuses, hantées, séductrices et sinistres, car on m'a dit que, souvent, de riches Hindous se faisaient bâtir des villas *pour y mourir*; elles me font toutes l'effet de sépulcres avant la lettre, ce qui n'est vrai que pour un certain nombre. Pendant que je lorgne une de ces maisons de campagne, d'apparence gaie, avec ses tourelles et ses murs roses, un choc me fait presque perdre l'équilibre : nous avons heurté un cadavre jeté contre mon canot par le remous d'une autre barque; un moment il flotte à côté de nous; de ses yeux vitreux, fixes, retournés sous les paupières grandes ouvertes, il regarde le ciel.

Je remarque alors qu'il est en nombreuse compagnie; le fleuve fait un coude, le courant est plus lent, les objets s'y accumulent.

Avant, partout! Je me hâte de quitter ce désagréable voisinage, puis, de nouveau, je fais cesser de « nager », car nous allons entrer dans Bénarès même et le Gange devient de plus en plus

intéressant. Je donne un coup de barre pour éviter un obstacle assez singulier. Ce sont des pieux plantés au milieu du fleuve et sur lesquels, au ras de l'eau, semblables à des oiseaux aquatiques qui se reposent, une douzaine de dévots pèlerins se tiennent en équilibre et, d'un geste lent, font tomber dans les eaux bourbeuses des pétales de fleurs jaunes.

Cela m'a rapproché de la rive gauche; sa fange est peuplée d'individus dont les têtes émergent toutes barbouillées de ce limon sacré noir et affreusement dégoûtant où ils se vautrent voluptueusement, avec ivresse; d'autres, plus loin, isolés, sont étendus et paraissent sommeiller : ce sont des malades, des agonisants, qui attendent la mort et qu'on va brûler sur place, à moins qu'on n'immerge leur corps. Voici, en effet, des bûchers, toute une série de bûchers qui fument et qui flambent, vers lesquels, incessamment, se dirigent des cortèges; il y en a aussi sur la rive droite, aux pieds des temples, à côté de la foule pittoresque des pèlerins qui font leurs ablutions ou qui descendent et qui remontent les larges gradins avec des panelles de cuivre étincelantes au soleil. Il y en a partout, de ces bûchers, même à côté des marchands en plein vent, assis en tailleurs, véritables camelots du Styx à côté des grands parasols qui protègent leur étalage de fruits, de pâtisseries, de bonbons, d'objets de dévotion. La mort est ici chez elle et prend ses aises; on vient pour elle, on ne songe qu'à elle, c'est d'elle que vivent les habitants de cette cité extraordinaire.

Et ce n'est pas seulement sur le rivage où l'on se baigne, où l'on boit l'onde empoisonnée, où l'on râle dans la boue et où flambent les bûchers que le fanatisme est intense et sauvage; c'est aussi dans les rues étroites, encombrées d'une foule grouillante; c'est aussi dans ses innombrables sanctuaires, grands et petits, constamment assiégés par des flots de pèlerins en vêtement roses, qui se prosternent, qui prient, qui accomplissent des vœux, qui déposent des offrandes propitiatoires et des ex-voto.

Cette folie est plus saisissante que nulle part, car on la sent indestructible et inaccessible aux efforts de la raison humaine. J'en ai, pour mon compte, gardé cette impression attristée que laisse, après soi, la vue d'une déformation. Au milieu de ce peuple, je me demandais, avec émoi, comment et par quel phénomène psychique la belle et pure idée du spiritualisme, dont est née Bénarès et qui emplit le cœur de ses visiteurs, a pu faire d'elle un charnier et leur inspirer, à eux, d'aussi lamentables extravagances. Vraiment, cette promenade m'a bien documenté sur la névrose humaine.

Je ne veux pas faire une description de Bénarès ; mais donner quelques exemples, au hasard, pour montrer le brahmanisme en état d'exaltation.

Pénétrons dans cet enclos où se trouve un coquet monument, moitié temple, moitié kiosque, formé de quarante colonnes élégantes qui soutiennent un dôme de forme charmante : c'est le *Puits de la science*. Comme, à la Grande-Grille de Vichy, à l'heure classique de la boisson, les buveurs s'y pressent et se gargarisent du liquide régénérateur, non pour l'estomac ou la rate, mais pour l'esprit et l'intelligence. Je m'approche, je tends un gobelet, et je recule épouvanté. Le *Puits de la science* est un dépotoir infect, où pourrissent pêle-mêle, des fleurs, des plantes et les déjections des animaux sacrés que, dévotieusement, on y jette ; on ne peut se faire une idée de l'odeur qui se dégage de ce trou, presque miraculeux, puisque les buveurs ne tombent pas asphyxiés !

En sortant, je me suis trouvé en face d'un groupe de fakirs qui n'étaient point pour me remettre le cœur d'aplomb. Qu'on se figure des corps de squelettes, n'ayant, pour tout vêtement, qu'un épais enduit de bouse de vache, laquelle, en se desséchant, avait formé sur eux des écailles et avait mis sur leur visage une sorte de masque qui les empêchait d'ouvrir les yeux. Leur demeure et leur mobilier n'étaient guère plus compliqués que leurs habits : c'étaient un vaste parasol et un lit hérissé de pointes de fer.

Autour de la pagode d'or, profusion de petits autels en plein vent et d'idoles, autour desquelles une énorme foule exécute d'étranges simagrées. L'insanité est très intense dans ce quartier. Toutes les vaches errantes qui y passent sont l'objet d'une vénération qui se traduit par des salams prosternés et par la cueillette ardente des... oublis de ces animaux.

Au hasard, je pénètre dans une pagode quelconque, dont, moyennant un nombre suffisant de piécettes d'argent, les brahmes desservants me permettent l'accès. J'ai eu soin, bien entendu, de leur jeter mon tribut et non de le leur donner de la main à la main, car mon contact impur aurait souillé ces messieurs prodigieusement sales. Grande ou petite, somptueuse ou médiocre, la pagode offre toujours à mes yeux un des spectacles les plus curieux que je connaisse : celui de ces êtres étonnants en état de catalepsie. Le visage tourné vers la muraille, ils demeurent, pendant des jours et des jours, effrayants d'impassibilité, pétrifiés, les yeux fixes, les membres raidis, créatures fantomales dont on ne saurait dire si on doit les regarder comme appartenant à la vie ou au sépulcre.

Avant ce voyage, je traitais volontiers de contes à dormir debout

les récits qu'on m'avait faits à propos de ces auto-suggestionnés; mais ayant pris la peine de surveiller l'un d'eux et ayant constaté que, pendant dix jours, il était resté assis, face au mur, sans un mouvement, sans un tressaillement de muscles, sans un battement de paupières, j'ai dû me rendre à l'évidence. Des observateurs qui se sont voués à une étude approfondie du fakir et de ses extases m'ont développé une théorie de « l'entraînement » au moyen de laquelle ils soutiennent qu'on peut obtenir les résultats stupéfiants dont ceux que j'ai rapportés ne donnent qu'une très faible idée. La théorie m'a semblé plus ingénieuse que convaincante.

Si j'étais superstitieux et si, en même temps, j'étais joueur, je garderais une vive reconnaissance à Bénarès, car j'y ai acquis un objet fétiche de premier ordre, que j'imagine de qualité supérieure à la corde de pendu. Cet objet est une canne, dont le côté artistique ne fait pas la valeur, mais qui doit des vertus spéciales aux circonstances dans lesquelles je l'ai acquise. Je crois bon de les noter, parce qu'elles me permettent d'ajouter un coup de crayon à mon esquisse de l'âme hindoue.

Je visitais le temple ravissant consacré à la déesse « Dourga » (épouse de Siva) et connu sous le nom de *temple des singes*, à cause du grand nombre de ces quadrumanes qui y ont élu domicile et, familièrement, viennent recevoir les grains de riz qu'on a eu soin d'acheter à leur intention aux marchands installés devant le porche. Je me promenais sous la colonnade d'où, par de larges degrés, on peut descendre jusqu'à l'étang qui lui sert de miroir; j'examinais ses gracieuses sculptures et je regardais les singes gambader et s'ébattre autour d'une énorme cloche ciselée qu'ils essayaient de faire tinter, lorsque je me croisai avec un natif anglicisé qui, pendant quarante-huit heures de ces interminables trajets en chemin de fer spéciaux à l'Inde, avait été mon compagnon de voyage. Naturellement, nous avions lié conversation; il ne manquait ni d'une certaine vivacité d'esprit, ni de culture et je l'avais sérieusement interviewé, quoiqu'il m'eût paru peu enclin aux confidences et plutôt renfermé, triste et préoccupé. Je le vois encore au moment où, sous cette colonnade du palais des singes, il m'aborda vêtu d'un complet à petits carreaux, coiffé d'un chapeau de paille à ruban bleu, tenant à la main une canne dont le jonc était orné d'un pommeau en vieil argent, admirablement fouillé dans le style du pays.

— Je suis doublement heureux de la rencontre, lui dis-je, après quelques paroles échangées : car, si vous me le permettez, je vais vous mettre à contribution pour me servir de cicerone dans la ville sainte. Les guides me racontent tellement de sornettes et de

sottises, que ce me sera une vraie bonne fortune, en même temps qu'un vif plaisir, de me promener en votre compagnie.

— Hélas! monsieur, me répondit-il avec un mélancolique sourire, cela m'est tout à fait impossible, car mon temps est compté et je ne saurais en distraire une parcelle. Je le regrette sincèrement.

— Excusez mon indiscrétion, repris-je. Mais, vous avez si peu l'air d'un pèlerin que je ne supposais point...

— Pèlerin? non pas précisément. Je suis venu ici...

Il hésita un instant, puis il ajouta avec effort :

— Je suis venu ici pour y mourir.

— Vous dites?

— Mon Dieu, je vais vous paraître bien ridicule, mais je tiens à ce que vous sachiez que si je ne vous rends pas le petit service que vous me demandez, c'est parce qu'un motif impérieux s'y oppose. Apprenez donc ceci. Nous sommes aujourd'hui mercredi, il est huit heures du matin... eh bien, mardi soir, je serai mort.

— Vous avez lu cela dans les astres? m'écriai-je en riant, persuadé qu'il plaisantait de façon un peu macabre.

— Qu'importe où je l'ai lu, mais je le sais, j'en suis sûr.

— Ce n'est pas sérieux! vous vous portez comme le dernier pont de la Tamise, vous vivrez cent ans.

— Croyez ce que vous voudrez; en attendant, je vais m'installer sur le bord du Gange.

— Dans la boue?

— Non, dans la villa d'un de mes amis. Une dernière poignée de main, voulez-vous? et autorisez-moi à vous laisser ce souvenir des quelques heures que nous avons passées ensemble.

Et il me tendit sa canne à pommeau sculpté. Je refusai énergiquement le présent.

— Alors, dit-il, je vous l'enverrai... dans cinq jours. Adieu.

Nous échangeâmes un shake-hands et il s'éloigna rapidement.

— Voilà un gaillard qui a voulu me faire poser comme un touriste! pensai-je.

Toutefois, cette bizarre conversation m'obsédait, tandis que je déambulais par la ville et par les temples. Le mardi, vers cinq heures de l'après-midi, je lisais dans ma chambre, quelqu'un gratta à ma porte.

— *Come in!*

Je demeurai stupide, en voyant paraître un brahme, porteur de la fameuse canne.

— Je suis chargé, me dit le brahme, de vous remettre cet objet, de la part de X...

— Et lui, où est-il? m'écriai-je en frémissant.

— Son âme vient de s'envoler.

Sans ajouter un mot de plus, l'envoyé posa la canne sur un meuble, tourna les talons et disparut, en refermant doucement la porte derrière lui. J'étais partagé entre une émotion qui me serrait la gorge et la crainte d'être la dupe d'une mystification. Je résolus d'en avoir le cœur net et, après dîner, je fis demander une voiture et me dirigeai vers la villa qu'on m'avait désignée et qui était située à 3 milles (5 kilomètres environ) de Bénarès. J'y trouvai une assez grande foule réunie et, aussitôt, je vis sortir de la cour, au son des tams-tams, des cymbales et des trompettes, un palanquin fleuri. Je me frayai un chemin parmi les assistants et m'approchai vivement. Mon compagnon de voyage était couché parmi les jasmins et les roses et semblait dormir. Le cortège se mit en marche et je ne le quittai qu'au moment où on alluma le bûcher. Je n'explique pas, je ne commente pas, je constate.

Voici un autre document, dont il sera loisible à chacun de vérifier l'exactitude, puisque j'indique où je l'ai vu et que le héros de l'aventure n'est pas mort, bien que son histoire soit tragique.

Certain *babou* de Chandernagor (on appelle « babous », au Bengale, les riches propriétaires), ayant, dans le commerce, fait une grosse fortune à Calcutta et s'étant retiré des affaires, revint dans sa ville natale et s'y fit bâtir une belle maison, afin d'y finir confortablement ses jours, entouré de sa famille. Cette maison était pour lui la réalisation d'un rêve longtemps caressé. Il l'aménagea avec amour et s'y installa avec orgueil.

Après quelques années d'une existence heureuse, paisible et opulente, le babou tomba malade. On appela l'empirique, on appela l'astrologue. Le premier diagnostiqua une mort prochaine, le second en annonça la date précise et conseilla à la famille de transporter, sans plus tarder, le malade sur les bords de l'Hougly, — c'est le nom de l'une des branches du vaste delta formé par l'estuaire du Gange. — Ainsi fut fait.

Mais, au lieu de mourir, comme l'avaient prédit l'empirique et l'astrologue, le babou laissa passer la date fatale et guérit. On pense peut-être que la famille se réjouit de voir ce père chéri rendu à ses enfants éplorés? Nullement. Cela fut considéré comme un grand malheur, et non seulement comme un malheur, mais aussi comme un grand embarras, car, si les codes religieux ont réglé les droits et les devoirs des vivants, ils sont restés muets sur la situation des ressuscités. Or, tel était le cas du babou : il n'appartenait pas au ciel, qui n'avait pas voulu de lui, il n'appartenait plus à la terre, puisqu'il avait été déposé sur les rives du fleuve sacré. Officiellement, il était mort; en réalité, il ne

l'était point. Il avait fait une fausse sortie qui troublait l'ordre établi par la sagesse suprême; il se trouvait en état de rébellion vis-à-vis de celle-ci. Après avoir, pendant de longues années, honoré sa caste, voilà que, tout à coup, par une impardonnable frasque, il lui causait un préjudice moral des plus graves.

Le babou comprit parfaitement ce que sa situation avait d'irrégulier, d'indigne d'un homme d'âge qu'on croyait respectable. Pas un instant, la pensée ne lui vint de réintégrer son domicile qu'il aurait souillé, de rentrer parmi les siens qui se fussent enfuis à son approche, d'aller retrouver ses vieux amis qui l'eussent lapidé. Quant au suicide, c'eût été ajouter une honte de plus à celle dont il venait, bien involontairement, de se couvrir. Force était donc de vivre, sans en avoir l'air, jusqu'au jour où les dieux consentiraient à ce qu'il mourût pour de bon. Cruelle énigme!

On la résolut, après de longues tergiversations, de la façon suivante : Près de la chère maison, s'élevait un petit réduit, servant à déposer des objets hors d'usage. On y fit pratiquer une lucarne, et, profitant d'une nuit sombre, le babou vint s'y enfermer.

Il y est emmuré depuis plusieurs années. Chaque jour, on lui passe, par la lucarne, un peu de nourriture. Il ne pleure, ni ne gémit, ni ne se lamente; son sort lui semble juste, et même il est heureux, dans sa misère, d'apercevoir un coin de ciel bleu et un angle de son palais, où son fils, sa bru et ses petits-enfants jouissent avec sérénité des biens qu'il a gagnés.

VIII

Il faut de la logique, mais pas trop n'en faut. Voilà ce que n'a pas compris le brahmanisme; il s'est laissé conduire par elle aux absurdités les plus folles. D'ailleurs, on serait injuste de lui attribuer, en certaines matières et spécialement en celles que je viens de traiter, le monopole de l'extravagance qui fleurit si abondamment sur la terre indienne. Les riches Parsis, les rois du commerce de la Péninsule, les fastueux millionnaires de la province de Bombay, ne leur cèdent en rien sous ce rapport.

Regardez-les passer, en fringant équipage, à l'heure du « persil » qu'on pourrait appeler l'heure du Parsi, le long de l'Apollo-Bunder, qui est le Hyde-Park ou le bois de Boulogne de Bombay : leurs voitures sont du plus haut goût, les chevaux admirables, attelés avec une parfaite correction; nombre de dames parsies conduisent elles-mêmes, avec grâce et désinvolture, d'élégants phaëtons, et presque toutes sont jolies, absolument exquises même, avec leurs toilettes blanches au corsage recouvert d'une

légère écharpe de couleur vive, avec leurs longs voiles flottants qui encadrent leur visage clair dont les cheveux noirs, très abondants, coiffés en bandeaux, font valoir les plus beaux yeux du monde. Quant aux hommes, leurs somptueux costumes de soie seraient superbes s'ils n'étaient, à mon avis du moins, déparés par le chapeau monumental, de forme bizarre et disgracieuse, dont ils se coiffent. D'ailleurs, femmes et hommes ont des allures et des habitudes très anglaises ; le tennis, le crocket, le foot-ball, le polo, n'ont pas de plus fidèles disciples ; ils font honneur à leur argent ; toujours en tête des listes de souscriptions, faisant partie de toutes les œuvres de bienfaisance, fondant des hôpitaux, des collèges, des établissements charitables, tenant le haut du pavé sur tous les terrains. Leurs « offices » sont de vrais ministères, où ils jonglent avec les millions ; ils ont le génie de la spéculation, construisent des chemins de fer, possèdent des usines et des flottes de cargo-boats.

Voilà qui est bien. Mais regardez le fond des choses et vous trouverez, chez eux, des mœurs et des croyances qu'on est stupéfait de voir juxtaposées à cette vie de clubmen, de gens d'affaires et de grandes mondaines : ils en sont encore à Zoroastre, ils adorent le feu, le soleil, les étoiles et la lune. Oui, ces usiniers, ces armateurs, ces industriels, ces banquiers et ces belles dames ne boiraient pas, pour un empire, dans le même vase qu'une personne d'une autre religion, craignant de participer à ses péchés et de mourir ; ils ne mangent d'autre viande que celle du bœuf et vénèrent profondément les oiseaux de proie, les lièvres et les chiens.

Ils ne brûlent ni n'enterrent leurs morts, afin de ne souiller ni la terre, ni le feu ; ils les déposent au sommet de hautes tours, ou sur les terrasses des maisons et les y laissent dévorer par les vautours. Convaincus, en outre, que, pendant trois jours, l'âme flotte au-dessus du cadavre, dont elle a peine à se séparer, et que les démons rôdent afin d'essayer de les happer, ils font garder ce cadavre par un chien, dont les aboiements auront pour effet d'écarter les mauvais esprits : de là, leur respect pour les chiens, les vautours. Un homme est également placé en sentinelle ; il est chargé de constater quel est l'œil que les vautours auront emporté le premier. Est-ce l'œil droit? En ce cas, bon augure ; et si, de plus, le chien de garde a pris dans la bouche du défunt un morceau de pain qu'on y a placé, il ne reste aucun doute sur l'entrée immédiate de celui-ci au paradis.

Dans la ville de Bombay, on aperçoit de loin, à demi cachée par les arbres, une sorte de forteresse dont la silhouette sombre fait songer à quelque bastille dressant encore, comme une protestation

d'un passé disparu, ses épaisses murailles au milieu de la ville affairée. C'est la *Tour du silence*, dont le nom semble évoquer des images de cachots affreux, d'oubliettes, de tortures. Rien de pareil; la tour du silence n'est point un monument en désuétude, n'est point un vestige de l'antiquité; elle appartient à des gens très modernes, à des progressistes très nouveau jeu qui, chaque jour, s'y rendent par groupes; car c'est leur cimetière. Mais quel étrange cimetière!

Suivons un des cortèges qui se dirigent de ce côté. A mesure qu'on approche, nous distinguons, perchés dans les arbres, une quantité innombrable de vautours, cou pelé, plumage grisâtre. Au moment où s'ouvre devant nous la lourde porte et où nous pénétrons dans la cour, une grosse cloche tinte funèbrement. Aussitôt, comme si cette cloche était pour eux un signal attendu, les vautours s'envolent, montent assez haut dans l'espace et se mettent à planer, en décrivant de grands cercles. Seconde porte, à l'entrée même de la tour, et nous voici dans un immense columbarium, dont le milieu, vide, ressemble à un puits, et dont les murailles sont percées d'une infinité de niches. Tout autour, des galeries étagées, donnant sur ce puits, qui n'est autre chose qu'un ossuaire. Le cortège gravit un escalier, s'arrête; on fait quelques cérémonies et on dépose le cadavre dans une des niches; puis les assistants, parents et amis, se retirent dans une espèce de salle d'attente. Dans l'intérieur retentit une nouvelle cloche. Alors, avec un grand bruit d'ailes et une vitesse vertigineuse, les vautours envahissent le columbarium et s'abattent sur le cadavre. Nous ne voyons rien, mais nous devinons ce qui se fait dans la niche; pour un novice, ces moments passés dans « salle d'attente » ne sont pas très agréables. Le temps m'a paru long. Enfin, pour la troisième fois, la cloche sonne, les vautours emplissent un instant le columbarium, disparaissent et on nous ouvre la porte afin que nous puissions contempler... leur besogne. Du cadavre, il ne reste plus qu'un squelette. Des hommes le prennent et le jettent dans l'ossuaire, sans autres façons.

Telles sont les coutumes des opulents manufacturiers auxquels nous devons la fameuse soie *liberty*, qu'on vend avenue de l'Opéra.

Ce que je viens de dire des Parsis m'amène à quelques très brèves indications concernant les autres groupes non brahmaniques. Aussi bien je ne saurais les négliger tout à fait, puisqu'ils sont également les fidèles sujets du mamoul. Ces groupes sont : les musulmans, les bouddhistes et, enfin, les chrétiens, tant catholiques que protestants.

*
* *

Bien que formant le cinquième de la population totale de l'Inde, les musulmans offrent plutôt un intérêt historique qu'un intérêt d'actualité et, pour ce motif, j'en dirai peu de chose. Leurs conquêtes, leur puissance évanouie, ont laissé de splendides témoignages artistiques; elles n'ont pas eu d'action sur les âmes, et loin d'avoir influé sur la vieille constitution établie par les Aryens, ces peuples ont été absorbés par l'influence brahmanique.

Ils ne sont point agriculteurs, mais font le commerce et peuplent l'armée indigène, car ils conservent des instincts guerriers que les Anglais s'efforcent de canaliser. De cette armée indigène, on peut dire ce qu'on a dit de notre garde nationale, à savoir qu'elle est prête à défendre les institutions et, au besoin, à les combattre. Nos voisins n'ignorent pas cette circonstance, et il est à présumer que le jour où les Russes pénétreraient dans l'Inde, ce ne serait pas cette fameuse armée indigène, dont ils vantent si fort le soi-disant loyalisme, qu'ils mettront sur le front de bandière. Du reste, quand on en sera là!

Quoique leur religion autorise la polygamie, celle-ci est peu pratiquée, sauf dans certaines grandes villes et uniquement par les richards. Ils sont généralement ignorants et plus rebelles encore, si c'est possible, que les brahmaniques, à l'éducation donnée aux femmes. Leur langue est l'hindoustani.

Le Nord de la péninsule est couvert de leurs monuments. On les a copieusement décrits et je n'aime pas répéter ce que d'autres ont raconté. Mais j'ai pu constater par moi-même que les musulmans ont apporté leurs pierres, et de bien belles pierres, au trésor architectural de l'Inde.

J'en aurai tout à fait fini avec Mahomet en ajoutant que, dans ce pays, dont la saleté est épique, ses zélateurs se font remarquer par leur malpropreté. Ils constituent même, sous ce rapport, un danger constant, car on ne peut pénétrer chez eux. Au plus fort de la peste, les médecins anglais, soutenus par de la police armée, l'ont essayé : ils ont été bâtonnés.

Danger pour l'hygiène, danger aussi pour la morale; il est, en effet, aussi difficile d'arrêter chez eux un voleur ou un assassin que d'y enlever un pestiféré. Dans la plupart des quartiers musulmans, les maisons communiquent entre elles, ce qui permet de faire fuir et de cacher les délinquants, que personne ne dénonce, d'ailleurs, et contre lesquels, si par hasard on les a saisis, on ne trouve pas de témoins. En sorte que la justice est impuissante.

Je passe aux bouddhistes. Le fondateur de la célèbre doctrine

de Karma, qui faillit faire disparaître la foi orthodoxe, était un prince d'origine scythe, nommé Çâkyamouni. Il naquit sur les frontières du Népaul, environ 620 ans avant Jésus-Christ, et mourut vers l'an 543, à Kousingara, dans la province d'Oudh. Hardiment, il proclama la suppression des brahmes et l'abolition des castes. « Le premier de l'humanité, dit excellemment M. Sorg dans sa belle préface de *la Lumière de l'Asie*, Çâkyamouni a osé préconiser l'égalité, la tolérance, la pensée libre et la charité la plus large qui ait jamais été enseignée, puisqu'elle s'étend non seulement à tous les hommes, mais aux animaux. » Cela répondait au besoin confus qu'éprouvaient les peuples de secouer l'âpre joug de ces brahmes pleins d'orgueil, qui réclamaient, sans aucune compensation de bonté pour le reste de l'humanité, la domination temporelle et spirituelle.

La nouvelle doctrine apparut comme une révolution politique, sociale et morale ; elle fut une insurrection, à la fois démocratique et métaphysique. Plus de sacerdoce, plus d'intervention, au moyen de sacrifices rituels, entre l'homme et Dieu. Celui-là seul est prêtre, qui se sent doué d'une vocation intérieure. Tel est le principe.

Ne croyez pas ce que vous avez entendu dire; ne croyez pas aux traditions parce qu'elles ont été transmises par de nombreuses générations; ne croyez pas aux choses parce qu'elles ont été répétées par beaucoup de personnes...; ne croyez pas vrai ce à quoi vous êtes attachés par habitude; ne croyez pas uniquement sur l'autorité de vos maîtres et de vos aînés; après observation et analyse, quand un principe est conforme à la raison et conduit au bien et à l'avantage d'un et de tous, acceptez-le et tenez-vous-y.

Dans toutes les castes, surgirent immédiatement des prophètes (samanéens). Et ces prophètes disaient :

La distinction des castes est marquée par celle de l'organisation; ainsi, le pied de l'éléphant est autre que celui du cheval, le pied du tigre est autre que celui du taureau; mais jamais je n'ouïs dire que le pied d'un Indra différât de celui d'un brahme. De même, en ce qui regarde les oiseaux, on distingue l'épervier, l'aigle, la tourterelle, le perroquet, par le vol, le plumage, la couleur, le bec; mais prêtres, guerriers, laboureurs, artisans sont semblables par la chair, par la peau, le sang, la figure, les os. *Tous les hommes pareils au dedans et au dehors, ne sont assurément qu'une même caste.*

La réforme ne tarda pas à faire de grands progrès, si grands et si prompts, que Cachemire, foyer primitif du brahmanisme, l'adopta. De riches royaumes fleurirent sur les bords du Gange et l'on voit encore, dans le Dekkan, de gigantesques hypogées (tels que Kesaley

et Ellora) témoignant de la splendeur du culte qui les avait édifiées.

Les brahmes sentirent que, pour eux, sonnait l'heure psychologique du *to be or not* et, désespérément, ils appelèrent à la rescousse les Kchattryas. Ceux-ci accoururent, avec d'autant plus de zèle qu'ils étaient également menacés dans leurs privilèges. On se réunit dans un effort suprême. Après trois siècles de guerres sanglantes, les bouddhistes furent vaincus. La plupart d'entre eux se réfugièrent à Ceylan; les autres, en petit nombre, s'établirent sur le versant méridional de l'Himalaya, où ils habitent encore, principalement dans la jolie ville de Darjeling.

La doctrine de Çâkyamouni, qui s'est épanouie dans le reste de l'extrême-Orient, où elle compte 450 millions d'adeptes, et qui, purifiée des mille superstitions dont l'avaient affublée les bonzes, les lamas et les talapoins, commence à se répandre en Amérique et en Europe, sous les auspices du védantisme et du théosophisme, cette doctrine est morte dans l'Inde. Ils ne représentent plus rien, ces prêtres dégénérés, qu'on voit accroupis près de leurs grands moulins à prières, qui ressemblent à des piloirs à café, ou qu'on rencontre dans les rues de Darjeling, agitant d'autres petits moulins qui ressemblent à des crécelles.

Cependant, on ne peut pas dire que la grande réforme n'ait pas laissé de traces, car en s'efforçant, suivant leur habituel système, d'englober le bouddhisme, les brahmes, malgré eux, lui ont emprunté quelque chose : qui est un peu de tolérance.

Le troisième culte dissident est le christianisme. Il compte, dans l'Inde, tout au plus, 4 millions de fidèles, chiffre bien faible, si on le compare à celui des habitants, mais dont l'accroissement, quoique très lent, indique une constante infiltration. Le nombre des chrétiens serait certainement beaucoup plus considérable, si l'immense empire, au lieu d'appartenir à une puissance protestante, était sous la domination d'Européens catholiques. Je n'en veux pour preuve que ce fait : malgré l'appui officiel et énergique du gouvernement et malgré les sommes immenses dont elles disposent, les missions protestantes sont loin d'avoir le même succès que les missions catholiques qui, livrées à leurs propres ressources, sont fort peu encouragées par l'administration anglaise et se voient même combattues par la nôtre, dans les lambeaux de territoires français où elles ont des établissements. Les résultats obtenus par les unes et les autres sont en raison inverse de leurs moyens d'action. Il est très facile de comprendre pourquoi. Les deux cultes prêchent l'égalité, c'est-à-dire ce que le brahmanisme redoute le plus; mais ils la prêchent de façon bien différente. Tandis que le catholicisme se

présente à l'Hindou avec de douces paroles, avec des cérémonies pompeuses et brillantes, et qu'au fond des temples ornés de statues, il lui montre ses autels parés de fleurs, le protestantisme, au contraire, ne sait que lui formuler d'un ton revêche, froid, sentencieux et avec un air gourmé, des préceptes de philosophie et de morale, ce qui n'est point de nature à séduire un peuple de grands enfants à l'âme desquels on ne parvient que par des sensations et des impressions.

Vouloir faire d'un vichnouviste ou d'un sivaïste un client des sociétés bibliques constitue une opération, à mon sens, irréalisable. Aussi je ne crois pas à l'Hindou transformé en méthodiste, en piétiste, en anglican ou en quaker. Si, parfois, il se revêt de ce déguisement, c'est parce qu'il y trouve des facilités pour obtenir un emploi bien rétribué ou quelque avantage analogue; mais le cœur n'y est pour rien. C'est pourquoi, quand je dis chrétiens, j'entends catholiques.

Dans leur cerveau de vieilles idées, d'antiques préjugés sont associés à des principes nouveaux, des manières de penser très spéciales sont appliquées à des pensées conçues par des esprits absolument différents des leurs.

Je ne veux pas tenter ici l'analyse d'une semblable mentalité. Mais, suivant mon habitude, je vais montrer choses et gens sur le vif. C'est le jour du vendredi saint et je suis assis sur la terrasse d'une maison de Pondichéry, terrasse qui domine la grande cour de la cathédrale, située dans le quartier indigène. Cette vaste cour est trop petite pour contenir la masse énorme des fidèles, hommes et femmes, accroupis sur le sol et groupés par castes, en rangs serrés.

En face de nous, à l'une des extrémités, une estrade en forme de théâtre improvisé, dont le rideau est baissé. Au milieu de la foule et la dominant, d'une assez grande hauteur, une chaire, dans laquelle un prêtre indigène à barbe grisonnante, coiffé de la barrette et vêtu, par dessus sa soutane blanche, d'une aube à larges manches flottantes. Quand je m'installe à côté de mes hôtes, le prêtre a déjà commencé depuis longtemps son sermon sur la Passion. Il prêche en tamoul, parlant d'une voix retentissante, avec de grands gestes. L'immense assistance écoute, les yeux fixés sur l'orateur.

De loin en loin, il s'arrête, s'asseoit deux ou trois minutes, avale quelques gorgées d'eau, puis se redresse vivement et continue. On lui en voudrait de parler moins de trois heures.

Tout à coup, le rideau de l'estrade s'écarte et le Crucifié apparaît entre les deux larrons. Il est de grandeur naturelle. Je

remarque qu'il remue la tête, ouvre et ferme les yeux et, par un mécanisme ingénieux, semble respirer.

Alors le discours du prêtre indigène s'anime singulièrement. Dans un langage enflammé, vibrant, il raconte les phases de la Passion depuis la mise en croix et, à mesure, les choses qu'il décrit sont figurées aux yeux de la foule haletante. Voici le sang qui coule du front couronné d'épines ainsi que des pieds et des mains percés de clous, voici le corps qui semble se tordre sous la douleur physique, puis les yeux qui regardent le ciel, voici les lèvres qui se détournent devant l'éponge mouillée de vinaigre. Enfin le prêtre pousse, d'un accent déchirant, le : *Lamma, lamma sabacthani!* et la tête retombe sur l'épaule, les yeux clos. Le Christ est mort. L'assistance éclate en pleurs et en sanglots. L'émotion est universelle et d'une intensité véritablement poignante.

Cependant des hommes, vêtus en Hébreux de fantaisie, s'approchent avec une échelle et, l'ayant dressée, se mettent en devoir de déclouer, qui les mains, qui les pieds, tandis que d'autres soutiennent le haut du corps.

— Plusieurs de ces hommes, me dit mon hôte, viennent de très loin et ont fait, à pied, un long voyage, afin d'accomplir cette cérémonie dont ils ont la charge héréditaire. Ils y tiennent essentiellement et se regarderaient comme gravement offensés si on ne leur confiait pas le soin de déclouer celle des mains ou celui des pieds qui leur appartient par tradition.

— Toujours la caste, toujours, sous une forme ou sous une autre, le privilège!

— Celui-là, du moins, ne fait de mal à personne!

La descente de croix s'achevait. Dès qu'elle fut terminée, on coucha le Christ dans un palanquin. Ici, nouveaux privilèges héréditaires : ceux des porteurs de palanquin et des hommes tenant, sur des coussins, les objets de la Passion, clous, fer de lance, hysope, etc. Avec beaucoup de difficulté, on se met en marche, car la foule se précipite pour toucher les pieux objets. Je remarque, en ce moment, non sans surprise, un gentleman natif, en habit et en cravate blanche, qui, marchant à reculons, soutient, ou plutôt fait le simulacre de soutenir le palanquin. Le gentleman s'était retourné, je reconnais un fonctionnaire d'un grade élevé que je me garderai bien ici de désigner davantage.

Je questionne.

— Apanage aussi, n'est-ce pas?

— Vous l'avez dit. M. X. est en ce moment chef de famille et c'est à lui qu'appartient la charge très enviée qu'il remplit.

— Et non sans courage; car si on le dénonçait comme entaché de cléricalisme?

— Personne, du moins parmi les gens d'ici, n'y songerait, on trouve très juste et très légitime qu'il fasse ce qu'ont fait son père et son grand-père.

— Le mamoul protecteur de la liberté, alors? Je ne l'avais pas encore envisagé à ce point de vue!

Tandis que nous causions, le palanquin était arrivé près de la grille. Avant de la franchir, on se forma en cortège et, comme la nuit était tombée, on alluma des torches et les lustres portatifs employés par les Hindous dans leurs fêtes. Portés sur des pavois, une Vierge couverte d'un beau manteau de soie bleue et constellée de bijoux, diadème en tête et un saint Joseph somptueusement vêtu, émergèrent de la foule. On lança des fusées, on tira des pétards, et, aux sons d'une musique indienne, renforcée de trompes de bronze, la procession, composée de tous les assistants, se mit en marche.

*
* *

. . . .

Je ne prétends pas avoir fait connaître l'Hindou, car j'ai été forcé d'omettre bien des choses intéressantes et nécessaires, mais j'espère, — tel était mon seul but, — avoir donné l'impression de ce qu'il est. J'ai essayé de le montrer se continuant, au fond toujours pareil à lui-même, à travers les siècles, reproduction indéfinie d'un modèle invariable.

Paul Mimande.

AMES DE SOLDATS

I

LA GAMELLE

Enfin, voilà le cantonnement! En bas de la côte, dans un fouillis vert, des toits rouges, des cheminées qui fument, un clocher qui carillonne..., le paradis, quand on a 45 kilomètres dans les jambes et 30 kilogrammes sur le dos!

La colonne se déroulait le long de la route poudreuse, serpent bleu et gris piqué de rouge qui semblait ramper, très las, vers le village, vers le repos. La calmante lueur du soleil couchant jetait par dessus tout cela sa poudre rose, accrochant à l'acier des armes, au cuivre des boutons comme un lambeau de lumière.

— Dis donc, Lastic, elle sera bonne la gamelle!

— Pour sûr, Bertou, pour sûr.

Ainsi devisaient deux petits fantassins, tout petits, qui traînaient bien un peu la jambe, mais que la vue du « patelin » avait tout égayés. Inséparables, côte à côte depuis la mise en route, Bertou et Lastic s'aimaient, comme s'aiment, dit-on, les bœufs compagnons de joug. Parisiens tous deux, tous deux quelque peu farceurs, mais joyeux camarades et bons soldats.

Ah! oui, pour sûr, elle allait être bonne, la gamelle!

D'abord, on n'avait pas mangé depuis le matin. Pensez donc! Réveil en sursaut à trois heures, bataille toute la journée contre les maudits « manchons blancs »!... Il y avait bien eu grand' halte : mais on aime autant dormir, vautré dans l'herbe, que manger, et puis, à la fin des grandes manœuvres, on a le gousset vide. Les 5 francs, envoyés avant la mise en route, par les vieux parents, sont déjà depuis longtemps dans la poche de ce capitaliste qu'on nomme « le cantinier ».

Plus personne autour de sa voiture à la grand'halte, et l'on ne compte plus que sur la bonne vieille gamelle, compagne fidèle sinon riche, quelque peu délaissée aux temps prospères où l'on avait encore la bourse garnie.

Une fanfare éclatait, vibrante. Le régiment faisait son entrée dans le village. Allons! remonte ton sac d'un coup de reins, petit fantassin, mets l'arme sur l'épaule droite, redresse la tête et tends le jarret! On te regarde et il ne faut pas qu'on dise que tu as l'air fatigué. Sur le seuil de leurs portes, les braves villageois, bouche bée, les yeux écarquillés, regardaient le défilé, marquant de la tête la mesure du pas redoublé et, par les fenêtres mi-closes, montait un parfum de soupe aux choux et de lard fumé. Ah! oui, tout de même, elle allait être bonne la gamelle!

. . . .

« Rompez vos rangs! marche! » Dans un brouhaha d'écoliers qu'on lâche, s'interpellant, riant, gambadant, les petits fantassins partaient à la recherche de la grange ou du grenier où ils allaient pouvoir se reposer en attendant l'heure de la soupe dont les cuisiniers « dégourdis » entamaient déjà la préparation.

Se mettre à son aise! Quiconque a marché pendant une journée entière, dans la poussière et sous le soleil, chargé du sac et du fusil, sait quelles voluptés indéfinissables il y a dans les moindres actes qui suivent l'arrivée au gîte. Pouvoir déboucler un peu ce ceinturon qui étreint les hanches, se passer de l'eau fraîche sur la figure où colle la poussière dans la sueur, enlever les lourds « godillots » au cuir dur qui fait mal, s'étendre sur la paille qui sent bon et fermer les yeux sans plus penser à rien, à rien...

Mais le moment béni entre tous est celui où, déjà reposé, on va chercher sa gamelle « à la cuisine ». Les uns, les gloutons, se jettent dessus comme sur une proie, l'emportent vite au fond de leur grange, lançant à droite et à gauche de méfiants regards, comme si quelque ennemi allait la leur dérober et, dès qu'ils sont blottis dans leur antre, la dévorent avidement; d'autres, les raffinés, la portent lentement et solennellement, comme un objet fragile et rare, s'installent commodément à l'orée d'une grange, sur une botte de paille, soulèvent délicatement le couvercle, hument en connaisseurs le parfum de choux et de pommes de terre, en absorbent le contenu cuillerée par cuillerée, faisant chaque fois claquer leur langue d'un air satisfait. Lastic et Bertou appartenaient à cette dernière catégorie. Tandis que le premier installait une salle à manger des plus confortables avec un tonneau pour table et deux gros fagots pour sièges, le second rapportait de « la cuisine », avec d'infinies précautions, les deux gamelles et la « boule » qui embaumait.

— Tonnerre! mon vieux Lastic, il n'y a pas à dire, le cuisinier a du talent! Ce qu'elle sent bon sa soupe!

Et, avec solennité, il plaça les deux gamelles sur le tonneau.

Devant eux, à ce moment, passait un vieillard tout blanc, tout courbé, qu'un enfant conduisait par la main; qu'il était pâle et maigre ce petiot et que le vieux avait l'air malade sous ses loques! Il était aveugle.

— La charité, s'il vous plaît, murmura l'enfant.

Lastic et Bertou se regardèrent. Toute leur joie était tombée.

— Arrive ici, mioche, fit Lastic, qu'est-ce que c'est que ce vieux?

— C'est mon grand-papa.

— Qu'est-ce qu'il a?

— Il ne voit plus clair et il a faim. (Une larme perlait à ses longs cils.) Et moi aussi, ajouta-t-il en rougissant.

— Vous avez faim tous les deux, alors, interrompit Bertou d'un air entendu. Eh bien, c'est comme nous. Depuis combien de temps n'avez-vous pas mangé?

— Depuis deux jours.

— Depuis deux... Dis donc Lastic, c'est plus que nous.

— C'est plus que nous, Bertou.

Les deux fantassins se consultèrent du regard, une seconde.

— Tiens, petit, dit Lastic, prends-moi cette soupe et fais-la manger à ton vieux. Et toi, moutard de malheur, tu prendras celle-ci pour toi.

Et, d'un même geste, ils tendirent aux deux mendiants leurs deux gamelles.

— Dis donc, Lastic, fit Bertou, heureusement qu'on a sa « boule ».

— Et le « Château la pompe » à discrétion, repartit Lastic.

Et un bon gros rire les secoua tous deux.

II

L'ANARCHISTE

Très laid, avec des yeux à fleur de tête, des joues enluminées, un cou de taureau, hirsute, sale et déguenillé, il arriva au quartier un matin de mars, portant, nouées dans un mouchoir crasseux, quelques provisions au bout d'un bâton. Un servant de garde le conduisit au bureau de la batterie. Il s'arrêta sur le seuil et, narquois, promena ses regards autour de lui.

Debout, près d'une table, le capitaine lisait un ordre à voix haute. C'était un grand diable d'homme aux épaules carrées, très pâle avec des cheveux tout blancs, mais l'œil étincelant sous la visière du képi penché sur l'oreille. Assis près de lui, un fourrier maigre et maladif écrivait sous sa dictée. Et dans le bureau propret, au parquet bien ciré, on n'entendait que le grattement de la

plume du scribe sur le papier, accompagné du tic-tac régulier d'une horloge pendue au mur.

— Mon capitaine, dit le servant, voici le nouvel engagé qui vient d'arriver.

Le capitaine arrêta sa lecture et, d'un œil perçant, fouilla l'individu.

— Comment vous appelez-vous? dit-il, après un silence.

— Jules Bridoux.

— D'où venez-vous?

— De Paris.

— Pourquoi vous êtes-vous engagé?

— Pour en avoir plus tôt fini avec le métier.

Il prononça ce mot métier sur un ton tellement méprisant que le capitaine eut un haut-le-corps.

— Quelle était votre profession dans la vie civile? reprit-il après un silence durant lequel il avait de nouveau, examiné l'individu de la tête aux pieds.

L'autre bomba sa poitrine, regarda tout autour de lui avec orgueil et, enflant la voix, répondit :

— Anarchiste!

Derrière lui le servant pâlit; le fourrier fit un bond sur sa chaise et s'arrêta brusquement d'écrire, tout saisi, la plume en l'air. Un flot de sang injecta les joues blanches du capitaine. D'un geste brusque, il rejeta son képi en arrière, croisa les bras et, pour la troisième fois, son regard fixa Bridoux. L'anarchiste ne baissa pas les yeux. Heureux de l'effet produit, il se mit à rire, d'un petit rire saccadé et nerveux.

— C'est une profession comme une autre, pas vrai, monsieur?

Le capitaine se mordit les lèvres et un grand silence envahit le bureau. Seule, l'horloge impassible comptait les secondes sur la même note triste. Le servant et le fourrier échangèrent un regard inquiet, on savait que le capitaine ne plaisantait pas dans le service. L'officier fit trois pas vers Bridoux, et, très calme, presque paternel, il dit :

— Appelez-moi mon capitaine, mon ami.

L'homme parut comme intimidé; pour la première fois, il baissa les yeux et se découvrit.

— On ne connaît pas encore les habitudes, mon capitaine, fit-il humblement.

— Les habitudes que vous devez prendre ici, mon garçon, reprit le vieux soldat, sont des habitudes de travail, d'obéissance et de discipline. Peut-être n'y êtes-vous point préparé par la vie que vous avez menée jusqu'ici; j'espère, je suis sûr, que vous

allez vous y appliquer de toutes vos forces, avec toute votre bonne volonté, pour me faire plaisir, — insista-t-il, — pour me faire plaisir.

Il s'approcha de la fenêtre et l'ouvrit. Très loin, dominant les collines dans une ombre bleue, pleine de mystère, empanachée de nuages grisâtres, une chaîne de montagnes courait le long de l'horizon, le barrant comme un mur, et la vue, limitée brusquement, s'arrêtait inquiète de l'au-delà caché.

— Les Vosges, dit le capitaine en étendant le bras, de l'autre côté l'Allemagne; et notre devoir ici, c'est de toujours regarder là-bas. Vous avez compris. Allez!

Un sourire mauvais flotta sur les lèvres de Bridoux, il remit sa casquette, tourna les talons et, gouailleur :

— Brave homme, le capitaine, fit-il au servant de garde qui l'accompagnait, mais nous ne croyons pas aux frontières, nous autres anarchistes.

Le soir même, Bridoux, revêtu de l'uniforme de canonier conducteur, prit son service à la batterie. Tout de suite, l'histoire de son étrange présentation se répandit parmi ses camarades. Les bons soldats lui firent grise mine, les mauvaises têtes l'accueillirent comme une recrue solide; mais les uns et les autres ne l'appelaient plus que l'anarchiste.

Miracle inattendu! L'anarchiste devint bientôt, en apparence du moins, le modèle de la batterie. Toujours exact aux rassemblements, très propre dans sa tenue, il avait une énergie et une audace peu commune, montant les chevaux les plus vicieux sans aucun trouble, sautant les obstacles les plus sévères sans la moindre appréhension, très intelligent, s'assimilant rapidement les connaissances de son nouveau métier. Mais tout cela avec une froideur désespérante, sans le moindre enthousiasme. Et quand, désappointés, les trois ou quatre mauvais garnements, qui comptaient sur lui pour grossir leurs rangs, lui disaient : « Eh bien! l'anarchiste, tu fais du zèle? » il répondait en haussant les épaules : « Bah! c'est pour faire plaisir au capitaine. »

Parfois, cependant, le soir, dans la chambrée, sous la lampe fumeuse, dans l'atmosphère âcre et puante qui lui rappelait les bouges de la capitale, Bridoux faisait des discours incendiaires, où les bourgeois, les riches, les chefs, tous ceux qui possèdent, qui dominent et qui commandent étaient fort malmenés.

Dans le râtelier d'armes, les mousquetons montaient la garde; aux murs, sous les paquetages bien rangés, les grands sabres courbés oscillaient comme impatients et, entre deux fenêtres, éclairées en plein par la lampe, une pancarte portait ces mots :

Austerlitz, Friedland, Sébastopol, Solférino! Vieilles gloires inscrites sur l'étendard du régiment et qu'on avait mises là sous les yeux des soldats pour qu'ils y pensent le jour et que, la nuit, ils en rêvent. Défense du territoire, patriotisme, sacrifice! clamaient les mousquetons et les sabres; ordre, discipline, murmuraient les paquetages, tandis que, assis sur son lit, la pipe aux lèvres, intarissable, Bridoux parlait de révolution, d'internationalisme, de suppression des armées et des frontières.

Le capitaine en fut prévenu et, comme un soir, Bridoux s'était montré plus anarchiste que jamais, il le fit appeler le lendemain à son bureau, et de ce même ton calme qui semblait miraculeux dans la bouche d'un pareil colosse, il dit :

— Bridoux, gardez vos opinions pour vous, ici on ignore la politique; je vois que vous n'avez pas compris ce que je vous ai dit le premier jour et cela me fait beaucoup de peine.

Bridoux, dès le début, s'était pris d'affection pour le vieux soldat et lui faire plaisir était devenu le mobile de ses actes. Avec sa haute taille et ses cheveux blancs, le capitaine, qu'on lui avait dépeint comme sévère et dur, et qu'il avait toujours trouvé si doux pour lui, l'anarchiste, lui causait une émotion respectueuse.

— C'est bien, mon capitaine, dit-il, on ne causera plus.

Il tint parole et, malgré les sollicitations des mauvaises têtes, il garda sur ses idées un mutisme absolu, continuant à faire son service correctement, *pour ne pas faire de peine au capitaine*.

L'époque des grandes manœuvres arriva. Avant le départ, devant sa batterie rassemblée en tenue de campagne, le capitaine prit la parole :

— Mes amis, dit-il, nous allons nous préparer à la vraie guerre, tout près de la frontière, sur un terrain que, peut-être, nous arroserons un jour de notre sang. Il faut que tous nous ayons à cœur de nous entraîner pour les luttes futures. Je suis sûr que ni les fatigues, ni les privations n'auront raison de mes artilleurs!

Cela fut dit sur le ton du commandement, sans geste, comme une page de théorie et, du haut du grand cheval d'armes, harnaché en guerre, cette voix massive et sonore fit tressaillir les hommes.

Droit sur son porteur, avec son éternel sourire sur les lèvres, Bridoux eut un haussement d'épaules :

— Des blagues, tout cela! fit-il entre ses dents.

La batterie partit manœuvrer dans la Woevre. Pendant quinze jours, on vécut cette vie saine et rude du soldat en campagne, faite de marches, d'alertes et de combats, où l'on dort, quand on le peut, où l'on dîne, quand on a le temps, où l'on suit sa route, en dépit du vent, de la poussière, du soleil et de la pluie! Vie

réconfortante parce qu'on peut y souffrir, parce qu'on est loin de la foule et du monde, qu'on peut s'isoler dans l'accomplissement de son devoir et oublier tout ce qui n'est pas lui. Alors, tout ce que l'âme contient de noble et de généreux enseveli sous un scepticisme de commande, remonte à la surface. La petite guerre fait rêver de la grande et les fatigues endurées donnent l'âpre volupté du sacrifice. Le moins enthousiaste s'éprend soudain de la gloire, regrette de l'avoir méconnue et, comme dit le troupier, voudrait que ce soit pour de bon!

On n'eut aucun reproche à faire à Bridoux. Comme toujours, il accomplissait sa tâche correctement; mais, tandis que parmi les fracas des canons et le crépitement de la fusillade, devant les accents endiablés de l'infanterie, les charges des cavaliers à fond de train, dans mille clameurs, devant ce spectacle toujours grandiose d'une bataille même figurée, les camarades, le feu aux yeux et le sang aux joues, vibraient d'enthousiasme et s'emballaient comme les autres, Bridoux, toujours froid, conduisait ses deux chevaux comme sur le champ de manœuvre et, regardant dans le lointain les troupes aux prises dans la poussière et la fumée, il répétait son mot désolant : des blagues!

Un soir, on cantonna à Pluxieux, petit village de la Woevre et l'on forma le parc dans un pré où les canons allongèrent leurs cous comme pour dormir. Avant de faire dételer, le capitaine dit :

— Demain, jour de repos, je compte aller visiter le champ de bataille de Mars-la-Tour. Ceux d'entre vous qui voudront m'accompagner seront rassemblés à sept heures, à cheval devant l'église.

Le lendemain, les trois quarts de la batterie étaient là! Bridoux lui-même, au grand étonnement des camarades.

— Cela fera plaisir au capitaine, dit-il assez haut pour être entendu de ce dernier.

Le capitaine fit semblant de ne pas entendre et l'on partit.

C'était un matin de septembre coquet et frais. La campagne s'éveillait en chantant : chant des oiseaux dans les branches, chant des feuilles frémissantes sous la caresse de la brise, chant des coqs claironnant leur salut au soleil, chant du laboureur qui pousse sa charrue là-bas, profilé sur la crête, très grand derrière ses grands chevaux. Tout respirait la paix et la joie d'exister, et les artilleurs humaient à pleins poumons l'air embaumé, tandis que les chevaux allaient, l'encolure basse et les rênes flottantes.

. . . .

Très loin, un bruit sourd retentit. Les artilleurs tressaillirent, les chevaux pointèrent l'oreille. Bêtes et hommes avaient reconnu la voix du canon. D'où venait-elle? Ils avaient laissé leurs pièces

endormies au parc et nulle autre troupe d'artillerie ne manœuvrait dans le pays. Le capitaine prêta l'oreille. Un nouveau coup, porté par la brise, passa par-dessus la petite troupe.

— Le canon allemand, fit-il très grave.

A quelques kilomètres, les Allemands manœuvraient donc, eux aussi. Eux aussi, ils se préparaient donc à cette guerre qu'on dit improbable, voire même impossible... Et soudain, le paysage joyeux, qui riait dans sa parure de paix et de vie, s'assombrit d'un aspect de guerre et de mort. Brusquement, en tumulte, les souvenirs du passé montèrent au cerveau des hommes. Ce sol, foulé aux pieds de leurs chevaux, le sang de leurs pères l'avait arrosé. Alors, s'ils avaient passé sur cette route, ils l'auraient vue encombrée de blessés, de convois, d'hommes enflammés qui couraient à la lutte dont le fracas grondait là-bas, du côté de Rezonville. Ces haies vertes, ces arbres feuillus. ces champs moissonnés d'hier, avaient vu l'ennemi courant à marches forcées pour barrer la route à notre pauvre armée acculée à Metz. Et cela paraissait extraordinaire aux esprits simples des artilleurs que, dans un aussi joli décor, un drame aussi sombre se fût déroulé. Instinctivement, ils se demandaient si demain le même changement à vue n'allait pas s'opérer, si, de nouveau, cette terre n'allait pas devenir un théâtre sanglant dont eux-mêmes, cette fois, seraient les acteurs. Et la grande voix du canon ennemi clamait toujours dans le lointain, comme un écho des luttes passées, comme un appel aux luttes futures.

On traversa Tronville où les coqs sonnaient le réveil. A la sortie du village, le capitaine quitta la route et gravit au galop une sorte de mamelon qui la dominait à droite. Silencieux, les hommes le suivirent. Arrivé sur la crête, il arrêta son cheval et commanda :

— Halte! pied à terre! en cercle autour de moi!

Les hommes obéirent, tandis que les chevaux s'ébrouaient, secouant les sabres et les étriers qui se choquaient avec un grand bruit de ferraille. Le capitaine tira de sa poche une carte d'état-major et s'orienta.

— Ce pays, dit-il, enveloppant l'horizon d'un geste large, a vu nos pères lutter pendant toute une journée contre l'Allemand. c'est le champ de bataille de Mars-la-Tour. Devant nous l'Allemagne! Vionville en Allemagne! Rezonville en Allemagne! Français jadis, ces deux villages nous ont été pris par l'ennemi après un combat terrible dont nous devions sortir vainqueurs si Dieu et Bazaine l'avaient voulu... Nous avons été vaincus.

Alors, un doigt sur la carte, tandis que de l'autre main il

montrait le point dont il parlait, il fit le récit de la grande bataille... Ce fut bref, les hommes écoutaient, anxieux, suivant de l'œil ses moindres gestes, retenant leur souffle pour mieux entendre et sur les visages hâlés passaient comme des reflets d'incendie. Quand, à la fin, il dit comment nos pauvres troupes, victorieuses pourtant sur toute la ligne, malgré l'effroyable charge de la brigade Bredow, malgré les renforts ennemis toujours renouvelés, reçurent l'ordre de reculer, d'abandonner les positions conquises au prix de tant de sang, un grand souffle de colère s'échappa de toutes les poitrines. Moqueur, le canon allemand grondait toujours au loin.

Le capitaine s'était tu; l'œil fixé sur Vionville, il semblait perdu dans la contemplation du clocher du village... Soudain, comme trop longtemps contenues, deux grosses larmes s'échappèrent de ses yeux et coulèrent sur sa vareuse, traçant, dans la poussière qui la maculait, un sillon humide.

— Mon père a été tué ce jour-là, dit-il en essayant de se contenir, il commandait une batterie près de Vionville, un cuirassier allemand lui ouvrit la tête d'un coup de sabre... Il est enterré, là-bas, à Vionville (il fit un effort)... en Allemagne! Ma mère est morte de chagrin..., il ne me reste plus que vous, mes enfants! et vous m'aiderez, n'est-ce pas, vous m'aiderez à me venger de ces gueux!

Debout sur la crête, en plein soleil, avec ses cheveux blancs, ses vêtements couverts de poussière, le poing tendu vers l'Allemagne, il apparut soudain aux artilleurs comme un revenant de la bataille, sorti tout à coup de sa tombe pour l'œuvre de vengeance! Ils serrèrent les poings, une haine immense chargea leurs cœurs. Et, soupçonneux, ils regardèrent Bridoux.

Bridoux pleurait.

Transfiguré, presque beau, paré de ses larmes, il pleurait sans contrainte, cramponné d'une main à l'encolure de son cheval, et cet homme qui ne croyait pas aux frontières, montra lui aussi le poing à l'Allemagne! Le capitaine se retourna, le vit, et lui ouvrit ses bras. Il s'y précipita. Et les deux hommes s'embrassèrent.

. . . .

Bridoux est aujourd'hui maréchal des logis, rengagé à sa batterie. Et quand on lui rappelle ses théories d'antan, l'anarchiste, — car il porte toujours son surnom d'alors, — l'anarchiste hausse les épaules et dit :

— Bah! des blagues! bonnes pour le civil!

C. HARTÉ.

PLEINE LUNE

Au Val d'Amour (Franche-Comté).

Lentement dissipé parmi l'espace immense
L'éclat brillant du jour s'est peu à peu fondu,
Et la lune des nuits dans le divin silence
Surgit, élargissant son disque suspendu.

Elle glisse, elle monte, et sa belle lumière
S'épanche en flots d'argent dans l'air humide et frais,
Grandit en les touchant les formes de la terre
Et de blanches vapeurs habille les forêts.

La tendre nuit s'en vient qui repose le monde.
Lune, quelle douceur et quel apaisement
Tombe aussi bien sur nous de ta figure ronde
Ou du trait délié de ton mince croissant!

Ce soir ton orbe plein, comme une fleur sans tige,
Vacille dans un ciel dont le calme est divin,
Vacille dans un ciel où plane le vertige
De l'espace éternel, insondable et sans fin.

Plus langoureuse encore, ce soir, sous ta caresse,
La terre étend son corps sauvage et sa beauté,
Ses monts comme des seins gonflés qu'un souffle oppresse,
Ses timides vallons, pâles de ta clarté.

Le voyageur s'attarde et ralentit sa marche,
Suspendant en son cœur le désir du logis :
Il écoute un peu d'eau frissonner sous une arche,
Un peu d'air éventer les arbres rafraîchis.

Un chant d'oiseau s'élance et monte à perdre haleine :
C'est un enchantement à plier les genoux!
Du fond de l'horizon jusqu'à ses pieds la plaine
Ondule, avec des plis de vague et de remous :

Son regard familier reconnaît les villages,
Les prés, les champs étroits que l'homme a cultivés,
La ligne des buissons marquant les héritages
Borne des biens acquis et des bonheurs rêvés.

Nul bruit. De loin en loin quelque vitre s'allume,
Puis, peu à peu, glissant au sommeil indulgent,
Sous ce voile léger de lumière et de brume
Le monde humain s'endort, enveloppé d'argent...

Et l'homme, empli de rêve, à nouveau s'achemine
En ce pâle Océan sans rumeurs et sans flots
Où les longs peupliers dressent leur pointe fine
Parmi les saules ronds qui forment des îlots.

Il porte en soi ce ciel et cette lune blanche
Dont la tendre beauté le trouble et lui fait peur :
Ah! quel charme à présent en lui-même s'épanche!
L'émouvant univers est entré dans son cœur!

Si loin que soit la mer, il pense que son onde
Se berce cette nuit sous la même clarté
Et que du même ciel sur la moitié du monde
Descend en même temps même sérénité!

Si hauts que soient les monts dont la muraille grise
S'abaisse vers le val par de grands soubresauts,
Si hauts qu'ils soient là-bas dans la brume indécise
Les monts qui sur leur chef portent les hauts plateaux.

Il pense que le feu de l'astre solitaire,
Aussi pur, aussi doux, brille sur leurs sommets
Pour l'herbe, pour le roc, et pour la silve austère
Où le vent esseulé se lamente à jamais!

Aussi, loin de nos yeux, l'impassible Nature,
Spectacle sans témoins, splendeur que nul ne voit,
Jusque dans les déserts étalant sa parure,
En secrètes beautés se dépense et s'accroît.

Sa solitude ajoute à sa magnificence;
La forêt ténébreuse est une majesté;
Elle est seule, et pourtant une vague présence
Flotte et partout emplit l'espace inhabité.

Quel est l'hôte muet pour qui tu t'es parée,
Si Pan dans les grands bois ne revient plus s'asseoir,
O Nature inhumaine, éternelle et sacrée?
... Et l'obscur voyageur qui marche dans le soir,

Sentant peser sur lui l'effroi d'un grand mystère,
Écoute si dans l'ombre il n'entend pas venir
Le bruit d'un pas divin qui troublerait la terre!
... On n'entend qu'un peu d'eau dans les herbes s'enfuir...

Et voici le village endormi sous la lune :
O toit béni, refuge au détour du sentier!
Des cheveux blonds d'enfants près d'une tête brune,
Des lèvres qui sourient, des yeux pleins d'amitié!

Homme las de la route et las de ta pensée,
Voilà l'asile clos et ceint de bons remparts,
Cette main à ton cou languissamment passée,
Ces yeux de tes enfants avec leurs francs regards.

Le tout petit, comme un oiseau dans la coquille,
Repose à poings fermés aux blancheurs du berceau.
Sous la lampe qui luit, près du feu qui pétille,
Comme il fait clair et doux ici! Comme il fait chaud!

Voilà ton univers dans l'univers immense :
Plus chère que le monde une étroite maison
Où l'Amour se complaît dans les bras du silence
Et qui du seuil ouvert voit tout son horizon.

Laisse le ciel de Dieu sous d'autres latitudes
Mener la belle lune et les étoiles d'or
Et, même sans témoin, jusqu'en des solitudes
La prodigue Nature étaler son décor;

Mais vois, vois seulement, au long de cette allée,
Tes roses se ployer sous le rayon charmant :
Comme ce clair de lune est doux sur ta vallée!
Tu sentiras encor sa douceur en dormant.

Dans l'éclat caressant de sa belle lumière
Tu sentiras le ciel descendre sur ton nid
Et, comme par un autre et rassurant mystère,
Ton humble toit te protéger de l'infini!

Félix Jeantet.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Systèmes et congrès socialistes. — Les théories et les faits. — Souvenirs du congrès d'Amsterdam. — Un Parlement socialiste. — Le programme des internationalistes en 1904.

II. La grève instantanée de Milan. — Comment une ville est privée de pain, de gaz et de transports. — La grève prolongée de Marseille et la création de l'*Union maritime*. — Le retour aux syndicats mixtes.

III. Les classes moyennes en Europe et l'Institut international de Bruxelles. — Le réveil de la petite bourgeoisie. — L'éducation professionnelle et les associations.

IV. L'impôt sur le revenu et le projet du gouvernement français. — L'insatiabilité du fisc et les futures contributions. — Le rentier est-il un parasite?

I

Le socialisme revêt des formes innombrables. Il n'est rien dont on parle plus et qu'on définisse moins. La plupart se contentent d'affirmer que plus l'Etat intervient, mieux il comprend sa mission; ils soutiennent en outre que la propriété collective se substituera peu à peu à la propriété individuelle, sous la double action des mœurs et des lois.

La question la plus importante qui se pose en ce moment est celle-ci : l'évolution économique contemporaine favorise-t-elle le socialisme? A entendre les disciples fidèles de Karl Marx, ceux qui se nomment orgueilleusement les « socialistes scientifiques », la concentration progressive des capitaux, le développement du machinisme, l'extension des grands services privés, sous l'impulsion des sociétés anonymes, tout cela favorise la « socialisation » des richesses, c'est-à-dire la création et le développement des monopoles. L'expropriation de la propriété privée sera d'autant plus facile, nous dit-on, que les propriétaires seront moins nombreux et plus puissants.

La thèse évolutionniste ainsi établie a rencontré, même chez les continuateurs de Marx, des adversaires décidés. Parmi les économistes, M. Paul Leroy-Beaulieu l'a maintes fois et savamment réfutée. Voici qu'un professeur de droit de Paris vient à son tour d'entrer en lice et, dans un livre d'une érudition

sûre[1], il répond par des observations précises aux vagues affirmations du marxisme. « Les prophètes, écrit-il, grossissent facilement par imagination certains faits remarquables du monde moderne, comme les grandes sociétés et les trusts, qui se détachent avec vigueur sur la trame du fond, sans considérer que cette trame est encore constituée par d'innombrables entreprises individuelles qui paraissent douées de résistance considérable[2]. » C'est d'abord la petite propriété rurale dont les statistiques attestent la permanence, si même elles n'enregistrent pas, çà et là, ses progrès. « Les paysans propriétaires forment un bloc résistant que n'entame pas le mouvement contemporain[3]. » Voici ensuite le petit commerce dont nous montrons plus loin la résistance et dont M. Bourguin reconnaît aussi que la position reste ferme[4]. Il n'y a pas jusqu'aux artisans dont la situation s'est maintenue, même dans les grands pays industriels. Sans doute les trusts et les cartels témoignent en faveur de la thèse socialiste. Mais les monopoles de fait, dus souvent aux droits de douane ou à la limitation naturelle de la matière première, tiennent une place restreinte sous le régime efficace de la liberté du travail! Le mouvement de concentration économique n'a donc pas l'ampleur que lui assignent les théoriciens socialistes. « Supposer qu'il aboutira un jour à supprimer la totalité ou même la majeure partie des exploitations indépendantes dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, c'est bâtir une hypothèse en l'air, en dehors des données de l'expérience[5]. »

Cette hypothèse a été cependant reprise et très sérieusement défendue dans les derniers congrès socialistes et notamment au congrès d'Amsterdam. Ils étaient là 400 délégués du socialisme international, formant un petit parlement, où la plupart des nations avaient leur place et où la confusion des langues était aussi redoutable que la confusion des idées. Ce parlement s'est ouvert le 14 août et s'est terminé le 20. On y comptait 106 Anglais, 66 Allemands, 39 Français, 33 Hollandais, 29 Polonais, 15 Américains, 13 Autrichiens, 7 Suisses, 7 Danois et des représentants de l'Italie, de l'Espagne, de la Serbie, de la Bulgarie, de la République Argentine, de l'Australie. Le président Van Kol, de Hollande, avait à sa droite le délégué russe et à sa gauche le délégué japonais. Si tant de pays étaient représentés, les sectes socialistes ne l'étaient pas moins. Les Anglais comptent six organisations socialistes, les Polonais en ont trois, les Serbes en ont

[1] *Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, par Maurice Bourguin, professeur-adjoint à la Faculté de droit de Paris. Un vol. in-8°, Paris, A. Colin, 1904.

[2] *Op. cit.*, p. 330. — [3] P. 331. — [4] P. 332. — [5] P. 333.

deux et les Français se partagent entre guesdistes, jauressistes et allemanistes. Toutes ces sectes ont leurs pontifes et leur programme particulier, mais un idéal commun de lutte et de rénovation sociale. Parmi les socialistes les plus connus du Congrès, nous citerons MM. Bebel, Enrico Ferri, Vandervelde, Adler, Kautsky, Anseele, Jules Guesde et Jaurès.

Comme dans tous les congrès, les « vœux » furent discutés et adoptés avec une chaleur d'autant plus grande que la température était sénégalienne : vœux sur le 1er mai, sur la journée de huit heures, sur la colonisation, sur l'antimilitarisme, sur la grève générale. Ce dernier mérite d'être cité, car il trahit les hésitations des délégués d'Amsterdam.

Le Congrès...

Déclare la grève générale, si l'on entend par là la cessation complète de tout travail à un moment donné, inexécutable, parce qu'une telle grève rendrait chaque existence, celle du prolétariat comme toute autre, impossible;

Considérant que l'émancipation de la classe ouvrière ne saurait être le résultat d'un tel effort subit; qu'il est, au contraire, possible qu'une grève se trouverait être un moyen suprême d'effectuer des changements sociaux de grande importance, ou de se défendre contre des attentats réactionnaires sur les droits des ouvriers;

Avertit ceux-ci de ne point se laisser influencer par la propagande pour la grève générale, dont se servent les anarchistes pour détourner les ouvriers de la lutte véritable et incessante, c'est-à-dire de l'action politique, syndicale et coopérative;

Et invite les ouvriers à augmenter leur puissance et à raffermir leur unité, en développant leur organisation de classe, puisque de ces conditions dépendra le succès de la grève *politique*, si celle-ci, un jour, se trouvait être nécessaire et utile.

Voilà une résolution aussi ambiguë que redondante, et nous défions les ouvriers socialistes de savoir désormais s'ils doivent, oui ou non, tenter quelque grève générale[1]. On sait que celle-ci est par essence un mouvement révolutionnaire. Les congressistes d'Amsterdam ne sont donc plus les révolutionnaires d'antan? Alors, que sont-ils? C'est ce que nous allons voir par la fameuse résolution qui mit aux prises M. Bebel et M. Jaurès. On connaît les deux écoles socialistes internationales; l'une réclame le collectivisme intégral, et pour y arriver, la lutte des classes, sans

[1] En France, les socialistes, partisans de la grève générale, appartiennent à la Confédération générale du travail, organe des syndicats ouvriers révolutionnaires. Cette Confédération a tenu, cette année, le 11 septembre, à Bourges, son 14e congrès national corporatif.

compromission et sans alliance aucune avec des partis non socialistes; l'autre veut les réformes immédiates, et, tout en restant fidèle à l'idéal collectiviste, elle accepte la collaboration des partis politiques, quels qu'ils soient. M. Bebel, député allemand, a défendu la première thèse, et M. Jaurès, député français, s'est fait le champion des idées possibilistes et réformistes.

Ce fut d'abord en une séance de commission, le lundi 15 août, que les tenants des deux écoles se mesurèrent. On avait là comme une « répétition » des harangues qui devaient passionner le nouveau parlement d'Amsterdam. Tous les grands chefs du socialisme prirent la parole.

M. Jules Guesde. — Nous ne venons pas chercher, dans un congrès international, des armes pour une lutte que nous livrons à l'intérieur de notre pays. Ce que nous avons voulu, c'est indiquer une déviation qui devient un mal international.

M. Jaurès. — Si, profitant du régime républicain, nous croyons que l'intérêt de notre prolétariat nous oblige à aider la bourgeoisie républicaine à résoudre de graves problèmes, tels que ceux de l'instruction ou de la sécularisation de l'Etat, nous ne trahissons pas le principe de la lutte des classes, non plus que l'intérêt du prolétariat qui est notre loi suprême.

M. Kautsky. — Nous acceptons la politique réformiste, quand le socialisme ne s'appuie que sur la bourgeoisie démocratique qui veut rénover notre régime social, mais nous ne l'acceptons pas, comme les amis de Jaurès quand ils s'allient à ceux qui flattent le roi d'Italie, à ceux qui ont sur la conscience le crime de Kischineff.

M. Bebel. — Jaurès se fait l'avocat de la république, je dois me faire l'avocat de la monarchie. En Allemagne nous avons eu des grèves, mais jamais la force armée n'est intervenue. En est-il de même en France, en Suisse, au Colorado?

M. Jules Guesde. — La république comme la comprend Jaurès est la pire des banqueroutes de la démocratie. L'émancipation intellectuelle et morale ne précédera pas, mais suivra l'affranchissement économique et social. Le prolétariat ne veut pas l'aumône; il veut la table tout entière.

Le vendredi 18 août eut lieu la séance publique. Tout ce que la dialectique, le sophisme, la passion peuvent fournir d'arguments, M. Jaurès le fit éloquemment servir à la défense des socialistes ministériels de France. Il reprocha aux délégués allemands de n'être ni des socialistes parlementaires, ni des socialistes révolutionnaires. Mais M. Bebel bondit sous la critique. Il refit le procès de la république bourgeoise et déclara que les quelques réformes obtenues en France amusaient la démocratie,

en la détournant de la lutte active et permanente. Qu'arrive-t-il? C'est que tous les éléments jeunes, ardents, désintéressés du socialisme vont grossir les rangs de l'anarchie et sont perdus pour l'armée socialiste. Le congrès, secoué par l'éloquence entraînante de Bebel, fit au vieux lutteur une longue ovation et quand il s'agit de voter, la motion du député allemand triompha. C'était une nouvelle affirmation des décisions jadis adoptées au congrès de Dresde et qui, à Amsterdam, furent ainsi formulées :

« Le congrès, persuadé, contrairement aux tendances révisionnistes existantes, que les antagonismes de classe, loin de diminuer, vont s'accentuant, déclare :

« 1° Que le parti décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, — dans les conditions politiques et économiques basées sur la production capitaliste, — et ne saurait, par suite, approuver aucun des moyens de nature à maintenir au pouvoir la classe dominante ;

« 2° Que la démocratie socialiste ne saurait accepter aucune participation au gouvernement dans la société bourgeoise, et ce, conformément à l'ordre du jour Kautsky voté au congrès international de Paris, en 1900. »

Tel est le programme déjà ancien que les socialistes d'Amsterdam ont remis en honneur. La plupart des journaux, français et étrangers, ont commenté la « défaite » des socialistes révisionnistes et particulièrement de M. Jaurès. Si le vote leur fut défavorable, leur influence ne fut pas amoindrie. Ils répondaient avec raison que, dans aucun parlement européen, les socialistes ne sont aussi puissants qu'en France. Devant eux s'inclinent les ministres dociles et les majorités serviles. Qui ose parler de défaite, lorsque les socialistes français règnent sans gouverner et que toujours ils sont obéis! Est-ce en Allemagne, en Autriche, en Italie, que pareille tactique aurait pu réussir? Que chacun reste donc « nationaliste » en son pays et « internationaliste » dans les congrès! La vraie tactique est celle que couronne le succès. Telle fut la conclusion qu'emportèrent les socialistes d'Amsterdam. Au soir de la dernière journée du congrès, alors que les réformateurs discouraient joyeusement de tout, même du « surhomme », un journaliste hollandais appela M. Jaurès, le « surfarceur ». Le mot fit fortune et vola de bouche en bouche. Doit-on le dire?

II

Tandis que les théoriciens socialistes s'agitent dans les congrès, les praticiens cherchent à s'emparer de la rue. Qu'est-ce que la rue? demandait-on à Garibaldi. Et le fougueux agitateur répon-

dait : « C'est la foule qui passe, tranquille quand on l'amuse, et qui se révolte quand on la fâche. » Les Italiens connaissent merveilleusement ces choses. Chez eux la colère succède sans transition à la plus aimable paresse et, comme au théâtre, les poignards alternent avec les tambourins. La grève de Milan vient d'être un essai hardi de révolution « instantanée ». Voici les faits :

Du 8 au 15 septembre dernier, en trois endroits du territoire italien, à Buggerru (Sardaigne), à Castelluzzo (Sicile) et à Sestri Ponente, près de Gênes, des troubles eurent lieu qui forcèrent les carabiniers à intervenir. Des ouvriers furent tués. Grande fut l'émotion dans les milieux populaires, à Milan surtout où le parti socialiste est fortement organisé. Le jeudi soir, 15 septembre, les chefs socialistes organisèrent un meeting de protestation et l'ordre du jour suivant fut adopté : « L'assemblée des ouvriers réunis à la Bourse du travail, à la suite de nouveaux massacres causés par la passion sanguinaire des bandits du gouvernement homicide, vote la grève générale en signe de protestation et d'indignation, afin que la troupe n'ait plus à intervenir dans les conflits entre le capital et le travail[1]. » Deux discours avaient particulièrement impressionné l'assemblée, ceux des deux directeurs de l'*Avanguardia socialista*, MM. Mocchi et Labriola. Ce furent eux qui donnèrent à la grève son impulsion et au soulèvement son programme.

La première démarche de la Commission exécutive, à laquelle le meeting du 15 septembre avait donné plein pouvoir, fut pour les journaux. Défense fut faite à la presse de publier aucun journal, mais la Bourse du travail conservait son organe. Les grévistes vinrent surveiller les ateliers et aucun ouvrier typographe ne put reprendre son service. Le 16 septembre, les délégués de la grève empêchèrent, par persuasion non moins que par la force, les ouvriers de réintégrer les boulangeries et les autres magasins d'alimentation. Le gaz fit défaut. Les tramways se mirent en grève et les fiacres eurent la défense de circuler. Le samedi 17 septembre, la situation s'aggrave, les magasins se ferment, les étrangers quittent la ville, dont l'aspect désolé rappelle les villes mortes de la Péninsule. Le service postal est assuré par les soins des carabiniers. Le dimanche 18 septembre on apprend que les ouvriers des chemins de fer refusent de participer à la grève et que les communications étant maintenues, les vivres comme les troupes ne cesseront d'arriver. Le Comité de la grève comprend alors que la partie est perdue et il publie le manifeste suivant : « La Bourse du travail, au nom du prolétariat

[1] *Corriere della sera*, 21 septembre 1904.

milanais, s'est virtuellement rendu maître des pouvoirs publics et, à l'heure qu'il est, gère, de fait, le mécanisme administratif et politique de la cité. Il est certain qu'un tel événement sort des limites étroitement légales d'une démonstration de force et de solidarité; car il prend la signification profondément révolutionnaire d'une Commune de prolétaires. » (*Corr. della sera*, 21 sept. 1904.)

Telle a été la grève de Milan, la plus rapide et la plus complète que nous ayons encore enregistrée en Europe. Elle a réussi quelques jours, grâce à la faiblesse — d'aucuns diraient la lâcheté — d'une municipalité qui céda à la peur collective. Elle eût duré plus longtemps, sans le refus très net des ouvriers des chemins de fer de s'associer au mouvement révolutionnaire. Grâce à eux, la « commune » de Milan n'eut qu'une vie éphémère et un seul assassinat déshonora la cité. On connaît l'épilogue de la grève. Le gouvernement italien, obligé de désapprouver ses amis de la gauche, abandonné du parti socialiste, crut que sa majorité était perdue. Il savait, en outre, que les chefs socialistes, profitant d'une trop longue impunité, soulevaient, çà et là, les passions populaires. Il voulut rassurer l'opinion et n'hésita pas à dissoudre la Chambre des députés. Au moment où nous écrivons, les élections ont lieu, et le manifeste ministériel précise ainsi la situation : « Les tyrannies des partis extrêmes ont montré que si elles réussissent parfois à soulever les masses populaires, même sans raison sérieuse, elles n'ont aucun pouvoir pour empêcher les pires excès, et elles assument la responsabilité d'actes qu'aucun honnête homme ne saurait approuver. » Nous verrons ce que le peuple, en ses comices, répondra au manifeste du gouvernement.

*
* *

A Marseille, une longue grève, énervante et désastreuse pour la grande cité, a montré, elle aussi, la puissance des chefs socialistes. Sont-ils vraiment socialistes, ou bien internationalistes, ou simplement révolutionnaires? Pour qui travaillent-ils? Pour eux, pour le peuple ou pour l'étranger? Nous connaissons les motifs avoués de la grève, mais qui saura jamais les raisons cachées, les lâches compromissions, les pactes secrets qui décident une grève et qui la prolongent au grand détriment des travailleurs? Le 24 août dernier, le port de Marseille devenait désert et le *Journal officiel* publiait la note suivante : « En présence du désarmement général des navires de la marine marchande à Marseille, l'administration des postes a pris, de concert avec le ministre de la marine, les dispositions pour assurer dans la mesure du possible le service des dépêches et celui des colis postaux. » Que s'était-il passé?

Dès la fin de juillet, matelots et dockers crurent devoir reprendre la coutume de « l'index » et demandèrent le déplacement ou le remplacement d'officiers ou de contremaîtres « qui avaient cessé de plaire ». Plus d'une fois, la mise à l'index avait réussi et rien ne faisait prévoir qu'il n'en serait pas de même au mois d'août 1904. Les Compagnies allaient-elles céder? Quelques-unes semblaient incliner vers la résistance, d'autres voulaient à tout prix éviter la grève. Le 22 août, les contremaîtres des quais, mécontents des dockers, après s'être assuré l'appui des états-majors de la marine, adoptèrent un ordre du jour de protestation et déclarèrent que le mardi 23 août, à midi, ils cesseraient leur travail et ne le reprendraient que le jour où ils auraient reçu toute garantie pour l'accomplissement de leur service. Cette décision connue, les officiers des états-majors votèrent à leur tour la cessation de tout service à partir du 23 août. C'était la grève générale de la marine marchande. Enfin, le syndicat des armateurs déclara à son tour qu'il entendait « faire sienne la cause de tous ceux que frappent les index arbitraires », et il annonça que l'armement attendrait « que les ouvriers de toutes les catégories revinssent à la conscience du mal qu'ils causent en perpétuant le désordre ».

Du côté des dockers et des inscrits maritimes, le mot d'ordre des syndicats annonça d'abord la résistance à outrance et l'appel à tous les syndicats de France. Mais, pour la première fois, ils sentirent devant eux une telle entente et une telle volonté que les chefs du mouvement ouvrier, dès la fin du mois d'août, se prêtèrent aux négociations. Nous ne rappellerons pas ces négociations qui pendant tout le mois de septembre réunirent les représentants des ouvriers et des armateurs, ni les essais de conciliation, ni l'arbitrage que nombre d'ouvriers refusaient.

Cependant l'accord finit par s'établir et, au commencement d'octobre, les conditions de l'arbitrage furent acceptées. Combien durera l'entente? Nul ne le sait; mais la grève a une conséquence heureuse, c'est la fondation, à Marseille, d'un groupement professionnel qui peut avoir une influence décisive : l'*Union maritime*.

C'est un syndicat mixte réunissant des patrons et des ouvriers de l'industrie maritime. Ce syndicat a ses statuts; il fixe pour ses membres les conditions du travail, les prix de la journée et il offre aux ouvriers qui en font partie des avantages économiques déterminés. C'est un syndicat d'union, d'entente, de paix sociale. Déjà de grands ports comme Gênes et Anvers ont vu des groupements professionnels du même ordre créer entre le capital et le travail une union féconde. Les armateurs de Marseille avaient de nombreux motifs de fonder un syndicat nouveau en face des syndicats plus politiques que professionnels dont souffre la grande cité. Ils

savaient qu'ils répondaient aux vœux de la population ouvrière stable et laborieuse. Enfin, l'échec relatif de l'arbitrage et des anciens contrats collectifs leur faisaient un devoir de rechercher, dans un organisme nouveau, les éléments pacifiques de l'organisation du travail. Tout cela était d'autant plus urgent que les autorités publiques avaient, à plusieurs reprises, manifesté une véritable partialité en faveur des syndicats ouvriers révolutionnaires. Ainsi s'explique la création de l'*Union maritime*.

* * *

Le syndicat mixte est-il viable, en France, au commencement du vingtième siècle? Les faits donnent une réponse affirmative. Dans nos campagnes, le syndicat mixte agricole a fourni des résultats inespérés. M. Emile Duport qui, dans le sud-est de la France, a imprimé au mouvement syndical un magnifique essor, disait à Lyon, lors de la « semaine sociale » dont on a tant parlé : « Il n'y a pas d'hésitation possible, les syndicats agricoles doivent être mixtes, c'est-à-dire formés à la fois des patrons et des ouvriers, afin de faire œuvre d'union et non de combat et que tous coopèrent à l'amélioration commune de leur sort. Le syndicat mixte communal est la forme qui s'impose pour obtenir le maximum d'action sociale [1]. »

Dans les villes, les syndicats mixtes ont rencontré plus de difficultés, mais ils ont réussi lorsqu'ils ont eu à leur tête des hommes persévérants et dévoués. On leur a opposé parfois, dans le monde catholique, les syndicats purement ouvriers, et on soutenait que ceux-ci répondaient mieux aux besoins du temps et aux aspirations populaires. La réponse vient d'être donnée par M. G. Fagniez, membre de l'Institut. « Si les critiques qui mettent en jeu le fonctionnement des syndicats mixtes semblent reposer sur un malentendu, dit-il, celles qu'on adresse à leur esprit paraissent tout d'abord tourner en leur faveur. S'il est vrai, — et comment contesterait-on une vérité aussi banale? — que rien ne peut faciliter davantage l'accord des intérêts que la communauté des sentiments, comment mettre en question le principe évidemment si fécond sur lequel sont fondés les syndicats mixtes? Il faut, au contraire, en proclamer la légitimité et l'efficacité [2]. » Ce principe est celui de l'harmonie chrétienne opposé au principe de l'antagonisme des classes. En fait, les syndicats mixtes et les syndicats purement ouvriers réussissent suivant les milieux et les

[1] *Semaine sociale de Lyon*, 1er-7 août 1904, C.-R , 10, quai Tilsitt, Lyon.
[2] *Corporations et syndicats*, par Gustave Fagniez, membre de l'Institut. Paris, Lecoffre, 1904, p. 159. (L'ouvrage fait partie de la Bibliothèque d'économie sociale, publiée sous la direction de M. Henri Joly, de l'Institut.)

administrateurs qui les dirigent. Ni les uns, ni les autres n'ont eu jusqu'ici, en face des syndicats révolutionnaires, une influence prépondérante. L'exemple de Marseille est un stimulant pour les fondateurs des syndicats mixtes, tandis que le livre de M. Fagniez leur apporte un précieux encouragement [1].

III

Berne, Bâle, Bruxelles, La Haye se disputent les offices internationaux, les congrès, les instituts où se rencontrent idéalistes et réalistes de toute race et de tout pays. Il se forme ainsi des villes « internationales », et Bruxelles occupe une place de choix dans les sympathies européennes. C'est là qu'on a établi le siège d'un *Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes* [2]. Ce titre est un peu long; il a dû être inspiré par nos voisins d'Allemagne qui aiment à se dire membres d'une association appelée : *Internationaler Verband zum Studium der Verhältnisse des Mittelstandes*. Mais quel est ce problème offert aux délibérations d'un Institut international? Est-ce un problème économique, moral ou juridique?

Voici les trois premiers articles du règlement de cet Institut :

Article premier. — Il est fondé un Institut international pour l'étude et la discussion des questions économiques concernant les classes moyennes, à l'exclusion de toutes questions confessionnelles ou politiques, même si leur connexité avec les intérêts économiques des classes moyennes était évidente.

Art. 2e. — L'Institut s'abstiendra de toute propagande en faveur d'un programme de réformes, ainsi que de toute intervention dans les groupements intéressés.

Art. 3e. — L'Institut recueille tous les faits et documents concernant les classes moyennes, dans le but d'en faire la matière de ses études collectives et de faciliter les études personnelles de chacun de ses membres.

Le secrétariat de Bruxelles centralisera et communiquera les actes des pouvoirs publics intéressant la classe moyenne, tels que lois, projets de loi, arrêtés, décrets, rapports et documents parlementaires. Il en sera de même des documents relatifs aux corporations, aux syndicats, aux institutions de crédit. Mais en quoi consiste le problème?

[1] G. Fagniez, *op. cit.*, p. 162 et suiv.

[2] Cet Institut a été décidé à Stuttgart les 1er et 2 septembre 1903. Les fondateurs, originaires de divers pays, ont établi leur secrétariat permanent à Bruxelles, rue de l'Association, 47.

*
* *

Sous le nom de « classe moyenne », de *Mittelstand*, les réformateurs français, belges et allemands s'occupent spécialement de l'habitant des villes, du petit producteur et du petit négociant. Il y a trente ans, nombre d'économistes de l'école anglaise et la plupart des théoriciens socialistes affirmaient comme fatale la disparition de la petite bourgeoisie. Les uns saluaient cette disparition comme un progrès, les autres la redoutaient comme un désastre, mais elle était inéluctable, disaient-ils, en raison des modernes conquêtes du machinisme et de la concentration des fortunes. Il ne devait plus y avoir place que pour deux classes de producteurs et de vendeurs : la première composée de capitalistes destinés à devenir toujours plus riches et la seconde, faite de prolétaires, condamnés à devenir toujours plus pauvres. Ces prédictions pessimistes furent démenties par la statistique, déjouées par les observations d'économistes comme MM. Paul Leroy-Beaulieu, Schmoller, Brants et en fin de compte combattues par les intéressés eux-mêmes, qui déclarèrent, en maint pays, ne pas vouloir mourir. Il n'y a rien de tel pour conserver la santé. Ainsi se résout, à la satisfaction générale, le problème des classes moyennes; celles-ci veulent maintenir leur place, prendre pour cela les moyens nécessaires et s'appuyer sur l'ensemble des forces que l'étude attentive des faits leur signale et leur recommande. Trois forces méritent particulièrement d'être mises en lumière: *l'éducation professionnelle*, *le syndicat*, *le crédit mutuel*.

L'éducation professionnelle commence dès l'école primaire, lorsque l'enfant apprend à parler et à écrire correctement sa langue, à calculer et à connaître les éléments de l'histoire et de la géographie. Il y a des villes, comme Bâle, où l'enseignement primaire est supérieurement orienté vers les carrières usuelles et mérite d'être signalé à l'attention de l'Institut international de Bruxelles. Puis vient pour l'enfant l'apprentissage et l'école professionnelle proprement dite. Mais dans le premier cas rien n'empêche que le jeune apprenti, retenu pendant la journée à l'atelier patronal, n'ait à sa disposition des cours du soir. Ce qui manque un peu partout, c'est un apprentissage sérieux. L'Allemagne l'a compris et a voulu depuis trente ans que les lois et les règlements fissent une place importante à l'action des corporations. Par elles l'apprentissage a été contrôlé, développé et très heureusement perfectionné. Les expositions locales sont, en outre, pour l'apprenti la leçon de choses la plus utile, lorsque les explications lui sont données par des hommes compétents. Telle a été l'expo-

sition récente du petit outillage à Gand[1], organisée par les soins d'un maître éminent de l'Université de Gand, M. O. Pyfferoen, président de la Société belge d'économie sociale. Déjà auparavant nombre de syndicats avaient stimulé patrons, ouvriers et apprentis par la création de magasins d'exposition et de vente dont toute la corporation profitait. Il faut citer les horlogers de Berlin, les tailleurs de Magdebourg, les ébénistes de Munich et les ébénistes de Mayence[2].

Ainsi apparaît la puissance du syndicat dont les petits patrons et les petits négociants se sont servi avec succès dans la plupart des pays. Trois types de syndicats peuvent être recommandés : le syndicat pour l'achat des matières premières, le syndicat d'outillage et le syndicat de vente. Le premier a fait ses preuves dans tous les pays et il a lutté avantageusement contre les sociétés coopératives. On devine que, pour se fonder et réussir, il doit avoir à sa tête des hommes d'initiative, d'expérience et de dévouement. A peine créé, on le voit attirer à lui nombre de petits producteurs ou négociants qui, individuellement, étaient impuissants à lutter contre la concurrence des grands établissements. Ils reconnaissent bien vite les avantages du syndicat : 1° celui-ci centralise les capitaux nécessaires aux achats et obtient des prix de faveur refusés à chaque travailleur isolé ; 2° il n'a pas les frais généraux des sociétés coopératives, puisque les maisons de détail des syndiqués constituent autant de « succursales » du syndicat central ; 3° les produits vendus, à prix égaux et à qualité égale, s'écoulent d'autant plus facilement que chaque syndiqué opère dans un rayon limité qu'il connaît à fond et où ses relations de bon voisinage lui assurent un débouché constant. Le syndicat d'outillage, dont on trouve, en Bavière, d'excellents modèles, vend ou loue des machines, moteurs et outils nécessaires aux petits producteurs[3]. Enfin, le syndicat de vente a pour objet l'écoulement des produits manufacturés à domicile et qu'une installation centrale met à la disposition des consommateurs. Il imite les grands magasins, il affiche les prix des objets et exige souvent le paiement au comptant. Voilà d'habiles combinaisons qui encouragent la petite bourgeoisie et l'enhardissent dans la lutte quotidienne contre les sociétés coopératives et les grands magasins.

Une troisième et dernière force des classes moyennes est le crédit mutuel. On a souvent rappelé l'initiative prise en Allemagne par Schulze-Delitsch et Raiffeisen et le succès obtenu par les

[1] Voy. *le Correspondant*, 25 août 1904.

[2] H. Lambrechts, *le Problème social de la petite bourgeoisie*. Bruxelles, Société belge de librairie, 1902.

[3] H. Lambrechts, *op. cit.*, p. 322 et suiv.

institutions de crédit populaire. Dans tous les pays où les banques populaires ont réussi, elles ont été des caisses d'épargne et des banques d'avance, établies sur la solidarité absolue de leurs membres. Elles ont groupé, dans des circonscriptions peu étendues, des personnes laborieuses et probes, agréées par un comité d'admission. Elles se sont interdit toute opération de banque qui ne rentrait pas exclusivement dans l'œuvre limitée du crédit collectif.

*
* *

Tels sont les faits que l'Institut international de Bruxelles aura pour mission de centraliser et de faire connaître. Il appartenait à la Belgique d'être à la tête de ce mouvement international, car elle a, par ses congrès « de la petite bourgeoisie », réveillé l'opinion et rendu courage aux classes moyennes. Lorsqu'en 1899, on apprit que sur l'initiative de M. O. Pyfferoen, un congrès international allait réunir, à Anvers, les défenseurs de la petite bourgeoisie, l'accueil fut, dans la plupart des milieux, très réservé, sinon indifférent. Certains groupes socialistes, habitués aux seules revendications du « quatrième état », s'étonnèrent que d'autres eussent aussi leurs griefs. Quant aux hommes politiques, ils crurent que l'opinion se désintéresserait de ce mouvement social, et, sauf quelques honorables exceptions, négligèrent de témoigner leur sympathie. Aujourd'hui, la faveur se tourne vers les classes moyennes, dont l'ancien ministre du travail, M. A. Nyssens, disait au Sénat de Belgique : « Nous pouvons soutenir avec raison que, depuis longtemps, la Belgique vit sous un régime démocratique dans le sens le meilleur et le plus élevé de l'expression et que, abstraction faite des considérations politiques et électorales, nous nous trouvons depuis des années dans une situation qui permet à l'homme intelligent, capable et soigneux, fût-il de l'origine la plus humble, de se créer un modeste patrimoine et de s'élever dans l'échelle des conditions sociales. Je dois dire que c'est grâce à cette bourgeoisie, à cette petite industrie, à ces petits artisans que l'ascension des ouvriers vers les situations les plus élevées de la société a toujours été possible [1]. »

Ce serait une grande illusion de croire à une transformation rapide de la condition de la petite bourgeoisie. En Belgique, où depuis plusieurs années l'effort de l'initiative privée est manifeste, encouragée du reste par les subsides de l'Etat, il y a à peine dix syndicats de petits patrons qui fonctionnent avec quelque succès. Parmi eux il faut citer les tapissiers de Gand, les boulangers d'Anvers. On trouve encore çà et là de petites sociétés coopéra-

[1] Séance du 24 juin 1896.

tives de patrons, comme celle des coiffeurs de Gand. La seule association puissante est celle des voyageurs et des employés de commerce [1]. Un de nos amis de Belgique nous écrivait récemment : « Les petits patrons et surtout les petits commerçants ne sauraient trouver dans la coopération les mêmes avantages que l'ouvrier et le paysan. Ils sont des « concurrents », des « rivaux » dont la supériorité individuelle leur permet, seule, de soutenir avec succès la lutte commerciale. Le meilleur conseil qu'on puisse leur donner, c'est d'acquérir une forte éducation professionnelle et de s'assurer sur le marché une place prépondérante. Quant à l'association, elle doit être surtout l'arme défensive contre les autres classes sociales. »

En Belgique, comme en Allemagne, l'appui du gouvernement est acquis à la petite bourgeoisie. Grâce aux travaux de M. H. Lambrechts, le ministère de l'industrie et du travail sait où doit se porter l'effort administratif. Quant à l'Institut international de Bruxelles, nous lui reprocherions volontiers d'avoir fait une place trop grande aux professeurs et aux fonctionnaires et d'avoir oublié les principaux intéressés. Puisque des congrès belges avaient très heureusement réuni les représentants les plus autorisés des classes moyennes, pourquoi n'a-t-on pas fait appel à leur expérience et à leur habileté professionnelle? On nous dit que cet Institut international veut surtout « étudier »; c'est très bien, mais il faut « conclure » et ce sont les conclusions que nous attendons dans l'avenir.

IV

Les idées fausses sont, comme les microbes, mêlées à l'air que nous respirons; les plus forts tempéraments s'en imprègnent; les plus faibles n'y résistent pas. En matière d'impôts, les idées fausses voltigent à l'infini. Des milliers de gens, — bien intentionnés, — répètent qu'il faut enfin taxer le « revenu », sans se douter que ce sont déjà nos revenus qui paient une très large part des contributions nationales. D'autres estiment que le seul moyen d'établir, en France, la justice dans l'impôt, c'est d'introduire l'impôt « global » sur le revenu individuel. D'autres, enfin, veulent que l'impôt global sur le revenu soit « progressif », afin de corriger les inégalités sociales. Tous les projets de réforme fiscale, même celui du gouvernement, trahissent leur origine; ils émanent des cercles radicaux et portent, en plusieurs de leurs dispositions, l'estampille socialiste. Cependant, certaines innovations fiscales

[1] Cette société a établi des sections dans chaque ville; elle a organisé des cours, des mutualités, des soirées d'agrément. Elle compte dix mille membres et elle appuie la politique du ministère catholique.

sont utiles, comme celle qui ferait un traitement de faveur aux familles nombreuses. Nous reconnaîtrons avec impartialité tout ce qui nous paraîtra un progrès dans notre organisation financière.

On peut concevoir et il existe, en effet, deux types d'impôt sur le revenu : le type allemand, l'*Einkommensteuer*, qui frappe le revenu *personnel* et *global*, et le type anglais, l'*Income tax*, qui atteint les différentes sources *réelles* du revenu. Dans le premier cas, chaque contribuable doit déclarer la totalité de son revenu, et celui-ci est soumis au contrôle administratif et à une officielle taxation; dans le second cas, le fisc n'atteint pas directement la personne, mais les diverses branches du revenu, la terre, les maisons, les valeurs mobilières, la profession. Avec le système anglais, l'impôt est perçu à la source même du revenu, et le contribuable peut, s'il le veut, déclarer tel ou tel revenu spécial, mais il n'y est point obligé. Ce deuxième système convient à un peuple libre, pour lequel l'indépendance individuelle est un droit non moins qu'une tradition.

Quel système propose le gouvernement par l'organe de M. Rouvier, ministre des finances [1]? C'est un impôt général sur le revenu, s'ajoutant aux nombreuses taxes qui déjà nous grèvent : à l'impôt foncier, à l'impôt sur les valeurs mobilières, nominatives et au porteur, à l'impôt des patentes, etc. Nous laissons de côté les impôts indirects qui naturellement subsisteront.

Mais, en quoi consiste la grande réforme du ministère? Elle supprime deux anciennes contributions directes : l'impôt personnel mobilier et la contribution des portes et fenêtres. Elle les remplace : 1° Par une taxe personnelle graduée suivant la fortune de l'habitant; 2° Par une taxe sur le loyer d'habitation.

La taxe personnelle, — chère aux socialistes, — sera établie par taxation administrative. Le contrôleur des contributions directes, assisté d'un personnel désigné par l'article 18, sera chargé, dans chaque commune, d'établir le revenu global de l'habitant. A la campagne, cette taxation sera plus facile qu'en ville, mais, dans tous les cas, il faut s'attendre à l'inquisition bureaucratique. Cette taxe personnelle sera de 1,50 pour 100 du revenu à partir de 20 000 francs; mais la taxe étant « dégressive », elle ira en diminuant en raison de la diminution des revenus. Elle sera de 1,35 pour 100 pour les revenus de 15 à 20 000 francs; elle descendra par échelons successifs et ne sera plus que de 0,23 pour 100 pour les revenus de 501 à 1000 francs. Mais voici la vraie pensée démocratique. Le bénéfice de l'exemption d'impôts est accordé aux personnes dont le revenu ne dépasse pas :

[1] Le projet du gouvernement a été déposé le 16 juin 1903.

500	francs dans les communes de	2 000 hab. et au-dessous;	
750	—	—	2 001 à 5 000 hab.
900	—	—	5 001 à 10 000 —
1 200	—	—	10 001 à 30 000 —
1 600	—	—	30 001 hab. et au-dessus;
2 000	— à Paris.		

Des déductions sont en outre accordées aux contribuables à raison de leurs charges de famille.

Si nous considérons la seconde réforme, nous voyons que la taxe sur le loyer sera de 4 pour 100 de la valeur locative, mais le projet décide que des réductions seront encore acquises aux petits contribuables, suivant la quotité de leur revenu.

Voilà le plan général de la réforme financière; que faut-il en attendre? C'est ce que l'administration a essayé de connaître par une ingénieuse enquête dont l'idée est louable et mérite toute approbation. Comme il y a deux projets en présence : celui de M. Rouvier et celui de la Commission de la législation fiscale, il était utile que l'enquête cherchât à connaître ce qu'il adviendrait des deux nouveaux systèmes de taxation soit quant au contribuable, soit quant à l'Etat. Cette enquête a été faite dans trente-six départements, par les agents des contributions directes[1]. On peut d'ores et déjà conclure, d'après les rapports officiels, que l'estimation des revenus individuels a été dans mainte commune très difficile et très aléatoire[2]. On remarque, en outre, que la propriété foncière sera plus durement frappée que les autres éléments de la richesse nationale; quant aux bénéfices du commerce et de l'industrie, leur détermination a soulevé, dit le rapport, « des difficultés insurmontables », notamment à Lyon et à Marseille[3]; enfin les grosses fortunes mobilières paraissent devoir échapper, ne serait-ce que par les placements hors frontière, aux recherches fiscales. Déjà aujourd'hui la Suisse, la Belgique et l'Angleterre offrent aux capitaux français le plus précieux des refuges. Ce qu'on ne saurait trop répéter, c'est que notre système d'impôts est supérieur au régime financier de la plupart des Etats; c'est lui qui nous a permis de supporter les charges écrasantes de la guerre de 1870; c'est lui qui nous permet de faire honneur à un budget dont le chiffre sera, l'an prochain, de 3 617 321 759 francs.

[1] Chambre des députés, annexe au projet de loi portant suppression des contributions personnelles mobilières et des portes et fenêtres, déposée 20 octobre 1904.

[2] *Loc. cit.*, p. 7.

[3] *Loc. cit.*, p. 9.

*
* *

Quel que soit du reste le système adopté; que M. Rouvier triomphe, — ce qu'il ne désire guère, — ou que nos anciennes taxations soient maintenues, les contribuables connaîtront toujours le fisc dévorant. Qui n'a vu, à Paris, les bureaux de perception, ne peut s'imaginer à quel degré s'élève l'impassibilité du collecteur d'impôts. Tapi derrière un grillage, dans une pièce trop souvent malpropre, il guette le contribuable. Lorsque, périodiquement, les longues théories « d'imposés » se succèdent à son guichet, il goûte l'âpre joie du fonctionnaire irresponsable, mais souverain. Sa voix, obséquieuse avec les grands, se fait dure aux petits et aux humbles. Il sait que pour la plupart l'échéance est un moment critique; il observe les visages des retardataires; il se plaît aux remontrances; il a le rire sardonique; il raille. Nous lui voudrions une livrée spéciale : la livrée du fisc. Nous ne disons pas, assurément, que tous les fonctionnaires, même dans les services des Contributions, ressemblent au type que nous venons d'esquisser. Beaucoup sont doux, polis et pénétrés de cette idée qu'ils sont des serviteurs publics. Mais combien d'autres, en trop grand nombre, se croient investis par leurs diplômes, ou par la faveur d'où ils tirent leur place, d'une supériorité sur la multitude des taillables et corvéables à merci! Et dire que des milliers de Français demandent que la bureaucratie se développe et que les fonctionnaires se multiplient!

Voici pour l'année 1905 comment se répartiront les dépenses de la France et les crédits qui seront ouverts à nos gouvernants.

Ces crédits s'appliquent :

1° A la dette publique, pour.	1 222 695 943	fr.
2° Aux pouvoirs publics, pour.	13 598 500	»
3° Aux services généraux des Ministères, pour.	1 873 186 333	»
4° Aux frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, pour.	465 803 958	»
5° Aux remboursements, restitutions et non-valeurs, pour.	42 037 025	»
Total général.	3 617 321 759	»

Comparé au budget de 1904, le prochain budget prévoit une augmentation de 38 321 739 francs. Tous les ministères ont part à cette augmentation et que sera-ce, lorsque dans quelques années, les services scolaires, les retraites ouvrières, la charité légale auront fait surgir une foule de dépenses aujourd'hui inconnues? Le vieil

axiome : *Qui paie ses dettes s'enrichit* est oublié et, à part un amortissement automatique et forcé de 70 millions environ, l'Etat ne songera, cette année, à aucun remboursement de la dette énorme qui pèse sur nous. Le rapporteur général du budget, à la Chambre, jette un cri d'alarme : « Une pareille politique financière ne peut cependant pas s'éterniser. Et pourtant nous sommes dans une période de plus-values budgétaires [1]. » Mais comme nos dépenses grandissent chaque année, nous pouvons nous attendre à un prochain budget de « quatre milliards ». Cependant il faut un terme à tout, même aux impôts, c'est pourquoi certains socialistes éveillent l'idée d'une répudiation totale ou partielle de la dette publique. Antimilitaristes, ils demandent la suppression du budget de la guerre; anticléricaux, ils refusent le budget des cultes; anticapitalistes, ils réclament la suppression du service des rentes. C'est logique.

*
* *

Le rentier est-il un parasite? Un enfant de Paris choisit sa carrière. Aux jours confiants de sa jeunesse, tandis que ses camarades s'amusent et folâtrent, lui, toujours actif, laborieux, économe, constitue son premier capital. Et ce capital lentement accumulé, grandit par le travail et par l'épargne. Les jours passent. Les amis de jeunesse se dispersent, les uns pour végéter dans des postes infimes, les autres pour se faire tardivement une place honorée dans le monde. Mais l'avance conquise, au début de la vie, par notre intrépide travailleur, se maintient; il a fondé une maison puissante; ses fils lui succèdent; à soixante ans, il abandonne la tâche devenue lourde et il se repose. Voilà l'homme que l'argent socialiste appelle dédaigneusement « rentier », parce qu'il vit des revenus de son travail; voilà le « parasite ». Il y en a d'autres.

Dans une ville de province, calme et proprette, une légion de petits commerçants, actifs et bien achalandés, prospèrent à plaisir. Pour eux, le travail n'a rien de trop pénible et, sauf aux jours de foire et de marché, le calme est la caractéristique de leur vie. Un faible capital suffit à assurer la marche des affaires : une économie bien entendue accroît périodiquement les ressources de l'entreprise; comme les besoins sont minimes, ils ont toute possibilité de les satisfaire. Sait-on comment les appellent dédaigneusement les tenants du collectivisme? Des « bourgeois », ce qui est un autre synonyme de « parasites ».

Mais voici, dans nos cités industrielles, des ouvriers d'élite, devenus propriétaires de leur maison. Au bout de quinze ans

[1] Rapport général, par M. Pierre Merlou, député. Annexe au procès-verbal de la séance du 13 juillet 1904, p. 5.

d'annuités régulièrement payées, ils ont une demeure saine, un abri pour leur vieillesse, un foyer, enfin, où les joies domestiques compensent le rude labeur de l'atelier. On devine ce que cette habitation représente d'efforts et de persévérance. Vous pensez, sans doute, que ces travailleurs modestes trouveront grâce devant les socialistes de leur « classe ». En aucune façon, on les appelle les « fainéants ». Ce sont encore des « parasites ».

Ces exagérations, ces déclamations, ces attaques peuvent séduire la foule qui ne réfléchit pas; elles ne trompent guère que l'ignorant. Il y a cependant une objection plus pressante. Que de fois, dit-on, l'homme doit au travail de ses aïeux la fortune dont il use et dont il abuse et comment justifier la fortune qui ne repose sur aucun travail? C'est là tout le problème de l'hérédité; nous en avons parlé ici même[1] et nous ne croyons pas qu'un pouvoir socialiste arrive jamais à supprimer la loi naturelle de l'hérédité. Mais si les moralistes et les économistes ne défendent pas l'oisiveté pour elle-même, ils justifient les loisirs que permet la fortune acquise. C'est à eux que l'homme doit l'indépendance dont profitent les lettres, les arts, les sciences, les intérêts sociaux. Que de merveilles a fournies la richesse accumulée par les générations disparues et que de services sociaux ont rendu ces « rentiers » dont se moquent les théoriciens socialistes! Quant à l'homme oisif, inutile, improductif, s'il ne crée rien, il consomme; et le seul fait de dépenser est, pour d'autres, un enrichissement. Il n'y a donc, à l'heure actuelle, aucun rentier qui mérite absolument cette épithète de « parasite ». Ce n'est pas à dire que, même aux yeux de l'économie politique, la manière dont ce rentier dépense ses revenus soit chose indifférente. Que trois hommes emploient la même somme : le premier à des plaisirs inintelligents et bas, le second à acquérir des œuvres d'art, le troisième à défricher, en Tunisie ou en France, un domaine dont la culture fera vivre cent orphelins ou dix familles pauvres et les fixera au sol, ces trois hommes n'ont pas pour la société une « utilité » égale. Celui qui entretient la dépravation ne peut se comparer à celui qui aide à la diffusion du beau, et celui-ci ne va pas de pair avec le troisième qui favorise, par le travail, des vertus. Ici apparaît que la science de la richesse ne doit pas être isolée et qu'elle a pour complément nécessaire la science de la morale. Les deux sciences disent ensemble que l'oisiveté est la mère de tous les vices, et nous plaignons, nous blâmons, nous accusons nos oisifs modernes. Carlyle a raison de dire : « L'argent ne paie rien; il faut payer de sa vie. »

A. Béchaux.

[1] Numéro du 10 janvier 1904.

REVUE DES SCIENCES

Art de l'ingénieur : La percée du Simplon. — Etat actuel des travaux. — Entre Brigue (Suisse) et Isell (Italie). — Déception des touristes. — Pour gagner les grands lacs italiens. — Retard d'une année. — Nouvelle convention. — Obstacles inattendus. — Irruption en galerie de sources chaudes. — Un travail à 50 degrés. — Bain de vapeur. — Arrêt et reprise des travaux. — La percée par le côté sud italien. — A quand l'achèvement du tunnel? — Autre entreprise. — Les chemins de fer de montagne. — En France. — L'escalade du mont Blanc. — Comme à la Jungfrau. — Chemin de fer électrique du Fayet à l'Aiguille de Goûter. — A 1000 mètres du sommet. — 18 kilomètres d'ascension jusqu'à 3200 mètres de hauteur. — De Paris au mont Blanc en chemin de fer. — Statistique. — Paris-Bordeaux en automobile, en bicyclette, à pied et à cheval. — Temps de parcours. — Astronomie : Une comète à l'horizon. — Fidèle au rendez-vous. — La comète Encke. — Photographie : Eliminateur de l'hyposulfite. — Le perborate de soude en hygiène.

Que devient le tunnel du Simplon?

Un grand nombre de touristes mal renseignés s'étaient imaginé pouvoir traverser le Simplon aux vacances dernières pour gagner les grands lacs d'Italie. Il leur a fallu prendre encore la voie du Gothard. On a fait courir à ce propos des bruits de toute nature sur l'entreprise; on a été jusqu'à prétendre qu'elle était compromise et que l'on ne savait plus si l'on pourrait achever le souterrain. La vérité est qu'effectivement, d'après la convention, le tunnel devait être terminé pour le mois de mai 1904. Mais on a paru oublier qu'en raison des difficultés imprévues qui se sont multipliées dans la dernière période des travaux, un nouveau contrat signé en 1903 a reporté la limite d'achèvement au mois d'avril 1905. Or, en 1904, tout dernièrement, de nouveaux obstacles se sont présentés et il a fallu arrêter les travaux. Cependant, rien n'est compromis en réalité et, ces jours derniers, on a repris le percement dans la galerie sud. Nous croyons utile de préciser brièvement la situation de l'entreprise.

Le tunnel du Simplon est le plus long que l'on ait percé jusqu'ici[1]. Il n'aura pas moins de 20 kilomètres, exactement

[1] Dès le 28 novembre 1899, le *Correspondant* publiait un article très remarquable de M. l'ingénieur en chef, Jules Michel, sur le tunnel du

19 713 mètres, à très peu près en ligne droite, sauf de légères courbes aux extrémités. Le tunnel du mont Cenis n'a que 12 200 mètres; celui de l'Arlberg, 10 270 mètres; celui du Gothard, 14 984 mètres. Au mont Cenis, il a fallu quatorze ans pour faire la percée, avec une dépense de 55 millions, sans compter les 6 millions que dut ajouter l'entreprise Fiavre; au Gothard, seulement huit ans, avec une dépense de 56 millions. Pour le Simplon, on avait estimé qu'il suffirait d'environ six ans avec une dépense de 69 millions. On pouvait profiter largement, en effet, de l'expérience acquise et l'on disposait d'un outillage perfectionné. Les perforatrices mécaniques récemment inventées rendirent possible la percée du mont Cenis. Au Gothard, la première perforatrice fut très perfectionnée et le travail fut singulièrement activé par l'emploi de la dynamite. Au Simplon, on a remplacé la perforatrice à air par la perforatrice mue sous pression d'eau du système Brandt, qui venait de faire ses preuves au tunnel de l'Arlberg; on doublait presque la vitesse de percement.

Au Simplon, on a procédé autrement qu'au mont Cenis et au Gothard. Au lieu de forer un tunnel pour deux voies, on a préféré faire deux galeries parallèles, une par voie. Ces deux galeries sont distantes l'une de l'autre de 17 mètres. Une seule sera d'abord mise en exploitation, la seconde, élargie ensuite, ne sera mise en service que plus tard. On a agi ainsi pour faciliter les travaux pendant le creusement; la seconde galerie est raccordée au souterrain proprement dit, à des intervalles de 200 mètres et sert à l'écoulement des eaux, au transport des déblais, à la pose des conduites d'eau qui, l'une de 10 centimètres et l'autre de 25 centimètres, ont permis d'effectuer le travail au front d'attaque. Enfin le souterrain terminé, les deux galeries permettront une ventilation beaucoup plus facile que s'il n'avait existé qu'un tunnel unique. Au Gothard, il a fallu après coup établir le système de ventilation Saccardo pour éviter des accidents asphyxiques et empêcher l'usure très rapide des rails par l'oxydation due aux gaz délétères de la fumée.

La galerie auxiliaire n'a pour le moment que 2m,40 de haut sur 3 mètres de large en général. La grande galerie mesure 5m,50 de haut sur 5 mètres de large.

La méthode vraiment caractéristique adoptée au Simplon repose sur l'emploi des forces hydrauliques en remplacement de l'air comprimé et sur l'utilisation de la perforatrice Brandt. Au mont Cenis et au Gothard, les perforatrices étaient à percussion. Le

Simplon et ses conséquences politiques, économiques et commerciales. Encore aujourd'hui, on dirait cet article écrit d'hier.

fleuret d'acier attaquait la roche à la manière de la barre à mine actionnée par un moteur à air comprimé. Dans la machine Brandt, un cylindre creux de 6 centimètres de diamètre, armé de dents de 3 centimètres d'épaisseur en acier, tourne et mord la roche; plus de percussion; c'est une sorte de tire-bouchon qui s'enfonce dans la roche. Le rendement est beaucoup meilleur. L'outil s'emplit d'un cylindre de pierre qu'un léger choc brise au fond du trou. On l'enlève et on le remplace par une cartouche de dynamite.

Le moteur qui fait tourner l'outil est hydraulique. La conduite de 10 centimètres amène l'eau sous une pression de 50 atmosphères que l'on réduit à 15 atmosphères dans le moteur. La conduite de 25 centimètres est destinée à projeter de l'eau sur le front de taille après l'explosion pour entraîner les matériaux, système usité déjà dans certaines mines d'or de Californie pour désagréger les conglomérats aurifères. La conduite apporte aussi au fond de la galerie de l'eau très froide qui diminue la chaleur du souterrain et ventile en même temps par entraînement d'air.

Par cette nouvelle méthode, on a pu progresser au Simplon de 6 à 7 mètres en moyenne par jour, quand au mont Cenis, on n'avançait que de 1^{m},60 et au Gothard d'environ 3 mètres en bonne roche. Le déblaiement est une grosse affaire en galerie. Sur vingt-quatre heures, la machine perforatrice ne travaille en réalité que huit heures, le reste du temps est occupé à déplacer les machines, à faire sauter les mines, à déblayer et à remettre les machines en place. Que l'on réduise de moitié le temps exigé par ces opérations successives, et le rendement sera augmenté du double. C'est ce que l'on a obtenu au Simplon, où l'on dispesait de prises d'eau considérables empruntées au Rhône et à la Diveria.

La tête du tunnel se trouve, comme on sait, du côté suisse, à Brigue. La gare internationale est entièrement construite. La tête du tunnel du côté italien est aussi à peu près terminée à Issel-Domodossola. Tout serait prêt aujourd'hui si, du côté suisse, on n'avait rencontré des sources d'eau chaude qui ont obligé, plus d'une fois, à suspendre les travaux. La température de ces sources a souvent été de 45° et s'est élevée aux chantiers d'attaque jusqu'à 50°. L'air se charge de vapeur d'eau et la respiration devient pénible. Autant on peut supporter l'air sec très chaud, autant il devient impossible de vivre dans de la vapeur d'eau à 45°. Au Hammam, à Paris, nous avons, dans des expériences personnelles, fait cuire un œuf, que nous tenions à la main, en vingt-cinq minutes, dans l'air chauffé à 120°. Mais nous étouffions complètement dans un bain d'air et de vapeur d'eau à 45°. Le travail est donc impossible dans ces conditions. On est parvenu en galerie à abaisser la température

ambiante de 15° et à la faire descendre de 48° à 33° en projetant devant le chantier un véritable rideau d'eau froide. Malgré tout, on avança, mais, dans les derniers temps, plus lentement qu'on ne l'avait espéré. Conformément aux études des géologues, on rencontra, du côté suisse, des micachistes et, du côté italien, un gneiss très dur, le gneiss d'Antigario. Aussi l'avancement fût-il plus rapide du côté nord. Cependant, en 1903, on fut bien obligé de reconnaître que l'entreprise ne pourrait jamais être achevée dans le délai fixé, c'est-à-dire pour 1904. Nous avons dit qu'une nouvelle convention était survenue reportant la fin des travaux en avril 1905. Le premier contrat avait porté à 68 millions et demi la dépense à forfait. Le second contrat accorde à l'entreprise une nouvelle somme de 8 150 000 francs.

Dans ces nouvelles conditions, on poussa les travaux. On avança de juillet 1903 à juillet 1904 de 949 mètres du côté nord et de 1943 mètres du côté sud, soit de 2894 mètres. La galerie italienne avait repris l'avance, parce que le travail avait été interrompu dans la galerie suisse, à 10 382 mètres de la tête par suite de l'irruption de sources thermales soit à 809 mètres du point culminant. Les sources débitaient 100 litres par seconde. Il fallut boucher les points d'invasion par des plaques métalliques maçonnées dans la muraille, relever le plan d'eau avec des pompes et lui donner un écoulement par la galerie auxiliaire.

Le percement du côté nord fut arrêté définitivement parce que des rochers à l'entrée du tunnel tombèrent sur la prise d'eau des pompes et le travail de réparation parut trop coûteux. On décida de fermer la galerie de ce côté et de poursuivre le travail du côté sud.

A la date du 1er juillet 1904, la longueur totale des galeries atteignait 19 095 mètres. Le cube de l'excavation était du côté nord de 472 700 mètres cubes et de 92 750 du côté sud. On comptait à cette époque que les galeries d'achèvement pourraient se rencontrer vers le 15 octobre. On n'avait pas compté sur l'imprévu. Tout marcha bien pendant le mois d'août, mais le 7 septembre, à 9141 mètres de la tête sud, on rencontra côté italien des sources semblables à celles qui avaient suspendu les travaux de la galerie nord. Elles firent irruption à leur tour avec un débit voisin aussi de 100 litres à la seconde. Et il n'y avait plus guère que 250 mètres à creuser! Ironie du sort. On traverse dans cette région du tunnel un calcaire mica qui emplit toute une faille. C'est par cette fente que descendent les eaux thermales.

Il a fallu commencer par dériver les eaux dans la seconde galerie. On a profité de l'arrêt du travail pour poursuivre

l'achèvement du revêtement de la galerie. Ces jours derniers on vient de reprendre avec précaution l'avancement, mais sans avoir recours à la perforation mécanique. On redoute toujours les sources chaudes qui semblent abondantes dans cette région. Cette période de travail va être difficile; mais quand elle sera passée, comme on pourra progresser probablement de 5 à 6 mètres environ, on ira encore assez vite. L'entreprise dispose, en somme, de cinq mois pour achever l'œuvre commencée, dans les délais de la convention.

Depuis six ans, 450 ouvriers en moyenne ont travaillé dans la galerie nord et à peu près le même nombre dans la galerie sud; en tout 900 ouvriers.

Espérons que les dernières difficultés seront aplanies rapidement. Si quelques nouvelles surprises ne se présente pas, d'ici quelques mois, on pourra enfin inaugurer le tunnel du Simplon dans le courant de l'été de 1905.

Autre grande entreprise qui commence à attirer l'attention. Nous possédons le plus haut sommet d'Europe, le mont Blanc. Chaque année, il passe par Chamonix des milliers de touristes. On regarde le mont Blanc; on voudrait bien le regarder de plus près, mais c'est bien haut, bien difficile d'accès, et l'ascension n'est pas à la portée de tout le monde. On se contente d'écouter le coup de canon qui annonce de loin en loin qu'un ascensionniste solide et fortuné a atteint la cime à 4810 mètres au-dessus de la mer. On va voir le glacier des Bossons, la Mer de Glace, le Brévent, etc. On ne peut s'empêcher de dire : si le mont Blanc était en Suisse, il y a longtemps que l'on aurait bâti un hôtel au sommet. On cite la Jungfrau, la fameuse Vierge de l'Oberland, dont le sommet n'est pourtant qu'à 4167 mètres, mais elle est en Suisse. Or, depuis plus de six ans, on éventre le Mönch et l'Eiger pour établir un chemin de fer électrique. On est parvenu à la station de l'Eiger; encore deux ans et l'on escaladera la cime neigeuse. Dès maintenant, chaque été, les touristes accourent et s'élèvent en voiture jusqu'à 2867 mètres! Et nous, et le mont Blanc? Le roi des sommets? Ah! il est en France.

Pour être juste, il convient de dire que l'on a bien songé à imiter les promoteurs du chemin de fer de la Jungfrau. Mais chez nous, on fait de beaux projets qui restent en route. Le projet le plus récent d'escalade du mont Blanc fut étudié par M. J. Vallot; mais dans ce projet, il y avait bien des tunnels, et quand on monte au mont Blanc, c'est pour jouir du spectacle incomparable qui se déroule devant les yeux. On y a renoncé.

En revanche, un autre projet vient d'être adopté, et cette fois, c'est définitif; la concession de la ligne a été accordée au mois d'août dernier. On doit commencer les travaux à bref délai. Nous irons au mont Blanc par un tramway électrique. Les promoteurs de la nouvelle entreprise sont des ingénieurs très compétents : M. Couvreur, M. Dernad, M. Duportal. C'est surtout M. Duportal, inspecteur général des ponts et chaussées qui a fait les études du tracé. Jusqu'ici le point de départ des ascensions était Chamonix, et aussi dans le projet Vallot. M. Duportal fait partir sa ligne à 19 kilomètres de Chamonix au Fayet, la station du chemin de fer P.-L.-M. (580 mètres). Elle se développera depuis la station balnéaire de Saint-Gervais sur le versant de la montagne exposé au soleil, où la neige fond de bonne heure, ce qui permettra l'exploitation pendant trois bons mois d'été. Les stations sont bien situées. Saint-Gervais (769 mètres), Motiron (1400 mètres), col de Voza (1700 mètres), pavillon de Bellevue (1815 mètres), mont Lachat (2100 mètres), les Rognes (2645 mètres). A partir de là commence une région dénudée et glaciaire, à chaque instant menacée par les avalanches et les éboulis. Il est indispensable d'avancer en tunnel; mais, comme à la Jungfrau, le tunnel sera ajouré; on construira une galerie à claire-voie avec nombreuses percées sur le paysage neigeux. La galerie débouchera à Tête-Rousse (3165 mètres), et enfin à l'Aiguille du Goûter, à 18 kilomètres 500 du point de départ et à 3825 mètres d'altitude. On s'arrêtera là d'abord, on verra ensuite.

Libre aux touristes de gravir les 990 mètres qui séparent l'Aiguille du Goûter du sommet. On leur ménagera, au printemps, des sentiers dans la neige et on pourra même leur offrir des traîneaux. Avant que l'on ne cherche à établir la ligne jusqu'au sommet, il est nécessaire de bien étudier cette région assez peu connue. On restera prudent.

Quant à l'exécution, il n'y avait qu'à imiter ce qui a si bien réussi à la Jungfrau. Le problème est le même. On fera un chemin de fer à crémaillère du type Strub, et comme les chûtes d'eau sont aussi abondantes qu'en Suisse, on construira un chemin de fer électrique. C'est économique et pratique. La voie aura 1 mètre d'écartement avec rails, crémaillère et traverses en acier. Les pentes ne dépasseront pas 25 pour 100. On avancera en raison de 7 à 8 kilomètres à l'heure, ce qui permettra d'effectuer le trajet en 2 h. 1/2. Aller plus vite serait d'ailleurs assez dangereux. L'organisme ne se plie aux variations de pression qu'à la condition qu'il les subisse lentement; l'expérience a montré qu'il est bon de ne s'élever qu'au taux de 1000 à 1200 mètres par

heure. Cette question a été très discutée en Suisse, quand il s'est agi d'autoriser un chemin de fer s'élevant jusqu'à 4000 mètres.

On prévoit 10 trains par jour dans chaque sens, et l'on compte bien que l'entreprise sera rémunératrice. C'est probable, car les résultats obtenus en Suisse, sauf quelques exceptions, sont encourageants. D'habitude, il vient à Chamonix en moyenne 90 000 personnes. On pense que sur ce nombre 25 000 se décideront à faire l'ascension en chemin de fer. C'est encore possible, car le mont Blanc est connu dans le monde entier, il est attirant, et comme le prix de l'aller et retour ne sera que de 40 francs, la majorité des touristes bien portants n'hésitera guère à aller voir un spectacle unique en beauté. En ce moment, il faut trois jours pour gagner le sommet, et avec quels efforts et quelles fatigues; puis, cela coûte deux guides au moins, selon la saison, de 250 à 300 francs. On emplira les wagons. Mais il ne faut pas oublier que tous les étés ne sont pas favorables et que l'on ne fera pas l'ascension par les jours de pluie ou de brouillard, et quelquefois ils sont nombreux.

Les 25 000 voyageurs sur lesquels on compte pour rémunérer le capital de 11 millions de la Société d'exploitation n'ont rien d'exagéré. Le vieux chemin de fer à crémaillère de Vitznau-Rigi a encore emporté dans ses douze trains quotidiens, en 1902, le chiffre considérable de 118 485 touristes; il est vrai qu'il est à la porte de Lucerne. Mais la même année, 41 862 visiteurs sont montés au Pilate, 34 198 ont fait l'ascension du Gornergrat au delà de Zermatt. La première section en exploitation du chemin de fer de la Jungfrau, ouverte seulement jusqu'à Eigerwend, a transporté 48 511 visiteurs. C'est donc de bon augure pour le chemin de fer du mont Blanc. Il faut encourager l'initiative française et souhaiter que les travaux se poursuivent sans trop de difficultés et le plus vite possible. Dans quatre ans peut-être, résultat qui n'est pas précisément banal, nous pourrons aller directement, en chemin de fer, de Paris à l'Aiguille du Goûter!

Paris-Bordeaux! Depuis une douzaine d'années, la route qui relie Bordeaux à Paris a été consacrée par tous les sports, — courses de bicyclettes, courses d'automobiles, courses pédestres, courses de chevaux. On compte 575 kilomètres entre Bordeaux et Paris. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de comparer les divers temps employés pour franchir cette distance.

Le record appartient naturellement à l'automobile. En 1903, Gabriel, sur voiture Mors, couvrit la distance en 5 h. 13 m., soit une vitesse moyenne vraiment extraordinaire de 108 kilomètres à

l'heure. Assez loin derrière l'automobile, en effet, le chemin de fer prend la seconde place. Le rapide de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans accomplit le même parcours, avec une vitesse d'environ 82 kilomètres à 'heure.

La petite motocyclette à pétrole suit de près le chemin de fer et se classe troisième avec un peu plus de 60 kilomètres à l'heure. Buquet a réalisé cette vitesse exceptionnelle dans la course Paris-Madrid. La bicyclette vient bonne quatrième et c'est déjà bien beau; Huret, entraîné par une automobile, a été de Bordeaux à Paris en 16 h. 55 m., ce qui fournit la vitesse de 36 kilomètres à l'heure. Cette vitesse, il est vrai, diminue très sensiblement si le coureur est entraîné par un cycliste. Garin, avec entraîneur à bicyclette, ne couvrit le même parcours qu'en 18 h. 41. Ce qui donne encore la vitesse moyenne de 32 kilomètres à l'heure.

Enfin, le cheval ne prend rang qu'après la bicyclette et le pedestrian qu'après le cheval et bien loin en arrière. Anatole, le vainqueur du raid hippique, mit 116 h. 10 m. pour aller de Bordeaux à Paris. Il faut dire que le parcours avait été, cette fois, un peu allongé et mesurait 744 kilomètres; puis les concurrents étaient astreints à un minimum de repos de 65 heures pendant la course. Les conditions ne sont pas exactement comparables. La vitesse moyenne du cheval vainqueur fut d'environ $6^{kil},500$ à l'heure. Enfin, la vitesse de l'homme le mieux entraîné, livré à ses propres moyens, n'excède pas $5^{kil},200$ à l'heure sur un long parcours. Le marcheur Péguet mit, en effet, 114 h. 42 m. pour aller des bords de la Garonne à Paris, performance déjà bien remarquable.

Elle est signalée, elle vient, et nous pourrons bientôt la voir à l'œil nu. Je parle de la comète de Encke. C'est M. Kopoff, de l'observatoire de Konigstoohl, qui l'a retrouvée le premier, le 11 septembre dernier, elle se montrait alors sous forme d'une petite nébulosité. La comète Encke est périodique et sa période est la plus courte de toutes les comètes connues. Sa révolution sidérale n'est en effet que de trois ans environ, exactement de 3 ans 304, soit environ 1206 jours : elle fut découverte pour la première fois à Marseille par un amateur d'astronomie, le concierge Pons, en 1818; Brugo et Olbers reconnurent plus tard qu'elle était identique à la comète vue en 1795 et en 1786. Encke calcula les éléments elliptiques de l'astre, qui, pour cette raison, prit le nom de « Comète de Encke ».

Son retour en 1904 est le trente-sixième depuis 1786 et le vingt-neuvième observé. C'est que la comète a échappé plusieurs fois

aux observateurs, à cause de son éloignement de la terre ou de son trop grand rapprochement du soleil. Mais, tous les trente-trois ans, vers son périhélie, elle se trouve dans des conditions de visibilité favorables. Il en a été ainsi en 1805, 1838, 1871, et il en sera de même encore cette année. Il est donc probable que nous pourrons la voir à l'œil nu vers la fin de novembre et le commencement de décembre, ou tout au moins en se servant d'une petite lunette ou d'une jumelle de spectacle.

Elle sera le 21 novembre à sa plus petite distance de la terre, soit à 56 millions de kilomètres. Le périhélie ne sera atteint qu'en 1905 le 4 janvier. A la fin de novembre, on la trouvera dans les constellations du Dauphin, venant de Ségure; en décembre elle sera du côté d'Altaïr de l'Aigle et un peu plus tard dans le Capricorne. Elle se déplace lentement, aussi pourra-t-on la suivre assez longtemps et constater si elle ne subit pas quelques petites perturbations, comme c'est déjà arrivé, dans le voisinage du périhélie. Mais la comète Encke en tout cas, est une petite comète, qui n'appellera pas le regard de la foule. Depuis longtemps nous n'avons plus dans notre ciel boréal les belles comètes d'autrefois qui emplissaient l'espace de leurs traînées lumineuses.

Pour les innombrables amateurs de photographie! C'est le moment où après les vacances on développe les plaques impressionnées pendant le voyage et les excursions d'automne. L'opération est assez rapide, mais ce qui est fastidieux, c'est le lavage des clichés pendant des heures pour les débarrasser de toute trace d'hyposulfite de soude. Beaucoup d'amateurs manquant de patience préfèrent pour cette raison avoir recours à des professionnels pour développer leurs plaques ou leurs pellicules. Nous sommes heureux de pouvoir dire que désormais on évitera les lavages répétés et l'on pourra, en quelques minutes, se débarrasser du fixateur à l'hyposulfite. C'est là une grosse affaire pour les photographes et beaucoup de temps gagné.

Tout se tient en matière de découverte. M. Albert Robin avait, dans une séance de l'Académie de médecine du mois de juillet dernier, appelé l'attention sur la propriété que possède un grand nombre de sels de fixer l'eau oxygénée, puis de restituer cette eau chargée d'oxygène, quand on fait dissoure le sel dans de l'eau distillée ou bouillie. Or, en chirurgie, en hygiène, on a toujours besoin d'eau oxygénée, parce que le produit est un puissant antiseptique, tout à fait sans danger, lorsqu'on l'utilise en petite proportion. Malheureusement, jusqu'ici, on ne trouvait dans le commerce qu'une eau oxygénée légèrement acide et qui per-

dait assez rapidement son oxygène. L'acidité ne convient pas aux plaies; et la variation continuelle de la teneur en oxygène rendait l'usage hygiénique de la préparation assez problématique.

M. Jaubert, docteur ès sciences, ancien préparateur de chimie à l'Ecole polytechnique, a eu la bonne idée de choisir un sel déjà antiseptique par lui-même et de le charger d'eau oxygénée. Le sel préparé est le perborate de soude. Quand on le dissout dans l'eau, il rend l'eau oxygénée qu'il a emmagasinée, et comme le sel est alcalin, il en résulte que chacun peut fabriquer soi-même de l'eau oxygénée légèrement alcaline et non plus acide. Le perborate se présente sous la forme d'une poudre blanche. Il suffit d'en jeter dans l'eau pour emmagasiner dans le liquide plusieurs volumes d'eau oxygénée. La solution renferme et de l'eau oxygénée et du borate de soude. Un kilogramme de perborate chimiquement pur contient 104 grammes ou 80 litres d'oxygène actif.

Pour les usages ordinaires, médicinaux et chirurgicaux, l'eau oxygénée généralement ne contient que 2 pour 100 d'oxygène. Celle-ci s'obtient en quelques instants. Un litre d'eau dissout 25 grammes de perborate, ce qui donne deux volumes d'oxygène. Si l'eau est à la température de 20°, 25°, 35° et plus, la quantité de perborate dissous augmente et l'on obtient de l'eau oxygénée à 4 et 5 volumes. On pourrait aller plus loin, si c'était nécessaire, comme dans certaines applications, en dissolvant la poudre en présence d'un acide inoffensif, l'acide citrique ou l'acide tartrique. On obtient aussi de l'eau oxygénée à 10 ou 12 volumes: Ainsi : 170 grammes de perborate de soude; 60 grammes d'acide citrique en poudre; et quantité d'eau distillée ou bouillie suffisante pour un litre.

Voici donc une poudre ou une solution qui fournit à la minute l'eau oxygénée. Les applications sont nombreuses en dehors du pansement des plaies; par exemple, application à la toilette : antiseptie de la bouche et des fosses nasales, gargarismes, traitement du coryza, de l'ozène, eau antiseptique, nettoyage des objets de toilette, des éponges, etc. : l'utilisation du perborate de soude pour la production de l'oxygène réalise donc un véritable progrès.

C'est le même perborate de soude, sel qui se conserve très bien, qui permet de résoudre le problème si cherché de l'élimination de l'hyposulfite de soude dans le développement des clichés photographiques : l'eau oxygénée oxyde rapidement l'hyposulfite.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

La galère n'a pas sombré; mais le flot furieux qui l'a deux fois assaillie, l'a, deux fois, presque submergée, et ceux qui la menaient ne se sont relevés sur le pont, où il les avait étendus, que le visage meurtri, souillé d'écume autant qu'ensanglanté : c'est l'histoire du gouvernement de M. Combes dans les deux journées orageuses du 28 octobre et du 4 novembre, pendant lesquelles la Chambre a eu à se prononcer sur la délation organisée, au ministère de la guerre, par la franc-maçonnerie. Il aurait péri, certes, si le temps était encore où il y avait un intérêt public, un intérêt national, pour dominer les débats du Parlement. Mais ce gouvernement ne sert qu'un syndicat d'intérêts particuliers : ils le soutiennent quand même, contre tout, fût-ce contre la patrie, fût-ce aux dépens de la République. M. Combes n'a pas besoin d'avoir raison et l'honneur est inutile au général André; ils ont pour eux, quelle que soit la question, plus que des suffrages; ils ont une coalition de lâchetés politiques et de convoitises personnelles, les unes que le pouvoir attroupe et protège, les autres qu'il assouvit et qui lui sont attachées comme à la sportule. Pour que le gouvernement de M. Combes ait failli succomber, il a fallu que le scandale fût plus qu'inouï et que la colère ou le dégoût débordât la tolérance de sa majorité ordinaire; il a fallu qu'il eût étonnamment avili son rôle et sa fortune. Il n'a dû son salut, le 28 octobre, qu'à un appoint de quatre voix, et, le 4 novembre, de deux seulement. Il est également vrai que, dans cette crise, la franc-maçonnerie a épuisé, en sa faveur, tous ses efforts. Ce sont des conditions bien précaires pour la prolongation de son règne. Moralement, il n'existe plus.

La Chambre avait commencé sa session par le débat que M. Combes s'était choisi comme le plus avantageux et le plus glorieux : la discussion de sa politique religieuse. Il était sûr que la majorité qui l'approuvait, quand, à la veille des vacances, il

brisait les relations de la France et du Saint-Siège, lui resterait fidèle. A peine le réquisitoire virulent qu'il a prononcé contre le Saint-Siège, était-il nécessaire. Mais M. Boni de Castellane, M. Lerolle, M. Grousseau et M. Ribot l'ont démontré : cette rupture ne s'est faite que parce que M. Combes l'a passionnément voulue et que, pour la faire, il a employé l'équivoque et la violence. A ce débat qui n'était plus, pour M. Combes, qu'une sorte de controverse historique, il a mêlé la question qu'il avait lui-même posée dans son colloque de Pons et sa harangue d'Auxerre : il a dit son dessein de séparation entre l'Eglise et l'Etat. M. Combes a eu, pour sa thèse, une assistance, platonique il est vrai, et plutôt académique, qu'il n'attendait pas : celle de M. Deschanel. Dans un discours brillant, qui a fixé l'attention, mais qu'il faut considérer comme un acte oratoire plus que politique, M. Deschanel a demandé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la condition qu'elle s'accomplisse selon « la raison » et « la justice » : deux entités bien étrangères à la mentalité de M. Combes. Pour que sa « réforme » ne soit pas une « aventure », M. Deschanel stipule : 1° qu'elle sera l'œuvre d'un autre ministère, d'un ministère meilleur; 2° que les réformateurs seront « des hommes dégagés de toute passion confessionnelle ou anticonfessionnelle; » 3° que, dans aucun lieu du monde, la puissance française ne recevra de l'ordre de choses nouveau un détriment. Ces « garanties préalables » sont en effet nécessaires. Que M. Deschanel les obtienne d'abord et il se donnera ainsi autorité pour proposer la « réforme ». Mais il lui serait tout aussi facile, présentement, de séparer, à lui seul, l'Eglise et l'Etat, que de séparer le ministère et la Chambre, avec le concours de la majorité. Les socialistes l'ont applaudi, complimenté, remercié; seulement, en gardant son discours, ils garderont le ministère. Autrement juste et sage, autrement conforme à la réalité des faits, le langage de M. Ribot, lorsque, critiquant avec une fermeté courtoise les déclarations de M. Deschanel, il a dit : « Nous n'avons pas la guerre civile; mais il y a un trouble profond dans les esprits, et il n'est pas un homme d'Etat qui puisse croire que, dans ces conditions, le moment soit venu de tenter la séparation. Il faut une révolution dans nos mœurs et dans nos idées, qui ne peut s'accomplir d'un trait de plume. On n'y arrivera que peu à peu, en donnant à l'Eglise plus de liberté, à mesure qu'on lui retirera l'appui de l'Etat. Cela ne peut se faire que par une entente avec les catholiques. En vous enlevant les moyens de négocier vous avez supprimé les moyens de transition nécessaire. Le fait impardonnable, c'est d'avoir rompu brusquement les relations avec le

Saint-Siège. » Au fond, il y a parmi la majorité même, une majorité qui pense comme M. Ribot; mais l'intérêt ministériel suborne les uns, l'intérêt parlementaire ou électoral les autres. S'ils n'ont pas voté encore la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ils ont donné un vote de confiance à un ministère « séparatiste ». Il s'agit de savoir si ce ministère restera.

M. Combes a une manie, qui dénote une bien grave perversion du sens gouvernemental. Quand il capitule, il exagère ce qu'il concède, en amplifiant ce qu'on lui demande; refuse-t-il un projet qu'il juge mauvais, il en présente aussitôt un pire. Il y a deux ans, il réprouvait l'idée même de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; il y a six mois, il en repoussait la proposition; aujourd'hui, il l'accepte, avec tous les inconvénients qu'il prévoyait et tous les dangers qu'il redoutait. Ce n'est pas tout. Par son discours d'Auxerre, il avait promis de modifier le projet de M. Briand dans un sens libéral. Forcé d'apporter au Parlement un projet marqué de son sceau et qui impliquât la responsabilité du gouvernement tout entier, il en forge un qui, plus despotique que celui de M. Briand, est presque aussi tyrannique que celui de M. de Pressensé. Il ne veut pas tant libérer l'un de l'autre l'Eglise et l'Etat que fournir à l'Etat le pouvoir de détruire l'Eglise. Son projet, ce n'est plus le Concordat, sans doute; ce n'est pas davantage la séparation. C'est un règlement de police qui met l'Eglise sous la dépendance, non seulement matérielle, mais administrative, de l'Etat, puisque cette Eglise prétendue libre aura une « direction des cultes » pour la régenter; c'est aussi un acte de spoliation, puisque M. Combes, après avoir distingué entre les biens qui sont l'incontestable propriété de l'Eglise et les biens qui sont la propriété légitime de l'Etat, du département ou de la commune, confisque ceux-là et retient ceux-ci. M. Briand accordait le droit de se fédérer aux Associations diocésaines qui voudraient assurer par leurs dons, par leurs secours, l'existence du clergé. M. Combes leur interdit cette union; il isole les diocèses, pour mieux appauvrir les uns et asservir les autres : l'Eglise sera départementale ou ne sera pas; et, parce que M. Combes assujettit cette Eglise départementale à la loi du 1er juillet 1901, on peut avoir la certitude que, quand il lui plaira, il l'anéantira comme une simple congrégation. Tous les instruments de chicane et de gêne, de torture et de mort, qu'il lui faut légalement contre elle, il s'en prémunit. Il surveille la prédication; il prohibe les processions; il assimile « les assemblées cultuelles » aux réunions publiques, et il spécifie les délits qui s'y commettront; il édicte les peines qui châtiront les coupables : il en forme tout

un code aussi méticuleux que draconien. Ou bien M. Combes s'illusionne sur la patience des catholiques, sur la mansuétude du clergé qu'il se dispose à domestiquer et à persécuter; ou bien il veut la guerre religieuse. Il devrait, avec son savoir doctoral, mieux connaître l'histoire de l'Eglise et bien se rappeler celle de la République. De toutes les œuvres irréligieuses et révolutionnaires de 1791 et de 1793, aucune n'a duré : pas plus l'Eglise constitutionnelle que l'Etat jacobin. Déjà trois ans avant le Concordat, la foi catholique avait recouvré ses autels; la main du peuple les avait relevés, avant celle de Bonaparte.

Il semble que cette majorité, que son anticléricalisme tantôt aveugle, tantôt abâtardit, ait quelque peu senti tressaillir son patriotisme, quand M. Guyot de Villeneuve lui a mis sous les yeux le tableau si tristement réel de la délation dans l'armée. L'armée livrée par le ministre de la guerre à la franc-maçonnerie, au secrétaire du Grand-Orient, à un Vadecard; le général André correspondant avec ce secrétaire, par l'intermédiaire du capitaine Mollin, pour apprendre quelles sont les opinions et les croyances des officiers; Vadecard organisant cet espionnage maçonnique, ici, par les soins d'un préfet ou d'un magistrat, là, d'un conducteur des ponts et chaussées ou d'un tailleur; Vadecard devenu, dans cet office, le grand juge de l'armée; toute une bande d'inquisiteurs, bassement envieux et plus ou moins tarés, s'acharnant à dénoncer les officiers qui vont à la messe ou qui, sans y aller, le permettent à leurs femmes, ou qui assistent à la première communion de leurs filles, selon l'exemple impuni de M. Jaurès; les officiers eux-mêmes initiés, excités, exercés à cette police de la loge, et récompensés, en tant que dénonciateurs; douze mille fiches constituées ainsi, dans les bureaux du ministre; l'avancement réglé par cette délation traîtresse; des officiers sacrifiés, malgré leur insigne amour de leur métier, malgré toutes leurs qualités professionnelles, et tués, l'épée au côté, dans les plus chères espérances de leur avenir, sans pouvoir se défendre; l'armée démoralisée par toutes ces turpitudes : voilà ce que le débat du 28 octobre a révélé à la France et aussi à l'Europe, hélas! L'exactitude de ces faits, personne, pas même M. Jaurès avec ses doutes hypocrites, n'a pu l'infirmer. Seuls, le général André et M. Combes ont simulé la surprise. Le général André a nié qu'il ait vu les fiches; mais il s'en est servi, puisque, pour chaque promotion ou chaque disgrâce, le capitaine Mollin lui transmettait, selon sa demande, les indications inscrites sur chacune de ces fiches. On lit dans une lettre adressée par le capitaine au T.·. C.·. F.·. Vadecard, le 21 juin 1901 : « Le général

me charge de vous prier de vouloir bien nous procurer des renseignements sur le colonel Vieillard, commandant le 4e régiment du génie, à Grenoble. » Une lettre du lieutenant-colonel Hartmann atteste même que le général André eut, avec le général Percin, une dispute assez vive, au sujet de ces fiches. M. Combes n'a pas moins forfait à la vérité, en affirmant qu'il ignorait les procédés policiers du ministère de la guerre : il les a connus par M. Waldeck-Rousseau, qui en témoigne dans une note posthume, datée du 30 décembre 1902, et qui déclare « inadmissible » une pareille pratique. Tous deux, M. Combes et le général André, ont trompé la Chambre par leurs dénégations mensongères. En « blâmant », à l'unanimité, la délation qu'ils ont favorisée, la Chambre les a, implicitement, condamnés l'un et l'autre, dans la séance du 28 octobre. Ce blâme, auquel le général André a lui-même, en principe, associé le sien, n'a pas eu de sanction, cependant. Quand M. Guyot de Villeneuve a demandé, dans la séance du 4 novembre, pourquoi cette sanction manquait encore, pourquoi elle tardait tant, le général André et M. Combes ont relevé la tête : ils ont justifié audacieusement la délation, ils ont glorifié impudemment les délateurs; un manifeste du Grand-Orient le leur avait commandé et, pour la seconde fois, M. Jaurès les a aidés de sa déclamation furibonde et de ses sophismes. Le 28 octobre, le gouvernement avait eu quatre voix de majorité; le 4 novembre, seulement deux, malgré les suffrages de sept ministres. On l'a sauvé, mais piteusement. On ne l'a pas absous. Pourquoi la gifle appliquée au général André par M. Syveton, oublieux, un instant, de son devoir parlementaire et de tous les intérêts de la minorité? Le général André n'était-il pas suffisamment souffleté par ce double vote, devant l'armée, devant le pays?

Ce pays, c'était jadis la terre de la franchise; c'est la plus vieille patrie de l'honneur, en Europe; la délation a toujours répugné à son caractère national : il faut qu'on cesse de lui donner le spectacle de ces hontes qui l'outragent. L'armée le veut également. La délation la gangrènerait et la démembrerait. Il faut qu'elle reste unie, comme elle l'était, au dernier jour de l'année terrible; il faut que son drapeau soit celui de tous les Français de bonne volonté, sans distinction; il faut qu'elle ne soit vouée à aucun parti, à aucune secte, quel que soit le gouvernement qui règne; il faut que, même catholiques, un Miribel et un Courbet soient libres de servir la France. Il est urgent de la rassurer, cette armée, non pas seulement en brûlant les fiches rassemblées au ministère de la guerre, mais en la traitant désormais avec toute la justice et tout le respect même dont elle est digne,

dans la noblesse de sa fonction. Elle souffre de toutes ces plaies qui s'appellent tour à tour l'affaire Dreyfus, l'affaire Cuignet, l'affaire Dautriche et celle de la délation. Il importe qu'on l'en guérisse et qu'on la laisse désormais tout entière à son travail. Voilà trentre-trois ans qu'elle remplit sa tâche avec une admirable simplicité, avec la plus fidèle patience, et que, le regard tourné vers l'étranger, elle se dit : « Pas de prétoriens; pas de pronunciamiento; pas de guerre civile. » La République ne peut que lui savoir gré de son abnégation et de sa loyauté. Quant au gouvernement, il fera bien d'entendre, pour la République elle-même, l'avertissement de M. Millerand : la délation, si elle continue dans l'armée, s'étendra bientôt dans la société civile tout entière. Il y eut, dans la république de Sylla, et, plus tard, dans celle de Calvin, les délateurs de la vie privée; dans la république de Robespierre, ceux de la vie publique. Plait-il à M. Combes que la France revoie le temps où quatre cent mille jacobins, dans vingt et un mille « Comités de surveillance », entretenaient la Terreur par la délation et vivaient des primes que leur valait la dénonciation des « suspects »?

Il est dit que la guerre d'Extrême-Orient, déjà si extraordinaire par l'énorme quantité des troupes qu'elle livre à ses hécatombes, par l'immensité des espaces sur lesquels elle se déploie, le sera encore plus par l'imprévu de ses péripéties, par la nouveauté de ses problèmes et l'étrangeté de ses questions. En Mandchourie, sur les bords du Cha-Ho, les deux armées, épuisées par leur bataille indécise de onze jours, se réorganisent et se renforcent; elles se contentent de s'observer. Port-Arthur, dont les Japonais conquièrent peu à peu les approches, sans en atteindre les grands forts, résiste toujours, toujours héroïquement. Mais un incident qui, d'abord, a paru fantastique, a détourné de l'Extrême-Orient l'attention universelle. La flotte russe de la Baltique était enfin partie. Elle naviguait dans la mer du Nord. Pendant la nuit du 21 octobre, elle traverse, à 350 kilomètres de Hull, une flottille de bateaux de pêche anglais; elle les canonne : elle en coule trois et elle tue deux pêcheurs, elle en blesse vingt-neuf. La dépêche qui l'annonçait était hyperbolique : on l'a constaté plus tard. Sur l'heure, l'irritation est aussi violente, à Londres, que la stupeur est profonde, à Saint-Pétersbourg. S'il avait fallu écouter les journaux, même les plus autorisés, de l'opinion anglaise, le branle-bas de combat eût été immédiat : on eût couru après la flotte russe, on l'eût bloquée sur les côtes de Galice où elle était déjà parvenue, on lui eût barré la

route de l'Extrême-Orient. Par bonheur, durant cette crise de cinq jours, les gouvernements ont été plus sages que les peuples. Un message du tsar a, sans tarder, offert au roi Edouard « ses regrets bien sincères » : il déplorait l'incident; il l'attribuait à un « malentendu » ; il s'engageait à « prendre des mesures pour donner complète satisfaction aux victimes, dès que les circonstances de l'affaire seraient bien connues ». De son côté, le gouvernement anglais ne s'est pas laissé trop émouvoir par l'exaspération du public; il a confié à la diplomatie ce litige douloureux; il a entendu les conseils amicaux de la France; il a temporisé. Le rapport de l'amiral Rodjestvensky est arrivé de Vigo à Saint-Pétersbourg. Son explication, très précise et très affirmative, n'est pas sans vraisemblance. Il assure que ses projecteurs découvrirent deux torpilleurs ennemis qui, forçant de vitesse, gagnèrent bientôt son escadre; qu'il dirigea sur eux sa canonnade et qu'il la cessa, dès qu'il aperçut les bateaux de pêche, derrière ces torpilleurs, manifestement japonais, dont on lui avait signalé la présence dans les parages de la Suède. Peut-être le gouvernement anglais, mieux informé, a-t-il admis, en secret, la véracité de ce rapport; peut-être se reproche-t-il de n'avoir pas, comme le Danemark, prudemment surveillé son littoral, pour y sauvegarder sa neutralité. Quoi qu'il en soit, les pourparlers ont permis un premier arrangement. Sans qu'il ait fallu ni un ultimatum, ni des excuses humiliantes, l'Angleterre et la Russie ont décidé de composer, en vertu de l'article 9 de la Convention de La Haye, une commission internationale d'enquête qui établira la vérité. Elle indiquera les réparations que l'affaire comporte. Attendons.

L'Angleterre et la Russie s'adressent donc, pour le règlement pacifique de leur différend, à ce tribunal de La Haye que le tsar Nicolas II lui-même a créé par son initiative. C'est, métaphysiquement, la solution provisoire. Espérons que, pratiquement, la solution définitive satisfera les deux parties; sûrement, elle contentera l'Europe, qu'une collision de l'Angleterre et de la Russie troublerait effroyablement. Le tribunal de La Haye n'a pu prévenir le conflit du Japon et de la Russie, il empêchera celui de la Russie et de l'Angleterre; si aucune des deux puissances ne veut réellement la guerre, sa tâche sera facile et sa sentence efficace. N'en déplaise aux utopistes, c'est le seul cas où cet aréopage puisse exercer sérieusement sa fonction. Le tribunal de La Haye rendra aux gouvernements embarrassés subitement par une querelle furieuse le service de leur ménager des délais diplomatiques, pendant qu'il imposera aux nations irritées le loisir nécessaire pour que leur opinion publique,

celle de leurs journaux surtout, calme sa fièvre. Le gouvernement des Etats-Unis voudrait davantage, paraît-il. Il vient de signer avec la France un traité d'arbitrage permanent, selon le modèle de la convention franco-anglaise. On se souvient qu'en 1897, sous la présidence de M. Cleveland, le Sénat refusa de ratifier un traité analogue, qui instituait l'arbitrage entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Mais le parti républicain s'est converti à la philosophie du droit international et, son candidat, M. Roosevelt, modère de plus en plus son belliqueux « impérialisme », à mesure qu'approche le jour de l'élection présidentielle. Il y a quelques semaines, M. Roosevelt a émis l'idée de convoquer une seconde Conférence de La Haye, qui préciserait les questions traitées par la première et qui organiserait un congrès périodique de la Paix. Soit. Mais, pour compléter ses intentions et pour assurer son œuvre, le président Roosevelt ne devrait-il pas soumettre au jugement de ce congrès les actes si souvent hardis, menaçants, provocants, par lesquels les Etats-Unis appliquent cette doctrine Monroë qui érige, devant l'Europe, leur gouvernement en champion de l'Amérique tout entière, comme si tout le continent américain était non seulement sous sa protection, mais sous son protectorat?

Le Canada, dont les destinées, non moins que ses origines, intéressent tant notre histoire, a procédé, le 3 novembre, à ses élections générales. Les libéraux occupent le pouvoir, depuis huit ans, avec sir Wilfrid Laurier, leur chef. Précédemment, les conservateurs avaient gouverné vingt-deux ans de suite. Les noms qui distinguent les deux partis sont à peine caractéristiques. L'un et l'autre aiment les libertés de leur pays aussi vivement, aussi fidèlement, que les whigs et les tories de la métropole; l'un à l'envi de l'autre, ils respectent la première de toutes ces libertés, la liberté religieuse : elle est aussi sacrée, au Canada, qu'aux Etats-Uuis. Mais les élections ne se préparent pas, dans le Dominion, par des avertissements gradués et des manifestations partielles, comme en Angleterre. Elles sont brusques, dans leurs revirements. Elles ont la vivacité française et c'est leur seule ressemblance révolutionnaire avec les nôtres. Si, pour les élections de 1896, sir Wilfrid Laurier avait inquiété les catholiques, et, pour celles de 1900, mécontenté les patriotes, il a été plus heureux, en 1904, parce qu'il s'était efforcé d'apaiser leurs griefs et qu'il a pu compter sur l'affaire des chemins de fer qu'il avait promis aux districts septentrionaux, pour décider des votes. Les élections lui ont été favorables : elles lui confèrent un nouveau mandat de quatre ans; sa majorité, qui était de cinquante-cinq voix, s'accroît d'une dizaine. Quelles que soient ces luttes, le Canada prospère. On connaît

l'accroissement prodigieux de sa population française : déjà elle peut essaimer, aux Etats-Unis, des communautés, presque des cités, qui constitueront bientôt dans la grande république l'élément d'une force nouvelle. Le Canada est resté catholique, sous un gouvernement protestant; il est devenu un peuple libre, en restant monarchique. Il offre ainsi au monde un exemple de ce que peut notre race, quand elle laisse régler sa mobilité naturelle par des principes et des traditions. On peut même dire qu'il nous donne, à nous, une raison de méditer sur la politique de la France et de nous demander, en rêvant un peu, quelle en eût été la fortune, si elle avait su, parmi les changements progressifs de la vie moderne, garder les vertus propres de son génie.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Conflits de la science et des idées modernes, par le docteur X***. Un vol. in-16 (Perrin).

L'auteur n'admet point que les données de la science tendent, si peu que ce soit, à révoquer en doute la vérité du dogme chrétien, il affirme, en outre, et se fait fort de prouver, — en s'appuyant sur les derniers travaux des savants les plus autorisés de l'Europe, — que, s'il y a un dogme que la science contredise, c'est précisément celui de la soi-disant « Libre-pensée », que ses apôtres nous représentent volontiers comme revêtu d'un caractère de certitude scientifique.

Bien loin de s'opposer à la religion chrétienne, la science, de plus en plus, a pour résultat de la confirmer : telle est la thèse que l'on trouvera établie dans ce livre, par un savant, et avec une clarté, une simplicité, une ardeur éloquente, dont il n'y aura personne qui ne soit touché. C'est par la fécondité des résultats que le docteur X*** nous amène à la connaissance de la vérité. Une apologie scientifique du catholicisme est toujours délicate à établir. Celle-ci, sans prétendre qu'elle soit définitive, répond utilement aux objections les plus répandues de nos jours. Elle est essentiellement expérimentale.

Chateaubriand, par Victor Giraud. — 1 vol. in-12. (Hachette.)

Il ne s'agit pas, dans ce volume, de critique vague et de grandes considérations. M. Giraud sait juger, et bien juger, chaque fois qu'il le faut; mais il a l'esprit positif, il évite systématiquement les généralités oiseuses. Sans souci des formules surannées, il va droit au document. Il n'aime pas davantage à continuer le travail d'autrui : partout où il passe, on peut être sûr qu'il passe le premier. Il n'a donc pas prétendu faire une étude générale sur Chateaubriand; il n'a étudié que ce qu'on avait peu ou défectueusement étudié avant lui.

Quand il nous parle des *Mémoires d'outre-tombe*, il nous en révèle des fragments inédits. De même pour le *Génie du christianisme*. Il étudie avec une compétence et un goût également sûrs les variations d'une page de Chateaubriand. Il nous montre l'intérêt capital de sa correspondance, si mal connue. Mais, encore une fois, les petites questions ne lui font jamais perdre de vue les problèmes plus importants. Sur la sincérité religieuse de Chateaubriand, par exemple, il a des pages excellentes; et l'influence de Chateaubriand sur Hugo lui en inspire de très fines.

Ce livre, que M. Giraud nous annonce modestement comme incomplet, est donc très complet, au sens le plus général du mot.

Saint Paulin, évêque de Nole (353-431), par André Baudrillart, 1 vol. in-12. (Victor Lecoffre.)

M. Baudrillart ne se contente pas d'étaler des documents, sans lien et sans style, sous les yeux des lecteurs. Il nous donne une vie de saint réellement vivante. Il évoque pour nous une très ancienne société chrétienne dont les mœurs nous étonnent et nous charment. On quittait alors le monde pour entrer dans le clergé avec une facilité surprenante : Paulin, marié, devient prêtre, et sa femme reste auprès de lui, comme une sœur. Deux évêques officient au mariage du fils de l'un, qui épouse la fille de l'autre. La vie laïque était si pieuse qu'un veuvage, un deuil, un léger accroissement de ferveur la transformaient tout naturellement en vie ecclésiastique.

Saint Paulin, ami d'Ausone, saint Paulin, prêtre et poète, ne pouvait pas trouver de meilleur biographe.

Poèmes, par Louis Le Cardonnel. 1 vol. in-12. *(Mercure de France.)*

Sous ce titre, l'auteur a réuni les meilleures poésies qu'il ait compo-

sées depuis vingt ou vingt-cinq ans. Au début, on sent l'influence de Verlaine et des cénacles symbolistes; mais peu à peu la forme devient traditionnelle en même temps que l'inspiration se fait profondément chrétienne. Prêtre aujourd'hui, Louis Le Cardonnel est plus poète que jamais : ses dernières pièces en témoignent. Elles unissent à la grâce antique une beauté nouvelle. Il conte brièvement, mais avec une force et une émotion intenses, l'histoire de son âme; il chante ardemment l'union du poète et du prêtre, « tous deux consolateurs et tous deux inspirés ». Il y a là des accents que nous n'avions pas encore entendus. Ce n'est plus d'un bon disciple : c'est d'un artiste vraiment original.

Le Christ de la « Légende dorée », par l'abbé J.-C. Broussolle. Un vol. in-8° de 484 p. Broché, couv. en couleurs ou reliures diverses. *(Mois littéraire et pittoresque.)*

Du vaste cycle de récits poétiques, qu'est la *Légende dorée*, M. l'abbé Broussolle a extrait, puis traduit les passages qui se rapportent au Christ. L'ouvrage comporte dix chapitres traitant de la Nativité, de la Circoncision, de l'Epiphanie, des Saints Innocents, de l'Entrée à Jérusalem, de la Cène, de la Passion, de la Croix, de la Résurrection et de l'Ascension, et se présente avec la recommandation du R. P. Lepidi, maître du Sacré-Palais.

Plus de 400 gravures, reproductions des plus célèbres tableaux, miniatures, mosaïques et sculptures, illustrent le commentaire iconographique qui complète chacune des parties du récit de Jacques de Voragine. Ce livre intéressant et instructif présente la vie de Notre-Seigneur sous un jour nouveau. Il est fait pour satisfaire pleinement — chose trop rare! — la piété des lecteurs et la curiosité des amis de l'art religieux.

Saint-Yves, par R. Stevenson. — *Aventures d'un prisonnier français en Angleterre.* Traduit par Th. de Wyzewa. 1 vol. in-16. (Hachette).

Coloré, pathétique, entraînant, à la fois plein de verve et de sensibilité, avec son action captivante et ses caractères nettement tracés, ce livre exquis séduira toutes les catégories des lecteurs. Il est superflu de louer l'art avec lequel le traducteur a fait passer dans notre langue toute la vivacité et l'intérêt de l'œuvre originale. Mais les délicats y trouveront sans doute un charme plus pénétrant encore en songeant qu'il fut le chant du cygne du célèbre romancier anglais et qu'après y avoir travaillé avec amour, c'est en y mettant la dernière main qu'il est mort.

Amour de philosophe. **Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot**, par M. Jean Ruinat de Gournier. — Un vol. in-16. (Hachette.)

Ce livre est, en même temps qu'un ouvrage documentaire, une curieuse contribution à la psychologie de l'auteur de *Paul et Virginie*. Bernardin de Saint-Pierre fut loin d'être l'homme que la célèbre idylle fait habituellement supposer.

En des pages pleines de délicatesse et très documentées, M. Jean Ruinat de Gournier conte sa vie, ses projets, ses désillusions, sa course à la dot et son mariage avec la fille de l'éditeur connu, et il publie en même temps les lettres échangées entre les deux fiancés et les deux époux. Ces lettres, mieux que tout autre document, montrent, sous son vrai jour, le véritable caractère de Bernardin.

L'auteur, dans ce volume, a fixé définitivement bien des points qui jusqu'ici étaient demeurés dans le domaine de l'hypothèse, et montré, de façon curieuse, le contraste entre l'amour ennuyeux du philosophe et la sensibilité de sa charmante femme.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — R. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

LE TIBET, LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE

Pendant que l'attention du monde est absorbée par la lutte gigantesque, en Extrême-Orient, de deux peuples également héroïques, il se passe, au centre de l'Asie, des événements moins sanglants, d'une apparence moins tragique, mais dont les résultats peuvent peser d'un grand poids dans les destinées de l'humanité. L'Union Jack a été hissé sur les murs de Lhassa, et les pas des soldats de l'Angleterre ont foulé les rues de la mystérieuse ville sainte, de la Rome bouddhique. A Lhassa et en Mandchourie se débat le même procès. La campagne du Tibet est un corollaire de la guerre russo-japonaise, c'est un des actes de la lutte sourde engagée depuis longtemps entre la Russie et l'Angleterre pour la suprématie en Asie.

I

Dès le 31 janvier 1902, jour où le traité d'alliance anglo-japonais fut rendu public, on pouvait aisément conclure que de graves événements étaient proches et, que l'Angleterre tenterait d'arrêter les progrès de la Russie dans l'Asie. Ceux qui connaissaient les efforts du gouvernement des Indes, depuis de longues années, et les ambitions, redoutables pour l'empire britannique, des hommes d'Etat russes, savaient que, pour maintes raisons, le Tibet était une région sur laquelle chacun des deux adversaires, l'Angleterre aussi bien que la Russie, avait un intérêt capital à établir son influence et dont il devait chercher à évincer sa rivale.

En dehors de l'importance que lui donnent sa position au centre de l'Asie et l'influence du Daï-Lama sur le monde bouddhiste, le Tibet par lui-même est de grande valeur. Si, dans ce vaste empire, plus de quatre fois grand comme l'Allemagne tout entière, les montagnes sont inhabitables, les vallées sont très fertiles et le climat extrêmement salubre[1]. En certaines vallées chaudes et

[1] Pour être convaincu de la valeur intrinsèque du pays, il suffit de lire une partie de ce qu'ont écrit sur le Tibet tous ceux qui, sans avoir pu pénétrer jusqu'à Lhassa, ont parcouru certaines parties de l'empire du Daï-Lama : les Anglais, comme L. Fletcher, Saint-George, Littledale; les

sèches, celle du Chumbi, par exemple, on cultive avec succès l'orge, le blé et les arbres à fruits ; dans d'autres croissent en abondance des grenadiers, des pêchers, des pruniers, des abricotiers, des pommiers; la vigne y vient fort bien. A une hauteur de 1500 pieds au-dessus du niveau de la mer, aux environs du lac Dangra, on trouve des villages bien bâtis, entourés de riches champs d'orge. La faune est variée et abondante, mais la principale richesse du pays est et sera les mines. L'or s'y trouve en quantités considérables, on en a extrait de ces mystérieuses régions depuis les temps les plus reculés de l'histoire. Hérodote fait allusion à l'or qu'on y peut recueillir à travers toute la région. Dans l'Ouest, les chercheurs d'or en trouvent jusqu'à des hauteurs de 14 et 15 000 pieds [1]. On a souvent trouvé des pépites de la grosseur d'une noisette à 2 ou 3 pieds de profondeur, et les rivières en charrient des quantités importantes. On trouve encore du fer, du borax, du mercure, du lapis-lazuli, des turquoises en grande quantité. De grands lacs salés fournissent d'immenses dépôts de sel, et les Tibétains élèvent des troupeaux considérables de moutons, de chèvres et de yacks. Ce dernier animal est, plus encore que le cheval et le mulet, la bête de charge.

Quant aux qualités des habitants, voici les quatre caractères distinctifs que leur reconnaît M. Kawaguchi : « 1° Ils sont extrêmement lascifs; 2° ils sont d'une saleté incroyable; 3° ils mentent sans limites; 4° leurs goûts en art ne dépassent pas les diables en cuivre, tirant la langue. » Les lettres reçues de la colonne expéditionnaire confirment l'exactitude de ces observations. La richesse du Tibet suffirait donc, à elle seule, à expliquer les visées de l'Angleterre et de la Russie.

Russes, comme Pzjevalsky, Kozloff; les Suédois, comme Sven Hedin dont le livre, *Asie centrale et Tibet*, vient d'être traduit en anglais. A noter en particulier l'intéressant livre du colonel Younghusband, *the Hearth of a Continent;* le remarquable ouvrage de M. Valentine Chirol, *the Middle Eastern question*, et enfin le récit que vient de publier M. Kawaguchi Kei-Kai, un prêtre japonais qui, lui, a pu, non seulement pénétrer à Lhassa, mais s'est fait admettre à l'université de Sera, où il est resté dix-huit mois.

[1] L'explorateur russe Pzjevalsky, une des premières autorités russes en matières tibétaines, parle ainsi de l'abondance de l'or :

« Je pourrais prendre de Russie cent paysans sans le sou, leur fournir pendant douze mois des aliments et des vêtements, et les ramener devenus des gens très riches, toujours à condition que nous ayons obtenu une concession. Il n'est point besoin de planter. Il suffit de creuser avec une pelle et vous amenez des trésors à la lumière. Une concession est tout ce que je demande pour y attacher mon nom. Le Tibet est la Californie de l'avenir. »

II

Les ambitions de la Russie, ce que ses hommes d'État appellent « sa mission en Extrême-Orient », sont connues. Elles tendent à la prédominance absolue en Asie, à la marche ultérieure sur l'Inde et à l'anéantissement de l'influence anglaise.

Nous ne parlerons pas de la Mandchourie dont la destinée se joue en ce moment. Tout le monde sait l'importance de Port-Arthur, de la ligne ferrée transsibérienne-manchourienne, les débouchés que cette province peut offrir à l'activité russe, si la Russie en reste la maîtresse et en ferme l'accès, par des droits protecteurs, au commerce japonais, anglais, américain.

Ce qui est peut-être moins généralement connu, c'est que la conquête de la Mandchourie n'allait pas sans celle de la Mongolie, dans les plans russes. Aussi, la réelle valeur de la voie ferrée provenait-elle de l'embranchement du transmongolien, actuellement inachevé, bien que sérieusement commencé avant la guerre, et qui, dans les projets russes, doit relier, en passant par Kiakhta, Urga, Kalgan, le Baïkal à Pékin, pénétrer dans l'intérieur de la Chine, et ouvrir ainsi aux immenses richesses des provinces centrales la voie de la Russie.

Ces projets purent s'étayer en 1900 d'une convention diplomatique. Avant que n'éclatât la révolution des Boxers, Li-hung-tchang dont toutes les sympathies étaient acquises à la Russie, concluait avec les agents russes la « convention secrète de Canton ». La Russie garantissait l'intégrité territoriale de la Chine et s'engageait à maintenir par tous les moyens et dans tous les cas la dynastie mandchoue en possession de ses Etats ; cette dynastie, en échange, laissait toute liberté d'action à la Russie dans les « provinces secondaires de l'empire chinois », Mandchourie, Mongolie, Turkestan et Tibet.

Dès la signature de la convention secrète de Canton, le gouvernement russe envoya des fonctionnaires, des émissaires officiels et officieux dans la partie septentrionale de la province de Mongolie, avec mission de s'occuper avant tout de la concession des mines d'or au profit de la banque russo-chinoise. Cet établissement de crédit, dont la fondation fut stipulée lors de la convention secrète signée à Moscou par Li-hung-tchang, et connue sous le nom de convention Cassini, n'a cessé d'être un instrument d'une singulière puissance pour les desseins de la politique russe en Asie.

En parlant de la Russie en Mongolie, il est impossible de passer

sous silence le nom du consul russe, M. Tchichmarieff, qui, avec une habileté remarquable, sut attacher à la cause et aux intérêts russes les grands khans de Mongolie et les membres du Khouriltaï, sorte d'assemblée plénière de la noblesse mongole. En peu d'années, la Russie s'était assurée là une telle influence, que ses écrivains militaires, que ses généraux comptaient publiquement sur le concours de la cavalerie mongole pour la grande éventualité future, toujours la même, la marche sur l'Inde. Il y a là, en effet, des réserves immenses de cavaliers qui, bien armés et dressés à l'européenne, seraient une force formidable.

Au Turkestan, la marche en avant des Russes n'a pas été moins extraordinaire : le consul russe à Kaschgar était plus puissant, à lui tout seul, que tous les fonctionnaires chinois et indigènes réunis. Et par le Turkestan, les Russes touchaient l'Inde. La *Monthly Review*, une des meilleures revues britanniques, citait, dans son numéro de septembre, le mot d'un lieutenant-colonel anglais qui vient d'être envoyé pour la troisième fois aux Indes. « Quand j'y ai été comme sous-lieutenant, dit-il, les Russes étaient à 1500 milles de la frontière; quand j'y ai été comme capitaine, ils en étaient à 500 milles; j'y reviens comme lieutenant-colonel, et je les trouve au pied des passes du Nord-Ouest. »

Virtuellement maîtres de la Mandchourie, de la Mongolie, du Turkestan, il leur restait encore à mettre la main sur une des quatre provinces stipulées par la convention secrète de Canton, et non la moins importante, le Tibet.

La conquête, ou tout au moins l'hégémonie russe, devait avoir là des résultats inappréciables. La possession du Tibet ouvrirait une route sur l'Inde que menace déjà le Turkestan, permettrait l'exécution du chemin de fer asiatique-européen qui joindrait Kuldja, dans le Turkestan, à la vallée du Weï-ho et à sa ville principale, Hsinganfu, l'ancienne capitale chinoise, où convergent toutes les grandes routes de l'intérieur. Ce rêve réalisé, les troupes russes, dans la vallée du Weï-ho, seraient absolument à l'abri de toute attaque venant de la seule porte ouverte à l'ennemi, la mer. Cette région est en effet la clef stratégique de la Chine, et sa valeur en était bien connue de l'impératrice Tsu-tsi lorsque, pendant la révolte des Boxers, elle se retira avec ses troupes et sa cour à Hsinganfu, glissant entre les doigts des grandes puissances dont les armées combinées étaient incapables de la suivre plus loin que Paotingfu, à quelques milles de Pékin.

Les droits considérables, imposés par les Russes partout où ils

sont les maîtres, à l'importation des marchandises anglaises, ont déjà fermé presque complètement aux thés de l'Inde le marché du Turkestan; grâce à ces droits, les marchandises russes luttent avec succès contre les produits britanniques sur le marché de Kaschgar; il en serait de même au Tibet[1].

De plus, le Tibet est un centre religieux d'où l'incarnation vivante de Bouddha étend son influence sur cinq cents millions de croyants, le tiers de l'humanité. L'idée du « bloc » russo-bouddhiste est depuis longtemps une des règles fondamentales de la politique russe en Asie. Non seulement la protection de la religion bouddhique est utile à la Russie à cause de ses sujets buriats, de ses sujets du Turkestan, de l'Amour, etc., professant la religion de Bouddha, mais elle lui est nécessaire pour mener à bien la réussite de ses projets de domination pan-asiatique. La presque totalité des Mandchous et des Mongols sont bouddhistes. 71 pour 100 de la population des Indes anglaises est bouddhiste et le Daï-Lama étend sa juridiction spirituelle à travers toute l'Asie. Les hommes d'Etat russes savent fort bien que la dynastie mandchoue actuelle

[1] Voy. une étude toute récente (juillet 1904) intitulée : « Les Anglais au Tibet, — Un aperçu russe », par le prince Esper Oukhtomsky.

Le prince Oukhtomsky est un homme d'Etat distingué; en termes intimes avec le tsar qu'il accompagnait dans son voyage autour du monde et dont il est souvent le porte-parole autorisé, il est le propriétaire du *Viedomosti*, un des principaux journaux de Pétersbourg, et il a rempli souvent en Asie des missions de la plus haute importance à titre confidentiel, une notamment en Mongolie. « Nous autres Russes, dit-il, nous sommes en retard! Les Anglais vont mettre la main sur le royaume de Daï-Lama. A l'heure actuelle, il n'y a pas de doute que les autorités de Calcutta vont bientôt être en relations intimes avec la majorité des gouvernants trans-himalayens, qu'elles vont ouvrir à leur commerce une route libre jusqu'à Lhassa et de là à l'intérieur de la Chine, et que le caractère de la politique dans l'Asie centrale va en être complètement modifié. »

Il y a quelque temps, au début de l'expédition anglaise, le prince Oukhtomsky écrivait déjà : « La question du Tibet est bien plus inquiétante que le conflit mandchou. La question est réglée. Nous devons nous débarrasser de la Mandchourie, même si la guerre se termine heureusement, parce que, avec le système de la porte ouverte, nous aurions à construire, à meubler et à entretenir une belle maison à la condition que tous nos rivaux pourraient y vivre et nous aurions à payer pour leur sécurité. Nous ne pouvons pas payer pour la Mandchourie un déficit annuel de 21 millions de roubles sur ce malheureux chemin de fer, et environ 80 millions pour le gouvernement de cette province, le tout pour les Japonais et les Yankees. Mais quant au Tibet, c'est une autre affaire. Notre situation morale en Asie, tout l'avenir de l'empire sont engagés dans cette question. Et ce qui m'effraie dans la guerre actuelle, c'est qu'elle peut nous mettre dans l'impossibilité complète d'en entamer une autre quand celle-ci sera terminée. »

doit en grande partie son maintien sur le trône à l'influence religieuse du Daï-Lama.

Nous ne voulons pas dire que le Pape du bouddhisme peut, d'un mot lancé du monastère sacré de Lhassa, mettre en mouvement cette masse gigantesque, comme jadis, déployant l'étendard vert du prophète, le commandeur des croyants pouvait appeler à la guerre sainte tous les fils de l'Islam. Il est certain que ses inspirations seraient sans grand effet, par exemple, sur le Mikado et ses bataillons. Mais il n'en a pas moins une influence immense dans toute l'Asie.

Depuis le temps de K'ang-hsi, était en vigueur le traité tibétain mandchou de 1720, par lequel le clergé bouddhique s'est engagé à soutenir la dynastie mandchoue en échange de la protection de l'empereur de Chine, garantissant l'intégrité du Tibet. Mais les deux ambans chinois qui, depuis 1820, avaient été installés à Lhassa comme représentant la Chine, puissance suzeraine, ne s'immisçaient en rien dans les affaires intérieures; cette suzeraineté n'avait à s'exercer que lorsque les Lamas faisaient appel aux Chinois pour protéger l'intégrité de leur territoire.

Les Tibétains avaient compté sur la Chine en 1890, lors de la campagne du Sikkim. La signature du traité de ce nom avait été considérée par eux comme une violation de cette intégrité. Le gouvernement de Lhassa, réduit à ses propres forces, et contraint de le subir, avait refusé de le reconnaître comme le liant moralement, et avait donné ordre à son représentant à Pékin, d'adresser des reproches véhéments à la cour chinoise et de dénoncer le concordat de K'ang-hsi. Le terrain était donc très favorable pour les Russes et ils en avaient habilement profité, grâce aux relations qu'ils avaient su nouer à Lhassa par l'intermédiaire de certains bouddhistes russes.

Les relations russo-tibétaines furent préparées et menées à bien par les Lamas buriats, au point de vue politique, sujets russes, mais au point de vue spirituel, sujets tibétains. C'est grâce à l'intervention du Khamba-Lama de Gussinoye Ozero, à ses fréquentes allées et venues entre Lhassa et Saint-Pétersbourg que le Daï-Lama est entré en relations avec le tsar blanc. Ce sont les assurances, les témoignages des Buriats qui ont fait pénétrer dans le monde bouddhiste l'idée d'un tsar, protecteur de la foi bouddhiste. Sauf Narzun, bouddhiste kalmouck, toutes les ambassades russes à Lhassa ont été composées de Buriats. Badmaieff, qui vint le premier à Lhassa comme agent officieux russe, Dorjieff, qui a été depuis si longtemps une sorte de secrétaire des affaires étrangères du Tibet, qui, par deux fois, est venu en

Russie, en qualité d'ambassadeur spécial du Daï-Lama, et a, plus que personne au monde, lutté avec un dévouement de tous les instants, pour l'influence russe au Tibet ; Tsybik, qui a vécu à Lhassa pendant plus d'un an comme agent russe ; Srotti, le Khamba-Lama de 1900, venu à Pétersbourg pour discuter toutes les affaires russo-tibétaines, tous étaient des Buriats. Ce sont des Buriats qui composaient les régiments de soi-disant Cosaques qui, en 1900, occupaient Urga, la cité sainte de Mongolie, où ils furent reçus avec enthousiasme et où leur présence fut la plus efficace des propagandes. En un mot, sans l'assistance des Buriats, les grands projets de la politique russe eussent été impossibles à exécuter, et ils n'auraient pas accordé cette assistance si une tolérance religieuse, une sorte d'autonomie nationale et d'indépendance administrative, n'avaient pas été établies dans leur pays par ceux qui dirigeaient la politique du tsar en Asie.

Ici, il faut, pour être complet, noter un changement récent dans cette politique. Soit par ignorance, soit par un système de russification qui, en Pologne, en Finlande, en Arménie, s'est parfois fait durement sentir, le gouvernement central a mécontenté ces populations si utiles et si dévouées à sa cause. D'après ses ordres, il ne sera plus élevé de temples bouddhiques, ceux qui existent actuellement ne devront pas être réparés (mesure qui entraîne la destruction, sous peu d'années, du Datsan du Gussinoye Ozero, résidence du Khamba-Lama). La juridiction patriarcale et les serments bouddhiques sont abolis. Les soins des médecins bouddhistes sont interdits, etc. [1].

[1] Voici l'ordonnance qui a été communiquée par le gouverneur général de Transbaïkalia à tous les chefs buriats :

«... Dans un télégramme expédié le 21 janvier 1904, de la station d'Oloviannaïa, à l'impératrice Alexandra-Feodorovna, les Buriats d'Aginsk ont expliqué ce qui suit :

« Par une mesure inattendue, un nouveau règlement d'administration nous a été appliqué et a été mis en vigueur le 1er janvier. Ce règlement est pour nous, nomades de Transbaïkalia, directement contraire aux conditions spéciales de notre vie, contraire à la liberté, à la tolérance religieuse qui nous ont été accordées, désastreux pour la situation économique des nomades, et, d'une manière générale, tend à détruire définitivement l'indépendance nationale, précieuse pour nous, d'une petite peuplade de l'empire. C'est pourquoi, nous tous, sans une exception, les vieux et les jeunes nomades, à moitié civilisés, mais foncièrement dévoués au tsar et à notre patrie, réduits à cette nécessité par les souffrances sans égales qui nous menacent, nous osons, pour la première et dernière fois, au nom de quarante mille hommes, faire appel à Votre bienveillante clémence, ô Tsarina de la terre, et vous supplier de daigner jeter un regard de pitié sur nous, et d'intervenir, comme le ferait une mère pour ses petits enfants,

L'heure était-elle bien choisie pour froisser les sentiments de ces populations, et emprisonner un membre de la famille Badonaïeff, un parent de l'homme qui, le premier de tous, avait offert au tsar l'occasion de préparer sa domination future sur le monde bouddhiste?

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'au Tibet même certains Lamas aient modifié leur attitude, que l'ambassade envoyée en octobre dernier à Saint-Pétersbourg n'ait pas continué son voyage et se soit arrêtée peu après son arrivée à Kiakhta, sur la frontière de Mongolie, que les troupes bouddhistes du maréchal Ma manifestent ouvertement leur désir d'en venir aux mains avec les troupes russes, et que parmi les Lamas de Lhassa même si bien disposés en faveur des Russes, il y a quelques mois à peine, il s'en trouve déjà un certain nombre dont les sentiments se modifient.

III

Les ambitions anglaises ont été, au moins en partie, expliquées par M. Balfour, le chef du gouvernement britannique, et par lord Curzon, vice-roi des Indes.

en notre faveur, et d'obtenir que le décret sur l'administration des nomades buriats ne soit pas appliqué. Il serait mal de cacher que la mesure du gouvernement est considérée, dans les étroites limites de notre humble jugement, comme un grave outrage à notre loyauté séculaire. Comme une mesure de nécessité suprême, nous osons vous prier d'en appeler au tsar, que nous révérons comme un dieu, pour que nous puissions être autorisés à quitter le territoire russe et à nous en aller en Mongolie. A cette supplication, venant du fond de nos cœurs, nous espérons recevoir une réponse que nous attendons comme l'aurore du matin...

« En réponse à ce télégramme, j'ai reçu de la chancellerie du tsar, l'ordre suivant, daté du 29 janvier, n° 2515, et signé par le baron Budberg :

« Les Buriats d'Aginsk, Agdam Tsidenoff, Gunga Nimba, Badonaïeff, etc.., 24 personnes en tout, ont adressé, au nom de leurs coreligionnaires bouddhistes, une dépêche à l'impératrice, sollicitant son appui, soit pour obtenir l'annulation des mesures qui ont mis sur une nouvelle base l'administration et la juridiction de ces Buriats, soit pour être autorisés à émigrer en Mongolie.

« A la suite de mon rapport, Sa Majesté le tsar a donné ordre de refuser la demande.

« *Le gouvernement militaire de Transbaïkalia,*
« Lieutenant-général Nadaroff.

« En vertu de ma charge et en conséquence de mes décrets des 30 janvier et 5 février, j'ai ordonné; 1° l'emprisonnement pour trois mois des nomades Badonaïeff, Syvengan et Damdine; 2° la déportation du nomade Parpopin, pour avoir poussé les Buriats à se révolter contre une mesure administrative. »

Parlant de la réforme militaire, le « premier » a dit que l'empire britannique n'avait, à proprement parler, qu'une seule frontière sur laquelle la guerre avec une grande puissance européenne fût à envisager : la frontière de l'Inde, et que c'est pour cette raison que lord Kitchener, considéré comme le premier homme de guerre et le premier organisateur militaire de l'Angleterre, avait été placé, au lieu d'être appelé à l'administration de la guerre à Londres, à la tête de l'armée des Indes.

Quant au vice-roi, qui a joué dans tous ces événements un rôle si considérable, il a, dans un discours fameux, prononcé au début de cette campagne du Tibet dont il est l'âme, été plus explicite encore. Il a comparé l'Inde à une citadelle et les pays qui la bordent sur son front de terre aux glacis du rempart, « et nous ne laisserons personne, a-t-il dit, s'établir sur les glacis de cette citadelle ». Tous deux voulaient protéger les intérêts commerciaux de l'empire des Indes [1].

Après la convention de Sikkim, le commerce entre le Tibet et l'Inde était presque immédiatement monté à plus de 300 000 roupies par an, mais, par obstruction des autorités tibétaines, au lieu de se développer, il avait plutôt décliné. Cependant, le Tibet est grand consommateur de thé, qu'il ne produit pas, et les planteurs indiens des jardins de thé d'Assam, de Darjeeling et de Dooars peuvent rivaliser avec les jardins chinois d'au delà de Darchendo. Dans une étude sur « les Routes commerciales et le commerce du thé », M. J.-B.-N. Hennessey, deputy surveyor-general aux Indes, a expliqué la situation de Lhassa, entre les thés de l'Inde et ceux de Darchendo. La route commerciale de Darchendo à Lhassa est de 1030 milles ; celle de Darjeeling à la cité sainte ne dépasse pas 300 milles. Il est des considérations plus importantes. L'hégémonie anglaise au Tibet permettra l'invasion économique, par les marchandises anglaises, de toutes les contrées que les Russes veulent se réserver en Asie. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte, de regarder à l'est et à l'ouest des montagnes de l'Himalaya et de la chaîne des Hindu-Kush, pour comprendre à première vue les routes d'invasion économique projetées par l'Angleterre, et pour lesquelles déjà des sociétés se forment.

[1] Dans *les Anglais au Tibet* déjà cités, le prince Oukhtomsky ne fait aucune difficulté de reconnaître que les Anglais y trouveront des débouchés fructueux et considérables pour les produits indiens, et il cite notamment le thé et le riz, en même temps que « le Tibet les paiera, dit-il, avec ses trésors naturels, l'or, l'argent et les autres minéraux qu'on trouve en abondance dans le pays, le sel gemme, le musc pur, du bétail en abondance et à très bas prix, des laines de grande valeur, etc. »

Ces voies rempliront deux buts : 1° Elles mettront en communication directe, par une solide voie ferrée, les Indes avec le royaume commercial britannique dans la vallée du Yargtsze, et paralyseront ainsi les futurs efforts russes dans la Chine occidentale; 2° Elles attaqueront directement la vie économique russe à son point le plus faible et le plus sensible, dans le Turkestan.

L'exportation de l'Inde une fois solidement organisée, toute la production agricole et manufacturière du Turkestan serait, en fait, à la merci du commerce britannique.

Il y a quelques années, ce commerce d'exportation se faisait par le moyen de caravanes primitives, allant de Peshawar à Bokhara; les marchandises restaient au moins dix-huit mois en transit, et les prix de transport étaient très élevés. Elles sont aujourd'hui expédiées moins chèrement, par steamers de Bombay à Bender-Abbas, sur le golfe Persique, et de là par charrois à travers la Perse, en passant par Shiraz et Mashad, à Merv et Bokhara : le voyage dure environ dix mois. Malgré ces conditions, qui ne sont certes point favorables au commerce, il a été expédié des Indes au Turkestan, au cours de ces dernières années, une moyenne annuelle de thé, valeur 400 000 livr. st.; mousselines, valeur 70 000 livr. st.; indigo, 30 000 livr. st.

Le thé est indispensable aux populations du Turkestan; les robes de mousseline sont demandées en été, spécialement par les femmes musulmanes; l'indigo est la teinture favorite pour les étoffes de coton telles qu'elles sont portées dans le Turkestan. La région ne produit pas ces trois articles, les achète en dépit de toutes les difficultés, et il est hors de doute que ce commerce prendrait une remarquable extension dès qu'il y aurait des moyens de communication plus rapides et meilleur marché.

Les produits principaux du Turkestan sont la soie, le riz et le coton. Il est évident que, sous ces rapports, la contrée est à la merci d'une invasion commerciale anglaise et serait complètement ruinée si les produits indiens affluaient sur les marchés de Bokhara, Samarkand et Tashkent.

La production du Turkestan est une affaire très coûteuse et très problématique. Elle dépend d'un climat très variable. Aussi la qualité et la quantité de la récolte sont-elles sujettes à des fluctuations parfois désastreuses. Si, deux ou trois ans de suite, le temps, en automne, a été défavorable, la culture et la manufacture du coton déclinent pour plusieurs années. Dans la province de Samarkand, la production cotonière seule a diminué en quatre ans de 1 615 000 poods d'ouate à 750 000 poods, et durant la même période, plus de la moitié du terrain habituellement en

culture de coton était laissée en jachère. En 1897, quand, à Samarkand, le commerce du coton était complètement ruiné, la province de Ferghana était encore à même d'expédier en Russie, par le chemin de fer transcaspien, plus de 3 000 000 de poods d'une valeur d'environ 600 000 liv. st., et néanmoins les manufacturiers russes étaient obligés de s'adresser à l'Amérique pour remplacer la récolte manquante de Samarkand. Si, pendant une mauvaise saison en Turkestan, l'Inde pouvait jeter rapidement et à bon marché ses cotons sur les marchés en question, il est hors de doute que l'industrie du Turkestan ne pourrait plus désormais résister à l'invasion anglaise. Et il est logique de conclure que les marchés de Bokhara, de Samarkand, de Tashkent une fois conquis, ce sont des marchandises indiennes qu'on verrait dans les centres commerciaux de la Russie d'Europe. A l'est de l'Himalaya, la situation n'est plus la même. Une invasion commerciale, dans le sens strict du mot, de la Chine par l'Inde, serait impossible et d'ailleurs inutile. Il n'y a pas de centres de production adverse à attaquer et à détruire. Le but est tout le contraire de celui à poursuivre contre le voisin nord occidental de l'Inde. Ceci, du reste, suffit à donner une idée des graves intérêts de toute nature qui poussent l'une contre l'autre l'Angleterre et la Russie en Asie.

IV

De tous les pays de l'Asie centrale, nul n'a été plus jalousement fermé aux Européens que l'empire du Daï-Lama; et cependant de hardis explorateurs ont pu y pénétrer il y a deux cent cinquante ans. Les deux premiers furent deux Pères jésuites, un Français, Albert d'Orville, et un Allemand, Johann Grueber, qui, venant de Chine, atteignirent Lhassa en 1661. Ils y vécurent plusieurs années et leurs rapports sur leur séjour ont été conservés. Plusieurs années après vint un groupe de moines capucins. Ils établirent à Lhassa une « mission du Tibet », dont le préfet fut l'héroïque Orazio della Penna. Pendant trente-huit ans, elle lutta. Enfin, abandonnée de tous, se voyant refuser la parole par les Lamas, à moins de déclarer que « le bouddhisme était la perfection », Della Penna, le 20 avril 1745, et les deux capucins qui, avec lui, composaient toute la mission, quittaient Lhassa pour toujours, et le 20 juillet, le vieux préfet de la mission du Tibet mourait dans le Népaul, le cœur brisé, et était enterré dans le petit cimetière chrétien de Patan. La place exacte où il repose est maintenant oubliée, mais l'histoire gardera la mémoire

de ces hommes qui, perdus au fond du monde asiatique, passaient dans ces pays hostiles leur existence entière, faisant le bien, avec la croix pour toute arme, et mouraient de chagrin de ne pouvoir continuer leur œuvre de sacrifices et de dévouement.

A la fin du dix-huitième siècle, quand Warren Hastings était gouverneur de l'Inde, il essaya d'ouvrir avec le Tibet des relations commerciales, et envoya deux représentants, Bogle et le capitaine Turner, qui échouèrent dans leur mission. Quelques années après, Thomas Manning, appartenant au service diplomatique, put, grâce à sa connaissance parfaite de la langue chinoise, franchir la frontière de l'Inde et parvint seul jusqu'à Lhassa (décembre 1811). Il y resta deux ou trois mois et revint aux Indes, rapportant des notes intéressantes qui ne furent publiées qu'en 1876.

Après Manning, les deux seuls Européens qui aient pénétré dans Lhassa sont deux Pères lazaristes français, les PP. Huc et Gabet. Comme les jésuites, leurs prédécesseurs, ils vinrent par la Chine et atteignirent, le 29 janvier 1846, la cité mystérieuse. En 1848, ils ont publié le récit de leur voyage. Nous ne pouvons passer sous silence la tentative de deux vaillants, deux Français aussi, Dutreuil de Rhins et Fernand Grenard. En 1893, ils atteignirent à marches forcées les bords du fameux « Tengri-nor » qui, jusqu'alors, n'avaient été visités que par deux Européens, deux Français comme eux. Ils n'étaient plus qu'à six jours de marche de la ville sainte quand Dutreuil, en juin 1894, fut assassiné par les Tibétains. Son fidèle compagnon réussit à atteindre Sining le 15 juillet 1894. Nombreux sont les Européens, les Anglais, les Suédois, les Russes, qui ont essayé d'atteindre la Rome bouddhique et d'y pénétrer; aucun, depuis les PP. Huc et Gabet, n'avait réussi.

Mais si les Européens ont échoué, les Asiatiques ont été plus heureux, et, du côté anglais, les agents indiens du service secret des Indes ont accompli des exploits qu'on a justement qualifiés : « un des plus grands romans de l'histoire et de la science ».

Ces agents secrets, connus sous le nom de « Pundits », enveloppés toujours de l'anonymat le plus profond, et on en comprend la raison, ont fait des prodiges. Ils ont préparé les voies de la campagne actuelle. Nul, à l'exception des chefs du service secret aux Indes, ne sait leurs noms; ils sont désignés par des lettres. Les deux plus célèbres dans les temps derniers ne sont connus que comme A. K. et L. Mais tout Anglais, au courant de leurs services, doit avoir une profonde reconnaissance pour ces héros anonymes et dévoués, dont l'un, réduit à l'état d'esclave dans le Tibet oriental, n'a jamais, tant qu'a duré sa captivité, perdu un

instant de vue le but de sa mission, dont l'autre a erré quatre ans, se voyant fermer par les Lamas toutes les routes qui pouvaient le ramener aux Indes. C'est grâce à ces « Pundits » que le gouvernement des Indes a pu connaître tous les projets russes, non seulement à la cour de Lhassa, mais en Mongolie, et surprendre souvent la diplomatie russe par la sûreté de ses informations.

Manning avait dû quitter Lhassa et retourner aux Indes, non pas tant devant l'opposition des Tibétains que devant celle des Chinois appelés par les Tibétains à leur aide. La cour du Daï-Lama, en effet, s'abritait toujours, dans tous ses rapports avec les Européens, derrière la suzeraineté de la Chine. Aussi, depuis 1820, époque où, pour la première fois, des ambans chinois, ou résidents, furent installés d'une manière permanente à Lhassa, ce sont ces Chinois qui ont fait, en apparence, le plus d'opposition aux étrangers. Ce sont eux surtout qui firent expulser, en 1846, les deux Pères lazaristes français Huc et Gabet.

Dans les vingt premières années du dix-neuvième siècle, le Népaul et le Bhutan formaient entre les Indes et le Tibet une barrière infranchissable, et c'était par le Sikkim seul que les Anglais pouvaient encore approcher des passes conduisant à l'empire des Lamas.

Cette contrée a joué un trop grand rôle dans la question anglo-tibétaine pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en dire un mot. Ce fut en 1817 que les Anglais firent pour la première fois un traité avec le Sikkim. Ils lui restituèrent une partie des territoires que le Népaul lui avait enlevé les années précédentes, et, en échange, le maharajah de Sikkim se reconnaissait vassal du gouvernement britannique. En 1835 il cédait complètement à l'Angleterre le district de Darjeeling, célèbre aujourd'hui par ses jardins de thé, contre une allocation annuelle du gouvernement des Indes.

Le Tibet s'était toujours considéré comme suzerain du Sikkim, et n'avait cessé de regarder avec grand déplaisir l'influence britannique s'y établir. Pour mettre un terme aux intrigues des Lamas, le gouvernement anglais, en 1860, saisit le prétexte de violences exercées par des fonctionnaires du Sikkim sur des sujets britanniques, et une expédition, commandée par Gawler, força le maharajah à signer, en 1861, un nouveau traité par lequel, entre autres clauses, le maharajah était contraint de résider neuf mois de l'année dans le Sikkim, et tous les services de son gouvernement devaient être établis d'une manière permanente dans ce pays, en protectorat britannique, et non à Chumbi, dans le Tibet, comme précédemment. Les choses marchèrent une vingtaine d'années, le gouvernement du Bengale construisit une route commerciale, allant de Darjeeling dans la vallée du Chumbi,

et les marchandises des Indes commencèrent à pénétrer par cette voie au Tibet. Mais vers 1885, sous l'influence de Lhassa, le maharajah rompait les engagements du traité de 1861, se rendait à Chumbi et se remettait lui-même sous l'autorité du Tibet et de la Chine.

Aux raisons politiques, stratégiques, religieuses, qui jouent leur rôle dans le conflit tibétain, s'en ajoute une qui les domine. Le commerce, et surtout le commerce du thé, si considérable dans une contrée qui n'est pas productive et où tout le monde en consomme, se fait avec la Chine, par les Lamas, et est spécialement aux mains de trois grandes lamasseries (communautés religieuses), qui gouvernent le Tibet : Depong, Sera et Goldan.

L'invasion des marchés du Thibet par les thés indiens, remplaçant les thés de Chine, est la ruine pour ces gens et la fortune pour les producteurs de thé de l'Inde. La Russie ne produit pas de thé, tire également le sien de la Chine et ne portait atteinte ni aux habitudes ni aux intérêts des Lamas. L'Angleterre voulait que les Tibétains bussent du thé britannique, dût-on les y convier à coups de canon.

La route de Darjeeling au Chumbi, destinée avant tout au commerce du thé, avait donc fort préoccupé les Lamas. Mais leur inquiétude fut à son comble quand, en 1885-1886, il fut proposé d'envoyer une mission commerciale au Tibet, sous Macaulay. Lord Randolph Churchill, alors secrétaire d'Etat pour l'Inde, appuya fortement ce projet, et obtint le consentement des autorités chinoises, mais non des Tibétains à qui aucune autorisation ne fut demandée. Des préparatifs considérables pour cette mission ayant été faits à Darjeeling, les Tibétains déclarèrent leur religion et leur indépendance en danger et protestèrent à Pékin. Le gouvernement chinois demanda alors le retrait de la mission; sur ces entrefaites, le cabinet Salisbury fut remplacé par un cabinet Gladstone, lord R. Churchill quitta l'India Office où lord Kimberley prit sa place, et le gouvernement de M. Gladstone déféra aux demandes des Chinois.

Les Tibétains, profitant aussitôt de cette concession, franchirent la frontière, pénétrèrent dans le Sikkim, en plein territoire britannique, occupèrent et fortifièrent une forte position flanquant la route de Darjeeling au Tibet et traitèrent le pays comme s'ils en étaient les maîtres, arrêtant tout commerce. Invoquant la suzeraineté de la Chine, le gouvernement britannique, tant à Simla qu'à Londres, essaya d'abord d'obtenir par Pékin le rappel des troupes tibétaines et négocia pendant dix-huit mois, les Tibétains continuant à occuper la position de Lingtu et le terri-

toire du maharajah de Sikkim. Mais lord Salisbury était revenu aux affaires; il fit savoir au gouvernement chinois et en même temps aux autorités tibétaines que si, le 15 mars 1888, Lingtu n'était pas évacué, la force agirait.

En même temps des troupes étaient concentrées à Padang, sous les ordres d'un officier très capable, Graham, de l'artillerie royale, et le 21 mars 1888, le fort de pierres construit par les Tibétains à Lingtu, à 12 600 pieds au-dessus du niveau de la mer, était emporté d'assaut. Décimés dans deux combats successifs, les Tibétains étaient complètement défaits et poursuivis dans la vallée de Chumbi, en septembre. Fidèles à leur système, ils se réfugiaient encore derrière la suzeraineté chinoise, et l'amban chinois fut chargé de traiter de la paix.

Tous les procédés dilatoires, les expédients, les prétextes en usage dans la diplomatie asiatique furent, naturellement, mis en usage et, à la fin de janvier 1889, le représentant chinois finit par déclarer que le Tibet refusait d'abandonner la suzeraineté sur le Sikkim. Sir Mortimer Durand et M. A. W. Paul, représentants du gouvernement des Indes, rompirent alors les négociations. Mais les Chinois ordonnèrent à l'amban de rester là où il se trouvait et lui adjoignirent pour l'assister M. Hart, des douanes chinoises, le frère de sir Robert Hart, si connu comme directeur des douanes impériales chinoises, à la tête desquelles il est depuis quarante et un ans.

Entré dans le service consulaire britannique en Chine en 1854, sir Robert Hart a été nommé inspecteur général des douanes impériales chinoises en 1863, directeur général en 1885 et remplit encore ces importantes fonctions. Il connaît mieux la Chine que le plus Chinois des mandarins; et, il y a de bien longues années, à l'époque où il était de mode sur le continent européen de plaisanter les Jaunes et de les traiter de personnages de potiches et de paravents, sir R. Hart a dit et écrit à qui voulait l'entendre quelles ressources d'intelligence et d'énergie étaient à l'état latent dans ces races ridiculisées par les ignorants.

Les négociations furent alors reprises et aboutirent enfin en 1890, le 17 mars, à la convention de Sikkim qui réglait la question de frontières entre le Tibet et le Sikkim conformément aux prétentions anglaises, reconnaissait le protectorat britannique sur le Sikkim avec contrôle exclusif sur l'administration intérieure et sur les relations étrangères, et assurait, pour l'avenir, des facilités commerciales que le Tibet avait toujours cherché à éluder. Mais le traité n'avait admis que le principe des facilités commerciales et, d'après l'article 4, les détails en seraient « ulté-

rieurement discutés par une commission mixte de manière à arriver à un accord satisfaisant mutuellement les deux parties contractantes ». C'était là une porte ouverte à toutes les arguties chino-tibétaines, et, à Lhassa comme à Pékin, on s'empressa d'en profiter.

Les Lamas laissèrent les négociations aux mains du Tsung-li-Yamên le Foreign-Office chinois, ce qui devait leur permettre plus tard de dire qu'ils ne les connaissaient pas, et le Tsung-li-Yamên, souleva, avec une remarquable habileté, toute espèce de difficultés. Après bien des peines, arrivait-on à s'entendre sur un point, qu'il fallait recommencer sur un autre. C'est ainsi qu'en décembre 1892 le gouvernement chinois s'opposait formellement à admettre le thé indien au nombre des marchandises dont l'importation serait permise au Tibet, puis c'était la question du lieu où devait être établi le marché libre, ou bien la question du droit de pâture, etc., et toujours la question du thé, si importante pour les deux parties, était remise en question.

Enfin, en décembre 1893, une annexe à la convention de Sikkim était signée réglant les différents points; les Chinois avaient obtenu que les thés indiens paieraient pour entrer au Tibet une taxe égale à celle payée par les thés de Chine entrant en Angleterre, et que le commerce en thés de l'Inde ne commencerait à être permis qu'après un délai de cinq ans, et encore fut-ce grâce à l'influence de M. Hart sur les Chinois que ce résultat fut obtenu.

Tout cela pour arriver à ce que les Tibétains « répudiassent le traité et affirmassent qu'il avait été signé par le gouvernement britannique et les Chinois, et qu'en conséquence, eux, Tibétains, n'avaient point à s'en occuper[1] »!

V

Pendant quatre longues années, durant lesquelles, sous les prétextes les plus divers et les plus imprévus, de longues négociations péniblement menées échouaient, toujours à la dernière heure, le gouvernement britannique temporisait. Il n'osait pas s'avancer, non par crainte des Tibétains, mais par peur de complications avec la Russie.

Tout changea quand lord Curzon of Kedleston, fut, en 1898, nommé vice-roi et gouverneur général de l'Inde. Ancien sous-secrétaire pour l'Inde, puis pour le Foreign-Office, ayant longuement parcouru l'Asie centrale, la Perse, l'Afghanistan, le Pamir, le Siam, l'Indo-Chine, la Corée, lord Curzon était le champion

[1] Rapport du secrétaire en chef du gouvernement du Bengale, 4 juin 1894.

ardent d'une politique énergique en Asie et d'une politique résolument antirusse [1].

Le 30 mars 1899, dans un long rapport daté du fort William, le vice-roi démontrait que « la politique anglaise, vis-à-vis du Tibet, tournait dans un cercle vicieux. » — « Si nous nous adressons au Tibet, ou il ne nous répond pas, ou il nous renvoie au résident chinois: si nous nous adressons à ce dernier, il s'abrite derrière son impuissance à exercer aucune pression sur le Tibet. »

Lord Curzon, qui ne croyait pas d'ailleurs la puissance russe aussi formidable qu'elle était supposée, préconisait avec insistance un changement immédiat d'attitude et de politique.

Le marquis de Salisbury, dont lord Curzon avait été jadis le premier secrétaire particulier, approuva les idées du nouveau vice-roi et le résultat fut d'essayer d'entrer en relations directes avec le Tibet pour le règlement de toutes les questions en litige, sans plus passer par l'intermédiaire de la Chine qui serait seulement informée comme puissance suzeraine.

La Russie ne perdait pas de temps au Tibet. C'est le 30 septembre 1900 que le tsar recevait en audience solennelle, au palais de Livadia, Aharamba Agvan Dorjieff qualifié de premier tsanit lamba près le Dalaï-Lama du Tibet. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 2 (15) octobre 1900 rendait compte de cette audience au cours de laquelle Dorjieff offrait au tsar les présents symboliques dus au protecteur de la foi bouddhiste, avec le titre de « seigneur et gardien des dons de la foi », titre qui jusqu'alors, en vertu du concordat mandchou-tibétain de 1720, avait appartenu à l'empereur mandchou. Le transfert de cette dignité spirituelle au tsar faisait de ce dernier, tout au moins aux yeux du clergé bouddhiste, le véritable protecteur de la foi.

Le 12 juin 1901, une nouvelle mission, désignée comme « mission extraordinaire, chargée d'instructions diplomatiques importantes », et composée de huit hommes d'Etat de haut rang, avec le lama Doroshiyeff à sa tête, arrivait à Odessa, à bord du steamer *Tamboff*, en route pour Saint-Pétersbourg. La presse russe constatait l'importance diplomatique de ces ambassades. La *Novoïe Vremia* insistait sur le fait que Dorjieff était un sujet russe, élevé sur le sol russe, buriate de Choriuskaïa, province de Verchnyndinsk, et qu'il avait reçu son éducation avec un autre Buriate russe, des Buriates du Transbaïkal, Shoïnson Jeroltviel, à

[1] Dès 1889 il avait signalé le danger dans un livre intitulé : *la Russie dans l'Asie centrale*. Plus tard, dans *la Perse et la question persane*, *les Problèmes du Far-East*, il avait soutenu sa thèse.

présent chamba lama. Tous les autres journaux parlaient dans les mêmes termes, et reproduisaient l'article de la *Novoïe Vremia* du 17 (30) juin 1901, où il était dit que « l'intention du Daï-Lama était de contracter avec la Russie les relations les plus amicales, la Russie étant la seule puissance capable de contrecarrer les intrigues de la Grande-Bretagne qui, depuis si longtemps, cherche à pénétrer au Tibet et attend seulement une occasion de forcer l'entrée ».

Le *Messager officiel* annonçait que la mission tibétaine avait été reçue le 11 décembre 1901 par l'impératrice Alexandra-Feodorowna, tandis que, par un télégramme du 29 octobre, le vice-roi des Indes annonçait à Londres qu'une lettre qu'il avait envoyée au Daï-Lama lui avait été retournée sans même avoir été ouverte et les sceaux intacts!

En même temps toutes les transactions commerciales des Indes avec le Tibet, et spécialement celles si importantes du thé, étaient presque totalement paralysées par les Tibétains. La situation, dès cette époque, était donc très tendue.

Après la conclusion de la paix à Pékin, la Russie avait habilement jugé qu'il était dans l'intérêt de sa politique générale d'obtenir une ratification des changements survenus dans sa situation. Il lui était indispensable pour cela d'avoir à la cour de Pékin la plus puissante influence possible. Elle l'obtint en favorisant les ambitions du grand chancelier Yung-lu, qui, après l'exil de Tuan, avait formé le projet de prendre sa place et de s'élever à la plus haute situation politique et sociale en Chine.

Yung-lu avait en partie réussi. Avec le consentement de l'impératrice douairière, il avait marié sa fille au prince Chun et sa nièce à l'héritier impérial P'u-lun. Depuis il s'était assuré le concours de l'impératrice, aussi bien que celui de Li-lien-ying, le chef des eunuques, et avait comploté un autre coup d'Etat contre l'empereur, en vue de le déposer et de placer sur le trône le mari de sa nièce, à la place de Kuang-su. Cette révolution, dirigée contre le parti réformiste, européophile, et ses chefs, les vice-rois Yuan-shi-kaï et Chan-chi-tong, devait indisposer les puissances maritimes dont elle attaquait les intérêts. Le parti de Yung-lu désirait donc avant tout s'assurer la neutralité bienveillante de la seule puissance qui eût intérêt à empêcher un trop rapide développement des influences occidentales en Chine, la Russie. De plus, dans les termes où la Russie était avec la France, la politique de la Russie serait probablement celle de la France. Aussi Yung et l'impératrice douairière cherchaient-ils à se ménager la Russie et à accéder, autant qu'il était en leur pouvoir, aux demandes russes basées sur la convention secrète de Canton.

Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement russe ait fait ratifier par l'empereur de Chine lui-même la convention politique conclue avec la cour du Daï-Lama.

Un traité russo-chinois relatif au Tibet fut donc secrètement négocié par Yung-Lu. Comme il devait être notifié aux chefs lamas des différents pays bouddhistes, les agents secrets du gouvernement de l'Inde purent, malgré son caractère confidentiel, en avoir connaissance presque immédiatement après sa conclusion.

Il est conçu en ces termes :

Article 1er. Le Tibet étant un territoire situé entre la Chine centrale et la Sibérie occidentale, la Russie et la Chine sont obligées mutuellement de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de la paix dans cette région.

En cas de troubles se produisant au Tibet, la Chine, pour protéger cette contrée, et la Russie, pour sauvegarder ses frontières, y enverront, sur notification réciproque, des forces militaires.

Article 2. Au cas où il y aurait à redouter qu'une troisième puissance ne fomentât, directement ou indirectement, des troubles au Tibet, la Russie et la Chine s'engagent à prendre d'accord telles mesures qu'elles jugeront convenables pour la répression desdits troubles.

Article 3. Entière liberté, en ce qui concerne le culte orthodoxe russe et le culte lamaïste, sera établie au Tibet, mais toutes les autres doctrines religieuses seront absolument interdites. Dans ce but, le grand Lama et le surintendant de la mission orthodoxe de Pékin s'entendront à l'amiable et par accord mutuel, de manière à garantir la libre propagation des deux religions et à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les querelles religieuses.

Article 4. Le Tibet doit devenir graduellement une contrée avec une administration intérieure indépendante.

Pour atteindre ce but, la Russie et la Chine se partageront la tâche. La Russie se charge de la réorganisation des forces militaires du Tibet sur le modèle européen et s'engage à mener à bien cette réforme dans un bon esprit et sans molester les populations indigènes.

Ce traité fut bientôt publiquement discuté. Les journaux chinois de Canton, documentés par des hommes appartenant aux sphères officielles, donnèrent non pas le traité, mais une sorte de commentaire succinct, insistant sur certains détails de conséquence pour les Chinois. Puis ce commentaire fut publié par le *Novy Kraï*, le journal officiel du gouverneur russe à Port-Arthur, et communiqué aux grands journaux russes et allemands. Enfin, il parut en douze paragraphes dans le *China Times*, du 18 juillet 1902.

1. Le gouvernement chinois, conscient de l'affaiblissement de la puissance de la Chine, consent à abandonner ses intérêts au Tibet, avec tous ses privilèges et bénéfices, à la Russie, en échange de l'appui et de l'assistance que lui donnera la Russie pour le maintien de l'intégrité de l'empire chinois.

2. La Russie s'engage, aussitôt que ses intérêts au Tibet seront assurés, à aider la Chine, par tous les moyens, à défendre l'intégrité de l'empire.
3. Au cas où il se produirait dans l'intérieur de la Chine des troubles, de quelque nature que ce soit, dont le gouvernement chinois serait impuissant à venir à bout, la Russie se chargera de les réprimer.
4. La Russie établira des fonctionnaires au Tibet et contrôlera les affaires tibétaines.
5. La Chine aura le privilège (ou le droit) de nommer des consuls au Tibet.
6. La Russie se charge de protéger tout le commerce chinois au Tibet.
7. Les criminels chinois se réfugiant au Tibet seront arrêtés par les autorités russes et remis aux Chinois.
8. Les marchandises chinoises seront introduites au Tibet en franchise, ou paieront des droits très faibles.
9. Les fonctionnaires russes au Tibet n'auront pas le droit d'opprimer les Tibétains.
10. La Russie s'engage à ne pas introduire de force la religion chrétienne au Tibet.
11. Toutes les affaires de mines et de chemins de fer seront aux mains des Russes, mais les Chinois seront autorisés à y participer.
12. La Russie s'engage, dans la construction des chemins de fer et des ouvrages de fortifications, à ne pas détruire et à ne pas détériorer les temples et autres lieux sacrés.

En même temps, la *Frankfürter Zeitung* publiait, en novembre 1902, un résumé du traité russo-chinois lui-même que reproduisaient les journaux semi-officiels russes, le déclarant exact.

VI

Le 1er septembre 1902, le gouvernement anglais télégraphiait à son ambassadeur à Pékin, pour qu'il « mît en garde le gouvernement chinois contre la conclusion d'aucune convention de cette nature et le prévînt, en même temps, que, dans le cas d'un tel événement, le gouvernement de Sa Majesté serait certainement forcé de prendre des mesures pour protéger les intérêts de la Grande-Bretagne », et par un autre télégramme du 4 septembre, il faisait prévenir le gouvernement chinois que, les Tibétains mettant la plus mauvaise volonté à exécuter les clauses commerciales de la convention de 1890, le gouvernement britannique allait prendre des mesures.

Le prince Ching et les ministres chinois protestèrent de leurs sentiments amicaux et nièrent tout accord avec la Russie, dénégations auxquelles l'ambassadeur d'Angleterre se contenta de répondre que son gouvernement ne supporterait aucune modifi-

cation à l'état de choses existant au Tibet. Peu après Yu-taï était enfin nommé résident impérial chinois au Tibet, avec ordre de se rendre à son poste le plus tôt possible (ce qui en Chine veut toujours dire quelques mois), et de régler toutes les questions pendantes avec M. White, le représentant britannique.

Il serait trop long de suivre pas à pas cette lutte d'intrigues secrètes entre la Russie et l'Angleterre, cherchant à se devancer l'une l'autre, à se créer des embarras réciproques, mais hésitant à croiser le fer.

Nous signalerons cependant, — car la fuite du Daï-Lama, devant la colonne anglaise entrant à Lhassa, lui donne un grand intérêt, — un très long rapport confidentiel adressé par le vice-roi de l'Inde au secrétaire d'Etat lord George Hamilton, daté du camp de Delhi, le 8 janvier 1903. Dans ce long document le vice-roi résume toute la question, il revient en détail sur la violation de la convention de Sikkim (1890) par les Tibétains, le préjudice qui en résulte pour les intérêts et le prestige anglais, insiste sur l'agrément secret russo-chino-tibétain démontré par nombre de témoignages des sources les plus diverses et qu'il ne met pas en doute, malgré les dénégations intéressées, et écrit :

Enfin, quand un nouveau traité sera conclu, il est impérieusement nécessaire qu'il ne soit pas signé seulement par les Anglais et les Chinois, mais aussi par un représentant direct du gouvernement tibétain. Sinon nous courons le risque de voir se répéter cette situation absurde devant laquelle nous nous sommes récemment trouvés, lorsque les Tibétains nous ont déclaré qu'ils ignoraient violer la convention de 1890, parce que l'amban chinois ne la leur avait jamais fait connaître, et qu'elle n'avait été ni signée, ni approuvée par aucun représentant tibétain. Il faut remarquer que dans les circonstances actuelles où se trouve le Tibet, il existe des raisons spéciales pour insister que le Tibet lui-même soit une partie proéminente à toute nouvelle convention. Pour la première fois depuis près d'un siècle, ce pays est sous le gouvernement d'un Daï-Lama qui n'est ni un enfant ni une marionnette, mais un jeune homme d'environ vingt-huit ans, qui ayant heureusement échappé aux vicissitudes de l'enfance, est considéré comme exerçant une autorité personnelle plus grande qu'aucun de ses prédécesseurs, et comme étant, *de facto* aussi bien que *de jure*, le souverain du pays. En d'autres termes, c'est la première fois dans l'histoire moderne qu'il existe au Tibet un gouvernant avec lequel il est possible de traiter au lieu de se trouver en face d'une junte obscure masquée derrière l'amban chinois.

Lord Curzon terminait en proposant l'envoi d'une mission à Lhassa au printemps de 1903. Sur ces entrefaites, l'ambassade russe à Londres communiquait le 2 février 1903, au Foreign-Office une note-memorandum en français, ainsi conçue :

Depuis les assurances données par le cabinet de Saint-James au sujet d'une expédition militaire et de construction de chemin de fer au Tibet, de nouvelles informations de source autorisée sont parvenues au gouvernement impérial. Il paraîtrait qu'une expédition de troupes anglaises aurait atteint Komba-Ovaleko, se dirigeant vers le nord par la vallée de Tchumbi.

L'importance majeure que le cabinet impérial attache à écarter toute cause de troubles en Chine lui ferait considérer une pareille expédition au Tibet comme de nature à produire une situation d'une gravité considérable qui, le cas échéant, pourrait forcer le gouvernement impérial à prendre des mesures pour sauvegarder ses intérêts dans ces parages.

Ce memorandum fut télégraphié immédiatement à lord Curzon, qui répondit aussitôt par télégramme que « le renseignement de source autorisée de l'ambassade de Russie n'avait pas la plus petite base, qu'il demandait instamment qu'une action immédiate fût prise dans le sens de sa dépêche du 8 janvier (envoi d'une mission à Lhassa), et qu'il sollicitait en même temps l'autorisation de commencer sur-le-champ les préparatifs pour cette mission ».

Par une longue dépêche télégraphique en date du 20 février 1903, le secrétaire d'Etat pour l'Inde assurait le vice-roi que « le gouvernement de Sa Majesté appréciait pleinement l'importance de l'exclusion de l'influence russe au Tibet, et qu'il était résolu à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ». Il l'autorisait également à rouvrir les négociations en exigeant qu'un représentant tibétain, muni de pleins pouvoirs, y prît part, mais en se réservant de fixer le lieu et l'époque de ces négociations.

Quatre jours plus tard, le vice-roi proposait par télégraphe l'envoi immédiat d'un détachement de pionniers pour mettre en état les routes dans les environs de Siliguri, mesure de précaution nécessaire en tous cas, ajoutait-il. Le surlendemain, il recevait cette autorisation. C'était le premier pas dans la voie de l'expédition armée.

Dans une dépêche de lord George Hamilton à lord Curzon en date du 27 février, le secrétaire d'Etat explique longuement au vice-roi pourquoi sa proposition d'envoyer une mission armée à Lhassa et d'y établir un résident, excellente s'il ne s'agissait que de l'Inde et du Tibet, exige la plus grande prudence, étant donnée la situation de la Chine et les relations des puissances européennes, avec la préoccupation de questions internationales. Aussi, ajoute lord G. Hamilton, n'eût-il pas été sage de ne pas utiliser le memorandum russe du 2 février pour presser sur le gouvernement russe et le contraindre à faire une déclaration claire de sa politique et l'avertir de nos intentions. Nous sommes maintenant en meilleure position pour savoir comment mener les

négociations avec la Chine et pour prendre les mesures en vue de protéger l'Inde contre le danger d'une influence étrangère s'établissant au Tibet. »

Les mois de mars et d'avril se passèrent en échange de conversations entre Pétersbourg et Londres, le cabinet de Saint-James cherchant à obtenir une déclaration formelle et écrite relativement aux traités secrets russo-chino-tibétain, celui de Pétersbourg se bornant à interroger sur le fond des intentions anglaises, et n'obtenant que des réponses où il lui était assuré que l'Angleterre n'avait aucune idée d'annexion et poursuivait seulement un traité commercial, mais entendait exclure du Tibet tout autre prédominance étrangère.

Pendant ce temps, lord Curzon insistait sans trêve pour une politique d'action et finissait enfin par obtenir, au mois de mai 1903, l'acceptation par les Chinois d'ouvrir de nouvelles négociations, auxquelles prendraient part des Tibétains dûment accrédités, et en même temps il décidait le gouvernement de la métropole à l'envoi de commissaires britanniques accompagnés d'une escorte militaire, les plénipotentiaires devant se rencontrer à Khamba-jong.

Ce premier résultat atteint, le vice-roi ne perdit pas une minute et fit nommer commissaire, avec rang provisoire de colonel, le major Younghusband, auquel il fit adjoindre comme second commissaire M. White, officier politique à Sikkim, qui avait déjà jadis fait partie de l'expédition Graham. Une escorte militaire était en même temps constituée. Mais le Daï-Lama, poussé par le Buriat Dorjieff, dont la présence à Lhassa était signalée, différait, malgré la prétendue insistance des Chinois, à nommer des plénipotentiaires; puis ce furent des protestations et des demandes, chinoises aussi bien que tibétaines, pour le retrait de l'escorte.

Il est intéressant de comparer, dans ces mois d'août et de septembre, l'attitude des Russes et des Tibétains d'un côté, celle des Anglais et des Japonais de l'autre. Au milieu de septembre, au moment où M. de Lessar, l'ambassadeur russe à Pékin, où l'amiral Alexeieff en Mandchourie, laissent enfin nettement comprendre que la Russie entend rester en Mandchourie, les Tibétains refusent brusquement de négocier, rassemblent des troupes et emprisonnent à Shigatse, deux indigènes de Sikkim, sujets britanniques. Dès cette époque (lettre du vice-roi en date du 16 septembre 1903), la marche sur Lhassa est, en fait, décidée.

Deux mois encore vont en apparence se passer en discours; mais la situation s'aggrave chaque jour en Mandchourie. Le mois d'octobre est arrivé, les Russes ont refusé d'exécuter la clause d'évacuation; leur refus, cette fois, est formel, et, trompés sur la

valeur de leurs adversaires, ils comptent au dernier moment les voir reculer, comme cela s'est passé tant de fois. Sans bruit, « la pacifique escorte » des plénipotentiaires britanniques se transforme, dès novembre; elle comprend 1 bataillon de Gurkhas, 2 compagnies de sapeurs et mineurs, 2 bataillons de pionniers, une section d'artillerie de montagne anglaise, 2 mitrailleuses Maxim avec un détachement anglais, une section avec 2 canons de 7 livres, un hôpital de campagne, et cette petite armée, que viendront bientôt renforcer des détachements d'infanterie montée, du Norfolk regiment, des fusiliers royaux, avec un nombre considérable de porteurs et de bêtes de somme venus de l'Inde et du Népaul, est placée sous les ordres du colonel Macdonald, nommé général.

Toujours avec le plus grand soin de ne pas éveiller l'attention, les routes sont mises en état aussi loin que possible. Au 1er novembre, 24 000 livres ont été dépensées pour ce seul travail, et le 4 novembre le vice-roi informe le secrétaire d'Etat pour l'Inde que les dépenses qu'il engage se monteront à 183 000 livres sterling. Ce chiffre a été depuis largement dépassé.

La « mission » se met enfin en route. La situation est de plus en plus grave du côté russo-japonais. Le 13 décembre le vice-roi télégraphie au secrétaire d'Etat pour l'Inde que les Tibétains comptent sur l'appui de la Russie, que des armes russes sont envoyées au Tibet, et que Dorjieff est actuellement à Lhassa où il assure aux Tibétains la protection du tsar. Les Anglais, le 25 décembre, atteignent Phari. Le 2 janvier 1904, le vice-roi télégraphie à Londres que le colonel Younghusband vient d'avoir, du colonel chinois Chao, la confirmation de la présence de l'agent russe à Lhassa. L'officier et plénipotentiaire chinois a même déclaré que « l'arrogance des Tibétains est due à la confiance qu'ils ont dans l'appui des Russes et que depuis les déclarations de Dorjieff et des agents russes, les Tibétains en sont venus à injurier ouvertement les Chinois et à dire qu'ils ont désormais une puissance plus grande et plus puissante que la Chine, sur l'assistance de laquelle ils peuvent compter ».

VII

Dans les premiers jours de février tout est prêt : la guerre éclate en Mandchourie, la colonne anglaise entame vigoureusement son mouvement offensif. Le 15 février la Russie proteste auprès du gouvernement britannique contre la mission du Tibet, et peu de jours après, un décret signé par le tsar ordonne la mobilisation des troupes du Turkestan russe, non seulement sur

la frontière afghane, mais aussi dans le Ferghana et vers Kulja.

Les opérations qui ont amené les Anglais à Lhassa sont connues. Tandis que les Japonais ont occupé la Corée et la plus grande partie de la Mandchourie, les Anglais ont forcé les Tibétains à passer par leurs conditions. On connaît les termes généraux du traité. Il y est joint une clause secrète garantissant la suprématie anglaise au Tibet et l'exclusion de toute autre influence étrangère. On ne peut pas dire cependant que, même pour cette première partie, le succès soit absolument complet pour les deux alliés. Les Japonais n'ont pas encore pu vaincre l'énergique résistance que l'héroïque général Stoessel leur oppose à Port-Arthur, et les victoires de Lyao-Yang et du Sha-ho n'ont été, de par l'habileté de Kouropatkine, et malgré la merveilleuse bravoure de l'infanterie japonaise, que des demi-succès.

Mais le traité anglo-japonais de 1902 a marqué la date précise d'un changement radical dans la politique britannique.

Depuis de longues années, si l'on excepte lord Rosebery, « la terreur moscovite » était un article du credo du parti libéral, et dans le parti conservateur même, il fallait remonter à lord Palmerston, pour trouver un premier ministre ne subissant pas, quelque peu, cette peu fière impression dont la Russie avait su, et avec juste raison, fort habilement jouer. Lord Salisbury, lui-même, avait été timide au moment du traité de Simonoseki. Mais, d'accord avec lord Curzon qu'il soutint, et appuyé énergiquement par M. Joseph Chamberlain, alors secrétaire d'Etat pour les colonies, il a su prendre une revanche, grâce, il faut bien le dire, à une faute capitale du gouvernement de Pétersbourg.

Le Japon cherchait une alliance européenne, et il avait pensé à la Russie. M. Kurino, un des hommes les plus distingués du Japon, fut envoyé à Pétersbourg avec la mission de faire des ouvertures au gouvernement russe. Celui-ci, malgré ses relations fréquentes avec les Japonais, n'avait pas pressenti la valeur et les ressources de ce peuple. M. Kurino échoua.

En Angleterre, on savait ce que valaient les Japonais. Les rapports des agents diplomatiques et de bien d'autres avaient fait pressentir tout ce que contenait d'énergie l'empire du mikado. Lord Salisbury saisit l'occasion, et renonçant brusquement au système du « splendid isolation », signait, au nom de l'Angleterre, un traité d'alliance, avant tout militaire, avec l'empire du Soleil-Levant. Ce traité à peine signé, l'attitude de l'Angleterre changea complètement.

L'exécution ou la non-exécution de la clause du traité de Tientsin relative à l'évacuation de la Mandchourie devait décider des

événements. L'époque fixée pour le retrait des troupes russes (8 octobre 1903) n'était plus bien lointaine. Or tout faisait prévoir, bien avant que cette date ne fût prochaine, que l'évacuation n'aurait pas lieu. La mainmise sur la Mandchourie allait être définitive. Les concessions obtenues de la Corée, en faveur de Bezobrazoff et des intérêts qu'il représentait sur la rive gauche du Yalu, indiquaient le prochain passage de ce fleuve par les Russes. D'ailleurs, la Russie ne pouvait guère céder. Reculer, c'était en effet pour elle renoncer à son programme, à ses aspirations, à « sa mission », c'était porter à son influence en Asie un coup terrible; c'était le triomphe sans coup férir de la politique anglo-japonaise.

Si elle ne cédait pas c'était la guerre, une guerre où le Japon allait combattre non seulement pour lui mais pour l'Angleterre, une guerre dont l'Angleterre allait profiter pour marcher sur le Tibet et arrêter ainsi l'expansion russe dans l'Asie centrale, tandis que le Japon la tiendrait en échec dans l'Asie nord orientale. L'aveuglement en Europe sera tel qu'au moment où, dans les couloirs du Foreign-Office et de l'India-Office, on considérera la guerre comme virtuellement déclarée, à l'instant où le ministre du Japon et lord Lansdowne seront en conférences constantes, où se prendront les décisions les plus sérieuses, M. Delcassé affirmera que la paix est assurée, et cela au moment où les torpilleurs japonais pénétreront dans la rade de Port-Arthur et où, avec une ironique désinvolture, le vicomte Hayashi annoncera la guerre au correspondant d'un journal parisien venu l'interviewer par hasard!

Mais il y avait un traité d'alliance franco-russe, et le gouvernement anglais croyait savoir que, depuis la signature de ce traité, une clause y avait été ajoutée, étendant à l'Asie les stipulations qui ne regardaient que l'Europe. Il fallait, sinon détruire, du moins affaiblir cette alliance, en paralyser les effets. Ce fut l'œuvre dont se chargea S. M. Edouard VII et la visite à Paris, si inopinée, si imprévue, dont le gros public comprit si peu les causes, fut brusquement décidée.

On sait avec quelle diplomatie consommée le roi accomplit sa tâche. Il était à peine rentré en Angleterre que le président Loubet arrivait à Londres, et le marquis de Lansdowne posait avec M. Delcassé les bases fondamentales de l'accord futur. Aussitôt après, par une singulière coïncidence, le gouvernement des Indes commençait silencieusement les préparatifs de « l'escorte militaire » de la « mission diplomatique » qui devait monter plus tard à Lhassa. Il n'y a qu'à prendre les dates, aussi bien celles de la visite Loubet, de la signature du traité d'arbitrage, à les

comparer avec les instructions secrètement adressées au vice-roi, à lire les notes adressées au ministre anglais à Pékin, à l'ambassadeur à Pétersbourg, pour voir que l'attitude de l'Angleterre, et en même temps par contre-coup celle du Japon, s'accentuent à mesure qu'à Londres on se sent plus sûr de l'accord avec la France.

Le canon tonnant en Mandchourie précise les résultats de cette politique. Pendant que le drapeau de la Grande-Bretagne flottait sur « the roof the world », sur le toit du monde, sur les murs jusqu'ici inviolés de la cité sainte du bouddhisme, l'étendard du Soleil-Levant se déployait sous les remparts de Mukden, la ville sacrée où dorment leur dernier sommeil les empereurs mandchous.

Les clauses du traité signé à Lhassa par le colonel Younghusband, ne sont rien moins que la mainmise de l'Angleterre sur le Tibet. L'article 9 est le plus intéressant au point de vue international :

« Il ne sera permis à aucune puissance étrangère, quelle qu'elle soit, de s'immiscer dans l'administration du Tibet. » Mais cette clause va plus loin, en interdisant l'intrusion d'étrangers soit à titre officieux, soit à titre officiel, pour aider à la direction des affaires tibétaines. Ceci a pour but d'empêcher de nouveaux Dorjieffs d'agir à Lhassa.

« Il ne sera permis à aucune puissance étrangère de construire des routes, des chemins de fer, des télégraphes, ou d'exploiter des mines, en aucune partie du Tibet. » Ceci est pour empêcher le système de « pénétration pacifique » employé par la Russie en Perse et dans le nord de la Chine.

Néanmoins, cet article laisse à la Grande-Bretagne la liberté d'apprécier les demandes étrangères en vue d'obtenir des concessions, au point de vue de ses propres intérêts impériaux.

Au fond, c'est une situation de suzerain à vassal. L'article 6 fixe à 500 000 livres sterling l'indemnité à payer en trois ans, et stipule que, jusqu'à complet paiement, les troupes britanniques occuperont la vallée du Chumbi. Est-il téméraire de prévoir que l'indemnité ne sera jamais payée et que la question sera réglée par la cession complète à l'Angleterre de la riche et fertile vallée du Chumbi, qui permettrait aux troupes indo-anglaises de marcher sur Lhassa au premier signal? La vallée du Chumbi est en effet la grande route de Lhassa.

Les autres articles sont surtout consacrés au développement du commerce anglais, et comme le traité abolit tous les postes de douanes entre la frontière et les trois villes commerciales de Yatung, Gyangtse et Gartok, désignées comme « dépôts commerciaux », il s'ensuit que le commerce britannique va voir s'ouvrir

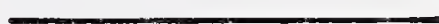
librement devant lui un immense marché où il n'aura aucun concurrent possible.

Les Russes, avec leur impassibilité que rien ne déconcerte, semblent résolus à faire face de tous les côtés. Il y a quelques semaines, les troupes du Ferghana et de Vemoye recevaient l'ordre de se préparer à une campagne pour le printemps 1905 dans les montagnes, autrement dit pour marcher sur Kaschgar et Kulja, c'est-à-dire menacer l'Inde. La *Novoïe Vremia*, dans son numéro du 12 septembre, annonce comme certaine une guerre sainte en Mongolie contre l'Inde au printemps prochain. L'Angleterre pensait que la guerre de Mandchourie avait arrêté, momentanément du moins, les projets de pénétration russe par voie ferrée dans la vallée du Yang-tse : il n'en est rien. Maîtresse déjà de la première partie de la ligne au nord, Pékin-Hankow, la Russie cherche maintenant sous le couvert d'une compagnie étrangère, à mettre la main sur la ligne Pékin-Canton. Le *Russ*, dans son numéro du 12 septembre, « regrettait d'avoir à constater le succès complet de l'expédition anglaise au Tibet. » Il reconnaissait que « le traité a pour les Anglais toute la signification pratique qu'ils pouvaient désirer », et qu' « abandonnée à elle-même, la puissance tibétaine ne peut résister à l'Angleterre ». Et, le 14 septembre, il ajoutait que, « sous des circonstances favorables », le Daï-Lama, en retournant à Lhassa, annulerait le traité : mais que, « à moins de ces événements favorables au Tibet venant à se produire dans l'Asie centrale, » il prévoyait qu'au printemps prochain, une nouvelle expédition anglaise viendrait aggraver encore la situation des lamas. Restait l'espoir que la Chine, suzeraine nominale, s'opposât au traité sous l'influence de la Russie. Mais à Pékin la Russie n'était-elle pas bien affaiblie? Et la France, son alliée, l'aiderait-t-elle à Pékin, ou bien, ainsi que le disait le *Spectator*, ne bougerait-elle pas en Asie « sans l'autorisation de la Grande-Bretagne »? L'Allemagne, il est vrai, comme si elle tendait à remplacer la France dans l'empressement de ses bons offices et si elle voulait saisir l'occasion de se mêler aux affaires d'Extrême-Orient, avait, dès que le traité anglo-tibétain fut conclu, secondé les efforts russes auprès du gouvernement chinois. Surtout la Russie se préparait à prendre sous sa protection le Daï-Lama, à provoquer des manifestations mongoles en sa faveur, à lui faciliter le retour à Lhassa, à se servir de son influence religieuse dans le monde bouddhiste et à faire déclarer par lui, nul et sans valeur, le traité signé avec le colonel Younghusband par des fonctionnaires tibétains qu'il aurait proclamés sans mandat.

Le gouvernement chinois était très hésitant et fort impressionné par le ministre de Russie en Chine, le très habile M. de Lessar. Mais le ministre britannique, sir E. M. Satow, était, d'autre part, puissamment aidé par le représentant du Japon dont l'influence est grande aujourd'hui à Pékin. Le résultat de ces conflits d'influences a été un véritable coup de théâtre. Le daï-lama était arrivé au nord de la Mongolie, au pied des monts Yablonoï, près de la frontière russo-sibérienne, dans la ville d'Urga, la deuxième cité sainte du bouddhisme. Soudain, un ordre du gouvernement chinois, agissant en qualité de puissance suzeraine, ordre que rien ne faisait prévoir, est venu l'atteindre, et aujourd'hui le daï-lama, officiellement déposé, est interné, par ordre de la Chine, dans un monastère bouddhiste dont il ne peut plus sortir.

La première partie est gagnée par l'Angleterre. Par une expédition qui a coûté à peine quelques soldats, l'Angleterre a mis la main sur un immense empire, renfermant des richesses considérables, dont la possession lui livre une situation stratégique de capitale importance dans l'Asie centrale, et lui permettra de s'opposer à la Russie, en Mongolie, dans le Turkestan, en Perse, partout, en un mot, où elle la redoutait; elle n'a pu arriver à ce résultat, qui eût semblé absolument irréalisable il y a huit ans, que grâce aux succès japonais en Mandchourie; elle ne peut conserver ces avantages, les affermir, qu'à la condition expresse que les Russes ne ressaisissent pas la victoire. Dans la bataille pour la domination de l'Asie et de ses marchés entre la Russie et l'Angleterre, pour que l'Angleterre triomphe, il faut que le Japon soit vainqueur. L'alliance anglo-japonaise est une alliance de combat; c'est une alliance contre l'expansion russe. C'est dire qu'elle porte en elle les chances de longs et redoutables conflits.

***



LE CENTENAIRE DU 2 DÉCEMBRE 1804

LE COURONNEMENT DE NAPOLÉON

I

Couronné de lauriers par ses soldats, enorgueilli des entrées triomphales que des villes lui préparaient, salué par l'enthousiasme universel, Bonaparte n'a plus d'égaux. Qui, à sa place, ne se fût cru prédestiné et ne se fût appliqué ces paroles de Marc-Aurèle : « Tout ce qui pourra t'arriver était préparé de toute éternité. La combinaison des causes avait été faite de toute éternité pour l'amener et la faire concourir avec ton existence »?

Trop fier pour jouer le rôle qu'avait joué Monk, trop novateur pour reprendre le rôle de Louis XVI, nourri, jusque dans les camps, des idées romaines, il se fera nommer empereur, pour établir une quatrième dynastie.

Stratégiste et ordonnateur, Napoléon mène de front et les préparatifs d'une descente en Angleterre et les préparatifs du couronnement. Il ne veut pas employer, en juin 1804, le terme *sacre;* ce mot pourrait alarmer ceux de ses partisans qui avaient, sur la motion de Vergniaud, voté la mort de Louis XVI et prêché dans les clubs l'anéantissement des rois.

Il nous semble même que l'indication d'associer Pie VII à la cérémonie du couronnement lui fut donnée par le cardinal Fesch.

Napoléon a été proclamé empereur par le Sénat. Mais, pour qu'il puisse se dire : « empereur, par la volonté du peuple français », on soumet à la ratification du peuple le vote de cette Assemblée. Le peuple n'a ni les moyens ni l'envie de désavouer le régime établi par le Sénat. A la question du sénatus-consulte, 3 572 329 citoyens, dont 450 000 officiers et soldats, ont répondu *oui.* L'armée des opposants n'est forte que de 2 569 citoyens. A Paris, 70 opposants ont voté.

Quant à la célébration du couronnement, les projets succèdent

MÉDAILLES FRAPPÉES AVANT LE COURONNEMENT DE NAPOLÉON

(*Collection de M. le Prince d'Essling.*)



1. Le Sénat et le Peuple élèvent Napoléon sur le pavois, d'après Jeuffroy. — 2. Les guerriers portent Napoléon sur le pavois, par Merlen. — 3. Napoléon et Joséphine, par Brenet. — 4. L'onction, par le Saint-Père, médaille populaire. — 5. Pie VII, par Droz. — 6. Napoléon empereur, médaille populaire.

(*LE CORRESPONDANT,* 25 NOVEMBRE 1904).

aux projets. L'empereur, qui ne veut rien emprunter au cérémonial du sacre des rois de France, songea d'abord à se faire monter au pavois, par des soldats, comme y fut monté Mérowig. Ses desseins connus, des médailles le représentant debout sur un bouclier, furent gravées par Jeuffroy et Merlen. Quoiqu'elle fût, depuis 1796, associée à sa fortune, Joséphine ne serait pas couronnée; elle ne serait, au pied du trône, qu'une assistante. Puis il choisit le 18 brumaire, anniversaire du jour où il prit, à Saint-Cloud, les rênes du gouvernement, pour ceindre l'épée de Charlemagne. Du même lieu, il dicte, le 21 messidor, un décret qui n'a pas été publié au *Moniteur :*

De la prestation de serment et du couronnement.

Article I. La prestation de serment et le couronnement de l'Empereur auront lieu le 18 brumaire prochain;

II. Une proclamation annoncera cette solennité à tout l'empire et appellera ceux qui doivent y assister, aux termes du sénatus-consulte du 28 floréal dernier, à se rendre à Paris avant le 10 brumaire;

III. Il leur sera, en outre, adressé des lettres closes par Sa Majesté;

IV. Les fonctionnaires publics convoqués feront connaître leur arrivée au grand-maître des cérémonies, qui leur indiquera les lieux où ils devront se rendre pour la cérémonie;

V. La solennité de la prestation de serment et du couronnement aura lieu en présence de l'Impératrice, des princes, princesses, des grands dignitaires et de tous les fonctionnaires publics désignés au sénatus-consulte du 28 floréal, dans la chapelle des Invalides [1].

Cérémonie à célébrer au retour d'Angleterre. Mais les calculs déjà faits au sujet d'une nouvelle conquête sont détruits à Boulogne par des ennemis vigilants, qui sont en grande force dans le détroit. L'empereur, dépité, ne s'attarde point au milieu de la Grande armée; il fait tourner bride à son cheval. Son voyage au bord du Rhin n'a pour but, annonce-t-il, que de s'assurer de la fidélité des pays annexés en 1797, que d'inspecter les services de l'administration, que de faire relever les vieilles murailles qui pourraient couvrir, éventuellement, la France contre les agissements de l'Allemagne.

Il va d'Arras à Aix-la-Chapelle; il entre dans le chef-lieu du département de la Roër le 2 septembre. Joséphine y est déjà installée, car le docteur Corvisart lui *a prescrit* les bains d'Aix, bien qu'elle eût préféré ceux de Baden où devait séjourner la reine douairière de Prusse. Là, sous le prétexte plausible, en somme, de régler certains litiges restés pendants entre des princes alle-

[1] Dubray, *La Quatrième Dynastie*, p. 88. (Cet ouvrage n'a été tiré qu'à quelques exemplaires.)

mands, des abbayes et le gouvernement français, — litiges qui n'avaient pu être réglés à Rastatt, — Napoléon va entendre des plénipotentiaires, recevoir des députations, s'entretenir avec des particuliers. MM. de Talleyrand et de Cobenzl, ce dernier étant ministre d'Autriche à Paris, vont l'assister.

Aux hommes qui connaissaient sa brusquerie, il parut fait singulier que Napoléon traitât avec une grande déférence Mgr Antoine Berdolet, nommé évêque d'Aix le 29 novembre 1801 [1]. Des observateurs ne s'expliquèrent point le pourquoi d'un *Te Deum* chanté le 7 septembre à la cathédrale, quand on n'avait à célébrer ni victoire, ni naissance de prince. Pendant la messe, l'empereur s'est occupé à mesurer du regard la profondeur des nefs, à écouter la musique, à examiner le maître-autel. Après, il s'est attardé devant la dalle en marbre noir qui ferme le tombeau de Charlemagne ; il a déploré qu'on eût enlevé la statue de ce prince pour la transporter à Paris ; il s'est fait présenter, dans le trésor des reliques, le bras ossifié du puissant guerrier, autour duquel était roulé un parchemin portant l'inscription *Brachinus sancti Caroli Magni*. Ensuite, étant monté dans la chapelle supérieure, il a contemplé le fauteuil de Karl ; il a appris que trente-six empereurs avaient, étant assis sur cette chaise, reçu la couronne. Descendu à la cathédrale, il s'est entretenu longuement, et à voix basse, avec M. de Salmatoris, maître des cérémonies, et avec l'abbé Gauzargues, qui était entré dans l'intimité de Joséphine [2].

Napoléon voulait-il se faire couronner à Aix? Le bruit s'en répandit sur les bords du Rhin. Et consistance eût pu lui être donnée par deux billets qu'adressa M. de Loë, alors président du Conseil général de la Roër, à M. Wallau, qui avait représenté, en 1798, l'électorat de Mayence au congrès de Rastatt :

9 septembre. — ... Des indiscrétions commises par le maître des cérémonies et des propos tenus par M. Méchin, notre préfet, il résulte que l'empereur a le désir de s'asseoir sur le fauteuil de Charlemagne avant un mois et d'être couronné au lieu de naissance du grand empereur par un archevêque, celui de Paris ou celui de Rouen, en grande pompe, au milieu des députations militaires. Sa Majesté a reçu des pétitions le priant de se faire sacrer au milieu de ses nouveaux sujets. Nous avons bon espoir de voir l'événement.

13 septembre. — Tout est manqué dans l'affaire du couronnement. Il paraît que S. S. Pie VII a écrit à Napoléon qu'Elle voulait bien se rendre à Paris, mais point à Aix, pays protestant, et Napoléon est parti de chez nous, en grande hâte, pour Mayence [3].

[1] Communication de M. Steffens, chanoine de la cathédrale de Cologne.

[2] Renseignements contenus dans l'opuscule de Vetter, *Der Cesar*, publié à Aix en 1805.

[3] Papiers de famille.

En effet, avant d'avoir fait aux Rhénans une communication officielle, Napoléon reçoit, le 11 septembre, un courrier de Rome; il apprend que Pie VII veut bien se rendre à Paris pour le sacre, s'il reçoit bientôt une invitation; invitation qui fut envoyée le 15, de Mayence, jour où l'empereur mandait à Cambacérès : « Je désire beaucoup que le couronnement se fasse le premier dimanche après le 18 brumaire[1]. »

II

Les négociations entreprises à Rome par le cardinal Fesch, oncle de l'empereur, qui avait remplacé Cacault le 4 avril 1803, avaient été très laborieuses. Aux premières ouvertures faites, le Pape demanda à réfléchir, et huit jours plus tard il manifesta le désir de consulter individuellement les membres du Sacré-Collège. Le cardinal Fesch eut à lutter, pour parvenir à ses fins, contre l'obstination de Consalvi, le secrétaire d'Etat, qui voyait dans la collaboration du Saint-Père à la cérémonie du sacre le pardon accordé aux démagogues qui avaient décimé ou exilé le clergé pendant la Terreur. A la fin de leur premier entretien, Pie VII avait dit à l'archevêque de Lyon :

Je sais qu'on dit de l'empereur un bien extrême, qu'il aime la religion, mais il a autour de sa personne, dans son Conseil d'Etat et parmi ses généraux, plusieurs confidents dont on ne peut pas dire la même chose, qui cherchent à faire donner des idées contraires à ses sentiments connus de modération. Enfin, je prierai Dieu de me dicter mes devoirs[2].

Pie VII prenait enfin un parti le 30 août 1804. Mais son acceptation définitive à présider le sacre ne fut donnée que le 4 septembre au cardinal Fesch, qui écrivit aussitôt à son neveu :

J'ai l honneur d'annoncer à Votre Majesté que le Saint-Père va se rendre à Paris pour la cérémonie du sacre. La nécessité m'enjoint de la mettre au fait de toute la résistance que j'ai dû vaincre. Ma conduite a été celle d'un homme qui voulait ménager la cour de Rome sans lui laisser l'espoir d'empiéter sur les lois fondamentales et privilèges de la couronne de Votre Majesté.

Il en est résulté que Sa Sainteté n'aura point à se plaindre lorsqu'elle se rendra pour traiter de l'abrogation de deux précédents articles des lois organiques du Concordat...

Il s'agit maintenant de faire arriver dans le plus bref délai la lettre d'invitation de Votre Majesté à Sa Sainteté. On ne demande plus qu'elle soit présentée par deux évêques. On se contentera qu'elle soit remise par un officier de quelque considération.

[1] *Correspondance de Napoléon*, n° 8109.
[2] Bibliothèque Nat. Fonds français. N. acq. Manuscrit Montor, p. 35.

Si cette lettre arrive avant le 26 septembre, Sa Sainteté partira de Rome le 15 octobre, car il lui faut vingt jours pour ses préparatifs ostensibles.

J'ai avec instance dû me servir de tous les moyens possibles pour l'engager à ce voyage. Je lui ai même offert la plus belle voiture de Rome, à sept glaces pour se rendre visible à tous ceux qui vont à sa rencontre. J'ai offert des voitures de voyage aux cardinaux...

Le Saint-Père se propose de mener à Paris les cardinaux Antonelli, Foggia, di Pietra et Caselli. Ce sont des théologiens qui ne sauraient intriguer. Les deux premiers sont plus coulants; les derniers sont plus difficiles [1].

Napoléon envoie à Rome son premier aide-de-camp, le général de brigade Caffarelli, officier qui, ayant servi en Sardaigne de 1785 à 1792, parle bien l'italien. Caffarelli put remettre au Pontife, le 29 septembre, une lettre de laquelle nous ne donnons qu'un extrait : « Je prie Votre Sainteté de venir donner au plus éminent degré le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français [2]. »

Le 6 octobre, Pie VII répondra qu'il accepte l'invitation; il répondra à l'empereur; et, voulant justifier sa conduite aux yeux des cardinaux, il leur fait cette déclaration :

Ce puissant prince, notre cher fils en Jésus-Christ, qui a si dignement mérité de la religion catholique, nous a témoigné son vif désir de recevoir de nous l'onction sacrée et la couronne impériale pour imprimer au degré le plus éminent à cette cérémonie solennelle le caractère de la religion et attirer sur lui les plus amples bénédictions du ciel.

Cette demande, appuyée sur de tels motifs, non seulement nous a paru un témoignage éclatant et de religion et d'égards pour le Saint-Siège, mais elle a été accompagnée, en outre, de déclarations expresses par lesquelles l'Empereur nous a donné les assurances les plus positives de sa volonté constante de protéger tous les jours davantage la sainte foi dont il s'est tant appliqué à réparer les pertes dans ces régions florissantes.

Vous voyez donc, vénérables frères, combien sont justes et importants les motifs que nous avons pour entreprendre ce voyage...

Le Pape ne put se mettre en route que le 2 novembre 1804.

Ce jour-là, à sept heures et demie du matin, le Pape se rendit à l'église de Saint-Pierre où il entendit la messe. A neuf heures, il se mit en marche par le chemin de la porte Angélique. Le peuple bordait les avenues pendant à peu près l'espace d'une lieue et lui prodigua les témoignages du respect le plus touchant.

A Florence, on voulut le retenir un jour pour avoir le temps d'établir des cordons sanitaires qui empêcheraient les habitants de Livourne, où

[1] Bibl. Nat., manuscrits f. français. N. acq. n° 20. Documents, p. 39.
[2] *Corresp.*, n° 8020.

la peste sévissait [1], de se porter sur son passage. Il refusa, ne craignant point de mal [2].

Le voyage continua par Milan et Turin. En Piémont, le général Menou escorte le Pape. Pie VII, porté en chaise sur la nouvelle route du Mont-Cenis, s'arrête un moment au refuge de la montagne où l'abbé Gabert le complimente. Dans les Alpes, M. Poitevin-Messemy, préfet du département du Mont-Blanc, souhaite la bienvenue au Pontife. D'ailleurs, à Lyon et en tous lieux, des honneurs extraordinaires lui sont rendus [3]. Rien n'est épargné pour lui rendre le voyage agréable [4].

Napoléon se portait le 25 novembre à sa rencontre et le joignait au carrefour Saint-Verem, en forêt de Fontainebleau. Le 28, ils entraient à Paris vers huit heures du soir. Logé au pavillon de Flore, aux Tuileries, le Saint-Père voyait mettre à son service MM. de Viry, chambellan, de Luçay, premier préfet du palais et Durosel, premier écuyer calvacadour.

Docile, quant à l'exécution d'un cérémonial réglé avant son arrivée, le successeur de saint Pierre ne montra qu'une exigence : celle que Napoléon et Joséphine fussent unis selon les règles de l'Eglise avant d'être sacrés ; cérémonie qui eut lieu le 1er décembre, en présence du cardinal Fesch.

[1] C'était la fièvre jaune qui venait de désoler l'Espagne.

[2] Manuscrit Montor, p. 37.

[3] Berthier, ministre de la guerre, avait écrit aux chefs des divisions territoriales que Pie VII devait traverser : « L'intention de Sa Majesté est que, lorsque Sa Sainteté entrera dans une place, toute la garnison prenne les armes; la moitié de l'infanterie sera mise en bataille sur le glacis à droite et à gauche de la porte par laquelle Sa Sainteté devra entrer et l'autre moitié sur les places que Sa Sainteté devra traverser; les sous-officiers et soldats présenteront les armes; les officiers et les drapeaux salueront, les tambours battront aux champs.

« Toute la cavalerie ira au-devant de Sa Sainteté jusqu'à une demi-lieue de la place et l'escortera jusqu'à son logis. Les officiers et les étendards salueront; les trompettes sonneront la marche; il sera fait trois salves de toute l'artillerie de la place lorsque le Saint-Père aura passé les ponts.

« A sa sortie, la cavalerie se portera sur son passage, hors de la place, pour le suivre jusqu'à une demi-lieue de la barrière. Dès que Sa Sainteté sera sortie, on la saluera de trois décharges de toute l'artillerie.

« Lorsque le général de la division dans laquelle le pape se trouvera accompagnera Sa Sainteté, il se placera auprès de la portière de gauche. Les autres places autour de la voiture de Sa Sainteté seront occupées par les personnes qui ont été nommées spécialement pour l'accompagner. » (*Archives de la Guerre. Correspondance de brumaire, an XIII.*)

[4] Les frais du voyage du Pape et de sa suite ont coûté 228,913 francs. (*Rapport de Caulaincourt, grand écuyer.* Arch. nat., O^2 77.)

III

Napoléon avait, le 12 septembre, quitté Aix-la-Chapelle. En même temps que Joséphine offrait un orgue à la cathédrale, l'empereur donnait 150 000 francs pour assurer la restauration des bains de la ville. A Cologne, à Coblence, à Mayence et à Trèves, le chef de la quatrième dynastie tenait cour, passait des revues, comblait de bienfaits les établissements religieux. Entre deux inspections, il ordonnait d'embellir rapidement Paris.

Rentré au palais de Saint-Cloud, le 12 octobre, à onze heures du matin, il dictait, dans l'après-midi du même jour, des ordres formels pour que la cérémonie du couronnement eût lieu dès l'arrivée du Saint-Père. Il faisait écrire à Frochot, préfet de la Seine, pour « avoir une capitale présentable ».

La rue de Rivoli, nouvellement ouverte, devait être dégagée de tous échafaudages. En outre, les instructions portaient :

Poser, cimenter les pierres, sceller les parapets, construire les trottoirs, paver la chaussée, ouvrir le passage du quai Bonaparte; près des ponts des Tuileries et de la Concorde, terminer ces deux larges escaliers qui conduisent au bord de la Seine; métamorphoser en une plate-forme commode, dont chaque côté présente à la marche des voitures une descente presque insensible, cet égout qui, dans les temps de pluie, amoncelait un torrent de vase infecte à l'entrée de la rue Bellechasse; achever de même le quai Desaix, y élever cette cloison en charpente qui, depuis le Palais de Justice jusqu'au pont Notre-Dame, sépare la voie publique des propriétés particulières où de nouvelles maisons remplaceront les masures démolies; déblayer la rue Saint-Honoré de cette bicoque nommée *Barrière des sergents*, qui, à l'inconvénient d'obstruer un des passages les plus fréquentés de la capitale, joignait celui de choquer la vue; niveler et paver entièrement la belle place du Carrousel, en élargir les trottoirs; finir la grande galerie du musée Napoléon et l'offrir dans son entier à l'admiration des amateurs du vrai beau [1].

Pendant que Napoléon prépare l'embellissement de Paris, Joséphine, qui sera couronnée, décision prise à Mayence, étudie dans *les Réflexions philosophiques sur les Couronnemens*, les rôles qu'ont joué, au sacre, des reines de France, à commencer par Berthe, femme de Pépin, premier roi de la seconde race, couronnée au mois d'août 753, à Saint-Denis par le pape Etienne III; à finir par Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV, sacrée le 13 mai 1610.

Napoléon connaissait, lui, l'origine des objets ou *honneurs* de

[1] Dubray, p. 99.

Charlemagne, lesquels, pris à Saint-Denis et à Aix-la-Chapelle, doivent figurer à son couronnement :

La couronne. — Celle qui sert au couronnement des souverains de France est la grande couronne impériale que Charlemagne, reconnu empereur d'Occident, reçut à Rome des mains du pape Léon III. Cette couronne, qui est d'un très grand volume, ne sort qu'à l'instant même du couronnement; on en prépare toujours une ou même deux autres exactement proportionnées qui servent ensuite jusqu'à la fin de la cérémonie...

L'épée. — Le Pape Léon III la ceignit à Charlemagne. On l'a quelquefois appelée par cette raison l'épée de saint Pierre; mais, généralement, on la nomme *la Joyeuse*. La poignée, la garde et le haut du fourreau sont d'or et enrichis de pierreries : le fourreau est de velours brodé en or. L'épée est le garant de la justice dans l'ordre du droit des gens, comme le sceptre en est le symbole dans l'ordre civil. — Je scelle les traités, disait Charlemagne, avec le pommeau de mon épée; je les fais exécuter avec la pointe.

La main de justice. — Cette main est, dit-on, de corne de licorne. Elle est montée sur un bâton d'or richement ciselé et porte au quatrième doigt un anneau d'or enrichi d'un saphir. Cette main est l'emblème du gouvernement. C'est elle qui caresse les bons, châtie les méchants, indique le chemin aux égarés, s'étend vers les pécheurs, humilie les superbes et relève les humbles. La main de justice se tient de la main gauche. Charlemagne paraît être le premier qui l'ait portée.

Le sceptre. — Il a près de 6 pieds de haut. Son extrémité supérieure représente Charlemagne assis dans une chaise ou fauteuil carré sur les coins duquel sont posés deux lions et deux aigles. Il tient dans ses mains un globe et porte sur sa tête la couronne impériale. Le sceptre est en or et enrichi de pierreries.

Les éperons. — Ils sont d'or.

Le livre de prières. — Couvert en vermeil, il est enrichi de perles et de pierres.

L'anneau. — Il est en or. On le place au quatrième doigt.

Quelques modifications sont apportées, la couronne sera allégée. On réduira le sceptre à la longueur d'un bâton, et un serpent d'or enlacera de ses anneaux cette sorte de canne blanche, en argent fondu, sur laquelle l'orfèvre Odiot fixera un petit Charlemagne.

C'est l'architecte Percier qui fournit un modèle de la voiture impériale. Le carrossier Getting en assurera la construction dans ses ateliers, rue de Provence. Les costumes et les manteaux sont commandés aux plus habiles faiseurs.

M. de Ségur, grand-maître des cérémonies, après avoir donné les instructions à communiquer à tous les chefs de service, ordonne, d'accord avec Frochot, que les abords de Notre-Dame soient dégagés des vieilles bâtisses qui pourraient gêner la circulation des équipages. Le maréchal Murat, gouverneur militaire de Paris, fait répéter aux officiers le rôle qu'ils devront jouer au

sacre. Fouché, ministre de la police, le préfet Dubois et Plus, secrétaire général, tiennent leur personnel en haleine. Le clergé est instruit par l'abbé de Pradt. Dès le 1er brumaire, le corps diplomatique et les grands corps de l'Etat ont des itinéraires tracés pour se rendre à la cathédrale, dont le trésor est enrichi des présents de Napoléon.

Napoléon écoute les bruits qui lui arrivent du dehors. Il apprend que Rude a sculpté, le premier, un empereur qui est destiné au musée de Dijon. Il connaît, par les confidences que laisse échapper David, les projets des artistes qui veulent reproduire les grandes scènes du couronnement. Le public demande à quelle date l'élu du Sénat montera sur le trône. Le *Journal de Paris* écrivait, le 13 octobre :

La fête du 18 brumaire fait toujours le sujet de tous les entretiens. Tous l'attendent avec impatience, et comme personne n'en connaît au juste le programme, chacun fait des conjectures à sa manière. Parmi ces conjectures, nous avons ouï dire que l'Empereur serait couronné aux Invalides, élevé sur le pavois au Champ de Mars, sacré à Notre-Dame et dînerait à l'Hôtel de ville.

Le 19, c'est le *Moniteur*, gazette officielle, qui annonce :

Intérieur. — Le jour du sacre et du couronnement de Sa Majesté l'Empereur est fixé au 8 du mois de frimaire.

Napoléon signe à Saint-Cloud, le 4 brumaire, un décret qui fixe enfin la cérémonie du sacre au 5 frimaire[1]. Mais les lettres d'invitation, écrites le même jour, aux maréchaux, indiquent que le couronnement se fera le 11[2].

Dans la matinée du 18 novembre, une foule assistait au défilé

[1] *Corresp.*, n° 8139.

[2] L'empereur écrivit au maréchal Massena :

« Mon cousin,

« La divine Providence et les constitutions de l'Empire ayant placé la dignité impériale héréditaire dans notre famille, Nous avons désigné le onzième jour du mois de frimaire prochain pour la cérémonie de notre sacre et de notre couronnement.

« Nous vous en donnons avis par cette lettre, désirant qu'aucun empêchement légitime ne s'oppose à ce que Nous soyons accompagné par vous dans cette solennité, ainsi qu'il est établi par l'article 52, titre 7, de l'acte des constitutions du 28 floréal, an XII.

« Sur ce, mon cousin, je prie Dieu qu'Il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Fait à Saint-Cloud, le 4 brumaire, an XIII.

« NAPOLÉON. »

(Archives de M. le prince d'Essling. Registre de famille, n° 1. Pièce 50.)

de trente-neuf voitures attelées de six chevaux et d'un carrosse attelé de huit chevaux; voitures qui allaient, portières closes, des Tuileries à Notre-Dame; répétition faite en vue du bon ordre de la marche qui aurait lieu, le 2 décembre, un dimanche.

Le 1er décembre, la neige tomba abondamment et gâta quelques décorations. A onze heures du soir, le ciel s'éclaircit. Dans le froid, très vif, une armée de cantonniers s'échauffa à balayer les rues et à les sabler; et leur besogne s'achevait péniblement lorsque la première salve, de vingt et un coups de canon, annonçait à la grande ville qu'un grand événement se préparait.

IV

En réglant l'ordre que chaque cortège devra rigoureusement observer pendant sa marche, Napoléon agit avec les représentants du peuple, les délégations militaires, les députations civiles, françaises et étrangères, comme avec des bataillons bien exercés. Et les manœuvres indiquées par le général ont pour objet l'occupation de Notre-Dame. L'empereur n'eut, en ce temps, de déférence que pour les princes, le corps diplomatique et les prélats. Aussi, Joséphine et les princesses : Elisa, Pauline et Caroline voient réglementer sévèrement leur service.

Au général Caulaincourt est confiée la tâche d'organiser la marche du cortège papal qui doit être formé de dix voitures, Pie VII occupant la deuxième avec les cardinaux Antonelli, évêque de Porto, et Honesti, secrétaire des brefs; ces voitures seront escortées par quatre escadrons de dragons.

Napoléon se rendra à Notre-Dame par Le Carrousel, la rue Saint-Nicaise, la rue Saint-Honoré, la rue du Roule, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, la rue Saint-Louis, la rue du Marché-Neuf et la place du Parvis.

Ces rues et ces places seront bordées de troupes d'infanterie; mesure nécessaire pour contenir la foule des curieux et pour prévenir un attentat. La voiture impériale sera précédée de deux régiments de cuirassiers, deux de carabiniers, des chasseurs de la garde, des mamelucks. Murat se placera en tête. Les colonels-généraux marcheront à la hauteur des portières du carrosse où le monarque aura la compagnie de Joséphine et des deux princes Joseph et Louis. A la suite des voitures de la cour portant les grands dignitaires, les grenadiers à cheval de la garde et les gendarmes d'élite marcheront en pelotons serrés.

La police s'occupera à surveiller les spectateurs entassés dans les tribunes élevées le long du parcours que devra suivre le

cortège; elle surveillera plus attentivement les étrangers placés aux fenêtres qui sont louées 80 francs l'une et aux balcons qui trouvent preneurs à 500 francs. Six bataillons assurent le service d'ordre autour de Notre-Dame.

César Germain, cocher de l'empereur, conduisit fort habilement l'équipage, mais à une allure si lente, que le cortège, parti des Tuileries à dix heures moins cinq, n'arrivait sur le Parvis qu'à onze heures et demie.

Relativement à cette marche, donnons ici les indications qui furent alors écrites par un témoin oculaire, et des notes sur le grand apparat :

A six heures, nous nous sommes rendus dans la rue Saint-Honoré pour voir passer le cortège. A neuf heures le Pape est passé. Son porte-croix était en avant, monté sur sa mule. A dix heures, nous avons vu la voiture de l'Empereur; il était dedans ainsy que l'Impératrice et les deux princes du sang. La voiture était de la plus grande beauté; au-dessus de l'impériale, était une couronne en or massif, soutenue par quatre aigles aussi d'or massif; seize pages étaient montés derrière et devant la voiture. Celle du Pape était presque aussi belle; au-dessus de l'impériale, était une couronne d'or massif, soutenue par quatre anges aussi d'or massif. Cette voiture était attelée de huit chevaux gris-pommelés; celle de l'Empereur était attelée de huit chevaux couleur café de la plus grande beauté...

A midy, je me suis rendu à la cathédrale, j'y ai vu la cérémonie la plus brillante et la plus majestueuse qui soit possible; toutes les princesses et dames de la cour étaient couvertes de diamants [1]...

Au couple impérial, arrivant sur le Parvis, l'église métropolitaine était masquée, jusqu'à la balustrade du premier étage, par de somptueux décors. Au large porche élevé devant l'entrée principale, les deux galeries latérales y aboutissant étaient couvertes, extérieurement, d'attributs guerriers. A chaque bout s'élevaient des arcs gothiques portant les statues des trente-six grandes villes qui étaient représentées au couronnement par leurs maires [2]. Deux grandes colonnes portaient les statues de Clovis et de Charlemagne, ces chefs de dynastie. Un bouclier était placé sous la grande rosace de la cathédrale. L'oriflamme tricolore flottait au sommet d'une tour.

[1] Lettre écrite à sa femme, qui habitait Tours, par M. Bedouët, directeur des postes de la Garde Impériale. (Document inédit, communiqué par M. Henri Guerlin.)

[2] Les villes de Rouen, Tours, Nantes, Bruxelles, Anvers, Gand, Lille, Toulouse, Liège, Strasbourg, Aix-la-Chapelle, Orléans, Amiens, Angers, Montpellier, Metz, Caen, Alexandrie d'Italie, Clermont, Besançon, Nancy, Versailles, Rennes, Genève, Mayence, Tours, Bourges, Grenoble, La Rochelle, Dijon, Rennes, Nice, Paris, Marseille, Bordeaux, Lyon.

Traînée jusqu'au porche, la voiture de Napoléon tournait brusquement à gauche. Engagée dans la rue du Cloître, un piqueur l'arrêtait devant la porte de l'archevêché. Chez Mgr du Belloy, les souverains, venus en costume de ville, vont endosser les habits de cérémonie; et, à midi dix minutes, précédés de hérauts, ils s'avancèrent, dans la galerie traversant la cour du palais archiépiscopal, pour arriver au portail de Notre-Dame.

Très lentement, le défilé des groupes eut lieu dans l'ordre suivant :

Les huissiers sur quatre de front. Les hérauts d'armes sur deux de front; le chef des hérauts d'armes. Les pages, sur quatre de front. Les aides des cérémonies. Les maîtres des cérémonies. Le grand-maître des cérémonies. Le maréchal Sérurier, portant l'anneau de l'Impératrice sur un coussin, ayant à sa gauche le général Gardanne, à droite le colonel Fouler. Le maréchal Moncey, portant la corbeille qui doit recevoir le manteau de l'Impératrice, ayant à sa gauche le colonel Vatier, à droite le chambellan de Beaumant. Le maréchal Murat, portant sur un coussin la couronne de l'Impératrice, ayant à sa gauche M. d'Hanencourt, à droite M. le chambellan d'Aubusson.

L'Impératrice, avec le manteau impérial, mais sans anneau et sans couronne. Les princesses soutenant son manteau. Le premier écuyer et le premier chambellan de l'Impératrice, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et un peu en arrière de la princesse qui marchera la première. Le manteau de chaque princesse sera soutenu par un officier de sa maison. La dame d'honneur et la dame d'atours de l'Impératrice. Les dames du palais.

Le maréchal Kellermann, portant la couronne de Charlemagne; à sa gauche, le colonel Defrance; à sa droite, le chambellan Aug. Talleyrand. Le maréchal Pérignon, portant le sceptre de Charlemagne; à gauche, M. Darberg; à droite, le colonel Lebrun. Le maréchal Lefebvre, portant l'épée de Charlemagne; à gauche, le colonel Fontanelli; à droite, le colonel Lefebvre. Le maréchal Bernadotte, portant le collier de l'Empereur. MM. de Luçay et Rapp, général. Le colonel-général Beauharnais, portant l'anneau de Sa Majesté. M. Estève et le général Savary. Le maréchal Berthier, portant le globe impérial. MM. Lemarrois et Caffarelli. Le grand-chambellan, portant la corbeille destinée à recevoir le manteau de l'Empereur; à gauche, M. de Lauriston; à droite, M. de Rémusat.

L'Empereur, portant dans ses mains le sceptre et la main de justice, et la couronne sur la tête. Les princes et dignitaires, soutenant le manteau de l'Empereur. Le grand-écuyer, deux colonels-généraux de la garde et le grand-maréchal, tous les quatre de front. Deux autres colonels-généraux derrière leurs collègues. Les ministres, sur quatre de front. Les grands-officiers militaires [1]...

Des prélats présents [2], au portail, les cardinaux du Belloy et

[1] Instructions de M. de Ségur. Arch. nat. A. D[I], 116.

[2] Les cardinaux Fesch, de Lyon; du Belloy, de Paris; Cambacérès, de Rouen; les archevêques : Roquelaure, de Malines; Champion-Cicé, d'Aix;

Cambacérès présenteront l'eau bénite à l'empereur et à l'impératrice qui, ensuite, s'avanceront vers deux petits trônes lorsque, déjà, Pie VII occupait le sien; ils étaient salués par le chant magnifique du *Veni Creator*.

Outre 300 musiciens dirigés par Lesueur, les gradins élevés dans l'église portaient des milliers de spectateurs. Au premier rang, se trouvaient les princes de Hesse-Darmstadt, de Hesse-Hombourg, de Solm-Lich, d'Issembourg, de Nassau-Weilbourg, de Lœweinstein, de Lœwenstein-Wertheim, le margrave de Bade et le prince italien Borghèse. Seulement 4 maréchaux assistaient dans une tribune réservée : Ney, Jourdan, Augereau et Lannes. Des autres, 8 remplissaient des fonctions dans le cortège impérial. Massena avait pris place à son rang de membre du Corps législatif.

L'intérieur de l'église était orné de trois rangs de tribunes au pourtour de la nef et du chœur. Le trône de l'Empereur était placé sous un arc de triomphe, soutenu par huit colonnes et élevé à l'entrée de la grande nef. Cet arc, décoré de bas-reliefs et des armoiries de l'Empereur, occupait toute la largeur de la nef On y montait par un escalier de vingt-quatre marches à côté desquelles régnaient des gradins à droite et à gauche dans toute la largeur.

On entrait dans la nef par le premier rang des bas-côtés, à droite et à gauche de l'arc du trône.

Les bas-côtés de la nef, la grande croisée de l'église et une partie de la nef étaient couverts de gradins qui se prolongeaient en deux divisions jusqu'aux chapelles, au pourtour de l'église, avec des couloirs et des entrées pour chaque rang, par dessous.

L'orchestre, divisé en deux parties, occupait le fond des deux croisées du centre.

Le chœur, formé d'une estrade à hauteur, et distribué en plusieurs rangs de gradins, était réservé pour le clergé. Le trône du Pape, élevé de onze marches dans le sanctuaire et décoré des armoiries du Saint-Siège, était placé à gauche de l'autel. Les cardinaux occupaient les banquettes, en forme de gradins et à dossiers, couvertes de velours rouge, qui étaient en face [1]. Les ecclésiastiques, assistants des cardinaux, occupaient les derniers gradins des mêmes banquettes.

L'église était tendue en étoffe de soie, de velours et de drap, ornés de franges, galons et armoiries de l'Empire brodées en or. Les appuis des loges et les banquettes de la nef étaient recouverts en tapis de soie également bordés de franges; les draperies étaient soutenues par des enseignes qui portaient les armes de l'Empereur; des figures ailées et

le primat de Toulouse; Dubois de Sanzay, de Bordeaux; Mercy, de Bourges; Barral, de Tours; Fontanges, d'Autun; Lecoz, de Besançon et quarante évêques.

[1] A côté des prélats français, on remarquait les cardinaux de la suite de Pie VII : Léonard Antonelli, Romuald Honesti, Alphonse de Bayane et Caselli.

dorées servaient de girandoles, au-dessus de chaque pilier, au pourtour de l'église, qui était éclairée par vingt-quatre lustres suspendus à la voûte. La nef, le chœur, le sanctuaire, les gradins et les premiers rangs des loges étaient couverts de tapis de pied [1].

L'ordre du cérémonial indique : traversée de la nef par les souverains. Un premier arrêt aux fauteuils ou petits trônes placés dans le sanctuaire. La prière. La remise à Napoléon des attributs. La reprise de ces attributs par les dignitaires qui vont déposer sur l'autel les couronnes, la main de justice, l'épée, le sceptre et les anneaux. Le chant des litanies. La procession des souverains jusqu'à l'autel. Leur agenouillement. La bénédiction des couronnes par le Saint-Père. L'onction. Le retour aux petits trônes. Une deuxième procession à l'autel. Le couronnement. L'occupation du grand trône. L'offrande et la prestation du serment.

M. de Ségur, grand-maître des cérémonies, était vêtu d'un habit violet orné d'une large broderie en argent; comme insigne de sa charge, il tenait de la main droite un bâton d'ébène orné d'aigles. Les dignitaires et les militaires portaient l'uniforme adopté sous le Consulat. Les membres des délégations portaient l'habit bleu. Le clergé avait endossé, sur les robes violettes et noires, un long surplis blanc. Les femmes des fonctionnaires portaient des robes de velours de soie noire au galon en argent.

L'aisance que montra Napoléon pendant la cérémonie fut celle d'un homme que nulle grandeur n'étonne, et qui sait l'importance des moindres actes. Avec une attention soutenue, qui peut paraître, à quelques assistants, du recueillement, il écoutera les prières rituelles, il s'agenouillera, il priera, des lèvres sans doute, en fier Sicambre qui n'a pas brûlé toutes les anciennes idoles et il recevra, sans que son masque ait tressailli, la triple onction du Pape. Il prendra, sans montrer de plaisir, l'anneau, le sceptre et la main de justice qui lui sont présentés par des comparses. Et, sans avoir regardé les joyaux du sacre, il les rendra. De son trône à l'autel, il marchera toujours d'un pas mesuré. Assis sur le trône, il restera longtemps les yeux levés vers les voûtes.

Les musiques s'étant tues, les chants austères ayant cessé, les spectateurs de cette mémorable fête virent se dresser tout à coup, dans le vaste sanctuaire, un homme grandi par un manteau qui, confectionné en velours de soie amarante, au fond parsemé d'abeilles d'or brodées en brosse, doublé d'hermine, a cinq mètre de longueur et dix de largeur. C'est l'Imperator qui, tête nue

[1] De Ségur, *Rapport sur la cérémonie du couronnement*. Arch. nat. A. D[I] 116.

s'avance, d'un pas cadencé, sur un moelleux tapis, sous le rayonnement des lustres et qui domine, bien que sa taille fût ordinaire, les officiers et les pages bordant son chemin d'une double haie. L'Impérator s'élance plutôt qu'il ne monte au grand autel pour saisir la couronne de Charlemagne, élevée et posée sur sa tête, par un geste rapide.

Là, ce beau cérémonial accompli en l'an 800 à Rome n'est pas observé. Pie VII, successeur, à si lointaine distance, de Léon III, n'a point imité Léon III. Les chantres n'annoncent pas :

« A Charles, Auguste, couronné de Dieu, Vie et Victoire ! »

Le joyau sur la tête, Napoléon se tourne vers le Pontife et s'incline avant de saisir la couronne de Joséphine. Puis il descend, lentement, les degrés de l'autel, et, avec grâce, le César moderne couronne l'impératrice qui, agenouillée et comme écrasée sous le poids de son grand manteau, faillit se trouver mal, de joie ou d'émotion, quand le Pape entonnait le chant : *Coronet vos Deus. Coronâ gloriæ.*

Quand les évêques eurent quitté leurs mitres pour répéter l'oraison, Napoléon et Joséphine se rendirent de l'autel aux petits trônes sur lesquels ils prirent un instant de repos. Et Napoléon marcha vers le grand trône.

L'Empereur, entouré des princes et dignitaires, précédé des grands-officiers qui portent ses honneurs et ceux de Charlemagne et suivi par les colonels-généraux de sa garde, le grand-écuyer, le grand-chambellan et le grand-maréchal, ayant pris des mains des grands dignitaires le sceptre et la main de justice, marchera également au grand trône. Les princes et dignitaires soutiendront son manteau. Les grands-officiers, qui portent ses honneurs, se placeront, en arrivant, derrière le trône ainsi que les officiers civils qui les accompagnent. Les aides-de-camp borderont la haie à droite et à gauche, sur les degrés du trône. Le grand-chambellan et le grand-écuyer se placeront sur des coussins au pied du trône, pour occuper les places qui leur sont destinées. Le grand-maréchal et les colonels-généraux de la garde passeront par le couloir de la gauche pour se placer derrière l'Empereur. Le Pape, précédé par le maître des cérémonies et par des cardinaux, et suivi d'autres cardinaux, suivra l'Empereur jusqu'au trône [1].

A ce moment, les rayons blancs du soleil d'hiver, traversant les verrières, projettent de vives clartés sur les piliers de l'église, éclairant ainsi une partie du cortège. Cet échelonnement, bien ordonné, de princes, de maréchaux, d'officiers, de pages, de dames d'atours et d'honneur, de hérauts compose un tableau aux plus vives couleurs.

[1] De Ségur, *Cérémonial.*

La musique joue un oratorio. Des spectateurs, ayant observé le silence, longtemps, peuvent échanger enfin, de voisin à voisin, leurs impressions. Le son des cloches, le bruit du canon, les acclamations poussées au dehors, pénètrent dans la nef.

Quand le clergé s'est massé autour du grand trône, Pie VII en gravit les marches. Le Pontife, s'étant arrêté, une minute au moins, près du siège que Joséphine occupe, à deux degrés au-dessous du trône de Napoléon, chante la prière : *In hoc imperii solio*; puis, arrivé près du monarque resté assis, il se penche et baise César sur la joue avant de proclamer : *Vivat Imperator in æternum!* Dix mille voix lui répondent : *Vive l'empereur et l'impératrice!*

Jusqu'à son trône, le Pape est reconduit par M. de Ségur. Déjà, les officiers de la cour ont remplacé le clergé autour du grand trône lorsque le *Te Deum* éclate, en harmonie magistrale, sous les voûtes de la cathédrale.

L'offertoire annoncé, les souverains vont à l'offrande. Napoléon s'est levé brusquement. Il a regardé pendant vingt secondes la tribune du corps diplomatique étranger élevée à gauche du trône. De la main gauche, d'un mouvement nerveux, il a froissé le bord de son lourd manteau. Oublieux de l'étiquette, il a fait signe à Joséphine de le précéder.

A l'Offertoire, indique le rédacteur du *Cérémonial*, le grand-maître des cérémonies fera une inclination profonde à Leurs Majestés. Un groupement se fera. Mme Darberg, ayant à côté d'elle le général Savary, devant porter un cierge où seront incrustées treize pièces d'or. Mme la maréchale Ney, ayant à côté d'elle le colonel Lebrun, devant porter un autre cierge avec même nombre de pièces d'or. Mme de Luçay, ayant à côté d'elle le général Lemarrois, devant porter le pain d'argent. Mme Duchatel, ayant à côté d'elle le général Caffarelli, devant porter le pain d'or. Mme de Rémusat, ayant à côté d'elle le général Rapp, devant porter le vase, quitteront successivement leurs places par le couloir de droite pour prendre, au bas des degrés du trône, ces diverses offrandes qui leur seront présentées.

L'Empereur et l'Impératrice descendront en même temps du trône. l'Impératrice suivie par les princesses qui portent son manteau [1], par la dame d'honneur, la dame d'atours et le grand-officier, destiné à recevoir sa couronne, accélérera sa marche de manière à précéder l'Empereur au bas de l'escalier. L'Empereur marchera plus lentement, suivi par les princes et dignitaires qui soutiennent son manteau, par les colonels-généraux de la garde, par son grand-maréchal et précédé par son grand-chambellan et son grand-écuyer. Ainsi, en partant du bas

[1] Les princesses Elisa, Pauline, Caroline, sœurs de Napoléon, et les femmes des princes Joseph et Louis. Le manteau de l'empereur était soutenu par Louis, Joseph, Talleyrand, Cambacérès, Lebrun et Harville.

des degrés du trône, la marche se fera dans l'ordre suivant : les huissiers, les hérauts d'armes, les pages, les aides des cérémonies, les maîtres des cérémonies, le grand-maître des cérémonies, les offrandes dans l'ordre ci-dessus indiqué : l'Impératrice, le grand-chambellan et le grand-écuyer de l'Empereur, l'Empereur et sa suite.

En approchant de la porte du chœur, les mêmes personnes qui, dans la première marche, avaient formé la haie, la formeront encore. L'Impératrice et l'Empereur continueront, avec le reste du cortège, leur marche jusqu'au pied de l'autel. L'Impératrice se placera à gauche de l'Empereur, à genoux sur des coussins. Les personnes qui portent des offrandes se rangeront à leur droite et un peu en arrière en bordant la haie. Le grand-maître des cérémonies à droite. Un maître des cérémonies à gauche. Les suites de l'Empereur et de l'Impératrice, en entrant dans le sanctuaire, quitteront les manteaux de Leurs Majestés et iront prendre dans le sanctuaire la place qu'elles occupaient pendant les cérémonies de l'onction et du couronnement. Leurs Majestés garderont leurs couronnes sur leurs têtes, prendront les offrandes des mains de ceux qui les portent et les présenteront à Sa Sainteté. Ensuite Elles iront s'asseoir sur leur petit trône et en repartiront successivement pour aller s'asseoir sur le grand trône [1].

Enfin, le Pape achève la messe.

Napoléon s'assied après avoir entendu le *Ite missa est*.

Alors, les présidents du Sénat, du Corps législatif, du Tribunat, du Conseil d'État se placent devant l'empereur qui, ayant la main droite allongée sur l'Évangile que tient l'abbé de Pradt, prononce le serment de fidélité :

Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République; de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et de la liberté des cultes; de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi; de maintenir l'institution de la Légion d'honneur; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.

Ces engagements pris, Napoléon précède Pie VII à l'arche-

[1] Le 18 brumaire an XIII, Napoléon avait fait ouvrir un crédit de 3 millions qui devait couvrir les frais du couronnement. Dans les comptes du grand chambellan, nous trouvons l'indication des dépenses réglées : « Présens au pape et à Notre-Dame, 150 000 francs; fêtes du couronnement, 177 971 fr. 22; costumes de Napoléon, de Joséphine en des officiers, 840 905 fr. 14; médailles, 229 642 fr. 04; croix et ganse en diamants pour Napoléon, 400 000; diamants à quatre dames du palais, 100 000; à Mme Ney, 20 000; à deux dames du palais, 38 800; tiare pour le Saint-Père, 180 000 (en réalité, elle coûta 181 931 fr. 10); rochets à cinq cardinaux, 20 000; tabatières en diamant, 148 350; diamants aux domestiques du pape, 150 000; grand-ordre de l'Empereur en diamants, 119 254. Réfection des Tuileries, illuminations, jeux, 1 200 000 francs environ. Total : 3 774 922 fr. 40. » (Arch. nat. O[2] 41.)

vêché, reprend son costume de ville, monte en voiture. « On est sorti de la cathédrale à trois heures et demie, écrivait un témoin [1], et à cinq heures on est entré aux Tuileries. J'étais du nombre de ceux qui ont accompagné la voiture de l'empereur pour entrer aux Tuileries. En arrivant, nous avons vu une illumination, la plus brillante que l'on ait jamais vue. L'empereur lui-même en a paru étonné. Il n'est pas arrivé un seul accident de toute la journée; à ça près du froid, le temps était superbe. Le cortège n'était composé que de trente-deux voitures de la cour et environ dix à douze voitures particulières. »

La voiture impériale avait passé rues du Marché-Neuf et de la Barillerie, pont au Change, place du Châtelet, rue Saint-Denis, longé les boulevards, traversé les rue et place de la Concorde, le pont Tournant et elle s'engageait dans le jardin des Tuileries, au milieu d'une allée toute bordée de soldats.

Depuis quatre heures du soir, le peuple de Paris se livre au plaisir. Par ordre de Frochot, les grandes rues et les boulevards ont été décorés et bordés de verres de couleurs. Sur dix voies, cinq cents torches répandent de vives clartés. Des chars allégoriques, des musiciens, des chanteurs circulent jusqu'à minuit. L'enthousiasme est indescriptible.

Des hommes qui acclamaient Napoléon, combien avaient, vingt années auparavant, demandé à grands cris que la royauté disparût? A ces citoyens, témoins de grands événements, il semblait, en 1804, que l'ordre ordinaire des choses exigeait la restauration du trône, seulement au bénéfice d'un soldat qui avait défendu, contre l'étranger, le domaine territorial de la France.

Edouard Gachot.

[1] M. Bédouët. (Document cité.)

LE NOUVEAU

PROGRAMME D'ADMISSION A SAINT-CYR

ET LA RÉFORME DE L'ÉCOLE

Dans un discours prononcé à la tribune de la Chambre des députés, au cours de la lamentable séance du 4 novembre, M. Berteaux, rapporteur du budget de la guerre de 1905, du projet de loi sur le service militaire de deux ans et aujourd'hui ministre de la guerre, n'a pas manqué de faire allusion au « régime » et aux « programmes de nos Écoles militaires », dont la réforme, a-t-il dit, est capable « de donner à notre corps d'officiers le même amour de la République qui anime la grande majorité de la nation ».

Nous ne nous sommes jamais mépris sur le véritable but de cette réforme, mais il est précieux de l'entendre définir par ceux-là mêmes qui l'ont préméditée et en poursuivent l'exécution. Leur aveu, si formellement renouvelé, dans cette circonstance, par un des politiciens qui, depuis quelques années, ont inspiré le plus directement le général André, nous crée le devoir d'examiner leur œuvre.

La réforme de Saint Cyr est une des plus importantes dont notre organisation militaire puisse être l'objet, car l'École donne à l'armée près de la moitié et l'élite de ses officiers d'infanterie et de cavalerie. Cette réforme porte, d'une part, sur le programme d'admission, et, de l'autre, sur l'enseignement et le régime intérieur.

Dès la reprise des études dans les lycées, le programme a commencé à être appliqué. Quant à la réorganisation de l'École, elle est entamée d'après un programme dont le général André a emprunté, sinon la lettre, du moins l'esprit, au rapport d'un officier général sur « l'état moral » des élèves.

*
* *

Au commencement de cette année, une commission nommée par le ministre de l'instruction publique, présidée par M. Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et composée de quatorze délégués des ministères, dont six de la guerre, fut chargée de « préparer, pour les classes de mathématiques spéciales et de mathématiques élémentaires des lycées et collèges, des *programmes d'ensemble* devant servir de programmes pour les examens d'entrée aux grandes Écoles ».

La commission interministérielle se partagea en deux sous-commissions : celle de mathématiques spéciales et celle de mathématiques élémentaires. Cette dernière, dont faisait partie le directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, adopta la résolution suivante : « La sous-commission adopte en principe le programme d'enseignement de la classe de mathématiques A[1] (fixé par les arrêtés du 31 mai 1902 et du 3 août 1903) comme programme pour les examens d'entrée à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'Institut agronomique.

« Ce programme sera considéré comme un programme *maximum*, dans lequel chacune des deux Écoles pourra opérer des *retranchements*.

« Toutefois, l'Ecole de Saint-Cyr[2] pourra, si elle le juge convenable, substituer au programme d'histoire un programme plus complet d'histoire et de géographie *emprunté aux programmes des autres classes des lycées*, cette extension étant compensée par des suppressions équivalentes effectuées dans les matières scientifiques (particulièrement en physique, chimie, histoire naturelle). Elle pourra, en outre, adopter telle disposition qu'elle voudra pour les épreuves de langues vivantes et de dessin. »

Toute liberté était donc laissée au général André de modifier le programme-base. Que n'en a-t-il usé? Par les *retranchements* qu'il était autorisé à opérer, il pouvait combler les lacunes que la sous-commission précisait. Au lieu d'agir ainsi, il écrivit le 24 septembre à son collègue de l'instruction publique qu'il acceptait « purement et simplement » le programme de la classe de mathématiques élémentaires A. La géographie, la langue allemande et le dessin ne figurant pas dans le programme, devait-on

[1] L'ancienne classe de mathématiques élémentaires des lycées est devenue la classe de mathématiques A dans le nouveau plan d'études de l'enseignement secondaire.

[2] L'*École de Saint-Cyr* n'a rien à faire ici; il aurait fallu dire : *le ministre de la guerre.*

en conclure que ces matières cesseraient d'être exigées pour l'admission à Saint-Cyr?

L'émoi fut vif dans les lycées et les établissements libres. La rentrée scolaire avait lieu à quelques jours de là, et les candidats à Saint-Cyr comptant déjà un ou deux ans de préparation sous le régime ancien, s'inquiétaient d'un changement qui pouvait paralyser leurs efforts et compromettre leur réussite. C'est seulement le 20 octobre que l'instruction ministérielle pour l'admission à Saint-Cyr, datée du 24 septembre, a été connue des intéressés.

Aux termes de l'ancien programme, les examinateurs, réunis en commission spéciale au ministère de la guerre, choisissaient les sujets de compositions et il n'était pas question de l'intervention du ministre de la guerre. On lit dans le nouveau programme : « Les sujets de compositions écrites sont *arrêtés* par le ministre. » Si le ministre ne doit faire, en réalité, qu'arrêter les sujets soumis à son approbation par les examinateurs, nous n'avons rien à y redire, quoique nous préférions l'ancienne manière de procéder, mais il n'est pas question des examinateurs dans le nouveau programme, ce qui fait craindre que le ministre ne se soit complètement substitué à eux pour le choix des compositions. Il est bien difficile d'admettre qu'il se chargera seul de cette opération. Quels que soient ses collaborateurs, ils ne sauraient nous inspirer la même confiance que les hommes qui, ayant assumé la responsabilité des examens, sont qualifiés, au premier chef, pour remplir toutes les obligations de cette tâche délicate.

Les matières entrant dans la composition du nouveau programme font de l'examen d'admission à Saint-Cyr, avant tout, un examen d'instruction générale, de culture générale. Encore faut-il que les matières choisies soient telles qu'il n'y ait pas entre elles et la profession militaire manque complet de corrélation. En d'autres termes, l'examen d'admission ne doit pas être absolument assimilé aux épreuves universitaires destinées à servir de sanction à l'ensemble des cours d'étude de l'enseignement secondaire. Il faut, autant que possible, que la préparation à cet examen soit profitable au candidat au point de vue de sa carrière future.

Ce résultat sera atteint si les matières de l'examen d'admission *amorcent*, dans une certaine mesure, celles de l'enseignement professionnel de Saint-Cyr.

Le nouveau programme ne nous donne pas satisfaction sous ce rapport, en ce qui concerne l'histoire, la géographie, la philosophie et les sciences naturelles. L'histoire, dans l'ancien programme, s'étendait de 1789 à 1871; elle comprenait, avec des

données sur les gouvernements successifs de la France de 1789 à 1815, des notions sommaires sur les principales guerres de cette période. Le programme de géographie préparait aux cours de géographie militaires professés à Saint-Cyr, sans faire double emploi avec eux. Désormais, l'histoire est limitée à la période de 1815 à 1889 et ne se prête que fort peu au développement des événements de guerre, si ce n'est pour les guerres de Crimée, d'Algérie et de France en 1870-71. De son côté, la géographie étant jointe à l'histoire sans avoir de programme spécial, n'est plus d'une aide sérieuse pour l'intelligence du cours de géographie militaire. Quant à la philosophie, qui figure pour la première fois dans le programme, et aux sciences naturelles, qui y prennent d'emblée une importance jusqu'ici insoupçonnée, elles relèvent de l'instruction générale sans correspondre en rien à l'enseignement militaire.

Il suffit d'un coup d'œil sur le nouveau programme pour se rendre compte du développement donné aux matières scientifiques. Les mathématiques n'ont pas reçu d'extension, mais on a fait une plus large part à la physique et à la chimie, l'histoire naturelle a pris une ampleur excessive, et les données succinctes de l'ancien programme sur les désinfectants et les antiseptiques se sont transformées en programme complet d'hygiène. L'importance de la partie scientifique s'accroît encore de la diminution qu'on a fait subir aux matières de la partie littéraire du programme; elle s'aggrave enfin par suite des coefficients élevés qui lui ont été attribués.

Ainsi, les coefficients de l'ancien programme attribués à la partie scientifique étaient pour les compositions écrites respectivement de 21, 24 et 65; le nouveau programme les a élevés à 25, 30 et 86; dans l'ensemble, ils ont donc été portés de 110 à 141. D'autre part, les coefficients des matières littéraires sont descendus de 32, 12 et 42 à 27, 10 et 34 (malgré l'introduction de la philosophie), soit, dans l'ensemble, de 86 à 71. La différence de 24, qui séparait en 1904 les sciences des lettres à l'avantage des premières, est montée à 71 dans le même sens.

Cette prédominance de la partie scientifique sur la partie littéraire est trop marquée pour ne pas détruire la pondération que nous croyons nécessaire de maintenir entre les deux éléments. Nous craignons donc que l'enseignement auquel elle sert de base ne perde en valeur éducative, si on le compare à l'enseignement antérieur. Ce qui peut être vrai de l'École polytechnique ne l'est pas de Saint-Cyr. L'enseignement de cette dernière école et, en général, les connaissances professionnelles des officiers d'infan-

terie et de cavalerie ont un fondement plus assuré sur les lettres que sur les sciences. Il nous a été donné de faire cette constatation pendant quatre années de direction des études de Saint-Cyr, où nous avons presque toujours observé que les élèves possédant une bonne culture littéraire réussissaient mieux que leurs camarades dans la plupart des branches de l'enseignement. Nos rapports avec les officiers des états-majors et des corps de troupe, au cours de notre carrière, n'ont fait que fortifier notre opinion à cet égard.

* * *

Les observations que nous ont suggérées les différentes matières du nouveau programme prises séparément, trouvent naturellement leur place à la suite des considérations d'ensemble que nous venons de présenter.

La partie littéraire des épreuves embrasse, avec la composition française dont le coefficient a été maintenu, l'histoire et la géographie réunies, la philosophie et la langue allemande.

Le nouveau programme d'histoire comprend la période de 1815 (congrès de Vienne) à 1889 [1]. La suppression de l'histoire générale des époques révolutionnaire et impériale, où l'art militaire puise et puisera encore longtemps les enseignements les plus instructifs, est pour ainsi dire inexplicable de la part du général André. Il résulte des termes mêmes du rapport, cité précédemment, de la sous-commission appelée à se prononcer sur le programme d'admission de Saint-Cyr, qu'il pouvait rétablir la période de 1789 à 1815, en opérant, par compensation, un retranchement dans la partie scientifique du programme. L'année scolaire étant à peine entamée, nous souhaitons que le nouveau ministre de la guerre effectue ce changement.

On prétendra peut-être que la première partie du baccalauréat étant exigée pour l'admission à Saint-Cyr, les élèves reçus à l'Ecole ne peuvent avoir perdu le souvenir de l'histoire de la Révolution et de l'Empire. Mais les candidats admis à l'Ecole l'année suivant celle où ils auront obtenu le certificat de la première partie du baccalauréat, seront l'exception, tandis que la plupart des jeunes gens prenant part au concours ne seront reçus que deux ou trois ans après avoir subi cette épreuve avec succès. Le laps de temps de deux ans que l'on peut prendre pour moyenne est suffisant pour que ces derniers n'aient plus qu'un souvenir confus de l'époque dont il s'agit, d'autant plus qu'ils ont étudié pour faire face à un concours. Or, tous ceux qui ont l'expé-

[1] Avant 1902, l'histoire débutait au dix-septième siècle.

rience de l'enseignement savent bien que les élèves obéissant au stimulant de la concurrence, produisent une somme de travail efficace sensiblement supérieure à celle à laquelle ils atteignent quand ils n'ont en vue qu'un simple examen.

La comparaison des programmes d'histoire, anciens et nouveaux, met en évidence les résultats suivants : l'histoire avait autrefois 38 de coefficient total, elle est réduite à 30. Son importance est donc sérieusement atténuée.

Pour la première fois, la géographie n'a pas de programme spécial, mais comme on l'a réunie à l'histoire, en donnant à l'ensemble un coefficient unique, on peut en induire que le programme d'histoire comporte des interrogations de géographie. Une telle façon de poser incidemment des questions de géographie fait de cette matière d'examen une subordonnée de l'histoire, alors qu'elle devrait conserver son domaine propre. S'il est arrivé, autrefois, que certains examinateurs aient transformé cette science, par la nature de leurs interrogations, en inventaire de noms et en science de pure mémoire, on ne peut que le regretter, mais c'est une mauvaise raison à invoquer pour supprimer le programme de géographie. Quand on allègue, en faveur de cette suppression, que l'insuffisance de connaissances en géographie n'a jamais été signalée chez les élèves de l'École polytechnique, bien que cette science ne figure pas dans le programme d'admission, on exprime une opinion qui aurait besoin d'être contrôlée.

L'ostracisme dont la géographie est victime apparaît jusque dans les dispositions relatives à la composition d'histoire; d'après l'ancien programme, cette composition pouvait comprendre une question de géographie et devait être appréciée, « s'il y avait lieu, au point de vue des connaissances géographiques »; le programme actuel est muet sur ces deux points. Enfin, l'ensemble des coefficients de l'histoire et de la géographie est descendu de 52 à 27. L'absence de programme spécial de géographie rend cette chute encore plus grave.

Ce que nous aurions à dire des matières du programme de philosophie emprunté à celui de la classe de mathématiques A, et particulièrement des notions de morale civique et *politique*, nous entraînerait au delà du cadre restreint de cette étude. Nous nous bornerons à faire observer que la philosophie a sa place naturelle dans les examens universitaires, mais qu'elle surcharge sans profit le programme de Saint-Cyr.

La langue allemande a figuré pour la première fois, — sauf erreur, — dans le programme de Saint-Cyr, lors de la réorganisation de l'École, en 1832, par le maréchal Soult. Quand on songe

aux efforts faits, depuis la guerre de 1870, pour développer l'enseignement de la langue allemande dans les Écoles militaires, comment ne pas être surpris de la déchéance dont elle est frappée dans le nouveau programme? Le coefficient total (version, thème et examen oral) a été abaissé de 22 à 16. Cependant, l'étude de l'allemand se poursuit à Saint-Cyr et à l'Ecole supérieure de guerre, et, actuellement, un assez grand nombre d'officiers sont en état de le traduire et de le parler. Le stage régimentaire, placé à tort par le projet de loi sur le service militaire de deux ans avant l'entrée à l'École, interrompra fatalement l'étude de l'allemand, ce qui est d'autant plus regrettable que les leçons et les interrogations ne peuvent, faute de temps, être assez nombreuses et d'assez longue durée pour que les élèves fassent de notables progrès.

La partie scientifique de l'examen d'admission à Saint-Cyr comprend la physique et la chimie, les mathématiques, les sciences naturelles et l'hygiène.

En présence des nouveaux programmes très complets et, d'ailleurs, méthodiquement conçus, de physique et de chimie et du coefficient élevé (35) attribué à l'ensemble des matières pour l'examen oral, n'aurait-on pas dû se dispenser d'ajouter une composition portant sur ces deux sciences et, par surcroît, de lui donner 10 de coefficient? Il en résulte qu'elles ont ensemble 45 de coefficient, soit un peu plus du 5e du total (220) [1] des coefficients des trois épreuves du concours.

Les sciences mathématiques ont gardé à peu près, quant à l'étendue des matières, la place qu'elles occupaient dans l'ancien programme; les changements portent sur des détails. Cependant, les programmes de mécanique, de géométrie descriptive et de cosmographie sont un peu plus développés. D'un autre côté, les coefficients des mathématiques ont subi une diminution notable; ils passent, pour les compositions, de 21 à 16 et, pour l'ensemble des examens, de 96 à 73. Ce sont les sciences naturelles qui, au désavantage d'un équilibre bien entendu des matières, ont en trop ce que les mathématiques ont en moins.

Nul ne voudrait contester l'intérêt et la valeur utilitaire des sciences qui étudient la structure et les fonctions des êtres organisés, particulièrement celles de l'homme, les phénomènes de la vie dans les règnes animal et végétal, et l'organisation des fossiles animaux, mais elles ne sont qu'un hors-d'œuvre dans le programme d'admission à Saint-Cyr. A la rigueur, on pouvait les faire figurer aux épreuves orales d'admissibilité avec un coeffi-

[1] Non compris les coefficients des exercices d'aptitude physique.

cient modéré. Dans le nouveau programme, elles sont représentées aux examens oraux des deux degrés avec le coefficient 19.

Nous avons dit que nous approuvions l'introduction de l'hygiène dans le programme d'admission; son utilité, au point de vue militaire, n'a pas besoin d'être démontrée.

Il nous reste à dire quelques mots de deux matières d'examen ne se rattachant ni aux lettres ni aux sciences : le dessin et les exercices physiques.

En 1879, à la suite d'une proposition de notre part approuvée par le général commandant l'École et par le Conseil d'instruction, le ministre a introduit dans le programme d'admission la copie d'un dessin de paysage. L'utilité des croquis à main levée et des vues perspectives pour les officiers n'est pas contestable, mais nous trouvons exagéré le coefficient 8 attribué à cette épreuve au lieu de 4 qu'elle avait antérieurement.

La tendance est à accorder une importance de plus en plus grande à l'aptitude physique (équitation, escrime, gymnastique) des candidats; les exercices destinés à constater cette aptitude ne permettent pas, malheureusement, de se rendre compte, d'une manière suffisante, de l'endurance à la fatigue qui est la qualité essentielle. Le coefficient 15 de l'ancien programme, conservé dans le nouveau, nous paraît donc un peu élevé. Les règles relatives à l'exclusion du concours, en ce qui concerne ces exercices, ont été l'objet d'une modification assez singulière qui n'est vraiment pas de nature à donner de leur importance l'idée qu'on s'en fait par leur coefficient; il résulte, en effet, de cette modification qu'un candidat peut avoir zéro dans deux matières (par exemple en gymnastique et en escrime) et 4 dans la troisième (par exemple en équitation) sans être exclu...

Si sommaire que soit l'examen auquel nous venons de nous livrer, nous le croyons suffisant pour mettre en lumière les défauts, les incohérences, les exagérations et les lacunes du programme d'admission à Saint-Cyr.

Résumons-nous. La prépondérance donnée à la partie scientifique ne peut que réagir d'une manière fâcheuse sur l'enseignement de Saint-Cyr. On a relâché le lien précieux constitué par les points de contact du programme avec l'enseignement technique de l'Ecole. En raison de l'introduction de la philosophie, de l'accroissement des matières d'histoire naturelle et du développement donné aux sciences physiques, le programme, qui aurait dû être allégé, est le plus surchargé de ceux qui ont régi jusqu'à présent les examens d'admission. L'histoire a été ridiculement tronquée, décapitée, la géographie à peu près sacrifiée;

les mathématiques et l'allemand sont affaiblis; le dessin prend sans raison une importance qu'il n'a jamais eue.

Tout en redoutant, depuis l'adoption du nouveau plan d'études de l'enseignement secondaire, cette mainmise de l'Université sur le programme d'admission à Saint-Cyr, nous espérions que l'ancien ministre, usant de son droit, n'y laisserait entrer, autant que possible, que des matières d'instruction générale en rapport avec le but qu'on s'est toujours proposé : orienter les candidats vers la carrière militaire. Aussi bien le ministre, qui a maintenu, en dehors du programme universitaire, la composition française, l'allemand et le dessin, pouvait-il choisir, parmi les matières d'instruction générale, celles qui servent de fondement le plus utilement aux cours de Saint-Cyr. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'a pas voulu le faire. Les aspirants à Saint-Cyr se trouvent donc systématiquement jetés dans le moule commun façonné par l'Université[1]. En supprimant l'initiation à l'enseignement militaire, visée jusqu'ici par les programmes d'admission, qui n'a pas peu contribué à nous donner des générations d'officiers d'une solide instruction professionnelle, c'est à cet enseignement lui-même que l'on vient de porter un coup funeste.

*
* *

La politique sectaire, dont le général André s'est fait l'instrument, n'a pas seulement compromis gravement la composition du corps d'officiers par les honteuses pratiques dénoncées et flétries récemment à la tribune de la Chambre, elle s'est acharnée aussi à fausser un à un, quand elle ne les supprimait pas, les rouages de notre organisation militaire. Comment Saint-Cyr, un de ces rouages essentiels, aurait-il été épargné?

La première tentative de désorganisation de Saint-Cyr remonte à 1880, et porta surtout sur les personnes. On releva brusquement de son commandement le général Hanrion qui l'exerçait depuis 1871 avec une rare distinction; tous les chefs de service furent renvoyés et dispersés. Le général Farre, en les frappant, fit œuvre de politicien, ce fut un précurseur.

De 1880 à 1899, Saint-Cyr n'a été bouleversé par aucune réforme capitale; nous disons *bouleversé*, car certains changements d'une importance réelle ont été apportés à la composition du personnel, à l'enseignement, au service intérieur, etc., mais ils ont été opérés avec mesure, avec prudence, en pleine con-

[1] Saint-Cyr, l'Ecole navale et l'Institut agronomique puisent les matières de leur programme d'admission dans celui de la classe de mathématiques A.

naissance de cause, *presque toujours sur l'initiative des commandants de l'Ecole.*

En 1900, un ensemble de mesures relatives à l'admission des élèves, à l'enseignement, au personnel enseignant, au régime intérieur, à la discipline, etc., révolutionnèrent l'Ecole. Quarante-deux instructeurs ou professeurs furent déplacés. Après les divulgations de ces derniers jours sur les motifs des disgrâces qui frappent certains officiers, comment ne pas supposer qu'une telle hécatombe a pu être le résultat de lâches dénonciations? Après avoir exposé et apprécié, dans cette Revue même[1], les mesures prises à cette époque par le ministre de la guerre, nous les avons caractérisées dans les termes suivants : « Elles tendent à diminuer, sinon le prestige, du moins l'importance de Saint-Cyr et ne peuvent qu'affaiblir son enseignement. » C'était le moins que nous puissions dire de cette réforme inconsidérée qui ne semble pas avoir eu pour effet de rénover Saint-Cyr à tous les points de vue, si l'on en juge par certains passages du rapport du général Bazaine-Hayter sur « l'état moral » des élèves. On connaît l'incident qui a motivé l'ordre donné par le général André à cet officier général, de faire une enquête sur l'Ecole : un élève, en affichant ses doctrines internationalistes, avait provoqué des protestations parmi ses camarades, et plusieurs d'entre eux avaient été renvoyés dans des régiments.

Le général Bazaine-Hayter sort du rang, ce qui dispose à croire que son mérite militaire l'a fait distinguer. Ce n'est pas, cependant, une raison pour qu'il soit plus apte que d'autres à apprécier l'état moral des Saint-Cyriens. Nous pencherions même à le considérer comme moins qualifié que les généraux issus de l'Ecole polytechnique ou de Saint-Cyr pour mener à bien cette tâche délicate dont l'accomplissement ne demande pas seulement de l'intelligence et de l'impartialité.

Le général dit, dans son rapport, qu'il a été « vivement frappé de l'attitude enfantine des élèves, de la puérilité de leurs réponses ». Alors même que la matière des interrogations auxquelles les élèves ont été soumis aurait porté, en dehors des cours professés à l'Ecole et du programme d'admission, sur des sujets d'ordre philosophique et moral ayant quelque connexion avec les études militaires, il est étonnant que des jeunes gens ayant une bonne culture littéraire et scientifique aient fait des réponses d'enfants. Nous sommes loin de mettre en doute ce que rapporte le général enquêteur, mais il serait intéressant de connaître les

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 octobre 1900.

questions qui ont provoqué les réponses dont il se plaint.

Le général Bazaine-Hayter reproche, en outre, aux élèves de Saint-Cyr « leur esprit intolérant, dogmatique, indifférent aux vérités scientifiques ». Intolérant et dogmatique, le Saint-Cyrien! C'est la première fois que nous l'entendons qualifier ainsi. Le Saint-Cyrien que nous avons connu aux différentes époques de notre carrière est loyal, généreux, bon enfant, d'esprit ouvert et libre, un peu frondeur; il n'a rien de tranchant, rien de pédant. « Indifférent aux vérités scientifiques », qu'est-ce que cela signifie?

L'enquête aurait encore fait ressortir « que les élèves conservent, dans leurs rapports journaliers et dans leur attitude générale, des habitudes de collège incompatibles avec leur situation d'aspirants à l'épaulette ». Il y a longtemps que nous entendons se renouveler les mêmes critiques, en dépit des changements et des améliorations incessantes dont ils ont été l'objet depuis 1871. Le plus souvent, les attaques dirigées contre l'Ecole émanent de personnalités insuffisamment éclairées sur son organisation. Parfois des officiers, anciens élèves, s'imaginant que tout dégénère là où ils ont passé, s'ingénient à décrier leurs successeurs. Qui ne sait que les jeunes gens, réunis en grande masse, sont de véritables enfants? Encore devrait-on distinguer les élèves comptant seulement quelques mois d'Ecole, de ceux qui s'acheminent vers la fin de leurs études; on reconnaît généralement que les derniers font preuve de sérieux à leur début dans les régiments. Ajoutons que, de tout temps, on a commis à Saint-Cyr des actes de gaminerie; rarement, la discipline a eu à en souffrir d'une manière sérieuse.

Quant aux rapports d'élève à élève, ils ont toujours été régis, avant tout, par l'esprit de camaraderie et de solidarité qu'on ne peut qu'encourager. Si la politique a fait invasion à l'Ecole, est-ce toujours par la faute des élèves? Eut-elle créé momentanément quelques dissentiments, il suffit d'un peu de fermeté de la part du commandement pour ramener l'union. On n'empêchera pas, d'ailleurs, la formation de groupements à l'intérieur de l'Ecole; il est certaines affinités qu'on ne parviendra jamais à rompre. L'essentiel est d'empêcher les coteries.

Le général Bazaine-Hayter dit encore dans son rapport : « L'instruction professionnelle est développée; en revanche, les élèves supportent les effets d'un *régime intérieur suranné* qui ne permet pas de cultiver chez eux, autant qu'il le faudrait, les qualités de caractère et le sentiment du devoir, indispensables à un officier. Ils ne sont pas suffisamment éclairés sur le rôle qu'ils auront à remplir, une fois officiers, rôle d'instructeur et d'éducateur. »

Constater sans réserve que l'instruction militaire est développée, c'est reconnaître que Saint-Cyr répond, en grande partie, au but pour lequel l'Ecole a été créée, qui est de former des officiers capables de remplir les fonctions échues aux grades subalternes. Quant à l'éducation militaire, personne n'en a jamais contesté l'importance. « Tout chef militaire qui ne sera pas à la fois éducateur, directeur et tuteur, sera au-dessous de son mandat », a dit le général Trochu. « Cette vérité s'impose surtout, a écrit le général Hanrion, au commandant d'une Ecole militaire appelé à former de futurs officiers qui auront, à leur tour, à remplir cette triple mission... Dans notre rôle d'éducateur, nos efforts persévérants ont tendu à faire naître chez les élèves le respect des convenances, les sentiments de dignité, d'honneur et de patriotisme, la passion du devoir poussée jusqu'au sacrifice, enfin la virilité du caractère, de manière à faire d'eux des hommes distingués, des officiers dévoués et des patriotes dignes de notre pays. Pour cette œuvre, les capitaines de compagnie, c'est-à-dire les instructeurs, par leur contact continuel avec leurs élèves, par l'autorité qu'ils puisaient dans leur sollicitude pour eux, devaient être nos auxiliaires les plus précieux. Dès les premiers jours, nous leur prescrivions de mêler à leur enseignement théorique les recommandations, les conseils que ne manquerait pas de leur suggérer leur expérience des choses du monde et de notre état. Les officiers professeurs furent également encouragés à faire naître, dans le cours de leurs leçons, les occasions d'entrer dans quelques développements profitables à l'instruction de leurs élèves. »

Il est difficile de préciser d'une manière plus lumineuse et en termes plus élevés le beau rôle de l'officier éducateur dans un établissement d'enseignement militaire. Sur quoi portent donc les reproches adressés par le général Bazaine-Hayter au régime intérieur de l'Ecole?

« Pour remplir, dit-il, le rôle qui lui est assigné dans la nation armée, l'officier doit avoir une connaissance générale suffisante des différents milieux dans lesquels il est appelé à vivre et à agir. Il a, en effet, des relations à entretenir avec l'élément civil; il a des concours divers à lui demander, à lui donner; il ne peut se dispenser de le connaître, d'être orienté sur ses aspirations, ses occupations, ses fonctions, ses tendances. Il a, en outre, à entrer en contact avec les hommes, il doit leur parler, les instruire, les éduquer, s'attacher à leur donner confiance; ces hommes ont, à leur arrivée au corps, les professions, les situations, les manières de vivre, de travailler, les plus diverses. Pour être

apte à jouer, vis-à-vis d'eux, les rôles dont il est question ci-dessus, il faut que l'officier possède des notions suffisantes sur les milieux sociaux, sur les questions qui s'y agitent, sur les conditions mêmes d'existence de ces milieux. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les officiers s'efforcent de se mettre en communication étroite avec le soldat, de lui inspirer confiance, de pénétrer son caractère, d'étudier ses habitudes et ses besoins. L'accomplissement de ce devoir a toujours fait partie, surtout depuis la guerre de 1870, du programme d'éducation morale du soldat appliqué dans les corps de troupe ; la connaissance que les officiers subalternes doivent avoir des professions de leurs hommes, de leur situation de famille, etc., s'y rattache également. A Saint-Cyr, à toute époque, les élèves ont reçu, sous ce rapport, les leçons et les conseils les plus propres à leur donner une haute idée de leur mission éducatrice, dans le sens que nous avons indiqué précédemment; toutefois, ce n'est que plus tard que les jeunes officiers peuvent se rendre compte, par le maniement journalier des hommes, des meilleurs moyens à employer pour les former.

*
* *

Le général Bazaine-Hayter impose une autre obligation à l'officier éducateur, celle de connaître les milieux sociaux où il vit et exerce son activité, afin qu'il n'ignore rien de ce qui touche le soldat, rien de ce qui peut faciliter les rapports qu'il est tenu d'entretenir avec « l'élément civil ».

Cette extension du rôle de l'officier n'est pas non plus une nouveauté. Elle est bruyamment exaltée depuis quelques années, surtout depuis l'entrée au ministère du général André, comme une conception destinée à harmoniser notre organisation militaire avec l'état social. Des esprits généreux, séduits par l'idée que la mission de l'officier s'en trouverait grandie, se sont emparés de cette thèse qui a été soutenue récemment par quelques officiers dont nous ne suspectons pas, d'ailleurs, la bonne foi.

Il n'est jamais venu à notre pensée de nier que la connaissance des milieux sociaux où vit l'officier et des questions qui s'y agitent ne lui soit utile, mais nous croyons qu'il ne l'acquiert qu'à la longue, au fur et à mesure du développement de sa carrière, par l'étude et l'observation; nous sommes non moins convaincu que la plupart des questions sociales se transformant, de nos jours, de plus en plus facilement, en questions d'ordre purement politique, l'officier finirait par se laisser absorber par ces dernières au préjudice de son instruction professionnelle.

Tous les officiers, sans doute, ne verseraient pas dans la politique, et tous ne donneraient pas la même orientation à leurs idées, mais la diversité même des opinions susciterait fatalement de regrettables divisions. Le pire est, peut-être, qu'on ait songé à initier l'élève de Saint-Cyr à des questions de cette nature, car, sous quelque jour qu'on les lui présente, elles auraient pour effet de l'associer à nos dissensions politiques, sans parler de la perte de temps qui en résulterait pour ses études techniques.

Le général Bazaine-Hayter attache de l'importance, pour les officiers, à la connaissance des aspirations, des occupations, des fonctions et des tendances de « l'élément civil ». Il entend probablement désigner par ces mots à la fois la société civile et l'autorité civile. Les relations des officiers avec la première étant constantes, ils ont tout le loisir de l'étudier sur le vif au cours de leur carrière, ce qui est le meilleur moyen de la connaître. Qu'ils soient bien persuadés que le but des politiciens du jour est de les rapprocher de cette société, de les fondre avec elle, en un mot de les démilitariser le plus possible. Quant aux rapports avec l'autorité civile, ils sont rares jusqu'aux grades supérieurs, même jusqu'à celui de colonel, si ce n'est dans le cas de troubles publics, mais alors des lois et des décrets déterminent, *jusqu'à un certain point*, la ligne de conduite qu'ils ont à suivre.

Pour les élèves de Saint-Cyr, l'étude de ces sortes de questions serait tout au moins prématurée. Si jamais on introduisait un pareil hors-d'œuvre dans l'enseignement de l'Ecole, ne faudrait-il pas commencer par leur expliquer que les tendances envahissantes de « l'élément civil » sont opposées à l'esprit militaire qui est l'âme des armées?

Le général Bazaine-Hayter conclut à la réduction des matières des cours de l'Ecole et à la modification de certaines parties du programme d'enseignement en vue de mettre « les procédés d'instruction et d'éducation en rapport avec les conditions nouvelles », ainsi qu'à l'opportunité de créer un « régiment modèle » avec « la liberté relative du soldat à ses risques et périls, le développement de son initiative et l'autonomie de ses unités ».

A la suite de ce rapport, le général André invita le général commandant l'Ecole à lui adresser une étude sur la réforme projetée dont il précisait, d'autre part, les grandes lignes dans un programme embrassant les questions de discipline, d'éducation et d'instruction.

Voici ce programme dans ses dispositions essentielles : modifier et adoucir le régime de l'internat dans le sens de la vie régimentaire; rendre effectifs les galons de grades; maintenir l'ordre

« en faisant appel au sentiment du devoir, de l'honneur, à la conscience »; réduire les heures de travail consacrées aux cours et diminuer les programmes; donner une large place à l'éducation, à la *culture générale* et à l'étude du rôle de l'officier dans la nation armée; multiplier dans les bibliothèques les ouvrages de philosophie scientifique, d'éducation, d'instruction morale et civique, de sociologie, etc., et développer les études portant sur ces matières « en faisant profiter les élèves du voisinage de Paris, avec toutes les ressources intellectuelles et artistiques qu'on y trouve »; enfin, étudier la fusion du cadre instructeur et des professeurs.

Le programme ministériel est tout simplement, sur un grand nombre de points, le développement des idées émises par M. Berteaux dans son rapport sur le budget de la guerre de 1902. Nombreux sont, d'ailleurs, les changements apportés par le général André à notre organisation militaire, qui ont été inspirés par ce document, véritable manuel de démocratisation de l'armée, et, comme tel, modèle du genre.

Les dispositions de ce programme sont bien peu en rapport avec l'obligation du stage régimentaire que la loi du service militaire de deux ans imposera prochainement aux élèves de Saint-Cyr avant leur entrée à l'Ecole. Il semble, en effet, qu'à l'issue de ce stage, les élèves auront acquis une instruction militaire pratique suffisante, non seulement pour rendre inutile, sinon superflue, une nouvelle épreuve de même nature, mais encore pour justifier l'augmentation des matières des cours et celle des heures de travail correspondantes. Or, c'est à un résultat tout opposé que conduirait l'adoption du programme du ministre. Il y est question d'encadrer les élèves dans « un régiment modèle », de les assujettir à la vie de caserne, de réduire les cours, etc. Régiment modèle! c'est bien le nom qui convient à celui où l'action morale remplacerait, comme le voudrait le général André, la répression disciplinaire.

Les mots de *culture générale* se retrouvent deux fois dans le programme ministériel. Nous proclamons, nous aussi, la nécessité d'étendre une telle culture, mais nous la comprenons tout autrement. Ainsi, nous n'attendons aucun bon effet, pour les élèves, au point de vue de l'éducation militaire, de la lecture des ouvrages consacrés à l'étude des questions sociales; loin de là, nous croyons qu'elle ouvrirait la voie à des discussions de nature à favoriser l'intrusion de la politique à l'Ecole.

Et, d'ailleurs, Saint-Cyr n'a pas été institué pour développer la culture générale des élèves; les examens d'entrée permettent de

constater celle des candidats; à l'Ecole, on apprend les rudiments de l'art de la guerre; plus tard, les jeunes officiers peuvent facilement accroître leurs connaissances générales et, sous ce rapport, l'enseignement de l'Ecole supérieure de guerre, très bien compris, leur fournit une précieuse orientation. Quant à l'utilisation des ressources intellectuelles et artistiques de Paris, elle a son prix pour le travail ou pour le plaisir, mais est-ce la matière d'un enseignement à l'Ecole?

Il est fait allusion à la fois dans le rapport du général Bazaine-Hayter et dans le programme ministériel, au fusionnement des instructeurs et des professeurs, mais aucune solution n'a été donnée à cette question, qui est la dernière que nous examinerons.

Sans doute, la dualité du personnel instructeur et professeur s'oppose à une parfaite unité de méthode et d'action. Mais le fusionnement nuirait en même temps à l'enseignement technique, à l'instruction militaire proprement dite et à la mission éducatrice, les qualités requises pour faire un bon professeur n'étant pas absolument celles qu'on demande à un bon instructeur et, d'un autre côté, la triple tâche de professeur, d'instructeur et d'éducateur étant trop lourde pour un seul officier. Le résultat le plus certain de la mesure serait de permettre de réaliser des économies sur le personnel.

Jusqu'ici, les vues du général André n'ont été mises en pratique que sur un certain nombre de points. Il est donc assez difficile d'émettre, dès à présent, une opinion ferme et définitive sur la portée des premières mesures adoptées; quelques-unes, toutefois, sont assez suggestives.

L'ancien bataillon à 8 compagnies comprenant des anciens et des recrues n'existe plus. On a formé un bataillon d'anciens et un de recrues. Chaque semaine, une compagnie d'anciens est désignée pour s'occuper de l'instruction des recrues; là se bornent les rapports des élèves de première et de deuxième année. On a remplacé, pour le moment, les gradés élèves par des fonctionnaires gradés sans galons. Le cadre des professeurs continue à subsister. Les élèves jouissent de beaucoup plus de liberté à l'intérieur de l'école. Cependant, certains mouvements libres au commencement de ce mois ont été de nouveau remplacés par des mouvements réguliers comme par le passé. Les heures de travail ne sont pas facultatives, mais les études, sauf celles qui précèdent ou suivent immédiatement les cours, sont libres, et les élèves n'y sont pas surveillés. La punition de salle de police est supprimée. Les sorties, limitées autrefois à la journée du dimanche, ont été

étendues à l'après-midi du mercredi. D'après les nouvelles prescriptions du Service intérieur de l'Ecole, les élèves des deux années pourront jouir de permissions de la nuit, mais, jusqu'à présent, il n'a pas été donné suite aux demandes faites pour en obtenir.

*
* *

La phraséologie démocratique, dont le programme ministériel n'est pas exempt, couvre presque toujours soit le vide des idées, soit le vague des utopies. Par exception, cette fois, elle masque un dessein prémédité, raisonné, parfaitement arrêté : l'affaiblissement de l'enseignement de Saint-Cyr, dont le résultat serait de rendre moins sensible la différence qui sépare, aujourd'hui, cette Ecole de celle de Saint-Maixent. D'autre part, le stage à la caserne imposé aux Saint-Cyriens, devant les mettre, sous le rapport de l'instruction militaire pratique, à peu près sur le même pied que les élèves de Saint-Maixent, le nivellement des deux Ecoles serait atteint effectivement, et l'on ne tarderait pas à faire disparaître l'une ou l'autre. Dans les deux cas, on réaliserait la suppression de *l'élite* dans la qualité des officiers, au prix de la médiocrité de tous les sujets.

Enfin, l'enseignement technique actuel serait sacrifié, en partie, à une culture qui, en empruntant ses sujets d'études à la *morale politique* et aux sciences sociales, formerait des politiciens, non des officiers, et ferait mentir la belle devise inscrite sur le drapeau de l'Ecole : « Ils s'instruisent pour vaincre. »

Malgré tout, nous voulons conserver l'espoir qu'au milieu du déchaînement inouï de réformes qui bouleverse l'armée, le nouveau ministre de la guerre, plus clairvoyant, ne laissera pas se consommer la destruction de Saint-Cyr.

Le passé répond de l'avenir. Sans parler des illustrations militaires dont elle peut s'enorgueillir à juste titre, l'Ecole a fourni à l'armée, *jusqu'à ce jour*, une élite de serviteurs aussi modestes que braves, instruits dans leur art, laborieux, disciplinés, dévoués au pays et respectés de leurs concitoyens, et qui ont tenu depuis trois quarts de siècle dans la société française un rang distingué, très enviable, et si envié, hélas! qu'on s'efforce, aujourd'hui, par tous les moyens, non seulement de les en faire descendre, mais de les noyer dans la masse où s'effaceraient rapidement leurs meilleures qualités.

Général Bourelly.

QUELQUES LETTRES

DE L. CORNUDET ET DE CH. DE MONTALEMBERT

I

LES ÉMEUTES DE LYON ET LA QUESTION SOCIALE EN 1831. — L'INSTALLATION DU PAPE SAINT-SIMONIEN. — ROME ET LAMENNAIS. — DÉCOURAGEMENT ET FOI CHRÉTIENNE

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 28 novembre 1831.

Cher ami, je suis dans une horrible inquiétude à ton sujet et à celui de tes amis. Je vois par les journaux que les affaires de Lyon sont de plus en plus graves [1], et je tremble que votre présence ne soit regardée par quelque préfet stupide comme liée à ce qui se passe là-bas. Enfin, je crois que Dieu est avec vous et qu'il vous protégera; mais tu penseras, j'espère, à mon inquiétude et tu m'écriras. J'ai de nombreux parents à Lyon; je suis sans nouvelles d'eux. J'ai écrit à tous; les lettres ne leur parviendront pas, c'est affreux. Dieu veuille que tout ce qu'on nous raconte soit exagéré. La conduite de ces ouvriers m'étonne. En 1793, ils ont été admirables. Il est vrai qu'ils meurent de faim, et malgré ma haine des émeutes, l'inscription de leur drapeau m'émeut vivement : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*. Comment cela finira-t-il? Car enfin, quand on les aura domptés, qu'en faire? Où leur trouver du pain, de l'ouvrage?

[1] La crise que l'industrie lyonnaise traversait déjà avant 1830 s'était trouvée singulièrement aggravée par les événements de Juillet, qui avaient eu pour conséquence la réduction des salaires, ou même un chômage complet. En septembre et octobre 1831, la fermentation était à son comble. Les ouvriers demandaient qu'un tarif de salaires fût imposé aux fabricants. Des émeutes éclatèrent qu'on dut réprimer par la force armée.

Voilà le commerce de Lyon anéanti. Je ne crois pas les fabricants de Lyon coupables. Ces gens ne pouvaient soutenir la concurrence avec l'étranger, il fallait donc diminuer la main-d'œuvre ou cesser de faire travailler. Que Dieu ait pitié de la France; nous sommes dans une affreuse position.

... J'ai assisté hier à la séance d'installation du nouveau pape saint-simonien. Tu sais ou tu ne sais pas qu'Enfantin a séparé Bayard de sa communion et a fait un petit 18 Brumaire à son profit. Il s'est *posé*, comme dit le *Globe*, seul et unique chef de la doctrine qui, dès ce jour, prend une nouvelle forme, et passe de la théorie à la pratique. Le P. Olinde Rodrigues s'est *posé* chef de l'Industrie. Il ouvre un emprunt *d'un million* qui sera coté à la Bourse; et pour commencer, un appel est fait aux femmes qu'on affranchit. Ce n'est point une plaisanterie du tout qu'à leurs yeux, à présent, le mariage est une institution honteuse et qu'ils prêchent liberté entière dans les relations de l'homme et de la femme. Bref, on installait hier le nouveau pape, qui a été suivi par la majorité de la famille. Je voudrais te rendre la physionomie de cette séance; je n'ai rien vu d'aussi curieux. Enfantin a parlé du haut de son fauteuil pontifical pour annoncer aux fidèles la transformation de la religion saint-simonienne. Puis Rodrigues a exposé l'état financier de la doctrine, après avoir préalablement raconté sa vie, la seule hypothèque qu'il offre aux braves gens qui voudront bien prêter ou donner leur argent. Enfin, leur grand prédicateur, Barreau, a prononcé un sermon convulsionnaire sur la misère du peuple, où les événements de Lyon ont joué un grand rôle, comme tu penses. Est-ce que tu as jamais entendu Barreau? Jamais homme ne m'a représenté la folie aussi complètement. Il a des éclairs admirables, mais des gestes, des éclats de voix, une tournure inconcevables; c'est de l'épilepsie pure. Te dire ce qu'il a dit serait trop long, mais j'avoue que je n'ai rien vu de nouveau dans la doctrine transformée. Après son sermon, le pape lui a pris la tête et l'a baisé paternellement; mais au moment où tous se levaient pour sortir, un des membres du sacré-collège s'élance en levant les bras en l'air, et tous de se rasseoir. C'était un protestant saint-simonien qui s'appelle Raynaud, qui venait déclarer qu'il protestait de toutes les *puissances de son cœur* contre l'usurpation d'Enfantin, contre la destruction de l'ancienne morale chrétienne, une sommation d'exposer quelle est la nouvelle morale qu'ils mettent à la place. Le tout fort oratoire, fort énergique en commençant par : *Enfantin, mon père, je t'adjure*... Dis à Rio, je t'en prie, qu'il faut absolument qu'il se fasse saint-simonien, qu'on le réclame à grands cris, qu'on le nommera

d'emblée cardinal, qu'il pourra déclamer tous les dimanches, et, ce qui lui plaira encore plus, que la communauté des femmes est définitivement adoptée par les saint-simoniens. Le public est incroyable; il avait applaudi avec outrance le pape, Barreau, Rodrigues, et le renversement de l'ancienne morale; et le voilà qui applaudit aussi le champion de l'ancienne morale, la protestation contre Enfantin. Ma foi, je n'aurais pas voulu être à la place du pape. J'avoue qu'il a eu un aplomb imperturbable. Tous les membres du collège se levaient à la fois pour répondre; le pontife donne la parole au P. Laurent, et tous de se rasseoir. Le P. Laurent se tourne vers Raynaud, et alors lui lance une invective terrible contre son ingratitude, contre le scandale qu'il cause et finit par déclarer devant tous qu'il ne connaît pas, en Europe, un homme plus moral qu'Enfantin, son père. Un autre Père se lève et vient protester contre la protestation, déclarant qu'il est assez *connu*, lui. Personne n'a pu me dire, autour de moi, qui était cet individu.

Enfin, le Pape qui avait eu le temps de recueillir ses idées, parle à son tour d'un ton grave, lent, solennel; mais toujours point de réponse à la sommation de s'expliquer sur la nouvelle morale qu'on met à la place de l'ancienne, si ce n'est celle-ci, que la morale saint-simonienne, c'est le progrès; ce qui, je le confesse, ne me paraît pas fort clair. Le public impatienté, siffle; le Pape déclare que le public est immoral. Le public rit; le Pape continue son admonition à Raynaud, qu'il finit par ces mots : « Jésus fut crucifié. Raynaud, tu viens de me crucifier, toi. Mon fils a sali ma face. » Tout cela, mon cher, fort sérieusement débité; si sérieusement qu'après en avoir ri de tout mon cœur, j'ai envie d'en pleurer de pitié et de tristesse. Pauvre siècle! Raynaud ne se tient pas pour battu. Il lance une nouvelle protestation, leur pose plus catégoriquement l'objection de la dissolution du lien social par la dissolution du mariage : « Je te suivrai partout, Enfantin, partout où tu parleras, je m'attache à toi pour parler après toi; pour protester sans cesse. » Nouvelle réplique du Pape qui demande qu'on attende le développement de la nouvelle morale. Puis un petit jeune homme de vingt-deux ans s'élance, demande la parole, l'obtient, et d'un air inspiré, ou plutôt fou, s'écrie qu'il vient, lui, dire à la famille ce qu'a fait Enfantin, pour lui déclarer à la face du monde que c'est l'homme le plus admirable, le plus moral, le plus sublime qui existe : qu'il était nu et qu'il l'a vêtu, pauvre, ayant faim, et qu'il lui a donné à manger, chassé de la famille que la nature lui avait donnée, et qu'il a trouvé un père et une mère en lui. Sérieusement,

ce jeune homme a dit d'admirables choses, et je n'ai pas pu en voir le côté ridicule, malgré la meilleure volonté.

La séance s'est terminée là. Tous les frères se sont embrassés avec frénésie; même le Pape a pris le protestant Raynaud dans ses bras et l'a serré avec effusion. Pour moi, je suis sorti de là avec une grande tristesse. Il m'est impossible de rire des gens de bonne foi, et ces gens-là ont de la bonne foi. C'est à peine si j'ose les traiter de fous. C'est le mot des hommes du monde, pour tout ce qu'ils ne comprennent pas, pour tout ce qui est exalté. Et puis, c'est un fait si sérieux que celui-là : voir que le siècle a tant besoin de foi, que des hommes distingués se jettent à corps perdu dans une foi extravagante, qui bouleverse tout, qui sape tout, plutôt que de n'en avoir aucune; quelle leçon! Une autre réflexion m'était pénible. Voilà quarante ou cinquante individus qui sacrifient leur vie à une religion absurde, qui la prêchent, qui s'exposent à tout pour la propager. Et notre sainte et admirable religion qui satisfait et le cœur et la raison, et toutes nos facultés? Excepté vous, cinq ou six que vous êtes, qu'est-ce qui y sacrifie quelque chose, qui est-ce qui déploie du talent pour la soutenir? Mais Dieu est avec nous.

Adieu, cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur. Mon souvenir à Lacordaire.

Le même au même.

Paris, 7 décembre 1831.

... Je ne partage guère ton admiration pour les ouvriers lyonnais. Certes, c'est un grand fait que ce qui vient de se passer à Lyon; je crois aussi que c'est le prélude d'une révolution bien autrement sérieuse que la révolution de Juillet. Mais je ne cesserai de dire qu'il ne faut pas juger les choses présentes comme on fait des temps passés, historiquement et philosophiquement, abstraction faite de la moralité. Eh bien, à regarder la conduite des ouvriers lyonnais sous le point de vue de la moralité et de leur devoir, je ne puis pas trouver que ces hommes aient bien agi. Qu'est-ce que leur avaient fait les fabricants pour qu'ils allassent ainsi leur *livrer* la guerre? Ceux-ci ne pouvaient pas leur donner un salaire plus élevé, parce que la concurrence avec les fabriques étrangères n'était plus possible avec des marchandises plus chères. Il leur fallait donc ou fermer leurs ateliers, ou diminuer la main-d'œuvre. Après tout le négociant ne peut pas plus être forcé à payer un prix élevé que l'ouvrier à travailler pour un bas prix. Quand donc tu me dis que les ouvriers viennent de *reconquérir leurs droits*, j'avoue que je ne comprends pas de

quels droits tu parles. Après cela les ouvriers se sont conduits bravement, ayant faim, ils n'ont pas volé un écu dans une ville qui était en leur pouvoir; ils ont respecté les églises et les prêtres, ils ont montré au grand jour leur amour pour la religion. Cela est admirable, et partout où j'entends parler de Lyon, je me hâte d'insister sur cette partie de leur conduite. Mais, enfin, cela n'empêche pas qu'ils se soient révoltés et qu'ils se soient battus contre des gens qui n'étaient pas cause de leur misère, qui n'y pouvaient rien, qui n'avaient aucun tort vis-à-vis d'eux, au moins que je sache, et surtout je ne puis fermer les yeux sur les atrocités qui se sont commises. Je tiens d'un témoin oculaire, fort désintéressé, car il ne faisait pas partie de la garde nationale, que la plupart des blessés de la ligne ou de la garde nationale étaient jetés au Rhône par le peuple à mesure qu'ils tombaient entre leurs mains. J'ai su beaucoup d'autres détails horribles. Puis-je admirer ceux qui s'en sont rendus coupables? Quand je vois ce mélange de belles et d'horribles choses, de bien et de mal, de désintéressement et d'atrocités, je tombe dans un découragement profond, le siècle me paraît une énigme insoluble, un chaos où tout est mêlé, et si je n'avais foi en la Providence, si je ne croyais à l'éternité de notre sainte religion, je désespérerais complètement.

Pour en revenir aux Lyonnais, je les trouve coupables, mais les malheureux avaient une excuse bien puissante à mes yeux, et Dieu merci, il n'y a personne qui sente plus profondément que moi les souffrances des pauvres, plus porté à leur pardonner les excès auxquels la faim et l'absence de principes et de religion où le siècle les a laissés, peuvent les porter. Je continue mon rôle d'indépendant, me refusant absolument d'adopter aucune opinion exclusive; en même temps que je proteste à ma manière contre ton admiration qui me paraît être surtout l'effet de ta haine contre le gouvernement de Louis-Philipppe, j'ai pitié des hommes qui se félicitent de ce que les événements de Lyon n'ont eu aucun caractère politique et qui ne voient pas qu'il s'agit d'intérêts bien plus graves que ceux de telle ou telle dynastie, tel ou tel gouvernement. J'ai pitié du ministère qui a l'air de croire que tout est fini, parce que les malheureux ouvriers ont livré leurs armes; surtout je tremble qu'on ne veuille prendre des mesures rigoureuses, et je les regarderais comme aussi coupables qu'absurdes. Tu vois mon philippisme. Je crois être plus sage que toi, en regardant les choses avec plus de sang-froid et moins de partialité. Au reste, je te comprends parfaitement, et je trouve toute simple cette différence dans nos opinions. Tu vois les choses de haut, en

philosophe, c'est-à-dire en homme qui plane au-dessus des événements et qui juge leur portée historique plus qu'autre chose. Mon regard, à moi, qui suis plus près de la terre, s'attache trop, peut-être, aux détails, aux petites choses. Que veux-tu? Dieu ne nous a pas doués des mêmes facultés. Mais ne crois pas que pour cela il y ait tiédeur ou absence de foi en moi. Ces reproches que tu m'as faits quelquefois, je sais que je ne les mérite pas. Une chose que je ne comprends pas, cependant, c'est que toi, homme de si bonne foi et d'un désintéressement si pur, tu crois si peu à la bonne foi et au désintéressement de ceux qui nous gouvernent. Louis-Philippe et Casimir Périer se trompent souvent, je crois même fermement qu'ils suivent un système faux, mais Dieu me préserve de croire que ces gens-là agissent ainsi par peur, par amour du pouvoir, par haine de la religion, par lâcheté ou par quelque autre honteux motif. Non, ils se trompent, ils voient mal, je ne les accuse pas d'autre chose, et je ne puis haïr des gens qui se trompent. Et puis, crois-tu que Louis-Philippe et Casimir Périer n'aient pas aussi une mission providentielle? Eh! mon Dieu! la France n'est pas mûre encore pour l'application de ces doctrines auxquelles théoriquement j'arrive de plus en plus à mesure que je médite les admirables articles de La Mennais dans les Mélanges catholiques que j'étudie, que je lis et relis. Leur application suppose une nation croyante et il n'y a pas de foi en France. On y reviendra, j'en ai une ferme conviction, mais la Providence est lente dans ses voies. Je crois, jusqu'à preuve contraire, que si le ministère est si raide en ce qui touche nos libertés, c'est qu'il sent que nous ne sommes guère dignes encore d'être émancipés. Nous sommes plus d'accord au fond que tu ne crois; tu es bien injuste envers moi, je ne le suis pourtant pas à ton égard...

Le même au même.

Paris, 2 janvier 1832.

... Mon ami, malgré toute la bonne volonté possible que j'ai de ne pas laisser entre nous un dissentiment sur rien, je ne puis pas du tout en venir là où tu en es en politique. Je comprends parfaitement le système exposé dans les Fragments catholiques, celui qui tend à affranchir entièrement l'intelligence, et à ne laisser au pouvoir en quelque sorte qu'une action matérielle sur la société, et je le partage. Mais de là à ton système à toi : point de gouvernement quelconque, il y a un abîme que je ne saurais franchir. Ou tu t'amuses à te moquer de moi, ou je ne

te comprends pas, car c'est quelque chose d'incroyable que ton opinion. En outre, je ne crois pas qu'il soit possible d'arriver tout d'un coup au système dont je parlais tout à l'heure; pour cela, il faudrait une catastrophe, et tu sais mon invariable opinion sur les catastrophes. Dieu seul peut les permettre et les employer; les hommes qui y prennent part sont des fléaux dont Dieu se sert, mais toujours des fléaux, c'est-à-dire des êtres abominables. 93 et la Terreur, et les hommes horribles de ce temps ont été sans doute de grands événements permis par la Providence pour l'affranchissement des classes moyennes. Peu m'importe, comme homme, je déteste les hommes de ce temps, et en eux-mêmes, ces événements me font horreur, quels qu'en aient été les résultats historiques. Si un autre 93 était nécessaire dans les vues de la Providence pour affranchir aujourd'hui la classe pauvre et pour rendre sa position meilleure, et que je vécusse encore dans trente ans, je pourrais alors avoir de ce nouveau 93 l'opinion que j'ai des résultats de l'autre; c'est-à-dire qu'ils ont été heureux. Mais Dieu me préserve d'approuver jamais les nouveaux événements qui, selon toi, se préparent en eux-mêmes. Dieu me préserve surtout d'y prendre part, et je t'avoue que tu me fais une vive peine en me disant que toute ta crainte est qu'ils n'aient lieu avant ton retour. Que ferais-tu donc si tu étais ici? Tu es fou.

Quoique je pense que Louis-Philippe et ses ministres se trompent et luttent à tort, cependant je les honore : leur erreur est de bonne foi et l'erreur de bonne foi est toujours respectable. De plus, il y a selon moi quelque chose de sage et d'heureux dans leur conduite, c'est qu'elle prépare peu à peu l'avènement du temps où le pouvoir sera entièrement séparé de l'intelligence, état auquel nous ne sommes pas du tout mûrs. Enfin Casimir Périer est si courageux, il soutient la lutte avec tant de fermeté, qu'en vérité j'honore et j'estime grandement cet homme-là.

Vous êtes, vous, à peu près les seuls hommes honnêtes parmi les ennemis de Louis-Philippe, les seuls désintéressés; les journaux carlistes font la plus étrange opposition qu'on puisse voir à tout ce qu'ils approuvaient, demandaient, prônaient, célébraient sous la Restauration. Pourquoi? Parce qu'ils reveulent les Bourbons, c'est-à-dire leur retour au pouvoir. J'estimerais ces gens-là s'ils combattaient franchement, disant : « Comparez les deux temps, les deux systèmes, le nôtre avait tel, tel, tel avantage. » Les députés de l'opposition et leurs journaux, que veulent-ils? Le pouvoir. Et de là, tous les moyens leur sont

bons. Mauguin a fait dernièrement un excellent discours contre le ministère, mais mille autres de lui étaient odieux de mauvaise foi, d'emploi de moyens honteux. Eh bien, quand on voit que tous ceux qui luttent ainsi contre le gouvernement et qui cherchent à le détruire sont de si misérables gens, quand on sait qu'arrivés là, ils seraient plus despotes encore que ceux qu'ils remplaceraient et que les hommes comme vous, loyaux, honnêtes, ne voulant pas le pouvoir, mais le bien du pays, du monde, de la religion surtout, sont si peu nombreux, si peu en position d'arriver au pouvoir, si peu appuyés sur des gens qui les comprennent, qui leur prêtent secours, comment veux-tu qu'on ne préfère pas ce qui est à ce qui menace d'être? Voilà mon philippisme. Il est un peu relatif. Comprends-moi donc, je t'en prie, et au moins moi, ton ami, moi dont tu connais l'âme, ne me juge pas avec cette passion qui t'aveugle quand tu juges Louis-Philippe et son gouvernement.

Au reste, tout ceci est pour toi seul, mon ami. Je n'ai aucun droit à ce que mes observations parviennent jusqu'à des hommes dont je respecte trop le génie pour me permettre de juger en face leur conduite. Toi, quoique tu sois fort au-dessus de moi par l'esprit, je puis tout te dire parce que tu es mon ami, *frater cordis mei*. Ainsi, garde pour toi mes réflexions, car je lis dans ta dernière lettre : « Nous avons *tous* été indignés. » Je n'écris pas pour tous, mais pour toi...

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Rome, 3 janvier 1832.

Mon ami, il y a trois jours que je suis à Rome, et trois jours que je suis dans des transes mortelles, n'ayant trouvé ici pas un mot ni de toi, ni de mon frère, ni de ma mère, ni de l'Agence, ni d'une foule d'autres personnes qui devaient t'adresser mes lettres; comme c'est toi qui es le pivot de ma correspondance, c'est sur toi que retombe tout mon courroux; vraiment j'en suis désolé.

... Je n'ai pas le cœur de te donner des détails sur notre voyage de Florence à Rome, et sur ce que j'ai vu de Rome, si ce n'est que nous avons beaucoup souffert du froid et que la première impression que Rome a produit sur moi n'a été nullement favorable. La discrétion m'empêche de confier à la poste bien des détails tristes, effrayants, mais intéressants. Je te dirai seulement que depuis trois semaines Rome est bouleversée par l'idée

de notre arrivée[1], et qu'on ne sait que faire pour nous empêcher de réussir. Nous sommes pleins de courage et d'espérance, mais la lutte sera longue et pénible. Le cardinal de Rohan est notre plus fougueux ennemi. Le P. Ventura, qui s'est complètement réconcilié avec nous, est notre plus chaud partisan. J'ai vu le Pape et les cardinaux à un *Te Deum* solennel pour la fin de l'année : je n'ai été nullement édifié, grâce à la tenue scandaleuse des Anglais et à l'appareil militaire. Oh! la France est le premier pays du monde, non seulement pour la civilisation et la liberté, mais encore pour la religion! Je m'en convaincs de plus en plus. Que d'infamies dans les derniers journaux! Oh! les misérables! Écris-moi vite, vite.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 16 janvier 1832.

... Tu es bien prompt, cher ami, à m'accuser. Je ne t'ai pourtant jamais donné de preuves d'inexactitude, surtout dans les occasions importantes, et je savais trop bien qu'il était important pour toi que j'envoyasse exactement ce que je recevais à ton adresse pour y manquer. Quand tu seras dix jours sans rien recevoir de moi, accuse la poste ou les routes plutôt que ton ami.

Ce que tu me dis de Rome, des ennemis que vous rencontrez aux doctrines de *l'Avenir* m'afflige profondément. Quel triomphe pour les ennemis de la religion. Ah! il faut bien croire qu'elle est l'œuvre de Dieu, et par conséquent impérissable. Dieu, sans doute, veut faire éclater sa gloire et sa puissance en permettant que ceux qui ont mission de la défendre et de la maintenir sur cette terre prennent justement le contrepied de ce qu'il faudrait faire pour cela. Il ne veut peut-être pas que la religion soit sauvée dans le monde par des moyens humains. C'est triste pourtant, bien triste, et la foi la plus entière a peine à surmonter cette tristesse. Il y a de quoi se voiler la tête et attendre la fin du monde. J'espère cependant encore en votre mission. Cher ami, ne te décourage pas. Travaille, puisque Dieu t'a enlevé au tourbillon de Paris, aux agitations réelles de la vie politique où tu es peut-être

[1] Les polémiques violentes engagées dans le journal l'*Avenir* par Lamennais lui avaient attiré l'hostilité d'une grande partie de l'épiscopat français, et lorsque treize prélats, à la tête desquels était Mgr de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, eurent envoyé à Rome une censure des doctrines de l'*Avenir*, Lamennais, Lacordaire et Montalembert, après avoir suspendu leur publication, se rendirent à Rome pour soumettre leur œuvre au jugement du Pape.

entré trop jeune. Étudie. Que ne suis-je avec toi? C'est là la partie de ta vie que j'aime à partager, les études; et aussi tes émotions, ta vie de cœur, tes peines et tes plaisirs, tes peines surtout.

J'ai eu le malheur d'assister cette semaine à une audience de la cour d'assises où étaient jugés Raspail, Blanqui, Hubert, Trélat, etc., pour les brochures de la Société des Amis du peuple. Les journaux mêmes du mouvement n'ont pas osé répéter tout ce que ces malheureux-là ont dit; c'est inimaginable. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une séance du tribunal où des accusés aient insulté leurs juges plus impudemment. La Convention n'a pas entendu de mots plus atroces, de théories plus horribles. Les apologies de la Terreur, de la Convention, de la condamnation de Louis XVI, l'assassinat du roi actuel réduit à n'être plus qu'une question d'utilité pour eux. Les journaux ont imprimé les grands discours; mais la discussion, les incidents où ces gens-là se sont dessinés beaucoup plus nettement ont été très infidèlement rapportés. A la fin, l'auditoire était si émoussé, si blasé, qu'on ne se récriait plus, que les choses les plus horribles passaient inaperçues. C'était comme un drame de l'Ambigu. Et ces imbéciles de jurés, qui ont eu peur, ont déclaré que les écrits incriminés n'étaient pas coupables, et que les accusés n'en étaient pas les auteurs, et ceux-ci avaient dit cependant : « Nous sommes les auteurs, les propagateurs, les publicateurs, les distributeurs de ces écrits. Tout notre regret est de n'en avoir pas distribué un plus grand nombre. »

Ton ami Gobert était chef du jury. Je n'y conçois plus rien. Tant d'audace d'un côté et tant de lâcheté de l'autre! Il faut alors désespérer du pays et s'attendre à une nouvelle Terreur. Je regarde Louis-Philippe comme perdu. Charles X n'a jamais été maltraité par les journaux comme l'est Louis-Philippe. Qu'aurons-nous après lui? C'est là ce qui me fait trembler pour notre pauvre pays. Nous ne sommes pas faits encore pour des institutions purement démocratiques. Moi, je persiste à croire que nous devrions chercher à y arriver progressivement, mais peu à peu. Je me souviens très bien que tu me disais ou plutôt que tu m'écrivais, après la révolution de Juillet : « Il n'y a que les conquêtes lentes et pénibles, en fait de libertés, qui profitent aux peuples. Ce qu'ils gagnent en un jour, ils n'y tiennent guère, ils le gaspillent! » C'est tout à fait ce que je pense, ce que j'aurais voulu qui se réalisât sous Louis-Philippe et ses successeurs. Moi, je crois que cet homme entendait ainsi son affaire. Mais on l'a si bien pressé que, comme il arrive toujours, ennuyé des coups de fouet pour le faire avancer, il a reculé. Je regarde l'opposition

comme aussi coupable, plus coupable même que lui. Enfin, si une révolution nouvelle nous menace, Dieu m'épargne le malheur de voir aucun des miens ni de ceux que j'aime, y prendre part : les instruments de Dieu dans les révolutions sont plus ou moins des coupables dont il se sert. Pour moi, je sais bien que je ne ferai rien pour la hâter. Je l'accepterai comme une œuvre de Dieu, dussé-je y perdre encore des êtres chers ou y mourir moi-même, mais c'est tout.

Mon bon ami, je m'arrête un peu longuement à te parler de mes opinions, précisément parce qu'elles ne sont pas conformes aux tiennes. Je voudrais qu'au moins tu ne puisses jamais dire qu'elles ont quelque chose d'ignoble, qu'elles sont dictées par l'intérêt ou par la peur! Mon Dieu, devrai-je être obligé de me justifier de deux accusations pareilles auprès de toi? En vérité, « friend of my heart », tu as été quelquefois bien injuste envers moi : je ne crois pas l'avoir jamais été envers toi.

Oh! va, je te le pardonne de tout mon cœur et je ne t'en aime pas moins. Pardonne-moi à ton tour ce petit retour de rancune.

Le même au même.

Paris, 27 février 1832.

... La manière méprisante dont tu parles de mes opinions politiques me met en colère. Je ne m'étonne pas du tout que tu sois si violent et si injuste envers le ministère et le roi, quand tu l'es autant envers moi que tu connais et que tu traites en vérité comme si tu me méprisais. Il faut que je te connaisse aussi bien et que je t'aime autant pour supporter cela. Mais prends garde qu'avec cette manière si pleine de fiel, tu blesseras tous tes amis et tu les éloigneras de toi. Ce n'est pas la peine, en vérité, de t'expliquer ces opinions. Cependant, je veux le faire encore une fois...

Pour avoir un bon gouvernement en France, il faut un bon peuple; pour avoir un gouvernement libéral sans anarchie, il faut un lien social qui lie les âmes et qui fasse observer les devoirs de citoyen et d'homme à défaut de lois. Or, nous n'avons ni bon peuple, ni lien social, ni religion, ni rien. Nous sommes des misérables, nous autres Français, ne comprenant pas la liberté, ne sachant pas en user, tourmentés de désirs sans objets, voulant quelque chose et ne sachant quoi. En un mot, je ne vois que la religion pour nous sauver. Eh bien, attendez, travaillez au rétablissement de la religion dans les âmes, on verra après pour le gouvernement. Celui que nous avons est moins hostile que la république à la religion, n'accable pas la religion d'une protection

plus dangereuse que la persécution comme ferait la Restauration. Eh bien! moi, je vote pour qu'on le garde. Je ne lui demande que trois choses, quant à présent, la liberté de l'enseignement, la liberté des associations et la décentralisation graduelle. Il cédera là-dessus quand on n'emploiera pas pour les obtenir toute espèce de moyens, quand on n'emploiera ni conspirations, ni émeutes, mais des armes loyales. La presse est, Dieu merci, assez libre : il n'y a rien à demander de plus. Je suis un drôle de philippiste, en vérité, car si j'écrivais ceci, il y aurait peut-être un procureur du roi pour m'appeler devant le juge d'instruction. Je te dis et répète que je préfère le gouvernement de Louis-Philippe et du ministère actuel, non seulement à la république et à Henri V, mais encore à celui de l'opposition parlementaire qui ne vise qu'au pouvoir et pas à autre chose. Je *préfère*, entends-tu? Ceci veut-il dire aimer? Pour la guerre de Pologne, j'ai de tout temps trouvé honteuse et peu digne la conduite du ministère, j'ai signé votre pétition aux Chambres, j'ai toujours pensé que le devoir de la France était de porter secours aux Polonais. Mais je ne flétris pas autant que toi le ministère pour ne l'avoir pas fait, son motif était l'intérêt de la France qu'il voyait, à tort ou à raison, entraînée dans une guerre contre l'Europe entière et menacée d'une autre invasion. Eh bien! je n'aime pas la doctrine de l'intérêt, même en politique, mais si je la flétris dans la conduite d'un particulier qui craint de compromettre sa vie pour sauver une vie précieuse, je n'ose pas la flétrir dans la conduite d'un ministre qui hésite à mettre son pays dans une mauvaise passe pour secourir un autre peuple, même héroïque. Franchement, même si tu avais été ministre, et que tu eusses craint une guerre universelle pour ton pays, où toutes les chances n'eussent pas été pour toi, au contraire, n'aurais-tu pas eu un moment d'hésitation à conseiller une démarche qui, dans ton esprit, eût infailliblement amené la guerre universelle? Eh bien, le roi et Casimir Périer n'ont pas osé prendre sur eux cette immense responsabilité. A mon avis, ils ont eu tort; mais, en vérité, je vois quelque chose qui excuse fort leur erreur.

Mon ami, je t'en supplie, tu es appelé à un rôle politique. N'apporte pas dans tes jugements pour le public l'aigreur et la légèreté que tu mets dans ceux que tu prononces sur ton ami. Je suis sans doute un bien petit esprit, bien peu capable de politique, mais enfin, j'ai une âme noble qui ne me permettrait pas d'avoir en politique des opinions ignobles.

Adieu, embrasse X. et Albert. Mille bonnes amitiés à Lacordaire. Aime-moi et prie pour moi.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Rome, 15 mars 1832.

Cher, très cher ami, je réponds à ton n° 13 du 27 février, quoique je ne sois guère en bonne disposition. Lacordaire nous quitte dans deux heures pour retourner à Paris. Je n'ai pas besoin de te dire combien cette séparation m'est douloureuse et combien il m'en coûte de voir partir un homme qui a vécu, combattu, souffert avec moi depuis dix-huit mois environ sans aucune intermission. Mille souvenirs déchirants mais sacrés, mille émotions de toute nature se rattachent pour moi à sa présence, et la rupture de cette longue et douce habitude sera une épreuve de plus dans ma vie triste et décolorée...

Au nom du ciel, ne discutons plus politique, nous ne serons jamais d'accord; et quand je te dis ma façon de penser, cela t'offense. Je suis profondément affligé de cette scission qui, je le prévois, grandira chaque jour et qui est beaucoup plus douloureuse, plus nuisible à l'union de deux amis qu'une différence d'opinion sur des sujets bien autrement importants. Mais telle est la malheureuse destinée de ceux qui viennent au monde dans ce temps de luttes et de révolutions. On ne peut plus se faire dans son cœur et dans celui de ses amis un refuge impénétrable au bruit et aux guerres du dehors.

... Nous avons été reçus par le Pape mardi dernier. Il nous a traités avec une bonté tout à fait paternelle, nous a distribué force médailles de son règne, a béni nos chapelets, etc..., mais a eu bien soin de ne pas nous dire un mot de notre mission. Toutefois, c'est bon signe de n'avoir pas reçu de lui la plus petite marque d'improbation. C'est un bon et excellent vieillard, d'une simplicité vraiment admirable et d'une piété angélique.

Du reste, notre affaire va assez bien. Il y a eu un assez grand revirement en notre faveur chez tout le monde. Nous ne doutons point qu'en définitive, l'issue ne nous soit favorable; mais Dieu sait quand issue il y aura.

Le même au même.

Rome, 24 avril 1832.

... L'heure de la poste me presse. Je n'ai que le temps de te dire que j'ai été enivré des cérémonies de la Semaine sainte. Rien, rien au monde, ni en réalité, ni en imagination, ne peut égaler le spectacle sublime dont j'ai été le témoin. L'adoration de la croix

le vendredi saint par le Pape et les cardinaux nu-pieds, la messe célébrée par le Pape à Saint-Pierre, sa communion sur le trône où on lui porte les Saintes Espèces, sa procession du fond de l'immense basilique au balcon d'où il donne sa bénédiction et, par dessus tout, cette bénédiction donnée du haut de Saint-Pierre par ce sublime vieillard, la tiare en tête, entouré des cardinaux mitrés, donnée à soixante mille fidèles agenouillés sur la place, au bruit des canons, des cloches, de mille fanfares, par le plus beau soleil du monde, sur l'emplacement même du cirque de Néron où périrent tant de martyrs. Ah! voilà ce qui surpasse toute conception et surtout toute description. Je ne puis que te dire que c'est sans contredit le plus beau moment de ma vie; je croyais que mon cœur allait se briser à force d'émotions; mes yeux étaient baignés de larmes; enfin, j'étais ivre de bonheur et d'orgueil en songeant que j'étais catholique. Je ferais mille lieues à pied et le sac sur le dos pour voir ce que j'ai vu ce jour-là. J'en suis encore tout bouleversé...

Le même au même.

Rome, 2 juin 1832.

... Quant à moi, je me suis donc dévoué à M. de La Mennais exclusivement jusqu'à notre retour. Nous partirons probablement d'ici au commencement du mois de juillet. Nous irons à Florence, à Venise, peut-être à Munich, et de là en Belgique, où nous resterons jusqu'en novembre. Si tu venais m'y rejoindre, ce serait un vrai bienfait. Tu sais combien j'aime M. Féli, et chaque jour, depuis que je suis avec lui, j'ai appris à l'aimer davantage à cause de l'immense tendresse de son cœur. C'est pour moi, maintenant, tout à fait un père. Mais sa mauvaise santé, son indifférence fort naturelle pour tous les monuments d'architecture et d'art qui, depuis six mois, m'intéressent plus que toute autre chose, rendront mon voyage avec lui fort pénible et fort stérile. Je suis, du reste, content de pouvoir lui offrir ce sacrifice...

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 19 août 1832.

... J'ai été fort stupéfait mercredi, quand Lacordaire est entré chez moi et m'a dit qu'il venait me faire ses adieux pour deux années, qu'il partait pour l'Allemagne où il comptait s'ensevelir deux ans dans le travail et dans la retraite. Je ne saurais te dire la peine que j'en ai éprouvée. Lui aussi va te manquer quand tu

arriveras. Ah! mon ami, il faut que le besoin de ne pas chagriner ma mère soit bien grand pour que je ne reste pas. Je n'ai pas osé le presser sur les motifs de ce départ, au moment presque où vous arrivez. J'ai cru comprendre cependant qu'il désespérait de la possibilité de rétablir l'*Avenir* et qu'il n'avait plus de quoi suffire aux frais d'un séjour à Paris. J'allais mettre un paquet à la poste pour toi. Il n'a pas voulu que je te parlasse de son départ dans ce paquet. Il se proposait de te l'écrire en route. Tu le sauras sans doute avant la réception de cette lettre. Je peux donc t'en parler aujourd'hui. Je l'ai embrassé avec une douloureuse émotion. Je n'avais pas avec lui de relations bien intimes : son caractère de prêtre, la timidité qui m'est naturelle me rendaient souvent gêné avec lui, m'empêchaient de causer avec lui à cœur ouvert, et cependant il m'en a beaucoup coûté de le voir partir. Je sentais surtout le vide que son absence te ferait, la peine de cœur que tu éprouverais à le voir séparer en quelque sorte sa vie de la vôtre. Enfin, je voyais dans ce départ une foule de chagrins pour toi et je les ai sentis par avance, involontairement. Je n'étais pas son ami, et j'avais envie de pleurer en l'accompagnant sur l'escalier. Je l'ai trouvé fort changé, plus maigre et plus pâle que d'ordinaire; il paraissait avoir souffert...

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Fulda-en-Hesse, 15 septembre 1833.

Très cher ami, j'ai été touché jusqu'aux larmes par les délicieuses paroles que tu m'as écrites sur nos relations de cet hiver. Il est impossible de mettre plus de délicatesse et de tendresse dans l'amitié. Mon Dieu, que je vous dois de reconnaissance de m'avoir donné pour premier ami une âme si sainte et si douce. Hélas! mon ami, je ne sens que trop tous les torts que j'ai eus envers toi cet hiver, et toi-même tu en as deviné la raison. Tu m'excuses avec une tendre charité. Je regrette seulement que tu ne m'en aies pas plus averti, et au moment même, au lieu de gémir en silence. Avec tous mes défauts, je ne crois pas que j'aie celui d'accueillir avec dépit et dureté les plaintes de mes amis. Du reste, je veux me corriger, je le veux de toute mon âme. Je sens bien que je suis engagé dans une fausse voie, dans une sorte de lutte insensée contre Dieu, attendant pour devenir *doux et humble de cœur* qu'il m'ait envoyé un peu de bonheur pour me pacifier et m'encourager. Il ne m'en enverra jamais, je le sens bien, ou plutôt le bonheur se trouve déjà dans cette douceur et cette humi-

lité même. Je me sens déjà plus de résignation à la volonté divine, plus de soumission, plus de mouvement vers Dieu. Je suis déjà parvenu à me réconcilier tant bien que mal avec la ruine de ma carrière, de ma position publique, de mes espérances d'action et d'influence religieuse...

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Dimanche, 8 décembre 1833.

Mon ami bien-aimé, voilà plusieurs lettres que je commence pour toi et que je ne finis pas, tant j'ai de peine à juger la conduite de M. Féli et à te donner un conseil sur celle que tu dois suivre. J'ai un si grand respect pour M. Féli, je le crois si pieux, si saint, que je n'ose pas juger ses deux lettres au Pape[1]. Et cependant, je t'avoue que depuis que je les connais, elles m'effrayent surtout quand je les rapproche de ce que M. Féli m'a dit le jour où je suis allé chercher la réponse à ta lettre. Ce n'est pas là la soumission d'un catholique au Souverain Pontife, au chef de sa foi. Je comprends à peine les distinctions que M. Féli fait au sujet de sa soumission au Pape, et je t'avoue même qu'en voulant examiner les questions auxquelles les distinctions de M. Féli donnent lieu, c'est-à-dire l'étendue du pouvoir du Pape, j'y ai entrevu un tel danger pour la foi que je me suis arrêté et que je n'ai plus voulu sonder tout cela. Mais le seul fait de lutter contre le Pape quand on est catholique, surtout quand on est prêtre, et dans un temps comme celui-ci, est à mon avis un scandale qu'il faut éviter à tout prix. Les catholiques ont plus que jamais besoin d'union : d'une part les ennemis de notre foi travaillent toujours tant qu'ils peuvent contre nous, et c'est leur donner des armes trop puissantes que de se montrer désunis; de l'autre, le retour qu'il y a vers la foi dans l'élite des hommes de notre temps ne peut être que contrarié par cette désunion. Après cela, c'est vraiment un très grand danger pour tout homme, eût-il toute la sainteté de M. Féli, que de commencer une lettre contre le Pape sur le moindre point. Qui sait? Qui sait jusqu'où il peut être mené, une fois entré dans cette voie? M. Féli, si j'ai compris ce qu'il me disait l'autre jour, est déjà amené à contredire la base de tous ses écrits. Il me disait : « Je dois soumission pleine et entière à la tradition; si l'encyclique est contraire à la tradition, je ne peux pas lui devoir soumission pleine et entière sans

[1] Réponses au Bref du 5 octobre, dans lequel l'abbé de La Mennais déclare rester, dans l'ordre temporel, tout à fait indépendant de la puissance spirituelle.

contradiction. » Mais justement les catholiques croient que c'est le Pape qui interprète et a seul droit d'interpréter la tradition, et dire : « Je comprends mieux que le Pape la tradition », c'est faire comme les protestants.

Vois-tu, quand j'ai songé à cela, quand j'ai rapproché cette conversation des deux lettres, oh! j'ai tremblé pour M. Féli dont la chute serait si terrible pour l'Eglise, et j'ai tremblé pour toi aussi, mon pauvre ami, le frère de mon cœur, que ton affection, ton respect pour M. Féli peuvent entraîner avec lui. Alors je te l'avoue, je n'ai plus désiré ton retour; j'ai songé à la position affreuse où tu te trouverais, partagé entre ton affection filiale pour M. Féli, l'influence que son génie et sa tendresse lui donnent sur toi, et ce que je considère comme ton devoir. Une chose m'a consolé, c'est que, d'après ce qu'il m'a dit, tu n'es pas du même avis que lui, tu penches pour une. soumission pleine et entière. Mon Dieu, que je voudrais avoir toute l'éloquence des anges pour te persuader de suivre le mouvement de ton cœur. Mon ami, il y a tant à faire encore pour toi, si tu veux travailler à la prospérité de la religion, à rester dans cette sphère plus humble de la religion pratique, de la religion séparée des liens de la politique, de la religion qui console le cœur, qui règle la vie, qui soulage les maux de l'homme, qui l'empêche de faire le mal. Oh! non, ton intelligence n'est pas détruite par ce coup. Tu étais sorti trop jeune sur la place publique; le bon Dieu a trouvé qu'il y avait eu de l'orgueil en toi à vouloir si tôt devenir un homme et parler aux hommes. Il t'en a puni, il t'a, par une leçon sévère, fait rentrer dans la vie d'étude, dans la vie de religion. Que la leçon de Dieu ne te trouve pas rebelle ni découragé, car c'est une autre manière d'être rebelle. Dieu ne veut pas qu'on plie sous les coups qu'il frappe, mais qu'on aille ferme et droit là où il nous commande d'aller.

Ton cœur te donnera une raison pour revenir à Paris, lors même que tu penserais à agir autrement que M. Féli en te disant que ta présence lui ferait du bien, à lui que tous ces événements doivent accabler. Mais, mon ami, pense à une chose bien plus importante, c'est que tu n'es pas de force à résister à l'influence que M. Féli doit nécessairement avoir sur toi, et par tes sentiments pour lui et par la puissance de son génie. Tu serais peut-être entraîné et tout est perdu pour toi, mon pauvre ami, si tu perds aussi ta foi. Dieu t'a ôté toutes les consolations de la vie, tous les biens de la vie, mais il t'a laissé la foi qui les vaut tous. Si tu perds celui-là, c'est alors que ta vie sera malheureuse.

Je me saigne le cœur en t'engageant à rester, car je voudrais

que tu fusses ici; je te ferais plus de bien que l'année dernière; nous serions plus heureux, plus unis. Mais je crois qu'il y a trop de danger pour toi à revenir.

J'ai vu Lacordaire qui pense comme moi, qui t'aime bien, lui aussi, et qui m'a édifié par sa conversation. Je compte sur la lettre qu'il t'a écrite. Ah! Dieu veuille t'éclairer et te bénir, je le lui demande de tout mon cœur.

Adieu, je t'aime de tout mon cœur.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Munich, ce 22 décembre 1833.

Très cher ami....., la lettre d'Arthur et celle de M. Féli que j'ai reçues avec ton numéro 11, ce matin, m'ont porté des coups bien pénibles. Quant à la conduite de M. Féli je m'y perds vraiment, et je conserve un reste d'espoir qu'il reviendra sur ce qu'il a dit. Je ne puis encore le croire aussi dur, moi qui aimais et admirais son cœur, encore mille fois plus que son génie. Si tu avais seulement pu voir les lettres que je lui ai écrites dans ces derniers temps! Jamais et pour personne, je n'ai tellement épanché mon cœur, jamais je n'ai tant dépensé de tendresse et de dévouement. Il adopte mon opinion, car il vient de se soumettre purement et simplement au Pape et de renoncer à toute action politique et puis, il me repousse loin de lui comme un étranger.

En vérité, je ne sais ce que Dieu veut de moi, mais quand je passe en revue l'incroyable série de maux, d'échecs, de désappointements, de ruines qu'il a lancés contre moi, ma pensée s'y perd. Il me retire un à un tous les piliers sur lesquels reposait ma vie publique et privée, intellectuelle et morale. Où veut-il donc que mon existence s'attache et se fixe? La religion même, ce suprême et inviolable asile pour toutes les âmes blasées par les jouissances du monde ou fatiguées par ses maux, est devenue pour moi un foyer de tourments.

..... Mon bon ami, mon plus ancien et plus dévoué ami, au nom du ciel, ne va pas me lâcher aussi. Je n'ai aucune raison de te faire cette exhortation, car jamais tes lettres n'ont respiré plus de tendresse et de dévouement; mais, depuis quelque temps, je suis tellement frappé là où je m'y attendais le moins, je vois se briser en mille morceaux les choses sur lesquelles je comptais le plus, que vraiment ma tête se perd et ma pensée s'en va, errante, dans tous les abîmes d'un doute et d'une défiance universelle...

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 13 janvier 1834.

Cher ami, n'attribue jamais à ma faute les retards de la poste. Depuis mon retour à Paris, je n'ai jamais manqué de mettre moi-même à la poste, tous les lundis, et avant l'heure du courrier, un paquet pour toi. Quand je n'ai pas le temps de t'écrire, je n'écris pas : mais au moins je t'envoie ce qui est venu pour toi. Je manquerais plutôt mes propres affaires que de négliger celle-là. Je sais quelle importance tu attaches à mon exactitude, et je sens que ce doit être pour toi une petite consolation que de savoir que tu as quelqu'un sur qui tu peux compter entièrement, autant dans les détails matériels que sous le rapport du cœur. J'en ai fait un devoir sacré d'amitié et je n'y manquerais pour rien au monde. Ainsi, lorsqu'il y a quelque retard, attribue-le, sans crainte de jugement téméraire, à la poste. Il n'y a qu'une chose fort grave, une impossibilité physique, qui m'empêcherait de t'envoyer un paquet le lundi. Du reste, tous les deux jours, je vais chez toi ou j'y envoie, et quand il y a une lettre importante, je n'attends pas le lundi. Par exemple, il y a eu vendredi huit jours, je t'ai envoyé une lettre de M. de La Mennais, que tu dois avoir depuis longtemps. Je sentais que tu devais attendre cette lettre avec impatience. Oh! j'avais un bien grand désir d'ouvrir cette lettre et de la lire. Tu sais dans quel motif, mon bien-aimé ami, pour me réjouir si elle était bonne, si elle devait te faire du bien; mais surtout pour sympathiser avec toi, pour souffrir avec toi et te consoler de mon mieux, si elle devait encore te faire du mal. Hélas! si cette affection-là te manque, quel triste exemple de la vanité des affections humaines, de la nécessité d'aimer Dieu de tout son cœur et de tourner vers lui tous les sentiments tendres de son cœur.

C'est la première fois, très cher ami, que je t'adresse ce genre de consolation. C'est que, quoi que tu dises de mon ingratitude envers Dieu, que je nie de toutes mes forces, je n'ai jamais eu tant de raisons personnelles et autres de reconnaître une vérité contre laquelle mon cœur avait toujours protesté. N'as-tu pas été toi-même mon premier, mon plus grave enseignement à ce sujet. Et si moi qui ai eu tant de bonheur en cette vie, qui ai rencontré tant de cœurs qui se sont attachés à moi et qui me sont restés, et qui ne m'ont pas trahi, j'ai cependant senti comme un autre, non pas la vanité, si tu veux, mais l'insuffisance des affections humaines, ne dois-tu pas m'en croire plus qu'un autre? O pauvre

ami, j'espère, je crois que c'est une exagération de chagrin qui te fait me dire que ta foi s'éteint : mais si cela était, si réellement, interrogeant bien ta conscience, tu sentais que tu étais exposé à ce danger-là, je te supplie par tout ce qu'il y a de plus saint de faire tout au monde pour y échapper, je te supplie de renoncer à toute autre occupation que la lecture des livres saints et des livres pieux, de redoubler d'exactitude matérielle dans les devoirs, dans les exercices de piété, qui ont tant d'influence sur la piété du cœur et la foi. Oh! ta foi, ta piété avant tout. Si tu perds cela aussi, c'est alors qu'il ne te restera rien.

Mon pauvre cher ami, je te parle de la vanité des affections humaines : mais, je t'en prie, ne crois pas à la vanité de la mienne pour toi. En la christianisant de plus en plus, elle restera inébranlable et elle te fera un peu de bien. J'espère qu'il y aura une exception pour elle, si nous la faisons servir à la gloire de Dieu, c'est-à-dire à nous faire mieux aimer tous deux Dieu, et sa religion, et nos devoirs. Notre amitié est née sous ces auspices-là. Nous nous sommes rapprochés, parce que nous avions tous deux la même foi, sans savoir si le reste s'accordait. A cause de cela, j'espère qu'elle ne périra jamais. Mais, cependant, fie-toi plus en Dieu qu'en notre amitié pour avoir un peu de consolation. Voilà ce dont je te supplie avant tout.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Munich, 15 février 1834.

Mon très cher ami, je suis bien en arrière avec toi, il faut que tu me pardonnes en considération de l'énorme quantité de correspondances ennuyeuses et cependant obligées dont je suis accablé avec les quatre parties du monde, ou plutôt les quatre coins de l'Europe, l'Irlande, la Suède, la Pologne, l'Italie. C'est à n'en plus finir, j'ai beau ne répondre qu'une fois sur deux, et souvent ne pas répondre du tout, j'en ai toujours par dessus les oreilles, et comme dans tout cela il n'y a pas une seule correspondance qui me fasse du bien, soit moralement, soit intellectuellement, j'en suis désolé.

Tes lettres à toi me font toujours un très grand bien et, avec celles de M. Plater, ce sont les seules qui me procurent quelque satisfaction. Ta bonne amitié et ta sollicitude pour moi me touchent et souvent m'éclairent. Mais je crois qu'en général tu portes sur mon état et ma position un jugement erroné. Par exemple, dans ta dernière lettre, tu n'as pas du tout l'air d'avoir même su ce que j'ai écrit précédemment. Tu me parles de la

nécessité de m'isoler, de fuir les visites, etc., et je croyais t'avoir dit que je vivais dans une solitude absolue, sans aucune liaison, soit d'amitié, soit d'amour-propre, que le plus souvent je passe des journées entières sans échanger une seule parole avec qui que ce soit, hormis des domestiques et mes maîtres de langue. Tu me parles de mon besoin de lire tout ce qui paraît; mais vraiment ce besoin n'a jamais été très vif chez moi, et ici d'ailleurs je ne lis absolument rien de ce qui paraît, mes seules distractions sont de fumer et de lire les journaux, j'espère que tu n'exigeras pas que je pousse l'ascétisme jusqu'à m'en priver.

Pour les remèdes que tu m'indiques et que tu puises dans la pureté et la piété de ton âme, ils sont excellents en eux-mêmes et le seraient encore dans toute autre position que la mienne, mais où est le remède pour une *existence manquée*, complètement manquée comme la mienne, car voilà en deux mots toute ma situation, je ne puis plus me le dissimuler. Toute mon éducation a tendu à faire de moi un homme public : c'était l'unique et éternelle pensée de mon père; cela convenait à mon caractère, à mon genre d'esprit, et je ne peux ressentir l'ombre d'un remords de ce que j'ai suivi l'impulsion qui m'a été donnée.

La perte successive de tous mes liens de famille, l'absence de tout autre lien capable ou de m'absorber ou de m'enchaîner à la vie intérieure ou domestique, semblaient autant d'excitations de la part de Dieu à consacrer ma vie toute entière au service d'une cause ou d'une idée. C'est aussi ce que j'ai fait, aux applaudissements de tous ceux qui s'intéressaient à moi, dont pas un, ni mon père, ni M. Busson, ni M[me] Swetchine, ni personne, enfin, ne s'avisa de trouver mauvais alors ce que, depuis notre ruine, tout le monde se met à déplorer. Je ne pouvais prévoir que ce serait non pas moi mais la cause même qui périrait dans cette lutte. Il se trouve maintenant que n'ayant aucune consolation, aucune carrière obligée, aucun devoir impérieux, aucun but à ma vie, je ne sais que faire de mon existence et de toutes les forces de cœur et d'esprit qui me restent à dépenser.

J'ai été puni justement de ce que je croyais l'acte le plus méritoire, savoir de m'être dévoué à une cause religieuse; si je n'avais embrassé qu'une cause purement politique, je serais maintenant dans la meilleure position possible en tant que publique et, je le répète, c'est malheureusement la seule que Dieu me laisse, puisque ce n'est pas avec une solitude aussi complète que la mienne, dont on ne peut se faire aucune idée quand on ne la subit pas, qu'on peut se faire une existence paisible et domestique...

Je suis compromis aux yeux de tous les partis existants, et

d'ailleurs, voulussent-ils de moi, j'ai goûté d'une nourriture plus enivrante que tout ce qu'ils peuvent m'offrir. Enfin, je suis condamné à une impuissance totale morale et intellectuelle. On ne se résigne pas plus à cela qu'on ne se résigne à avoir les reins cassés : ce sont des choses qu'on se borne à subir en attendant la délivrance de la mort. Je sens bien qu'il y a un remède à tout cela dans une très haute piété, dans celle des saints : mais je n'ai jamais eu la moindre disposition pour cette carrière-là. Je donnerais certes tout au monde pour pouvoir y entrer, en d'autres termes, pour devenir prêtre ou moine. Certes tout devrait m'y porter et il n'y a au monde aucun obstacle quelconque qui pût m'en détourner, si j'avais les dispositions nécessaires pour cela, mais je ne les ai pas. Ne pouvant être prêtre, j'aimerais mieux être mauvais sujet ou manœuvre ou quoi que ce soit enfin, plutôt que l'être sans nom, sans vie et sans avenir que je suis...

Adieu, mon bon ami. Ah! que ne peux-tu venir me rejoindre; quelle consolation cela serait pour moi. Encore adieu, prie beaucoup pour moi.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 25 février 1834.

...J'en viens à ta lettre, pauvre cher ami, qui m'a causé de la joie par la confiance que tu as en mon amitié, mais qui m'a bien plus fait de chagrin par le détail de tes souffrances. Je me fais mieux idée de ta position que tu ne crois; je comprends trop bien combien les circonstances ont successivement brisé et détruit ton existence, et Dieu sait si toute ma sympathie est à toi pour ton malheur. Mais, vois-tu, je fais tout mon possible, dans mes lettres comme dans mon cœur, pour que ma sympathie ne soit pas stérile; pour qu'après t'avoir parlé du mal que me causent tes chagrins et t'avoir consolé, autant que je puis, par la tendresse de mon cœur pour toi, je t'aide à trouver les moyens de sortir, s'il est possible, de cette position cruelle, de réparer ce que les circonstances ont brisé et détruit.

Voilà, mon bien-aimé ami, à quoi tendent tous les conseils que je te donne, qui ne sont peut-être pas bien éclairés, parce que je suis trop jeune, que je n'ai pas encore assez d'expérience, mais où j'apporte tout ce que j'ai acquis depuis deux ans, et tout mon amour pour toi. Et puis, je réfléchis beaucoup sur chacune de tes lettres, je parle de toi avec ceux qui t'aiment : je cherche à trouver partout de quoi te faire du bien.

Je ne sais pas si tu peux de toi-même réparer complètement ta

vie et la remettre à flot, si je puis dire. Mais je ne doute pas que cela soit possible à Dieu; je le prie donc de tout mon cœur pour cela, et si tu le pries aussi avec ferveur, avec simplicité, avec foi, je crois que tu obtiendras. Tu fais bien de vivre dans la retraite, dans l'étude; tu finiras par y trouver des charmes, à la condition que tu n'emploieras pas ce temps de retraite à te ronger toi-même, mais à penser peu à peu et de plus en plus à Dieu qui est le meilleur Père, et qui ne trompe aucune des affections mises en lui. Ton éducation, ton genre d'esprit t'ont destiné à la carrière de *l'homme public*. Cela est vrai, et je crois aussi que le bon Dieu t'a fait pour cela. Mais tu as eu le tort de commencer trop tôt cette carrière qui n'est pas faite pour les jeunes gens. Tes amis, moi peut-être le premier, ont eu le tort de t'y pousser tróp promptement. Quelque sévère que je puisse te paraître, je crois que c'est là la faute que Dieu a punie si sévèrement en toi, et si j'y ai pris part, à cette faute, il me donne bien, dans tes souffrances, une part de la punition. Quand même c'était la cause de la religion que tu avais plus spécialement adoptée, c'était toujours une faute que de vouloir la prendre trop tôt, la défendre trop jeune quand tu n'avais pas le droit encore de dire que tu étais compétent à mieux juger que personne ce qui convenait ou ce qui ne convenait pas à cette cause. Persuade-toi bien de cette vérité, cher ami; ton intention était louable, mais le bon Dieu veut qu'on soit jeune, c'est-à-dire qu'on ne prenne pas la part des hommes, la robe virile avant le temps! Sois sûr que tu es puni de cela, et demande de bonne foi à Dieu de t'éclairer pour l'avenir dans ce que tu auras à faire quand il sera réellement temps que tu sois homme public.

Voilà vingt fois qu'on me dérange dans cette pauvre lettre, ce qui m'empêche de suivre mon idée et de te dire au juste ce que je voudrais. Je crois pourtant que si j'en avais le loisir, je te dirais des choses qui t'éclaireraient et qui te consoleraient d'une manière efficace en relevant ton courage.

Ne crois pas qu'on apprécie mieux la religion quand on a été incrédule. Le bon Dieu veut bien payer *autant* ceux qui sont venus les derniers travailler à sa vigne, mais il n'a pas dit qu'il les paierait *plus*. Tout le monde a essayé plus ou moins de chercher à remplir le vide de son cœur par le monde, par l'amour, par la gloire, par de l'humain, enfin; et c'est quand on a essayé cela sans résultats, qu'on revient à Dieu et qu'on sent réellement que lui seul peut remplir ce vide. Eh bien! n'as-tu pas eu ta crise aussi, toi, n'as-tu pas eu soif de gloire, soif d'amour, soif de faire du bruit? Et Dieu ne t'a-t-il pas montré le néant de tout cela? Et si tu y réfléchis bien, ne vois-tu pas qu'il faut te jeter dans ses

bras et ne pas poursuivre cette lutte qui ne te mène à rien. Un jour, tu seras homme public, mais tu le seras comme un chrétien doit l'être, sans qu'il y entre de désir de gloire et de passion. Un jour, tu auras une femme qui t'aimera, mais tu n'y attacheras pas tout ton avenir, tout ton amour, toute ton existence, et Dieu étant ainsi pour toi la première chose, la première pensée en tout, je crois que tu jouiras même du monde. Ah! que je suis convaincu de ces vérités-là à présent.

Adieu, je t'aime et t'embrasse de toutes mes forces. Ton frère de cœur.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Munich, 10 mars 1834.

Cher bon ami, j'ai reçu tes deux bonnes lettres du 25 février et 3 mars. Un petit voyage que j'ai fait à pied m'a empêché de te répondre plus tôt et de te remercier de ton inépuisable dévouement et de ta sollicitude pour mon état moral et mes intérêts matériels. Je crains de t'en dire plus long sur ce point, de peur de ressembler aux proclamations de Louis-Philippe à la garde nationale. Il est certain que tu es pour moi ce que la garde nationale est pour Louis-Philippe et c'est beaucoup dire. A propos, je serais curieux de voir ton honnête enthousiasme à l'occasion des assommades et de la charitable loi des associations, si propice entre autres résultats, à l'avenir religieux de la France.

Quant à la partie morale de tes épîtres, au milieu d'excellentes choses dont je tâche de faire mon profit et où je ne manque jamais de voir surtout ton amitié, je trouve que tes argumentations pêchent toujours par la base, en ce que tu ne tiens jamais compte de la nature humaine, ni surtout de la mienne. Tu me parles toujours comme si j'étais un saint ou comme si j'étais destiné à l'être; or, tu dois me connaître assez depuis dix-huit ans pour savoir qu'il n'est rien de moins probable...

Rien de plus injuste et de moins fondé que ce que tu me dis sur le tort que j'ai eu de commencer si jeune à défendre ce que je croyais juste et vrai. Je suis étonné que tu n'ailles pas reprocher à Rio d'avoir été à seize ans rejoindre les paysans de Bretagne pour défendre Dieu et le roi. Il m'est arrivé ce qui lui serait arrivé si un boulet de canon lui eût enlevé les deux jambes et qu'il fût resté cul-de-jatte toute sa vie. Il y aurait eu de sa faute assurément, mais je ne pense pas que personne la lui eût reprochée. Tu me parles absolument comme si c'était moi qui avais inventé et proclamé le premier ou plutôt tout seul les doctrines de l'*Avenir*, tandis que je me suis borné à me ranger sous

un drapeau qui était tenu par un homme qui, depuis vingt ans, était l'honneur de l'Eglise, et reconnu dans toute l'Europe comme le premier et le plus illustre défenseur de la religion dans ce siècle. J'ai rempli mon devoir de soldat avec toute l'énergie dont j'étais capable, sous un chef dont la généreuse insurrection avait d'abord causé la surprise et l'admiration de tout le monde. Ce n'est pas ma faute ni la sienne si l'opposition qui n'osait pas se montrer au commencement, a fini par entraîner Rome et toute l'Eglise. Quant à mon âge, il n'y était pour rien, il n'y avait pas besoin de savoir la théologie ou la philosophie pour faire ce que j'avais à faire; il ne fallait que de l'énergie, du désintéressement et de la foi, choses qu'on a plus ordinairement à vingt ans qu'à quarante.

Tu oublies la fameuse dissertation de Montaigne confirmée par toute l'expérience des siècles, pour prouver que toutes les belles et grandes choses ont été faites ou du moins commencées avant trente ans. Il n'y a que deux hommes qui aient tant attendu avant de paraître : Mahomet et Rousseau, tristes exemples assurément...

Adieu, mon bon et tendre ami, prie toujours pour moi. Je travaille un peu et me suis donné pour sujet la vie de sainte Elisabeth en mémoire de ma sœur. Adieu.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 17 mars 1834.

Cher bien-aimé ami, je reçois à l'instant ta lettre du 10 mars, longue et bonne, comme je les aime, et qu'il me tardait bien de recevoir, car je trouvais que tu ne m'avais pas écrit depuis bien longtemps. Mon dévouement pour toi est entier. Je voudrais, à force d'amitié, t'empêcher de sentir ta privation d'amour et de liens de famille, quand même, je sens que cela est impossible. Mais je ne veux pas que tu me remercies, ni que tu sois reconnaissant. Je veux que tu m'aimes et que tu te donnes aussi la peine de me comprendre et de ne pas traiter avec ce mépris des opinions qui ne sont pas les mêmes que les tiennes, c'est un malheur, mais qui sont tout aussi consciencieuses. Pourtant, ne crois pas que je sois fâché de quelques pauvres petites phrases de moquerie contre mon « juste milieu ». Elles m'ont rappelé d'autres paroles pour lesquelles je t'en ai beaucoup voulu, mais qui sont bien effacées dans mon cœur. Aussi, je t'embrasse de tout mon cœur, comme si de rien n'était...

... J'ai enfin pu entendre Lacordaire hier. Il y a telle foule qu'il faut arriver une heure avant le commencement pour se placer.

Tu sais que je craignais l'année dernière qu'il ne réussît jamais dans la chaire, mais je me trompais bien. Il est admirable, et puis, c'est le seul prédicateur dont les sermons aient de l'actualité. Hier, il avait pris pour texte la malédiction prononcée par Dieu contre l'homme au sortir du paradis terrestre et, prenant ces deux conséquences de la malédiction, savoir la souveraineté de l'homme sur l'homme et la propriété, il a montré que ces deux choses, qui sont la base de la société telle que le péché l'a faite et contre lesquelles l'homme proteste sans cesse, tantôt par le raisonnement, tantôt par ses révolutions, ne pouvaient être combattues dans leur mauvais effet que par la religion; qu'en un mot, hors de la société refaite par le Christ, il ne pouvait y avoir ni liberté ni communauté. C'était bien beau et bien vrai, sauf je ne sais quoi de trop jeune homme dans la forme, qui me choque un peu sortant d'une chaire. Lacordaire est certainement le plus éloquent prédicateur que nous ayons.

... Très cher ami, je suis fâché que tout ce que je te dis pour te consoler, te remonter, en un mot, pour te montrer que ta position n'est pas aussi désolante que tu le crois, ne produise pas son effet. Car je suis très profondément convaincu de la vérité de ce que je te dis et je ne crois pas du tout être injuste, ni te méconnaître. Mais je vois malheureusement qu'il est bien vrai que l'homme ne se corrige que par ses propres idées, par ses propres réflexions et son expérience personnelle. Cela me peine. J'aurais voulu hâter le moment où tu sentirais par toi-même la vérité de ce que je te dis, et où tu feras, par conséquent, ce qui est nécessaire pour sortir de ta position. Je reviendrai pourtant à la charge si je sens que je puisse te dire mieux ou d'une manière plus frappante mes idées. Surtout, je prierai davantage Dieu pour toi, Dieu qui peut mieux que personne te persuader de ce que je sens être la vérité et suppléer à la réflexion, suppléer à l'expérience pour te guider. Que de fois j'ai eu recours à Dieu pour cela, que de fois je lui ai demandé de dire au cœur d'êtres aimés, surtout d'un être aimé, ce que je n'avais pas pu lui dire moi-même comme je voulais, et qui me semblait devoir lui faire du bien. Cher bon ami, surtout ne pense jamais que, quand je te parle de ce que je regarde comme étant des fautes dans ta vie passée, ce soit à titre de reproche que je le dise. Oh! je te jure que je ferai toujours tout pour empêcher une faute à commettre, mais que je n'ajouterai jamais un mot aux reproches qui te seraient faits pour des fautes commises. Ce n'est pas là le rôle d'un ami tel que moi. Une faute commise, je n'y penserai jamais que pour adoucir le remords qu'elle te causera ou t'aider à la réparer : et c'est dans

ce dernier but que je t'ai tant parlé, ces jours-ci, de ce que j'ai appelé des fautes dans ta vie, non dans un autre.

Adieu, je t'aime de tout mon cœur.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Marburg, 29 juin 1834.

... Par une providence merveilleuse, Lacordaire est arrivé ici six heures après moi, et après que j'eusse reçu ta lettre qui m'annonçait sa venue. Son amitié, le charme qu'exerce sur moi cette chère sainte Elisabeth auprès du tombeau de laquelle nous sommes, la beauté du pays que nous parcourons et où nous trouvons à chaque pas ses souvenirs, tout cela m'a fait du bien, je suis mieux, beaucoup mieux qu'il y a quinze jours.

Le même au même.

Bregenz, ce 3 août 1834.

... Dis-moi donc un peu plus en détail ce que c'est que ce projet de mariage que tu as [1]. J'y applaudis d'avance de tout mon cœur, c'est-à-dire à l'idée de ton mariage en général. Personne n'est plus fait que toi pour faire le bonheur d'une femme chrétienne et aimante, car personne, personne au monde, ne possède à un si haut point que toi la plus belle qualité du chrétien et de l'amant, le dévouement. Tu en connais jusqu'aux moindres délicatesses qui sont souvent mille fois plus rares, plus pénibles et plus méritoires que les éclatants sacrifices, surtout dans la vie commune. Je puis en parler par expérience mieux que personne.

Adieu, mon bon ami, tout à toi de cœur et d'âme.

Le même au même.

Solesmes, 29 octobre 1835.

Très cher ami, tu as raison de dire que je suis coupable envers toi et j'avoue même plus que tu ne l'as été envers moi, puisque je n'ai rien eu au monde qui dût m'empêcher de t'avoir, tandis que toi, tu avais ta famille, etc. Mais, ayant tardé à t'écrire dès les premiers jours de mon arrivée ici, je n'ai plus su où tu étais, si

[1] Léon Cornudet ne devait épouser qu'en 1839 Mlle Chapotin de Saint-Laurent, à laquelle il est fait ici allusion.

ma lettre te trouverait encore en Bourgogne, et c'est ce qui m'a fait attendre jusqu'à ce que j'eusse reçu une lettre de toi.

... Je me félicite beaucoup d'être venu ici. Je ne souffre pas autant de la solitude que je me l'étais figuré. C'est un bien bon symptôme, une preuve que mon cœur a vieilli et s'est calmé. Je m'ennuie beaucoup et souvent, mais pas plus qu'à Paris. Je ne travaille pas beaucoup, mais je me flatte toujours que cela viendra avant mon départ. Je mène tout à fait la vie des religieux : je me lève à quatre heures du matin pour chanter matines avec eux; je trouve une immense richesse de beautés dans les offices de l'Eglise qui occupent à peu près le tiers de la journée à divers intervalles; je ne sors guère qu'une fois la semaine avec la communauté, cependant, j'ai été faire un voyage de deux jours à pied à la Trappe, près Laval, qui m'a beaucoup édifié et intéressé. Le prieur de Solesmes, le P. Guéranger, est un homme extrêmement instruit et instructif dans ses conversations : j'apprends ici une foule de choses sur la religion, la liturgie.

Dis-moi, je t'en prie, à quelle époque commencera vraiment le procès Fieschi; je voudrais ne quitter Solesmes qu'à la mi-décembre.

Adieu, mon cher et bon ami. As-tu écrit à Rio ton bonheur. Et le bon Frédéric doit être bien content. Fais-lui mille amitiés de ma part, ainsi qu'à toute la famille Saint-Laurent. Adieu encore.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

6 novembre 1835.

Cher ami, quoique ma colère contre toi dure encore assurément et ne fasse que croître à mesure que tu restes plus longtemps sans m'écrire, je ne veux pourtant pas t'envoyer les deux lettres ci-jointes sans un mot d'amitié. J'ai ouvert la lettre de Steinmetz, quoique je reconnusse bien son écriture, pour en prendre ma part, et elle n'était pas belle, comme tu verras. Aussi, me suis-je empressé, sans désemparer, de réparer tous mes torts en lui écrivant une très longue lettre. Puisses-tu réparer aussi bientôt les tiens à mon égard! cette lettre de Steinmetz m'a fait un double plaisir, en elle-même, et puis par le bien que je suppose qu'elle te fera. Son idée sur la douleur, sur le privilège qu'ont certains êtres en ce monde de ne pas trouver où asseoir leur cœur, est aussi consolante qu'elle est belle. Nourris cette pensée en toi, féconde-là et il en sortira, j'en suis sûr, pour toi un réel soulagement aux peines que tu éprouves. Cette lettre de Steinmetz est vraiment admirable et nous

sommes bien heureux d'avoir ajouté une âme si chrétienne à notre trinité amicale. C'est assurément le plus chrétien des quatre, et Dieu nous l'a envoyé pour nous donner le bon exemple. Que j'aime bien mieux cette lettre et que je crois bien plus à sa salutaire influence sur toi qu'à celle de Steinmetz que je t'ai envoyée dernièrement, et dont j'ai lu le commencement. Hélas! mon ami, je t'en parle parce qu'il m'a paru que c'était mal à un ami d'offrir à son ami une tentation d'orgueil, celui de tous les péchés que Dieu hait le plus et qui nous a fait perdre le paradis. Si tu as une mission sur cette terre, quelque grande qu'elle soit, tu ne la rempliras qu'en l'ignorant parce que c'est seulement en l'ignorant que tu resteras humble, et qu'il n'y a de missions chrétiennes que pour les humbles.

Tu te souviens qu'au collège, je te disais déjà de te prémunir contre l'orgueil, l'amour des distinctions, la soif de la gloire. Combien n'as-tu pas besoin davantage aujourd'hui de fortifier ton cœur contre de semblables pensées, quand tes succès ont donné déjà de la célébrité à ton nom, et quand ceux qui t'entourent te cornent les oreilles de la mission providentielle qui t'est donnée par Dieu! Humilie-toi, humilie-toi sans cesse, cher ami. Tu le dois dans ton intérêt de chrétien, et tu le dois aussi, je le répète, dans l'intérêt même du bien que tu es appelé à faire, si Dieu a voulu que tu eusses de l'action sur les hommes. Je suis la voix sévère et monotone de ta conscience : mais je me suis donné cette mission, moi, et je la remplirai.

Je vais te dire quelque chose qui te fera plaisir, j'en suis sûr. Dimanche à la grand-messe, à Saint-Sulpice, je me suis trouvé presque à côté de Saint-Marc-Girardin, qui était là, agenouillé avec dévotion, un livre de prières à la main, et paraissant prier Dieu avec ardeur. Je ne puis te dire combien j'ai été heureux de voir un homme dont les écrits annonçaient quelque sympathie pour la religion, mais au point de vue poétique uniquement, assistant pieusement et comme un chrétien sincère à la grand-messe. Tu sais le malheur qui lui est arrivé, la mort tragique de sa femme. Dieu s'est servi sans doute du malheur pour l'amener à lui. En le voyant ainsi j'ai prié de tout mon cœur pour lui...

La suite prochainement.

LES ORIGINES DE LA RÉFORME EN FRANCE

I

Ce fut une heure solennelle pour la France et pour le monde chrétien que celle où le seizième siècle commença. Partout, on sentait un bouillonnement de sève; de vieilles choses étaient prêtes à disparaître ou à se transformer, de nouvelles prêtes à naître. Au morcellement féodal avaient déjà succédé les monarchies modernes; le mouvement artistique et littéraire de la Renaissance voyait éclore ses premiers chefs-d'œuvre, et, au milieu de la fermentation générale, l'événement le plus gros de conséquences, le plus formidable qui se soit accompli depuis la venue de Jésus-Christ, la Réforme, se préparait. Bossuet, dans sa langue aux images puissantes, l'a appelée le « point sanglant de la rupture ». Le mot est juste et profond. Mieux que les révolutions politiques, mieux que la Renaissance, la Réforme a séparé de la société du moyen âge la société moderne, — celle où nous vivons. Par sa révolte contre l'autorité spirituelle du successeur de Pierre, elle a brisé l'unité morale du monde chrétien.

Pour ne parler ici que de la France — et ce que nous disons de notre pays pourrait s'appliquer à l'Europe entière — elle était bien divisée pendant les siècles du moyen âge. Les innombrables petits États qui l'ont peu à peu composée n'avaient ni le même maître, ni la même loi, ni la même langue, ni la même conception de l'art, ni les mêmes intérêts : c'est tout au plus si une vague suzeraineté du roi formait entre eux un lien fragile; mais, tous, ils avaient la même foi. Des Vosges jusqu'aux Pyrénées, de la Méditerranée jusqu'à la Manche, les sujets de ces petits États se retrouvaient unis dans le domaine de l'âme; ils s'agenouillaient aux mêmes autels, pour y adorer Dieu de la même façon; ils étaient frères, frères ennemis quelquefois, mais frères malgré tout de la famille chrétienne. Or, juste au moment où, de toutes parts,

se produisait une irrésistible poussée vers l'unité; où le poète Gringoire, exprimant le sentiment unanime des peuples, mettait comme refrain à l'une de ses ballades le vers célèbre

Ung Dieu, ung Roy, une foy, une loy;

où l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Espagne se constituaient et devenaient de grandes nations sans frontières intérieures : juste à ce moment, l'unité religieuse disparaissait et, entre les hommes d'une même race, des frontières morales se dressaient, plus infranchissables que toutes les frontières matérielles.

Depuis la Réforme, qui ne fit que donner l'exemple et ouvrir la voie, la société moderne a de plus en plus rejeté toute autorité spirituelle. Les Eglises protestantes, qui étaient sorties de ce mouvement, en ont souffert davantage encore que l'Eglise catholique. Des groupements d'âmes se sont formés, aussi multipliés, aussi hostiles entre eux que l'étaient jadis les seigneureries du régime féodal; et peut-être serait-il juste de dire que la France centralisée des temps modernes est plus profondément divisée, en dépit des apparences, que la France fractionnée de Philippe-Auguste ou de saint Louis.

La Réforme, au début du seizième siècle, la Révolution dans les dernières années du dix-huitième, sont les deux grands faits de notre histoire qui ont tour à tour marqué la fin d'un état de choses, le commencement d'une ère nouvelle. Ils ont pénétré si avant dans la chair vive, que la cicatrice ne s'est point fermée : nous dépendons encore de l'un comme de l'autre. Ce que Taine a fait pour la Révolution, un universitaire, M. Imbart de la Tour, dont les lecteurs du *Correspondant* ont apprécié plusieurs fois de magistrales études, est en train de le faire pour la Réforme. A l'immense enquête qu'il ouvre, M. Imbart de la Tour était préparé par ses vigoureux travaux sur l'histoire ecclésiastique et sociale du moyen âge[1], qui ont obtenu les suffrages des savants de tous les pays et qu'un Allemand, le docteur Stutz, comparait naguère à ceux de Fustel de Coulanges. Il était en même temps désigné par l'éclat du cours d'histoire religieuse qu'il fit, pendant dix ans, à l'Université de Bordeaux. Son œuvre, avant d'être achevée, exigera sans doute des années de labeur, mais on peut déjà préjuger qu'elle sera définitive. Le premier volume est sur le

[1] Est-il besoin de rappeler ici les principaux ouvrages de M. Imbart de la Tour, dont son histoire de la Réforme est en quelque sorte l'aboutissant : *Les élections épiscopales* (Paris, 1891); *l'évolution des idées sociales au moyen âge; les paroisses rurales* (1900), etc.

point de paraître[2] : il joint la richesse d'une documentation qui n'a reculé devant aucune fouille dans les archives de Paris et des départements, à la hauteur des aperçus, à une impartialité sereine, à une critique solide, à un talent d'exposition clair et nerveux. M. Imbart de la Tour trace aujourd'hui un tableau très neuf et très instructif de la situation de la France à la veille de la Réforme. Successivement, il examine le point de vue politique et administratif, social, économique, artistique, moral, intellectuel, religieux. Son livre est trop vaste, il embrasse trop d'événements et soulève trop de questions pour que nous ayons la prétention d'en donner ici une idée complète; nous voudrions seulement, à l'aide des renseignements qui y sont accumulés, et aussi de recherches personnelles, essayer de dégager les causes de la Réforme française.

II

Le premier acte des Français du seizième siècle fut un hommage à la Papauté. Il y avait à Rome, en l'an 1500, à l'occasion du changement de siècle, un jubilé solennel, et, de tous les points de la chrétienté, mais particulièrement de la France, des pèlerins se dirigèrent vers la Ville éternelle. Les uns par mer, malgré les pirates d'Afrique qui poussaient leurs pointes jusqu'à l'embouchure du Tibre, les autres par terre, malgré la guerre partout allumée dans le nord de la Péninsule, ils vinrent s'agenouiller au tombeau des apôtres, sous la bénédiction d'Alexandre VI.

Tout le moyen âge, ainsi que le démontre M. Imbart de la Tour, a vécu sur ce principe formulé par le droit carolingien : « L'Etat est la communauté chrétienne politiquement organisée. » L'idée religieuse avait, en effet, été la base même de la société; elle avait dominé les institutions, inspiré les lois, façonné les mœurs, et elle restait, sous Charles VIII, sous Louis XII, sous François I[er] à ses débuts, aussi vivante et aussi agissante que sous saint Louis. Claude de Seyssel, le théoricien du pouvoir monarchique, écrivait alors : « En toutes choses, le commencement doit procéder de Dieu et la fin être ordonnée à Luy. »

Du haut en bas de l'échelle sociale, les hommes adorent Dieu et obéissent à son Eglise. Elle les prend au berceau lorsqu'elle les baptise, elle les marie à ses autels, elle les enterre au pied de ses clochers. Ses fêtes, Noël, Pâques et tant d'autres qui sont les joies du sanctuaire, sont les fêtes du pays; ses lois, le chômage du dimanche, le maigre du vendredi, le jeûne des

[1] *La France moderne*, 1 vol. in-8° (Hachette).

Quatre-Temps et du Carême, sont les lois de l'Etat. Rien ne se fait sans elle, ou en dehors d'elle. Quand un souverain monte sur le trône, elle le sacre dans la basilique de Reims; quand les états généraux et les assemblées provinciales sont convoqués, c'est par une messe et des prières qu'ils s'ouvrent; quand une guerre est déclarée, les prêtres prient dans les églises, et Louis XII, même François I[er], emportent avec eux des corps saints pour les invoquer sur le champ de bataille; quand des troupes sont victorieuses, leurs chefs suspendent aux voûtes de Saint-Denis les drapeaux pris à l'ennemi; quand un dauphin vient au monde, qu'un traité de paix est signé, qu'éclate une joie publique, on fait des processions d'actions de grâce; quand une épidémie ravage une contrée, que la famine est à craindre, que survient un malheur, on implore la miséricorde céleste. Et non seulement le royaume a ses grandes fêtes nationales et ses patrons, comme saint Martin, ou saint Michel dont l'image est souvent brodée sur l'étendard de France, ou sainte Barbe qui figure à côté du soleil d'or et du porc-épic, sur le pennon du roi; mais chaque ville, chaque village, chaque corps d'état, chaque métier, chaque université a ses fêtes locales et ses patrons particuliers.

Il ne faudrait pas croire que, dans ces manifestations de foi, il n'y eût que des traditions fidèlement conservées. A tout instant, à tout propos, l'adoration jaillit du fond même de l'âme populaire. Pendant la première moitié du quinzième siècle, au plein des horreurs de la guerre de Cent ans qui mettait à tous les foyers le deuil et l'angoisse, les hommes, désespérant des choses d'ici-bas, avaient cherché dans la prière une consolation et un espoir. Un de nos meilleurs historiens du moyen âge, M. Siméon Luce, a décrit cet élan de mysticisme qui devait trouver son expression la plus pure et la plus haute dans les incomparables chapitres de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Au sortir de l'épreuve, la ferveur générale s'était peut-être ralentie : elle n'avait point disparu. Le quinzième siècle tout entier fut une époque de foi profonde. Le surnaturel hantait les imaginations. Depuis que « Jehanne la Pucelle, femme de bonne condition, comme dit Claude de Seyssel, envoyée miraculeusement et par la volonté de Dieu », avait accompli sa merveilleuse épopée, on sentait le ciel plus proche, on vivait dans une atmosphère de miracles. La présence dans le royaume, de François de Paule, le saint ermite que Louis XI avait attiré près de lui, qui, par ses vertus, passait pour obtenir de Dieu des prodiges, avait accru encore les ardeurs pieuses de la foule. C'est le temps des vœux et des pèlerinages. On va aux lieux saints de Judée, à Rome, à Saint-Jacques de

Compostelle. On va surtout au village voisin, car il n'est pas un sanctuaire qui ne possède les reliques de son patron dans une châsse d'or fin et ne les expose une fois l'an à la vénération des fidèles. Ces pèlerinages sont des fêtes populaires. Beaucoup commencent par la messe et finissent par la danse. D'autres gardent un caractère émouvant et grave. Veut-on un exemple? Il y avait à Notre-Dame du Puy un pardon fameux dans toute la région, lorsque le Vendredi saint tombait le 25 mars, jour de l'Annonciation. En 1513, une multitude innombrable s'y rendit. Comme au pardon précédent, en 1502, l'affluence avait dépassé les prévisions et qu'il s'était bientôt produit des bousculades terribles où des gens avaient été piétinés, blessés, étouffés, les échevins prirent des mesures d'ordre. A chaque porte de la ville, des affiches indiquaient aux visiteurs le programme des cérémonies et aussi le tarif des denrées; sur la place, un gibet se dressait à l'usage des voleurs. Les pèlerins pénétrèrent dans la ville sur deux files serrées : des bourgeois leur distribuaient au passage des provisions, harengs et pain frais. Ils allèrent à l'église, passèrent devant la pierre qui guérissait la fièvre, devant le tableau célèbre des neuf preux, devant l'autel où un prêtre donnait sans relâche la bénédiction du Saint-Sacrement; ils s'agenouillèrent au pied de la statue glorieuse de Notre-Dame, défilèrent dans la chapelle du Crucifix et firent toucher des objets aux reliquaires qui étincelaient au milieu des cierges allumés; ils remirent une aumône avant de s'éloigner, puis, en une procession toujours imposante et recueillie, ils quittèrent la ville [1].

La France, au début du seizième siècle, n'était pas seulement religieuse. Fière de son titre de fille aînée de l'Eglise, fière du titre de ses rois qui étaient les Très chrétiens, elle professait envers le Saint-Siège un attachement soumis. Il n'y avait pas bien longtemps que la paix et l'unité avait été rendues à l'Eglise; l'écho des controverses du schisme d'Occident, qui avaient tant énervé les consciences, se prolongeait encore, et, tout au bonheur d'être rentrés dans la communauté catholique, les Français ne pensaient plus aux papes d'Avignon que pour mieux reconnaître l'autorité spirituelle des papes de Rome.

Comme il devait arriver dans un milieu et dans un temps où la pénétration réciproque de l'Eglise et de l'Etat faisait de l'hérésie une rébellion, les deux pouvoirs civil et religieux veillaient

[1] Les détails de ce pèlerinage sont empruntés à un livre très curieux, plein de faits et de documents, de feu M. de Maulde La Clavière, les *Origines de la Révolution française au commencement du seizième siècle*, p. 49-51. (Leroux, 1889.)

ensemble sur la foi. Mais pendant la seconde partie du quinzième siècle, — on l'a bien des fois constaté, — il n'y eut pas d'hérésie dans le royaume. Si, par hasard, un clerc de la Faculté de théologie émettait quelque proposition insolite, sa voix n'était point écoutée, et ses maîtres eux-mêmes, tant la sécurité semblait grande, souriaient plus qu'ils ne s'indignaient de propos où ils ne voyaient que des paradoxes de jeunesse. M. Imbart de la Tour remarque très justement que les pouvoirs publics s'inquiètent alors beaucoup moins de défendre l'orthodoxie contre les erreurs de doctrine que contre des pratiques condamnées : sorcellerie, sacrilèges, blasphèmes. L'excellent historien rappelle les lois promulguées : l'ordonnance du 3 décembre 1487 qui punissait de tels crimes par l'amende, le pilori, le fouet ; les ordonnances du 20 juillet 1493 et du 9 mars 1494, qui aggravèrent et précisèrent les châtiments. Quant à ceux qui passaient pour entretenir un commerce avec Satan, — « charmeurs, devineurs, invocateurs de mauvais et damnés esprits, négromanciens et toutes gens usans de mauvais arts, sciences et sectes prohibées », — ils avaient leurs biens confisqués et subissaient la prison au pain et à l'eau, le bannissement, même, dans certains cas, la mort. Les pénalités, d'ailleurs, variaient suivant les régions. A Orléans, dont je me suis spécialement occupé, et qui sera un des premiers foyers de la Réforme, les « mal sentans de la sainte foi catholique » ne subissaient, en général, que des peines légères, toutes morales, comme d'entendre la messe « à genoux et nu tête, tenant en main un cierge ardent », soit dans une église de la ville, soit dans le sanctuaire de Cléry. Quelquefois aussi les peines étaient corporelles : un blasphémateur fut « battu et fustigé de verges, nu ayant la corde au col, par les carrefours ».

Loin de rencontrer une résistance, lorsqu'ils avaient à exercer en pareille matière leur juridiction, les magistrats étaient poussés par l'opinion publique. Malheur au sacrilège que la foule prenait sur le fait! Le chroniqueur, Jean d'Auton, raconte qu'en 1503, dans une église de Paris, un homme arracha l'hostie des mains du prêtre et déclara qu'il n'y avait pas d'autre dieu que Jupiter et Hercule, pas d'autre paradis que les Champs-Elysées : indignés et furieux, les assistants se ruèrent sur lui, le saisirent à la gorge, l'étranglèrent à demi, et la force armée eut grand mal à le conduire jusqu'à la prison. En présence de certaines explosions populaires, provoquées par une atteinte à l'intégrité de la foi, il fallut à plusieurs reprises que la royauté et le Saint-Siège intervinssent comme modérateurs. M. Imbart de la Tour cite, à cet égard, un curieux exemple : en 1501, une persécution était sur le

point d'éclater en Dauphiné contre les Vaudois suspects. « Après un accord entre Louis XII et Alexandre VI, une mission, composée du confesseur du roi, de l'official d'Orléans et d'un chevaucheur royal, parcourut le pays, enleva au parlement de Grenoble les procès commencés, évangélisa les vallées de la Vallouise, de Pragela et de l'Argentière », et, les Vaudois ayant témoigné de leur foi, le chancelier rendit un « arrest contre ceulx qui devant les accusoient et occupoient leurs biens ». Vers le même temps, les Juifs de Provence, que menaçait la population du pays, cherchèrent un abri à Avignon, en territoire pontifical.

Comment alors, dans une société où l'Eglise était la directrice incontestée des consciences, où le gouvernement et l'opinion publique tenaient également à l'orthodoxie, comment le protestantisme put-il faire irruption?

III

« Il y avoit plusieurs siècles qu'on désiroit la réformation de la discipline ecclésiastique. » C'est par ces paroles que Bossuet ouvre son *Histoire des Variations*. Lorsque l'évêque de Meaux tenait ce langage, il ne faisait que répéter ce que, avant comme après le déchirement de la chrétienté, avaient dit le cardinal Pierre d'Ailly, le pieux et suave Gerson, saint Charles Borromée, saint François de Sales, les apôtres et les docteurs les plus vénérés, et ce que l'Eglise romaine, assemblée à Trente, avait attesté mieux encore par la sagesse et la force de ses décisions.

Tout ce qui était grand et pur dans l'Eglise avait, dans tous les temps, dénoncé les abus dont elle souffrait. Le pape Grégoire VII y avait porté la hache pour le plus grand bien de la civilisation; saint Bernard, plus tard saint Dominique et saint François d'Assise, avaient poursuivi la même œuvre salutaire. Les avertissements les plus sévères étaient descendus sans cesse du haut de la chaire pontificale; ce que les historiens d'aujourd'hui sont tentés de reprocher aux papes du moyen âge, c'est bien moins leur puissance que leurs atermoiements, au sein de cette puissance, pour extirper les maux qu'ils signalaient avec une véhémence apostolique. Même le pape Innocent III, de si imposante mémoire, retint presque toujours ses foudres, censura bien plus qu'il ne frappa, et ménagea même en frappant.

Non réprimés, les abus s'étaient invétérés et développés sous l'action de la féodalité, des schismes, des guerres civiles et étrangères, des transformations sociales. Malgré les papes, malgré les conciles du quinzième siècle qui avaient voulu « réformer

l'Eglise dans son chef et dans ses membres », malgré les réclamations presque universelles, malgré les efforts de quelques hommes de bonne volonté, comme notre cardinal d'Amboise, la réformation n'avait pas eu lieu. Au commencement du seizième siècle, le malaise était à son comble ; le désordre avait envahi la société religieuse, il l'avait atteinte dans ses mœurs et, par contre-coup, dans ses idées. Rome même, avec Alexandre VI, Jules II, Léon X, semblait s'absorber dans des préoccupations politiques et artistiques et perdre de vue les nécessités urgentes de l'Eglise.

La réforme que réclamait l'opinion ne touchait pas au dogme. Tout au plus, dans quelques rares cercles d'humanistes, la revendication allait-elle jusqu'à entamer superficiellement la doctrine. Une réaction, souvent aveugle, avait commencé à se produire contre les formes de la scolastique ; on méconnaissait ce que ces cadres, donnés à la pensée, avaient pu, en la réglant, lui communiquer de précision, de netteté et de force. On reprochait à l'enseignement de moins puiser aux sources que de recourir au commentaires dans lesquels leur pureté avait pu s'altérer. On était injuste pour saint Thomas d'Aquin, dont le génie universel avait conçu une encyclopédie plus vaste même que celle d'Aristote. Comme l'habitude avait été prise de répéter pour saint Thomas d'Aquin ce qui avait été si souvent exprimé pour Aristote : « La question est entendue : le maître l'a dit ! » Il s'en suivait que des opinions douteuses, qui n'étaient pas dans la *Somme*, avaient voulu se couvrir de cette magistrale autorité. De là, une rébellion sourde, une critique qui s'adressait aux inévitables superfétations écloses de la routine, un besoin de se replonger à la fois dans les deux forces que l'humanisme prétendait avoir découvertes : l'antiquité et la nature.

Les esprits, travaillés par ce que Bossuet appellera un jour la démangeaison d'innover, se jetaient amèrement sur les légendes, qu'avait enfantées sans calcul l'imagination populaire. De même que la mousse qui s'attache aux vieux chênes, une végétation parasite était peu à peu sortie de l'excès même des dévotions mal réglées. Cette disposition à trop oublier souvent le fond pour la forme, l'idée pour la manifestation, avait abouti encore à une sorte d'exagération dans les vœux et dans les pèlerinages. Erasme qui, deux siècles et demi avant Voltaire, avait déjà l'esprit voltairien, a fait, dans ses *Colloques*, une peinture des propos qui s'échangeaient, à ce sujet, entre beaucoup de mécontents de son espèce. Il les a rapportés, en mêlant à son grain de sel des traits trop acerbes, mais sous lesquels peut bien être une part de vérité. « Je ne me moque pas, dit-il, des indul-

gences, mais de l'homme qui, une bulle dans sa poche, se croit tout permis et sûr d'aller au paradis. On prétend que je me moque des vœux : non, mais seulement de cette foule de gens qui, laissant femme et enfants pour un vœu téméraire qu'ils ont fait à table, partent avec leurs commensaux pour Jérusalem ou Saint-Jacques de Compostelle. Je trouve plus chrétien de les en détourner que de les y pousser. » — Tout cela rentrait dans ces abus qu'une main ferme aurait fait disparaître, sans toucher aux racines de l'arbre, mais en lui donnant même, par ce sacrifice de branches mortes, une sève rajeunie et plus féconde.

On conçoit que les humanistes, en général gens délicats, les uns émus dans leur conscience, les autres heurtés dans leur goût, aient senti avec âpreté ce qu'au sortir de leurs belles lectures d'Homère et de Virgile, de Cicéron et de Platon, ils regardaient comme des intrusions de barbarie. Toutefois, l'idée de renverser les barrières sacrées n'était venue, sinon à personne, du moins qu'à un bien petit nombre; la plupart, à cette première date, rêvaient, non de détruire, mais de réparer, en l'ornant davantage, la maison du Seigneur. Un historien contemporain, dans l'œuvre duquel nous aurions bien des réserves à faire, nous paraît être l'interprète de la vérité, lorsqu'il présente ainsi l'état d'âme des grands lettrés de la Renaissance : « Profondément religieux, avec une recrudescence de foi et d'amour divin, ils voulaient concilier le respect des grandes vérités du dogme avec les lumières de la Renaissance. Élargir le christianisme, moraliser l'humanisme, les fondre en une grande religion, qui satisfît aux besoins des intelligences et des âmes, tel fut l'idéal de ces hommes, qui reprenaient les conceptions des grands chrétiens du quinzième siècle, de Gerson, des Frères de la Vie commune, de Nicolas de Cues [1]. »

IV

Dans la foule, les mêmes instincts confus fermentaient, mais avec des applications différentes : c'était le scandale des mœurs qui frappait, et c'était leur réformation qu'on réclamait. Ainsi que le rappelle un éminent historien, le vicomte de Meaux, depuis longtemps, « les mauvais propos sur les clercs et les moines circulaient à travers les poésies populaires, et la vieille et licencieuse gaieté gauloise se vengeait, en les raillant, de leur puissance

[1] Henry Lemonnier, *la France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier*, dans l'*Histoire de France*, publiée sous les auspices de M. Ernest Lavisse, t. V, p. 339-340. (Hachette, 1904.)

et de leur richesse[1] ». Au début du seizième siècle, la plainte devint plus pressante, la raillerie plus amère. Tandis que la Renaissance, se jouant en quelque sorte sur les sommets de la société, y apportait, avec une culture raffinée, des habitudes de vie relâchée et comme un souffle de paganisme, les multitudes à l'esprit simple, qui ne connaissaient pas les auteurs antiques et qui en étaient restées à leur foi ancienne, ne retrouvaient pas autour d'elles ces vertus de la primitive Eglise, qui étaient à leurs yeux ce qu'aux yeux des lettrés pouvaient être les exploits de l'*Iliade* ou les Dialogues de Sunium et de Tusculum. Où sont nos saints d'autrefois? Tel était le cri qui s'échappait de bien des cœurs honnêtes et loyaux, lorsque les fidèles sortaient des cathédrales, où ils avaient vénéré, sous le porche, les statues des martyrs et des vieux évêques des Gaules. C'est une des sublimités de la religion chrétienne que, même pour ceux qui l'attaquent, à plus forte raison pour ceux qui la pratiquent, la disproportion entre les vérités qu'on enseigne et la conduite qu'on tient, touche facilement au scandale.

Or, on doit l'avouer, pour des causes diverses, la moralité s'était étrangement affaiblie dans une portion du clergé. Qu'il y eût encore des saints, beaucoup de saints, c'est un fait historique; mais la sainteté se cache, se dérobe au regard, pendant que tout concourt à faire éclater les irrégularités qui sont des affronts à l'Evangile. Les témoins contemporains les moins suspects, les plus indomptables défenseurs de l'unité catholique, des prélats intéressés à nier les abus comme le cardinal de Lorraine, des prédicateurs populaires comme les Frères Prêcheurs, de simples curés de campagne comme Claude Haton, dévoués avec passion à l'orthodoxie, sont unanimes à constater cette déchéance d'un nombre trop considérable de membres de la société religieuse. Le mal sévissait en haut non moins qu'en bas.

Même avant le concordat de François Ier, la liberté des élections ecclésiastiques, en dépit de la pragmatique sanction, n'était guère respectée. Dans sa peinture si vivante et si fouillée de cette époque, M. Imbart de la Tour montre l'autorité royale pesant lourdement sur les choix. Des intrigues, des pressions de toutes sortes s'y mêlaient, et souvent les viciaient. On voyait des prélats moins attachés aux soins de leurs diocèses que livrés aux préoccupations mondaines, adonnés aux fêtes, même aux représentations théâtrales, ou bien absorbés par leurs charges politi-

[1] Vicomte de Meaux, *les Luttes religieuses en France au seizième siècle*, p. 2. (Plon, 1879.)

ques. Un des exemples les plus significatifs de ce désarroi moral, c'est l'histoire de ce cardinal Charles de Bourbon, à dix ans primat des Gaules, joignant à son archevêché de Lyon l'évêché de Clermont, gouverneur de Paris sous Louis XI, membre du Conseil sous Charles VIII, et qui, en mourant, laissa non seulement — ce qui était inévitable — ses diocèses négligés et bouleversés, mais une fille somptueusement dotée et mariée au sire de La Chèse. Faut-il citer un type d'un autre genre, plus fréquent au début du seizième siècle : le prélat, non féodal, mais moderne? Il est incarné par Octavien de Saint-Gelais, le « gentil évesque » d'Angoulême, qui célébra tour à tour dans ses vers Vénus et la sainte Vierge, et qui eut un fils, héritier de sa muse, le célèbre Mellin de Saint-Gelais. — Le concordat de François Ier, qui n'avait été fait en grande partie que pour remédier à la situation du clergé, tombé plus bas après la pragmatique de Charles VII, ne guérit pas ces abus, et même les développa.

Le clergé des villes, plus appliqué aux œuvres précises de la paroisse, avait mieux résisté à la contagion. Il exprimait parfois, avec une âpreté méprisante, des jugements sévères sur les prélats de cour, qui ne justifiaient point, par l'élévation de leur vie, celle de leur fortune. Ce qui a pu faire médire, très souvent injustement, de ce clergé lui-même, c'est la multitude de prêtres, sans fonctions, — *sacerdotes vagi*, comme les appelait un concile, — ou de simples clercs indépendants qui, n'étant tenus par aucun ministère, échappant à toute surveillance par la mobilité même de leurs résidences, promenaient à travers les villes de France leur liberté de langage et d'allure.

Quant au clergé des campagnes, son recrutement, sans garanties suffisantes et sans éducation préalable, l'avait jeté dans une espèce de discrédit. Lorsque Claude Haton, — curé d'un village de la Brie champenoise qui se signala par sa résistance intraitable au protestantisme, — parle de ses confrères, il ne tait pas ses gémissements ; il en représente un grand nombre qui, « l'espée au poing..., estoient les premiers aux danses, jeux de quilles, d'escrime, et ès tavernes où ils ribloient et par les rues toute nuit autant que les plus méchants du pays ». Ce que Haton et d'autres de ses contemporains ne dissimulent pas est officiellement confirmé par les actes publics du temps : enquêtes des parlements ou des officialités diocésaines. On trouve même, dans les registres de la chancellerie royale sous Louis XII et surtout sous François Ier, beaucoup de légitimations d'enfants de prêtres.

Ce désordre moral, dont souffrait une large portion du clergé,

et que nous ne cherchons ni à cacher ni à excuser, allait servir le protestantisme à un double point de vue. D'une part, il n'y eut pas, pour les ennemis de l'Eglise romaine, d'argument plus puissant sur l'esprit des foules : de ce que le clergé tardait à s'amender, on avait tôt fait de conclure qu'il en était incapable. Et, d'autre part, beaucoup parmi les prêtres qui donnaient le scandale, mal à l'aise au sein de cette Eglise dont ils violaient la loi, furent des recrues pour les novateurs; ils allèrent à ceux qui abolissaient le célibat des clercs. Pour ne citer qu'un exemple, au moment même où les réformés vont dénoncer avec le plus de violence l'inconduite du haut clergé, trois des membres de ce haut clergé qui avaient la vie la plus coupable, le cardinal Odet de Chatillon; l'évêque de Nevers, Spifame; l'évêque de Valence, Monluc, passeront au protestantisme. — Cest ainsi que, dans cette Réforme qui ravagera la France comme un torrent, deux courants contraires se mêleront; ils pousseront au même écueil les esprits les plus divers : les austères et les dissolus, ceux qui se plaignent du relâchement et ceux qui veulent s'affranchir de tous les liens; ceux qui vont outrer tous les dogmes et ceux qui vont rompre toute discipline; ceux qui, dans un accès de ferveur farouche, briseront les statues comme des monuments d'idolâtrie, et ceux qui, saisis d'une ivresse d'humanisme, prendront les maximes et même les mœurs des païens.

Le clergé régulier n'offrait pas moins de prises à la critique que le clergé séculier. Les abbés commendataires, qui sont trop souvent des laïques, ne résident pas dans leurs monastères. La règle n'a même plus un chef pour veiller à son exécution. Ces abbés, vivant au loin, à la cour, à l'armée, au parlement, sont représentés par des délégués revêtus de titres canoniques, des prévôts, qui changent en pur métier l'observation des choses saintes. Brantôme, qui fut assurément un abbé commendataire peu édifiant, a son prévôt pour diriger les moines de Brantôme; le peintre Primatice l'aura aussi pour gérer l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aire que lui auront procurée des titres artistiques, mais nullement ecclésiastiques. Peut-on s'étonner, après cela, qu'il y ait eu, dans de nombreux couvents, un relâchement, même une cessation de toute discipline?

M. Imbart de la Tour, dans un des chapitre les plus neufs de son bel ouvrage, nous fait saisir comment le mal avait pu prendre, à la fin du quinzième siècle, de si graves proportions. La guerre de Cent ans, jointe aux guerres féodales, avait semé de ruines le royaume. Elle avait tout spécialement atteint l'Eglise : grande propriétaire, ses biens étaient souvent usurpés, ses

revenus avaient diminué, ses tenanciers étaient en retard pour acquitter le cens ou la rente, ses champs étaient incultes, ses bâtiments tombaient faute d'entretien. Il était urgent de reconquérir, de défricher, de reconstruire, de remettre toutes choses en valeur. Evêques et abbés s'y employèrent et y réussirent. Aidés par la justice royale qui fit rendre gorge aux seigneurs pillards, par les donations répétées des fidèles, plus encore par l'essor prodigieux qui transforma l'agriculture, l'industrie et le commerce dans la seconde moitié du quinzième siècle, — une des époques les plus prospères qu'ait connues la France, — ils restaurèrent la fortune de l'Eglise. En 1502, le procureur général au Parlement de Paris déclarait que « de présent, l'Eglise a les trois quarts du temporel ». L'assertion, dit M. Imbart de la Tour, était excessive, mais il constate que le revenu ecclésiastique égalait le revenu de l'Etat. Comme le demandait mélancoliquement l'évêque de Marseille, Claude de Seyssel, l'heure avait sonné où il était plus utile de « réparer les âmes que les bâtiments ».

En même temps que le clergé devient, en France, la grande puissance économique, il reste de plus en plus la grande puissance politique. Suivant une remarque de M. Imbart de la Tour, « tandis que l'aristocratie laïque n'a plus pour elle que les honneurs, il continue à détenir les fonctions qui donnent le pouvoir et assurent un rôle dans la conduite de l'Etat ». Partout, dans la justice et dans l'administration, dans les finances et dans la diplomatie, on trouve des hommes d'Eglise. Ils remplissent les postes les plus élevés et les plus lucratifs. Ils peuplent les parlements, les chambres des comptes et des requêtes; ils sont membres du Conseil, commissaires du roi près des Etats et des cours souveraines, lieutenants généraux dans les provinces, ambassadeurs; ils sont même, avec Georges d'Amboise, à la tête du gouvernement.

Il est aisé de comprendre qu'au milieu de ces préoccupations temporelles, qui absorbaient l'élite des clercs, les préoccupations spirituelles aient passé au second plan; que la réformation morale n'ait pas aussi bien réussi que la restauration matérielle. L'autorité ecclésiastique essaya cependant, à plusieurs reprises, de refréner les abus. En 1485, le concile de Sens tonne énergiquement contre le scandale; il invite les prélats à remplir leurs devoirs, à ne plus tolérer l'indiscipline dans leurs diocèses, à suspendre ou à destituer les ecclésiastiques de mauvaises mœurs. D'autres conciles, des assemblées synodales, quelques chapitres, protestèrent contre la pluralité des bénéfices et leur collation à des personnes indignes; ils prescrivirent aux curés la résidence,

les rappelèrent à la bonne tenue, leur interdirent les cabarets et les lieux mal famés; ils recommandèrent la décence dans les églises, défendirent d'y rendre la justice et, à plus forte raison, d'y donner des représentations théâtrales. Les officialités prêtèrent quelquefois leur appui aux décisions des conciles. Lorsqu'on parcourt certains de leurs registres, ceux de l'officialité de Paris notamment, on constate un effort vigilant et tenace pour réprimer chez les prêtres les écarts de conduite et obtenir plus de régularité dans l'exercice du culte.

D'un autre côté, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, cardinal et légat du Pape, entreprit par la force la réforme des couvents. Il obtint quelques résultats. Des évêques, sur lesquels il avait de l'influence, visitèrent les monastères de leurs diocèses, rappelèrent les religieux à la règle, modifièrent au besoin des usages surannés, châtièrent les abbés et les abbesses coupables, déplacèrent des moines turbulents, vendirent même certains biens superflus pour en appliquer le produit à des œuvres. Grâce à Georges d'Amboise et à ceux des prélats qui s'inspirèrent de son esprit, les Jacobins de Paris, les Jacobins et les Cordeliers de Rouen, les Frères mineurs de Toulouse, les abbayes de Jouarre, de Fontevrault, de Saint-Sauveur à Orléans, d'autres encore furent réformées.

Ces tentatives, toutes heureuses qu'elles fussent, restèrent isolées; elles ne furent pas suivies du mouvement d'ensemble, vaste et vigoureux, qu'exigeait l'opinion. Saint Bernard aimait à répéter que la paix était, pour l'Eglise, le plus redoutable des périls. L'Eglise de France, à la fin du quinzième siècle, jouissait de la paix, — de cette grande paix inquiétante qui précède les orages. Visant le clergé allemand, le cardinal Julien, — « le plus grand homme de son temps » au témoignage de Bossuet, — avait écrit quelques années plus tôt au pape Eugène IV : « On se jettera sur nous, quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction. Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera, et ils semblent devoir bientôt enfanter quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare : bientôt ils croiront faire à Dieu un sacrifice agréable en maltraitant ou en dépouillant les ecclésiastiques, comme des gens odieux à Dieu et aux hommes, et plongés dans la dernière extrémité du mal. Le peu qui reste de dévotion envers l'ordre sacré achèvera de se perdre. On rejettera la faute de tous ces désordres sur la cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous les maux. » Il ajoutait : « Les corps périront avec les âmes. Dieu nous ôte la vue de nos périls, comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir : le feu est allumé

devant nous, et nous y courons[1]. » Ces accents prophétiques auraient pu s'appliquer aussi bien à la France qu'à l'Allemagne; l'une allait avoir Luther et l'autre Calvin. Mais qui donc alors, sauf quelques voyants de l'avenir dont la voix n'était point écoutée, qui donc remarquait les gros nuages noirs s'accumulant là-bas, à l'horizon, et entendait les sourds grondements qui faisaient déjà craquer le vieil édifice religieux?

V

Lorsque, dans les galeries du Louvre, de Versailles ou de Chantilly, on s'arrête devant les portraits des hommes de la Renaissance, ce qui frappe en eux, par dessus tout, c'est l'énergie volontaire du regard. Sur les faces pâles, amincies par la barbe en pointe, les yeux se détachent avec un éclair d'acier. On sent que ces corps souvent frêles abritaient des âmes fières, audacieuses et dures. Ils pouvaient croire, en effet, les hommes de la Renaissance, que tout devait se plier à leur désir impérieux. Ne venaient-ils pas, avec leurs marins de Dieppe et de Saint-Malo, de La Rochelle et de Bayonne, de suivre, peut-être même de devancer l'Espagne, au nouveau monde? Et, en même temps, sur les feuillets des livres sortant en foule des presses d'imprimerie à peine écloses, voilà qu'ils retrouvaient le monde antique! Lancés dans ces grands horizons où ils voyaient les barrières matérielles tomber à leurs pieds, il était à craindre que, l'ambition et l'orgueil leur montant à la tête, ils ne fussent pas arrêtés par les barrières morales que dressait autour d'eux l'autorité religieuse.

Le péril était d'autant plus menaçant qu'ils étaient avides de nouveauté. Ils tendaient fiévreusement l'oreille à tous les échos du dehors. Non seulement ils étaient prêts à subir les influences étrangères, mais ils les recherchaient d'eux-mêmes avec une curiosité passionnée. L'Italie leur envoya ses artistes et ses marchands, ses financiers et ses condottieri; l'Allemagne, ses artisans et ses reîtres, ses imprimeurs et ses libraires, ses étudiants et ses professeurs. Tous étaient accueillis à bras ouverts. M. Imbart de la Tour décrit minutieusement, avec force pièces à l'appui, cet envahissement pacifique des étrangers, surtout des Allemands, dans le corps français : « Commerce, corporations, banques, universités, l'invasion étrangère pénètre partout. Elle s'infiltre dans les fonctions publiques, dans l'Eglise même où,

[1] Cité par Bossuet, *Histoire des Variations*, livre Ier, § 1.

malgré les efforts des parlements, elle place les siens dans quelques-uns des plus beaux bénéfices du royaume. A ces faits, nous pouvons mesurer maintenant son importance. Un élément nouveau est entré dans notre vie nationale. Il ne s'y infuse pas impunément comme une liqueur légère qui s'assimile et disparaît, mais bien comme une substance indélébile, qui circule, se répand, s'insinue en restant elle-même. Elle opère sans se détruire; elle se mêle sans s'épuiser. Elle rajeunit et renouvelle, mais elle transforme et altère, bienfaisante et nocive, féconde et délétère à la fois. La révolution artistique comme la révolution intellectuelle allaient naître de ces contacts, — et aussi la révolution religieuse. » — En dépit d'une certaine école, dont M. Ferdinand Buisson a exprimé les idées[1], il est indéniable aujourd'hui que la Réforme allemande agit, dès la première heure, sur la Réforme française. Lorsque le moine Martin Luther rompra bruyamment avec Rome, ses doctrines et ses écrits, apportés par les imprimeurs et les écoliers d'outre-Rhin, exciteront tout de suite l'intérêt, même la sympathie, d'une foule de Français.

Ce fut surtout dans les groupements intellectuels que l'influence étrangère fut profondément ressentie. Une des grandes universités du royaume était, à ce moment, l'université d'Orléans. Célèbre dès le moyen âge, elle s'était fait, de l'enseignement du droit, la spécialité et la notoriété que Montpellier s'était faites avec celui de la médecine; et, comme le droit canon était alors inséparable du droit civil, elle avait pris peu à peu, pour champ habituel d'études et même de controverses, les matières religieuses qui confinent de si près à la théologie. Toutes les questions qui agitaient l'Europe tombaient dans son sein comme dans un brasier où, bientôt, elles achèveront de s'enflammer. Ses étudiants, venus de tous les points de l'Europe, étaient organisés en dix nations, formant autant de petites républiques : la principale était la nation germanique. Les jeunes gens qui la composaient n'avaient pas eu à trouver, dans la vieille cité de saint Aignan, le germe des idées nouvelles; ils l'avaient pris dans leur pays, et ils mettaient une sorte de point d'honneur à le répandre. Logés chez l'habitant, ils exerçaient à domicile une propagande de tous les jours, la plus insinuante et la plus efficace de toutes. Pour montrer par un trait cette action du protestantisme d'outre-Rhin à l'université d'Orléans, il nous suffira de dire que l'Allemand Melchior Wolmar, hautement luthérien, y aura pour élèves Calvin et Théodore de Bèze.

[1] F. Buisson, *la Réforme en France*, dans l'*Histoire générale du quatrième siècle à nos jours*, t. IV, ch. XII.

Le cas d'Orléans ne fut point isolé. A Bourges, à Toulouse et dans cette université fameuse de Montpellier, que nous citions tout à l'heure, les mêmes faits se reproduiront.

La contagion de l'Allemagne ne s'arrêta pas aux centres universitaires; elle sévit également dans les milieux féodaux. Nul doute que les grands seigneurs français qui, se sentant de plus en plus amoindris par l'omnipotence royale, rêveront dans le protestantisme une espèce de république aristocratique, n'aient été fortement encouragés dans leur entreprise par le spectacle des princes allemands. Ceux-ci, pour faire pièce à l'empereur, n'avaient-ils pas réussi à s'ériger, sinon en souverains indépendants, du moins en vassaux émancipés et d'autant plus puissants qu'ils s'étaient enrichis des biens d'Eglise? Ajoutons qu'à peine les guerres de religion déchaînées, les troupes huguenotes se recruteront en grande partie avec les reîtres et les lansquenets allemands.

La France était donc, à cette heure fatale de l'évolution européenne, cemme une terre d'attente toute préparée pour le démembrement moral qui allait s'accomplir dans la chrétienté. Pourquoi ce démembrement, dont les cœurs ni les esprits ne voulaient encore, et qui, divisant l'Eglise, allait, par une blessure non moins profonde, diviser la patrie, ne put-il être conjuré? Les volumes ultérieurs du monumental ouvrage de M. Imbart de la Tour nous feront entrer plus avant dans l'étude de la catastrophe. Une fois qu'elle eut été consommée par les passions ou les faiblesses des hommes, il y a peu de sages, même dans les rangs prstestants, — comme le Hollandais Grotius ou l'Allemand Leibniz, — qui ne la regretteront. Les gens de bien, qui avaient demandé une réformation dans l'Eglise, virent leurs vœux plus qu'exaucés lorsque, après le concile de Trente, apparurent sur tous les points de l'Europe des évêques, des prêtres, des moines selon le cœur de Dieu, et que la vertu, avec la vérité, brilla sans interruption sur la chaire de Pierre. La conclusion de ce drame de l'histoire européenne se trouve dans un mot profond de Massillon : « Là où il n'y avait que des abus, on mit des erreurs. »

Bernard de Lacombe.

AMOUR OBLIGE[1]

XVII

La grève et toutes ses suites s'étaient rapidement développées en l'absence de Robert. Le conseil avait accordé de généreuses concessions. Mais Griffard avait été renvoyé. Et dès lors, tout avait tourné autour de ce renvoi.

Après des démarches et des pourparlers inutiles, les premières voies de fait commencèrent. Quelques ouvriers, contents des conditions nouvelles, avaient voulu se remettre au travail. Leurs compagnons crièrent à la trahison et le premier sang coula. Mais ce succès leur fut de peu de profit. La grève du Grand-Clos, qui devait coïncider avec celle de Millery, n'éclatait pas. Là, il n'y avait pas de Griffard, et l'entente entre ouvriers et patrons s'était faite tout de suite. Ceux de Millery s'y portèrent en masse, et les mêmes batailles s'engagèrent. Mais un escadron de chasseurs arriva, dont la seule vue repoussa les mutins. Ceux-ci revinrent, la rage au cœur, décidés à venger leur défaite.

Et c'était Strener, son grand marteau de forgeron sur l'épaule, qui marchait à leur tête. De ces mécomptes qu'il avait prévus, sa fureur même s'augmentait, le jetait hors de lui. Fébrile et se démenant, excitant les tièdes, poussant aux résolutions extrêmes, il donnait tête baissée dans cet abîme en y entraînant les autres.

Dans la mêlée qui s'écrasait maintenant au plus près du perron de l'habitation de M. Mangeon, il se faisait remarquer par ses cris et son exaltation. Il profita d'un recul de la foule pour dégager son grand matreau et, le balançant au-dessus de sa tête, le laissa retomber sur la porte. A ce bruit, à ce premier coup, un enthousiasme souleva la foule. On fit place à Strener, on l'encouragea. D'autres l'aidèrent à coups de hache. Des débris de panneaux sautèrent, salués par l'allégresse, l'ardeur impatiente des assistants. Et les coups redoublaient, les grands montants de chêne tremblaient sur leurs gonds, des jours commençaient à s'ouvrir dans le cadre. Un vent de folie, un vertige de meurtre emportait cette masse humaine.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 octobre et 10 novembre 1904.

Hors d'haleine, Basset et Robert arrivaient à cet instant.

— Par ici! dit l'ouvrier. Là-bas, nous ne passerions pas. Ils sont tous fous, vous les entendez.

Ils avaient rapidement franchi le jardin. A mesure qu'ils avançaient, le tumulte grandissait dans la cour de l'usine où la vague furieuse battait toujours l'entrée principale. Au même instant, la porte céda et la foule se rua. Elle entraîna à sa suite quelques-uns de ceux qui, massés devant le pavillon de Renée, semblaient y monter la garde. Robert, fendant la cohue, atteignit les degrés. Quelqu'un, du dedans, devait surveiller les approches. Dès qu'il fut là, un battant s'entr'ouvrit. Il se glissa et la porte se referma.

Dans le désordre et la demi-obscurité, il eut peine à reconnaître les figures. Refoulés des autres pièces, valets et servantes, tout le personnel de Millery, s'étaient réfugiés dans celle-ci. Ces têtes pâles et effarées se pressaient confusément. D'un siège où elle était échouée, une femme vint à lui.

— Sauvez-nous! Monsieur Robert, sauvez ma fille!

Il reconnut Mme Mangeon. Il s'écria :

— J'y réussirai ou j'y laisserai ma vie! Mais le château est envahi... De ce côté, la foule est plus clairsemée, elle paraît moins hostile. Voulez-vous prendre mon bras?

— Nous vous suivons, dit Renée.

Elle était debout près de lui. Il avait passé près d'elle sans la voir, au moment où elle lui ouvrait. Et, depuis qu'il était là, envahie d'une joie immense, elle en oubliait tout danger. Il vit, il constata sur ses traits le reflet de cette sérénité qu'il lui apportait. Ses yeux, au fond des yeux de la jeune fille, allèrent chercher comme un gage de leurs promesses récentes. Il sourit et lui tendit la main, qu'elle pressa d'une ardeur passionnée.

— Ne tardons pas! dit-il, tout à l'heure il serait trop tard.

— Oui, fuyez! s'écria M. Xavier, survenant, le visage bouleversé.

Et il les poussait vers la porte.

Renée fit de nouveau jouer l'espagnolette, elle ouvrit toute grande la porte du pavillon. Il y eut dans la foule comme un mouvement de retraite, quand Robert, Mme Mangeon à son bras, apparut sur le perron. Un silence se fit. Puis, d'un groupe, la voix goguenarde de Basset cria :

— Laissez passer « Monsieur le marquis »... et sa suite.

Des rires s'élevèrent. Robert en saisit l'occasion et fit un pas. Les rangs s'entr'ouvraient devant lui. Il passa avec Mme Mangeon et Renée. Mais tout de suite, un remous de la foule ferma l'étroite issue. La cohue se précipita à l'intérieur.

Robert, à pas rapides, entraînait Mme Mangeon. Arrivée à la

petite porte du parc, la pauvre femme, dans un réveil de sa raison, se retourna et fut terrifiée en n'apercevant que Renée derrière elle.

— Mais mon mari..., mon mari ne nous suit pas?

Robert murmura sans s'arrêter :

— Laissez-moi vous conduire en lieu sûr, je veillerai après sur M. Mangeon. Nous ne pourrions retourner sans danger... Voici, d'ailleurs, ajouta-t-il, en regardant au loin sur la route, qui le protégera mieux que nous.

Là-bas, dans un nuage flottant, avec un sourd roulement de sabots qui ébranlait le sol, un peloton de cavaliers accourait au galop. En quelques secondes il fut près d'eux, et les dépassa. Dans le voile de poussière soulevé par les chevaux et qui s'en allait derrière eux en écharpe, l'ombre d'un bicycliste glissait. Il cria, du sein de ce nuage, à Mme Mangeon et à sa fille :

— Ne craignez rien, je suis là! Grâce à moi, voilà du renfort. Nous sommes tous sauvés!

C'était Carrier. Et il disparut, pédalant courageusement à la suite des chasseurs. Il venait, en effet, par l'influence de son père, d'obtenir qu'une partie de la force armée cantonnée au Grand-Clos fût détachée à la protection de Millery.

Robert se hâtait vers sa maisonnette avec les deux femmes rassurées par la vue des cavaliers. D'étranges et tumultueux sentiments s'agitaient en Renée. Elle avait, le lendemain de sa rencontre nocturne avec le jeune homme, été déçue en ne le voyant pas. Au déjeuner, ayant entendu son père parler d'un congé, elle avait interrogé M. Xavier, qui, gêné et ne sachant s'il devait dès ce moment révéler la véritable situation de son protégé, n'avait eu que des réponses vagues : un deuil de famille..., il fallait qu'il fût là...; ses devoirs remplis, il reviendrait.

— Il a donc une famille? Il ne nous en avait rien dit.

M. Xavier se tut, la regardant d'un air de tristesse, dans l'appréhension que ce deuil même ne rompît le frêle lien qui attachait le jeune homme et la jeune fille. Elle n'avait pas insisté. Elle avait supposé qu'il y avait peut-être chez celui qu'elle aimait quelque mystère douloureux, qu'on hésitait à dévoiler. Eh bien! tant mieux! plus sa condition serait infime, plus elle serait heureuse de l'élever jusqu'à elle. Cependant, à mesure que les jours s'écoulaient, elle commençait d'être un peu troublée.

Et voilà que tout à coup, au moment de la crise suprême, il apparaissait comme un sauveur! Elle le voyait là, devant elle, jeune et beau, élégant en ses vêtements de deuil, le visage un peu pâli, les yeux brûlés de larmes récentes, et marchant de sa

fière allure, à croire que la destinée s'était trompée en ne lui assignant pas le premier rang.

En franchissant le seuil, quand le mystérieux sanctuaire s'ouvrit, un flot de joie l'emplit. Robert les introduisit, au rez-de-chaussée, dans son cabinet de travail, et tout de suite Mme Mangeon lui dit :

— Laissez-nous, retournez là-bas, je suis inquiète.

— Et revenez vite, dit Renée.

Elle courut à la fenêtre. Penchée sur l'appui, elle adressa un sourire à Robert qui s'éloignait. Il y avait, dans ce regard, dans le geste de ses deux mains serrées à la barre, la prise de possession délicieuse du domicile de l'aimé. En vain, la haine, toutes les fureurs se déchaînaient depuis quelques jours autour d'elle : tout cela avait glissé sans la distraire de son souvenir. Son amour était comme une ceinture de flammes, un voile translucide et éclatant qui l'isolait du monde extérieur, comme une armure invulnérable où tout venait se briser! A cette heure même, oubliant sa mère, prostrée derrière elle dans sa douleur, oubliant les périls où son père était exposé, les deux mains toujours à l'appui, et s'y balançant, la pensée enivrée, au rythme du bonheur qui chantait en elle, elle s'attardait à contempler de loin, le banc où ils s'étaient assis, l'enclos où tenaient toute sa vie et sa félicité.

Et vive, elle se retourna, considérant dans la même extase le cabinet de Robert. Sous le flot de lumière tombant de la baie, tout s'éclairait à souhait, les dorures de la bibliothèque et des sièges, les incrustations, les cuivres du bureau. Elle vit, posée à l'angle, la lampe qui s'allumait le soir, autour de laquelle, comme des papillons de nuit, ses tristes pensées venaient voleter. Pourquoi avait-elle désespéré?

Depuis un moment, elle regardait d'une attention distraite la couverture d'un livre sur le plat duquel se creusait un blason. Elle regardait sans voir, l'œil tiré par le scintillement de l'or, sans avoir conscience de ce qui l'absorbait. Une petite secousse la réveilla. Dans ce sursaut, la notion des choses lui revint. Ses paupières battirent, s'agrandirent, pendant que la pâleur montait à ses joues. Vivement, elle alla au volume. Elle en vit un autre, un autre encore, frappés des mêmes armoiries. Elle regarda autour d'elle. Tout trembla. Rêvait-elle?

D'une allure frémissante, elle courut à la bibliothèque, en tira quelques livres. Et, sur tous, les mêmes empreintes héraldiques se détachaient, flamboyantes. En même temps, en essaims bourdonnants, tous les renseignements que lui avait jadis fournis M. Xavier l'assaillaient. Robert, le Robert qu'elle avait connu, fuyait, lui échappait. A sa place, on ne sait quelle figure impo-

sante, rayonnante, perdue à des cimes inaccessibles, grandissait... Elle sentit un écroulement, l'effondrement de toute sa vie. Dans une vision rapide, elle comprit ce qui lui restait jusque-là énigmatique, ce qui l'avait tant intriguée dans la conduite, dans l'attitude du jeune homme. Elle revint à la table où des lettres, des dépêches étaient égarées, jetées là dans la précipitation de l'arrivée. Elle les prit une à une, en lut les suscriptions...

Alors, chancelante, cramponnée d'une main au bureau, son cœur se brisa, des sanglots la secouaient. Mme Mangeon accourait, la recevait dans ses bras. Mais, avant que Renée eût pu proférer une parole, toutes deux restèrent paralysées dans un saisissement. Au loin, dans la direction de l'usine, de sourdes détonations, le bruit de la fusillade éclatait. La jeune fille se redressa.

— Partons! ne restons pas ici. Cette maison m'est horrible, vous ne savez pas où nous sommes... Ah! fuyons!

Et, affolée, elle se précipita vers le perron. Mme Mangeon la suivit. Quand elles arrivèrent sur le chemin, un épouvantable spectacle s'offrait. Là-bas, en noirs tourbillons, des colonnes de fumée s'envolaient du château, des jets de flamme léchaient la toiture, des étincelles pleuvaient jusqu'à elles. Et, mêlés à de lugubres plaintes, à des cris de colère et d'effroi, des coups de feu crépitaient. Des ouvriers fuyaient, des femmes échevelées, hagardes, leurs enfants au bras. Tous abandonnaient la cour de l'usine où les blessés s'amoncelaient, où Strener tombait, expiant sur l'heure le meurtre de M. Mangeon...

Maintenant, tout s'en allait en déroute; le sauve-qui-peut emplissait le chemin de visages terrifiés, glissant comme des fantômes. Et elles virent tout près, débouchant du parc, le bonhomme Xavier, blême et les cheveux au vent, agitant de grands bras! Il se précipitait au-devant d'elles pour leur barrer la route, leur dérober le spectacle d'horreur où elles couraient.

XVIII

C'est dans l'ancien appartement du quartier des Gobelins que Mme Mangeon et sa fille vinrent s'installer. Il se trouvait libre. Ce logis, à part quelques épaves sauvées du naufrage, ne différa guère de ce qu'il était autrefois. Et, comme si tout l'intervalle entre leur départ et leur retour n'avait été qu'un beau rêve coupé d'un affreux réveil, leur vie de misère recommença.

M. Xavier, resté à Millery pour y liquider les affaires de l'usine, leur faisait tenir quelques ressources. Mme Mangeon, avec sa nature modeste, retombait, sans trop de surprise et de peine,

dans sa condition première. Quant à Renée qui, dès l'âge de jeune fille, n'avait vécu que par le cœur, ce n'est pas de ces infortunes, toutes matérielles, que lui pouvaient venir ses plus grands chagrins. La mort de M. Mangeon était un malheur trop écrasant pour que le souvenir de leur situation changée ne s'y perdît pas, en quelque sorte. Et leur vie plus occupée, aidait à l'effacement et à l'oubli.

Dans leur zèle à se soulager l'une l'autre, l'activité de M[me] Mangeon l'emportait néanmoins. Elle n'avait pas, comme Renée, des heures où le découragement l'affaissait sur elle-même. Dans ces moments, la pauvre mère devinait bien où s'en allaient les rêveries de sa fille. Elle n'ignorait plus que Robert, par une de ces métamorphoses qui ne se voient que dans les contes de fées, s'était tout à coup transformé en comte de Puyménée. Elle savait aussi, — par ce que lui en avait dit M. Xavier, qui tenait ces confidences de Robert, — qu'au moment même où le coup de baguette de la fortune opérait ce merveilleux changement, le jeune homme était sur le point de demander la main de Renée, et que, de ces bonnes dispositions, Renée était instruite. Elle supposait donc que la pauvre enfant redoutait les modifications que les événements avaient dû produire dans les sentiments de Robert. Elle ne savait pas, elle ne soupçonnait pas que la douleur de sa fille avait des causes bien plus profondes, que c'étaient les propres dispositions elles-mêmes de Renée qui étaient changées, que de son bonheur, de ses anciens rêves, elle avait fait le sacrifice dans son cœur, et que le renoncement était complet.

Dans ses vêtements de deuil qui faisaient ressortir sa pâleur, assise près de la fenêtre, dans la triste petite salle qui succédait au palier, elle restait les mains oisives. Elle regardait, au bout de l'allée, — bordée de jardinets tels qu'il en existe dans ces maisons de faubourg, — l'entrée lointaine de l'habitation qui, par une longue et haute voûte, bâillait sur la rue. Elle était là dans une attente toujours déçue.

Depuis sa découverte dans le cabinet de Millery, elle s'était expliqué l'hésitation du jeune comte à céder à une tendresse qui le sollicitait en quelque sorte. Elle avait pensé aussi que, durant l'absence où son deuil seul l'occupait, il avait regretté de s'être engagé imprudemment. Que le comte de Puyménée ne pût tenir la promesse où il s'était laissé aller, sa certitude sur ce point était absolue. Elle était de nature assez fine pour saisir et comprendre les nuances invisibles, mais trop réelles, qui tranchent et séparent les mondes, pour savoir qu'il est des barrières infranchissables.

Mais elle le reverrait. Il reviendrait, elle en était sûre! Il viendrait, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de se délier de sa

parole et d'expliquer l'inopinée circonstance qui le forçait d'y manquer. C'est cette visite qu'elle craignait et désirait tout ensemble. Et il vint, en effet, un jour que Mme Mangeon était absente par suite de ces sorties fréquentes, où mille soins nouveaux l'obligeaient.

Renée, assise à sa place habituelle, l'avait aperçu par l'étroite allée, et son cœur s'était mis à battre follement. Elle embrassa d'un coup d'œil la petite pièce transformée en salon, où le soleil d'automne glissait un rayon. Au coup de sonnette, elle alla ouvrir.

Elle ne l'avait pas revu depuis qu'il l'avait laissée à Millery, dans son cabinet. Il entra et lui tendit la main. Puis, à deux pas l'un de l'autre, ils se tinrent un moment debout, Renée le front un peu penché, lui l'examinant avec attention. Par quelques mots dont l'accent tendre écarta toute banalité, il toucha aux tragiques événements qui étaient survenus.

— Moi-même, acheva-t-il, j'ai eu un deuil. Cela va retarder nos projets de quelque temps..., oh! de quelques semaines seulement!

— Quels projets, Monsieur de Puyménée? demanda-t-elle en relevant le front.

Il la regarda, étonné, puis, d'un ton de reproche :

— Oh! Renée... Avez-vous pu douter de moi une seule minute?

Et tout l'élan passionné de son cœur passa dans ces mots.

— Asseyez-vous, Monsieur de Puyménée, dit-elle.

Il murmura en s'asseyant :

— De grâce, Mademoiselle, ne m'appelez pas M. de Puyménée. Il me semble que cela détruit tout ce que j'ai gagné jusqu'ici dans votre intimité.

Elle avait pris place sur une chaise basse et, qu'elle l'eût voulu ou non, ils se trouvaient ainsi, vis-à-vis l'un de l'autre, dans la situation même où une destinée imprévue venait de les mettre. Elle était toute petite et humble, et il la dominait de haut. Mais, de cette attitude, la seule qui lui convînt désormais, elle semblait se fortifier et y prendre de l'assurance. Le buste droit, appuyé au dossier, les mains jointes sur les genoux, elle dit d'un ton posé :

— Monsieur... Monsieur Robert, qui ne voulez pas qu'on vous appelle le comte de Puyménée-Coucy, il est bien vrai pourtant que ce titre et ce nom vous appartiennent? Et il est bien vrai aussi qu'à partir de ce jour vous dépouillez le faux personnage sous lequel vous trompiez tout le monde et moi-même? Il est vrai encore que, de ce fait, vous voilà très riche, héritier presque exclusif du marquis et de la marquise, vos frères y consentant comme vous y aviez consenti vous-même en faveur du comte Albert de Puyménée, et que, prenant la place de ce dernier,

devant, d'après le vœu de vos parents, perpétuer l'honneur et la gloire de la famille, vous n'hériterez d'eux qu'à ce prix, en ne trompant pas leurs espérances?

Il se pencha, les coudes aux genoux, les doigts glissés les uns dans les autres, et dit en regardant Renée :

— Puisque vous me mettez sur ce sujet, Mademoiselle, voici la vérité. Je suis, de ce jour, l'héritier de mon frère Albert, dont la fortune est beaucoup plus importante que celle qui me peut venir du marquis et de la marquise. Ce sont des legs de parents et d'alliés qui lui étaient nominalement attribués, une sorte de majorat déguisé, un fonds de réserve familiale intangible en quelque sorte et inaliénable. Il n'en bénéficiait du reste qu'à la condition de les transmettre en cas d'accident au plus proche héritier de son titre, c'est-à-dire à moi. Ses dispositions étaient prises..., comme je viens de les prendre moi-même en faveur de mon jeune frère Humbert. Tout ceci, vous le comprenez, pour empêcher que l'héritage ne se morcelle et ne disparaisse. Mais, à part cette charge dont il est grevé, cet héritage me laisse toute mon indépendance morale, je puis disposer de moi à mon gré. J'ajoute que les revenus en sont considérables. Ce n'est pas ce qui vous préoccupe, je suppose. Au temps où je passais pour pauvre et où je l'étais en réalité, vous n'aviez pas de tels soucis.

Elle réfléchissait. Cette situation de Robert, qu'elle ne connaissait pas, déroutait un peu ses idées. L'intérêt de celui-ci n'était pas aussi lié qu'elle le supposait aux préjugés habituels.

— Vous êtes, si je comprends bien, dit-elle troublée, libre d'agir comme il vous convient, dans toutes les choses qui regardent vos goûts, le choix de vos occupations, qui regardent aussi...

Elle hésitait, il l'aida :

— L'inclination de mon cœur? Oui, sans doute, cette liberté, je l'ai toujours gardée, je n'y renoncerai pas.

— Irait-elle jusqu'à imposer aux vôtres une alliance qu'ils repousseraient?

Il se redressa soudain.

— Oh! Renée, pouvez-vous me demander cela? N'avez-vous pas ma parole? Ne vous l'ai-je pas donnée à une heure..., à une heure où vous étiez vous-même heureuse de l'accepter?

— Les conditions sont changées, répliqua-t-elle. Je me croyais riche alors et je ne vous connaissais pas; je vous connais aujourd'hui et je suis pauvre.

— Que fait cela? dit-il. Si votre père avait gagné les millions qu'il rêvait, — et la chose a tenu à bien peu, — n'auriez-vous pas été une des plus riches héritières de France? Qui donc se serait

étonné alors de me voir vous épouser? Vous-même, sans le plus petit scrupule, vous auriez admis la confusion de votre fortune et de mes titres. Parce que cette fortune s'est déplacée, qu'elle est chez l'un et non plus chez l'autre, peut-elle avoir modifié quelque chose en nous, dans nos sentiments?

— Il y a autre chose, dit-elle en secouant la tête. Il y a quelque chose de plus grave que vous oubliez, que vous ne dites pas. Je ne suis pas de votre monde, Monsieur de Puyménée, je n'en puis être. Sans doute, la fortune, la grande fortune, eût peut-être été une excuse, une compensation, je n'en suis pas sûre. Mais telle que me voilà, revenue à la condition d'où je suis partie... Ah! s'écria-t-elle dans une explosion, savez-vous qu'après cette épouvantable grève, l'honneur de mon père est compromis? Et vous voudriez?... Non, non, Monsieur de Puyménée, je vous rends votre parole! Reprenez-la!

Elle parlait dans un frémissement d'orgueil, comme si la déchéance dont elle réveillait le souvenir, exaspérait cet orgueil.

— Je ne la reprends pas, dit-il. Mes sentiments n'ont rien à voir à cela. Le désastre de votre père est facilement réparable, on y pourvoira. Je me suis donné à vous, cela seul pèse pour moi.

— Le marquis et la marquise savent-ils vos intentions?

— Nous sommes, eux et moi, dans une phase d'affliction où de telles ouvertures ne sont pas possibles. Le moment venu, je parlerai. Je venais précisément m'entendre avec vous, savoir, pour les exigences de votre deuil et du nôtre, quel temps il est convenable de laisser courir et quand vous pensez que je puisse les entretenir de notre union.

Sur un geste de protestation, il poursuivit :

— Je le ferai, soyez-en sûre, avec tout le respect que je leur dois, mais avec la fermeté que je puiserai dans mon amour même. Vous ne me connaissez pas, Renée! nul ne me connaît. Le jour où M. Xavier me proposa d'entrer chez votre père, de donner un but à ma vie désœuvrée, c'était, certes, un parti qui, dans l'existence que je menais jusque-là, exigeait un effort, quelque énergie de caractère. Je n'ai pris conseil que de moi-même. Quand il s'agit de mon mariage, d'une décision autrement importante, pouvez-vous douter que je n'agisse de même? Trois années passées là-bas à réfléchir, à étudier, à me gouverner, m'ont mis en possession de moi-même. Je me suis créé une volonté qui ne se laisse pas aisément rebuter. Croyez-moi, Renée, ce que je veux, je le veux bien. Et je veux que vous soyez ma femme. Ne le voulez-vous plus vous-même?

Elle l'écoutait, son cœur se gonflait. Ses idées s'éparpillaient,

et elle ne savait comment se ressaisir. C'était si inattendu, si loin de ce qu'elle avait cru! Les regards fuyants, la tête de côté, comme dans la crainte de laisser lire en elle, tout son être frémissait, toutes ses forces se tendaient à repousser la tentation.

— Non, non, s'écria-t-elle brusquement, c'est chimérique, c'est fou! Je ne puis être votre femme. Moi, la fille de M. Mangeon, vous m'épouseriez?... Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas vous-même y songer. Cela ne se peut pas. Ce serait une félonie, une trahison de votre part! Vous trahiriez les vôtres, l'esprit de famille, leurs traditions séculaires. Ce serait une tache, une injure à la mémoire de tous ceux qui vous ont précédé, qui vous ont fait ce que vous êtes. Noblesse oblige, Monsieur de Puyménée! Faut-il que ce soit moi qui vous en fasse souvenir?

Il fit attendre sa réponse. Puis il dit doucement :

— Noblesse oblige... Amour oblige aussi! L'amour est plus fort que tout et ne s'embarrasse pas des entraves où vous me croyez lié. L'amour me trace mon devoir, et mon devoir m'est doux à suivre. Comment les miens me pourraient-ils imputer à démérite, me pourraient-ils faire un reproche de rechercher la plus pure, la plus belle des jeunes filles, et que je sais digne de moi, et que j'aime? Vous vous faites des idées fausses, des idées bien exagérées. Vous verrez quand j'aurai parlé! Et je suis décidé à parler... Je vous aime, Renée, vous ne m'aimez donc plus, vous?

Elle cacha la tête dans ses mains et un sanglot monta de sa poitrine.

— Vous le voyez, vous luttez contre vous-même. Je le savais bien que vous m'aimiez.

Alors, pendant qu'elle l'écoutait sans rien dire, le visage toujours voilé de ses mains, il en vint à ce qu'il appelait les arrangements à prendre jusqu'à ce que leur union fût possible. Elles ne pouvaient, elle et Mme Mangeon, dans la prévision des changements qui se préparaient, demeurer dans ce modeste logis. Elle permettrait donc qu'il leur trouvât une installation plus convenable. De même qu'elle n'hésitait pas, naguère, quand elle ignorait qui il était, à lui offrir les millions de sa dot, elle voudrait bien consentir, à présent qu'il le pouvait, à ce qu'il pourvût aux nécessités urgentes. Le changement s'imposait pour sa dignité, à lui, pour la dignité de la future comtesse de Puyménée...

Elle eut un sursaut, un mouvement de révolte, qui la mit debout.

— Je vous en supplie..., assez, Monsieur de Puyménée!

Il s'était levé aussi. Il la regarda d'un air de réflexion souriante.

— J'aime cette fierté, Renée! Elle me prouve ce que je savais bien, la noblesse, la délicatesse de votre âme. Ce nom de Puy-

menée, que vous ne cessez de me jeter, vous le croyez au-dessus de vous? Je n'en sache pas de plus digne que vous de le porter. Si mes propositions vous blessent, je n'en dois regretter que la forme. Je me croyais avec vous dans un tel accord de pensées et de sentiments, qu'elles me semblaient toutes naturelles. Je suis moins avancé que je ne croyais, les événements m'ont repoussé de la place que j'occupais dans votre cœur. Je ne désespère pas de la regagner.

Il dit, au moment de saluer :

— Vous réfléchirez, Renée, vos idées changeront. Et je reviendrai, je reviendrai bientôt.

Il marchait vers la sortie. Sur le seuil, en se retournant, il la vit près de lui, qui l'avait suivi par une sorte de magnétisme et qui, triste et pâle, semblait le voir partir à regret. Il lui prit vivement la main.

— Renée! de grâce...

Il l'attirait à lui. Mais, rejetée en arrière, la tête détournée, elle se roidissait pour ne pas tomber dans ses bras.

Il répéta :

— Adieu! à bientôt!

Elle le vit disparaître, elle entendit le bruit de la voiture qui s'éloignait. Alors, elle pleura sans contrainte. Son orgueil était écrasé par le magnanime amour de Robert, et son propre amour se ranimait plus vivace depuis qu'elle entrevoyait un résultat possible... Que fallait-il craindre? Que fallait-il espérer?

Robert, au lieu de rentrer chez lui, se fit conduire à la gare. Il était impatient de s'entretenir de ses projets avec M. Xavier, qui occupait à Millery la maisonnette de l'ancien comptable. Le château n'était plus qu'un monceau de décombres dont on était en train de nettoyer le sol. Mais les ateliers s'étaient rouverts, et une nouvelle activité y régnait. A des conditions ni meilleures ni pires, si l'on tient compte du long chômage et de ses gaspillages, tous les ouvriers, comme dans la hâte de regagner le temps perdu, étaient rentrés. Seuls manquaient ceux que la fusillade avait fauchés. Les autres, pauvres gens, avec cette docilité à subir la fatalité, qui est peut-être la plus haute philosophie, avaient ressaisi le marteau et la lime.

M. Xavier était pour beaucoup dans cette sage reprise des travaux; il avait été désigné par les autres commanditaires pour sauver du désastre ce qui s'en pouvait sauver, et ce choix avait satisfait tous les employés de Millery. Un grand respect l'entourait. Il avait donc fait transporter dans l'ancien logis de Robert la comptabilité de l'usine, qui avait remplacé dans le cabinet du rez-de-chaussée la bibliothèque et le mobilier personnel de M. de

Puyménée. C'est là que le bonhomme se tenait à demeure, enchaîné à sa tâche, une de ces mille tâches qui ne manquaient pas de lui échoir depuis qu'il s'était mis en tête de se mêler des affaires d'autrui.

A la vue de Robert, il se leva du bureau où il était assis et vint à lui les mains ouvertes.

— Quel plaisir de vous voir! Cela va me changer de ces terribles discussions d'affaires. Je viens de discuter pendant une heure avec M. Carrier. Voilà un garçon pratique et sérieux comme nous devrions l'être, mon ami, comme nous ne le serons malheureusement jamais. Il est extraordinaire! La façon dont son intérêt fonce droit devant lui, la souplesse avec laquelle il se retourne, tirant du malheur d'autrui le meilleur parti possible, et combien cette conduite lui semble naturelle, cela est curieux à observer. Je viens de m'en offrir le spectacle. Il est en train de négocier la cession de Millery à ces messieurs du Grand-Clos... Mais parlez-moi de vous, mon cher enfant.

— Je viens vous prier d'un service.

— Je ne suis guère en état... et j'aurais cru plutôt que c'était vous... Enfin, asseyez-vous. De quoi s'agit-il?

— De Mlle Mangeon.

— Vous voulez que je la prépare?... Mon Dieu, après ce qui s'est passé, je comprends que tout soit changé, elle-même doit s'en rendre compte. La mission n'en est pas moins délicate... C'est bien ce que vous désirez?

— Je désire tout le contraire. Je désire que vous lui fassiez entendre raison, que vous lui persuadiez que tout ce que j'ai promis tient toujours. Je viens de la voir, elle doute de moi.

Le bonhomme le regarda dans la surprise de ce qu'il entendait.

— C'est que je suis incrédule moi-même, dit-il. Voyons! le comte de Puyménée...

Robert, impatient, se leva.

— Voilà ce qu'elle n'a cessé de me répéter! Personne n'aura donc foi en moi?

Et, marchant à grands pas, il raconta son entrevue avec Renée. Il ne doutait pas qu'il ne fût aimé, mais une fausse délicatesse forçait la jeune fille à le repousser. Il fallait vaincre cette obstination, et c'est pour cela qu'il avait compté sur M. Xavier.

— De tout ceci, dit le bonhomme, je conclus que ni le marquis ni la marquise ne savent encore vos projets.

— Vous supposez que l'obstacle viendra de là?

— Je ne suppose pas. Vos parents ont leurs idées, que je crois, que je prévois inflexibles. Sans les partager, j'ai pour elles un

infini respect. Il est d'honorables préjugés, et ceux qui regardent l'honneur, la grandeur du nom et de la famille me paraissent sacrés. Supposons, lorsque vous leur parlerez de Mlle Mangeon, qu'ils refusent, aurez-vous recours à la contrainte que la loi met à votre disposition?

— Jamais! s'écria Robert.

— Sur quoi comptez-vous alors?

Le jeune homme fit quelques pas en silence. Il eut un geste évasif, comme s'il en venait à douter lui-même de l'efficacité du moyen qu'il se proposait d'employer. Sans autre explication, il répéta :

— Je vous en prie, mon cher Monsieur Xavier, voyez Mlle Mangeon, convainquez-la. Je ne laisserai pas moi-même d'agir le plus tôt possible.

Le bonhomme finit par se laisser arracher une promesse. Et quand ils se séparèrent :

— Je ferai, dit-il, puisque vous m'en priez, cette démarche. De votre côté, mon cher enfant, réussissez, je le souhaite de tout mon cœur. Il serait beau que, sans conflits, sans déchirements, votre amour pût produire ce miracle de donner à cette jeune fille le rang dont vous la jugez et dont elle est véritablement digne

XIX

Le vieux marquis, sans avoir beaucoup étudié, connaissait pourtant assez ses semblables pour savoir que tous sont menés par quelque vanité suréminente. Et il avait mis la sienne dans l'orgueil de son nom, le nom le plus vieux et le plus glorieux de France. Tout en lui, et à chaque instant, s'attachait à le rappeler : ses gestes, son attitude, son silence même. Il savait qu'on le raillait, qu'il avait une réputation de maniaque attardé. Il souriait. Il lui était trop facile de relever chez les moqueurs mille puérilités moins respectables et moins inoffensives.

Quand Robert s'ouvrit à lui de ses projets, les idées qu'il avait mûries dans la longue solitude de Millery, il l'écouta froidement. Il l'avait fait asseoir, et, pendant que celui-ci parlait, un peu de pâleur envahissait ses traits.

— Vous avez deviné, mon cher enfant, déclara-t-il, que nous ne donnerons jamais notre consentement à ce mariage.

— Je savais, répondit Robert avec respect et avec une douleur sincère, je savais que j'allais vous faire beaucoup de peine. Dans cette prévision, j'ai voulu amortir le coup autant qu'il était en moi. Je me suis donc résolu à résilier la fortune personnelle que je

tiens d'Albert, en ne m'en réservant qu'une petite part qui me permettra de vivre : quinze, vingt mille livres de rente, ce que vous jugerez convenable. Cela nous suffira, à Mlle Mangeon et à moi. Le reste passera à celui de mes frères qui va me remplacer dans vos desseins, à qui je cède mon droit de priorité, à Humbert.

Le marquis le regarda, étonné. Puis, avec humeur :

— Humbert n'acceptera pas, dit-il. C'est un autre fou ! L'inactivité le tue, la vie de garnison lui pèse, sans compter les ennuis que vous savez, les tracasseries qu'on lui suscite, à lui et à tant d'autres, par ces temps abominables où nous vivons. Il s'est mis en tête de faire partie de je ne sais quelle mission qui va explorer le centre africain, et où il laissera probablement les os. A peine s'il nous a demandé notre avis. La chose est faite ou comme faite. Quant à Patrice, il n'est plus à nous, il est à Dieu. Robert, mon cher enfant, il ne nous reste que vous.

Ils se regardèrent, silencieux. Le jeune homme avait eu un geste de désolation, par lequel il voulait compatir à la douleur paternelle en même temps que témoigner d'une résolution inébranlable. Le vieillard reprit, non sans quelque intention de moquerie :

— Mais quelles singulières idées avez-vous donc prises en compagnie de ce M. Xaxier et dans cette retraite de Millery où vous viviez un peu en anachorète ? Si je ne voyais avec quel désintéressement vous vous dépouillez, je croirais que la soif des richesses vous est venue, que vous rêvez de quelque colossale entreprise où votre fortune serait centuplée ? Sans y avoir aucun goût, je comprends cette ambition. Mais peut-être ne voulez-vous devoir qu'à vous-même votre fortune ?

Robert secoua la tête.

— Non ? poursuivit le marquis. J'aime mieux cela. Alors auriez-vous quelque autre but ? Par ce mariage qui, vous le savez comme moi, sera une déchéance pour vous, comptez-vous vous rapprocher de cette classe de qui dépendent aujourd'hui toutes les faveurs ? Est-ce par ambition politique ? Allez-vous quêter des suffrages ?... Vraiment, pour un Puyménée-Coucy, ce serait peu de fierté.

Robert fit encore un signe de dénégation.

— Quoi donc ! vous êtes sans ambition, sans passion d'aucune gloriole ? Que voulez-vous alors ? Expliquez vos idées.

— Il me serait difficile d'expliquer mes idées, car elles ne sont pas bien précises. Elles se rapprochent de celles de M. Xavier, qui est un homme extrêmement bon, charitable, pitoyable à toutes les misères. Nous cherchons, mon père, nous essayons. Tout ce que

nous savons pour le moment (il baissa la voix comme pour faire entendre une parole grave), c'est qu'il y a de par le monde, et vous ne l'ignorez pas vous-même, beaucoup d'êtres qui souffrent, qui se désespèrent et qu'il faut trouver à ces souffrances un remède, une consolation.

Le vieux marquis ne montra aucune surprise. Assez vite, depuis le retour de son fils, il avait deviné que les préoccupations de ce dernier tournaient vers ces problèmes dont la solution lui paraissait aussi chimérique que la pierre philosophale. Il réfléchit un moment.

— Le remède, dit-il, ainsi que la consolation, se trouvent dans un petit livre qu'on nous faisait lire dans notre enfance. Il s'appelle le Catéchisme.

— On ne le lit plus guère.

— On a tort. Trouvez mieux!

Au geste d'acquiescement de Robert, il ajouta :

— Alors, c'est à une sorte d'apostolat laïque que vous allez vous vouer?

— Apostolat est peut-être ambitieux. De fait, il y a de cela.

— C'est absurde! Mais est-il nécessaire que vous épousiez Mlle Mangeon?

— Elle a ma promesse. En vous avouant que je l'aime, je ne vous dirai pas que vous l'aimerez vous-même, quand vous la connaîtrez. Je sais que vous ne pourriez la voir avec les mêmes yeux que les miens. Ce que je puis vous dire, c'est que, pour l'honorabilité, la droiture, la hauteur d'âme, vous ne trouverez rien à lui reprocher.

Le marquis, en considérant son fils, le prit sans doute en pitié. Il crut comprendre qu'une jeunesse un peu trop austère l'avait livré sans défense à cette passion pour laquelle il n'hésitait pas à sacrifier son rang, sa fortune. Contre un semblable amour, il sentait l'inutilité des raisonnements. Ce n'est pas Albert, le brave garçon, ayant pratiqué le monde et la vie, qui se fût laissé prendre à cette petite intrigue bourgeoise.

— Je parlerai à votre mère, dit-il pour terminer, et je ne doute pas que ses sentiments ne soient les miens. Encore une fois, nous ne donnerons jamais notre consentement à ce mariage.

Et ce fut tout. Robert salua.

Quelques instants après, le marquis de Puyménée abordait la marquise.

— Ma chère amie, nous n'avons plus d'enfant!

Elle se tenait dans un petit salon, habillée, prête à partir, attendant que la voiture fût avancée pour aller faire le tour du

Bois. Il commença à lui raconter son entretien avec Robert. Mais presque aussitôt le coupé stoppa au ras du perron.

— Ce que vous me dites n'a pas le sens commun!... Venez! s'écria-t-elle, vous finirez en route.

Ce n'était pas l'habitude du marquis d'accompagner sa femme au Bois. Leur vie à tous deux, très unie de sentiments et de goûts, se divisait et divergeait chacune en des manifestations particulières. Celle du marquis se dépensait à son cercle, et il y avait quelque chose d'un peu bourgeois à se montrer côte à côte en des parages mondains. Mais eux qui jadis avaient fait la mode, créé les élégances, n'étaient pas pour s'embarrasser d'une petite dérogation à leurs habitudes. Il suivit sa femme, ils partirent.

Quand il eut achevé, elle conclut :

— Mais qu'est-ce bien que ces gens-là? La mère et la fille s'entendent sans doute; la petite rêve d'être comtesse. Elles ont tendu leurs filets.. Mon pauvre Robert y est bonnement tombé.

— C'est probable.

Ils restèrent longtemps silencieux, chacun livré à ses réflexions, pendant que la voiture roulait, accomplissant avec ponctualité son trajet quotidien, dans le cliquetis des chaînettes, au trot cadencé des chevaux. Après les avenues, les allées se déroulaient, dans leur parure estivale, sans qu'ils y prêtassent attention. A un moment, la marquise demanda :

— Savez-vous leur adresse? Il serait intéressant d'avoir des renseignements.

— Elles habitent aux Gobelins, au bout du monde, un quartier pauvre, dans une petite maison où il va les voir de temps à autre... J'ai l'adresse.

— Bien, dit-elle.

Elle ajouta un moment après :

— Décidément, Robert est fou. Une fiancée aux Gobelins! et qui s'appelle Mlle Mangeon! On n'a jamais vu rien de pareil.

Et elle retomba dans ses méditations. Puis, comme ils rentraient par les Champs-Elysées, elle dit tout à coup :

— Mais, j'y songe, si vous alliez vous-même aux informations? si vous les voyiez? Nous saurions ce qu'est cette mère, ce qu'est cette jeune fille?

— Sous quel prétexte?

— Il y en a mille! Robert n'a-t-il pas été chez elles, logé, rétribué, que sais-je? Tout cela me semble un songe... C'est bien le moins que vous vous intéressiez à elles lorsqu'elles sont dans la misère. Cette visite, d'ailleurs, ne vous engage pas à grand chose. Mais nous saurions au moins... Il est bien impossible, en causant,

que leur convoitise, leurs secrets desseins ne se trahissent pas.

— Sans doute, dit le marquis.

Vivement, elle appuya sur le bouton à portée de sa main et, au valet de pied qui, la seconde d'après, montrait sa face impassible dans le cadre de la portière, elle donna l'ordre de se diriger vers les Gobelins.

Elle resta dans le coupé, au ras du trottoir, pendant que le marquis s'engageait sous la voûte de la maison. Son absence se prolongea. Elle retournait dans sa tête toutes sortes d'hypothèses, quand elle le vit reparaître.

— Je commençais à craindre qu'on ne vous retînt en otage.

— Ma chère amie, ce n'est pas cela, commença-t-il d'un ton sérieux en reprenant place, ce n'est pas du tout ce que nous pensions. Et d'abord j'ai vu la mère, c'est une femme très respectable; fille de militaire, noblesse de l'Empire, qui a un peu déchu en épousant M. Mangeon. Mais le sang s'est relevé dans la fille. Celle-ci est survenue pendant qu'avec beaucoup de simplicité et de modestie l'on me racontait tout cela. Représentez-vous une jeune fille douce, fière et pure; un seul regard suffit à s'en assurer. Elle aussi a parlé et elle est fine. Elle a deviné les préoccupations qui m'amenaient. Elle m'a dit : « J'ai eu l'honneur, Monsieur le marquis, de recevoir des propositions de M. votre fils; je vous prie de lui dire que j'ai réfléchi, que de plus en plus je refuse. » Et d'un sourire triste, la mère approuvait. Ma chère amie, je crois que ce sont de très braves gens. De tout ce qu'elles ont dit, de l'attitude, de l'atmosphère qu'on respire là, la plus parfaite honnêteté se dégage.

— Mais si elle refuse, tout est dit, s'écria la marquise dans un éclair de joie.

— Robert s'obstinera. Et comme, après tout, elle l'aime, qu'elle ne peut moins faire que de l'aimer, puisque c'est un garçon aimable, elle finira par consentir.

— Mais nous?

— Nous..., dit le vieillard pensif, nous lutterons tant que nous pourrons, nous nous opposerons de toutes nos forces jusqu'à ce que l'entêtement de Robert, sa menace de restituer la fortune de son frère et de ne garder que juste de quoi vivre, les critiques, l'ingérence du monde, la crainte du scandale et des méchants propos, de tout ce qu'il y a d'affligeant dans les discordes de famille, nous forcent un jour, malgré nous, à donner les mains à ce mariage ridicule.

— Vous vous découragez bien vite, mon ami. Il faudra conter tout cela à Raymonde.

XX

M. Xavier s'arrachait parfois à son labeur de Millery pour venir passer une journée auprès des dames Mangeon. C'était une occasion de leur remettre les petites rentes qui les aidaient à vivre et qu'il était censé distraire des revenus de l'usine. Il trouva, lui aussi, Renée seule. A l'air de tristesse et de souffrance qu'il vit sur ses traits, il fut inquiet. La belle santé de la jeune fille qui avait si vite repris le dessus, semblait sombrer de nouveau. Mais il chassa cette impression pénible, il prit un ton joyeux :

— Renée, vos affaires s'arrangent, le savez-vous? Je parle de vos affaires avec le comte de Puyménée, car pour les autres... (Il eut un geste qui signifiait que tout périclitait à Millery). Je l'ai vu plusieurs fois. Le marquis et la marquise se lassent. Rien n'est plus fort, Renée, dans la vie, qu'une volonté ferme et droite. Notre ami la possède et ainsi il gagne sans cesse sur eux. Au premier jour ils lui diront : « Puisque tu le *veux*, qu'il soit fait comme tu le désires. »

Elle rougit. Au choc du bonheur elle vibrait tout entière. Mais elle se raidit pour repousser l'espoir trompeur, elle murmura :

— Nous avons vu nous-mêmes le marquis, il est venu. Et je lui ai dit ce que je devais dire : ce mariage ne se peut pas.

Il la regarda, attendri de cette douleur où elle prenait à tâche de s'enfermer et qui se trahissait dans son accent.

— L'obstacle ne viendra donc que de vous, Renée. Et pourquoi vous infliger ce martyre, je vous prie? Laissez-moi être franc avec vous, ma chère enfant. Je vous le dis aussi doucement que possible, mais je vous le déclare cependant : ce qui vous conseille, — oui, apprenez-le, — c'est un petit et fort méchant orgueil. Ce sentiment pourrait être louable, mais j'y démêle une rancune persévérante contre le sort qui vous a, ces temps-ci, si cruellement frappée et qui, en détruisant votre fortune, vous ravit l'occasion d'être généreuse. Mlle Renée Mangeon est humiliée et irritée de n'avoir plus à combler le petit employé de son père. Elle voulait bien élever Robert jusqu'à elle, mais que Robert la hausse jusqu'à lui, voilà qui est intolérable! Ce don magnifique qu'il vous fait, vous écrase. Il vous oblige à torturer celui qui vous aime et que vous aimez et à vous torturer vous-même. Encore une fois, mon enfant, c'est un faux point d'honneur, un mauvais sentiment.

Il lisait en elle. Et, de cette confession qu'on lui arrachait, Renée, tout émue, sentait une détente se produire, sa raideur s'amollir et se fondre. Il lui prit la main.

— C'est un peu ma faute, Renée. Oui, j'ai quelques reproches à me faire. Du jour où j'ai vu naître cette affection, j'aurais dû peut-être vous avertir, j'aurais dû demander à mon ami de m'autoriser à vous dire son secret. Pourquoi ne l'ai-je pas fait? Il me semblait peu délicat, presque indiscret, de m'immiscer en ces choses de sentiment. J'ai eu tort, sans doute. J'aurais évité ce malentendu. Me pardonnez-vous? Et maintenant, comme je l'ai été avec vous, soyez sincère avec moi, Renée. Soyez-le avec vous-même! Avouez, — avouez-le enfin, — que votre plus grand désir est de répondre à l'amour de Robert, de l'épouser.

Elle avait détourné les yeux. Elle les tenait fixés au loin, au-dessus des jardins, dans le grand espace de ciel bleu qui se découpait au-dessus des toitures, où elle semblait suivre ce rêve fantastique, ce rêve grandiose et insaisissable. Elle soupira :

— Comtesse de Puyménée...

— Oui, cela même, dit-il. Vous verrez comme vous vous familiariserez vite avec cette idée. Le tout est d'y mettre de la complaisance, de la douceur, de la simplicité. Qu'avez-vous résolu, mon enfant?

Elle avait abdiqué toute résistance. Elle eut néanmoins un grand effort à faire.

— J'ai tort, dit-elle, avec un sourire angélique, oui, j'ai tort peut-être, j'ai tort de vous céder. Mais vous êtes un grand magicien, vous savez retourner les cœurs. Puisque vous l'exigez, je ferai suivant votre volonté. Et pourtant..., pourtant il me semble que moi seule vois juste, que je me repentirai.

Il frappa à petits coups sur la main de Renée.

— Non, non, dit-il, non! Et, puisque vous me donnez la libre disposition de votre volonté, tout de suite j'en abuse. Je veux..., oui, je veux qu'à sa prochaine visite vous accueilliez Robert comme votre fiancé, que vous laissiez tomber dans l'oubli tout ce qui trouble votre entente, qu'il n'en soit plus question entre vous.

Une joie céleste illumina le visage de Renée et elle inclina doucement la tête en signe d'assentiment.

Ce fut la dernière fois que le bonhomme vit la jeune fille. Surmené par la liquidation des affaires de Millery, frappé au cœur par l'effondrement de tous ses rêves, malheureux de voir souffrir ceux-là mêmes à la joie desquels il avait sacrifié sa tranquille aisance, il s'éteignit rapidement. Malgré ces épreuves, il n'abdiqua pas son optimisme, et à Robert qui le remerciait encore d'avoir donné à sa vie l'impulsion décisive, il disait d'une voix haletante et dans un ultime encouragement :

— Ce que nous bâtissons, mon ami, ressemble à ces châteaux merveilleux qui s'édifient et se dorent parmi les charbons d'un foyer incandescent. Au bout de bien peu de temps, il n'en reste que des cendres froides. Mais la chaleur nous a pénétrés, et sait-on où elle est allée?... Ah! si la chaleur de nos idées pouvait se communiquer de proche en proche! Si nous étions plus nombreux!... N'importe! il faut accomplir ce devoir d'humanité, cette tâche imposée par Dieu, car une vérité demeure, c'est que le bien, d'où qu'il vienne, où qu'il tombe, n'est jamais entièrement perdu.

Ainsi, jusqu'au bout, cet humble demeurait fidèle à son apostolat de bonté. Et son œuvre n'était pas vaine, puisque, — il en emportait l'intime assurance, — le comte de Puyménée suivrait les traces du bonhomme Xavier.

*
* *

Chaque jour Robert allait passer quelques heures près de sa fiancée. Et chaque jour Renée, qui guettait son arrivée, accourait à sa rencontre. De la fenêtre de sa chambre qui, au bout de l'allée, faisait un angle en retour, elle embrassait l'entrée. Dès qu'elle l'apercevait sous la voûte, elle s'élançait avec une joyeuse allégresse. Elle l'entraînait au fond du petit jardin qui dépendait de l'habitation, le dernier et le plus retiré que limitait le haut mur des constructions voisines. Assis sur un banc, à l'ombre d'une tonnelle que festonnaient les larges feuilles des aristoloches, et où Mme Mangeon venait quelquefois les rejoindre, ils passaient leurs après-midi.

L'été touchait à sa fin, et les journées s'écoulaient dans une sérénité douce. Les plantes, les arbustes autour d'eux avaient épuisé leur sève et atteint cette plénitude d'épanouissement qui les figeait maintenant dans une immobilité heureuse. Ainsi étaient leurs cœurs, comblés, tranquilles et confiants. Rien ne troublait cette paix recueillie. Des petites maisons qui, le long de l'impasse, s'échelonnaient jusqu'à la rue, aucun bruit ne sortait. Les tâches journalières, le souci de la vie à gagner les vidaient de l'aube à la nuit. Et dans cette solitude fleurie et verdoyante, ils goûtaient la douceur de se sentir tout entiers l'un à l'autre. Les convenances du deuil, quelques résistances dernières du marquis et de la marquise empêchaient d'arrêter encore la date du mariage. Il leur importait peu. Ils vivaient dans une sécurité, une certitude d'avenir heureux, qui ne leur laissaient aucune inquiétude.

Ce qui flattait le plus Robert, c'était l'assurance où il pouvait

être que Renée ne l'aimait, ne l'avait aimé dès le premier jour, par aucune considération, aucun prestige autre que lui-même. Il avait fait passer la jeune fille par les plus longues et les plus cruelles épreuves, puisqu'elle en gardait encore sur les traits, dans la langueur du corps, les ineffaçables empreintes. Ce n'est pas sans un secret remords qu'il les constatait. Mais, dans ce léger déchet de ses charmes, sa beauté s'était affinée en quelque sorte. Sa grâce se pouvait égaler maintenant à une Raymonde de Castel-Blazac. Il y avait pour Robert une vanité particulière à se dire qu'une Raymonde lui échéait tout naturellement, sans qu'il eût eu la peine de la découvrir; tandis qu'avec Renée qui lui devait tout, il pouvait se réjouir et s'admirer dans sa trouvaille et dans son œuvre.

— Oh! oui, vous êtes fière, lui disait-il. Savez-vous que c'est l'indice d'un cœur fier, de ne pas chercher parmi ses égaux ni au-dessus de soi, mais de vouloir s'attacher un être inférieur, comme dans le besoin de se créer une vassalité. Ainsi faisiez-vous ou croyiez-vous faire quand vous eûtes la générosité de me distinguer, quand la châtelaine de Millery jeta les yeux sur son humble serf. Et vous souvenez-vous de notre rencontre aux ruines? A un moment, les demoiselles du Grand-Clos passèrent sur la route, volant sur leur bicyclette, et le jeune Carrier avec elles. Je vous surpris là dans votre orgueil, dans cet orgueil que j'aime. Bien loin de les jalouser, vous n'eûtes qu'un mot de pitié pour ces petites bourgeoises évaporées. Dès ce moment, si je n'avais été aveugle, j'aurais dû saluer en vous la comtesse de Puyménée.

Les regards de Renée flottaient au loin, à travers les arbres, comme attachés encore à quelque vision fugitive, à un monde de vapeurs éphémères. Elle murmura dans l'extase :

— Est-ce possible? Je n'y puis croire. Par moment, je tremble et j'ai peur. Je demanderais presque à Dieu un miracle, c'est qu'il fît de vous, de vous que j'aime, l'homme que vous étiez, que je supposais que vous étiez naguère. Je ne vous aimerais pas davantage, je vous aimerais d'un cœur moins troublé.

— Parce que vous êtes, encore une fois, pétrie d'orgueil, parce que vous voudriez tout me donner et ne me devoir rien! Eh! qu'importe, je vous prie, de quelles mains ces trésors s'épanchent, puisque nos richesses sont en commun, Renée, puisque nous ne faisons plus qu'un!

Il lui avait pris la main. Leurs regards se croisèrent, et tous deux s'abîmèrent dans une de ces contemplations où leur cœur palpitait étrangement.

— Plus qu'un! reprit-il dans une musique de paroles dont sa

voix basse voilait la vivacité. Le jour se rapproche où, dans la sainteté du serment qui nous liera...

Il s'arrêta. Elle pâlissait, ses paupières battaient, elle se laissait aller peu à peu sur le dossier du banc comme prise de défaillance... Lui-même pâlit en la regardant, le cœur traversé d'un sinistre pressentiment. Ce corps trop frêle et délicat semblait désormais incapable de supporter le poids du bonheur.

Robert rencontrait quelquefois Raymonde dans le salon de sa mère. Une sorte de parenté vague, comme si M[lle] de Castel-Blazac eût été en effet la veuve d'Albert, avait fait d'elle, peu à peu, une familière de l'hôtel. Il s'en était suivi, d'une façon insensible et naturelle, des rapports d'une intimité singulière et douce. Dans sa grâce aristocratique, elle restait une jeune fille, avec quelque chose d'un peu plus développé, si l'on peut dire, qu'elle tenait d'avoir approché de si près le mariage. Elle évoquait on ne sait quel sentiment confus de pitié, de deuil et d'amour, de vie hésitante et désormais sans but, dont le fil rompu flotte au hasard.

Quand cette figure fugitive et longtemps voilée s'était découverte à lui, Robert n'avait eu aucune surprise. C'était bien, avec sa beauté blonde, ses traits délicats et fins, le dessin si harmonieux de la bouche et l'éclat des yeux qui reflétaient dans leur ciel une sérénité céleste, l'enfant grave, précocement consciente de la haute destinée qui lui était réservée, qu'il se souvenait d'avoir entrevue dans les premiers jeux de ses jours d'enfance. Les rêves d'hymen qui avaient flotté sur cette âme en avaient, non pas troublé la pureté virginale, mais en avaient agité jusqu'au fond les limpides abîmes. Et le flot refusait de se calmer. Elle restait comme en suspens.

Cette détresse ne lui communiquait aucune agitation fébrile et la laissait résignée sous les coups du sort. Mais on lisait un désarroi dans la tristesse de l'attitude, dans ses regards sans cesse en éveil, cherchant autour d'elle quelque chose d'inconnu et comme dans l'attente d'un événement imprévu. Robert, avec cette disposition particulière des natures raffinées, sentait passer en lui, en sa présence, par lents effluves, l'obscur et inquiet malaise qu'elle dégageait à son insu. Il s'arrachait alors pour une minute à l'unique pensée de Renée pour compatir et s'intéresser à M[lle] de Castel-Blazac.

Ils allaient côte à côte, par les allées du jardin qui joignait l'hôtel et dont les pelouses s'étendaient jusqu'à la rue lointaine, où un long mur le terminait. Quelques arbres, tilleuls et marronniers, deux ou trois fois centenaires, s'y espaçaient, noirs et mangés de mousse, estropiés et caducs, profilant sur le ciel leurs

formes déjetées. Par cette solitude claire et découverte, ils erraient lentement. Raymonde marchait la tête basse, comme comptant les graviers qu'elle foulait, dans cette quête continuelle où son esprit vagabondait. Et, comme de coutume, un peu de son anxiété se communiquait à Robert.

— Il faudrait un but à vos pensées, lui dit-il un jour. Tant qu'elles iront à l'aventure, elles vous feront souffrir. On s'y lasse, sans cette satisfaction qui s'ajoute à la fatigue lorsque, la journée finie, on peut se rendre témoignage d'avoir fait un pas de plus dans la voie qu'on s'est tracée? N'avez-vous rien trouvé?

— Je ne trouverai rien, dit-elle. Tout est devenu trop brouillé, trop confus. Avant le triste événement, mille chemins s'ouvraient devant moi, que je n'avais point tentés, allant dans des directions différentes. Si compliqués qu'ils fussent, je savais où me mènerait celui que je prendrais. Maintenant, m'étant engagée dans l'un d'eux, me voilà perdue dans un carrefour, seule et abandonnée à moi-même. Je ne puis ni marcher en avant, ni revenir au point de départ. Ah! si je pouvais revenir... Je songe à ces temps où je me tenais en réserve, avec mes idées et mes goûts prêts à se modeler sur celui que j'épouserais. Du jour où Albert fut celui-là, je lui donnai tout. Le trésor longuement amassé est tombé en des mains mortes. Avec lui du moins, la tâche était relativement facile, tout de suite je savais ce qu'il exigerait de moi, ce que serait ma vie : la représentation, les fêtes, ce qui s'impose à un haut rang. Un autre eût fait de moi autre chose, il m'eût entraînée où il eût voulu, et, docile, je l'aurais suivi aussi haut, aussi loin qu'il l'eût fallu.

Elle parlait avec innocence et sincérité, sans arrière-pensée. Du moins, si quelque chose d'une vue un peu intéressée se mêlait peut-être à ces propos, n'en avait-elle pas conscience. Et Robert ne pouvait s'empêcher d'admirer cet humble et souple héroïsme, qui est peut-être le vrai rôle de la femme, si son rôle est d'attendre ce que la destinée veut d'elle. Il fit quelques pas en silence.

— Vous êtes, je vois, dit-il en souriant, comme ces enfants des familles royales qui fournissent des épouses aux divers souverains d'Europe. On les maintient jusqu'au mariage comme une cire malléable prête à prendre toutes les formes. Tout en elles est en expectative, jusqu'à ce que leur sort soit décidé. Elles apprennent toutes les langues, ne sachant encore celles qu'elles parleront. Et de même sont leurs pensées, et pareil aussi est leur cœur. Leur cœur est comme l'oiseau sur la branche, prêt à voler où le vent souffle. Et alors, d'un prompt élan...

— Voilà! dit-elle vivement. C'est cela même.

Il rapportait ces confidences à Renée, dans le besoin de la faire participer à tout ce qui s'accomplissait loin d'elle, de la mêler, jour par jour et de plus en plus, aux actes, aux pensées de sa vie et à la vie de cette Raymonde de Castel-Blazac qu'elle était destinée à connaître.

Ce n'était plus sous la tonnelle du petit jardin qu'avaient lieu leurs entrevues. Leur amour s'y sentait à l'étroit, pris d'une irrésistible envie de se répandre au dehors. Ainsi échappaient-ils par quelque activité physique à l'attente dont ils souffraient. Au cœur de ces quartiers pauvres, on a créé et on entretient le plus élégant des parcs. Mais l'hôte de ces faubourgs de misère n'en jouit guère. La servitude du travail le retient au loin dans les ateliers et, les jours de repos, il préfère la brasserie et les guinguettes. Aussi le parc était-il toujours désert.

Ils avaient suivi les longues avenues qui se coudent aux angles et aux redans des fortifications. Les premiers jours, Mme Mangeon les accompagnait; puis elle les avait abandonnés à eux-mêmes, confiante en ces cœurs honnêtes à la noblesse desquels on pouvait se fier. Dans l'automne finissant, la nature s'embellissait de l'or des rouilles, où le déclin de l'astre mêlait, le soir, ses pompes éclatantes. Quand il disparaissait, des frissons couraient dans l'air, une teinte de deuil se répandait sur les objets. Mais, tant qu'il restait sur l'horizon, la joie des choses s'harmonisait à l'ivresse où nageaient leurs cœurs. Leurs regards flottaient sur Paris, se guidant aux repères des monuments qui, çà et là, émergeaient un moment des fumées et des brumes pour s'y replonger aussitôt. De la ville ainsi étalée où leurs pensées venaient de se perdre, Robert, après un silence, reporta les yeux sur la jeune fille assise à ses côtés.

— Notre vie, Renée, lui dit-il, ne sera pas celle de tout le monde. Vous ne voudriez pas qu'elle le fût. Ce n'est pas sans dessein que, si longtemps, j'ai tenu à vivre dans la solitude de Millery, chargé d'une occupation peu absorbante. Ce fut ma retraite de Manrèze. J'ai pris là de graves résolutions. Ce n'est pas l'heure de vous les faire connaître. Encore faut-il que vous sachiez que je compte vous associer à mon entreprise. Je veux sentir auprès de moi quelqu'un qui, de tout ce que je fais ou je tente, palpite et s'enthousiasme avec moi. Je veux que celle que j'épouse soit ma femme la plus tendrement aimée, mais soit quelque chose de plus encore, mon compagnon d'armes, mon lieutenant, un autre moi-même..., cela ne vous effraie pas? demanda-t-il avec un sourire.

Elle sourit elle-même. Son buste se redressait, une flamme illuminait ses joues pâles. Il suivit avec quelque tristesse l'irruption

du sang échauffant les blancheurs nacrées du visage. Puis, chassant cette impression, il poursuivit :

— Voyez, Renée! voyez, dit-il, en tendant la main vers Paris, l'immensité de la tâche qui nous échoit. Je puis bien, dès cette minute, vous laisser entrevoir le ministère de miséricorde où nous sommes voués. Entendez-vous ces grondements sourds, ces plaintes qui montent jusqu'à nous? Il y a là, à nos pieds, nous enveloppant de ses noires ondes, un flot qui se gonfle, qui grossit sans cesse. Tout cela amoncelle un orage furieux, un océan de colère et de haine, qui peut tout engloutir, avant que, de la barque où nous flottons, tombe le geste, la bonne parole, qui calmera cette tempête.

Il se tut, rêva un moment, les yeux au loin; puis revenant à elle :

— Je suis un pauvre amoureux maladroit. Pardonnez-moi, je vous attriste.

— Non! non! dit-elle. Je suis contente, je suis fière. Avec vous, rien ne m'attriste et rien ne m'effraie. Avec vous, tout est noble et beau, et tout est bien. Ma joie sera où sera la vôtre. Tracez-moi mon devoir et ma voie. Je vous suivrai pleine de zèle et d'amour, je vous suivrai partout où vos pas me guideront. Oh! parlez, Robert! Où voulez-vous que nous allions?

Elle frémissait d'une foi ardente. Pour être à la hauteur de ce qu'on exigeait d'elle, elle ramassait toutes ses forces; sa main serrait le dossier du banc de toute son énergie débile. Il dit, souriant :

— Nous irons d'abord en Italie. Il faut, il n'est que juste, pour qu'aucun regret ne vienne nous troubler par la suite, que nous réservions quelques mois, une année, peut-être, qui ne seront qu'à nous et où nous serons tout entiers l'un à l'autre. Nous le ferons sans nuire à personne. Nous goûterons la part qui nous est due de ces biens que la vie dispense. Nous y prolongerons les enchantements de notre amour. Nous le mènerons en ces régions bénies où la terre, le ciel et les eaux lui feront un cadre digne de lui. Il s'y enveloppera de poésie. Et de toutes ces magnificences, il s'enrichira. Plus tard nous compterons nos richesses. Plus tard, Renée, quand les années auront coulé (il lui avait pris la main pendant que de douces larmes s'épanchaient des yeux de la jeune fille), il sera doux, il sera très doux de reporter nos regards en arrière, de refaire les étapes de notre bonheur, de nous y attarder longuement. Ce sera un foyer inépuisable à réchauffer nos cœurs aimants. Nous aurons composé, ordonné notre vie comme un beau poème... Mais qu'avez-vous?

Le soleil avait disparu et un grand frisson passait sur elle. Dans

la lividité du visage, tandis que ses paupières se fermaient, ses lèvres violettes murmuraient :

— Rien, Robert, je suis heureuse... Le rêve est trop beau!

Elle s'évanouit.

Il s'empressa, la prit dans ses bras. Un fiacre roulait à vide sur la chaussée prochaine. Il lui fit signe et, aidé d'un garde du parc, il transporta Renée dans la voiture.

XXI

Quand on a fait fléchir toutes les volontés humaines, il reste une dernière volonté qu'on ne fléchit point, celle de la nature.

Le comte de Puyménée continuait ses visites journalières, plus prolongées et plus tristes. Dans sa chaise-longue, au ras de la fenêtre, alanguie sur l'oreiller, et parée, et jolie encore, Renée l'attendait avec impatience. Tout brillait autour d'elle d'un arrangement délicat, parmi ce reste de luxe sauvé de Millery, qui embellissait aussi sa chambre de jeune fille. Un feu doux animait l'âtre d'une vie continue. Et, dans l'atmosphère tiède, dans la claire lumière entrant par la large baie, une joie reposée planait. Au dehors, c'était le deuil. Sur le ciel gris, les arbres des jardinets tendaient leurs bras nus et se découpaient en noires silhouettes. Les parterres délaissés, avec le fouillis des tiges flétries et des ramures desséchées que tourmentait le vent, semblaient un cimetière abandonné...

Elle avait eu ses heures de révolte. Tout perdre au moment de tout avoir! Mais les plaintes étaient vaines, et elle s'était résignée. La vie s'échappait d'elle, s'échappait d'une vitesse accélérée. La pauvre malade la laissait s'enfuir, comme fuyaient là-bas, d'une course vertigineuse, les nuées sombres, qu'elle suivait d'un regard mélancolique. Elle n'avait, dans sa longue journée, que quelques moments de joie, ceux qu'elle passait avec lui. Dès qu'il entrait, un flot de vie colorait ses joues, ses regards l'enveloppaient tout entier.

Il déposa devant elle, sur ses genoux, la gerbe de lilas qu'il tenait à la main. Ainsi, chaque jour, il fleurissait sa fiancée. Les grappes blanches, dans la chaleur de la pièce, dégagèrent leur âcre et vivifiant arome. Renée, avec ravissement, y plongea son visage.

— C'est un printemps! s'écria-t-elle. Vous le pressez, Robert, vous avez hâte qu'il vienne.

— Nous ne l'attendrons pas, dit-il, pour nous créer à nous-

mêmes notre printemps, paré de plus de fleurs. Dès que vous irez mieux...

Il laissa la phrase inachevée. Tant de fois il s'était efforcé de relever le courage de Renée, de mettre en fuite les mauvais présages! Mais c'était peine inutile. Elle acceptait ces pieux mensonges sans y croire, comme s'il y avait eu entre eux une convention tacite de se tromper sur cette fin qu'ils sentaient proche. Il s'assit près de la chaise-longue. Leurs regards à tous deux, dressés et en éveil, semblaient se sourire, n'échanger que des pensées d'espérance; mais en lui-même, pendant que le sourire restait figé sur ses lèvres, Robert, avec une douleur poignante, constatait les lents ravages, le progrès ininterrompu du mal. Amèrement il songeait à ces millions inespérés dont le sacrifice tout entier n'eût pas ajouté une heure à cette vie condamnée.

Avec mille précautions tendres, il lui avait suggéré, un jour, qu'on pourrait peut-être, avant sa guérison, et sans qu'elle eût à quitter sa chambre, accomplir les cérémonies du mariage. Elle serait ainsi, dès cette heure et bien légitimement la comtesse de Puyménée. Cette proposition l'avait touchée. Mais elle avait secoué la tête.

— Non, avait-elle dit, plus tard, quand je serai *guérie*. Telle que je suis en ce moment, je suis heureuse, je suis..., je suis une comtesse de Puyménée un peu de fantaisie et de rêve. Et cela me plaît, cela me suffit. Tous deux, Robert, — je le vois bien, à présent, — nous avons été des enfants; nous avons arrangé notre vie comme une aventure romanesque. La faute en est sans doute à cette existence un peu solitaire que nous menions. Mais la vie, la vraie vie, ne se prête guère à ces combinaisons fantaisistes; elle a son fonctionnement inéluctable, ses lois et ses règles, auxquelles tôt ou tard il faut se soumettre.

Il avait deviné, — et il en fut remué jusqu'au fond du cœur, — la résolution qu'elle avait prise, plus généreuse que n'était l'offre d'une union immédiate, et où elle mettait sa joie orgueilleuse et comme le plaisir de le vaincre : le dessein de ne pas assombrir la vie de Robert par ce court et funèbre mariage et de le céder libre et sans entraves à celle qui lui succéderait. Et, tout en se défendant, il comprenait, quelque chose l'avertissait que, par une sorte de double vue prophétique, elle allait ainsi au-devant de la destinée.

— Je vous avais demandé quelque chose, dit-elle. Y avez-vous songé?

Il hésita. Enfin, il tira de sa poche le petit carton, une photographie. Elle se dressa vivement, se mit sur son séant et, se

penchant sur l'image, la regarda avec attention. Elle lui avait dit la veille :

— Je voudrais connaître les traits de la fiancée de votre frère, de M[lle] Raymonde de Castel-Blazac. Parmi les papiers du comte Albert, vous trouverez certainement son portrait. Apportez-le-moi, je vous en prie. Vous me ferez plaisir, un grand plaisir!

Elle avait tant et si doucement insisté, qu'il avait fallu promettre de la satisfaire. Maintenant, elle regardait l'image avec cette absorption minutieuse qu'ont les femmes à détailler les traits d'une rivale. Longtemps, elle resta muette, puis elle dit :

— C'est bien ainsi que je me la représentais, elle est très bien.

Et toujours d'une voix tranquille, elle s'informa; elle voulait savoir mieux encore le caractère de Raymonde, ses goûts, son humeur. Elle écoutait avec grand intérêt. Elle sourit d'un air heureux quand il lui parla de nouveau de cette sorte d'attente où elle avait toujours vécu et où elle se tenait en réserve, sans développer sa personnalité subordonnée à l'alliance que le sort lui ménagerait. Il chercha plusieurs fois à détourner l'entretien, mais elle revenait toujours à Raymonde.

Et lui, qui comprenait quelles pensées d'un avenir désintéressé, et où elle n'aurait point de part, s'agitaient en elle, il sentait son cœur trembler en lui. Les larmes refoulées montaient à sa gorge, lui coupaient la parole. Elle continuait de l'interroger, puis, dans les intervalles de silence, rêvait, calme, un sourire aux lèvres, les yeux attachés sur lui dans une sorte de contentement et de pensée rassérénée.

Et ainsi, peu à peu, le jour baissait. Des gazes grises se tendaient devant la fenêtre, et s'entassaient, multipliaient leurs plis dans les encoignures de la pièce. Dans ces demi-ténèbres, l'héroïsme de Renée se brisa. Il crut voir des larmes couler sur ses joues.

— Vous pleurez, Renée, vous pleurez! dit-il, en lui saisissant vivement la main.

— Ne vous alarmez pas, Robert, je suis heureuse... Je pleure de reconnaissance et de joie.

Puis d'une voix plaintive et faible, dans un murmure :

— Là-bas où je serai, là-bas... Promettez-le-moi, Robert! Vous viendrez quelquefois... Vous viendrez *tous deux*. Vous m'apporterez des fleurs, comme aujourd'hui.

Il s'abîma en sanglotant dans les bras de Renée. Longtemps, il la tint enlacée, avec des phrases, des protestations balbutiées. Elle l'apaisait sous les caresses de ses longues mains fluettes, parmi la chaude pluie des larmes et le voile des cheveux épars...

Elle reçut, avant de s'éteindre, les consolations de la foi et le baume fortifiant des derniers sacrements. Puis, un jour qu'il neigeait, par une matinée de ce même hiver, elle passa. Les flocons, par essaims pressés, tourbillonnaient aux vitres, dérobant les arbres et le sol, les toits et le ciel, tout le monde extérieur, épandant dans la chambre de Renée une blancheur surnaturelle. Elle voyait ainsi la vie se rétrécir peu à peu, s'effacer pour elle. Quand la prodigieuse avalanche l'aurait ensevelie, son âme, prenant son essor, fendrait les espaces immaculés, parmi ces candides tourbillons. Elle resta longtemps, souriante et respirant à peine, la tête renversée sur l'oreiller. Ses yeux, tant qu'une chaleur de vie les anima, se fixèrent sur sa mère et sur Robert, qui, tenant ses mains dans les leurs, lui adoucissaient le terrible passage.

Le vieux marquis et la marquise, — ainsi que Raymonde de Castel-Blazac, — assistèrent à la cérémonie funèbre. Ils suivirent, jusqu'au dernier asile, le char qui emportait Renée, sous les tremblantes jonchées de fleurs blanches.

Robert, envahi d'une tristesse profonde, semblait conduire le deuil de tout un passé définitivement évanoui. Après M. Xavier, qui avait ouvert à son esprit des horizons nouveaux, il se séparait à jamais de celle qui avait fait à son cœur la féconde blessure d'où jaillirait désormais un dévouement plus tendre pour les déshérités et pour les méconnus. Aux traditions de sa race allait s'unir maintenant sa récente et douloureuse expérience. Il demeurait toujours le comte de Puyménée-Coucy, et cependant il était autre. Il avait sacrifié des illusions, mais il avait agrandi sa conscience et fortifié sa volonté pour le nouveau combat de la vie qu'il affronterait demain.

Léon Barracand.

LES CATHOLIQUES ITALIENS

LEUR ORGANISATION A BERGAME

Les récentes élections italiennes ont été marquées par un fait d'importance : les catholiques paraissent s'être abstenus en moins grand nombre que par le passé. La chose est surtout significative dans la province de Bergame où, jusqu'ici, la règle du *Non expedit* était respectée dans toute sa rigueur. Or, le 6 novembre, les catholiques de cette région ont fait élire un des leurs contre le député socialiste sortant. Mais ce serait leur faire injure que de voir dans cette élection un volontaire oubli des prescriptions pontificales ; et, sans crainte de démenti, l'*Eco di Bergamo*, dont on n'a jamais suspecté la fidélité au Saint-Siège, déclarait au lendemain du vote : « Les catholiques de Bergame qui sont allés aux urnes se sont mis en état de pouvoir le faire en pleine tranquillité de conscience. »

La puissance électorale dont ils viennent de faire preuve pour le choix d'un député leur appartenait depuis longtemps, et ils l'avaient plus d'une fois déployée dans les élections provinciales et municipales. Ils ont la majorité dans le Conseil provincial et dans la plupart des municipes de la région. Ils pourraient être les plus nombreux au Conseil municipal de Bergame, puisque, depuis 1893 ils disposent, dans la ville, de près des deux tiers des voix; ils ne l'ont pas voulu : ils eussent été obligés, en effet, de choisir parmi eux le syndic et, celui-ci eût dû, le 20 septembre de chaque année, envoyer au roi un télégramme qui eût été la reconnaissance de la spoliation du Saint-Siège. Ils ont trouvé à cette difficulté une élégante solution. Sur les quarante sièges du Conseil municipal, leurs adversaires de toutes nuances sont assurés d'en obtenir huit. Restent trente-deux places : les catholiques n'en gardent pour eux que quatorze et en accordent dix-huit à des « libéraux » qui acceptent leur programme, mais n'éprouvent aucune répugnance à reconnaître dans le roi d'Italie le maître légitime de Rome. C'est parmi ces libéraux que l'on prend le syndic. Cette *combinazione* et la discipline qu'elle exige, pour son succès, de la part des électeurs catholiques, montrent combien ils sont loin de l'incapacité ou de la faiblesse.

Cette autorité prépondérante qui leur assure la victoire quand ils jugent à propos de lutter, est la récompense méritée d'un persévérant effort. Effort d'autant plus digne d'étude que l'influence électorale a été obtenue sans être cherchée, est allée par surcroît, et comme une conséquence, à des hommes occupés d'une autre œuvre, et que leur autorité politique a été le couronnement de leur action sociale.

L'étude des associations et des institutions qu'ils ont organisées présente un autre intérêt. En ces derniers mois, les catholiques italiens ont eu à souffrir de divisions intestines, ici assez aiguës et parfois retentissantes, là plus sourdes et à peine visibles. Un diocèse, — le seul, sans doute, de la Péninsule, — semble avoir échappé à la contagion du mal : c'est le diocèse de Bergame. La raison de cette heureuse anomalie nous était récemment donnée par l'*Azione popolare* qui est l'organe officiel du second groupe de l'œuvre des congrès. « Bergame, y lisait-on, prouve de la façon la plus irréfutable que, *pour être unis, il faut travailler.* »

Puisque, en ce pays fortuné, le travail a de si excellentes conséquences, il nous a paru d'un piquant intérêt pour un Français d'y aller faire un tour; et, si les lecteurs du *Correspondant* veulent bien nous suivre, nous leur dirons, en toute vérité, ce que nous avons vu et constaté de l'autre côté des Alpes, dans un diocèse à tel point riche en institutions chrétiennes et sociales qu'il n'est peut-être pas un seul besoin, ni un seul intérêt légitime auquel il n'ait été aujourd'hui pourvu par les catholiques. Ce n'est point qu'examinées une à une, les œuvres de cette région n'aient pas d'égales en France, en Belgique ou en Allemagne; mais nulle part, croyons-nous, on ne pourrait rencontrer un si puissant faisceau d'organisations, de sociétés et d'instituts de toutes sortes, intimement unis malgré leur extrême diversité et groupés autour d'une même autorité religieuse : c'est dans cette coordination de tous les efforts, — qui n'exclut pas une intelligente autonomie, — que résident surtout l'originalité et la force du mouvement bergamasque.

I

Le point de départ de ce mouvement fut un congrès qui se tint à Bergame, du 10 au 14 octobre 1877.

Les congrès peuvent donc servir à quelque chose; ils viennent parfois, en effet, secouer les torpeurs, exciter les énergies qui

s'ignoraient et rapprocher, pour une action attentive et féconde, des bonnes volontés que l'isolement seul rendait inactives. Mais encore faut-il que la région soit prête à pareille transformation : paroles et exemple de congressistes sont des semences qui ne lèvent pas en tous terrains.

Le diocèse de Bergame, il y a quelque trente ans, était une terre merveilleusement fertile. Le clergé était pieux, dévoué, fidèle aux solides vertus chrétiennes et, de plus, initié aux nécessités sociales[1].

Les prêtres du diocèse de Bergame ont conservé ces précieuses qualités : « Notre clergé, nous disait un des catholiques qui mène le mouvement bergamasque, n'est sans doute pas le premier pour la science, mais, à coup sûr, il n'a pas de supérieur pour le dévouement au peuple et le zèle pour la foi. D'ailleurs, nos prêtres sont récompensés de leur activité : dans sa paroisse, le curé est vraiment un chef. Là où, par extraordinaire, il est indifférent pour les œuvres, nous ne pouvons rien ou à peu près rien. C'est un fait d'expérience. »

Une seconde raison des succès inaugurés par le congrès de 1877 nous était donnée en ces termes par M. le comte Medolago-Albani : « Vous avez, en France, de hautes classes peut-être meilleures que les nôtres, au point de vue des idées et de la vie religieuses, mais notre peuple a conservé une foi profonde et agissante : c'est notre force. » Et, de fait, il est impossible à un observateur impartial de ne pas être frappé par le grand nombre d'hommes et de femmes du populaire que l'on rencontre, du matin au soir, dans les églises de la région; à quelque heure de la journée que vous entriez à Sant'Alessandro in Colonna ou à San Bartolomeo, vous y verrez des ouvriers, des paysans, des artisans, dans une attitude de touchante supplication.

Pour expliquer ce qui se passa en 1877, il est une dernière circonstance dont il importe de tenir compte. Depuis neuf ans, il existait à Bergame une chrétienne association de jeunes gens, le cercle Saint-Louis. Ses membres avaient pris une part très active à l'organisation du congrès et ils étaient pour beaucoup dans le succès de cette assemblée. Au lendemain de ces brillantes réu-

[1] Dans la première moitié du siècle dernier, remarque M. P. Sylvestre en une intéressante brochure, un évêque dont Bergame a conservé le souvenir, Mgr Speranza, avait donné à ses prêtres une formation à la fois sévèrement religieuse et ardemment sociale. Il voulait qu'ils s'en allassent au peuple, alors plus agricole qu'ouvrier, pour apprendre à connaître ses besoins et à les soulager. Quand mourut Mgr Speranza, il laissa un clergé d'esprit très ouvert et déjà habitué à l'action. *Le catholicisme social pratique à Bergame* (collection de l'*Action populaire*. Lecoffre, éditeurs, Paris).

nions, c'est parmi eux que les initiateurs du mouvement devaient trouver leurs premiers et plus dévoués collaborateurs : ces « jeunes » étaient prêts pour l'action.

Le terrain était donc préparé quand, au congrès de 1877, les semeurs firent leur geste fécond. Sans se lasser, depuis lors, ils continuent à jeter le bon grain, et, chaque année, à leur fête fédérale du mois d'août, ils ont la joie de lier une gerbe, toujours plus lourde, d'associations et d'institutions populaires. De ces semeurs du premier jour, il en est deux dont il faut mettre hors de pair l'action, à la fois éducatrice et coordinatrice : ce sont le comte Stanislas Medolago-Albani et le professeur commandeur Rezzara.

Très différents de tempérament intellectuel et d'origine, ces deux chrétiens, unis dans un fervent amour pour l'Eglise et le peuple, surent accorder leurs tenaces efforts : le grand seigneur comprit le fils de la bourgeoisie, le théoricien soutint toujours l'homme pratique qui, à son tour, reconnut à l'idée le droit d'inspirer et de diriger les applications. Aussi l'un des orateurs dont s'honore l'Italie catholique, M. l'avocat Méda, pouvait-il récemment, sans la moindre exagération, saluer en Bergame tout à la fois « la ville qui jouit à bon droit de la réputation d'avoir conquis la prééminence en fait d'action sociale chrétienne » et « l'un des rares centres où commencèrent à s'élaborer les éléments doctrinaux, précurseurs de l'Encyclique et sanctionnés par elle avec tant d'éclat[1] ».

Le comte Medolago avait présidé le comité local qui prépara l'assemblée de 1877; on le maintint à la tête du comité diocésain permanent qui, sur la demande du professeur Caironi, fut constitué dans la dernière séance du congrès : on voulait assurer un lendemain à ces réunions et l'on projetait surtout de créer, dans la région, des œuvres et des associations chrétiennes[2]. *Il y avait alors, en tout, cinq ou six de ces groupements*[3] *: ils sont aujourd'hui au nombre de plus de quatre cents.*

Un moment, en 1898, lors des mesures de rigueur prises par le gouvernement italien contre les sociétés religieuses, les catholiques de Bergame eurent à souffrir, mais, comme nous le disait M. Rezzara, « la persécution a très opportunément éveillé ceux

[1] Discours prononcé à Bergame, le 16 mai 1904, pour la commémoration de l'encyclique *Rerum novarum*.

[2] Cf. N. Rezzara, *Il Movimento cattolico nella diocesi di Bergamo. Appunti et statistiche.* (Bergamo, typ. S. Alessandro, 1897.) Cf. p. 3.

[3] Notamment le cercle Saint-Louis de Bergame qui réunissait les jeunes gens et le cercle ouvrier catholique Saint-Joseph, fondé le 12 décembre 1875.

qui sommeillaient; elle a été pour nous un coup de fouet et nous sommes sortis plus forts de ces journées d'épreuves ». Au cours de notre enquête, nous n'avons point découvert d'œuvre reprise ou simplement menacée par cette désastreuse maladie du sommeil.

II

La méthode suivie fut efficace si on la juge par l'ensemble des fruits qu'elle a portés. Mais on l'appréciera plus favorablement encore quand on aura distingué les qualités essentielles qui la caractérisent. Elle fut, dès l'origine, et continue d'être nettement chrétienne, populaire, progressiste et pratique.

L'action fut nettement chrétienne. Vivant au milieu d'une population croyante et pieuse, les initiateurs du mouvement donnèrent un caractère confessionnel à leurs divers groupes et aux institutions qu'ils fondèrent. L'idée ne pouvait même pas leur venir de constituer des sociétés neutres, c'est-à-dire officiellement indifférentes au point de vue religieux. Dans ces groupements, les prêtres occupent presque toujours une place importante. Dans les caisses rurales, le curé est très souvent président ou syndic; d'après les statuts des assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, le pasteur de la paroisse fait de droit partie du collège des « probiviri », chargés de juger toutes les contestations et préside ordinairement ce collège.

Cette prépondérance du clergé est admise et même désirée par ces fermes chrétiens. Dans le Bergamasque, le troisième dimanche de chaque mois, qui est spécialement consacré au Saint-Sacrement, il n'est pas rare de voir, dans les communes rurales, la population tout entière suivre la procession paroissiale; dans les campagnes, les hommes, en très grande majorité, communient au moins une fois par mois et la plupart des jeunes gens font ce qu'ils appellent leurs « six dimanches de Saint-Louis de Gonzague », c'est-à-dire qu'ils s'approchent des sacrements durant six dimanches de suite. Etonnez-vous ensuite, avec une telle intensité de vie religieuse, que les associations adoptent, en ce pays, un caractère nettement confessionnel.

Aussi, leur première œuvre, ce fut de constituer un comité diocésain dans lequel l'évêque fut officiellement représenté. Les attributions de ce comité sont extrêmement nombreuses : il est le centre d'où part et où aboutit toute l'action catholique dans le diocèse. Aussi ne tarda-t-on pas à reconnaître qu'il fallait, à côté de lui, créer un groupement spécial des œuvres et associations : ce fut l' « Union diocésaine des institutions sociales catholiques », fondée en 1887.

Cette Union a pour but de maintenir entre les diverses associations des relations de *fratellanza cristiana* et, pour pratiquer cette fraternité chrétienne, l'Union rend aux sociétés adhérentes toutes sortes de services; elle constitue même, si besoin est, un tribunal arbitral qui juge les différends survenus entre associations ou bien au sein d'une seule société, entre les divers membres. Elle aide les œuvres à s'organiser ou, ce qui est plus difficile, à se réorganiser quand la nécessité en a été reconnue[1].

Mais si les diverses œuvres sont intimement et fraternellement unies dans une fédération diocésaine, du moins chacune de ces œuvres conserve-t-elle sa « pleine autonomie » : leurs membres ont trop de sens pratique pour étouffer, en quelque sorte, leurs associations dans des liens qui empêcheraient le libre développement de la vie.

Ils sont allés fort loin dans la voie de la décentralisation. Le comité diocésain, tout en gardant la direction générale du mouvement, a établi des comités paroissiaux qui, dans les communes, remplissent le rôle dévolu au comité central pour l'ensemble : ils ont pour but essentiel de promouvoir et de soutenir les œuvres sociales et chrétiennes[2].

A ceux qui seraient tentés de s'étonner de la part faite au clergé dans la fondation et la direction des œuvres et associations, nous ferons remarquer que ce clergé est, dès le séminaire, préparé

[1] Elle a ainsi, à la fin de 1900, coopéré activement à la reconstitution de l'Union agricole bergamasque qui est aujourd'hui en pleine prospérité. « Dans le diocèse, toute l'œuvre de l'organisation et de l'action catholique, écrit le professeur Rezzara, repose sur ce comité central dont furent successivement appelés à faire partie les présidents des principales associations catholiques de la ville et du diocèse, précisément parce que le mouvement a besoin de progresser avec régularité et harmonie, sans antagonisme, sans jalousie, sans exclusivisme regrettable, enfin sans un inutile gaspillage d'hommes et de force. » (*Il Movimento*, p. 3.)

[2] Dans les premières années, déclare le professeur Rezzara (*Il Movimento*, p. 4), les comités paroissiaux se distinguèrent et firent beaucoup de bien dans une centaine et plus de paroisses. Depuis 1884, par suite de la grande impulsion donnée aux associations catholiques populaires et aux sociétés de secours mutuels, les comités paroissiaux, après avoir fondé ou aidé à fonder ces nouveaux groupements, ont cessé d'exister, estimant que ces associations répondaient suffisamment aux nécessités de l'organisation et de l'action catholique... Mais l'expérience a démontré, qu'aucun groupement, aucune association ne peut remplacer complètement le comité paroissial.

On semble l'avoir reconnu et, depuis quelques années, des comités paroissiaux se fondent dans celles des 348 paroisses qui en sont dépourvues. Si l'*Annuaire* de 1904 nous apprend que celles-ci sont encore trop nombreuses, il n'y a pas de doute que le travail soit mené à bonne fin.

à sa mission sociale et qu'il continue ensuite à se tenir au courant des questions économiques dans les réunions de l' « Union ecclésiastique des études sociales »[1]. D'autre part, le vénérable chef du diocese encourage ses prêtres à se dévouer à l'apostolat exigé par les besoins présents. « Il est nécessaire, déclarait, en effet, Mgr Guindani, dans une lettre pastorale[2], que le peuple sache que nous n'oublions pas ses besoins et que nous ne le cédons à personne pour la juste revendication de ses droits. »

Mais il ne faudrait pas croire que leur caractère nettement confessionnel empêche les associations chrétiennes de collaborer avec les autres en vue d'un but utile. A vrai dire, ces collaborations ne sont pas très fréquentes, car les catholiques, en ce pays, sont assez nombreux et assez bien organisés pour pouvoir réaliser par eux-mêmes la plupart de leurs desseins. Néanmoins, en ces dernières années, nous pourrions citer des cas d'une telle collaboration. Au mois d'avril 1902, le comité de l'Union diocésaine des institutions sociales catholiques s'est entendu avec des sociétés neutres comme le Comice agricole, la Banque populaire ou la « Chaire ambulante d'agriculture », pour obtenir le plan du meilleur type de maison rurale, adapté aux nécessités de la région, tenant compte des prescriptions de l'hygiène, mais proscrivant toute dépense de luxe. C'était là une excellente idée dont la réalisation contribuera à améliorer la condition matérielle des populations des campagnes : les catholiques n'ont pas voulu en avoir le monopole; mais, afin que le bien produit fut plus considérable, ils ont fait appel à tous les concours.

Chrétiennes, leurs œuvres sont essentiellement populaires. Populaires par leur personnel. Ce sont, pour la plupart, réunions de petites gens; en 1897, les 45 sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail bovin comprenaient un peu plus de 4000 associés, possédant chacun en moyenne deux têtes de bétail. Ce sont bien là des groupements de petits cultivateurs. Populaires par leur but. Parmi ceux que ces institutions prétendent aider, c'est toujours aux plus pauvres qu'elles donnent la primauté. Voyez, par exemple, l'article 22 des statuts de la *Banca del Piccolo Credito Bergamasco :* « Les prêts les plus petits auront la préférence. » Ne dirait-on pas, comme on l'a justement remarqué[3],

[1] L'*Union ecclésiastique des études sociales* a été fondée en 1893, avec l'approbation et l'appui de l'évêque de Bergame.

[2] Mgr Gaetano Camillo Guindani, vescovo di Bergamo, *La questione operaia e il clero* (Bergamo. Typ. S. Alessandro, 1893). Cf. p. 14.

[3] Pierre Sylvestre, *le Catholicisme social pratiqué à Bergame*, p. 18.

un conseil évangélique égaré dans un règlement de société financière. Populaires par l'esprit. Dans une récente brochure[1], M. Rezzara le déclare formellement. S'adressant aux chrétiens qui seraient tentés par cet apostolat, le président de l'Union diocésaine leur donne ces conseils :

Celui qui se présente au peuple pour l'instuire et pour l'aider à sortir de sa condition actuelle, qui n'est pas toujours bonne et séduisante, celui-là doit s'armer de foi, de charité et d'abnégation; il lui faut se pénétrer intimement de la vie du peuple, acquérir une notion détaillée et précise de ses habitudes, de ses mœurs, de ses besoins et de ses défauts; il faut que son cœur batte à l'unisson du cœur du peuple; il faut que sa langue soi la langue parlée par le peuple, et que surtout le peuple soit bien convaincu qu'il ne l'adule point pour des vues intéressées ou des motifs inavouables... Il est de toute nécessité, déclare le président de l'Union diocésaine, que nos propagandistes se fassent les « pédagogues » qui dirigeront, accompagneront et soutiendront le peuple dans ses premiers pas sur la route de son élévation morale et économique.

Avant de faire entendre semblables avis, M. Rezzara les a mis en pratique avec ses collègues de l'Union diocésaine. Ce sont, en particulier, ces préoccupations qui les ont dirigées dans l'administration de la ville de Bergame depuis que, en fait, ils sont les maîtres du municipe. Grâce à eux et à leurs amis, leur ville fut la première cité italienne qui supprima l'octroi dont la charge pèse plus lourdement sur les familles ouvrières. Jusqu'à présent, notons-le en passant, cet exemple n'a été suivi que par la ville de Côme. Dans le même ordre d'idées, nous pouvons citer une autre innovation également profitable à une catégorie de travailleurs : il y a quelques mois, les catholiques de Bergame ont aidé les balayeurs et les employés du service de la voirie à constituer une coopérative qui groupe une cinquantaine d'individus et a reçu l'entreprise de l'entretien des voies publiques : elle s'acquitte de cette tâche à la satisfaction de tous et, par surcroît, au grand avantage de ses membres.

Tout ceci était, si l'on veut, relativement facile. Mais il est une épreuve redoutable qui attend tout catholique, résolu à se dévouer au peuple dans sa vie publique, mais non moins résolu à résister aux entraînements démagogiques. Cette épreuve, c'est une de ces grèves qui surgissent, parfois à l'improviste, dans les milieux industriels, quelquefois aussi, — surtout en Italie, — en plein milieu rural. En pareille occurrence, quelle attitude adopter? Soutenir intégralement les revendications des travailleurs, c'est souvent dépasser les bornes de la justice et les facultés de l'industrie;

[1] N. Rezzara, *l'Azione cattolica in Italia* (Bergamo. Typ. S. Alessandro, 1904). Cf. p. 6.

par contre, prendre systématiquement parti pour les patrons, c'est s'aliéner pour longtemps les sympathies du prolétariat et risquer également de ne pas respecter davantage tous les justes droits. Que faire? M. Rezzara dit encore :

Dans l'examen des injustices sociales, qui sont nombreuses et répandues çà et là, il faut toujours, dit-il, se garder d'aucune exagération; on doit aussi éviter d'y porter les passions de parti. La qualité essentielle, c'est une impartialité absolue, mais clairvoyante et ferme... La vérité toute nue sonne mal parfois aux oreilles des patrons, parfois aussi à celles des ouvriers. Aussi nos amis doivent-ils, avec une dignité et une charité non exemptes d'énergie, la faire toujours entendre clairement à la conscience de tous, car dans la vérité se trouve le fondement de la justice.

L'occasion s'est présentée, à Bergame, de mettre en pratique ces doctrines. Il y a sept ou huit ans, une grève de tisseuses s'était terminée par l'acceptation d'un même horaire pour toutes les usines de la région. Mais, au mois de mai 1903, les ouvrières se plaignirent que les clauses du contrat ne fussent plus complètement respectées. Lasses de ces incessantes violations, elles menacèrent d'arrêter le travail et demandèrent l'appui du Comité des unions professionnelles d'ouvriers catholiques, présidé par M. le comte Medolago-Albani. Dans l'ensemble, leurs réclamations étaient fondées; aussi, après un examen approfondi, le comité résolut-il de les soutenir, mais il voulut essayer de les faire triompher pacifiquement. On était au jeudi, il demanda aux tisseuses d'attendre patiemment jusqu'au soir du samedi qui était d'ailleurs leur jour de paye. Le comte Medolago et le curé d'une des paroisses les plus populeuses de Bergame eurent plusieurs entrevues avec les membres de la Chambre de commerce et le préfet de la province. Les patrons résistaient. Les négociateurs n'hésitèrent pas à déclarer que, si satisfaction immédiate n'était pas donnée à ce qu'il y avait de juste dans les réclamations des tisseuses, ils ne pourraient pas dissuader celles-ci de se mettre en grève. Venant d'hommes qui ne pouvaient être soupçonnés de tendances révolutionnaires, cette mise en demeure l'emporta : le dimanche soir, les chefs d'industrie cédaient et la paix était rétablie dans le monde du travail.

L'activité de ces catholiques est progressiste. Dans leurs établissements et leurs institutions économiques, ils adoptent les systèmes les plus récents et réputés les meilleurs. Qu'il s'agisse d'outillage agricole ou de sociétés de production, vous trouverez partout ce souci de ne pas être en retard sur les concurrents. En visitant, par exemple, leur boulangerie et leur moulin coopératifs,

il est impossible de ne pas être frappé par cette visible préoccupation. Ils ont, pourrait-on dire, la coquetterie du modernisme. Ils prennent plaisir à montrer aux étrangers et à leur faire admirer la perfection de leur organisation matérielle, par exemple dans leur magnifique meunerie de la Via Galgario.

Ils portent le même zèle à répandre autour d'eux les meilleures méthodes de travail. C'est ainsi qu'ils ont très largement contribué à améliorer le mode de culture en usage dans la province et à développer dans leur région l'agriculture scientifique. En agissant ainsi, ils ne font que mettre à exécution le vœu émis, en 1901, par le Congrès catholique italien de Tarente; ils ont d'ailleurs un maître éminent en M. Solari, auquel l'on doit la découverte de « l'induction de l'azote », et qui, pour la diffusion de ses théories agronomiques, est secondé par des disciples zélés à la tête desquels il faut citer don Baratta.

Pour faire connaître ces méthodes et procédés perfectionnés, l'Union diocésaine a publié quelques brochures, très claires, qu'elle a demandées à la plume de spécialistes compétents. Nous mentionnerons, parmi les plus remarquables : les *Prime lezioni di agricoltura moderna*, par P. Bonsignori, directeur de la colonie agricole de Remedello; l'*America a Bergamo*, *esperienze e istruzioni agricole*, par l'abbé G. Cavadini.

Mais l'enseignement livresque n'a point paru suffisant à ces progressistes. Aussi l'Union diocésaine, en 1901, a-t-elle voté un crédit de plusieurs milliers de francs pour organiser, durant 1902 et 1903, dans les dix-neuf districts ou *mandamenti* de la province, des fermes-modèles qui serviraient de champs d'expérience. Les choses ont été réglées ainsi qu'il suit. Dans chaque *mandamento*, on a choisi une exploitation rurale de très faible étendue parmi celles, fort nombreuses, qui ont été proposées. Sur la liste des personnes qui s'offraient pour ces *poderi-modelli*, nous avons relevé les noms de plusieurs curés; deux ou trois d'entre eux furent élus. Les exploitations choisies devaient être cultivées « d'après les règles d'une bonne et rationnelle agriculture », sous l'autorité du directeur technique de l'Union agricole bergamasque. Les exploitants s'engageaient par avance à suivre scrupuleusement les enseignements et les prescriptions de cet agronome. D'ailleurs, ils recevaient, à titre absolument gratuit, les engrais nécessaires pour les diverses cultures. Pour se rendre compte de l'amélioration apportée par l'adoption des méthodes scientifiques, on devait établir la moyenne des produits récoltés, dans ces mêmes exploitations, durant les trois années précédentes. Les sommes obtenues en 1902 et 1903 seraient réparties de la façon suivante : on commençait

par donner à l'exploitant l'équivalent de sa récolte moyenne durant les trois années antérieures; sur le surplus, on prélevait d'abord le paiement des engrais; enfin, trois cinquièmes du restant étaient attribués à l'exploitant, sans parler de la plus-value donnée à son fonds. Les deux derniers cinquièmes devaient revenir à l'Union diocésaine qui, avec cet argent, ferait d'autres entreprises du même genre.

Le concours dont nous venons de parler n'a été organisé que pour améliorer la culture dans la province et servir les intérêts de *tous* les cultivateurs, sans distinction d'opinions religieuses ou politiques. Ce n'est point là une œuvre de petite chapelle. On comprend dès lors que les dirigeants du mouvement catholique social soient écoutés dans le diocèse.

Enfin, pour être vraiment féconde, l'action catholique ne doit pas seulement servir les intérêts matériels du peuple, mais toucher les âmes et instruire les esprits. Il y a des gens qui se figurent avoir converti un individu parce qu'ils l'auront fait entrer dans une association confessionnelle lui procurant un bénéfice pécuniaire. Ces conversions ne durent qu'autant que la bourse du néophyte y trouve son compte. Les seules conversions solides et honorables sont celles où l'intelligence et le cœur ont reçu satisfaction : à côté de l'action sociale, il faut donc l'action intellectuelle, l'une préparant et fortifiant l'autre. Au pays bergamasque, c'est bien ainsi qu'on l'a entendu.

Une des premières œuvres catholiques qui fut fondée à Bergame, ce fut la bibliothèque populaire qui, créée par les jeunes membres du cercle Saint-Louis, ne tarda pas à prospérer. Mais tout le monde ne vient pas emprunter un livre : il faut donc aller trouver le lecteur chez lui. C'est là proprement l'office du journal et des publications périodiques.

Il se publie un quotidien à 5 centimes, *l'Eco di Bergamo*, qui est fort bien rédigé, qui tire à plusieurs milliers d'exemplaires et fait une concurrence heureuse aux deux journaux libéraux gouvernementaux, *la Gazetta provinciale* et *la Nuova Gazetta di Bergamo*. Pour lutter contre le journal hebdomadaire socialiste, *il Pensiero*, les catholiques font paraître *il Campanone*, qui pénètre à la fois chez le paysan et chez l'ouvrier des villes; cette publication populaire est rédigée avec une parfaite connaissance des besoins et des tendances du milieu auquel elle s'adresse.

A côté des périodiques politiques, les catholiques ont reconnu la nécessité d'une revue illustrée qui apportât, dans les foyers chrétiens, des lectures honnêtes, amusantes et instructives. A cet effet, ils fondèrent une coopérative au capital de 40 000 francs qui

entreprit la publication de *Pro familia*. Cette revue hebdomadaire, qui est vendue seulement 10 centimes, a obtenu un plein succès dans sa cinquième année, elle tire à plus de vingt mille exemplaires et a plus de dix mille abonnés.

Viennent ensuite les brochures. Brochures pour obtenir des adhérents aux œuvres : telles sont l'étude de M. l'abbé D. Baronchelli sur *la Fonction sociale des Unions professionnelles* [1] ou la traduction du petit volume d'Eckert sur la meilleure organisation des *Bureaux de placement*. Brochures pour servir à la direction ou à la réorganisation d'œuvres déjà fondées : par exemple, le *Piccola Guida per il contabile della Cassa rurale*, par M. l'abbé Fornoni, inspecteur des caisses rurales dans le diocèse de Bergame, et le tract *Per una riforma delle Società d'assicurazione del bestiame*. Brochures de propagande d'idées, comme celle consacrée par M. Rezzara aux *Devoirs des représentants du peuple dans les administrations publiques*, ou bien le discours du comte Medolago-Albani sur *le Socialisme et les Unions professionnelles*. Almanachs de toute espèce, de tout format et de tout prix, depuis l'*Almanacco popolare* et le *Calendario dell' Agricoltore bergamasco* jusqu'à l'*Annuario Bergamasco*, qui est une mine de précieux renseignements. Toutes ces publications sortent, par milliers, des mêmes presses qui donnent l'*Eco di Bergamo*, le *Campanone* ou le *Pro Familia;* l'imprimerie, les bureaux de rédaction et d'administration de tous ces périodiques sont pièces contiguës en cette vaste maison de la Piazza Pontida, où se trouve aussi le siège de l'Union diocésaine et de la plupart des associations catholiques de la province. Ce voisinage laisse entrevoir comment sont étroitement unis les institutions économiques, les œuvres d'apostolat et les organes de propagande intellectuelle.

L'esprit progressiste des catholiques s'est encore affirmé par l'intérêt qu'ils portent aux questions d'enseignement populaire. En 1893, ils constituèrent l' « Œuvre pour la conservation de la foi dans les écoles », qui procure l'enseignement religieux aux enfants des écoles communales et des collèges de l'Etat [2].

Mais c'est surtout en ce qui concerne l'enseignement des adultes que leur initiative nous a paru féconde. Ils ont créé de nombreux cours du soir; en 1901, on comptait dix-sept écoles de ce genre

[1] Sur ce même sujet des Unions professionnelles, nous citerons encore les *Brèves considérations* de M. Fr. Galbiati, publiées par l'Union diocésaine des institutions sociales catholiques de Bergame.

[2] Cette œuvre demande à ses adhérents une cotisation de 10 centimes par an, mais elle compte plus de vingt mille associés.

groupant quatorze cent quinze élèves, et, au mois d'août de cette même année, des récompenses en argent furent décernées aux sept écoles jugées les mieux tenues.

La province de Bergame, dont la population masculine compte une très forte majorité de catholiques pratiquants, est en même temps la province italienne qui compte le moins d'*analphabeti* ou d'illettrés.

Le Comité diocésain ne peut davantage : « Le péril socialiste, déclare-t-il, doit suffire à secouer *(scuotere)* prêtres et laïques, et à les induire à faire quelques sacrifices pour empêcher que notre population ne se gâte et ne se perde. » Aussi le Comité invite-t-il « toutes les sociétés catholiques du diocèse à ouvrir, durant l'hiver, des écoles du soir et du dimanche pour les adultes ». Les leçons doivent durer une heure et demie; il doit y en avoir au moins trois par semaine et cela au minimum depuis le 1er novembre jusqu'à la fin janvier. Parmi les matières obligatoirement enseignées, nous relevons : la religion, la lecture, le style, l'arithmétique, les droits et les devoirs des citoyens, des éléments d'agriculture en tenant compte des nécessités locales. En outre, le Comité se déclare prêt à envoyer le directeur de l'Union agricole pour donner des leçons pratiques sur « la nouvelle agriculture ».

La population de Bergame, suivant le mot très juste de l'auteur de l'*Azione cattolica in Italia*, aime mieux l'action que les bavardages : « *Più inclinata a fare che a chiacchierare* ». En d'autres pays, les gens de bien dépensent trop souvent leur activité en paroles : les habitants du Bergamasque prêtent toute leur attention aux résultats positifs. Réalistes, dans toute l'énergie du terme, ils ne créent pas une seule œuvre sans s'être rendu compte si elle répondait à une nécessité et si elle avait des chances de réussir : « Le caractère pratique qui distingue tous les actes de notre propagande catholique est dû d'abord, déclare le président de l'Union diocésaine, à l'étude analytique et à l'examen approfondi que nous faisons des conditions locales et des besoins de la population. » Ce caractère pratique est dû également, ajoutait-il en une langue pittoresque, au soin que nous prenons de « proportionner le pas à la jambe, *di fare il passo secondo la gamba* ».

Un exemple illustrera opportunément cette affirmation. En 1900, désirant donner plus d'intensité de vie à leurs associations ouvrières, les dirigeants du mouvement catholique ouvrirent, dans la province, une enquête sur l'état de l'industrie et la situation des travailleurs industriels [1]. Les enquêteurs se renseignèrent de façon

[1] Ils réalisaient ainsi le vœu émis par le Congrès catholique de Ferrare,

très détaillée sur les 248 établissements de la région dans lesquels travaillaient 14 000 ouvriers et plus de 27 000 ouvrières. Les résultats de cet examen, industrie par industrie, furent publiés par les soins de l'Union diocésaine des institutions sociales catholiques[1], et quiconque parcourra cette brochure ne pourra s'empêcher de reconnaître la précision des recherches sur la condition des travailleurs qui, « dans son ensemble, disait le comité, est loin d'être bonne et acceptable ». Puis on indiquait les points qui étaient spécialement dignes d'étude et d'application : c'étaient notamment les questions des heures de travail, du repos dominical et du travail de nuit, du salaire, de l'hygiène des ateliers, des relations entre patrons et ouvriers; c'était encore tout ce qui touchait à la moralité, aux vices et à la propagande subversive dans les milieux populaires; c'était, enfin, le besoin d'une meilleure éducation et d'une plus solide instruction technique, ainsi que la nécessité d'institutions professionnelles et coopératives.

De ce vaste programme, le comité diocésain n'a pas voulu tout entreprendre à la fois. Il s'agit, on se le rappelle, de « faire le pas suivant la jambe »; aussi le comité s'est-il attelé à la besogne la plus urgente et, nous le verrons peut-être, la plus difficile; il a entrepris de constituer des unions professionnelles ou, comme nous dirions, des syndicats ouvriers. C'est d'ailleurs un principe essentiel chez tous les dirigeants du mouvement que « de ne faire les choses que l'une après l'autre, d'assurer la vie et la prospérité d'une institution avant d'en créer une nouvelle. » Créer n'est à peu près rien, le difficile c'est de faire vivre et prospérer. Ils se défient de ce qui n'existe que sur le papier. Il leur faut des groupes agissants, grandissants; ceux-là seuls comptent à leurs yeux.

Pour savoir à quoi s'en tenir sur la puissance de vie de leurs groupements, ils choisissent des spécialistes qui reçoivent la mission d'inspecter bon nombre de ces œuvres, et, au cours des visites, examinent la comptabilité, recherchent ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans l'organisation et profitent de leur venue pour donner quelques bons conseils dictés par cette *quotidiana esperienza*.

Enfin, chaque année, tantôt dans une commune, tantôt dans une autre, l'Union diocésaine tient une fête fédérale de toute

demandant aux associations chrétiennes d'entreprendre « une étude pratique et précise des conditions économiques et morales des populations dans les pays où prédomine l'industrie manufacturière ».

[1] Cf. *Primo saggio di inchiesta industriale nella provincia di Bergamo*. 1900.

les associations et institutions catholiques de la région. Ce n'est pas là seulement une périodique occasion d'éloquents discours et de manifestations populaires; c'est, avant tout, une revue, exacte et minutieuse de l'état du mouvement dans le diocèse et de ce qui a été réalisé dans les douze mois écoulés. C'est un examen de conscience des catholiques où leur président indique, avec une chrétienne franchise, ce qui a laissé à désirer aussi bien que les faits dignes d'éloges et les raisons d'espérer. La réalité vraie leur suffit, alors même qu'elle serait parfois un peu dure pour leur amour-propre.

Dans leur diocèse, comme partout ailleurs, il y a, en effet, des œuvres qui échouent ou qui végètent; mais on ne se décourage pas pour un échec; on recherche avec soin d'où vient l'insuccès et, la cause découverte et la correction faite, on se remet à la besogne.

Le fait s'est produit, il y a peu de temps, pour la caisse centrale de réassurance contre la mortalité du bétail dont on a été obligé de modifier les statuts et l'organisation. Mais il est surtout notable pour les unions professionnelles qui, malgré bien des efforts, n'ont pas encore pris une grande extension. Dans son rapport de cette année, à la fête fédérale de Cologno al Serio, le professeur Rezzara disait :

Voilà trois ans qu'on travaille, qu'on fait des sacrifices d'argent et de temps pour populariser les Unions professionnelles. Eh bien, la moisson récoltée jusqu'ici est passablement clairsemée, et la responsabilité des catholiques n'est pas diminuée par la faillite complète de la Chambre de travail socialiste... Le comité promoteur des Unions professionnelles ne se décourage pas, pourtant. Il entend reprendre tout de suite le travail ardu de l'organisation professionnelle des travailleurs, et ouvrir, le plus tôt possible, pour les inscrits, un office de placement et d'assistance légale. Cette forme moderne d'association et d'aide répond aux vrais besoins des classes sociales; elle est recommandée, voulue par le Saint-Père. Les catholiques doivent la favoriser à tout prix, pour empêcher quelques classes organisées de lever le drapeau de la lutte contre toutes les autres. Il faut que toutes, ordonnées chrétiennement, aspirent et conspirent à maintenir et à renforcer l'harmonie sociale. Les Unions professionnelles que nous avons déjà, celles des fileuses, des cordonniers, des maçons, des cultivateurs en diverses paroisses, doivent servir de modèles et d'écoles pour celles qui vont naître.

Si les difficultés excitent l'ardeur de tels hommes, le triomphe, chose plus rare, n'endort pas leur activité. Une œuvre fondée et assurée de vivre, ils songent aussitôt à en créer une autre. Chaque année, autant que possible, doit être marquée au moins par une fondation nouvelle. Ainsi, au mois d'août dernier, la présidence annonçait, — comme l'innovation de 1904, — la

fondation d'une société coopérative pour la construction de « maisons populaires ». Cette société s'était constituée pour profiter des nombreux avantages accordés par la loi toute récente du 31 mai 1903 et par un règlement d'administration publique, encore plus récent, puisqu'il est du 25 avril 1904 : les catholiques avaient établi leur société le 30 juin et acheté leur terrain *deux mois* seulement après la publication du document officiel. « Nous ne sommes, disait un de leurs chefs en cette langue imagée qu'ils affectionnent, qu'au bas de l'échelle de l'apostolat social et chrétien; nous devons nous hâter d'en gravir les divers échelons. »

III

Quatre à cinq cents œuvres qui sont dues à ce zèle ne peuvent être décrites en détail, mais on peut les classer d'après leur nature pour en faire un exposé succinct.

D'abord nous parlerons d'un institut dont la création a considérablement aidé l'activité chrétienne et qui, si on compare le mouvement italien au mouvement catholique social en France ou en Belgique, constitue une très heureuse originalité. Cet institut, c'est une banque populaire, *il Piccolo Credito Bergamasco* ou *le Petit Crédit Bergamasque.*

Les catholiques italiens ont, en général, compris que la puissance de l'argent devait être mise au service des œuvres sociales et que le crédit était nécessaire aux associations pour se développer. De 1880 à 1904, *ils ont fondé 59 banques catholiques*; ces banques avaient, au 31 décembre dernier, un capital qui atteignait presque 4 millions et demi et des fonds de réserve qui dépassaient 1 600 000 francs.

Ce fut en 1890 que l'Union diocésaine des institutions sociales catholiques s'inquiéta de venir, par le crédit, en aide à la petite propriété, à la petite industrie et au petit commerce. On mit aussitôt la question à l'étude. Le 1er juin 1891, on constituait, par acte notarié, la société anonyme et coopérative de crédit, à capital illimité, du *Piccolo Credito Bergamasco.* Les actions furent émises à 20 francs. La plupart des sociétés adhérentes à l'Union diocésaine, surtout les sociétés ouvrières, souscrivirent et le 2 janvier 1892, la nouvelle banque ouvrait ses guichets [1]. Elle avait alors 260 actionnaires qui possédaient 2034 actions; le capital versé était de 23 593 fr. 50.

[1] Au point de vue chronologique, *il Piccolo Credito Bergamasco* est la septième des banques catholiques (Cf. *Annuario delle Banche cattoliche d'Italia* (1903), p. 128.)

C'était, il faut en convenir, d'assez modestes débuts pour une institution qui avait de larges visées. Voici comment les statuts exposent le but et quelques-unes des opérations de l'institution :

Etendre les bénéfices du crédit aux associations de secours mutuels, aux caisses rurales et aux sociétés coopératives, ainsi qu'aux propriétaires, commerçants, ouvriers, agriculteurs et travailleurs de tous genres; les aider à faire fructifier leurs épargnes, leur montrer les avantages de la prévoyance et de la coopération, et spécialement concourir, par la mutualité, à la préservation et au développement de la petite propriété et de la petite industrie (art. 4).

La Banque accorde aux agriculteurs des prêts garantis validement et amortissables à fin de trimestre ou de semestre; elle escompte aux associés des valeurs de change, de banque, des mémoires de travail et des factures, quand on a reconnu la solvabilité du débiteur, des mandats des administrations publiques; elle fait aux membres des sociétés de secours mutuels de petits prêts allant de 20 à 100 francs, remboursables au mois ou à la semaine, pourvu que les emprunteurs aient obtenu la caution d'un autre membre de la société de secours mutuels ou d'un actionnaire de la Banque. (Art. 21.)

Les fondateurs ne voulaient pas faire œuvre de spéculation, aussi prirent-ils certaines précautions pour empêcher tout accaparement de la part des gros capitalistes. Ils décidèrent notamment qu'un actionnaire ne pourrait posséder plus de 100 actions, c'est-à-dire ne pourrait avoir plus de 2000 francs en capital-action. De plus les hautes fonctions (membres du conseil d'administration, du conseil des syndics et du conseil des probiviri) furent déclarées gratuites. Le bénéfice net résultant du bilan annuel doit être ainsi distribué : 50 pour 100 aux actionnaires; 20 pour 100 au fonds de réserve; 5 pour 100 aux employés de la banque; 5 pour 100 à un fonds de pension des employés; 5 pour 100 à un fonds pour secourir la vieillesse et l'invalidité en faveur des sociétés mutualistes ou coopératives qui seraient actionnaires de la banque et au prorata des actions primées par ces sociétés; enfin 5 pour 100 aux clients de la banque. Restent 10 pour 100 mis à la disposition du conseil pour améliorer l'état moral et économique des classes pauvres. De plus, on décidait que le jour où la réserve aurait atteint la moitié du capital versé, et tant que cette réserve se maintiendrait dans ces proportions, on cesserait de prélever pour ce fonds les 20 pour 100 de bénéfices. Cette somme, devenue disponible, serait répartie ainsi qu'il suit : 50 pour 100 entre les actionnaires, 25 pour 100 entre les clients, 10 pour 100 à un fonds de pension pour les employés [1], 5 pour 100 au fonds de vieillesse et d'invali-

[1] La banque s'est tout particulièrement souciée du sort de ses employés : le 13 juin 1903, le conseil d'administration a établi, en faveur du per-

dité des sociétés mutualistes et coopératives, actionnaires de la banque; enfin 10 pour 100 à la disposition du conseil pour des œuvres. Ainsi donc, le *tiers environ des bénéfices* que ferait la banque était d'avance *réservé à un but éminemment social et désintéressé.*

Ce n'était point là, humainement, de quoi attirer les actionnaires. Ils vinrent cependant[1] : ils n'étaient au 1[er] janvier 1893 que 260; quatre ans et demi plus tard, ils dépassaient 1 700 et, au 31 juillet dernier, ils étaient 2 207[2].

Mais le *Piccolo Credito* ferait-il jamais des bénéfices? Des financiers auraient hésité à répondre par l'affirmative; les « catholiques d'action » de Bergame n'eurent pas un instant de doute. Leur confiance et leur abnégation éclairée assurèrent le succès.

Prenons le dernier bilan, arrêté au 31 décembre 1903. A cette date, le capital versé était de 289 980 francs et la réserve de 119 103 francs, ce qui portait le patrimoine social à 400 083 francs. Soit au siège de la société, soit dans les six succursales établies dans la province, la banque avait reçu, dans le courant de l'exercice, pour plus de 7 millions de francs de dépôts; elle avait fait pour plus de 340 000 francs de bénéfices bruts et réparti un bénéfice net de 60 657 francs. Les actionnaires ont reçu 2 francs par action de 20 francs, c'est-à-dire *ont touché un intérêt de 10 pour 100* : ils ont donc été largement récompensés d'avoir collaboré à une tentative généreuse. Une douzaine de mille francs ont été attribués aux fonds de la réserve; on a ensuite, en plus de leurs traitements, distribué trois mille et quelques francs aux employés; pareille somme a été versée à leur caisse de prévoyance, puis aux sociétés mutualistes et coopératives qui sont actionnaires du *Piccolo Credito*, ainsi qu'aux clients de l'établissement; enfin, 6000 francs ont été mis à la disposition du Conseil d'administration pour être employés dans un but social.

L'appui financier de cette banque a facilité les initiatives prises par les chrétiens bergamasques. C'est elle, en effet, qui, par ses subventions intelligentes, a aidé les débuts de beaucoup d'institutions. Le *Piccolo Credito* n'aurait-il à son actif d'autres services d'ordre social qu'il aurait bien mérité des catholiques de ce pays :

sonnel de l'établissement, une caisse de prévoyance quelque peu différente du système de retraites usité en France et plus favorable aux intéressés.

[1] Cf. N. Rezzara, *Il credito popolare nella diocesi di Bergamo* (Bergamo, 1897).

[2] En moyenne, chaque actionnaire possède de six à sept actions, c'est-à-dire a versé un capital de 120 à 140 francs; ce ne sont pas là de « gros capitalistes ».

il leur a rendu possible l'organisation florissante de nombre d'œuvres dont, sans lui, ils n'auraient pu faire même un timide essai.

Œuvres agricoles et œuvres urbaines, tel est le double groupement dans lequel elles se répartissent. Mais, outre *il Piccolo Credito*, quelques œuvres échappent à cette classification : on les trouve aussi bien organisées et prospères à la campagne que dans les centres urbains.

Ce sont tout d'abord les œuvres de propagande, comités paroissiaux, cercles de jeunes gens, écoles du soir, réunions d'études sociales et d'apologétiques : on en rencontre, et de très vivants et agissants, dans les villages aussi bien que dans les petites villes, et même dans les bourgs de la partie la plus montagneuse du diocèse.

Ce sont ensuite les sociétés mutualistes qui sont extrêmement développées dans tout le pays : d'après le rapport présenté à la dernière fête fédérale, elles atteignaient, au 31 juillet 1904, le nombre de 117 sociétés et elles comptaient plus de 8000 membres.

Les mutualités se sont d'autant plus multipliées, que la loi italienne n'accorde la personnalité civile à aucune association autre que les sociétés de secours mutuels. C'est même une des raisons qui explique la lenteur du mouvement syndical ouvrier de l'autre côté des Alpes. Les catholiques de Bergame furent donc contraints d'adopter pour leurs groupements la seule forme possible. « Et, déclarait récemment M. Rezzara [1], nous poussons à la formation de sociétés légales; elles sont obligées à des formalités qui sont des garanties. Nous n'avons pas peur de la loi. »

Ces mutualités sont surtout des groupes d'adultes, organisées dans des sociétés ouvrières. Il y a aussi une mutualité féminine, fondée en 1894 par l'Union diocésaine et qui a parfaitement réussi [2]. Il y a encore des mutualités enfantines, annexées soit à une mutualité ouvrière, soit à un cercle populaire. Ces petites mutuelles restent sous la direction du groupement qui les a fondées. Leur fonctionnement est des plus simples : les enfants se font inscrire le jour de leur première communion en exprimant le désir de faire partie, plus tard, de la société-mère et cela suffit. Ils versent une cotisation mensuelle de 0 fr. 25 et, s'ils tombent malades, leurs parents reçoivent 0 fr. 30 par journée d'invalidité. Mentionnons aussi une société de secours

[1] Cf. Pierre Sylvestre, *op. cit*, p. 10.
[2] Sur un capital de 3 330 francs, la société a versé à ses adhérentes malades la somme de 915 fr. 90.

mutuels, établie pour les membres du clergé, et une autre pour la jeunesse catholique : cette société, en une année, a reçu 5231 francs de ses adhérents et leur a donné 4152 francs comme indemnités de malades.

Plusieurs mutualités du diocèse ont reconnu les avantages que présenterait pour elle la forme fédérale. Le mouvement commença dans le district d'Isola : quatorze cercles paroissiaux se réunirent. Chaque société gardait ses statuts et son indépendance, tout en créant une caisse commune. Et, en treize années, la fédération du district d'Isola distribua à ses membres malades la jolie somme de 61 652 francs. Une semblable union enlevait aux travailleurs de la région la torturante inquiétude de l'invalidité et du chômage qui en résulte. L'exemple d'Isola fut suivi et bientôt tout le diocèse se couvrit de fédérations de mutualités, constituées suivant les divisions géographiques et formant, chacune, un groupement qui travaille à fonder des sociétés de secours mutuels dans les paroisses du ressort, encore dépourvues de semblables sociétés.

Parmi les autres institutions de prévoyance, une des plus originales est assurément une caisse d'épargne d'un genre tout particulier. Chacun des adhérents, — cultivateurs, artisans ou bien ouvriers, — fait ses dépôts au fur et à mesure de ses rentrées d'argent. Les sommes les plus modiques sont acceptées et portent un intérêt de 4 pour 100 : le tout est remis au dépositaire au moment du terme, de sorte que le fermier et le travailleur urbain ont pu économiser, sou à sou, l'argent du loyer ou du fermage, et que cet argent déposé en lieu sûr leur a rapporté un bon intérêt. Pour faire apprécier les services que rend pareille institution, il nous suffit de dire qu'il y a actuellement dans le diocèse de Bergame plus de cinq mille livrets d'épargne de cette espèce.

IV

Voyons maintenant les œuvres et institutions économiques qui s'adressent plus particulièrement à la population rurale, si nombreuse dans le diocèse de Bergame.

Le paysan a besoin de crédit : les organismes qui distribuent le mieux ce crédit sont certainement les Caisses rurales fondées sur le principe de la solidarité illimitée entre tous les membres.

J'ai sous les yeux la liste des 80 Caisses qui existent aujourd'hui, et je constate que depuis février 1893, date de la première fondation à Marltinengo, chaque année a été marquée par la création de quelques Caisses. Elles comptent environ 6000 membres, ont

reçu, en 1903, pour près de 3 millions de francs de dépôts et consenti des prêts pour une somme un peu moindre.

Dans son *Movimento cattolico*, le professeur Rezzara expose la méthode suivie par ses amis et par lui pour la fondation des Caisses rurales :

Lorsqu'on veut créer une caisse rurale, on organise dans la paroisse une conférence, publique ou privée, dans laquelle un des membres du comité diocésain explique, en une langue claire et populaire, la nature, le fonctionnement et les avantages de la création proposée; l'orateur insiste sur quelques-uns des traits caractéristiques de l'institution, notamment sur la confessionnalité, la circonscription paroissiale, la solidarité illimitée, la gratuité des fonctions des membres du bureau, l'absence de tout capital action et partant de tout dividende. Après l'exposé du conférencier, les discussions, et ensuite, chacun chez soi, les « tranquilles réflexions ». Puis, lorsque le curé ou le président du comité paroissial estime que le moment est venu et que le terrain est bien préparé, il appelle un notaire pour procéder à la constitution légale de la caisse... « Il n'est pas difficile d'obtenir la collaboration gratuite d'un notaire; dans l'Union diocésaine, il y en a une douzaine qui sont toujours disposés à prêter gracieusement leur ministère devenu nécessaire. » (Page 76 et suiv.)

Au début, les promoteurs avaient deux craintes : trouverait-on dans les paroisses des personnes capables de diriger et d'administrer les Caisses rurales et, dans le cas où les dépôts seraient insuffisants, comment se procurerait-on l'argent nécessaire pour les prêts demandés? C'est le *Piccolo Credito* qui est venu dissiper ces deux craintes en apportant à l'organisation commençante des Caisses rurales un précieux concours.

Dès qu'une Caisse rurale est fondée, il envoie dans la paroisse un de ses employés qui instruit les administrateurs et le comptable de la nouvelle institution, leur enseigne tout ce qui touche à la tenue des livres, à la confection des bilans et des états mensuels, en un mot les met à même de remplir convenablement leur rôle. Pour les fonds nécessaires, cette banque ouvre à la nouvelle Caisse un crédit qui, suivant les circonstances, varie de 5000 à 20 000 francs et qui permet ainsi de consentir les premiers prêts. Si, au contraire, la Caisse reçoit plus de dépôts d'argent qu'elle ne fait de prêts, le *Piccolo Credito* accepte le surplus et le garde en donnant à la Caisse un intérêt supérieur à celui payé aux déposants.

Mais il ne suffit pas d'avoir mis une institution en marche; il est bon, surtout quand il y a un roulement de fonds assez important, de surveiller d'assez près l'administration, non pas tant pour éviter les malversations que pour corriger les erreurs de direction. Les membres des Caisses rurales le comprirent. Ils demandèrent

à l'Union diocésaine de leur indiquer sept personnes compétentes et, parmi elles, ils élurent quatre inspecteurs, deux ecclésiastiques et deux laïques, qui reçurent mission de visiter les caisses, d'examiner les livres et de rechercher si les opérations étaient conformes aux statuts et aux lois. Depuis lors, l'inspection se fait régulièrement pour le plus grand profit de tous. Cette surveillance est d'autant plus utile que les Caisses rurales de Bergame ont un chiffre d'affaires assez élevé, car elles font des achats collectifs de semences, d'engrais et de machines, qui s'effectuent aujourd'hui dans d'excellentes conditions, grâce à l'intermédiaire de l'*Union catholique agricole* et à une combinaison dont nous parlerons un peu plus loin.

Le bétail est une des principales richesses du paysan bergamasque. Il était donc de toute nécessité de garantir les petits propriétaires contre les risques de tout genre que courent leurs bêtes : d'où la fondation de sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité de la race bovine. Au 31 décembre 1900, il y avait plus de 10 000 têtes de bétail assurées; dans le courant de l'année, on avait payé aux assurés 53 541 francs d'indemnité pour 357 sinistres. Malgré tous les services qu'elles procurent, ces sociétés se sont développées relativement moins vite que les autres institutions : au 31 juillet dernier, on en comptait 40, s'étendant sur une centaine de paroisses, avec un peu moins de 4000 membres. Pour couvrir les risques d'épizootie, l'Union diocésaine vient de constituer, après plusieurs essais infructueux, une caisse centrale de réassurance [1], mais si nous en croyons le rapport présenté à la dernière fête fédérale, il ne semble pas que les sociétés locales aient encore, toutes, compris les avantages de la combinaison.

Le fermage est le mode de tenure généralement adopté dans la province de Bergame; souvent aussi le bétail est exploité de compte à demi avec le propriétaire. Il y avait là quelque difficulté pour l'assurance. Mais, par un heureux accord avec les Caisses rurales, cette difficulté a été écartée. Voici comment on procède généralement [2] : les représentants de la caisse rurale et de la mutuelle d'assurance de la paroisse achètent, à l'époque opportune, le nombre de bêtes dont leurs coadhérents ont besoin. La caisse rurale en paie le prix et en devient propriétaire provisoire. La société d'assurance les inscrit sur ses registres et la caisse rurale verse la prime. Le cultivateur reçoit le bétail et le garde; il

[1] Cf. *Bolletino*, novembre 1903 et janvier 1904.
[2] N. Rezzara, *Il Movimento cattolico*. Cf. p. 81.

donne à la caisse un intérêt de 5,50 pour 100 sur le prix d'achat et se libère ensuite peu à peu. Quand il a payé les trois quarts de la somme due, le bétail devient sa propriété : le dernier quart de la dette sera réglé dans des délais qui varient de quatre mois à une année. « Ainsi donc, conclut M. Rezzara, le paysan devenu propriétaire des bêtes qu'il a dans son étable, sera beaucoup plus intéressé à améliorer ses méthodes de culture pour augmenter sa récolte en fourrage et, par suite, pour accroître encore le nombre de ses bêtes et la quantité de lait qu'elles produisent... »

Dans le diocèse de Bergame, comme en plusieurs autres régions de l'Italie, la coopération de production agricole commence à prendre quelque essor. A ce point de vue, nous signalerons les *Affiti colletivi* de Lallio, Sforzatica et Villasola : ce sont des exploitations rurales, faites en commun par un certain nombre de cultivateurs auxquels le *Piccolo Credito* a très obligeamment accordé les avances de fonds nécessaires. Il y a là une entreprise des plus intéressantes, jusqu'à présent couronnée de succès, et qui, suivant l'appréciation d'un témoin compétent, est « de nature à élever la condition morale et économique des travailleurs de la terre ».

Nous devons également mentionner, à Isola, une *latteria sociale*, c'est-à-dire une laiterie coopérative fabriquant du beurre, et à Medolago une fromagerie également *sociale*. En dix mois, cette fromagerie a distribué un peu plus de 18,000 francs dans les six paroisses de la montagne où elle recrute ses adhérents. Jusqu'alors, les gens de ce pays ne tiraient pas grand profit du lait : maintenant, nombre de familles touchent, par mois, de 40 à 50 francs, et même plus. Le curé de la paroisse de Medolago est le président de la société coopérative.

Enfin il fallait une institution qui fut, en quelque sorte, la représentation officielle du monde rural et qui eût la charge de prendre en mains la défense de ses intérêts généraux. Cette institution fut fondée en juin 1894, sous le nom de *Union agricole bergamasque*, et sous la forme d'une société coopérative anonyme à capital illimité avec des actions de 20 francs [1]. Les rôles multiples

[1] Au bilan du 31 décembre 1903, l'*Union agricole bergamasque* comptait 3 530 actions souscrites par 251 personnes ou associations. A signaler une particularité de l'organisation de l'Union agricole où nous retrouverons le caractère populaire de tout le mouvement bergamasque : pour éviter que quelques individualités aient tout le pouvoir à l'assemblée générale, les statuts admettent qu'un actionnaire absent peut se faire représenter par un autre actionnaire, mais aucun actionnaire ne peut avoir plus de deux voix.

et très divers que les bergamasques attendaient de l'Union agricole sont énumérés dans l'article suivant de ses statuts :

Le but principal de la société est de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts moraux et économiques de la classe rurale ; elle doit aussi, de la façon la plus efficace, favoriser les progrès de l'agriculture et travailler au développement de l'industrie agricole.

Pour atteindre ces buts, la société devra :

1° Assumer la représentation et la défense des divers intérêts de la classe des agriculteurs ; 2° faire connaître, soit par des conférences, soit par des publications, soit par des expérimentations, les meilleurs procédés de culture ; 3° faire le commerce des machines et instruments agricoles, des plants, des semences et des engrais, en un mot, de tout ce qui est nécesaire à l'industrie agricole ; 4° acheter ou prendre en location des fonds de terre pour les cultiver suivant les systèmes les plus perfectionnés ; 5° créer et soutenir l'enseignement agricole, théorique et pratique.

Sous la direction dévouée et intelligente du docteur Benassi, l'Union agricole semble remplir toutes ces missions : elle a notamment beaucoup fait pour la diffusion de « la moderne science agraire » et des doctrines de M. Solari sur l'induction de l'azote[1]. Sous divers prétextes, — en particulier lorsqu'il s'est agi de choisir les dix-neuf fermes modèles, — M. le docteur Benassi a fait une tournée de conférences à travers la campagne. D'ailleurs le *Bulletin* de l'association et de nombreuses brochures de propagande continuent l'enseignement du professeur.

L'Union agricole est aussi un intermédiaire précieux pour l'achat des engrais, des machines, des semences et de tout ce dont ont besoin les modernes agriculteurs : elle est devenue vraiment la grande pourvoyeuse de la région et c'est à elle que s'adressent les Caisses rurales pour leurs nombreux achats. Elle possède des succursales en cinq ou six centres importants ; ses magasins, très bien aménagés, sont établis à Bergame, dans le quartier de la Mezzaluna. En nous les faisant visiter, notre aimable guide nous montrait un vaste terrain attenant : « Nous ne désespérons pas, nous dit-il, d'être bientôt obligés d'y élever de nouvelles constructions... » Les catholiques bergamasques ont droit à ces espoirs. Car toutes leurs associations et institutions se prêtent une aide mutuelle qui décuple leur efficacité.

Nous en avons un topique exemple dans une création récente qui a rendu de grands services aux cultivateurs de la province : c'est l'ouverture, par le *Piccolo Credito*, de comptes courants spéciaux aux agriculteurs. Voici en quelques mots, comment les

[1] Le docteur Benassi est, d'ailleurs, un disciple distingué de ce maître éminent dont l'influence est si grande sur les agriculteurs de l'Italie septentrionale.

choses ont été organisées par la Banque populaire d'accord avec l'Union agricole[1]. Au commencement de l'hiver, tout paysan, moyennant une caution, peut demander qu'on lui accorde un crédit de telle ou telle somme, en rapport naturellement avec les achats qu'il prévoit devoir faire et avec sa situation personnelle. Si, après examen, la demande est agréée, le cultivateur reçoit de la Banque un livret avec lequel il se présentera, quand il voudra, à l'Union agricole ou dans une des succursales pour faire ses commandes : il n'aura pas un sou à débourser, on se contentera d'inscrire sur le carnet le montant de ses achats. L'hiver suivant, sa récolte vendue, il règlera son compte à la Banque populaire qui touchera 4,25 pour 100 d'intérêts. Il pourrait, s'il le voulait, se libérer en tout ou en partie avant l'année écoulée; enfin, s'il avait des fonds disponibles, le *Piccolo Credito* les accepterait en dépôt et lui donnerait 3,50 pour 100. Grâce à cette entente entre la Banque populaire et l'Union agricole, les petits agriculteurs peuvent donc acheter à bon compte, sans bourse délier, les engrais, les semences et tout ce qui est nécessaire à leur exploitation : ils ne paient que lorsqu'ils ont déjà en poche le profit de leur culture, profit d'autant plus considérable qu'ils ont pu mettre en pratique les méthodes scientifiques. Voilà ce que l'union entre œuvres catholiques arrive à réaliser.

V

Dans les centres urbains, les résultats ne sont pas moins satisfaisants. Au premier rang des institutions établies par les catholiques dans la cité de Bergame et dans les petites villes du diocèse, nous trouvons les institutions d'épargne et de crédit. Plus encore que le paysan, l'ouvrier a besoin qu'on l'aide à mettre quelque argent en réserve et qu'en certains cas, on lui assure un appui financier. Il est souvent, d'ailleurs, très difficile de le faire entrer dans la voie de l'économie et, par contre, d'écarter de son chemin les prêteurs à la petite semaine...

C'est, d'abord, au Cercle Saint-Joseph qu'a été organisée une « caisse de prêts sur l'honneur », ouverte aux seuls membres de cette association. En dix ans, on accorda 2920 prêts au taux de 5 pour 100 et pour la somme globale de 104 650 francs : ce qui donne pour chaque prêt une moyenne de 35 francs. Ces avances étaient consenties, sur la simple signature de l'emprunteur, pour

[1] Cf. *Bolletino*, novembre 1901, p. 101.

la durée maximum de six mois, sans faculté de renouvellement, mais avec possibilité de se libérer par fractions.

L'essai était intéressant, mais restreint. Il y a deux ans, M. Rezzara résolut d'organiser des « caisses ouvrières ou populaires » sur le modèle des caisses établies par Mgr Cerutti, en Vénétie. Pour lancer l'idée, le président de l'Union diocésaine fit une conférence aux membres du Cercle démocratique chrétien de Bergame : il montra à quel point ces caisses avaient rendu service à la population de Murano et de Venise; il indiqua comment l'épargne ainsi réalisée avait permis la construction de saines et confortables maisons ouvrières dont les travailleurs devenaient rapidement les propriétaires. Son discours emporta la conviction des auditeurs et, quelques jours plus tard, on établissait des caisses populaires dans trois paroisses de la ville.

Ces institutions ont une organisation assez curieuse : elle est basée sur le double principe de l'épargne obligatoire et de la solidarité illimitée pour les prêts. Tout adhérent est tenu, en effet, de verser, chaque semaine, une somme minimum fixée par les statuts; il va sans dire qu'il peut apporter une somme supérieure. Puis, quand ses dépôts ont atteint un certain chiffre, il est en droit de solliciter et d'obtenir un prêt dont le montant pourra dépasser, d'un cinquième à un tiers, le total des dépôts qu'il a faits jusqu'alors. C'est ici qu'intervient le principe de la solidarité entre tous les membres : tous les associés répondent pour le surplus des prêts non couverts par les dépôts antérieurs.

Ainsi comprise, cette institution de crédit et d'épargne populaires a rapidement prospéré dans le diocèse de Bergame : le rapport présenté à la dernière fête fédérale nous apprend qu'au 31 juillet 1904, il existait 56 caisses populaires; avec les 80 caissss rurales, elles comptaient près de 9000 membres, avaient reçu en dépôt, dans le courant de l'année, plus de 3 millions de francs et consenti des prêts pour environ 2 millions et demi. Rien ne fait plus d'honneur aux Bergamasques.

Parler ainsi, pourtant, n'est-ce pas être injuste envers la société coopérative de boulangerie et de meunerie, établie à Bergame, qui commence sa dixième année et qui exerce, à la satisfaction de la classe pauvre, la bienfaisante fonction de modérer le prix du pain?

Les boulangers de la ville doivent aujourd'hui se repentir de la maladroite âpreté dont ils firent preuve dans le courant de juillet 1894. La récolte avait été extrêmement abondante, le cours du blé et de la farine avait baissé dans de très fortes proportions et, néanmoins, le kilogramme de pain continuait à se vendre, à Bergame, 38 centimes. Trois catholiques de la cité, MM. Rezzara,

Valsecchi et Volpi, résolurent de venir en aide aux pauvres gens et de fonder une coopérative de boulangerie, un *Panificio cooperativo*. Le 11 août, au soir, deux cents lettres venaient inviter les notables catholiques bergamasques à une assemblée qui aurait lieu le lendemain dimanche au local de l'Union diocésaine, et au cours de laquelle on devait traiter d'une « très importante question ». Ce mystère piqua la curiosité : les invités vinrent au grand complet. La séance dura cinq heures : elle ne fut levée qu'après l'adoption des statuts de la nouvelle coopérative; sur-le-champ, 217 actions furent souscrites par 46 personnes.

Le plus difficile n'était peut-être pas encore fait : malgré l'hostilité bien compréhensible des boulangers, qui s'étaient unis en une ligue de résistance restait à recueillir un capital suffisant, à choisir un local, à organiser une installation bien comprise, à grouper un personnel dévoué et compétent. Le 25 août 1895, l'évêque de Bergame venait bénir le bel établissement de la via S. Alessandro où l'on avait construit cinq fours du système Pirovano et adopté les plus récents perfectionnements. Bientôt après, fut établi un moulin coopératif. Pour être maître du prix du pain, il leur fallait être indépendant de la meunerie. De là, nécessité pour les catholiques d'avoir un *Molino cooperativo* : depuis 1900, ils en possèdent un, admirablement installé dans le faubourg de Galgario et qui fait d'assez gros bénéfices.

La société coopérative de la boulangerie et du moulin, au 30 juin 1904, comptait 661 actionnaires ayant souscrit 10 303 actions et versé un capital de 206 060 francs[1]. Le *Panificio* fabrique, en moyenne, 20 quintaux de pain par jour et, chaque jour aussi, le *Molino* travaille environ 60 quintaux de blé et 130 quintaux de maïs. En moins de dix ans, le chiffre d'affaires a doublé : en 1895, la boulangerie avait touché 357 495 francs; en 1903, elle a encaissé 685 127 francs; depuis l'ouverture, on a vendu en pâte, son, farine et pain, pour 4 millions et demi de francs.

Bien que le *Panificio* et le *Molino* maintiennent des prix plutôt bas, ils ont, dès le second exercice, réalisé des bénéfices : actuellement, ils distribuent aux actionnaires un dividende de 4 pour 100, calculé non d'après la valeur nominale des actions, qui est de 20 francs, mais d'après leur valeur commerciale, qui est de 22 francs, en raison des réserves déjà accumulées. Ici, comme pour le *Piccolo Credito*, ceux qui, avec confiance, répon-

[1] Nous empruntons ces chiffres au rapport du professeur Rezzara qui fut lu, le 4 septembre 1904, à la fête du dixième anniversaire de la fondation du *Panificio* (Cf. *Bolletino*, sept. 1904).

dirent à l'appel des dirigeants catholiques de Bergame, n'ont pas mal placé leur argent, et ils ont utilement collaboré à une œuvre importante et vraiment populaire.

Le Moulin et la Boulangerie ne sont pas les seules coopératives organisées par les chrétiens bergamasques pour les ouvriers des villes, mais ce sont de beaucoup les plus considérables. Nous avons déjà parlé de l'originale association de production créée au profit des « balayeurs des rues »; il nous faut également mentionner une coopérative de cordonniers qui a surtout pour but de procurer, à bon compte, à ces artisans, les marchandises dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leur profession.

Pour ne rien omettre de caractéristique, il nous faut dire aussi quelques mots du Secrétariat du peuple et des Cuisines économiques.

Le « Secrétariat du peuple »[1] fut ouvert à Bergame en janvier 1896 : ce fut la fondation de l'année, décidée à la précédente fête fédérale. Dès le premier exercice, du 15 janvier 1896 au 15 janvier 1897, il intervenait dans près de huit cents affaires de toute espèce, mais principalement dans des affaires d'ordre juridique. Il s'occupait aussi très activement d'organiser le placement gratuit des travailleurs et créait un service spécial pour les émigrants de la province, qui vont en grand nombre chercher fortune à l'étranger, surtout en Amérique; à cet effet, il publiait un *Vade-mecum dell' Emigrante Bergamasco* : c'est un précieux manuel pratique distribué à tous les pauvres gens de la province qui quittent le sol natal et qui, trop souvent, deviennent la proie des chevaliers d'industrie.

Les « Cuisines économiques » répondent à un besoin particulier à la région. Sans doute, en tout pays, il serait bon que l'on mît à la disposition du peuple des aliments sains, à un prix peu élevé. Mais, dans le nord de l'Italie, il y a là une nécessité d'autant plus grande que la population, souvent misérable, consomme une nourriture très médiocre en éléments reconstituants. Cette alimentation défectueuse a eu pour conséquence le développement de la pellagre, mal qui se termine par la folie. De là vient que, dans toute la vallée du Pô, les hospices d'aliénés sont fort nombreux et cependant très encombrés.

Pour combattre la pellagre, les Congrès de spécialistes, notamment celui de Padoue en avril 1899, ont recommandé, comme le

[1] Cf. *Il Segretariato del popolo in Bergamo*, rapport de M. l'avocat L. Locatelli, secrétaire (31 mars 1896); et *Il Segretariato del popolo in Bergamo*, rapport sur la première année du fonctionnement, par M. le comte docteur Enrico M. Passi (avril 1897.)

meilleur moyen préventif, l'amélioration de la nourriture : au maïs d'assez mauvaise qualité qui fait le fond de l'alimentation populaire, il faut substituer des matières plus riches en principes nutritifs. C'est ce que les catholiques bergamasques ont fait avec les *Cucine economiche.*

L'œuvre est de date relativement ancienne[1] : elle fut fondée en 1881 par un groupe de « jeunes » à la tête desquels se trouvait encore le si dévoué professeur Rezzara. Ils réunirent des fonds, obtinrent le concours de deux congrégations de femmes qui promirent le personnel nécessaire, et, le 11 janvier 1882, on inaugurait à Bergame deux « cuisines économiques », l'une dans la partie haute, l'autre dans la partie basse de la ville. Dans toute la province, il y a aujourd'hui quatre-vingts de ces fondations, dues, pour la plupart, à l'initiative du clergé et des catholiques, mais dont les pouvoirs publics ont reconnu l'utilité et qu'ils subventionnent assez largement.

Les *Cucine* ne distribuent que de la soupe, mais, — nous l'affirmons en connaissance de cause, — son goût est des plus appétissants et elle nous a paru nourrissante. Elle n'est donnée gratuitement qu'aux indigents; les autres personnes la paient au prix très réduit de 10 centimes le litre. Depuis la fondation de l'œuvre, c'est-à-dire du 11 janvier 1882 jusqu'au 21 décembre 1901, les « Cuisines économiques » en ont préparé et distribué plus de deux millions de litres : le nombre des amateurs dit la qualité du pot-au-feu.

Il a été officiellement constaté que cette meilleure alimentation avait contribué à enrayer, en certains districts de la province, le développement de la pellagre. Or l'œuvre a été organisée de telle sorte que, son administration ne coûtant rien, et les frais étant couverts par le prix de vente des portions, le comité a pu économiser environ une dizaine de mille francs, provenant des dons et souscriptions. Cette somme devait être naturellement employée à une œuvre populaire; aussi le comité a-t-il décidé de la consacrer aux habitations ouvrières dont l'Union diocésaine entreprend aujourd'hui la construction avec les 100 000 francs que lui avance la banque du *Piccolo Credito.*

Telle est l'activité sociale des catholiques à Bergame depuis une trentaine d'années. Grâce à un zèle ordonné et tenace, ces chrétiens ont progressivement organisé, sur des bases pratiques et populaires, les associations et institutions qui, dans les diverses

[1] Cf. N. Rezzara, *l'Opera delle Cucine economiche* (Bergame, 1902).

circonstances de la vie, peuvent le plus efficacement venir en aide aux gens de la campagne et à ceux des villes.

Ces multiples groupements et instituts, que nous avons dû séparer pour les mieux étudier, ne forment cependant pas des individualités isolées, poursuivant dans un aveugle égoïsme, leur propre et unique développement. Chacune de ses œuvres, au contraire, se sent intimement unie à toutes les autres, d'abord, au point de vue de l'idée, par la communauté du but, et ensuite, en fait, par le lien du comité central.

Pour rendre plus étroite, plus facile et plus manifeste aussi, cette cohésion de toutes les organisations catholiques, l'Union diocésaine fait actuellement construire, sur une des grandes avenues de la ville de Bergame, un véritable palais. Ce sera la *Casa del popolo*.

Là, chaque société, depuis la banque jusqu'aux unions professionnelles, possèdera ses bureaux particuliers; outre deux belles salles de conférences, il y aura un théâtre à 3000 places où se tiendront les assemblées fédérales; dans cet édifice, on trouvera une bibliothèque, des salons de lecture et des jeux, un café, un restaurant, des bains et des chambres mises à la disposition des membres du clergé et d'une quelconque des associations de passage dans la ville; au rez-de-chaussée, on installera l'imprimerie, les administrations et les rédactions des périodiques catholiques. Ce sera bien, on le voit, la « Maison du peuple », mais du peuple chrétien.

Pour cette construction, il fallait près de 300 000 francs : on les a trouvés. La première pierre a été posée le 21 février 1904 et, quand nous avons visité le chantier, déjà les fondations étaient terminées, les murs sortaient de terre. Aujourd'hui un étage est couvert et le président de l'Union diocésaine espère tenir la fête fédérale de 1906 dans la grande salle de la *Casa del popolo*.

Ainsi donc, les œuvres et les institutions catholiques du Bergamasque auront, d'ici peu, leur demeure qui sera, en quelque sorte, le signe visible à la fois de leur croissant développement et de leur fraternelle entente dans une réciproque autonomie. Quand on songe que le chef de ces chrétiens d'action, M. le comte Stanislas Medolago-Albani, vient d'être placé par le pape Pie X à la tête du mouvement social italien, on doit avoir confiance dans la diffusion des idées et dans le progrès des associations qui tirent leur origine de l'encyclique *Rerum novarum*.

Max Turmann.

L'ÉVOLUTION DES STYLES DANS L'ART APPLIQUÉ

ET LE STYLE MODERNE

A examiner de près comment sont nés les grands styles du passé, l'on perçoit bien vite que leurs différents aspects de beauté ne sont pas, ni uniquement des divinations du génie, mais des produits du hasard, sont des fonctions de la vie sociale, des résultantes logiques d'une poussée générale. Etudier l'évolution des styles dans l'art appliqué, c'est retrouver dans le cadre où chaque époque laissa sa marque, l'esprit même qui l'animait; c'est évoquer plus sûrement encore peut-être que par les chroniques, les mémoires ou l'œuvre littéraire, les conditions de vie particulières à chaque temps et à chaque milieu. Comme le disait justement Stendhal, il y a autant de beautés différentes que de manières de concevoir le bonheur.

C'est qu'en effet, si l'on entend par style dans l'œuvre d'art en général la marque d'une personnalité forte ou d'un tempérament, une nuance originale et individuelle de sensibilité, cette définition ne saurait convenir que fort mal à l'art appliqué. Celui-ci a, sans doute, pour but de s'informer des goûts et des besoins de chacun et de les traduire en œuvres d'art. Mais sa raison d'être essentielle est en même temps d'identifier ces besoins avec les besoins sociaux, de mettre chacune de nos existences en harmonie avec un milieu, de créer, en définitive, le cadre de beauté où se déroule la vie d'une société tout entière; et celle-ci n'atteint au style que par l'accord entre elles de toutes nos vies particulières. Le premier caractère de tout style est donc bien d'être social, et l'artiste doit, ici, subordonner sa fantaisie créatrice au goût moyen et prédominant.

Ce n'est pas à dire, au reste, qu'il ne puisse y avoir une manière propre à chacun des artistes d'une époque où s'est affirmé un style. Le génie des Boulle, des Bérain ou des Oppenort

ne laisse pas que d'avoir des aspects fort différents. On reconnaît dans un meuble la main des Caffieri, des Lepautre ou des Lespagnaudelle. Mais c'est par ce qu'elles nous disent de la société de Louis XIV pour laquelle elles ont été créées, que leurs œuvres atteignent au style. Ce qui fait leur valeur rare, c'est d'avoir su traduire merveilleusement en motifs de décoration les goûts et les idées de leur époque. Elles sont le miroir le plus fidèle de leur temps, et elles en gardent aujourd'hui encore le reflet.

*
* *

Toute l'incomparable grandeur du style gothique, de ce premier style vraiment national et pur de tout alliage étranger est faite d'une qualité semblable. Il est un produit de terroir, spontané et vivace; il a jailli en une floraison unique et splendide et l'on suit jusque dans ses plus lointains rameaux le jet puissant de la sève créatrice. Il est une encyclopédie éloquente, qui résume en elle la pensée de plusieurs siècles et plus que tout autre il fut vraiment, suivant la formule chère à W. Morris. « un art par le peuple et pour le peuple ».

Est-il besoin de rappeler comment sont nées ces cathédrales qui le représentent le plus complètement, pour comprendre à quel point l'effort fut collectif? C'est le concours de tous, bourgeois, gentilshommes et manants, accourus en masse pour offrir l'aide de leurs bras, de leurs prières ou de leur argent; c'est la piété anonyme des foules, l'élan de rivalité féconde des communes et des confréries de constructeurs et d'artisans, qui les font s'élever partout, dès la fin du douzième et le commencement du treizième siècle. Dans cet art qui est le produit d'une telle communauté de volontés, l'âme des foules s'est empreinte profondément. Elle y a traduit tout ce qui s'agitait en elle; elle a dit ses terreurs, ses superstitions, ses révoltes, comme aussi sa foi naïve et forte, et ses visions d'idéal et de beauté. L'Eglise est alors la vraie « maison du peuple ». C'est l'endroit où celui-ci vient non seulement prier, mais aussi se distraire et s'instruire; c'est son lieu d'édification, en même temps que son théâtre et son musée. Et dans cette maison ouverte à tous, la foule se sent chez elle, parce que l'artisan du moyen âge, sorti des rangs du peuple, n'a fait qu'interpréter toujours les sentiments plus ou moins conscients que chacun retrouvait en soi. Devant le pieux fouillis des sculptures qui illustrent les grandes voûtes liminaires ou les tympans des cathédrales, aussi bien qu'en présence des enluminures violentes des verrières mettant un éblouissement dans

l'ombre des absides; devant les représentations bouffonnes ou grotesques qui brusquement nous apparaissent mêlées aux sujets les plus graves; devant tous ces êtres fantastiques, ces monstres, ces chimères qui nous accueillent avec des grimaces ou des ricanements; en présence de ces gargouilles à figures de démons, semblant sortir de l'épaisseur des murs, comme pour fuir devant l'exorcisme des prières; partout c'est l'humour populaire, c'est l'âme du peuple naïve et railleuse, frondeuse et attendrie qui nous parle.

Mais le style gothique doit sa beauté et son unité à une autre source d'inspiration encore, aussi généreuse et aussi féconde : à la nature. C'est elle qu'interrogent sans se lasser jamais, pieusement et patiemment tous les imagiers, orfèvres ou sculpteurs, qui renoncent désormais à la flore toute géométrique et conventionnelle du style roman, aux altérations monotones du laurier et de l'acanthe antiques, pour faire revivre dans le bois, la pierre, l'ivoire ou les métaux précieux, ce qui constitue l'éternelle parure des forêts et des champs. L'ornementation délicate et sans cesse renouvelée des reliquaires, retables, bahuts, dressoirs et crédences, et même des trop rares menus objets d'usage domestique que le temps nous a conservés est empruntée à la nature la plus proche de nous et à ses aspects les plus familiers. Nous retrouvons dans l'épanouissement des fleurons, les enroulements capricieux des feuillages, les fines découpures des festons, le redressement des palmettes, l'entrecroisement des nervures, un peu de cette émotion sincère qu'éprouva l'artiste devant les humbles beautés de la plante. Et c'est avec la même conscience et une égale sincérité qu'il sait reproduire les expressions des figures et les aspects variés du corps humain, aussi bien que les attitudes des animaux. Que l'on songe à ces quatre mille figures nichées dans les murailles de Notre-Dame de Chartres et si différentes du hiératisme de la tradition byzantine. Elles évoquent sans peine en notre imagination toute l'histoire du monde, tant sont éloquentes leurs silhouettes à force de simplicité et de naturel. Véritable chanson de « gestes » ciselée dans la pierre et, de toutes celles qui nous sont parvenues, la plus colossale et la plus belle!

Avec la Renaissance, toute la vie sociale apparaît profondément modifiée. L'individu a conquis ses libertés et ses franchises; l'esprit humain s'est émancipé. Il échappe aux leçons de l'Eglise qui fut, au moyen âge, seule dispensatrice de toute culture. La bourgeoisie et la noblesse se détachent de la masse du peuple pour rivaliser entre elles de somptuosité et de luxe. La première voit son importance accrue avec sa richesse; la seconde se groupe

autour du pouvoir royal qui, de plus en plus, affirme son autorité et tend à devenir le grand régulateur de la vie nationale.

L'art subit, dans son orientation générale tout d'abord, le contre-coup de ces modifications sociales. Il n'est plus au service de l'idée religieuse seulement; il se laïcise et se sécularise. Et en s'adressant non plus à la foule anonyme, mais à une minorité au goût plus affiné, à un public cultivé et lettré, il a des tendances déjà à être un art aristocratique et hermétique. Alors que c'est dans ses cathédrales surtout que l'art du moyen âge apparaît le plus vivant, l'époque de la Renaissance est marquée par les édifices civils ou les demeures privées qu'elle élève partout : hôtels de ville, palais de justice, habitations de riches bourgeois, et surtout par ces merveilleuses résidences royales ou princières de Fontainebleau, Saint-Germain, Gaillon, Chenonceaux, Amboise, qui nous disent, dans leurs moindres détails, les soucis de vie élégante et les préoccupations fastueuses d'une société nouvelle.

On a affirmé longtemps que le style de la Renaissance constituait une brusque rupture avec le passé et avec notre tradition nationale et qu'il était né exclusivement du contact avec l'Italie, héritière directe de la civilisation la plus raffinée que le monde ait connu. Cela est au moins fortement exagéré. La Renaissance italienne reste bien distincte de la Renaissance française et principalement aux débuts mêmes de celle-ci. Dans l'art appliqué plus que dans tout autre, notre tradition nationale persiste et chacune de nos écoles provinciales, si nombreuses, conserve sa vie propre et demeure fidèle à ses conceptions particulières de la beauté. Ce ne fut à vrai dire que dans la seconde moitié du seizième siècle que l'italianisme triompha, et sous l'influence d'une Italienne sur le trône de France, Catherine de Médicis : mais le vrai mouvement de la Renaissance a pris fin à cette époque. Ce qui paraît plus juste, c'est que le style de notre Renaissance n'est tout d'abord ni un simple reflet de la Renaissance italienne, ni même une abdication de notre génie propre devant le génie antique, mais une fusion intime de deux traditions : la tradition gothique et nationale d'une part, qui se poursuit, et dont on s'est attaché en ces dernières années à étudier précisément les survivances trop peu connues; la tradition antique d'autre part, qui n'avait jamais complètement disparu durant le moyen âge, mais y était demeurée à l'état latent en quelque sorte, combattue par le christianisme et refoulée par l'ignorance indifférente de la foule. Ce qui caractérise l'époque de la Renaissance, du moins dans ce qui est sa plus belle époque, c'est donc simplement le réveil, au fond de l'âme française, de ce besoin de clarté, de mesure et de

logique qui furent, sans aucun doute, les marques du génie antique, mais aussi les qualités héréditaires et trop longtemps méconnues de notre race. Et de là ce style où se retrouve la riche et puissante fantaisie du gothique, mais plus équilibrée, moins naïve, et bientôt du reste trop calculée et trop savante.

L'architecture, dès lors, couronne les colonnes antiques qui, au début, réapparaissent assez discrètement, de chapiteaux irréguliers qui conservent quelque chose de la délicate ornementation gothique. Si, dans les façades, la ligne horizontale prédomine sur l'élancement vertical de l'ogive, avec les larges frontons triangulaires, les fenêtres en rectangle et les baies de plein cintre, du moins les toitures flanquées de pinacles et de lanternes arrivent à doubler la hauteur des édifices et profilent sur le ciel des silhouettes dentelées par le hérissement de leurs cheminées de pierre, de leurs tourelles et de leurs clochetons. A défaut de la complication des nervures et des lobes, les fenêtres gardent encore leurs meneaux et leurs croisillons. Et pour remplacer les créneaux des vieux châteaux de l'époque féodale qui n'ont plus de raison d'être, Viart imagine les gracieuses découpures des corniches à coquille. Chambord, Azay-le-Rideau, Blois, Chenonceaux, Gaillon sont les plus beaux modèles de cette fusion harmonieuse de deux traditions qui se maintient durant presque tout le seizième siècle [1].

Dans le décor purement ornemental, d'autre part, jamais on ne vit s'épanouir imagination aussi exubérante. Les ornemanistes de la Renaissance sont de prestigieux magiciens qui s'ingénient à combiner des motifs empruntés directement à la nature, à la flore ou à la faune, aux inventions les plus fantastiques et les plus irréelles. Toute la mythologie fabuleuse de l'antiquité reprend vie, et s'accouplant à l'imaginationiste de l'époque donne naissance à ces grotesques qui semblent parfois des suggestions de cauchemar où tout se confond et se mêle. La figure humaine y apparaît au milieu d'évocations de monstres et de chimères. Une architecture tout aérienne et comme suspendue dans le vide, semblable à ces constructions filigranées et fragiles que nous imaginons dans nos rêves, encadre de ses portiques, de ses volutes de feuillage, de l'enchevêtrement de ses frondai-

[1] Nous ne connaissons pas de définition de la Renaissance française qui nous paraisse plus exacte et plus précise dans son extrême concision que celle donnée par M. Léon Palustre : « L'adaptation raisonnée et parfaitement logique des formes de l'art gréco-romain aux dispositions adoptées par le moyen âge et plus particulièrement par l'architecture gothique. » (*L'Architecture de la Renaissance*, livre II, p. 151.)

sons souples un monde de pure fantaisie et sème autour d'une figuration de féerie le fouillis enchevêtré de ses arabesques.

Pourtant, et cela est essentiel, une loi supérieure d'arrangement et d'ordonnancement domine tout ce désordre apparent, préside à ces inventions. Partout apparaît un respect scrupuleux de l'équilibre et une préoccupation constante de la symétrie. Et c'est précisément ce souci de plus en plus prédominant de l'arrangement, cette recherche de la ligne, non plus pour sa valeur expressive, mais pour sa valeur géométrique, qui marquera bientôt la décadence du style Renaissance.

A une première époque de rajeunissement de toutes les branches de l'art, succède assez vite une époque de virtuosité pure où la technique et l'habileté de métier ont plus de valeur que la sincérité d'inspiration; où l'art se détourne de plus en plus de la nature et de l'observation directe des choses, s'accommode d'un décor sans vie, stylisé à l'excès; où l'artiste ne tire plus rien de lui-même et se contente d'être un arrangeur de formules toutes faites, sans conviction et sans foi. C'est cette seconde époque de la Renaissance qu'on peut accuser de marquer le triomphe d'un art purement rituel, qui mène bien vite à l'académisme. Et c'est alors seulement que l'imitation de l'antiquité est devenue un asservissement, que l'influence de l'art antique est néfaste parce qu'elle contrarie le développement normal de notre génie propre.

En même temps que l'art s'abstrait de plus en plus, il cesse de s'adresser à la foule. Il est au service exclusif d'une minorité dans la nation, de ce qu'on appellera désormais la « société ». La Renaissance inaugure déjà ce divorce entre l'art et le peuple, ainsi que nous l'avons noté. Il va s'accentuer de plus en plus et ce sera le caractère essentiel des styles Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, de ces styles qui sont comme estampillés de noms de rois, de ne plus être représentatifs que des goûts et des modes de la cour ou même des caprices du monarque, de n'être plus une vaste synthèse, de ne plus traduire la vie sociale tout entière, et de ne plus exister par suite que dans le détail, par le mobilier et le bibelot.

On peut regretter sans doute que l'art ait été asservi et diminué de la sorte. On peut le déplorer d'autant plus que c'est cet isolement d'avec la vie nationale prise dans son ensemble qui, depuis le dix-septième siècle, s'est prolongé jusqu'à nos jours, qui rend si difficile aujourd'hui la création d'un style, à notre époque démocratique où l'art se doit de reprendre contact avec la foule, alors que ni l'artiste ni la foule ne sont plus susceptibles

d'une communauté d'aspirations. Mais, sous la monarchie absolue, les trois styles que nous allons voir se succéder et que nous caractériserons brièvement, demeurent encore l'image la plus fidèle de leur époque, s'il est vrai que cette époque se résume elle-même dans la société qui gravite autour du trône. Ils représentent bien tout ce que l'ancien régime sut apporter de raffinement, de recherche et d'élégance dans le culte de la beauté, et ils ont gardé une puissance de charme si intense, qu'elle nous séduit aujourd'hui encore après s'être imposée à toute l'Europe civilisée.

Avec le Louis XIV, voici un style théâtral, pompeux, un peu compassé, mais d'une imposante richesse et plein d'emphase. Le Louvre étend ses colonnades aux lourds chapiteaux, surmontés de plates-formes à l'italienne. Versailles voit entre les alignements sévères de ses jardins un monde de statues de marbre se mirer dans l'eau des grandes vasques. A l'intérieur d'un palais étincelant de dorures, de mille reflets de cristaux et de glaces, des meubles pansus, dorés eux aussi, gemmés d'une riche marqueterie de cuivre et d'écaille, superposent leur éclat au brillant des parquets sur lesquels on ne peut marcher qu'à pas comptés, avec majesté et lenteur. Et l'ornementation est partout grave et solennelle, faite de motifs antiques, glaives, faisceaux de licteurs, cuirasses surmontées de casques, traversés de lourdes guirlandes de fleurs; style à la fois héroïque et somptueux, qui proclame en une série d'allégories païennes et en symboles variés la gloire du Roi soleil dont la majesté hautaine se complaît en un perpétuel décor d'opéra.

Puis, c'est soudain, avec le style Régence et le Louis XV qui lui succède et au début du moins le continue, l'émiettement des grandes ordonnances, la ligne brisée, fantaisiste, serpentine; l'absence cherchée et voulue de toute symétrie, de chantourné à l'excès et de la rocaille. C'est le bibelot envahissant tout. C'est le petit meuble de bois précieux, bois de rose, bois d'amarante et bois de violette, recouvert d'étoffes des Indes. Au lieu de dorures, ce sont des couleurs gaies et pimpantes, des laques de chine et des vernis clairs, des nuances vert d'eau, bleu tendre, gris céladon. Sur les murailles des revêtements légers de stucs de toutes couleurs. Des torchères à girandoles plaquées un peu partout; des porcelaines de Saxe et du Japon, des parquets de bois de cèdre odorant, des marbres bleu turquin; tout cela évoquant bien cette société Régence ou Louis XV dont la vie n'a pour horizon que les murs d'un boudoir et qui est libertine et futile, d'une élégance capricieuse et maniérée.

Ce style ne se maintient pourtant pas sans changement pendant un règne qui dura plus de cinquante ans. Entre le Louis XVI et lui, il n'y a pas de limites bien précises, pas plus du reste qu'entre le style Régence et le Louis XV. Et d'une manière générale les distinctions entre les styles qu'on est forcé d'établir lorsqu'on cherche à les caractériser ne se présentent jamais en réalité de façon aussi absolue. Ce sont les motifs empruntés à l'art antique ou plus spécialement à l'art grec (ce qui le différencie du style Louis XIV qui est italien et romain) qui donnent au Louis XVI son originalité propre. Mais ce retour à l'antique se manifeste déjà à l'époque Louis XV. Mme de Pompadour, en effet, qu'on a considérée longtemps et à tort comme exclusivement éprise de rocaille, contribua fortement à cette évolution. Et elle fut secondée dans ses efforts par le peintre Vien, qui déjà prélude à la Renaissance de l'art classique que consacrera définitivement David, son élève. Dans l'antique c'est l'ordre ionique, le plus gracieux de tous et le plus féminin, ainsi qu'on l'a dit si justement[1], que le style Louis XVI adapte de préférence aux besoins de son temps. On voit réapparaître dans le meuble les colonnes, les oves, les méandres et les triglyphes et il en résulte une impression très reposante, des motifs décoratifs d'un grand calme qui contrastent assez fort avec la fantaisie tourmentée de Louis XV. Puis, c'est une note sentimentale et bucolique qui s'affirme bientôt comme dominante et qui, est parfaitement d'accord avec les goûts d'une société préoccupée d'idées vertueuses, qui compte tant d' « âmes sensibles » et qui sans se rapprocher encore vraiment de la nature, a cependant un penchant très marqué pour les idylles pastorales et les décors rustiques et préfère aux plus somptueux palais quelque chaumière enguirlandée de vigne vierge. Dans l'architecture comme dans l'ornementation du meuble, sur les boiseries, les tentures, les soieries, partout des festons de chêne et des guirlandes retombantes ornées de nœuds de ruban, des grappes de raisin, des pommes de pin, des corbeilles de fruits. Des attributs champêtres, houlettes, faucilles, gerbes, chapeaux de bergère, pipeaux et flûtes de Pan alternent avec des carquois entrecroisés, des colombes, des amours et des flambeaux d'hyménée. Tout le charme de ce style vient de son élégance sans fracas; il est comme le dernier sourire un peu mélancolique de cette société de l'ancien régime qui va disparaître dans la tourmente révolutionnaire.

Dans la tentative qu'il fait pour avoir lui aussi un style, c'est

[1] Rouaix, *les Styles*, p. 275.

en vain que l'Empire s'efforce de renouer avec l'époque précédente. Il n'atteint pas à la délicate et sobre élégance du Louis XVI. Lui aussi, il cherche à s'inspirer de motifs antiques. Il mêle aux gloires de l'épopée impériale les figures de la Rome héroïque, mais il n'arrive qu'à produire quelque chose de solennel, d'austère et de guindé. Les formes si souples de l'art antique revêtent avec lui des duretés de profil qui les rend méconnaissables; il semble qu'on leur ait fait violence et elles gardent un air morose d'avoir été brusquées, d'avoir été comme incorporées de force dans les alignements sévères de ce décor imaginé avec un souci hâtif de créer du nouveau, constitué par ordre de l'Empereur plutôt que par la fantaisie libre d'un artiste ou la sympathie spontanée d'une époque pour une belle tradition d'art.

Avec leurs hautes colonnes d'acajou uniformément cylindriques, lisses comme un canon de fusil et cerclées, ainsi que d'un hausse-col, de bracelets en bronze doré, les meubles ont une raideur de grenadiers au port d'arme. Les canapés sont bâtis comme des lits de camp; les fauteuils ont des allures de chaise curule, tandis que les bureaux affectent des formes d'arc de triomphe et ne semblent destinés qu'à la rédaction de bulletins de victoire ou de proclamations aux armées. Et dans la décoration c'est une obsession continuelle de souvenirs militaires, une abondance d'attributs guerriers, trophées d'armes, casques et faisceaux. Des sphinx alternent par ailleurs avec des aigles; des renommées planent sur un globe, des victoires ailées conduisent des quadriges, et partout la couronne de laurier étale ses feuilles en fer de lance. C'est tout ce que daigne emprunter à la nature ce style purement héroïque.

Si inférieur soit-il aux précédents, du moins le style Empire présente-t-il encore une certaine originalité et garde le reflet de son époque. Après lui, c'est la décadence la plus profonde pour l'art appliqué. Ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet, ni le second Empire n'arrivent à créer le moindre décor de beauté. L'art a perdu depuis longtemps, ainsi que nous l'avons vu, tout contact avec la vie immédiate ou la nature. Ne trouvant plus d'autorité qui lui impose une orientation précise, incapable encore de s'adapter de lui-même à des conditions nouvelles d'existence, il hésite, tâtonne, erre au hasard et ressuscite dans son impuissance à rien créer de nouveau tous les styles du passé, ou plutôt les pastiche et les dénature. Et la caractéristique du dix-neuvième siècle est d'avoir laissé dans son décor la marque d'un éclectisme insipide ou d'une affligeante incohérence.



En doit-il être de même de notre époque et le vingtième siècle verra-t-il naître un style qui revête un aspect nouveau de beauté correspondant à sa conception nouvelle du bonheur et de la vie? Sans vouloir analyser toutes les tentatives qui ont déjà été faites en ce sens avec plus ou moins de succès, et sans que rien de définitif en soit sorti encore, qu'il nous soit permis d'indiquer du moins ce que devrait être un style moderne et à quelles conditions il doit satisfaire. Ce ne sera, du reste, que la conclusion logique de cette courte étude sur les différents styles du passé.

Certains esprits chagrins ont affirmé tout d'abord que notre époque ne saurait avoir de style parce qu'elle est une époque de laideur, dont les besoins et les aspirations sont en contradiction avec la beauté. C'est une objection qui vaut à peine qu'on s'y arrête. Si notre temps n'est pas arrivé à la traduction par l'art de ses besoins sociaux et de sa conception de la vie, ce n'est pas tant parce que ses besoins étaient inconciliables avec la beauté, — qui a le privilège d'être infiniment variée et éternellement diverse, — que parce qu'ils n'ont pas eu assez de généralité encore pour s'imposer à tous et commander à l'art; parce que nous n'avons pas une conception de la vie qui s'affirme comme dominante et répondant aux aspirations moyennes de notre temps. Notre siècle manque d'unité et d'équilibre. Comment en retrouver dans les œuvres qu'il voit naître? L'individualisme à outrance, la rupture avec la longue tradition nationale pour notre société issue de la secousse profonde de la Révolution, le conflit perpétuel des doctrines politiques, morales ou sociales; le cosmopolitisme égarant par surcroit les consciences en dehors de leurs habitudes héréditaires de sentir et écartant les intelligences de leurs modes de penser, tout cela va sans doute à l'encontre des conditions indispensables à la naissance d'un style, mais non à l'encontre de la beauté.

Pour des époques telles que la nôtre, il semble donc bien, ainsi que l'ont proclamé Ruskin et après lui William Morris, que le problème esthétique de la création d'un style est avant tout un problème moral et social. Ce qui nous manque, c'est une discipline sentimentale qui orienterait vers un idéal commun, ainsi qu'autrefois, les vies individuelles, qui donnerait à notre vie la claire et impérieuse conscience de ses fins et le besoin de solutions harmonieuses, au lieu des conflits actuels. L'éclosion se ferait alors spontanément d'un art nouveau qui serait l'image de

cette vie nouvelle dont nous sommes bien loin encore. C'est la conclusion à laquelle aboutissait M. de la Sizeranne dans ses très fortes études sur les tendances actuelles de l'art à propos de l'Exposition de 1900 et qu'il savait exprimer avec une si éloquente conviction, que nous ne pouvons mieux faire que de le citer :

« On veut avoir une maison ornée, mais on ne s'avise pas que pour cela il faut avoir une maison. On rêve d'un foyer esthétique, mais on ne se préoccupe pas d'avoir un foyer. On cherche la formule de l'art moderne avant d'avoir trouvé la formule de la dignité et la stabilité de la vie moderne. Quelle apparence y a-t-il qu'on réussisse? C'est vraiment un étrange phénomène qu'on entende constamment parler de la nécessité d'un art nouveau et qu'on n'entende jamais parler de la nécessité d'une vie nouvelle. Pourtant il faut avant tout que l'une se réalise et soit réalisée depuis longtemps pour que l'autre naisse un jour. L'art et surtout l'art appliqué n'est jamais allé plus vite que la vie[1]. »

Mais, à côté de ces conditions tout extérieures nécessaires à la naissance d'un style moderne, il est intéressant de se demander, celles-ci réalisées, ce que pourrait être un pareil style, quel serait son caractère de beauté et quelle signification sociale il pourrait avoir. Dans un article sur la renaissance de l'art décoratif actuel, M. Roger Marx en indiquait très justement, à ce qu'il semble, la qualité essentielle :

« La renaissance semblerait illusoire, — écrivait-il, — si elle se bornait à quelques ouvrages, tout merveilleux soient-ils, destinés à prendre place dans les musées, dans de rares collections. Il faut qu'elle aboutisse au réconfort des moins fortunées existences et, pour parler franc, l'art ne nous paraît jamais si grand que lorsqu'il accomplit sa mission sociale et qu'il se fait dans le moindre objet révélateur du charme consolant et infini de la beauté[2] ».

Notre époque démocratique se doit, en effet, d'avoir un style démocratique, c'est-à-dire pouvant être compris de tous et s'adressant à tous. Pour que l'art de notre temps atteigne au style, il faut donc qu'il renonce avant tout à s'inspirer de ce qui, dans notre civilisation, n'est qu'acquisition de surface, mode passagère ou snobisme ; il faut que, brisant avec la tradition académique, il renoue avec la vraie tradition populaire interrompue depuis le moyen âge, alors que l'art était vraiment l'expression logique et spontanée des sentiments de tous devant la nature et la vie.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1900.
[2] *Revue encyclopédique*, 15 février 1894.

Renouer avec la tradition populaire, c'est, d'une manière générale, rompre avec la virtuosité dans l'œuvre d'art, avec toutes les formules surannées et usées, avec ce qui n'est qu'habileté de facture et revenir aux qualités de sincérité et de franchise qui ont été les qualités des vieux maîtres du gothique. Et c'est revenir aussi, pour ce qui est de la décoration, à cette source éternelle d'inspiration, la seule qui permette à l'art, en s'en approchant, de s'approcher de la beauté, je veux dire à la nature, mais à la nature, telle que notre siècle la connaît, avec des horizons infiniment agrandis, ouvrant sur des perspectives nouvelles qu'ignorait l'artisan du moyen âge, à la nature enrichie par toutes les découvertes de la science moderne.

Ce programme, au reste, n'est pas neuf. C'est celui que, depuis longtemps et bien avant les préoccupations actuelles, de « style moderne », tous les esprits critiques indépendants avaient sans cesse rappelé à notre siècle : les Ruprich Robert, les de Caumont et surtout Viollet le Duc qui, dans son dictionnaire d'architecture, faisait dire, il y a plus de quarante ans, aux artistes de nos jours par ceux du treizième siècle, ces belles paroles, qui sont de tous les temps, et qui nous serviront à conclure :

« Pensez-vous ouvrir des voies nouvelles en copiant une fleur ciselée par les Etrusques ou en reproduisant pauvrement quelque beau chapiteau du temps d'Auguste?... Ne pensez-vous pas qu'il y aurait plus de chances de trouver des formes neuves en allant cueillir dans les bois quelques-unes de ces herbes sur lesquelles vous marchez, indifférents, en analysant ces plantes, comme nous le faisions nous-mêmes, en examinant les angles de leurs pétioles, le galbe de leurs feuilles, les attaches de leurs tigettes? Allez chercher les mêmes modèles que nous; tâchez de les mieux comprendre que nous, ce qui ne vous sera pas difficile, puisque vous êtes plus savants, et que toute la terre apporte ses végétaux dans vos serres... « ... Cependant que vous disputez s'il est plus conforme au goût immuable de copier les Romains ou les lourdes fantaisies du siècle de Louis XIV, les champs continuent à se couvrir, chaque printemps, de leur charmante parure, les arbres bourgeonnent toujours, les fleurs ne cessent d'éclore; que n'allez-vous puiser à cet écrin inépuisable?... »

Gaston Varenne.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

Bon appétit, Messieurs!.. — L'actualité dans *Ruy Blas*. — Les héros négligés : Mascaras et Cantecor; Vadecard et Bidegain. — Où conduit le dilettantisme. — Un souvenir de 1902. — Le bénitier de M. Berteaux. — Une nouvelle rouerie maçonnique. — Une œuvre pratique pour les jeunes filles et les jeunes femmes du monde : *le Foyer*. — La formation pour soi et pour les autres. — L'avenir en roman : *le Même système*, par M. Jacques Doëz. — Ce que serait le collectivisme en action. — Une âme de marin. — Le *Journal de bord d'un aspirant*, par Avesnes. — Nos collaborateurs couronnés à l'Académie française : MM. Sicard, Piolet et Dunand. — Le monument de Bossuet à la cathédrale de Meaux. — M. Henri Wallon. — M. Victor Pierre. — Le deuil de la Compagnie de Saint-Sulpice. — M. Paul de Cassagnac. — A la Comédie-Française : *Notre jeunesse*, de M. Alfred Capus.

Bon appétit, Messieurs!.....

La célèbre apostrophe de Ruy Blas montait aux lèvres, invinciblement, ces temps derniers, quand les fidèles du Bloc refusaient avec énergie de renverser la table ministérielle, malgré la chère nauséabonde dont on la vit soudain couverte. Rarement, le pays fut secoué d'un pareil mouvement d'indignation. Il n'y eut pendant quinze jours ni roman, ni drame, ni toilette à pouvoir soutenir l'intérêt des journaux publiant les listes révélatrices. Plus même que l'affaire de Panama, la délation dans l'armée accaparait l'attention, alimentait les curiosités, entretenait l'effervescence.

Et comme la politique proprement dite doit être exclue de cette chronique, je me réfugie dans la littérature pour regretter que la Comédie-Française n'ait pas donné, ces jours-là, *Ruy Blas* avec Mounet-Sully! On aurait pu jouer la pièce tous les soirs, elle eût fait salle comble. Avec à peine quelques mots changés çà et là, dans la grande tirade, notre tragédien eût fait, sans doute, frissonner quelques épidermes. L'entendez-vous, par exemple, clamer :

... O ministres intègres!
Conseillers vertueux! Voilà votre façon
De servir, serviteurs qui *souillez* la maison!
. . . .

Mais voyez. — Du Ponant jusques à l'Orient,
L'Europe qui vous hait, vous regarde en riant.
. . . . , ...
Tout se fait par intrigue et rien par loyauté.
. . . .
Ce grand peuple *français* aux membres énervés,
Qui s'est couché dans l'ombre et sur qui vous vivez,
Expire dans cet antre où son sort se termine,
Triste comme un lion mangé par la vermine!

Il n'est pas jusqu'au dernier vers qui n'eût été d'une ironique actualité. Ruy Blas parle de l'aigle de Charles-Quint et le montre qui, après avoir couvert

le monde entier de tonnerre et de flamme,
Cuit, pauvre oiseau plumé, dans leur marmite infâme.

Mounet aurait eu beau prononcer « marmite », le public, soyez-en sûr, eût crié « casserole » !

On goûte toujours les chansons au pays de France, et de sourire quelquefois n'aide-t-il pas à garder son ressort, même quand il faut avant tout lutter? A ce point de vue, je ne parviens pas à comprendre que pas un feuilletonniste, pas un romancier n'ait eu l'idée de parer ses personnages des noms rendus célèbres en ces derniers temps. Quand on pense au succès des trois générations de Tartarin, est-il admissible de laisser disparaître, après quelques années, dans la poussière des vieux souvenirs, les noms prédestinés de Mascaras et Cantecor, deux héros des fameuses fraudes électorales de Toulouse? De même, va-t-on laisser évanouir aujourd'hui Vadecard et Bidegain? Tant de littérateurs courent après les titres affriolants qui, chacun le sait, sont une condition essentielle d'intérêt et de vente! Voilà des titres sonores comme l'imagination en trouverait peu d'équivalents. Du fracas, de l'euphonie, de l'allure..., et c'est l'abandon, l'obscurité, l'oubli! Décidément les romanciers sont bien coupables. Où est l'auteur de *Tartarin?* Quelle débauche ferait-il de ces « petits carnets » où il notait les ridicules du jour! Mais il a des successeurs et M. Anatole France, le père de « Monsieur Bergeret », trouverait ample moisson de sarcasmes dans les faits récents. Le capitaine Mollin, grand organisateur du service des fiches de délation au ministère de la guerre, est, dit-on, son gendre, et sans doute est-ce pour cela qu'on annonçait récemment, entre deux sourires, que l'académicien du dilettantisme allait publier, lui aussi, les *Lettres de mon... Mollin!*

Qui aurait pensé, jadis, quand l'auteur du *Livre de mon ami* et du *Crime de Sylvestre Bonnard* raflait, en se jouant, les admirations et les sympathies comme, dans un carrousel laborieusement

agencé, les cavaliers caracolants enfilent des anneaux; qui aurait pensé que M. Anatole France s'allierait aux pires démagogues et, d'étapes en étapes, en arriverait, lui, ce dilettante, — après avoir louangé Renan, ce sceptique, — à flatter M. Combes, ce butor?... Est-il fier, aujourd'hui, ou est-il navré, lui dont le geste préféré est d'impertinence ou de dédain, de voir son nom lié à celui du capitaine Mollin qu'on accuse, et qui s'en vante, d'être le premier mouchard de France? On ne sait, puisqu'il a négligé de le dire. Mais l'on peut voir par là combien, au fond, le dilettantisme est irréel et disparaît au premier heurt un peu grave de la vie. C'est une toilette de l'esprit, une sorte de perruque frisée, poudrée à loisir, mais que la tempête emporte et qui laisse à nu les véritables sentiments, les antipathies latentes et les haines de fond. Le dilettantisme, qui fait tant de victimes parmi la jeunesse, est une supercherie par laquelle on dupe le prochain. Tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'il permet, parfois, de se duper soi-même. Et cela ne suffit pas pour le classer, on en conviendra, parmi les plus nobles occupations de l'esprit.

Mais que la vie a donc de capricieuses rencontres! Après M. Mollin, qui inflige un si cruel démenti aux plus orgueilleuses déclamations de son beau-père, ne voilà-t-il pas M. Berteaux devenu ministre de la guerre, par le geste de M. Syveton, le même Syveton dont M. Berteaux combattit si frénétiquement l'admission au Palais-Bourbon? On ne s'en souvient guère, aujourd'hui, car le fait date du mois de juin 1902. Mais les circonstances qui l'accompagnèrent furent assez remarquables pour qu'on les remette en lumière.

Nous sommes au 17 juin 1902. M. Berteaux, après avoir solennellement déclaré « qu'il ne connaît, en ce qui le concerne, aucune crainte », et qu'il « ne se départira pas de la modération dont il est coutumier », démontre qu'il faut ordonner une enquête sur l'élection de M. Syveton. Et voici, quelques-unes de ses paroles textuelles : « On ne trouvera pas dans cette élection ces rastels pratiqués par certains curés de paroisse qui, dépassant la mesure pour chauffer le zèle des membres de leurs patronages, les ont amenés à vêpres dans un état tel qu'ils se sont mis à vomir dans toute l'église et notamment dans le bénitier, si bien que les bonnes dévotes qui sont venues tremper leurs doigts dans ce mélange, ont cru qu'un nouveau miracle s'était accompli et qu'on avait changé... l'eau en vin. »

Que nos lecteurs me pardonnent cette citation; elle était nécessaire. Elle doit rester collée à M. Berteaux comme une étiquette distinctive, je ne dis pas une étiquette de distinction. Il faut qu'on sache à quel degré peut descendre un homme bien

élevé quand il est poussé par la haine de parti. Il n'y a pas de conviction qui pallie ces diatribes ; rien ne saurait les amnistier : ni les provocations, car le bureau compétent était contre M. Berteaux, ni l'entraînement de la parole, car cette phrase est dans la toute première partie du discours. Pour se donner le plaisir de cette plaisanterie d'estaminet, l'orateur a dû même procéder par prétérition : « On ne trouvera pas... » La volonté de la plate insulte est donc évidente, et ce n'est pas le commentaire édulcorant de M. Léon Bourgeois, alors président de la Chambre, qui en peut atténuer la réalité : « Je suis persuadé, dit-il, que l'orateur n'a pas eu l'intention de porter atteinte aux convictions ni aux croyances de ses collègues. » M. Berteaux, lui, en resta sur son miracle. Quand, donc, on vient nous parler de cordialité, de bonhomie, d'éducation, nous nous souvenons du bénitier de l'agent de change. Nouveau Clovis, M. Berteaux a trouvé là son « vase de Soissons ». On fait les mots historiques qu'on peut !

Laissons là le passé maintenant, nous avons assez de besogne pour déblayer le terrain d'aujourd'hui. La franc-maçonnerie l'encombre avec une persistance et un aplomb dignes d'admiration ! On ne peut plus prononcer le nom de cette association sans faire un solécisme, car les *maçons* viennent de se révéler aussi peu *francs* que possible, et si nous avons vu les plus connus et les plus haut placés d'entre eux prendre fait et cause pour les délateurs flétris par le pays, nous attendons toujours une protestation « autorisée » et collective de ceux qui, disait-on, tenaient à ne pas abdiquer leur honneur civique ! La franc-maçonnerie agit désormais de deux façons (au moins !) officiellement, par l'audace cynique de ses plus représentatifs délégués ; et officieusement par des moyens semblables à celui dont je me reprocherais de ne pas conter ici le détail.

Il y a peu de temps, de nombreux membres du corps médical recevaient, sous pli cacheté, une invitation à assister, le 17 novembre, à une conférence de M. Brouardel sur l'*empoisonnement des ouvriers peintres par le blanc de céruse et les composés du plomb*. La réunion était présidée par M. Clémenceau et organisée par la Loge « les Travailleurs socialistes de France » et le « Groupe fraternel des ouvriers peintres francs-maçons du département de la Seine », « avec le concours du Conseil de l'Ordre ». Tenue blanche, disait la lettre, et, en effet, pas une fois les ∴ symboliques n'apparaissaient dans le texte. Jusque-là, rien, en somme, qui fût digne de remarque, sauf l'extraordinaire condescendance du professeur Brouardel, qui a acquis assez d'honneurs et de fortune pour sauvegarder son indépendance, et qu'on aurait préféré voir parader ailleurs qu'au Grand-Orient de

France, juste au moment des honteuses révélations que l'on sait! Mais voici, dans la lettre, une petite note d'allure anodine, ainsi libellée : « Prière d'adresser avis de l'acceptation ou du refus de l'invitation à M.... » C'est bien autre chose que le traditionnel R. S. V.˙ P. des cartons d'invitation. Et cette mention serait déjà extraordinaire pour une simple conférence. Ici, on met les points sur les *i*. Les francs-maçons, même en Tenue blanche, ne peuvent rien faire comme tout le monde. Il leur faut une notification du *refus*. Et l'on comprend déjà, comment après avoir habilement trié les adresses des médecins dont les opinions intéressent le Conseil de l'Ordre, on peut être autorisé, ensuite, d'après les réponses, à marquer d'une note maçonnique plus ou moins favorable ceux qui acceptent, ou s'excusent, ou refusent. Ce nouveau moyen d'enquête en catimini ne manque pas d'habileté. Le Conseil de l'Ordre patronnant la conférence, c'est peut-être M. Vadecard en personne qui a guidé les astucieux maçons! On ne saurait trop se documenter, et les faits ont prouvé qu'on ne se documente pas en vain. Tout finit par servir, aujourd'hui où des ministres eux-mêmes ne répugnent pas aux plus vilaines besognes! Ces amateurs de fiches goûtent peut-être aussi les collections d'autographes. Ils apprécieront alors à sa valeur cet extrait d'une lettre de Lamartine, datée du 29 septembre 1850, que je trouve dans un récent catalogue : « Les Girondins étaient plus heureux que nous. On les conduisait à l'échafaud et on nous jette aux égouts. J'aime mieux pour moi le supplice que le fumier. Mais, pour notre temps, il faut se féliciter de cet adoucissement des mœurs qui permet de vivre à ceux qui en ont envie! »...

* * *

Dieu merci, loin de tout ce bruit qui ne fait pas de bien, le bien se poursuit sans bruit! et où pourrait-il mieux s'abriter qu'au *Foyer?* Bien des fois déjà, j'avais entendu vanter les attraits et l'utilité de cette fondation qui remonte à environ quatre ans, et fut organisée par Mme Thome, une femme qui a le courage de penser et de dire que les jeunes filles et les jeunes femmes du monde n'ont pas la science infuse, qu'elles ont besoin d'apprendre avant d'agir, et donc qu'elles *doivent* apprendre, puisqu'avant tout, il *faut* qu'elles agissent, le calme nirvâna des châtelaines de légende ou des bourgeoises de manoir étant à jamais aboli.

J'ai donc visité le Foyer, et je suis arrivé au moment d'un cours de cuisine. Sous le grand tablier blanc à manches, une vingtaine de jeunes filles s'activaient autour des fourneaux.

J'ignore si le beurre grésillait, ou les fritures. On n'entendait que le bruit joyeux des conversations, des exclamations de triomphe ou des lamento déçus, et tout ce pimpant bataillon allait, venait, bruissait, riait, sous l'amicale surveillance et le sévère contrôle de la « demoiselle responsable ». Grave affaire pour celle-ci, qu'un nœud bleu sur l'épaule désigne à ses compagnes! Elle doit veiller à ce que le déjeuner soit prêt à l'heure dite, le couvert mis, etc. Elle doit, dit le règlement, organiser et entretenir le bon ordre : les femmes ne doutent de rien! Elles ont raison, du reste, puisque, pourvu qu'elles le veuillent bien, elles réussissent à le faire! Témoin le *Foyer*, où tant de choses se font, avec discrétion, méthode et utilité, car l'œuvre a un double but : constituer une école pratique de la vie pour les jeunes filles, un centre de réunion pour les mères, et ensuite mettre à même ces jeunes filles d'inculquer aux pauvres gens dont elles s'occupent les premiers principes de l'hygiène, de la tenue du ménage, etc. Ce sont, si l'on peut ainsi dire, des services conjugués.

Entre la fin de son éducation et son mariage, la jeune fille du monde perd trop souvent en occupations sans portée un temps précieux : il y a tant de choses qu'elle ignore encore, et surtout des choses pratiques! Le *Foyer* (37, rue Vaneau), s'ouvre à point à sa curiosité et à ses besoins d'activité. Voici le cours de cuisine (où j'ai enfin appris la différence qu'on fait entre une pincée et une prise!), qui met à même de surveiller ses achats, de faire un menu, et le cours de pâtisserie, la tenue de maison, le cours d'école ménagère (où l'on apprend comment doit être tenu un ménage d'ouvriers), le repassage, la coupe, la tapisserie, l'art de faire les malles et de ranger les armoires, les modes, les broderies, le crochet et le tricot, les croquis de toilette, etc. Puis viennent les cours de pansements, les cours du docteur Gascheau qui ajoutera, cette année, aux notions de médecine qu'il donne, un cours spécialement destiné aux jeunes mères, et qui traitera du nouveau-né. Des leçons pratiques montreront, à l'aide de mannequins, comment on habille l'enfant, comment on le baigne, formant ainsi la jeune femme à rendre de précieux services ou à donner de bons conseils dans les ménages ouvriers.

A côté de ces cours techniques, il faut encore placer le *Journal parlé;* les conférences sur les *Questions actuelles de géographie politique*, sur *Notre passé artistique*, enfin sur la *Condition légale de l'enfant*, où M. Max Turmann expose l'origine, le mécanisme et les effets des lois actuelles, comblant ainsi une des lacunes les plus dangereuses de l'instruction chez les femmes.

Comme l'an passé, des orateurs et des spécialistes feront des cours brefs et nourris sur les Œuvres sociales, qui sont trop

souvent inconnues, encore plus que méconnues, et quelques dames s'habitueront à exposer les questions qu'elles connaissent le mieux. Une autre tentative de la fondatrice, est l'organisation d'une sorte de cours de conversation entre jeunes filles et, chose curieuse, c'est là que naissent le plus de difficultés : la timidité se montre rebelle et le silence modeste commandé par la « bonne éducation » persiste trop longtemps. Mais, là aussi, la persévérance et l'ingéniosité feront œuvre utile.

Si j'ai donné tous ces détails sur le *Foyer*, c'est pour bien montrer que ce « Cours d'économie domestique » est réellement *pratique*. Les conseils y sont immédiatement réalisés. Le nombre des jeunes filles qui s'y font admettre augmente sans cesse, et l'œuvre a certainement excité assez d'affections pour être solide. Je souhaiterais avoir donné l'envie de la connaître plus à fond. C'est un grand exemple d'utilisation de la vie féminine dans un sens social. Elle « débrouille » les jeunes filles, leur donne cet esprit pratique dont l'absence fait si souvent plus tard des femmes malheureuses. Mais cette formation personnelle ne demeure pas égoïste : le *Foyer*, dès qu'elle est suffisante, la dirige prudemment, mais généreusement, vers les milieux ouvriers où elle procure à la jeune fille la double joie de donner une aide efficace et de faire naître la sympathie.

Il n'y avait pas jusqu'ici des cours pratiques pour les jeunes filles et les jeunes femmes du monde comme il en existait pour toutes les conditions. Le *Foyer*, en les créant, a marqué sa place et mérité son succès. Mais comme il est dans le rôle du foyer de réchauffer et dans la nature de la flamme de se répandre, pourquoi n'y aurait-il pas, en France, d'autres *Foyers?*...

La question sociale, — dont, pour sa part, cette intéressante organisation essaie de résoudre quelques problèmes avec la grâce et la dextérité qu'y savent mettre les femmes, — la question sociale retient la pensée dès qu'on l'y a une fois portée. Le théâtre s'en empare et les romanciers l'effleurent, à moins que, comme M. Jacques Doëz dans *le même Problème*[1], ils n'en fassent le pivot même de toute une « action ». Ce roman d'un nouveau venu vaut encore plus par le fond que par la forme. Si l'écrivain a quelques inexpériences, le penseur possède admirablement son sujet, qui n'est rien moins que le tableau de l'organisation industrielle sous le régime collectiviste. Ce que Jules Verne ou le capitaine Danrit ont fait pour les progrès aléatoires de la science, M. Jacques Doëz le fait, avec une plus sûre méthode, pour le développement beaucoup plus fatal des théories collectivistes.

[1] Un vol. in-12 (Charles Amat).

L'auteur prend la société déjà transformée selon le Code nouveau et dans tout l'éclat du « monde meilleur » enfin conquis.

Il n'y a plus ni capitalistes, ni salariés, tout le monde est fonctionnaire d'un seul et unique souverain : l'Etat.

Les ouvriers ne sont plus payés à la tâche. Elevés à la dignité de fonctionnaires, ils ont le salaire fixe variant par catégories. Mais, conséquence forcée, un minimum de tâche est exigible, et celui qui ne la remplit pas est affiché au tableau des incapables, comme mangeant le pain des autres, puis rétrogradé ou exclu. Le seul résultat de cette organisation est d'amener (malgré la surveillance des contremaîtres) un abaissement de la production, laquelle arrive fatalement à se niveler sur le travail du moins habile. Alors, les meilleurs ouvriers regrettent le temps où leur vigueur et leur activité leur permettaient d'élever le taux de leurs salaires et d'améliorer la condition de leurs familles. Désormais, il n'y a plus à songer pour eux à devenir propriétaires de leurs petites maisons; l'Etat seul en a le droit et par son épicier et son boucher fonctionnaires, il leur fait payer les denrées les plus indispensables au prix nécessaire pour l'équilibre du budget.

L'État doit encore équilibrer la production d'après la consommation et, le jour où la concurrence étrangère limite l'écoulement des produits, le licenciement d'un certain nombre d'ouvriers s'impose. Un décret du ministre du travail désigne les chômeurs et n'alloue à ceux-ci qu'une maigre indemnité journalière. Et c'est la grève avec son cortège de misères et de ruines. Le litige est soumis au tribunal d'arbitrage imposé par la loi de l'Etat socialiste. Sa sentence rejette les revendications des grévistes qui se révoltent. Le gouvernement ne les connaît plus et il décide les mesures extrêmes pour endiguer le mouvement révolutionnaire et assurer la conservation du gisement envahi par les feux. L'arrivée d'ouvriers étrangers, sous la protection de la force armée, est l'occasion d'une émeute et l'ouvrage s'achève sur le spectacle de scènes révolutionnaires. La logique de cette suite d'événements est effrayante et le néant de la solution collectiviste en ressort lumineusement. Si l'ouvrage peut être utile à ceux qui aspirent vers ce faux Eldorado, il peut l'être autant pour ceux qui ne le redoutent pas assez et qui font à l'Etat une place trop grande dans leurs programmes d'avenir.

Après ces prudentes mais tristes prévisions, on a besoin de ciel clair, de pleine lumière, de rêves généreux et de sentiments sincères, et c'est avec délices qu'on part, à la suite d'Avesnes, pour ce voyage dont il a noté les escales dans son *Journal de bord*[1]. Nous en avons publié ici même quelques chapitres. Le

[1] *Journal de bord d'un aspirant*. Un vol. in-12 (Plon).

succès qu'ils y ont obtenu était la juste préface de l'accueil enthousiaste que ses aînés des lettres font au jeune « aspirant ». Nos lecteurs se rappellent l'ardeur de sa vision, le sens profond du devoir qui l'anime, et il est inutile d'insister sur l'art primesautier dont il colore ses paysages. Mais il est un autre côté de son talent que le vicomte E.-M. de Vogüé a mis en lumière, dans ces lignes exquises et vraies :

Il regarde le vaste univers et s'y regarde naître à sa vie d'homme, à son devoir d'officier. Je ne soulèverai pas le masque imposé au jeune Avesnes par la discipline du bord; mais la signification de son livre eût été grandement accrue s'il avait pu signer de son vrai nom : un nom honoré dans nos assemblées politiques, synonyme de fidélité à toutes les traditions de l'ancienne France. Fils d'une vieille race de la vieille terre angevine, les souffles des temps nouveaux et des nouveaux mondes le pénètrent, le transforment; on le voit, dans ce *Journal*, qui fait sa mue, s'oriente vers l'avenir, cherche l'adaptation des énergies ancestrales aux besoins de son siècle.

L'éminent académicien a cherché les ancêtres de ce jeune et savoureux talent et il a trouvé Loti, Hérédia, Maupassant et Chateaubriand. L'auteur, à la première page de son livre, en a nommé un autre qu'il me reprocherait d'oublier : c'est M. de Vogüé lui-même, le créateur de Jean d'Agrève, de Jacques Andarran et de Louis de Tournoël.

Ce qu'il faut louer, en y insistant, c'est le culte du devoir qui se fait jour à maintes pages. A un de ses amis découragé par la lecture du *Mannequin d'osier*, Avesnes écrit dans sa *Lettre à un fistot* qui est un des plus fermes passages du volume : « Pour M. Anatole France, la vie est une jouissance, pour nous, elle est une lutte, une mise en jeu constante de nos muscles, de notre tête, de nos facultés actives contre la matière. » Il explique très crânement ce qu'est « la discipline acceptée dans son véritable sens, grâce à un exercice continuel de volonté et d'humilité. »

Ses milles petites contraintes nous habituent inconsciemment à vaincre nos aises, nous préparent aux sacrifices plus grands que le métier peut exiger de nous un jour venu. Pour vouloir dans les circonstances difficiles, il y a besoin d'un entraînement, comme pour courir.

De telles déclarations nous changent heureusement des brocards à la mode chez les socialistes! Pour enclore sa pensée en une forme si simplement précise, il faut être de bonne race littéraire, c'est pourquoi les éloges qu'on décerne au jeune écrivain nous présagent encore de belles pages d'avenir.

*
* *

L'Académie française tiendra sa séance publique annuelle au moment où cette livraison sera sous presse, et nous ne savons pas, par conséquent, sur quel mode M. Paul Hervieu célébrera cette année la vertu, en qualité de directeur de la Compagnie. Nous pouvons, du moins, dès à présent, relever, dans la liste des lauréats de l'année, les noms de trois de nos collaborateurs. C'est d'abord M. l'abbé Sicard à qui son grand ouvrage sur l'*Ancien clergé de France* a valu le prix Thiers dans son intégralité. Les historiens sont unanimes à reconnaître la haute valeur de l'œuvre et la rare probité documentaire de l'écrivain. Nos lecteurs ont eu, à plusieurs reprises, la primeur des plus importants fragments, et, sous peu, ils seront de nouveau mis à même d'apprécier une communication du savant auteur. — Nous avons parlé en temps opportun de la publication d'ensemble entreprise par M. l'abbé J.-B. Piolet, sur les *Missions catholiques françaises*, avec la collaboration de toutes les compagnies de missionnaires. Cette œuvre monumentale reçoit la totalité du prix de Joest. Il sera permis de souligner le contraste éloquent qu'il y a entre l'Académie française couronnant le livre d'or de nos missions nationales, et le ministère Combes s'évertuant à en tarir le recrutement et en diminuer l'autorité. Ajoutons que M. Piolet recevra prochainement, d'une autre section de l'Institut de France, un des prix Audiffred pour son ouvrage sur l'*Emigration*. Ces distinctions viennent honorer justement l'inlassable activité de cet ancien missionnaire à Madagascar, dont les circonstances font qu'il écrit des livres au lieu de les vivre, avec la même ardeur et le même succès. — C'est, enfin, M. l'abbé Dunand qui reçoit un des prix Marcelin Guérin pour ses travaux sur *Jeanne d'Arc*, dont nos lecteurs ont apprécié plusieurs fois l'ingéniosité des recherches et la solidité des conclusions.

*
* *

Plusieurs fois, il a été question, dans le *Correspondant*, du monument qui doit être élevé à Bossuet dans la cathédrale de Meaux, et quand l'œuvre du statuaire et la pensée du Comité ont été expliquées par la plume éloquente du comte H. de Lacombe, il est superflu d'y revenir. Si j'en parle ici, en passant, c'est pour constater que la souscription vient d'être reprise, pour la mener rapidement à terme, en vue de l'inauguration qui doit avoir lieu au printemps prochain. Les crises successives traversées par

le monde religieux avaient conseillé la discrétion pendant quelques mois. Mais rien n'est plus inflexible qu'une date, et les nouveaux souscripteurs qui viennent se joindre aux premiers [1] se sont rendu compte qu'il y a des œuvres qui sont un symbole, et qu'il importe de les parfaire dans toute leur beauté. L'Eglise de France tout entière, pasteurs et fidèles, tout abreuvée qu'elle soit d'amertumes et obsédée de perplexités, se doit de dresser l'image du plus célèbre de ses évêques du grand siècle, comme une affirmation de sa vitalité, comme une revendication de la liberté de la parole évangélique et comme un exemple de sa fidélité traditionnelle. Déjà de bons apôtres, interprétant faussement la discrétion dont je parlais plus haut, disaient que le projet était abandonné. On n'abandonne pas une souscription qui a déjà produit environ 80 000 francs, et à laquelle il n'en manque, pour se clore, qu'une trentaine de mille, — le prix d'un ou deux automobiles! Du reste, il y a une impossibilité morale à ne pas faire le geste décisif qui mettra fin à tous commentaires. Il est impossible qu'en six ans, les catholiques de France ne puissent élever un monument, — et l'on en sait l'admirable ordonnance, — à Bossuet, lorsque, pour élever une statue, — et quelle statue! — à l'auteur de la *Vie de Jésus*, il n'a fallu que six mois aux admirateurs de Renan!

*
* *

La mort a frappé subitement deux amis et collaborateurs du *Correspondant*, mais sans les surprendre, car ils étaient de sincères et vaillants chrétiens. D'abord, M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il faisait partie depuis l'âge de trente-huit ans. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il fut professeur dans les lycées de Paris, maître de conférences à l'Ecole normale, doyen de la Faculté des Lettres à la Sorbonne, ministre de l'Instruction publique, et suivant le mot très juste de M. Mézières, trois amours se partagèrent sa vie : l'Université, la religion et la liberté. Il les servit toujours avec cette loyauté et cette fidélité qui étaient la marque de son esprit. De lui comme de Montalembert, on pouvait dire avec raison : *Qualis ab incepto*. Qu'il étudiât l'histoire de l'esclavage dans l'antiquité, Jeanne d'Arc, Richard II ou saint Louis, il y mettait toute son âme, et son culte invariable pour la vérité. Maintes fois, sa verte vieillesse donnait les avertissements de son expérience aux générations imprudentes qui l'attristaient

[1] A titre d'indication administrative, nous rappelons que les souscriptions doivent être adressées à M. Gervais, trésorier du Comité, 31, rue Saint-Guillaume.

sans le décourager. Déjà, en 1880, dans son *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, il prévoyait les temps sombres. « Les protestations les plus rassurantes, les plus sincères, écrivait-il, ne doivent tromper personne. *On ne veut pas de la Terreur, mais on la ferait*; on a proclamé nécessaire le régime de 93; s'ils sont logiques, ceux qui prônent aujourd'hui les terroristes seront leurs imitateurs ce jour-là. » Y a-t-il un mot plus juste que celui que j'ai souligné plus haut? Et M. Combes, qui a la plaisanterie macabre, ne disait-il pas, l'an passé : « On m'accuse d'être jacobin? Allons donc! je n'ai encore guillotiné personne! »

Nous ne dirons pas, suivant la commune croyance, que M. Wallon était le « père de la Constitution », notre excellent collaborateur M. Target, qui a publié une intéressante brochure sur *la voix unique*, se lèverait pour protester! Mais nous rappellerons qu'il l'interprétait autrement que ceux qui l'exploitent aujourd'hui en la déformant. On se souvient de sa vibrante intervention au Sénat, lors du vote, par la seule Chambre des députés, de l'exclusion en bloc de toutes les congrégations visées par le rapport Rabier.

A la veille de sa mort, ce vaillant était entouré, pour une fête de famille, de cinquante-sept enfants et petits-enfants. Et ce vieillard de quatre-vingt-treize ans, qui était un chrétien pratiquant et un apologiste convaincu, était membre *actif* de la Société de Saint-Vincent de Paul. Dans ses derniers jours encore, il visitait ses pauvres dans le quartier de Saint-Germain des Prés. C'est une noble vie, de celles, très rares, qui peuvent servir d'exemple.

M. Victor Pierre, président de la Société d'histoire contemporaine, et qui nous a donné d'intéressants travaux sur l'histoire religieuse de la Révolution, le suivit de près dans la tombe. Les historiens de la période révolutionnaire estimaient hautement son érudition. Il était depuis longtemps sur la brèche pour la défense de nos croyances et il fut, avec le marquis de Beaucourt, Léon Gautier et quelques autres, un des soutiens de cette Société bibliographique dont les publications et les bibliothèques ont fait tant de bien. Soit dans le *Polybiblion*, soit dans la *Revue des Questions historiques*, il publiait des critiques ou des études qui faisaient autorité et que l'on consultera toujours avec profit.

L'inqualifiable circulaire de M. Combes contre la présence des Sulpiciens dans les grands séminaires diocésains a précipité la mort du supérieur général de la Compagnie. M. Lebas, qui souffrait d'une maladie de cœur, a été emporté subitement. Par une douloureuse coïncidence, ce saint prêtre est mort peu de

jours après le service d'anniversaire célébré pour son prédécesseur, M. Captier, à qui le *Correspondant* était uni par tant de liens. Dans l'étrange et cruelle situation qui lui est faite, la célèbre Compagnie est, du moins, assurée de toutes les sympathies des catholiques français. Une plume autorisée lui rendra prochainement témoignage dans nos livraisons.

Les dernières semaines ont encore vu disparaître un des journalistes les plus en vedette de la presse parisienne, M. Paul de Cassagnac. Nous ne tenterons pas une longue étude de cette figure très complexe comme la plupart de celles qui, dans la vie publique, paraissent simplifiées à l'extrême. Il semble que ce qui le caractérisa pour ses lecteurs, ce fut la fougue, très impulsive au début, volontaire plus tard, un peu pénible à la fin. Quand on a créé un vocabulaire de virulences qui transpose les termes à l'octave supérieure, comme un clavier d'harmonium, il est fatal que l'on doive se répéter, surtout quand on vaque à cette tâche formidable d'écrire un article de tête chaque jour. Or la virulence quotidienne devient forcément monotone. Et la monotonie dans les sentiments extrêmes amène très vite, dans le public, la sensation de l'impuissance. Il n'y a plus alors de ressources que dans le renouvellement des adversaires; or voilà longtemps que nos adversaires eux-mêmes sont monotones!... Aussi l'autorité de l'ancien leader de l'armée conservatrice avait-elle lentement mais beaucoup perdu de son empire. Sauf quelques fidèles respectables qui le trouvaient toujours jeune parce qu'ils pensaient ainsi ne pas vieillir, il n'était guère plus, au point de vue politique, qu'une épave. Une épave de grande allure, il est vrai, qui bondissait encore sous la lame, et qu'il était beau, parfois, de voir lutter contre la dérive.

Au point de vue professionnel, au contraire, il avait grandi en s'assagissant, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'après avoir été le ferrailleur sans quartier, dont la première rencontre eut lieu en l'honneur de Marie-Antoinette, Paul de Cassagnac avait donné son nom au comité d'une Ligue contre le duel.

La mort du prince impérial l'avait irrémédiablement désorienté, et les articles qu'il écrivit alors, dans le *Pays*, sont certainement parmi les plus émouvants qui soient sortis d'une plume politique. Il fut, à cet instant et pendant quelques jours, un admirable tragédien, parce que dans ses plaintes, son cœur passait. Depuis, et de plus en plus, par les défauts mêmes de ses qualités, sa voix vibrait encore, mais on l'écoutait pour son air de fanfare, on ne la suivait plus.

*
* *

Quels que soient les titres de ses pièces, M. Capus continue d'être avec persistance l'auteur de *la Veine*. Cette heureuse habitude l'a accompagné à la Comédie-Française où il vient de faire jouer une comédie en quatre actes : *Notre jeunesse*. Le succès en est très franc, et très mérité, car la pièce est habilement faite, intéressante, doucement émouvante, avec de jolis mots, agréable enfin, ce qui est la meilleure façon, pour une pièce, de plaire aux Parisiens. Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de la thèse, et si même il y en a une. Voyons d'abord l'histoire.

Il était une fois un métallurgiste qui habitait Besançon et dont l'usine périclitait. Il s'appelait Briant et avait un fils Lucien qui sortait à point de l'Ecole des mines de Paris pour accourir au secours de son père et remettre l'usine en valeur. Tels sont les faits. Mais le père Briant, qui est un autoritaire, a su prendre sur son fils, dont la timidité et la déférence égalent le génie des affaires, un empire tel que le pauvre Lucien qui fait tout, pense à tout, débrouille tout, est convaincu que sans les conseils de son père il serait incapable de réussir à rien. Cela peut être invraisemblable; cela est; et nous partons de là. Lucien Briant, en même temps qu'il entrait dans l'usine, entrait en ménage, en épousant une jeune fille Hélène, qui est devenue une femme très honnête, très fidèle, très bonne, mais qui souffre de n'avoir pas d'enfant après plusieurs années de mariage. De plus, M. Briant, père, le terrible homme, régente sa belle-fille comme son fils. Il entend être l'enfant gâté du ménage, et la suprême joie pour lui, c'est de dominer. C'est un enfant gâté qu'on ne peut punir!

Or, au lever du rideau, nous trouvons Lucien Briant, son père et sa femme, installés à Trouville, chez Chartier, un ancien camarade de Lucien, qui a fini par déraciner le trio bisontin, dans le but non dissimulé de l'égayer un peu. Il est aidé dans cet aimable dessein par sa sœur aînée, M[me] de Roine, une veuve entre deux âges, dont l'occupation préférée est de commettre des gaffes. Elle ne s'en décourage pas outre mesure, du reste, car ses gaffes finissent toujours par réussir. Que va devenir notre trio comtois dans un milieu si évidemment contraire à ses habitudes? M. Briant père grogne, ronchonne, raille et méprise; surtout, il voudrait bien retourner à Besançon. Lucien Briant s'amuserait bien à Trouville... si, seulement, son père consentait à se dérider. Mais le père s'obstinant à ne pas sourire, le fils demeure inquiet. Quant à Hélène Briant, elle nage dans le ravissement. Elle a bien d'abord une légère sensation de vertige, mais très vite

elle prend le ton, et comme elle est jolie, piquante avec son parfum de mondaine novice, elle est fort entourée. Au point que Mme de Roine, qui la confesse, lui fait avouer le trouble de son âme et le flottement de sa pensée. Et l'on voit d'ici la tirade : un mari trop occupé, éternellement suspendu au doigt paternel, un beau-père exécrable et qu'elle hait, — et pas d'enfant!...

— Un enfant? s'écrie la bonne gaffeuse, vous souhaiteriez un enfant! Mais j'ai votre affaire, et dans des conditions exceptionnelles, puisque la ravissante fille à qui je pense est la propre fille de votre mari!...

Nous voilà décidément au nœud de l'intrigue, mais nous n'en tenons qu'un bout. Voyons l'autre. En même temps que le ménage Briant s'acheminait vers Trouville, l'auteur y envoyait aussi Lucienne, une délicieuse fille de dix-sept ans, que Lucien Briant avait perdu de vue, depuis sa sortie de l'Ecole des mines. Il avait, à ce moment-là, « très bien fait les choses », en donnant à la mère de Lucienne une somme assez ronde qui devait les sauver de la misère. Mais la misère est venue quand même, la grosse somme a fui peu à peu, la mère est morte, et la jeune fille, qui veut gagner honnêtement sa vie, est venue demander l'aide du brave Chartier dont sa mère avant de mourir lui a donné l'adresse : car avant tout elle ne veut pas qu'on encombre la vie de Lucien qui a été bon pour elle. Chartier a tout arrangé, en deux temps, pour un engagement de lectrice à l'étranger. Mais il avait compté sans Mme de Roine et ses gaffes secourables. Bref, Lucien Briant a appris que sa fille est à Trouville, et son affolement est devenu prodigieux. Il s'est précipité... chez son père. Et le vieillard, à son tour, « a bien fait les choses ». On fera une pension à Lucienne, elle retournera dans le village où elle a vécu jusque-là, et tout le monde rentrera à Besançon : il n'est que temps!

Seulement Hélène Briant qui n'avait pas d'enfant et qui, dans une scène tout à fait exquise a « découvert » Lucienne, n'en démordra pas; il faut que la jeune fille entre à leur foyer : « Si ce n'est pas ta fille, dit-elle à son mari, c'est la mienne! » Surgit naturellement M. Briant père, qui fait les gros yeux, menace, éclate, vaticine, et déclare qu'il faut choisir entre Lucienne et lui. On devine facilement le choix d'Hélène! Mais le curieux maintenant, c'est que tout le monde connaît Lucienne... excepté son père. Il y a donc une entrevue qui commence froidement et se termine par une étreinte.

C'est la seule scène qui ait paru factice. Mais elle l'est terriblement. Devant la résolution de ses enfants, M. Briant père n'a plus qu'à partir; il part, en effet, non sans avoir salué Lucienne qui entre à ce moment, et non sans avoir mis quelque hésitation

dans son pas, d'ordinaire si décidé. S'il y avait un cinquième acte, nous assisterions à la conversion du vieillard. Mais il n'y a pas de cinquième acte.

Dire qu'à la scène, une seule situation paraît factice, c'est indiquer suffisamment le merveilleux tour de main de M. Capus. Car en ce temps de pièces à thèse, *Notre jeunesse* ne prouve rien du tout. C'est une bonne petite histoire, bien gentille, sans fracas et d'où l'on peut, en y mettant du sien, conclure qu'il ne suffit pas de donner une somme d'argent pour raccommoder la morale quand on y fait accroc. Mais que tout cela est peu solide! Songez à toutes les conditions requises pour que Hélène Briant adopte, au pied levé, une grande fille de dix-sept ans : il faut qu'elle n'ait pas d'enfant d'abord, ce qui suffit à restreindre singulièrement l'hypothèse, ensuite que son beau-père lui rende le foyer odieux, que son mari soit l'être faible et timide qu'il est jusqu'à l'invraisemblance, et enfin que son séjour à Trouville ait troublé l'habituelle limpidité de son âme. C'est beaucoup. Et le champ d'expérience est limité à plaisir.

Lucienne, de son côté, n'est guère plus vraisemblable. Elle arrive d'un petit village limousin pour voir les obstacles tomber devant chacun de ses pas; toute sa timidité lui est prêtée par le jeu de l'actrice; on pourrait presque, avec les mêmes paroles, en faire une effrontée.

Chartier est une silhouette de bon garçon, sans plus. Mme de Roine est plus solidement campée : elle s'occupe avec conviction des affaires qui ne la regardent pas car, sans cela dit-elle, de quoi s'occuper?... Le type le mieux venu est celui du père Briant. C'est bien le vieux bourgeois, aux idées souvent justes, mais que sa morgue rend blessantes. A voir les linottes ou les poules mouillées qui l'entourent, on se prend à regretter son départ, on serait tenté de lui dire : Restez donc pour mettre du plomb dans toutes ces têtes un peu folles, cela vaudrait mieux pour elles que le risque d'être broyées par la réalité!

Mais la pièce ne s'appellerait plus *Notre Jeunesse*. Et ce serait peut-être lui enlever de son charme, de son agrément et de cette indécision qui, suivant le mot connu, fait durer la jeunesse jusqu'à la centaine, j'allais écrire : la centième...

Edouard TROGAN.

CHRONIQUE POLITIQUE

« Il n'y a plus de ministère », écrivait M. Clémenceau, la semaine dernière, dans son journal. « Il n'y a plus de gouvernement », a dit M. Ribot, du haut de la tribune. Ce sont des jugements également vrais. Pour M. Clémenceau, « il n'y a plus de ministère », au sens parlementaire de l'expression, du moment qu'un ministre, condamné par la Chambre, se retire et que le président du Conseil demeure, bien qu'il ait lié sa responsabilité, devant la Chambre même, à celle du ministre délinquant. Pour M. Ribot, « il n'y a plus de gouvernement », du moment que le gouvernement nominal qui laissait, hier, la franc-maçonnerie régir l'armée, lui permet, maintenant, d'établir une justice occulte. Au surplus, ce gouvernement incapable de son devoir, ce ministère indigne de sa fonction, se décompose, manifestement : il subsistait par la servitude, il périt par sa propre anarchie. Lorsque, en s'employant ou en consentant au départ du général André, M. Combes désavoue la majorité qui n'a pas voulu, le 4 novembre, infliger un blâme à ce grand maître de la délation militaire, il trouble cette majorité : elle s'irrite, et le nombre de ses dissidents augmente. Si M. Combes épargne les délateurs, M. Vallé les menace et M. Chaumié les punit. Si M. Combes présente au Parlement un projet de loi pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les contre-signatures des quatre ministres que ce projet intéresse le plus y manquent : ils lui refusent, apparemment, leur approbation. Ainsi divisé, affaibli, déconsidéré, le pouvoir de M. Combes perd son dernier prestige : celui de la terreur qu'il inspirait, avec la ténébreuse assistance de cette franc-maçonnerie qui le protégeait, qu'il ne sait plus comment contenter et que le public, autant que l'armée, honnit de plus en plus. Il en est à cette heure fatale où les gouvernements qui ont mérité le mépris ne peuvent plus surmonter le dégoût et l'horreur qui les entourent. Selon le mot du poète tragique, tout ce qu'il tentera par la violence ou par la ruse, pour son salut,

Rend ses jours plus maudits et non pas assurés.

C'est pour la conscience nationale une première satisfaction que la démission, volontaire ou non, du général André. Depuis le jacobin Pache, il était le pire ministre de la guerre que la France eût connu. Encore Pache n'a-t-il été qu'un incapable. Le général André a été, véritablement, un traître : il a trahi l'armée, en la livrant à la franc-maçonnerie ; il a trahi l'État lui-même, en substituant, dans son cabinet, le pouvoir du Grand-Orient à l'autorité

du gouvernement qu'il représentait. Il avait, certes, stupéfait presque tout le monde par l'incohérence de ses actes, par la bizarrerie de ses discours. C'était une individualité indéfinissable : il faisait tour à tour le démagogue et le césarien, le philosophe et le bouffon; il avait un étrange besoin de se montrer servile et arrogant; il mêlait odieusement la rancune à la gloriole. Il semblait parfois, être un dément; il fut presque toujours un inconscient. Mais, sa triste originalité, c'est d'avoir été l'organisateur de la dénonciation maçonnique, dans son ministère : avec ce rôle, il a, devant l'histoire, une place unique. Son règne a duré cinq ans : aucun de ses prédécesseurs, depuis 1871, n'a possédé ni cet honneur ni cette force; et, malgré quelques réformes de détail qui étaient heureuses, ce règne de cinq années n'a été que malfaisant. Le général André n'a pas seulement sacrifié l'armée aux fureurs du dreyfusisme, quand ce n'était pas au favoritisme de la franc-maçonnerie; il l'a démoralisée par la politique; il l'eût transformée, avec le temps, en une milice d'espions, de sectaires et de socialistes. Mais qui donc a-t-il trompé? M. Combes, qui était son complice? La majorité, dont il était l'esclave? Et n'est-il pas logique qu'en s'en allant, avec l'embrassade hypocrite de M. Combes, il ait tant gémi, sans pouvoir même comprendre les raisons de sa disgrâce? M. Combes a confié à M. Berteaux le portefeuille du général André. Par profession, M. Berteaux est agent de change; subsidiairement, il est capitaine d'artillerie dans l'armée territoriale; à la Chambre, il a été rapporteur du budget de la guerre et c'est lui encore qui est aujourd'hui rapporteur de la loi de deux ans : voilà ses titres. Mais quelle différence M. Combes a-t-il pu remarquer entre M. Berteaux et le général André, si ce n'est que M. Berteaux est un civil, inférieur au général André par sa compétence militaire? Comment M. Berteaux qui, le 4 novembre, a soutenu de son vote le général André, pourra-t-il pratiquer un autre système que celui dont il a été l'approbateur et dont le groupe des politiciens qu'il présidait a été le bénéficiaire? Pourra-t-il, sous le gouvernement de M. Combes, répudier la délation et réprimer les délateurs? Pourra-t-il réaliser les promesses qu'énonce son ordre du jour à l'armée? Pourra-t-il réparer les « injustices » dont il la plaint? Nous ne le croyons pas, sans refuser toutefois à ses bonnes intentions un crédit provisoire : il ne faudra pas une longue expérience pour les vérifier.

Une des plus grandes iniquités commises par le général André, c'était l'affaire Dautriche; affaire honteuse et douloureuse, qu'on a justement qualifiée d' « œuvre scélérate ». Pour seconder la réhabilitation d'Alfred Dreyfus, le général André avait prêté son

assistance à une intrigue policière qui devait, selon des magistrats aussi complaisants pour le condamné de Rennes que pour « le prince », faciliter la découverte du « fait nouveau ». Il fallait prouver que le témoin Cernuschi, dans le procès de Rennes, avait été suborné avec l'argent que lui auraient fourni, sur la caisse du Service des renseignements, trois officiers de ce service, le lieutenant-colonel Rollin, les capitaines Mareschal et François. Un grattage opéré par l'officier d'administration Dautriche avait dissimulé l'emploi de cet argent. Telle était l'accusation; telle était la fable. Or, ni sur la valeur spécifique du grattage, ni sur le chiffre indiqué, ni sur l'usage de la somme soupçonnée, ni sur les démarches des inculpés, ni sur le témoignage même de Cernuschi, on n'a pu faire la moindre preuve contre aucun des quatre officiers. Ils se sont défendus avec une éloquente indignation et les généraux qui sont venus les couvrir de leur estime ont, à l'envi, attesté leur honorabilité personnelle, leur patriotique dévouement, leur intelligence. La déposition hautaine et loyale, sarcastique et généreuse, du général de Galliffet, a victorieusement achevé, en leur faveur, la démonstration. A l'heure où le commissaire du gouvernement devait prononcer son réquisitoire, il s'est levé pour déclarer, théâtralement, au nom de « l'autorité supérieure », qu'il « abandonnait » l'accusation. « L'innocence » des officiers incriminés était « aveuglante », a dit, dans une protestation vengeresse, un de leurs avocats. A entendre certains échos de la séance secrète où ils ont révélé les actes de leur fonction qui les avaient mis en rapports avec le mystérieux et fameux « Austerlitz », leur justification a été terrible. Ils ont été acquittés, tous les quatre, à l'unanimité. Mais ils ont été incarcérés, l'un cinq mois, les autres plus de deux mois; ils ont été torturés, moralement, par les perfides instructeurs de l'affaire; ils ont été calomniés, insultés par les journaux ministériels du syndicat dreyfusard et, sans une décision du gouverneur de Paris, on les déshonorait en les amnistiant, pour les dérober au jugement du Conseil de guerre. Cet arbitraire et cette abominable machination d'un ministre aussi crédule aux aventuriers de l'espionnage international qu'aux délateurs de la franc-maçonnerie française, dans quel temps, dans quel pays en trouverait-on un exemple?

Il semble qu'il n'y ait plus pour le Parlement et parmi le public lui-même qu'une affaire, celle de la délation maçonnique. On sent l'impossibilité de laisser sous un pareil régime non seulement l'armée et la France, mais la République et l'Etat. Les honnêtes gens de tous les partis s'unissent dans cette pensée, et, plus les documents communiqués aux journaux par M. Guyot de Villeneuve se multiplient et se répandent, plus la répugnance

et la colère augmentent, devant cette longue énumération de notes, puériles et burlesques souvent, mais toujours méchantes ou même perverses avec fanatisme, qui, en quelques lignes, jugent un officier, le décrient et le signalent à la haine toute-puissante du gouvernement. M. Combes a beau esquiver les interpellations qui lui demandent s'il punira les délateurs. Il sera sans cesse, dans la discussion du budget, ramené à la question. Morigéné par les mandataires du Grand-Orient, il n'ose pas condamner les fonctionnaires qui ont été, par devers M. Vadecart, les agents de la dénonciation maçonnique; cependant il n'ose plus faire l'apologie de la délation. Il équivoque et il s'attire ce reproche de M. Dujardin-Beaumetz, qui n'est pas suspect d'être un de ses ennemis : « Vous blâmez le système, mais vous vous refusez à sévir. » Il peut suffire, demain, d'un incident pour forcer M. Combes à prendre son parti entre la Chambre et le Grand-Orient; et, si ce n'est lui, ce sera M. Berteaux, pour le cas où, comme dans la garnison de Lyon, les colonels et les généraux réclameraient, de tous côtés, une enquête disciplinaire contre les officiers qui se sont déshonorés en dénonçant au Grand-Orient leurs camarades. Il n'est même pas sûr que M. Combes, qui aura organisé la délation dans le ministère de l'intérieur, comme le général André dans le sien, ne soit mis directement en cause par des révélations venues de tel département ou de tel autre. Qu'est-ce que ces demi-fonctionnaires qu'il crée, « au-dessous des maires », pour lui servir d'informateurs, « dans chaque commune », et qu'il décore du titre de « délégués administratifs »? Comment feront-ils la police politique du préfet et du sous-préfet? Seront-ils salariés et sur quels fonds? Quels seront leurs exploits? Quelles seront leurs « fiches »? La Chambre va-t-elle apprendre, un de ces jours, par le dossier d'un émule de M. Guyot de Villeneuve, quelle est, dans des milliers de villes et de villages, la surveillance jacobine qu'y exercent les « délégués administratifs » de M. Combes? Et M. Combes survivrait-il à ce nouveau scandale?

M. Ribot affirmait, l'autre jour, devant la Chambre, dans une protestation, malheureusement, plus fière qu'exacte, que la franc-maçonnerie « n'est pas encore le gouvernement de la France ». Peu s'en faut, certes. La franc-maçonnerie commandait, hier, au ministère de la guerre; elle régente, aujourd'hui, le ministère de l'intérieur. Il restait à savoir, par la confession de M. Gustave Téry, dans le procès en diffamation de l'*Action* contre la *Raison*, que la franc-maçonnerie avait sa justice à elle, avec sa magistrature, son jury, son tribunal, et que cette justice prétend suppléer celle de l'Etat par la souveraineté de ses propres sentences.

Invité à prêter, selon l'usage, le serment de « dire la vérité, toute la vérité », M. Gustave Téry s'y est refusé, par cette déclaration inouïe : « Je ne suis pas sûr de pouvoir dire toute la vérité. Car l'affaire qui vous est soumise a déjà été déférée à un autre tribunal, un jury du Grand-Orient ». Et M. Téry raconte que le Conseil du Grand-Orient a ordonné, conformément au verdict de ce jury, « de considérer comme innocent » le sénateur contre lequel plaide l'*Action*. Il y a plus. Par une circulaire qui porte la date du 7 mars, le Grand-Orient « a fait connaître » aux Loges que « la justice maçonnique était saisie de l'affaire ». Conséquemment, le témoin a les lèvres closes : le « serment maçonnique » l'oblige à négliger le serment judiciaire. Par hasard, Me Labori est l'avocat de l'*Action*; il s'exclame, dans ces paroles qui ont une autorité si particulière : « Ainsi, au-dessus de votre juridiction, Messieurs, il est une juridiction occulte! Au-dessus de votre justice, de la justice, il est une justice occulte, plus puissante que la justice légale! Et nous en sommes là que, quand les témoins viennent prêter serment à votre barre, cette juridiction pèse sur leur conscience et les empêche de dire la vérité! Je l'avoue, mon émotion est profonde, car c'est tout l'avenir de la France qui finira par être en jeu, comme tout l'honneur de la justice qui finira par sombrer! » On devine maintenant pourquoi M. Combes a supprimé, dans nos prétoires, le crucifix : il n'ignorait pas plus l'existence des juges francs-maçons que celle des délateurs du Grand-Orient; il a estimé que le serment prêté devant le Christ était moins sacré que celui qu'on prête sur le glaive et sur l'équerre de la franc-maçonnerie. Il lui a paru également que la suprématie que la justice maçonnique s'arroge sur la loi n'avait rien qui froissât ou qui violât nos institutions. On l'interrogera, sans doute, lui et M. Vallé, à la Chambre, sur cet incident extraordinaire, aussi inquiétant pour tous les citoyens que pour le gouvernement. M. Combes pourra-t-il nier que, définitivement, la franc-maçonnerie forme dans l'Etat un Etat, déjà presque complet? Et, ce que la Monarchie, pendant qu'elle fondait l'unité de la France, n'a jamais permis, la République le supportera-t-elle?

La Chambre a fini par approuver, non sans une assez longue et assez vive discussion, l'accord anglo-français du 8 avril; puis, nonchalamment, le traité franco-siamois du 13 février : le premier, par 443 voix contre 105; le second, à mains levées. C'est à l'unanimité que le Parlement anglais avait ratifié la convention du 8 avril. La différence des votes, dans les deux Parlements, a sa signification. Le patriotisme britannique se sent pleinement satisfait; le nôtre reste perplexe, inquiet même. Les bénéfices

que la convention assure à l'Angleterre sont positifs; ceux qu'elle concède à la France, douteux ou plutôt hypothétiques : si ce n'est pas l'ombre que l'Angleterre, en gardant la proie, laisse à la France, c'est du moins le mirage. Quoi qu'en ait dit lord Lansdowne, dans son discours du Guildhall, il n'est pas vrai que « l'arrangement a été un parfait échange, donnant donnant, entre les deux pays ». Ce que la convention promet à la France, dans le Maroc, ne compense pas ce que l'Angleterre aura gagné en Egypte et même obtenu, à Terre-Neuve. Peut-être la France s'illusionnait-elle sur ce qu'elle appelait encore ses « droits », en Egypte : ils n'étaient guère qu'historiques; ils n'étaient pas exclusifs, d'ailleurs. Mais, à Terre-Neuve, ce sont bien des droits plusieurs fois séculaires qu'elle abandonne, en partie. MM. Denys Cochin, Etienne, Paul Deschanel et Delafosse ont eu raison de demander des « négociations complémentaires », pour améliorer les conditions faites à nos pêcheurs dans les eaux de Terre-Neuve. M. Delcassé s'y est engagé, confiant dans la lettre que lord Lansdowne a bien voulu lui écrire, le 3 août 1904, mais sans pouvoir compter sur le bon vouloir du Parlement terre-neuvien. Quant au Maroc, s'il faut y parfaire notre empire africain, il reste la difficulté, soit de l'acquisition pacifique, soit de la conquête. Cette difficulté, la convention la diminue, certes; elle affranchit la France d'une concurrence gênante ou dangereuse, au Maroc; elle y reconnaît notre prépondérance; elle y garantit notre liberté d'action. Mais, à supposer que le traité secret qui nous a procuré l'acquiescement de l'Espagne nous soit avantageux, encore la Chambre a-t-elle dû voter, sans y être initiée, et, ce qui n'est plus un mystère, c'est qu'un autre traité, secret également, livre la Tripolitaine à l'Italie, dans les éventualités plus ou moins laborieuses de l'avenir. Selon la juste observation de notre sagace et savant collaborateur, M. Marcel Dubois, les traités valent plus par la pratique que par les textes. Espérons que, dans l'application de celui-là, l'habileté de nos diplomates et la fortune ne manqueront pas à la France. On a célébré « la politique de paix et d'amitié » que cette convention inaugurerait : plaise à Dieu que cette politique se perpétue! La vérité, ce semble, c'est que, dans l'état périlleux où la guerre de l'Extrême-Orient a mis l'Europe, la circonstance voulait cette entente de la France et de l'Angleterre. Mais l'Angleterre, pendant qu'elle consacre « la politique de paix et d'amitié », augmente puissamment sa marine. Imitons sa prévoyance et nous pourrons sourire, avec les Anglais, quand M. Jaurès proclame que la convention du 8 avril est un gage de la pacification universelle.

Le Pape a tenu, le 14 novembre, un consistoire secret pour la

préconisation d'un certain nombre d'évêques, parmi lesquels la France, de par la volonté de M. Combes, n'en compte pas un seul. Il a dit, dans une très simple et vibrante allocution, ses tristesses. D'abord, la guerre qui ensanglante l'Extrême-Orient : animé, comme il l'est, « d'un amour paternel à l'égard de tous les hommes », il supplie Dieu d'apaiser « promptement » ce terrible conflit. Puis, la guerre religieuse qui trouble la France : le Pape énumère tous les actes d'hostilité commis, depuis quelques années, « contre la religion » par le gouvernement français. Il rappelle dans quelles conditions le Concordat fut conclu et comment « la loi dite des articles organiques » fut, par l'arbitraire du « pouvoir civil », ajoutée au pacte concordataire. « Sans aucun doute, si les articles organiques étaient restés dans cette sphère d'un règlement de sécurité publique, l'Eglise, respectueuse de son engagement, les aurait reçus et observés. Mais ces articles statuent sur la discipline de l'Eglise et même sur sa doctrine; ils contredisent en plusieurs points la convention concordataire elle-même; et, après avoir abrogé une grande partie des avantages qui avaient été conclus en faveur des intérêts catholiques, ils revendiquent pour le pouvoir civil les droits de la puissance ecclésiastique. Ce n'est donc plus une protection qui attendait l'Eglise, mais l'esclavage. » Si jalouse que l'Eglise fût de l'accord des deux pouvoirs, elle a dû garder sa « juridiction spirituelle », dans toute l'intégrité de son droit sacré, dans toute la force de sa fonction apostolique, et Pie X, après l'avoir affirmé, doctrinalement, fait un court historique des relations de l'Eglise et de l'Etat, telles qu'elles ont subsisté, à travers toutes les vicissitudes d'un siècle, jusqu'à l'heure où M. Combes les a rompues. Que fait, « depuis un certain temps », le gouvernement français? « Il refuse au Pontife le droit de repousser n'importe lequel des sujets qu'il lui présente. Il veut que le Pape accueille indistinctement tous les candidats nommés; il s'obstine à ne pas laisser instituer canoniquement ceux dont le choix a été approuvé par l'Eglise, tant que ceux qui sont repoussés n'auront pas emporté l'approbation. Etendre le droit de nomination jusqu'à vouloir détruire le droit naturel et sacré qu'a l'Eglise d'examiner si les candidats nommés sont dignes, ce n'est plus interpréter le pacte concordataire, c'est l'annuler. Prétendre que plus personne ne sera canoniquement institué, s'il y en a quelques-uns de refusés, c'est vouloir que désormais il ne soit plus possible de faire des évêques en France. » Le Pape proteste contre ces prétentions, et, séparant, comme il le doit selon l'esprit de l'Eglise, les choses politiques et les choses religieuses, il établit cette distinction si précise : « Les actes publics du Saint-Siège

disent hautement qu'à ses yeux, la profession du christianisme peut s'accorder parfaitement avec la forme républicaine. On dirait que ces hommes veulent, au contraire, affirmer que la République, telle qu'elle existe en France, ne peut avoir rien de commun avec la religion chrétienne. Double calomnie, qui blesse les Français à la fois comme catholiques et comme citoyens. » Ce sont des vérités qu'avec un peu de bonne foi, M. Combes n'oserait pas contester. Il faudra, du moins, que lui ou son successeur n'oublie pas l'avertissement qui termine le discours du Pape : « Les événements les plus amers nous trouveront prêts et sans peur. » Quoi qu'il advienne demain, Pie X s'est éloquemment justifié contre le reproche de n'avoir pas observé les conditions du Concordat. Il est prouvé, aujourd'hui, pour tous les gens sensés, pour tous les modérés de la gauche elle-même, que, si le Pape se déclare prêt à instituer les évêques dont il approuve le choix, M. Combes s'y oppose et menace de s'y opposer, « tant que ceux qui sont repoussés n'auront pas emporté l'approbation ». De parti pris, M. Combes dénature le droit de l'Etat et dénie celui de l'Eglise. Quoi de plus évident?

Les élections législatives de l'Italie ont été favorables au gouvernement : il a profité de l'émotion ressentie dans le pays tout entier, après la tentative de grève générale qui l'avait comme bouleversé, du 16 au 20 septembre. Les électeurs ont fait expier au parti révolutionnaire ses attentats, sans ménager les républicains et les radicaux plus que les socialistes. En publiant, le 18 octobre, le décret qui dissolvait la Chambre, M. Giolitti avait affecté de dire que les désordres de septembre ne laissaient plus au Parlement « la sérénité nécessaire » pour discuter les problèmes qui intéressent « l'avenir économique de l'Italie ». Le prétexte était habile. Le gouvernement comptera dans la nouvelle Chambre trente suffrages de plus que dans l'ancienne. La majorité ministérielle se composera de 343 membres; mais elle est confuse, disparate, et la multiplicité de ses groupes, avec la diversité de leurs ambitions, la rend peu disciplinable. M. Giolitti triomphe moins de la victoire de ses amis que de la défaite de ses ennemis. Si les socialistes ont plus de voix, parce qu'ils ont présenté des candidats presque partout, ils occupent cependant moins de sièges qu'antérieurement : ils en ont perdu à Rome, à Turin et jusque dans leur capitale lombarde, à Milan, où naguère ils étaient absolument les maîtres. Les républicains subissent le même sort, à Gênes, leur cité favorite. En réalité, ces élections sont une réaction, malgré la formule de M. Giolitti : « Ni réaction, ni révolution. » Les électeurs se sont ligués contre le « candidat d'extrême-gauche », quel qu'il fût. Un symptôme impor-

tant, c'est la participation manifeste d'un certain nombre de catholiques, qui, sans être déliés du *Non expedit*, ont voté avec les constitutionnels pour nommer des modérés : sans eux, M. Santini n'eût pas été élu, à Rome. Ils ont même eu quelques candidats, dont deux l'ont été avec succès, à Milan et à Monza. Qu'au Quirinal, on médite plus ou moins sur cette intervention des catholiques et qu'au Vatican, on songe à la possibilité de constituer, un jour, un parti catholique dans le Parlement italien, ces questions ne sauraient se poser aujourd'hui. Il suffit de noter, sans induction prématurée, cet événement électoral.

Pendant cette période, l'Amérique du Nord a été le théâtre de deux élections présidentielles. Le Mexique, avec sa Constitution plébiscitaire et sa tradition latine, peut prolonger la présidence qui lui plaît : il a, pour la septième fois, réélu Porfirio Diaz, qui, dans son règne continu, n'a pas même songé à se couronner empereur. Dans les Etats-Unis, les quinze à seize millions d'électeurs qui avaient à choisir ceux du second degré, pour désigner eux-mêmes le nouveau président, le premier mercredi de décembre, ont donné à la candidature de M. Roosevelt une majorité plus que considérable. Son compétiteur, le juge Parker, ne manquait pas seulement de réputation, même de notoriété; il a été desservi par l'indiscipline de son parti : les démocrates ont parmi eux une faction démagogique qui lui a été hostile. Mais M. Roosevelt l'emporte surtout par sa personnalité, par sa popularité : riche, lettré, hardi et délicat, enthousiaste et adroit, idéologue, à ses heures, et, par tempérament, homme d'aventures et homme d'affaires, soldat et diplomate, il est, en ce moment, aux yeux de la nation presque tout entière, le patriote américain dans son excellence presque idéale, « the typical American ». Ses actes de conciliation généreuse dans les grandes grèves, lui avaient gagné le cœur de la masse; la modestie de son programme, ses déclarations pacifiques et celles de son très circonspect secrétaire d'Etat, M. Hay, ont rassuré l'élite. M. Roosevelt ne se laissera pas enivrer par sa gloire électorale : on peut le présumer. Déjà même, il annonce qu'il ne briguera pas une troisième présidence. Mais il n'en est pas moins certain qu'avec lui, la politique de l' « impérialisme » américain prévaut, dans cette élection, autant que la politique protectionniste du parti républicain. Candidat, M. Roosevelt était, hier, un véritable « pacifiste ». On ne peut qu'applaudir à la dépêche circulaire par laquelle, en son nom, M. Hay a invité les puissances à une seconde conférence de la Haye qui traiterait spécialement : 1° des droits et des devoirs des neutres; 2° de l'inviolabilité de la propriété privée dans les guerres navales; 3° du bombardement des ports, villes et villages.

Mais il sera bon de se rappeler que la théorie du désarmement n'est pas dans l'esprit de M. Roosevelt : à peine sûr de sa réélection, il décrétait une dépense qui doublera la flotte des Etats-Unis.

La seconde conférence de la Haye n'interrompra pas plus la guerre de l'Extrême-Orient que la première ne l'a empêchée : la circulaire américaine le reconnaît par une réserve très prudente, incidemment. S'il y a, aujourd'hui, une sorte de trêve, en Mandchourie, sur les bords du Cha-Ho, c'est à la saison, c'est aux préparatifs des deux belligérants qu'on le doit. Leurs armées se réorganisent et s'observent. A Port-Arthur, si pressés que soient les Japonais de conquérir la grande forteresse, avant l'arrivée de la flotte de la Baltique, et d'occuper, pendant l'hiver, pour la facilité de leurs communications, sa rade toujours libre des glaces, tous leurs assauts avaient échoué encore, à la date du 15 novembre, dans la zone effroyable où ils aventurent et prodiguent si vainement leurs sacrifices. Un dernier télégramme du général Stœssel assure au tsar que Port-Arthur « peut encore tenir plusieurs mois ». Or, à Saint-Pétersbourg, on calcule que la flotte de la Baltique, qui vogue vers l'Extrême-Orient, divisée en trois escadres, sera, vers le 10 janvier, dans la mer Jaune. L'affaire de Hull, l'incident du Dogger-Bank, a cessé d'inquiéter l'Europe. Les gouvernements russe et anglais ont pu s'entendre pour préciser la convention qui institue, à Paris, la commission internationale chargée de faire l'enquête sur « toutes les circonstances de l'incident » et sur « les responsabilités ». Nul doute que la sagesse du roi d'Angleterre, autant que celle du tsar, n'aide la commission à un règlement efficace de cette affaire. Si le Japon chicane la neutralité, tantôt de la France, tantôt de l'Allemagne, il faut qu'il renonce à l'espoir de susciter, par l'une ou l'autre querelle, un conflit qui rangeât l'Angleterre de son côté, selon son traité d'alliance : on y veille, à Berlin comme à Paris, si vive que soit l'irritation, à Berlin. L'empereur Guillaume redouble, près du tsar, ses prévenances amicales : il faut qu'elles inspirent, à Saint-Pétersbourg, une sécurité bien certaine, puisque, cet été encore, la Russie gardait avec dix corps d'armée la frontière austro-allemande et que, depuis cet automne, elle la dégarnit. Quant à la paix, le Japon y met, délibérément, des conditions impossibles, à en juger par les déclarations du vicomte Hayashi, qui représente le mikado à Londres, et ce n'est pas la Russie qui voudra négocier, à l'heure où elle attend de Kouropatkine, maître enfin de presque toutes ses ressources, la victoire tant espérée et si durement disputée depuis neuf mois.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Chartes coloniales et les constitutions des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, par Alphonse Gourd, avocat à la Cour de Lyon, docteur en droit, député du Rhône. — (Librairie générale de droit, de jurisprudence, 20, rue Soufflot, Paris.)

Préparée sous la direction de la Société de législation comparée, imprimée aux frais de l'Etat, sur la proposition du comité de législation étrangère, et sur l'ordre de M. le Garde des sceaux, l'œuvre de l'éminent député du Rhône représente une somme de travail considérable.

Le troisième volume, de 746 pages, qui vient de paraître, est tout entier consacré à l'étude de « *la Constitution fédérale* ». Il est, à lui seul, un monument élevé à la Charte à l'ombre de laquelle vit et prospère, depuis plus d'un siècle, la grande République transatlantique.

Sans méconnaître l'importance des travaux publiées en France sur l'Union américaine, le savant commentateur de « *la Constitution fédérale* » n'a voulu puiser sa documentation qu'aux sources des ouvrages de langue anglaise, prenant ainsi pour garantie de ses propres appréciations les Américains eux-mêmes et les Anglais, dont le droit public et privé a souvent d'identiques origines ancestrales et présente encore tant d'analogie avec celui de leurs anciennes colonies du Nord-Amérique.

« *La Constitution fédérale* », telle que la présente, la commente et l'éclaire son érudit et judicieux exégète, est une œuvre capitale, on pourrait presque dire définitive, chez nous. — Il ne sera permis, désormais, à personne de ceux qui s'intéressent aux questions constitutionnelles et de législation comparée, de la négliger.

Almanach du Drapeau (Hachette).

Dans sa séance publique du 24 novembre, l'Académie française a décerné un prix Montyon à cette publication « pour son caractère d'élévation et d'utilité morale ». C'est la première fois qu'elle couronne un Almanach. Inutile de dire que le volume de 1905 qui vient de paraître est digne des précédents. Nous nous empressons de le signaler à nos lecteurs. C'est plus que jamais le moment de favoriser le culte du drapeau.

Le sentiment religieux dans l'Antiquité. — *Le christianisme avant le Christ*, par A. Dufieux (Emmanuel Vitte).

« Nous voulons arriver ainsi à faire faire, par le concert de l'humanité entière des temps antiques, la preuve historique de l'unité du sentiment religieux. Nous voulons enfin tirer la conséquence de cette preuve. » Tel est le vaste dessein que M. Dufieux a conçu et qu'il a réalisé dans son ouvrage. On n'en saurait trop louer la conscience et la logique, aussi bien que l'énorme et persévérant travail qu'il a dû nécessiter. Nous comparerions volontiers cette œuvre apologétique à celle d'Auguste Nicolas.

César Franck, par M. Arthur Coquard (Costallat, 15, rue de la Chaussée d'Antin).

On sait la place considérable qu'a prise enfin, dans l'art musical, celui qui fut le modeste organiste de Sainte-Clotilde. Une notice signée de M Arthur Coquard, un de ses élèves préférés, arrive fort à propos. L'homme et l'artiste y sont étudiés, analysés en quelques pages dignes d'attention par un de nos critiques les plus avisés et qui est en même temps un de nos compositeurs les plus estimés et justement applaudis.

Almanach de la jeunesse de France (Plon).

Cette élégante brochure se présente avec des recommandations épiscopales qui en font le meilleur éloge. Elle est intéressante et d'un excellent esprit.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — R. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

LE CODE CIVIL

Le Code civil n'a pas seulement concilié la législation de l'ancien régime avec la législation révolutionnaire : il a opéré encore une fusion entre les éléments disparates et contradictoires de l'ancienne législation elle-même. En lui se résument et se concrètent toutes les influences juridiques qui ont agi sur notre pays depuis l'époque franque jusqu'au Consulat. La France peut y regarder, comme dans un miroir, son image. Elle y reconnaîtra sans peine ses origines romaines et ses affluents germaniques, l'œuvre patiente de la monarchie qui a fait son unité et les violences des assemblées révolutionnaires qui ont détruit la monarchie, les traditions séculaires et les nouveautés d'hier, les principes qui ont abrité son développement et les erreurs qui ont commencé sa décadence. Pour comprendre cet abrégé tout spécial de notre histoire, il suffit de lever légèrement le voile qui recouvre chacune de ses formules, d'ouvrir, par exemple, l'un de ces commentaires parus presqu'au lendemain de la publication du Code civil, qui indiquent, au-dessous de chacun de ses articles, les dispositions des lois anciennes où ils ont été puisés, de manière à faire ressortir le sens de ces prescriptions en remontant simplement à leur source. Rien ne vaut ces notes arides pour faire apparaître, derrière le Code civil, la magnifique lignée de ses précurseurs et de ses ancêtres.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le peu de place qu'y occupe la monarchie de l'ancien régime. A peine y est-elle représentée par quelques ordonnances dont les plus importantes sont celles du chancelier Daguesseau sur la forme des donations et des testaments. On y trouve ainsi la démonstration que, pendant dix siècles, à partir des Capitulaires de Charlemagne, la royauté n'a presque pas légiféré dans les matières de droit civil. Sur un seul point, qui est le mariage, elle s'est appliquée à établir une législation en concordance avec le droit canonique. Pour tout le reste, état des personnes, puissance paternelle, autorité maritale, régime matrimonial, ordre des successions, régime des biens,

les règles fondamentales ont été fixées en dehors d'elle et sans elle. C'est l'accord des peuples, c'est l'usage immémorial, c'est la tradition permanente qui, avant 1789, a créé successivement toute la législation civile. Le pouvoir central n'est intervenu que pour la constater, et, en certains cas, en provoquer la réformation. Louis XIV, dans toute sa puissance, n'a pas décrété un seul article du Code civil. Il en est de même de la législation révolutionnaire. Elle remplit les titres des actes de l'état civil, du mariage, du divorce. Hors de là, elle ne se manifeste que par quelques dispositions isolées, mais d'une rare puissance. C'est qu'avant tout, elle a été destructive : elle a jeté bas toutes les constructions ingénieuses de la féodalité, pour revenir à la simplicité de la loi romaine, sur la liberté des personnes et du sol : et par cela même, il n'est resté d'elle dans le monument définitif que quelques négations formidables, qui nous paraissent aujourd'hui toutes naturelles et dont on n'arrive à comprendre la portée qu'au prix d'un immense effort. En revanche, presque à chaque page, figurent les coutumes du nord de la France, la coutume de Paris, d'abord, qui était regardée sous l'ancien régime comme la mère de toutes les coutumes, puis celle d'Orléans, de Tours, de Blois, du Bourbonnais, du Berry, du Poitou, du Maine, etc., toutes mises à contribution pour former une législation générale et uniforme applicable à tout le territoire : et par là, le Code civil plonge ses racines jusque dans les temps lointains et obscurs où se sont établis, sur la ruine de toute législation positive, ces anciens usages, d'origine germanique, qui, après avoir subsisté pendant plusieurs siècles à l'état de traditions, ont été ensuite rédigées par écrit et sanctionnées par l'autorité royale. Mais c'est surtout la loi romaine qui déborde, qui envahit tout, qui répand dans toutes les parties ses textes multiples, depuis les sentences de Paul jusqu'au Code, au Digeste et aux Novelles de Justinien. Dans cette prodigieuse source de raison et d'équité, les rédacteurs du Code civil ont puisé à pleines mains : la loi romaine domine sans partage dans de nombreux chapitres, il n'y en a pas un où on ne lui ait fait sa part. C'est à croire, à certains moments, que le Code civil n'est qu'une réduction des compilations du Bas-Empire. On peut être embarrassé pour savoir quelle est, dans la race française, l'élément prépondérant, du celte, du méditerranéen ou du germain. Aucune erreur n'est possible sur le droit pas plus que sur la langue : il en est de notre Code civil comme de notre dictionnaire, dans lequel la statistique étymologique a relevé une majorité de mots d'origine latine. C'est incontestablement le génie de Rome qui a fait l'apport le plus considérable.

dans ces deux manifestations caractéristiques de notre personnalité ethnique.

De ces éléments divers, mêlés les uns aux autres, combinés avec un art singulier, les rédacteurs du Code civil ont fait un corps de lois simple, clair, souple, élégant, harmonieux, qui n'est ni le droit monarchique, ni le droit révolutionnaire, ni le droit germanique, ni le droit romain, qui est tout cela à la fois, et qui présente ce trait particulier que, sans faire échec à aucun principe, il n'attribue à aucun la domination. Les tendances philosophiques et égalitaires y sont tempérées par l'esprit conservateur : l'individualisme romain y fusionne avec la copropriété familiale germanique. Suivant le point de vue où l'on se place, la physionomie générale est différente. Vu de l'ancien régime, le Code civil paraît acquis à la Révolution ; vu de la Révolution, il peut passer pour consolider l'ancien régime. Comparé au droit anglais, qui est le droit coutumier par excellence, il représente l'influence romaine ; rapproché du droit commun allemand antérieur au Code civil actuel, qui se confondait avec le droit romain, il a longtemps personnifié, sur la terre allemande elle-même, l'influence germanique. Œuvre de juste milieu juridique, son originalité consiste, s'il est permis de le dire, en ce qu'il n'est pas original, en ce qu'il n'accuse aucune race, aucun système, aucun courant social, en ce qu'il s'est borné à coordonner des éléments existants, à les dégager les uns par les autres de leurs conséquences extrêmes et à mettre le plus possible cette synthèse en harmonie avec l'équité naturelle.

I

On a dit qu'un pareil travail aurait pu être accompli sous Louis XVI, Mirabeau jouant le rôle de Cambacérès. Simple paradoxe! Ce n'est pas qu'à en juger tout au moins par nos idées modernes, l'unification des lois civiles ne fût très désirable sous l'ancien régime. On a souvent décrit l'immense chaos de la législation civile antérieure à 1789 : la France coupée en deux nations principales qui se subdivisent en une infinité de petits peuples : au nord, les pays coutumiers, régis par des coutumes innombrables, qui varient de province à province, de village à village, quelquefois d'une rue à l'autre, qui tantôt se partagent le territoire et tantôt coexistent, se complètent, se contredisent ; au midi, les pays de droit écrit, où règne, non pas la loi romaine en général, mais le droit de Justinien, accommodé aux besoins du temps par la jurisprudence des parlements méridionaux et, d'ailleurs, modifié par une quantité de statuts particuliers ; entre les

coutumes et le droit écrit, beaucoup de points communs par la force des choses, mais aussi beaucoup de divergences, notamment en ce qui concerne l'organisation de la famille et le droit successoral; entre les coutumes elles-mêmes, comme entre les statuts locaux des pays de droit écrit, un fonds identique, mais des variantes extraordinaires : comme conséquence de cette diversité, des anomalies criantes dans l'état des personnes et dans le régime des biens, d'incessants conflits de juridiction dans les affaires régies par plusieurs coutumes, des contradictions de jurisprudence sur les mêmes questions d'un bout du territoire à l'autre; en un mot, un tel émiettement de la loi civile, que nous avons peine à comprendre aujourd'hui qu'un grand pays, arrivé à l'unité politique et administrative à peu près complète, ait toléré pendant des siècles un désordre aussi incommensurable. Mais quand on pénètre dans l'esprit, dans les mœurs et dans les institutions de l'ancien régime, on se rend facilement compte des obstacles énormes que devait y rencontrer une entreprise d'unification.

C'était d'abord une question très débattue que celle de savoir s'il convenait de transformer en un corps de lois unique, applicable à tout le territoire, l'ensemble des coutumes, des statuts locaux et des lois romaines qui y étaient en vigueur depuis des siècles. On sait que la même question a fait l'objet d'une controverse célèbre entre Savigny et Thibaut en Allemagne, dans les premières années du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui, la question est résolue par le fait. La loi civile refoule partout la coutume primitive. L'unité de la législation civile s'est imposée dans la plupart des pays civilisés comme la conséquence de l'unité politique et administrative. L'Allemagne, longtemps sous l'influence de Savigny, vient de céder, à peine unifiée, à la nécessité des temps modernes, en promulgant à son tour un code civil. L'Angleterre qui vit fièrement sur sa *Common Law* et sur ses statuts, et qui persiste à repousser toute codification pour elle-même, a dû se résigner à doter de codes complets les colonies de l'Inde. Partout, en un mot, la codification est envisagée comme le seul procédé actuellement possible de l'évolution du droit. Mais, sous l'ancien régime et même à la fin du dix-huitième siècle, on était loin d'une conception aussi nette, et les idées de codification ont eu beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver au point où nous les voyons.

D'une manière générale, les jurisconsultes de l'ancien régime étaient assez volontiers partisans d'une loi civile uniforme, parce qu'ils étaient surtout touchés des inconvénients pratiques de la diversité. Dès le seizième siècle, Dumoulin publiait son célèbre traité sur l'unification des coutumes et conjurait la royauté de pro-

curer ce bienfait à ses peuples. Des praticiens comme Guy Coquille et Loysel, des magistrats passionnés pour la justice comme Lamoignon et Daguesseau, des philosophes comme Domat, des professeurs épris de simplicité et de clarté comme Pothier, ont, à toutes les époques, et chacun à sa manière, cherché à mettre de l'ordre dans les lois. Était-il bien certain cependant que la diversité des lois civiles ne fût pas un élément de la vie sociale et qu'à vouloir faire abstraction des mœurs, des habitudes, de la race, du climat, de toutes les influences du milieu, on ne risquât pas de faire violence à des conditions vitales d'existence? Qu'était-ce que la coutume, sinon le produit spontané, la germination naturelle de chaque pays? De même que toutes les terres ne produisent pas les mêmes fruits et les mêmes fleurs, de même tous les groupements sociaux n'ont pas la même manière de vivre. Pourquoi la diversité des usages immémoriaux dans l'ordre de la famille ou de la propriété ne serait-elle pas aussi respectable que la diversité de tous ces usages ruraux, commerciaux ou industriels que les tribunaux sanctionnent tous les jours? Conséquent avec sa doctrine sur la nature et la formation des lois, Montesquieu a raillé ces idées d'uniformité « qui saisissent parfois les grands esprits, mais frappent infailliblement les petits », qui n'ont en vue qu'une perfection grossière, « les mêmes poids dans la police, les mêmes « mesures dans le commerce, les mêmes lois dans l'État, la même « religion dans toutes ses parties » et qui bouleverseraient un État pour un résultat inutile : « Lorsque les citoyens suivent les lois, qu'importe qu'ils suivent la même? » Toutes les discussions qui se sont élevées plus tard entre le traditionnalisme historique et l'école philosophique sont en germe dans cette opposition de Montesquieu et de ses disciples aux tendances unitaires des jurisconsultes de l'ancien régime.

Pour réaliser l'unité législative, il ne fallait pas seulement prendre parti sur cette question primordiale : il fallait encore se prononcer sur une question beaucoup plus grave, celle de la prééminence du Midi ou du Nord, des pays de droit écrit ou des pays coutumiers, de l'esprit romain ou de l'esprit germanique qui se partageaient la France comme ils se sont disputé longtemps l'Europe : l'esprit romain, plus individualiste, plus ouvert à l'épanouissement de la personnalité humaine, plus rapproché de l'équité naturelle, plus pénétré des principes de liberté et d'égalité civiles, qui sont à la base de toute grande civilisation et, par cela même, plus universel; l'esprit germanique, plus communautaire, plus enclin à chercher la force sociale dans le concours harmonique des forces individuelles, plus favorable aux hiérarchies ingé-

nieuses qui saisissent l'individu et le fixent à la place où se développera sa personnalité subordonnée ou concurrente, et, par cela même, plus particulariste. Opposition de principes, flagrante, irréductible, qui se traduisait par des formules tranchantes et par des rivalités tenaces.

Dans les pays coutumiers, « nulle terre sans seigneur », ce qui présume l'assujettissement du sol; dans les pays de droit écrit « nul seigneur sans titre », ce qui présume la libération de la terre. Dans les pays coutumiers, pas de puissance paternelle; les enfants jouissent à leur majorité ou par leur mariage de la plénitude des droits civils, mais, en revanche, une autorité maritale très étendue; dans les pays de droit écrit, pas d'autorité maritale, la femme mariée est investie d'une capacité civile entière; mais, en sens inverse, la puissance paternelle comme pierre angulaire de la famille. Dans les pays coutumiers, le régime de la communauté de biens pour les conventions matrimoniales; dans les pays de droit écrit, le régime dotal. Dans les pays de droit coutumier, enfin, un régime successoral très compliqué fondé sur l'idée de la copropriété familiale : le droit de la maison et du lignage absorbant le droit individuel; la succession *ab intestat* dominant la succession testamentaire : les retraits, les substitutions, le régime des propres, les droits d'aînesse, l'exclusion des filles dotées; le testament réduit, limité, mis en échec de toutes manières, parce qu'il fait obstacle à la liquidation de la communauté familiale, telle qu'elle est voulue par la coutume dans l'intérêt de la perpétuité de la famille; dans les pays de droit écrit, la volonté du père de famille souveraine; une liberté de tester presque absolue; le droit de propriété se prolongeant avec toute sa force au delà de la vie; la succession testamentaire primant la succession *ab intestat* par l'institution d'héritier qui continue la personne disparue et perpétue la puissance défaillante; à défaut de testament, le partage égal, sans distinction entre les sexes ni quant à l'origine des biens.

En théorie, opter entre ces influences rivales était déjà difficile. En pratique, le problème se compliquait encore de la difficulté de faire céder les provinces, les villes, les communautés les unes aux autres. Chacun était attaché à sa loi écrite ou à sa coutume aussi étroitement qu'à son clocher, à son hôtel de ville, à sa confrérie, à son dialecte, à son costume. Cette diversité, qui choque nos esprits affolés d'uniformité, accoutumés à la brièveté élégante de notre Code civil, était en parfaite harmonie avec le particularisme local qui animait toutes les institutions. On était Breton, Normand ou Gascon avant d'être Français. On était de

Rennes, de Caen ou d'Auch avant d'être Breton, Normand ou Gascon. Ces coutumes, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, faisaient partie du patrimoine moral, et je dirai presque du domaine public de chaque commune ou de chaque province. Elles se reliaient souvent à un événement qui avait marqué dans leur histoire, à une charte concédée par le seigneur à la commune victorieuse, aux réserves solennelles du traité qui avait réuni la province à la couronne. Ici c'était une commune, maîtresse chez elle, qui s'était rédigé tranquillement son code. Là, la charte communale avait été payée à beaux deniers comptants à l'Evêque ou au roi. Ailleurs, la rédaction de la coutume était due à des praticiens connus, à des jurisconsultes dont on se faisait gloire. Quand, enfin, l'ordonnance de Charles VII sur la rédaction des coutumes avait été mise à exécution, les états de chaque province avaient approuvé le projet préparé par les hommes de loi et les commissaires royaux, en sorte qu'il est vrai que, de toute manière, c'était le peuple qui avait fait la loi. De ces lois si intimement liées à leur existence, les provinces et les communes étaient fières, comme de toutes les œuvres qui leur étaient propres. Chacune prétendait à l'excellence, à la supériorité de la sienne. Les coutumes se méprisaient entre elles, et, toutes ensemble, méprisaient le droit écrit qui le leur rendait avec usure. L'habitant de Toulouse, qui jouissait d'une liberté de tester sans limites, n'avait pas assez de dédain pour le système des propres, les retraits et les règles successorales de la coutume d'Orléans. Le Parisien, qui ne voulait connaître que le régime de communauté et qui se mariait à Bordeaux ou à Caen, avait horreur du régime dotal dont on lui imposait les chaînes. L'unité, pourtant, ne pouvait se faire qu'à la condition de concilier ces théories contradictoires et de faire violence à ces répugnances réciproques.

L'entreprise était trop lourde pour la monarchie de l'ancien régime. Lorsque M. Laurent écrit : « Tout-puissants et ayant la passion de l'unité, pourquoi les rois de France ne remplacèrent-ils pas les mille lois différentes qui régissaient la nation par un code unique, le même pour tous? » on dirait qu'il ignore que les rois de France avaient beaucoup moins de pouvoir que les gouvernements de nos républiques démocratiques. La monarchie de Louis XIV était infiniment plus absolue dans ses principes que dans ses actes. Tout gênait les mouvements de ce pouvoir immense qui remplissait toutes les fonctions législatives et exécutives : les privilèges et les exemptions qu'il avait concédés, les vieilles institutions qu'il laissait vivre, la vénalité des charges qui mettait la plupart de ses agents hors de sa dépendance,

l'organisation propre aux pays d'Etat, et, par-dessus tout, les corps judiciaires, ces Parlements, turbulents et fidèles, avec lesquels il avait à compter pour l'exécution des lois, puisqu'elles n'étaient exécutoires qu'après leur enregistrement dans les cours de justice.

Grand embarras pour la royauté que ces tribunaux, propriétaires, en vertu de leurs titres d'office, du droit de juger, et qui commençaient par juger les lois, avant de juger les affaires! Je ne sais pas s'il existe beaucoup de gouvernements modernes, qui seraient disposés à se résigner à ce contrôle judiciaire, ne serait-ce que pour décider de la constitutionnalité ou de l'inconstitutionnalité des lois : et on comprend sans peine l'irritation ressentie par les jurisconsultes royaux, quand les Parlements exerçaient à propos de tout leurs remontrances, en se targuant d'être les dépositaires des droits de la nation, au lieu de se borner à être simplement les dispensateurs de la justice civile. Pour être juste, il faut noter aussi que ces grands corps judiciaires, environnés de tant d'éclat et de souvenirs, se plaisaient à défendre contre la royauté en personne les droits de la nation avec une hauteur et une arrogance qu'on ne reprochera jamais à la magistrature moderne. Mais si une pareille ingérence était justifiée, c'était peut-être quand il s'agissait de ces droits purement privés, de ces usages immémoriaux de la famille, de ces traditions domestiques, consacrées ou garanties par l'autorité royale elle-même, qui ne pouvaient contrarier en rien son action politique. De même que les corps judiciaires avaient été associés à l'origine à l'établissement des coutumes ou du droit écrit, pourquoi ne seraient-ils pas appelés à consentir à leur réformation? En tout cas, d'après le droit public existant, l'établissement, dans tout le royaume, de lois civiles uniformes, en contradiction inévitable avec le droit coutumier ou avec le droit écrit, et sans doute avec les deux à la fois, comportait l'adhésion des treize Parlements. En admettant que la royauté eût fait trop bon marché des privilèges ou des engagements sur lesquels reposait la paix des différents peuples réunis sous son sceptre, ces contrôleurs incorruptibles lui auraient rappelé ses devoirs : et, pour peu que la résistance fût encouragée par les factions locales et surexcitée par ce désir de popularité qui n'a pas épargné les magistrats de l'ancien régime, qui pourrait dire combien de lits de justice et de lettres de cachet auraient été l'accompagnement de cette grande réforme?

Toute l'histoire de l'unification des lois civiles sous l'ancien régime se résume dans cette impossibilité. L'idée est aussi ancienne que celle de l'unité française. Tant que la royauté capé-

tienne a été occupée à arrondir son domaine par des guerres ou par des alliances ou à le défendre contre l'invasion étrangère, elle est demeurée indifférente à la diversité des règles juridiques sous lesquelles vivaient ses sujets. Que lui importait que l'empire appartînt aux coutumes ou au droit écrit, pourvu que cet empire, encore si fragile, fût dans ses mains. Un jour vint, cependant, où, victorieuse de l'étranger, plus tranquille dans son existence, arrivant sans effort à une conception plus élevée, elle commença à envisager l'institution d'une organisation administrative uniforme, ayant pour conséquence ultérieure la même organisation civile. A Louis XI en revient l'honneur. Au témoignage de Commynes, cet habile politique souhaitait pour tout le royaume, même coutume, même poids, même mesure. C'était une grande pensée, plus qu'un programme de gouvernement. Il fallait une vue singulièrement perçante pour entrevoir et pour décrire, dans le morcellement du quinzième siècle, la France unitaire du dix-neuvième. La formule était, d'ailleurs, heureuse, simple, claire, sonore : on la suit à travers les âges; on la retrouve sur les lèvres des hommes d'Etat, sous la plume des jurisconsultes; elle deviendra, un jour, le programme effectif de la Convention. Mais, en attendant la conclusion finale, le souhait de Louis XI était trop en avance sur son temps, et il resta forcément sans suite.

Au dix-septième siècle, on put croire un instant qu'il allait figurer parmi les grandes choses accomplies sous Louis XIV. Colbert l'avait fait entrer dans le programme du règne. Avec un art délicat, où se mêlaient les grandes pensées et la plus fine flatterie, il avait suggéré à Louis XIV d'exécuter ce que ni Louis XI ni ses successeurs n'avaient osé même tenter : et, certes, il y avait de quoi séduire un prince de vingt-sept ans qui venait de prendre en mains les rênes du royaume et qui, déjà tout couvert de gloire, rêvait indifféremment de Justinien ou d'Alexandre. On voit alors, pour la première fois, un jeune souverain s'occuper en personne de la réformation des lois, réunir au Louvre, sous sa présidence, le conseil d'Etat et, pendant quinze mois, suivre ces conférences, sans que son attention se lasse, sans que l'aridité des matières le rebute, sans qu'il ait cessé un instant d'intervenir, dans ces débats qui l'instruisent et l'intéressent, avec cet air prévenant, empreint de dignité, qui a été le charme de sa toute-puissance. Malgré cet effort personnel, le dessein primitif est à peine ébauché, quand le règne finit. De ces travaux considérables, il est sorti une œuvre législative supérieure, une série de véritables codes sur la procédure, le commerce, la marine, les eaux et forêts, la justice criminelle; les lois civiles n'ont pas même été abordées;

les coutumes et le droit écrit se retrouvent à la fin du règne ce qu'ils étaient à son début. Le rève d'égaler Justinien ou Théodose s'est évanoui devant la résistance ou la répugnance des Parlements.

Le dix-huitième siècle s'achèvera à son tour sans que l'entreprise soit sensiblement plus avancée; la puissance réformatrice de la monarchie a dit son dernier mot en matière de droit civil dans les célèbres ordonnances de Daguesseau, qui ont fixé la forme des donations et des testaments. Hors de là, toute tentative est vaine : « Ce n'est guère, a écrit Voltaire, que dans un petit Etat qu'on peut établir des lois uniformes. Les machines réussissent en petit, mais, en grand, les chocs les dérangent. » Il semble que ce soit bien là la formule définitive de la royauté, des jurisconsultes, des philosophes et de l'opinion publique de l'ancien régime. Quand arrive la grande consultation nationale, qui précède la réunion des états généraux, quelques cahiers très rares font à peine allusion à une codification générale; la France y témoigne clairement, dans tous les autres, que, loin d'abandonner ses coutumes, elle entend, en les révisant, s'y attacher davantage.

II

Avec la Révolution, tout change en un instant : l'état d'esprit, l'instrument de l'unification, les données mêmes du problème.

Qu'on ne se figure pas que la France entière s'éprend tout d'un coup de cette unité législative, à laquelle elle a été jusqu'alors indifférente ou contraire. Avant que ce désir nouveau descende dans les couches les plus lointaines de la nation, il faudra qu'il corresponde à une nécessité sensible, et quelques années s'écouleront jusqu'au moment où les conceptions théoriques auront l'appui des intérêts compromis et en souffrance. Mais, les états généraux à peine réunis, une passion extraordinaire d'unité s'empare de tous les représentants des provinces, étonnés et ravis de se trouver ensemble. Le 5 mai et, plus encore, le 4 août cimentent l'union séculaire et dégagent définitivement l'âme française. Désormais, c'est un cri que l'on rencontre à chaque page dans les délibérations de l'Assemblée constituante, il n'y a plus ni Provençaux, ni Normands, ni Bretons : il n'y a que des Français. Ainsi que le déclare l'article premier de la constitution, « le royaume est un et indivisible ». En participant à la souveraineté, les délégués de la nation se sentent confusément les héritiers directs, au moins pour partie, des grands fondateurs de l'unité française, et ils n'auront pas de cesse qu'ils n'aient parachevé, jusque dans les moindres détails, l'ouvrage de leurs pères. De là

à souhaiter l'unification des lois civiles du royaume, il n'y a qu'un pas. Puisqu'ils ont sacrifié à l'unité et à l'indivisibilité de la patrie les privilèges des provinces et des villes, n'était-il pas logique de faire un égal sacrifice des lois et des coutumes particulières? Après tout, qu'est-ce que ces coutumes du Nord ou ce droit écrit du Midi, sinon des privilèges, en tant qu'ils sortent du droit commun, confus, mais certain, du royaume? Cette multiplicité de lois obscures ou contradictoires, sur lesquelles ne peuvent s'entendre ni les jurisconsultes, ni les juges, n'est-elle pas, en outre, l'un de ces abus criants qu'ils se sont engagés à faire disparaître? Comment pourraient-ils tolérer une justice basée sur l'inégalité des lois civiles, quand l'égalité des droits est le fondement de la constitution nouvelle? Tout les conduit, tout les pousse à l'unité intégrale et sans limites.

Ce sentiment, d'abord timide, va en croissant dans le courant des événements tragiques qui emportent l'ancien régime. Au fur et à mesure que tombent toutes les institutions, tous les ordres, toutes les souverainetés partielles créées par la royauté, ornement et appui de son roi, clergé, noblesse, pays d'Etat, parlements, états généraux eux-mêmes, et que sur ces ruines s'élève l'édifice inattendu d'une monarchie démocratique et l'édifice plus inattendu encore d'une République égalitaire, le divorce devient de plus en plus saisissant entre l'ordre nouveau et les lois anciennes, entre les tribunaux issus de la Révolution et les statuts, les coutumes, les ordonnances qu'ils appliquent encore, faute d'une législation nouvelle. A la passion de l'unité se joint alors la voix des intérêts atteints par ce défaut d'équilibre. Le désir d'une législation civile uniforme est plus puissant sous la Législative que sous la Constituante, plus puissant sous la Convention que sous la Législative : l'opinion publique fera un grief au Directoire de ne l'avoir pas réalisé, et la déception éprouvée par la nation sur ce point sensible sera l'un des facteurs moraux de la journée du 18 brumaire.

En même temps, la Révolution crée l'instrument nécessaire pour accomplir la réforme, pour surmonter tous les obstacles. A cette monarchie, absolue en apparence, empêtrée en réalité dans les lisières dont elle s'était entourée elle-même, elle substitue d'un seul coup l'Etat moderne, investi de la souveraineté totale, devant lequel tout cède, qui ne connaît ni libertés locales, ni privilèges particuliers, qui semble porter sur chaque point de son action l'intégralité de la force amassée dans son centre, formidable machine qui suffit à tous les ouvrages, remplace toutes les actions personnelles, brise toutes les résistances et ne laissera

bientôt aux individus que leur pensée intime et leur foi, pourvu qu'elle reste secrète. La royauté capétienne aurait eu scrupule à retirer aux provinces les coutumes qu'elle leur avait garanties par traités ou capitulations : mais voici que les provinces renoncent d'elles-mêmes à leurs privilèges et, du reste, la royauté n'avait-elle pas traité sans la nation, qui, prenant conscience d'elle-même, veut bien ratifier les conquêtes, mais non les conditions des traités de paix? Les pays d'Etat, Languedoc, Bretagne, Bourgogne, qui votaient l'impôt, au moins pour la forme, et qui jouissaient d'un certain droit de remontrances, prétendaient conserver leurs privilèges; ils disparaissent dans la nouvelle division en départements. Les Parlements veillaient, lors de l'enregistrement des ordonnances, au maintien du droit public du royaume ou de ses libertés particulières : un décret du 3 novembre 1789 les met en *vacances indéfinies*. Tous les corps organisés par la monarchie sont dissous. La toute-puissance de l'énergie ne subira plus de déperdition de la part de ses organes transmetteurs. La Convention, usurpant tous les pouvoirs, concrète un idéal de force concentrée et irrésistible, qu'auraient envié tous les grands fondateurs de l'unité française. C'est ce qu'avait compris Mirabeau quand il écrivait au comte de Lamarck ces lettres prophétiques, où il exaltait, dans le nouvel ordre de choses, « cette surface parfaitement unie qu'exige la liberté et qui rend aussi l'exercice de l'autorité bien plus facile », cette égalité dans les droits politiques, « qui est aussi un instrument de pouvoir », ce bonheur d'être « sans Parlements, sans pays d'Etats, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse », cette joie enfin de ne former qu'une seule classe de citoyens « dont l'idée aurait plu à Richelieu ».

Ce n'est pas tout. Dès la réunion de l'Assemblée constituante, le problème est singulièrement simplifié par la suppression radicale du régime féodal. S'il avait fallu confondre dans le même système la féodalité des pays coutumiers et celle des pays de droit écrit, que de difficultés ne seraient-elles pas nées de la diversité des droits et de l'antagonisme des principes! C'était là une matière que le chancelier Daguesseau, dans ses *Vues sur la réformation de la justice*, avait mis avec soin en dehors de la réforme, parce qu'elle lui paraissait dépendre des conventions multiples sur lesquelles était fondée la féodalité. La nuit du 4 août et les lois qui en sont la suite font disparaître ces difficultés. Du coup, les trois quarts des coutumes n'existent plus. Du coup, l'Assemblée constituante restitue, dans toute sa pureté, l'idée romaine de la propriété individuelle, obscurcie depuis dix siècles par des superpositions ou des restrictions extraordinairement subtiles, et cette

œuvre immense est à la fois si décisive et si naturelle, que nous l'apercevons à peine sur le sol nivelé de la France moderne.

Dans le système romain, la propriété consiste essentiellement dans la relation d'une personne avec une chose, sur laquelle elle a tous les droits de jouissance, le droit d'user et celui d'abuser, *usus et abusus :* aucun peuple n'a porté plus haut et n'a respecté plus religieusement cette idée fondamentale de toute société civilisée. Or, de l'époque franque à la Révolution, la terre n'est pas seulement en relation avec celui qui la cultive, en recueille les fruits et en dispose : elle est en relation avec bien d'autres ayants-droit, dont le voisinage ou la concurrence gênent extraordinairement le véritable propriétaire : d'abord, avec les communautés de village, qui exercent des droits de parcours et de vaine pâture; ensuite, avec la communauté familiale, qui veille sur les propres et exerce les droits de retrait; enfin, avec les seigneurs qui détiennent le domaine éminent à charge de foi et hommage et de services nobles, ou simplement de redevances pécuniaires. Le détenteur du sol pouvait se demander avec raison s'il était le maître chez lui, ou si c'était le village, la famille ou le seigneur. Tout cet échafaudage séculaire s'écroule en un instant. La Révolution rend au détenteur du sol cette chose simple, le droit de se clore, et cette chose plus simple encore, le droit de faire sa récolte avec l'instrument qui lui plaît et au moment qui lui convient. Elle lui rend le droit plein et entier de disposition, même de l'héritage familial. Elle rend aussi au tenancier la pleine jouissance de la terre et le libère de toutes les charges personnelles ou pécuniaires, d'abord moyennant le paiement d'une indemnité de rachat pour les droits féodaux utiles (cens, champarts, dîmes inféodées, etc.) : c'est le système équitable de la Constituante; puis bientôt sans indemnité : c'est le système de l'Assemblée législative et de la Convention qui briseront les contrats les plus solennels, et édifieront, sur une absurde spoliation, les premiers intérêts révolutionnaires. La législation romaine triomphe ainsi violemment et, par ce seul fait, l'unification se réalise dans l'ordre de la propriété foncière.

Investies de la force nécessaire pour accomplir une œuvre maintenant désirée, les assemblées révolutionnaires l'inscrivent sur leur programme. Le 5 juillet 1790, l'Assemblée constituante décrète que « les lois civiles seront revues et réformées par les législateurs et qu'il sera fait un code genéral de lois simples, claires et appropriées à la Constitution » : disposition reproduite dans la constitution de 1791 et, plus tard, dans la constitution de 1793. Mais les assemblées révolutionnaires qui ont repris et accentué le programme de la monarchie n'ont pas mieux réussi qu'elle.

D'abord, ni l'Assemblée constituante ni l'Assemblée législative ne s'occupent de réaliser ce programme, l'une parce qu'elle s'est assignée une tâche politique immense qui absorbe toutes ses forces; l'autre, parce qu'elle aime mieux suivre ses passions que remplir sa mission réformatrice. La Convention seule a voulu doter la France d'un Code civil, et il n'a pas dépendu d'elle qu'elle ne réussît dans cette entreprise, qui allait à sa taille. Elle fit même un instant le projet d'établir un Code général de toutes les lois civiles, criminelles, politiques et administratives de la République, divisé en vingt-huit Codes particuliers, parmi lesquels elle avait fait une place d'honneur au Code du gouvernement révolutionnaire : car, comme le disait Cambacérès dans son rapport, de même qu'il y a un gouvernement ordinaire, qui est « le moyen de jouir de la liberté conquise et affermie », il y a aussi un gouvernement révolutionnaire qui est « le moyen de l'affermir en dirigeant vers ce but et toujours dans le même sens les efforts du peuple » : et tandis que l'organisation du premier est dans la Constitution, l'organisation du second consiste en quelques lois fondamentales, notamment la loi des suspects et la loi du tribunal révolutionnaire, qui forment naturellement la matière d'un code particulier. On ne sait pas pourquoi Couthon, qui s'était chargé de le rédiger, ne mit pas au jour ce bel ouvrage.

Dans la refonte des lois civiles, l'application de la Convention est tout autre. A peine a-t-elle décrété, le 24 juin 1793, l'article de la Constitution qui renouvelait la promesse de la Constituante, qu'elle ordonne au comité de législation de lui présenter un projet dans le délai d'un mois. Elle n'a pas fini de parler qu'elle est instantanément obéie par ce comité, où figurent un bon nombre des ouvriers du code consulaire : Cambacérès, Merlin, Réal, Treilhard, Berlier. A peine Cambacérès lui a-t-il soumis, le 9 août, le projet demandé qu'elle en commence et en poursuit la discussion publique, pendant les mois tragiques d'août, septembre et octobre 1793, en pleine dictature du comité de Salut public, au milieu d'une crise économique effroyable, quand toutes les frontières sont ouvertes aux armées de la coalition, quand Lyon, Marseille, Toulon et la Vendée sont en armes, en même temps qu'elle vote la levée en masse et la loi des suspects, et qu'elle envoie pêle-mêle à l'échafaud Marie-Antoinette et les girondins, Mme Roland et Philippe Egalité : et c'est Danton, Robespierre, Hérault de Séchelles, Billaud-Varennes, Cambon, qui président tour à tour ces débats placides sur l'autorité maritale ou la puissance paternelle, sur les contrats de mariage ou les hypothèques! Arrivée au bout des 719 articles du projet, elle n'est pas satisfaite

de son œuvre, qui n'est, à son gré, ni assez philosophique ni assez simple; elle veut qu'on recommence : et on recommence. Un nouveau comité, toujours présidé par Cambacérès, réduit le Code civil à 297 articles, et le présente à nouveau le 23 fructidor an II, après la chute de Robespierre. Cette fois, la Convention le trouve trop philosophique et trop simple, et elle renvoie le projet à un troisième comité, encore présidé par Cambacérès, chargé de rencontrer la combinaison délicate, où il y aura en apparence assez de philosophie et de simplicité pour satisfaire ces âmes candides, où il y aura, en réalité, des solutions plus pratiques et plus équitables pour rassurer les intérêts qui s'alarment des fantaisies et des injustices des premiers projets. La carrière de la Convention touche à son terme que son pouvoir immense et son énergie sauvage sont plus loin que jamais d'avoir mené à bout ce qui devait être l'un de ses plus glorieux desseins.

Tout a échoué par ses doctrines, par la conception qu'elle s'est faite de sa mission législative, par le but qu'elle s'est assigné dans l'élaboration d'une loi civile en harmonie avec sa politique. N'oublions pas que c'est l'esprit de Rousseau qui l'anime; même rhétorique fallacieuse, même sensiblerie agaçante, mêmes formules prétentieusement sonores; mêmes invocations incessantes à la vertu, à l'humanité, à la nature; et, au fond, même mépris de la nature, encore plus que des conventions sociales. Lui aussi a été législateur; il a été consulté sur la réorganisation de la Pologne; la Corse lui a demandé des lois, et, comme un Solon ou un Lycurgue, il a cru à sa mission divine. N'a-t-il pas écrit dans le *Contrat social* que « celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine? » Il a bien voulu toutefois laisser aux Polonais et aux Corses leur constitution individuelle primitive, parce que ce n'est que par exception que le législateur doit « altérer » la constitution de l'homme. Avant tout, le législateur doit consulter les lois de la nature et y conformer les siennes. Le livre de la nature est son code, et c'est dans ses pages qu'il puisera le code à imposer aux hommes. « O noble peuple, écrit-il aux Corses, je ne veux point vous donner des lois artificielles et systématiques inventées par les hommes, mais vous ramener aux seules lois de la nature et de l'ordre qui commandent au cœur et ne tyrannisent point les volontés! » Or, que révèle ce livre de la nature où personne jusqu'à présent n'a su lire? Rousseau l'explique en cent endroits. C'est que tous les hommes sont égaux et qu'il n'y a d'autres distinctions entre eux que celles qu'ils ont créées eux-mêmes par la violence ou la fraude. Pour revenir aux lois de la

nature il faut abolir toutes les distinctions factices, même celles du mérite, même celles de la vertu. Il faut surtout, tout en respectant les propriétés, « puisque le droit de propriété est le plus sacré de tous les droits des citoyens », égaliser les propriétés par la suppression du testament, par la division des héritages, par des restrictions innombrables à la faculté d'acquérir.

Ainsi pense la Convention en disciple fidèle; et ce sont ces spéculations, encore plus déclamatoires que subversives que Cambacérès lui présente sous une forme élégante et doucereuse. Il lui vante la puissance dont elle dispose, puisque, investie par le peuple souverain de l'exercice du pouvoir suprême, elle tient dans sa main tous les éléments sociaux qu'elle peut disposer, arranger, combiner, ordonner à sa guise. Il l'invite à faire table rase de tout ce qui a existé avant elle, coutumes, droit écrit, ordonnances royales, jurisprudence des Parlements, de manière à élever le grand édifice de la législation civile « sur la terre ferme des lois de la nature et sur le sol vierge de la République. » Il est prêt à lui répéter le mot orgueilleux de Robespierre : « Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut? » Il la pousse dans la voie de l'égalité, parce qu'il importe de porter « dans le corps de nos lois le même esprit que dans notre corps politique ». Peine superflue! La Convention est, d'instinct, égalitaire avec fureur; dans l'ordre politique, elle a abattu tous les corps, toutes les institutions, tous les groupements, toutes les têtes qui émergeaient au-dessus du niveau commun; elle fera de même dans l'ordre civil; elle préparera un code où tout sera sacrifié à l'égalité des droits et des biens et qu'elle dira fondé sur les lois de la nature; mais elle ne saura lire dans le livre de la nature que ses propres sophismes, ses rancunes et ses vengeances.

Voulez-vous suivre ces doctrines dans les trois projets de Cambacérès ou, pour être plus bref, dans le premier qui est considéré comme le Code civil de la Convention? D'abord, puisque l'égalité des droits est la loi suprême, il faut que la femme ait des droits égaux à ceux de l'homme, que les fils majeurs aient des droits égaux à ceux des pères, que les frères et sœurs, légitimes ou naturels, aient des droits égaux entre eux. De là, dans la famille, une série de conséquences, dont la première est naturellement le divorce : le Code civil de la Convention adopte sans discussion les dispositions à peine remaniées de la loi du 20 septembre 1792. Si le mariage est une convention par laquelle l'homme et la femme traitent d'égal à égal et si, de droit naturel, la volonté des époux fait seule la substance de ce pacte, le changement de volonté en opérera la dissolution, et il n'est pas nécessaire que

le consentement mutuel qui a formé le contrat intervienne pour le rompre; la volonté d'un seul des contractants, puisqu'elle est égale à l'autre, suffit pour qu'il n'y ait plus de contrat : les idées égalitaires sanctionnent ainsi la conclusion des idées philosophiques. D'autre part, pendant que la convention dure, plus d'autorité maritale. Merlin et quelques légistes coutumiers ont beau protester : Danton, Couthon, Camille Desmoulins viennent au secours de Cambacérès et l'emportent. « Il ne faut pas conserver plus longtemps, dit Camille Desmoulins, la puissance maritale, création du gouvernement despotique; il importe de faire aimer la République par les femmes, on atteindra ce but en les faisant jouir de leurs droits. » Plus de puissance paternelle, c'est encore « une formule de tyran », un système ambitieux « que la nature indignée repousse ». « Pour l'honneur de l'humanité, s'écrie Berlier, que l'individu majeur de l'un et de l'autre sexe ne connaisse plus d'autre autorité que celle qui doit régir des citoyens libres; les doux sentiments de la nature n'y perdront rien, ils resteront d'autant plus purs qu'ils seront dégagés de toutes entraves, et la tyrannie perdra seule en cette occasion. » Plus de distinction entre tous les enfants reconnus par un même père. Les erreurs religieuses et les invasions féodales ont trop longtemps ravi leurs droits aux enfants nés hors mariage; ces droits leur ont été rendus le jour où la nation a déclaré qu'elle voulait être libre, le jour où les premiers représentants ont rédigé cette charte mémorable, monument éternel des droits des hommes et des citoyens; et Cambacérès ajoute : « Si je n'avais à vous présenter que mon opinion personnelle, je vous dirais : tous les enfants indistinctement ont le droit de succéder à ceux qui leur ont donné l'existence; les différences établies entre eux sont l'effet de l'orgueil et de la superstition. » La Convention n'ose pourtant pas, par l'assimilation des enfants adultérins aux enfants naturels, pousser jusqu'au dernier terme de l'égalité dans la famille.

De même, dans les contrats de mariage, plus de prépondérance d'un époux sur l'autre; en apparence, le Code civil de la Convention laisse toute liberté aux époux de régler, comme ils l'entendront, le sort de leurs biens; en réalité, il proscrit le régime dotal comme contraire au principe égalitaire; il n'admet que le régime de communauté, mais dans ce régime transformé, le mari ne sera plus à l'avenir le seigneur et maître des biens communs; tous ces restes de tyrannie doivent encore disparaître, les époux auront un droit égal dans l'administration commune. Dans l'ordre successoral, plus de distinction ni quant à la nature ou à l'origine des biens, ni quant à l'âge ou au sexe des

héritiers; un seul patrimoine partagé également entre tous les ayants-droit avec un droit de représentation à l'infini. Ainsi les propriétés « seront toujours divisées ». Et comme c'est le résultat voulu par la loi, comme l'ordre successoral nouveau est déterminé « de la manière la plus convenable à l'utilité publique », il sera défendu aux particuliers d'y déroger par des institutions d'héritier, des substitutions ou des exhérédations. Plus de testaments, ni de legs, ni de codicilles. Les anciennes formes testamentaires sont toutes abrogées et remplacées par deux actes simples, la donation entre vifs et la donation héréditaire qui, d'abord, ne seront jamais révocables pour raison de survenance d'enfants, d'ingratitude, même pour cause, « de suggestion, captation ou autres motifs ». De plus, on ne pourra donner, ni à aucun de ses héritiers, au mépris de l'égalité des partages, ni à son conjoint, en dehors des conventions matrimoniales, ni à celui dont le revenu excède la valeur de 1000 quintaux de blé, car « il est dans l'état d'opulence », et il répugne à l'idée de bienfaisance qu'on puisse « donner à un riche »; ni à aucun célibataire au-dessus de l'âge de vingt et un ans qui a un revenu excédant la valeur de 50 quintaux de blé, à moins qu'il n'ait adopté un ou plusieurs enfants, ou bien qu'il ne nourrisse ou son père ou sa mère, ou l'un de ses aïeux ou un vieillard indigent. En outre, les donations héréditaires ne pourront comprendre que le dixième des biens si on a des héritiers en ligne droite, ou le sixième si l'on n'a que des héritiers collatéraux. Enfin, pour placer ces restrictions jalouses sous la surveillance des bons citoyens, tout acte de donation devra être affiché sur la place publique, au lieu du domicile du donateur et de la situation des biens, dans la huitaine de l'acceptation du donataire ou du décès du donateur. Voilà le Code civil qu'Edgard Quinet a proposé à notre admiration et qu'on nous présente encore aujourd'hui comme une œuvre très originale, très supérieure à la tradition juridique et destinée à exercer dans l'avenir une influence salutaire, parce que l'esprit philosophique qui l'inspire lui a fait devancer les siècles.

On se tromperait cependant si l'on jugeait uniquement l'œuvre de Cambacérès par ces dispositions monstrueuses. Lorsque, quelques années plus tard, ce légiste habile, arrivé au sommet des grandeurs, dut présider, comme second consul, à la préparation du Code civil, chacun s'ingénia à chercher des périphrases ingénieuses pour pallier ce qu'il fallait bien appeler ses erreurs. Portalis, à deux reprises, exprima délicatement le regret « qu'il n'eût pu donner un libre essor à ses lumières et à ses principes et que des circonstances impérieuses et passagères eussent érigé

en maximes de droit des erreurs qu'il ne partageait pas », mais il rendit justice à l'ensemble de son projet, qu'il n'hésita pas à présenter comme un « chef-d'œuvre de méthode et de précision » et, si l'excuse était faible, l'éloge ne dépassait pas la mesure de ce qu'un simple conseiller d'État, si éloquent qu'il fût, pouvait devoir au premier magistrat de l'empire. Méthode et précision pouvaient être louées sans réserve. Cambacérès et ses collaborateurs avaient adopté l'ordre des Institutes de Gaius et de Justinien, et dans ce cadre ils avaient fait entrer tout ce qui avait pu être retenu du droit antérieur : la plupart des dispositions relatives à la propriété, aux obligations, aux contrats étaient empruntés à Pothier : la tradition classique dans ces matières que tant de jurisconsultes, à Rome et en France, ont éclairées d'une lumière éternelle, était simplement continuée, avec quelques modifications accessoires.

En bon courtisan, Cambacérès avait beau faire honneur à la Révolution d'avoir tout ravagé, tout détruit, d'avoir entrepris une rénovation complète des mœurs, des coutumes, des esprits et des lois : toute-puissante contre la monarchie, les ordres privilégiés, l'organisation politique et administrative du pays, toutes choses qui sont essentiellement de droit positif, la Révolution n'avait rien pu contre la nature humaine : après comme avant ces destructions colossales, la famille, les droits privés, les rapports des hommes entre eux se retrouvaient forcément au même point : non seulement les Conventionnels n'auraient pas pu rebâtir l'édifice de la société civile avec d'autres matériaux que ceux qu'ils avaient jetés épars sur le sol : mais l'édifice lui-même restait à peu près intact sous le mensonge accoutumé de la phraséologie révolutionnaire. Dans les parties mêmes où ils avaient tenté des innovations effectives au nom des lois de la nature, c'était en réalité au nom de principes anciens et reconnus, mais le plus souvent, mal appliqués, outrés ou faussés dans un intérêt de parti, qu'ils avaient porté le trouble dans les traditions de la société civile. En mettant fin à l'autorité maritale, la Convention prenait parti pour le droit coutumier : en faisant disparaître la puissance paternelle, elle faisait pencher la balance en faveur du droit écrit. Quand elle imposait, dans les contrats de mariage, le régime de communauté, à l'exclusion du régime dotal, c'était un triomphe pour le droit coutumier : mais le droit coutumier ne pouvait pas se reconnaître dans la communauté nouvelle, qui séparait presque autant les intérêts que le régime dotal. Le droit écrit triomphait à son tour dans l'établissement de l'unité de patrimoine et de l'égalité des partages : mais il avait horreur de lui-même, quand il voyait ces principes traditionnels liés à la

suppression de la liberté de tester; et le droit coutumier, qui n'avait jamais admis les restrictions à la succession testamentaire que pour conserver indéfiniment, à travers les générations, la copropriété familiale, s'épouvantait de voir appliquer les mêmes règles en vue de diviser à l'infini, à chaque génération, les biens amassés par la prévoyance et l'économie des générations précédentes. Lorsqu'on pénètre ainsi jusqu'aux origines profondes du Code civil de la Convention, on constate qu'il est beaucoup plus traditionnaliste que Cambacérès ne voulait le faire paraître : et il est juste d'avouer que là où la tradition a été maintenue, l'œuvre ne manque pas d'élégance. Partout où elle a été corrompue par le fanatisme des idées égalitaires, elle n'était pas viable.

Cela suffit pour en expliquer l'échec. On peut indiquer avec précision l'écueil sur lequel est venue échouer l'œuvre de Cambacérès : elle a péri par ses dispositions sur le régime matrimonial. L'un des derniers historiens de la législation civile de la Révolution, M. Sagnac, a montré, en quelques pages très instructives, le conflit engagé sur ce point entre l'esprit philosophique et l'esprit juridique : les propositions du comité énergiquement combattues, la discussion ajournée à trois jours et jamais reprise, la Convention ne voulant pas céder à la chimère, abandonnant les idées philosophiques et absolues, dans la pensée que le Code civil ne doit pas être une œuvre éphémère, empreinte de passion; la liberté des conventions matrimoniales et la suprématie maritale enfin reconnues et, par suite, l'unité du droit civil, que la Constituante avait proclamée, pour la première fois compromise. Rien n'est plus exact que tout cela. C'est bien pour avoir voulu imposer aux pays de droit écrit le régime matrimonial des pays coutumiers que le comité présidé par Cambacérès a été désavoué par la Convention. Comme l'a dit plus tard le tribun Duveyrier, il y avait là, entre le Nord et le Midi, « une barrière qui n'a jamais pu être renversée ». Mais si l'on veut aller plus au fond des choses, on reconnaîtra aussi que l'œuvre de Cambacérès aurait dû périr tout aussi certainement par ses dispositions sur le régime des donations et des successions. On ne peut pas comprendre que l'esprit juridique ait été vainqueur de l'esprit philosophique sur le terrain des conventions matrimoniales et battu par l'esprit philosophique sur le terrain du régime successoral, si ce n'est parce qu'il y avait moins de risque à être suspect de modérantisme, en se déclarant partisan de la suprématie maritale qu'en rejetant toutes les restrictions farouches à la liberté de disposer. La vérité, c'est que l'esprit juridique représentait une force incompressible, celle de la nature des choses, et que le Code civil

de la Convention a succombé devant les intérêts qu'il mettait en conflit et en péril, de même que le Code civil consulaire a vécu par les intérêts qu'il a su rassurer et harmoniser.

III

Il suffira maintenant d'un changement de méthode pour que, toutes les autres conditions restant les mêmes, le Consulat réussisse là où la Convention avait échoué : mais cette méthode nouvelle n'est ni plus ni moins que le système de gouvernement qui a permis au général Bonaparte de refaire la France et qui a placé les années du Consulat parmi les plus belles de notre histoire.

Ce n'est pas, en effet, comme une simple composition juridique, utile aux jurisconsultes, propre à concilier Bretonnier et Bourjon, Pothier et Merlin, de nature à faire cesser les conflits de juridiction ou les contrariétés de jurisprudence, que la confection d'un Code civil a figuré dès la première heure dans le programme du gouvernement consulaire. L'inscription de cette seule réforme, la nuit même du 19 brumaire, dans les résolutions des Anciens et de ce qui restait des Cinq-Cents, à côté de la promesse d'une Constitution nouvelle, la circulaire de Cambacérès, ministre de la justice, qui annonçait, dès le 20 brumaire, « qu'on allait préparer dans le calme de la modération et discuter avec sagesse, des codes établis sur les bases immuables de la liberté, de l'égalité des droits et du respect dû à la propriété », la constitution immédiate d'une commission pour reprendre le travail interrompu, tout démontre que la refonte des lois civiles était devenue une nécessité politique. Aux trois ou quatre cents coutumes des provinces du Nord, au droit de Justinien et aux statuts particuliers des provinces méridionales, aux ordonnances royales et aux jurisprudences établies, les assemblées révolutionnaires avaient superposé un grand nombre de lois, décrets, arrêtés, résolutions qui, sans abroger toujours expressément les lois anciennes, leur avaient substitué partiellement d'autres principes et augmenté d'autant le chaos immémorial de la législation civile. Dans un mémoire lu précisément le 18 brumaire à la 2e classe de l'Institut, Merlin estimait à trente ou quarante mille le nombre des lois de tout ordre qu'avaient produites les assemblées révolutionnaires, grâce au droit d'initiative qui permettait à chacun de leurs membres de se faire décerner, à chaque session, par le vote de quelques lois de sa façon, des certificats de talent, d'influence et de civisme. Mais ce qui était beaucoup plus grave que la multiplicité des textes, c'était la division que les lois

nouvelles, antérieures ou postérieures aux projets avortés de Code civil, avaient jeté dans les provinces, dans les familles, dans les rapports privés des citoyens. Empreintes de la passion du moment, conçues à la hâte et comme des instruments de guerre, elles avaient soulevé, au nom de la liberté du sol, les tenanciers contre les propriétaires; au nom de l'égalité, les femmes contre les maris, les cadets contre les aînés, les filles contre les mâles, les enfants naturels contre les enfants légitimes; au nom de la liberté de la personne, femmes, maris, jeunes gens, jeunes filles contre le lien conjugal et familial; au nom des lois de la nature, le droit coutumier contre le droit écrit. Au mépris du principe tutélaire de la non-rétroactivité des lois, la Convention n'avait pas craint, par deux lois célèbres des 5 brumaire et 17 nivôse an II, de remettre en question tous les partages des successions ouvertes, depuis le 14 juillet 1789, parce qu'ils étaient contraires à l'égalité nouvelle, souveraine et toute-puissante. Malgré les mesures de réparation partielles qui avaient dû être prises, sous la pression des intérêts, dès le lendemain du 9 thermidor et sous le Directoire, le désordre moral et social encore immense appelait une réparation décisive.

Peut-être, à la date même du 18 brumaire, le Premier consul ne s'en rendit-il pas exactement compte. Il le comprit, du moins, après Marengo, lorsque, grandi par la victoire, désormais hors de pair, il revint d'Italie, rapportant sous ses lauriers, deux idées profondes qui devaient aboutir, l'une au Code civil, l'autre au Concordat. De même qu'au moment de sa domination, le régime jacobin avait tenté d'instituer à la fois une législation civile basée sur la nature et un culte fondé sur la raison, en faisant table rase, autant qu'il avait dépendu de lui, des mœurs, des habitudes et des traditions séculaires du pays, de même, par une inévitable réaction, un gouvernement réparateur ne pouvait relever la France de ses ruines qu'en rétablissant, autant que le permettaient les transformations opérées dans l'état politique, la société civile et la société religieuse sur leurs bases traditionnelles. Reprendre les traditions au point où la violence de l'esprit philosophique et révolutionnaire les avait brusquement rompues; imposer entre toutes les législations diverses nées de l'ancien régime ou de la Révolution les transactions équitables comme entre la foi nationale et les nouvelles institutions politiques; rendre aux intérêts et aux droits privés dans l'organisation de la famille et de la propriété la même sécurité qu'à la conscience religieuse dans l'organisation du culte, parut au vainqueur de Marengo une œuvre unique en deux parties sensiblement égales, aussi dignes l'une que l'autre d'être traitées avec cet

esprit de modération, dont il disait que, sans lui, il pouvait bien exister des factions, mais jamais un gouvernement national. Les dates sont ici significatives. La nomination de la commission chargée de préparer le Code civil (24 thermidor an VIII) suit de très près les ouvertures faites au cardinal Martiniana, évêque de Verceil, sur le rétablissement de la paix religieuse (4 messidor an VIII). La signature du Concordat (26 messidor an IX) coïncide presque avec l'arrêté qui saisissait la section de législation du Conseil d'Etat (28 messidor an IX). Les deux œuvres de pacification se continueront ainsi côte à côte, soutenues par la même ténacité, en butte aux mêmes contradictions, combattues l'une et l'autre par le même esprit philosophique et révolutionnaire, qui essaiera de faire payer par le Code civil le succès de la négociation romaine, entamées aussi l'une et l'autre par ce même esprit, auquel on arrivera à concéder, par calcul politique, d'un côté, les articles organiques, de l'autre, le mariage civil et le divorce.

Une fois entrée dans ce cerveau de génie, voyez comme l'idée germe et parvient à maturité. Parmi les jurisconsultes ou les hommes politiques qui l'entourent, quel sera le conseil habituel, je dirais volontiers, par un rapprochement naturel avec ce qui s'est passé un siècle et demi auparavant, le Colbert de ce jeune souverain, plus versé dans l'art de la guerre que dans la science juridique? La Révolution lui a légué deux légistes de haute valeur, qui ont été amplement mêlés à l'élaboration de la législation civile intermédiaire, l'un, pour avoir rapporté avec une science incomparable toutes les lois consécutives à la disparition du régime féodal, l'autre, pour avoir préparé, avec un art incontesté, tous les projets de Code civil de la Convention : tous deux doués, sous le rapport de l'intelligence, des mêmes qualités et des mêmes facultés, l'aptitude au travail, l'étendue de l'érudition, la clarté dans les conceptions, la précision et même l'élégance dans le langage, bien que le premier puisse être tenu pour un logicien plus serré, pour un dialecticien plus rigide, et que la science du second, beaucoup plus souple, fût aux ordres d'un sens plus exquis, d'une raison plus élevée : tous deux, compromis, quoique fort inégalement, dans les excès révolutionnaires, qu'ils avaient tant de raisons pour ne pas suivre et qu'ils ont servis, aidés, régularisés, en bons légistes, peut-être parce qu'il est de la nature des légistes d'avoir une prudence égale à leur courage : tous deux du parti Brumairien, également convaincus qu'il fallait mettre un terme à l'anarchie gouvernementale par l'édification d'un pouvoir nouveau, également disposés à seconder ce pouvoir, quoique avec une conviction différente, l'un,

gardant ses rancunes qu'il espérera toujours satisfaire, l'autre, d'un esprit plus dégagé des liens d'un passé qui s'écroule. Entre Merlin et Cambacérès, le Premier consul n'hésite pas. Il écarte résolument le jurisconsulte haineux qui a attaché son nom à la loi des suspects et au sujet duquel le chancelier Pasquier a écrit ce mot terrible : « Je n'ai jamais connu un homme qui eut moins le sentiment du juste et de l'injuste », et il s'ouvre sans restriction au légiste discret et changeant, qui sera entre ses mains le meilleur auxiliaire du retour aux idées d'ordre et de paix. C'est Cambacérès qu'il consulte, qui le renseigne sur les précédents, qui l'initie aux principes de la législation civile, qui lui prépare son dossier, qui lui inculque, dès les premiers entretiens, la nécessité de donner plus d'intensité à l'autorité paternelle, de revoir la loi du divorce, d'ouvrir une voie plus grande à la libre disposition des biens. C'est Cambacérès qui indique les hommes propres à remplir ces desseins, qui rédige l'arrêté du 24 thermidor an VIII, instituant une nouvelle commission de quatre membres : Tronchet, Portalis, Bigot de Préameneu, Malleville. Et de suite, par deux de ces noms, éclate l'esprit qui animera l'œuvre : Tronchet, l'un des premiers jurisconsultes de France, l'une des forces du parti modéré dans la Constituante, défenseur du roi devant la Convention, l'un des plus chauds partisans de la réaction thermidorienne au conseil des Cinq-Cents, esprit pondéré s'il en fut, et tout désigné pour un grand arbitrage national; Portalis, l'orateur brillant et philosophique, longtemps en dehors des événements, entré seulement au conseil des Anciens, victime alors des violences de fructidor, forcé d'errer de prison en prison, d'exil en exil, et n'ayant gardé néanmoins des souffrances qu'il a endurées qu'un plus vif désir de servir un pouvoir juste et une France rassérénée.

Mais ce n'est là qu'une commission préparatoire. La vraie commission chargée de rédiger le Code civil, c'est le Conseil d'Etat. Avec lui, et avec lui seul, le Premier consul gouverne et l'Empereur gouvernera jusqu'au bout. Les autres organes créés par la Constitution de l'an VIII, Sénat, Tribunat, Corps législatif, ne l'intéressent que médiocrement; le Sénat conservateur parce qu'à vrai dire, il ne conserverait rien sans l'épée et la gloire du maître, le Tribunat parce qu'il n'est qu'un avocat plaidant, le Corps législatif, parce qu'il n'est qu'un juge muet. Le Conseil d'Etat seul est vie et action. A lui, le Premier consul soumet tout ce qui concerne son gouvernement : préparation des décrets, réglementation des provinces, surveillance des ministres, organisation des Etats conquis, interprétation des lois. Dans les

commencements, il s'instruit avec ses conseillers des affaires d'administration qu'il ignore; il prolongera, s'il le faut, la discussion toute la nuit, jusqu'à cinq heures du matin « parce qu'il ne lui est jamais arrivé, au dire de Chaptal, d'abandonner une question sans que son opinion fût faite ». Plus tard, il imposera ses idées et ne consultera que pour la forme. Pour cette collaboration colossale, il a réuni les éléments les plus disparates, des généraux et des jurisconsultes, des publicistes et des administrateurs, des hommes de toute origine, constituants, législateurs, conventionnels, membres des Anciens et des Cinq-Cents, des hommes de tous les partis, feuillants, royalistes, jacobins, les proscripteurs et les proscrits, les bourreaux et les victimes; et toutes ces bonnes volontés attirées de tous les points de l'horizon, tous ces acteurs de la scène du monde qui ont joué des rôles si opposés et qui se sont combattus si âprement les uns les autres, se fondent ensemble sous sa main directrice et concourent à l'envi à la réorganisation intérieure de la France. Grand prodige qui a émerveillé les contemporains habitués depuis dix ans aux haines irréductibles des partis et qui, au travers de leurs souvenirs et de leurs témoignages, nous émerveille encore! C'est avec cet instrument d'une souplesse exquise, d'une force incalculable qu'il fera le Code civil. Et, pour cet ouvrage particulier, il aura des collaborateurs, tous praticiens de premier ordre, qui représenteront supérieurement, autour de la même table de travail, toutes les influences qu'il s'agit d'harmoniser : à gauche, Réal et Berlier, toujours prêts à défendre les maximes de la législation révolutionnaire; à droite, Bigot de Préameneu et Portalis, qui personnifieront le retour, plus ou moins accentué, aux traditions juridiques de l'ancien régime; puis, à un autre point de vue, en face des familiers du droit coutumier, Berlier, de la Bourgogne; Bigot, de la Bretagne; Boulay, de la Lorraine; Thibaudeau, du Poitou; Réal, Treilhard et Tronchet, de Paris, les jurisconsultes du droit écrit, Portalis et Malleville, qui apporteront les grandes lumières des Parlements d'Aix et de Bordeaux; et, au milieu d'eux, Cambacérès, le plus habile des présidents, modéré d'origine et révolutionnaire par occasion, l'homme des termes moyens, qui fait, selon le mot de Bonaparte, l'avocat général, parlant tantôt pour, tantôt contre, et qui sait quand même trouver le mot subtil où le droit écrit et les coutumes peuvent se joindre, le confluent précis où la Révolution et l'ancien régime peuvent mêler leurs eaux.

Au-dessus de Cambacérès, il y a le Premier consul, l'arbitre définitif, assidu aux séances, à l'aise au milieu de tous ces jurisconsultes, étonnant par des vues inattendues ceux qui viennent

de l'instruire, discutant sur la théorie des lois avec autant de goût que sur l'art de la guerre, animant les débats de sa verve, de sa jeunesse, de sa gloire, « jetant, comme l'a dit Portalis, un souffle de vie sur des débris et des matériaux épars, qui avaient été dispersés par les tempêtes révolutionnaires ». Non pas certes qu'il raisonnât comme un jurisconsulte, qu'il en eût le langage et l'ingéniosité, qu'il se fût imprégné en un instant de l'Ecole et de la jurisprudence, qu'il fût capable d'édifier quelque belle construction scientifique, comme les jurisconsultes allemands nous en ont récemment proposé, sur les obligations abstraites ou l'autonomie de la volonté : on peut concéder aux critiques contemporains, qui se sont attachés à réduire la part prise par le Premier consul dans l'élaboration du Code civil, qu'il était inférieur, sous ce rapport, à un Tronchet ou à un Portalis; et même, pour le dire en passant, que ces bons ouvriers du Code civil, praticiens avant tout, n'atteignaient pas la hauteur doctrinale d'un Du Moulin, d'un Domat ou d'un Pothier : la destruction de la « légende » d'un Bonaparte jurisconsulte et législateur correspond nécessairement aux hyperboles d'une admiration maladroite qui avait, je ne dirai pas trop grandi, mais déplacé son rôle, en attachant trop d'importance à quelques improvisations familières recueillies par Thibaudeau. Mais, s'il ne raisonnait pas comme un jurisconsulte, il forçait d'abord les jurisconsultes à raisonner; et là-dessus tous les témoignages sont unanimes : celui de Rœderer, en particulier, est catégorique : « Jamais le Conseil d'Etat ne s'est séparé sans être plus instruit, sinon de ce qu'il a enseigné, du moins de ce qu'il a été forcé d'approfondir. » Les procès-verbaux de Locré, dans leur sécheresse, montrent son intervention incessante pour ramener le débat à son point central et poser les questions décisives. D'ailleurs, la science du droit n'est-elle pas faite, en grande partie, de clarté et de bon sens? Qu'ont donc apporté dans le monde les Ulpien, les Gaius, les Papinien, dont les noms dominent et domineront longtemps encore la masse des rédacteurs de lois, sinon les règles de l'équité naturelle, admirablement observées, analysées et déduites? et qu'y a-t-il dès lors d'étonnant à ce qu'un esprit supérieur prodigieusement ouvert et pénétrant ait répandu à l'improviste de vives lumières sur des sujets qui relevaient, en somme, de la conscience et de la raison? Cela seul toutefois ne suffirait peut-être pas à attacher son nom à l'œuvre accomplie. Heureusement pour sa renommée, il a fait davantage. Chef d'un gouvernement réparateur, il a inculqué autour de lui à tous les ouvriers qu'il employait ces idées de conciliation et de transaction nationale, qui étaient la raison d'être de son gouver-

nement. Bien au delà de l'œuvre juridique que ces jurisconsultes étaient seuls aptes à faire, il leur a fait apercevoir l'œuvre sociale à accomplir, avec eux et par eux, mais grâce à lui. Il a fait luire à leurs yeux, pour les entraîner au travail, l'idéal d'une France pacifiée dans l'ordre civil comme dans l'ordre politique, au moyen de sacrifices mutuels, dont il ne s'agissait plus que de fixer la juste mesure. Il leur a fait sentir dès ce moment qu'il n'y avait pas plus de gloire, — et peut-être moins, comme il le disait plus tard à Sainte-Hélène, — à remporter des victoires toujours discutées et souvent éphémères qu'à conclure un traité de paix de cette nature, qui pouvait survivre à son règne et à son siècle. C'est de lui, en d'autres termes, et de lui seul, qu'est venu l'esprit modérateur, sans lequel le Code civil était impossible.

Portalis a supérieurement exprimé ces conceptions nouvelles et il y a plaisir à rapprocher son discours préliminaire sur le projet de Code civil et son exposé des motifs du projet de loi sur la réunion des lois civiles, des exposés analogues de Cambacérès à la Convention. Autant ces derniers sont secs, froids, empesés, sonnant creux ou faux, donnant l'impression d'une phraséologie trompeuse, autant l'éloquence un peu provençale de Portalis procure la sensation d'une chose vivante et sincère, d'une sagesse qui rassure, d'une raison tranquille qui ne peut pas errer. Au lieu de ce législateur sublime, qui va chercher dans les cieux les lois à donner aux hommes, voici que Portalis nous présente un législateur plus modeste, qui se défie de lui-même, qui repousserait comme au-dessus de ses forces la tâche de créer des institutions absolument nouvelles, qui se borne à observer les faits existants et à en dégager la raison d'être, qui professe que « les lois sont faites pour les hommes et non les hommes pour les lois, qu'elles doivent être adaptées au caractère, aux habitudes, à la situation du peuple pour lequel elles sont faites; qu'il faut être sobre de nouveautés en matière de législation..., qu'il faut laisser le bien, si l'on est en doute du mieux..., qu'en corrigeant un abus, il faut encore voir les abus de la correction même..., qu'au lieu de changer les lois, il est presque toujours plus utile de présenter aux citoyens de nouveaux motifs de les aimer... », et qui, par un inévitable retour sur un passé récent, proclame hautement que l'on a « trop aimé, dans nos temps modernes, les changements et les réformes et que, si en matière d'institutions et de lois, les siècles d'ignorance sont le théâtre des abus, les siècles de philosophie et de lumière ne sont que trop souvent le théâtre des excès ». Dès lors, la méthode s'impose. Au lieu d'effacer d'un trait, du moins en apparence, les coutumes,

le droit écrit, les ordonnances royales de l'ancien régime, et de construire la législation nouvelle sur les seules lois de la nature, voici que Portalis nous fait pénétrer dans le travail de comparaison et de sélection auquel s'est livrée la commission préparatoire et que poursuivra bientôt le Conseil d'Etat pour faire leur part d'abord au droit écrit qui a civilisé l'Europe et qui ne peut être censuré que par des auteurs « qui blasphèment ce qu'ils ignorent », puis aux coutumes, dont certaines, sans doute, portent l'empreinte de la première barbarie, mais qui, dans leur ensemble, « font honneur à la sagesse de nos pères, ont formé le caractère national et sont dignes des meilleurs temps »; ensuite aux ordonnances royales qui touchent à l'ordre essentiel des sociétés; enfin aux lois révolutionnaires, dans lesquelles on a respecté « toutes celles qui sont liées aux grands changements opérés dans l'ordre politique ou qui, par elles-mêmes, ont paru évidemment préférables à des institutions usées et défectueuses ». « Il faut changer, ajoute Portalis, quand la plus funeste de toutes les innovations serait, pour ainsi dire, de ne pas innover. On ne doit pas céder à des préventions aveugles. Tout ce qui est ancien a été nouveau. L'essentiel est d'imprimer aux institutions nouvelles ce caractère de permanence et de stabilité qui puisse leur garantir le droit de devenir anciennes. » Et, pour accentuer encore le caractère de la méthode, la suite du discours aboutit à ces belles paroles qui ont été souvent citées : « On raisonne trop souvent comme si le genre humain finissait et commençait à chaque instant, sans aucune sorte de communication entre une génération et celle qui la remplace. Les générations, en se succédant, se mêlent, s'entrelacent et se confondent. Un législateur isolerait ses institutions de tout ce qui peut les naturaliser sur la terre, s'il n'observait avec soin les rapports naturels qui lient toujours plus ou moins le présent au passé et l'avenir au présent, et qui font qu'un peuple, à moins qu'il ne soit exterminé ou qu'il ne tombe dans une dégradation pire que l'anéantissement, ne cesse jamais, jusqu'à un certain point, de se ressembler à lui-même. » Nous voilà bien loin de Rousseau et de ses paradoxes, et la haute philosophie de Portalis nous fait toucher, comme du doigt, l'essence intime du Code civil qui est d'être l'affirmation la plus expressive de la continuité et de la solidarité des générations humaines. Du moins, dans l'ordre des lois civiles, nous n'avons pas rompu avec notre histoire.

C'est la revanche de Montesquieu, non pas seulement contre Rousseau qui a eu toutes les faveurs de la Révolution, mais, si j'ose ainsi dire, contre la Révolution elle-même dont le mouve-

ment unitaire irrésistible a emporté ses railleries sur les idées d'uniformité. Maintenant que la Révolution est finie, au moins provisoirement, et que l'unité des lois civiles est désormais hors de cause, ses principes vont régner sans conteste. Et, en effet, les rédacteurs du Code civil cherchent en toute matière à recueillir et à traduire sa pensée. C'est à l'*Esprit des lois* qu'ils empruntent leur philosophie générale, et, par exemple, cette définition, insérée d'abord dans le livre préliminaire, d'un « droit universel et immuable, source de toutes les lois positives, qui n'est que la raison naturelle, en tant qu'elle gouverne tous les hommes » : leur philosophie sociale et notamment cette maxime que « l'esprit de modération doit être celui du législateur et que le bien politique comme le bien moral se trouve toujours entre deux limites : leur philosophie politique, et, en particulier, cette règle « que les lois civiles doivent se rapporter à la nature des gouvernements, à l'inclination des habitants, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs et à leurs manières ». Qu'on discute le mariage, le divorce, l'autorité paternelle ou les successions, il semble qu'aucune opinion n'est ni complète ni sûre tant qu'elle ne peut pas s'autoriser d'une réflexion ou d'une maxime de cet ancêtre vénéré. Puis quand le monument est achevé et qu'il s'agit d'en expliquer une dernière fois le plan et les lignes principales, Portalis, au nom du Conseil d'Etat, mais surtout Jaubert, au nom du Tribunat, s'ingénient à démontrer qu'il a été conçu et exécuté selon toutes les règles édictées dans l'*Esprit des lois*. Autant, en un mot, l'influence de Montesquieu a été contrariée par les événements dans l'ordre politique, autant elle a grandi dans l'ordre social. La conception d'une souveraineté partagée sous la forme d'une monarchie tempérée par des corps héréditaires de noblesse, de clergé et de magistrature, n'a pas eu de chance entre la monarchie de l'ancien régime, qui n'a voulu jusqu'au bout subir aucun partage de souveraineté avec la nation ou avec des représentants quelconques de la nation, et la Révolution qui n'a accepté de son côté aucun démembrement de la souveraineté nationale au profit d'un corps ou d'une institution héréditaire quelconque. On peut dire que jusqu'au Consulat, et en dehors du principe de la séparation des pouvoirs, il n'est entré pour rien dans les institutions de son pays : il ne prendra un peu de crédit qu'après la chute de l'Empire, avec l'essai de la monarchie parlementaire qui sera la forme moderne de la souveraineté partagée. Mais le retour du Consulat aux idées de tradition et à l'expérience des siècles a profité à sa mémoire : il a eu alors la bonne fortune de représenter le droit historique au moment précis

de la réaction contre le droit naturel, et ses doctrines, qui n'ont pas sauvé la monarchie, ont contribué à restaurer la société civile.

Peu s'en est fallu que cet accord des doctrines de Montesquieu et de la politique consulaire n'ait été rendu stérile par l'opposition du Tribunat. Opposition excessive, mais non déraisonnable, si l'on s'en tient aux critiques ouvertes qui firent échouer momentanément le premier titre du Code civil! Il faut reconnaître, en effet, que ce premier titre consacré à la publication, aux effets et à l'application des lois en général est le plus défectueux de tous, que les dispositions dont il se compose sont incohérentes, mal ordonnées entre elles, et que, pour parler comme le tribun Andrieux, l'introduction n'est pas digne du monument, « le portique ne répond pas à la majesté de l'édifice ». Les jurisconsultes allemands ont souligné depuis longtemps ces imperfections et ces lacunes, et, sans aucun doute, par réaction contre l'œuvre consulaire, ils ont mis en tête de leur nouveau Code civil une partie générale très développée et très philosophique, qui pourrait bien passer, à nos yeux, pour un excès inverse. Mais, à vrai dire, ce n'étaient là que de vains prétextes. Le Code civil avait, pour la majorité du Tribunat, d'autres torts plus sérieux qu'une rédaction insuffisante ou incomplète. Cette réalisation d'un rêve chimérique de la monarchie et d'une promesse jusqu'ici défaillie de la Révolution allait d'abord, tout le monde le sentait, consolider la toute-puissance du Premier consul; et c'était là ce que ne pouvaient tolérer ces libéraux, ces débris du parti modéré, que Sieyès avait cantonnés dans le rôle ingrat du Tribunat, et qui, Brumairiens de la veille, ne voulaient pas être Brumairiens du lendemain, non pas tant par amour de la liberté, car ces mêmes Brumairiens s'étaient jetés dans les bras du Directoire et l'avaient poussé aux pires excès, que parce que la journée de Brumaire, comme celle de Fructidor, avait un lendemain qui ne leur appartenait plus. En outre, le Code civil était directement la négation de leur politique. L'appel fait à tous les partis, à tous les principes, à toutes les traditions comme à toutes les nouveautés pour élever l'édifice juridique de la France nouvelle ne cadrait pas avec les jalousies mesquines qui auraient voulu enfermer le gouvernement dans un salon et l'administration dans une coterie. Légiférer pour la France entière et avec elle leur paraissait aussi funeste que d'exercer un pouvoir dont ils n'avaient pas l'entier bénéfice. Enfin, la pacification civile était liée à la pacification religieuse, et, comme, par une fatalité singulière, ce sont les partis modérés de la Révolution qui ont souvent affiché le plus âpre esprit sectaire, leurs ardeurs prêtrophobes auraient été quelque peu satis-

faites si elles avaient pu infliger au Code civil un échec qu'elles n'avaient pas pu faire subir au Concordat. Pour vaincre, en d'autres temps, une insistance analogue, Louis XIV avait enlevé aux Parlements leurs droits de remontrance. Le Premier consul commença, après le rejet des premiers projets, par prendre, comme il le disait, « ses quartiers d'hiver » et par attendre le renouvellement constitutionnel du Tribunat : puis, il s'arrangea avec le Sénat conservateur déjà docile, pour que le renouvellement portât sur les vingt opposants les plus notoires.

La transaction nationale, qui est résultée du concours désormais assuré de tous les pouvoirs publics, a exigé quatre ans de labeur ininterrompu et elle ne s'est pas faite sans peine. Elle ne s'est pas terminée non plus sans des récriminations réciproques : le droit écrit a protesté qu'il avait été sacrifié au droit coutumier pendant que l'ancien régime a critiqué avec amertume le terrain abandonné à la Révolution : et, depuis lors, on a bien souvent discuté si les conciliateurs du Code civil avaient su vraiment ménager entre les principes concurrents une alliance honorable. Beaucoup de ces critiques disparaissent, pour peu qu'on se pénètre de cette vérité banale qu'il n'y a de transaction possible qu'à la condition que chacune des parties à la fois y gagne et y perde. Du moment qu'il a fallu faire un Code civil transactionnel, on est obligé de convenir qu'il ne pouvait pas être, dans son ensemble, différent de ce qu'il est. Entre les coutumes et le droit écrit, la balance a été tenue sensiblement égale. Le droit coutumier a fait prévaloir le principe de l'autorité maritale et de l'incapacité de la femme mariée; le droit écrit, le principe de la puissance paternelle mitigé et tempéré par quelques modalités coutumières. On a fait du régime de la communauté le droit commun des conventions matrimoniales, mais le régime dotal a été inscrit dans la loi comme régime facultatif. Le régime des successions a été emprunté en même temps aux deux pays, au droit écrit, par le principe du partage égal sans distinction entre les personnes et entre les biens; au droit coutumier, par les restrictions apportées à la liberté testamentaire. On pourrait ainsi, sur la plupart des matières, peser ce que chaque pays a retenu et ce qu'il a abandonné : la conclusion serait exactement la même. De même, entre l'ancien régime et la Révolution, il y a eu des concessions réciproques considérables. Quelque immense que soit le terrain gagné par les idées égalitaires sur l'ancien régime, il suffit de revenir aux projets révolutionnaires pour voir aussi le terrain qu'elles ont perdu sur la Révolution. De l'égalité entre le mari et la femme, entre le père et les fils, entre les

enfants légitimes et les enfants naturels, voyez ce qui subsiste. Le droit de propriété intégral, la faculté de disposer entre vifs sans restriction, la succession testamentaire primant la succession *ab intestat*, la liberté du testament dans les limites d'une quotité disponible variable, sont autant de principes conservateurs que ne peuvent pas annihiler la limitation excessive de la quotité disponible et l'absurdité du partage égal en nature de chaque espèce de biens. La famille régie par le Code civil n'est plus assurée de la stabilité et de la perpétuité du patrimoine, que les coutumes garantissaient par des moyens multiples, — retraits, substitutions, régime des propres, droits de masculinité et d'aînesse, — que le droit écrit protégeait par la liberté absolue du testament, — ce qui aurait l'apparence d'un paradoxe, si l'on n'ajoutait que, dans les pays méridionaux, cette liberté était liée à des mœurs patriarcales. Il faut, à chaque génération, aboutir au partage égal : en revanche, la famille n'a pas à craindre à chaque génération la division absolue et mathématique de l'héritage, et cela, grâce au droit laissé au père de famille : on peut regretter que cette marge n'ait pas été plus étendue, du moins, chacun est libre d'en faire usage et elle suffit dans bien des cas.

L'erreur capitale qu'il faut déplorer dans le Code civil, c'est le divorce. Si on a composé avec les idées égalitaires de la Révolution, on a tout livré aux idées philosophiques. Les encyclopédistes ont vanté et voulu, pendant tout le dix-huitième siècle, le mariage en dehors de la loi chrétienne, dissoluble au gré des passions : ils ont fini par l'obtenir de la complaisance inexplicable du Premier consul. C'est en vain que les tribunaux consultés se sont prononcés les uns contre le divorce, les autres contre le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, et deux seulement pour le divorce dans toute son étendue, et que la Commission préparatoire du Code civil, concédant à regret le principe, n'a admis que le divorce pour causes déterminées, parce que le divorce pour incompatibilité d'humeur serait la destruction absolue du mariage. Le Premier consul engage la lutte devant le Conseil d'Etat contre Portalis, contre Tronchet, contre Malleville, contre Boullay, contre Bigot de Préameneu, contre son ministre de la justice : il prend seize fois la parole en une seule séance; il tient tête à tout et à tous; il invoque tour à tour la morale et l'histoire, l'intérêt des femmes et celui des enfants, les besoins de la société et les lumières de la raison; il va jusqu'à affirmer que « le mariage ne dérive pas de la nature, mais de la société et des mœurs » qui sont nécessairement variables; il va jusqu'à nier que l'indissolubilité du mariage ait jamais été proclamée « dans aucun pays,

dans aucun siècle »; il mêle à son argumentation des plaisanteries sur l'adultère « qui, dans le Code civil, est un mot immense et qui n'est dans le fait qu'une galanterie, une affaire de bal masqué »; il proclame qu'il faut approprier les lois aux mœurs : « On a des femmes joueuses, débauchées, etc.; faudra-t-il aller plaider pour les chasser de la maison? » Il triomphe enfin par lassitude, par l'effet de son ascendant, par l'intervention des politiques, comme Cambacérès, qui proposent une nouvelle formule. La ténacité, la passion qu'il y a mises ont paru si extraordinaires, que l'un des témoins les plus attentifs et les plus sagaces de ces discussions, le secrétaire général du Conseil d'Etat, Locré, a supposé que le divorce intéressait déjà sa politique et qu'il l'avait fait entrer dans la loi, sous sa forme la plus facile, « quoi qu'il le détestât », en vue de se ménager le moyen d'en faire usage. Que ce soit là l'explication exacte ou qu'il soit plus vrai de penser avec Thibaudeau, que le Premier consul « professait les principes des législateurs philosophes », c'est à lui, en tout cas, et à lui seul que l'esprit philosophique a dû sa conquête et le Code civil la tache qui le déshonore.

IV

Le pacte de 1804 a un siècle d'existence, et, par son histoire, on peut juger sa valeur intrinsèque. Fait pour un peuple et pour un temps déterminé, il semble avoir été fait pour tous les peuples et pour tous les temps. En voulant rédiger un code pour l'homme en général, la Convention n'avait même pas pu en rédiger un pour les Français de 1794; en résumant dans une simple synthèse les mœurs et les traditions des Français de 1804, le Consulat a préparé les lois qui régissent, aujourd'hui, soit directement, soit par transformation, la plupart des peuples modernes. Comme le droit de Justinien, le Code civil a conquis le monde. Des peuples, qui l'avaient reçu de la victoire, l'ont conservé après la défaite : tels la Belgique, le Luxembourg, Genève. D'autres peuples, qui l'avaient répudié après la défaite, sont revenus à lui et l'ont pris pour modèle, tels la Hollande, l'Italie. Il a pénétré, sous des formes diverses, chez des peuples qui ne l'avaient jamais connu, tels la Roumanie, le Monténégro, le Portugal, l'Espagne, les Républiques espagnoles, l'Egypte, le Japon. On le retrouve copié, imité, amplifié, amélioré ou altéré, sur tous les continents et sous tous les cieux. De tous les Codes qui l'ont précédé ou suivi, aucun n'a eu la même fortune : le Code Maximilien de 1756 est resté le Code de la seule Bavière; le

Landrecht prussien de 1794 est demeuré le Code de la seule Prusse; le Code italien de 1865, malgré sa perfection, est toujours le Code de la seule Italie. Le Code civil allemand de 1900 est encore trop jeune pour avoir donné la mesure de sa force d'expansion. Jusqu'à présent, tous les Codes civils ont été des codes purement nationaux; notre Code civil, seul, a eu le privilège de l'universalité.

Il ne faut pas chercher bien loin les raisons de ce privilège. Celle qui se présente, tout d'abord, c'est sa date. Le Code de 1804 a été le premier code démocratique. Il a fixé, pour la première fois, les règles d'une société délivrée des liens féodaux et fondée sur l'égalité des droits. Sous un volume modeste, et en quelques pages d'une clarté saisissante, il a apparu comme le bréviaire de la Révolution française. De là, son succès, partout où la Révolution française a exercé son influence. La transformation générale de la société d'ancien régime, opérée dans le cours du dix-neuvième siècle, n'a pas eu de plus puissant auxiliaire que ce petit livre fait de traditions et de nouveautés qui annonçait aux peuples, la permanence et le renouvellement de l'ordre social, qui affirmait à la fois le droit de propriété et la division de l'héritage, qui ranimait l'esprit conservateur par les garanties données à la famille et qui flattait l'esprit révolutionnaire en chantant si doucement la fin de toutes les servitudes de la terre et de l'homme. La société moderne y a trouvé de suite son expression définitive dans l'ordre civil. Nulle part son succès n'a été plus vif qu'en Allemagne, et le fait est d'autant plus digne de remarque que ce Code émanait d'une nation latine et que le royaume de Prusse jouissait, depuis 1794, d'un Code dû au grand Frédéric, très philosophique et très germanique, qui reposait sur un certain nombre de principes généraux analogues à ceux de la Déclaration des droits de l'homme de 1791 et qui semblait devoir être doué d'une puissance de rayonnement considérable, au moins sur la terre allemande. Mais, parce que les jurisconsultes prussiens se gardèrent de pousser jusqu'au bout ces principes et que, pour employer les expressions de Tocqueville, sous une tête moderne ils placèrent un corps tout gothique, le Code prussien n'a jamais pu sortir de son champ primitif d'application; et, au contraire, le Code civil, à peine promulgué, a été acclamé par les patriotes allemands, comme le moyen de réaliser l'unité juridique, prélude de l'unité politique. On a rappelé récemment le mot de Feuerbach : « Là où paraît le Code Napoléon commence une ère nouvelle, un monde nouveau, un Etat nouveau. » Voilà quel a été, en Allemagne et partout ailleurs, l'effet produit par sa venue; au milieu d'une

commotion sans exemple, et alors que surgissaient de toutes parts des aspirations vers de meilleures destinées, on y voyait la charte d'une société où les hommes pourraient vivre librement dans des conditions aussi égales que l'humanité le comporte.

A cette cause de succès s'en ajoutait une autre non moins puissante. En même temps que le Code civil donnait satisfaction aux intérêts, à la vie de chaque jour, au terre à terre des relations privées, il séduisait les esprits par les principes philosophiques qui rayonnaient à travers ses textes. Dans la réaction consulaire contre un droit naturel indignement travesti et défiguré, on pouvait craindre que les rédacteurs du Code civil se contentassent de faire des lois utilitaires, appropriées aux besoins du moment; et, de fait, c'est bien un peu dans ce sentiment qu'ils ont supprimé la plus grande partie du livre préliminaire que la commission préparatoire avait consacré au droit et aux lois en général. La période des grandes Déclarations des droits était close : il ne paraissait pas plus utile d'en mettre une en tête du Code civil qu'en tête de la Constitution de l'an VIII. Le projet de livre préliminaire n'en existait pas moins, et il suffisait pour manifester que, loin de rompre avec l'observation des lois de la nature, les rédacteurs du Code civil lui ont donné pour assises l'affirmation d'un droit antérieur et supérieur à toute législation positive, écrit dans la conscience humaine, que la législation positive ne saurait contredire et duquel dépend nécessairement l'organisation de la famille, de la propriété et des contrats privés. C'est ce droit naturel magnifiquement restauré que Portalis a célébré dans ses admirables exposés des motifs sur le mariage, sur la propriété, sur la forme et la nature de la vente, rattachant ainsi le Code civil à la philosophie tant de fois séculaire qui a inspiré et illuminé les textes de Paul, d'Ulpien et de Papinien, et à la philosophie encore plus pure, puisqu'elle a traversé dix-huit siècles de christianisme, que Domat a mise en pleine lumière.

Jamais aucun corps de lois n'a été soutenu par une doctrine plus haute et qui fasse une plus large part à la liberté humaine. Quand même Portalis n'aurait pas écrit ses commentaires, les textes ne parlaient-ils pas d'eux-mêmes? Lorsque, par exemple, le Code civil, rompant avec la tradition romaine et même avec l'enseignement de Pothier, déclare que le contrat de vente transfère la propriété du vendeur à l'acquéreur, sans qu'il soit besoin d'une occupation ou d'une tradition corporelle quelconque, qu'est-ce autre chose que l'expression la plus élevée de la puissance de la volonté de l'homme, et, par conséquent, de sa liberté? Dire que, par notre volonté seule, nous acquérons pour nous-mêmes et nous

transférons à autrui les choses, présentes ou lointaines, actuelles ou futures, qui peuvent être l'objet de nos conventions, n'est-ce pas conférer à cette volonté la vertu extraordinaire de franchir toutes les distances, de surmonter tous les obstacles, de devenir, selon le mot de Portalis, « partout présente comme la loi même »? De même, lorsque, rentrant dans la tradition romaine, le Code civil a consacré le testament, y a-t-il un effet plus énergique de la volonté humaine que de se prolonger ainsi au delà de la mort, de s'imposer et de vivre quand l'être qui l'a dictée n'existe plus, comme ces rayons lumineux qui parviennent sur notre globe, après que les astres dont ils émanent ont disparu depuis des siècles? S'il est vrai que, suivant une formule moderne, le droit soit la liberté, peut-on imaginer un droit plus substantiel et plus intégral et je dirai aussi plus spiritualisé et plus dégagé de l'empire des formes matérielles que celui qui pousse la liberté jusqu'à ces limites et qui, pour parler comme le premier président Troplong, « assure à la seule parole de l'homme la puissance de transférer à titre onéreux la propriété et à un simple écrit olographe le droit d'en disposer au delà du tombeau »?

Non seulement le Code civil était un Code démocratique et philosophique, mais c'était, de plus, un Code simple, précis, écrit dans une langue limpide, dégagé de tout appareil scientifique, je dirai presque à la portée de toutes les intelligences. La Révolution avait fait sur ce point le même souhait que Montesquieu, qui a écrit un chapitre sur l'art de composer les lois et qui y recommande, avant tout, la simplicité et la concision. « Les lois, dit-il, ne doivent pas être subtiles : elles sont faites pour des gens de médiocre entendement : elles ne sont point un art de logique, mais la raison simple d'un père de famille »; et, comme modèle, il proposait les lois des douze tables, que les enfants de Rome apprenaient par cœur. Ce souvenir de la loi romaine primitive a obsédé la Convention : elle aurait voulu faire, en quelques articles, une loi complète et éternelle. Mais pouvait-on comparer la petite bourgade sur laquelle régnait Romulus avec la France du dix-huitième siècle, arrivée au plus haut degré de la civilisation et de la richesse? S'il était impossible, et si même il n'était pas bon de tout prévoir, il n'y avait pas moins de difficulté et de péril à tout simplifier : « Il ne faut pas être trop simple, disait sans cesse le Premier consul avec un grand sens de la mesure à garder entre les deux extrêmes. Il est permis d'affirmer que le Code civil a rencontré le point juste, où une plus grande concision aurait obscurci la pensée législative, où de plus minutieux détails l'auraient inutilement compliquée. Les peuples qui le recevaient, à commencer par

la France elle-même, n'avaient rien connu de pareil sous ce rapport.

Cette simplicité a eu pour conséquence une extrême souplesse et une incomparable facilité d'acclimatation. En procédant par maximes aussi générales que possible, et en n'édictant de prescriptions précises que dans la limite strictement indispensable, le Code civil a laissé une très large part à la collaboration du juge pour déduire les conséquences de ces maximes et diriger l'application de ces prescriptions : la jurisprudence a été envisagée comme le supplément nécessaire de la loi; les jugements des tribunaux ont été conviés à pourvoir jour par jour, et suivant les faits individuels, les intérêts particuliers, à l'insuffisance des prévisions du législateur; à côté de la loi écrite, fixée pour les siècles, le législateur a ouvert lui-même la porte à un droit prétorien nouveau, non plus cette fois contraire au droit strict, mais en harmonie avec la loi écrite et destiné seulement à en mettre en action les principes. Et ce rôle de la jurisprudence n'est point une de ces conceptions après coup qui surgissent inopinément dans les entreprises les mieux conçues; il a été prévu, souhaité, voulu, autant qu'un législateur peut prévoir, souhaiter et vouloir. Précisé par Portalis dans son discours préliminaire, il a été discuté, contesté, approuvé dans la grande consultation des tribunaux d'appel. Entre des juges asservis à des textes infiniment complexes qui seraient adaptés d'avance à toutes les complexités de la vie sociale et des juges dominés par des textes plus simples qu'ils adapteront eux-mêmes à ces complexités, les auteurs du Code civil ont fait leur choix très délibérément et d'une façon assez nette pour que leur œuvre législative apparaisse comme formée de deux volumes, celui qu'ils ont écrit eux-mêmes et celui qu'ils ont chargé les juges d'écrire. Il est facile de comprendre qu'un corps de lois aussi souple ait pu s'implanter dans des pays très divers, sans faire violence à des mœurs, à des habitudes ou à des traditions peu conciliables les unes avec les autres : grâce à des jurisprudences très indépendantes et, par conséquent, très variables, les peuples ont accepté ce droit étranger comme une production nationale.

Les mêmes raisons qui expliquent le rayonnement du Code civil au delà de nos frontières rendent compte de sa durée. Le siècle qui vient de s'écouler est, à cet égard, fort instructif. On a vu par cette expérience que, au sein d'une société restée très démocratique et encore très individualiste, malgré tous les changements survenus dans les institutions politiques et dans les intérêts économiques, l'œuvre consulaire a pourvu, sans trop de gêne, à toutes les exigences de la vie sociale. La France a vécu à l'aise

dans cette maison faite pour elle, parce que, au fond, si les goûts se sont modifiés avec l'âge, si les vêtements se sont transformés, si les habitudes ont subi des déviations plus ou moins profondes, elle est restée foncièrement la même, et que, d'ailleurs, la maison a été construite de telle manière qu'elle a pu s'approprier, presque d'elle-même, aux nouvelles manières de vivre. Un ensemble de dispositions législatives qui touchent à tant de rapports de droit ne s'établit pas, quel que soit le soin qu'on y apporte, sans qu'il ne s'y mêle des oublis, des erreurs, même des injustices. Oublis, erreurs et injustices ont été réparés, au cours du dernier siècle, par des lois complémentaires, qui tantôt sont venues s'encadrer dans le Code civil, tantôt en sont demeurées indépendantes. Tous les gouvernements ont concouru à cette réformation progressive, depuis la Restauration qui avait aboli le divorce, jusqu'à la troisième République qui l'a rétabli. Les droits d'aubaine supprimés sans retour, l'élargissement des principes de la nationalité, la protection de la personne et des biens des mineurs mieux assurée, l'abrogation de la mort civile, l'extension des droits de succession des enfants naturels, la reconnaissance enfin obtenue des droits de l'époux survivant, et combien d'autres lois de moindre importance, ont heureusement accru la perfection originaire.

Parallèlement à ces progrès par la loi, la jurisprudence, obéissant à l'impulsion du législateur, s'est livrée sur la loi elle-même à un travail merveilleux, non seulement de classification, d'analyse subtile, de casuistique délicate, mais encore et surtout de mise en valeur, et, si je puis m'exprimer ainsi, de fécondation de ces textes d'allure modeste, d'apparence banale, qui semblent ne rien promettre et d'où elle a fait souvent sortir tout un monde. Avec une hardiesse, qui serait inexcusable, si elle n'était pas constitutive de la fonction, elle a su rester fidèle aux textes législatifs et les dominer, les plier, sans les rompre, les étendre, sans les briser, leur imposer tour à tour la survivance du passé et les orientations de l'avenir, les adapter, coûte que coûte, aux créations intégrales que la combinaison des intérêts a fait surgir et qui n'ont pas encore de place dans la loi. Grâce à elle, les textes immuables ont suivi la marche de la société : la loi écrite s'est doublée d'une loi coutumière; le cercle fermé des prescriptions législatives a été ouvert à toutes les inspirations de l'équité naturelle et de la raison. Elle est ainsi devenue, selon le mot de M. le professeur Saleilles, « une source immédiate et directe du droit », une législation secondaire, presque aussi puissante que la législation principale. Et c'est par ce concours original d'une action législative très mesurée et d'un mouvement

incessant de jurisprudence que le Code civil n'a rien perdu de sa jeunesse, de son ascendant, de son efficacité sociale. Au bout d'un siècle, il a l'air d'être fait d'hier. Si on regarde du côté de l'avenir, on n'aperçoit pas de terme à son existence. Au moment de sa promulgation, M. de Fontanes lui prédisait la destinée des codes de Justinien. Qui oserait affirmer que cette prophétie, qui s'est réalisée quant à l'espace, n'était qu'une flatterie hyperbolique quant au temps? Lorsqu'on voit que la coutume de Paris, malgré une composition et une rédaction très inférieures à celles du Code civil, a duré trois siècles et a pu servir successivement, sans qu'on y ait changé une ligne ou un mot, à la France de François Ier, à celle de Louis XIV et à celle de Louis XVI, on peut se demander si notre démocratie, quoique beaucoup plus mobile, ne s'accommodera pas très longtemps encore d'une loi civile qui, modifiée dans les détails avec prudence, interprétée dans son esprit avec hardiesse, peut s'adapter indéfiniment à toutes les transformations sociales.

Le Code civil ne disparaîtra que par un changement radical de méthode ou de principes. Le premier péril peut venir des jurisconsultes, si jamais ils arrivaient à persuader aux pouvoirs publics que la forme de notre corps de loi est archaïque et qu'il faut lui donner une structure plus scientifique et plus moderne : et ce n'est pas là un péril imaginaire. A l'occasion du centenaire du Code civil, des projets de révision intégrale ont été mis en avant; et, parmi les nations étrangères qui nous ont été offertes comme guides dans cette voie difficile, on ne s'est pas borné à signaler la Belgique et la Suisse, qui ont mis depuis quelques années sur le chantier cette grande entreprise, en conservant au Code révisé la méthode qui a fait, en grande partie, le succès du Code originaire : on a invoqué aussi l'exemple de l'Allemagne, qui a terminé récemment l'unification de ses diverses législations particularistes, mais en employant une méthode toute différente, qui consiste essentiellement à laisser le moins de marge possible au pouvoir du juge, désormais enfermé dans un cercle si étroit de définitions légales et de prescriptions minutieuses, qu'il n'a pas d'autre fonction que d'appliquer les prévisions multiples de la loi aux faits contingents de la cause, sans avoir jamais à faire œuvre d'interprétation complémentaire. Il serait injuste de ne pas rappeler ici que cette méthode, incontestablement plus scientifique que la méthode consulaire, a été discutée avec autant d'indépendance que d'élévation d'esprit par quelques-uns de nos plus distingués jurisconsultes, tels que MM. les professeurs Saleilles et Thaller. Ce qu'il faut en retenir, c'est que le Code civil français

a maintenant, en face de lui, le Code civil allemand; et, à ce propos, d'éminents jurisconsultes d'outre-Rhin nous ont ingénieusement expliqué que, si, au fond, le droit allemand et le droit français ne sont pas si différents qu'on le croit d'ordinaire, et si beaucoup de solutions du Code civil allemand sont en germe dans le Code civil français, le premier possède aujourd'hui, grâce à sa méthode, « toute l'exemplarité » qui appartenait au second au début du dix-neuvième siècle. En d'autres termes, le Code civil allemand doit être le modèle des législations futures, même de la nôtre. C'est ce qu'un professeur de l'Université impériale de Tokio exprimait en ces termes : « Le Code civil de 1804 a vécu. Vive le Code civil internationalisé du vingtième siècle! » Il n'est pas probable que ces projets de révision, selon le Code allemand, ni même, pour le dire en passant, que des projets de révision générale quelconque trouvent de longtemps crédit auprès de la grande majorité de nos jurisconsultes; non point assurément par un amour-propre national déplacé : il y a encore, en France, des esprits assez libres pour apprécier la haute valeur de la science juridique allemande et pour en tirer, à notre profit, toute la substance assimilable : nous ne pouvons pas oublier que l'un des meilleurs commentaires du Code civil français émane d'un professeur allemand, Zacharie; mais, par cette conviction très réfléchie qu'il ne faut pas trop de science dans un Code, que la coopération active du juge dans l'application de lois simples est une condition fondamentale du progrès juridique, que la codification poussée à l'extrême immobilise le droit, qu'à vouloir ainsi réduire à sa plus simple expression le jeu de la jurisprudence, on s'expose à ôter à la loi elle-même beaucoup d'équité et de vie. Le jour où la méthode scientifique l'emporterait, en France, sur la méthode consulaire, le Code civil aurait vécu.

Il aurait vécu aussi le jour où il ne serait plus d'accord avec l'état social dont il est l'expression. Mais que de bouleversements accompagneraient son déclin! Il n'y a guère à supposer que les générations futures soient tentées de remonter la pente et de revenir aux inégalités de droit qui eurent leur origine dans l'anarchie du moyen âge et dans le règne de la force. Autant vaudrait prévoir qu'un fleuve puisse remonter vers sa source. Il est beaucoup plus probable que l'égalité civile, acquise en 1789 comme la conclusion de l'histoire antérieure, restera le point de départ d'une longue histoire à venir et que l'état démocratique, avec des alternatives de temps d'arrêt et de marche en avant, suivra la loi de développement de toutes les démocraties. Tant que cette démocratie demeurera individualiste, l'œuvre consu-

laire n'a rien à craindre. On a beau répéter dans de certains milieux que c'est une œuvre bourgeoise faite pour les capitalistes et pour les propriétaires, que les rédacteurs du Code civil qui n'ont même pas prévu l'énorme extension de la richesse mobilière n'ont pas entrevu davantage le contrat de travail, propre à l'ouvrier, tel que le pratique l'industrie moderne, qu'il faut mettre la loi fondamentale en harmonie avec les intérêts de ceux qui n'ont que leur salaire, et il est vrai que le code de la propriété est destiné à ceux qui possèdent, comme le code des contrats a en vue ceux qui contractent. S'il y manque un article pour préciser les conditions civiles du contrat de travail, qu'on l'introduise dans le titre du louage; ce n'est pas la peine de bouleverser de fond en comble le régime des autres contrats et de la propriété. Là n'est point le péril pour le pacte de 1804. Il est dans une telle transformation de l'état social né de l'ancien régime et de la Révolution fondus ensemble, que la suppression de la propriété, de la liberté civile, du droit de disposer et de tester, ne laisse plus de sens aux dispositions qui ont eu pour but de les protéger. Est-il possible d'entrevoir à l'horizon ce monde nouveau? Allons-nous revenir à la propriété collective, à l'absorption des droits individuels par le droit social, à la communauté de famille ou de tribu, à toutes les formes primitives qui ont été si souvent décrites et d'où s'est dégagée lentement l'idée civilisatrice et supérieure de la propriété individuelle? Quand, comment, dans quelles conditions la sève démocratique et individualiste de la Révolution sera-t-elle épuisée? Au prix de quels déchirements, de quelles secousses, de quelles misères, l'ordre social concomitant avec la Déclaration des droits de l'homme fera-t-il place à un ordre social où l'homme n'aura plus de droits? Il serait puéril et vain d'essayer de sonder le mystère de cet avenir très lointain; ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que l'existence du Code de 1804 est lié aux intérêts de la liberté civile et qu'on ne saurait en envisager la durée dans un sentiment plus patriotioque que celui que Charles Giraud a traduit en ces termes : « On peut le perfectionner, l'améliorer; le détruire, jamais, du moins tant que le souffle de la raison animera la société française! »

Maurice Sabatier.

QUELQUES LETTRES

DE L. CORNUDET ET DE CH. DE MONTALEMBERT[1]

II

LE MARIAGE DE MONTALEMBERT. — QUELQUES INCIDENTS DE LA VIE RELIGIEUSE. — LES BIENS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS ET LA DESTITUTION DE CORNUDET. — AUDIENCE DU PRINCE-PRÉSIDENT. — DERNIÈRES LETTRES.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Août 1836.

Cher bon ami, ta lettre si bonne, si fraternelle, si touchante, m'a ému au fond du cœur. Je n'ai pas le temps de te répondre comme je voudrais, étant accablé d'affaires de toutes sortes. Mais sois bien persuadé que je sens bien profondément, même en ce moment de crise et d'exaltation, tout ce que tu as été pour moi et tout ce que tu seras *toujours*. Il faut que tu sois le premier et le dernier, l'A et l'Ω dans mon cœur, c'est-à-dire que tu veilles toujours sur moi, que tu sois toujours avec moi comme tu l'as été autrefois et avant tout autre. Certes, et tu as bien raison de le dire, mon mariage[2] ne changera rien à nos relations : *au con-*

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 novembre 1904.

[2] La noble femme qui, en 1836, allait devenir la comtesse de Montalembert, vient de mourir en Belgique. Elle rejoint, dans un monde meilleur, après trente-quatre années de séparation, l'homme illustre dont, trente-quatre années, elle avait partagé la vie.

Dans ces deux cœurs, c'était le même foyer de flamme généreuse, d'éloquence vibrante et de vertu chrétienne. Tant que M. de Montalembert avait vécu, c'est-à-dire combattu pour les plus saintes causes de la religion et de la patrie, Mme de Montalembert lui avait été, dans le triomphe comme dans l'épreuve, un soutien, une force, une grâce. Depuis que Dieu l'avait rappelé à lui, elle était parmi nous, toujours ardente pour tout ce qu'il avait aimé et servi, la gardienne fidèle d'une illustre mémoire.

Le *Correspondant* s'associe à la douleur des enfants du comte et de la comtesse de Montalembert; leur deuil est pour lui un deuil de famille. (*N. d. l. R.*).

traire. Je le dis en conscience, elle ne peut qu'en devenir plus douce et plus tendre, car avant d'être *aimé* comme je le suis, mon cœur se resserrait et s'endurcissait chaque jour davantage!

... Ce sera pour moi un vrai bonheur que de montrer ta lettre à Marie, qui ne m'a pas écrit un mot, la méchante, depuis son départ. Elle est maintenant en retraite pour se préparer à son mariage. C'est le mardi 16 qu'il doit avoir lieu. Je pars après-demain pour Trelon.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Jully, mardi 16 août 1836.

Cher bien-aimé ami, ma pensée te suit depuis ce matin avec un redoublement de tendresse. Si je ne puis assister de corps à ton mariage, je puis bien dire que tout mon cœur et tout mon esprit y sont présents. Dieu merci, je n'ai aucune affaire qui m'empêche de penser à toi, à ce mariage qui remplit enfin tous les désirs de ton cœur, et qui renouvelle ta vie, de ne pas te quitter d'un instant et de prier de toutes les forces de mon cœur pour toi et pour Marie. Ce matin de bonne heure, j'ai assisté avec ma sœur Céline à une messe qui était dite à l'intention de ton mariage; j'ai lu avec toute l'ardeur que j'ai pu y mettre cette belle préface de la messe du mariage qui contient si complètement toutes les prières qu'on peut faire à Dieu pour deux êtres qui s'unissent par le mariage, ce doux reste, comme il est dit dans cette préface, du bonheur du paradis terrestre, que seul le péché originel et le déluge n'ont point enlevé aux hommes. Cher bien-aimé ami, relis souvent cette belle préface, elle contient tes devoirs d'époux, elle te rendra ton union plus douce, plus sainte; c'est tout le résumé de notre bien-aimée religion sur le mariage, et je n'avais jamais rien lu qui me le fît aussi bien comprendre.

J'espère qu'au milieu de tout ton bonheur, tu n'auras pas tout à fait oublié de demander le même bonheur pour moi. Je crois qu'une bonne prière, mêlée à tes actions de grâces, eût pu mieux qu'une autre être exaucée. Si tu ne l'as pas fait, fais-le, il est encore temps, et demande à Marie, en échange des prières que j'ai faites pour elle, de prier un peu sa sainte patronne à cette intention. N'oublie pas.

Adieu, cher bien-aimé ami, je cesse de t'écrire, mais je ne cesse pas de penser à toi, à ta Marie qui devient aussi une amie pour moi, puisqu'elle est ta femme, et à laquelle je te prie d'offrir toute ma tendresse et tout mon dévouement fraternel. Adieu, que toutes les bénédictions de Dieu soient sur vous. Ton ami, plus ami que jamais.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Trelon, 22 août 1836.

Mon cher bon ami, ta bonne et chère lettre du 16 août ne m'est arrivée qu'hier. Je savais bien que ce grand jour serait aussi sacré pour toi et je te remercie bien de l'avoir célébré comme tu l'as fait.

Remercie aussi en mon nom ta sœur Céline de s'être associée à toi pour cette œuvre d'amitié et de religion. J'ai encore bien peu de temps à moi; mais je ne veux pas différer plus longtemps de te confirmer dans ta conviction de mon bonheur. Il est complet, aussi parfait que peut être une chose ici-bas : je crains seulement de n'en être jamais assez digne et de le voir finir trop tôt; mais, en attendant, je ne regrette plus aucune des épreuves de ma vie, puisqu'elles devaient aboutir à tant de jouissance. A chaque instant, je découvre dans Marie de nouveaux charmes, de nouveaux attraits, de nouvelles qualités : le jour de ses noces, elle était rayonnante de beauté, de grâce, de dignité, au milieu de l'embarras inséparable de tant de cérémonies et de représentation. A toute la fraîcheur et au doux enfantillage de ses dix-sept ans, elle joint la sagesse, la prudence, je dirai presque l'expérience d'une femme chrétienne initiée à toutes les luttes de la vie. Enfin, non seulement elle répond à tous mes rêves et à mes désirs, mais elle les dépasse de beaucoup.

Le mariage s'est fait le 16, comme il avait été convenu, avec une pompe, purement populaire du reste, qui a commencé par m'embarrasser et m'ennuyer beaucoup. Mais j'ai fini par me féliciter d'avoir pu fournir à cette famille vraiment *noble* l'occasion de recueillir le tribut d'amour et de reconnaissance qui lui est si justement dû. Nous avons été à pied du château à l'église, escortés par deux cents jeunes gens en costume uniforme avec leur musique et les anciennes bannières de Bourgogne, dont ce marquisat dépendait autrefois; puis venaient cent vingt jeunes filles vêtues de bleu et de blanc. L'église était toute tapissée de verdure et de bannières : l'abbé Gerbet a dit la messe et prononcé un discours délicieux, prenant sainte Elisabeth pour texte : tu le verras peut-être dans l'*Univers religieux* de ces jours-ci. Nous avons été reconduits avec le même cérémonial : puis l'on est venu nous haranguer cinq ou six fois de suite, avec des bergers, des bergères, qui nous offraient des tourterelles, des agneaux, des fleurs, des fruits, accompagnés de force discours en prose et en vers. Après quoi tout ce monde s'est mis à manger et à danser jusqu'à la nuit.

Il y avait au moins cinq ou six mille personnes venues tant de Belgique que de France. C'était une véritable fête du pays et un beau jour pour la famille de Mérode : la joie et l'affection qui se peignaient sur tous les visages faisaient autant l'éloge de ceux qui méritent de tels hommages que de ceux qui les rendent. On est heureux de voir que, même en ce siècle d'égoïsme et d'individualisme, l'exercice des vertus chrétiennes, l'absence de sots préjugés politiques et la simplicité des manières, peuvent encore conserver à l'ancien seigneur tous ses droits et toute sa puissance.

M. de Mérode ne sait pas ce que c'est que la pompe ou l'éclat dans sa maison, sa tenue, etc., en revanche, il a tout fait pour les pauvres et l'église dans son pays : il pousse non seulement la générosité, mais la sollicitude et la sympathie si loin, qu'il ne veut pas qu'on sonne le dîner chez lui, de peur que les pauvres du voisinage ne soient attristés d'entendre ce son, eux qui n'ont pas chaque jour un bon dîner comme lui.

Je ne sais trop quand je partirai d'ici, probablement vers le 6 septembre. Dès ton retour, fais-moi le plaisir d'aller voir Mme B. et de te concerter avec elle pour mes lettres, journaux, etc.; lequel de vous deux m'en rendra compte? J'aimerais mieux que ce fût toi, car tu es un habitué; mais je crains que cela ne soit au-dessus de tes forces en ce temps-ci...

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Jully, 29 août 1836.

Ta lettre m'est infiniment précieuse; je pensais que tout devait être ainsi que tu me le dis, que ta Marie devait être meilleure encore que tu ne l'avais supposé et qu'elle devait te donner plus de bonheur que tu n'en rêvais. Mais il n'en est pas moins doux au delà de toute expression, de voir que mes désirs et mes rêves sur toi sont tous réalisés. Jouis bien de ton bonheur, jouis-en pleinement et entièrement; je crois, moi, que tu en es digne et que tu en seras de plus en plus digne, bien que je ne voulusse pas pour beaucoup t'ôter la salutaire pensée d'humilité que tu ne l'es pas.

Quant à la durée de ce bonheur, j'y crois fermement. Tu m'as rendu toute ma foi à l'amour, que j'avais perdue, tu sais. Tu me l'as rendue par ton exemple et aussi par cette chère sainte Elisabeth que je lis avec une joie que je ne puis comparer qu'à celle que me cause ton mariage; car, dans ma pensée et dans mon cœur, ces deux choses, ton mariage et le livre de *sainte Elisabeth*, se tiennent. Il me semble que l'un est la récompense de l'autre, et que c'est sainte Elisabeth qui t'a envoyé Marie. Oh! oui, je

rougirais de te louer de ce livre comme d'un beau livre. Il me semble que je t'insulterais de voir une œuvre littéraire dans ce livre où tu as mis toute ta foi, tout ton amour pour notre sainte religion. Je ne t'oubliais pas assurément en le lisant, au contraire, mon affection pour toi en devenait plus vive en vérité; mais je le lis comme une belle prière qu'on rencontre dans son livre un jour de ferveur, avec une exaltation d'amour pour ta sainte, pour sa charité, pour son humilité, pour ses œuvres pieuses, que je ne puis te rendre. Enfin, c'est pour moi un livre que je relirai souvent, qui me rend de la foi et de la jeunesse de cœur, et dont je te remercie comme si tu m'avais rendu la vie après une affreuse maladie. Mon Dieu, que Marie doit être heureuse en lisant cela, il doit lui sembler qu'elle a trouvé la porte de ton cœur et qu'elle y lit à découvert. J'espère que Dieu aussi et ta sainte doivent être contents de toi, et je te le répète, Marie est ta première récompense; le bien que tu feras à un nombre infini d'âmes est la seconde. Mais il faut que tu te hâtes d'en faire une seconde édition en petit format et peu chère; car c'est pitié que beaucoup de gens soient empêchés d'acheter ce livre parce qu'ils n'ont pas assez d'argent.....

Le même au même.

Paris, 25 septembre 1836.

... Je bénis bien Dieu, très cher ami, et je le remercie de tout mon cœur du bonheur qu'il t'accorde. C'est souvent une partie de ma prière du soir. Mais il ne faut pas t'inquiéter que Dieu le rompe bientôt. J'aime que tu te trouves pécheur, car je crois fermement que l'humilité est une des choses les plus essentielles pour faire des progrès dans la bonne voie, une des vertus les plus aimées de Dieu. Mais l'humilité ne consiste pas à penser que Dieu peut faire cesser un bonheur légitime qu'il nous a donné.

Applique-toi à le mériter de plus en plus par ton humilité, ta pureté, ta piété (*pie*, *juste*, *caste*, cette belle devise du bon duc Louis), et puis chasse la crainte et l'inquiétude, endors-toi dans ton bonheur avec la confiance du petit enfant qui a donné son cœur à Dieu et mis ses mains en croix sur sa poitrine. Si tu as cette confiance et que tu tâches de toutes tes forces d'avoir les autres vertus, ton bonheur durera. Dieu qui t'en a privé si longtemps ne te l'a pas donné pour te l'ôter le lendemain.

... Mon Dieu! je ne t'ai pas encore parlé de la découverte que tu as faite à Mérode de la descendance de ta femme, de ta chère sainte Elisabeth. C'était la première chose dont je voulais te

parler. Car c'est là une grâce divine incomparable. C'est là tout à fait le signe de ce que je te disais dans une de mes dernières et ce que je crois plus fermement que jamais, que ton mariage est la récompense de ton livre de *sainte Elisabeth*, de ce monument élevé avec tant de foi et un amour si fervent à sa gloire et à celle de Dieu. Cette chère sainte t'a donné une de ses descendantes, et l'abbé Gerbet agissait tout à fait sous une inspiration mystérieuse facile à reconnaître aujourd'hui, quand il mettait ton mariage sous la protection de la sainte. Comme Dieu est bon! Si, avant ton mariage, tu avais su que Marie était petite-fille de sainte Elisabeth, tu aurais attaché plus de prix à ce mariage, tu t'y serais porté avec plus de joie, et c'eût été une grande grâce assurément. Mais en te le laissant ignorer, en te portant à ce mariage par d'autres motifs qu'il aimait aussi et qu'il bénissait, et en te découvrant cette circonstance après seulement, il t'a montré tout à fait que sa bénédiction était sur toi, pleine et entière, et c'est là le caractère propre de la récompense. N'en sois que plus humble et plus pieux, cher bien-aimé ami, je t'en supplie.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Rome, 22 février 1837.

... Nous sommes venus ici de Venise, après avoir fait une agréable quarantaine à Rovigo. Juge du bonheur avec lequel je me suis retrouvé dans cette ville, théâtre de tant d'agitations et de souffrances pour moi, il y a cinq ans, avec celle qui a reçu du ciel la mission de me guérir et me consoler de tout.

L'*œuvre* de mon voyage est maintenant achevée : j'ai été, avec mon bonheur et mon amour actuels, suivre pas à pas la trace de mes anciens errements, de mes anciennes douleurs, pour en effacer partout la triste impression, pour y jouir doublement des grâces insignes que Dieu m'a accordées. Je suis retourné notamment dans les admirables environs de Rome, à ce fameux La Riccia : quoique la saison ne nous fût pas favorable, cependant la beauté du soleil et des forêts de lauriers et de chênes verts faisait illusion au point qu'on pouvait se croire en été. J'ai cherché à dessein tous les endroits les mieux gravés dans mes pénibles souvenirs d'autrefois pour y goûter la réparation que Dieu m'a si abondamment donnée. Dans ce charmant pèlerinage, non seulement ta pensée a été sans cesse présente à mon esprit, mais nous avons beaucoup parlé de toi et nous avons bien prié pour que Dieu t'accorde la même grâce qu'à nous.

Après le bonheur d'avoir revu Rome avec ma Marie, j'en ai

éprouvé un bien grand, grâce au tendre et paternel accueil que le Pape m'a fait. Je lui avais écrit de Venise à l'occasion du livre scandaleux de l'abbé de Lamennais : il a été fort touché et fort satisfait de ma lettre, il en a parlé à tout le monde. A notre arrivée, il nous a reçus avec la plus flatteuse bonté. Je l'ai vu en tout trois fois; en recevant nos adieux, il nous a donné à chacun un crucifix avec indulgence plénière à l'article de la mort pour nous et tous ceux à qui nous voudrions l'appliquer. J'ai fait mon possible pour faire publier, dans les journaux de Paris, l'admirable bref qu'il m'a adressé en réponse à ma lettre, admirable par la noble et sainte modération avec laquelle il parle de celui qui l'a si indignement attaqué : mais je ne sais pourquoi on ne l'a pas inséré. Peut-être pourrais-tu m'être utile pour cela?...

Le même au même.

Villersexel, 7 octobre 1837.

Très cher et bien-aimé ami, pardonne-moi, je t'en supplie, de n'avoir pas répondu plus tôt à ta bonne lettre du 26 août où tu me donnais des détails si précieux sur ton voyage d'Angleterre. J'étais en Suisse quand cette lettre m'est arrivée. Je n'en suis revenu que vers le 20 septembre. Nous avons une foule de visites à recevoir, de courses à faire dans les environs. Enfin, je suis surtout écrasé par la correspondance, et cette correspondance qui me pèse à un degré que je ne puis dire et tue mon travail, je n'ose cependant pas y renoncer, car elle est consacrée surtout à une œuvre de conscience, à user du peu d'influence que j'ai sur certains prêtres, certains jeunes catholiques, pour les réconcilier avec la Dynastie et la Révolution. J'écris aussi aux ministres pour obtenir des choses avantageuses pour la religion; enfin, je me sens obligé, par conscience, de ne pas me réfugier tout à fait dans le passé. Ce n'est certes pas le *crédit* dont je jouis qui pourrait m'en détourner, puisque je n'en ai pas même assez pour obtenir une place de *balayeur;* c'est uniquement la conscience et le désir de faire ce que je dois, advienne que pourra.

Je suis bien décidé à me fixer en Franche-Comté, où je trouve une existence de famille toute faite, un libéralisme assez sage, un clergé savant, zélé, et très peu légitimiste, un pays charmant et les souvenirs de ma sœur.

...Tu ne te fais pas une idée du bien qui se fait dans ce pays-ci; de toutes parts, ce sont des couvents qui se fondent, des écoles chrétiennes qui s'élèvent, etc...; enfin, c'est merveilleux; les hommes les plus actifs en ce genre sont les trois frères Baillard,

simples curés de villages en Lorraine, qui ont restauré le tombeau du B. Pierre Fourrier, à Mattaincourt, y ont fondé un immense couvent de femmes avec école, s'occupent en ce moment de faire une école normale catholique, une maison de retraite et un refuge pour les vieux prêtres sur la belle montagne de Sion-Vaudimont, une grande école sur celle de Sainte-Odile, près Strasbourg; tout cela, sans autres secours que les aumônes des fidèles. C'est sublime et consolant au plus haut point. C'est pour eux que je viens aujourd'hui implorer ton influence...

Le même au même.

Villersexel, 26 janvier 1840.

Très cher ami, quoique tu ne sois pas encore père, tu es assez près de l'être pour compatir du fond du cœur à notre tristesse. Nous venons de perdre l'enfant que Dieu nous avait donné il y a un mois. Cette belle petite Marguerite a été rejoindre sa sœur Rosalie, enlevée il y a un an à peine par une maladie violente et brève comme celle-ci. Elle est *passée ange*, selon la belle expression de Mme Swetchine, parlant de sa sœur. Certes, c'est une grande et douce pensée que celle d'avoir été appelé à donner à la vie éternelle un bonheur sans fin et sans nuage à cette créature innocente; mais ce n'en est pas moins un coup cruel pour des parents, même chrétiens; surtout venant si tôt après celui qui nous a frappé l'an dernier. Cette stérilité, humainement parlant, de tant de soins, de tant de souffrances, pour la pauvre mère, le vide qui se fait tout à coup dans la vie et l'intérieur domestique, sont des sources de regrets que toute la ferveur de la foi ne sait pas tarir, au moins dans les premiers jours...

Adieu, très cher et bon ami, prie pour nous. Que Dieu veille sur toi.

Le même au même.

Villersexel, 24 octobre 1841.

... Je te dirai que j'ai eu avec M. Martin, peu de jours avant mon départ de Paris, une conversation qui m'a été on ne peut plus pénible, sur le choix des évêques et sur sa fameuse circulaire sur leurs voyages. Je ne parle pas de ses formes envers moi, qui ont été peu dignes et peu convenables, c'est la moindre des choses, mais des incroyables principes qu'il a émis, entre autres « que les évêques devaient être dévoués au gouvernement, qu'ils devaient prêcher le dévouement, *comme ils faisaient sous la Restauration*. Qu'après tout ils étaient *fonctionnaires publics*, *salariés*

par l'Etat! et tenant leur autorité à la fois du *roi et du Pape.* »

C'est textuel : enfin toutes les bêtises et toutes les hérésies qui peuvent sortir du cerveau combiné d'un garde des sceaux de la Restauration avec celui d'un Isambert devenu garde des sceaux sous le régime actuel. J'en ai été douloureusement surpris, et je me demande ce qu'on peut espérer d'un pays où les plus honnêtes gens (car je mets M. Martin de ce nombre) en sont encore à regarder les évêques comme des fonctionnaires salariés par l'Etat. J'ai été bien plus content de M. Guizot.

Adieu, mon très cher et bon ami, ma femme vous dit à tous deux mille amitiés bien tendres.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 12 mars 1843.

... Je suis bien fâché aussi, d'après ce que tu me dis, de n'avoir pas lu la lettre du P. Lacordaire et je n'ai, en effet, pas entendu parler des petites persécutions qu'il a eu à subir. M. Martin, qui a d'ailleurs de bonnes intentions, a malheureusement beaucoup trop des idées étroites de la Restauration et de l'Empire sur le clergé et sur les corporations religieuses. Cependant chaque fois que j'ai eu occasion de causer avec lui de cette dernière question, j'avais été assez content de ses dispositions. Il m'a dit à moi qu'il considérait comme virtuellement abolies les lois révolutionnaires sur les ordres religieux, quels qu'ils fussent, hommes ou femmes, qu'il restait seulement l'article 291 du Code pénal et la loi des associations qui permettent, suivant lui, mais qui n'obligent pas de dissoudre les associations religieuses, et il ajoutait : « J'ai été vingt fois pressé par certains préfets de dissoudre des maisons de Jésuites et d'autres, et je m'y suis toujours refusé. » Il y a bien des choses à dire sur l'application possible aux ordres religieux de l'article 291 et de la loi des associations, mais c'est toujours un progrès sur bien d'autres que de reconnaître que les lois révolutionnaires n'ont plus de valeur. Au surplus, je m'expliquerais sa conduite à l'égard du P. Lacordaire par la frayeur que Lacordaire inspire à bien des gens, même du clergé. Lacordaire dit tant de choses qu'il ne devrait pas dire et il y a d'ailleurs, dans le temps où nous vivons, si peu, si peu d'hommes qui sachent comprendre l'indépendance et distinguer l'homme indépendant du factieux. La vérité est qu'il y a en réalité de notre temps bien peu d'hommes indépendants; il n'y a presque que des factieux ou des serviles, des gens qui veulent garder le pouvoir et les places à tout prix et des gens

qui veulent les conquérir à tout prix. Je suis content, je t'assure, très cher ami, pour ton avenir, si Dieu t'en *impose* un parmi les hommes d'Etat de notre pays, que tu aies eu un légitime et noble motif de te tenir en dehors de ces luttes si peu dignes et si peu profitables à quoi que ce soit, qui ont lieu en ce moment dans les deux Chambres!...

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Vichy, 2 août 1852.

Mon pauvre cher ami, ma main tremble d'indignation, car je viens seulement d'apprendre et par hasard le coup qui te frappe [1], la monstrueuse iniquité dont tu es victime et l'outrage fait en ta personne à tous les sentiments d'équité, de délicatesse et d'honneur qui pouvaient encore rester debout dans notre malheureuse patrie. Ton cœur généreux ne m'en voudra point si la douleur que m'inspire l'abaissement de la France sous un joug pareil vient se mêler à celle de la catastrophe qui t'est personnelle et qui doit navrer ton meilleur, ton plus ancien ami. Je connais ton âme, ton courage, ta foi : je suis sûr que tu supporteras en homme de cœur et en chrétien ce coup qui t'honore et te grandit devant Dieu et les hommes, en te frappant. Mais il appartient à tes amis de ressentir plus profondément, plus amèrement que toi la cruelle étendue du malheur qui vient briser ta carrière à la fleur de l'âge et au moment où l'éducation de tes enfants, la triste santé de ta femme et tant d'autres raisons que j'entrevois, augmentent les charges et les exigences de ta position. Quel que fût mon mépris pour le prince Louis-Napoléon, depuis les décrets du 22 janvier, j'étais bien loin de le croire capable de tirer une aussi lâche vengeance des hommes d'honneur qui ont voulu lui rendre service en s'opposant à son attentat contre le droit de propriété.

Nous voilà du moins bien avertis : aucun homme qui tient à son honneur ou à sa conscience ne peut rester au service du pouvoir actuel. Mais, hélas! combien peu d'honnêtes gens profiteront de l'avertissement! S'il pouvait au moins ouvrir les yeux de quelques catholiques, et les détourner de la voie fatale où les engage l'*Univers* avec ses palinodies scandaleuses, avec ses déclamations quotidiennes contre la liberté qu'il a réclamée pendant

[1] L. Cornudet, conseiller d'Etat, rapporteur au Conseil d'Etat dans l'affaire des biens de la famille d'Orléans, avait conclu contre les décrets du 22 janvier 1852. Il fut révoqué en même temps que M. Reverchon qui faisait fonctions de ministère public, et le président de la section, M. Maillard, fut invité à donner sa démission.

vingt ans dans l'intérêt de l'Eglise et qu'il renie aujourd'hui, parce qu'il se croit le maître ou l'ami du maître.

Pardon, mon ami, de me laisser ainsi aller à la douloureuse indignation que me fait éprouver la conduite du spoliateur et de ses courtisans. Je songe surtout à toi et aux tiens. J'ai maintenant plus que jamais besoin de croire à un avenir réparateur.

Te voilà, après les princes de la maison de France, signalé comme la première victime de la tyrannie qui commence. Il est impossible qu'un jour la justice divine et humaine ne t'assure pas une éclatante revanche. Mais l'épreuve sera longue et pénible pour la France comme pour toi. J'en sens *toute* la difficulté jusqu'au fond de mon cœur de vieil ami et de frère d'armes, bien moins méritant que toi, dans la lutte éternelle du droit contre l'iniquité. Je m'associe à toutes tes préoccupations de père et de mari; je voudrais être auprès de toi, non pas pour t'encourager et te consoler, mais pour jouir du spectacle de ta fermeté chrétienne. Tu m'écriras, n'est-ce pas, dès que tu en auras le loisir, tu me tiendras au courant de tes arrangements du moment.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, le 10 août 1852.

Je n'ai reçu que le 5, bien cher ami, ta lettre du 2 qui s'est attardée je ne sais où; mais j'étais bien sûr de ta tendre sympathie, et j'en lisais à l'avance l'expression dans mon cœur. J'ai eu deux grands bonheurs dont je ne saurais trop bénir Dieu : celui de naître d'une mère chrétienne, dans toute l'étendue du mot, et celui de rencontrer de bonne heure dans la vie deux amis : toi et Rio; toi surtout, cher bien-aimé ami, qui ont été pour moi la personnification de l'honneur chrétien. C'est à ces deux influences que je dois d'avoir conservé dans ce temps d'abaissement quelque honnêteté. J'aime donc, dans cette circonstance où je suis frappé pour un acte de devoir, fort simple d'ailleurs et qui ne mérite pas qu'on l'exalte, t'en reporter une bonne part et te dire qu'il m'est doux de me sentir, par cette souffrance, un peu plus digne de ton amitié.

Je vais partir jeudi pour Jully où nous avons tous besoin de nous retrouver et de nous retremper. Je n'y resterai pas aussi tard que de coutume. Il me faudra revenir de bonne heure pour aviser au moyen de me trouver une occupation, soit que je me fasse avocat au Conseil, soit que je trouve une position administrative dans une Compagnie de chemins de fer. Bien des gens viennent me répéter que M. Baroche et M. Fould disent partout

qu'on me replacera bientôt; Mme T., qui est admirable de dévouement et de sympathie, me dit que le Président lui-même a témoigné du regret à M. de Latour de ce qu'il a fait. Mais n'est-ce pas un jeu pour affaiblir le mauvais effet de cet acte? Et puis, pour rien au monde je ne veux demander ou faire demander quoi que ce soit; pour rien au monde, je ne veux faire une démarche qui ressemblerait à une amende honorable ou à une demande de grâce, quand, après tout, j'ai la conscience de n'avoir fait que mon devoir non seulement comme magistrat, mais aussi et surtout peut-être comme conseiller d'Etat, fidèle aux intérêts bien entendus du prince. Car, comme magistrat, j'aurais peut-être dû aller plus loin. Si on m'offre, comme réparation, une place inamovible et non politique à la Cour des comptes ou à la Cour de cassation, je crois que je puis accepter (qu'en penses-tu)? Mais je ne puis ni ne dois rien demander.

Mme T. t'a dit qu'elle m'avait conseillé d'écrire au Président. Elle entendait parfaitement que ce n'était qu'une lettre digne et de nature à dissiper l'erreur du Président, que je devais écrire. Mais, même entendue ainsi, j'ai cru que je ne pouvais pas l'écrire, parce que je devais, avant tout, dire et proclamer que j'avais fait mon devoir et que je recommencerais encore si l'occasion se présentait. C'eût été l'offenser de nouveau, me donner à moi-même une satisfaction d'amour-propre. A quoi bon? Ce jour même, je lisais dans l'*Imitation* ce verset qui m'a semblé le conseil de l'Esprit-Saint : « Si vous savez vous taire et souffrir, Dieu, sans doute, vous assistera. »

M. Maillard, à qui on a arraché sa démission d'une façon indigne et sans le prévenir de ce qu'on faisait de nous, qui croyait même, en la donnant, nous sauver tous, est, ainsi que Reverchon, admirable de dignité et de fermeté. Marchand, Suin, J. Boulay, s'attendaient, à chaque instant, à être brisés; mais ils restent et, à mon sens, ils ont raison, bien résolus à ne pas céder d'un pas. On a presque renouvelé l'assemblée du Conseil au Contentieux, de manière à être sûr d'une majorité complaisante. Ah! que j'ai vu de tristes et honteuses choses dans ce malheureux Conseil depuis trois mois. Il ne faut pas s'étonner que le pouvoir s'abandonne à de tels excès, quand on voit un si grand nombre d'hommes s'y prêter avec cette turpitude, sans avoir l'ombre de souci de tout ce qui, dans leur vie passée, jure et proteste contre leurs adorations présentes. Ce n'est donc pas la tyrannie qui m'inquiète, c'est l'abaissement des caractères qui la seconde et l'accepte. Et puis, qu'y a-t-il après ce gouvernement? L'abîme, car la démagogie est toujours là, prête à tout envahir par la moindre brèche.

Et ce rôle du prince était si beau après le 2 décembre. Jamais un gouvernement, jamais un roi quelconque n'a eu entre les mains un pouvoir plus immense, et dont il lui fut plus facile d'user pour restaurer la société par sa base. Et quel grand rôle il aurait joué, quel renom dans l'histoire.

Adieu, ami, écris-moi à Jully. A toi de cœur et d'âme.

Le même au même.

Jully, 1er septembre 1852.

... J'ai à te raconter, cher ami, une démarche que j'ai faite avant de quitter Paris, et qui m'a beaucoup coûté, bien qu'elle m'ait paru n'avoir rien d'incompatible avec la dignité. Je serais très malheureux de n'avoir pas ton approbation; je vais te dire exactement ce qui s'est passé.

Quelques personnes haut placées dans les administrations industrielles et pleines de bonne volonté pour moi m'avaient dit qu'elles auraient sans doute de la peine à me caser si on ne s'assurait préalablement auprès du gouvernement qu'il ne s'opposerait pas à ce que je fisse partie d'un conseil d'administration de chemin de fer. Il s'agissait surtout de me faire entrer dans une entreprise en instance près du gouvernement et qui pouvait craindre que mon nom ne fît mauvais effet et ne nuisît à ce qu'elle voulait obtenir. Je pensai que rien ne s'opposait à ce que je fisse pressentir la pensée du gouvernement à cet égard, et un de mes anciens collègues avec qui je n'ai jamais eu de rapports pendant que j'étais au Conseil, et qui spontanément m'a montré, depuis ma disgrâce, un très vif intérêt, M. L. de Saint-Arnaud, frère du ministre de la guerre, a bien voulu, sur la demande de Marchand, aller s'en enquérir. Il l'a fait auprès de MM. Magne et Fould, qu'il a trouvés ensemble en allant chez l'un d'eux. Ces messieurs, sur la question posée par M. de Saint-Arnaud, ont déclaré que le gouvernement ne s'opposerait en aucune façon à ce qu'une compagnie industrielle quelconque me donnât asile; et à cette occasion, ils ont témoigné tous deux un extrême regret de ce qui s'était fait, disant qu'à leur avis, le Président s'était trompé, et que leur volonté formelle était de demander une réparation; qu'ils seraient désireux que je la facilitasse en demandant une audience au prince. Ceci fut dit à M. de Saint-Arnaud, qui le consigna dans une lettre que j'ai gardée, et en partie à d'autres membres du Conseil qui n'avaient nulle mission de moi et qui sont venus avec grand empressement me le raconter. Mon premier mouvement était de me refuser à toute espèce de démarche. Marchand

et M. Maillard, à qui j'en référai, ainsi que ma femme, ne furent pas de cet avis. Je me décidai enfin, après deux jours de réflexions et d'angoisses, à faire dire à MM. Fould et Magne que je ne pouvais demander audience au prince que s'il était bien compris à l'avance que je n'entendais en aucune façon m'excuser ni faire amende honorable; que je croyais à présent, comme je l'avais cru il y a deux mois, avoir fait mon devoir de magistrat et mon devoir envers le Président lui-même; que je ne pouvais donc avoir d'autre intention en entretenant le prince, s'il me faisait l'honneur de m'admettre auprès de lui, que de lui répéter à lui-même ce que j'avais dit dans le sein du Conseil, qui lui avait peut-être été inexactement rapporté; savoir que non seulement l'acte qui m'avait fait destituer n'était pas, dans ma pensée, un acte d'hostilité, mais au contraire un acte de fidélité à mon serment et de dévouement aux intérêts bien entendus du prince. Il m'a été répondu que ma démarche ne pouvait pas être et ne serait pas comprise autrement.

Alors j'ai demandé l'audience par une lettre que j'ai adressée à M. Fould. Mais le jour même où je l'envoyais, M. Fould partait pour son Conseil général; je suis alors parti moi-même, faisant dire que quand on voudrait m'appeler, on me trouverait à la campagne. Depuis ce temps, c'est-à-dire depuis dix jours, je n'ai entendu parler de rien, et je m'en inquiète peu, je l'avoue, car si on ne répond pas à ma lettre, qui était fort laconique et qui se bornait à demander audience sans indication de motifs, c'est peut-être qu'on n'en aura pas été content, qu'on l'aura trouvée fière, et j'avoue que j'aurais été désolé qu'elle péchât par le défaut opposé. Si, en effet, on me donne audience, j'espère que Dieu me fera la grâce, que je lui demanderai ardemment, de ne manquer ni au respect qui est dû au chef de l'Etat, ni à la juste fierté que doit conserver un homme qui sait bien qu'il a fait son devoir.

En somme, il m'a semblé que, pouvant répondre à cette ouverture sans manquer de dignité, il y avait devoir pour moi à ne point la repousser, à ce double point de vue de l'intérêt de ma famille, si gravement atteint par ma destitution, et de l'intérêt du gouvernement lui-même qui semblait vouloir réparer une faute. Si j'avais eu le temps de te consulter, cher ami, j'aurais singulièrement tenu à avoir ton avis. Puissé-je n'être pas désapprouvé par toi maintenant que cela est fait. J'avoue que j'ai plus souffert pendant les trente-six heures que j'ai prises pour réfléchir sur ce grave parti, que quand j'ai appris ma destitution...

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

Paris, 30 septembre 1852.

... Ce n'est pas le blâme du projet que tu m'annonçais dans ta lettre du 1er qui m'a empêché de te répondre. D'ailleurs, tu ne me consultais pas, à vraï dire, puisque ta démarche était déjà faite. Je ne te désapprouve pas; je sais bien que, dans un temps comme le nôtre, il ne faut pas mettre une trop grande fierté dans sa carrière publique. Cela n'est plus compris et cela n'augmente en rien l'estime des honnêtes gens. Je l'ai éprouvé et j'en parle par expérience. Je continuerai probablement jusqu'à la fin de mes jours à en agir ainsi, mais je ne conseillerai à aucun de mes amis de m'imiter.

Je me souviens que mon père, ayant été injustement destitué de son ambassade en 1820, demanda des audiences au roi et aux princes pour se justifier, solliciter une réparation, etc. Je te cite cet exemple pour te montrer que ce qu'on t'a proposé n'a rien de fâcheux en soi. Tout dépend du langage que tu tiendras, de l'attitude que tu garderas pendant l'entrevue. On cherchera à te réduire à désavouer la famille d'Orléans, et si tu ne le fais pas en termes conformes à la haine de l'homme implacable qui ne pardonne pas à cette royale maison la grâce qu'elle lui a faite, tu seras congédié sans façon. Au fond, le futur empereur ne veut à son service que des valets à tout faire, ou des hommes que leur déshonneur met complètement à sa merci.

J'ai entendu dire que M. Fould avait témoigné dernièrement à M. Gouin l'intention formelle de te replacer quelque part. Il est, à ce qu'il paraît, très sensible à l'impression que sa conduite a faite sur plusieurs de ses anciens amis. Il faut profiter de ces dispositions pour ta cause qui est celle de la justice. Je n'ose pas te proposer une démarche auprès de lui : je suis plus que jamais en mauvaise odeur auprès du pouvoir. Je crains toujours que mon amitié n'ait été un des principaux griefs contre toi. Je viens d'être destitué par Fortoul de la seule fonction publique que j'occupasse : celle de membre du Comité historique des Arts et Monuments. Salvandy m'avait nommé, Villemain et Cousin m'y avaient laissé, malgré nos dissentiments et nos luttes; Carnot lui-même m'avait respecté après le 24 février! Il était réservé au gouvernement de S. A. I. de me témoigner sa reconnaissance en me destituant.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, novembre 1852.

Très cher ami, je t'envoie la copie, puisque tu l'as désiré, du

récit, que j'ai fait pour moi et pour toi seul, de mon entrevue avec le prince. J'ai été bien heureux que tu aies approuvé ce que j'ai dit. Ton approbation vaut presque mieux pour moi que celle de ma conscience, car tu es pour moi l'honneur et la dignité incarnés. A toi de cœur.

J'ai été reçu par le prince, le vendredi 19 novembre 1852, à Saint-Cloud. Il me fit asseoir, et lorsque je l'eus remercié de l'honneur et de la grâce qu'il avait bien voulu m'accorder en m'admettant devant lui, il me dit sans me laisser aller plus loin, qu'il regrettait d'avoir été dans la nécessité de me frapper, qu'il n'ignorait pas mes anciens services et qu'il savait aussi que mon nom se rattachait aux souvenirs de la fondation de l'empire. Il me supposait fils de M. Cornudet, membre du Conseil des anciens au 18 brumaire et plus tard sénateur. Je le détrompai à cet égard [1], puis je lui demandai la permission de lui exposer le but de l'audience que j'avais sollicitée.

« Il m'a semblé, lui dis-je, que la faveur que vous m'avez faite en me nommant conseiller d'Etat, et le devoir de reconnaissance qui en est résulté pour moi, m'obligeaient à expliquer à Votre Altesse elle-même, si elle daignait m'entendre, la conduite que j'ai tenue dans l'affaire qui a causé ma disgrâce. On a pu me représenter comme ayant agi par esprit d'opposition et d'hostilité, il n'en est rien, Monseigneur. Je suis dévoué aux idées d'ordre et d'autorité que vous représentez ; j'ai hautement reconnu les grands services que vous avez rendus à la société, et je désire sincèrement que votre dynastie s'unisse et s'incorpore à la France et termine la révolution. Quant à mes sentiments pour votre personne, ils étaient et ils sont encore ceux d'une vive reconnaissance, car vous m'avez nommé conseiller d'État sans que je l'aie demandé ; c'est à peine si je désirais le devenir à ce moment ; je sentais bien que la position était difficile, et qu'une chute, pour un père de famille sans fortune, serait terrible. Mais ces sentiments ne devaient point m'empêcher de remplir mes devoirs, tels que je les comprenais, non seulement mes devoirs de magistrat, mais aussi, Monseigneur, mes devoirs envers vous. »

J'aurais peut-être expliqué ce dernier mot, mais le prince m'arrêta.

« Je respecte l'indépendance des magistrats, dit-il ; si les magistrats avaient eu à connaître de cette affaire, quelle qu'eût été leur

[1] Le comte Joseph Cornudet, membre du Conseil des anciens, était cousin germain de M. Michel Cornudet, père de Léon Cornudet.

décision, je m'y serais soumis, et j'aurais pensé qu'ils auraient consciencieusement fait leur devoir. Mais les conseillers d'Etat ne sont pas des magistrats, ce sont des hommes politiques, et il s'agissait précisément d'empêcher les magistrats de connaître d'une affaire dont ils ne devaient pas connaître. Il était difficile de ne pas voir de l'hostilité dans un acte qui tendait à renvoyer cette affaire devant les tribunaux et à remettre en question ce que j'avais souverainement décidé. Car vous savez bien que tout ce qui concerne la fortune des souverains et des familles souveraines ne peut pas être apprécié par les tribunaux et doit être réglé politiquement. C'est un principe dont le Conseil d'État (le prince a voulu dire le tribunal des conflits) a fait l'application aux réclamations si justes et si parfaitement fondées de ma cousine, la princesse de Camerata. Ces réclamations n'ont pas pu aller devant les tribunaux. »

« Monseigneur, je connais bien la décision dont parle Votre Altesse. J'ai encore eu malheureusement une part de responsabilité dans l'affaire de la princesse Camerata. C'est sur mes conclusions, et conformément à mes conclusions, que la décision a été rendue. »

Le prince a fait un geste qui semblait dire : « Vous devez alors me comprendre. »

J'ai repris : « Mais, Monseigneur, si j'en avais le temps et si j'osais me permettre de discuter ici, je crois que je pourrais montrer qu'il y avait de grandes différences entre l'affaire des biens d'Orléans et celle de la princesse Camerata. Je ne sais pas si on a communiqué ou fait connaître à Votre Altesse le projet que j'avais présenté au Conseil comme rapporteur dans l'affaire d'Orléans? »

Le prince a fait signe qu'il ne s'en souvenait pas.

« Eh bien, Monseigneur, dans ce projet, je respectais et je consacrais le principe que les matières politiques ne peuvent pas être soumises aux tribunaux, et, en conséquence, je déclarais qu'ils ne pouvaient pas connaître de ce qui avait été décidé par le décret du 22 janvier. Mais il y avait certaines questions, celles de la prescription et des droits nés des contrats de mariage des princes, qui n'avaient point été décidées par le décret. Or, voici, Monseigneur, si vous le permettez, le raisonnement bien simple que je faisais au sujet de ces questions : Ou bien elles ont été laissées sciemment en dehors du décret, et c'est se conformer aux intentions du décret même que de les laisser au juge de droit, ou bien, j'en demande pardon à Votre Altesse, elles avaient échappé à son attention et à celle de ses conseils, et, dans ce cas encore, elles ne pouvaient pas être interdites aux tribunaux; car c'eût été, contre l'évidence, dire que le décret les avait décidées, c'est-

à-dire ajouter au décret du 22 janvier, ce qui était manifestement impossible. Il n'y avait donc, à mon avis, aucun moyen d'empêcher les tribunaux de connaître de ces questions. Je sais bien, Monseigneur, et je l'avais prévu, je ne veux pas le cacher, qu'éventuellement et par le renvoi de ces questions devant les tribunaux, le décret du 22 janvier pouvait se trouver infirmé dans ses effets. Mais qu'y faire, si le droit commandait? Je prie au surplus Votre Altesse de remarquer que le Conseil d'Etat ne donnait qu'un avis. Votre Altesse pouvait très légalement et par des motifs d'un ordre supérieur, ne pas l'adopter. Quant à moi, je n'étais pas libre de donner à Votre Altesse un autre avis que celui qui m'était dicté par ma conscience. »

Le prince me laissa à peine achever cette phrase, et il m'interrompit presque, en disant que c'eût été lui créer une difficulté considérable que de le mettre dans le cas de ne pas suivre dans une telle affaire l'avis du Conseil d'Etat.

« Daignez observer, Monseigneur, repris-je, que comme le Conseil d'Etat ne donnait qu'un avis qui ne liait pas légalement Votre Altesse, votre signature, mise au bas, en aurait fait une décision qui vous eût été propre; c'est vous-même alors qui infirmiez tout ou partie de ce que vous aviez fait par le décret du 22 janvier, et, j'ose le dire, vous en aviez ainsi tout l'honneur. »

Le prince me laissa dire, et j'ajoutai :

« J'ai rempli pendant dix ans les fonctions du ministère public au Conseil d'Etat; j'ai eu à donner des conclusions dans des affaires qui concernaient la fortune des princes, notamment dans des affaires fort considérables relatives à la fortune du duc d'Aumale, et je les ai toujours données en me préoccupant uniquement de la question de droit. J'avais toujours compris, et pers nne ne le comprenait autrement, que les conseillers d'Etat au Contentieux exerçaient des fonctions qui les assimilaient aux magistrats et qui leur en imposaient les devoirs.

« Il y a eu, en 1836 ou 1837, au Conseil d'Etat, une affaire très grave qui concernait la liste civile du roi. La décision fut contraire aux prétentions du roi, il ne voulut pas la signer, mais en fait il l'exécuta. Je puis affirmer que les hommes qui l'avaient préparée étaient très fidèles et très attachés au roi. Quant à moi, Monseigneur, je vous renouvelle l'assurance que j'ai agi uniquement sous l'impulsion du sentiment de mon devoir et du serment de fidélité que je vous ai prêté.

« Je n'étais point hostile, je ne le suis pas davantage en ce moment, et je ne suis point disposé à le devenir, quand même je serais exclu à toujours des fonctions publiques; c'est pour

déposer respectueusement à vos pieds cette protestation que j'ai demandé audience à Votre Altesse. »

Le prince alors s'est levé et m'a dit : « Je vous remercie de ces sentiments. Il y a des moments où la politique domine tout; mais je connais vos bons services, votre expérience; cette affaire est déjà éloignée, je veux l'oublier, et je serai heureux de trouver une occasion de vous donner la preuve de mon estime. »

Le même au même.

Paris, 5 mars 1853.

Cher bon ami, comme tu reçois le *Moniteur*, tu as su avant moi ma réintégration au Conseil[1]. Ce n'est pas ainsi que tu l'aurais apprise, si j'avais été informé autrement.

Je suis bien sûr que tu t'es réjoui de la réparation.

Pour moi, j'éprouve le besoin de déposer entre les mains de mon plus ancien, de mon meilleur ami, la résolution que j'ai demandée tout à l'heure à Dieu de recevoir et de bénir : de ne me souvenir que du devoir le jour où je pourrais me retrouver placé entre ma conscience et mon intérêt.

Tout à toi de cœur et d'âme.

Le même au même.

Paris, 20 janvier 1856.

J'ai bien tardé, très cher ami, à te remercier de l'envoi que tu as bien voulu me faire de ton livre sur l'*Avenir politique de l'Angleterre*, que j'avais déjà lu avec un si vif intérêt dans le *Correspondant*. Pardonne-le-moi; tu sais comme je suis occupé. J'avais pensé que tu arriverais d'un moment à l'autre et que je t'en remercierais de vive voix; mais on me dit que tu es encore pour quelque temps à La Roche, et je ne veux pas tarder à te dire combien je te sais gré de ne pas oublier ton vieil ami, et avec quelle avidité j'ai lu ce beau travail, généreux, élevé, éloquent, comme tout ce qui sort de ta plume.

Je t'avoue cependant, cher ami, que j'ai trouvé ton panégyrique des institutions et du caractère du peuple anglais un peu trop absolu, et je ne pouvais pas me défendre, en le lisant, de la pensée qu'il s'agit de la nation qui a supporté pendant un siècle presque entier les deux règnes les plus abominables de l'histoire

[1] Les fonctions de conseiller d'Etat lui furent rendues par décret du 4 mars 1853, et le 23 janvier 1867, il était nommé président de la section des travaux publics.

moderne, ceux d'Henri VIII et d'Elisabeth, et qui, même dans un temps plus voisin de nous, a persécuté l'Irlande d'une manière si effroyable.

Il est vrai que ce n'est pas à toi qu'il faut reprocher d'avoir dissimulé ces dernières et odieuses pages de l'histoire d'Angleterre, puisque, plus qu'un autre, tu les a flétries dans ces belles lettres sur l'Irlande par lesquelles tu débutais, il y a vingt-cinq ans déjà, dans cette carrière généreuse que tu as si bien suivie depuis cette époque. Mais il me semble que, quoique tu les aies rappelées dans ce nouveau livre, tu avais un peu trop oublié en l'écrivant tes impressions de ce temps, et j'ai peine, malgré ma confiance en toi et mon ignorance, à me laisser aller à une admiration complète et sans réserve pour les institutions qui ont permis de telles abominations et pour un peuple qui les a pratiquées ou tolérées.

Te dirai-je encore, cher ami, que pour mon goût j'aurais préféré que dans une étude historique de cette valeur et de cette élévation, aucune allusion à notre situation présente ne se présentât sous ta plume? A mon sens, le but contemporain et actuel qu'au fond tu t'es proposé eût été d'autant mieux atteint et l'effet d'autant plus durable que tu te serais montré plus dégagé de tes impressions du moment.

Tu démontres avec une grande force que l'une des conditions essentielles, une des garanties les plus considérables de la liberté en Angleterre, ç'a été son aristocratie et les institutions civiles qui ont permis qu'elle se conservât. Mais, hélas! il y a longtemps qu'il n'y a plus d'aristocratie chez nous, et la faute en est bien plus à elle-même et à nos rois qu'à nos révolutions modernes. La rétablir est impossible. Comme tu le dis très bien, on ne refait pas les futaies. Sommes-nous donc condamnés à la perte absolue et définitive de la liberté?

Cette conclusion douloureuse et décourageante de ton travail qui t'a apparu à toi-même, et à laquelle tu as cherché à répondre, mais d'une manière qui ne m'a pas paru suffisante, il me semble que les allusions et les rapprochements la font ressortir encore davantage, et comme il en résulte dans ta pensée même un reproche aux contemporains, on est tenté de te trouver injuste, puisqu'en définitive nous payons les fautes de nos pères et que nous en subissons les conséquences presque inévitables, et de résister par cela même aux enseignements que tu as voulu donner.

C'est en ce sens que peut-être les allusions et les rapprochements risquent de compromettre le but que tu t'es proposé.

Voilà une lettre, cher ami, qui te rappellera notre jeunesse,

ce temps où nous discutions, où je me permettais si souvent les objections et les remontrances et où j'étais dès lors pour la prudence et la modération.

Tu ne l'en accueilleras pas plus mal, n'est-ce pas, et je ne m'en excuse pas. A toi de cœur.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

La Roche-en-Brény, 7 février 1856.

Très cher ami, je ne veux pas attendre mon prochain retour à Paris pour te remercier de ta bonne et cordiale lettre du 20 janvier. J'y ai reconnu toute la franchise de la vieille et inébranlable amitié qui nous unit depuis bientôt *trente* ans, et je te sais un gré infini de m'avoir transmis tes observations critiques. Je vais y répondre brièvement.

Je me suis bien mal fait comprendre de toi et du public, si mon livre semble destiné à faire l'éloge absolu du *caractère* des Anglais. Je croyais, au contraire, m'être appliqué à démontrer que ce caractère, bien loin d'être irréprochable, n'était pas même, comme on le dit trop souvent en France, la raison de leur prospérité et de leur liberté, qui avaient, au contraire, pour base leurs *institutions*, lesquelles ont corrigé et réparé les suites désastreuses de leurs vices et de leurs crimes politiques.

Les Anglais ont conquis et persécuté l'Irlande, cela n'est que trop vrai; ils ont persécuté et spolié l'Eglise : cela n'est aussi que trop vrai. *In hoc non laudo.* Mais, en cela, ils n'ont pas fait plus que tant d'autres nations. Les Russes ont fait pire aussi en Pologne, en pleine civilisation moderne, et les Espagnols *catholiques* pire encore, beaucoup pire en Amérique où ils ont anéanti les indigènes innocents, comme Las Cases et tant d'autres l'ont raconté.

Mais ce qu'aucune autre nation conquérante et persécutrice n'a fait, et ce qui est vraiment admirable dans l'histoire des Anglais, c'est qu'ils ont donné au peuple vaincu et à la religion proscrite, par l'usage loyal et légal de leurs libertés et de leurs précieuses institutions, le moyen de *s'affranchir sans verser une goutte de sang*. En effet, aujourd'hui, l'Irlande est aussi libre que l'Angleterre elle-même, et l'Eglise catholique jouit, en Angleterre, de la plénitude de son indépendance et de son autorité. *In hoc laudo.* Et je maintiens qu'il n'y a pas dans l'histoire un second exemple aussi consolant et aussi encourageant pour les catholiques qui croient que la vérité triomphe mieux par la liberté que par la protection des princes.

J'ai établi à cet égard un contraste entre l'état actuel de l'Es-

pagne et celui des Iles Britanniques auquel je crois qu'il est difficile de répondre.

Je t'en supplie, mon ami, ne te laisse pas endoctriner par Rio qui, je le crains, a un peu déteint sur toi et qui a renié ses anciennes prédilections pour l'Angleterre en même temps que les convictions et les antécédents qui honoraient sa vie, le tout pour devenir un bonapartiste de raccroc.

... J'avoue volontiers que mon intention a été de faire la leçon aux Français en parlant des Anglais. De là, les allusions et les rapprochements que tu me reproches. Tacite (à qui tu ne me feras pas l'injure de croire que je me compare), Tacite a laissé dans ce genre un modèle qui a été admiré et compris par tous les siècles, lorsqu'il entreprit de faire la leçon aux Romains de la décadence, en leur racontant les mœurs et les institutions des Germains.

... Je t'embrasse avec le tendre dévouement que tu me connais pour toi et qui durera toujours.

L. Cornudet à Ch. de Montalembert.

Paris, 26 octobre 1860.

Mon cher bien-aimé ami,

J'ouvre le *Correspondant* et je lis, avec une admiration et un sentiment de bonheur et de soulagement que je ne puis dire, ta sublime lettre à M. de Cavour [1]. Tu n'as rien écrit, tu n'as rien dit de plus noble, de plus éloquent, de plus vengeur de la conscience outragée, que ces belles pages. Tous les honnêtes gens, tous les chrétiens, et tes amis, en particulier, doivent être plus fiers de toi que jamais. Je te remercie de toute la puissance de mon âme, de mon amitié et de ma foi d'avoir si admirablement exprimé les sentiments qui se pressent et bouillonnent dans toute âme honnête. Ah! que ne puis-je aller t'embrasser! Je suis revenu ici pour la rentrée du Conseil d'Etat; mais je vais retourner à Jully pour quelques jours fort à la hâte afin d'achever mes vendanges et ramener mon monde qui va bien.

Ton vieil ami t'embrasse de tout son cœur.

Ch. de Montalembert à L. Cornudet.

La Roche-en-Brény, 25 novembre 1868.

Très cher ami, chose singulière et qui m'a beaucoup ému, lorsqu'on m'a remis ta lettre du 21 : Je venais justement de penser à toi, peut-être pendant une heure entière, à toi et à tous nos

[1] Réponse au discours prononcé par M. de Cavour, le 12 octobre, au Parlement de Turin sur la Question romaine.

liens si anciens, et, grâce à Dieu, si indestructibles. Cela m'arrive souvent, je te prie de le croire, et je n'y ai pas grand mérite. Quel meilleur emploi pourrais-je faire de mes tristes loisirs, de mes longues heures de défaillance et d'oisiveté forcée, que de rechercher et de retrouver dans ma mémoire affaiblie la trace ineffaçable de l'ami qui m'a été donné par Dieu dans mon adolescence, de nos études, de nos aspirations communes, des croyances, des opinions, et surtout de la profonde et sincère affection qui nous unissent encore et toujours, malgré la diversité de notre fortune politique, malgré les vicissitudes inséparables de l'âge et du cours de toute vie mortelle! Ta bonne lettre est donc venue me trouver précisément au point où je voyais se lever et se maintenir, comme une étoile dans les ténèbres de mon existence actuelle, ton amitié toujours si dévouée, si désintéressée, si constante et si cordiale.

En ce qui touche mon état sanitaire, il ne faut pas qu'un ami tel que toi me berce de vaines illusions. Je sais bien que je ne puis pas guérir; je ne le désire même pas. Je ne demande plus à Dieu que d'abréger mon épreuve, qui dure déjà *depuis trois ans*, par une prompte mort. J'entends la mort matérielle : car je suis vraiment mort au coup d'Etat du 2 décembre, moins héroïquement, mais plus tristement à coup sûr que le représentant Baudin! Depuis lors, je n'ai fait que végéter. La vie publique pour laquelle j'étais né et avais tant travaillé m'a été brusquement fermée dans la force de l'âge. Je n'étais pas né pour la vie domestique et rustique où j'ai été depuis lors confiné. Le travail historique, qui m'était une sorte de dédommagement, m'étant devenu impossible par suite de la maladie, mon sort est vraiment triste. Mon œil difforme et louche, depuis mon dernier accident, ne m'empêche pas de lire, ni même d'écrire, comme tu le vois, quand mes autres misères ne me l'interdisent pas. Mais il y a bien des jours où je ne puis bouger de mon grabat ou de mon fauteuil. Il faut donc plus que jamais, très cher ami, m'aider par tes prières à porter cette lourde croix, à l'accepter avec simplicité et humilité, à en profiter pour mon âme. Je te remercie bien de tous les détails que tu me donnes sur tes chers enfants; j'espère que ton excellente et compatissante Eudoxie ne va pas mal. Mille affectueux souvenirs à elle, à ma filleule, à Michel; et à toi, mon ami, plus que jamais ma fidèle affection.

LA PETITE MADEMOISELLE

I

LA DÉFROQUE DE MATHIEU MOLÉ

Dans toute rue de province on compte au moins deux dames qui, de leurs fenêtres, commandent les événements de la cité et préparent l'opinion publique. Bien qu'à demi sommeillante, Fontaine-sous-Bois n'échappe point à la règle commune et se trouve ainsi guettée jusque dans sa lente vie monotone.

Fontaine-sous-Bois fut jadis une résidence royale. Ses pavés retentirent longtemps du fracas des carrosses et du pas cadencé des chevaux. Le matin, c'étaient des fanfares de chasse et le soir le bourdonnement des fêtes. Un roi, une reine passaient, et des équipages, et des toilettes de gala. Un triste jour, brusquement, le silence se fit. Le goût des souverains avait changé. Sur ces belles visions Fontaine s'est endormie au murmure des sources qui l'entourent, à l'ombre des forêts qui l'abritent dans un pli de vallon. Quand elle se réveille à chaque printemps, c'est pour attendre vainement avec le sourire des feuillages et des eaux le retour de ce passé aboli. Les périodes électorales elles-mêmes ne parviennent pas à secouer son air de lassitude. Elle est située au cœur du pays de Valois, où l'on ne peut marcher deux lieues sans heurter du pied quelque pierre mémorable : terre vivante, et que la mort réchauffe tant elle est surchargée de souvenirs historiques…

Lorsque l'automobile de Pierre Savernay déboucha dans l'avenue Marie-Antoinette qui, dans ses deux rangées d'arbres, court au château comme un fleuve régulier court à la mer, M[mes] de Vavrette-Toziat et Epinouze abandonnèrent d'un commun accord les bonnes œuvres qui les retenaient, faute de mieux, pour s'occuper du véhicule vert-olive, pointu de l'avant et les essieux surbaissés, qu'elles reconnaissaient, comme un cheval, à ses performances.

— Enfin, voici une allure raisonnable, observa la première

munie d'une face-à-main. Ce jeune fou n'écrasera personne aujourd'hui.

Plus ardente à juger, Mme Epinouze, rapprochée de la croisée, lança les flèches de ses commentaires :

— Mais regardez-le donc. Il porte un haut-de-forme.

— En effet.

— Une redingote.

— C'est ma foi vrai.

— Des gants clairs et peut-être beurre frais.

La remarque était grave. M. Savernay ne traversait les rues de Fontaine que vêtu de peaux de bête, et, comme Jupiter lui-même, dans un nuage de poussière qu'il renouvelait sur tout son parcours. Or, cette fois, en habits de cérémonie, une fleur à la boutonnière, gêné dans ses atours, un peu rouge, il se tenait rigide sur la banquette et sans doute regrettait sa tenue de sport. Par un contour savant, il se fit arrêter devant une grille qui laissait apercevoir, en retrait, parmi la verdure, un petit hôtel dont la façade se hérissait aux deux angles de grêles tourelles assez semblables, dans leur aspect guerrier, à des cuirasses de fer-blanc sur un corps d'enfant.

Ces dames suivaient d'un œil exercé le manège du jeune homme.

— Je l'eusse gagé, lança Mme de Vavrette-Toziat triomphalement redressée sur sa bergère.

Les lèvres pincées, Mme Epinouze joua l'innocence :

— Et quoi donc, chère amie?

— Il va demander la main de la *petite Mademoiselle*.

— Après beaucoup d'autres.

— Certes.

— C'est le neuvième, je crois.

— Pardon, pardon : le quinzième. D'ici, je n'en rate pas un.

— Et tous depuis sa condamnation?

— Tous.

— La justice distribue gratuitement sa publicité.

— Vous voulez dire son auréole, et au prix de huit jours de prison.

Les deux amies ne supportaient point d'une âme égale la démarche de Pierre Savernay. Mme de Vavrette-Toziat s'en réjouissait franchement. Ayant passé des longtemps l'âge de l'amour, elle se contentait d'être témoin dans les passions des autres et partageait leurs joies sans leur permission toutes les fois que, de sa fenêtre comparable à quelque poste de vigie, elle les pouvait surprendre, pressentir ou supposer. Vieillotte et percluse, elle avait fait briser toutes les glaces de sa maison pour éviter le

spectacle de ses rides, et n'osait même plus abaisser les yeux jusqu'à ses pieds, jadis cambrés et mignons, devenus tout gonflés de rhumatismes. Toujours coiffée de guingois et souvent mal ajustée, elle ajoutait aux injures de l'âge les désastres de la négligence; ne se voyant pas elle-même, elle en abusait. Elle s'entourait de servantes jeunettes, fraîches et vermeilles, et profitait largement de son immobilité quasi complète et de sa demi-surdité pour jouir de la vue de jolis visages sans prendre jamais garde au branle-bas mystérieux de l'office où l'on hébergeait des militaires. Dans ces dispositions d'esprit, toute demande en mariage lui était une occasion de gaieté : de loin, elle adressait aux fiancés des bénédictions invisibles.

Mme Epinouze la venait voir pour tirer d'elle des informations. Elle ne sortait jamais de visite sans une moisson amoureuse que Mme de Vavrette-Toziat lui jetait libéralement sur les bras. Déjà, sur le palier, elle comptait sa gerbe qu'elle destinait au four banal de la médisance. Ainsi la bienveillante curiosité d'une ancienne coquette fournissait inconsciemment leurs matériaux à tous les commérages de la cité.

Le jeune Savernay poussait la porte grillée et pénétrait dans le jardin, tandis que son chauffeur, descendu de la trépidante machine, en frottait les cuivres.

— Comment saurons-nous le résultat? interrogea Mme Epinouze.

La vieille infirme prit un air de compétence :

— Mais à la durée de son absence, à la figure qu'il fera, à sa façon de commander, à la marche de son *auto*. Comment pouvez-vous poser de telles questions? Le succès d'un homme se devine toujours.

— Et jamais la défaite d'une femme, ajouta sa partenaire pour recouvrer quelque avantage.

Elle se leva et voulut prendre congé. Indignée, Mme de Vavrette-Toziat la fit rasseoir :

— Les choses de l'amour ne vous intéressent donc pas? A nos âges (elle comptait dix hivers de plus que son amie, et croyait néanmoins lui témoigner de la politesse, tant elle la trouvait peu plaisante à l'œil et gagnait elle-même d'illusions à la suppression des miroirs), à nos âges, le plaisir, c'est le bonheur d'autrui qui passe.

— Qui passe, répéta comme un écho Mme Epinouze.

Elle ajouta :

— Comme c'est vrai!

Et ces dames, prêtes à tous les sacrifices pour la science, attendirent le départ de M. Savernay. Elles l'attendirent longtemps, et ne sachant que dire.

Pierre Savernay, domptant son émotion, fit un grand tintamarre en secouant comme un sacristain la cloche qui était assez grosse, ainsi qu'il convient à un hôtel flanqué de tours. Il venait, en effet, demander en personne à M. Lugagnan, ancien magistrat, la main de sa fille Jacqueline qu'on appelait, sans qu'il sût pourquoi, *la petite Mademoiselle*. Cette démarche lui coûtait fort et il se fût accommodé volontiers d'un intermédiaire. Mais la seule parente qui le pût secourir en cette occasion, Mme Richomme, sa pieuse tante, protégeait une jeune personne vaguement contournée et millionnaire dont elle escomptait d'avance la fortune pour ses aumônes. Et d'ailleurs, mélangeant non sans naïveté la défiance de soi-même et l'amour-propre, il ne tirait aucun avantage de ses vingt-cinq ans et de sa belle mine, et, craignant un échec, ne tenait pas à l'ébruiter.

Il demanda timidement au valet de chambre :

— M. Lugagnan reçoit-il? Je désire lui parler.

Les plus grands orateurs ne dépensent pas, dans tout un discours, plus d'éloquence qu'il n'en mit dans cette pauvre phrase. Car il redoutait le contact des hommes, et, en particulier, de M. Lugagnan. Adonné aux sports, spécialement à la chasse et à l'automobilisme, il tenait du jeune Hippolyte, avec le goût des forêts et de la solitude, un maintien contraint et pudique dans les assemblées. Sous les tempêtes et dans les dangers, il se trouvait plus à l'aise qu'en face des dames. C'était un doux géant, presque sans moustache, avec de beaux traits réguliers, et des yeux clairs dont l'étonnante limpidité livrait toute son âme généreuse et ingénue. Il parcourait les routes et les bois, effrayant les gens et les bêtes avec ses appareils de guerre, machine ou fusil, et ne lisait jamais un journal. Les événements de la troisième République offraient à son esprit la même confusion que les faits d'armes des Mérovingiens. A Fontaine-sous-Bois, on ne le voyait guère que partant ou rentrant, et toujours courant. On ne manquait pas de lui souhaiter des plumes sur la tête et des anneaux dans le nez, comme aux sauvages. Mais plus d'une mère avisée, plus d'une jeune fille en possession d'une bonne vue rêvaient de l'apprivoiser.

Solennel et pompeux, le valet de chambre fournit cette explication :

— Monsieur est en conférence avec sa couturière.

— Je reviendrai, dit Pierre saisissant ce prétexte pour se sauver. Puis, méditant les étranges paroles qui l'éconduisaient, il répéta sur un ton incrédule :

— Avec sa couturière?

— Avec sa couturière, affirma péremptoirement le domestique. Monsieur essaie sa robe.

— Sa robe?

— Sa robe. Mais peut-être donnera-t-il audience à Monsieur devant l'essayeuse. Si Monsieur veut attendre, je m'en informerai.

— J'attendrai, promit Pierre avec résignation.

Et dans l'antichambre il se disait : « Une robe, une essayeuse. Mlle Lugagnan consulte son père sur ses toilettes. Ce valet est fou qui va les déranger. »

Le valet ne revenait plus. Du premier étage descendait jusqu'au jeune homme, par intervalles, le tumulte d'un bal ou d'une petite armée. Son étonnement se traduisait par toutes sortes de réflexions contradictoires : « Je ne sais ce qui se passe dans cette maison. Quel remue-ménage pour une couturière! Seraient-ce des invités? Dans ce cas, je n'entre pas... »

Une voix de femme chanta. Les aveugles, dit-on, reconnaissent l'âge à la voix : le timbre de celle-ci accusait vingt ans. C'était une vieille chanson de France au rythme allègre :

... Enfin vous voilà donc
Ma belle mariée,
Enfin vous voilà donc,
A votre époux liée
Avec un long fil d'or
Qui ne rompt qu'à la mort.

Un éclat de rire, qui allait s'élargissant en fusée, termina le couplet que Pierre se hâtait de cueillir dans sa mémoire comme un heureux présage. Et sans transition un chœur d'enfants entonna cette ronde mélancolique et populaire :

Nous n'irons plus au bois,
Les lauriers sont coupés...

Entre deux notes il percevait un bruit de pas réguliers.

— « C'est une école. »

On le tira d'embarras en le venant chercher. De marche en marche il acheva de perdre la belle harangue qu'il avait préparée, et, se sentant pris à la gorge, il crut avoir autour du cou *un long fil d'or qui ne rompt qu'à la mort.* Une porte s'ouvrit et il fut mis en présence de M. Lugagnan. Il le connaissait de longue date et ne le reconnut qu'avec stupeur sous sa mascarade.

M. Lugagnan était un homme grave, et même grandiose. D'une ancienne famille de robe, il était entré dans la magistrature comme chez lui pour en sortir avec un impertinent héroïsme. Procureur de la République, il avait éloquemment requis contre les instructions de son procureur général (l'écriture est serve, mais la parole est libre) dans une affaire de chantage où se trouvait irrémédia-

blement compromise la députation de son département, laquelle soutenait le ministère comme par hasard. Ayant ainsi préféré ses convictions à ses intérêts, il fut révoqué à grand fracas : quand la politique a tout envahi, on ne croit pas impunément à la séparation des pouvoirs. Pourvu de ces bonnes rentes qui soulagent l'infortune, il se retira dans sa propriété de Fontaine-sous-Bois, en compagnie de sa fille Jacqueline qui sortait du couvent, et promena dans les rues paisibles un vif besoin de justice et le souvenir persistant de son courage civique. Mais il demeurait dans les circonstances ordinaires comme un invalide avec une jambe de bois, symbole honorable et qui empêche de marcher.

Ainsi M. Lugagnan appelait à lui la considération et le respect. Or, M. Lugagnan se tenait debout, au beau milieu de son cabinet dont le mobilier était sévère, drapé avec un air fort arrogant dans une lourde robe de velours rouge, aux grandes manches bordées de noir, qui traînait par derrière sur le tapis, un large collet d'hermine autour du cou, et sur les épaules une sorte de manteau de cour en fourrure grise. Il portait sur la tête un bonnet rond de velours noir, qui ne recouvrait pas entièrement sa calvitie, de sorte que par côté et en arrière on apercevait une couronne de chair un peu rouge. Son grand nez courbe d'oiseau de proie, ses yeux enfoncés sous l'arcade sourcilière et sa barbe en broussaille lui donnaient sous son travestissement un aspect redoutable. A ses pieds, l'essayeuse, muette par crainte d'avaler les épingles qu'elle tenait à la bouche, retroussait le vêtement pour observer un pli.

Il ôta son mortier et salua le visiteur :

— Ah! Monsieur Savernay, je vous présente Mathieu Molé, président au Parlement de Paris, garde des sceaux. Vous voyez son costume, sinon sa personne.

Ahuri, Pierre souriait niaisement sans comprendre et se taisait. L'ancien procureur, toujours en quête, depuis sa révocation, de discours à prononcer, en profita sans retard :

— Je l'ai copié moi-même sur le portrait de Jean-Antoine de Mesme, président à mortier, par Philippe de Champaigne, qui figure au musée du Louvre, salle de la collection Lacaze. La reconstitution en est exacte. Et vous voyez à terre Mme Patard qui achève en ce moment l'œuvre de sa collaboration.

Il fit un mouvement, et Mme Patard posa ses épingles afin de se fâcher :

— C'est impossible d'habiller Monsieur. Monsieur remue comme un ours en cage.

— Cessez, Madame Patard, cessez vos blessantes comparaisons. Je suis de marbre.

Il prit une pose tragique. Au salon voisin la ronde enfantine tournait toujours sur accompagnement de piano : *Nous n'irons plus au bois*. Elle fut remplacée brutalement par des bruits de coups, des cris effroyables, la chute d'un corps.

— On se bat dans la chambre à côté, remarqua M. Lugagnan.

— Ne bougez pas ! ordonna l'essayeuse.

Et Pierre Savernay, blessé dans son cœur d'amoureux par ce vacarme et cette parade d'une interprétation difficile, ne put se tenir de penser :

« C'est une maison de fous. Mlle Lugagnan doit être bien malheureuse. »

Il se voyait déjà, l'arrachant à sa cruelle destinée, à la mode des chevaliers errants : sa machine ne valait-elle pas leurs palefrois? Cependant l'ancien magistrat, d'un geste mesuré qui échappa à la surveillance de Mme Patard, congédia son domestique oublié dans un coin :

— Courez, Valentin, courez chez le coiffeur. Assurez-vous de ma perruque. Ce mortier trop grand doit recouvrir une chevelure partagée sur le front.

Puis, se tournant vers son visiteur par une série de mouvements imperceptibles et rusés, il lui déclama, sans désemparer, comme on récite une leçon, la biographie de Mathieu Molé, son idole :

— Mathieu Molé, né à Paris en 1584, entra dès sa jeunesse dans le Parlement, y fut reçu conseiller en 1606, ensuite président aux requêtes, puis procureur général. Ce magistrat, que caractérisait la vertu la plus austère et le courage le plus intrépide, montra dans sa place une âme inflexible aux faveurs et aux menaces des hommes puissants : il fut le protecteur des opprimés ; il osa même lutter contre la tyrannie de Richelieu qui, contraint de le respecter, le fit nommer premier président du Parlement de Paris, en 1640.

Fascinée, Mme Patard laissa tomber tous les plis que, d'une main savante, elle avait assemblés. Elle perdait en une seconde un quart d'heure de travail. Mais en sa qualité d'artiste, elle était accessible aux nobles émotions. Les dates surtout l'impressionnaient. Ainsi les gens de campagne goûtent spécialement dans les sermons de leur curé les passages qu'ils ne comprennent pas.

— C'est à recommencer, dit-elle simplement.

— Recommencer ! répéta M. Lugagnan, indigné.

Mais il se contint, en souvenir de Mathieu Molé, qui, dans toutes les occasions, s'affirmait héroïque. Et laissant Pierre Savernay tout trempé sous son érudition, il soupira à part lui. Il comparait son propre destin à celui de son grand homme, et ne

se trouvant inférieur, ni en grandeur d'âme, ni en indépendance de caractère, ni surtout en éloquence, il en conclut que pour perdre de tels concours, la France était en pleine décrépitude. Mais, secouant toute cette mélancolie, il reprit à travers la chambre le panégyrique commencé, emportant sur sa robe, dont la traîne bruissait derrière lui, les épingles de Mme Patard.

— Ses mots historiques pendant les troubles de la Fronde sont innombrables. *Il y a loin*, disait-il à ses amis qui prétendaient protéger son existence, *de la pointe du poignard de l'assassin au cœur de l'homme juste*. Quand l'émeute assiégea sa maison, il ordonna d'ouvrir les portes : *La maison d'un premier président doit être ouverte à tous*. Félicité de son courage par ses collègues, il repoussa la louange avec cette réflexion : *Six pieds de terre feront toujours raison au plus grand homme du monde...*

Les bras en avant, l'essayeuse le suivait dans ses marches et contre-marches. Retenue par son admiration pour une telle facilité, elle n'osait l'interrompre et tremblait pour son ouvrage. La robe rouge balayait le tapis, s'accrochait aux meubles, filait à droite, se tendait à gauche. Car M. Lugagnan s'agitait beaucoup. Elle tourna vers le jeune homme ses mains suppliantes :

— Il n'y a pas de femme plus difficile à habiller !

Cependant Pierre Savernay, si violemment intrigué qu'il en oubliait jusqu'à son ambassade, hasarda une question pour sortir d'embarras :

— Fort bien, dit-il, car il faut toujours commencer par approuver les maniaques, mais serait-ce pour mieux comprendre les belles actions de Molé que vous revêtez cet uniforme ?

Mme Patard, ayant réussi à joindre son client, s'efforçait de l'immobiliser. Il dut se contenter d'afficher un superbe mépris :

— Comme l'on voit, mon ami, que vous habitez les grands chemins, et vivez dans l'ignorance de la civilisation ! Fontaine-sous-Bois se réveille. Fontaine-sous-Bois va connaître à nouveau l'éclat et les plaisirs d'autrefois. Nous faisons des révolutions, et vous, notre compatriote, vous l'ignorez. Il est vrai que ce sont des révolutions de costumes. Mais ce sont les seules dont nous soyons encore capables.

Sous l'averse de cette algarade, Pierre ne savait où se réfugier. L'essayeuse lui décochait des regards plus pointus que ses épingles. Evidemment sa ville natale était le théâtre de quelque événement considérable, mais il ne s'inquiétait jamais des choses locales, non plus d'ailleurs que des générales. Il apprit enfin du président en robe rouge que la marquise d'Allégory offrait à Fontaine-sous-Bois un grand divertissement paré pour lequel elle

avait obtenu de la municipalité la location gracieuse du château et du parc historiques. C'était une reconstitution de la toilette française au temps de la Fronde.

— Et savez-vous qui sera l'héroïne de la fête? Non, vous n'en savez rien, évidemment. Ce sera la *petite Mademoiselle.*

Toujours ce surnom qui agaçait le jeune homme. Et pour augmenter son désarroi, le charivari du salon recommença.

— N'êtes-vous pas invité? lui demanda M. Lugagnan sans lui donner le temps de se recueillir une seule petite seconde.

Il balbutia :

— Je l'ignore. Je ne réponds jamais aux invitations. Je suis un sauvage.

— Vous l'êtes, reprit l'ancien magistrat d'un ton péremptoire. Je veux dire que vous êtes invité. Tout le monde l'est. D'aujourd'hui à samedi vous avez trois jours pour vous habiller.

— Ai-je le temps? conseillez-moi.

— En *grand Condé* vous ferez beaucoup d'effet.

Aussitôt il lança au jeune homme un regard soupçonneux, et, ne voulant pas être éclipsé, il se hâta d'ajouter cette remarque :

— Le cardinal de Retz disait du président que je représente : *Si ce n'était pas un blasphème de dire que quelqu'un a été plus brave que le grand Condé, je dirais que c'est Mathieu Molé.*

D'avance il prenait quelque distance. Pierre Savernay, vite convaincu, forma le projet d'assister à la parade de Mme d'Allégory. Cependant au salon deux chœurs de rondes s'entrecroisaient et luttaient de rapidité et de volume.

— On répète à côté, expliqua M. Lugagnan.

Et comme tous ses discours l'échauffaient et lui communiquaient une irrésistible envie de bouger, pour remuer l'air autour de lui, il souffla bruyamment :

— Finissez-vous, Madame Patard? J'ai chaud dans votre velours. Nous sommes aux premiers jours de septembre, et le soleil est encore piquant. Samedi, Mathieu Molé étouffera. Et ce sera votre ouvrage.

L'essayeuse, se tournant vers le jeune homme, leva au plafond des yeux blancs, ce qui signifiait : « Quelle époque d'anarchie où l'on songe à la commodité dans l'habillement! »

L'ancien magistrat, sensible à tous les modes d'éloquence, recueillit celui-ci et l'interpréta :

— Madame Patard, vous êtes d'accord avec nos vieux auteurs, et je m'incline devant vous. Jeune homme, passez-moi ce bouquin relié en veau plein qui repose sur mon bureau.

C'était les *Lois de la galanterie française*, édité en 1644. Il l'ouvrit et lut :

— « Il est ridicule de dire : Je veux toujours porter des fraises, parce qu'elles me tiennent chaudement ; je veux avoir un chapeau à grands bords d'autant qu'il me garde du soleil, du vent et de la pluie ; il me faut des bottes à petites genouillères, parce que les grandes m'embarrassent. C'est n'entendre pas qu'il faut se captiver un peu pour estre toujours bien mis. »

Et il se lança dans les commentaires, comme un cavalier dans les petites allées d'une forêt :

— Captivons-nous malgré notre répugnance. Les femmes nous donnent l'exemple, et supportent patiemment les cuirasses du corset, le poids et les savantes constructions de la coiffure. Elles perdent leur temps pour nous perdre. Elles se captivent pour nous captiver. Ainsi les filles d'honneur de la reine Anne d'Autriche serraient leurs pieds dans les mules trop étroites avec des bandelettes de leurs cheveux au point de s'évanouir de douleur. Ne les plaignez pas : le regard d'un homme les ramenait à la vie.

Ayant terminé ses ajustements, Mme Patard, fascinée, buvait ce flot de paroles. Pierre Savernay la considérait avec un mélange de colère et de tendresse. Tant qu'elle restait, il ne pouvait rien dire ; elle partie, il faudrait s'expliquer : deux éventualités pareillement terribles. M. Lugagnan se débarrassa de l'essayeuse avec un rendez-vous pour le lendemain. Puis s'adressant au jeune homme :

— Maintenant, au perruquier. Si néanmoins quelque affaire particulière vous amène, mon ami, profitons du retard de cet artiste. Je vous écoute.

Pierre balbutia quelques phrases inintelligibles. A présent qu'il se taisait, cet homme en robe rouge qui avait été lié avec son père, lui apparaissait inaccessible et dans le recul du passé.

— Vous disposez de mon avenir, murmura-t-il finalement. J'aime...

Soit qu'il n'eût pas entendu ce dernier mot, soit que dans son âme cornélienne il n'y prêtât pas d'importance, l'ancien magistrat ne le laissa pas achever :

— Il vous faudra beaucoup de rubans.

— Beaucoup de rubans?

— Oui, sur votre costume. En 1650, un homme à la mode en portait cinq ou six cents. On les appelait des galands. Je vois à votre figure que vous en doutez.

— Point du tout, protesta le jeune homme.

— Si, je le vois.

Et il ajouta :

— Seriez-vous mélancolique, sérieux ou peu civilisé?

Pierre Savernay poussa un grand soupir :

— Je suis tout cela.

On l'examina avec compassion :

— Mon ami, qu'avez-vous? Depuis une heure je vous écoute, et vous ne me renseignez point.

Cependant au salon le tapage devenait infernal.

— J'aime... commença le jeune homme.

— Permettez, interrompit M. Lugagnan qui ouvrit une porte, souleva des portières au fond d'un petit corridor, et cria :

— Silence!

Cette apparition rouge dut produire son effet : le vacarme cessa instantanément. Irrité de tous ces délais, Pierre saisit son courage à deux mains et comme les poltrons qui se ruent sur l'obstacle pour ne plus le voir, il fonça sur le magistrat et lui jeta dans la figure :

— Je vous demande la main de Mlle Lugagnan.

Puis il osa le regarder, comme un incendiaire contemple des ruines fumantes. Celui-ci ne parut pas autrement impressionné :

— Vous aussi, mon ami. En effet, vous étiez rouge et ému.

— Excusez mon audace : dans le doute ma vie est affreuse, supplia l'amoureux qui maintenant rentrait sous terre.

— Eh bien, vous êtes le quinzième depuis sa condamnation.

Et sans lui laisser le loisir de méditer cette formule peu engageante, M. Lugagnan, retirant son mortier, l'interpella :

— Quel âge avez-vous?

— Vingt-cinq ans.

— Vous n'êtes plus assez jeune, Monsieur, pour ignorer que les jeunes filles se marient elles-mêmes aujourd'hui.

Comme il achevait cette formule lapidaire, Valentin, le valet de chambre, frappa et annonça le coiffeur.

— Faites entrer, ordonna majestueusement le successeur de Mathieu Molé.

L'artiste s'introduisit tête baissée, comme s'il voulait servir de réclame à sa maison en ne montrant de sa personne qu'une boule noire, lustrée, pommadée et calamistrée. Il fut accueilli par des paroles pleines de fiel :

— M. Ernest est coiffeur pour dames. M. Ernest a l'habitude de se faire désirer. Ainsi, au dix-septième siècle, le perruquier Champagne abusait de son prestige sur ses clientes, allant jusqu'à exiger un baiser au milieu de la coiffure.

Pierre Savernay, dépêché en quelques minutes avec son ambassade sentimentale, n'en revenait pas de cet escamotage, Il demeu-

rait ébahi, à la façon de Mme Patard et de M. Ernest, de tant de facilité anecdotique, et en même temps ne comprenait point qu'un homme aussi important, qui remplissait une large robe de velours rouge, ne fût point le maître dans sa maison, et se laissât conduire par le bout de son long nez. Que faire en cette occurrence? S'adresser directement à Mlle Jacqueline ainsi qu'on l'y invitait? Jamais il n'oserait. Eh bien, si, il oserait, mais plus tard. Ne venait-il pas d'épuiser toute sa provision de courage?

Il en était là de ses décisions, lorsque M. Lugagnan le prit familièrement par le bras et ouvrit une porte :

— Mon ami, passez par ici. Au bout de ce corridor vous pousserez des tentures et c'est le salon. Vous y trouverez ma fille.

— Mademoiselle Jacqueline! soupira l'amoureux effaré.

— Mais oui, la petite Mademoiselle. Elle apprend des rondes populaires à une troupe de gamins qui seront de la fête. Entendez-les : ils recommencent à hurler.

Il sourit finement :

— Vous lui ferez vous-même votre commission.

Et l'abandonnant sans plus de façons dans le couloir, l'ancien magistrat entama pour M. Ernest un discours sur les plaisirs de la calvitie, tout en examinant sa perruque. Car il tenait fort à son accoutrement et point du tout à marier sa fille.

II

LE JEUNE HIPPOLYTE DE FONTAINE-SOUS-BOIS

Lorsque Pierre Savernay franchit de nouveau la grille pour remonter sur sa machine, Mmes de Vavrette-Toziat et Epinouze commençaient de s'impatienter à son sujet.

Pendant sa visite, la seconde qui avait cinq filles, toutes cinq faites à sa ressemblance, c'est-à-dire sèches et pointues, avait jauni d'instant en instant quand la première s'épanouissait :

— Il ne s'en va plus.

— Il s'installe.

— C'est parfait.

— C'est indiscret.

Enfin, il reparut dans l'avenue Marie-Antoinette et son départ eut la rapidité d'une fuite. D'un saut, il bouscula son chauffeur, dont il prit la place sur le siège. Il jeta son haut-de-forme au fond de la voiture, mania la petite roue, actionna le moteur et, tout de suite, l'automobile partit comme une balle à travers la ville presque assoupie. Il disparut dans la poussière à la façon d'un dieu qui réintègre son nuage.

Ces dames, que tant de hâte consternait, s'interrogèrent du regard avant d'échanger leurs avis.

— Il se sauve, dit enfin Mme Epinouze dont la figure longue se rassérénait. Il se sauve : il est éconduit.

— Point du tout, répliqua Mme de Vavrette-Toziat en s'arcboutant des coudes sur sa bergère pour se relever. Point du tout. Un homme éconduit est accablé. Un homme éconduit regarde à terre, enfonce son chapeau ou bien, pour donner le change, il prend un air indifférent, il se retourne, il fait des grâces, il sourit. Mais il ne bondit pas avec cette désinvolture.

— Désinvolture! dites cette précipitation.

— Non, non. J'ai vu sortir du petit hôtel de l'avenue Marie-Antoinette quatorze prétendants. Quatorze : c'est un chiffre. Des parents, il est vrai, les représentaient. Mais les parents dissimulent mieux encore leur déconvenue. Penauds ou fanfarons, je ne me suis jamais trompée.

Mme Epinouze pinça les lèvres :

— D'habitude, les triomphateurs ne s'enfuient pas.

— Je vous l'accorde. Celui-ci qui est jeune a besoin de mouvement. Il ne s'est occupé que de lui. Quand l'amour-propre saigne, on pense au public et l'on garde son chapeau.

— Ou l'on conduit soi-même afin de mieux oublier.

Mme de Vavrette-Toziat, qui supportait mal la contradiction, tourna court et conclut :

— L'avenir nous départagera.

Puis, d'un ton plus enjoué, elle ajouta :

— Et vous viendrez assister de cette fenêtre au mariage. C'est le meilleur poste de Fontaine-sous-Bois. On commande quatre rues.

— Quatre rues également désertes, fit l'autre avec un air de dépit.

La vieille infirme ne s'inquiéta pas de cette rancune. Elle détestait Mme Epinouze et ne pouvait s'en passer. Celle-ci lui rendait un service extraordinaire : elle l'écoutait. Quand on prend de l'âge et des rhumatismes et qu'on ne sort plus de sa chambre, ne faut-il pas s'assurer des oreilles complaisantes, surtout lorsqu'on n'a jamais vécu qu'en présence des autres et qu'on ne saurait plus s'accommoder de la solitude et de ses tristes conseils?

— Je vous accorde que les spectacles sont rares. Néanmoins, l'heure n'est pas aux plaintes. Samedi, la marquise nous rajeunit de trois siècles. Quel plaisir, Madame, de revenir en arrière, loin de nos vilains temps!

— Ah! si nous pouvions choisir notre époque, assura Mme Epinouze dont le grand-père avait tenu un débit fort achalandé. Vous y viendrez?

— J'en ai trouvé le moyen. Une chaise à porteurs. On m'a découvert un bijou Louis XV avec des guirlandes de roses peintes sur les portières.

— Louis XV? Ce sera un anachronisme. La Fronde seule est permise.

Le vieille femme sourit non sans charme :

— Les infirmes ont des privilèges : dans une fête, on ne les remarque pas.

— Et votre protégé, Monsieur Savernay, le verrons-nous déguisé? Renoncera-t-il pour une fois à sa vie kilométrique?

Mme de Vavrette-Toziat parut défier sa partenaire en affirmant avec autorité :

— Il y sera.

— Vous en êtes informée?

— Point du tout, mais il y sera.

— Oh! oh! vous prophétisez.

— C'est assez la mode chez les vieillards, et cette prophétie ne me coûte guère. Vous savez bien que la marquise donne sa fête pour célébrer l'héroïsme de la petite Mademoiselle.

— Je ne vois pas le rapport...

— Comment! On célèbre, un peu tard d'ailleurs, l'héroïsme de la petite Mademoiselle, et son fiancé ne serait pas là!

— Son fiancé, son fiancé. Il court encore, le fiancé!

— C'est pour nous attraper. Voulez-vous d'une gageure?

Avec sa figure en lame de couteau et ses yeux en vrille, Mme Epinouze paraissait prête à tous les jeux. Un pari la devait tenter.

— Volontiers, dit-elle naturellement.

— Eh bien, si nous apercevons, samedi, Pierre Savernay au château, vous offrirez à Mlle Lugagnan quelque joli colifichet pour le jour de ses noces.

— Ah! Et s'il n'y vient pas?

— J'offrirai tout de suite des fanfreluches à vos cinq filles.

— Accepté.

Et les deux dames se séparèrent, fort animées par la perspective de cette lutte dont un jeune homme et une jeune fille faisaient les frais.

Un automobiliste sérieux ne considère une femme que lorsqu'il est sur le point de l'écraser. Ainsi Pierre Savernay avait remarqué Mlle Jacqueline Lugagnan que sa beauté exposait davantage à cause des distractions qu'elle procurait. Dans le danger, elle ne témoigna d'aucune crainte, mais, d'une lèvre dédaigneuse,

lança au conducteur maladroit ce substantif qualificatif aussi lourd qu'un pavé :

— Monstre!

C'était juste. Avec sa casquette anglaise en cheviote d'Ecosse, son masque à lunettes, son paletot véritable chèvre suisse, col marmotte, ses gants en peau tannée, il ressemblait effectivement à quelque revenant de l'âge de la pierre polie, et c'était le centaure moderne. Mais il ne se blessa point d'être incompris, car il n'avait pas de fatuité. Résolument adonné à son plaisir, qui était de fendre l'air et d'arpenter les bois, il attribuait peu d'importance aux hommes, guère plus aux femmes, et beaucoup aux machines et aux armes perfectionnées.

Cependant il demeurait immobile au bord du trottoir, tandis que de son pas léger elle traversait la rue. Il suivait des yeux cette démarche souple, cette taille svelte et vigoureuse ensemble qui s'éloignaient, et pendant ce temps sa bête de fer soufflait, haletait et tremblait.

— Qui est-ce? se demandait-il. J'ai déjà vu ce visage.

Mais, ne parvenant pas à fixer son souvenir, il reprit en hâte sa course sans but et se jeta sur les routes comme un pauvre sur un pain, avec une dévorante avidité. Au loin, devant lui, il croyait toujours apercevoir une femme à la souple démarche, à la taille vigoureuse et svelte qu'il ne pouvait atteindre, même en donnant son maximum de vitesse. Il en fut énervé trois jours, puis il oublia.

Peu après, comme il rendait visite (bien à contre-cœur, tous les premiers du mois), à sa tante, Mme Richomme, qui ne cessait de le tourmenter pour le marier, la première personne qu'il aperçut en entrant fut cette même jeune fille par miracle échappée à ses menaces. Le salon était rempli. Il n'y avait qu'une chaise libre, à côté d'elle, dans un coin. Bon gré, mal gré, il fallait l'occuper. Il la gagna malaisément, s'y installa incommodément, et contempla sa voisine en silence. Ce manège impatienta celle-ci qui finit par se tourner tout à fait de son côté et lui demanda à brûle-pourpoint :

— Monsieur, pourquoi écarquillez-vous les yeux sans parler?

Décontenancé, il murmura :

— Je n'ose pas, Mademoiselle.

— Ah!

— Vous m'avez appelé *monstre*.

— Moi?

— Oui, Mademoiselle. Et vous aviez raison.

— Je ne comprends pas.

— J'avais failli vous écraser.

— M'écraser?

— Oui, avec mon automobile.

— C'était vous.

Elle éclata de rire et montra des dents blanches :

— Alors, je ne me repens pas. Mettez-vous à ma place.

Il soupira sur un ton pénitent :

— Pour l'instant, elle vaut mieux que la mienne.

Le danger lie très vite ceux qui le courent et ceux qui le font courir. Ils causèrent à l'écart, elle toute simple, et lui fort intimidé. Il lui assura néanmoins qu'il avait le renom d'un chauffeur habile et prudent, car il tenait avant toutes choses à cette réputation.

— Je préfère ne la plus vérifier, lui répondit-elle incrédule.

Mais il parut si navré qu'elle dut presque le consoler. Lorsqu'elle fut partie, il découvrit une demi-douzaine de dames qu'il n'avait point vues encore, et sans leur adresser la parole il guetta leur départ. Il passait dans Fontaine-sous-bois pour un original, grâce à quoi il pouvait, sans provoquer de scandale, ne pas se dépenser en civilités.

Quand ils furent seuls, M[me] Richomme, acerbe, lui manifesta son étonnement :

— Ah! que voici une longue visite, mon cher neveu! On vous a changé : pour combien de temps? Je marquerai d'un caillou blanc ce premier juin.

Dépourvu de toute diplomatie, il ne laissa pas ignorer une seconde de plus à la vieille femme, qui s'en doutait, le motif intéressé de son délai.

— Quelle est cette jeune fille en blanc qui était assise à côté de moi?

— Cette jeune fille qui parle aux jeunes gens la première, qui décoquille les niais et apprivoise les sauvages? Eh! comment ne le savez-vous pas? Elle est populaire.

— Populaire?

— Tout Fontaine-sous-bois ne la connaît que sous le nom de la *petite Mademoiselle*. On l'acclame le dimanche sur la place publique, car les jours ordinaires, il ne faut point compter sur des ovations : il n'y a pas un chat dans les rues.

— Excusez-moi, ma tante. Je suis toujours en voyage. Ainsi j'ignore la chronique locale.

— La chronique locale? Mais toute la presse française s'en est occupée.

— Je ne lis pas les journaux.

— Alors que faites-vous toute la journée?

— Je bats la campagne.

— Et elle bat la grosse caisse.

— Qui?

— Mais la petite Mademoiselle, Jacqueline Lugagnan.

— Ah! c'est Mlle Lugagnan! Son père était un ami du mien. Je le croyais procureur de la République quelque part, dans une grande ville du Nord, Amiens ou Lille.

— Dieu! que vous êtes en retard, mon pauvre Pierre, pour un homme pressé! M. Lugagnan a été révoqué, il y a cinq ou six ans, au moment d'être nommé conseiller à la Cour de Paris. Il avait dénoncé un petit Panama. Ce fut encore un tapage. Ces gens-là sont héroïques, mais bruyants.

— Et pourquoi l'appelle-t-on la petite Mademoiselle? demanda le jeune homme qui suivait son idée.

Au lieu de répondre en toute clarté, elle le regarda minutieusement et conclut de cet examen :

— Ce n'est pas une femme pour vous, Pierre.

— Une femme pour moi? Vous savez bien, ma tante, que je ne songe pas à me marier.

— Songez-y, au contraire.

— Je suis un niais, un sauvage. Vous ne me l'avez pas caché tout à l'heure. Les femmes, c'est trop compliqué pour moi. Je préfère mes machines, mes bonnes machines, dociles et légères.

Il s'échauffait, il s'excitait comme pour écarter d'injurieuses hypothèses. La vieille dame le considéra d'un œil pointu et proclama sur un ton péremptoire :

— Dans tous les cas on n'épouse pas une jeune fille qui a fait parler d'elle.

— Elle a fait parler d'elle? interrogea-t-il avidement.

— Tout le monde parle d'elle, puisque je vous dis qu'elle est héroïque.

Il respira. Il préférait cette façon qu'on avait d'en parler. Et sa tante, qui était affligée de quelque embonpoint, lui parut gonflée de méchanceté. Cependant, Mme Richomme passait à Fontaine-sous-Bois pour la personne du monde la plus charitable. Elle donnait beaucoup, mais ne s'en cachait point, au contraire, et ajoutait à ses bienfaits une protection qui était lourde autant qu'efficace. Ses pauvres devenaient ses vassaux. Elle les menait militairement et ils s'en trouvaient bien. Accoutumée à dominer la ville, elle envisageait dans la popularité soudaine de Mlle Lugagnan sa propre dépossession : aussi ne prisait-elle rien tant que la modestie et la réserve chez les jeunes filles.

Son activité aumônière la maintenait en santé. Contemporaine

de Mme de Vavrette-Toziat qui défrisait la soixantaine, elle portait avec ses bandeaux noirs et ses joues presque fraîches dix années de moins. Elle prenait sur le tard une revanche éclatante : personne ne convenait qu'elle eût jamais été plus agréable au regard, tandis qu'on avait vu du jour au lendemain, et avec quelle surprise! Mme de Vavrette-Toziat, après avoir été trop longtemps une blonde et ravissante créature, experte à jouer de la prunelle, accepter tout d'un coup sa défaite et même l'accentuer, l'exagérer, et déployer vis-à-vis de la vieillesse ce sans-gêne et cette familiarité qu'elle avait tant témoignés aux plaisirs du monde.

Mme Richomme voulut achever la victoire qu'elle croyait remporter sur son neveu. Elle prit une mine de compassion, celle dont elle se servait abondamment pour ses pauvres :

— Je plains d'avance le mari de la petite Mademoiselle.

— Et pourquoi, ma tante?

— Ah! le triste sire, il sera mis en miettes.

Elle oubliait totalement feu M. Richomme qui, de son vivant, fut réduit à rien dans sa maison. C'est assez l'habitude des juges d'omettre leurs cas personnels.

— En miettes? répéta Pierre Savernay qui ne comprenait pas.

— En chair à pâté, si vous aimez mieux. Epouser une jolie femme, c'est déjà se condamner à l'esclavage. Epouser une femme célèbre, c'est porter doubles fers.

— Mais par quoi donc est-elle célèbre? Dites-le-moi, je vous en conjure.

— Ne jouez pas l'ignorance. Tout le monde le sait... Car une femme préfère toujours sa beauté à son mari. Et pour sa gloire, à quoi ne la préférerait-elle pas?

Se souvenant de ses chasses et qu'il fallait souvent ruser pour forcer le gibier, le jeune homme s'avisa d'un stratagème afin d'obtenir de sa tante ce qu'il désirait savoir. Il prit un air dégoûté :

— Sa beauté, j'y consens. Elle éblouit les yeux.

— Elle les crève.

— C'est la même chose. Mais sa gloire, peuh!

Stupéfaite de cette opinion subversive, Mme Richomme hésita un instant sur la direction à suivre, puis donna tout droit dans le panneau, mais si fort qu'elle l'emporta :

— Vous la connaissez donc, sa gloire, puisque vous osez la nier, mauvais garnement! Au fond, Pierre, je vous approuve. C'est beaucoup de bruit pour peu de chose.

— Qu'a-t-elle fait de si extraordinaire?

Il allait tout de même un peu loin. Sa tante l'arrêta au moyen de quelques concessions.

— Soyons justes. Evidemment ce qu'elle a fait est assez courageux. Mais nous toutes, nous avions pris part à la manifestation.

— A la manifestation? répéta Pierre Savernay qui était à l'affût.

Déjà il se disposait à perdre cette ignorance dont il avait un peu vergogne, et à pénétrer ce secret de polichinelle auquel tout le monde, sauf lui, avait part, lorsque le valet de chambre, que les titres attendrissaient, annonça d'une voix mouillée :

— Madame la marquise d'Allégory.

Il salua la nouvelle venue, imposante personne qui avançait dans un bruissement de soie comme un navire dans le remous des vagues, baisa la main potelée de sa tante et, n'espérant plus rien, il regagna la route, son domaine.

Dès lors commença pour lui une vie frénétique. A la fine pointe du jour, il enfourchait sa monture d'acier et se ruait sur le grand chemin. Il dévorait les lieues comme autrefois les kilomètres. Entraîné par une force irrésistible, il ne pouvait plus ralentir. Son véhicule léger, de forme longue et basse, d'allure conquérante, traversait les campagnes à toute vitesse, comme un fantôme. Que cherchait-il dans ces courses folles? Quelle émotion à ressentir, quel danger à braver? Il ne savait pas. A l'avant de sa machine ou dans ses yeux ouverts, il voyait une forme blanche semblable à ces Victoires qui se dressaient jadis à la proue des carènes et précédaient les navigateurs dans les mers inconnues. Leur pierre immobile symbolisait le mouvement éternel. Elles marchaient les premières aux buts mytérieux; les lignes harmonieuses de leurs corps penchés se découpaient sur le ciel clair, et quand tombait le soir, recevaient la tremblante lumière des étoiles.

Sa Victoire, à lui, était une jeune fille vêtue à la dernière mode. Elle portait une robe de mousseline blanche, brodée de fleurs roses et mauves. Son chapeau de paille blanche se relevait d'un côté, surmonté de plumes blanches qui s'inclinaient en arrière. Ses cheveux châtains, par cette teinte délicate où se fondent le blond et le noir, indiquaient le mélange de deux races, les caresses des brumes du Nord et des soleils du Midi. La même exquise empreinte de ces climats divers qui font la séduction de la France se retrouvait sur ses joues d'un teint mat, mais si uni, soyeux et pur qu'il ne se pouvait comparer qu'à la fleur du camélia, et dans ses yeux qui n'étaient ni grands, ni bleus, ni noirs, comme on imagine d'habitude les beaux yeux, mais bruns avec des points d'or, à la fois tendres et malicieux. Enfin son nez, qui appareillait pour atteindre la perfection grecque, se retroussait légèrement au bout, comme pour se moquer de toutes les exagérations, même de celles de la beauté.

Claire vision qui, de jour en jour, perdait quelque détail de toilette, s'imprécisait, devenait plus diaphane et vaporeuse, d'un usage plus facile pour la rêverie, en un mot plus divine. Que lui voulait cette jeune Victoire qu'il apercevait toujours devant lui, qui le précédait sur les chemins inconnus, et le conduisait à quelque but mystérieux et décourageant? Quel sentiment éternel exprimait sa voix de sirène dont il entendait les appels et non point les paroles? Et quand, pris du vertige de la vitesse, il haletait et s'épuisait à atteindre ce fantôme, voici que tout à coup il voyait distinctement le nez un peu relevé, les yeux bruns de Mlle Jacqueline Lugagnan qui se moquait et lui jetait dans la figure comme un paquet d'orties :

— Monsieur, pourquoi écarquillez-vous les yeux en silence?

Le soir, quand l'éclat du jour s'avive au couchant et nimbe les arbres comme les pieux imagiers nimbaient leurs saints, la silhouette qui l'entraînait se détachait sur un fond de vitrail. Dans un suprême effort pour la rejoindre, il traversait en ouragan les forêts chargées de sommeil et de paix qui encerclent Fontaine-sous-Bois. Et quand il s'arrêtait devant sa porte, épuisé, les lèvres sèches, la poitrine brûlée, l'ironique fantôme s'évanouissait. Alors il sentait en lui-même l'énervante trépidation de sa machine. Il poursuivait une chimère et croyait fuir l'amour. Ce qu'il croyait fuir, ce qu'il poursuivait, habitait son cœur.

Il en oublia, non point le boire et le manger, mais de réclamer des explications sur le surnom de guerre de la petite Mademoiselle, ses aventures et sa popularité. Il courut avec son secret, comme un avare s'enferme avec son trésor. Jamais secret ne fut davantage promené aux quatre coins de l'horizon, ni si rapidement. Avec les grands chemins, Pierre se créa une solitude que sans cesse il élargissait comme son désir. Il ne voulait plus entendre parler d'elle, par crainte d'une désillusion. Il ne cherchait même pas à la rencontrer : elle aurait pu, en somme, ne pas ressembler très exactement à son image. Avec les femmes, sait-on jamais? Elles changent de visage comme de robe, et le mieux est de s'en méfier. D'ailleurs il était suffisamment occupé à souffrir de l'amour qu'il éprouvait pour la première fois, dont il goûtait jusqu'au désespoir l'enchantement nouveau, pour ne pas permettre qu'on le vînt déranger. Pas même elle. Surtout pas elle, car sa vue le remplirait de trouble, de confusion et d'ennui. Il recommencerait d'écarquiller les yeux en silence et ne tenait point du tout à se l'entendre reprocher une seconde fois.

Cet amour, il le soumettait à un régime sévère. Tantôt il s'irritait contre lui et le jetait à la porte avec brutalité : « Com-

ment l'aimerais-je, puisque je l'évite avec soin et m'écarte d'elle systématiquement? » Tantôt il lui faisait des avances exagérées et pour lui être agréable il reculait son origine, et lui offrait en sacrifice jusqu'à son passé le plus lointain : car il se souvenait utilement que, tout petit, il avait joué avec Mlle Jacqueline, il se persuadait qu'il l'avait reconnue en la revoyant, et que sa première enfance, par la faveur de cette camaraderie, n'avait jamais été qu'amoureuse. En réalité, il n'avait porté à sa compagne de jeux aucun intérêt : il eût plutôt détesté cette fillette, qui était indocile et violente.

Ainsi la passion dominait en lui la raison, comme il convient.

Un jour, pourtant, il rencontra la petite Mademoiselle, toute seule, au coin d'un bois. Il se promenait pour tuer le temps pendant qu'on réparait sa machine. C'était dans le parc historique, à l'endroit où l'une des avenues s'ouvre sur la campagne. Il affectionnait particulièrement cette allée de grands chênes qui se terminait par une porte de lumière. En bordure de la forêt, deux ou trois maisonnettes aux toits de chaume se pressaient à son ombre, comme un troupeau qui cherche un abri devant l'orage.

Elle sortait de l'une de ces basses habitations, un panier au bras, en robe écossaise et chapeau canotier. Elle lui apparut sous la voûte des feuilles, en pleine clarté. Il voulut se sauver : déjà elle l'avait aperçu et d'un pas rapide se rapprochait. Le maudit amour-propre ne lui permettait plus de s'enfuir. Mais, de surprise, il faillit ne pas la saluer. Elle vit qu'il avait peur, et le rassura d'un sourire, d'un sourire qu'il estima suavement ironique et indiciblement injurieux.

— Mademoiselle, balbutia-t-il effaré, le bois est joli le matin.

C'était déjà très beau qu'il eût trouvé cette banalité. En hâte il admira son propre courage, par crainte de n'en plus retrouver l'occasion.

— Oui, Monsieur, et l'on peut s'y promener tranquillement. Il n'y a pas d'automobiles. Au revoir, Monsieur.

— Mademoiselle.

De nouveau, elle le salua légèrement et, de sa démarche souple, elle s'éloigna. Il venait de perdre une occasion unique de se montrer sous un jour favorable, en demandant à Mlle Lugagnan la faveur de l'accompagner tout le long de cette avenue déserte où elle pouvait, en somme, éprouver quelque frayeur de femme. Il pensa la suivre à distance, par dévouement, pour la protéger. Cette réflexion refroidit son zèle :

« Elle est plus brave que moi. Et, d'ailleurs, elle eût méchamment refusé. S'est-elle moqué de mon sport favori! »

Puis il trouva un nouveau sujet de l'adorer :

« J'aime ce mélange de hardiesse et de réserve. Elle n'a pas de fausse timidité, pas de fausse crainte. Mais la dignité de sa tenue la défend en toute circonstance. »

Elle ne la défendit pas longtemps contre les soupçons de son amoureux qui était avide de se tourmenter et ne tarda pas à en trouver le motif, comme sa silhouette disparaissait au bout de la perspective des chênes :

« Que cherchait-elle par ici? Avec un panier, un petit panier, un panier vide? Ce n'est pas naturel. Ce bois sombre n'est pas un but de promenade pour une jeune fille sans chaperon. C'est tenter le danger. Et surtout une jeune fille qui a fait parler d'elle!... »

Il avait méprisé la malignité de sa tante, M[me] Richomme, et voici qu'il la contrefaisait bassement. Dans la voie de l'injustice, la pente est rapide. Et il déplora cette rencontre qui obligeait à tant de travail son cerveau que l'exercice physique avait accoutumé à la plus délicieuse paresse. Puis, M[lle] Lugagnan portait une robe de diverses couleurs, ce qui ne manquerait pas de compliquer à l'avenir l'image qu'il emportait d'elle, ou plutôt qui, fixée à l'avant de sa machine, l'emportait lui-même à toute vitesse. Décidément, quand on aime, il importe d'éviter l'objet aimé.

Cependant, il ne l'évita point, et tout l'été on le vit assidu à un jeu de tennis auquel elle prenait part, sur la lisière du parc. C'était un sport : on ne s'étonna point trop de sa présence. Tout au plus M[me] Epinouze l'égratigna-t-elle, dans le monde, de quelque allusion; mais elle envoya ses filles aux parties.

Il s'arrangeait pour ne pas appartenir au camp de la petite Mademoiselle, afin de ne lui adresser la parole qu'au commencement et à la fin, ou bien par des formules de joueur. Là, du moins, il se sentait dans son élément. Par son adresse elle lui donnait beaucoup de mal, et plus encore par sa beauté. Comment ne pas manquer la paume, quand une jeune fille ainsi tournée va, revient, court, s'élance ou se tient en arrêt, les yeux brillants, le corps tendu, et que le mouvement et l'immobilité font pareillement valoir sa jeunesse? Et ce teint de camélia, à peine rosé par l'afflux du sang! Le soir, quand elle partait, il regardait la pelouse vide, et les bois que le couchant enflammait : il regrettait la solitude des grands chemins et les gifles du vent.

Il se souvint une fois de son ancienne curiosité, et interrogea l'un de ses partenaires :

— Pourquoi *l*'appelle-t-on la *petite Mademoiselle?*

Il supposait sans doute que chacun y pensait comme lui.

— Chut!... fit le jeune homme à qui la question s'adressait.

— Vous ne le savez pas?

— Tout le monde le sait.

— Mais moi, je l'ignore.

— Tant pis pour vous. Chut!...

— Pourquoi chut?... réclama-t-il impatienté.

— Ordre de Mlle Lugagnan.

— Quel ordre?

— Personne ici n'a le droit de parler de cette histoire. C'est la condition qu'elle met à sa présence.

— Quelle histoire? Je n'y comprends goutte.

— Vous ne voulez pas l'obliger à partir?

— Non, non.

— Alors, taisez-vous.

— Je me tais.

Et Pierre, sombre et farouche, lança la balle avec fureur. Ce jour-là, il gagna toutes les parties. Et il eut la joie trouble de voir Jacqueline Lugagnan, sa Victoire, avec une mine de vaincue. Mais il ne posa plus de questions indiscrètes à personne, et garda jalousement son ignorance, comme on fait de ces vieux habits qui ont cessé de gêner aux entournures.

Enfin, honteux de sa lâcheté et las de ses manèges extravagants qui duraient depuis trois mois, il se décida, quand septembre vint, à demander à M. Lugagnan, qu'il fréquentait de temps à autre pour ses intérêts amoureux plutôt que pour son plaisir, la main de sa fille Jacqueline.

Mmes de Vavrette-Toziat et Epinouze ne s'étaient point trompées en interprétant sa démarche lorsqu'elles le virent sonner à la grille du petit hôtel de l'avenue Marie-Antoinette. Mais laquelle de ces deux inquisiteuses avait, sans erreur, pronostiqué le résultat?...

Derrière la tenture, dans le coin d'ombre où l'avait abandonné la malice de M. Lugagnan, le jeune homme avait connu la haine du genre humain tout entier. D'un côté, il entendait une ronde d'enfants et, de l'autre, l'orageux essayage d'une perruque. Les petits, en tournant, chantaient :

J'ai descendu dans mon jardin (*bis*)
Pour y cueillir le romarin...
Gentil coq'licot, Mesdames,
Gentil coq'licot nouveau...

Pour y cueillir le romarin (*bis*)
J'n'en avais pas cueilli trois brins...

J'n'en avais pas cueilli trois brins (*bis*)
Qu'un rossignol vint sur ma main.

Qu'un rossignol vint sur ma main (*bis*)
Il me dit trois mots en latin.

Le président à mortier continuait bien son tapage. Mais Pierre cessa tout à fait d'y prêter l'oreille, pour écouter les trois mots latins du rossignol. Il avait tout doucement soulevé la tenture et, par une fente, il regardait dans le salon. Ces figures d'enfants qui tournoyaient étaient lumineuses de fraîcheur, mais pleines de gravité : visiblement, ils s'appliquaient.

Donnant la main aux deux plus petits, animant la ronde et entamant les couplets, la petite Mademoiselle rayonnait d'une joie de petite maman qui sait amuser ses bébés.

Il me dit trois mots en latin (*bis*)
Que les hommes ne valent rien.

Que les hommes ne valent rien (*bis*).
Et les garçons encor bien moins.

L'imprudente portait la robe de sa première apparition, cette robe de mousseline blanche brodée de fleurs roses et mauves aux mille reflets nacrés de l'hortensia : mais peut-être cette toilette avait-elle fini sa saison.

... Et les garçons encor bien moins (*bis*)
Des dames il ne me dit rien.

Pierre, dans ce chœur de voix frêles, distingua bientôt la sienne plus franche et mieux timbrée, et il se recueillit pour n'entendre qu'elle.

Des dames il ne me dit rien.
Mais des d'moisell's beaucoup de bien.
Gentil coq'licot, Mesdames,
Gentil coq'licot nouveau...

Comme il avait raison ce rossignol qui parlait latin de dire beaucoup de bien des demoiselles! Celle-ci, qui entraînait toute la chaîne des petits garçons et petites filles, brochette d'oiselets caquetant et piaillant, n'était-elle pas adorable?

Mais il fallait le lui dire. C'était le dernier couplet de *Gentil coq'licot*. La chaîne se rompit et se dispersa dans le salon. Par les fenêtres, les arbres du jardin menaçaient d'entrer : on eût dit que de leurs branches secouées étaient tombées toutes ces chansons. Cependant Mlle Jacqueline, qui poursuivait une fillette, courait vers la tenture. Deux pas encore, elle démasquait le traître. Aussitôt Pierre Savernay déserta son poste, ouvrit une porte du corridor, trouva un escalier et le dégringola.

— On ne demande pas la main d'une jeune fille devant tout un peuple, se disait-il pour excuser son manque d'héroïsme...

En province, il arrive, — mais rarement, — que les mauvaises langues perdent leur latin. Le rossignol qui retrouve les objets perdus l'emporte dans les bois pour l'apprendre ensuite aux petits enfants :

Il me dit trois mots en latin,
Que les hommes ne valent rien.
Et les garçons encor bien moins.
Des dames il ne me dit rien,
Mais des d'moisell's beaucoup de bien.

III

LA GRANDE MADEMOISELLE

Soit qu'il eût conscience d'un anachronisme, soit qu'un travestissement suffise à nous détourner de la vie présente et à nous communiquer une âme ancienne, M. Lugagnan, déguisé en Mathieu Molé, abandonna le *Temps* et le *Journal des Débats*, dont la lecture retenait mal son attention, tandis qu'il humait l'arome de sa tasse de café bouillant et se gargarisait ensuite à petites gorgées satisfaites avec son breuvage favori. C'était Mathieu Molé au repos, ses grands traits dilatés sous une perruque raisonnable sans cadenettes, serpenteaux ni bouffons. Mais il gardait un air imposant dans son costume d'apparat, et, quand ses lèvres s'agitaient, il semblait prononcer tout bas des mots historiques. En réalité, il se tenait immobile par un surprenant effort d'énergie et s'adressait à lui-même des exhortations :

« Ne bougeons pas. Car il nous faudra supporter sous le soleil ce mélange pesant de fourrure et de velours. »

Septembre avait réservé l'une de ses plus belles journées à la fête que donnait la marquise d'Allégory : les vergers et les vignes en profitaient, et les campagnards et les citadins. Lorsque le mélancolique automne laisse deviner sa venue aux cieux plus pâles, aux bois plus dorés, la nature et les hommes comprennent enfin la douceur de l'été et se hâtent de cueillir les dernières caresses du soleil.

Par l'une des fenêtres du cabinet de travail qui ouvrait sur un fond d'arbres, la lumière entrait sans crainte, presque avec indiscrétion, envahissait les bibliothèques, inondait les vieux portraits, animait jusqu'à la poussière. L'autre croisée, fermée par un store, réservait dans la pièce un coin d'ombre où le président à mortier s'immobilisait péniblement devant une table chargée de

livres. Tout à coup, la vue des journaux qui traînaient l'irrita : il les saisit et les pétrit de ses mains avant de les jeter, réduits à peu de chose, dans la corbeille à papiers. Ayant ainsi rétabli un ordre convenable, il feuilleta divers volumes qui, tous, avaient trait à la vie française au dix-septième siècle.

La table était grande et fort encombrée. Le successeur de Mathieu Molé, qui avait une longue pratique des affaires, se documentait avec soin. Il ne consentait à se distraire qu'avec érudition, et traitait une parade mondaine comme un dossier que l'on compulse méthodiquement. La fête de la Fronde échauffait sa verve savante. Ces dames de la société qui prenaient tout d'abord l'histoire à la légère et prétendaient l'accommoder à leur goût de la toilette, averties de ses commentaires, — car il n'était point secret, — le venaient consulter à tour de rôle, dans l'espoir de tirer de lui quelque recette pour écraser leurs rivales. Dictionnaire des anciennes modes, il exerçait une petite régence sur Fontaine-sous-Bois, et se consolait avec des chiffons de ses déboires de carrière. Pour créer plus de diversité dans les ajustements, ce fut lui qui obtint de la marquise un peu de marge au point de vue des dates.

— Je vous livre tout Mazarin, acquiesça-t-elle.

— Il suffit, déclara-t-il.

D'un mot, il définissait chacune et chacun, les hommes s'en mêlant aussi.

— En quoi me mettrai-je? demandait une dame un peu forte et d'aspect redoutable.

— En Judith française.

— Et moi? réclamait une autre toute mignonne avec un air pudibond, que son mari croyait tenir en charte privée.

— En Captive victorieuse.

Il avait maintes fois, par le chaud et par la pluie, gagné Paris pour relever au cabinet des estampes les figures d'Abraham Bosse. Puisant dans une boîte de crayons de couleurs, il dessinait, il dessinait, et la reine Anne d'Autriche, et l'infante Marie-Thérèse, et la bande folâtre des Mancini, noires comme des pruneaux, inflammables comme des sarments; mais, par une habileté que son expansion naturelle empêchait de prévoir, il réservait aux plus jolies, aux plus charmantes, la représentation des amazones, Longueville, Chevreuse, Montbazon, Châtillon, qui devaient plus spécialement escorter la petite Mademoiselle. Quant aux hommes, il les expédiait en gardes du corps, pages du roi ou gens de cour. Il habilla tel vantard, dont la moustache menaçait à de grandes distances, en *capitan Matamore*. A tel

autre, d'ordinaire mal équipé, fripé et négligé, qui faisait des façons et multipliait les visites, il octroya ce conseil :

— En Bataille de Rocroy, vous serez parfait. Avec une bonne couche de poussière.

— En Bataille de Rocroy?

— Mais oui. Bottes à l'écuyère, tunique au vent, ceinture lâche, plumet au chapeau, tromblon aux mains. Surtout, n'oubliez pas la couche de poussière.

Le rigide procureur se muait en tailleur pour dames. Cependant le jour de fête qui était venu lui apportait d'un coup la gloire et l'abdication. Et devant sa tasse de café, il y songeait avec amertume :

« Tout passe, le plaisir et la peine. Une seule chose, pour les hommes, ne passe pas rapidement : le temps que les femmes emploient à s'attifer. Ma fille Jacqueline ne paraît point. »

Comme il se formulait cette plainte à lui-même, la porte s'ouvrit et Jacqueline, en Grande Mademoiselle, parut sur le seuil, dans la lumière. Elle voulut s'avancer, mais il la cloua sur place à grand renfort d'exclamations où se combinaient tant bien que mal ses connaissances historiques et la familiarité paternelle :

— Ne bouge pas, Montpensier, ne bouge pas! Où sont Condé et Turenne? Il n'y a qu'un vieux président à mortier pour te rendre les armes.

Il ôta son bonnet tandis qu'elle souriait, et plus tendrement, il ajouta :

— Petite Mademoiselle, — car pour moi, n'est-ce pas, tu ne seras jamais grande, — tu es jolie comme une chanson de la vieille France.

C'était une exquise vision d'autrefois que les rayons du soleil courtisaient. Elancée et mince, mais sans excès, l'heroïne de la Fronde portait un costume de chasse noir et bleu pâle, sans doute bien délicat pour des expéditions militaires, mais sûrement destiné à la victoire. Noir et bleu pâle discrètement, quand la mode du temps autorisait toutes les gammes de rouge, — feu, orange, aurore, incarnat, cramoisi, — dont la feue duchesse de Montpensier goûtait comme un hommage personnel le faste et l'éclat. Chapeau noir à l'escalade orné de plumes bleu pâle; veste de velours noir qui s'échancrait à l'encolure et s'ouvrait sur la chemisette de taffetas bleu pâle comme les rubans; large col et manchettes de guipure, col évasé et manchettes remontant aux coudes pour alléger l'accoutrement et laisser voir sans y prendre garde la blancheur du cou flexible et des avant-bras; double jupe de brocatelle, la modeste sur la friponne, aux bouquets d'argent

sur fond bleu pâle assorti aux plumes, aux nœuds, aux petites mules de satin. Et toute cette grâce de parure aboutissait au clair visage de la jeune fille, comme la tige se dévoue à la fleur.

La petite Mademoiselle, immobile et silencieuse, souriait. Elle rayonnait de fierté chevaleresque et mutine. Comme une vie de grand capitaine, mais par un élan plus direct, elle invitait à l'héroïsme. Accessible à cette sorte de sentiments, Mathieu Molé se précipita pour la presser sur son cœur. Il le fit avec des égards, pour ne pas froisser sa toilette, mais ce ne fut pas elle qui l'arrêta, à quoi il reconnut son grand caractère, et il en tira un discours.

— Par plus d'un point, Jacqueline, ton surnom te convient. Sais-tu la réponse de la Grande Mademoiselle à son poltron de père, un jour où celui-ci l'accusait de le compromettre pour la vanité de jouer à l'héroïsme?

— Dites-la-moi, et je la saurai.

— Elle répliqua du haut de sa tête : « Je ne sais ce que c'est que d'être héroïne, je suis d'une naissance à ne jamais rien faire que de grandeur et de hauteur en tout ce que je me mêlerai de faire, et l'on appellera cela comme l'on voudra; pour moi, j'appelle cela suivre mon inclination et suivre mon chemin; je suis née à n'en pas prendre d'autre. »

— Vous m'avez montré le chemin, en effet, approuva simplement la jeune fille.

M. Lugagnan n'accepta pas l'éloge, et déposa comme une perruque la pompe qu'il aimait :

— Non, non, tu vaux mieux que moi. Et beaucoup plus que cette princesse qui fut insolente de bravoure, j'en conviens, et montra une tournure martiale à la tête d'un régiment, mais qui accompagnait son courage de trompettes sonnantes et de tout l'attirail de la fausse grandeur, y compris la sottise. Il lui fallait de graves circonstances : dans la vie ordinaire, elle trébuchait piteusement.

Et il conclut ce panégyrique mitigé :

— En cela, plus que toi, je lui ressemble.

Jacqueline lui ferma la bouche :

— Taisez-vous, père... Cette robe vous sied à merveille. En vous voyant, chacun tremblera d'être jugé.

Mais il persistait dans ses évocations du grand siècle et, soulevant tour à tour ses livres, dans un accès lyrique, il jonglait avec les prosopopées :

— Princesse Palatine, duchesse de Chevreuse, et vous, duchesse de Longueville aux cheveux pâles et aux yeux doux, qui bouleversâtes tout un royaume pour votre plaisir, exhibant pareille aisance

dans les délibérations d'hommes d'Etat et dans les galantes, inclinez-vous devant la petite Mademoiselle qui vous dépasse en beauté, en courage, en plumage et surtout en vertu.

Il agitait son orgueil paternel à la façon d'un encensoir. Et il donna des détails biographiques :

— A quinze ans tu voulus, comme Anne de Bourbon, ensevelir au couvent *ta beauté déjà redoutable et le besoin naissant de briller et de plaire.*

Jacqueline abaissa modestement sur son regard ses longs cils :

— Je n'ai pas donné suite à ce projet.

Son père la prit par le menton :

— Et je te soupçonne de partager les sentiments de M[lle] de Montpensier touchant le mépris de l'amour.

— Moi? quelle idée!

— Eh! cette pécore extravagante avoue dans ses Mémoires qu'elle eut toujours une grande aversion pour l'amour, même le légitime, tant cette passion lui paraissait indigne d'une âme bien faite.

— Ai-je l'âme si bien faite?

— Peut-être. Quinze prétendants éconduits en quatre mois.

La jeune fille protesta énergiquement :

— Père, vous en ajoutez.

— Point du tout.

— C'est quatorze, et non quinze.

— Je les énumérerai donc pour te convaincre.

— Non, non, je vous en prie.

— Pierre Savernay clôt le cortège. Pourquoi l'as-tu refusé, celui-là?

La Frondeuse leva ses yeux pleins de franchise :

— Pierre Savernay ne m'a jamais demandée en mariage.

— Comment? Il n'a pas craint de me déranger, il y a trois jours, tandis que j'essayais mon vêtement et ma coiffure. Et je l'ai renvoyé au salon où tu manœuvrais avec tes bambins.

— Il y a trois jours? Je ne l'ai pas vu.

— Il aura eu peur. Il se sera sauvé. Dans cette pièce il fut plus bavard. Je ne pouvais pas le faire taire.

Elle s'étonna :

— Vraiment? Et que disait-il?

— Des riens, des balivernes. Il me demandait conseil pour son costume.

— Il sera de la fête?

— Certainement. Tout le monde en est. Il me plaît, ce garçon. D'abord, il sait écouter, et les jeunes gens n'écoutent plus.

— Ne prétendiez-vous pas qu'il parlait tout le temps?

— Il écoute aussi, par intervalles. Sans doute, ce n'est pas un héros, mais la mode n'est plus aux héros. Il a bonne mine, il se porte bien, et sa mélancolie ne doit être qu'amoureuse : donc elle passera. Enfin son nom de famille est honoré à Fontaine-sous-Bois. Tu ne dis rien? Qui ne dit rien consent.

Jacqueline considéra ses mules bleu pâle, et doucement elle murmura :

— Je n'épouserai qu'un héros.

Cette réponse enthousiasma M. Lugagnan qui ne brûlait point de se débarrasser de sa fille.

— Romanesque et ambitieuse : je reconnais mon sang. Ainsi, ton personnage, la Grande Mademoiselle, à qui l'on parlait d'épouser l'empereur ou son frère l'archiduc, répliqua : « J'aime mieux l'empereur. » Honte aux jeunes filles de vingt ans qui ne préfèrent pas l'empereur!

Sur cette imprécation, il ouvrit une porte et réclama sa voiture qu'il ne manqua point d'appeler un carrosse.

La jeune fille l'arrêta :

— Comme vous êtes impatient! Il est deux heures et demie. Nous partirons à trois heures. Je cours chez Mme de Vavrette-Toziat dont j'ai promis de vérifier la toilette.

— Tu ne lui rendras pas la jeunesse.

— Elle n'y prétend point.

— Ni la beauté.

— Elle fut donc belle?

— A damner un saint. Mais elle ignora toujours la mesure. Jadis elle ne pensait qu'à séduire. Aujourd'hui elle offense les yeux sans vergogne. Bariolée à tâtons, elle nous apparaîtra multicolore, comme un perroquet sortant d'une cave.

Jacqueline se mit à rire :

— Vous l'avez remarqué, père? Elle se néglige beaucoup.

— Effroyablement.

— Ma mère l'aimait. Je cours l'ajuster un peu.

Le président secoua ses manches avec noblesse pour la congédier :

— Va, petite Mademoiselle, va, petite Providence, qui fais danser les enfants et langes les vieillards.

Mme de Vavrette-Toziat s'autorisait des estampes d'Abraham Bosse, révélées par M. Lugagnan, pour revêtir la plus criarde toilette de tout le dix-septième siècle qui fut assez amateur de couleurs voyantes : un corsage jaune citron, avec bouillons de gaze disposés en guirlande, qui s'en allait mourir en pointe sur une jupe de dessus rouge orange, drapée en pans écartés. Sans

cesse elle gourmandait les deux servantes actives qui la laçaient avec énergie.

On frappa à la porte. Elle prit peur :

— La maison est grande ouverte. On pénètre ici comme dans un moulin.

— Peut-on entrer? demanda une voix fraîche qui la rasséréna.

Jacqueline, resplendissante en son costume de chasseresse, parut sur le seuil et fit une belle révérence. Aussitôt la vieille dame s'extasia, au grand désespoir des femmes de chambre qui ne la confisquaient plus qu'à demi :

— Approche, petite, qu'on te détaille. Dieu! que tu es adorable, et de tous les côtés! Tu tourneras toutes les têtes, et la tienne même, de vanité, sous ce grand chapeau. Bleu pâle et noir, c'est un peu discret. Mais ta beauté en reçoit, par contraste, une lumière nouvelle. Tu es un chef-d'œuvre, mignonne.

Elle l'avait connue toute petite, ayant eu sa mère en amitié. Déjà la jeune fille, écartant les soubrettes, reprenait de haut en bas le corsage boutonné de travers, défroissait l'étoffe, arrangeait un nœud, malgré les protestations de M[me] de Vavrette-Toziat :

— Laisse donc. Tu perds ta peine. On verra toujours ma face de carême dans cette gloire de carnaval. Monsieur ton père, qui est honnête homme, m'a assuré que les corsages d'autrefois se terminaient par une bosse artificielle. Je n'en ai pas eu besoin, la nature m'ayant pourvue elle-même de cet ornement.

Jacqueline, après une visite à la coiffure, chercha dans la garde-robe :

— Que te faut-il encore, Jacqueline?

— Un fichu noir, Madame, pour vos épaules.

— Noir? Pourquoi du noir? Prends ce bleu, couleur du ciel, ou ce vert qui rappelle les champs.

Mais la petite Mademoiselle ayant trouvé, non sans difficulté, une écharpe sombre, se hâta d'en masquer la taille trop claire.

— Voilà ce qu'il vous faut.

— Je t'obéis, consentit la vieille dame résignée à tout. Mais, avant de partir, tu me chanteras ta chanson.

Chaque invité de la marquise, favorisé d'un peu de voix, devait apporter à la fête quelques couplets de l'ancienne France. Sans se faire prier davantage, Jacqueline ouvrit le piano et commença. Elle avait choisi *Le roi Loys est sur son pont*, vieille romance du Valois qui exalte, comme toutes les vieilles romances, la fidélité dans l'amour. La musique en est traînante Elle s'allonge en triste mélopée. Les soirs d'été, quand les paysannes qui revien-

nent d'amasser le foin la chantent, elle semble s'échapper des bois comme une plainte.

Le roi Loys est sur son pont
Tenant sa fille en son giron.
Ell' lui demande un cavalier
Qui n'a pas vaillants six deniers.

— Ma fille, il faut changer d'amour,
Ou vous entrerez dans la tour.
— J'aime mieux entrer dans la tour,
Mon pèr' que de changer d'amour.

Dans le petit salon ensoleillé, cette fin tragique parut à l'étroit, et s'envola par la fenêtre comme un oiseau à tire-d'aile. C'était une de ces voix de cristal dont chaque note, goutte à goutte, rafraîchit.

Emue, la vieille dame se recueillit avant de crier : Bravo ! Puis, bientôt remise, elle prit un air malin :

— Eh ! eh ! on juge une femme sur une chanson. Tu as déniché celle-ci tout naturellement.

— N'est-elle pas jolie?

— Elle te convient à merveille. Jacqueline, petite héroïne affamée de grandeur, tu me plais trop. Ton cœur neuf est plein d'enthousiasme, et j'ai peur de la vie pour toi.

Sous ses grandes plumes bleu pâle et son chapeau noir, la petite Mademoiselle se mutina :

— Moi, je n'ai pas peur, Madame.

— Embrasse-moi.

— Attendez. Vous avez un peu trop de poudre. Donnez-moi votre mouchoir.

— Voilà. J'ai l'air d'un clown probablement, un vieux clown qui n'amuse plus personne.

— Mais non.

— Si, si, je m'en doutais. Je sens la poudre comme un soldat. Ces bonnes m'en fourrent exprès, et je n'y vois goutte.

Jacqueline l'embrassa :

— Là, vous êtes prête. Surtout ne quittez pas cette écharpe : elle vous sied très bien.

— Elle me cache, mauvaise.

— Oh ! guère. Et, maintenant, je vous quitte.

— Un instant, réclama M[me] de Vavrette-Toziat. Fais-moi vite une confidence afin que mon plaisir aujourd'hui soit complet. Quand te maries-tu?

Le teint de la petite Mademoiselle s'anima :

— Je l'ignore.

— En effet, je vois sortir de ta maison bien des figures longues.

Jacqueline ne se tint pas de sourire :

— Ah ! vous les voyez d'ici?

— Le défilé des prétendants? Ils affluent depuis ta condamnation.

— Taisez-vous, Madame.

— C'est vrai. On ne doit plus en parler... Enfant romanesque, je gage que tu rêves d'un prince.

— Il n'y en a plus.

— D'un héros?... Ah! tu gardes le silence. Ecouteras-tu un conseil de vieille femme?

— Donnez-le toujours.

— Je te passe mon expérience. Ne la traite pas en vieux manteau hors d'usage. A ton âge, les jeunes filles romanesques s'éprennent volontiers de quadragénaires distingués et pâles qu'un mal d'estomac rend intéressants. Epouse, toi, un jeune homme bien portant et gai, et de bonne conduite. Oui, de bonne conduite. Marie-toi pour être heureuse. Ne te marie ni pour ni contre le monde.

— C'est mon intention.

La vieille dame attira la jeune fille plus près de sa bergère de malade :

— Ecoute. Epouse Pierre Savernay.

— Il n'a pas demandé ma main.

— Ah ! par exemple. Eh bien, il la demandera. Epouse ce grand nigaud.

— Je n'épouserai pas un grand nigaud.

— Alors, change-le.

La chasseresse de la Fronde fit une profonde révérence, et, comme une vision du passé que le présent dissipe, elle s'enfuit sur ce mot :

— Peut-être.

Henry Bordeaux.

La suite prochainement.

LES ENSEIGNEMENTS

DE L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Les Américains viennent de donner un éclatant démenti à ceux qui, au lendemain de notre Exposition de 1900, prétendaient que les expositions universelles avaient fait leur temps, ajoutant qu'elles n'offraient, au point de vue politique et économique, aucune utilité, qu'elles n'entraînaient, au point de vue social et moral, que des inconvénients, et qu'en somme elles n'avaient plus leur raison d'être dans notre vie contemporaine.

L'Exposition de Saint-Louis a eu un réel succès. Elle a provoqué de la part des vieux peuples de l'Europe, comme des Américains, un effort considérable. Et si on a pu lui adresser justement quelques critiques, on ne peut nier qu'elle ait été, pour tous ceux qui s'y sont rendus, une source féconde d'enseignements.

Les Français sont plus portés au dénigrement qu'à l'admiration. Que de fois j'ai pu constater, au cours de mes voyages, la promptitude avec laquelle ils se choquent de tout ce qui, à l'étranger, contredit leurs habitudes, dérange leurs idées ou blesse leur goût! A Saint-Louis, comme partout en Amérique, ils ont pu trouver beaucoup à reprendre. A Saint-Louis comme ailleurs (mais n'est-ce pas une force en même temps qu'une faiblesse?), les Américains ont cédé à cette manie du *bluff* à laquelle ils ne sont pas encore près de renoncer. L'Exposition recouvrait une superficie de 1210 acres, c'est-à-dire 470 hectares; c'était deux fois l'étendue de l'Exposition de Chicago, plus de trois fois l'étendue de notre Exposition de Paris! C'était vraiment trop.

Nous faisons aujourd'hui tant de dépenses qui ne sont pas « productives », que nous ne devons pas trop reprocher aux Américains d'avoir dépensé pour leurs installations de toute sorte 75 millions de dollars, cinq fois plus que la somme dont il avait été question d'abord, et qui avait été fixée à 15 millions, le prix qui nous fut payé en 1804, pour la cession de la colonie.

Aussi bien le résultat a répondu à l'effort. L'Exposition de Saint-Louis était vraiment remarquable: elle a, quoi qu'on ait pré-

tendu, attiré beaucoup de monde. Pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre, le chiffre moyen des entrées a toujours été de plus de cent mille. Le jour de la fête de saint Louis, il s'est élevé à 404 309.

L'emplacement avait été fort heureusement choisi, à une dizaine de kilomètres des bords du Mississipi, dans la partie la plus accidentée d'un magnifique parc vraiment digne du nom de « forêt ». Sur la partie la plus élevée on avait construit une salle des Fêtes pouvant contenir 4000 personnes. Elle était surmontée d'une coupole plus vaste que celle de Saint-Pierre. Autour de la salle des Fêtes, d'où descendaient des cascades artificielles aboutissant à de vastes pièces d'eau, rayonnaient une douzaine de palais : les palais des mines et de la métallurgie, ceux de l'électricité, des machines, des transports, des manufactures, de l'éducation et de l'économie sociale, ceux des arts libéraux et des beaux-arts, plus loin ceux de l'agriculture (c'était le plus grand de tous), de l'horticulture, de la chasse, de la pêche et des forêts.

Si, au point de vue architectural, ces divers bâtiments n'étaient pas tous également réussis, tous, du moins, répondaient au but essentiel de l'Exposition, qui n'était pas (on l'avait dit dès le début) d'éblouir les visiteurs, mais de les instruire. Leur visite était « éducative » au plus haut point.

*
* *

Ce qu'il convient de dire tout d'abord, c'est que la nouvelle *World's Fair* était éminemment propre à faire comprendre le prodigieux essor économique de la grande République américaine.

Les divers Etats dont celle-ci se compose avaient cherché à l'envi à faire valoir leur importance respective au triple point de vue agricole, industriel, commercial, et cela non seulement à l'aide d'objets matériels, mais aussi au moyen de tableaux, de statistiques graphiques, de livres, de brochures et de photographies. Des conférences avec projections et vues cinématographiques concouraient en outre au résultat désiré.

Même en tenant compte des éloges exagérés qu'ils se décernent à eux-mêmes et en faisant la part de la réclame (on sait que les Américains sont passés maîtres en ce genre de sport), il est difficile de nier que l'Amérique, dans la répartition des richesses mises à la disposition des hommes, n'ait été traitée avec prodigalité. Elle apparaît vraiment comme le pays des « possibilités indéfinies ».

Ce sont ses ressources agricoles qui ont, pendant longtemps, presque exclusivement préoccupé les économistes du vieux monde.

Ils étaient effrayés en constatant que, grâce au sol et au climat, le « farmer » américain pouvait fournir, avec une somme de travail égale, une quantité de grains triple de celle que produit le fermier européen.

Sans doute, toutes les parties de l'Amérique ne sont pas également fertiles. Mais les expositions particulières de quelques-uns des Etats les moins favorisés, sinon au point de vue du sol, du moins au point de vue de l'eau, tels que le Colorado, l'Idaho, le Montana, montraient ce qu'on pourrait obtenir à l'aide d'irrigations, le jour où la terre arable ne serait plus surabondante, comme elle l'est encore aujourd'hui.

Mais ce n'est pas de l'exportation des produits agricoles américains que l'Europe doit se préoccuper le plus, encore que celle-ci ait triplé pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Les Etats-Unis deviennent de plus en plus un pays industriel. Dès maintenant, l'industrie emploie des capitaux plus considérables et donne une somme de produits plus élevée que l'agriculture. Tandis que dans la dernière période décennale, l'exportation des produits agricoles américains augmentait de 36,86 pour 100, passant de 628 millions de dollars à 853, l'exportation des produits manufacturés s'accroissait de 146,24 pour 100 !

Une visite au palais des mines et de la métallurgie permettait de constater que l'Amérique du Nord (le Canada n'est pas moins favorisé que les Etats-Unis) est abondamment pourvue de mines de toute sorte. Houille, fer, or, argent, cuivre, nickel, plomb, sans parler du pétrole, des gaz naturels, ou des pierres précieuses, s'y trouvent en abondance, et les procédés d'extraction, qui pendant longtemps laissèrent fort à désirer, font chaque jour de nouveaux progrès.

A l'importance des mines correspond celle de la métallurgie. C'est par la sidérurgie surtout que les Américains sont devenus la première puissance industrielle du monde. Je ne voudrais pas affirmer que les machines exposées fussent supérieures aux machines similaires fabriquées en Europe, aux machines allemandes et suisses notamment. J'ai toutefois remarqué que la spécialisation était poussée plus loin ; j'ai été frappé, surtout, à l'Exposition, comme dans plusieurs usines, de la prodigieuse variété des machines-outils dont on se sert. Les Américains attachent une importance capitale à la perfection de l'outillage. Ils cherchent à perfectionner pour économiser la main-d'œuvre, et l'économie est d'autant plus appréciable, que le travail de l'ouvrier est mieux rétribué. Les efforts en vue d'épargner du travail sont en rapport direct avec l'élévation des salaires. C'est

en prenant pour base le taux élevé de ceux-ci, que s'établit le calcul des sacrifices d'argent que peut mériter la création d'une machine nouvelle. On peut affirmer que c'est le taux élevé de la main-d'œuvre qui est le facteur principal des progrès techniques qui permettent aux Américains de faire aux industriels européens une si redoutable concurrence.

Et ces machines si ingénieuses, on leur demande le maximum de vitesse et de rendement dont elles sont susceptibles. Sans doute, elles s'usent plus vite, mais on les remplace plus souvent et par des machines de plus en plus perfectionnées. Chaque renouvellement est l'occasion de quelque progrès nouveau.

Les Américains ont aussi pris l'habitude de fabriquer par séries. Cette méthode qui est, chez eux, d'un usage bien plus général que chez nous, a donné des résultats d'autant plus remarquables que les séries n'ont pas été arrêtées au hasard. Les types normaux de fabrication ont été adoptés à la suite d'études minutieuses dans lesquelles l'esprit essentiellement pratique des Yankees a excellé, et le producteur a finalement habitué le consommateur à certains types invariables de produits.

Mais, tout en admirant un certain nombre d'objets fort intéressants, j'ai eu cette impression que la concurrence américaine ne devait être vraiment redoutable que pour les articles qu'on peut fabriquer en masse et pour lesquels le machinisme joue un rôle prépondérant. En d'autres termes, la « fabrication » m'a paru plus intéressante que le produit fabriqué. Pour les articles de qualité supérieure, où le tour de main et le goût individuel conservent une importance majeure, les Etats-Unis sont encore en retard. Peut-être le seront-ils toujours [1]?

L'Exposition de Saint-Louis ne permettait de voir que les machines, mais il convient d'ajouter qu'à côté de la machine il y a la manière de s'en servir, les « attachments », comme on dit. Il faut entendre par là les méthodes de travail, l'organisation des ateliers, la double adaptation des machines et des ouvriers aux exigences d'une production intensive, de façon à obtenir un rendement aussi élevé et aussi peu dispendieux que possible.

Ce que l'Exposition de Saint-Louis ne révélait aussi que bien

[1] Tel est aussi le sentiment d'un économiste anglais, M. John Fraser, qui, dans son récent ouvrage sur l'*Amérique au travail* (*America at work*), déclare que l'article américain est inférieur au point de vue de la qualité à l'article similaire anglais ou français. « Il est moins durable, ajoute-t-il, moins fini que le produit européen... En Amérique, l'ouvrier connaissant tous les aspects de son métier, toutes les faces de sa profession, devient une rareté. » M. Fraser est, d'ailleurs, un admirateur de la division du travail poussée à outrance qui a donnée finalement de si bons résultats.

imparfaitement, ce sont les qualités mêmes de l'ouvrier américain qui est un travailleur d'un type supérieur, fier et indépendant, habitué, grâce au taux élevé des salaires, à une vie plus raffinée que celle des ouvriers européens, démocrate dans le meilleur sens du mot, et garanti à la fois par son bon sens naturel et par un *standard of life* exceptionnellement élevé contre les utopies socialistes et les théories niveleuses qui troublent en Europe tant de cerveaux. Quel que soit le mélange de types différents et inférieurs qui s'infiltrent peu à peu dans les fabriques et usines, ce type d'ouvrier persistera sans doute longtemps encore, comme persistera le type général de l'Américain.

Les qualités remarquables du travailleur favorisent grandement l'effort incessant des ingénieurs pour mettre à profit toutes les conquêtes de la science, pour substituer de plus en plus la force illimitée de la nature aux forces limitées de l'homme, pour faire évoluer le travail de l'être humain plutôt vers le travail intellectuel que vers un travail musculaire. Et c'est pour ce motif même qu'une partie des améliorations introduites dans le domaine de la technique sont l'œuvre de simples ouvriers, et souvent d'ouvriers européens qui, par suite de l'organisation de la vie industrielle aux Etats-Unis, « rendent » là-bas plus que dans leur propre patrie. Leur activité et leur capacité d'invention y sont certainement plus éveillées que dans la vieille Europe.

Il faut ajouter que si le régime des usines en Amérique est sévère, les ouvriers sont incités à découvrir des améliorations par la libéralité avec laquelle les employeurs les récompensent ensuite. La confiance dans les patrons, qui règne parmi les employés et ouvriers de l'autre côté de l'Atlantique, est digne d'être notée. Dans beaucoup d'usines, on suit avec soin, en l'inscrivant sur un registre, le temps employé par l'ouvrier aux divers travaux qui lui sont confiés. En se basant sur les renseignements ainsi recueillis, on voit aisément quel est le genre de travail qui a rapporté à chacun les gains les plus élevés, et on estime avec raison que ce travail est précisément celui pour lequel cet ouvrier était le mieux doué. Cette préoccupation de mettre à profit les aptitudes individuelles de chaque travailleur en lui assignant l'occupation la mieux en rapport avec ses capacités, a donné d'excellents résultats.

*
* *

Toutes les parties de l'Exposition de Saint-Louis n'étaient pas également propres à suggérer d'utiles réflexions. J'ai été frappé de l'effort considérable qui avait été fait par les Etats de l'Ouest pour

faire sentir aux visiteurs l'importance qu'ils prennent peu à peu, et montrer les ressources qu'ils tiennent en réserve pour l'avenir.

Tous ceux qui ont suivi l'évolution des Etats-Unis dans ces dernières années ont remarqué que des changements notables se sont produits dans l'intérieur du pays. Les grands courants humains s'y déplacent peu à peu du côté de l'Occident. Ce déplacement est facilité par le développement des chemins de fer et des voies de navigation, il se traduit par la croissance rapide et l'accroissement de richesse de villes telles que Chicago, Milwaukee, Saint-Paul et Minneapolis, Saint-Louis, Omaha, etc... Les régions qui avoisinent le Pacifique ont déjà pris une grande importance. Tout porte à croire qu'un très bel avenir les attend. Les Américains sont du moins convaincus que le grand Océan jouera bientôt un rôle de premier ordre dans la vie générale de l'humanité : la Méditerranée, disent-ils, a été jadis et pendant bien longtemps le centre de l'activité commerciale des hommes. Puis les grandes découvertes du quinzième et du seizième siècles assurèrent la prépondérance à l'océan Atlantique. C'est à l'océan Pacifique qu'appartiendra un jour infailliblement la primauté. Le percement de l'isthme de Panama, qui n'est qu'une affaire de quelques années, et le dénouement, quel qu'il soit, de la guerre d'Extrême-Orient, accéléreront encore les changements qui se feront bientôt dans l'équilibre du monde. Les Américains se préparent à profiter de ces transformations.

Ils prétendent eux-mêmes qu'ils vont se trouver dans une situation analogue à celle où l'Angleterre s'est trouvée à la fin du quinzième siècle. Ils espèrent devenir le centre du mouvement économique du monde, et d'un monde autrement étendu qu'il ne l'était au temps de Christophe Colomb et de Vasco de Gama. Ils ne s'effrayent même pas à la perspective d'entrer en rivalité avec l'Angleterre, à la fois sur l'Atlantique et sur le Pacifique, et d'engager avec elle des luttes comparables à celles qu'elle eut à soutenir contre la Hollande, contre l'Espagne et contre la France.

C'est sous la préoccupation de ces idées qu'ils avaient consacré d'importantes expositions au territoire d'Alaska, si riche en mines, aux îles Hawaï, très fertiles, très bien arrosées, et auxquelles leur situation géographique, à moitié chemin, entre l'Amérique et les mers de Chine, assure au point de vue commercial une si grande utilité, aux Philippines surtout, pour lesquelles on avait réservé un terrain de plus de 15 hectares. Des pavillons très bien aménagés permettaient au visiteur de se faire une idée de leurs ressources agricoles et minières et des richesses que renferment leurs admirables forêts.

Bien intéressante aussi la section des transports : tout ce qu'on peut imaginer comme moyen de transport y était, en effet, représenté. L'immensité du territoire, l'éloignement des centres de culture a obligé, de bonne heure, les Américains à s'occuper des voies de communication ; ce sont elles qui, en créant le trafic, ont créé la production, et ont permis la colonisation de terres qui, sans elles, seraient restées incultes. Les modèles successifs de locomotives et de wagons montraient avec quelle rapidité s'est construit ce réseau de voies ferrées sans lequel les trois quarts d'un immense territoire insuffisamment desservi par les fleuves et les lacs n'auraient pu être utilisés. Il y a, aujourd'hui, 340 000 kilomètres de voies ferrées aux Etats-Unis. Les régions les moins peuplées, les moins bien dotées par la nature sont déjà, dès maintenant, beaucoup mieux pourvues de moyens de transport que bien des contrées européennes plus habitées et plus fertiles. Cette facilité des communications contribue puissamment à stimuler la production. On pouvait étudier dans les meilleures conditions ces énormes wagons, qui sont plus que doubles des nôtres. A poids total égal un train composé de pareils wagons comporte moins de poids mort qu'un train formé de petits wagons, il est moins long parce qu'il y a moins d'attelages et il est d'une conduite plus sûre [1].

L'une des sections les plus instructives était celle qui avait été consacrée à l'enseignement. « Un peuple qui veut se gouverner, disait naguère un publiciste américain, doit d'abord s'instruire. » Le peuple américain est de plus en plus convaincu de la nécessité de perfectionner son éducation. Et l'œuvre qu'il a entreprise est d'autant plus facile qu'il n'y a pas de « classes » dans ce pays. La solution des problèmes scolaires ne se heurte pas aux mêmes difficultés que dans nos sociétés européennes si fortement hiérarchisées. L'élévation des fortunes n'a même pas réussi à créer ces barrières aussi élevées que nous nous l'imaginons volontiers.

Les universités, au moins les plus célèbres, avaient rivalisé pour donner au visiteur une idée de leur organisation, et surtout de la magnificence de leur installation dans l'ordre matériel comme dans l'ordre intellectuel et moral. Les ressources dont elles disposent et qui proviennent presque uniquement de muni-

[1] M. Pierre Leroy-Beaulieu (*Les Etats-Unis au vingtième siècle*, p. 410) fait remarquer que c'est grâce à l'emploi de plus en plus répandu des très grands wagons que les Américains ont pu augmenter le poids des marchandises transportées par chaque train. Leurs trains sont maintenant en moyenne de 300 tonnes, ils n'étaient encore, en 1892, que de 181. Et, malgré cet accroissement, on n'a été obligé d'augmenter que dans une faible proportion les dépenses de personnel et de combustible.

licences particulières, dépassent ce que nous pouvons imaginer, et chaque année voit grandir les bâtiments, les bibliothèques et les laboratoires!

Mais l'attention était aussi attirée par l'enseignement technique qui, pour les Américains, n'est pas un enseignement particulier, mais une partie intégrante de tout enseignement. C'est, à leurs yeux, par l'étude de questions techniques bien choisies qu'on arrive le plus sûrement à préparer les jeunes gens à l'intelligence de l'évolution économique et sociale contemporaine.

*
* *

L'Exposition de Saint-Louis était internationale. La plupart des grandes nations avaient, malgré l'éloignement, fait de sérieux efforts pour y figurer dignement. Bien qu'un grand nombre d'industriels de tous pays soient assez sceptiques sur l'utilité que peuvent avoir, au point de vue économique, les expositions, les producteurs avaient répondu avec bonne grâce à l'appel de leurs gouvernements respectifs, et s'étaient efforcés de faire valoir, souvent d'une façon très intelligente, le mérite de leurs produits. La France n'est pas restée en arrière, nous le verrons dans un instant. Mais deux nations surtout ont cherché à se mettre en avant : l'Allemagne et le Japon.

En réponse à ceux qui écrivaient il y a quelques années : « Un nouveau petit pays vient de naître », les Japonais ont déjà montré à plusieurs reprises, sur les champs de bataille, que le nouveau-né marche fort bien tout seul. Ils s'étaient rendus cette année à Saint-Louis, en dépit des préoccupations de la guerre, avec le même entrain qu'à Paris, en 1900. Ils avaient envoyé de magnifiques soieries, des ivoires, des porcelaines, des laques, des bronzes propres à montrer ce qu'était déjà dès le moyen âge leur civilisation. Et à côté de ces curiosités artistiques, d'un style souvent archaïque, on pouvait, singulier contraste, considérer des objets essentiellement modernes, propres à faire comprendre à quel point les Japonais sont assoiffés de progrès, propres à faire voir qu'ils ont (toutes réserves faites sur certaines de leurs idées) réalisé en peu d'années une évolution que les Européens ont mis beaucoup plus de temps à accomplir.

Très fiers de ce qu'ils ont obtenu, les Japonais reconnaissent, plus volontiers peut-être que les Américains, tout ce qu'ils ont emprunté à l'Europe, mais ils veulent aussi que nous reconnaissions de notre côté qu'ils ont fait leur apprentissage avec une incroyable célérité. A Saint-Louis, comme à Paris en 1900, ils avaient cherché à donner une idée des progrès qu'ils ont accomplis

dans la fabrication des machines (des machines électriques en particulier), dans l'exploitation des mines, dans la fabrication des cotonnades et des lainages, dans celle de la verrerie et des produits chimiques. A la section des transports ils avaient placé une immense carte en relief indiquant les lignes de navigation déjà desservies par leurs navires, et des tableaux qui faisaient connaître les progrès réalisés depuis dix ans par leur marine de commerce en même temps que par leur flotte de guerre. Les notices envoyées par le gouvernement donnaient toutes sortes de détails sur l'organisation de l'enseignement, spécialement sur les écoles de commerce du premier et du second degré. Elles permettaient de constater qu'il y a aujourd'hui dans toutes les villes du Japon des collèges florissants, entretenus presque exclusivement par les contributions volontaires des particuliers, qui préparent peu à peu les Japonais à une évolution intellectuelle et économique d'une portée considérable.

Quant à l'Allemagne, dont les relations d'affaires avec les Etats-Unis sont considérables et qui, depuis 1830, a dirigé sur l'Amérique plus de 5 millions d'émigrants, elle avait, sauf réserve pour les machines, envoyé à Saint-Louis un grand nombre d'objets. Avec l'aide de l'excellent catalogue général que le gouvernement impérial avait publié, et auprès duquel le nôtre paraissait bien sec, on pouvait aisément se rendre compte des progrès de l'industrie minière, de l'industrie métallurgique, de l'industrie chimique surtout, dont la merveilleuse organisation s'impose à l'admiration des hommes de science comme à celle des industriels.

Au Palais des moyens de transports, on pouvait suivre les efforts qu'a faits le nouvel Empire pour développer sa marine et accroître son commerce avec les pays d'outre-mer, spécialement avec les Etats-Unis. Les deux plus grandes compagnies, le *Norddeutscher Lloyd* de Brême, et la Compagnie *Hamburg-Amerika*, avaient exposé des modèles de leurs navires, en même temps que les statistiques permettant de voir à quel point elles dépassent aujourd'hui toutes les autres compagnies du monde.

L'une des sections que l'Allemagne avait organisée avec le plus de soin était la section de l'enseignement. Complétant utilement les modèles, les tableaux graphiques et statistiques, les dessins et les photographies, le grand ouvrage récemment publié par le professeur Lexis présentait une série de notices sur les divers établissements d'instruction qui existent en Allemagne, depuis les universités jusqu'aux écoles primaires [1]. L'attention

[1] *Das deutsche Unterrichtswesen*, 4 vol. publiés par les soins du ministère de l'Instruction publique à Berlin.

des hommes de science se portait sur les laboratoires de médecine, de chirurgie, de bactériologie, sur les instruments scientifiques, les appareils électriques, les instruments d'optique, de géodésie, d'astronomie, etc. Il y avait de très belles expositions de l'Institut météorologique de Berlin, de la maison Siemens et Halske, de la maison Zeiss, d'Iéna, de Carl Bamberg, de Friedenau, des Bartels, des Hartmann, des Körting, etc.

Parmi les autres nations européennes, plusieurs faisaient bonne figure. L'Angleterre d'abord. Ses machines sont aujourd'hui dépassées comme ses navires, et elle ne paraît pas avoir fait de grands progrès en électricité. Mais le public a beaucoup admiré les merveilleux cadeaux offerts à l'occasion de son jubilé, à la reine Victoria, et le gracieux pavillon reproduisant l'orangerie de Kensington, séjour favori de la reine Anne, que l'on avait orné de toiles portant des noms illustres : Reynolds, Lawrence, Turner, Gainsborough.

La Hollande, en dépit de ses belles porcelaines de Delft, le Danemark, les pays scandinaves, la Russie surtout, ne retenaient pas longtemps les visiteurs. La Belgique s'était donné plus de peine. Son pavillon avait un caractère national très accentué. Il était orné extérieurement de jolis panneaux décoratifs représentant les principales villes et quelques-unes des usines les plus connues de ce royaume. La disposition intérieure, conçue d'après le principe de l'exposition collective, était ingénieuse. Elle permettait de se rendre compte en quelques heures du progrès qu'a fait la Belgique au triple point de vue social, industriel et commercial. A côté de très beaux spécimens de tissus, de tapis, de dentelles, on pouvait examiner, plus commodément que dans notre section française, les tableaux indiquant les progrès des sociétés de tempérance, d'épargne, de mutualité, et attestant la fécondité de l'esprit d'association chez nos voisins.

L'exposition de l'Italie ne donnait qu'une idée imparfaite des progrès accomplis par ce pays depuis dix ans, surtout dans le domaine des industries extractives, métallurgiques, textiles, et aussi dans le domaine des industries chimiques. Mais j'ai presque toujours vu beaucoup de visiteurs auprès de ses marbres d'un grain très fin, d'un style un peu efféminé, qui n'étaient pas tous d'un goût parfait, mais qui ont plu, je le sais, à bien des Américains.

Dans le pavillon assez lourd de l'Autriche, qui contenait des tableaux médiocres, il y avait des modèles instructifs, très bien disposés, des principaux travaux publics récemment effectués ainsi que des tableaux indiquant le rendement croissant de ses mines, et la marche satisfaisante de son commerce extérieur.

Quant à la France, on en a dit beaucoup de bien, et nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous associer aux éloges qu'on lui a décernés.

Nous avions envoyé de fort belles choses. Notre pavillon, reproduction du grand Trianon, était d'un goût parfait. Il était orné d'objets d'art, de vases de Sèvres et surtout de tapisseries de toute beauté. Pour tous ceux des produits de l'activité humaine qui demandent de l'art et du goût, nous étions incontestablement les premiers. Nous avions une superbe exposition d'orfèvrerie, de joaillerie et de bijouterie qui, bien qu'on ne lui eût pas donné un emplacement tout à fait favorable, obtint les éloges de tous les connaisseurs. Nos modes et nos toilettes, exposition collective des grands couturiers et exposition particulière des magasins du *Louvre* et du *Bon Marché*, eurent encore plus de succès. Notre exposition de soieries et de tissus de soie réunissait tous les articles produits par Lyon et Saint-Etienne, en même temps que les plus beaux modèles de grèges du midi de la France. Notre industrie dentellière, en dépit de la crise dont elle souffre, était bien représentée, tant par de ravissantes dentelles à la main que par les dentelles mécaniques de Calais, sans parler des broderies pour ameublement dans leurs infinies diversités. Nos vins et nos eaux-de-vie défiaient toute concurrence.

Nous nous étions trop effacés à la section des machines et à celle des instruments scientifiques que pourtant nous faisons si bien. Quelques-unes de nos premières maisons n'étaient pas représentées. Mais au Palais des beaux-arts, encore que nous eussions envoyé des œuvres d'un mérite contestable, nous avions beaucoup de toiles intéressantes, plus intéressantes que celles des autres peuples, et somme toute, passablement représentatives du génie français.

Les membres du jury ont apprécié très hautement, grâce à l'habileté de ceux qui ont été chargés de les faire valoir, les efforts que nous avons faits pour développer l'enseignement primaire, créer un enseignement primaire supérieur, améliorer les programmes de l'enseignement secondaire, accroître l'importance de nos Universités, les doter avec des ressources restreintes de laboratoires où se font des travaux de premier ordre (le nom de Pasteur sonne toujours comme un chant de triomphe), y attirer des étudiants étrangers, et développer enfin cet enseignement technique et commercial, qui cependant nous paraît encore insuffisant.

C'est surtout à la section d'économie sociale que notre victoire a été complète. Le jury a estimé que nous avions beaucoup fait

pour l'amélioration du sort des travailleurs; il a trouvé que nul pays n'offrait en définitive un ensemble d'institutions patronales, de groupements ouvriers, de sociétés coopératives, d'institutions de prévoyance plus satisfaisant. On sait qu'il n'y a pas de pays au monde où le gouvernement intervienne moins qu'en Amérique dans les rapports des citoyens les uns avec les autres. On comprend donc aisément que les Américains, tout en rendant hommage au magnifique édifice des Assurances obligatoires dont l'Allemagne se montre si fière, aient plus de sympathie pour l'orientation différente qui a jusqu'ici prévalu en France. Le mouvement mutualiste qui a depuis quelques années fait tant de progrès, leur a paru plus digne de récompense que les résultats auxquels on est arrivé ailleurs par la coercition et la contrainte [1].

*
* *

Si nous sommes en droit de nous enorgueillir du courant de générosité qui continue toujours à passer sur la France, et d'admirer avec les étrangers eux-mêmes l'importance de nos institutions sociales et la fécondité de nos œuvres charitables, nous devons aussi rendre hommage aux sentiments de philanthropie qui animent beaucoup d'Américains. Ils sont moins durs qu'on ne l'a prétendu et ils ne sont pas avares. S'ils aiment la richesse, ils reconnaissent l'étendue des devoirs qu'elle impose.

Cette générosité des Américains, dont l'Exposition de Saint-Louis ne révélait pas toutes les manifestations, s'explique en partie par la confiance étonnante qu'ils ont dans l'avenir de leur pays. Ils jugent que l'Europe est une agglomération mal faite de peuples plus ou moins épuisés, qui ont encore parfois de beaux élans, mais qui sont destinés tôt ou tard à succomber sous l'assaut du nouveau monde. Beaucoup d'entre eux croient même que l'on a eu raison de dire que le monde appartiendrait un jour aux Américains! La foi, dit-on, soulève les montagnes. Les Améri-

[1] Voici le tableau des récompenses obtenues par les exposants des principales puissances :

	Nombre des exposants.	Grand Prix.	Récompenses.
Etats-Unis. . . .	11 100	837	3955
France.	2717	721	2579
Allemagne. . . .	2580	420	1588
Japon.	2600	155	1701
Angleterre. . .	1100	120	600
Belgique. . . .	1100	105	550

La France, surtout pour les Grands Prix, arrive à peu de distance des Etats-Unis dont les exposants étaient quatre fois plus nombreux.

cains feront de grandes choses parce qu'ils croient fermement à leur étoile.

La visite raisonnée de l'Exposition de Saint-Louis n'était pas inutile pour mieux comprendre les caractères particuliers qui font des Etats-Unis une nation à part. Ces caractères ne tiennent pas aux origines ethniques des Yankees : ils sont plutôt la conséquence des circonstances au milieu desquelles la nation américaine s'est développée. Les Américains n'ont pas plus de sympathie pour les Anglais que pour les autres Européens. Ils doivent leur physionomie actuelle, beaucoup moins à leurs origines anglo-saxonnes qu'à cet afflux constant d'étrangers qui faisait dire un jour à Carnegie : « L'Américain est supérieur à tous les autres hommes parce qu'il est un composé du meilleur de toutes les nations. »

Il est certain que l'Américain, au moins jusqu'à nouvel ordre, peut énormément et se montre plus énergique que l'Européen, que l'Asiatique, que l'Africain. Sa supériorité ne s'est guère affirmée jusqu'ici que sur le terrain des affaires.

Mais c'est déjà beaucoup! C'est même un progrès.

Au point de vue de l'humanité, les luttes futures entre les nations, qui seront essentiellement des luttes économiques, seront moins funestes que les guerres sanglantes d'autrefois. Mais pour certaines nations il est à craindre que les défaites économiques ne soient plus graves que la défaite militaire. Les ravages causés par la guerre ne compromettent pas la vitalité d'un pays, ils peuvent même remonter le moral des habitants. Les défaites commerciales produisent, au contraire, l'effet des maladies de consomption, qui tarissent peu à peu les sources mêmes de la vie. Prenons garde de ne pas avoir à enregistrer trop de défaites de ce genre.

L'impression la plus forte que m'a laissée le séjour que je viens de faire en Amérique, est celle de la nécessité qui s'impose à la France de se mêler plus énergiquement aux batailles nouvelles dans lesquelles tous les peuples du monde, qu'ils le veuillent ou non, sont aujourd'hui engagés. « Le règne du commerce et de l'industrie, disait naguère M. Jules Lemaître à la Sorbonne, en faisant la critique de notre enseignement, est arrivé. » Nous vivons au milieu de concurrences qui se présentent sous les formes les plus variées. Le moment n'est pas venu de nous endormir et de perdre courage. Si nous voulons garder notre place dans le monde, il faut redoubler de vigilance, d'énergie et d'activité.

Nos producteurs méritent de grands éloges. L'Exposition de Saint-Louis a montré, une fois de plus, que l'ingéniosité, l'esprit inventif, l'amour du beau se sont transmis intacts dans notre pays.

Mais nous désertons trop la lutte commerciale. Nous nous fions trop à la supériorité artistique de nos productions; nous comptons trop sur le prestige que nous donne, croyons-nous, notre long passé de gloire, notre élégance naturelle, et l'éclat de notre civilisation.

Nos industriels se trompent s'ils s'imaginent que les acheteurs vont venir frapper à leur porte comme ils le faisaient autrefois. Les habitudes commerciales se sont modifiées : les clients ne se dérangent plus. Nos concurrents, qui le savent, ne cessent de les visiter. Plus que nous, surtout, ils consultent leurs désirs et acceptent leurs observations.

La France, nous disait-on il y a quelques jours à New-York, n'est pas une nation commerçante, elle est trop agitée pour cela! C'est vrai, et notre agitation nous a empêché de bien comprendre l'importance croissante des relations commerciales dans la vie contemporaine. Nous n'avons pas assez vu que le commerce était, en même temps qu'un facteur du progrès matériel, un facteur du progrès intellectuel et moral. Ce ne sont pas seulement les marchandises qu'il fait circuler : il propage les idées et attache les hommes les uns aux autres par les liens de l'estime et de l'affection, plus encore, parfois, que par ceux de l'intérêt.

Nous devons nous dire, surtout, que les victoires économiques ne peuvent être le résultat d'une journée heureuse, ou de quelques bonnes inspirations. Elles ne dépendent ni du hasard d'une guerre, ni de la venue d'un homme de génie. La suprématie commerciale est une œuvre collective qui demande le concours de la nation tout entière et même l'effort de plusieurs générations.

Elle requiert aussi l'intelligence des progrès qui se font autour de nous. C'est pourquoi l'étude méthodique de ces expositions universelles dont il est facile de dire du mal, est, en définitive, très propre, en nous montrant les progrès accomplis par les autres nations, à nous faire sentir que, dans la course ardente des peuples laborieux et entreprenants vers l'avenir, il faut que la France précipite davantage ses pas. C'est à ce prix seulement que le siècle qui commence sera pour elle une nouvelle période de grandeur et de prospérité.

Georges Blondel.

LE CENTENAIRE D'EUGÈNE SUE

I

Qui nous eût dit, il y a quelques années, que nous verrions célébrer le centenaire d'Eugène Sue? Qui eût pensé qu'on s'occuperait, sérieusement, de lui élever une statue? Le fatras de ses œuvres, semblait-il, s'effritait dans l'oubli où s'affaisse le ramas énorme de tant d'œuvres romantiques. Le néant où s'abolissent les œuvres hâtives, mal écrites et mal pensées, les œuvres médiocres, les réduisait en cette cendre que le vent disperse. Elles allaient devenir comme si elles n'avaient jamais été. Et voici, pourtant, qu'on exhume l'homme et l'œuvre, et qu'on va rendre à ce néant les apparences de la vie.

On peut affirmer, sans témérité, que parmi nos contemporains un peu cultivés, il n'en est pas un sur mille qui ait lu le *Juif-Errant*. Et on peut affirmer, avec non moins de sécurité, qu'il n'en est pas un sur mille qui ne se soit dit, en apprenant quel système d'espionnage le Grand-Orient a établi sur les officiers, et aussi sur les fonctionnaires civils, et même sur les simples particuliers : « Mais nous sommes en plein *Juif-Errant!* Cette association ténébreuse qui a des affiliés secrets partout, dont les affiliés sont des espions et des délateurs, et qui règne durement sur la France entière, par la délation et l'espionnage, c'est une fiction romanesque réalisée; c'est un rêve en action; c'est le *Juif-Errant*. Seulement c'est le *Juif-Errant* à l'envers. »

Quoiqu'on ne lise pas le *Juif-Errant*, on en connaît assez la donnée pour en avoir ouï parler. Le peu qu'on en sait a suffi pour qu'une telle remarque se soit offerte d'elle-même à l'esprit de beaucoup de gens, après la première stupeur où les a jetés la divulgation du récent aménagement du ministère de la guerre en succursale du Grand-Orient.

Déjà M. Maurice Talmeyr, dans une étude sur le roman-feuilleton et sur la pâture littéraire que les journaux à grand tirage dispensent au peuple en tranches quotidiennes, avait constaté qu'en faisant application à la franc-maçonnerie de l'organisation

occulte et du système de méfaits attribués aux Jésuites par Eugène Sue, dans le *Juif-Errant*, on pouvait se donner une idée exacte des procédés de cette congrégation laïque. Mais ce n'était là qu'une observation sagace de lettré, à l'usage des personnes cultivées. Et leur nombre est toujours assez restreint. Il fallait le scandale de la délation dans l'armée, la publication des dossiers, les monceaux de journaux à la criée dans les rues, et les passants s'abordant sans se connaître, déconcertés, un peu ahuris, et même un peu penauds de se découvrir si étroitement enserrés dans les trames policières de la franc-maçonnerie, pour que la remarque de M. Maurice Talmeyr s'imposât à tous les esprits.

Mais, si les analogies entre les fictions du *Juif-Errant* retourné et les procédés du Grand-Orient paraissent si étroites aujourd'hui, qu'on en vient à les confondre, il faut donc admettre que le Grand-Orient s'est assimilé le système de domination attribué aux Jésuites par Eugène Sue, comme l'aliment le plus propre à la mentalité de ses adeptes, et comme la substance nourricière de l'extension de sa puissance.

En effet, le *Juif-Errant* a été un chef-d'œuvre en un certain sens; il a été un chef-d'œuvre de perfidie en inoculant dans les esprits la frénésie de l'anticléricalisme. Cette phobie a eu d'autres agents que le *Juif-Errant*, au dix-neuvième siècle. Elle a résulté de toute l'hérédité révolutionnaire. Et, à ne tenir compte que de ses agents littéraires, au siècle dernier, on en voit de fort au-dessus d'Eugène Sue, et on en voit de fort au-dessous de lui. Stendhal, spécialement dans le *Rouge et Noir*, est anticlérical avec délices. Mais son public a été assez limité. Aujourd'hui encore la foule lui est réfractaire. Victor Hugo, familier des cimes et des abîmes, alternativement et même simultanément, n'a pas dédaigné ces acclamations d'en bas qui s'obtiennent par des flatteries à la niaiserie grossière des goujats. Il a réjoui la populace de copieuses images de personnages ecclésiastiques souillés de vices et de crimes, aussi arbitrairement, par exemple, qu'il ose lui donner en spectacle la lâcheté imaginaire du héros de Marignan. Et Victor Hugo a enthousiasmé la canaille tout comme Eugène Sue.

Cependant, il n'est pas douteux que le virus de l'anticléricalisme a plus de pénétration, plus de diffusion, plus d'effervescence vitale, dans Eugène Sue que dans Victor Hugo. C'est mieux dosé pour les longs ravages que cela doit déterminer; c'est moins chargé d'éléments surérogatoires; il n'y a pas un ingrédient dans cette mixture qui ne concoure au mordant, à l'âpreté, à la saveur d'alcool frelaté que le peuple exige de ses excitants. Ce ne fut pas en vain qu'Eugène Sue naquit d'une lignée honorable de méde-

cins, et qu'il prit, lui-même, des teintes de médecine, dans sa jeunesse. On n'a rien fabriqué de mieux en bactériologie anticléricale. C'est à son sérum qu'on a recours encore, lorsqu'on sent tiédir la rage anticléricale. Des journaux jacobins, tous les cinq ou six ans, reprennent son *Juif-Errant* en feuilleton; il ne faut pas qu'une génération grandisse sans en avoir été inoculée. Et des éditeurs de livraisons en approvisionnent le marché, presque sans relâche. Aussi la phobie de l'anticléricalisme est-elle, de l'aveu même de ceux qui en usent, pour assurer leur domination dans le pays, le grand ressort de la vie nationale.

L'anticléricalisme ne peut avoir, pourtant, une aussi funeste vertu qu'à une condition. Il faut que ce soit devenu la passion dominante de nombreux Français. Et qui oserait se bercer de la moindre illusion là-dessus? Si la manifestation la plus éclatante de cette phobie s'est produite sous l'aspect d'une analogie aveuglante avec les procédés attribués au cléricalisme, pour le rendre odieux, dans le *Juif-Errant*, c'est donc que ce livre a façonné l'ensemble des mauvaises passions, unifiées dans l'anticléricalisme; c'est qu'il les a gravées d'une empreinte uniforme, c'est qu'il les a reliées entre elles par une sorte de discipline commune qui les dirige et les stimule; c'est que ce livre fait fonction de Bible familière dans la démocratie.

Dès lors il est naturel, il est même dans la logique des choses, que les meneurs de la foule crédule honorent entre eux un homme et une œuvre qui ont eu une telle action sur la formation de leur mentalité et de leur conscience, et surtout sur la mentalité et la conscience des foules électorales dont ils sont les dignes bergers.

*
* *

Il est à peine besoin de rappeler que les *Mystères de Paris* ont eu la même mauvaise influence que le *Juif-Errant*. Les *Mystères de Paris* sont un engin de guerre sociale, comme le *Juif-Errant* est un engin de guerre religieuse. Qui a lu l'un et l'autre, avec cette simplicité d'esprit et cette crédulité bornée qui ne savent élever aucune objection contre la chose écrite, est armé de toute pièce pour la destruction de toute idée religieuse, comme pour la destruction de la famille, de la propriété, des mœurs, des lois, des autorités et des hiérarchies, en un mot, de tout l'organisme social. Les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant* se complètent l'un par l'autre. Ils constituent l'ensemble des notions moyennes sur lesquelles les électeurs de M. Pelletan et de M. Jaurès fondent leur opinion souveraine. On n'en saurait guère douter.

Ces romans, par leur forme attrayante pour des esprits peu

exercés et mal informés, par cet art subalterne d'amorcer la curiosité, de la tenir en suspens, de la conduire de surprises en surprises, de la laisser haletante sous des coups de théâtre dont l'éclat foudroyant a été adroitement dissimulé, exercent une véritable fascination. C'est par un tel art de la combinaison des aventures, ou, plus exactement, par un tel métier de tisserand ou de charpentier littéraire, qu'Eugène Sue assit son empire sur l'esprit public. Et cet empire dure encore.

En ce moment, un journal jacobin, dont le directeur passe pour un lettré et pour un esprit scientifique, où collabore un académicien nourri du miel le plus pur des littératures, régale ses lecteurs des arlequins du *Juif-Errant*. D'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Léonce de Larmaudie, l'aimable délégué général de la Société des gens de lettres, quatorze journaux, l'année dernière, ont reproduit des œuvres d'Eugène Süe. Le total des reproductions de ses romans doit s'élever à quatorze ou quinze mille approximativement. Il n'a été dépassé que par Ducray-Duminil. Son *Enfant du mystère* a été reproduit plus souvent encore que les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant* réunis.

II

Nous ne pouvons avoir aucune idée, aujourd'hui, de l'engouement universel que provoquèrent les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant*, à leur apparition.

Les *Mystères de Paris* parurent en feuilleton, dans le *Journal des Débats*. Leur publication commença le 19 juin 1842; elle y dura jusqu'au 15 octobre 1843. Les directeurs du journal savaient leur métier; ils interrompaient assez souvent la publication de leur feuilleton, afin d'exaspérer la curiosité de leurs lecteurs. Chaque interruption leur fournissait le prétexte de donner à croire que des milliers et des milliers de lecteurs leur adressaient leurs doléances. Eugène Sue, d'accord avec les habiles directeurs des *Débats*, accréditait cette opinion d'une véritable souffrance causée par la privation de son précieux feuilleton, à la France entière. Et, bon prince, il daignait s'excuser des contretemps qui l'avaient réduit à contrister son public bénévole, par des lettres dans le goût de celle-ci :

Au Rédacteur.

19 juillet 1843.

Monsieur,

Je suis confus du retard que j'apporte à la publication de la dernière partie des *Mystères de Paris*, et des réclamations que soulève ce

retard. Une assez grave indisposition m'avait empêché de compléter, par quelques explorations, mes études relatives aux *maisons d'aliénés* et aux *hôpitaux*. Ce travail touche à sa fin, et je prends le ferme engagement de vous mettre à même de commencer la huitième et dernière partie des *Mystères*, le jeudi 27 de ce mois, et de la continuer sans interruption.

Croyez, Monsieur, que des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont seules forcé de manquer à la promesse que je vous avais donnée, pour le 5 de ce mois; mais le vif désir de rendre mon œuvre le moins imparfaite possible, et surtout de répondre en cette dernière, à l'extrême indulgence avec laquelle le public a bien voulu accueillir les *Mystères*, m'imposaient des obligations auxquelles j'ai dû me soumettre, tout en regrettant beaucoup, Monsieur, la nécessité où j'étais de suspendre, pendant si longtemps, cette publication.

Un témoin contemporain a noté que les jours où le feuilleton d'Eugène Sue manquait, on pouvait constater, dans Paris, une véritable dépression intellectuelle. Cette physionomie de Paris n'a pas échappé, non plus, à Sainte-Beuve. « Que M. de Chateaubriand ait la goutte, a-t-il écrit dans ses *Chroniques Parisiennes*, publiées dans la *Revue suisse*, à Lausanne, ou qu'un honnête homme de vraie littérature tremble de fièvre, nul se s'en inquiète, mais M. Sue! Son silence pour cause de rhume est devenu une calamité publique. On se demande où tout cela va. »

Il est une autre manifestation de l'effervescence parisienne due à la publication des *Mystères de Paris* qui en dit plus long encore que les impatiences provoquées par ses interruptions calculées dans le *Journal des Débats*. C'était alors l'époque de la floraison de ces *Cabinets de Lecture*, où l'on venait lire sur place les nouveautés littéraires et les journaux. Suivant le témoignage d'un contemporain, il fallait attendre plusieurs heures, devant le cabinet de lecture, pour avoir, à son tour, le précieux journal. Cette affluence de la clientèle produisit un changement notable dans leur régime intérieur. Avant la vogue des *Mystères* et du *Juif-Errant*, la séance y coûtait dix centimes, pour une durée indéterminée. A partir des *Mystères*, il fallait renouveler sa contribution, toutes les dix minutes.

Paris ne témoignait pas seulement, par son avidité de lecture, sa soumission enthousiaste à l'obsession de l'œuvre d'Eugène Sue. Il aimait à la retrouver sous d'autres formes. Des flatteurs de son goût lui offraient, en gravures, les principales scènes de ces livres, exposées dans les passages et sur les boulevards. Il y eut des romances de *la Goualeuse* qu'on chantait au piano, dans les familles d'honnête bourgeoisie. Les titres des quadrilles des bals publics d'alors furent *la Chouette*, *l'Ogresse*, *le Chourineur*, *Fleur-de-Marie*. On sait que ce sont là des noms de

personnages des *Mystères de Paris*. Et on dévorait ce feuilleton dans les quartiers populaires et au faubourg Saint-Germain, dans les ateliers et à la table de famille, comme dans les cabinets de lecture et dans les cafés. La grande dame en raffolait comme sa femme de chambre, l'homme du monde comme le porteur d'eau.

On se doute bien que la contagion franchit les murs de Paris, et s'étendit jusqu'aux extrémités de nos provinces les plus reculées. Sainte-Beuve le constate, et d'un ton assez narquois :

Les provinces surtout, dit-il, mordent à belles dents et avec un surcroît de candeur. Les procureurs du roi de chefs-lieux d'arrondissement et même les présidents de cour sont émus et correspondent avec l'auteur pour lui soumettre leurs idées et discuter les siennes. (*Chroniques Parisiennes*, pages 80-82.)

Il n'y eut pas que les procureurs du roi et les présidents de cour à vouloir appliquer à la réforme des criminels les théories des *Mystères de Paris*, et à féliciter Eugène Sue de « ses louables efforts en faveur de la cause humanitaire ». Il souhaite quelque part, comme s'il ignorait « l'avocat d'office », une institution de l'*avocat des pauvres*. Cette idée lui valut une lettre d'un agent diplomatique français qui lui signale l'existence de cette institution en Piémont, paraît-il. A quoi Eugène Sue répondit, naturellement. Cela tient un feuilleton des *Débats*. Et cela créa, au moins, une de ces précieuses interruptions du roman qui laissaient les lecteurs haletants.

Les journaux, déjà à l'affût de tout ce qui flatte le public, ne purent se tenir de parler à leurs lecteurs de la grosse actualité du moment. Ils firent abnégation de leur jalousie professionnelle, pour les entretenir du sujet qui passionnait tout le monde. Ils racontèrent gravement que des familles entières furent touchées de la grâce par la lecture de ce roman, et abandonnèrent les sentiers du vice pour s'engager dans les sentiers de la vertu. Un autre jour, ils montraient d'autres familles, de pieuses familles, dans un élan de reconnaissance pour le bien que ce livre leur avait fait, implorant les bénédictions de Dieu sur son auteur, au cours de leur prière du soir.

La *Ruche des familles* découvrit un ouvrier qui faisait aux siens la lecture des *Mystères*, et qui, après un certain chapitre du *Lapidaire*, s'écriait, les larmes aux yeux : « Eh bien, c'est égal, c'est tout de même extraordinaire. (Ici l'ouvrier levait les yeux au ciel, et il ajoutait) : Quoique Eugène Sue fasse fondre les cœurs, ce qu'on peut demander à Dieu, c'est qu'il envoie souvent des hommes pareils sur la terre ! »

Un professeur de l'Université, Théodore Burette, adressait à la *Démocratie pacifique*, qui la publia, une lettre dans laquelle il disait : « Toutes ces atrocités, toutes ces misères dont vous vous êtes fait l'historien-poète ont frappé nos législateurs; et si Jean-Jacques Rousseau a mis en baisse le lait des nourrices, vous mettrez en hausse les lois les plus simples de la justice et de l'humanité... Si l'on crée des charges d'avocats des pauvres, à bon droit vous devez être bâtonnier. » La *Démocratie pacifique* se réjouissait de voir « un professeur prendre honorablement la défense du livre de M. Eugène Sue, livre inspiré par l'amour du peuple, par l'intelligence des vrais intérêts démocratiques ».

A quoi tiennent les destinées d'un livre, pourtant! De son propre aveu, Eugène Sue était allé flâner dans la Cité, en quête d'un sujet de nouvelle, dans un milieu pittoresque. Il pénétra dans un bouge, et en observa quelque temps la clientèle. Il rapporta les *Mystères de Paris* de cette promenade.

Sainte-Beuve signale encore comme un des signes caractéristiques de la popularité puissante d'Eugène Sue une visite que lui fit Béranger et une visite qu'il fit à George Sand.

Après avoir constaté qu'Eugène Sue n'avait pas reçu moins de onze mille lettres de magistrats qui lui soumettaient leurs idées, de jeunes filles qui lui offraient leur cœur, Sainte-Beuve ajoute : « Enfin, Béranger (symptôme grave) est allé visiter Eugène Sue : le chansonnier populaire est allé reconnaître le romancier populaire. On ne dit pas s'ils ont bien ri. Ils auront fait les bonnes gens sérieux. Vivent ces gens d'esprit pour suffire à tout! » Quelques jours plus tard, Sainte-Beuve se divertit encore : « On parle d'une visite qu'Eugène Sue serait allé faire à George Sand, dans le Berry. Rien de plus naturel et de plus légitime. Depuis qu'Eugène Sue est devenu le romancier populaire, Béranger le visite, Mme Sand le reconnaît. Ce sont de grandes puissances qui se traitent, désormais, d'égal à égal. Je m'étonne que Lamennais n'en soit pas. Béranger, Lamennais, Sand et Sue, les quatre grandes puissances socialistes et philanthropiques de notre âge. (*Chroniques Parisiennes*, p. 145.)

III

Par le ton de discrète moquerie dont use Sainte-Beuve, en sa notation des petits faits qui prouvent l'engouement du public pour Eugène Sue, il est assez visible qu'il n'est pas dupe de la pauvreté d'une telle œuvre, ni de la niaiserie contagieuse des nthousi asmes qu'elle déchaîna, C'était une bonne tête que Sainte-

Beuve. Le succès ne lui en imposait pas. Il a eu ses injustices, parce qu'il n'était pas affranchi de ses passions. Et il a été jusqu'à écrire, en haine de Balzac, à propos du succès d'Eugène Sue : « Ce qu'il y a de mieux dans son avènement, c'est que cela déblaye le terrain et simplifie. Balzac et Frédéric Soulié sont mis de côté. » Mais il avait, à l'ordinaire, de la clairvoyance et de la fermeté dans ses jugements.

Il voit très bien, dans la corruption universelle de son temps et dans l'ignorance d'alors, les complices de la vogue injustifiée d'Eugène Sue. « Il paraît, décidément, avoue-t-il d'un ton assez marri, que Sue, sans le vouloir, aura touché quelque fibre vive et saignante, et elle s'est mise à vibrer. O humanité, que tu es toujours en train de vibrer et qu'il te faut toujours des saints à tout prix. » — « Sue, remarque-t-il ailleurs, a vu, de bonne heure, le *fond de cale*. Il nous en fait jouir, aujourd'hui. La sottise et la duperie du public lui ont indiqué nettement sa voie, en se laissant prendre à sa philanthropie. » Et il signale, avec sa netteté habituelle, la perversité foncière de ce roman, qui se couvre des apparences hypocrites d'une collaboration secourable à la réforme des mœurs et du zèle du bien public.

Il constate que les premiers chapitres des *Mystères* sur *Cecily* ont révolté unanimement la morale publique. « C'est du *de Sade* (si on veut le définir honnêtement), dit-il; c'est la méchanceté, la cruauté, la perversité dans la volupté. » Six semaines plus tard, Sainte-Beuve accentue sa réprobation :

> Habile et assez spirituellement hypocrite qu'il est, M. Sue a très bien compris qu'après les chapitres *d'appât* et *d'ordure*, il fallait se faire pardonner ce qui avait alléché; aussi s'est-il jeté sur la philanthropie, si à la mode aujourd'hui. En quoi la philanthropie née de la corruption diffère de la charité. Grâce à ce prétexte, chacun suit en conscience et sans remords M. Sue partout où il nous conduit : c'est pour le bon motif; la *fin* justifie le *lieu*.

Poursuivant les confidences de ses dégoûts sur le même ton de dérision, à mesure que les feuilletons se succèdent, dans les *Débats*, Sainte-Beuve s'égaie amèrement de voir qu'Eugène Sue, parti du *Rétif de la Bretonne* et du *de Sade*, soit en voie d'aboutir au saint Vincent de Paul en passant par le Ducray-Duminil. » Il concède plaisamment qu'après tout, *les Mystères* sont peut-être un livre de morale pour les personnes de la Cité et de la rue aux Fèves. « Rien n'est burlesque, à son avis, pourtant, comme ces élancements à *saint Eugène* Sue, quand on sait le dessous des cartes. » Enfin, il formulait son jugement définitif sur l'œuvre, en ces termes : « Oui, nous le répétons aujourd'hui avec toute l'auto-

rité de la réflexion, oui, l'inspiration essentielle des *Mystères de Paris*, c'est un fond de *crapule :* l'odeur en circule partout, même quand l'auteur la masque dans de prétendus parfums. Et, chose honteuse, ce qui a fait le principal attrait, si étrange, de *ce livre impur*, ç'a été cette odeur même de crapule déguisée en parfums. »

Sainte-Beuve ne fait cas que d'un seul article, dans toute la presse parisienne, qui ait été une protestation énergique contre le succès scandaleux d'Eugène Sue. Les siens paraissaient en Suisse, comme on l'a vu. C'est celui de Paulin Limayrac, dans la *Revue des Deux Mondes*. « Cet article, dit Sainte-Beuve, est le seul jusqu'ici qui ait traité ce livre détestable comme il convient; si cet article n'était pas venu, il n'y en aurait eu aucun dans les journaux de Paris qui méritât de compter. Tant il est vrai qu'il n'y a plus de critique organisée. »

Dans cette expression de ses regrets, Sainte-Beuve était injuste envers Alfred Nettement et la *Gazette de France*, non moins qu'il l'avait été, en se réjouissant de l'éclipse du succès de Balzac par le succès d'Eugène Sue, comme d'une appréciable compensation. La persévérance d'Alfred Nettement à dénoncer les complaisances dans l'obscénité et les déformations systématiques de la réalité dans l'œuvre d'Eugène Sue, ne fut pas moindre que celle de Sainte-Beuve. Elle fut, en outre, plus courageuse et plus franche. Sa critique paraissait à Paris; celle de Sainte-Beuve ne se sentait à l'aise qu'à Lausanne.

Nettement publia, successivement, contre *les Mystères de Paris*, six articles sous le titre général de *Lettres à une femme du monde*. Selon lui, l'immoralité de cette œuvre ne réside pas seulement dans la prédilection de l'auteur pour les scènes hideuses, pour les tableaux grossiers, pour les peintures obscènes. M. Edmond Biré a résumé excellemment les conclusions de ces études. Et il dit que l'immoralité des *Mystères*, d'après l'écrivain catholique, consiste surtout « dans le parti-pris avec lequel l'auteur ôte au crime, au vice et à la vertu, leur véritable caractère. Crimes, vices et vertus, sont également le produit d'une fatalité commune, qui, plus forte que la volonté, la subjugue et la domine. Les bonnes actions deviennent sans mérite, les crimes sans scélératesse. Dès lors, la plus grande barrière qui s'oppose au débordement du mal, l'horreur morale qu'il inspire, est renversée. » (*Alfred Nettement*, par Edmond Biré, p. 317.)

IV

Sainte-Beuve s'est moins échauffé sur le *Juif-Errant*, soit que sa prudence soit devenue plus circonspecte encore, soit que son siège fût fait. De brèves notes, dans ses *Chroniques Parisiennes*, en signalent les vicissitudes, au cours de sa publication. Mais il semble que ce soit par simple acquit de conscience. Il n'en donne aucun jugement motivé. Il en augure, à la nouvelle de sa publication, que ce seront « les *Mystères* du monde et de tous les pays ». Il constate que la *Presse* et les *Débats* se le disputent et en sont aux folles enchères. Durant sa publication, dans le *Constitutionnel*, il le traite de triste épisode du carnaval littéraire et de mystification de l'autre année. Et il ajoute : « On dit que l'admiration dure encore en Allemagne et qu'elle vient seulement d'atteindre à son apogée à Vienne, où plus d'une belle dame appelle, par gentillesse, son petit enfant *Tortillard*. Nous ne le croyons pas. » Et, négligemment, il constate : « Le *Juif-Errant* de M. Eugène Sue ne se relève guère, et le succès est très compromis, ainsi que l'argent des libraires. » Ou, enfin : « Le *Juif-Errant* achève de révolter. »

G. Sand ne paraît pas avoir été de l'avis de Sainte-Beuve, sur le déchet de la vogue d'Eugène Sue. Dans une lettre au docteur Véron, directeur du *Constitutionnel*, elle confesse son goût pour ce nouveau roman. « Le *Juif-Errant*, dit-elle, m'amuse toujours. Mais il y a un peu trop de bêtes; j'espère que nous sortirons de cette ménagerie. Le personnage mystérieux est très bien annoncé. » Le public ne parut pas non plus aussi réfractaire que Sainte-Beuve se plaisait à le croire. Deux chiffres suffiraient à le démontrer. Le *Constitutionnel* était tombé à 3600 abonnés, quand le docteur Véron l'acheta. Il en eut plus de 20 000 au cours de la publication du *Juif-Errant*. Le docteur Véron avait acheté ce roman 100 000 francs à Eugène Sue, avant même que celui-ci en eût arrêté le *scenario*, définitivement. Le soin que prit Alfred Nettement de réfuter le *Juif-Errant*, dans la *Gazette de France*, plus minutieusement encore que les *Mystères de Paris*, serait un bon indice de l'étendue des ravages qu'il voyait ce roman opérer dans l'esprit public et, par conséquent, de sa vogue. Il ne consacra pas moins de vingt articles à ce mauvais ouvrage. N'en est-ce point assez pour établir que, si le *Juif-Errant* acheva de révolter Sainte-Beuve, il n'affrianda guère moins le public que les *Mystères de Paris*?

Alfred Nettement, sans le vouloir, vint, dans la *Gazette de France*, au secours d'Eugène Sue qui se noyait dans sa nouvelle

œuvre. Il arriva si bien à établir la puérilité des résultats obtenus par les Jésuites, en comparaison de la puissance formidable dont ils étaient armés d'après ce roman, qu'au beau milieu, intrigue et personnages, rien n'y tenait plus debout. « Il faut que j'aie peur des Jésuites, disait-il. Or, quand je les vois si faibles, si timides, si impuissants, tranchons le mot, si bêtes, je ne les crains plus. »

Ces justes observations furent un trait de lumière pour Eugène Sue. Il les prêta à Rodin contre l'abbé d'Aigrigny. Il en fit comme un faisceau de sarcasmes dans la bouche du plébéien contre le gentilhomme. Et Rodin, après en avoir criblé son rival, se fait substituer à lui, dans la direction de l'entreprise de captation de l'héritage des divers hoirs Rennepont, qui est, comme on sait, le fond de l'intrigue du *Juif-Errant*. Ainsi le roman se trouva approvisionné pour reprendre carrière. Il faut qu'en effet Rodin mette en œuvre les fameux moyens supérieurs à ceux de l'abbé d'Aigrigny, dont il s'est vanté d'avoir le secret. Ces moyens n'aboutissent pas mieux et ne donnent guère une idée meilleure de cette puissance des Jésuites, dont le lecteur doit rester terrifié. Mais la nécessité de leur mise en œuvre a inspiré au romancier une péripétie féconde en nouveaux épisodes.

Quoique ce ne fût pas prendre médiocre avantage sur l'ennemi que de lui démonter ainsi toute la charpente de son œuvre et de l'obliger presque à en refaire tout le plan, au beau milieu de sa publication, Alfred Nettement ne pouvait pas se contenter de convaincre Eugène Sue de malfaçon, lui qu'on tenait généralement pour un artisan adroit. C'était l'esprit de l'œuvre qu'il avait à cœur d'atteindre. C'était la haine systématique du catholicisme dont elle était animée; c'était l'immoralité qui y était cyniquement enseignée, et c'était la fausseté audacieuse des doctrines sociales qui s'y trouvaient exposées. Il dénonça avec une courageuse ardeur le danger social d'une telle œuvre qui, en définitive, excitait les jeunes filles à la débauche et les jeunes gens à l'émeute. On lui reprochait même de trop s'échauffer, d'après M. Edmond Biré. « Ce n'est rien, disait-on autour de lui; c'est un roman qui se noie. — C'est un roman d'où sortira une révolution, ripostait Alfred Nettement. » Il n'y avait pas trois ans que la publication du *Juif-Errant* était achevée quand la Révolution de 1848 éclata.

V

Il manquerait quelque chose à Eugène Sue si son genre de vie, le milieu social de ses prédilections et même ses origines n'avaient pas été en contradiction absolue avec l'anticléricalisme et le socialisme dont il a été l'apôtre populaire.

Eugène Sue eut pour marraine l'impératrice Joséphine et pour parrain le prince Eugène de Beauharnais. C'est dire que son père, médecin, a dû donner ses soins à des personnes de la famille impériale. La famille Sue est originaire de Colle-Saint-Pol, dans l'ancien diocèse de Vence, en Provence. Le grand-père et le grand-oncle d'Eugène Sue vinrent, de leur pays natal, à Paris. Ils y exercèrent honorablement, l'un et l'autre, la profession de chirurgien, au dix-huitième siècle. Le père d'Eugène Sue suivit la même carrière que son père et son oncle. Et on sait qu'Eugène Sue était destiné à continuer cette tradition de sa famille, puisque par trois fois, il fut pourvu d'un emploi de chirurgien; en Espagne d'abord, dans l'armée du duc d'Angoulême, à l'hôpital militaire de Toulon ensuite, et enfin à bord d'un navire en croisière vers les Antilles.

Eugène Sue fit ses études au lycée Bourbon, aujourd'hui lycée Condorcet. C'est au banquet du centenaire de ce lycée que l'on crut devoir rappeler Eugène Sue parmi les illustrations de cet établissement universitaire. Et c'est à ce rappel inopportun qu'on doit l'idée première de la célébration de son centenaire primitivement annoncée pour le 11 décembre, date de la naissance du romancier, et qui, d'après les dernières résolutions, aura lieu le 25 décembre, à la Bourse du travail, Eugène Sue, en réalité, fut un élève assez médiocre. Alexandre Dumas l'a loué de s'être montré réfractaire à la culture universitaire. Selon l'auteur des *Mousquetaires*, son talent aurait perdu sa spontanéité et sa verve s'il s'était encombré le cerveau de connaissances exactes, et s'il s'était assimilé les bonnes substances classiques. C'est ainsi qu'ils étaient ceux de l'école de la facilité naturelle et de l'imagination.

Eugène Sue, de bonne heure, manifesta des dispositions bien propres à donner des inquiétudes sur son avenir. Etant encore élève du lycée Bourbon, il assembla quelques camarades pour vider, avec eux, les flacons les plus précieux de la cave de son père, présents de ses clients aristocratiques, quelques-uns même de personnes souveraines. Afin de dissimuler son larcin, il en remplaça le contenu par une mixture quelconque. Une autre fois, pour fêter ses amis, il immola le jour de Pâques, et non sans une intention de dérision, vraisemblablement, un superbe mérinos que son père gardait comme un échantillon rare. Puis il eut chevaux, voitures, groom, au moyen d'emprunts usuraires. Ce furent des fantaisies que son père prit fort mal, il les réprima en l'exilant de Paris.

Durant son séjour à Toulon, Eugène Sue composa un à-propos

sur le sacre de Charles X, qui fut représenté avec grand succès sur le théâtre de cette ville. En 1829, après des débuts sans éclat, dans d'obscurs journaux, il collabora à *la Mode*. Emile de Girardin était le fondateur de cette Revue. Il avait obtenu le patronage de la duchesse de Berry. Les armes de la princesse, encadrées dans une vignette de Tony Johannot, en décoraient la couverture. Eugène Sue y donna son roman, *Plick et Plock*. Le faubourg Saint-Germain lui faisait alors accueil. Il hérita de 80 000 francs d'abord de son grand-père et, en 1830, de 800 000 francs de son père. Il pouvait faire figure dans le monde, et il ne s'en priva pas. Ses romans de cette époque sont d'un homme qui admire la société aristocratique, qui y est reçu sans en être, et qui est fier d'y avoir accès. Il eut une maison à lui dans la rue de la Pépinière. Il y eut trois chevaux, trois voitures, trois domestiques, une argenterie dont on parlait.

Dans son roman *Mathilde*, antérieur aux *Mystères de Paris*, Eugène Sue met en scène encore des gens du monde. Mais son admiration de l'aristocratie y a fait place à l'aigreur et au dénigrement. On raconta alors que ses prétentions à épouser une descendante de M[me] de Maintenon auraient été jugées outrecuidantes. *Mathilde* serait l'expression des rancunes de cette passion malheureuse.

Afin de se donner des airs d'homme du monde, Eugène Sue s'était fait recevoir au Jockey-Club. C'était à la fondation de ce cercle, en 1833. On n'y était pas difficile pour les admissions comme on l'est devenu par la suite. On y accepta quelques habitués du Café de Paris qui furent trop heureux de frayer avec de grands seigneurs. Eugène Sue dut, à sa fréquentation du célèbre restaurant, situé alors rue du Helder, de pouvoir se dire le collègue du duc d'Orléans, du duc de Nemours, du prince de la Moskowa, de lord Seymour, du comte Demidoff. Pour soutenir son titre de membre du Jockey-Club, il eut un cheval de courses, Mamelouk. Ce cheval gagna un prix à Maisons-Laffitte, alors Maisons-sur-Seine en 1835. Néanmoins, Eugène Sue n'était pas très bien vu dans ce milieu. On le trouvait « trop habillé, trop carrossé et surtout trop éperonné ». Peu à peu, il cessa d'y paraître. En raison d'embarras d'argent momentanés, sans doute, il laissa sa cotisation en souffrance pendant trois ans. Ce fut un prétexte dont on profita pour prononcer sa radiation en 1847. Il protesta bruyamment contre cette mesure et envoya sa démission. Mais le comité du Cercle la refusa et s'en tint à sa première décision.

Eugène Sue aimait l'ostentation. Il aimait s'exhiber sur le perron du Café de Paris, après dîner, le cigare à la bouche. Il

prêtait une oreille distraite à la conversation du comte d'Orsay, du major Fraser, de Nestor Roqueplan, quelquefois de Balzac, d'Alexandre Dumas, d'Alfred de Musset. Il affectait l'air absorbé dans la méditation de ses romans. Il portait toujours des gants blancs et il eut l'imprudence de se vanter, un jour, qu'il lui serait impossible de mettre des gants nettoyés. Il en déclarait l'odeur intolérable.

— Mais enfin, mon ami, lui dit doucement Alfred de Musset, cela ne sent pas aussi mauvais que les bouges que vous nous décrivez. N'y seriez-vous jamais allé?

Un dernier trait achèvera de donner une idée du mauvais goût qu'Eugène Sue mettait à faire étalage de sa richesse. Il fut condamné à quelques jours de détention à Sainte-Pélagie, pour s'être soustrait à sa faction de garde national. Il y avait fait venir ses domestiques et il ne s'y servait que de sa vaisselle plate et de son argenterie.

Balzac se trouva à Sainte-Pélagie pour le même délit. Pendant qu'il écrivait à Mme Hanska, Eugène Sue fit irruption dans sa cellule. Deux jours après, Balzac reprit sa lettre. Et il dit :

« Au moment où j'écrivais *ducats*, Eugène Sue est arrivé. Il est détenu pour quarante-huit heures. Nous venons de les passer ensemble, et je n'ai pas voulu continuer cette lettre devant lui. Il m'a entretenu de ses occupations, de sa fortune. Il est riche, il est à l'abri de tout. Il ne pense pas à la littérature; il vit surtout pour lui; il a développé l'égoïsme le plus complet; il ne fait rien pour les autres, tout pour lui; il veut, à la fin de la journée, pouvoir se dire que tout ce qu'il a fait, et que tout ce qui a été fait l'a été pour lui. La femme n'est plus qu'un instrument, il ne veut pas se marier. Il est incapable de ressentir aucun sentiment. J'ai écouté cela tranquillement, en pensant à ma lettre interrompue. Cela m'a fait de la peine pour lui. » (*Lettres à l'étrangère*, I, p. 321). Balzac ne goûtait pas davantage le talent d'Eugène Sue que sa personne. Il donne, à Mme Hanska, son opinion sur son *Latréaumont*, qui est une diatribe contre Louis XIV. « Comme vous l'avez dit, lui écrit-il, Sue est un esprit borné et bourgeois, incapable de comprendre une telle grandeur (celle de Louis XIV), lui qui ne vit que des miettes du mal vulgaire et banal de notre pitoyable société actuelle. Il s'est senti écrasé à l'aspect gigantesque du grand siècle, et il s'en est vengé en calomniant l'époque la plus belle, la plus noble de notre histoire. » (*Correspondance*, I, p. 391). Balzac range Eugène Sue au nombre de ces « esprits médiocres », de ces « gens sans instruction, ou qui, étant mal instruits ou instruits de travers,

n'ont pas le courage de réparer par eux-mêmes la fausse direction qu'on leur a donnée », tous gens pour qui « Louis XIV est un petit esprit et un mauvais roi ». (*Ibid.*, p. 390). Alfred Nettement, à propos de ce *Latréaumont*, avait flétri hautement aussi l'ignorance d'Eugène Sue en histoire, ses dénigrements arbitraires et passionnés, et, pour tout dire, l'impudence de ses impostures.

VI

En sorte que, d'après le témoignage de ses contemporains, Eugène Sue ne fut qu'un ignorant, et un ignorant sans scrupules, puisqu'il ne se donna jamais la peine de vérifier, en histoire, les faits qui étaient les matériaux de ses élucubrations. Il ne vérifia pas davantage les faits sociaux dont il fit le thème de ses revendications socialistes. Il fut témoin d'une série de scènes de la misère dans les faubourgs parisiens. C'est ce qu'au moins on doit pouvoir lui accorder. Ses explorations n'y furent pas aussi assidues, sans doute, qu'il s'en est vanté dans sa lettre au rédacteur, que nous avons extraite des *Débats*. Elles durent être moins imaginaires pourtant que ne l'insinuait Alfred de Musset. Mais il est bien certain qu'il ne soumettait ses observations à aucune critique.

Dès lors, le système social qu'il eut l'outrecuidance de vouloir échafauder sur des faits dont aucune étude ne lui avait fait soupçonner les causes profondes et multiples, ne peut être qu'un tissu de puérilités. D'ailleurs, il ignorait tout de l'économie politique et de la sociologie qui tendaient à peine à se constituer en sciences, à travers les tâtonnements et les extravagances du fourriérisme et du saint-simonisme. Et que sa pauvreté intellectuelle devient lamentable si on rapproche les conceptions sociales des *Mystères de Paris* des fortes doctrines conservatrices de Balzac dans les *Paysans* et dans le *Médecin de campagne*.

Mais où l'on peut dire que son dédain de la documentation exacte atteint à une insolence outrageante, c'est dans la notion du rôle des Jésuites, qu'il propose aux lecteurs candides du *Juif-Errant*. Il est évident qu'il n'a jamais vu un religieux de cette compagnie. Il avait emmagasiné dans sa mémoire toutes les préventions forgées contre eux, dans l'arsenal des Encyclopédistes, remises à neuf par les polémistes libéraux de la Restauration, contre la Congrégation. C'est à travers ce mirage qu'il devait voir les Jésuites, s'il lui est arrivé d'en rencontrer. Ses habitudes intellectuelles, certainement, ne lui ont jamais

inspiré la velléité de vérifier quelle réalité pouvait correspondre à ce mirage où ils lui apparaissaient.

Les Encyclopédistes et les libéraux de la Restauration, qui avaient créé ce mirage, n'eurent guère de documentation non plus, pour forger, à leur usage, le *monstre* qu'ils nommèrent les Jésuites ou la Congrégation. Ils le fabriquèrent surtout d'apparences, de suppositions, d'imaginations. Ils n'ont jamais publié, à la charge de l'une ou des autres, que nous sachions, ce Bottin de la Délation que les scribes du Grand-Orient tiennent à jour, avec un zèle si glorieux. Ils admirent comme un fait que les Jésuites ou la Congrégation étaient une société secrète. Or, il y avait une société secrète qu'ils connaissaient bien. C'est la Franc-Maçonnerie. Tout l'esprit d'intrigue, l'action souterraine, l'accord ténébreux qu'ils avaient vus mis en œuvre dans la franc-maçonnerie, furent attribués aux Jésuites, à la Congrégation, au Cléricalisme.

C'est cette notion générale qu'en avait Eugène Sue. Il en fit, sans plus de circonspection, ni plus de contrôle, le ressort central de toute l'action romanesque du *Juif-Errant*. Et l'assimilation des Jésuites aux francs-maçons, ou plutôt, la substitution des uns aux autres dans l'esprit public, a été si profonde, qu'à voir les francs-maçons agir comme on croyait qu'agissaient les Jésuites, d'après le *Juif-Errant*, beaucoup de gens désabusés, tout à coup, par l'œuvre du F. Vadecard se sont dit : « Mais c'est le *Juif-Errant*, cela; c'est le *Juif-Errant* à l'envers ! »

Voilà l'homme et l'œuvre dont les adhérents du laïcisme, les jacobins, les fanatiques de l'esprit critique, du libre examen, de la vérité documentaire et scientifique, entendent restaurer l'autorité dans l'estime publique. La valeur littéraire de l'œuvre est si misérable qu'il y a unanimité pour en proclamer le néant. Sa valeur intellectuelle et morale? Un tissu d'ignorance, d'impostures et de perversité systématique; *un fond de crapule, l'odeur de la crapule déguisée en parfums*, a dit Sainte-Beuve. Et Sainte-Beuve est, à la fois, libre-penseur et l'introducteur de l'esprit scientifique dans la critique littéraire. L'homme? Un industriel littéraire, habile à exploiter la douleur humaine, qui s'est enrichi de la misère du peuple, de son ignorance et de ses vices, et qui en a été l'idole, tout en insultant, par son luxe, à son dénument. Modèle accompli des démagogues, il a tous les titres aux hommages qu'il en aura reçus.

Félicien PASCAL.

LA VIE RELIGIEUSE A PARIS

DU COUP D'ÉTAT DE BRUMAIRE A LA PROMULGATION DU CONCORDAT

(1799-1802)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

VII

Les mesures de tolérance inaugurées par le gouvernement consulaire, l'affluence dans les églises rouvertes, l'annonce surtout de négociations officielles avec la cour de Rome, avaient exaspéré le fanatisme antireligieux, déchu de la toute-puissance dont il avait joui pendant la période fructidorienne. Des esprits forts se disposèrent à aller dans les églises braver les prédicateurs ou railler les dévotes [2]; à Saint-Roch, une après-midi de première communion, de mauvais plaisants firent évanouir plusieurs enfants en répandant des odeurs écœurantes, selon le procédé qui devait être repris sous la Restauration [3]. La police du Consulat, qui n'était point indulgente au désordre matériel, mit promptement le holà.

Elle souffrit davantage les campagnes de presse : les attaques contre la religion donnaient l'illusion de la liberté, flattaient des passions répandues et détournaient les esprits des questions proprement politiques. *Le Journal des Hommes libres*, très domestiqué sous des formes bourrues, eut licence de multiplier les invectives contre la mode de la religiosité, les intrigues des prêtres, les maux de la superstition [4]. L'astronome Lalande, dont

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 novembre 1904.

[2] Rapport du ministre de la police, 15 pluviôse an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 137.

[3] Rapport du préfet de police, 13 prairial an IX : F7, 3829.

[4] Cf. les extraits reproduits par M. Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, *passim*.

c'était une vieille idée fixe, prôna la publication du *Dictionnaire des athées*, de Sylvain Maréchal : mais la mesure était ici outrepassée, car la plupart des anticléricaux d'alors étaient déistes, à la façon de Voltaire, de Rousseau et de Robespierre; on s'étonna de voir Socrate et Cicéron figurer dans le fameux dictionnaire; parmi les vivants qui y étaient inscrits, plusieurs protestèrent avec indignation, notamment Mercier, qui se livra à une profession de foi spiritualiste aussi ferme dans le fond que diffuse dans la forme [1].

L'état d'esprit du monde intellectuel se reflète mieux dans la *Décade*, qui était l'organe officieux de l'Institut. Soit crainte de déplaire en haut lieu, soit affectation de dédain, cette revue ne publiait pour ainsi dire pas, sous le Consulat, d'articles de controverse religieuse proprement dite : elle se contentait de méprisantes allusions, à propos par exemple d'une représentation de *Tartuffe* [2]; elle recourait surtout au procédé, déjà bien démodé alors, du conte soi-disant « philosophique », de l'épigramme à prétentions « éclairées ». Cubières, par exemple, alignait les rimes sans sel et sans grâce pour énoncer triomphalement cette conclusion :

Dieu créa le printemps, et non pas le Carême [3].

Une autre fois, on rendait compte avec éloges d'une séance de la Société philotechnique, où Pigault-Lebrun, dans un « tableau philosophique et rapide des croisades », ne s'était attaché qu'à montrer « les maux causés à l'humanité par le fanatisme et la crédulité ». Forcé d'avouer que l'assistance était demeurée de glace, l'auteur de l'article s'en tirait par une explication qui partout ailleurs aurait paru un joli trait de jésuitique hypocrisie : « Le public l'a écouté avec cette attention que la force de la vérité commande, et avec cette espèce, je ne dirai pas de défiance, mais de timidité que la hardiesse des opinions philosophiques imprime [4]. »

Le prodigieux succès d'*Atala*, au printemps de 1801, choqua autant la coterie de l'Institut dans ses goûts littéraires que dans ses préventions antireligieuses. Tandis que le vieux Morellet protestait au nom du purisme classique et que Marie-Joseph Chénier, dans les *Nouveaux Saints*, s'en prenait non sans verve

[1] *Ibid.*, t. I, p. 221-222 et 232-233.
[2] An IX, t. I, p. 112.
[3] An IX, t. III, p. 110-113.
[4] An IX, t. II, p. 374-375.

à l'amour-propre déjà exubérant de l'auteur[1], Ginguené, principal rédacteur de la *Décade*, consacrait un article à l'œuvre nouvelle. Compatriote de Chateaubriand et jadis lié avec lui, il le traitait courtoisement, rendait justice à certaines de ses qualités littéraires, mais condamnait le choix du sujet avec cette étroitesse qui est le propre de l'esprit de secte. Pour caractériser les idées qui prévalaient alors dans les milieux intellectuels et philosophiques, il nous suffira de citer l'appréciation que portait Ginguené sur la célèbre description de la messe du P. Aubry et sur la scène de l'Elévation : « Ce mystère est ici représenté avec toute la grandeur qu'il peut admettre, et ce qu'il a de ridicule est sauvé avec assez d'adresse[2]. » On reconnaît l'influence directe de Voltaire.

Les militaires, qui écrivaient moins, étaient aussi passionnément et plus grossièrement antireligieux dans leurs paroles. Au rebours de celui des savants, leur fanatisme avait pour cause l'ignorance, et aussi l'extrême licence des mœurs : ils se défiaient du christianisme comme d'un frein. Leur anticléricalisme se dépensait d'ailleurs en propos orduriers ou frondeurs, que Bonaparte réprimait à l'occasion. Mais ces propos mêmes n'étaient point de nature à diminuer le respect humain dans le peuple ni parmi les jeunes gens de la bourgeoisie.

VIII

Entre une minorité vraiment pieuse, une foule routinière ou indifférente, une société attirée vers la religion par des motifs d'esthétique ou de sentiment, une élite intellectuelle violemment incrédule, le rôle des autorités publiques eût dû se réduire à une impartiale neutralité. Cette neutralité répugnait sans doute autant aux traditions gouvernementales françaises qu'au caractère per-

[1] Chateaubriand, dans sa préface, avait eu l'imprudente fatuité d'écrire : « Depuis longtemps, je ne lis plus qu'Homère et la Bible. » Chénier fit ainsi parler « le dévot Chactas, ce sauvage érotique » :

. . . .
Ennuyeux La Fontaine, impertinent Molière,
Sec et froid Aristote, insipide Voltaire,
Les Hurons, gens de goût, ne vous ont jamais lus :
Ils m'ont beaucoup formé, je ne vous lirai plus.
Mais, fille de l'exil, Atala, fille honnête,
Après messe entendue, en nos saints tête-à-tête,
Je prétends chaque jour relire auprès de toi
Trois modèles divins, la Bible, Homère et moi.

[2] An IX, t. III, p. 225.

sonnel du Premier consul. Quoi qu'il en soit, jusqu'à la promulgation du Concordat, l'action administrative ne cessa de s'exercer dans un sens plutôt hostile au catholicisme.

Il faut faire une exception pour l'acte par lequel le ministre de l'intérieur Chaptal s'honora en autorisant et en favorisant le rétablissement des Sœurs hospitalières, « cette institution sublime dont le seul but était de former à la pratique de tous les actes d'une charité sans bornes ». Ceci est un des considérants de l'arrêté ministériel du 1er nivôse an IX, qui mettait une maison du domaine, rue du Vieux-Colombier[1], à la disposition de l'ancienne supérieure des Filles de la Charité, pour recevoir et former des « élèves » (on n'osait dire des *novices*)[2]. Parmi ces recrues de la première heure, l'abbé Emery fit admettre une de ses filleules, Mlle Rendu, qui devait être la célèbre sœur Rosalie[3].

Quelque méritoire que fût cette décision, elle procédait d'une pensée philanthropique et de l'intérêt bien entendu des malades plutôt que d'une vue de tolérance religieuse. Ce motif était pourtant bien supérieur à celui qui faisait autoriser les Augustines anglaises de la rue des Fossés-Saint-Victor à mener la vie de communauté et à recevoir des élèves : le consul Lebrun y avait une de ses filles en pension[4]. — Mais partout où il n'y avait ni protection d'un haut personnage à ménager, ni service public à assurer, les tentatives de reconstitution de la vie congréganiste étaient impitoyablement dénoncées par la police comme autant d'entreprises mettant l'Etat en péril. Dans son zèle, Dubois grossissait les choses : il prétendait que Mme de Soyecourt et ses compagnes des Carmes portaient le costume religieux[5], que Mlle de Cicé et « d'autres femmes de sa trempe » avaient projeté d'arborer également un costume monastique pour suivre une procession de la Fête-Dieu[6], enfin qu'il s'était fondé au faubourg Saint-Jacques, dans l'ancien couvent des Ursulines, « une réunion d'individus *des deux sexes* qui vivent suivant les règles de

[1] C'est l'immeuble aujourd'hui occupé par la caserne des sapeurs-pompiers.

[2] Chaptal, *Souvenirs*, p. 71-72 et note.

[3] Récit de la Sœur Rosalie, recueilli par M. Faillon : *Vie de M. Emery*, t. II, p. 25-26.

[4] Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 440.

[5] Rapport du 15 prairial an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 392. *La Vie de la R. M. Thérèse-Camille de Soyecourt*, écrite à une époque où les carmélites n'avaient aucun intérêt à dissimuler la vérité sur ce point, affirme positivement le contraire.

[6] Rapport du 29 prairial an IX : F7, 3829.

l'ordre de la Trappe[1] ». Ce renseignement fantaisiste, sur un monastère mixte de trappistes et trappistines défrichant la terre en plein Paris, nous donne des doutes sur l'exactitude d'un rapport du surlendemain, d'après lequel il y aurait eu dans la ville 274 ex-religieuses vivant en communauté, réparties entre 41 maisons[2].

La surveillance tracassière de la police n'était point limitée aux congrégations renaissantes, ni à certaines manifestations de zèle incontestablement intempestives, comme le baptême d'un enfant contre le gré de ses parents[3] ou la recommandation d'amener à une cérémonie du Vendredi saint les énergumènes et les épileptiques, selon un vieil usage que l'autorité royale avait condamné dès avant la Révolution[4]. Quelques semaines après le coup d'État, le Bureau Central enjoignait à un marchand de faire disparaître de son étalage des tableaux « représentant des objets du culte catholique[5] ». La préfecture de police, constituée avec un personnel identique, continuait ces traditions de puérile vigilance. A la nouvelle qu'une procession avait eu lieu au Mont-Valérien avec des prêtres en soutane et surplis, des ordres étaient donnés pour prévenir le retour d'un tel scandale[6]. Deux curés étaient sévèrement repris pour avoir usé dans une affiche des termes de *Monseigneur* et de *Messire*[7]. On allait jusqu'à prohiber au solstice d'été de 1801, à titre de cérémonie cultuelle, les traditionnels feux de la Saint-Jean[8]. Les *Annales philosophiques*, où l'abbé de Boulogne reprenait sous un nouveau titre sa très alerte polémique du temps du Directoire, étaient saisies et supprimées au mois d'août 1801, tandis que les *Annales de la religion*, organe des constitutionnels, continuaient à paraître librement[9]; en présence de décisions si peu en harmonie avec la conclusion du Concordat, l'abbé Émery traduisait l'impression générale des catholiques en écrivant à son confident l'évêque d'Alais : « Vous voyez que la police ne marche pas dans le sens du gouvernement; voilà ce qui déconcerte[10]. »

[1] Rapport du 6 floréal an IX : *Ibid.*
[2] Rapport du 8 floréal : *Ibid.*
[3] Rapports du préfet de police, fin frimaire : an X : F7, 3830.
[4] Rapport du même, 13 germinal an X : *Ibid.*
[5] Compte général sur le mois de frimaire an VIII : AF. IV, 1329.
[6] Rapport du ministre de la police, 1er complémentaire an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 659.
[7] Rapport du préfet de police, 15 floréal an IX : F7, 3829.
[8] Rapport du même, 4 messidor an IX : *Ibid.*
[9] Boulogne, *Œuvres*, t. I, p. xxx-xxxi.
[10] 8 octobre 1801 : *Papiers Emery.*

Ces réflexions péchaient encore par excès d'optimisme, car « la police » était loin d'avoir le monopole des mesures de vexation et des préventions antireligieuses. Frochot ne laissait point à son collègue le soin d'appliquer une circulaire de Fouché (13 floréal an IX) sur les manifestations extérieures du culte; le 1er prairial, dans une lettre aux maires, il prohibait expressément, comme des marques d'*intolérance*, la sonnerie des cloches, les affiches placardées à la porte ou sur les murs des églises, et l'usage des draps mortuaires marqués d'une croix [1].

Il serait aisé de multiplier les preuves de cette défiance des pouvoirs publics à l'égard du catholicisme. Mieux vaut, sans doute, pour ne point fatiguer l'attention de nos lecteurs, nous borner à citer un seul trait de révoltant arbitraire.

Comme nous l'avons indiqué, la réorganisation du culte dans le cours des années 1800 et 1801 comporta presque partout la reprise des offices solennels et des prédications, y compris les *stations*, prêchées selon l'usage par des prêtres étrangers au clergé paroissial. Un de ces orateurs se plaça d'emblée hors pair par l'originalité et le succès de sa parole [2]. Marie-Nicolas Fournier de la Contamine, qu'on appelait communément l'abbé Fournier, avait sous l'ancien régime quitté le poste de grand-vicaire de l'archevêché d'Auch pour entrer chez les Sulpiciens, dont le supérieur était son cousin éloigné. Professeur au grand séminaire d'Orléans en 1789, il avait passé tout le temps de la Terreur dans cette ville, caché chez un littérateur dont le caractère valait mieux que les traductions, Deloynes d'Autroche. Il vint à Paris au début du Consulat, et concurremment avec un cours de théologie aux quelques séminaristes groupés par l'abbé Emery, donna de nombreux sermons dans les églises paroissiales. Energique parfois jusqu'au trivial, accompagnée d'une mimique expressive, sa parole eut d'autant plus de succès que loin de fuir les allusions politiques, il semblait s'y complaire, tonnant contre les philosophes, les révolutionnaires, et s'en prenant parfois presque ouvertement au gouvernement. Son carême de 1801 à Saint-Roch porta au comble l'enthousiasme de la majorité de ses auditeurs et le scandale du camp adverse. On prétendait qu'un jour, à sa descente de chaire, un groupe d'émigrés rentrés l'avait porté en triomphe à la sacristie en lui disant : « Monsieur l'Abbé, la Révolution nous a tous ruinés, mais aujourd'hui vous nous avez con-

[1] Des Cilleuls, *Histoire de l'administration parisienne*, t. I, p. 388-389.

[2] Les détails pour lesquels nous ne donnons point de référence sont empruntés à l'article *Fournier* de la biographie Michaud (1re édition, supplément), article dont Picot est l'auteur.

solés de tous nos malheurs[1]. » De son côté, Dubois, l'accusant de dépasser « les bornes de la raison et des convenances », s'écriait après la clôture de la station : « Jamais les orateurs de la Ligue n'ont été aussi hardis, aussi inconsidérés[2]. »

Si le prédicateur reçut des avertissements officieux, il les dédaigna; invité à donner à Saint-Germain l'Auxerrois la *station d'été*, il glissa dans son sermon du jour de la Pentecôte (4 prairial an IX-24 mai 1801) les paroles suivantes, qu'un policier recueillit au milieu de l'émotion générale : « O mon Dieu! la ville dans laquelle vous avez opéré ce prodige que nous honorons en ce jour venait de commettre un grand crime en condamnant à la mort votre fils; la ville dans laquelle je parle s'est-elle rendue moins coupable? Je me tais. »

Bien que cela pût s'entendre des sacrilèges accomplis pendant la Révolution, amis et ennemis furent d'accord pour reconnaître que c'était le régicide qui était visé. Le gouvernement consulaire était innocent de la mort de Louis XVI, que Bonaparte avait pris soin de blâmer indirectement à plusieurs reprises; le seul tort du prédicateur était donc d'avoir fait allusion à un événement très récent et particulièrement propre à soulever les passions; il méritait peut-être d'être réprimandé, tout au plus d'être invité à quitter la chaire pendant quelques semaines.

Fouché ne l'entendit point de la sorte : se sentant personnellement atteint, et voulant couper court à ces évocations de souvenirs déplaisants, il griffonna en marge du rapport qui relatait le passage incriminé : « Si le fait est vrai, le mettre à Bicêtre comme fou[3]. »

Cet ordre monstrueux fut exécuté au pied de la lettre. Après avoir été interrogé sur la matérialité des paroles prononcées, l'abbé fut conduit à Bicêtre. « On le dépouilla sans pitié de ses vêtements, on le couvrit de la bure ordinaire des insensés, on lui coupa les cheveux, on le mit en sabots, on le jeta dans une loge infecte et humide; une botte de paille fut le seul lit qu'on voulut bien lui donner[4]. »

Le secret fut d'abord gardé en haut lieu, si bien que le dimanche de la Trinité, beaucoup des auditeurs habituels de l'abbé Fournier, s'étant rendus à Saint-Germain l'Auxerrois, furent tout surpris de voir monter en chaire à sa place un vicaire

[1] *Vie de M. Emery*, t. II, p. 46.
[2] Rapports des 18 ventôse et 28 germinal an IX : F7, 3829.
[3] Le rapport est du 5 prairial : F7, 6294 (apostille autographe).
[4] *Un petit mot sur la détention de M. N. Fournier* (brochure anonyme, peut-être de l'abbé Emery), p. 12.

de Saint-Thomas-d'Aquin, qui prêcha prudemment sur la soumission due aux décrets de la Providence[1]. Pour couper court aux bruits de fusillade qui commençaient à courir, la police se décida à communiquer une note aux journaux : « ... Cette versatilité de conduite, l'incohérence des idées de ce prédicateur, son exaltation, et la manie qu'il avait d'amalgamer publiquement des principes aussi étranges avec des paroles de religion, n'ont point permis de douter qu'il n'eût l'esprit aliéné au point de compromettre l'ordre public. En conséquence, le préfet de police, aux termes du paragraphe 6 de l'article 22 de l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII[2]... »

L'effet sur l'opinion fut déplorable : si résigné qu'on fût à l'arbitraire, cette forme hypocrite avait de quoi révolter le caractère français. Les « philosophes » de la *Décade* se montrèrent assez dénués de générosité et de bon goût pour pousser des cris de triomphe et pour déclarer « ridicule » la mésaventure de Fournier[3]; leur joie demeura sans échos, et l'ambassadeur autrichien Cobenzl pouvait écrire à sa cour : « Cet acte arbitraire du Premier consul n'a pas été généralement approuvé[4]. » Cobenzl avait le droit de mettre ainsi personnellement en cause le chef de l'Etat, car si celui-ci était vraisemblablement demeuré étranger à la mesure, il en avait après coup revendiqué la responsabilité ostensible. Le 2 messidor, 21 juin, causant à Malmaison avec trois conseillers d'Etat, il leur raconta qu'une députation du clergé de Paris était venue lui apporter une pétition « très bien faite » sur le cas de l'abbé Fournier, et qu'il avait riposté par cette algarade : « Le préfet n'a agi que par ordre du gouvernement. J'ai voulu vous prouver que si je mettais mon bonnet de travers, il faudrait bien que les prêtres obéissent à la puissance civile[5]. »

[1] Rapport du préfet de police, 12 prairial : F7, 3829. — Un rapport ultérieur contient cette indication : « Les prêtres deviennent très prudents en chaire, et quelques-uns d'entre eux, qui ont peur d'en trop dire, aiment mieux ne plus prêcher (22 messidor : *Ibid.*).

[2] La note est datée du 12 prairial.

[3] An IX, t. III, p. 512.

[4] A l'empereur François, 24 juin : Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat,* t. III, p. 31.

[5] *Mémoires sur le Consulat*, par Thibaudeau, p. 157-158. — Bientôt transféré à Turin, où il subit une dure détention de dix-huit mois, Fournier devint ensuite, et presque sans transition, grand-vicaire de Troyes, chapelain et aumônier de l'empereur, évêque de Montpellier. Sa carrière est un caractéristique exemple des brusques changements familiers à la politique napoléonienne.

IX

Assez nombreux à Paris dès la fin du règne de Louis XVI, les protestants l'étaient devenus davantage au cours de la Révolution, qui avait attiré dans la capitale beaucoup de provinciaux et d'habitants des pays conquis. Les luthériens n'eurent de culte organisé que plus tard. Sous le Consulat, les calvinistes seuls tenaient régulièrement leurs réunions; ils avaient loué la petite église Saint-Louis du Louvre, appelée à disparaître sous l'Empire; leur principal ministre, le pasteur Marron, avait été, avant la Révolution, chapelain de la légation de Hollande et devait rester jusqu'en 1832 à la tête de l'Eglise évangélique de Paris. Remarquable de dignité extérieure dans l'exercice du culte, c'était un médiocre orateur, mais un courtisan déterminé : il célébra en prose et en vers, avec un zèle infatigable, tous les gouvernements qui se succédèrent pendant le cours de sa longue carrière [1].

Si les pouvoirs publics n'avaient jamais été sérieusement tentés de se rendre aux suggestions de Mme de Staël, conseillant au Directoire d'adopter le protestantisme pour religion d'Etat [2], la plupart des hommes en place portaient à la religion réformée une bienveillance faite du double désir d'afficher la tolérance et de taquiner les catholiques. Frochot affirmait que les protestants ne payaient point de retour « l'aversion antichrétienne » dont ils étaient l'objet de la part du clergé papiste; il sollicitait pour eux la jouissance gratuite de Saint-Louis du Louvre, et d'une seconde église à déterminer près du faubourg Saint-Antoine [3]. Dubois de son côté se permettait de signaler le mauvais effet produit dans les milieux réformés par la publication de la fameuse lettre du Premier consul au préfet de la Vendée, lettre où il était question de « ces méchants hérétiques d'Anglais [4] ». Une autre fois, il proclamait d'un ton doctoral : « On a observé que dans aucun temple, dans aucune cérémonie religieuse il ne règne autant de tranquillité et de décence que dans celui (*sic*) des protestants [5]. »

[1] Cette appréciation est empruntée à l'article consacré à Marron dans *la France protestante* de Haag.

[2] Cf. le mémoire inédit cité par M. Paul Gautier dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1899.

[3] Mémoire au conseiller d'Etat Lacuée : Rocquain, *Etat de la France au 18 brumaire*, p. 276 et 282.

[4] Rapport du 8 thermidor an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 550.

[5] Rapport du 1er thermidor an IX : F7, 3829.

Bien que l'air ambiant ne fût guère propice à l'exaltation mystique, le préfet de la Seine, en faisant l'énumération des divers cultes, signalait des *convulsionnaires*, qui n'avaient que le nom de commun avec les dévots jansénistes du diacre Pâris, et qui se réunissaient au domicile de quelqu'un d'entre eux pour célébrer ce qu'ils appelaient la Cène [1]. Est-ce la même secte à laquelle faisait allusion un rapport de Dubois, parlant d'assemblées où le chant des psaumes alternait avec la révélation de prétendues prophéties, et auxquelles le poète Ducis aurait été assidu [2]?

La franc-maçonnerie avait dans le gouvernement consulaire de puissants protecteurs, à commencer par Cambacérès; Dubois était également initié, et assidu aux « travaux » de sa loge. Il n'en est que plus surprenant de le voir très généralement défavorable à ses « frères ». « Les sociétés de francs-maçons, écrivait-il en mai 1800, sont devenues depuis quelque temps les points de réunion des factieux de tous les partis [3]. » Il prétendait que la maçonnerie servait de prétexte à des conciliabules politiques, et que, royalistes ou ultra-jacobines, les loges étaient presque toutes opposées au gouvernement. Si ces griefs étaient fondés, ils ne tardèrent point à se dissiper. La franc-maçonnerie sous l'Empire devait se réduire à peu près exclusivement à des séances littéraires et gastronomiques.

La théophilanthropie au contraire conservait la prétention de constituer un culte et de détrôner les anciennes religions. Dans le temps de sa première vogue, quand elle jouissait de la protection du tout-puissant directeur Larevellière, elle avait occupé à Paris seize églises ou chapelles [4]. Grâce à la lassitude du public et à l'indifférence plutôt hostile des pouvoirs publics, les cérémonies n'avaient plus lieu que dans quatre « temples », Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Gervais, Saint-Nicolas des Champs et Saint-Sulpice.

Tandis que les rationalistes reprochaient à leurs « orateurs » de ressusciter le costume religieux [5], la foule des gens paisibles les accusait de sympathies terroristes. Si Frochot protes-

[1] Mémoire à Lacuée : Rocquain, *op. cit.*, p. 277 et 282.
[2] Rapport du 1er brumaire an X : F7, 3830.
[3] Rapport du 4 prairial an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 356.
[4] Cf. la liste et les dates d'installation, *apud* Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 79-80.
[5] Cf. la polémique du *Journal des hommes libres* en mai 1800 : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 348 et 385.

tait que c'était là pure calomnie[1], Dubois notait, sans bienveillance aucune, que leurs réunions se recrutaient surtout en « exclusifs », qu'on y déclamait contre la tyrannie, et qu'à la sortie les assistants s'apitoyaient entre eux sur l'inique condamnation d'Aréna et de Ceracchi[2]. Leur rhétorique, leur liturgie surtout, paraissaient bouffonnes aux Parisiens; un contemporain, d'ailleurs parfaitement sceptique, rédigeant ses souvenirs sous la monarchie de Juillet, a écrit que « la populace traita ces sacristains en houppelande comme elle a traité depuis les saint-simoniens[3] ».

Suspects au pouvoir, raillés par la masse, les théophilanthropes étaient pour les catholiques sincères un objet de scandale sans cesse ravivé; chaque décade, leur présence dans les églises faisait aux croyants l'effet d'une profanation, et leur langage ou leur attitude n'était nullement de nature à diminuer cette impression. Parfois, comme à Saint-Gervais, ils se permettaient de mutiler les emblèmes catholiques[4]. Plus encore que ces insultes, certains hommages paraissaient sacrilèges; la *Société de religion naturelle du temple de la Victoire*, qui avait substitué au banc d'œuvre de Saint-Sulpice une pyramide en bois peint avec l'inscription *A Dieu toujours bon*[5], imagina, à partir du printemps de 1800, de célébrer le 10 de chaque mois la fête de « l'un des bienfaiteurs de l'humanité »; par un trait de ce pédantisme scolaire qui était alors en honneur, l'éloge du héros était mis au concours, et le discours primé était lu par son auteur[6]. Après Socrate et Jean-Jacques, on loua ainsi Fénelon et l'évêque espagnol Las Casas, le protecteur des Indiens. Les catholiques étaient habitués de longue date à voir travestir le caractère et les idées de ces deux personnages : mais la mesure parut comble quand les théophilanthropes de Saint-Sulpice s'avisèrent de glorifier comme un ancêtre... Vincent de Paul. Sous la Terreur, cela avait pu être un ingénieux expédient, pour soustraire au marteau des Vandales la statue du saint, que de l'affubler de cette inscription : *Vincent de Paul, instituteur des Enfants trouvés, philosophe français du dix-septième siècle*; à se répéter, la plaisanterie perdait tout agrément, et chez les catholiques il

[1] Rocquain, *Etat de la France au 18 brumaire*, p. 278.
[2] Rapports des 16 pluviôse et 16 messidor an IX : F7, 3829.
[3] Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. III, p. 359-360.
[4] Rapport du ministre de la police, 23 germinal an VIII : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t, I, p. 265-266.
[5] Hamel, *Histoire de l'église Saint-Sulpice*, p. 287.
[6] Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 280.

n'y avait plus de place que pour l'indignation, dont l'abbé de Boulogne se fit l'interprète très véhément [1].

A mesure que les catholiques se sentirent plus nombreux et mieux protégés, ils protestèrent plus énergiquement contre le partage de certaines de leurs églises avec les théophilanthropes. L'occasion toute naturelle de ces protestations était la coïncidence accidentelle du dimanche avec le décadi. A Saint-Nicolas des Champs, les plaintes des catholiques, timides le 30 germinal an VIII, furent assez vives le 10 messidor pour empêcher les théophilanthropes de tenir leur réunion, et le 20 fructidor pour donner lieu à une vraie bagarre vers la fin de la grand-messe [2]. Le 20 nivôse et le 30 germinal an IX (ces deux jours n'étaient pas des dimanches), à Saint-Gervais, le culte théophilanthropique fut interrompu par des perturbateurs qui tentèrent d'arracher les décorations ou de renverser les autels, et que la préfecture de police dénonçait comme « toutes les têtes chaudes de la paroisse [3] ». Une autre fois, à Saint-Sulpice, dont l'usage était commun aux théophilanthropes et aux constitutionnels, on remarqua dans l'assistance des prêtres « en habits bourgeois », allant répéter de groupe en groupe « qu'il fallait chasser cette secte [4] ».

Le partage des églises se révélant pratiquement et moralement impossible, Frochot, par bienveillance pour les théophilanthropes ou par simple scrupule de tolérance, proposait de leur affecter une église dont ils auraient été seuls à se servir [5]. Bonaparte prit un moyen plus radical, après la signature du Concordat : prévenu contre une secte suspecte de tendances démagogiques, encouragé peut-être par des influences subalternes à faire un acte agréable au clergé [6], il signa (12 vendémiaire an X-4 octobre 1801) un arrêté qui retirait aux théophilanthropes la jouissance des édifices nationaux. Quelques convaincus rédigèrent,

[1] Boulogne, *Mélanges de religion,* t. II, p. 372.

[2] Rapports du ministre de la police : Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 280, 462 et 641-642.

[3] Rapport du 1er floréal an IX : F7, 3829. Par un procédé moins brutal, le conseil des administrateurs de cette église tenta d'évincer les théophilanthropes en leur faisant sommation de payer la moitié des grosses réparations (Grente, *le Culte catholique à Paris*, p. 385).

[4] Rapport du préfet de police, 9 thermidor an IX : F7, 3829.

[5] Mémoire à Lacuée : Rocquain, *Etat de la France au 18 brumaire*, p. 281-282.

[6] A la suite d'une conversation avec Bernier, l'abbé Emery écrivait : « Croiriez-vous que cela est dû aux gens d'un curé de Paris, qui apparemment connaissent quelques domestiques de Bonaparte! » (A Bausset, 6 octobre 1801 : *Papiers Emery.*)

pour être autorisés à louer un local, une pétition qui demeura sans réponse : dépourvus de la constance qui fait les martyrs, ils se dispersèrent sans difficulté, et ce fut la fin de la théophilanthropie, qui n'avait pu vivre que de l'appui du gouvernement. Pour porter la nouvelle à la connaissance du public parisien, on prit cet étrange détour de publier, non pas l'arrêté consulaire, mais une lettre explicative de Fouché au préfet de *Maine-et-Loire;* s'il faut en croire Dubois, l'oraison funèbre du culte supprimé fut sommaire : « A l'exception des exclusifs et de quelques tricoteuses, tout le monde applaudit à l'ordre donné aux théophilanthropes de cesser leurs exercices [1]. »

X [2]

Croyants comme incrédules étaient loin de supposer, au lendemain du 18 Brumaire, et même après les premières mesures de tolérance religieuse, que Bonaparte pourrait songer à rendre au catholicisme une place officielle dans l'Etat. La fameuse lettre sur le *Te Deum* de Milan, publiée par ordre dans les journaux parisiens [3], fit l'effet d'un acte de condescendance un peu dédaigneuse, à rapprocher des avances aux muphtis du Caire. Au retour de Marengo, quand le Consul, dans des conversations familières, faisait le procès de l'athéisme et pressait à cet égard le grand savant Laplace [4], cela pouvait passer pour une profession de foi spiritualiste, à la Voltaire ou à la Rousseau. Quant au christianisme et au catholicisme en particulier, nous avons dit les sentiments de dénigrante hostilité auxquels il était en butte dans les sphères officielles [5]; l'abbé Emery n'exagérait rien quand il écrivait, au cours des négociations : « Ce qu'il y a de certain, c'est que presque tout ce qui environne le Premier consul est mal intentionné pour nous [6]. »

Quand le curé angevin Bernier avait fait un premier séjour à Paris, en février 1800, le désir de consacrer et de compléter la

[1] Rapport du 17 vendémiaire an IX : F7, 3830.

[2] Il ne saurait entrer dans notre plan de retracer ici la négociation du Concordat, dont on trouvera les documents dans le recueil de M. le comte Boulay de la Meurthe, et le récit très brillant dans le livre récent de S. E. le cardinal Mathieu.

[3] « Aujourd'hui, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* » (Aux deux autres consuls, 29 prairial an VIII : *Correspondance*, 4923).

[4] Miot de Melito, *Mémoires*, t. I, p. 294-295.

[5] Sur cette hostilité, cf. Barante, *Souvenirs*, t. I, p. 98-101.

[6] A Bausset, sans date (sans doute de mars 1801) : *Papiers Emery*.

pacification de l'Ouest avait pu suffire à expliquer les faveurs et les avances dont il avait été l'objet : le Premier consul l'avait obligeamment engagé à quitter son nom d'emprunt [1]; Talleyrand l'avait invité à la grande fête du 26 février, et les journaux avaient célébré la présence de l'abbé presque autant que les pirouettes de Vestris ou les entrechats de Mlle Chameroi [2]. Mais on se douta bien que les affaires de Vendée n'étaient plus seules en cause quand on vit Bernier, revenu d'Anjou dès le début de septembre 1800 [3], faire une installation à Paris, trancher du personnage influent, avoir ses jours d'audience où se pressaient plus de quatre-vingts personnes [4], procurer des grâces, annoncer solennellement en chaire que les épreuves de l'Eglise de France allaient prendre fin [5]. Le bruit de cette extraordinaire fortune se répandit jusqu'à Rome, et même jusqu'à Montefiascone, où Maury se morfondait dans une sorte d'exil. Insuffisamment renseigné sur le caractère du personnage, qu'il appelait non seulement « un homme de beaucoup d'esprit », mais « un saint ecclésiastique, un excellent et prudent royaliste », le cardinal rapportait tout ébahi, d'après les récits de deux prêtres parisiens, que Fouché avait dit à Bernier, en lui accordant la rentrée d'un évêque émigré : « J'ai ordre de ne rien vous refuser [6]. »

Si Bernier ne résistait point au plaisir d'étaler son importance, il se montrait en revanche impénétrable sur le détail des négociations, même avec ses confrères les mieux qualifiés par le rang et l'expérience. Les membres du conseil archiépiscopal s'en émurent, non par un sentiment de mesquine jalousie, mais parce que chez Bernier la fermeté et la science théologique ne leur semblaient pas à la hauteur de la souplesse et de la finesse d'esprit : « Je redoute, écrivait Emery, les arrangements faits sans consulter personne [7]. »

Aussi renfermé pour le moins, le principal négociateur romain, Spina, observait en outre, dans les débuts surtout, une attitude effacée dont la cause était sans doute une profonde défiance à l'égard de tout ce qui était français. Bien que les journaux eussent

[1] *Débats*, 12 pluviôse an VIII.

[2] Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 180.

[3] Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. I, p. 110, note.

[4] Rapport du préfet de police, 6 germinal an IX : F7, 3829.

[5] Rapport du même, 6 prairial an IX : *Ibid.*

[6] A d'Avaray, 11 décembre 1800 : Ricard, *Correspondance du cardinal Maury*, t. II, p. 62-65.

[7] A Bausset, 25 février 1801 : *Vie de M. Emery*, t. II, p. 42.

annoncé son arrivée en novembre 1800[1], Emery ne pouvait le décider à officier pour Noël ailleurs que dans une chapelle privée : « M. (*sic*) Spina est trop circonspect et ne veut rien faire ni rien dire[2]. » C'est tout au plus si le prélat italien se risquait, pendant le Carême, à aller entendre le prédicateur des Carmes[3], et le jour de Pâques, à *assister* dans la même église à l'office pontifical célébré par Roquelaure[4].

Le cardinal Consalvi, qui vint prendre la direction des négociations dans un moment critique, contraint par le désir du Premier consul à beaucoup figurer dans les réceptions officielles, observa dans ses conversations la même réserve, diplomatique autant qu'ecclésiastique. Les Parisiens, à commencer par les plus haut placés, se dédommagèrent en lui prêtant force propos saugrenus, dont l'histoire a fait justice[5]. Ce qui est exact, c'est que par politique et par penchant personnel, le cardinal, tenu à se montrer rigoureux sur les principes, fut prodigue d'amabilités envers les individus, qu'il s'agît d'anciens jacobins, de défroqués comme Talleyrand, ou même, ce qui surprit davantage, de constitutionnels obstinés[6].

Sur le fond des choses, le secret fut si bien gardé que six semaines après la signature, un homme d'esprit aussi rassis que l'abbé Emery prenait au sérieux, et même au tragique, un bruit d'après lequel la convention aurait consacré en termes exprès la déchéance de la maison de Bourbon, le droit des peuples à changer de gouvernement à leur gré, aurait enfin donné aux évêques le titre officiel *de professeurs de morale du premier ordre*[7] !

C'était par des billevesées de ce genre qu'un certain nombre d'hommes « éclairés » avaient tenté de se consoler, en apprenant que des négociations étaient officiellement ouvertes avec la cour

[1] Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, p. 800.

[2] A Bausset, sans date (fin décembre 1800) : *Papiers Emery*.

[3] Emery au même, 23 mars 1801 : *Ibid*.

[4] Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. II, p. 345, note.

[5] Cardinal Mathieu, *le Concordat*, p. 214. On est stupéfait que des hommes aussi judicieux que le baron de Bausset (*Mémoires*, t. I, p. 17) et surtout Prosper de Barante (*Souvenirs*, t. I, p. 101-102) aient ajouté foi au racontar d'après lequel Consalvi aurait confié à Mme de Brignole qu'il avait le pouvoir d'accorder des concessions bien plus étendues, et notamment le mariage des prêtres ! Les documents authentiques le montrent au contraire sans cesse hanté de la crainte d'outrepasser son mandat.

[6] Cf. une lettre du prêtre constitutionnel Servant, du 22 juillet 1801 : *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XVIII, p. 280.

[7] A Bausset, 6 et 17 septembre 1801 : *Papiers Emery*.

de Rome. Tandis que les fanatiques d'irréligion, comme Ginguené, s'écriaient que le seul projet de salarier les ministres du culte amènerait la chute du gouvernement consulaire[1], les habiles et les pourvus, comme Frochot et Lacuée, invoquant l'opinion des « gens les plus raisonnables », se flattaient que le Saint-Siège accepterait une seconde édition de la Constitution civile; ils prônaient gravement « une réforme du christianisme, qui conciliât la multitude de tous les partis..., une religion modifiée... On paraît craindre, ajoutaient-ils, des prêtres célibataires[2]. »

Quand il fut avéré que le Concordat ne changeait rien d'essentiel dans l'organisation hiérarchique et disciplinaire de l'Eglise, l'organe officiel du parti, *la Décade*, exhala son dépit en termes d'une amertume à peine voilée par la prudence : « Ainsi la tiare se raffermit sur la tête pontificale du successeur de Pie VI. Ce Pape n'aura point été le dernier, comme l'avaient follement espéré bien des gens qui se rappellent toujours les troubles qu'ont excité dans le monde entier, durant tant de siècles, les pontifes romains[3]... »

Dans les conversations de salons ou de carrefours, ces déclamations ampoulées faisaient place au langage le plus violent. Les membres des grands corps de l'Etat, choisis presque tous après Brumaire dans des partis qui avaient pour trait commun la passion antireligieuse, faisaient alterner les doléances avec les menaces : plusieurs osèrent porter des représentations au Premier consul, qui rabroua vertement les uns[4] et amadoua les autres en faisant l'esprit fort avec eux[5]. Dans l'armée, où les généraux et les officiers supérieurs, à l'exemple de Moreau, se répandaient en sarcasmes grossiers, des meneurs inquiétaient les soldats en leur contant qu'ils allaient être contraints d'aller à confesse[6]. Quant à la population civile, le vieux fond de gauloiserie anticléricale, auquel s'étaient tout récemment superposées les passions démagogiques et révolutionnaires, produisit bien quelques épigrammes, quelques propos frondeurs ou attristés : mais la masse même indévote se réjouit de la cessation de querelles qui troublaient tant d'intérieurs, et surtout de la résurrection des rits religieux

[1] Rapport du préfet de police, 5 ventôse an IX : F7, 3829.
[2] Rocquain, *Etat de la France au 18 brumaire*, p. 255 et 281.
[3] An IX, t. IV, p. 256.
[4] Rapport du préfet de police, 15 fructidor an IX : F7, 3829.
[5] Dans un passage supprimé par le premier éditeur, et que M. Paul Gautier vient de publier, Mme de Staël assure que Bonaparte répondit à Cabanis : « Je veux rétablir la religion comme vous la vaccine, l'inoculer pour la détruire. » (*Dix années d'exil*, p. 53-54.)
[6] Rapport du préfet de police, 14 fructidor an IX : F7, 3829.

auxquels elle était attachée par le double lien des traditions de famille et des souvenirs d'enfance. Un faiseur d'à-propos dramatiques traduisait platement, mais exactement le sentiment général, quand, en célébrant les préliminaires de Londres, il ajoutait à un couplet ce distique final, fort applaudi par les spectateurs de Feydeau :

Notre bonheur est accompli,
Voilà le culte rétabli [1].

On sait les raisons, de politique intérieure et surtout « parlementaire », comme nous dirions à présent, qui firent différer pendant de longs mois la promulgation du Concordat. Mais, dès l'été et l'automne de 1801, une série de mesures gouvernementales ou administratives vint donner la preuve palpable que l'harmonie était rétablie entre les deux pouvoirs. C'est ainsi que certaines églises reçurent des libéralités [2], et que les façades furent débarrassées des inscriptions rappelant les vocables imposés sous le Directoire : *A la Raison*, *au Génie*, etc. [3]; auparavant, la police avait fait nuitamment enlever le poteau érigé sous la fenêtre du Louvre d'où Charles IX était censé avoir fait le coup de feu à la Saint-Barthélemy : « Ce poteau, expliquait une note officieuse, était destiné à rappeler un fait sur lequel les historiens sont très loin d'être d'accord [4]. »

Des faits plus significatifs encore furent l'arrivée à Paris du cardinal-légat Caprara (4 octobre), et la nomination d'un « conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes » (15 vendémiaire an X-7 octobre 1801). Le clergé et les âmes pieuses, tout en regrettant que cette expression générale, « les cultes », mît le catholicisme sur le même pied que les confessions dissidentes [5], se félicitèrent que le choix des consuls tombât sur Portalis, c'est-à-dire sur une des rares personnalités du monde officiel qui fût sincèrement attachée au rétablissement de la paix religieuse. Qualifiée de « très bonne nouvelle » par l'abbé Emery [6], cette nomination ne fut critiquée que dans quelques cercles jansénistes, où l'on représentait Portalis comme trop soumis à l'influence des sulpiciens [7].

[1] *Décade*, an X, t. I, p. 176-177.
[2] L'ancien orgue de l'abbaye de Saint-Germain des Prés fut placé à Saint-Eustache : *Débats*, 10 fructidor an IX.
[3] *Ibid.*, 17 frimaire an X.
[4] *Ibid.*, 21 fructidor an IX.
[5] Rapport du préfet de police, 19 vendémiaire : F7, 3830.
[6] A Bausset, 7 octobre : *Papiers Emery*.
[7] Rapport du préfet de police, 28 pluviôse an X : F7, 3830.

Au début de 1802, le Premier consul se décida à faire un pas de plus, en donnant la consécration religieuse au mariage de son frère et de sa belle-fille : mais la cérémonie eut lieu dans la plus stricte intimité, et le public en fut informé en termes intentionnellement dubitatifs, comme pour laisser la porte ouverte à une rétractation ou à un désaveu : « Le mariage du c. Louis Bonaparte avec Mlle Beauharnais *a dû* être célébré dans le palais des consuls, avant-hier, à une heure du matin. *On croit* que le second et le troisième consul y ont assisté comme témoins, et que c'est Monseigneur *(sic)* le cardinal Caprara qui a donné aux époux la bénédiction nuptiale [1]. »

Une question qui, depuis le mois de septembre 1801, préoccupait fort le gouvernement et les cercles religieux était celle de la démission des évêques. Celle des constitutionnels, placés dans la dépendance du gouvernement, ne pouvait faire de doute, et de leur part l'unanimité fut absolue. Mais les évêques légitimes, dont la plupart étaient demeurés hors de France, dont beaucoup entretenaient des relations suivies avec les princes de la maison de Bourbon, accéderaient-ils à la demande du Saint-Père en donnant une démission qui aurait incontestablement pour effet de consolider le gouvernement consulaire? A s'en tenir même au point de vue du droit canon, tel que l'interprétait la tradition gallicane, leur devoir était-il si évident?

L'abbé Emery ne tranchait pas la question aussi sommairement que certains historiens modernes. Au moment où le document pontifical allait lui être communiqué, il écrivait : « Le cœur me bat un peu, et je crains d'apprendre en même temps que je le désire. » Puis, tout en déclarant la mesure indispensable et en poussant aux démissions de toute son influence, il ne pouvait retenir cet aveu : « Dans le vrai, la mesure dont il s'agit est bien violente; il n'y en a pas d'exemple; le Pape n'a pas pu en citer un seul [2]. »

En fait, sur 82 sièges encore occupés dans l'ancienne France, il y eut 36 refus et 46 acceptations [3], ce qui est loin de cette quasi-unanimité qu'il est de tradition de vanter, dans un sentiment d'ailleurs respectable. Les correspondances officielles témoignent que, pendant quelque temps, la cour de Rome et le gouvernement français se demandèrent avec anxiété si l'on aurait même la simple majorité. Pour entraîner les indécis, les premières

[1] Journaux du 17 nivôse an X-7 janvier 1802.
[2] A Bausset, 20 et 27 septembre 1801 : *Papiers Emery.*
[3] Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat.* t. V, p. 639, note 1.

démissions furent publiées d'urgence au *Moniteur*, non seulement avant qu'elles ne fussent parvenues à Rome, procédé d'une correction douteuse[1], mais sans qu'on se fût assuré de leur réalité, ce qui devait amener de regrettables démentis[2].

Malgré la vigilance de la police, on connaissait à Paris l'essentiel des brochures publiées en Angleterre contre la démission, et dans les conversations ou les correspondances, la polémique s'engageait avec l'âpreté inhérente aux querelles religieuses. Tandis que les évêques démissionnaires étaient taxés de faiblesse et d'ambition, leurs partisans reprochaient aux refusants de sacrifier l'intérêt de la religion à des passions politiques ou à d'autres motifs moins honorables encore[3].

Les évêques émigrés qui donnaient leur démission recevaient en retour l'autorisation de rentrer en France : mais les chefs de la police, hostiles au Concordat, s'ingéniaient à leur prodiguer les vexations. Tandis, par exemple, que Portalis, fort de l'approbation de Bonaparte, autorisait à habiter Paris les trois premiers prélats rentrés, tous trois fort éloignés de l'esprit d'intrigue (des Montiers de Mérinville, de Mercy et de Noé), Fouché l'en reprenait d'un ton rogue, en alléguant une règle générale[4]. Un peu plus tard, l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, ancien garde des sceaux de Louis XVI, prenait soin à son arrivée d'aller voir le ministre de la police, qui lui faisait le meilleur accueil, et le consul Lebrun, qui le priait à dîner : il n'en était pas moins arrêté et retenu plusieurs heures à la préfecture de police, sous prétexte qu'il n'avait point fait viser ses papiers[5]. En présence de ces vexations et d'autres semblables, un des démissionnaires disait à l'abbé Emery avec un soupir de découragement : « Les évêques refusants finiront par avoir raison[6]. »

Une des démissions qu'on attendait avec le plus d'impatience était celle de Juigné, en raison de l'importance du siège de Paris et du crédit que ses vertus avaient valu à ce prélat : mais naturellement scrupuleux et indécis, tiraillé entre les admonestations des princes et les supplications de ses grands-vicaires, il tarda

[1] « N'êtes-vous point étonné qu'on publie des lettres au Pape avant qu'il les ait reçues? » (Emery à Bausset, 3 octobre 1801 : *Papiers Emery.*)

[2] Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. IV, p. 416-417 et notes.

[3] Cf. une lettre adressée par une dame, le 4 octobre 1801, à Bausset, pour le féliciter de sa démission et incriminer le refus de l'archevêque de Narbonne, Dillon : *Papiers Emery.*

[4] 18 et 24 pluviôse an X : Boulay de la Meurthe : *Documents*, t. V, p. 135-136.

[5] Emery à Bausset, sans date (mars 1802) : *Papiers Emery.*

[6] Au même, 25 mars : *Ibid.*

longtemps avant de prendre un parti, et tenta de tergiverser.

Ce penchant à l'hésitation lui avait fait écarter, à la fin de 1800, les très vives instances de Louis XVIII et du cardinal Maury, qui le pressaient de demander au pape pour coadjuteur l'abbé Edgeworth, le confesseur de Louis XVI au Temple [1]. Une démarche aussi tranchée lui répugnait, et il comprenait d'ailleurs qu'en fait le gouvernement consulaire, considérant l'abbé Edgeworth comme un agent royaliste, ne l'autoriserait jamais à exercer la coadjutorerie; c'eût été faire suppléer un exilé par un proscrit.

Par suite de la même disposition d'esprit, au lieu d'envoyer d'emblée la démission que lui demandait Pie VII, le prélat, pris de scrupules, se débattit un certain temps entre des conseils contradictoires. « Je crains pour l'archevêque de Paris, écrivait Emery, qu'il n'ait été circonvenu et surtout qu'il n'ait voulu consulter à Mittau. Les princes sont très contraires à la démission [2]. » Pour contrebalancer cette influence, les vicaires généraux dépêchèrent à Augsbourg le curé de Saint-Sulpice, Pancemont, qui possédait la confiance de l'archevêque et qui était tout dévoué à la politique concordataire. Sous son influence, Juigné rédigea, le 11 novembre, une lettre au pape, qui, en termes assez obscurs, annonçait une adhésion, et le *Moniteur* du 8 frimaire-29 novembre s'empressa de le faire figurer sur une liste de démissionnaires. Mais, Pancemont parti, le prélat retomba dans ses irrésolutions : il adressa à Spina (15 novembre) et au légat Caprara (18 novembre) deux lettres qui, sans rétracter positivement sa démission, en sollicitaient l'ajournement jusqu'au moment où il aurait pris connaissance des arguments des évêques refusants. Contre l'avis de Caprara, qui voulait tenir la démission pour valable, la cour de Rome réclama un document plus probant, et le 31 janvier 1802, Juigné finit par écrire une lettre de démission catégorique [3]. Ainsi se termina cette affaire, qui, selon l'expression de l'abbé Emery, avait longtemps été « un problème » : par suite de tant de lenteurs, la démission de l'archevêque de Paris ne fut que la 41e en date sur 46.

« Les prêtres et les dévots s'ennuient de ne pas voir paraître le Concordat [4]. » Cette observation du préfet de police, souvent

[1] Sur cette négociation, cf. Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. I, p. 100, et Ricard, *Correspondance du cardinal Maury*, t. I, p. 492-494 et 511; t. II, p. 7 et 35.

[2] A Bausset, sans date (octobre ou novembre 1801) : *Papiers Emery*.

[3] Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. IV, p. 425, note, et 439, notes; t. V, p. 123-124, notes.

[4] Rapport du préfet de police, 4 pluviôse an X : F7, 3830.

répétée dans les premières semaines de 1802 sous des formes diverses, mais aussi peu respectueuses, traduit assez exactement l'état d'inquiétude tant soit peu énervée qui était celui des catholiques. Leurs adversaires, qui ne désarmaient point, et les indifférents mêmes, concluaient hautement de ces retards que tout allait être arrêté au dernier moment; l'exil de La Harpe et d'autres mesures analogues servaient de prétexte à annoncer que le Premier consul, changeant brusquement de ligne politique, allait se déclarer contre le clergé et gouverner avec les seuls révolutionnaires [1]. On se plaisait à exagérer l'incontestable opposition des grands corps de l'Etat, et à raconter par exemple que le conseil d'Etat avait rejeté à la presque unanimité un projet d'arrêté fixant au dimanche le jour de repos des fonctionnaires publics [2].

« Enfin, écrivait le 3 avril Bernier à Consalvi, après de longs retards, nécessités ou amenés par les circonstances, nous touchons au dénouement de la grande affaire qui nous intéresse [3]. » L'impression de soulagement fut générale chez les croyants, quand ils apprirent que la solution tant attendue allait se précipiter en quelques jours. Leur satisfaction était trop vive pour s'arrêter à des objections de détail; les articles organiques, destinés à soulever bien des polémiques au cours du dix-neuvième siècle, passèrent presque inaperçus aux yeux d'hommes pressés de jouir de la paix religieuse, et d'ailleurs imbus des traditions gallicanes. De même, le discours de Portalis ne parut peu orthodoxe que dans les cercles de royalistes irréconciliables, choqués de cette tentative de « transaction entre les philosophes et les chrétiens [4] » : la masse fut frappée de la différence de ton entre cette grave, cette respectueuse éloquence et les déclamations antireligieuses dont la tribune nationale retentissait depuis plus de dix ans; il y eut même, parmi les nombreux auditeurs des galeries, quelques esprits forts pour chuchoter qu'on se serait cru au prône [5]. Ces critiques contradictoires se perdirent dans le contentement général; les palinodies étaient alors si répandues, que bien peu de gens s'étonnèrent d'entendre Lucien Bonaparte, le farouche démagogue de 1794, débiter à son tour, sur les bienfaits de la religion, une sorte d'homélie composée ou revue par Fontanes. Le résultat seul frappa les esprits, l'adoption de la

[1] Emery à Bausset, 11 mars 1802 : *Papiers Emery*.
[2] Rapport du préfet de police, 9 germinal an X : F7, 3830.
[3] Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 395.
[4] Remacle, *Relations secrètes des agents de Louis XVIII*, p. 21.
[5] Rapport du préfet de police, 15 germinal : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 392, note.

loi à une majorité si écrasante[1] qu'elle se rapprochait de cette unanimité impérieusement sollicitée par le Premier consul[2]. Il n'était pas jusqu'à la *Décade* qui, contrainte par la vivacité du sentiment public, ne crût devoir louer la mesure, en assurant gravement qu'elle garantirait la liberté de conscience et la dignité du sacerdoce[3].

XI

Pour ne pas scinder l'exposé de tout ce qui avait trait à la négociation et à l'approbation législative du Concordat, il nous a fallu laisser momentanément de côté la dernière manifestation publique à laquelle se livra l'Eglise constitutionnelle, dans l'été de 1801.

Par affectation de fidélité aux traditions des premiers siècles chrétiens, par désir aussi de rétablir leurs cadres décimés sous la double influence des rétractations et des apostasies, les constitutionnels se déclaraient fort attachés à l'institution des conciles nationaux. Un premier concile, tenu en 1797, au lendemain du coup d'Etat du 18 fructidor, avait produit assez mauvais effet, grâce à cette coïncidence avec des mesures législatives et gouvernementales dirigées contre le catholicisme. Dès que la politique de Bonaparte eut amené quelque apaisement, Grégoire décida ses collègues les « Evêques réunis »[4] (2 mars 1800) à convoquer un second concile pour le jour de l'Ascension 1801. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit des pourparlers engagés entre le gouvernement et la curie romaine. Parmi les constitutionnels, les âmes simples, et à leur tête, l'évêque de Paris, Royer, estimèrent que la convenance autant que l'amour de la paix commandaient de surseoir à la réunion; les violents et les habiles l'emportèrent, en soutenant qu'il fallait se montrer au contraire, et faire le plus de bruit possible, pour entraver les négociations ou les faire tourner au profit des intérêts constitutionnels. Le 8 mars 1801, une lettre fut publiée, à l'adresse des évêques du monde entier, pour les avertir que le concile s'ouvrirait le jour de la Saint-Pierre (29 juin)[5].

[1] 228 voix contre 21.
[2] A la députation du Corps législatif, 16 germinal : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 392.
[3] An X, t. III, p. 188.
[4] Nous avons dit que cette expression désignait une sorte de commission exécutive de l'épiscopat constitutionnel, dont Grégoire était l'âme.
[5] Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. II, p. 80-83.

Ce document annonçait que « le chef de l'Eglise » serait spécialement prié de se faire représenter. Bien que la lettre d'invitation au Pape, forcément impertinente sous des formes respectueuses, fût demeurée dans le portefeuille de Grégoire, le Saint-Siège s'émut, et un mois avant la date fixée, Spina pria instamment Bernier d'obtenir l'interdiction d'une assemblée « qui serait tout à la fois injurieuse pour le chef de l'Eglise, entièrement contraire aux principes les plus universels de la discipline ecclésiastique, et qui ne ferait que fournir un nouvel élément au schisme et multiplier les désordres auxquels le Premier consul veut remédier ». En transmettant la demande, Bernier insista aussi vivement que le permettait la prudence : « Il est bon de suspendre au moins ce qui ne peut que rallumer les haines et remettre en question ce que vous voulez maintenant décider [1]. »

Mais il entrait précisément dans les plans de Bonaparte de se servir du clergé constitutionnel et de ses manifestations comme d'une arme pour intimider les négociateurs romains et pour avoir raison de leur résistance. Le concile eut donc toute liberté de se réunir au jour dit. Les évêques n'étaient qu'au nombre de 37, mais selon les tendances presbytériennes chères à l'Eglise constitutionnelle, chaque diocèse avait député deux prêtres, qui siégeaient comme *Pères* du concile au même titre que les prélats.

La séance solennelle d'ouverture eut lieu à Notre-Dame. Le Coz, évêque métropolitain de Rennes, fut élu président, comme il l'avait déjà été en 1797. L'orateur fut Grégoire, dont le discours-rapport se partagea entre d'assez aigres récriminations contre Royer (qui était présent), et des éloges hyperboliques pour le gouvernement, pour Fouché en particulier : « En tout et partout, le ministre de la police nous a prouvé son empressement à obliger, à protéger les pasteurs amis de la République... Il nous est doux de mêler notre voix à celle de tous les patriotes, qui lui rendent une justice éclatante [2]. » Dubois, qui assistait personnellement à la cérémonie [3], ne crut pouvoir se dispenser de payer de la même monnaie celui qui avait si copieusement encensé son chef; il exalta dans son rapport le discours « où (*sic*) respirent également le plus vif attachement à la patrie, à la République, au gouvernement, et l'amour de la religion et des mœurs [4] ». Quant à Fouché, il multiplia les marques de gratitude et de bon vouloir, présen-

[1] 29 mai 1801 : *Ibid.*, t. III, p. 22-24.
[2] *Actes du second concile national*, t. III, p. 266.
[3] *Débats*, 10 messidor an IX.
[4] Rapport du 11 messidor : F7, 3829.

tant au Premier consul Grégoire et deux de ses collègues [1], mandant les gazetiers pour leur interdire de mal parler du concile [2], prodiguant surtout les menaces et les vexations aux insermentés, au point qu'un constitutionnel avait la loyauté d'écrire : « Nous voilà donc triomphants plus que nous ne voulons [3]. »

Les séances se succédèrent à Saint-Sulpice, soit publiques dans la nef, soit particulières dans la chapelle de la Vierge, au milieu de l'indifférence générale [4]. L'attention, celle même des membres du concile, était absorbée par les péripéties de la négociation qui venait d'entrer, avec l'arrivée de Consalvi, dans la période décisive. « Les travaux, racontait un prêtre, sont bien ralentis dans l'attente du nouvel ordre de choses qui doit arriver. Trois congrégations dans (sur?) cinq sont pour ainsi dire à ne rien faire... » Et le même témoin naïf dévoilait les rêves d'ambition de ces prélats qui avaient sans cesse le désintéressement à la bouche : « Nos évêques constitutionnels espèrent avoir la meilleure part et au moins les deux tiers [5]. »

Après l'échange des signatures du Concordat, Bonaparte avait laissé le concile constitutionnel poursuivre ses réunions, afin d'inquiéter encore le Saint-Siège et de presser la bulle de ratification. Une fois la bulle expédiée et reçue, la scène changea brusquement, et Fouché, le protecteur officieux du concile, fut, à dessein sans doute, chargé de notifier à ses chefs qu'ils devaient se séparer au plus vite. Le mieux est de citer ici le récit où un simple prêtre, membre du concile, traduisait la déconvenue de ses confrères : « La bulle à peine arrivée, Bonaparte a témoigné le désir de notre séparation; et même il y a grande apparence que, sans les bons offices du ministre de la police, nous eussions reçu dès le jeudi des ordres officiels à cet égard. Au moins nous avons eu l'air de nous séparer librement; la clôture s'est faite solennellement, dimanche au soir, et avec les cérémonies ordi-

[1] Lettre du prêtre Detorcy, du 21 juillet 1801 : *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XVIII, p. 274. (Ce recueil contient sur le concile des correspondances d'un grand intérêt, publiées par M. Ernest Jovy.)

[2] Lettre du prêtre Servant, du 9 août (d'après des confidences de Fouché à son ancien professeur Périer, évêque constitutionnel de Clermont) : *Ibid.*, t. XVIII, p. 299.

[3] 15 juillet : *Ibid.*, t. XVIII, p. 272.

[4] Un rapport de police signale pourtant « un particulier » qui, au moment où un évêque venait de descendre de chaire, l'interpella au sujet de l'existence du Purgatoire (24 messidor : F7, 3829).

[5] Lettre du prêtre Servant, 22 juillet : *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XVIII, p. 279-281.

naires, et par un décret du concile... Le jeudi on voyait peinte sur tous les visages je ne sais quelle inquiétude... Ce n'a pas été le beau moment de ceux qui nous avaient toujours bercés de si belles espérances et nous avaient flattés de la protection du gouvernement... Si l'on nous voyait d'un si bon œil, pourquoi nous renvoie-t-on si brusquement? Si l'on voulait tant nous favoriser, pourquoi l'arrivée de la bulle est-elle pour nous comme une lettre de cachet [1] »?

Après une discussion fort vive et par certains côtés fort comique, où la démission collective de l'épiscopat constitutionnel fut chaleureusement préconisée par les prêtres et non moins énergiquement combattue par les évêques, la clôture eut lieu, en effet, le dimanche 16 août, en séance publique. Le Coz adressa à l'assistance une allocution débutant par ces mots, où il avait tenté de concilier les traditions de la chaire et le langage révolutionnaire : « Bons citoyens de Paris, chrétiens nos très chers frères [2]... »

En sa qualité de président, Le Coz, dans les derniers débats, avait, la plupart du temps sans succès, pris le parti de la conciliation et combattu l'influence plus belliqueuse de Grégoire, qui, sentant son rôle impossible dans l'Eglise concordataire, avait brûlé ses vaisseaux. Bonaparte, mis au courant de l'attitude du métropolitain de Rennes, ordonna, non plus cette fois à Fouché, mais au ministre de l'intérieur, Chaptal, de le féliciter et de l'inviter à dîner avec les autres membres du bureau [3]. Le Coz, placé à côté de Mme Chaptal, reçut force politesses [4], comme un archevêque *in petto* qu'il était déjà; lui du moins n'avait point perdu son temps au concile.

Contre son avis, et sur les instances de Grégoire, le concile avait décidé de convoquer les insermentés à des conférences de soi-disant conciliation. Au jour dit (1er septembre), les commissaires désignés se présentèrent à Notre-Dame : comme ils devaient s'y attendre, ils n'y trouvèrent point de contradicteurs; eux-mêmes n'étaient point au complet, tant la démarche apparaissait de pure forme [5]. Cette manifestation tant soit peu puérile fut l'épilogue du concile national de 1801.

[1] Lettre du prêtre Detorcy, 18 août : *Ibid.*, t. XVIII, p. 305-306.
[2] *Actes du second concile national*, t. III, p. 460.
[3] 8 fructidor an IX-26 août 1801 : *Correspondance*, 5706.
[4] Lettre du prêtre Servant, 2 septembre : *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XVIII, p. 327-328.
[5] *Ibid.*

XII

A peine le Concordat était-il signé, qu'on se préoccupait, dans tous les milieux, du choix qui serait fait pour l'archevêché de Paris. Bien que destiné, au dernier moment, par la création inopinée de l'évêché de Versailles, à recevoir une étendue territoriale notablement moindre que sous l'ancien régime [1], ce siège demeurait le plus important de France, sinon peut-être par le chiffre de la population, du moins par ses revenus, par la culture intellectuelle de son clergé, surtout par sa situation dans la capitale d'un Etat de plus en plus fortement centralisé. Si la désignation de l'archevêque de Paris avait toujours été, sous les Bourbons, une affaire d'importance, la gravité en augmentait encore lors de cette inauguration du nouveau régime concordataire.

Assez logiquement, les catholiques parisiens crurent tout d'abord qu'on allait leur donner pour archevêque celui qui, depuis plusieurs années, exerçait parmi eux non pas l'administration, mais les fonctions épiscopales, avec un zèle que ni l'âge ni la persécution n'avaient pu ralentir. Le bruit courut dans les cercles dévots de la nomination de l'évêque de Saint-Papoul [2]. Mais Bonaparte, décidé à reconnaître la très correcte attitude de Maillé la Tour Landry, en lui ménageant une place dans le nouvel épiscopat, savait sans doute que la fermeté de caractère de ce prélat confinait à la roideur; peut-être aussi le jugeait-il trop engagé par son ministère parisien dans les luttes contre les constitutionnels; bref, après avoir songé pour lui à un archevêché de moindre importance, il finit par ne lui attribuer qu'un simple évêché, celui de Rennes [3].

Dès la fin de juillet 1801, Spina, désireux tout à la fois d'être agréable au Premier consul et de reconnaître des bons offices dont il s'exagérait peut-être le désintéressement, soumit à sa cour un autre nom, en déclarant « utile » le choix de Bernier [4]. Cette candidature fut une de celles dont on parla le plus, soit que Ber-

[1] « Devinez-vous pourquoi, tandis qu'on augmente l'étendue de tous les diocèses, on diminue celle de Paris, qui sera réduit à la ville et à la banlieue? » (Emery à Bausset, 28 mars 1802 : *Papiers Emery.*)

[2] Rapport du préfet de police, 28 thermidor an IX : F7, 3829.

[3] C'est sous Napoléon III seulement que le siège de Rennes a été érigé en archevêché; de temps immémorial, les évêchés bretons avaient dépendu de la métropole de Tours.

[4] A Consalvi, 28 juillet 1801 : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. III, p. 309.

nier dût être créé archevêque d'emblée, soit qu'il devînt coadjuteur et futur successeur à Paris d'un prélat âgé, Roquelaure par exemple[1]. Bonaparte y pensa certainement, et donna peut-être des espérances à Bernier : il recula devant les répugnances qu'inspirait un peu partout le passé assez trouble et insuffisamment sacerdotal du personnage.

Dans le clergé, parmi les grands vicaires surtout, quand la démission de Juigné devint probable, on se flatta du rêve de le voir reprendre sa place[2] : malgré ses indécisions, on le vénérait pour sa piété, sa simplicité, son inépuisable charité. Mais le gouvernement avait posé comme règle absolue le *dépaysement* de tous les évêques replacés, orthodoxes ou constitutionnels[3], et d'ailleurs, par ses relations de famille comme par ses penchants personnels, le prélat passait pour trop inféodé à la politique ou aux regrets royalistes.

Portalis cependant, vers le 20 février 1802, fit ses listes de présentation confidentielles[4]. Pour Paris, il donnait le choix entre les trois anciens archevêques d'Auch, de Vienne et d'Aix; toutes ces candidatures étaient très recommandables, et la dernière était excellente. La Tour du Pin Montauban, prêtre modèle autant que grand seigneur accompli, se distinguait par une exemplaire modestie, qui allait lui faire accepter un peu plus tard l'évêché de Troyes. D'Aviau du Bois de Sanzay était un apôtre dans toute la force du terme; pendant la Révolution, il avait sous un déguisement de colporteur évangélisé son diocèse, et il devait pendant un quart de siècle faire l'édification des Bordelais[5]. Quant à Boisgelin, c'était sans conteste l'homme le plus éminent de l'ancien clergé. Orateur disert et académique, partant académicien, il avait prêché le sermon du sacre de Louis XVI; président des Etats de Provence, il avait révélé des talents administratifs égaux à ceux de Dillon et de Brienne en Languedoc, avec une correction de mœurs dont Brienne comme Dillon étaient malheureusement dépourvus. A la Constituante, c'est lui qui avait été le chef et le vrai porte-parole du clergé, car moins éloquent que Maury, il le surpassait singulièrement en autorité morale. Depuis l'ouver-

[1] « Parmi les mille et une politiques qui courent, l'une est que M. de Senlis sera archevèque de P. et aura en même temps Bernier pour coadjuteur. » (Emery à Bausset, 8 octobre 1801 : *Papiers Emery.*)

[2] Le même au même, 3 décembre 1801 : *Ibid.*

[3] Une seule exception fut faite pour Moreau, évêque de Mâcon sous Louis XVI, nommé à Autun en 1802.

[4] Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 205-206.

[5] Portalis disait de lui : « Il est peut-être trop difficile, par ses vertus mêmes, pour un siège comme Paris. »

ture enfin des négociations concordataires, il avait puissamment contribué, par son exemple et ses démarches, à créer dans l'épiscopat une majorité de démissionnaires. Le Premier consul le reconnaissait, en associant dans une note confidentielle « le citoyen Bernier et l'archevêque d'Aix, que je mets hors de ligne comme ayant dans les circonstances rendu de grands services au système [1] ».

La nomination de Boisgelin paraissait si naturelle, qu'elle fut annoncée comme certaine [2]. Mais on travailla contre lui avec un rare acharnement [3] : il est probable (car nous sommes ici réduits aux conjectures) que son aisance mondaine servit de prétexte pour calomnier sa vie privée, et qu'on représenta Portalis comme dominé par une amitié qui datait des années passées ensemble à Aix. Ce dernier argument dut être le plus efficace auprès d'un maître qui redoutait fort les relations trop intimes entre ses serviteurs.

Un conseiller pour le moins aussi influent que Portalis suggérait un choix d'un caractère tout différent. Talleyrand, après avoir entravé de son mieux la conclusion du Concordat, prétendait en inspirer l'application; dans une note d'allure dogmatique, destinée à censurer et à rectifier un rapport de Portalis, il déclara « utile » de placer à Paris un ancien constitutionnel [4]. L'idée, loin d'être immédiatement écartée, parut faire son chemin, et le bruit de la nomination à Paris de Primat, « l'intrus » de Lyon et le futur archevêque concordataire de Toulouse, prit assez de consistance pour que le légat Caprara crût devoir courir à Malmaison, où Bonaparte le rassura [5]; l'abbé Emery n'en écrivait pas moins : « Tout est à craindre jusqu'à ce que l'affaire de la nomination soit terminée. »

Le Premier consul voulut-il ménager à Bernier une prochaine revanche, tenir d'une façon plus générale les ambitions ecclésiastiques en haleine, ou simplement s'assurer contre toute résistance énergique de la part du nouvel archevêque? Toujours est-il qu'il

[1] Note du 15 mars 1802 : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 234.

[2] Rapport du préfet de police, 12 germinal an X : F7, 3830.

[3] Emery à Bausset, 28 mars : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 230, note.

[4] Vers le 25 février 1802 : *Ibid.*, t. V, p. 175-176 (d'après l'original autographe).

[5] Cette démarche est attestée non seulement par le récit postérieur et assez suspect d'un agent royaliste (Remacle, *Relations des agents de Louis XVIII*, p. 22), mais par une lettre très affirmative de l'abbé Emery à l'évêque d'Alais (2 avril : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 230, note).

fit au dernier moment un choix aussi singulier qu'imprévu[1]. Le jour même de la promulgation légale du Concordat (18 germinal an X-8 avril 1802), vingt-quatre heures avant la désignation des autres membres de l'épiscopat, un arrêté spécial nommait archevêque de Paris « le citoyen Jean-Baptiste de Belloy ».

Le nouvel archevêque, que les contemporains, à la suite des journaux, s'obstinaient à appeler D*u*belloy, avait une belle prestance et des traits imposants, ombragés d'une ample perruque, comme en témoigne son tombeau monumental, érigé dans une chapelle de l'abside de Notre-Dame. Son passé était mieux qu'honorable. Du petit siège provençal de Glandèves, il avait été transféré à l'évêché de Marseille, vacant par la mort de l'héroïque Belsunce. Celui-ci, admirable pour porter secours aux pestiférés, avait déployé, dans les querelles issues de la bulle *Unigenitus*, le zèle intempérant d'un converti : il laissait un diocèse en feu, que la douceur et le tact de son successeur pacifièrent en quelques mois[2]. A la Révolution, Belloy n'avait point émigré; tout récemment, sa démission avait été une des premières données, en des termes d'une exemplaire déférence envers le Saint-Siège[3]. Il était enfin irréprochable dans ses mœurs et frugal dans ses habitudes, encore qu'il dût se donner le ridicule d'inventer ou de laisser affubler de son nom un ustensile à filtrer le café[4].

Un irrémédiable défaut annihilait toutes ces qualités. Le prélat appelé, dans des circonstances exceptionnellement difficiles, à réorganiser et à diriger le diocèse de Paris, était âgé de *quatre-vingt-treize* ans, étant né en 1709 et se trouvant largement le doyen de l'ancien épiscopat. Bien qu'il fût de commande aux Tuileries de s'extasier sur sa verdeur et qu'il donnât en effet d'étonnantes preuves de vigueur physique, il n'avait pu échapper aux atteintes de la caducité morale : sa volonté, peu rigide à toute époque, était devenue débile, et il avait à peu près complètement perdu la mémoire[5].

Sous le ministère même du cardinal de Fleury, une telle nomination eût fait sourire. Sous un régime qui était tout le contraire d'une gérontocratie, où le chef de l'Etat et ses meilleurs auxiliaires

[1] Pourtant, le 28 mars, Emery écrivait à Bausset : « Je sais qu'on emploiera M. de Marseille; je n'ose vous dire quel siège un certain public lui donne. » (*Papiers Emery.*)

[2] Abbé Sicard, *Ancien clergé de France*, t. I, p. 383.

[3] Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. IV, p. 109.

[4] Norvins, *Mémorial*, t. II, p. 218. Dans mon enfance, « la Dubelloy » faisait encore partie de l'attirail de toute ménagère qui se respectait.

[5] Emery à Bausset, 25 avril 1802 : *Papiers Emery.*

civils et militaires étaient en plein épanouissement de jeunesse, elle constituait un scandale, et presque un affront aux catholiques parisiens, trop avisés pour ne pas comprendre que le « vénérable vieillard » serait le docile exécuteur des suggestions gouvernementales.

XIII

Nommé le 8 avril, le nouvel archevêque dut, par la volonté de Bonaparte, prendre possession solennelle le dimanche des Rameaux 11 avril. Le palais de l'archevêché, remis à sa disposition par un second arrêté consécutif à celui de sa nomination, était occupé par deux chirurgiens de l'Hôtel-Dieu[1], Pelletan et Giraud : avec les procédés expéditifs qui étaient alors en usage, le gouvernement les fit sommer d'avoir à vider les lieux dans les vingt-quatre heures. Pelletan, mécontent d'être traité de la sorte, témoigna de l'humeur au prélat, qui était venu le 9 visiter son futur domicile; la souriante bonhomie du vieillard le désarma à tel point qu'il sollicita sa clientèle; à quoi Belloy repartit qu'étant parvenu à quatre-vingt-treize ans « sans avoir jamais été purgé ni saigné », il ne croyait point devoir changer de méthode à son âge[2]. — Pendant la Terreur, l'archevêché avait servi d'hospice pour les détenus : on avait substitué des carreaux aux parquets, et scellé les persiennes pour prévenir les évasions. Une équipe d'ouvriers exécuta en hâte quelques travaux de nettoyage, et fit disparaître l'essentiel de cet appareil de prison : mais la cour était obstruée par un tel amas de décombres, qu'il fallut renoncer à en opérer l'enlèvement en deux jours, et se contenter de pratiquer un passage[3].

Une autre éviction, également sommaire, suivit de près celle des chirurgiens. Royer et son clergé, seuls en possession de la

[1] L'état des lieux a tellement été modifié depuis lors, que quelques indications topographiques peuvent être utiles. L'archevêché, démoli à la suite du pillage de 1831, était situé entre la cathédrale et la Seine, et les jardins s'étendaient jusque vers l'emplacement actuel de la Morgue. L'Hôtel-Dieu, déplacé dans les premières années de la troisième République, était le long de la Seine, entre le Pont-au-Double et le Petit-Pont, sur cette partie de la place du Parvis que domine aujourd'hui la statue de Charlemagne.

[2] Ce détail, comme ceux dont nous n'indiquerons pas la source, est emprunté à un naïf et minutieux récit des fêtes des 11 et 18 avril, écrit par le sonneur de Notre-Dame et publié (par M. le chanoine Pisani) dans la *Semaine religieuse de Paris* des 27 janvier et 10 février 1900.

[3] Rapport du préfet de police, 19 germinal-9 avril : Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. V, p. 459-460.

cathédrale depuis la suppression des fêtes décadaires et le départ forcé des théophilanthropes, se flattaient peut-être d'en faire les honneurs au légat et au nouvel archevêque; mais Caprara, qui avait précédemment refusé d'aller chanter un *Te Deum* à Notre-Dame au milieu des constitutionnels [1], ne pouvait se prêter à ce désir. Le temps des ménagements envers les constitutionnels était passé; un policier alla simplement chez Royer réclamer les clefs dans la journée du samedi 10, et le soir, ce qui fut encore plus sensible aux assermentés, l'abbé de Dampierre, vicaire général, nommé la veille évêque de Clermont, bénit à nouveau la basilique, considérée comme souillée.

La nef et le chœur étaient délabrés, dénudés, mais proprement tenus. Les chapelles latérales au contraire étaient dans un état complet de désordre et d'abandon; l'entrée de la plupart d'entre elles était d'ailleurs barrée par des cloisons en planches, sur lesquelles on n'eut d'autre ressource que de jeter provisoirement des tapisseries.

Cependant le cardinal Caprara avait eu le vendredi 10 avril, en présence des ministres et des conseillers d'Etat, sa première audience officielle, au cours de laquelle il avait prêté serment comme légat *a latere* [2]. Le samedi, il reçut à son tour les autorités constituées, dont les chefs, presque tous révolutionnaires nantis et voltairiens impénitents, se conformèrent à la consigne en célébrant les bienfaits de la religion avec la même rhétorique qu'ils avaient jadis employée à flétrir la superstition. Le matin du dimanche des Rameaux, accompagné d'une suite nombreuse et escorté par la force armée, le cardinal se rendit à Notre-Dame [3]; il y fut reçu par les grands-vicaires, par ceux qu'on avait pu réunir des anciens chanoines, et harangué par Maillé, dont les paroles discrètement triomphantes [4] furent sans doute les premières tout à fait sincères que Caprara eût entendues. Assisté des deux anciens évêques de Saint-Papoul et d'Angers, Maillé et Lorry, respectivement nommés aux sièges de Rennes et de la Rochelle, le légat consacra trois des nouveaux élus qui n'avaient point encore le caractère épiscopal, Cambacérès (Rouen),

[1] Au Premier consul, 27 mars : *Ibid.*, t. V, p. 264-266.

[2] Procès-verbal officiel : *Ibid.*, t. V, p. 445-448.

[3] Thiers affirme, sans nul doute d'après le récit de quelque contemporain, que la sacristie n'ayant pu être mise en état, les prélats durent revêtir leurs ornements dans une maison réquisitionnée pour la circonstance et traverser ensuite la place du Parvis (*Consulat et Empire*, t. III, p. 446).

[4] « Un breve ma savio discorso. » (Caprara à Consalvi, 18 avril : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 493.)

Bernier (Orléans) et Pancemont (Vannes). Il procéda ensuite à l'installation solennelle de Belloy. Au cours de cette longue cérémonie, la foule s'était amassée sur la place; quand le nouvel archevêque dut traverser cette place pour regagner son palais, il vit, selon l'expression du diplomate italo-prussien Lucchesini, peu enthousiaste de sa nature, « un peuple immense, heureux du rétablissement de son culte et du retour de ses pasteurs[1] ».

C'était une cérémonie tout ecclésiastique qui s'était passée le dimanche des Rameaux, sans la participation des pouvoirs publics. Bonaparte fixa au jour de Pâques (28 germinal-18 avril) une grande fête à la fois religieuse et nationale, où l'on célébrerait, avec la paix générale consacrée le 26 mars par le traité d'Amiens, la reprise de l'alliance entre l'Eglise et l'Etat, qui, de l'aveu des observateurs les moins favorablement disposés, faisait sur l'opinion publique une impression bien autrement profonde[2].

Pour régler les détails de cette solennité mémorable, Bonaparte ne dédaigna point de réunir un conseil d'administration, où, avec les consuls ses collègues, il convoqua Chaptal, Regnier, Portalis et Rœderer[3]. Il s'y montra partagé entre le désir de ressusciter le plus possible l'ancienne étiquette monarchique et la crainte de heurter le respect humain si prononcé dans son entourage et si puissant sur lui-même. Les instances de Portalis, celles de Cambacérès, qui devenait de plus en plus l'apôtre de la tradition, obtinrent qu'on ne se contenterait pas d'un simple *Te Deum*, et que le légat célébrerait la messe. Mais écartant d'avance une proposition qui n'avait point encore été émise, le Premier consul déclara sa ferme volonté de ne pas baiser la patène; il dit avec vivacité à Portalis : « Ne me faites pas faire de choses ridicules. »

En même temps, Talleyrand engageait une vraie négociation pour décider le corps diplomatique à figurer dans le cortège consulaire *après* les ministres. Les ambassadeurs firent une belle résistance, en alléguant les précédents contraires, puis ils finirent par se résigner : « A la fin, écrivait l'un d'entre eux, nous crûmes qu'il valait mieux céder qu'irriter pour objet pareil un homme véhément comme Bonaparte, avec lequel nous avions encore tant d'affaires de la plus haute importance à régler[4]. »

De son côté, Dubois, publiant une ordonnance sur la circulation et le stationnement des voitures qui iraient à Notre-Dame,

[1] Au roi de Prusse, 12 avril : *Ibid.*, t. V, p. 488.
[2] Rapport du préfet de police, 18 germinal an X : F7, 3830.
[3] Rœderer, *Œuvres*, t. III, p. 430.
[4] Ph. Cobenzl à Colloredo, 22 avril : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. V, p. 566.

termina par l'ordre formel, donné à tous les habitants de Paris, d'illuminer dans la soirée de Pâques les façades de leurs maisons.

Quand parut l'aube du grand jour, les salves d'artillerie, qui depuis quelques mois réveillaient si souvent les Parisiens, furent suivies d'un accompagnement inaccoutumé : c'était le bourdon de Notre-Dame, que sur l'ordre de Chaptal on avait remonté précipitamment, et qui rompait un silence de dix années. Dans les quartiers avoisinant la Cité, l'émotion fut générale, et de nature à venger Camille Jordan des épigrammes que son rapport sur les cloches lui avait values en 1797 de la part des beaux esprits de la libre-pensée. Accourus sur le pas de leurs portes, les boutiquiers, les ouvriers écoutaient les larmes aux yeux. Un vitrier de l'île Saint-Louis traduisit le sentiment de tous en s'écriant, suffoqué de joie : « Ah! j'entends le bourdon de Notre-Dame, j'aime mieux cela que le canon d'alarme! »

A huit heures, selon la règle récemment fixée pour les traités de paix, une cavalcade moitié militaire et moitié policière, où caracolaient « les inspecteurs généraux et particuliers de la navigation, de l'illumination et du nettoiement », alla au son des trompettes publier le Concordat dans les douze arrondissements de Paris[1]. Conformément à l'usage aussi, les maires de Paris, invités à faire partie du cortège, en furent empêchés par le préfet de la Seine, mécontent de voir la police occuper le premier rang dans cette cérémonie. Par un reste d'humeur peut-être contre le rétablissement du culte, Dubois, si friand de ces représentations, ne fit point la publication lui-même; il en délégua le soin à son secrétaire général, le chansonnier Piis.

Cependant les députations officielles s'acheminaient vers la cathédrale, où Bernier, chargé des fonctions de maître des cérémonies, les plaçait au fur et à mesure. Dans un des deux *ambons* qui se dressaient à l'entrée du chœur et que Viollet-le-Duc a depuis lors condamnés au nom de l'unité de style, Mme Bonaparte trônait (c'est bien le mot propre) au milieu d'une soixantaine de dames en grande parure; l'une de ces dernières a pris soin d'informer la postérité qu'on eût dit « une immense corbeille remplie de fraîches fleurs[2] ». Naïve sans doute, l'observation est très exacte, au dire de témoins plus désintéressés.

Le long des rues étroites et tortueuses, qui, dans le Paris mal percé d'alors, constituaient la voie triomphale des Tuileries à Notre-Dame, l'infanterie faisait la haie. Officiers et soldats, gardant du jacobinisme les préjugés antireligieux, ne dissimulaient

[1] Rapport du préfet de police, 28 germinal : *Ibid.*, t. V, p. 549-551.
[2] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. IV, p. 230.

point combien le motif d'une telle corvée leur déplaisait : ils n'épargnaient ni les blasphèmes ni les plaisanteries de corps de garde. Mais leur mauvaise humeur augmentait leur rigueur à exécuter la consigne, et la foule des badauds se tenait à distance respectueuse. Un diplomate étranger, témoin jadis des irrévérencieuses libertés que le peuple de Paris se permettait avec le « guet » de l'ancien régime, notait combien les choses avaient changé [1].

A onze heures, précédé par quatre régiments de cavalerie et par toute la garde consulaire, le cortège s'ébranla. C'étaient d'abord, dans des voitures mal entretenues et plus mal attelées, les membres du conseil d'Etat, puis les équipages du corps diplomatique, puis les ministres et les consuls. Deux traits surtout frappèrent la foule, tous deux en effet caractéristiques du régime qui allait se préciser. D'abord, ambassadeurs, ministres, consuls avaient fait arborer de nouveau, aux laquais juchés sur leurs voitures, les livrées, proscrites jadis par la Constituante sur la motion de très grands seigneurs. De plus, au carrosse où étaient réunis les trois consuls, mais où le public ne voyait et n'acclamait que Bonaparte, *huit* chevaux étaient attelés : huit chevaux, le nombre que la vieille étiquette réservait exclusivement au souverain! Pendant que quelques royalistes fidèles murmuraient de cette usurpation sacrilège [2], la masse admirait la pompe ressuscitée, et comprenait d'instinct qu'elle avait non seulement un maître, mais un prince.

Reçus au bas de l'église par l'archevêque, avec l'eau bénite et l'encens, les consuls prirent place sous un dais dans le chœur. Le légat célébra une messe basse, la fameuse messe pour laquelle Cambacérès et Portalis avaient tant insisté. A l'élévation, la troupe présenta les armes, pendant que les tambours battaient aux champs. Pendant l'office, conduites par trois officiers de la garde, trois quêteuses passèrent de rang en rang, symbolisant fort bien la nouvelle cour : M[lle] Lebrun, fille du troisième consul, M[lle] de Luçay, qui devait bientôt épouser Philippe de Ségur, et M[me] Savary, née de Faudoas, la femme de l'aide-de-camp que Desaix avait légué à Bonaparte.

Après l'Évangile, l'orateur du dernier sacre, le nouvel archevêque de Tours, Boisgelin, monta en chaire : la faiblesse et l'émotion de sa voix, l'immensité de l'église, l'agitation de l'auditoire, empêchèrent sa courte et vraiment éloquente homélie de produire tout l'effet qu'elle méritait. Auparavant, vingt-sept

[1] Ph. Cobenzl à Colloredo, 22 avril : Boulay de la Meurthe, *Documents*, t V, p. 568.
[2] Rapport du préfet de police, 30 germinal : F7, 3830.

évêques récemment nommés avaient prêté serment entre les mains du Premier consul. Un *Te Deum*, entonné par Caprara, termina la cérémonie, qui n'avait pas duré moins de trois heures.

A part quelques boudeurs républicains comme Moreau, quelques royalistes irréconciliables, quelques modestes comme l'abbé Emery, qui venait de refuser obstinément l'évêché d'Arras [1], tout Paris (c'est le cas ou jamais d'employer cette formule) se pressa sous les voûtes de Notre-Dame ou sur le passage du cortège. Il y eut sans doute plus d'un incident fâcheux : Mme Moreau s'emparant de la tribune destinée à Joséphine, pendant que son mari affectait de se promener aux Tuileries en clabaudant contre les prêtres; Portalis fils, mécontent de la place assignée à sa mère, apostrophant durement Bernier qui balbutiait sous la mitre [2]; l'attitude peu recueillie de la majorité de l'assistance et celle tout à fait inconvenante des généraux, qui, amenés bon gré mal gré par Berthier au sortir d'un déjeuner copieux, prirent d'assaut les chaises du clergé et ricanèrent pendant le sermon [3]. Mais ces détails, exagérés peut-être par la malignité de certains contemporains ou par l'imagination de certains historiens en quête d'anecdotes piquantes, ces détails n'altèrent point l'impression générale qui, même chez les indifférents, fut de profonde satisfaction. On était excédé des querelles religieuses; on était convaincu par l'expérience que la force gouvernementale était impuissante à détruire le catholicisme romain; la tournure générale des esprits, les dispositions personnelles de Bonaparte, les circonstances mêmes étaient incompatibles avec une pleine et sincère liberté religieuse, dont la première condition eût été de faire régir la moitié des diocèses de France par des royalistes émigrés. La seule solution pratique était donc celle que le génie du Premier consul imposa aux répugnances du monde officiel : sans se demander si cette clairvoyance n'était pas faite d'ambition autant que de patriotisme, la population de Paris, celle de la France entière considéra la paix religieuse comme un bienfait ajouté à ceux qui s'étaient accumulés en quelques mois. En entendant le clergé célébrer le nouveau Constantin, elle se prépara à acclamer *imperator* le nouveau César.

L. de Lanzac de Laborie.

[1] « Je vais passer cette journée si pompeuse dans la solitude... Oh! qu'on est heureux quand on n'est rien! » (A Bausset, « Jour de Pâques » : *Papiers Emery*.)

[2] Remacle, *Relations secrètes des agents de Louis XVIII*, p. 24-25.

[3] Thiébault, *Mémoires*, t. III, p. 274-275.

AUTOUR DE « TRISTAN ET YSEULT »

A PROPOS D'UNE PROCHAINE REPRÉSENTATION

L'AVENTURE — L'HOMME — L'ŒUVRE

Le 21 août 1858, à Genève, où il venait d'arriver, un homme écrivait, dans son journal, ces mots où apparaissaient deux obsessions, celle de l'amour et celle de la mort :

Avant de fermer les yeux, je me rappelai vivement comment j'avais d'ordinaire l'habitude de m'endormir à cette place, en imaginant que j'y mourrais un jour. Je serais couché de la même manière, quand, venant à moi pour la dernière fois, tu prendrais, devant tout le monde, ma tête dans tes bras et recevrais mon âme dans un dernier baiser!

Ces lignes contiennent l'origine de *Tristan et Yseult*, l'œuvre qu'à cette date Wagner venait de commencer. L'homme qui l'avait conçue possédait à un degré rare le don merveilleux d'incarner dans les vivantes figures du drame les désirs de son âme tumultueuse et de leur prêter, par la force magique des sons, un charme d'enchantement presque toujours irrésistible.

Exilé, encore incompris du plus grand nombre, malgré la création d'incontestables chefs-d'œuvre; dévoré par l'ambition amère et violente de révéler triomphalement aux hommes un art qui devait bouleverser le monde pour le réformer; pauvre, avec des besoins inextinguibles de luxe et traînant après soi le boulet, ancien déjà, d'un mariage mal assorti et d'un dispendieux ménage, il avait rencontré une femme qui se trouvait alors dans tout l'éclat de sa jeune beauté, dont l'âme aimante, douce et neuve encore, possédait assez de chaleur et d'intuition tendre pour se fondre dans une autre âme en la réconfortant, et qui était, par surcroît, assez largement pourvue des biens de ce monde pour qu'il lui fût possible d'en faire retomber une part sur celui auquel elle ouvrait son cœur.

Sous les yeux complaisants d'un mari qui vendait de la soie

dans la vie ordinaire, mais qui savait se créer des loisirs de Mécène, une amitié d'abord purement intellectuelle s'était formée entre la jeune femme et l'artiste. L'amie dévouée y avait répondu en obtenant de son mari l'achat d'une maisonnette placée au milieu d'un jardin tout plein de roses et qui confinait à l'opulente villa qu'elle occupait avec sa famille. C'est là que le ménage de l'exilé avait trouvé un asile, et les deux foyers, ainsi rapprochés, semblaient vouloir n'en plus faire qu'un seul.

Mais le drame habituel de passion et de jalousie, qui devait presque infailliblement naître d'une situation aussi propice, ne tarda pas à détruire l'idylle. Insensiblement, un sentiment profond attacha l'un à l'autre la jeune femme et celui qui l'initiait à tant d'émotions nouvelles. Pendant longtemps, ce sentiment ne se manifesta que par plus d'ingénieuse sollicitude et un noble et triste silence. Mais quelle est la passion assez maîtresse d'elle-même pour se taire toujours, quand ceux qui l'éprouvent et l'inspirent ne cessent point de se voir?

L'artiste eût dérogé à toutes les habitudes de sa fougueuse nature, s'il n'eût laissé son art exprimer en liberté le rêve qu'il portait en lui. Un jour donc, il se présenta avec un poème devant celle qu'il aimait; leurs lèvres se délièrent, et la jeune femme, à bout de forces après l'aveu qu'elle venait de faire et d'entendre, déclara qu'elle voulait mourir.

Elle n'avait point perdu cependant l'entière conscience de ses devoirs. Le premier émoi passé, elle crut que ce ne serait point y manquer que de conserver une mère à ses enfants et une épouse à son mari en restant au milieu d'eux, et en leur donnant, comme auparavant, ce qu'ils étaient en droit d'attendre d'elle, tandis que la fleur de son cœur serait vouée à une affection douloureuse, à la vérité, et platonique, si l'on peut admettre le sophisme, mais étrangère cependant et par là même illégitime.

L'artiste, de son côté, avec l'égoïsme naïf autant qu'énorme qui n'est que trop souvent l'envers du génie, pensa faire preuve d'une pitié et d'une générosité magnanimes en gardant sa femme auprès de lui, en lui permettant de surveiller son ménage, à condition toutefois que, même après avoir tout deviné, elle eût la force de se taire et d'accepter en souriant qu'une autre fût reine là où elle ne serait plus qu'un commensal toléré par compassion. « Jamais, écrivait l'artiste, occasion pareille ne s'était offerte pour elle de montrer qu'elle était digne d'être ma femme, maintenant qu'il s'agissait de me conserver ce que je possédais de plus sacré. Il était en son pouvoir de prouver qu'elle m'aimait véritablement. Mais elle ne comprend même pas ce qu'est un amour

véritable, et sa fureur l'emporte sur tous les raisonnements. »

En effet, cette situation contre nature, ce subtil échafaudage d'ambiguités sentimentales avait pris l'une des fins qu'il devait prendre tôt ou tard : une explosion de jalousie triviale, mais logique, l'avait brutalement renversé. Déjà portée à l'antipathie envers une rivale qui possédait, avec la richesse et l'intelligence, la jeunesse et la beauté qu'elle-même avait perdues, la femme de l'artiste n'avait pas tardé à surprendre mille indices qui firent naître ses soupçons. Une lettre écrite par son mari ayant été ouverte par elle, elle y trouva, adressé à l'autre, le langage de familiarité passionnée et tendre auquel seule elle avait droit. Des scènes vulgaires s'en suivirent. On eut beau chercher à lui faire comprendre qu'elle avait tort de se plaindre, qu'un amour tout idéal basé sur l'exaltation enthousiaste et le sacrifice n'étaient point faits pour l'offenser, on eut beau lui montrer la sublimité du rôle qu'elle pourrait tenir dans cet incomparable quatuor, et même, touchant les cordes que l'on supposait les plus sensibles, lui prouver que la résignation était encore le meilleur moyen de conserver la sécurité matérielle et le bien-être auxquels elle tenait : rien n'y fit. Le bon sens terre à terre de la pauvre femme et sa rancune bruyante ne se laissèrent point dompter. Il faut dire, s'il était pour elle besoin d'excuse, qu'elle souffrait d'une maladie de cœur dont elle mourut quelques années plus tard. Bref, aucune tentative ne put remettre en place les pièces du château de cartes renversé par ce brusque coup de vent. Bientôt la malignité publique, trop heureuse d'avoir de quoi nourrir sa faim de scandale, ramassa de l'histoire tout ce qu'elle en put saisir : on jasa. Le mari complaisant, quoique mis au courant par la jeune femme elle-même, dut s'apercevoir qu'il avait, malgré tout, joué quelque peu le personnage de Georges Dandin, ce qui n'a jamais flatté personne.

Ne pouvant plus vivre sous le même toit que sa propre femme, soucieux d'ailleurs de n'être plus, pour celle qu'il aimait, une cause de trouble et de souffrance, l'artiste résolut de quitter son asile et d'aller chercher dans la solitude l'apaisement à son chagrin et la possibilité d'achever des œuvres qui devaient aider au salut du monde. Il emportait, sous la forme d'un drame en trois actes, le poème qui racontait son rêve tel qu'il eût voulu le vivre. La partition du premier acte venait d'être terminée. Ce drame était *Tristan et Yseult*.

La femme supérieure qui pendant six ans avait été sa Muse et qui demeura longtemps sa meilleure amie, mourut au mois d'août 1902, à l'âge de soixante-quatorze ans. Elle avait préparé

elle-même la publication des lettres et des feuillets de journal qu'elle tenait du poète musicien. On peut affirmer que ce volume [1] qui sera cette année, en Allemagne, parmi les plus demandés, contient la page la plus noble de la vie du maître. Il sera aussi l'honneur de la femme qui l'a rassemblé. Hâtons-nous de le dire, cependant, nous connaissons une noblesse plus haute, un héroïsme plus vrai que ceux qu'il révèle.

Le devoir, absolument compris, eût été de ne point rechercher le danger et de ne point alimenter une passion coupable, bien que soi-disant platonique, par une fréquentation suivie et des aveux reçus et répétés. La Pauline de Corneille a raison :

> La vertu la plus ferme évite les hasards.
> Qui s'expose au péril veut bien trouver sa perte.
> . . . .
> Outre qu'on doit rougir de s'en laisser surprendre,
> On souffre à résister, on souffre à s'en défendre :
> Et bien que la vertu triomphe de ces feux,
> La victoire est pénible et le combat honteux.

Mais Richard Wagner ne fut jamais chrétien, malgré *Lohengrin* et *Parsifal*, et en dépit des *heureuses formules* dont il aurait, selon quelques-uns, *enrichi l'Evangile*. L'homme étant, pour lui, la *perfection de Dieu*, c'est-à-dire des éléments divinisés par l'imagination primitive, il ne pouvait croire à un Dieu personnel, « idée absurde et qui n'a jamais été pour l'humanité, quelque forme qu'on lui ait donnée, qu'une idée génératrice de souffrances ». A l'époque de ses relations avec la femme du commerçant de Zurich, s'il avait quelque peu modifié les préventions ignorantes et haineuses contre le christianisme qui remplissent ses écrits en prose de la période antérieure, il ne le considérait encore, avec son nouveau maître Schopenhauer, que comme une philosophie du renoncement, bien inférieure à celle du Bouddha.

C'est donc dans la doctrine du philosophe de Francfort et dans celle plus « sublime » encore du bouddhisme que l'artiste puisa la force de ne point changer en une aventure vulgaire le sentiment qu'il éprouvait pour Mme Wesendonck. La hauteur d'âme et la belle attitude de la jeune femme l'y aidèrent considérablement. Le noble souci de ne point affliger celle qu'il aimait, la conscience d'une grande mission à remplir, et, il faut bien le dire aussi, l'orgueil de donner au monde un spectacle rare ou même unique, achevèrent peu à peu d'apaiser la tempête qui grondait

[1] *Richard Wagner an Mathilde Wesendonck. Tagebuchblætter und Briefe.* Berlin, 1904.

dans l'âme de Wagner et l'empêchèrent de finir par le suicide. Courage, soit, supérieur aux principes subversifs et fragiles qui avaient guidé l'artiste jusqu'à ce jour, et nous voulons bien, comme le demande celle qui a voulu en perpétuer la mémoire, « que l'on s'incline avec respect ». Malheureusement, la médaille a un revers et il s'appelle *Tristan et Yseult*.

II

Au mépris des textes les plus convaincants et de l'évidence la plus, flagrante on s'est efforcé, en France, de montrer Wagner comme un « apôtre de l'Idéal », un chrétien, sinon de fait au moins d'esprit. M. H. St. Chamberlain a découvert en lui un « voyant », un réformateur, émule des Savonarole et des François d'Assise, un philosophe bien supérieur à Rousseau, — ce qui serait peu de chose, — et à Pascal : ce dernier se résume pour M. Chamberlain en deux mots : Abêtissez-vous. Ces assertions, et bien d'autres encore qu'il serait trop long de relever, se soutiennent avec d'autant plus d'aisance, que le public français, s'il connaît déjà, bien qu'imparfaitement encore, l'œuvre musicale de Wagner, s'est médiocrement préoccupé jusqu'ici d'étudier à la source originale les poèmes qui en sont la base, et qu'il ne se doute pas, généralement, que le poète-musicien a laissé une volumineuse série d'écrits en prose destinés à révéler le véritable sens de ses œuvres dramatiques.

Le moindre titre que l'on ait donné au maître est celui de « candidat à la vérité », et il faut reconnaître qu'il renferme une part de justesse. Sans parler de *Lohengrin* et de quelques autres pages de musique que l'on pourrait nous rappeler, il y a dans les œuvres en prose de l'artiste un programme explicatif de la neuvième symphonie de Beethoven qui forme un émouvant témoignage du besoin qu'éprouvait cette âme, si grandement douée, de se désaltérer à la source de toute lumière et de toute consolation. C'est comme une paraphrase du beau vers :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Mais le développement s'arrête au premier hémistiche. Au lieu de se souvenir des cieux, après avoir senti et exprimé toute la misère de notre condition humaine, cette soif de bonheur à laquelle rien ici-bas ne peut suffire, c'est à la terre que se rive le regard du dieu tombé et, quelque vastes qu'aient pu être les horizons embrassés par ce regard, c'est toujours à terre qu'il est demeuré.

Il est vrai que personne ne lui avait appris à s'élever plus haut. Or, comme l'a si bien dit Lacordaire, l'homme est éminemment un être enseigné. Wagner était né dans un milieu indifférent à toute pratique religieuse. Ferdinand Avenarius, le biographe le plus complet de son enfance, ne fait nulle part mention de religion et ne parle pas même de la confirmation, qui marque cependant, chez les protestants, la première date importante de la vie. Du reste, tous les mémoires du temps sont d'accord sur la profonde démoralisation de la société allemande au commencement du dix-neuvième siècle. Si la petite bourgeoisie avait eu la chance de s'en préserver, malgré le rationalisme de ses pasteurs, ce n'est pas ordinairement dans la sphère où s'écoulèrent les années de jeunesse de Richard Wagner, mélange de petits employés et de bohême artistique et littéraire, que se réfugie la morale. Un autre biographe, M. Glasenapp, parle du « cabotinage fardé et de l'hypocrisie bourgeoise » qui entouraient le futur maître; et le musicien lui-même nous dit qu'il grandit en « pleine anarchie, sans autres éducateurs que la vie, l'art et lui-même ».

On peut donc affirmer sans témérité qu'avant de devenir violemment hostile, comme il le fut jusqu'au bout, à tout ce qu'il appelait « le christianisme dogmatique » et à toute religion révélée, Wagner vécut pendant très longtemps dans une irréligion inconsciente. Le sens du beau lui fut ouvert par l'étude du grec et la lecture de Shakespeare qu'il se mit à imiter dès l'âge de treize ans dans une tragédie monstrueuse. L'audition d'une symphonie de Beethoven fut, un peu plus tard, assure M. Schuré, « sa révélation religieuse et métaphysique ».

Son adolescence se termina par une période de singulière effervescence et de déréglement intellectuel qui ne pouvait manquer de laisser des traces sur le système nerveux de l'homme. Il lut à cette époque les œuvres fantastiques de Hoffmann qui le plongèrent dans un mysticisme fou. Ces contes, écrits par le célèbre romantique dans un état d'alcoolisme permanent, tout brûlants de sensualisme et débordant d'extravagance, agissaient sur le jeune garçon comme un enivrant toxique. Il passait des journées d'hallucination où la note dominante, la tierce et la quinte, lui apparaissaient sous figure humaine et s'entretenaient avec lui.

La révolution de 1830, passant sur ce cerveau de dix-sept ans, si dangereusement inflammable, le rendit subitement révolutionnaire. Ses études au gymnase, terminées tant bien que mal, il se fit inscrire à la section d'esthétique de la faculté de philosophie pour se préparer à sa carrière d'artiste. « Je ne profitai guère, dit-il lui-même, de cette occasion de m'instruire.

Je me laissai aller à la débauche dévergondée des étudiants avec une telle légèreté et une telle ardeur que bientôt elle me dégoûta. J'avais presque entièrement oublié la musique. Mais bientôt je revins à moi. Je sentis la nécessité de reprendre par la base mes études musicales, et la Providence me fit rencontrer l'homme qu'il me fallait. » En peu de temps, Wagner eut acquis de la science technique du compositeur tout ce qu'on en peut attendre, et au bout de six mois, son maître lui déclara qu'il pouvait marcher seul.

C'est donc avec un lest assez léger et une formation morale plus qu'insuffisante que l'auteur de *Tristan et Yseult* atteignit le seuil de l'existence virile. Comme on peut le voir, en suivant pas à pas ses récits autobiographiques, son bagage scientifique et littéraire ne dépassait pas le niveau d'une moyenne fort ordinaire, si l'on excepte toutefois son goût précoce pour le grec et la littérature dramatique. De ses études qui avaient été bonnes jusqu'à la quinzième année, très médiocres ensuite et nulles pendant la période universitaire, il empruntait sans doute assez de connaissances générales pour que son esprit demeurât, comme il le fut effectivement, ouvert à toutes les questions. Mais quels que fussent d'ailleurs ses dons naturels et sa puissance d'intuition, l'exercice pratique de son métier de compositeur devait nécessairement absorber la meilleure partie de son temps, et, ses lectures manquant de solidité par leur universalité même, ses connaissances demeuraient trop superficielles pour qu'il ne fût pas à la merci de tous les sophismes. Elles ne justifiaient point le ton autoritaire sur lequel il prit de bonne heure l'habitude de faire la leçon à toute la terre, allant jusqu'à gratifier de ses conseils en matière de dogme, les théologiens catholiques et le pape lui-même.

Ce n'est pas qu'il n'eût, plus d'une fois, rencontré la vérité, et il aurait pu, s'il l'avait voulu, se laisser conquérir par elle. A tous les hommes de bonne volonté elle se révèle, pour peu qu'ils apportent de sincérité à leurs recherches et d'humble défiance d'eux-mêmes? Sincère, Wagner l'a été dans une mesure peu commune, et la plupart de ses panégyristes feraient bien de l'imiter sur ce point, mais il n'a jamais connu l'humilité ni la défiance de soi-même.

« On enseigne au monde toutes sortes de bons procédés envers les autres, a-t-il écrit. La seule chose qu'on ne puisse lui apprendre, c'est la manière de se conduire envers un homme de mon espèce, parce que cela se rencontre trop rarement. »

L'homme qui avait de lui-même une opinion si haute ne devait pas se montrer bien accueillant pour les doctrines qu'il trouvait en désaccord avec ses passions ou ses idées préconçues. Il se

sentait fait pour préparer des voies nouvelles, et non pour suivre celles qui avaient été tracées avant lui.

Mais il ne se posa pas immédiatement en réformateur. Il était jeune, le monde, qui ne l'avait pas déçu encore, s'ouvrait à ses ambitions, et la vie lui semblait parfaitement bonne et belle. « J'étais sorti, dit-il, du mysticisme abstrait et j'avais appris à aimer la matière. » Il s'abandonna tout d'abord à ce courant avec toute la fougue de sa nature, et la meilleure partie de lui-même y eût sombré peut-être, si les impressions qu'il avait reçues pendant son année d'études musicales eussent été moins fortes, et si la soif des jouissances idéales n'eût été, chez lui, aussi impérieuse que l'autre. Après s'être plongé dans les œuvres de Beethoven, de Mozart, de Bach, avec une ardeur d'enthousiasme qui l'enlevait jusqu'à l'extase et lui arrachait de violents sanglots, Wagner s'était tourné avec non moins d'ardeur vers les écrivains révolutionnaires de la *jeune Allemagne* qui prêchaient l'émancipation de toutes les concupiscences.

Ses deux premiers opéras, les *Fées* et la *Défense d'aimer*, d'inspirations si différentes, furent le fruit de ces fréquentations. Elles expriment bien, dès le début, l'antithèse constante que l'on remarquera désormais dans les manifestations de cette nature d'une si rare puissance et où les contrastes de tous genres étaient si extraordinairement accusés. Au physique, une grande tête avec un front d'une « vaste idéalité » et « où siégeaient, dit M. Schuré, la force, la révolte et la magie », des yeux profonds et changeants, un nez impérieux, une bouche sarcastique, un menton lourd et sensuel, un long et large buste planté sur des jambes courtes et grêles. Au moral, toutes les passions, tous les appétits, les plus nobles comme les plus vulgaires, avec la « pleine anarchie » pour guide, une volonté de Titan et une estime de soi-même qui paraît bouffonne à force d'énormité chaque fois que l'on en rencontre la trop fréquente expression. Du côté de l'esprit, une universalité d'aptitudes qui fut un héritage de famille, avec un génie depuis longtemps incontesté et qui faisait de lui un poète et un musicien, également sublimes ou redoutables, selon qu'il écoutait l'ange ou la bête.

Pendant les années de 1836 à 1842 qui formèrent pour l'artiste la période inévitable d'imitation, il n'eut pas d'autre souci que celui de vivre aussi agréablement que possible, — souci qui ne l'abandonna jamais, puisque cet émule prétendu de François d'Assise voyait dans le luxe la condition *sine qua non* de son travail, — et de produire vite quelque œuvre remarquable dont le succès lui donnerait infailliblement la gloire avec la fortune.

On sait comment les déboires d'un premier séjour à Paris détruisirent cette naïve espérance et révélèrent, du même coup, au futur maître, sa propre originalité. Il a raconté lui-même, qu'ayant versé dans ses écrits en prose et ses articles de cette époque tout l'amer sarcasme dont le remplissait la pénurie de sa situation, il lui fallait une œuvre d'art pour exprimer aussi la disposition « voluptueusement douloureuse » de son âme. Et il arriva ce qui arrive toujours : l'émotion sincère, intense, fut créatrice d'une forme d'art nouvelle, spontanément jaillie de la source vive où le génie puise éternellement ce qu'il lui faut pour exprimer à son tour quelque sentiment vieux comme le monde et jeune comme le cœur qui l'éprouve pour la première fois. Wagner écrivit le *Vaisseau fantôme*. L'opéra wagnérien était trouvé et le premier anneau posé d'une série de drames où l'artiste s'efforcera désormais de résoudre l'angoissante énigme qui, depuis que l'on pleure sur la terre, tourmente l'humanité : comment parvenir au bonheur, à la paix, à l'absolu?

Lorsque l'ange parlait seul en lui, et que le maître laissait pleinement agir sur sa sensibilité, comme au jour unique de *Lohengrin*, l'inspiration et la poésie des âges de foi, cet incomparable artiste avait d'admirables intuitions. Mieux servi par les circonstances et moins aveuglé par ses passions et son orgueil, il eût pu être vraiment un guide porte-lumière vers la patrie où nous tendons. Mais après l'avoir pressentie, après en avoir cotoyé la frontière et perçu les ineffables échos, il retournait soudain dans la « forêt obscure » et redescendait dans les bas-fonds des abîmes, en affirmant qu'il suivait le droit chemin.

« Ce qui sauve, c'est la foi humble et confiante; ce qui perd, c'est le doute orgueilleux », disait l'Elsa du drame, d'accord avec la légende et le christianisme, malgré les commentaires de l'auteur. Mais, déjà dans *Tannhæuser*, et quoi qu'on puisse inférer de l'idéale figure d'Elisabeth, la bête l'emportait magnifiquement sur l'ange, selon l'expression de M. Camille Bellaigue. Et bientôt, à l'exception toutefois des *Maîtres Chanteurs*, dont le sujet ne s'y prêtait point, il n'y eut presque plus dans les drames de Richard Wagner de lutte entre l'une et l'autre. L'esprit de ténèbres, l'esprit de négation et de désespoir y régna désormais sans conteste. C'est lui qui vint y répondre à l'angoissante question en glorifiant tour à tour l'anarchie et le néant.

Et *Parsifal?* objectera-t-on. N'est-ce pas un splendide retour à l'idée chrétienne, un pur et sublime mystère? Non, hélas! Pour quiconque l'a étudié de près à la lumière des écrits en prose du maître qui sont contemporains de cette dernière œuvre, l'illusion

n'est plus possible, et devant le sacrilège indéniable, il faut conclure, avec le P. Schmid, quelque outré que puisse paraître son jugement : *Mysterium, Babylon magna, mater fornicationum et abominationum terræ.*

C'est bien ici le cas de demander avec le poète :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Comme nous l'avons vu, l'or et le plomb, le besoin d'idéal et le besoin de jouissance avaient toujours formé en Richard Wagner un alliage plus puissant qu'en la moyenne de l'humanité. Elevé, comme il l'avait été, en « pleine anarchie », rien n'était venu l'aider à dégager l'or en éliminant le plomb; rien ne l'avait éclairé sur les nobles aspirations de sa nature, vers quelque chose d'indéfinissable et de grand. Influencé déjà par les écrits révolutionnaires et licencieux de la *Jeune Allemagne* et les théories néo-hégéliennes, ce qu'il avait effleuré de chrétien dans ses incursions à travers les légendes du moyen âge avait frappé sa sensibilité d'artiste, mais, de son propre aveu, révolté son esprit. Jusqu'en 1848, il était demeuré purement intuitif, et son inspiration, toujours si sincère, était restée livrée au hasard des rencontres, sans qu'il eût songé encore à la mettre au service d'aucun système. Cependant, malgré un succès relatif et sa position aisée et considérée de chef d'orchestre du théâtre royal de Dresde, l'étonnement hostile et les difficultés que soulevait chacune de ses œuvres d'un art si nouveau et si personnel, avaient fini par persuader à l'artiste qu'il devait y avoir, comme le dit Hamlet, « quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark », c'est-à-dire dans l'organisation du monde.

C'est alors qu'il tomba sur un volume du philosophe Feuerbach, fort en vogue à ce moment-là, et il crut y trouver la formule adéquate à sa pensée. Dégoûté du présent, mais revenant sans cesse et malgré tout à l'espoir passionné de trouver quelque jour satisfaction à ses désirs, Wagner accueillit avec enthousiasme une doctrine qui plaçait l'idéal dans le *pur humain*, c'est-à-dire dans l'homme réalisant *ici-bas* le complet épanouissement et l'harmonieux équilibre de la matière et de l'esprit, en rejetant toute contrainte conventionnelle, sociale et religieuse.

Feuerbach déclarait qu'une religion qui prend l'au-delà pour but marque un mouvement rétrograde dans le développement de l'humanité. Pour lui, Dieu n'était pas autre chose que l'image de l'homme projetée dans l'infini. Il voulait donc délivrer l'homme de la malédiction des religions transcendantes, changer les candi-

dats au ciel en dominateurs de la terre et les esclaves de Jéhovah en artisans du bien-être de l'humanité. Exposées avec une chaleur communicative, une éloquence entraînante, les théories du philosophe trouvèrent de nombreux amateurs, même parmi les femmes, et peu d'écrivains au dernier siècle ont autant contribué à détruire dans une multitude d'intelligences toute croyance positive.

Là où il n'en trouvait aucune, la conquête était plus facile encore, et Wagner éprouva tout de suite pour Feuerbach la plus vive admiration. Pendant six ans, jusqu'à l'époque où Schopenhauer entrera dans son existence, le poète-musicien empruntera à l'apôtre de l'athéisme et de la religion de l'humanité une partie de ses idées et les expressions dont il revêtira sa doctrine, et tout en le reniant plus tard, il ne cessera point de vivre sur ce premier fonds, en y ajoutant successivement toutes les erreurs qu'il croisera sur sa route.

C'est dans le sens de Feuerbach qu'il interprétera ses drames antérieurs, le *Vaisseau fantôme*, *Lohengrin*, *Tannhæuser*, et c'est aux théories du philosophe qu'il demandera l'inspiration première de l'*Anneau du Nibelung*. Dans des pages nombreuses, aussi violentes qu'indigestes, il accusera les codes et le christianisme d'avoir fait de l'homme un avorton et causé tous les maux qui sont sur la terre. Il prêchera donc le retour au libre instinct, à la pure nature, ou, comme il dira, au « pur humain », tout en gardant, pour l'aider à satisfaire ses désirs, les conquêtes de la civilisation. Il trouvera que le théâtre grec a réalisé la plus grande perfection accessible parce que tous les arts, réunis dans la tragédie, y concouraient harmonieusement à offrir l'homme fort, libre et beau, symbolisé dans Apollon à l'adoration ravie de la multitude, et il confessera « qu'il vaut mieux être grec la moitié d'un jour devant l'œuvre d'art tragique, que le Dieu non grec lui-même pendant toute l'éternité ». Désormais son but le plus ardemment poursuivi sera de fonder un art dramatique renouvelé des Hellènes qui, absorbant lui aussi tous les arts et rendant superflues toutes les religions basées sur le dogme, présentera aux hommes, sous la forme de mythes et de symboles toujours vivants, une image de leur destinée et un enseignement conforme à leur vraie nature.

Le quadruple drame de l'*Anneau du Nibelung*, qui devait originairement glorifier la révolution et l'anarchie, sortit plus tard d'un premier et unique poème, la *Mort de Siegfried*, qui avait précédé les événements de 1849. Mais, au lieu d'apporter à la terre la délivrance attendue, l'échauffourée révolutionnaire échoua piteusement et il n'en sortit pour l'artiste qui en avait accepté

« la direction musicale », que l'exil et une plus grande misère. Comment le plus noir pessimisme n'eût-il pas remplacé l'optimisme exubérant né des utopies empiriques inspirées par Feuerbach? L'artiste continuait à croire à la vertu curative de l'anarchie, mais dans ses lettres à ses amis, notamment à Liszt, ses plaintes et ses cris de révolte devenaient de plus on plus amers, tandis que, avec une ténacité et une ardeur que rien ne pouvait abattre, il persistait à symboliser l'iniquité primordiale qui établit la tyrannie et le triomphe de l'amour libre. (*Or du Rhin* et *Walkyrie*).

C'est alors qu'il rencontra Mme Wesendonck et qu'ils s'aimèrent avec héroïsme. Mais, étant donnés l'homme et ses croyances, on comprendra quelle tempête de désespoir ce douloureux renoncement ne pouvait manquer de déchaîner en lui. Il avait passé la quarantaine, et sa jeunesse s'était enfuie sans qu'il eût pu saisir ou retenir aucune des félicités auxquelles il aspirait d'un désir si immense, et qu'il avait proclamées non seulement nécessaires, mais encore absolument réalisables ici-bas, puisque l'homme en éprouvait le besoin et qu'il n'y avait pas d'au-delà.

Aux heures de prostration qu'il connut à cette époque plus qu'à aucune autre de sa vie, renonçant à l'ambition d'apporter à l'humanité le salut qu'il ne pouvait se procurer à lui-même, il ne voyait plus à ses maux d'autre remède « qu'un sommeil profond, si profond qu'il enlève toute souffrance de vivre », et il ajoutait, faisant allusion à l'idée de suicide qui le hantait, qu'il devrait pouvoir se le procurer, « car ce n'est pas si difficile ».

L'artiste était donc mûr pour la doctrine de Schopenhauer dont la lecture vint, à ce moment précis, lui ouvrir les yeux sur la folie de son précédent optimisme. Désormais, Hegel et son école ne sont plus que des « charlatans » auprès de cet homme dont « l'idée principale, la négation de la volonté de vivre, est la seule rédemptrice ». (Lettres à Liszt, 1854) « Naturellement, continue Wagner, cette idée n'est pas nouvelle pour moi, et personne ne peut l'avoir s'il ne l'a vécue. Mais c'est ce philosophe qui me l'a montrée dans toute sa clarté. Quand je me souviens des orages de mon cœur, du spasme terrible dans lequel il s'accrochait, malgré lui, aux espérances de la vie qui, maintenant encore, se soulèvent quelquefois comme une tempête, j'ai maintenant un calmant qui m'aide à trouver le sommeil dans mes nuits d'insomnie : c'est un profond désir de la mort, une complète inconcience, un non-être absolu, un évanouissement de tous les rêves, l'unique délivrance finale. »

Mais il faut que l'or et le plomb continuent à se mêler ou plutôt que l'or pur d'un noble sacrifice devienne, sous la touche magique

de son génie dévoyé, le vil plomb d'un rêve d'impure frénésie. L'ange avait eu son heure, la revanche de la bête en fut plus éclatante.

« Puisque je n'ai jamais joui du véritable bonheur d'aimer, écrivait Wagner dans la lettre citée plus haut, je veux élever à ce plus beau de tous les rêves un monument où, du commencement à la fin, cet amour pourra se rassasier une bonne fois... J'ai dans la tête un *Tristan et Yseult*, la composition musicale la plus simple et la plus pur-sang (*sic*). Avec le drapeau noir qui flotte à la fin, je veux me couvrir pour mourir... » Voilà de quelles dispositions d'âme et d'esprit ce nouveau drame de Wagner fut l'efflorescence empoisonnée. Il se mit à l'œuvre « en laissant de côté tout scrupule » et il écrivait lui-même un jour à Mme Wesendonck que ce serait « terrible », que cette musique rendrait les gens fous et que si le drame était représenté tant soit peu convenablement, il serait sûrement interdit.

III

M. Catulle Mendès disait, en 1894, dans la *Revue de Paris :* « *Tristan et Yseult* me paraît, de tous les chefs-d'œuvre wagnériens celui qui, le plus immédiatement, le plus profondément, le plus à jamais, conquerra l'âme française, où triomphe plus qu'aucune autre la Passion avec ses sublimités et ses maladies. Esprit, cœur, sens, tout notre être sera pénétré, envahi par cette douce et formidable éruption d'amour! Et elle nous enchantera et nous torturera et nous affolera. Etonnement des penseurs, enthousiasme des artistes, elle dominera par l'amour toute la multitude; saine ivresse des simples et morphine des détraqués. » Et il ajoutait quelques pages plus loin : « *Tristan et Yseult* doit être joué à Paris! car l'œuvre réussira magnifiquement... et il faut qu'elle ait en France cette victoire..., pour qu'un nouvel idéal enchante notre patrie. »

En vérité, nous n'avons pas besoin d'un nouvel idéal, ou plutôt, la France saura toujours, quand elle le voudra, trouver dans une tradition d'une beauté éternelle l'ivresse vraiment saine et féconde d'un enthousiasme où, depuis quinze siècles, elle a si souvent renouvelé sa jeunesse. Que si pour nous, à l'heure présente, quelque réconfort était nécessaire, c'est mal nous servir que de nous en offrir un dont l'effet doit être de nous « affoler »; esprit, cœur et sens.

Un critique musical que l'admiration la plus justifiée pour les belles parties de l'œuvre de Wagner n'a jamais conduit au fanatisme, et qui conserve, en toute rencontre, un noble et délica

souci de la mission de l'art, a porté sur la même œuvre un jugement auquel souscrira toute conscience que gouverne encore la loi d'une morale sociale et chrétienne. Nous ne saurions mieux faire que de le reproduire. M. Bellaigue, sans doute, n'a pas épuisé le problème, il n'a pas poursuivi, dans sa source profonde, la perversité qui l'a si justement frappé, mais nul n'en a mieux que lui marqué le caractère nocif et pathologique.

« Des œuvres de Wagner, dit-il, il en est que le peuple n'admirera jamais trop. Il en est d'autres que l'on souhaiterait presque de lui cacher ou de lui interdire, comme ces modes dangereux que Platon proscrivait de sa république. De ces œuvres défendues ou réservées, la première serait *Tristan et Yseult.* Nous en relisions récemment, dans *le Triomphe de la Mort*, de M. d'Annunzio, la très puissante et très troublante analyse, et jamais ce que le drame wagnérien renferme de pernicieux, d'anti-social surtout, ne nous était plus clairement apparu. Le Wagner de *Tristan* n'a-t-il pas faussé, vicié, le principe ou la force sociale par excellence, l'amour, en lui donnant pour fin et pour idéal, au lieu de la vie, la mort? Le romancier d'Italie ne s'y est pas mépris, lui que des affinités secrètes prédisposent à goûter mieux que personne ces étranges et malsaines beautés... La mort! Toujours et partout la mort. Dans l'opéra, comme dans le roman de d'Annunzio, c'est bien elle, c'est elle seule qui triomphe. Toute activité, toute personnalité détruite, tout effort stérile, toute lutte vaine et toute victoire impossible, tout être, enfin, englouti, abîmé dans le néant, voilà l'idéal du poète et du musicien de Tristan, et si jamais peut-être Wagner n'a rien produit de plus puissant, peut-être ne produisit-il jamais rien de plus contraire à la destination ou à la mission populaire et sociologique de l'art. »

Non, ajoutons-nous, en nous demandant quelle est la vraie cause de cette « folle poursuite d'un bien qui se dérobe à toute prise quoiqu'il resplendisse très proche », en remontant au pourquoi de cette « recherche sans trêve », de cette « convoitise sans limites, de ce long supplice du désir toujours déçu et jamais éteint », si frénétiquement exprimés dans la musique de *Tristan et Yseult*, non, jamais Wagner n'a rien produit qui soit une preuve plus convaincante de ce qui résulte pour l'homme de la négation des principes spiritualistes. Cette œuvre est la démonstration la plus éclatante de l'axiome : *Optimi corruptio pessima.*

La soif de la paix, du bonheur, la recherche inlassable d'un amour absolu est le tourment le plus noble et le plus inextinguible que puisse éprouver l'âme humaine. Mais l'humanité sans divinité n'est que bestialité. Comment la créature humaine parviendra-

t-elle à satisfaire ce désir de l'absolu pour lequel elle se sent faite quand son aveuglement ou son orgueil l'a dépouillée de toute croyance en Dieu et en l'au-delà, et lorsqu'elle est réduite à chercher dans l'étreinte éperdue de la créature semblable à elle-même de quoi calmer son inapaisable faim? Nous l'avons dit, cette question éternelle, angoissante, est au fond de presque tous les drames de Wagner. « Ce que vous cherchez n'est pas où vous le cherchez », crie saint Augustin aux malheureux ainsi aveuglés.

L'immortel poète dont l'œuvre sublime résume si splendidement tout le moyen âge chrétien et qui a décrit les ascensions douloureuses, mais consolantes, de l'amour spiritualiste et son entrée finale et triomphante dans la vie immarcescible et divine, connaissait aussi cet autre amour qui est le fruit de l'abîme. Il l'a représenté dans le *Purgatoire*, et son ami Giotto l'a peint sur les murailles de la crypte d'Assise. Tous deux lui ont mis des griffes aux mains et aux pieds pour marquer l'âpreté dévorante de son emprise, et le peintre lui a donné pour compagnes, la luxure à tête de bête immonde et la mort. Ils voulaient en inspirer l'effroi, tandis que Wagner certifie qu'il est le seul vrai, le seul possible.

L'artiste avait trouvé l'histoire de Tristan dans le très long poème de Godfried de Strasbourg, trouvère alsacien du quatorzième siècle, dont Simrock avait donné de récentes traductions. Ce poème n'avait peut-être été à l'origine qu'un mythe solaire conçu chez les peuplades, celles pénétrées d'influences orientales très anciennes, mais menant encore une existence presque sauvage. Les Bretons d'Armorique l'introduisirent sur le continent et il fut répété successivement avec les modifications inévitables par les Normands et les vieux trouvères de France. C'est à Chrestien de Troyes que Godfried l'emprunta, et de tous les poètes qui avaient redit avant lui la tragique et troublante histoire nul n'a su la revêtir d'une plus grande puissance de séduction.

On s'est demandé comment cette « épopée de l'adultère », cette glorification d'un amour aussi contraire aux lois qui régissent les familles et les consciences, avait pu rencontrer de tout temps une sympathie si indulgente pour ne pas dire si enthousiaste? La réponse est fort simple. Sans insister sur cette vérité qu'il y a toujours en chacun de nous un complice possible de tous les vices, toute aventure d'amour, pour peu qu'elle soit agréablement présentée, aura jusqu'à la fin du monde des auditeurs complaisants. Mais il faut bien dire aussi qu'au moyen âge, comme à toutes les époques, même les plus chrétiennes, les camps adverses des enfants du siècle et des enfants de lumière avaient chacun leur idéal, leur « étendard » différent. Tandis que la chevalerie fidèle trouvait le

sien dans le *Percival* (qui n'est pas le Parsifal de Wagner), la chevalerie mondaine célébrait dans Tristan la vie franchement et joyeusement païenne, sans souci des luttes et des victoires morales.

Le contraste entre les deux sociétés est plus souligné dans les versions allemandes que dans les françaises. Les auteurs allemands se sont montrés plus représentatifs que nos trouvères des deux mondes dont ils étaient les interprètes. Et Godfried de Strasbourg, sentant très justement en Wolfram d'Eschenbach un censeur et un adversaire, aiguise toute sa verve pour le cribler de ses sarcasmes.

Redirons-nous à notre tour le contenu du poème et les changements que Wagner y apporta pour les besoins de sa philosophie? On trouve un résumé de *Tristan* dans tous les bons manuels de littérature et notamment dans l'*Histoire de la littérature allemande* de M. Heinrich, l'ami d'Ozanam, ouvrage qui n'a pas encore trop vieilli. Ce que l'on n'y trouvera pas, c'est l'élément pathologique que Wagner a ajouté à l'antique histoire déjà si naïvement perverse. Le fait d'être unie à une musique malsaine au plus haut point et qui exerce sa puissance malfaisante et presque irrésistible sur les profondeurs les moins conscientes de notre être, n'a pas rendu cette histoire moins dangereuse.

Certains philosophes ont beau prétendre que les émotions de plaisir ou de peine produites par la musique n'atteignent pas le domaine de la moralité parce que le moral et l'immoral ne naissent que quand ces émotions se trouvent guidées par la conscience et la réflexion : l'homme est un être à la fois un et complexe; les facultés ne sont point indépendantes les unes des autres. L'émotion peut éveiller les appétits et produire des répercussions d'une portée incalculable, surtout quand, à la musique, se joignent les paroles, l'action vivante et séduisante de la scène. Si l'on a pu dire que la lecture d'un livre apporte ou emporte toujours quelque chose, et ne saurait, par conséquent, être moralement indifférente, qui ne comprend que la même chose doit, à plus forte raison, se dire de l'audition du drame musical dont l'impression est multipliée par tous les sens? Il est donc faux d'affirmer que la musique est toujours innocente, et la morale chrétienne est justement sévère pour l'œuvre d'art qui tour à tour submerge l'homme dans la langueur meurtrière ou l'impétuosité dévorante des émotions passionnelles.

M. André.

LA FORÊT

Forêt, lorsque ce soir, à l'heure du couchant,
Tu t'envelopperas de tes suprêmes voiles,
Dans l'attente profonde et grave des étoiles,
Qui viendront à ton chant;

Quand la nuit marchera sous tes arbres en voûte,
Dont les feuillages noirs bruissent palpitants,
Vers la lumière blanche apparue aux étangs
Où la lune s'égoutte;

Lorsque les voyageurs entendront pleins d'émoi,
Leurs pas multipliés aux échos solitaires,
Et sentiront trop près tes incertains mystères,
O ma forêt, prends-moi.

O ma forêt, fais que dans l'ombre la nuit bonne
Me guide bienveillante et me prenne la main
Pour que je sache enfin le secret du chemin
Où ta beauté se donne;

Afin que je m'unisse, éternel et divin,
A l'essor vers le ciel de tes arbres superbes,
Que je sente le goût, aux lèvres, de tes herbes,
De tes pommes de pin.

O ma forêt, je veux te posséder. Je t'aime.
Et j'entrerai ce soir en toi profondément
Et je me bercerai dans ton enlacement
En un rêve suprême.

Le feuillage flexible enserrera mon corps,
Et l'étreinte plus longue et robuste des chênes,
Fera soudainement nos âmes plus prochaines
Par d'intimes accords.

Parmi l'heure sacrée, ardente et vénérable,
Le vent s'élèvera comme un frisson d'amour,
Et fera palpiter tout mon désir autour
Du frêne et de l'érable.

Et la nuit sera courte où nous nous mêlerons,
Et le ciel regardant notre union dans l'ombre
Bienveillant enverra des étoiles sans nombre
Auréoler nos fronts.

Quelquefois fatigué, pour reprendre ma force,
Aux sources je mettrai ma bouche sur les eaux,
Souples seront encore ainsi que des roseaux
Mes membres et mon torse.

Je me lierai, forêt, si fortement à toi,
Que je ne pourrai plus te quitter à l'aurore,
Et que tout ce qui chante en toi et s'évapore
Viendront se fondre en moi.

Et je m'élèverai sur ton sol qui féconde,
A jamais orgueilleux de mon feuillage vert,
Entre le hêtre blanc et le pin rose clair
Dans la fougère blonde.

SOIR SUR LA PLAINE

Doucement, doucement sur la plaine assoupie
Le silence s'attarde au premier vent du soir,
Confiant ses secrets et sa chanson amie
A l'ombre qui caresse et qui se laisse choir.

Sur le bord du chemin s'est posée une pie.
Doucement, doucement la plaine en nonchaloir
Glisse vers le repos d'une nouvelle vie.
La brume monte au ciel comme d'un encensoir.

On distingue là-bas la frêle silhouette
D'un berger tout debout et qui semble prier.
Doucement, doucement sur nous la nuit s'apprête,

Qu'annonce dispersé tout un parfum mouillé.
Et la plaine surprise en les mailles d'un voile
Espère longuement la clarté d'une étoile.

Jacques Bompard.

LIVRES D'ÉTRENNES

LIBRAIRIE HACHETTE

Les Chefs-d'Œuvre des Grands Maîtres, nouvelle série. XVe-XVIIIe siècle. quarante-huit magnifiques planches accompagnées de notices explicatives, par M. Charles Moreau-Vauthier. — 1 vol. in-folio, relié, tranches ébarbées, tête dorée.

La maison Hachette demeure fidèle à son rôle de grande vulgarisatrice d'art. Elle met à la portée du grand nombre les collections les plus rares et les plus fermées. On ne saurait trop l'en féliciter.

Cette nouvelle série des *chefs-d'œuvre* complète admirablement la première. La dimension des planches assure la perfection du rendu, et qui voudrait étudier une œuvre d'art dans le détail même du dessin et de la dégradation des nuances pourrait en percevoir ici les moindres mérites.

Une grande délicatesse de goût a présidé au choix de ces belles œuvres. Pas une qui ne soit justement célèbre. Mais, à côté de tableaux très connus, et dont tout le monde eût été surpris de ne pas trouver la reproduction dans ce recueil, on a fait place à beaucoup d'œuvres illustres, mais moins accessibles, et que les musées lointains ou les collections particulières paraissent dérober plutôt qu'offrir à la curiosité des amateurs.

La collection renferme toutes les sortes de beautés, sans préférence et sans exclusion à l'égard d'aucune époque et d'aucune école. Les *Syndics des drapiers* de Rembrandt et la *Reddition de Bréda* de Velasquez, la *Coquette* de Greuze, cette délurée plébéienne, et les aristocratiques portraits des Reynold et des Gaimborough, les splendeurs de Rubens et les intimités de Ter Borch, la robuste bonhomie de Franz Hals et la délicate maîtrise de Van Dyck, Giorgone et Boticelli, Van Eyck et Mabuse, Durer et Holbein, que de rapprochements intéressants, que d'oppositions instructives! M. Moreau-Vauthier les signale et les précise avec autant de finesse dans le jugement que de sûreté dans les connaissances, et ses notices sont de petits chefs-d'œuvre d'érudition condensée et de curiosité anecdotique. Il est légitime de penser que cet effort sera très efficace pour répandre dans tous les milieux, dans toutes les sphères sociales, le culte de la beauté, de l'art et du génie.

La Bretagne, par M. Gustave Geffroy. 1 vol. in-4° illustré de 350 grav., d'après les photogr. de M. Paul Gruyer. Broché, 30 fr.; relié, 40 fr.

Ce magnifique volume, si richement illustré, est de ceux qui, dès l'abord, attirent et séduisent. Le parfait écrivain qu'est Gustave Geffroy, le narrateur et le critique d'art à la vue nette, à la plume ferme et sûre, à la pensée généreuse et pénétrante, marque tout de suite, dans un genre nouveau, sa place au premier rang.

Aussi bien le sujet était-il de ceux qui devaient, par leur diversité, tenter son talent. Bretagne du nord, du sud, du centre, c'est un pays et c'est trois pays. De la marchande Saint-Nazaire à Brest formidable, du charmant Quimper à l'âpre Saint-Malo, la vie, les mœurs, l'esprit ne changent pas moins que le décor. Et de même, de Lamballe à Carnac, de Carnac à Vitré, quelle différence entre les souvenirs que les âges disparus y ont accumulés! Ici c'est la Bretagne druidique, ou celle de la préhis-

toire: là ce sont, dans l'arrière-plan, les révoltes paysannes, tandis que, sur le devant de la scène, s'évoque l'aimable figure de Mme de Sévigné s'amusant avec Mme de Chaulnes de toutes les Kerlouche, Kerborgne et Kerqueoison de la province; là enfin les souvenirs de la chouannerie semblent revivre aux détours de ces rues étroites et propices au drame.

On peut ne pas souscrire à quelques appréciations de l'auteur, il n'en est pas moins juste de louer la vie et la séduction qu'il a su mettre dans ses descriptions. Les ouvrages de cette valeur littéraire sont rares. Paysages et souvenirs, mœurs et caractères, les légendes et l'histoire, la vie d'aujourd'hui et celle d'autrefois, on voit tous les attraits de son œuvre, à laquelle les photographies de M. Gruyer ajoutent un nouveau rayon de charme et de vérité.

La Grande Route du Tchad, par M. le commandant Lenfant. 1 vol. in-8° illustré de 115 grav. et d'une carte. Broché, 12 fr.; relié, 17 fr.

Au succès de cette exploration se rattache d'abord tout l'avenir de nos postes militaires et de notre commerce africain. Mais, si importants que soient les résultats, l'intérêt s'en trouve surpassé, en quelque sorte, par celui du récit lui-même de ce voyage « extraordinaire » et vrai.

C'est que le commandant n'est pas seulement le chef qui s'impose par la sûreté du coup d'œil et la netteté du dessein; il ne voit pas seulement, il sait faire voir, faire vivre ce qu'il a vu! De là, d'abord, ces descriptions si précises, — et si précieuses pour l'œuvre ultérieure de la colonisation, — ces descriptions de paysages grandioses ou charmants, fertiles ou misérables; de là, surtout, tant de scènes pittoresques et plaisantes ou surprenantes et terribles, mais qui vous prennent, vous séduisent, vous attachent d'autant plus fortement que le ton du narrateur est plus simple et plus aisé. L'illustration, très abondante, suit, d'ailleurs, le texte de tout près; elle est aussi exacte, aussi fidèle que le récit qu'elle commente.

Le Tour du Monde, journal des voyages et des voyageurs (*Nouvelle série. — Dixième année*, 1904). — 1 vol. in-4°, broché, 25 fr.; relié, 32 fr. 50.

Cette nouvelle année du *Tour du Monde* est digne de la renommée de ce célèbre *Journal* universel *des voyages et des voyageurs*. D'une part, les pittoresques récits du docteur Bœck, *Mes voyages aux Indes et au Népal*; de M. Albert Gayet, *Coins d'Egypte ignorés*; de M. Saillard, *Souvenirs du Guatémala*; de M. Gustave Geffroy, *La Bretagne du Sud*; — d'autre part, ces journaux de voyage, dramatiques et vécus, qui nous transportent au milieu même des régions qui attirent aujourd'hui, pour des raisons diverses, les regards du monde civilisé, la Macédoine, la Corée, le Thibet, le Maroc, le Soudan. Quant à l'illustration, par sa richesse, son exactitude, sa perfection artistique, elle demeure sans rivale.

On sait, d'ailleurs, qu'au *Tour du Monde* est joint un supplément, *A travers le Monde,* qui est comme la chronique hebdomadaire de la géographie, du tourisme et des grandes explorations, et l'éloge n'est plus à faire des services qu'il rend aux voyageurs ou des informations précises qu'il apporte aux curieux.

Le Journal de la Jeunesse Nouveau recueil hebdomaire illustré pour les enfants de 10 à 15 ans. — L'année 1904, br., en 2 vol., 20 fr.; reliée, 26 fr.

En dehors des romans du genre intime ou du genre historique, les jeunes gens trouvent, dans ce recueil, la réponse à toutes les curiosités qu'éveille l'actualité. Les sports, les voyages, l'art militaire, les découvertes de la science, les progrès de l'industrie, les grands mouvements de la production et du goût artistique, les graves événements politiques qui modifient les destinées des peuples, autant de sujets qui sont traités ici sous une forme attrayante et vive, mais avec précision et sûreté.

Mon Journal. Recueil hebdomadaire pour les enfants de 8 à 12 ans (23e année, 1903-1904). — 1 vol. in-8° contenant 832 pages et plus de 500 grav. en couleurs et en noir. Broché, 8 fr.; cartonné. 10 fr.

Mon Journal ne s'occupe ni de politique, ni de Bourse, il laisse résolument de côté tout ce qui rend les autres journaux si ennuyeux. En revanche, il publie des histoires très émouvantes ou très joyeuses, illustrées d'une profusion d'images en noir ou en couleur, qui sont elles-mêmes une fête pour les yeux; — des histoires, disons-nous, et des comédies, et des danses, et des découpages, et des recettes amusantes. De tout cela quelque leçon se dégage, leçon très discrète, bien entendu, et sans appareil pédantesque, mais qui s'insinue sûrement.

La pupille du Bonhomme, par M. Pierre Mael. — 1 vol. illustré de 48 grav., d'après Vogel. Broché, 7 fr. ; cart. en percaline, tr. dorées, 10 fr.

Mettre en scène La Fontaine agissant, rêvant, composant ses célèbres fables, ce tableau multiple de la vie humaine, tel est le dessein que M. Pierre Maël a su réaliser avec sa science habituelle du récit et son élégance accoutumée. Il a placé La Fontaine au centre d'une intrigue singulièrement touchante et qui se détache du tableau le plus animé de Paris et de la France aux années brillantes du règne de Louis XIV.

Les Cadets de Gascogne, par MM. H. de Gorsse et J. Jacquin. — 1 vol. avec 50 grav., d'après Vogel. Br., 7 fr.; cart. en percaline, tr. dorées, 10 fr.

Le titre seul en dit assez. Vantards, certes, ils le sont, ces vingt Gascons que le légendaire Cyrano de Bergerac conduit à la bataille, contre les troupes du prince de Condé. Mais ils sont braves aussi, et dévoués jusqu'à la mort à la cause de cette Petite Mademoiselle, héroïque adversaire de la Grande Mademoiselle, et leur lieutenante, qui tire l'épée comme Cyrano lui-même, et se bat comme une lionne contre les frondeurs.

Le Loup Noir, par M. H. de Charlieu. — 1 vol. illustré de 52 grav., d'après Alfred Paris. Broché, 7 fr. ; cart. en percaline, tr. dorées, 10 fr.

L'action du *Loup Noir* se passe en Russie, sous Catherine II. Ce *loup* est un terrible gentilhomme, que sa puissance et ses crimes font également détester et redouter et qu'on nous montre aux prises avec l'innocence, qu'il poursuit et qui finit cependant par triompher : après combien d'épreuves, à travers quelles angoisses, quelles alternatives de confiance et de désespoir, c'est ce qu'on verra dans ce curieux volume.

Victor Hugo. Années d'enfance, par M. Gustave Simon. — 1 vol. illustré de 10 grav. Broché, 2 fr.; cartonné tranches dorées, 3 fr.

L'enfance de Victor Hugo s'est déroulée dans les milieux les plus divers et les plus pittoresques, comme un véritable roman d'aventures, tour à tour divertissant et pathétique, mais où la réalité remplacerait la fiction. Ce roman, M. Gustave Simon nous le conte avec infiniment de verve, utilisant, en même temps que certaines pièces inédites. les renseignements multiples sur les confidences explicites ou voilées qu'il faut savoir découvrir à travers l'œuvre immense du poète.

Notre Aînée, par Mlle Julie Borius. — 1 vol. illustré de 42 grav. Broché, 2 fr.; cartonné tranches dorées, 3 fr.

« Pas aimable, notre aînée! » Ainsi pensent les enfants du colonel de Pergy, lorsque Paule, née d'un premier mariage de leur père, revient habiter auprès d'eux. Et pourtant comme ils s'apprêtaient à l'aimer! Elle est cependant très intelligente et cultivée. Mais elle est un peu sèche, indifférente et dédaigneuse. A son tour, elle se heurte à l'indifférence aimable, mais vaine, des mondains qui l'entourent pendant un séjour qu'elle

fait à Paris. Alors ce cœur fermé commence à s'élargir : c'est à « notre aînée » que sera dû bientôt le bonheur de toute la maison.

Augustin de Beaulieu. Sa navigation aux Indes orientales (1619-1622), par M. Eug. Guénin. — 1 vol. avec 42 grav. Br, 2 fr.; cart. tr. dor., 3 fr.

M. Guénin se propose de rendre à la gloire qui leur est due les figures trop oubliées de nos anciens navigateurs, en publiant les relations authentiques de leurs voyages. Le choix qu'il a fait d'Augustin de Beaulieu, pour inaugurer sa collection, est caractéristique : qui connaît encore l'illustre et hardi marin, contemporain de Richelieu? On ne saurait exagérer l'intérêt pittoresque des mémoires qu'il a rédigés dans une langue aussi claire et savoureuse qu'elle est naturelle et sans apprêts. Les jeunes gens particulièrement se passionneront à cet étonnant récit, captivant comme un roman, qui fera revivre à leurs yeux l'une des physionomies les plus originales et les plus énergiques de l'ancienne marine française.

Le Sang des Mordrey, par Mme Chéron de la Bruyère. — 1 vol. illustré de 52 grav., d'après Zier. Br., 4 fr.; cart. en percaline, tr. dorées, 6 fr.

Ce drame tout intime, mais poignant, se noue autour du colonel Mordrey et de sa femme, qui n'ont pu pardonner à leur fils d'avoir, après la guerre de 1870, épousé une Allemande. Dans l'enfant qui est né de cette union, et qui maintenant a perdu prématurément son père et sa mère, qui vit tout près d'eux et qu'ils ne connaissent pas, finiront-ils, malgré les obstacles et les perfidies qui s'opposent à cet heureux dénouement, par reconnaître leur sang, le « sang des Mordrey » ?...

La Guerre des animaux. Album avec gravures en noir et en couleurs, texte par J. Jacquin, illustr. de C. H. Thompson. — 1 vol. in-4°, cart. 5 fr.

Complots, exercices militaires, vie au camp, batailles, assauts, entrées triomphales, tout cela au pays des bêtes! C'est vivant, mouvementé, pittoresque, gai. Les précédents succès du même auteur en sont garants.

Les Tribulations de M. Bobèche. Texte de MM. A. Fabre et Jacquin. — 1 vol. in-4°, illustré de grav. en couleurs par Dutriac. Cartonné, 3 fr. 50.

M. Bobèche, instituteur à Fumel, petite ville gasconne, a mis comme enjeu d'un concours d'histoire... un billet de bains de mer. Et voilà son école sens dessus dessous!... Puis c'est la ville tout entière qui se passionne pour ce concours... et se divise en deux camps ennemis! Les cervelles s'échauffent, on est près d'en venir aux mains, et tout cela fait une histoire d'une entraînante gaieté.

J'apprends l'Orthographe, par Mlle H. Brès. — 1 vol. in-4° avec 4 planches en couleurs et 400 grav. en noir. Cart., avec couverture en couleurs, 2 fr.

Par quels prodiges d'ingéniosité pédagogique Mlle Brès arrive-t-elle à en présenter aux « tout petits » l'étude comme un passe-temps? C'est ce que toutes les mamans admireront en feuilletant cet aimable et joyeux volume. La prose et les vers — des vers sans prétention, — l'historiette piquante et l'image drôlatique, la devinette elle-même et la charade, tout est bon, puisque tout amuse, et qu'en amusant tout instruit.

Grandeur et décadence de Ratatin. — Histoire d'un géant. — Illustré de 18 grav. en couleurs par Lanos, texte par Lightone. Cart., 2 francs.

Voici le Gulliver moderne! Un beau matin, un géant, dont la taille dépasse une maison de six étages, fait son entrée dans Paris. Que fait-on de cet extraordinaire et dangereux personnage? De quelles mésaventures est-il le héros? L'auteur de Ratatin le raconte avec une verve étincelante.

Guerriers et grands seigneurs. Musée du Costume. Série de découpages avec planches en couleurs par Job, texte par A. Fabre. Cartonné, 2 fr.

Sous de splendides armures ou en riches pourpoints défilent aujourd'hui brillamment des personnages illustres, et pour les habiller aussi somptueusement, il a suffi de quelques coups de ciseaux et d'un peu de colle!

BIBLIOTHÈQUE ROSE ILLUSTRÉE

Format in-16. Broché, 2 fr. 25; cart. percal., tr. dorées, 3 fr. 50.

Fluette, par Mme Chéron de la Bruyère. — 40 grav. d'après Tofani.

Mademoiselle Chou-Chou, par Mlle G. du Planty. — 36 grav. d'après Zier.

L'aimable collection et qui demeure fidèle à ses traditions! Rien de plus délicieusement émouvant que l'histoire de *Fluette*, l'héroïne de Mme Chéron de la Bruyère; rien de plus vif que les scènes vécues de *Mlle Chou-Chou*, terrible petite espiègle, dont une éducation bien dirigée finit par faire un véritable « *chou* à la crème ».

LIBRAIRIE DELAGRAVE

Le Mexique au début du XXe siècle. 2 vol. in-8° avec cartes, 3 planches de monnaie en taille-douce et une carte physique et politique du Mexique au 1/5.000.000. Brochés : 30 francs.

Ce n'est point sans doute un « livre d'images », mais c'est un beau et très intéressant livre d'étrennes que *le Mexique au début du XXe siècle.* Sous l'inspiration discrète de M. Sebastian de Mier, ministre plénipotentiaire de la confédération mexicaine à Paris, et sous la direction plus immédiate de M. Levasseur, le géographe, statisticien et économiste bien connu, les chapitres de ces deux volumes ont été rédigés par seize auteurs différents, que désignait leur compétence ou leur notoriété : c'est ainsi que la signature du prince Roland Bonaparte voisine avec celle de M. Elisée Reclus, et celle de MM. de Foville et Paul Leroy-Beaulieu avec celles de MM. Michel Lagrave et d'Estournelles de Constant. Population, institutions politiques, agriculture, industrie, travaux publics, instruction, finances, développement littéraire et artistique, tous les aspects d'un grand pays moderne sont successivement passés en revue, de la façon la mieux informée et la plus instructive.

Comme le Mexique est un Etat strictement *laïque*, le développement moral et religieux n'a point de place dans cette nomenclature. Mais la question religieuse est de celles qui, malgré les consignes les plus catégoriques et les parti-pris les plus déterminés, s'imposent à un observateur de bonne foi : en traitant du régime politique, M. Léon Bourgeois a dû en dire quelques mots. Grâce à lui, nous savons que malgré la rigoureuse séparation de l'Eglise et de l'Etat, malgré une législation draconienne contre les congrégations, les « libéraux » mexicains, inquiets des progrès menaçants du cléricalisme, se demandent si le meilleur remède ne serait pas... la conclusion d'un Concordat. Précieux en soi, le renseignement prend sous cette plume une saveur particulière.

Les Arts de la Femme, par Emile Bayard, avec 200 pl. et motifs décoratifs. 1 vol. in-4°, broché, 12 fr.; rel. artistique, tr. dorée, 17 fr.

Il manquait une œuvre complète, claire et précise, à la curiosité de l'amateur et à la nécessité professionnelle. Encyclopédie pratique, traitée avec une compétence à la fois avisée et définitive, cet ouvrage fait honneur à l'artiste écrivain dont le texte s'émaille d'une collection de dessins dus à nos principaux artistes spécialistes. *Arts du Cuir*, du *Métal* et du *Bois sculpté*, *Cellulotypie*, *Miniature*, *Enluminure*, etc., autant de suggestions économiquement présentées avec goût et saveur.

Les Monuments de Paris. Souvenirs de vingt siècles, par Hippolyte Bazin, préface d'André Theuriet, 117 dessins originaux de Nelson Dias. 1 vol. in-8°, tirage spécial à 500 exempl. papier de luxe. Br., 10 fr.

Paris a le singulier bonheur de posséder des monuments qui marquent comme une série de jalons la route de l'histoire. Quelle est la pensée qui a présidé à la construction de ces édifices? Quelle a été la physionomie de leurs hôtes les plus célèbres? Quels souvenirs historiques importants rappellent-ils? Tels sont les points essentiels que l'auteur a mis en lumière : mélange d'art et d'histoire dans la ville du monde où l'un a eu sa plus belle éclosion et l'autre sa vitalité la plus intense.

Ce livre est écrit pour le Parisien justement fier de ses origines, pour le Français qui voit dans Paris l'âme et le cœur de la France, pour l'étranger curieux de connaître notre civilisation là où elle a brillé de son éclat à la fois le plus radieux et le plus national.

Evasion d'Empereur, par le capitaine Danrit. Illustr. de R. de la Nézière. In-4° broché, 5 fr.; relié, tranche dorée, 7 fr. 50.

C'est avec une émotion communicative que l'auteur trace le tableau des derniers mois de Napoléon, exilé à Sainte-Hélène, et par une intrigue aussi ingénieuse que vraisemblable suppose l'exécution d'un *plan d'évasion* dressé par Paoli, fils de l'ancien adversaire de Bonaparte en Corse, et devenu le plus fidèle serviteur de l'Empereur déchu, par le valet de chambre et par quelques fidèles grognards dispersés à la surface du globe. Tous les lecteurs apprécieront la sobriété énergique avec laquelle est peinte la mort de Napoléon Ier, qui rend inutile le dévouement de ses fidèles et la tentative d'*évasion* sur le point d'aboutir.

Histoire de la guerre russo-japonaise, par Gaston Donnet. — 1 vol., in-4°, broché, 7 fr. 50; relié, 10 fr.

M. Gaston Donnet, qui n'est pas seulement un historien scrupuleux et un journaliste expérimenté, mais aussi un philosophe, sait associer les idées générales au récit des faits essentiels et caractéristiques. Son livre, illustré par de nombreuses photogravures et des dessins au trait, donne l'idée la plus exacte et la plus intéressante de la mentalité des Jaunes, des coutumes de l'Extrême-Orient, des misères et des héroïsmes de la guerre.

La Roulotte, par Augusta Latouche, illustr. de Dutriac. Vol. in-8°, relié, 5 fr.

Comment Margot et Jean-Pierre, deux enfants orphelins, sans ressources et n'ayant au monde pour tout bien que leur mutuelle affection et leur vaillance, font-ils la rencontre d'une troupe de forains? Quelle touchante amitié les unit à la petite danseuse Graziella? Quelles tribulations attendent nos comédiens improvisés, dans ce curieux monde de bohémiens? Intrigue mouvementée et variée se déroulant dans le cadre le plus pittoresque; gracieuses et sympathiques figures enfantines; situations piquantes, incidents romanesques : tout est réuni pour tenir la curiosité en éveil dans ce récit d'une fine sensibilité, dont l'auteur a su faire une œuvre gaie, à force de verve entraînante et de bonne humeur.

Chez les anthropophages, par E. Salgari, illustr. de Fouqueray. Vol. in-8°, relié, 7 fr.

Les jeunes lecteurs suivront avec un intérêt passionné les aventures du Hollandais Wan-Stael, de ses deux neveux et du vieux marin Wan-Horn sur les côtes de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée, leurs pêches au *trépang*, leurs combats acharnés avec les indigènes sauvages de l'intérieur, les pirates de la côte, leurs chasses, leurs luttes contre les crocodiles et les serpents, enfin leur retour au point de départ après mille péripéties.

Un Trio d'amis, par E. Dupuis. Illustr. de Férard et Birch. Vol. in-4°, relié, 6 fr. 50.

Ce trio est constitué par une petite Américaine et ses deux amis. Il faut entendre la bonne négresse Amanda contant les souvenirs de la célèbre guerre de l'Indépendance. Mais, américaine ou française, l'âme enfantine a toujours ses petites révoltes, ses tendresses, ses repentirs. La preuve en est la délicieuse scène où Milfred avant de s'endormir demande pardon et promet « de ne jamais plus garder une épine au cœur »...

Le Secret de l'émail, par Yann de la Noet. Illustr. de Leroux. Vol. in-8°, relié, 5 fr.

Tandis que mère Guillaumette pleure l'absence de son fils turbulent, nous suivons le jeune Yvon à travers les célèbres cités des Flandres aux toits en escalier, aux façades de briques rouges enluminées, puis à Nuremberg où il se bat avec des colporteurs, se fait arrêter, juger, acquitter et entre dans une faïencerie où son travail acharné lui fait découvrir le secret de l'émail blanc, qu'il apporte triomphalement en Bretagne après mainte entreprise malicieuse et mainte aventure de voyage.

Dans l'oreille de Bouddha, par A. de Gériolles, Illustr. de Bigot. In-8°, relié, 3 fr. 90.

Que de malheurs guettent la pauvre petite Oyouki! Son père meurt, et la voilà livrée à la tyrannie de la méchante cousine Kikou-San qui lui fait subir toutes les misères du monde jusqu'au jour où l'amitié du brave petit Français Jean Maulier lui rend la joie de vivre en dépit de tous les périls auxquels elle se trouve exposée avec son compagnon, en pleine guerre civile. Mais tout est bien qui finit bien, et les jeunes lecteurs, après de nombreuses angoisses, se réjouiront du bonheur de l'héroïne japonaise.

Histoire d'un dictionnaire, par J. Malassez, illustr. de A. Bertrand. In-8°, relié, 3 fr. 50.

Un gros dictionnaire, compagnon d'un petit lycéen, peut devenir un observateur attentif des événements qui l'entourent, un philosophe de poids! Quel jeune lecteur ne serait pas curieux d'apprendre comment ce fameux dictionnaire échappe à l'écartellement, au feu, à la noyade, séjourne sur les quais et retombe au pouvoir de ses premiers possesseurs?

En Corée, par Claire Vautier et Hippolyte Frandin. 1 vol. in-8° illustré de photogravures, 3 fr. 50.

Aventures de missionnaires, superstitions locales, culte, mœurs et opinions, cérémonies du mariage et convois funèbres, fêtes populaires et luttes d'influence entre Chinois et Japonais, types curieux de fonctionnaires coréens, de danseuses indigènes, de vieux lettrés... Telles sont les notes émanant d'un diplomate qui voyage en Extrême-Orient depuis vingt ans.

Le Malgache alimentaire, par G. le Cordier, illustr. de Pinchon. In-8°, cart., 1 fr. 90.

Comment Oscar Dézachois, épicier, hanté de visions exotiques par la lecture déréglée de publications coloniales, arrive à croire que son commis, le nègre Jonas, a été fait prisonnier par les Fahavalos du Jardin d'acclimatation, part à sa recherche dans une voiture blindée, à travers le bois de Boulogne, se croit attaqué par une bande de sauvages et finit par rentrer dans son épicerie où il engage les Fahavalos comme commis épiciers, voilà ce que l'auteur a su raconter en un style original.

Aventures du capitaine Amable Ladoucette, par L. Sonolet, illustr. de R. de la Nézière. In-8°, cart. 1 fr. 90.

Une vie de grogneries. Ladoucette, petit garçon, grogne dans les jardins

de Trianon, il grogne plus tard au pont de Lodi contre les Autrichiens. Il grogne en Egypte avec le petit caporal... Il grogne durant toutes les guerres du consulat et de l'empire, mais il apparaît sans cesse plus brave, plus généreux et plus comique à la fois jusqu'à son entrée au paradis.

M. et Mme Pomponnet et leurs enfants, par Chemilly, illustr. de Pinchon. In-8°, cart. 1 fr. 50.

Ce sont les infortunes de quatre jeunes potaches en quête d'aventures, entraînés par Adolphe Pomponnet, lequel connaît toutes les horreurs du remords, de la fuite et finit par goûter heureusement aussi les joies du pardon et les effets salutaires du repentir.

Heurs et malheurs, par Madeleine Marion, illustr. de F. Vernay-Gérard. 1 vol. in-16, broché, 3 fr. 50; relié, 5 fr.

Les jeunes filles sentiront vibrer leur âme à ces confidences d'une ancienne pensionnaire. On y découvre les secrets d'une âme d'enfant qu'on sent se muer lentement en une âme de jeune fille jusqu'au jour où les études se terminent, où la vie de travail et de lutte commence.

Rose ou la Fiancée de Province, par Jacques des Gachons, illustr. de Mme Jeanne Chapuis. — 1 vol. in-16, 3 fr. 50.

Dès le titre, on voit qu'il s'agit d'un roman du temps du bon roi Louis-Philippe : mœurs d'alors, costumes, idées, façons de voyager, etc. L'amusante silhouette de M. Prudent égaie ce petit roman sentimental écrit pour les jeunes lectrices par M. Jacques des Gachons, le romancier connu. C'est un heureux début dans un genre où la maîtrise est plus malaisée à atteindre que dans tout autre.

Les Derniers Invalides, par Guy-Péron, préface de Jules Claretie. 1 vol. in-12, couvert. en coul., 3 fr. 50.

Tel est le titre du nouveau livre très fin, très original, très personnel, de M. Guy-Péron, où l'humoriste reparaît parfois à travers l'historien. Il a interviewé les derniers invalides et, de leurs propos, des évocations de batailles, il a tiré un volume tout à fait particulier, attendrissant et poignant qui pourrait s'appeler aussi les *Mémoires de braves gens inconnus*.

Une Croisière en Extrême-Orient, par le cte de Marsay. — Vol. in-16, 3 f. 50.

Ce livre évoque les souvenirs d'une croisière accomplie par un groupe d'élite de Français et de Françaises sur le yacht à vapeur le *Victoria*, qui visitèrent successivement Aden, Ceylan, la Birmanie, Malacca, Bornéo, les Philippines, Hong-kong, Fou-tchéou, le Japon, Vladivostock, la Corée, Port-Arthur, Taku, Shanghaï, le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, Java, l'île Garcia et les Seychelles.

Aux descriptions de ces pays enchantés succèdent des rêveries, des impressions d'art, des réflexions personnelles.

Saint-Nicolas, journal illustré pour garçons et filles, paraissant le jeudi de chaque semaine. Un an : 10 fr.; Six mois : 6 fr. Edition en couleurs. Un an : 18 fr.; six mois : 10 fr. Année 1904. 1 vol. in-4°, relié : 15 fr.

Les heureux possesseurs de ce recueil y trouveront pour la grande joie des garçons : *Chez les antropophages*, par Salgari, pour les délices des fillettes : *La roulotte*, par Augusta Latouche, et parmi les nouvelles à l'usage de la jeunesse, *Le Malgache alimentaire*, bouffonnerie épique de M. le Cordier; *Les malheurs de Niquedouille*, par O. Leroy, *La victoire du roi Printemps*, par Jean Canora, qu'illustrent les délicieux dessins de MM. de la Nézière, Pinchon, A. Leroux, Guydo, etc. Saint-Nicolas reste digne de sa réputation.

L'Ecolier illustré, journal pour garçons et filles, paraissant le jeudi. Un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. Année 1904. 1 vol. petit in-4°, avec nombreuses gravures; relié 4 fr. 50, tr. dorée, 5 fr. 50.

Très agréable recueil pour les garçons et les fillettes de huit à quinze ans.

LIBRAIRIE HETZEL

Jules Verne est décidément déconcertant par l'abondance et la variété de ses œuvres. Il n'est, nulle part, un homme de lettres qui possède, plus que lui, l'oreille de son public, et son public est des plus nombreux et des plus fidèles. On se demande : mais qu'est-ce que ce romancier pourra bien inventer de nouveau? Et il invente, tous les jours, avec un parti-pris qui ne se dément jamais. On dirait volontiers que c'est un récidiviste du succès, et qui poursuit son chemin avec une ténacité unique au monde, car la ténacité est une de ses qualités et non des moindres ou, pour mieux dire, l'exactitude. Deux volumes par année, ou la matière de deux volumes, voilà sa contribution littéraire. C'est une sorte d'engagement pris par lui vis-à-vis de ses lecteurs, et, s'il y manquait, on lui en voudrait quelque peu.

On ne se plaindra point cette année, puisque l'auteur favori se présente avec deux romans de genre différent, mais également supérieurs. *Maître du Monde* est comme une suite à ces livres merveilleux dont *Vingt mille lieues sous les mers* et *Robur le Conquérant*, *la Maison à vapeur* sont les prototypes. Mais il fallait quelque chose de plus merveilleux encore, et Jules Verne nous le donne, aujourd'hui. Inutile d'en dire davantage; mieux vaut laisser à la curiosité le plaisir de la surprise. C'est un autre Jules Verne, on le dirait, qui a écrit *Un drame en Livonie*. Il s'agit ici d'un imbroglio des plus intenses, noué et débrouillé, avec une véritable maëstria, et qui rappellerait, volontiers, la manière d'Edgar Poë. Et cela se passe dans une contrée, russe de nom, mais encore soumise aux influences allemandes qui, dans cette affaire criminelle, jettent le poids de leur prépondérance dans la balance de la justice. Tout cela provoque une émotion d'intensité rare et ininterrompue depuis le prologue jusqu'au dénouement. Les compositions de Benett et de Georges Roux illustrent admirablement ces deux maîtres-livres qui montrent combien est toujours jeune l'imagination de Jules Verne, et alerte sa plume qu'il est permis de dire inusable, puisqu'elle court, sur le papier, depuis plus de quarante ans.

Il manque quelque chose aux lecteurs de la *Bibliothèque d'éducation et de récréation*, s'il s'y produit quelque solution de continuité momentanée. *Les Scènes de la vie de collège dans tous les temps et dans tous les pays*, où M. André Lauric montre tant d'érudition, d'observation et de compétence, ont conquis le public, dès le premier jour. On y voit les diverses méthodes employées, ici et là, dans l'instruction publique, les usages d'un pays, les coutumes d'un autre et la façon dont on comprend, un peu partout, la distribution de la manne intellectuelle. Présentée sous la forme romanesque, c'est-à-dire dépouillée de tout élément aride, l'œuvre de M. André Laurie se poursuit, au milieu d'une curiosité toujours éveillée et son nouveau livre : *Un semestre en Suisse*, aussi pittoresque qu'instructif et documenté, fera les délices des jeunes lecteurs qui l'ont suivi jusqu'au Japon et dans l'ancienne Grèce, si vivante, qu'en lisant naguère encore, *l'Ecolier d'Athènes* elle nous semblait d'hier. Les illustrations de Benett, alternant avec des photographies très intéressantes, sont le digne complément de ce beau livre.

L'auteur de *Jasmin Robba*, cette restitution si originale d'une France passée, M. de Noussanne, nous raconte aujourd'hui une passionnante et souvent exhilarante odyssée, sous ce titre : *Le joyeux Rajah de Ramador*. C'est celle d'un groupe de Français et de Françaises à travers les villes de l'Inde, où se déroulent une foule d'aventures plus saisissantes les

unes que les autres. Il y en a là pour tous les goûts, du rire et des larmes, celles-ci plutôt douces que douloureuses. Signalons, parmi les rôles attachants, celui d'un éléphant qui est un véritable personnage, et dont M. de Noussanne a fait un protagoniste des plus intéressants de son brillant récit, admirablement illustré par Georges Roux.

Je confesse une prédilection particulière pour *la Bague de Gaston Phœbus*, de J. de Coulomb. C'est un de ces récits intéressants, comme on ne les compte plus dans la collection J. Hetzel, et qui ne laissent que de charmantes impressions et de consolantes pensées. Il n'y a pas de mauvaises pages, là-dedans, parce qu'il n'y a pas de mauvaises gens, mais quelques types des plus originaux, autour du tout jeune héros tout à fait sympathique, et dont l'intuition précoce et la persistance inlassable finissent par découvrir la fameuse *Bague de Gaston Phœbus*, léguée par celui-ci à ses héritiers, et dont la disparition inexpliquée avait brouillé des familles jusqu'alors très unies. C'est un joli, très joli récit, admirablement conduit par l'auteur, d'ailleurs coutumier du fait, et qui prendra rang parmi les meilleurs de la si intéressante collection, riche de tant de chefs-d'œuvre. Il est également illustré, et merveilleusement, par Georges Roux.

Dans la *Petite Bibliothèque blanche*, un petit roman humoristique de M. Ernest Fornel, *les Cousins Korpanof*, un enseignement pour les amateurs de collections de timbres, assez fanatiques pour ne reculer devant aucun moyen de s'en procurer. Ne divulguons pas la ruse employée, pour laisser au lecteur tout le bénéfice de la surprise, et bornons-nous à constater la verve avec laquelle cette gentille historiette est racontée, et non moins agréablement illustrée par E. Jouenne.

En revenant des plus grands aux plus petits, voici deux nouveaux albums Stahl, qui vont entrer dans la collection, déjà si riche, destinée à la toute première jeunesse. *Petites Sœurs et Petites Mamans*, de L. Froelich, et le *Premier livre des Petits Enfants*, de Th. Schuler, ne la dépareront point et satisferont, au contraire, les curiosités les plus exigeantes. En comptant les deux tomes annuels du *Magasin d'Education et de Récréation*, voilà donc neuf volumes nouveaux de qualités littéraire et artistique supérieures. N'en soyons point surpris ; c'est une tradition persistante de cette maison où l'on peut choisir les yeux fermés, sûr que l'on est d'y trouver quelque chose de choix et qui ne blesse jamais les susceptibilités les plus délicates. Quel plus beau cadeau littéraire que ce recueil unique dont l'Académie française a consacré la supériorité et qui constitue, à lui seul, une bibliothèque incomparable ? On peut dire de ses possesseurs qu'ils ont un véritable trésor représentant quarante années de bonne et saine littérature.

LIBRAIRIE MAME

La Terre qui meurt, par René Bazin, de l'Académie française; illustr. d'Alfred Paris. 1 vol. in-folio. Relié plat en étoffe, 12 fr.

Le joli titre et le bon livre ! M. René Bazin, qui est avant tout poète, est aussi un observateur subtil, qu'attire l'étude des problèmes sociaux.

De toute son âme avait exposé le problème de la vie ouvrière; dans *la Terre qui meurt* est étudié celui de l'existence rurale, de cette vie qui s'éteint peu à peu faute de bras. Et l'action se meut dans un cadre agreste à souhait et d'un très grand caractère, en ce Marais vendéen, où revivent les souvenirs des chouanneries, où le paysan a encore quelque attachement aux vieilles idées, à son seigneur, dont il épousa la gloire, dont il entretient la terre, dont il partagera bientôt les revers de fortune.

La saveur de ce roman, dont le succès compte parmi les plus retentissants de l'œuvre de M. René Bazin, est accru par la sincère et charmante illustration de M. Alfred Paris. Nous nous reprocherions de ne pas signaler aussi le goût exquis de la couverture. La maison Mame inaugure, pour la

plupart de ses livres d'étrennes, une reliure analogue qui lui vaudra certainement la faveur de ceux qui préfèrent la sobriété des teintes aux rutilances criardes.

La Femme dans l'Ancien Testament, par le chanoine H. Boissonnot. 1 vol. in-folio, orné de 58 grav., d'après G. Doré, relié percaline tr. dorée, 9 fr.

M. le chanoine Boissonnot a été amené par son *Épopée biblique*, publiée l'an dernier, à poursuivre son œuvre. L'idée *une* qui inspire la Bible ne dirigeait-elle pas aussi vers une certaine unité les milliers de textes épars où il est question de la femme? Notre auteur l'a pensé, et il l'a prouvé. La femme n'est grande que quand elle mène l'homme vers Dieu.

Il n'est dans ce volume, question que de la femme de l'Ancien Testament; mais la femme et la jeune fille chrétiennes y trouveront, avec des leçons très précieuses, le secret de leur valeur. Tout le féminisme y est résolu. En tirant, cette fois encore, de ses trésors les splendides gravures de G. Doré, la maison Mame ajoute à ce livre un intérêt puissant.

La Terre sanglante, par Jules Mazé. 1 vol. in-folio, orné de 51 gravures. Relié percaline, tr. dorée, 9 fr.

Pour faire suite à son premier livre sur la guerre de 1870, *Les Étapes héroïques,* qui obtint un si légitime succès, Jules Mazé a écrit l'histoire douloureuse et glorieuse de *l'armée de Metz*. La « terre sanglante », c'est la terre de Borny, de Rezonville, de Saint-Privat, terre à jamais sacrée, qui reçut une effroyable moisson d'hommes et vit fleurir tous les héroïsmes.

Cet ouvrage est l'un des plus dramatiques qui aient été écrits sur « l'année terrible ». On ne saurait trop le recommander à la jeunesse pour qu'elle y puise le courage de l'avenir.

Un Trésor dans les ruines, par Charles Foley; illustrations de G. Dutriac, 1 vol. in-4°, relié percaline, tranche dorée 7 fr.

Voici un roman très gai, où l'intrigue d'amour et la question d'argent se trouvent combinées de la façon la plus amusante et la plus ingénieuse. Dans un délicieux paysage d'Auvergne, les deux amoureux murmurent leur duo le long des rives sauvages de la Sioule. Une histoire de trésor, enfin, de trésor à la fois réel et fantastique, prête son tour romanesque à ce livre charmant de belle humeur, d'esprit léger et d'émotion délicate.

La Petite Princesse, par Georges Beaume, illustrations de Georges Roux, 1 vol. in-4°, relié percaline, tranche dorée, 7 fr.

L'auteur n'avait encore jamais écrit une œuvre aussi curieuse, aussi rare, puisqu'elle est en même temps très chaste et passionnée. Le mot d'amour n'y est pas prononcé une seule fois, et par l'intensité de son drame, par la clarté de son exposition et de son intrigue, elle charmera les grands autant que les petits. Dans un cadre adorable des Pyrénées, l'auteur montre la destinée sociale d'une famille mêlée à celle d'un pays que bouleverse un moment le sentiment trop moderne de l'envie. Tendre, pur, coloré, ce roman fait le plus grand honneur à Georges Beaume.

Le Théâtre de la Primevère, par Guy Chantepleure. Illustrations de L. Métivet. — 1 vol. in-4° carré, relié, tranche dorée : 5 fr.

Ces jolies comédies méritent le titre qui les réunit, par leur grâce, leur fraîcheur, leur jeunesse vraiment printanières, et l'on y retrouve mêlées à plus de gaieté, renouvelées par un cadre, un moule différents, la poésie, la sensibilité, l'émotion, et aussi les qualités toutes littéraires qui ont fait le grand succès des précédents volumes de l'auteur.

C'est dans des milieux très divers que Guy Chantepleure promène ici sa fantaisie souriante ou mélancolique. Les charmantes compositions de Lucien Métivet font de ce beau volume une délicate œuvre d'art.

Les petits drames du poste, par Jean Drault; illustrations de Guydo et Charly. — 1 vol. in-4° carré, relié en percaline. 5 fr.

Types cocasses et épisodes comiques ne le cèdent en rien, dans le nouvel ouvrage de l'auteur de *Chapuzot*, à ceux qui amusèrent tant les lecteurs du *Wagon de 3e classe*. Au poste, se succèdent les pochards, les concierges, les cambrioleurs, les mille petits délinquants dont s'alimentent, dans les journaux quotidiens, la chronique judiciaire et celle des faits divers. Ils sont interrogés par des brigadiers de police épiques, des agents incommensurables. Les sergents de ville de Jean Drault ont la fantaisie de ses pioupious. L'ouvrage, traité en dialogues alertes, se lit d'un bout à l'autre avec avidité. Certains épisodes atteignent à une intensité comique qui rappelle le Labiche de la bonne époque.

LIBRAIRIE LAURENS

Strasbourg, par Henri Welschinger. — 1 vol. petit in-4° illustré de 115 grav. Broché 4 fr., relié 5 fr.

M. Henri Welschinger, dont on connaît la sûre érudition, a traité cette émouvante histoire avec une sincérité et une ardeur pénétrantes que lui inspiraient sa conscience d'écrivain et les liens indissolubles qui l'attachent à l'Alsace, sa patrie. Il a ravivé de chers souvenirs, et il a décrit avec compétence et avec goût les joyaux dont Strasbourg est orné, ses édifices, ses places, ses vieilles maisons, ses quais pittoresques et son incomparable Cathédrale. C'est ainsi que sous les yeux du lecteur charmé passent, avec de belles et fidèles gravures, les vieux croquis de la ville, les anciens costumes, les tableaux célèbres du Musée, les statues, les tombeaux, les divers aspects de la Cathédrale à l'intérieur et à l'extérieur, le Château des Rohan, l'Œuvre Notre-Dame, les curieuses reproductions du fameux manuscrit le *Hortus Deliciarum*, les Ponts Couverts et les Moulins, le Rabenhof et la Petite France, sans oublier les pompeux édifices de la nouvelle ville. Dans ce beau livre, M. Henri Welschinger a mis ses plus précieuses qualités d'historien.

Collection *Plume et crayon. La poule à poils*, texte et illustrations par A. Vimar 1 vol. in-8° avec 4 planches hors texte en couleurs et 93 grav. en noir. *L'enfance laborieuse : Yves le Marin*, texte et illustrations par G. Fraipont. 1 vol. in-8° avec 4 planches hors texte en couleurs et 66 grav. en noir. Chaque vol. Broché 2 fr. 50. Relié 3 fr. 50.

Le but de la collection *Plume et crayon* n'est pas de révéler des génies méconnus, mais simplement de distraire la jeunesse en confiant aux artistes qui, suivant le mot de Théophile Gauthier, ont « un brin de plume au bout de leur crayon », le soin de lui raconter avec toutes les ressources que leur offre ce double talent des histoires amusantes ou instructives.

M. A. Vimar nous offre un volume humoristique. Les illustrations antérieures du spirituel artiste l'ont rendu populaire dans le grand public, comme auprès de la clientèle enfantine. *La Poule à poils* est une excellente création qui aura sa place marquée à côté des œuvres de Bertall, Trim, Kipling, etc. Tout le monde voudra lire les aventures fabuleuses de cette pauvre poule que son amour maternel « a fait plumer », mais à laquelle un élixir plus employé d'ordinaire chez les humains que dans les basses-cours, rend un « pelage » qui en fait une célébrité.

M. G. Fraipont, lui, débute par une œuvre instructive. Il nous initie à la vie des Bretons en même temps qu'à celle des pêcheurs; il nous montre une population courageuse et forte, passionnée pour une profession cependant très dure et peu lucrative. Il nous présente un enfant intelligent et énergique qui ne peut, malgré des avantages matériels, consentir à abandonner la mer où se déploieront à l'aise ses qualités d'indépendance et d'énergie.

Dans cette série défileront successivement toutes les régions de France avec leurs habitants, leurs travaux, leurs mœurs, etc., et aussi une reproduction fidèle de leurs sites, et de leurs monuments. Le sol où l'on naît crée le métier futur; dès son plus son jeune âge, « l'enfant du pays » doit s'instruire, s'aguerrir, se disposer pour la lutte prochaine. Les enfants liront avec plaisir et intérêt ces récits instructifs et amusants rédigés pour eux.

Rome. II. De l'ère des catacombes à l'avènement de Jules II. — III, de l'avènement de Jules II à nos jours, par M. Emile Bertaux. — 2 vol. in-4° illustrés de 113 et 100 gravures. Chacun, broché, 4 fr.; relié, 5 fr.

Comme dans le volume consacré à *Rome antique*, dont nous avons précédemment parlé, l'auteur s'est attaché à unir l'art et l'histoire. Le lecteur suivra sans effort, en regardant les nombreuses illustrations, le développement de la pensée chrétienne et de la puissance pontificale depuis le temps des persécutions jusqu'aux années où Alexandre VI occupait le trône de Saint-Pierre.

Puis, après avoir avoir étudié avec toute l'ampleur qu'elle méritait la période épique de l'histoire de l'art à Rome, celle qui comprend les glorieux pontificats d'un Jules II et d'un Léon X, M. Bertaux a voulu promener ses lecteurs à travers les monuments et les œuvres injustement dédaignés de la Rome baroque. Son large éclectisme a su faire valoir les créations emphatiques du Bernin aussi bien que les œuvres pures d'un Raphaël. Des pages originales et très vivantes sont consacrées aux peintres français, Poussin, Claude Lorrain, pour qui Rome a été la vraie patrie et qui ont passé leur vie à célébrer sa beauté. Un dernier chapitre, tout d'actualité, fait le tableau de la Rome d'aujourd'hui, pour laquelle nous serions peut-être plus sévère que l'auteur, mais qui n'en demeure pas moins curieuse à étudier.

L'érudition de M. Bertaux lui a permis de donner une vision très intéressante des divers aspects de Rome au cours des âges, et l'illustration apporte à son texte un commentaire très complet. L'ensemble de trois volumes forme un livre de luxe qui mérite le bon accueil des amateurs d'art.

Les grands Artistes. — *Donatello*, par Arsène Alexandre. — *Boucher*, par Gustave Kahn. — *Hogarth*, par François Benoit. Chaque volume petit in-8° avec 24 grav. Br., 2 fr. 50. Relié, 3 fr. 50.

Toutes les écoles et toutes les époques se trouvent tour à tour étudiées dans cette collection *les Grands Artistes* qui compte à l'heure présente 20 volumes, que nous avons signalés avec l'empressement qu'ils méritent. Aujourd'hui M. Arsène Alexandre s'attache à faire comprendre et aimer Donatello, le maître de la sculpture florentine. L'analyse de l'œuvre abonde en aperçus originaux qui donnent au livre un charme de nouveauté imprévu.

Ce n'est pas seulement le peintre d'une époque enjouée que M. Gustave Kahn célèbre en François Boucher; il montre aussi le dessinateur des mœurs, de la vie et de la rue de Paris, le peintre d'intensité, le portraitiste, le paysagiste et, par dessus tout, le décorateur fécond et charmant qui fit si grandement honneur à notre école du dix-huitième siècle.

Méthodique et démonstratif, M. François Benoit a su mettre en évidence la personnalité de Hogarth, le caractère et la formation de son génie, les fins et les moyens de son art et, du même coup, le lecteur se trouve initié à l'état social et politique de l'Angleterre au temps du maître satiriste.

Swift. — *Voyages de Gulliver*, 125 aquarelles et gravures en noir, par A. Robida. 1 vol. in-4° avec couverture en couleurs. Br. 6 fr. Relié, 9 fr.

Cette nouvelle édition de *Gulliver* a été illustrée de magistrale façon par M. Robida. Elle comprend le voyage à Lilliput chez les nains et le voyage à Brobdignac chez les géants. Lilliput est plus populaire auprès de la jeunesse que Brobdignac, ce qui n'est pas absolument juste, car l'un est aussi amusant que l'autre. Ce philosophe pince sans rire qu'était Swift n'est

pas moins intéressant quand il montre Gulliver puissant chez les nains que lorsqu'il le montre si faible chez les géants; il y a dans ces deux situations successives de Gulliver une morale que l'enfance sait très bien dégager : n'abusons pas de notre force quand nous sommes forts, car un jour nous trouverons plus fort que nous.

Nul sujet n'était mieux fait pour inspirer la verve fantaisiste de Robida, qui se montre ici plus original que jamais.

Les maîtres contemporains. Reproduction en couleurs des chefs-d'œuvre de l'art. Préface de M. Léonce Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg. L'année 1904 en portefeuille ou reliée, 40 fr.

L'attrait de cette publication est double. D'abord, elle ajoute au charme et à l'utilité des reproductions similaires l'intérêt de la couleur, et grâce aux plus récents procédés, l'illusion est saisissante. De plus, au lieu de donner les fac-similés des œuvres les plus connues et qui sont déjà classées dans la mémoire de tous, elle recherche surtout les œuvres récentes qui marquent l'évolution de l'art dans les divers pays. De la sorte, elle constitue le plus intéressant répertoire des tentatives contemporaines. Les autres publications pourraient être appelées le *Louvre* de la reproduction d'art. Celle-ci en est le *Luxembourg*. Et M. Bénédite, dans le livre comme dans le musée, est un Conservateur avisé que la prudence n'ankylose pas, mais que n'aveuglent pas non plus tous les soleils qui prétendent se lever.

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE. — COMBET ET Cie.

Le Serment de Daalia, par Paul d'Ivoi. 1 vol. in-8°, illustré par Louis Bombled de 115 grav. en noir et en couleur. Relié, tr. dorées, 12 fr.

Les Voyages excentriques, illustrés par le crayon si habile et si précis de Bombled, sont écrits par un des plus originaux, des plus fantaisistes, des plus gais de nos écrivains actuels. Le *Serment de Daalia* ne déparera pas cette collection où chaque volume est impatiemment attendu.

Une famille d'Alsace s'est scindée en deux branches lors de l'annexion. Les deux derniers représentants de ces rameaux se retrouvent rivaux par suite du serment imprudent d'une cousine inconnue, Daalia, fille d'un Français et d'une Soumhadryenne. Et alors commence une lutte, à la fois comique et profondément tragique, à travers les pays les plus beaux du monde, ces pays de rêve, de féerie, où le soleil et les gemmes précieuses se renvoient leurs feux : Sumatra, Java, les Philippines et Carolines, le Japon, la Corée.

Contes populaires de Musæüs, traduits par A. Pessonneaux, agrégé de l'Université, et illustrés par Robida de 133 grav. en noir et en couleurs. Br. 8 fr. Relié tr. dorées, 10 fr.

Les contes ont toujours fait la joie des petits et des grands. En voici de peu connus en France, qui sont originaires du centre de l'Allemagne, berceau de toutes les légendes. Leur auteur Musæüs, a une grande réputation littéraire dans son pays, mais ce qui l'a rendu surtout célèbre, c'est son recueil de *Contes populaires* dans lesquels il évoque le monde mystérieux et charmant des fées, des gnomes et des sorcières.

M. Pessonneaux en a traduit cinq qui comptent parmi les meilleurs de l'auteur allemand. Il a su faire revivre le style original et pur de Musæüs dont le bon sens le dispute à l'intention honnête.

Rob-Roy, par Walter Scott. *Le dernier des Mohicans*, par Fenimore Cooper.
2 vol. gr. in-8° illustr. Relié, chacun : 4 fr.

Voici une adaptation nouvelle de ces deux célèbres romans qu'il est inutile de présenter longuement aux lecteurs, sinon pour leur signaler les qualités littéraires qu'a su y mettre M. Emile Pech.

REVUE DES SCIENCES

Médecine : Origine de la fièvre typhoïde. — La bacille d'Eberth. — Nouvelles vues sur l'étiologie de l'affection. — Etanchéité de l'intestin. — Qui ouvre la porte au microbe? — Nécessité d'une perforation de l'épithélium intestinal. — Une collaboration néfaste. — Les vers. — Le tricocéphale inoculateur. — Prendre garde aux helminthes. — Conséquences pratiques. — Nouveau traitement. — Psychologie populaire : Le trac ! — Chez les étudiants, chez les orateurs, chez les musiciens. — Histoire d'un élève du Conservatoire. — Trac sur trac. — Un désespéré. — Suggestion hynoctique et guérison. — Singularités naturelles. — Préjugés de campagne. — Un serpent dans un œuf. — La réalité. — Pérégrinations d'un ver dans le blanc d'œuf. — Agriculture : Pour augmenter ses revenus. — Préparation des semences. — A l'abri des parasites. — Accroissement de récolte. — Electricité : Le phototélégraphe. — Deux mille lettres par minute. — Signaux par impression électrique. — Astronomie : Grands et petits soleils. — Météorologie : La sécheresse extraordinaire de la fin de 1904. — Variétés : Incendie et siphon d'eau de seltz.

Tout le monde sait aujourd'hui que la fièvre typhoïde a pour origine le bacille d'Eberth. M. le docteur Guiart, agrégé de la faculté de médecine de Paris, accuse de collaboration néfaste un autre organisme, non plus un microbe, mais un ver, le trichocéphale extrêmement répandu parmi les vers intestinaux. Pour contracter la fièvre typhoïde, il faudrait deux conditions, la présence du ver dans l'intestin et simultanément l'invasion du bacille d'Eberth. Le trichocéphale percerait le tissu intestinal et ouvrirait ainsi la porte au bacille qui envahirait le sang et tout l'organisme. Il n'y a là qu'une hypothèse, mais elle se présente avec beaucoup de chances de réalité.

La vieille médecine attribuait beaucoup de nos maladies aux vers. Le microbe détrôna le ver; aujourd'hui on tend à être moins exclusif. On s'est aperçu en effet, que la maladie des mineurs qui fit tant de victimes pendant les travaux du Saint-Gothard est due à un petit ver qui perfore l'intestin, l'ankylostone. M. Metchnikoff, de l'Institut Pasteur, a donné de son côté une certaine notoriété au trichocéphale en le faisant le ver de l'appendicite. Bien avant M. Guiart, qui, du reste, rappelle ces faits, on attribuait aux helminthes la fièvre typhoïde. Dès 1762, Rœderer et Wagler donnèrent la relation d'une épidémie de fièvre typhoïde

qu'ils attribuèrent précisément au grand nombre de vers intestinaux qu'ils rencontrèrent aux autopsies. En 1807, Pinel dit qu'il faut soupçonner les vers intestinaux dans les fièvres muqueuses. Raspail affirme plus tard que le mot de fièvre typhoïde est synonyme de pullulation du trichocéphale dans les intestins. Davaine lui-même, qui fut le propagateur des théories microbiennes, n'en resta pas moins convaincu du rôle principal des vers dans l'étiologie de la fièvre typhoïde.

C'est la thèse que reprend aujourd'hui M. Guiart avec une différence capitale cependant. Ce n'est pas le ver qui donne la fièvre typhoïde : c'est le microbe. Mais le microbe ne la donnerait pas si le trichocéphale présent ne perçait pas l'intestin, parfaitement blindé contre le bacille grâce à son épithélium impénétrable. Le ver ouvre le chemin par lequel se fait l'infection microbienne.

On pourrait donc, si l'hypothèse est juste, absorber autant que l'on voudrait d'eau souillée par le bacille d'Eberth, l'intestin n'étant pas habité par des trichocéphales. Pas de vers et pas d'inoculation des bacilles. Ces vues nouvelles permettraient de mieux comprendre pourquoi, dans une population buvant une même eau contaminée, il existe, en réalité, si peu d'individus frappés. Seuls le seraient ceux qui hébergent des vers intestinaux et en particulier le trichocéphale. Et, en fait, l'intestin étant impénétrable, comment le bacille arriverait-il dans l'organisme si, d'une façon ou d'une autre, on ne lui préparait un passage? Il semble logique d'admettre que c'est bien le trichocéphale qui par son extrémité effilée déchire l'épithélium et introduit le microbe. D'autant plus qu'il est bien connu que la simple piqûre d'une aiguille ouvre la porte aux microbes pathogènes, que la piqûre d'une puce peut nous inoculer la peste, celle du moustique le paludisme, la filiarose et la fièvre jaune.

Aussi bien, Wrisberg a vu des trichocéphales dans le duodénum et les a vus trouer le tissu. Pourquoi le trichocéphale ne serait-il pas réellement l'introducteur du bacille d'Eberth?

M. Guiart a eu l'occasion, en septembre dernier, à Brest, de suivre une petite épidémie de fièvre typhoïde. Il examina douze typhiques. Chez dix d'entre eux, il trouva des trichocéphales. Il n'en trouva, chez un autre, qu'après l'autopsie, parfaitement vivants. Chez le dernier, il n'y eut pas autopsie, et l'on ne put constater la présence des vers pendant la maladie.

L'hypothèse de M. Guiart est très vraisemblable. Elle a aussi une portée pratique qu'a bien mise en évidence M. R. Blanchard devant l'Académie de médecine. D'ordinaire, le

médecin, en cas de fièvre donienthérique, respecte avec le plus grand soin l'intestin, de peur d'augmenter l'ulcération; pendant ce temps, les trichocéphales continuent leurs inoculations infectieuses, et le mal s'aggrave. Dans l'opinion de M. Guiart, au contraire, en présence d'une entérite fébrile quelconque, avant même de savoir si le diagnostic est certain et s'il faut admettre la présence du bacille d'Eberth, on doit instituer, sans perdre une minute, le traitement antihelminthique par le thymol, de façon à chasser et les helminthes et les microbes. Donc, dès le début de la maladie, soupçonnez les trichocéphales!

Qui n'a pas eu dans sa vie, comme on dit vulgairement, le trac! Quel est l'étudiant qui n'a pas eu le trac aux examens, Pourquoi? comment? on ne se l'explique pas. Des jeunes gens très instruits, sûrs d'eux-mêmes, perdent tout sang-froid à la première question qu'on leur pose. Pourtant ils savent. Et les orateurs nerveux? Et les conférenciers. Et ceux qui sont obligés de prononcer un petit discours d'occasion à la fin d'un banquet. Quel trac souvent. On a fortement dîné; la tête est congestionnée dans une salle mal aérée. Le couteau à dessert frappe le verre. Aux conversations succède brusquement un silence profond. Tous les yeux sont braqués sur l'orateur. Bien disposé ou non, il faut qu'il s'exécute. Quel trac! surtout si celui qui prend la parole est un sujet hypnotisable ou simplement nerveux et d'intelligence très fine; les mots resteront dans sa gorge angoissée.

Les musiciens aussi ont le trac! Chanteurs, cantatrices, exécutants isolés, etc. M. le docteur Paul Farez vient précisément de mentionner un nouvel exemple de trac chez les musiciens à la Société d'hypnologie et de psychologie.

M. X., élève du Conservatoire, obtint un premier accessit au concours de 1902. A l'approche du concours de 1903, le voici pris d'un trac extraordinaire chaque fois qu'il joue en public. Il s'imagine qu'il va faire de fausses notes et ne se préoccupe plus que du mécanisme de son instrument; il passe à l'état d'automate et joue sans nuances et sans sentiment musical. Cette fois, il échoue au concours. Comme il est travailleur, il se ressaisit et joue de nouveau en véritable artiste chez lui ou à la classe. On le prie d'exécuter un morceau devant des étrangers; le trac recommence et il lui faut s'arrêter court.

Le voilà absolument découragé, malade, dans un état lamentable. Sa carrière est brisée, dit-il à ses amis, il devient sombre, taciturne, il ne mange plus. Quelques jours avant le concours de 1904, il écrit à son père des lettres éplorées. Il est superflu qu'il

se présente au Conservatoire, il échouera, etc., il n'a plus qu'à se suicider. Le père accourt. Il connaît bien le caractère impressionnable du jeune musicien. Il le mène sans hésitation chez le docteur Farez. Changement à vue.

Une petite séance de suggestion hypnotique très rapide. Défense absolue d'avoir le trac. Et, fait curieux, dès le soir même, le désespéré prenait part à une répétition dans une salle de concert. A son grand étonnement, le jeune homme exécute les morceaux les plus difficiles sans le moindre trouble, avec entrain. Et ainsi le lendemain. Il est transformé, il a repris confiance en lui-même et ne redoute plus l'approche du concours.

La veille même de ce concours, par précaution, nouvelle séance d'hypnotisme. Le lendemain, on lui décernait à l'unanimité le premier des seconds prix et il compte bien sur le premier prix en 1905. Le trac fut vaincu par la suggestion hypnotique. Ce n'était pas la première fois, d'ailleurs. Nous pourrions citer encore des cas analogues.

Singularités naturelles! Les paysans s'imaginent que les œufs peuvent quelquefois contenir des serpents. Un fermier nous écrivait l'année dernière : « J'ai trouvé dans un œuf un tout petit serpent vivant, que pensez-vous de ce phénomène? » Le petit serpent devait être tout bonnement un ver. Le fait arrive quelquefois et n'a rien d'extraordinaire.

Récemment M. Dervieux a signalé aussi à la Société d'Acclimatation un cas analogue. « Il y a quelque temps, écrivait-il, mon fermier m'apporta un œuf de poule frais et dont la coquille était intacte. Il me dit qu'en le mirant, il avait aperçu quelque chose qui remuait à l'intérieur.

« Je regardai, à mon tour, cet œuf à la lumière et j'aperçus, en effet, un corps allongé qui circulait dans le blanc selon un plan perpendiculaire au grand axe de l'œuf. Je brisai la coquille et je trouvai dans le blanc un ver extrêmement vivace, d'environ 4 centimètres de longueur; quand j'essayai de le prendre, il s'enroula prestement autour de mon doigt.

« Ce ver est mort quelques heures seulement après son exposition à l'air. Je l'ai conservé dans l'alcool. Je me suis imaginé, — ignorant sans doute, — que ce fait était rare, et c'est pourquoi je m'autorise à le signaler. »

Non, cela se rencontre quelquefois, et tous les naturalistes connaissent bien l'intrusion des vers dans les œufs. Du reste, le *Bulletin de la Société nationale d'Acclimatation* a fait suivre la lettre de M. Dervieux de l'explication suivante :

« Le ver en question était un Hétérakis. Ces animaux jouent chez les volailles le même rôle que les ascarics chez les mammifères et chez l'homme. Ils vivent non seulement dans l'intestin, mais peuvent descendre dans le cloaque, remonter de là dans l'oviducte et se laisser emprisonner dans l'albumine, et dans la coque de l'œuf. Puisque, dans cette coque, un poulet peut se développer, il n'est pas étonnant qu'un helminthe puisse y vivre. Si intéressant qu'il soit, ce fait s'est déjà rencontré un certain nombre de fois. » On le rencontrera encore bien certainement.

Telle est l'histoire, en deux mots, des serpents vivant dans l'intérieur de la coquille d'un œuf.

Les agriculteurs et les horticulteurs se demandent souvent s'ils tirent tout le parti possible de leurs semences. On a dit qu'il y avait avantage à mouiller les graines avant l'ensemencement; on a dit qu'il était très utile de les mouiller avec une solution de sulfate de cuivre pour les mettre à l'abri des parasites. MM. Bréal et Guistiniani ont voulu contrôler ces affirmations et ils ont communiqué en octobre dernier le résultat de leurs recherches à l'Académie des sciences.

Il n'est pas douteux que le mouillage préalable soit avantageux pour la récolte. MM. Bréal et Guistiniani ont laissé pendant vingt-quatre heures sur une dalle de plâtre humide des graines de vesces. Ces graines gagnèrent 55 pour 100 en poids. Semées dans une terre à 20 pour 100 d'eau à côté d'un poids égal de graines non mouillées, elles ont fourni après un mois une récolte d'organes aériens pesant six fois la récolte témoin. Comme les terres cultivées renferment en général moins de 20 pour 100 d'eau, on peut en conclure tout d'abord que le mouillage préalable des semences est en principe une pratique excellente.

Malheureusement les graines mouillées deviennent vite en terrain libre la proie d'organismes inférieurs et la récolte loin d'augmenter est diminuée ou perdue. Ces faits expliquent les divergences d'opinions relevées entre agriculteurs. Le mouillage est nuisible, le mouillage est utile. Tout dépend, comme on voit, de l'invasion des parasites. Mais il est clair que si l'on pouvait mouiller et éloigner du même coup les parasites, le mouillage deviendrait dans tous les cas une excellente opération.

Or, depuis longtemps, pour se mettre à l'abri des parasites, on pratique le sulfatage des graines. Cela consiste en une courte immersion des semences dans une solution de sulfate de cuivre à 1 pour 100, suivie parfois d'un chaulage, pour précipiter le cuivre, dont l'effet nuisible sur la végétation a été bien cons-

taté par MM. Dehérain, Demoussy, Coupin, Devaux, etc. Le sulfate de cuivre, en ce cas, est un poison pour les plantes. Il faudrait donc, pour atteindre réellement le but, mouiller et sulfater mais sulfater très peu. Il restait à savoir si le sulfatage réduit serait suffisant pour constituer encore un microbicide actif.

MM. Bréal et Guistiniani ont recherché ce qui surviendrait en se servant d'une solution, non plus à 1 pour 100, mais seulement à 4 ou 5 pour 1000. La semence est immergée dans le liquide pendant vingt heures; après quoi on la saupoudre encore de chaux éteinte ou simplement de pierre calcaire. Les auteurs constatèrent qu'après dessiccation les graines se conservaient sans altération d'une année à l'autre. Semées dans un sol humide à côté de graines témoins, elles donnèrent, après deux semaines environ, un égal nombre de plantes qui se développèrent très bien. Mais l'analyse chimique montre que l'immersion prolongée dans un liquide fait perdre aux graines une fraction importante de leur matière organique. Encore un obstacle. Il fut cependant tourné, et MM. Bréal et Guistiniani affirment qu'ils ont fini par vaincre la difficulté en se servant de la méthode suivante :

Dans une solution renfermant 1 à 5 pour 1000 de sulfate de cuivre, on incorpore à l'ébullition 2 à 3 pour 100 de fécule; après refroidissement on mélange à l'empois 4 à 5 fois son poids de semence. On malaxe, on laisse reposer pendant vingt heures; on saupoudre à la chaux et on laisse sécher. Les graines se trouvent alors recouvertes d'un enduit de fécule chargé d'hydrate de cuivre et de plâtre. Avec les graines qui ont subi cette opération préparatoire, on gagne un quart sur la récolte.

Est-ce bien certain? MM. Bréal et Guistiniani ont poursuivi des expériences pendant deux ans : cultures comparatives en pots sur des semences de maïs quarantaine, de blés de diverse nature, d'orge chevalier, d'avoine, de lupin blanc, de sarrazin. Des cultures en pleine terre ont confirmé les résultats obtenus avec les plantes en pot.

Généralement, après quarante jours, cinquante jours de culture, et beaucoup moins pour le blé, l'avoine, l'orge et le lupin, le poids sec de la récolte avec les semences non préparées étant représenté par 100, le poids sec de la récolte avec les semences recouvertes de l'enduit monte à 110, 120, 150 et 160. Et ce sont précisément les épis provenant des graines traitées qui ont déterminé chaque fois le plus grand excès dans le poids de la récolte.

Evidemment, l'agriculteur aura à compter avec les frais de l'opération préliminaire à l'ensemencement, mais il aura encore tout bénéfice, puisque la récolte ne sera plus compromise par

les parasites et s'élèvera généralement de un cinquième à un tiers avec épis plus riches en matière utile. Si donc, il n'y a pas illusion, la méthode est appelée à rendre des services considérables à l'agriculture. Aux intéressés d'en constater l'efficacité.

La télégraphie électrique fait partout d'incontestables progrès. Transmettre vite et beaucoup. C'est là le programme. Or, en Allemagne, MM. Siemens et Halske ont inventé un télégraphe qui dépasse de beaucoup tout ce que l'on pouvait espérer jusqu'ici. Avec le nouvel appareil, effectivement, on peut transmettre 2000 lettres à la minute, 20 000 mots à l'heure. C'est bien sûr le record en 1904. L'invention, complexe en pratique, est bien simple en principe, et on peut l'esquisser en quelques lignes. La dépêche, comme dans un certain nombre d'appareils télégraphiques modernes, doit être préparée d'avance. On la transmet à l'expéditeur, qui la traduit aussitôt en signes spéciaux. L'agent télégraphique prend une bande de papier qu'il introduit dans une machine analogue d'aspect à une machine à écrire. Il enfonce du doigt des touches qui agissent sur des perforateurs, lesquels percent des trous dans la bande de papier. Après quoi, la bande est introduite dans l'appareil transmetteur.

Dans le transmetteur, un disque qui tourne à 2000 tours par minute entraîne la bande : à chaque tour, un des caractères découpés envoie dans la ligne un courant électrique par un artifice facile à imaginer. A la station d'arrivée, le récepteur comporte un disque analogue à celui du transmetteur. Sur sa tranche sont rangés les caractères d'imprimerie. Ce second disque tourne synchroniquement, bien entendu, avec le disque du transmetteur et accomplit comme lui 2000 tours par minute. Enfin, à sa portée, circule une bande de papier, mais celle-ci photographique.

Par conséquent, lorsqu'une des perforations de la dépêche envoie son signal électrique, le caractère correspondant de la roue du récepteur est influencé et il fait instantanément éclater une étincelle électrique. Celle-ci imprime photographiquement la lettre sur la bande de papier. L'impression resterait invisible, naturellement, si le récepteur ne faisait aussitôt œuvre de photographe. La bande impressionnée par la lueur de l'étincelle passe sur une éponge imbibée du liquide développateur. Le récepteur est installé, il va sans dire, dans un cabinet noir. La bande est séchée en chemin par un tampon et en moins de dix secondes, c'est fini. La dépêche est inscrite, il n'y a plus qu'à la coller et à la porter au destinataire.

L'idée d'utiliser la photographie à l'impression est ingénieuse.

Le nouveau système porte pour cette raison le nom de « photo-télégraphie ».

Les disques tournant à 2000 tours et chaque tour correspondant à l'expédition d'une lettre, on obtient bien 20 000 mots par heure. On pourrait gagner encore en vitesse, car la durée de l'étincelle électrique est seulement de un millionième de seconde et elle pourrait, par conséquent, agir un million de fois par seconde. Mais l'appareil ne pourrait mécaniquement atteindre de pareilles vitesses, surtout en assurant un synchronisme parfait.

Ce télégraphe est vraiment bien remarquable, et cependant il ne nous paraît pas qu'il puisse entrer dans la pratique courante. Son usage ne pourra se vulgariser que dans des circonstances exceptionnelles. Il pourra rendre des services aux journaux, aux agences d'informations, aux maisons de banque; mais au grand public, à quoi bon cette vitesse prestigieuse? Pour le moment, je me contente de l'admirer, plus tard il aura sans doute des applications que l'on ne prévoit pas dès aujourd'hui.

Le Soleil, notre Soleil est bien loin, comme on sait, d'être la plus grosse étoile du ciel; il y en a de plus petites, mais il y en a aussi de plus volumineuses. M. J.-E. Gore a entrepris récemment une révision des masses des principales étoiles et il a publié quelques chiffres [1] qu'il n'est pas superflu de faire connaître.

D'apres cet astronome, la masse de alpha du *Centaure* équivaut à 882 fois celle du soleil. La masse d'*Antarès* est 100 fois plus forte aussi. La masse de *Rigel* est égale à 20 000 fois celle du Soleil. Peut-être le record appartient-il à *Canopus* dont la masse vaut 100 millions de fois celle du Soleil. *Canopus* est la plus grosse étoile connue jusqu'à ce jour, et cependant sa parallaxe n'atteint pas 0",01. L'orbite de la terre, vue de cet astre serait masquée par un cheveu placé à 10 kilomètres de l'œil de l'observateur.

Arcturus bien connu des amateurs d'astronomie a un éclat 1200 fois plus brillant que le Soleil. Ainsi, si par la pensée nous reportions le Soleil à la distance où se trouve cet astre de 1re grandeur, il ne serait plus perceptible pour nous terriens que comme le sont les étoiles de 8e grandeur. L'Etoile 21 185 du catalogue de Lalande est par contre seulement 130 fois plus brillante que le Soleil lui-même, 50 fois plus brillante que l'étoile 9352 de Lacaille et 86 fois plus que la célèbre 61e du *Cygne*, la première étoile dont on ait su mesurer la parallaxe.

[1] Transporter Knowledge.

M. Gore, cite le satellite d'*Aldébaran* qui, bien que satellite, atteint encore le volume de notre Jupiter. Les satellites ont pourtant en général des masses très faibles.

Conclusion qui confirme ce que nous savons depuis longtemps. Le Soleil occupe une bonne place dans le classement des étoiles. S'il est plus petit qu'un certain nombre d'entre elles, il est aussi plus volumineux que beaucoup d'autres. Bref notre système occupe évidemment dans l'espèce un rang honorable!

On se plaint beaucoup de la sécheresse en ce moment dans les campagnes. Il est de fait qu'elle est partout très accentuée. Les sources elles-mêmes sont en grande partie épuisée; on a vu une garnison tout entière être obligée de se déplacer parce que l'eau potable faisait défaut pour les hommes et pour les chevaux. C'est qu'après un été prodigieusement chaud, on comptait sur un automne pluvieux. Le mois de septembre a été assez pluvieux, mais octobre et novembre n'ont fourni qu'une quantité d'eau très faible. Le fait est d'autant plus à signaler que les deux périodes de l'année en général les plus riches en pluie sont précisément la fin d'octobre, novembre et commencement de décembre.

D'après les statistiques météorologiques, à part 1897, il faudrait, sauf erreur, remonter à un siècle pour trouver une pareille sécheresse en octobre et novembre. On a relevé en 1904 : octobre, quantité d'eau tombée à Paris, 20 millimètres et en novembre 12 millim. 8. Les chiffres de 1897 avaient été : octobre, 4 millim. 9, novembre, 11 millimètres. En 1896, on avait relevé au contraire octobre, 166 millim. 8; novembre 49 millim. 6. Si l'on remonte jusqu'en 1816, on constate que la moyenne des deux mois oscille entre 80 et 100 millimètres.

Le maximum de pluie pour octobre, depuis 1816, a été observé en 1896, précisément un an avant le minimum de sécheresse. Le maximum pour novembre est survenu en 1892 avec 128 millimètres de pluie.

L'habitant de la ville ne se plaint guère de la sécheresse, au contraire, l'absence de pluie dans les rues ne peut que lui être agréable, mais le cultivateur est atteint très sérieusement dans ses intérêts. Octobre et novembre sont l'époque des labours et quand, en cette saison, la terre est desséchée, les labours sont extrêmement difficiles à pratiquer, ce qui est le cas aujourd'hui dans la plus grande partie de la France.

Mentionnons, à ce propos, quelques chiffres qui concernent Paris

(1) Knowledge.

et qui sont empruntés à la statistique de l'observatoire municipal de Montsouris. Depuis trente et un an, le nombre moyen des jours de pluie a été de 195. Les années pluvieuses ont dépassé cette normale d'une cinquantaine de jours. Le même écart en sens inverse est noté pendant les étés secs. En sorte qu'en gros, le nombre de jours de pluie à Paris varie entre 145 jours et 245. En été, les journées de pluie sont d'à peu près 45 et en hiver d'environ 53. Les saisons les plus humides ont le double de journées pluvieuses que les saisons les plus sèches. Il va sans dire que ces chiffres changent selon les régions de notre pays.

De l'utilité d'avoir constamment sur sa table de nuit un siphon d'eau de seltz! Surtout à cette époque de l'année où quelquefois on lit fort tard au lit. Toute flamme nue est dangereuse. Il suffit d'un rideau qui vient par mégarde toucher la flamme d'une bougie ou même encore la cheminée d'une lampe pour qu'un incendie se déclare. Cela est arrivé bien souvent et arrivera encore. Le feu prend aux draperies avec une rapidité vertigineuse. Les rideaux sont antihygiéniques et devraient être supprimées partout à notre époque; mais l'habitude! Il n'y a pas bien longtemps, le feu prit aux rideaux d'un homme de grande valeur qui lisait tranquillement sans s'apercevoir que son journal brûlait. Il fut entouré de flammes en quelques secondes, asphyxié et consumé sur place.

Et pourtant tout incendie limité au début serait si facile à éteindre. On a bien imaginé des « extincteurs mobiles », des réservoirs à eau chargée d'acide carbonique. Mais chez les particuliers, ces petits appareils de sûreté font généralement défaut, ou bien on les laisse dans un coin et on ne les a pas sous la main au moment utile. Nous possédons tous, pourtant, un petit extincteur à notre portée. C'est le siphon d'eau de seltz.

Quand, près du lit, ou ailleurs encore, un rideau flambe, chaque seconde a son importance. Un jet d'eau chargé d'acide carbonique, bien vite appliqué sur le feu qui débute, et le danger est conjuré. Les siphons d'eau de seltz se trouvent partout. Rien de plus facile que de les faire passer de la salle à manger dans la chambre à coucher. Et ce sera une sécurité de plus contre le feu. Le petit siphon peut rendre des services.

Henry de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le ministère de M. Combes ne serait plus, si le régime parlementaire était vraiment la règle souveraine du gouvernement. Les démentis que ce ministère s'inflige à lui-même, en se déconsidérant, sont presque aussi nombreux que les ministres. C'est, du haut de la tribune, M. Delcassé contredisant M. Combes sur l'efficacité de notre protectorat catholique en Orient; M. Rouvier niant, malgré l'affirmation de M. Combes, la nécessité de voter, avant le nouvel an, l'impôt sur le revenu. C'est M. Chaumié, c'est M. Berteaux punissant, bien qu'avec des indulgences relatives, la délation que M. Combes tolère ou protège. C'est M. Pelletan réprouvant, dans son discours d'Epernay, le système de la délation militaire, et glorifiant aussitôt l'organisateur de ce système, le général André. C'est, enfin, M. Combes en personne, contestant, devant la Chambre, ce qu'il avait dit, à Auxerre, non seulement du protectorat, mais du budget des cultes. Cet état d'esprit ministériel, M. Doumer l'a justement qualifié d' « incohérence gouvernementale ». L'incohérence parlementaire n'est pas moindre, au Palais-Bourbon. La majorité tourbillonne, autant que le ministère, dans ses contradictions. Elle déclamait jadis contre les fonds secrets, elle se refusait à les légitimer par son vote : elle en sanctionne aujourd'hui l'usage. Elle avait toujours demandé la suppression du budget des cultes : elle le maintient, tout en revendiquant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle critique véhémentement le projet de M. Rouvier qui établit l'impôt sur le revenu; d'avance néanmoins, elle l'accepte tel quel. Certes, si le peuple connaissait bien la comédie de tout cet illogisme, souvent aggravé par le mensonge, il serait pris de pitié ou de haine, soit pour le régime parlementaire ainsi pratiqué, soit pour le Parlement lui-même. Quant à la longue durée de cette anarchie, l'explication en est bien simple : M. Combes commande à une coalition qui, n'ayant pas de principes à satisfaire, n'a que des appétits à contenter, et qui les assouvit avec un égoïsme invincible. Jamais, depuis que la France a un gouvernement représentatif, jamais on ne vit un Parlement qui subît ainsi l'empire d'une majorité formée pour servir, non l'intérêt public, mais ses intérêts personnels. Si aucune des grandes questions qui mettent en cause le bien du pays et l'hon-

neur de l'Etat ne peut la diviser, la démembrer, le ministère est éternel, malgré ses fautes, malgré ses hontes, pour toute une législature. La nation seule peut s'en délivrer par ses élections.

Les historiens se demanderont si, en Angleterre, le « Parlement-Croupion » et le ministère Walpole, chacun à son époque, n'ont pas mieux valu. Il faudrait, ce semble, beaucoup de fantaisie et même d'injustice, pour comparer Walpole à M. Combes. Ce qui est certain, c'est que M. Combes, lui aussi, pratique la vénalité, dans son Parlement. M. Doumer n'a pas voulu dire autre chose, quand, sur un ton si catégorique, il a déclaré que les fonds secrets constituaient, entre les mains de M. Combes, « le budget de la corruption »; les corrompus étaient, là, muets, sur leurs bancs; M. Doumer aurait pu les désigner. M. Combes, modestement, prudemment, a dû consentir à une diminution de 200 000 francs, sur ce budget. Seulement, il annonçait, le lendemain, par une note officieuse, qu'il compléterait avec les fonds du pari mutuel le trésor de sa charité occulte. Que, pour ces opérations mystérieuses, le gouvernement de M. Combes bénéficie d'un doute, au profit de sa réputation, soit. Du moins a-t-il un titre dûment acquis, un rôle maintenant incontestable : il est le ministère de la délation. La délation maçonnique ne s'est exercée, deux années durant, au ministère de la guerre, qu'avec la complicité du général André et de M. Combes : celui-là l'autorisait; celui-ci la favorisait. On l'a prouvé. Aujourd'hui, il est évident que le gouvernement de M. Combes couvre obstinément du voile de l'impunité les délateurs qui sont à son service. Il a déplacé un ou deux magistrats, un ou deux professeurs, un ou deux officiers. Rien de plus. On l'interpelle en vain sur les châtiments nécessaires. La publication des « fiches », qui va se multipliant de jour en jour, agite l'armée, que M. Berteaux conjure, par une circulaire purement déclamatoire, d'oublier généreusement les infamies de la délation. Ce sont les délateurs que le gouvernement rassure : ils relèvent partout la tête. Le grand-maître du Grand-Orient, M. Lafferre, a même osé, à la tribune de la Chambre, entreprendre l'apologie de la délation, la glorification des délateurs : la Chambre l'a conspué, presque tout entière. Il a sottement accusé l'armée d'être une « armée de coup d'Etat », et M. Berteaux a protesté avec la plus juste énergie, il faut l'en louer; mais, cette satisfaction oratoire, c'est la seule que l'armée obtienne, en face des délateurs qui, parés de ses grades et de ses décorations, ont troublé ses régiments et ruiné la carrière de tant de braves soldats, en diffamant leurs camarades et leurs chefs. Il y a plus. M. Combes réorganise la délation. Tandis

que, pour soustraire les instituteurs au soupçon d'être les délateurs plus ou moins bénévoles de leur commune, il leur recommande la « neutralité », il confie sa police politique aux « délégués administratifs » qu'il vient de créer et il avertit les préfets que cet espionnage tiendra sous sa dépendance, par ses informations, « les fonctionnaires de tout ordre », même « militaire », même « judiciaire » : l'avancement de ces fonctionnaires sera réglé, selon les renseignements bons ou mauvais fournis aux préfets par les « délégués ». Au temps de la Terreur, les Jacobins avaient une vingtaine de mille d' « observateurs ». M. Combes régularise par son investiture cet emploi, et comme, sous le masque de ses « délégués », ce sont des francs-maçons qu'il aura généralement à sa solde, c'est la revanche de la délation maçonnique qu'il prépare ainsi. Voilà ce que deviennent, sous les auspices furibonds de M. Combes, la liberté du Parlement, l'honneur de la République et la paix du pays!

Pour la première fois, depuis que les radicaux et les socialistes demandent la suppression du budget des cultes, le gouvernement s'est désintéressé de la question : M. Combes a laissé à ses amis la liberté absolue de leur vote, comme si, le Concordat n'étant pas encore aboli, il n'avait pas, lui ministre, l'obligation temporaire de garder à l'Eglise l'indemnité que l'Etat lui a garantie par le Concordat. M. Combes manquait donc ainsi à un devoir de probité gouvernementale. Cependant le budget des cultes n'a pas été supprimé : 322 voix, contre 228, se sont prononcées pour le maintien, et, parmi les 322, on a pu compter celles de soixante-dix à quatre-vingts ministériels, même celles de M. Doumergue et de M. Trouillot. M. Combes avait dit : « Je tirerai naturellement de ce vote (suppression du budget des cultes), l'induction que la Chambre est pressée de voter la séparation des Eglises et de l'Etat, et, dès lors, j'extrairai du projet déposé les trois ou quatre articles qui me paraissent plus particulièrement destinés à opérer la transition entre l'ordre de choses actuel et l'ordre de choses à venir. » Il faudrait en inférer que, loin d'être « pressée » de procéder à la séparation, la Chambre a signifié à M. Combes qu'elle pouvait attendre. Peut-être n'est-ce pas, pour le projet de M. Combes, un présage heureux. Mais sa logique (puisque, d'occasion, il peut en avoir une), a facilement triomphé, dans le vote qui a supprimé, faute d'ambassadeur, le crédit affecté à notre ambassade auprès du Vatican. Voilà la rupture opérée, entre la France et le Saint-Siège, par un acte budgétaire, après l'acte diplomatique. A quelle heure? Dans la séance même où la Chambre avait à décider si le protectorat

catholique de la France en Orient importait à notre intérêt national et si, pour l'exercer effectivement, la France avait ou non besoin de la Papauté. Or, à cette question-là, il y a une réponse qui est de l'ordre, non pas spéculatif, mais historique. Les écoles congréganistes rendent à l'influence française des services qu'attestent tous nos consuls et que proclame M. Delcassé lui-même. Elles possèdent la confiance des populations, musulmanes aussi bien que chrétiennes. Elles propagent notre langue. Elles perpétuent la tradition de notre force et de notre génie. Elles font aimer notre charité. Elles font connaître notre drapeau. Et le prix de ces services est minime : elles reçoivent, pour 100,000 élèves, une subvention de 490,000 francs, tandis qu'on alloue une somme de 107,000 francs aux écoles laïques, pour 2000 élèves. C'est une expérience décisive. On peut se rappeler, d'ailleurs, celle de l'Espagne et de l'Italie. L'Espagne avait, en 1835, supprimé ses congrégations : elle vit bientôt ses missions dépérir. L'Italie, en 1897, sous le règne sectaire de Crispi, n'avait plus, dans l'Orient, que des écoles laïques : elles se dépeuplèrent. Crispi mort, l'Italie se hâta de rétablir les subventions de ses écoles congréganistes. Eh bien! notre protectorat ne vaut, ne prévaut, en Orient, que par l'accord séculaire de la Papauté et de la France. Si, dans l'Extrême-Orient, le traité de Tien-tsin et ceux qui l'ont confirmé nous assurent un privilège de droit, autant qu'un privilège de fait, les puissances rivales de la France en Orient lui disputent vivement le bénéfice des capitulations qu'elle invoque, et la guerre des textes ne peut lui être avantageuse que si elle se recommande de la primauté que le Saint-Siège lui reconnaît comme le titre solennel d'une suprématie consacrée. Ce protectorat, la bienveillance de la Papauté l'impose : sa malveillance l'annulerait, en nous retirant l'hommage docile des congrégations. M. Combes le sait ; il l'avoue même. Concluons. Si les missions sont nécessaires, en Orient, à l'influence française, il faut conserver, en France, les congrégations qui forment les missionnaires. Si la France, pour sauvegarder, en Orient, son protectorat, ne peut pas se passer de l'assistance du Pape, il ne fallait pas briser les relations de la République avec Rome. Si, en un mot, la France a besoin de l'Eglise, il ne faut pas séparer de l'Eglise l'Etat, mais continuer leurs rapports, en s'efforçant de les améliorer par la paix et par l'honneur.

Sur l'injonction de M. Combes et avec la permission de M. Rouvier, la Chambre a commencé à discuter l'impôt sur le revenu, en même temps que le budget : méthode expéditive qui ne sera pas, probablement, celle du Sénat. L'impôt sur le revenu, c'est la

promesse décevante que nos prétendus amis du peuple lui font, dans leurs programmes électoraux, depuis plus de trente ans. Ils la présentent à son imagination crédule comme la préparation de la réforme sociale par laquelle ils changeront, dans la fortune publique et privée, toutes les conditions de l'inégalité qui en diversifie la jouissance. Mais, cette réforme, ils en redoutent eux-mêmes la réalisation : ils n'ont pas plus confiance que nous dans leur grand mot de « justice fiscale » ; ils savent que, cette expérience-là, la France ne la supportera pas si patiemment que les autres. En réalité, il est faux de dire que l'impôt indirect accable aujourd'hui les classes laborieuses et que l'impôt général et personnel sur le revenu compensera leurs charges, en rançonnant la richesse acquise et l'épargne : c'est, depuis longtemps, le capital qui subit presque toute l'augmentation de l'impôt, avec une réduction continuelle de son revenu. Le projet du gouvernement, pour paraître moins inquisitorial que celui de la Commission, n'est pas moins chimérique. M. Rouvier, en le proposant, cède, comme M. Combes, au besoin de flatter la démagogie financière du socialisme. Il est d'autant plus impardonnable qu'il est, lui, un homme de sens très pratique et que l'enquête à laquelle son administration a procédé dans trente-six départements, a démontré combien de mécomptes ce genre de taxation produirait. M. Rouvier se targue d'avoir trouvé, pour la progression de l'impôt sur le revenu, un « moyen transactionnel ». Est-ce sérieux? La progression ira s'accroissant, au gré de la majorité, indéfiniment. Il s'établira, parmi nos démocrates, une surenchère électorale pour accroître la catégorie des citoyens non imposables et pour reporter, de plus en plus, sur la minorité, le paiement de l'impôt. M. Jaurès le calcule déjà. Voilà pourquoi, quelle que soit l'imperfection socialiste du projet de M. Rouvier, il en accepte le principe : ce principe fructifiera, de législature en législature. Présentement, dans l'ère de « fiches » maçonniques où nous sommes, la circonstance est propice : l'impôt sur le revenu fournira une matière nouvelle à la délation ; le délateur pourra, pour le service du contrôleur et du répartiteur, classer les contribuables en bons et en mauvais citoyens, qu'il faudra taxer au prorata de leurs opinions et de leurs croyances. Ce sera la fiscalité politique et religieuse. Ce sera spécialement la fiscalité la plus extraordinaire qu'aucun peuple moderne aura connue, puisque la France cumulera l'impôt général et personnel sur le revenu avec l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Heureux pays!

Les grèves qui troublent, non seulement nos ports de commerce, mais les arsenaux de la marine, ont de dures leçons pour

le gouvernement lui-même. M. Combes a eu beau nier, effrontément, les violences qui ont sévi dans celle de Marseille, qu'il semble considérer, elle aussi, comme « une grève modèle », et M. Pelletan a eu beau oublier que, par une connivence réellement factieuse, il a laissé les inscrits maritimes braver la loi de 1898 qu'il a refusé d'appliquer à leur insoumission, à leur désertion : cette grève a coûté à la ville de Marseille, dans les cent quarante jours de sa mort commerciale, une somme de 80 millions. Quand la grève générale a été déclarée, dans les arsenaux de Brest et de Lorient, M. Pelletan qui en avait enhardi les ouvriers à tous les excès, par sa condescendance et sa partialité, a vu son socialisme ministériel dans un terrible embarras : il a reconnu que cette grève « portait atteinte » à l'intérêt national; il s'est lamenté sur l'ingratitude des grévistes; mais il a fallu qu'entre « leur caprice », comme il disait, et cet intérêt national dont il avait la garde, il se décidât, et, à la manière d'un simple amiral, il est intervenu, en adressant au préfet maritime de Brest cette dépêche : « Gouvernement ne tolérera jamais suspension travail, préparation défense nationale. Faites afficher que tout ouvrier qui n'aura pas repris travail, vendredi matin, sera considéré comme démissionnaire. Les plus coupables seront exclus, les autres rétrogradés. » Cet acte d'autorité, dont personne n'a dû s'étonner plus que M. Pelletan lui-même, a, dans l'espace de quarante-huit heures, réprimé la grève. Certes, l'ordre ne s'est pas rétabli, sans que le « prolétariat » de Brest et de Lorient se vengeât : M. Pelletan a été honni, maudit par les grévistes comme un traître. Il a pu constater, néanmoins, que, « réactionnaire » ou non, il lui a suffi d'être, d'aventure, un homme de gouvernement, pour apaiser une grève dangereuse, dans un milieu où l'effervescence révolutionnaire est permanente depuis dix-huit mois. « L'anarchie », à Marseille, selon le mot de M. Thierry; « l'anarchie » à Brest et à Lorient, selon le cri de M. Pelletan lui-même. A Neuvilly, à Cluses, l'anarchie sociale avec l'anarchie judiciaire. Les grévistes de Neuvilly avaient pillé et incendié le château de leur patronne, Mlle Cayez : ils ont été acquittés par le jury. A Cluses, les frères Crettiez, provoqués dans leur usine par des manifestations hostiles, croient leur vie menacée; ils veulent la défendre; sous leurs mains, ils ont des armes, ils tirent sur la foule qui assiège leur maison; ils tuent quatre hommes, ils en blessent une quinzaine; puis, affolés par le meurtre, comme ils l'avaient été par la peur, ils se cachent. La foule alors se rue sur l'usine, la saccage et la brûle. Le jury acquitte les pillards et les incendiaires de Cluses, après ceux de Neu-

villy; il condamne à l'emprisonnement les frères Crettiez, coupables de légitime défense, comme leur éloquent avocat, M. Descotes, l'avait prouvé. Assurément, les auteurs responsables de ce drame, ce sont, d'abord, les démagogues qui, nuit et jour, ont excité les ouvriers à la jacquerie, le drapeau rouge déployé devant l'usine, en clamant : « Crettiez à la lanterne ! » Mais la responsabilité du gouvernement est pire, en vérité : devant toutes ces fureurs, la police, la gendarmerie, la troupe sont restées des témoins inertes, des spectateurs impassibles. Sur quel commandement? Le droit de grève légitimerait-il maintenant la dévastation? Et, par une égale perversion du gouvernement et de la justice, l'impunité sera-t-elle accordée, désormais, à tous les criminels, pourvu qu'ils soient des grévistes? Est-ce la guerre civile qui se prépare?

Les socialistes, qui se sont plu à voir dans les tragiques épisodes de Neuvilly et de Cluses un commencement heureux de la « lutte des classes », une première victoire pour « l'émancipation économique des salariés », ont effrayé M. Clémenceau lui-même. Cette lutte, il la dénonce « comme une entreprise sans issue », parce que, dit-il, « la violence appelle la violence ». M. Clémenceau est un lettré. Il aurait pu invoquer l'histoire. Il y a vingt-deux siècles, la « lutte des classes » régnait dans les républiques grecques : or, toutes, sauf Athènes, dont la destinée fut plus complexe, périrent dans les guerres des « riches » et des « pauvres ». La sécurité des biens avait fini par n'être pas plus garantie, chez elles, que la liberté des personnes. Loin d'être un droit, la propriété n'était considérée que comme un fait; bientôt, elle ne fut plus qu'un nom, qui changeait avec le spoliateur victorieux. Leurs institutions mêmes les induisaient à cette captation de la propriété. Le citoyen appartenait à la communauté, sans réserve, tout entier : l'Etat l'élevait, l'armait, l'imposait, le bannissait », à son gré; l'Etat était, dans ses décrets, dans ses actes, l'arbitre suprême du bien et du mal; maître du corps et de l'âme de ses enfants, il leur prenait, à plus forte raison, leur fortune. Aristote nous montre la démocratie grecque partout occupée à niveler la propriété, arbitrairement, soit par des amendes ruineuse, soit par la confiscation. La confiscation fonctionnait à Chios, à Byzance, à Ephèse, à Lampsaque, à Héraclée de Pont, à Clazomène. Dans la Thessalie et l'Etolie, on abolissait, de temps en temps, les dettes. A Athènes, la spoliation aimait à prendre l'appareil oratoire, devant la justice populaire : pour anéantir la fortune la plus ancienne et la plus légitime, il suffisait d'un procès intenté par un délateur, par un ennemi politique,

sur une accusation futile. On ne se contenta pas toujours de plaidoiries, à Athènes; la rapine devint un acte ordinaire du gouvernement; il fallut, à la fin, exiger des héliastes ce serment officiel : « Je jure de ne souffrir jamais ni l'abolition des dettes, ni le partage des terres. » Sparte, Messène, Sicyone, Cios, distribuent au peuple les biens des riches; quelquefois, à Sparte et à Cios, on dépouille d'abord, on tue ensuite. Ce ne fut, chez toutes ces républiques de la décadence, qu'une série de pillages et de massacres, de révoltes et de révolutions, où la servitude successive des riches et des pauvres ne trouva plus l'apaisement que dans telle ou telle tyrannie provisoire, et, définitivement, dans cette « paix romaine », avec laquelle cessa, non seulement la « lutte des classes », mais l'indépendance de la Grèce, dont Rome se proclama la libératrice. M. Clémenceau le sait, sans doute; M. Jaurès encore mieux. Mais, dans cette histoire, il y a un exemple qui doit intéresser particulièrement M. Jaurès. A Sparte, Cléomène mit en commun tous les biens, en commençant par les siens et ceux de son beau-père et de ses amis. Nous ne connaissons encore, sur les bancs de notre extrême gauche, personne qui paraisse enclin à pratiquer, individuellement, ce communisme. Quel que soit l'idéal de M. Jaurès, nous n'oserions pas lui demander un sacrifice aussi spartiate.

Ceux qui travaillent à détruire, dans notre pays, la religion du Christ ont essayé de consoler l'âme française, en assurant qu'il lui resterait la « religion de la patrie ». Il n'en est rien. A cette religion civique, ils ont déjà substitué le culte de l'humanité. Ce n'est même pas assez que d'affaiblir par leur métaphysique internationale l'idée de la patrie; ils en dégradent, dans notre histoire, l'image la plus pure et la plus glorieuse : Jeanne d'Arc. Ils refont contre elle le procès de Rouen : pour la déshonorer, ils sont avec les Anglais du quinzième siècle, alors que les Anglais du dix-neuvième sont avec nous, pour la célébrer. Il semble que l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, inspire leurs journaux. Les uns la traitent de fille impudique; les autres de « névropathe », d' « hystérique », de « folle ». Quelques-uns vont jusqu'à lui reprocher, avec M. Naquet, d'avoir sauvé la France, que la domination anglaise eût, en l'assujettissant, convertie plus tard au protestantisme. Car, pour eux, le tort irrémissible de Jeanne d'Arc, c'est d'avoir été catholique, tandis que, répudiant sa religion et rompant avec les vertus de son temps, il aurait fallu qu'elle fût « libre-penseuse ». Elle eût mérité leur piété, si, comme eux, elle avait été impie. Ils lui pardonneraient sa mission patriotique, sans la mission divine qui l'appela et qui la conduisit. Ils ne veulent

pas que Dieu ait protégé la France et que Jeanne d'Arc ait vaincu les Anglais, en alliant contre eux la France et Dieu. Voilà pourquoi, après que le Sénat eut voté, en l'honneur de Jeanne d'Arc, l'institution d'une fête nationale, la franc-maçonnerie intervint pour interdire à la Chambre la sanction de ce vote, et c'est encore dans ce sentiment d'aversion prétendument philosophique qu'au lycée Condorcet, un professeur, M. Thalamas, s'est fait le contempteur de Jeanne d'Arc. A en juger par les seules paroles que M. Chaumié ait citées de lui, devant la Chambre, en se plaignant qu'il eût « manqué de tact et de mesure », M. Thalamas, non content d'avoir nié l'action du surnaturel dans la mission de la Pucelle d'Orléans, a déclaré qu'il ne croyait pas au « Dieu » de Jeanne d'Arc. Mais, selon les témoignages plus spontanés et, ce semble, plus sûrs de ses élèves, M. Thalamas a outragé la mémoire de Jeanne d'Arc par des propos qui n'ont pas moins indigné leur patriotisme que blessé leur foi. La jeunesse des écoles a généreusement protesté; Paris s'est ému; des manifestations de plus en plus ardentes se sont succédé, tantôt devant la statue de Jeanne d'Arc, sur la place des Pyramides, tantôt devant les portes des lycées; et si, après dix jours d'enquête et d'attente employés surtout à ménager la franc-maçonnerie et à trembler, M. Chaumié a frappé M. Thalamas d'une punition dérisoire en l'envoyant répandre, à deux kilomètres, dans un autre lycée, le même enseignement avec le même esprit, peu s'en est fallu qu'il n'ait succombé sous l'interpellation de M. Sembat. Il avait irrité les francs-maçons par sa sévérité, si fausse qu'elle fût, et scandalisé par sa mollesse les bons Français de la majorité, aussi bien que la minorité : moralement et même parlementairement, il a subi le blâme de la Chambre; s'il a gardé son portefeuille, c'est aux dépens de sa dignité. M. Jaurès a dû, avec sa sophistique habituelle, louanger Jeanne d'Arc dans un panégyrique çà et là bien équivoque, pour diminuer l'odieux que la thèse et le langage coupable de M. Thalamas laissent à son parti. M. Jaurès n'a pas dit si Jeanne d'Arc, pour délivrer Orléans, eût mieux fait d'aborder les Anglais dans l'humble attitude d'un « pacifiste », sans vouloir recourir à l'arbitrage de la victoire, et de prêcher à la France l'oubli de ses provinces devenues anglaises. Nous devons supposer que M. Jaurès, ailleurs qu'à la tribune, admire sincèrement Jeanne d'Arc telle qu'elle fut, avec « l'épée » qu'elle portait, avec « l'étendard » qu'elle lui préférait; et, puisqu'il se montre maintenant jaloux de respecter la conscience nationale, nous supposerons aussi qu'il a dû sentir avec quelle douleur l'Alsace-Lorraine tressaille, au bruit des insultes dont certains

amis du gouvernement français ont assailli l'héroïne qui fut si saintement la libératrice de la patrie et qui en personifie l'immortalité.

Il y a, en ce moment, chez presque tous les peuples libres de l'Europe, une crise de ce « parlementarisme » qu'il ne faut pas confondre avec le régime constitutionnel du gouvernement représentatif. Presque partout, le « parlementarisme » accuse ses deux abus, ses deux défauts : l'excès de la discussion ; l'empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. Il comporte, de plus, un procédé, « l'obstruction », qui assimile le Parlement à ces réunions publiques où les huées sont maîtresses des discours et où l'ostracisme domine les votes. L'obstruction est un acte révolutionnaire autant que tyrannique, c'est-à-dire la négation même du régime parlementaire : car, dès qu'une minorité se joue des débats et empêche les scrutins, il n'y a plus de Parlement ; avec le respect de la majorité, le Parlement perd sa loi. En 1882, il a fallu, en Angleterre, que la Chambre des Communes, « *mater Parliamentorum* », s'imposât un règlement sévère pour obvier à l'obstruction. Il en a été de même, récemment, à Madrid, dans la Chambre, quand la faction républicaine, désespérant de l'emporter sur la question de l'immunité parlementaire et de soustraire le député de Barcelone aux poursuites demandées par le gouvernement, a organisé l'obstruction avec une telle violence qu'on s'est battu dans l'hémicycle et qu'à coups de canne, un Romanones saccageait la table du bureau, un Vincenti abattait le Christ placé au-dessus du fauteuil présidentiel. Un jour et deux nuits, la Chambre a siégé en permanence. Vigoureusement soutenu par la majorité, M. Maura a forcé la minorité à capituler. Le désordre a été presque aussi scandaleux, à Vienne, dans le Reichsrath, où les Allemands, surexcités par l'incident d'Innsbrück, étaient les fauteurs de l'obstruction : M. de Kœrber s'est résolu à s'entendre avec les Tchèques, pour s'émanciper du veto allemand. A Budapest, dans le Parlement hongrois, le tumulte a été aussi violent qu'ignominieux : le président Perczel a failli être écharpé par la minorité furieuse du vote qui, sur l'énergique insistance du comte Tisza, modifie le règlement, pour établir, comme à la Chambre des Communes, la « clôture ». Si l'opposition en appelle au roi, le comte Tisza en appelle au peuple. Le roi n'a rien à faire, dans cette querelle, puisque le règlement de la Chambre n'est pas une loi. Quant à la nation, elle semble prendre le parti du comte Tisza : elle reconnait que la minorité attente au droit du Parlement et aux franchises de la Hongrie, en rendant impossibles, par la frénésie de son

obstruction, les décisions de la majorité et l'action du gouvernement.

Dans l'Extrême-Orient, la situation des deux belligérants n'a guère changé, bien que les Japonais aient, à leur gauche, reculé leurs lignes, du côté de Tai-Tse-Ho. La masse immense des deux armées reste immobile, dans ses retranchements, comme si elles y prenaient, paisiblement, leurs quartiers d'hiver. Kouropatkine et le maréchal Oyama pourraient, l'un et l'autre, répéter ces mots qu'écrivait Frédéric-le-Grand à un de ses amis, le 15 septembre 1741, dans le camp de la Neisse, en attendant la bataille : « Nous avons le plus beau camp du monde, et ces deux armées qu'on aperçoit d'un coup d'œil semblent deux furieux lions couchés tranquillement chacun dans son repaire. » Devant Port-Arthur, la lutte continue, terrible, atroce, presque surhumaine. Voilà sept mois que Port-Arthur est assiégé. Les Japonais ont cru qu'en sacrifiant les hommes, bataillon par bataillon, sans compter, sans se lasser, ils épuiseraient la défense et que, franchissant, sur des monceaux de cadavres, la zone du feu, ils parviendraient à escalader les positions d'où Stœssel les foudroie. Ce calcul, si héroïque qu'il pût être, les a trompés. Ils avaient, dans leur grand assaut du mois d'août, perdu 14 000 hommes. Quand, un mois plus tard, ils se sont précipités sur la colline de 203 mètres, cette attaque leur a coûté 3000 hommes et ils ont échoué. Ils n'auront pu s'emparer de cette colline que, l'autre jour, en décembre, après des pertes que les dépêches du général Nogi n'ont pas osé préciser. Stœssel, possesseur encore des vingt-neuf forts qui forment l'enceinte de la place, prolongera-t-il son admirable résistance, un mois de plus, ponr laisser venir à son secours l'escadre de la Baltique? La course de cette escadre s'achèvera-t-elle heureusement, dans la mer Jaune? Comment Kouropatkine et l'amiral Rojestvensky combineront-ils leurs efforts? Ce sont les doutes, les conjectures qui inquiètent le plus vivement la Russie, maintenant que la convention diplomatique qui doit régler l'incident de Hull, au tribunal de la Haye, est définitive. Il semble que, parmi les journaux russes, ceux-là s'illusionnent, qui voient déjà l'escadre de la mer Noire passant, en toute liberté, par les Dardanelles, pour gagner, à son tour, l'Extrême-Orient. Le traité de Paris, quoique modifié par les stipulations de 1870, ne le permet pas. L'Angleterre voudra-t-elle en arguer? On le présume. Mais la question n'est encore posée officiellement, ni à Londres, ni à Saint-Pétersbourg.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vies intimes, par Henry BORDEAUX. (Paris, Fontemoing.)

Plusieurs de ces études, que nos lecteurs ont certainement appréciées, ont déjà paru ici meme; mais il ne faudrait pas conclure pour cela que le volume n'est qu'un recueil d'articles. Il a, bien au contraire, une solide unité. Il pourrait prendre pour épigraphe ce mot de Napoléon : « Vous êtes un homme, Monsieur Gœthe. » En effet, l'humanité de ceux qu'on appelle les « grands hommes » nous apparaît douloureusement à travers cette œuvre délicate, distinguée, parfois ironique, plus souvent indulgente. Faut-il voir une moralité dans ce rappel incessant des plus superbes à la bassesse de leur origine et de leurs instincts? Il s'en dégage une autre, plus profonde encore peut-être et plus cruelle du dernier chapitre : *Vie singulière d'une sainte moderne*. L'histoire d'une chrétienne qui se voua au relèvement des repenties suit ainsi et termine par une haute leçon cette histoire des passions illustres.

Nouveau Code civil annoté, publié sous la direction de M. St. DE LANZAC DE LABORIE, par la Jurisprudence générale Dalloz.

Entre tous les ouvrages où se trouve ndiquée l'importance du rôle joué par la jurisprudence dans les questions de droit civil, le *Nouveau Code civil annoté*, dont la Jurisprudence Générale Dalloz a confié la rédaction à M. St. de Lanzac de Laborie, tient la première place. L'unanimité du public judiciaire se plaît à constater, en même temps que l'importance de l'ouvrage, la minutieuse exactitude qui se révèle dans les détails de l'exécution; ce n'est pas un médiocre mérite d'avoir réussi, en conservant à une telle publication son caractère essentiellement pratique, à en faire une œuvre tres personnelle, dont la valeur didactique est de premier ordre.

Au pays de la vie intense, par l'abbé FÉLIX KLEIN, 1 vol. in-16. (Plon.

L'accueil fait par nos lecteurs aux parties de cet ouvrage publiées dans le *Correspondant* nous dispenserait de le leur rappeler, s'ils ne devaient trouver dans le volume sept chapitres inédits. La question des rapports entre l'Eglise et l'Etat s'y trouve, en particulier, traitée à l'aide de faits et d'interviews, qui jettent une vive lumière à la fois sur ce qui se passe en Amérique et sur ce qui pourrait, ou né pourrait pas, s'appliquer chez nous. M. Klein rapporte ce que lui ont dit de ce sujet, et de plusieurs autres également actuels, comme la question des écoles primaires et de l'enseignement supérieur des femmes, le cardinal Gibbons, M. Charles Bonaparte, le délégué apostolique, l'Archeveque de Philadelphie, des présidents et des présidentes de collèges ou d'universités.

Èpée Brisée, par Léon BARRACAND. — 1 vol. in-12 (Plon).

On connait le talent de M. Barracand. Il s'affirme de nouveau dans *Epée Brisée*, émouvante histoire d'un officier qui démissionne a la suite d'une expulsion de Chartreux. Elu député, il démissionne encore, après un insuccès parlementaire qui lui démontre l'impossibilité d'agir utilement à la Chambre. Découragé, il menerait une vie solitaire et inutile s'il ne trouvait une compagne qui le ramene au devoir en même temps qu'elle lui donne le bonheur. Le « cultivons notre jardin », de *Candide*, interprété par un chrétien : telle est la moralité de cet aimable roman qui emprunte à des circonstances récentes un puissant intérêt d'actualité.

VERLHAC-MONJAUZE : **Les héritages**. — Paris, Flammarion.

Maintenant que tous les sujets semblent avoir été traités et usés, n'est-ce pas un grand mérite que d'en découvrir un qui soit assez neuf et très dramatique? Ce mérite, il faut le reconnaitre à MM. Verlhac et Monjauze. En outre, il est permis de voir dans la sincérité consciencieuse des *Héritages*, un bon présage d'avenir pour ces jeunes romanciers.

La Crise anglaise, par Achille VIALLATE (Dujarric).

Voici pour le public, si mal renseigné par les journaux, une heureuse occasion de se documenter sérieusement et facilement sur la campagne impérialiste et protectionniste en Angleterre, car M. Viallate a traité son sujet avec autant de clarté que de compétence. Le rêve de fédération économique et militaire de la Grande-Bretagne et de ses colonies, conçu par Chamberlain, échouera fatalement, puisque les colonies y sont opposées. L'Angleterre sera donc forcée de sortir de son « splendide isolement », si elle veut encore compter dans le monde. D'où l' « amitié » que déjà elle nous témoigne... Telle est la thèse que soutient, en l'appuyant de fortes preuves, le jeune professeur de l'école des Sciences politiques.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

EN 1793

Le club des jacobins, — le directeur de conscience de la Convention nationale en 1793 et en 1794, — dès les premiers revers à Aix-la-Chapelle, Maestricht et Liège, avait parlé d'épuration dans l'armée. A la séance du 23 janvier 1793, le chimiste Hassenfratz, ancien collaborateur de Lavoisier et fougueux démagogue, se plaignait que les armées de la République fussent encore commandées par des nobles; il ne voulait que des généraux plébéiens. Et les motions dans cet esprit se succèdent à toutes les séances suivantes : c'est Monestier, député du Puy-de-Dôme à la Convention, qui dit : « Si Dumouriez nous a trahis, il faudra le punir et ne plus l'employer; si Roland, Brissot et les girondistes ont voulu faire une dictature de la Belgique, il faut faire sauter la tête de ces dictateurs comme vous avez fait sauter celle de Louis XVI »; c'est Marat déclarant que jamais la liberté ne triompherait dans la République que lorsqu'un vrai sans-culotte serait à la tête de nos armées; c'est le Savoyard Doppet dénonçant les généraux aristocrates et demandant que, dans chaque armée, il y ait un comité de propagande pour développer les principes du patriotisme le plus pur et préserver les soldats de l'influence des feuillants. A propos de la motion de Doppet, un bon jacobin faisait observer que le plan de Dubois-Crancé pour l'organisation de l'armée offrait encore des vestiges de féodalité : « Tous les défenseurs de la patrie doivent avoir la dénomination commune de soldats; hors le temps du service, il ne doit plus y avoir d'officiers; pourquoi un officier est-il toujours décoré de son épaulette quand un magistrat, un officier municipal ne portent pas toujours leurs insignes? » Hébert, le *Père Duchesne*, b... en colère, exige une loi qui exclue de toutes les fonctions militaires les ci-devant partisans de Lafayette : « Si l'on n'adopte cette mesure, c'en est fait de la République, c'en

est fait de la liberté; nous n'aurons fait qu'un rêve : je demande le rappel de tous les intrigants qui sont encore à la tête de nos armées et qui sont encore dans le sein de la Convention. » De son côté, Robespierre voudrait que le tribunal révolutionnaire commençât ses opérations, non par les jacobins, non par les députés de la Montagne, mais par les émigrés, mais par les généraux qui ont trahi la patrie [1].

L'armée avait trouvé un défenseur en la personne du ministre Beurnonville, l'un des héros de la campagne de l'Argonne et de la défaite des Prussiens; mais aussi avec quelle rage persistante et croissante Beurnonville est-il attaqué au club des jacobins! Beurnonville vient de commettre un attentat aux droits de l'homme : il a envoyé une circulaire aux armées pour prévenir les soldats qu'il ne répondrait pas aux lettres qui ne lui seraient pas adressées suivant les formes de la hiérarchie; il a eu « l'impudeur » de notifier aux commis de son ministère qu'il ferait chasser tous ceux qui présenteraient des motions dans les clubs; mais alors il n'est plus possible de dénoncer ses supérieurs! que devient la liberté? Un autre membre de la Société des jacobins est non moins inquiet pour la sécurité de l'État : Beurnonville s'est emporté contre un cordonnier qui le tutoyait, croyant se trouver encore en présence du ministre patriote Pache; pour un tel crime, le ministre de la guerre mérite d'être accusé de forfaiture, et il faut envoyer une députation à la Convention nationale. Du reste, ajoute Mittié fils, Beurnonville l'élu de la Montagne, n'a-t-il pas compromis sa réputation de patriote en dînant avec Brissot? A une autre séance, le 20 février 1793, Marat monte à la tribune pour accuser le ministre d'avoir nommé commissaire-ordonnateur un contre-révolutionnaire. Mais Marat trouve aux jacobins plus révolutionnaire que lui : comme, le 22 mars, Agut dénonçait « le traître » d'Hermigny, nommé maréchal de camp par Beurnonville, Marat ayant répondu : « L'exacte vérification que nous avons faite dans nos cartons (les fiches de l'ami du peuple) ne nous a procuré aucune preuve contre d'Hermigny; nous ne doutons pas que cet homme soit un contre-révolutionnaire, mais nous avons besoin de faits positifs pour le mettre en état d'arrestation ». Peyre lui répliquait : « Quand un individu est frappé du caractère de contre-révolutionnaire par la notoriété publique, il n'est pas besoin de faits positifs pour s'assurer de sa personne. [2]»

Et, dans les derniers jours du mois de mars, à la veille de la trahison de Dumouriez, toutes les personnalités politiques impor-

[1] Aulard, *la Société des Jacobins*, t. V, pp. 4, 8, 11, 25, 73, 89.
[2] Aulard, *la Société des Jacobins*, t. V, p. 28, 29, 32, 34, 35, 96, 97.

tantes du club des jacobins s'acharnent après le ministre de la guerre; Marat exhorte Tallien à dénoncer sans ménagements tous les coupables, à commencer par Beurnonville; Bentabole affirme que Beurnonville est un scélérat ou le plus grand imbécile qui ait existé; Saint-Just rapporte que dans sa mission dans les Ardennes il a trouvé toutes les places dégarnies par l'impéritie de Beurnonville; Robespierre jeune demande la destitution de tous les officiers nommés par Beurnonville, et, à une séance suivante, Maximilien Robespierre appuie la motion de son frère. La circulaire de la Société des jacobins de Paris, la société mère, aux sociétés affiliées, en date du 26 mars, qualifie Beurnonville d'homme dévoué aux factieux, de créature de Dumouriez[1].

Quelques jours plus tard, ce prétendu complice de Dumouriez était arrêté par Dumouriez lui-même, livré aux Autrichiens et traîné de prison en prison jusqu'à Olmütz.

Lorsque la nouvelle de la trahison de Dumouriez est connue, il semble qu'un vent de suspicion, de défiance, souffle en permanence sur toute la France; les moindres actes, les moindres paroles, les moindres gestes sont imputés à crime et cette grande peur mène au régime de la Terreur. Il est facile de comprendre qu'aux armées, plus qu'ailleurs, tout devient matière à soupçon, à dénonciation. Etiez-vous battu, malgré votre courage, vos efforts, vos sages combinaisons, c'est que vous étiez complice de Dumouriez; n'aviez-vous pas tiré de la victoire tous les résultats possibles, c'est que vous étiez complice de Dumouriez; aviez-vous fait aux parlementaires ennemis l'accueil qui leur est dû de par les lois de la guerre et les traditions de la courtoisie française, c'est que vous aviez l'intention, comme Dumouriez, de négocier avec les Autrichiens ou les Prussiens, avec l'odieux Cobourg ou l'infâme Kalkreuth; vos magasins, par la faute des fournisseurs, manquaient-ils de fourrages, les équipements de vos soldats étaient-ils en mauvais état, les munitions n'arrivaient-elles pas en temps voulu sur le champ de bataille, vos troupes indisciplinées se livraient-elles au pillage, préfériez-vous les régiments de ligne aux bataillons de volontaires, c'est que vous étiez complice de Dumouriez.

La capitulation de Valenciennes, les débuts de l'insurrection de la Vendée, la capitulation de Mayence et la révolte de Lyon, accrurent encore, dans une proportion extraordinaire, les méfiances des jacobins à l'égard des généraux et de leurs états-majors. C'est le moment où, soit par ambition, soit par peur, les hommes politiques se transforment en policiers et en délateurs.

[1] Aulard, *la Société des Jacobins*, t. V, p. 98, 99, 101, 104, 107, 117, 125, 135.

I

Pour exercer la surveillance désirée, les agents les plus directs et les mieux armés du pouvoir exécutif étaient les membres de la Convention nationale, envoyés en mission aux frontières ou dans les départements de l'intérieur; le pouvoir exécutif était partout où ils étaient; leur délégation n'avait pour ainsi dire pas de limites et, de leur propre autorité, sous leur responsabilité, ils pouvaient destituer les administrateurs civils, suspendre de toutes fonctions militaires les généraux et les officiers, les faire même mettre en état d'arrestation. Quand les représentants du peuple n'agissaient pas immédiatement, par eux-mêmes, sans consulter au préalable le ministre de la guerre ou sans s'adresser à l'opinion publique, ils envoyaient de véritables fiches sur les généraux qu'ils étaient appelés à surveiller; tel est le cas de ces notes de Merlin de Thionville, Reubell et Haussmann, transmises de Mayence au ministre des affaires étrangères :

« François Wimpffen, général de division à Mayence : ses forces physiques ne répondent pas, de son aveu, à sa besogne. Il a un fils au service du prince de Hesse, notre ennemi; il l'a en vain rappelé; cette circonstance est connue de l'armée et lui ôte toute confiance.

« Falck, maréchal de camp : commence à devenir nul; il est sans véritables talents militaires; mais c'est là le moindre grief que nous présentions contre lui. Il est palatin, il a son fils et son frère au service palatin. Il s'est rendu, il y a quelques semaines, à Mannheim sans motifs réels. Il y a été reçu froidement par Oberdorff, le ministre dirigeant, qui n'est pas ennemi des Français, mais il a été parfaitement accueilli du prince Maximilien et des gouverneurs qui sont ouvertement nos ennemis mortels. Il sent lui-même si bien qu'il est à tous égards déplacé dans cette armée que Haussmann, l'un de nous, s'étant rendu à Spire, relativement à nos opérations politiques, il lui a demandé s'il n'était pas venu pour le suspendre d'après un mémoire qui devait nous avoir été adressé.

« Le général Meusnier, qui commande à Frankenthal, est dans le même cas. Nous ne vous parlerons pas de sa parcimonie qui ne lui permet pas de dépenser au delà de 40 sols par jour; cependant, si l'économie est la vertu du républicain, l'avarice, outre le ridicule qu'elle attire, donne lieu aux plus fâcheux soupçons contre des chefs. On attribue à ce vice les passeports et sauvegardes multipliés que Meusnier se permet, sa négligence à faire visiter les gens qui dépassent ses lignes pour traverser le Rhin, etc. Pour nous, nous ne l'attribuons qu'à son ineptie et à un reste de faiblesse pour les personnages de l'ancien régime.

C'est un homme absolument nul, qui radote souvent et soutient encore moins la fatigue que François Wimpffen, et on doit, par conséquent, en débarrasser très promptement cette armée[1]. » A lire une telle note, on ne se douterait guère qu'il s'agit du célèbre physicien Meusnier, membre de l'Académie des sciences, qui mourut glorieusement en défendant Mayence.

Parfois les représentants du peuple n'étaient pas d'accord dans leurs opinions sur les généraux. C'est précisément ce qui se produisit entre Merlin de Thionville, Reubell et Haussmann, d'une part, et les démagogues Couturier et Dentzel, d'autre part, au sujet du général Custine. Couturier et Dentzel avaient reproché à Custine de laisser les places fortes de l'Alsace sans bouches à feu et sans munitions de guerre; il en a fait tellement conduire à Mayence qu'il faudrait plus de 20 000 hommes pour les ramener. Et comme le général avait riposté assez vivement dans une lettre publiée par le *Moniteur*, Couturier et Dentzel écrivaient ironiquement à la Convention qu'ils étaient aussi éloignés de croire que Custine avait volontairement dégarni les places fortes, « que de croire aux calomnies qu'on débite, que le colonel Van Helden, qui défendait Francfort, lui avait envoyé pendant trois jours dix à douze canons pour obtenir de lui les secours qu'il a refusés; que les traîtres de Francfort, qui ont assassiné nos frères, lui ont renvoyé son propre fils sain et sauf; qu'il s'est enrichi d'une manière indicible des dépouilles des Mayençais et qu'il porte en dépenses une somme de 10 à 12 millions pour la construction du fort de Cassel qui ne doit, dit-on, n'en avoir pas coûté la douzième partie ». En attendant, Couturier et Dentzel conféraient, de leur propre autorité, le commandement de la ville et de la forteresse de Landau au maréchal de camp Gillot et décidaient qu'il conserverait ce commandement « nonobstant tous ordres de généraux à ce contraires ».

Une telle attitude ne pouvait que déplaire à Reubell, à Haussmann et à Merlin de Thionville qui étaient partisans de Custine et qui voyaient dans les actes de Couturier et de Dentzel un empiètement sur leurs propres attributions, puisqu'ils étaient commissaires aux armées du Rhin. Aussi se plaignaient-ils à la Convention par une lettre des plus curieuses : « Nous lisons, disent-ils, dans les papiers publics, que le général Custine reproche aux commissaires aux armées du Rhin d'avoir écrit à la Convention nationale qu'il n'y avait que quatre canons à Landau; cependant jamais nous ne nous étions avisés d'avancer un pareil fait; ce sont les commissaires Couturier et Dentzel qui doivent

[1] Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. II, p. 331-332.

l'avoir écrit. Ce sont les mêmes, sans doute, dont parle le conseil exécutif dans la lettre par laquelle il informe la Convention qu'ils avaient conféré, sans la participation du général Custine, le commandement de Landau au maréchal de camp Gillot, en déclarant qu'il le conserverait nonobstant les ordres des généraux à ce contraires; enfin, c'est encore à eux qu'on attribue de n'avoir pas peu influé sur l'étrange délibération du département du Bas-Rhin relative à l'armée de Custine. Comme nous n'avons pas eu la moindre part à toutes ces opérations, nous prions instamment la Convention nationale de prendre les mesures necessaires pour qu'à l'avenir le travail bon ou mauvais des uns ne puisse pas être attribué aux autres. Car nous sommes obligés de convenir que nous n'aurions pas si légèrement répété le bruit qui se débitait que le général Custine avait retiré toute l'artillerie de Landau pour la faire transporter à Mayence et nous nous serions bien gardés d'écrire à la Convention qu'il n'y avait que quatre canons à Landau, tandis qu'en vérifiant la chose, ainsi que nous l'avons fait, on en avait trouvé passé 160 en batterie [1]. »

Le Comité de Salut public rédigea, le 7 mai 1793, un véritable manuel à l'usage des représentants du peuple aux armées, manuel qui est l'œuvre de Guyton Morveau, Barère, Bréard, Delmas, Robert Lindet, Danton, Delacroix, Treilhard et Cambon; leur rôle de surveillants y est exposé en termes pompeux : « Les généraux ne doivent pas apercevoir dans la surveillance des représentants du peuple des motifs de défiance ou d'inquiétude; ils ne doivent voir en eux que des citoyens investis de grands pouvoirs pour les seconder puissamment, pour les soutenir de leur influence et augmenter la confiance publique. Plus la surveillance doit avoir un grand caractère, plus elle doit être active. Les représentants du peuple doivent observer le caractère, les dispositions des généraux; ils doivent étudier leurs principes, leur tactique, leurs mouvements, leur conduite. L'âme d'un héros républicain s'ouvre à la confiance et dédaigne la dissimulation et la politique... Les représentants du peuple observeront la conduite des généraux de division, des généraux de brigade et de tous les officiers de l'armée : ils s'assureront de la confiance qu'ils ont dans le général, de leur zèle, de leur exactitude à se conformer à ses dispositions, à faire exécuter ses ordres et à en assurer le succès. S'il se trouve encore parmi les officiers généraux et les officiers et sous-officiers de tout grade des Français indignes de porter ce nom, qui ne se dévouent pas sans réserve au maintien de l'égalité et de

[1] Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. II, pp. 137, 139, 156, 163, 220, 221.

la République, ils les suspendront, ils les feront aussitôt remplacer suivant le mode prescrit par la loi du 24 février, et si les circonstances ne permettent pas de les remplacer suivant ce mode, ils commettront, pour quinze jours seulement, à l'exercice des fonctions, des militaires d'un grade inférieur connus par leur civisme. Ils ordonneront la répression de tous les officiers suspects, pourront en commettre provisoirement et leur enjoindront de se retirer à vingt lieues des frontières et des armées[1]. »

Les armées du Nord et des Ardennes, qui avaient été commandées par Dumouriez, furent naturellement les plus décimées. Deux généraux, Joseph Miaczinski et Charles-Joseph Lescuyer, un adjudant général, Philippe de Vaux, qui avaient été, dans une certaine mesure, les complices plus ou moins conscients de la trahison de Dumouriez, furent guillotinés les 17 mai, 22 mai et 14 août 1793. Plus heureux, le général de division François Miranda, le principal lieutenant de Dumouriez, le général Joseph La Noue et le brillant général de cavalerie, Stengel, — le Murat de la Révolution, — furent acquittés par le tribunal révolutionnaire en mai 1793; toutefois, leurs commandements ne leur furent pas rendus[2]. C'est là ce qu'on peut appeler la première charrette, celle de la trahison de Dumouriez.

Malgré ces exemples et ces mesures déjà rigoureuses, les officiers supérieurs des armées du Nord et des Ardennes n'en continuèrent pas moins à rester sous la menace de la suspension, de l'arrestation et de la guillotine. Le représentant du peuple qui, dans ces deux armées, fit surtout des hécatombes de généraux, est le haineux et redouté Duquesnoy. Il poursuivit notamment de ses dénonciations et de ses critiques un vieillard de soixante-quatre ans, dont les états de service étaient magnifiques, le général Pascal de Kerenveyër, commandant la place de Dunkerque, sous prétexte qu'il n'avait pas la confiance de la majorité des citoyens de cette ville, alors qu'il avait fait une belle et vigoureuse réponse au commodore anglais Clements qui, le 24 avril 1793, l'avait sommé de capituler : « Il est inutile, Monsieur, de perdre son temps dans un commerce de lettres qui deviendrait fastidieux et qui serait du moins illégal; faites-moi l'honneur de m'attaquer, j'aurai celui de vous riposter militairement : c'est ainsi que se terminent les discussions entre gens de notre robe. » Mandé à Paris le 20 mai 1793, par le ministre de la guerre Bouchotte, pour répondre aux accusations de Duquesnoy, Pascal de Kerenveyër fut l'objet d'une enquête, qui démontra l'inanité de ces accusa-

[1] Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. IV, p. 25-26.
[2] Voy. H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. Ier.

tions, et renvoyé à Dunkerque; mais Duquesnoy ne désarmait pas, et le 30 juillet 1793, le général Pascal, comme on appelait familièrement le défenseur de Dunkerque, fut définitivement suspendu de ses fonctions [1].

Pendant cette même année 1793, il est peu de généraux de l'armée du Nord et de l'armée des Ardennes qui n'aient été les victimes de la tyrannie des représentants du peuple. En juillet 1793, est suspendu de ses fonctions le général de brigade François de Baussancourt, pour n'avoir pas dissimulé son attachement à Custine; le 15 juillet, le général de brigade Chesnon de Champmorin a le même sort; sont suspendus, le 30 juillet, le général de brigade Félix Devrigny, dont l'historien Moreau de Jonnès qui fut son aide-de-camp nous a laissé un portrait si flatteur; le général de brigade Gobert, l'une des figures militaires les plus pures de la Révolution et de l'Empire; le général de brigade Thomas Keating, qui subit un emprisonnement de quinze mois; le général de division Guéroult-Lapalière; le général de division Lamarche, qui avait commandé en chef l'armée des Ardennes et provisoirement l'armée du Nord, après la mort de Dampierre; le général de division Le Veneur de Tillières; le général de brigade Nayrod (ces deux derniers le 25 juillet); le général de division Chapuis de Tourville; le général de division Lamy d'Hangest (25 juillet), emprisonné sept mois; le général de brigade de Sabrevois; l'adjudant général Dardenne; le général de brigade Desponchès (25 juillet). C'est la charrette de Custine.

Après la disgrâce du général Kilmaine, commandant l'armée des Ardennes, puis provisoirement l'armée du Nord, suspendu de ses fonctions le 4 août (arrêté le 29 décembre), nouvelles suspensions : Le 6 août, les représentants Duquesnoy et Le Bas donnent au général O'Moran l'ordre de faire arrêter le général de brigade Richardot; celui-ci, malade depuis six jours et ne pouvant se rendre à la prison d'Arras, est gardé à vue dans sa chambre; bien que les officiers municipaux de Dunkerque, Dauchy et Vandenwalle, qui examinent ses papiers, n'y trouvent « rien de contraire aux intérêts de la République » et déclarent que ses lettres sont écrites « avec la franchise d'un républicain qui s'occupe véritablement de la défense de son pays ». Richardot, sur l'ordre de Duquesnoy, est envoyé à Paris et meurt à la prison de la Conciergerie le 5 mars 1794 [2]; le 10 août, est suspendu le général de brigade Des Bruslys, chef d'état-major des armées du Nord et des Ardennes, qui subit une dure captivité d'une année; le

[1] Charavay, *Correspondance générale de Carnot*, t. II, p. 144, 340 et 12.
[2] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. II, p. 168.

19 août, le général de brigade Antoine commandant la cavalerie et l'adjudant général Jarry, parce qu'il n'avait pas voulu aller déposer contre son ancien chef, Custine; le 25 août, le général de brigade O'Meara. Dans la disgrâce d'Houchard, furent enveloppés le général de brigade Berthelmy, son chef d'état-major, enfermé à la prison de l'Abbaye, l'adjudant-général Coquebert de Montbret, Gay-Vernon, le général de brigade de Canolle (suspendu le 22 septembre), le général de division Ihler (suspendu le 14 septembre), le général de brigade Joseph de Hédouville (suspendu le 16 septembre), le général de division Landrin (suspendu le 13 septembre).

Et, en tête des victimes, il faudrait placer ceux que le tribunal révolutionnaire envoya à la guillotine : les deux généraux en chef Custine et Houchard, les généraux de division O'Moran (arrêté par ordre de Duquesnoy et de Lebas, le 6 août), de La Marlière, d'Avaine (arrêté par ordre de Duquesnoy), de Chancel, le général de brigade de La Roque.

Parfois les conventionnels en mission s'acharnaient de préférence sur un général et ne lâchaient leur proie que lorsque le tribunal révolutionnaire était devenu le seul juge du débat. Tel fut le cas du général Houchard, poursuivi par le conventionnel Hentz qui entraîna avec lui presque tous les représentants à l'armée du Nord; pourtant Houchard n'était pas noble; on pouvait presque le considérer comme un enfant du peuple et, s'il avait manqué d'audace et de décision dans ses opérations, il n'en avait pas moins vaincu l'ennemi à Hondschoote et sauvé Dunkerque. Le 26 septembre 1793, les représentants Hentz, Peyssard et Duquesnoy écrivaient d'Arras : « Le général Houchard et son état-major sont coupables aux yeux de l'homme le moins pénétrant de n'avoir pas profité des victoires que les braves soldats de nos armées ont remportées malgré les ordres perfides de l'état-major, qui ne s'est même pas conformé au plan arrêté et qui avait tout combiné pour une déroute. » Et ils ajoutaient : « Nous avons trouvé sa correspondance avec les princes étrangers. Il en résulte que nos armées étaient confiées à l'ami de nos ennemis, à la créature de Custine. Aussi le duc d'York, croyant que le soldat avait rompu les mesures prises pour nous faire hacher sur Hondschoote, a dit, en se plaignant : « Nous sommes trahis. » M. Chuquet, dans l'une de ses belles et consciencieuses études sur les guerres de la Révolution, a flétri, comme il le méritait, cet odieux mensonge et montré que la correspondance entre Houchard et les généraux prussiens et autrichiens était une correspondance normale en temps de guerre, relative à des échanges de prisonniers, à des blessés, à des armistices, etc. : « On ne pouvait mieux altérer la

vérité, dit-il, et un historien allemand affirme avec raison que rien n'était plus imprudent que cette assertion, qu'elle n'a jamais été prouvée et qu'il suffit de connaître les événements pour la regarder comme le plus grand mensonge. » A la Convention, Barère, parlant au nom du Comité de Salut public, avoua que c'était uniquement d'après les renseignements fournis par le représentant Hentz que le Comité avait pris le parti de destituer Houchard et de mettre à sa place « un général sans-culotte, un patriote prononcé ». Et il faut voir avec quelle joie féroce, Hentz, Élie Lacoste et Peyssard racontent comment ils ont « capturé » Houchard et les principaux officiers de son état-major, car les représentants prenaient des précautions et avaient toujours peur que l'armée ne s'insurgeât pour protéger ses généraux : « Berthelmy, travaillé par l'inquiétude, était ici; il vint nous demander pour lui des chevaux de luxe. Comme Duquesnoy, le général (le frère du représentant du peuple) n'était pas encore arrivé (on voulait lui remettre le commandement provisoire de l'armée), nous remîmes à une heure pour lui donner réponse. Il s'est rendu à l'époque; même embarras de notre part; autre rendez-vous pour quatre heures. Dans l'intervalle, il a été vraisemblablement instruit de ce qui l'attendait, car il n'a envoyé que ses chevaux et son domestique l'attendre à notre poste. Il s'est présenté pour monter à cheval et aller à toute bride au quartier général; mais alors Duquesnoy était ici, avait accepté le commandement provisoire; Lacoste, l'un de nous, s'était mis sur la porte en embuscade et a fait mettre l'embargo sur l'homme. » Devant le tribunal révolutionnaire, un autre représentant, Levasseur, poussa l'indignité jusqu'à vouloir enlever à Houchard l'honneur de sa victoire de Hondschoote pour l'attribuer à un corps de trois cents gendarmes nationaux : « Ce sont de pareils soldats, dit-il, qui gagnent les batailles et non des généraux qui se cachent derrière les haies, ainsi que j'ai vu moi-même l'accusé en revenant de la colonne avant la fin du combat. » Houchard, dont la brillante carrière de soldat et les nombreuses blessures protestaient contre une pareille accusation, se redressa sous l'outrage : « J'ai fait dix campagnes, s'écria-t-il, j'ai reçu un coup de feu à la figure qui m'a traversé de part en part; j'en ai reçu un autre à la cuisse et un à la jambe. Certainement, quand on se cache derrière une haie, on ne s'expose pas ainsi[1]. »

La correspondance de tous les représentants en mission à

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. III, pp. 199-201. — M. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. II, pp. 84-89. — Chuquet, *Hondschoote*, ch. XII, la Destitution des états-majors.

l'armée du Nord et à l'armée des Ardennes est, du reste, remplie de dénonciations de toute nature contre les généraux et même contre des officiers d'un grade relativement inférieur; il en est bien peu qui échappent à la suspicion, et encore pour les plus favorisés, on peut répéter le mot de Mirabeau, que la Roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole. Ce sont les représentants Trullard, Berlier, Hentz et Duquesnoy qui, à propos du général Carrion, écrivent : « Il est plus que temps de purger de tous les hommes à masque nos armées trahies depuis si longtemps » ; c'est le représentant Berber, informant le ministre de la guerre que le capitaine du génie Farconet ne jouit pas de la confiance des patriotes et que, « quoique sa tiédeur politique a cédé à ses devoirs, il ne faut plus l'employer à Dunkerque où les agents de Pitt travaillent sourdement et pourraient atteindre un homme aussi tiède » ; remplacé, arrêté et détenu à Arras. Il faut voir sous quelle forme et avec quelles accusations vagues les représentants prononcent ces destitutions, ordonnent ces arrestations. Le Bas et Duquesnoy, « considérant que les soupçons les plus graves s'élèvent contre le général Richardot et que les dangers de la République exigent plus que jamais que l'on prenne contre les hommes suspects des mesures de sûreté », requièrent le général O'Meara de faire arrêter le dit général Richardot. Même formule pour le général O'Moran. Duquesnoy, ayant trouvé dans les papiers de ce dernier une lettre à Custine où il était dit qu'il devenait urgent de rétablir la discipline détruite par les représentants, sa colère n'a plus de limites : « Nous sommes convaincus que le général O'Moran qui, d'accord avec le général Richardot, avait constamment refusé de faire l'expédition de Furnes sous le prétexte que l'ennemi était en force, avait cependant reçu des avis contraires, dont il n'avait donné aucune connaissance aux représentants du peuple et que, lorsqu'il s'était enfin vu forcé à faire cette expédition, il avait agi de manière à la rendre infructueuse. » Le représentant Levasseur sommait le commissaire ordonnateur en chef de l'armée du Nord, Petitjean (qui devait plus tard périr sur l'échafaud), d'approvisionner Douai en six jours : « Sinon, je vous livre à la garnison que vous affamez et qui fera de vous ce qu'elle voudra, et si vous n'êtes pas traité comme vous le méritez, je vous donne ma parole d'honneur que je vous brûle la cervelle [1]. »

Les armées du Rhin et de la Moselle n'étaient guère plus heureuses que celles du Nord et des Ardennes. Au mois d'octobre de

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. II, p. 122, 448, 449, 450, t. III, p. 235. — Chuquet, *Hondschoote*, p. 179, 180.

l'année 1793, dans la seule garnison de Landau, les représentants suspendaient de leurs fonctions le général de brigade Serviez, Dedon, commandant l'artillerie de la place, le commandant d'Aiglun de Saint-Vincent, le commandant de La Val, Jean-Baptiste Party, chef du 2[e] bataillon des volontaires de l'Allier, François Dupont, lieutenant-colonel du 3[e] bataillon de Seine-et-Marne, Nicolas Maurice, chef de brigade du 21[e] régiment de cavalerie; A Landau également, au mois d'août, le représentant Dentzel avait fait arrêter le général de brigade Delmas, qui commandait alors la place, simplement parce qu'il avait communiqué avec un trompette ennemi. Les représentants Milhaud et Guyardin destituent Merville, chef de brigade du 19[e] régiment de cavalerie; internent à Auxerre le général Lafarelle, Champeaux, colonel du 10[e] chasseur; Grieux, colonel du 9[e] régiment de cavalerie; Marne, colonel du 2[e] régiment de cavalerie; Westermann, commandant les hussards de la Liberté. Du jour au lendemain, l'armée n'a pour ainsi dire plus d'officiers supérieurs de cavalerie[1].

Si les représentants Saint-Just et Lebas n'envoyaient pas au tribunal révolutionnaire les généraux de l'armée du Rhin, c'est qu'ils les faisaient fusiller sur place; on perdait ainsi moins de temps. « Il importe dans l'intérêt de l'armée, avait dit Saint-Just, qu'un général au moins soit fusillé! » Et sous les balles des pelotons d'exécution tombent : le maréchal de camp Isambert, brave officier dont Custine vantait le zèle, mais qui, dans la journée du 13 octobre, avait manqué de tête et abandonné le fortin de Saint-Remy; Béril, commandant le 8[e] régiment de chasseurs à cheval, accusé d'avoir correspondu avec des émigrés; Tausia, chef de brigade du 1[er] régiment de cavalerie, « parce qu'il avait persécuté les patriotes et tenu des propos qui semaient la mésintelligence dans l'armée »; Ravanet, capitaine des grenadiers du 1[er] bataillon du Doubs, accusé de lâcheté à l'entrée des Autrichiens dans le village de Brumath; l'adjudant général Bailly, sous l'inculpation de désertion; Louis Chalmann, capitaine du 12[e] régiment de cavalerie, « qui dédaignait les assignats et souhaitait le retour des cocardes blanches »; l'adjudant Guillaume Debien, du même régiment, qui « se vantait d'être aristocrate et désirait ouvertement la restauration de la royauté[2] ». Les représentants savaient varier, passant du général de brigade au simple sous-officier.

A l'armée des Pyrénées occidentales, l'épuration était poursuivie par les représentants Pinet et Monestier, qui destituaient

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. III, p. 80, 345. — Chuquet, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 44.
[2] Chuquet, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, pp. 42 et séq.

et faisaient arrêter les généraux de Prez Crassier et Willot : Dartigoeyte, l'ardent « déchristianisateur » de la Gascogne, les avait déjà devancés en dénonçant le 6 mai 1793 les généraux Duverger, Regnier « et autres »; ils ont fait évacuer les camps de Sarre et d'Hendaye et il faut punir « leur perfidie »; les généraux Servan et Lacuée, toujours d'après Dartigoeyte, « ont perdu la confiance de l'armée ». Tel n'était pas cependant l'avis des représentants Baudot, Chaudron-Rousseau et Projean, qui, à la même époque, déclarent que Servan est « bien intentionné, bienvenu à l'armée et qu'il serait difficile de le remplacer »; par contre, ils font arrêter Montperreux, chef de brigade et directeur d'artillerie : « Il était d'une incapacité et d'une malveillance absolues; plusieurs fois, il nous a été dénoncé [1] ». Des trois généraux qui commandent en chef l'armée des Pyrénées-Orientales pendant l'année 1793, le premier, Hilarion du Puget, marquis de Barbantane, est destitué le 18 septembre 1793; le second, le marquis d'Aoust, rappelé à Paris au mois de décembre, est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et décapité le 2 juillet 1794; le troisième, Dagobert, nommé le 13 septembre, était destitué le 17 novembre; Turreau, lui-même, eut beaucoup de difficultés avec les représentants et offrit à diverses reprises sa démission. L'armée d'Italie fournit aussi son contingent de victimes; il suffirait de rappeler l'un de ses généraux en chef, le bas-alpin Brunet, monté sur l'échafaud le 14 novembre 1793, à l'armée des Alpes : le général de brigade Camille Rossi, exécuté le 27 janvier 1794 et le général de brigade Antoine-Auguste Des Herbiers-Létanduère, exécuté le 16 février 1794.

Toutefois, pour trouver l'équivalent des armées du Nord et des Ardennes, il faut nous transporter en Vendée, où, de par la nature même de la lutte, les représentants en mission eurent l'obsession de la trahison; ils en arrivent à se dénoncer réciproquement eux-mêmes et à soutenir chacun une coterie de généraux. Sans entrer dans le détail des faits qui envoyèrent à l'échafaud le duc de Lauzun de l'ancien régime, le citoyen général Biron, de la Révolution, commandant en chef de l'armée des côtes de La Rochelle, et ses collaborateurs, le général de brigade Westermann, les adjudants généraux Beysser et Sandoz, ou firent tomber sous les balles d'un peloton d'exécution, à côté du royaliste d'Elbée, l'adjudant général Wieland, nous pouvons montrer les représentants du peuple à l'œuvre dans les incidents malheureux qui conduisirent devant le tribunal révolutionnaire la première victime de cette terrible mêlée, le lieutenant général de Marcé. A

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. III, p. 377; Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. IV, pp. 8, 13, 74, 233, 490.

la nouvelle de l'insurrection de la Vendée maritime, le lieutenant général de Marcé, collègue de Verteuil dans le commandement de la 12[e] division militaire, s'était porté rapidement sur la route de La Roche-sur-Yon et des Sables, avec 2500 hommes; heureux dans le combat du 17 mars, où il reprenait Chantonnay aux insurgés, il avait essuyé, le 19, une défaite si complète au Pont-Charrault que son armée en déroute avait fait plus de sept lieues en courant et ne s'était ralliée qu'à trois heures du matin. A Chantonnay comme au Pont-Charrault, le général de Marcé était accompagné par le représentant du peuple Niou; celui-ci, le soir même de la défaite, destituait le général vaincu, que l'on arrêtait le 20 mars à La Rochelle, et, dans son rapport à la Convention, rejetait toute la responsabilité du désastre sur Marcé : « Les rebelles ne bougeant pas, dit-il, quelqu'un crut que le rassemblement qu'on apercevait pouvait être les troupes nationales qu'on attendait de Nantes. Le général se décida, d'après cela, à envoyer vers eux un trompette et deux aides-de-camp qui revinrent bientôt ayant été poursuivis par plusieurs cavaliers... On avait déjà engagé le général, puisqu'il s'obstinait à garder son mauvais poste, à faire au moins des dispositions de défense; il s'était borné à envoyer quelques tirailleurs dans les bois. Niou avertit encore le général de la nécessité de prendre des mesures; il n'en resta pas moins dans l'inaction. » Or, le « quelqu'un » qui avait cru que la troupe que l'on apercevait sur la hauteur était la garde nationale de Nantes n'était autre que le représentant Niou lui-même; la déposition du colonel Boulard, qui commandait en second la colonne républicaine, que Niou et Trullard appelèrent à remplacer de Marcé dans son commandement et qui, par conséquent, n'est pas suspect de partialité, est formelle à ce sujet; c'est Niou qui, en soutenant à Marcé et à Boulard que l'on ne se trouvait pas en présence des insurgés et qu'il ne fallait pas tirer, fit perdre deux heures, laissa envelopper les troupes de la Convention et détermina le désastre. Pour sauver sa tête, il livra, sous une accusation mensongère, au tribunal révolutionnaire, le général de Marcé, condamné à mort « pour avoir méchamment et à dessein trahi les intérêts de la République, dans les fonctions de général de division qui lui étaient confiées, en favorisant les progrès des armes des brigands sur son territoire[1] ».

[1] Chassin, *la Préparation de la guerre de Vendée*, t. III, p. 475, 505; Aulard, *Recueil des Actes du Comité de salut public*, t. II, p. 431, 437.

II

Si les membres de la Convention en mission aux armées ou dans les départements furent toujours violents, d'ordinaire injustes, souvent ineptes, si cette loi du salut public qui guide tous leurs actes, inspire toutes leurs décisions, nous apparaît comme l'expression jacobine de l'ancienne raison d'Etat, ces représentants peuvent cependant se réclamer des prérogatives qui appartiennent au pouvoir exécutif, puisqu'ils sont le pouvoir exécutif, puisqu'ils constituent hors de Paris le véritable gouvernement; la surveillance qu'ils exercent sur les généraux est, dans une certaine mesure, admissible; ne sont-ils pas en fait leurs supérieurs? Mais il n'en est pas de même de ces surveillants, appelés commissaires du pouvoir exécutif, commissaires du Comité de Salut public, commissaires du club des jacobins, etc., qui pullulent aux armées; ils vont, viennent, recueillant des notes, écoutant tous les commérages, ne pouvant prendre par eux-mêmes aucune décision, mais informant le ministre de la guerre, le Comité de Salut public, le club des jacobins et surveillant jusqu'aux représentants du peuple en mission; une fraction du pouvoir exécutif espionne l'autre fraction. Ceux-là sont de véritables agents de délation que rien ne justifie, que rien n'excuse, et, sous le ministère de Bouchotte, leurs notes, leurs fiches, ont plus de poids que les rapports des conventionnels dans les propositions d'avancement ou de destitution. Un décret de la Convention, le 23 août, supprima ces commissaires du pouvoir exécutif; mais Bouchotte réclama; il déclara que le Comité de Salut public devait, « de toute nécessité », obtenir l'abrogation de cette mesure; le ministre manquerait de renseignements exacts sur les officiers tant qu'il n'aurait pas dans les camps des agents qui, « armés d'un pouvoir, se défendraient de la malveillance »; il obtint gain de cause et, le 11 septembre, les ministres furent de nouveau autorisés à envoyer des agents aux armées, à condition de renseigner tous les huit jours le Comité de Salut public sur leur nombre et le but de leur mission. A la date du 13 mai 1793, Bouchotte a douze agents aux armées du Nord et des Ardennes : Huguenin, Du Fresne, Ancard (à Cassel); Celliez, Varin (à Péronne); Giot, Hébert (à Calais); Bouin, Retourna (à Dunkerque); Crosne (à Maubeuge); Machaut, Des Chaseaux (à Maubeuge et Charleville); deux agents à l'armée du Rhin, Gateau et Garnerin; cinq à l'armée de la Moselle, Dubois-Desprès, Valmont, Gémond, Mourgoin, Grammont; trois à l'armée des Alpes, Blanchet,

Gonord, Docqueret; trois à l'armée d'Italie, Saint-Preux, Lambert et Massoulard, et un à l'armée des Pyrénées [1].

Nous allons les voir à l'œuvre. Bouchotte leur avait recommandé de s'attacher à connaître ceux qui servaient bien la République et ceux qui la trompaient ou ne lui étaient d'aucune utilité; ils sauraient mettre l'ivraie de côté et être l'œil du ministre; ils s'efforceraient de découvrir les trahisons, les intrigues et les abus, de sonder les généraux et les états-majors, de savoir s'ils appartenaient à la noblesse ou s'ils avaient été partisans de la tyrannie et des factions. Davout, le futur vainqueur d'Auerstædt, nous a laissé le récit d'une aventure personnelle qui montre de quelle façon les commissaires du pouvoir exécutif remplissaient ces instructions de Bouchotte. Comme il se trouvait dans la tente de Dampierre avec l'aide-de-camp de celui-ci, survinrent Huguenin et Garnerin, qui engagèrent la conversation avec eux. Les deux officiers, ne songeant pas qu'ils parlaient devant des délateurs, ne cachent pas leur aversion pour Marat, Robespierre et Danton; ils exaltent au contraire les girondins. Garnerin, « qui s'était chargé de faire la chouette », semble abonder dans leur sens; il leur annonce que la Convention a traduit Marat au tribunal révolutionnaire; aussitôt Davout de s'en réjouir et de dire que Marat avait mérité son sort. Quelques jours après, Huguenin dénonçait Davout au ministre de la guerre; heureusement, le jeune officier avait poursuivi Dumouriez fugitif et ce souvenir le sauva [2].

C'est par de tels procédés que les agents du ministre Bouchotte ont dû constituer bon nombre de leurs fiches; en voici du reste quelques-unes bien caractéristiques. D'abord, celles dues à Celliez et à Varin, deux commissaires féconds dans ce genre de littérature.

Lamarche est un « ivrogne parfait », un traitre « dont il faut purger l'armée »; depuis l'arrestation de son ami Custine, il est « plus sombre et plus taciturne que jamais ». Le Veneur loge au village d'Abancourt chez un parent de Calonne, royaliste avéré, ayant deux fils, l'un officier, l'autre chanoine, qui ont également émigré; ce général ne peut donc que trahir la République. D'Hangest professe des opinions « anticiviques » et Sabrevois est un autre d'Hangest. François de Baussancourt n'a pas dissimulé son attachement pour Custine. Desponchés est un « intrigant consommé » et « l'un des plus ardents adversaires de la Révolution ». Des Bruslys est un « aristocrate », un « égoïste dangereux »: il

[1] Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. IV, p. 145; Chuquet, *Hondschoote*, chapitre I, Bouchotte.

[2] Mme de Blocqueville, *Davout*, I, p. 308; Léon Hennet, *le Maréchal Davout*, p. 14-15; Chuquet, *Hondschoote*.

n'a « aucune moralité dans les principes »; il a donné « l'ordre atroce de faire fusiller le soldat » et il a tout mis en œuvre « pour livrer l'armée aux ennemis ». (Rappelons que c'est ce même Des Bruslys qui, général de division, se suicida en 1808, plutôt que d'abandonner l'île de la Réunion aux Anglais.) Kermorvan, « le complice de Lamarche, a trahi la République en ouvrant le camp de Famars aux Impériaux ». Le vaillant Gobert est un « faux jacobin, ennemi de nos succès et ami de Custine ». Quant à Cherin, le futur chef d'état-major de Hoche, comme il a arrêté Celliez et Compère au camp de César, il ne mérite plus que le titre de « petit intrigant » et le qualificatif de « contre-révolutionnaire »; « n'a-t-il pas dit, ajoute Celliez, que, s'il en avait eu le pouvoir, au lieu de nous conduire à Cambrai et de nous enfermer dans la citadelle, il nous ferait pendre aussitôt! » Et puis, du moment qu'il dirige le service d'espionnage de l'armée, n'a-t-il pu s'entendre avec l'ennemi?

Un autre commissaire du Conseil exécutif, Courtois, fournit les fiches suivantes : « Lamarche, brave homme, incapable d'embrasser une grande sphère de choses. A la dernière affaire, par analogie avec son ancien métier de soldat qu'il a exercé longtemps, il se portait dans tous les cabarets pour en chasser les volontaires et les forçait à retourner au combat, tandis que les aides-de-camp dirigeaient eux-mêmes les attaques aux différents postes. Kilmaine, général de l'avant-garde, brave, actif, entreprenant, difficile à remplacer en cas de malheur. Jaloux d'avoir du commandement en chef, qu'il ne serait peut-être pas prudent de lui confier en sa qualité d'étranger. Il est Irlandais. Le républicanisme ne se fixe pas aisément dans ces têtes-là. Ihler, bon général de division, raisonnant très bien son métier; sa probité garantit son civisme, aimé du soldat. Champmorin, général d'un grand talent, dit-on, mais peu attaché au nouveau régime pour lequel il a une aversion marquée. O'Moran, royaliste outré, plus que suspect. Kermorvan, absolument nul du côté des talents militaires; ses liaisons intimes avec Dumouriez, dont il partageait les principes, sont connues de toute l'armée. Rosières, commandant à Douai, homme inepte, incapable de suivre les opérations militaires de cette place importante en cas de siège; accusé d'avoir professé hautement les opinions de Dumouriez; on nous a même parlé de sa correspondance trouvée dans les papiers de Dumouriez enlevés dans la Belgique, qui constatent ce que nous avançons. Duval, bon militaire, républicain par tempérament et par principes, attendant avec empressement l'occasion de se signaler. La Marlière, bon général de division : le seul reproche fondé qu'on puisse lui faire, c'est d'être un peu présomptueux. »

Le célèbre Ronsin, qui devait commander l'armée révolutionnaire en Vendée, et qui avait été envoyé, lui aussi, comme commissaire à l'armée du Nord, donne, de son côté, ses appréciations : « Lamarche, il passe pour ivrogne et, depuis la journée du 23 mai, il a perdu la confiance de tous les patriotes éclairés. D'Hangest, lieutenant-général d'artillerie, aristocrate, accusé par les canonniers d'avoir voulu les faire passer à l'ennemi lorsqu'ils étaient à Saint-Amand. Champmorin, il est un de ceux qui se sont plaints le plus hautement de l'arrestation de Custine et qui ont excité des soldats à le redemander; il est, d'ailleurs, gendre de Malus. Dardenne, créature de Dumouriez; il a servi chez les Autrichiens; il a été mandé à Paris. Devrigny, il importe d'interroger sur la trahison de Custine cet officier qui, étant porte-étendard au régiment de Lauzun, a provoqué la sédition de Belfort en 1790, a émigré ensuite, et est rentré en 1792; a été fait capitaine des guides dans l'armée de la Moselle, puis colonel et commandant à Landau, où il a été dénoncé plusieurs fois par la société populaire de cette ville comme escroc et contre-révolutionnaire; il a été enfin chassé de Landau par la garnison et, depuis, employé dans cette armée par Custine; on le croit à Paris dans ce moment[1]. »

Comme nous le disions précédemment, il arrivait parfois que les commissaires s'en prenaient aux conventionnels eux-mêmes; tel est le cas du commissaire Gadolle et du conventionnel Duquesnoy : « J'ai vu un député gris à se faire conduire par la garde chez lui, écrit Gadolle en parlant de Duquesnoy; ce même avec son collègue ordonner l'incarcération d'un commandant de bataillon qui avait dit, en pleine société, que les choses ne pouvaient se soutenir ainsi et qu'il fallait un roi et, six jours après, faire grâce à ce commandant et lui confier un avant-poste; ces mêmes députés, nommer au grade de maréchal-de-camp un commandant de bataillon âgé de soixante-quinze à soixante-dix-huit ans (Barthel), sans faire attention qu'à tel âge on n'a plus cette activité nécessaire au maniement des avant-postes, objet unique de ce nouveau grade; qu'en est-il résulté? Le voici : on lui adressa, il y a six jours, des instructions pour qu'il ait à se disposer, sur-le-champ, de manière à se trouver avec telle division à telle heure de la nuit à une attaque combinée; que fait-il? Il se couche, n'ouvre pas sa dépêche, et laisse 800 à 900 frères d'armes sur le point d'être engloutis par l'ennemi. » Ce même Gadolle envoyait une fiche favorable au général Pascal de Kerenveyer : « Le général Pascal est courageux et patriote. Une certaine

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. II, p. 328-330; t III, p. 12-13; Chuquet, *Hondschoote*, p. 65-70; Charavay, *le Général Le Veneur*.

apparence d'inertie morale me l'a fait regarder comme un être sans moyens; mais deux longues conversations me l'ont fait mieux juger. Son seul tort est dans sa crainte d'agir sans autorisations successives. Un fond de bonhomie et un physique peu imposant aident encore à le rapetisser aux yeux du juge superficiel. Il ne se grise pas comme on l'a dit. Sa souplesse physique, la clarté de sa vue, à son âge de plus de soixante ans, et sa santé robuste, déposent en faveur de son activité et de sa sobriété[1]. »

Deschamps, Bécard et Quinay, commissaires du Comité de Salut public, écrivent de Péronne que le « commandant Bécourt est patriote », mais qu'ils le croient « trop faible en cas de siège, vu la contradiction où il est avec les habitants de la ville dont il ne possède pas la confiance ». L'agent Defrenne traite le général Gueroult-Lapabère de coquin et affirme qu'il n'a pas le ton qui sied à un républicain; un agent secret et anonyme (car le ministre de la guerre tient compte des dénonciations anonymes) prétend que Gueroult-Lapabère a le gousset bien garni pour rejoindre Dumouriez lorsqu'il aura livré Cambrai aux Autrichiens.

Le ministère des affaires étrangères avait aussi son agent, Duvivier, qui comparait Houchard à Dumouriez : de même que Dumouriez a refusé d'écraser les Prussiens en Champagne, de même Houchard a refusé d'écraser les Anglais à Hondschoote. Celliez s'étonnait donc avec raison que Houchard n'eût pas subi encore le sort du général « Moustache » (on avait donné ce sobriquet à Custine) : « Bientôt, écrivait-il à Bouchotte, vous pourrez montrer aux patriotes gobe-mouches cet homme tel qu'il est[2]. »

En dehors des décisions des représentants du peuple en mission, en dehors des accusations et des rapports des commissaires du conseil exécutif, du ministère de la guerre, du ministère des affaires étrangères ou du Comité de Salut public, les généraux avaient à redouter les dénonciations des administrations civiles. Celles-ci ayant la déplorable habitude de contrôler et de discuter tous les actes des autorités militaires, administrations de département et de district, administrations municipales, comités de sûreté générale s'acharnent après les malheureux officiers. Le district de Bergues déclare, par délibérations des 5 et 6 avril 1793, le général O'Moran indigne de la confiance publique, et pourtant, à la même époque, Carnot et Duquesnoy vantaient les qualités de ce général... qu'ils devaient envoyer plus tard à l'échafaud. Le comité de sûreté générale de la commune de Maubeuge dénonce

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. II, p. 156, 369.

[2] Chuquet, *Hondschoote*, p. 315-323; Charavay, *Corresp. de Carnot*, t. III, p. 35-36.

comme suspects le général Gudin et plusieurs officiers du 38e régiment d'infanterie : le général Gudin est arrêté au mois de septembre. Ce sont les administrations départementales qui fournissent presque toujours les premiers renseignements aux représentants en mission : le 2 avril 1793, Guermeur et Lemalliaud écrivent au directoire du département du Morbihan pour lui demander la liste de tous ceux des fonctionnaires civils ou militaires, qui « peuvent être suspects », de ceux mêmes qui « par négligence ou indifférence peuvent être rangés dans la même catégorie »[1].

A Dunkerque, la municipalité accusait sans cesse le général O'Meara d'impéritie et faisait battre la générale sans ses ordres; elle protégeait contre lui l'adjudant-général Gryspèrre que le conseil de guerre refusait d'employer; elle envoyait deux députés aux représentants de la Convention pour demander le rappel d'O'Meara et se plaindre du mauvais état des fortifications. Les administrateurs du district de Saint-Omer écrivaient le 5 avril 1793 aux administrateurs du département du Pas-de-Calais : « Nous vous envoyons la lettre du commandant temporaire de Béthune qui a eu l'insolente audace de la cacheter avec les signes honteux de la royauté et l'emblème du plus vil esclavage. Cet insensé voudrait-il ramener les cendres du dernier des tyrans? Nos revers lui arracheraient-ils le masque? Nous vous dénonçons cette infraction à la loi, cette violation de tous les principes. » Nous voyons, pour prendre des exemples dans une autre région, les administrateurs du département d'Indre-et-Loire demander que le général Berruyer soit traduit devant le tribunal révolutionnaire à cause de sa négligence dans la guerre de Vendée[2].

Lorsque les administrations civiles ne remplissent pas leur devoir « patriotique » de délation, il y a dans presque tous les centres importants des sociétés affiliées au club des jacobins de Paris, la « société mère », qui les suppléent ou les complètent. La Société de Saint-Étienne envoie une dénonciation contre le ministre Beurnonville, et le club des jacobins charge deux commissaires de la transmettre au comité de défense générale. La Société de Strasbourg dénonce, le 17 mars, le général De Prez Crassier, « ami du royaliste d'Harambure, qui vient d'être justement suspendu »; elle l'accuse de persécuter les officiers jacobins : un député de la même société se plaint qu'on ait rappelé les représentants Couturier et Dentzel qui remplissaient convenablement

[1] Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. III, p. 41; Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. II, p. 116! t. III, p. 66.

[2] Chuquet, *Hondschoote*, p. 237-240; Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. II, p. 68; Aulard, *le Club des Jacobins*, t. V, p. 171.

leur mission et destituaient les fonctionnaires aristocrates, tandis que leur collègue Rühl n'est qu'un « modéré » et un « égoïste », et il affirme que le général Custine ne dit jamais la vérité. Le 17 mai, Desfieux communique au club des jacobins une nouvelle lettre de la Société de Strasbourg qui a discuté dans sa dernière séance la conduite de Custine; elle demande non seulement la destitution de ce « général perfide », mais son arrestation, « car il est temps que la souveraineté du peuple ne soit plus un vain mot ». A la séance du 22 mai, une députation de la Société de La Rochelle manifeste le désir d'être accompagnée par des commissaires de la société-mère au tribunal révolutionnaire où elle va porter les preuves (?) de la trahison du général de Marcé; on désigne Bourdon (de l'Oise), Bentabole, Maure, Lejeune et Thirion pour cet office; M. Chassin fait remarquer, du reste, que l'acte d'accusation du malheureux de Marcé par Fouquier-Tinville n'est que la copie de la dénonciation de la Société des amis de la liberté et de l'égalité de La Rochelle. Un membre de la Société de Cherbourg signale l'adjudant-général La Rue comme antipatriote. Une lettre de Lyon, en date du 2 août, annonce que les intrigants ont remplacé les patriotes qui avaient été désignés pour assister à la fête du 10 août par des contre-révolutionnaires et que le général Kellermann, qui doit assiéger Lyon, est « le complice des muscadins ». Par contre, si une société affiliée s'avise d'envoyer quelques notes en faveur de l'un des généraux déjà excommuniés par les jacobins, elle est englobée dans l'excommunication; le fait se produisit précisément à propos de Kellermann : Robespierre dit à la séance du 8 septembre : « Une société populaire vient de faire l'éloge de Kellermann. Je dois déclarer que c'est une erreur. Kellermann est, sinon le seul auteur, du moins la principale cause des lenteurs du siège de Lyon; c'est lui principalement qui a dirigé toutes les conspirations qui ont éclaté dans cette campagne et jamais sous un tel homme une opération patriotique ne peut avoir de succès[1]. »

III

Ce qu'il y eut de beaucoup plus grave et de beaucoup plus symptomatique de la désorganisation générale que les dénonciations des administrations ou des clubistes, ce fut la facilité avec laquelle des officiers ou des soldats se firent les délateurs de leurs camarades ou de leurs supérieurs. Les exemples de ce déplorable état d'esprit sont malheureusement nombreux. Deux députés du

[1] Aulard, le *club des jacobins*, t. V, p. 83, 91, 135, 193, 203, 339, 391.

40e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Sarrelouis, se vantent, à la séance du club des jacobins du 31 mars, que, sur leur dénonciation à la Convention, plusieurs de leurs camarades, qui n'étaient que des aristocrates, ont été destitués; le président les félicite de leur acte « civique » et les engage à récidiver. Toujours, aux jacobins, le 5 juin, un militaire accuse son général, Custine, d'avoir « abreuvé les soldats de désagréments et de les avoir saturés d'aristocratie »; il rappelle qu'il a déjà signalé au pouvoir exécutif six généraux coupables, d'Aiguillon, Martignac, Sombreuil, De Prez Crassier, etc.; un autre annonce qu'il est envoyé par quinze mille hommes pour flétrir Custine et le livrer à la vindicte publique. Aux frais de ses camarades, un officier du 103e régiment de ligne vient à Paris pour dénoncer les officiers de ce régiment qui sont « infectés d'incivisme ». L'officier de chasseurs Vouquet s'étonne, le 19 août, que personne n'ait encore porté d'accusations contre le ci-devant marquis de Kilmaine et le général de Tourville, qui disait, au sujet des commissaires de la Convention : « Qu'ils viennent! Je suis au milieu de mon brave régiment d'Auvergne, et nous verrons. » On écoute à la tribune des jacobins les récits les plus enfantins : c'est ainsi que, le 6 août, un vieux soldat se plaint très longuement et sur un ton mélodramatique du lieutenant commandant le cinquième dépôt de cavalerie à Auch, qui l'aurait fait réformer en prétextant qu'il avait été estropié par une chute de cheval, et cela parce que le plaignant tenait des discours patriotiques et manifestait le désir de voir les officiers des troupes de ligne élus par leurs soldats comme les officiers des bataillons de volontaires; le réformé malgré lui affirme que nous avons été trahis dans la Vendée, à Mayence et à Valenciennes, et il est applaudi. Plus rarement des officiers défendent devant les jacobins leurs généraux accusés : le 8 novembre, Dupas, lieutenant-colonel de la légion des Allobroges, prononce l'éloge du général Carteaux, le vainqueur des fédéralistes marseillais, et le qualifie de « vrai sans-culotte et de grand général[1] ».

Les dénonciations directes aux représentants du peuple en mission ou aux commissaires du pouvoir exécutif ont une portée plus grande; leurs conséquences sont sérieuses et souvent immédiates. Le 28 septembre, le général de brigade Serviez affirme qu'il a été suspendu injustement, sans motif, par le général de division Laubadère, « ou, pour mieux dire, pour avoir soutenu la représentation nationale outragée dans la personne du citoyen Dentzel ». Les sous-officiers et soldats du 1er bataillon de cam-

[1] Aulard, le *club des jacobins*, t. V, p. 118, 244, 394, 364, 337, 499.

pagne du 47e régiment de ligne dénoncent à Carnot et à Duquesnoy, qui le font arrêter, le capitaine de La Baume, aristocrate; les officiers du 3e bataillon de la Haute-Saône dénoncent au conventionnel Ferry leur lieutenant-colonel Girardot, qui vient d'être nommé général de brigade et qu'ils accusent, selon la formule habituelle, d'incivisme. Un caporal du camp de Ghyvelde affirme que le lieutenant-colonel Ruffin a voulu enlever le drapeau de son bataillon et qu'il a maltraité les factionnaires et le caporal qui s'y opposaient; le général Barthel fait arrêter le colonel Ruffin. L'adjudant général Sauveur Chénier, le frère d'André Chénier, traite le général Delaunay, commandant l'armée de la Moselle, d'intrigant et lui reproche de n'avoir « ni principes, ni moralité, ni sentiments républicains, ni capacité morale et physique; l'armée est dans les mains d'un ancien espion de la police parisienne et elle court le plus grand danger[1]. »

Dans la garnison de Dunkerque, les dénonciations sont journalières; elles passent à l'état d'habitude et semblent faire partie du règlement de la place. Leblond, officier au 1er bataillon du Pas-de-Calais et aide-de-camp de Carrion, écrit que les troupes sont travaillées par les malveillants et qu'il faut se méfier du général O'Meara, du colonel La Noue et du capitaine du génie Farconnet, qui sont « des hommes corrompus ». Le chirurgien aide-major Danvers explique que le général O'Meara doit être d'autant plus suspect qu'il a servi dans les Suisses et qu'il a trois frères émigrés, et un soldat envoie une lettre au journal le *Rougyff* pour dénoncer O'Meara comme un ci-devant, un j... f... dans la force de toutes les expressions ». Parlant du général Lamarche, un officier dit que « ce soudard » est d'autant plus dangereux que son obscurité le met à l'abri de l'animadversion publique; Cobourg s'étonne sûrement « qu'un pareil anthropophage ait échappé à la guillotine ». L'adjudant-général Ernouf affirme que sous l'ancien régime le général Le Veneur était détesté de ses soldats : on l'avait élu procureur syndic du département de l'Orne, mais les patriotes ont bientôt reconnu quels étaient ses sentiments réels et le 14 juillet, ils lui ont administré une volée de coups de bâton; c'est le même adjudant général Ernouf qui détermine l'arrestation du général Richardot. L'adjudant général Duverger écrit du camp de la Madeleine pour se plaindre du grand nombre d'officiers généraux employés aux armées et de la manière dont on les choisit. Le général de divi-

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. III, p. 218, 272, 293; t. II, p. 427; Chuquet, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 50.

sion Paillot de Beauregard rédige mémoires sur mémoires contre le général de division Kilmaine et le général de division Kilmaine réclame à grands cris qu'on le débarrasse du général de division Paillot de Beauregard : « Tâchez, au nom de Dieu, de me défaire de ce vieux général Beauregard; c'est un vrai procureur de l'ancien régime, un vil intrigant qui me met toute la division en désordre. Je ne peux plus faire le bien de la République en servant avec lui... qu'on l'ôte d'ici ou qu'on m'en ôte; je servirai partout la patrie avec zèle, mais, avec un intrigant, qui, joint à cela, radote, je ne réponds plus de rien. » Le lieutenant-colonel du 27e régiment est remplacé par le conventionnel Couturier sur les vives réclamations des officiers de son régiment. Camuset, commandant du bataillon du district de Cambrai, attaque avec la dernière vivacité le général O'Moran et fait imprimer un précis justificatif qui est répandu parmi les troupes et dans tout le département du Nord. Un capitaine de grenadiers du 1er bataillon de la Vendée raconte que le général Neyrod, « le plus maussade des officiers », a traité les représentants de la Convention « d'imbéciles, d'ignorants et de patauds[1] ».

Les dénonciateurs militaires poursuivent leur œuvre jusque devant le tribunal révolutionnaire. Dans les dépositions admises contre Custine, nous voyons celles d'un simple soldat, Millard, volontaire au bataillon de la Manche, accusant son général d'avoir défendu à tout officier de donner des permissions à ses soldats sous peine d'être fusillé; Jean-Baptiste Debey, volontaire au 3e bataillon du Calvados, déclare que Custine a perdu Francfort et abandonné Mayence, mais nous craignons bien que la science stratégique de ce dénonciateur soit à la hauteur de son orthographe lorsqu'il signale « la lettre écrite à la Convention sur l'encandie de Larcenalle de Landau, disant que ce ne tet quun engar pendant que plusieurs mille fusis sabre ont esté la proye des flame ». Le prince de Hesse, devenu général jacobin, reproche à Custine d'avoir commis le crime impardonnable de rester huit jours à Paris sans venir s'expliquer devant la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité et un jeune aide-de-camp de vingt et un ans discute toutes les opérations militaires du général en chef. A propos de Custine, rappelons que l'abbé Lothringer, vicaire de l'évêque constitutionnel de Paris, l'ayant confessé avant sa mort, fut arrêté et interrogé par Coffinhal et Fouquier-Tinville, qui voulurent lui faire répéter ce que Custine lui avait dit dans sa confession.

Le chef de brigade, Pierre Elisée Ferrand, de l'armée du Rhin,

[1] Aulard, *Recueil des actes du Comité du Salut public*, t. II, p. 76; Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. III, p. 5. 6; t. II, p. 417; Chuquet, *Hondschoote*, pp. 237-240, pp. 64, 65, 73, 75.

est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire sur une dénonciation de son sergent-major. Le dossier contre Biron est formé en grande partie par l'acteur Grammont, chef de l'état-major général de l'armée révolutionnaire. Mais le procès le plus caractéristique est encore celui du général de La Marbère. L'adjudant-général Merlin et Charbonnier, deuxième lieutenant-colonel du 20e bataillon de la réserve, disent que c'est un ambitieux, un homme hautain, fier. L'adjudant-général Beauvoisin dépose, « avec la franchise d'un vrai sans-culotte, que ce Lamarbère n'a jamais été fait pour notre liberté, et qu'il était temps de lui retirer son commandement, car il eût infailliblement donné des preuves éclatantes d'incivisme; pendant cinq semaines que j'étais à son état-major, je l'ai connu chaque jour l'homme le plus impudent, le plus orgueilleux et le plus inepte qu'on puisse trouver. Il n'avait que le mot de République à la bouche et chez lui tout retraçait l'ancien régime. Il traitait avec la dernière des duretés un homme qui ne fléchissait pas le genou devant lui et, semblable à un second Mardochée, il eût souffert qu'on se prosternât devant son orgueil ». Cette citation biblique serait parfaite si le vrai sans-culotte Beauvoisin ne prenait pas Mardochée pour Aman! Le capitaine Calandini, capitaine-adjudant de la place de Lille, ami de Robespierre et de Danton, avait adressé les renseignements suivants à Robespierre au sujet de La Marbère : « L'intelligence entre les généraux ennemis et ce général de la République, établie par des trompettes qui arrivent journellement, m'a donné des inquiétudes. Je les conserve encore, car cette manœuvre ne cesse pas. Le général La Marbère m'a envoyé chercher aujourd'hui. Je l'ai trouvé au milieu de son état-major. Il m'a traité d'une manière infâme, me disant qu'il me méprisait comme la semelle de ses souliers. Un homme qui n'a rien à se reprocher n'emploie point les injures pour se justifier. Il me redoute. Je le surveillerai davantage. » Et ce même Calandini avait l'audace d'écrire à son général : « Je te répète encore que tout citoyen salarié doit être surveillé strictement. Tu es le premier soldat, tu dois servir d'exemple, et si tu es vraiment patriote, tu iras bivouaquer au camp, au quartier-général de l'armée que tu commandes; si tu ne l'es pas, tu resteras en ville, car je t'assure qu'on est très las d'y voir les mascarades de tes trompettes se promener dans cette cité (Lille) qui sans toi saura bien se défendre... Appelle-moi Italien, Espagnol, je te répondrai qu'un républicain est citoyen français, et si ma naissance t'inquiète, je m'estime un des fils de Brutus. » L'adjudant-général Dufraisse et l'agent de Bouchotte, le marquis de La Valette, soutenaient

Calandini. La Marbère fut guillotiné le 26 novembre 1793 [1].

L'avancement, comme on peut bien le penser, était réglé par la seule fantaisie des états-majors civils. Ainsi, Jean-Noël Landrin, chef du 1er bataillon de Saint-Denis, est brusquement promu, sur les notes des commissaires Celbez et Varin, général de division à son vif ahurissement; il est vrai qu'un mois et demi après sa promotion, ayant eu la malencontreuse idée de malmener le commissaire Deschamps, il était suspendu de ses fonctions et emprisonné; il fut bien heureux de rentrer dans l'armée comme capitaine d'infanterie.

Cariene était élevé, en dix jours, du grade de chef d'escadron au grade de général de division et appelé au commandement de l'armée du Rhin. Le capitaine de dragons Donadieu, ayant été chargé de présenter à la Convention un drapeau pris sur les Prussiens, était fait aussitôt général de brigade, ce qui ne l'empêchait pas de périr sur l'échafaud, sort qu'il aurait probablement évité en restant simple officier de dragons conformément à ses capacités réelles. En général, les missions comme celle qu'avait remplie Donadieu étaient profitables à leurs titulaires : Robespierre jeune avait envoyé un sous-lieutenant du 41e d'infanterie, Delort, porter au Comité de Salut public d'importants documents diplomatiques dont cet officier s'était emparé lors de l'expédition d'Oneille; le ministre Bouchotte fit aussitôt du sous-lieutenant un adjudant général chef de bataillon, ce qui amena une vive protestation de Robespierre jeune lui-même. « Vous pensez qu'il n'a pas de grands talents militaires, répondait Bouchotte à Robespierre jeune; cela peut être; mais les sans-culottes regardent comme le premier talent le patriotisme et le républicanisme [2]. »

En effet, les seuls officiers qui, malgré leurs revers et leurs fautes, avaient quelque chance d'être bien notés et de ne pas finir leur carrière devant le tribunal révolutionnaire, étaient ceux qui se distinguaient surtout dans les clubs et faisaient voter des motions plutôt qu'ils ne remportaient des victoires. Le général de brigade provisoire Pierre est destitué par Pichegru, à la suite de son échec de Berstheim, le Conseil exécutif lui donne néanmoins le 1er février 1794 un brevet définitif de général de brigade. Le général Pierre Huet est suspendu le 13 frimaire an II par les représentants Lacoste et Baudot, sur la demande de Hoche : le

[1] H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 226 et seq.; t. II, p. 515; t. II, p. 105, 109, 119, 303.

[2] *La Révolution française*, 14 juin 1896, Robespierre jeune et Bouchotte; Chuquet, *Hondshcoote*, p. 190-191; Charavay, *le Général Donadieu, la Révolution française*, 14 décembre 1895; Congrès des Sociétés savantes de 1896.

Conseil exécutif lui donne le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg; de même pour l'incapable Jacob que Hoche avait fait également destituer et que le Comité de Salut public réintégra dans son grade en l'envoyant à l'armée des Ardennes. Mais le cas le plus curieux est celui du Liégeois Declaye, qui commandait la place de Cambrai et faisait force rodomontades à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité où, à chaque séance, il triomphait des Autrichiens et les mettait en mille pièces, de concert avec son ami, le commissaire national Tartarin, « un républicain à l'épreuve de la bombe », et le trompette Luxembourg, que l'ennemi essaya en vain de corrompre et qui déploya « devant ces esclaves menaçants toute la fierté d'un républicain par des réponses et des interpellations dignes de Brutus ». L'attitude de Declaye ne fut plus aussi triomphante le jour où il rencontra réellement des Kaiserlicks : il courut si vite et se cacha si bien que le soir du combat d'Avesnes-le-Sec, clubistes et soldats ne savaient plus où était passé l'invincible général. Malgré la déposition de Tartarin qui constata que l'on avait tué exactement trois cent trente-cinq Autrichiens, Declaye fut destitué, arrêté, envoyé à Paris; mais Bouchotte rappela qu'il avait montré beaucoup de zèle à incarcérer des suspects et à dénoncer d'autres généraux; le Comité de Salut public le déclara irréprochable sous le rapport de la fidélité et du patriotisme; on se garda bien par conséquent de le guillotiner et il fut envoyé à Lyon pour guillotiner et mitrailler les Lyonnais vaincus. Comme le disait spirituellement Berthelmy, le chef d'état-major de Houchard : « Declaye n'était pas militaire, c'est beaucoup d'être patriote; c'est la première chose; mais ce n'est pas tout; si Declaye était patriote, pour la patrie il se serait fait tuer : il n'avait pour vivre que ce moyen-là ! [1] »

Dans le but de justifier sans doute ce régime de délation, cette singulière organisation militaire où l'inquiétude et la méfiance étaient à l'ordre du jour, le ministre Bouchotte, — qui fut sur le point, malgré son zèle, d'être remplacé par l'agent de change Alexandre, écarté ensuite parce qu'agent de change, — les comités, la Convention répondaient : le salut public l'exige. Et quelques historiens ont adopté cette manière de voir, critiquant le système mais l'excusant au nom de la nécessité; pour sauver la patrie, qu'importent les moyens! Nous ferons observer que, précisément, les moyens employés n'étaient pas ceux qui pouvaient sauver la patrie, bien au contraire. Ce n'est pas la délation

[1] Chuquet, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 133-145; Chuquet, *Hondschoote*, p. 298-301.

qui maintient la discipline dans les armées et règle utilement l'avancement; le général Pascal de Kerenveyër l'écrivait, le 25 avril 1793, à Bouchotte : « Investi d'une fonction sublime, vous apprendrez bientôt la valeur des délations populaires et les apprécierez à leur juste degré de confiance; vous apprendrez par expérience à connaître les hommes avant de les humilier et vous leur rendrez la justice qu'ils méritent », et le général Chapuis de Tourville, annonçant aux représentants en mission à l'armée du Nord qu'il allait être dénoncé à la Convention par le bataillon de Mayenne-et-Loire, ajoutait : « S'il n'y a pas de discipline, si les ordres ne sont pas exécutés, s'il est permis de se débander et de faire ce que chacun voudra, vous n'avez plus d'armée et je vous demande quel serait le téméraire qui voulût commander à des gens sans frein, pour, ayant fait son devoir, se trouver entre leurs dénonciations et le feu de l'ennemi [1]. »

On créait un état de malaise qui anéantissait l'initiative et abâtardissait les caractères. Le général Bécourt, gouverneur de Péronne, refusait de donner un seul ordre par écrit, en citant le dicton latin : *Verba volant, scripta manent*, et le général Richardot dit dans l'une de ses lettres : « Nul officier, nul soldat, nul commandant ne veut remuer une paille sans venir me demander si c'est la loi et si je l'ai ordonné [2]. »

Que Bonaparte eût commandé l'armée d'Italie en 1793, au lieu de la commander en 1796, et il se serait fait guillotiner avant la fin de la campagne pour ses seuls actes d'initiative! Bien loin de favoriser le talent des grands généraux qui ont honoré les armées de la république, le système a failli briser leur carrière et anéantir les espérances que les observateurs judicieux fondaient sur eux. Desaix, général de brigade provisoire à l'armée du Rhin, est dénoncé par le comité de surveillance de Riom au Comité de Salut public : « Le comité a appris avec douleur que le nommé Desaix de Vergoux, propriétaire dans une commune de ce district, lequel paraît et a toujours paru très suspect aux patriotes du lieu de son domicile, a obtenu une telle confiance qu'il vient d'être promu au grade d'adjudant de l'armée du Rhin. Le comité a pensé qu'il était de son devoir de vous instruire qu'il avait dix-sept parents émigrés... Desaix n'a pas plus de 10,000 livres de fortune et il est à craindre qu'ayant le plus grand intérêt à la contre-révolution, il se laisse séduire par l'or de Pitt et Cobourg. » Et Bouchotte, toujours docile suspendait Desaix le 13 novembre. Hoche eut toute son existence traversée par les dénonciations : arrêté en août 1793

[1] Charavay, *Correspondance de Carnot*, t. II, p. 155, 241.
[2] Chuquet, *Hondschoote*, p. 182; Charavay, *Corresp. de Carnot*, t. II, p. 426.

pour avoir défendu son ancien général Le Veneur et tenu les propos « les plus inciviques, puis acquitté; dénoncé, après le siège de Dunkerque par Hudry comme fils d'un « ci-devant valet d'un ci-devant roi », « républicain de nom poussé dans l'armée par les créatures de Lafayette; au lendemain de ses victoires sur Wurmser, envoyé en disgrâce à l'armée d'Italie et, à peine arrivé à Nice, arrêté comme traître à l'instigation du vindicatif Saint-Just; sauvé enfin par le 9 thermidor. » Nous trouvons encore dans les archives les appréciations suivantes sur Kléber et sur Marceau : « Kléber est un bon militaire, mais il fait métier de la guerre et sert la république comme il servirait un despote; Marceau est un petit intrigant enfoncé dans la clique, que l'ambition et l'amour-propre mayençais perdront. » Inutile d'ajouter que ceux qui parlaient ainsi étaient les mêmes qui perdaient les batailles, tandis que Kléber et Marceau les gagnaient. Le conventionnel Prieur (de la Marne) ne disait-il pas le 3 décembre 1793, à Marceau : « Dès demain, nous établirons un tribunal pour faire guillotiner Kléber[1]. »

« C'est donc un parti-pris de guillotiner les généraux, disait Houchard au représentant Levasseur, à la nouvelle de l'exécution de Custine. — Toi aussi, on te guillotinera si tu trahis, répondit Levasseur. »

Non, la crainte de la guillotine ne remplace pas le sentiment du devoir et l'amour de la patrie, l'instrument de mort n'a pas été le labarum des armées de la République. Non, le régime de la délation aux armées n'a pas même la triste excuse de la nécessité; ce n'est pas lui qui a inspiré les victoires, ce n'est pas lui qui a fait surgir les grands caractères. Si nos armées ont étonné le monde, c'est parce que dans leurs rangs et à leur tête il y eut des Hoche, des Kléber, des Marceau, des Desaix et des Bonaparte et non parce qu'elles furent surveillées par des Celliez et des Ronsin.

G. Saint-Yves.

[1] Maze, *Marceau*, p. 27; Charavay, *Corresp. de Carnot,* t. III, p. 270. — M. Rodolphe Reuss, qui connaît mieux que personne ses documents alsaciens, a montré (*Revue historique*, mai-juin 1901, p. 120) combien l'œuvre de « Salut public » du théoricien du système, Saint-Just, a été en réalité funeste à l'Alsace : plus de trente mille paysans notamment ont fui à l'étranger et passé le Rhin pour éviter les sauveurs.

AU SERVICE

DE L'ALLEMAGNE

Je passais à Sainte-Odile l'automne de 1903; j'y rencontrai un jeune Alsacien, M. Paul Ehrmann, né depuis la guerre. Nous nous promenions ensemble. Je lui disais de mille manières mon goût pour son pays et pour sa nation. Il m'écoutait comme un amoureux à qui vous louez son amie et qui trouve qu'en bonne justice il faudrait hausser de ton chacune des épithètes. Je crois qu'il me faisait subir un examen. Il y avait entre nous, non pas de la méfiance, mais une sorte de réserve. Sa jeune figure guerrière me plaisait tant que je voulus vaincre cet embarras de notre sympathie.

— Monsieur Ehrmann, lui dis-je, pourquoi diable restez-vous en Allemagne, où vous devez souffrir?

Si hardi que je me jugeasse moi-même, je ne dus pas le surprendre, car il avait toute prête une riposte.

— Je suis un héritier; je n'ai ni l'envie, ni le droit d'abandonner des richesses déjà créées.

Il désigna la plaine d'Alsace, que nous dominions, à cette minute, des hautes terrasses de la montagne, et il se frappa la poitrine : il indiquait des richesses en dedans de lui et des richesses autour de lui.

L'accent, le geste et la formule m'émurent d'admiration; c'est une délicieuse surprise si des jeunes gens, qu'on allait juger sur leurs manières qui sont apprises et mal adaptées encore à leur être profond, nous laissent soudain entrevoir une riche et noble personnalité. M. Ehrmann commença de causer, je me gardai de l'interrompre, voire de sembler trop attentif : il pensait tout haut et je craignais que la plus légère critique, ou même une approbation, empêchât de s'épandre une magnifique sincérité.

— J'ai voyagé plusieurs fois en France, disait-il. Tout m'y semble doux et civilisateur. J'y sens une constante supériorité, j'admire et je suis à l'école. Mais ici dans mes promenades que je fais pour la centième fois, je suis assailli par des discours qui sortent de la terre à l'adresse du jeune Paul Ehrmann.

Comment se fait-il qu'en Alsace je sois mêlé à tout, aux cultures, aux usines et même aux auberges? Je suis content que vous aimiez les promenades de Sainte-Odile et je regrette qu'on vous nourrisse mal au couvent. Je m'exprime mal, si je me donne une couleur de vaniteux. Mon sentiment, c'est celui du manœuvre, né dans le domaine où travaillaient déjà ses parents, et qui croit sentir sur lui un peu du mérite attribué aux arbres, aux prairies, au bétail qu'il soigne. Et de fait nos visiteurs français qui voient la gloire de l'Alsace en conçoivent quelque estime pour chacun de nous, mais si je vais à Paris, ou même à Nancy, on raillera mon accent et l'on m'en voudra, peut-être, parce qu'il a fallu caser ceux qui optaient pour la France. Ici, je suis à ma place. En Alsace, mais en Alsace seulement, je puis, au hasard de ma route, aborder les petites gens; je suis sûr d'être des leurs, et même je prendrai sur eux une certaine autorité. Mon père est beaucoup estimé dans le Haut-Rhin; j'ai des parents un peu partout; on connaît notre nom. Moi-même, j'ai déjà commencé à rendre des services. Mon pays est un champ d'activité à ma taille...

Ainsi parlait ce jeune Alsacien. En vérité, me disais-je, qu'est-il moralement? Un Français, un Allemand, un métis?

Il venait d'écarter les premiers nuages. J'avais l'occasion de connaître toute frémissante l'âme d'un fils de Français au service de l'Allemagne. A cette minute, je me souciais peu des nuages de l'automne dans le ciel : je pouvais, dans une jeune conscience mystérieuse, recueillir une pleine brassée de faits.

Ce qui aurait pu m'arrêter, c'eût été la crainte de troubler, d'offenser un vaincu de 70. Mais je savais à cette heure que, jamais, je ne mettrais M. Ehrmann dans le cas d'avouer des choses basses. J'osai donc lui dire nettement :

— Vive l'Alsace! Monsieur Ehrmann, mais il y a la France... Je crois comprendre et je respecte votre patriotisme alsacien. Laissez pourtant que je vous demande, si vous demeurez tant soit peu Français, dans quelle mesure, et, ma foi! Monsieur, par quel expédient?

RÉCIT D'UN VOLONTAIRE ALSACIEN

I

M. Ehrmann me répondit :

— Je suis né au Logelbach, près de Colmar, en 1880. Ma mère mourut à la naissance de mon frère, quand j'avais quatre ans. Mon père est directeur d'usine. Avec les quinze mille francs qu'il

gagne, nous avons toujours mené une vie large. Les besoins sont si peu compliqués dans la bourgeoisie travailleuse d'Alsace! Mais à sa mort, nous trouverons des tiroirs vides.

La nécessité de garder l'emploi qui le fait vivre expliquerait déjà que mon père soit demeuré en Alsace après la guerre. Pourtant, il s'y décida sur une raison d'ordre moral. L'émigration, prétend-il, est encore plus funeste à l'Alsace que la bataille de Frœschwiller. Il prévoit avec terreur qu'un jour nos usines tomberont aux mains des Allemands, qui auront tôt fait de germaniser l'esprit des ouvriers. Voyez Mulhouse : dès maintenant, les fils d'industriels étant passés en France, plusieurs industries sont devenues allemandes. Depuis que je suis au monde, j'entends dire et redire : « Il faut rester au pays, ne soyons pas, comme en 70, des soldats pleins de cœur avec une mauvaise idée directrice. Ce n'est pas juste d'aller en France, nous n'avons rien à y faire d'indispensable. C'est en Alsace qu'est notre devoir d'Alsacien. » Mon père a toujours eu cette idée que mon frère cadet lui succéderait et que moi, je m'établirais médecin à Colmar. Un médecin et un directeur d'usine, dans l'ancienne Alsace, plus encore qu'aujourd'hui, c'étaient des notables : mon père veut mettre ses deux fils dans la digue contre les Allemands.

Vous connaissez Colmar, Monsieur, vous avez visité le musée dans le couvent des Unterlinden et, dans la cathédrale, la Vierge aux Rosiers de Martin Schœngauer. Mais un passant peut-il sentir ce qu'a cette vieille petite préfecture française pour un garçon qui, toute son enfance, a joué indéfiniment sur la place des Tilleuls, quand les femmes lavent leur linge et que le soir tombe.

En famille, nous nous servions de la langue française, et comme d'autres classent les gens sur la fortune, les décorations ou les titres, nous jugions nos compatriotes d'après la langue qu'ils parlaient. C'est une idée commune à tous les Alsaciens que la connaissance du français est une aristocratie. J'ai appris à lire dans une *Histoire de France* par Bordier et Charton, remplie d'images sur bois qui vivent dans mon âme profonde : symboles vénérables, autour desquels je classe toutes mes connaissances. Nous vivions avec des pères, des mères, des sœurs, des cousins d'officiers français. Parfois, au 14 juillet, ils allaient à Belfort serrer la main de leur parent. Je causais des campagnes de 70, du Mexique, d'Italie et de Crimée, avec un tas de vieux soldats, nos ouvriers. Si loin que je recule dans mes souvenirs, j'entends mon père me raconter l'épouvante que ce fut dans Colmar quand on sonna le tocsin pour la défaite de Wœrth. Tout petit, j'avais l'im-

pression d'avoir souffert pour la France et à cause de l'Allemagne.

A cinq ans, j'allai chez une personne qui, sous prétexte de « garder » les enfants leur enseignait l'orthographe française. Elle n'en avait pas le droit. Elle fut dénoncée et je vois encore comme elle pleurait de ne plus pouvoir gagner son pain. La loi nous oblige, dès notre sixième année, à fréquenter une école de l'Etat. Je suivis les classes du gymnase de Colmar. Mais, avec cinq de mes camarades, je prenais des leçons chez un ancien maître du lycée français. Un jour, on frappe à la porte. Le pauvre maître, avant de tirer les verrous, nous presse de cacher nos cahiers et nos plumes. Mais comment justifier autour de cette table, cinq petits écoliers les doigts tachés d'encre! Comme l'institutrice, le professeur pleura.

Il y eut en Alsace des perquisitions pour découvrir les membres de la « Ligue des patriotes ». Le père d'un de nos condisciples fut pris. Quand l'écolier, le lendemain, arriva en classe, le maître l'invectiva : « Ah! vous pouvez vous vanter d'avoir un joli papa! C'est un scandale qu'un sujet allemand se permette une trahison envers sa patrie. Votre père est une canaille, et s'il ne tenait qu'à moi, je le ferais pendre haut et court!... » Ce flot d'injures coula longuement devant nous tous qui, Allemands et Alsaciens mêlés, avions de huit à neuf ans. Le fils de la « canaille » pleurait à chaudes larmes et ses camarades étaient empoisonnés de fureurs diverses. — Croyez-vous qu'après une scène pareille un petit garçon demeure exactement le même être?

Nous sommes de grands promeneurs en Alsace. Un jour (je n'avais pas dix ans), après avoir goûté dans la montagne avec mes amis, nous inscrivîmes sur le registre de l'hôtel, au-dessus de nos signatures, des phrases puériles. « Montés ici par un très beau temps, avons aperçu le faîte des Vosges » et puis, à côté : « Vive la France! » Un Allemand nous dénonça au directeur du gymnase et ce fut une grosse affaire dont mon père eut du désagrément.

Une autre fois, avec des garçons un peu plus vieux que moi, j'allai en France jusqu'à Gérardmer. Nous achetâmes des rubans et des cocardes tricolores. Au retour, dans les bois alsaciens, nous les portions à nos chapeaux et nous chantions la *Marseillaise*, quand nous fûmes croisés par des Allemands de Colmar. Le lendemain, le directeur du gymnase nous accabla d'injures et de punitions, et il nous fallait croiser dans les rues de la ville nos dénonciateurs qui étaient des gens considérés.

Ces images de mon enfance me font mal. Elles expliquent notre amour de la France. C'est un amour avec obstacles; un perpétuel ressort et notre beau secret.

A dix-sept ans, je commençai mes études médicales à Strasbourg. J'y fus, je crois bien, dans la situation d'un jeune provincial français qui s'inscrit à l'université de sa région. J'ai été privé de l'atmosphère éducatrice de Paris, mais la culture d'outre-Rhin a glissé sur mon esprit et les étudiants allemands m'ont déplu jusqu'à m'irriter. Nous nous sommes instinctivement rejetés.

La grande, la terrible épreuve, ce fut de me soumettre à la loi militaire allemande.

La volonté de mon père m'avait convaincu sans discussion de demeurer au pays sous le toit familial; j'avais formé mon sentiment intérieur, mais je n'avais pas eu l'occasion de m'affirmer, de me renier ou de trouver une conciliation entre mon âme française et le fait allemand. Ma vie jusque-là n'avait été qu'un prologue : en octobre 1902, le drame commença.

Comme étudiant en médecine et pourvu que je n'encourusse pas de prison, je n'étais obligé qu'à six mois de service. Durant ce semestre, j'allais habiter en ville, dans mon appartement; je viendrais à la caserne pour y faire mon instruction militaire, à peu près comme l'étudiant se rend à son cours, et je serais considéré comme un futur officier. Officier allemand! Au fond de mon cœur, je refusais ce privilège : un volontaire alsacien n'accepte du service que l'inévitable. Il porte en soi une protestation perpétuelle, et c'est ce refus intérieur qui fait d'un service matériellement supportable, une contrainte humiliante et, parfois, presque dégradante, du moins, nous le croyons, car le rude orgueil alsacien accepte mal les honnêtes hypocrisies nécessaires.

II

Le 4 octobre 1902, un peu avant sept heures du matin, nous nous trouvâmes une vingtaine de jeunes gens habillés en civil, dans la cour de la vieille caserne d'artillerie de la place d'Austerlitz. J'étais le seul Alsacien.

Les Allemands s'approchaient les uns des autres, en s'inclinant légèrement : « J'ai l'honneur de me présenter à vous », et ils disaient leurs noms. Je dus à mon tour me nommer.

On me désigna avec trois autres pour la seconde batterie. Un sous-officier nous dit de le suivre. Nous payâmes la somme exigée par l'État pour le prêt d'un cheval et sa nourriture pendant six mois; le magasin d'habillement nous vendit : trois casques, un manteau, des bottes, tous les effets de grande et de petite tenue. J'étais renseigné sur les usages : j'abandonnai au sous-officier de chambrée deux casquettes plates, deux sabres,

un manteau, pour qu'il en fît son affaire avec les sous-officiers de ma batterie. On me conduisit dans la chambrée de mon brosseur qui devenait ainsi la mienne. J'y partageais avec lui une petite armoire en bois blanc. Je fis la connaissance de mon cheval et du brosseur de mon cheval.

Ces longues stations et ces attentes debout dans l'humidité sont fatigantes, surtout si l'on a les nerfs en révolte.

Je ne pus prendre sur moi de me joindre à mes trois « camarades » quand ils m'avertirent qu'il serait sage d'offrir un verre aux sous-officiers.

A onze heures, un volontaire me dit :

— Nous allons boire un verre de bière et puis nous déjeunerons.

Je m'excusai de ne pouvoir les suivre. Ils partirent ensemble, et déjà ils étaient liés. Je regagnai ma chambre. Je me sentais comme une île douloureuse au milieu d'un brutal océan d'indifférence. Si j'avais été soldat en France, j'aurais eu dans ma chambrée des compagnons un peu jaloux, défiants, désagréables, c'est possible! et aussi des sous-officiers raides et contrariants; mais je crois que j'aurais trouvé en moi-même une bonne humeur, une qualité de vie supérieure et entraînante pour fondre toutes les préventions : celles des autres et les miennes propres. J'aurais été si évidemment un soldat de bonne volonté et un compagnon désireux de plaire, qu'entre nous tous, il se serait créé un lien fraternel. Ou bien encore, je me serais convaincu que j'étais à mon propre service, que je collaborais à la puissance de la France, et dans des petitesses sainement interprétées, j'aurais voulu voir des grandeurs.

Ces réflexions me tinrent lieu de déjeuner.

A deux heures après-midi, les volontaires des différentes batteries étant réunis, dans la grande cour, le lieutenant apparut pour la première fois.

C'était un petit lieutenant à peine majeur, rose et joufflu, les cheveux ras, très raide et très sanglé. Il se promenait en caressant une moustache claire dont la pointe, trop dardée sous le nez, lui donnait un drôle d'air. Ses gants, ses manchettes et son col très haut émerveillaient par leur blancheur sur l'uniforme sombre. Certainement il jouissait de nous montrer sa suprême élégance militaire. Mes compagnons l'admiraient beaucoup. Eux et lui servaient le même idéal.

Tous ces gens-là étaient emboîtés dans le même ordre social. Notre lieutenant était exposé à fréquenter les familles de ces volontaires, à faire danser, voire à épouser, leurs sœurs : aussi était-il enclin à se montrer homme du monde; mais en même temps il prenait un ton rude parce que c'est une habitude tradi-

tionnelle, parce qu'il devait s'imposer à plusieurs d'entre nous qui étaient ses aînés et enfin parce qu'il entendait réagir contre la secrète mésestime des hommes d'étude pour les militaires.

Sa première phrase fut sèche :

— C'est moi qui suis chargé de faire votre instruction. Je pense que nous nous entendrons bien. Nous allons commencer par vous enseigner le salut.

Un énorme maréchal des logis, aux yeux infiniment bleus, l'assistait. Pour se donner de l'autorité, il bombait sa poitrine, ce qui ne l'empêchait point de paraître bossu, car ses omoplates saillaient dans son vaste dos. Ce géant osseux à la grosse moustache broussailleuse semblait puéril à cause de son inhabileté à manier ses formidables mains et ses pieds. Il ne savait quel ton prendre avec des inférieurs riches et instruits et qui allaient devenir rapidement officiers. Il était irrité contre ces heureux volontaires, lui qui avait mis cinq ans à gagner son grade. De plus, il était intimidé par le petit lieutenant qui le surveillait en se pavanant. De là, un zèle maladroit et une extrême dureté.

Nous apprîmes à saluer, puis il y eut des exercices de marche et d'assouplissement, enfin une heure d'équitation. J'avais le sang à la tête, j'étais affaibli de n'avoir pas déjeuné, mais dans mon extrême malaise, mêlé de froid et, le dirai-je, d'une étrange peur confuse, je m'efforçais de me dominer, de ne pas me mettre en colère, d'être attentif à tous ces exercices de clowns que nous recommencions indéfiniment. C'était un orage dans mon cœur. Parfois, car je suis violent de caractère, j'admettais de rompre brusquement ce cauchemar. « Ai-je vraiment bien fait, me disais-je, de rester en Alsace? Supporterai-je cet esclavage? » J'aurais voulu réfléchir à ma misère; cet homme qui la créait m'en détournait. De minute en minute, j'entendais sa voix :

— Volontaire Ehrmann, vous n'êtes plus, ici, dans la vie civile; tachez de faire attention.

Je calculais que cet être déplaisant jouissait de se sentir armé de pleins pouvoirs et que ma révolte ne montrerait rien que l'impuissant soubresaut d'une âme trop débile. Ce long exercice, auquel mes muscles n'étaient pas assouplis et contre lequel je me cabrais, me mit au point que je pensai à me déclarer malade. Je demeurai pourtant au service d'écurie, où l'odeur des chevaux, les lampes fumeuses, la grossièreté des soldats, la rude voix du sergent-fourrier portèrent au paroxysme ma nausée.

Vers neuf heures du soir, harassé de fatigue et sans doute d'inanition, je quttai la caserne et regagnai ma chambre.

J'enlevai, j'arrachai mon uniforme pour m'habiller en civil.

Je me sentais un tel dégoût de cette caserne que je vis mon devoir dans la désertion. Je commençai à garnir de vêtements et de linge une valise. L'orient-express traverse Strasbourg à minuit vingt. En une heure, sans risques réels, il me mènerait à la frontière. J'allais être, à Lunéville, libre de toute contrainte, la poitrine dégagée, jouissant de la beauté du monde, rendu à ma dignité aussi bien qu'à ma véritable patrie. Cette perspective m'enivrait plus qu'une convalescence. J'étais le noyé qui repousse le fond où les herbes, quelques secondes, le retinrent.

Mon premier soin serait d'écrire à mon père... Mais cette lettre, puisque je disposais de trois heures avant le départ du train, j'allais la rédiger. Je la déposerais à la boîte même de la gare.

Une véritable fièvre me dictait mes mots et mes phrases; il ne me fut pas difficile d'exprimer avec force mon horreur de cette nauséabonde journée, mais une réflexion me gêna, c'est que mon père et moi, nous n'avions jamais supposé que cette caserne pût m'être agréable, et cependant les raisons d'y entrer nous avaient paru les meilleures. Je vis bien qu'il ne suffisait pas de dire : « Je vais passer six mois abominables. » Je devais, en outre, lui démontrer que nous nous étions exagéré les inconvénients d'une désertion.

Mon père, dans la vie, n'admet pas le caprice. S'il me plaignait d'être soldat allemand, jamais il n'accepterait que j'eusse, d'un coup de tête, abandonné l'Alsace et ruiné son projet de m'établir médecin à Colmar.

J'ai vu des familles s'acheminer en groupes à de certains jours vers Belfort, Bâle ou Nancy. « Où allez-vous? » leur disait-on. « Nous allons voir le fils qui a passé la frontière. » Deux années, trois années, cinq années, on reste fidèle à ce pèlerinage; puis la vie efface les traits; on devient des étrangers.

Nul moyen de nier ce fait : à minuit vingt, sitôt monté dans l'express-orient, je sortais pour toujours de l'Alsace et de ma famille. Mon père me soutiendrait-il en France? Je n'y comptais guère. Il aurait d'abord à payer une lourde amende... Eh bien, je m'embarquerai. Et, repris par de vieux rêves aventureux, je me voyais médecin sur un vaisseau. Mais là encore, un obstacle. La loi française m'oblige à refaire en France toutes mes études médicales, échelon par échelon, et même il faut que je passe les baccalauréats.

L'effort ne m'effraye pas, et même, d'instinct, j'aimerais les risques, mais il y a des gens, dont je suis, qui naissent constructeurs : j'éprouve une invincible répugnance à détruire quoi que ce soit. Je pensai que j'avais déjà posé de solides blocs pour l'édifice de ma vie et que, dans une minute, j'allais tout jeter bas.

Sur un inconvénient personnel, j'allais ruiner une édification sociale, une famille. Un vrai désespoir moral vint accroître la fureur physique dont cette journée m'avait empli...

L'heure pressante du train ne me sortit pas de l'indécision. Sans défaire ma valise et demi-vêtu, je m'enfonçai dans une espèce de sommeil brutal et désespéré.

III

A quatre heures, je fus réveillé par des coups de poing dans ma porte.

— Monsieur le volontaire, il est temps!

Je sentis à la fois mon âme encore brûlante des images de la veille, et mon corps tout glacé.

— Entrez! criai-je.

Le soldat qu'on m'avait donné pour ordonnance apparut. Il portait, sur sa face animale, une prodigieuse expression de respect.

Que cette humble brute fût un des instruments de ma sujétion, cela m'attendrit et courba mes épaules sous l'universelle nécessité. Je versais un verre de kirsch à cet humble vainqueur.

Nous partîmes pour la caserne dans la nuit.

En chemin, il me parla du service, et la multiplicité des petits détails me cachait mon vaste horizon d'ennuis.

A travers les couloirs obscurs, les mains devant moi, je le suivis jusqu'à la chambrée close toute la nuit, où vingt-cinq malpropres mettaient une odeur effroyable. De la porte à mon armoire, ils avaient semé des écuelles, des bottes, et quand j'y trébuchai, leurs rires ignobles éclatèrent.

Parmi leurs grossières malices, j'avais l'impression d'être, pieds et poings liés, un otage de la France au plus épais de la populace ennemie.

Je changeai mon uniforme de ville contre la tenue de caserne, je passai de lourdes bottes et je pansai mon cheval jusqu'à sept heures du matin. C'est le moment du déjeuner, je me précipitai à la cantine. Depuis vingt-quatre heures, je n'avais pas mangé.

Je n'ai pas l'intention de vous donner des peintures pittoresques, non plus qu'une documentation technique sur l'armée allemande. Ce que vous attendez, n'est-ce pas, c'est une lumière sur les sentiments successifs d'un Alsacien à la caserne allemande. Vous voulez connaître ma dure expérience. Il suffit que je vous dise en bref les soins monotones où s'écoulaient mes journées.

Après le repas du déjeuner, nous eûmes une heure d'équitation. A huit heures et demie, je passai le pantalon aux petites bottes courtes, et à neuf heures commença l'exercice, terminé à onze heures

et demie. A midi, appel; nous reprenons notre tenue de ville.

C'est l'usage que les volontaires d'une même batterie mangent ensemble. Les trois Allemands et moi nous allâmes dîner à cent mètres de la caserne, dans un hôtel de troisième ordre, *A la Ville de Bâle*, une auberge du voisinage. Des occupations courtes et pressées faites pour rompre l'esprit et nous divertir continuellement sur des vétilles m'avaient écarté depuis le réveil de mon idée de désertion. Au restaurant, je dus regarder, entendre et suivre mes trois compagnons. Que leurs voix m'arrivaient lointaines!

Dès une heure et demie, chacun de nous était remonté dans sa chambrée pour revêtir ses effets d'intérieur. A deux heures moins le quart, les volontaires de toutes les batteries attendaient dans la cour; à deux heures moins cinq, le sous-officier nous rangeait, à deux heures précises le lieutenant instructeur apparut. L'exercice, qui dure jusqu'à quatre heures, se décompose en une heure d'assouplissement et une heure d'exercices au canon. A quatre heures ou quatre heures et demie, une heure d'instruction. Vers six heures, le pansement du cheval jusqu'à huit ou neuf heures.

Toute cette deuxième journée, je fus comme une machine, au point que je n'entendais pas les commandements. Alors, la rude voix du sous-officier criait : « Hé, là-bas! le volontaire!... »

Le soir, je rentrai chez moi pour remâcher mes plans de désertion et pour m'endormir, cette fois encore, désespérément...

J'ignore si j'éprouverai jamais autant de misère que dans ces premiers jours de caserne, mais, quoi que la vie me réserve, je suis sûr de ne plus subir une pareille démoralisation.

Ma répugnance de principe à servir l'Allemagne se doublait d'une sorte d'incapacité physique à causer avec mes « camarades ». J'éprouvais un état général de crispation et d'inquiétude haineuse, en même temps que je cédais à l'implacable nécessité d'obéir.

IV

Aujourd'hui, quand je me reporte à ces sombres journées, j'admets que je fus follement susceptible et imaginatif. Peut-être voyais-je plus que de raison une volonté de mater l'Alsacien. Aussi bien il n'était pas très simple de démêler l'état d'esprit de mes chefs.

Le troisième jour de mon entrée au régiment, dans l'énorme cour de la caserne, les vingt volontaires, sous les ordres du maréchal des logis, apprenaient le salut. Un à un nous défilions devant l'officier. Par trois fois, il m'arrêta :

— Qu'est-ce que c'est que votre singulière façon de projeter votre bras quand vous le baissez... Mais laissez donc cette façon de cirque.

L'Allemand salue, le revers de sa main en avant, tandis que le Français présente sa main ouverte. Il y a une seconde différence, plus délicate, qui tient au tempérament des deux races : l'Allemand baisse le bras tout droit, son coude est une charnière; voyez, au contraire, avec quelle vivacité nerveuse le troupier français rejette sa main de son képi. Mon geste à la française, au milieu de la roideur de ces jeunes Allemands, faisait un disparate.

Au reste, notre souplesse alsacienne, si frappante à côté de leur ankylose, se manifeste de mille manières, dans notre démarche plus élastique, plus cadencée, dans notre casquette qui glisse un peu sur l'oreille à la manière d'un képi, dans toutes nos réactions plus aisées, plus rapides. Les officiers allemands ne s'y trompent pas. S'ils voient passer dans la rue l'un des nôtres, ils disent : « C'est sûrement un volontaire alsacien! » Encadrés par la France, nous atteignons aisément à l'élégance du troupier français. Dans les rangs allemands, nous contrarions cet aspect mécanique et brutal que la tradition prussienne garde pour idéal, et notre désinvolture y choque comme une indépendance audacieuse, presque insolente.

Notre petit lieutenant ne me quittait plus des yeux.

Au bout d'une demi-heure, il cria :

— Volontaire Ehrmann!

J'avançai en courant.

— Reculez-vous à trois pas.

Je recule et, les deux mains sur la couture du pantalon, j'attends.

— Où êtes-vous né?

— Je suis né au Logelbach, près de Colmar, dans le Haut-Rhin, Monsieur le lieutenant.

— Que font vos parents?

— Mon père est dans l'industrie, Monsieur le lieutenant.

Il eut un « ah! » qui voulait dire : je comprends maintenant. On sait, en effet, que la population industrielle du Haut-Rhin est la plus patriote de toute l'Alsace-Lorraine.

— Où avez-vous étudié?

— A Strasbourg, Monsieur le lieutenant.

— Avez-vous des parents dans l'armée?

— Oui, plusieurs, Monsieur le lieutenant.

Il parut satisfait.

— Où sont-ils?

— J'ai un oncle capitaine à Saint-Dié et un cousin lieutenant

à Epinal, Monsieur le lieutenant. Un autre de mes cousins est lieutenant de cavalerie à Lunéville.

Il me regarda attentivement. Je demeurai froid.

— C'est bien, dit-il.

Comme je regagnais mon rang, il s'écria :

— Halte! Remettez-vous en position. Répétez-moi ce demi-tour.

Je dus le recommencer six à sept fois, car il me laissait partir, puis me rappelait. Visiblement, il prenait son plaisir à me taquiner.

Dès lors, il ne laissa plus passer la moindre incorrection sans me faire répéter le mouvement à l'infini.

Voulait-il mater l'Alsacien? Ou bien, se voyant plus jeune que moi et me soupçonnant d'avoir été ironique, prétendait-il, marquer les avantages de son grade? Je crois qu'il obéissait à ce double sentiment.

Sous couleur de m'apprendre à faire le rapport d'une commission donnée par un supérieur, il avait imaginé de m'envoyer au pas de course, — quatre, cinq fois durant l'exercice, — demander au sergent-fourrier, à l'écurie, quelle heure il était. J'y étais accueilli par des quolibets. Et toujours courant, je devais revenir, m'arrêter à trois pas, les mains sur la couture du pantalon, et dire :

— Je rapporte avec obéissance à Monsieur le lieutenant que le sergent-fourrier a indiqué comme heure trois heures et dix minutes.

Il fallait attendre qu'il eût fait un geste : « c'est bien ».

Un quart d'heure après, il recommençait, et encore un quart d'heure après...

L'Alsacien allait-il devenir le pitre du régiment?

Pas plus qu'à vous donner les règlements de la caserne, je ne songe à vous émouvoir avec les misères d'un jeune bourgeois au service de l'Allemagne. Passons sur ces humilités. Je me propose de vous faire voir comment, d'une simple irritation de ma sensibilité, j'ai pu tirer une discipline.

Au bout de la semaine, j'avais fait le tour de mes ennuis. Je n'attendais plus d'inconnu. Ma vie demeurait affreuse, elle avait, du moins, perdu ses ténèbres. Je préfère un brutal corps à corps aux mouvements vagues d'un ennemi, le soir dans le taillis. Je voyais nettement mon premier but : je devais empêcher qu'une caserne allemande se rît d'un Alsacien-Français.

C'est sur cette considération que je résolus de rester. Je sentis que si je partais, dans le secret de mon cœur, je me mépriserais et que cette décision demeurerait un point de mon passé où j'éviterais, toujours, de porter mon regard. J'étais engagé dans un duel. Au début, je pouvais, comme tant d'autres, le décliner, mais une fois le contact pris, passer en France, c'était une dérobade.

Je resterai, me dis-je. Ce sera plus dur que je n'imaginais; très dur, même. Eh bien! je me donnerai beaucoup de mal. Toutes mes révoltes que je contiendrai me tonifieront, et la haine me fera plus de virilité... Puisque ce lieutenant a sur ma personne tous les droits, parmi lesquels le droit de m'humilier, il n'y a qu'un moyen, c'est que je sois un excellent soldat et que je conquière son estime de militaire. Je suis seul de mon pays parmi tous ces Allemands, il sera tenté de me dire : « Prenez exemple sur vos camarades. » Mon ambition doit être de renverser les rôles et, qu'en toute circonstance, il leur dise : « Voyez comme l'Alsacien vaut mieux que vous! »

Tout cela est chétif, monsieur, je le sais. Je préférerais, comme fit mon grand-père, le soldat de la Grande-Armée, entrer dans Berlin victorieusement, mais tout ce que l'on peut exiger d'un homme, c'est qu'il se batte pour le mieux sur le terrain où le pose sa destinée.

Pendant huit jours, je me suis vu, senti, accepté comme un agneau de douleur. Puis j'ai reconnu que ce rôle de résigné était le moins convenable et que je devais être d'abord un militaire exact.

Cette ligne de conduite, d'après mon récit, vous pourriez croire que je l'ai inventée, un coude sur la table, en réfléchissant dans ma chambre; c'est plutôt un sentier où je me suis aperçu que je cheminais pour éviter le mieux possible les embarras au jour le jour. Les circonstances m'ont dirigé. Du dedans et du dehors, j'avais mes empêchements : ce qui m'a soutenu, c'est une constante exaltation de l'âme.

V

Un soldat allemand a toujours l'air d'un chien battu. Les volontaires eux-mêmes se faisaient humbles; chaque détail de leur attitude disait aux officiers : « Tu es notre supérieur. » Leur déférence devançait les ordres. Le lieutenant trouva-t-il dans mon regard droit une sorte d'indépendance? Plus simplement, s'ennuyait-il durant ces longues heures d'exercices?... Après s'être promené dix minutes comme un coq avantageux, chaque jour, il m'appelait :

— Volontaire Ehrmann.

J'arrivais en courant.

— Vous m'avez dit que vous aviez des parents dans l'armée française. Etes-vous en relations avec eux?

— En relations très suivies, Monsieur le lieutenant.

— Vous allez souvent en France, n'est-ce pas?

— Assez fréquemment, Monsieur le lieutenant.

— Vous avez été en Allemagne, aussi?

— Une ou deux fois, Monsieur le lieutenant.

— Alors, vous aimez aller en France?

— Oui, Monsieur le lieutenant.

Ce n'était pas un mangeur d'Alsacien, mais un brave petit guerrier du pays rhénan, fort ébahi, car il n'avait jamais imaginé une telle espèce de soldat allemand.

Le lendemain, il me dit :

— Ce sera une chose très grave pour vous, le jour qu'il y aura la guerre avec la France. Que ferez-vous quand il s'agira de se battre contre l'armée française où vous avez des parents?

Le règlement nous oblige, si un supérieur nous parle, à l'immobilité la plus absolue. Aucun mouvement ne serait toléré, mais il y a les yeux. Les miens disaient : « T'imagines-tu que je vais rester ici quand il s'agira d'une guerre avec la France? » Cependant je cherchais ma voix la plus ferme et la plus simple pour répondre :

— Je suis médecin, Monsieur le lieutenant.

— C'est vrai, fit-il en tournant sur ses talons.

Il commença de critiquer en moi plus ouvertement l'Alsacien. Comme nous trottions le long de la piste, je dis à mon cheval : « Hue, cocotte! » Du milieu du manège, il me cria :

— Volontaire Ehrmann, c'est un cheval allemand; il ne comprend pas le français :

Le lendemain, durant l'exercice, il me dit :

— Il paraît que vous vous faites envoyer à la caserne des lettres dont l'adresse est écrite en français. Priez vos correspondants d'employer l'allemand.

— Mais, Monsieur le lieutenant, mes correspondants ne savent pas l'allemand.

— Qu'ils l'apprennent ou qu'ils fassent écrire leurs enveloppes par le diable!

Tous les matins, minutieusement, des pieds à la tête, par devant et par derrière, il inspectait nos uniformes, nos armes, nos munitions et tous nos détails. Mon tour venu, il s'attardait en maugréant, et chacun voyait sa mauvaise volonté; mais je m'appliquais à être un bon soldat, et mon regard lui disait : « Cherche, cherche, mon lieutenant! »

C'était d'ailleurs un bel officier, avec une conscience professionnelle, et quelle que fût sa prévention, il s'abstenait de me punir sans cause.

Soupçonnait-il confusément ma résolution d'allier la plus stricte

discipline à l'indépendance de l'âme? Il s'avança le plus loin qu'il put :

— Volontaire Ehrmann, me dit-il, il paraît que vous fréquentez une taverne alsacienne, où l'on dit qu'avec vos compatriotes, vous faites du chauvinisme français. Le respect de l'uniforme vous commande de vous en abstenir.

Et dans le même esprit, deux jours après, il me faisait sortir des rangs pour me dire :

— Il paraît que, chez votre coiffeur, vous vous exclamez à haute voix en français. Que vous parliez français, quand vous êtes dans votre famille, je n'ai rien à voir à cela. Mais quand vous êtes dans un lieu public et, par exemple, chez un coiffeur, le respect de l'uniforme exige que vous parliez allemand.

Le règlement autorise-t-il les officiers à se mêler de notre privé? En tout cas leur puissance est tempérée par leur crainte des ennuis. Sur tous ces faits du dehors, le lieutenant grondait, menaçait, sans aller jusqu'à me punir. Et quoi qu'il supposât de mon insoumission d'âme, il voyait avec évidence ma bonne volonté dans les mille détails où doit être attentif un volontaire. J'étais un bon soldat. Au manège, je servais de cavalier de tête. Je valais surtout pour la parade-marche, qui est une grande affaire dans l'armée allemande.

Les avez-vous vu défiler? Le soldat lève le pied en tenant la pointe en bas, tandis que sa jambe et sa cuisse forment un angle droit. Tout cela, pied, jambe et cuisse, il le lève haut, très haut, le plus haut, puis, soudain, par un deuxième mouvement, il projette violemment sa jambe et son pied, et, au même instant, de tout son corps se porte en avant. Le pied, bien à plat, retombe à terre et la jambe se tend violemment de manière à bomber en arrière une belle courbe. En principe, les gymnastes allemands valent mieux que nous dans les exercices de force musculaire, par exemple, à la barre fixe, mais, plus agiles et plus déliés, nous les primons dans les exercices d'assouplissement. Leur lourdeur de corps et leur taille courte les embarrassent. Mes « camarades » avaient plus de biceps et moi plus de jarret. La parade-marche est une comédie : à vouloir trop bien faire, les Germains toujours exagèrent. Le grand secret, c'est d'avoir le genou rompu et de mettre toutes ses forces dans le jarret. Mais un merveilleux raffinement, c'est de sortir sa poitrine et de rentrer son ventre, ce qui pousse le menton en l'air et les reins en arrière.

Maurice Barrès.

La suite prochainement.

LA RÉFORME

DE

L'ACADÉMIE DE FRANCE

A ROME

L'Académie de France à Rome n'a jamais subi de plus vives attaques. Des enquêtes s'ouvrent pour savoir s'il convient de l'amender ou de la détruire, et c'est à la détruire que tendent généralement ceux qui s'en occupent. Les adversaires de l'Ecole des Beaux-Arts se transforment en ennemis irréductibles de l'Académie de France, but suprême de l'enseignement d'Etat. Et, par surcroît, tous ceux qui ont une raison quelconque de juger néfaste la part de l'Institut dans cet enseignement, prennent pour cible l'Académie de France à Rome.

*
* *

Examinons l'état présent de l'Académie de France, les règlements qui la régissent, les droits et devoirs du directeur, les obligations des pensionnaires et les conditions, à la fois matérielles et morales, qui leur sont faites à la villa Médicis.

On dit trop volontiers que l'Académie de France à Rome est soumise, au début du vingtième siècle, au régime que lui assura l'ancienne monarchie. Nos recherches personnelles, qui comprennent deux siècles et demi, de 1666 à 1904, nous permettent d'affirmer que les règlements ont suivi les évolutions successives, et même les révolutions, qui ont marqué leur trace profonde dans ce pays. Le règlement que Suvée emporta à Rome en 1802 avait été établi par la Convention, qui tint compte de ce qui lui parut essentiel dans les vieilles chartes de l'Académie. Tous les régimes, régimes despotiques ou régimes de liberté, ont ajouté leur pierre à l'édifice, transformant ce qui paraissait suranné, consolidant les assises, rajeunissant les détails. Ainsi les aménagements intérieurs du Louvre diffèrent suivant les époques, sans qu'il vienne à l'idée de personne de jeter bas sa colonnade sous prétexte qu'elle a trop duré.

L'Académie de France à Rome est placée sous l'autorité immédiate d'un directeur, délégué à la fois du ministre et de l'Académie des Beaux-Arts, avec lesquels il correspond et desquels il relève.

Le règlement trace ainsi ses pouvoirs : « Le directeur, indépendamment de ses fonctions administratives, exerce un contrôle sur les travaux obligatoires des pensionnaires. » Les fonctions administratives du directeur consistent surtout dans une comptabilité assez compliquée, dont le soin est confié au secrétaire de l'Académie. Le directeur est donc surtout un contrôleur, et la seule sanction dont il dispose, c'est le non-envoi à Paris des œuvres qui ne sont point conformes au règlement. Voyons sur quoi s'exerce ce contrôle. Il est nul quant aux architectes, qui se bornent à « faire connaître au directeur quels sont les monuments qu'ils se proposent d'étudier »; nul aussi, quant aux musiciens, qui, pendant leur séjour, — les deux premières années et la quatrième, — *indiquent* « le sujet qu'ils se proposent de traiter ». Le contrôle est effectif pour les travaux des peintres, sculpteurs et graveurs; les peintres les sculpteurs lui soumettent les esquisses de leurs envois, et il examine : 1° le choix du sujet; 2° les dimensions de l'ouvrage. Le graveur soumet au même examen le choix des tableaux ou des peintures murales qu'il doit dessiner ou graver.

Voilà à quoi se résume le *contrôle* limité et limitatif du directeur. Si le directeur a une autorité personnelle, elle s'exerce en dehors de ces étroites barrières, par la fréquentation renouvelée des pensionnaires, qu'il invite à sa table, qu'il accueille à ses soirées, ou dont il visite les travaux en cours. Mais, qu'il ait affaire à des jeunes gens nerveux, supportant mal les contraintes mondaines ou administratives, le directeur n'aura aucun moyen d'exercer son influence, pour peu, surtout, que lui-même, — cela s'est vu, — ne soit que médiocrement préparé à jouer le rôle que le hasard, les circonstances ou une ambition mal entendue lui a dévolu.

Il en est même souvent ainsi quand le directeur jouit sans conteste d'une haute autorité. Lorsque Guérin arriva à Rome, en 1823, on put croire que son passé glorieux en imposerait assez aux pensionnaires pour que le cours ordinaire de leurs travaux s'en trouvât heureusement modifié. Guérin l'espéra, mais, pour grand que fût son ascendant, il n'en tirait aucun secours contre la faiblesse de son caractère. Le directorat de Guérin n'apparaît ni meilleur ni pire que les autres. On en attendait autre chose. Il s'en expliqua avec tristesse. Au secrétaire d'État, il écrivait, en septembre 1828, cette lettre demeurée inédite :

Votre Excellence donne des éloges à mes efforts pour le maintien de l'ordre dans mon administration. Il y règne, en effet, je crois, autant que possible, mais je désirais davantage; je voulais rendre à un établissement unique, dû aux grandes pensées de Louis XIV, l'importance et la considération qu'il devrait mériter et obtenir. A cet égard, les résultats sont restés bien au-dessous de mes espérances, tout en combattant sans cesse au dehors des préventions invétérées, au dedans les causes qui pouvaient les perpétuer. Moins d'exigence obtiendra peut-être davantage, car tels sont les hommes. Il y a d'ailleurs de la fortune dans tout : je ne suis plus jeune, et depuis longtemps elle a cessé de m'être favorable. Si beaucoup d'espérances apportées ont été déçues, si je n'ai pas fait tout le bien que je voulais faire, je remporterai au moins pour dédommagement l'approbation de ma conscience, la vôtre, Monseigneur, et celles des personnes témoins d'un zèle qui ne pouvait aller au delà du sacrifice de tous mes moments.

Guérin était encore plus attristé avec Quatremère de Quincy. Il se demande si la qualité des envois de 1828 compensera la quantité? Les étrangers, qui venaient de visiter, à Rome, l'exposition, n'en jugeaient pas ainsi.

En sortant de ce beau palais élevé dans le lieu le plus inspirateur, écrivait Guérin, de ce vaste établissement entretenu à grands frais par une nation qui marche à la tête de la civilisation des arts en Europe, ils se rappelaient, les uns avec un malin plaisir, et d'autres avec un véritable chagrin le *nascitur ridiculus mus*. J'en ai souvent rougi, et bien que ma conscience n'ait point à se reprocher de complicité dans cette déconsidération, dans cette honte (que l'Académie permette le mot à mon émotion qui se renouvelle chaque fois que ma pensée mesure la différence de ce qui est avec ce qui pourrait être), elle n'emporte pas moins avec elle une amertume que je n'éprouve point impunément.

Je dois confesser ici ma présomption. J'avais espéré par des soins assidus, par le sacrifice même de tous mes moments, ranimer dans l'Ecole de Rome, l'amour de l'art, le zèle au travail, et par suite la considération qui en est la juste récompense. Tout cela n'était qu'une brillante illusion. Ainsi a fini pour moi un rêve de six années pendant lesquelles m'ont frappé de pénibles et ruineuses réalités. Mais la coupe est vide, je l'espère, j'en suis à la lie.

Si dans cette circonstance je ne considérais l'Académie comme une famille à laquelle je me trouve aussi heureux qu'honoré d'appartenir, je me garderais de l'importuner des pénibles sentiments qui me sont personnels, et je me bornerais à lui exposer froidement des faits et ce qui est à ma connaissance, sur le mauvais emploi du temps de quelques-uns, je pourrais dire même de la plupart de MM. les Pensionnaires. Elle me pardonnera cet épanchement qui, je l'espère, ne sortira pas de son sein, et dans lequel il lui sera facile de reconnaître la susceptibilité d'un profond sentiment des devoirs et de l'amour du bien.

Ici quelques personnes seront peut-être tentées de voir une disposition atrabilaire, d'autres le dépit de la faiblesse et une sévérité hors de mesure, car il est facile d'être indulgent pour les torts dont on ne souffre pas. Quoi qu'il en soit, j'avoue qu'il y a de ma part impuis-

sance, et je crains bien qu'elle ne passe à mon successeur, si l'Académie, dont j'ai souvent réclamé l'appui, ne consent à l'aider de toute la force de son autorité. Un blâme public rigoureusement prononcé par elle contre le mauvais emploi des faveurs du gouvernement me paraît le seul moyen efficace d'y porter remède.

Rien de changé, depuis 1828, à l'impuissance du directeur.

Passons aux pensionnaires. Quelles exigences sont celles du règlement? Que souhaitent-ils qu'elles soient?

Il y a deux ans, l'Académie des Beaux-Arts était sollicitée par les pensionnaires d'avoir à examiner une série de pétitions où se résumaient leurs desiderata. Nous en avons obtenu communication. Les voici [1], après les articles du règlement actuel.

A. — Pensionnaires peintres.

Règlement actuel.

1re *année*. — 1° Une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle; cette figure représentera un sujet qui sera emprunté soit à la mythologie, soit à l'histoire ancienne, sacrée ou profane.

2° Un dessin, d'après les peintures des grands maîtres de deux figures au moins;

3° Un dessin, d'après une œuvre remarquable de sculpture de l'antiquité ou de la Renaissance, soit statue, soit bas-relief.

2e *année*. — Un tableau d'au moins deux figures nues ou en partie drapées, de grandeur naturelle.

3e *année*. — 1° Une copie peinte, soit d'après un tableau ou une fresque de grand maître, soit d'après un fragment de tableau ou de fresque de trois figures au moins.

Ce fragment sera copié de la grandeur de l'original, à moins d'empêchement dont le directeur sera juge. Si toutefois l'original était de proportion colossale et que le pensionnaire voulût le réduire, les figures ne devraient point avoir moins de deux mètres de proportion.

Cette copie demeure la propriété de l'État. Le pensionnaire pourra, avec l'autorisation du directeur, exécuter cette copie hors de l'Italie, la France exceptée;

2° Une esquisse peinte de sa composition, dont le sujet sera tiré de l'histoire sacrée ou profane, ou de la mythologie.

Cette composition, ayant pour but d'exercer le pensionnaire à la mise en scène de sujets comportant un grand développement et un grand style, comprendra une dizaine de figures au moins; le champ n'en devra pas être inférieur à cinquante centimètres sur le petit côté.

4e *Année*. — Un tableau de sa composition, de plusieurs figures de grandeur naturelle. Le sujet sera tiré soit de la mythologie, soit des littératures, soit de l'histoire ancienne, sacrée ou profane. Ce tableau n'aura pas plus de quatre mètres dans sa plus grande dimension.

[1] Nous supprimons seulement celles des graveurs en taille-douce et des graveurs en médaille et en pierres fines, pour ne pas surcharger cette étude.

Desiderata des pensionnaires.

Nous croyons comprendre que l'esprit, sinon la lettre du règlement actuel, est simplement de nous faire peindre du nu, de nous en faire conserver le goût et de nous donner le désir d'y revenir sans cesse, comme à la base même des sérieuses études en peintures. Si cela est, nous croyons que le règlement actuel est peu fait pour nous y encourager.

Pour la figure nue, envoi de première année, nous pensons que les phrases ayant rapport à la mythologie et à l'histoire ancienne, sacrée ou profane, sont inutiles puisqu'elles nous engagent à trouver un prétexte, souvent difficile, à une étude qui pourrait s'en passer étant à elle-même sa seule raison. En seconde année, le prétexte à deux figures nues est encore plus difficile à trouver. Il arrive alors, fatalement, que le sujet qu'on nous demande vient amoindrir le côté plastique de l'œuvre (côté réclamé par le règlement, si nous le comprenons bien). Pour l'envoi de troisième année, cette difficulté est encore plus grande, car la conception est paralysée par le désir de ménager et de bien peindre du nu. Le tableau y perd en tant qu'expression et nous croyons que la peinture (le morceau de peinture) y perd, lui aussi.

Nous voudrions, pour que toute méprise fût impossible, être astreints seulement à des études de nu, présentées dans les meilleures conditions possibles pour faire valoir la forme ou la couleur de ce nu, c'est-à-dire ses éléments plastiques. Ces études pourraient se passer de sujet, ou pourraient en avoir un si vague, ou si général qu'il ne laissât aucun doute sur le sens de l'œuvre.

Nous demandons donc à cet égard un règlement plus clair et plus simple, et nous croyons que ce règlement sauvegarderait la cause et le but de l'Ecole de Rome, en rendant aux envois le caractère d'études.

Mais, ceci posé, nous voudrions, lorsque nous abordons un tableau, être absolument libres du choix du sujet et de son expression, sans contrainte aucune quant au titre ou à l'esprit de la scène.

Pour la copie, nous voudrions aussi plus de liberté. Il y a de beaux nus ou de beaux portraits qui n'ont jamais été copiés par suite des trois figures exigées par le règlement actuel.

Enfin une autre modification nous paraît de la plus haute importance.

Beaucoup de nos devanciers, et nous-mêmes, avouons avoir été gênés par la date si formelle de la remise des envois. Nous sommes souvent contraints d'exposer ce que nous n'aurions pas voulu montrer. Il est pénible d'être jugé sur une œuvre inachevée ou mal venue. D'autre part, il est des esprits nerveux que la préoccupation de l'envoi annihile pour tous autres travaux. Pourtant notre intérêt est d'amasser le plus possible de documents dans ce beau pays, de nous laisser impressionner par tout ce qui nous entoure, afin de pouvoir rapporter un capital d'observations que nous aurons peine à trouver plus tard, quand les loisirs nous manqueront.

C'est donc afin de pouvoir travailler mieux et davantage que nous vous demandons un crédit plus long; c'est-à-dire la faculté de n'exposer qu'à la fin des quatre années l'ensemble de nos travaux.

W. Laparra, G. Jacquot-Defrance,
Le Massier : J.-A. Gibert.
Roger.

B. — Pensionnaires sculpteurs.

Règlement actuel.

1re *année*. — 1° Un bas-relief d'une ou deux figures de grandeur naturelle, nues ou en partie drapées. Dans le cas où le bas-relief ne comprendrait qu'une figure, elle serait nécessairement nue. Le sujet sera emprunté soit à la mythologie, soit aux littératures ou à l'histoire ancienne, sacrée ou profane ;

2° Une copie en marbre d'une statue antique qu'il aura choisie avec l'approbation du directeur. L'Etat fournit le marbre. L'ébauche de la copie, dont le pensionnaire aura la faculté d'exécuter la restauration, lui est livrée préparée à la grosse gradine. La copie en marbre demeure la propriété de l'Etat.

2e *année*. — 1° Une figure en ronde-bosse de la composition du pensionnaire et de grandeur naturelle ;

2° L'esquisse très arrêtée en bas-relief d'une composition ne comprenant pas moins de sept figures, lesquelles auront au moins quarante centimètres de proportion.

3e *année*. — Le modèle d'une figure en ronde-basse de la composition du pensionnaire, de grandeur naturelle.

4e *année*. — Le pensionnaire doit exécuter en marbre la figure dont il a produit le modèle l'année précédente. L'Etat fournit le marbre de cette figure et il paye les frais de l'ébauche, qui doit être livrée au pensionnaire préparée à la grosse gradine.

Desiderata des pensionnaires.

Les pensionnaires sculpteurs, soussignés, seraient très reconnaissants à MM. les membres de l'Académie des Beaux-Arts, s'ils voulaient bien compléter le règlement actuel par une disposition permettant au pensionnaire ayant rempli ses obligations de joindre à l'exposition de son envoi de dernière année tous les travaux (esquisses, études, dessins, bustes, etc.) qu'il aurait pu exécuter pendant son séjour à Rome.

Ont signé : C. Alaphilippe, P. Landowsky, H. Bouchard.

Le pensionnaire sculpteur soussigné désirerait voir apporter au règlement actuel les modifications suivantes :

1° L'obligation à deux œuvres importantes et complètement achevées.

Ces œuvres (bas-relief ou figure ronde-bosse), ainsi qu'un groupe d'au moins deux personnages, seraient de la composition du pensionnaire, avec liberté absolue dans le choix comme dans l'esprit du sujet.

Le groupe devrait être complètement terminé en marbre, alors qu'il ne peut l'être que très rarement avec le règlement actuel ;

2° Etendue de la copie de marbre aux chefs-d'œuvre de la Renaissance ou de tout autre époque pouvant intéresser le pensionnaire.

3° L'Exposition à la fin de la quatrième année, de l'ensemble de tous ses travaux auxquels pourraient être joints les études de ces mêmes travaux, des bustes, des esquisses, des projets, etc., en résumé, tout

ce que le pensionnaire jugerait utile d'exposer à seule fin qu'il soit jugé et critiqué sur l'ensemble de ses efforts et de ses travaux.

Si le pensionnaire sculpteur désire voir réduire à deux le nombre des envois, c'est qu'il pense que par suite d'un programme très chargé et en raison même de la longueur matérielle de son métier, il ne peut assez leur consacrer le temps de la réflexion et qu'il est trop souvent obligé de présenter des travaux incomplets, insuffisamment exécutés ou dont il n'est pas toujours satisfait.

Avec la réduction des envois, il trouverait aussi le temps et les ressources nécessaires pour effectuer quelques voyages (celui de Grèce notamment), qu'il avait espéré pouvoir faire pendant son séjour à Rome.

Signé : A. VERMARE.

C. — Pensionnaires architectes.

Règlement actuel.

1re *année.* — Six feuilles de détails d'après les monuments antiques de Rome et de l'Italie centrale : ces détails seront au quart de l'exécution et lavés.

Les envois de détails devront être accompagnés de sections verticales et horizontales cotées avec soin et en nombre suffisant pour rendre compte des procédés employés et au degré de perfection de l'étude.

Il sera facultatif au pensionnaire de 1re année de devancer l'époque indiquée au règlement pour deux des feuilles de détails, à condition d'exposer cette partie de son premier envoi en même temps que les travaux des autres pensionnaires.

2e *année.* — 1° L'état actuel, plan, coupe, élévation de tout ou partie d'un monument antique de l'Italie ou de la Sicile, à une échelle suffisante pour bien exprimer son aspect et son caractère;

2° Deux feuillets de détails au quart de ce monument;

3° Des détails décoratifs extérieurs et intérieurs et des ensembles d'architecture, du moyen âge et de la Renaissance.

3e *année.* — Pendant cette troisième année s'accomplira le voyage en Grèce, et le pensionnaire fera le relevé géométral et l'état actuel de l'édifice antique de l'Italie, de la Sicile ou de la Grèce qu'il choisira pour en faire le sujet de son dernier envoi : « la restauration ».

Cet état actuel devra être exposé à Rome avec les envois de 3e année. Des feuilles de détails géométraux, relatifs à cette restauration ou d'autres études, résultant de ce dernier voyage, devront obligatoirement figurer à cette exposition de 3e année.

4e *année.* — L'étude et le rendu de la restauration dont l'état actuel aura été exposé avec les envois de 3e année. Il y joindra l'étude des détails et un mémoire historique et explicatif. Tout ce dernier travail, comme ceux qui l'auront précédé, devra être terminé à l'Académie de France, ou au plus tard à l'époque de l'exposition à Rome des envois correspondants à la 4e année.

Le pensionnaire pourra, avec l'autorisation du directeur de l'Académie, exécuter cette restauration hors de l'Italie, la France exceptée.

La restauration demeure la propriété de l'Etat.

Desiderata des pensionnaires.

Les modifications que les pensionnaires architectes désirent voir apporter au règlement, actuellement en vigueur, sont les suivantes :

Leurs demandes visent, en premier lieu, une répartition plus juste du temps de pension sur les travaux (relevés ou restaurations) inspirés par l'architecture antique; en second lieu, la possibilité d'adjoindre à ces études des compositions modernes, répondant à des idées et à des besoins de notre époque.

En ce qui concerne les études, d'après l'architecture antique, les pensionnaires architectes croient devoir faire part à l'Académie de quelques réflexions inspirées par l'état de choses actuel, qui leur paraît présenter de graves inconvénients.

Parmi ces études, la plus importante, sans contredit, est celle qui se rapporte à l'envoi de 4e année (la restauration d'un édifice antique).

Or, suivant le sujet choisi, ce travail peut être fort long : certains sujets traités par nos devanciers comportent des recherches considérables dont le résultat définitif ne peut être obtenu que quelques années après le retour du pensionnaire à Paris. Ce travail à Paris est d'ailleurs très onéreux.

Cependant, une restauration importante ne peut se faire en un an et demi, temps prévu par le règlement depuis l'exposition du deuxième envoi, au milieu de la troisième année de pension, jusqu'à la fin de la quatrième année, époque à laquelle cessent les libéralités de l'Etat.

Cette situation serait améliorée, si l'on rendait facultative l'étude des détails qui absorbe actuellement les deux premières années de la pension. Ce temps pourrait alors être reporté sur le grand travail de restauration, auquel le pensionnaire pourrait dès lors songer, de suite en arrivant à Rome, ce qui lui permettrait de fournir un état actuel dès la première, ou, tout ou moins, la deuxième année.

Il aurait ainsi, pour le travail de reconstitution, un an et demi au lieu de six mois, comme cela a lieu actuellement.

Quant à la nature même de cette restauration, il peut se présenter certains cas où, selon le sujet choisi, le relevé d'un seul édifice n'est pas suffisant pour caractériser le type d'architecture antique que l'on veut étudier, et il faut alors diriger ses recherches sur plusieurs édifices de la même catégorie. Il pourrait donc être loisible au pensionnaire de présenter, à la fin de son séjour à la villa Médicis, soit la restauration d'un édifice unique, soit une restitution d'après plusieurs édifices de même nature dont l'étude comparée permettrait de dégager l'application de l'architecture aux besoins antiques telle que l'ont comprise les anciens.

Dans ce dernier cas, l'état actuel unique serait remplacé par des ensembles ou des fragments relevés dans les divers édifices appelés à fournir les matériaux de la restitution.

Les pensionnaires architectes demandent aussi qu'il leur soit permis de consacrer une partie de leurs efforts à des travaux de composition. et que ces études puissent prendre place aux expositions annuelles, à côté de celles qui ont pour objet l'architecture antique.

Il leur paraît anormal que les peintres, les sculpteurs, les musiciens, jouissent de cette faculté, alors que les architectes qui, comme eux, obtiennent le prix de Rome sur une composition, ne puissent, eux aussi,

se présenter au public avec des travaux de ce genre. Cette faculté ne serait d'ailleurs qu'un retour à l'esprit ancien du règlement qui exigeait une composition à la fin du séjour à Rome. Et ce serait en outre pour ceux que l'expiration de la pension doit laisser aux prises avec les difficultés matérielles, un avantage précieux, puisqu'il leur permettrait, alors qu'ils jouissent du calme de la villa Médicis, de résumer les connaissances acquises et d'entretenir leur faculté de produire.

En conclusion, les pensionnaires architectes demandent à l'Académie de vouloir bien réduire les obligations réglementaires à la production d'un travail important sur l'architecture antique (restauration ou restitution), ce travail devant être présenté à la fin de la quatrième année de pension.

L'état actuel et les documents devant lui servir de base pourraient être produits facultativement la première, la deuxième ou la troisième année.

Cependant ils participeraient à toutes les expositions annuelles, et, pour le cas où ils n'y figureraient pas avec les travaux ci-dessus indiqués (état actuel ou restauration), ils seraient autorisés à présenter des études où pourraient se manifester d'une façon précise leur tempérament et la direction de leurs études : études sur les architectures antiques, du moyen âge et de la Renaissance, sans que les exemples choisis soient limités à ceux de l'Italie et de la Grèce, ou études de composition sur tels sujets qu'ils jugeraient convenable de traiter.

C. Chifflot, Tony Garnier, P. Bigot, J. Hulot.

D. — Pensionnaires musiciens.

Règlement actuel.

1re *année.* — 1° Composer une œuvre importante de musique de chambre à son choix, de préférence un quatuor pour instruments à cordes;

2° Composer six pièces de courte durée pour chant, avec accompagnement d'orchestre et réduction séparée pour chant et piano.

2e *année.* — 1° Composer soit une symphonie en quatre parties, soit une œuvre symphonique en un ou plusieurs morceaux représentant la même somme de travail, avec réduction de piano à deux ou à quatre mains en partition;

2° Composer soit une scène dramatique à un, deux ou trois personnages, sur des paroles françaises ou italiennes avec orchestres et réduction séparés, pour chant et piano;

3° Chercher dans les bibliothèques, parmi les œuvres peu connues des seizième, dix-septième ou dix-huitième siècles, vocales ou instrumentales, une œuvre intéressante, la copier ou la mettre en partition, en la traduisant, s'il y a lieu, en notation moderne. La copie du pensionnaire sera déposée à la bibliothèque du Conservatoire.

3e *année.* — 1° Composer un oratorio sur des paroles françaises, italiennes ou latines, ou bien à son choix : soit une messe solennelle, soit une messe de *Requiem*, soit un *Te Deum*, soit un grand psaume; ou encore une œuvre vocale et symphonique avec soli, chœurs et orchestre, en deux parties au moins, sur un poème nouveau ou ancien; ou enfin un opéra, soit tragique, soit comique, en deux actes

au moins, sur un livret nouveau ou ancien, pourvu que ce poème ou livret ait été approuvé, soit par le directeur de l'Académie de France à Rome, soit par la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts.

Une réduction séparée, pour chant et piano, devra accompagner l'œuvre envoyée;

2° Composer le morceau symphonique destiné à être exécuté au commencement de la séance publique annuelle de l'Académie, après avoir été préalablement soumis au jugement de la section de composition musicale.

Une réduction de ce morceau devra être faite pour le piano à deux ou à quatre mains.

4e *année.* — 1° Même programme que pour la première partie des obligations qui incombent aux pensionnaires de 3e année, en observant toutefois que le travail devra porter sur un sujet d'un genre différent.

2° Chercher dans les bibliothèques françaises, parmi les œuvres de l'école française des seizième, dix-septième ou dix-huitième siècles, vocales ou instrumentales, une œuvre intéressante, la copier ou la mettre en partition, en la traduisant, s'il y a lieu, en notation moderne.

La copie du pensionnaire sera déposée à la bibliothèque du Conservatoire.

Nota : Les pensionnaires compositeurs de musique jouissent de leurs entrées aux théâtres lyriques pendant le temps de leur pension qu'ils sont autorisés à passer à Paris.

Desiderata des pensionnaires.

Il leur est impossible, avec le nouveau règlement, de profiter des années de pension pour écrire un ouvrage important de théâtre ou de concert, et ils regrettent de ne pouvoir utiliser ces moments uniques de tranquillité, de liberté et de sécurité matérielle, pour concevoir et exécuter une œuvre de longue haleine ainsi que c'était possible avec les anciens règlements qui ont permis à nos maîtres, à nos aînés de revenir de Rome avec une partition sérieusement mûrie et prête pour l'exécution.

Ils ne cherchent pas du tout à se dérober à l'obligation de l'envoi annuel. Mais ceux qui désirent composer un opéra ou un grand oratorio seraient heureux de pouvoir en envoyer chaque année des fragments, tandis que le règlement oblige de donner chaque année plusieurs œuvres de caractère différent, par conséquent de courte durée.

Ceci n'implique en rien, dans leur pensée, la suppression de l'œuvre symphonique et de l'œuvre de musique de chambre qui leur sont demandées et dont ils sentent fort bien toute l'utilité.

Mais ils ne peuvent s'autoriser à faire cette symphonie, ce quatuor, au moment où ils se sentent le plus capables de les écrire. Ce serait, fort probablement, pendant ou après le séjour en Allemagne, séjour qui, si nous comprenons bien les intentions de MM. les Membres de l'Institut, a justement pour but de leur faire entendre et étudier la musique symphonique, tandis que, la première année, ils sont fort peu entraînés à écrire une œuvre de musique de chambre, la préparation au concours de Rome consistant presque uniquement à faire de

la cantate à l'exclusion de l'étude des formes classiques et de la musique pure.

Puis, les premières impressions ressenties en Italie ne favorisent pas toujours l'éclosion d'une œuvre d'un caractère aussi abstrait (sans compter qu'en fait de musique ils n'entendent guère ici que les modernes opéras italiens).

Ils souhaiteraient donc qu'on acceptât chaque année tout envoi témoignant d'un sérieux travail, et que le pensionnaire, sans être blâmé, pût remettre deux ou trois ans de suite des parties différentes de la même œuvre en complétant son envoi par des œuvres d'un caractère différent, — symphoniques, instrumentales, vocales, — selon l'esprit du règlement, mais sans que l'ordre en soit absolument imposé.

Ils croient pouvoir ajouter que ces remarques, proposées seulement aujourd'hui à l'examen de l'Académie des Beaux-Arts, ont été faites par presque tous les pensionnaires musiciens venus à Rome depuis le nouveau règlement.

Max d'Ollone, Edmond Malherbe, Ch. Lévadé,
F. Schmitt, André Caplet.

Malgré ces pétitions, l'Académie des Beaux-Arts ne révisa pas le règlement. Il fut réimprimé en 1903 à peu près tel qu'il avait été imprimé en 1897; encore l'a-t-on aggravé en deux ou trois paragraphes. Ainsi les musiciens, qui ne résidaient pas à Rome la dernière année, se croyaient autorisés à se marier, la rédaction de l'article 7 étant assez ambiguë : le nouvel article 7 défend expressément à tous le mariage pendant la durée entière de la pension, sous peine de perdre le bénéfice de celle-ci.

Nous connaissons les désirs des pensionnaires. Examinons les critiques générales qu'on adresse à l'institution.

Ses adversaires lui reprochent surtout :

1° D'envoyer à Rome des artistes qui auraient mieux à faire que d'aller étudier l'art italien de l'antiquité et de la Renaissance quand la France leur offre des aspects de beauté dignes de leur jeunesse enthousiaste et une floraison d'art roman, gothique et renaissant, qui peut rivaliser avec l'art italien depuis le moyen âge.

2° De les contraindre à résider à Rome pendant quatre ans : une bourse de voyage libre suffirait.

3° De ne leur laisser aucune liberté dans le travail par la fixation d'un programme exclusif, peu en harmonie avec le mouvement moderne.

Une bonne part de ces critiques pourrait également toucher les grands établissements similaires que l'Etat entretient à l'étranger :

à Rome même, l'École archéologique ; en Grèce, l'École d'Athènes. N'y a-t-il pas, à l'origine de ces critiques, un malentendu que la vanité des pensionnaires aggrave singulièrement? Ne devrait-il pas être convenu qu'ils ne sont encore que des élèves?

Le prix de Rome, c'est l'agrégation qui les conduit sur le Pincio pour une période de quatre années, comme l'agrégation conduit quelques agrégés de choix à Rome et à Athènes en qualité d'*élèves*. Un « sorbonnien » arrivant à Athènes ou au palais Farnèse est un *élève*. Un « Grand prix » franchissant le seuil de la villa Médicis est-il autre chose qu'un *élève?* L'un est sous la tutelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'autre sous la tutelle de l'Académie des Beaux-Arts, et tous restent soumis à des obligations qui relèvent de leurs tuteurs, et que contrôlent les directeurs des trois établissements. Le titre seul de ces établissements diffère : encore l'Académie de France ne porte-t-elle que depuis le milieu de la Restauration ce titre ambitieux qui lui avait été enlevé par la Révolution et par l'Empire. Mais la correspondance administrative, aujourd'hui comme hier, parle tantôt des « pensionnaires », tantôt des « élèves ». Pour l'Académie des Beaux-Arts, comme pour le ministère, ce sont surtout des « élèves » que leur âge, leurs longs efforts et leurs promesses de talent font traiter avec des égards particuliers, mais auxquels précisément leur qualité d'« élèves » impose des devoirs. Il ne faudrait donc les tenir que pour des élèves qu'un fil léger relie encore à tout un système d'études, au point culminant duquel ils sont parvenus lorsqu'ils ont satisfait aux derniers engagements de la dernière année.

Il y a un peu plus de quarante ans, le 13 novembre 1863, Napoléon III enlevait d'un trait de plume l'Ecole de Rome à la tutelle de l'Académie des Beaux-Arts. Un décret, longuement motivé, transformait l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts et donnait le jugement du concours pour le prix de Rome à un jury nommé par le ministre, sans l'intervention de l'Institut. En outre, l'Ecole de Rome ne relevait plus de deux pouvoirs, mais d'un seul : le ministre, à qui le directeur adressait, tous les six mois, un rapport sur les travaux et le degré d'instruction des *élèves lauréats (sic)*.

L'Académie des Beaux-Arts protesta avec une extrême énergie contre ce coup d'Etat imprévu. M. Beulé, secrétaire perpétuel, fit entendre sa parole indignée. Il rédigea mémoire sur mémoire, répondit dans la *Revue des Deux Mondes*, riposta dans le *Temps*, etc. Le maréchal Vaillant lui ouvrit même les colonnes du *Moniteur*, ce qui était assez spirituel. M. Ingres marqua la lutte de sa forte griffe. Rien n'y fit. Le Conseil d'Etat, saisi par l'Aca-

démie des Beaux-Arts, donna raison à l'Empereur, — naturellement, — et il fallut attendre Sedan, le 4 septembre et M. Thiers pour rendre à l'Académie une tutelle qui n'a point cessé de lui tenir au cœur.

Les adversaires de l'Institut s'estimeraient déjà très heureux si on revenait au régime de 1863. Mais il ne semble pas que, de ce côté, le danger soit bien grave : il ne le serait devenu que si l'Académie des Beaux-Arts s'était refusée plus longtemps à entendre la voix de la raison, qui est celle des amis mêmes de l'Académie de France à Rome, lesquels croient, en toute franchise, qu'on peut loyalement apporter certaines transformations au règlement, ainsi qu'on l'a fait chaque fois qu'il a paru utile [1]. Ce n'est un mystère pour aucun de ceux qui suivent depuis quinze ou vingt ans la vie administrative des Beaux-Arts que les rapporteurs du budget des derniers exercices ont tous marqué leur désir de réformes à la villa Médicis : c'est ainsi que M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, a ouvert aux femmes le concours de Rome. Une poussée de l'opinion provoqua cette mesure, prise en dehors de l'Académie, tout comme le décret, — plus grave, — de 1863.

Le décret de 1863 avait fixé à vingt-cinq ans la limite d'âge des concurrents. Il convient de rechercher si l'on n'eut pas tort d'abroger cet article du décret et si on ne devrait pas y revenir. Peut-être n'y a-t-il que les architectes qui aient un réel intérêt au maintien du *statu quo*, la technique de leur art étant extrêmement longue à saisir. Encore est-il aisé de constater qu'un grand nombre d'architectes, lauréats avant la vingt-cinquième année, ont joué un rôle important au cours du siècle écoulé : Leclerc (22 ans), Lesueur (25 ans), Labrouste (23 ans), Vaudoyer (23 ans), Ballu (23 ans), Garnier (23 ans), etc. Il y a deux raisons d' adopter vingt-cinq ans comme limite d'âge : la première, c'est qu'on éviterait ainsi l'envoi à Rome de lauréats promus, en quelque sorte, à l'ancienneté, lauréats qui doivent bien plus à la sagesse patiente de leurs efforts et à l'influence de leurs maîtres qu'à leur valeur propre; la seconde raison, c'est qu'il y a de fortes chances pour qu'un artiste qui revient de Rome à trente-cinq ans, dérouté par le nouveau milieu où il va vivre, ait de la peine à se ressaisir et, ne sachant auquel entendre, nerveusement aille de l'un à l'autre, et cherche sa voie sans la trouver.

« Tout pensionnaire, dit l'article 4, est tenu de quitter Paris au plus tard le 1er décembre, de justifier de sa présence à Florence

[1] Une Commission vient d'être nommée à cet effet.

entre le 15 et le 20 décembre, après s'être arrêté, soit à Gênes, soit à Milan. »

Pourquoi Gênes et pourquoi Milan? Le statuaire qui prend contact avec l'Italie par le *Campo Santo* de Gênes doit éprouver, pour averti qu'il soit, quelque répugnance à pousser plus loin l'aventure! Et s'il est bien qu'on s'attarde à la *Brera* et à Santa Maria delle Grazie, où s'achève la ruine du *Cenacolo Vinciano*, il ne l'est pas moins peut-être qu'un jeune peintre soit autorisé à stationner à l'Académie de Venise et qu'un architecte puisse à loisir rêver sous les Procuraties, devant les clochers bulbeux de Saint-Marc et la délicate arcature du Palais Ducal.

L'article 4 pourrait donc être modifié sans dommage. Les jugements du prix de Rome seraient rendus avant le 31 juillet, date qu'on fixerait pour la séance solennelle de l'Académie des Beaux-Arts. Pourquoi ne ferait-on pas partir la pension du 1er septembre et ne déciderait-on pas que les lauréats visiteront nos cités d'art, qu'ils verront les Flandres françaises, La Tour à Saint-Quentin et Ingres à Montauban, l'antiquité à Nîmes et à Orange, le moyen âge au Puy et dans la Haute-Loire, les gothiques à Amiens, à Rouen, dans l'Ile-de-France et sur toutes les parties du sol français où notre génie autochtone s'est manifesté spontanément ou sous des influences diverses dont ils chercheraient à surprendre le secret? Ils arriveraient à la Villa le 1er janvier, après un voyage d'étude de quatre mois en France et dans le nord de l'Italie, admirablement préparés à saisir les beautés formidables de Rome.

Trois articles décident que nul pensionnaire ne peut voyager ou même quitter Rome pour quelques jours sans autorisation écrite. Le règlement impose des limites, à ce sujet, aux pouvoirs du directeur qui ne peut permettre aux pensionnaires de voyager la première année en dehors de l'Italie. La seconde année, on ajoute la Sicile; et, la troisième et la quatrième année, la Grèce.

Cependant, les musiciens, après deux années passées à Rome et en Italie, sont tenus de séjourner pendant un an en Allemagne et en Autriche. Ils peuvent de nouveau séjourner la quatrième année à la villa Médicis ou dans tel pays qu'ils auront choisi.

Tous les pensionnaires, qu'ils voyagent ou non, doivent exécuter leurs envois annuels.

L'Académie des Beaux-Arts s'est bien rendu compte que c'était ici le point sensible, lorsqu'elle a inséré dans son règlement concernant les peintres de troisième année, la clause suivante : « Le pensionnaire pourra, avec l'autorisation du directeur, exé-

cuter cette copie hors de l'Italie, la France exceptée. » Il est permis de tenir pour excellent l'exercice de la copie. Des artistes parfaitement originaux s'y sont adonnés avec une vraie passion. Pour prendre hors de l'Académie des exemples caractéristiques, qu'on se rappelle Lenbach, en Allemagne, montrant avec orgueil, dans son palais de Munich, des copies du Titien et de Velasquez, faites à Madrid, à Venise et à Florence. A Paris, Fantin-Latour ne cessait de rappeler ses longues études du Louvre où il copia si souvent les grands maîtres.

L'année où il doit sa copie, le pensionnaire peut vivre dans tel pays qui lui convient, la France exceptée; et, lorsqu'il rentre à Rome, il fait profiter ses camarades de ses impressions et de ses découvertes... Cet article du règlement accorde pleine satisfaction aux ennemis les plus irréconciliables de l'institution, à ceux qui disent : « Donnez du champ aux pensionnaires : vous verrez s'ils auront vite fait d'abandonner Rome! » L'Académie donne du champ aux peintres pendant une année entière et ils s'empressent de n'en point profiter : ils restent à Rome! Quelques-uns, en vue de la copie, passent trois mois à Venise, à Pise, à Sienne et à Florence, mais ils rentrent très vite à la villa Médicis. En vingt ans, deux pensionnaires seulement ont profité du droit qui leur était reconnu par l'Institut : Gaston Thys et M. W. Laparra! Voilà donc une clause essentielle, puisque la liberté dont elle atteste qu'on a pris souci est surtout ce que réclament les adversaires du grand prix de Rome; les intéressés n'en profitent même pas. On s'explique parfaitement, après cela, que l'Académie des Beaux-Arts accueille parfois avec quelque scepticisme les critiques dont son règlement est l'objet.

Il est certain qu'en élargissant ainsi le champ d'études, et en allégeant d'autant la discipline officielle, l'Académie a voulu montrer qu'elle considérait que le pensionnaire n'avait plus à se consacrer tout entier à l'art romain : ces gages accordés à l'évolution des idées, si les pensionnaires préfèrent à la Hollande, à l'Espagne ou à l'Angleterre, le séjour de la villa Médicis : que peut l'Académie? Et au nom de quel principe, ordonnerait-on aux intéressés de quitter un séjour qui leur plaît pour aller ailleurs planter leur chevalet devant des œuvres qui ne leur sourient sans doute point, puisque, ayant le droit absolu, — et les moyens matériels, — de les aller étudier, ils ne s'y rendent pas?

Ce que les fondateurs de l'Académie de France à Rome ont voulu éviter, — et leurs héritiers plus encore, — ce sont les voyages à Paris, et par là il faut entendre la fréquentation des

expositions où s'affirme la mode aux changeants caprices. En obligeant les pensionnaires à résider à Rome, — on a vu que le séjour leur plaît infiniment, — on entend les enlever aux facilités de métier, aux fantaisies d'atelier, etc. Il s'agit, avant tout, non pas de parfaire l'*instruction* du peintre, mais plutôt son éducation. C'est une âme d'artiste qui se crée et se développe à Rome. Souvent les pensionnaires, à leur départ de Paris, connaissent à fond leur *métier*. Mais il y a plus que le *métier* : c'est cela qu'on va demander à Rome. Et cela n'empêche point le pensionnaire de garder sa personnalité, s'il en a une : il l'augmente, voilà tout. Ceux qui aiment l'antique ont de quoi se satisfaire largement. Les autres, ceux que leur tempérament poussera un jour vers le moderne, n'ont rien à perdre à ce contact quotidien avec l'Antiquité et la Renaissance.

Enfin, la vie en commun est chose très importante. Sans doute, on ne se fait point les uns aux autres des conférences! Mais, même des causeries les plus libres, il est loisible de tirer un enseignement : l'artiste y prend le sens magnifique de tous les arts, au lieu de s'en tenir à son art propre, comme au temps où il vivait à peu près seul. Par surcroît, on voyage ensemble, on visite Florence, Naples, la Grèce, etc., et des impressions qui s'échangent il résulte sans conteste l'heureux développement d'une personnalité.

Les musiciens eux-mêmes ont tout à gagner à cette cohabitation artistique dont sont bannies les préoccupations mercantiles. Moins encore que leurs camarades, ils sont initiés aux choses d'art étrangères à leurs études. Lequel parmi eux, à Paris, va au Louvre, visite Saint-Eustache ou le palais de Versailles? A Rome, on les rencontre au Vatican, à Sainte-Marie des Fleurs et au Capitole. N'est-ce rien, pour un musicien, que la fréquentation des chefs-d'œuvre? Outre qu'elle crée chez lui un sentiment nouveau, ne lui donne-t-elle pas l'occasion de se multiplier en acquérant tous les jours, et enfin ne fait-elle pas qu'il participe plus largement, plus hautement, à l'harmonie générale des arts, mesurant ce qu'ils s'empruntent mutuellement pour être complets?

L'Italie ne détient plus le sceptre de la musique. Mais cela n'importe pas. La vie en commun, à certaines heures, est très profitable aux jeunes compositeurs. Et quand ils veulent se ressaisir dans la solitude, où la trouveraient-ils mieux qu'à Rome et à la villa Médicis?

Des critiques, la plus grave assurément est celle qui a trait aux envois annuels. Les intéressés, malgré qu'il soit des accom-

modements avec les rigueurs du texte, ne peuvent tout de même pas échapper absolument au règlement en matière d'obligations, et c'est pour les réduire au plus strict qu'ils pétitionnent.

En vérité, il faut le dire, le programme des envois annuels paraît trop chargé, et d'une manière un peu trop archaïque. La première année, pour les peintres, sculpteurs et architectes « manque d'air », et il n'y aurait rien à perdre pour personne à l'alléger. A quoi sert d'exiger tant d'œuvres, si on les veut complètes? Comment un sculpteur visitera-t-il Rome à loisir si, dès son arrivée, il doit s'atteler à un bas-relief et en même temps à une copie en marbre? Cette copie même, pourquoi ne pas permettre qu'elle intéresse la Renaissance, mais l'antiquité seulement? Pourquoi le bas-relief de la seconde année est-il de sept figures? Pourquoi, enfin, toujours appeler à l'aide la mythologie?

Il est un point sur lequel toute transaction apparaîtrait dangereuse : nous voulons parler de l'exécution, la quatrième année, de la figure d'envoi dont le modèle a été préparé la troisième année. Se référant à un précédent illustre, — celui de Carpeaux, — les pensionnaires sculpteurs voudraient être autorisés à choisir, s'il y a lieu, le bronze à la place du marbre. La prétention est inadmissible. Où, mieux qu'en Italie, et pendant les années de son pensionnat, libre de tout souci matériel, l'artiste se familiarisera-t-il avec les difficultés techniques de la taille du marbre? Il n'y a aucune raison pour ne pas maintenir le *statu quo*.

Les peintres, de leur côté, ne s'insurgent pas contre le *nu*. Ils s'insurgent, à vrai dire, contre le nu académique. *Adam et Eve*, *Judith et Holopherne*, *Samson et Dalila* : voilà à peu près les sujets à deux personnages qu'ils ont mission d'évoquer. Il n'y aurait pas, convenons-en, grand danger à élargir le programme et à rendre, sur le choix des sujets de nu, toute liberté aux pensionnaires, ainsi d'ailleurs, que sur le dernier envoi, quant au sujet et aux dimensions. Laissons-les travailler dans la nature et dans la vie : il ne peut en résulter de graves inconvénients, et l'on voit bien les avantages qu'en peuvent retirer les plus heureusement doués.

Pour la copie, qu'il y aurait imprudence à supprimer, il ne serait pas sans intérêt d'autoriser les pensionnaires à rechercher dans les galeries, publiques ou privées, parmi les chefs-d'œuvre de tous les temps, ceux qui leur sont plus directement sensibles, sans exclusion *a priori* de sujets ni de dimensions.

Les architectes ont-ils raison de vouloir, eux aussi, faire leurs preuves dans des œuvres de leur composition, et non pas uniquement dans des restitutions de l'antique? Il semble cruel,

en effet, de les exclure de la vie moderne, eux qui ont précisément pour mission de donner à celle-ci sa physionomie esthétique en la caractérisant dans ses traits essentiels. Cependant, il est certain que la technique de leur art, particulièrement difficile et longue, exige qu'on y regarde à deux fois avant de sacrifier au présent l'étude du passé, et là, du moins, l'avis des maîtres de l'art s'impose plus qu'ailleurs aux méditations de ceux qui ont mission de veiller sur le règlement de la villa Médicis.

Où les pensionnaires ne sauraient être entendus, c'est quand ils demandent qu'on les laisse maîtres de disposer à leur guise des quatre années de la pension, — que certains voudraient voir portée à cinq années comme avant 1863, — quitte à exposer, la dernière année, l'ensemble de leurs travaux, où ils s'affirmeraient dans des œuvres librement pensées et plus librement encore exécutées. Quelle sanction atteindrait les pensionnaires qui, les quatre années écoulées, n'enverraient rien, — ou à peu près? — Du moins, avec les exigences actuelles, même modifiées, leur énergie doit prendre le dessus et, bon gré mal gré, s'affirmer d'année en année, pour se soumettre au jugement public.

Le règlement répond en partie, tout au moins, à ces *desiderata*. L'article 35 dit expressément que « les pensionnaires qui se seront complètement acquittés de leurs travaux réglementaires pourront être autorisés par le directeur à exposer, en même temps que ces travaux, les travaux supplémentaires qu'ils auraient exécutés. Si ces travaux supplémentaires sont soumis à l'examen de l'Académie des Beaux-Arts, ils pourront être exposés à Paris en même temps que les envois. » Il n'y a là aucune limite restrictive, ni sur la quantité des envois ni sur le choix des sujets; il suffit que les pensionnaires se prêtent à l'examen de l'Académie, tout comme pour leurs envois réglementaires.

Il faut donc craindre que la détestable mode, dont les artistes prennent, hélas! autant de souci à Rome qu'à Paris, ne soit à l'origine de cette pseudo-réforme si vivement réclamée par nos lauréats. « Mais, dit-on, on n'en demande pas tant aux titulaires du prix du Salon et des bourses de voyage? » Pardon! le prix de Rome est une institution et le prix du Salon en est une autre. A l'origine, en 1874, il ne s'agissait pour le prix du Salon que d'un succédané du prix de Rome : c'est à Rome que, trois années durant, devait vivre le lauréat. Quand, en 1881, on créa les bourses de voyage, il fut décidé que les boursiers voyageraient sans conditions d'aucune sorte pendant un an, tandis que les prix du Salon profiteraient d'un voyage de deux années à l'étranger, dont une en Italie.

Nous ne contesterons pas que prix du Salon et bourses de voyage n'aient donné d'excellents résultats avec leur règlement libéral, tout comme l'Académie de France à Rome avec la discipline qui s'y accuse. On sourira de l'obligation de résidence à laquelle sont officiellement soumis les boursiers de voyage. Combien d'exemples pourrait-on citer de boursiers allant à Bruxelles, à Londres, à Milan ou à Genève, recevoir leur allocation de trois en trois mois, et qui ne quittèrent que dans ce but intéressé leur atelier de Montmartre ou de Montparnasse? Pour être logique, il faudrait donc supprimer le prix du Salon et les bourses de voyage, ou décider que les lauréats recevront le montant de leur pension pour en faire tel usage de leur choix?

En réalité, cela montre simplement que l'infirmité de toutes les institutions humaines apparaît en quelque point, et qu'il faut en prendre son parti.

L'Académie de France à Rome n'a pas le monopole du génie ni du talent. Elle ne nous a pas donné l'admirable école de paysage de 1830, c'est certain : tant pis pour elle! Les impressionnistes sont nés sur les bords de la Seine, de la Marne, du Loing : tant pis pour le Tibre! M. Rodin se hausse librement, en dehors de tout système traditionnel : tant pis pour l'enseignement officiel, qui commence rue Bonaparte et finit à la villa Médicis.

Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que le génie, comme l'esprit dans le texte biblique, souffle où il veut? Nulle institution ne le crée. Il ne s'agit que de l'aider. Quoi qu'on en dise, il court peu de risques sous une tutelle qui lui procure moins d'entraves que d'occasions de se développer, de se manifester. Si cette tutelle, contre laquelle on s'insurge, au nom de la liberté de l'art, est aussi caduque et routinière que certains le prétendent, avec quelle aisance une forte personnalité s'en dégagera! Du moins, cette personnalité aura le loisir de se chercher, de se trouver, dans le recueillement et la sécurité que le séjour à la villa Médicis lui assure. Elle échappera à des influences autrement périlleuses et puissantes, — celles de la mode, des coteries et du souci des gains immédiats, si urgent à notre époque dans la mêlée quotidienne.

Nous ne voulons pas nous arrêter à ce jeu puéril qui consiste à opposer aux grands artistes formés en dehors de l'Académie de France à Rome ceux que cette Académie nous a envoyés. Ils eussent été tels assurément, par quelque chemin qu'ils eussent passé. Que leur a donc donné la villa Médicis? Ce qu'elle prétend leur offrir, ni plus, ni moins. Non point un talisman de gloire,

une assurance contre la médiocrité. Mais une première récompense de la patrie pour leur jeune effort, une distinction qui les encourage, un changement d'existence qui les préserve de certaines souffrances et de certains compromis, des années de paix, d'étude, dans un site si radieux, dans un pays si rayonnant de chefs-d'œuvre, qu'il semble un pèlerinage de rêve pour toute âme artiste de vingt ans.

Qu'en échange de tels avantages, — si ardemment brigués avant de les avoir, quelque dénigrés qu'ils puissent être après, — l'Etat établisse des conditions et une discipline, cela va de soi. Nous assisterions autrement à un pillage et à un gâchis sans nom. Mais que ces conditions et cette discipline, — si larges et qu'on peut élargir encore, — soient meurtrières au génie, nous le nions absolument. D'ailleurs, aucune loi ne force les artistes à s'y soumettre. Ceux qui se sentent hostiles au plus imperceptible des jougs n'ont qu'à ne pas concourir pour le prix de Rome. Beaucoup s'en sont passés. Si tant d'autres s'acharnent à l'obtenir, c'est qu'ils y voient un bien. Leur ardent espoir les porte. Ils ne travaillent pas en esclaves et il leur est toujours facile de briser les entraves. Tant que la villa Médicis sera le but de tant de jeunes cœurs, la raison de tant d'efforts, l'asile souhaité par tant de pauvres enfants qui se sentent plus ligottés par les dures nécessités de la vie que par les programmes bénins des concours, et qui rêvent de ses ombrages comme d'une délivrance, il y aurait de la cruauté, — je dirais presque de l'impiété envers la patrie, — à vouloir supprimer, avec l'Académie de France à Rome, une si admirable source d'émulation, d'énergie, d'espérance, et aussi, pour les meilleurs, de gratitude et de souvenirs.

Henry Lapauze.

SAINTE-BEUVE

ET SA MÉTHODE LITTÉRAIRE

Avant-hier 23 décembre, il y eut cent ans que Charles-Augustin Sainte-Beuve naquit à Boulogne-sur-Mer. Un comité, organisé par le *Journal des Débats* et présidé par MM. Gaston Boissier et Brunetière, a apposé sur la maison natale un médaillon commémoratif, œuvre du maître Vernier, et un *Livre d'or* illustré, moderne *Guirlande de Julie*... en prose, étudie le poète, le philosophe, le journaliste, le professeur, le critique littéraire, l'annotateur de « Livre d'amour » et, qui l'eût pensé? le critique militaire.

Nous n'avons pas l'intention de suivre dans ses capricieux méandres cette existence de soixante-cinq ans, si « diversifiée [1] », et qui a reflété dans son cours tant de paysages et de bosquets : telle une rivière nullement pressée, toute gracieuse de contours et de mélancolie, et étrangère aux puissants fleuves dont le cours droit, rapide et fort symbolise assez bien la volonté ferme et les convictions des hommes. Nous ne montrerons point successivement le jeune romantique qui incarna dans le cénacle la finesse du goût et l'érudition, essaya de fournir, dans Ronsard, un portrait d'ancêtre à Victor Hugo, puis se détacha du romantisme et de son impérieux chef; — le célibataire endurci et amoureux, — le poète qui se cache à demi sous le nom de « son ami Joseph Delorme », un jeune frère de René et d'Obermann, qui aurait lu *les Regrets* de Joachim du Bellay et les élégies sensuelles d'André Chénier; — le fervent de Lamennais, qui s'éloigne, en 1840, du christianisme, comme il avait fait plus tôt du romantisme, — l'artiste qui, en cette même année, décisive pour lui, renonce tristement à la création littéraire (vers et romans), pour se faire bibliothécaire à la Mazarine et critique avec son premier volume de l'*Histoire de Port-Royal*, — le professeur de Lausanne en 1837, de Liège en 1848, du Collège de France en 1855, où le tumulte de la jeunesse libérale ne lui laisse faire que deux leçons, — le maître de conférences de l'Ecole

[1] Un des mots favoris de Sainte-Beuve, comme le mot *saison*. On sait que l'on se peint dans de tels mots : ceux de Sainte-Beuve marquent bien son double goût de la variété et de la poésie.

Normale qui enseigne enfin paisiblement de 1857 à 1861, — l'ancien fonctionnaire de Louis-Philippe mourant, et le sénateur de l'Empire, libertin champion de la « libre-pensée »... Vie pleine de variations, de péripéties d'idées et d'abandon des principes d'antan, tout comme le fut celle de son grand contemporain et cher ami de jeunesse Victor Hugo, avec cette grave différence que l'auteur de la *Légende des Siècles* passa d'un état d'esprit à l'autre et, en définitive, du royalisme catholique au socialisme anticlérical, en poète, c'est-à-dire par succession d'enthousiasmes ou par bonds d'indignation, tandis que l'auteur désabusé de *Volupté* cheminait d'une région des idées à l'autre, par déceptions et désenchantements. Partout, il était l'éternel voyageur qui s'éloigne.

Avoir traversé, nuance à nuance, toutes les idées et dispositions de conscience lui valut du moins de devenir le critique le plus fin de tous ceux qui ont honoré notre pays depuis quatre siècles; grâce à son aimable et infatigable scepticisme, ce voluptueux d'esprit comprit tout, sauf sans doute la grandeur.

Pour être vraiment un grand critique (à la manière des Malherbe, des Boileau, des Nisard, afin de ne point parler des vivants), la foi lui faisait défaut, nous entendons la foi en quelque chose. « Je suis arrivé dans la vie à l'indifférence complète, disait-il... Avant la mort finale de cet être mobile qui s'appelle de mon nom, que d'hommes sont déjà morts en moi[1] ! »

Il n'eut pas même la foi dans sa découverte en critique, dans ce qui en fit, trente ans durant, la force et le charme, et c'est probablement pour cela qu'on a si mal rendu justice à sa grande innovation et qu'on l'a, sur ce point, si peu continué.

Sa grande et féconde originalité fut sa *méthode biographique* de critique littéraire; son idée de mêler l'homme et l'écrivain et d'éclairer l'un par l'autre, de ne point se borner au catalogue sec, ni même à l'appréciation abstraite et fatalement aride des œuvres; son plaisir à dévoiler les circonstances publiques et privées où un ouvrage a vu le jour; à reconstituer peu à peu un tempérament vivant et à révéler l'âme et même le corps avec leurs ressources et leurs faiblesses, de sorte qu'en lisant un *Lundi* de Sainte-Beuve, si habilement sont entrelacées cette trame et cette chaîne, l'on ne sait point au juste si on lit une biographie ou une étude de critique littéraire: au vrai, l'on a les deux, et s'il prend la curiosité de les distinguer l'une de l'autre, on y éprouve beaucoup de peine : dans la plupart des cas, l'on arrive à s'apercevoir que l'artiste, très habilement, suit en

[1] *Portraits littéraires*, t. III, p. 543, 544.

même temps un double plan, l'un biographique, l'autre littéraire, et que le passage de l'un à l'autre se fait sans cesse, mais d'une manière imperceptible. Sainte-Beuve commence d'ordinaire, sitôt une idée agréablement proposée au début, par résumer la jeunesse du personnage : il y montre la première apparition des traits de nature qui se marqueront fortement plus tard dans les ouvrages. De ceux-ci, le premier l'arrête, il en donne de très courtes citations, heureusement triées, et non seulement définit par là son caractère propre, mais en tire de nouveaux traits pour la physionomie d'ensemble de l'écrivain qu'il ne perd jamais de vue et qu'il poursuit ainsi lentement et sûrement. Avec grâce il reprend le fil biographique, qu'il sait colorer des plus fines demi-teintes, et ainsi, peu à peu, de fragments biographiques en citations et précises inductions littéraires, il parvient à une légère et pénétrante conclusion finale sur la vie et sur l'œuvre; à moins, comme souvent il lui arrive, qu'il n'annonce, pour la semaine d'après, une suite de retouche à son premier essai. Il en sort une tapisserie de couleurs fondues et comme adoucies déjà par le temps, où deux dessins s'enroulent harmonieusement l'un autour de l'autre représentant une physionomie à la fois morale et intellectuelle, un talent et une vie.

Ouvrons l'un des vingt-huit volumes des *Lundis*. Voici, par exemple, le premier de deux articles consacrés à Montesquieu[1]. Après une courte vue générale et une page sur les manuscrits encore inédits de Montesquieu, la jeunesse de l'écrivain, 1689-1714, et, à ce propos, comment Montesquieu cherche dès lors « l'esprit des choses » et quel genre de goût il montre pour l'antiquité. — Sa charge au Parlement de Bordeaux, 1714-1726 : facilité qu'elle lui donne pour observer; il aime mieux regarder les hommes que leur rendre la justice. — Ses premiers discours à l'Académie de Bordeaux, 1716 : sa manière précieuse et sensuelle, à la Fontenelle; son amour de la science; sa subordination du fait à l'idée. — L'apparition des trois grands ouvrages, 1721, 1734, 1748 : leur fonds commun sur l'institution sociale. — La publication des *Lettres persanes*, 1721 : leur cachet de la Régence. L'idée de la justice chez l'auteur. Sa froideur. Sa langue. Sa prudence politique. — *Le Temple de Gnide*, 1725 : méprise de talent. Sa conception de l'amour et son manque de grâce en tout. — Le *Discours à la louange de l'étude et des sciences*, prononcé à l'Académie de Bordeaux, novembre 1725 : son estime des sciences pour leur utilité « sociale » et son zèle de « citoyen ». — Son grand

[1] T. VII des *Causeries du lundi*, 3e édition, p. 41-62.

voyage en Europe, 1728-1729 : son opinion sur l'Angleterre et, à ce propos, de l'art et de l'artifice dans les deux derniers ouvrages.

Rassemblez les traits biographiques et vous avez le tableau de *la Jeunesse* de Montesquieu. Ramassez les traits littéraires et vous possédez les linéaments principaux du *génie* du grand homme, dont la description sera complétée d'ailleurs dans le « lundi » suivant. Mais ceci est mêlé à cela, ou mieux ceci sort logiquement de cela, et inspire plus de confiance, en vérité, que ces portraits d'écrivains où, sans aucune biographie et presque sans citations, tous les résultats littéraires se présentent bien alignés comme à la parade, sans que nous puissions juger si quelque passe-volant ne s'est point glissé parmi eux. Ici nous assistons à l'analyse, et l'analyse est charmante; nous voyons comment sont obtenues, pas à pas, les conclusions, et nous y gagnons, outre le spectacle toujours attrayant d'une vie humaine, une conviction plus ferme sur les appréciations littéraires, puisque l'on nous en place les pièces mêmes sous les yeux.

Cette excellente méthode née au dix-neuvième siècle, si modernement teintée de romantisme et de naturalisme par le goût des tableaux animés et par le souci de la réalité, se rattache dans son fond, chose curieuse, à la manière du grand siècle, au réalisme psychologique de l'École de 1660. Le fait nous semble intéressant et prouve qu'elle forme comme un bouquet des principales modes de penser qui régnèrent en France depuis 250 ans.

C'est bien La Bruyère qui affirmait en toute connaissance de cause : « Ce sont *les faits* qui louent, et la manière de les raconter. » Par les faits (actions et gestes) lui-même louait et encore plus raillait. Sous l'apparence des vies de son entourage, il avait observé les tempéraments physiques et moraux : il les fait défiler dans son livre en mettant en scène de petites biographies. De même Sainte-Beuve, qui lui doit tant, ressaisira à son tour le tempérament des gens sous leur biographie.

Bossuet lui-même, l'un des grands hommes à qui l'auteur des *Lundis* rend le mieux justice, de quoi composait-il donc ses *Oraisons funèbres?* de fragments biographiques et de jugements moraux qui en découlaient naturellement. Rien n'est classique comme le plan de l'Oraison de Condé, où l'orateur n'a fait qu'une application du mot de l'Ecriture qu'il cite au début : « *Leurs seules actions* les peuvent louer » : 1re partie, les qualités du cœur chez le prince. La bataille de Rocroi : la clémence. — Le retour à la cour : la modestie. — Bataille de Fribourg : le courage. — Échec devant Lérida : la possession de soi. — Défection du temps de la Fronde : la sincérité dans le repentir. — Négociations en Espagne

et en France : la grandeur d'âme. — Bataille de Senef : la tendresse paternelle. — La retraite à Chantilly : la bonté. Dans la 2e partie, les qualités de l'esprit sont illustrées de la même façon.

Les brèves oraisons funèbres de Sainte-Beuve sont donc exactement conçues comme les grandes de Bossuet; nous ne voyons qu'une différence : l'orateur ancien, quand il a deux parties dans son plan, comme pour Condé, parcourt par deux fois, mais toujours chronologiquement dans chaque partie, la vie de son héros; le critique moderne suit une à une les années de son auteur, cheminant sans cesse à côté de lui, du même pas que lui, et recueillant à mesure, sans les ordonner par avance, les traits intellectuels qui se révèlent à sa pénétration.

Dégageons donc avec netteté les deux principes sur lesquels manifestement repose la critique de Sainte-Beuve, ayons le courage de *ses* opinions, et puisque l'on voit bien que ses préférences l'attirent vers les âmes de second ou même de troisième plan, tâchons d'éclairer par nous-même ces deux questions :

1° Toute vie d'homme est-elle intéressante par elle-même?

2° Une vie d'écrivain l'est-elle doublement par cette raison qu'elle explique en partie son œuvre?

I

Toute vie humaine est-elle intéressante par elle-même?

L'histoire n'en est plus, grâce à Dieu, à ne se composer que des hauts faits des rois et des conquérants, et, à la suite des Augustin Thierry et des Michelet, nous aimons les détails pittoresques et caractéristiques sur les humbles, cette poussière souvent anonyme, mais agissante, de la politique et des batailles. De même, les rois de la pensée et les conquérants d'idées, les grands écrivains en un mot, ne sont plus seuls à occuper la scène de la critique : les auteurs *minores*, voire les *minimi* viennent tour à tour réclamer aussi leur part des regards du public. Parallèlement, dans le domaine intellectuel et dans la société, se fait l'ascension des prolétaires. Le romantisme y aida. Non seulement l'école nouvelle avait des origines dites alors « libérales », c'est-à-dire se rattachant aux traditions de la Révolution, mais elle se complut, par passion de l'antithèse, à produire en pleine lumière, en face des grands personnages, tels que François Ier, Charles-Quint ou le capitaine Phébus, les parias de la société, les Triboulet, les Quasimodo ou les Jean Valjean. Le roman rivalisa avec la poésie : Balzac et Flaubert nous intéressèrent aux âmes fort médiocres en somme des Birotteau et des Bovary, leurs successeurs nous touchent par l'histoire si simple des « frères Yves » et des « bonnes

Perrettes », il se fit en somme une universelle *démocratisation* des personnages qui retiennent l'attention de la foule.

Dans le monde qui pense, la féconde méthode de l'évolution est venue encourager cette tendance, en prouvant que les humbles cas sont instructifs et figurent comme les maillons serrés de la grande chaîne progressive des mouvements d'idées.

En même temps, par suite de la chute des douanes intérieures de la société et du progrès matériel des communications, les hommes se trouvèrent rapprochés; la *sympathie*, qui n'est que la consonnance des sensibilités, s'en accrut, et le sentiment de la solidarité sociale et humaine se développa dans une ample mesure.

En conséquence il n'est pas une vie d'homme, quelle qu'elle soit, qui n'attire un peu de notre curiosité et beaucoup de notre sympathie. Le spectacle direct de la *vie* séduit beaucoup plus souvent les hommes et un bien plus grand nombre d'entre eux que tout le reste : une preuve brutale en est que la masse des lecteurs de journaux se jette avant tout et parfois exclusivement sur les *faits-divers* et les *feuilletons*, c'est-à-dire, d'une part, sur les événements graves arrivés à des congénères dont on ignore et dont on ne cherche même pas à retenir le nom, d'autre part, aux récits d'existences imaginaires qu'ouvre aux lecteurs l'habileté des romanciers.

Dans le cours de nos journées à chacun, qu'est-ce qui nous intéresse donc plus universellement, plus immédiatement, plus inlassablement, que la *vie* d'un de nos semblables, qui nous sera soudain révélée par un récit bien fait, par une confidence sincère, par une de ces surprises quelconques du hasard qui viennent parfois nous découvrir l'intimité d'un foyer ou le tréfond d'une destinée?

Cet appétit de la *vie* des autres et du « vécu », qu'a dû ressentir, j'imagine, l'humanité à toute époque, est bien puissant à la nôtre, puisque, depuis cent ans, il s'impose à l'art sous les noms divers de naturalisme, réalisme, naturisme, etc... Le public réclame perpétuellement qu'il y ait le moins de différence et de transposition, le plus d'identité possible entre la vie, matière de l'art et l'art lui-même : à mesure que les écoles, s'envolant de leurs propres ailes, s'éloignent du sol de la terre, il les y rappelle, et toutes les réformes esthétiques depuis un siècle ont été un essai plus ou moins heureux, de rapprochement vers la réalité de la *vie*. Les preuves en seraient trop faciles à trouver dans l'évolution du théâtre, de la poésie lyrique ou du roman.

D'autres preuves se peuvent tirer du genre de goût actuel du public français pour l'histoire : on sait avec quelle *furia* il s'est

jeté naguère sur les « Mémoires » qui ne sont autre chose que de l'histoire « vécue », et voici qu'il encourage depuis peu ce que je me permettrai d'appeler « l'histoire romancée ». Il favorise visiblement aujourd'hui les historiens qui mettent dans leur histoire encore plus de vie que leurs prédécesseurs, en y introduisant des personnages fictifs, mais vraisemblables, qui incarnent tout une classe sociale ou un état d'esprit collectif. Voilà comment, sous quelques plumes éminentes « l'histoire romancée » paraît presque sur le point de se confondre avec le roman historique si aimé encore de notre génération, qui a fait récemment, à l'une de ses œuvres venues du Nord, un extraordinaire succès.

Nous ne devons point oublier enfin que le document humain, c'est-à-dire les observations sur l'individu, forme la matière de l'art, de la littérature et de la plupart des sciences morales ou biologiques. Trop absorbée malheureusement par sa dépense d'énergie quotidienne, l'humanité ne fait pas ses relevés de compte. Mais de quelle ressource ce serait et pour la famille et pour le penseur si de chaque existence éteinte il demeurait une notice ou au moins une « fiche » biographique bien faite, sincère et équitable celle-là! Alors on aurait la raison de bien des influences héréditaires qui s'exercent indéniablement sur chacun de nous, et l'on entendrait, par-delà le temps, résonner au vrai la voix des « morts qui parlent ». Le jour où une personnalité marquante surgirait dans une race, la consultation d'une pareille « généalogie biographique » ferait comprendre en grande partie, — la liberté de l'âme demeurant entière, — par quelles réserves de sève lentement accumulées a pu être préparée une fleur de vertu ou de talent, d'héroïsme ou de génie.

L'on voit que Sainte-Beuve eut bien raison de nous révéler le secret de l'intérêt qui gît dans les vies, *toutes les vies*, des vies moyennes ou même complètement ordinaires en apparence, telle celle d'une jeune receveuse des postes, dans le Perche, cette *Christel*, qui termine par une idylle touchante les *Portraits de Femmes;* telles encore ces vies modestes de solitaires ou de religieuses, qu'il nous a racontées en perfection dans son *Histoire de Port-Royal.*

C'est bien ce premier principe qu'il transporta dans la critique littéraire : « Ce que j'ai voulu en critique, disait-il dans sa maturité, ç'a été d'y introduire une sorte de *charme* et en même temps plus de *réalité* qu'on n'en mettait auparavant, en un mot de la *poésie* à la fois et quelque *physiologie.* [1] » Cette *réalité* et

[1] *Portraits littéraires*, nouvelle édition, t. III, p. 546.

cette *physiologie* qu'il souligne lui-même, qu'est-ce autre chose que *la vie* et *le tempérament* de l'homme, par lesquels il éclaire l'écrivain? Nous avons donc à nous poser maintenant notre seconde question : Est-il bien vrai que la biographie d'un écrivain explique en partie son œuvre?

II

Que se propose la critique littéraire, sinon d'expliquer et de juger? Avant le dix-neuvième siècle, elle se contentait de *juger* et de confronter chaque œuvre avec les règles esthétiques qui, dogmatiquement, s'imposaient au genre correspondant. Traitant un ouvrage tout comme un bolide qui aurait chu du ciel, elle s'exposait à des lacunes et à des méprises étranges, en ne tenant quasi aucun compte des circonstances qui l'avaient vu naître, des influences qu'il avait subies. Mais, enfin, la critique littéraire ne se satisfit plus à aussi bon compte : appliquant, elle aussi, la méthode des « sources », elle se proposa d'expliquer avant de juger, ce qui lui permettait de juger, après un long travail préalable, beaucoup plus équitablement l'originalité de l'écrivain. Pour être vrai, il convient de reconnaître que, souvent, la critique du siècle dernier, curieuse de tout, même de ce qui n'offrait pas une grande valeur proprement esthétique, a tendu, par réaction, à s'absorber dans la tâche de l'*explication* pour faillir un peu au ministère du *jugement*, particulièrement du jugement moral.

Les sources propres d'une œuvre sont manifestement dans l'époque, les circonstances où elle s'est produite, les empreintes qui ont marqué sur elle, le tour que lui a conféré son auteur, en un mot elles se peuvent ramener à l'artiste qui l'a créée avec sa date, sa race, son pays, ses idées et ses sentiments, son tempérament propre. Par exemple, quiconque a ressaisi, dans sa vie familière, le naturel âpre, brusque, sec et simpliste de Malherbe, entêté de clarté et d'ordre religieux et politique, comprend sans peine le caractère de son lyrisme et de sa réforme du Parnasse. — Pour qui sait la naissance en Orient d'André Chénier, le fils de la belle Grecque, et son enfance dans la serre chaude des vallées du Languedoc, s'explique tout uniment comme le jeune poète a pu entrer de plain-pied dans l'antiquité, et, entre autres choses, pour être plus précis, la vivacité dont il rend les impressions de fraicheur[1]. — M. Sully-Prudhomme, le philosophe-poète, ne s'éclaire-t-il pas singulièrement avec ses nobles et éternelles incertitudes

[1] Nous avons développé cette idée relative à André Chénier dans le *Correspondant* du 25 octobre 1901 (p. 277-279).

métaphysiques, si l'on connaît ses attaches avec la brumeuse ville de Lyon, où les âmes, reployées sur elles-mêmes, sont inquiètes des grands problèmes; où lui-même, à la vingtième année, connut une sorte de vision religieuse[1]? Voilà ce qui, dans une large mesure, a commencé, avec des précisions diverses, à être déterminé au dix-neuvième siècle.

Villemain, dans ses brillants tableaux, tint compte largement de l'histoire de la société. Mais c'est Sainte-Beuve qui, à notre sens, signala avec le plus de finesse et le plus de tact, les sources historiques et surtout personnelles d'une œuvre d'art littéraire. Sans théorie tapageuse, cherchant avec son bon sens avisé à appliquer son idée neuve, après maints tâtonnements, que M. G. Michaut vient de si bien nous déduire[2], il nous a donné l'inimitable galerie des *Lundis*, où il n'a point *substitué*, comme on l'a dit, l'étude des écrivains à celle des œuvres, mais *accompagné* l'une par l'autre : dans la savante marche *littéraire* par échelons *biographiques*, qui est proprement sa manière.

En inaugurant cette méthode pleine du « charme » qu'il sentait bien, Sainte-Beuve avait compris à merveille qu'elle réalisait par surcroît son tout féminin désir de plaire, qui fut l'un des traits essentiels de sa nature. Puisqu'il avait formé l'entreprise hardie et contestable de faire descendre la critique littéraire érudite des ouvrages spéciaux et des chaires d'enseignement supérieur dans la presse quotidienne, rien ne la pouvait mieux favoriser : le grand public se lasse, en effet, très vite des questions d'art pur, il est friand, en revanche, des traits de biographie, qui rafraîchissent son attention, piquent sa curiosité et mettent en œuvre sa sympathie. Aussi, entremêler les questions esthétiques d'anecdotes biographiques et les relier les unes aux autres par leurs délicates affinités, c'était un coup de maître, qui fut l'habileté en même temps que l'originalité de Sainte-Beuve. Non seulement il nous *expliquait* le caractère des physionomies littéraires, mais encore il rapprochait de nous les littérateurs, en montrant que, tout artistes qu'ils sont, ils sont hommes comme nous, avec des faiblesses comme les nôtres, parfois pires que les nôtres, notamment du côté de l'orgueil, et, en fin de compte, il rapprochait de nous la littérature.

Taine arriva et, avec son esprit puissant, mais insensible aux nuances, s'emparant de la vue juste de Sainte-Beuve, il la mit en

[1] Cf. Gaston Paris, *Penseurs et Poètes*, p. 171.

[2] *Sainte-Beuve avant les « Lundis ». Essai sur la formation de son esprit et de sa méthode critique.* Thèse de doctorat ès-lettres, 735 pages. Paris, A. Fontemoing, 1903.

système. Qu'il l'ait faussée, c'est une opinion admise aujourd'hui par nombre de critiques : mais le public est, en général, très éloigné encore d'une semblable sévérité et cite avec une admiration sans mélange l'*Essai sur La Fontaine et ses fables*. Pourtant, et sans compter que le fabuliste n'a sans doute jamais eu le dessein de représenter *dans le détail*, toutes les classes sociales de son époque, est-il vrai, comme l'illustre auteur le prétendit dans cet ouvrage, qu'un écrivain est le produit nécessaire de la *race*, du *milieu* et du *moment;* que La Fontaine, par exemple, fut fatalement ce que nous voyons qu'il a été, parce que c'était un Champenois vivant au temps de la cour de Louis XIV? Comment, alors, tous les Champenois de cette époque, qui vinrent à Versailles, ne furent-ils pas des La Fontaine? Que le fabuliste ait reçu de son milieu une certaine empreinte, nous le nions certes moins que personne, et nous admettons fort bien que *les alentours* et comme l'écorce du génie d'un écrivain soient expliqués par là, mais il n'en reste pas moins vrai que La Fontaine fut La Fontaine surtout par la raison qu'il était La Fontaine, ce qui veut dire qu'il apportait de naissance un ensemble d'aptitudes et de prédispositions qui constituent le fond de sa nature propre : la théorie de Taine ne tient nul compte de cet élément primordial, qui est le tempérament non pas ethnique, mais individuel.

Cet élément premier peut-il donc être atteint par une analyse scientifique? Dans une certaine mesure, croyons-nous, lorsqu'on aura su, au moyen des exactes notices d'ancêtres que nous demandons plus haut et par cette sorte de généalogie biographique, compter et mesurer les éléments héréditaires qui entrent manifestement dans la composition d'un individu.

L'étude délicate et scientifique des natures individuelles, lesquelles présentent, du reste, une infinie variété, semble n'avoir jamais été essayée par l'auteur de *La Fontaine et ses Fables*, toujours hanté par sa théorie très vague et approximative de « la race ». Sainte-Beuve, au contraire, s'était sans cesse appliqué à y remonter. Il indiquait souvent l'hérédité d'une touche légère, et il lui donna plus d'importance à mesure que ce grand problème était plus fouillé dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Ainsi, l'année qui précéda sa mort, en 1868, il s'analysait lui-même et attribuait son goût pour la littérature à son père, déclarant nettement que « le point où *celui-ci* était arrivé s'était trouvé comme fixé à l'origine dans son organisation » à lui, et que « ç'avait été son point de départ[1] ». Toujours il avait perçu clai-

[1] Table des *Lundis*, par Ch. Pierrot, 1885, p. 39.

rement qu'une œuvre littéraire a sa principale source, et partant sa clé, dans le tempérament de son auteur, et que le tempérament apparaît surtout par la biographie, d'où sa méthode biographique.

L'influence de Sainte-Beuve s'est évidemment marquée, de divers côtés, sur la manière d'écrire l'histoire des hommes en général, des écrivains et même des saints, dans la biographie et l'hagiographie, où les parties humaines des héros sont mises en lumière d'une façon beaucoup plus exacte et vivante qu'auparavant[1]. Mais l'on peut s'étonner que l'action proprement littéraire du critique n'ait pas été plus profonde, surtout dans les sphères officielles. Le phénomène tient sans doute à ce que la plupart des illustres critiques littéraires de la fin du dix-neuvième siècle se trouvèrent être, de par leur nature propre, avant tout *intellectuels*, beaucoup plus logiciens et philosophes qu'historiens et artistes, plus épris de synthèses que d'analyses, se complaisant de préférence à l'ingénieux démontage et remontage des pièces de théâtre, aux vastes généralisations, aux simplifications et dépouillements pénétrants et spirituels, avant tout servants de *l'idée*, au détriment du fait et du beau, qu'ils paraissent équitablement dédaigner. Adieu les délicates et fines analyses, les pastels fondus et spirituels, les échantillons variés de beauté littéraire ou d'humanité, présentés soigneusement par des hommes de société, aimables moralistes mondains! Mais, en revanche, les dissertations fortes et vigoureuses de nos maîtres, que nous sentons passer au-dessus de nos têtes avec une docile et tremblante admiration. L'on comprend que les poètes en particulier se plaignent de n'être plus jugés que par des philosophes, et non plus par un des leurs[2]. Venant après Taine et Sainte-Beuve, les modernes philosophes de la critique littéraire ne peuvent pas, naturellement, ne pas tenir compte de l'histoire littéraire, soit générale, soit même biographique, même quand ils ont l'air de s'en défendre, mais il faut voir avec quelle désinvolture large et succincte ils profitent des longs et patients travaux de ceux qui ont défriché un coin de l'histoire de la littérature, souvent ils leur empruntent des idées générales qui leur serviront, à eux, d'énergiques sergents de bataille, pour ranger leurs diverses théories sur un écrivain. En lui, ils nous montreront le bourgeois, le précieux, le Gaulois, le provincial, etc., et les divisions s'alignent ainsi sur un, deux,

[1] Entre autres dans l'intéressante collection « les Saints », à la librairie Lecoffre. Cf. aussi les belles biographies de M. l'abbé Baunard.

[2] Voy. Emmanuel des Essarts, *Journal des Débats*, 7 novembre 1903 : « Une Revue de la Poésie française ».

dix auteurs jugés fermement et intellectuellement, sous des formules brèves et bien classées, sans qu'il y ait besoin de tant méditer sur la vie des gens et de faire tous ces prudents et hésitants détours auxquels s'était condamné le pauvre Sainte-Beuve...

Mais ne soyons point injustes : quelques critiques, non des plus renommés, se sont mis, surtout dans les thèses du doctorat ès lettres français, à étudier lentement et avec précision le tempérament et la vie des écrivains, pour démêler ensuite l'empreinte de l'un et de l'autre sur leurs ouvrages. Ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de comprendre le plus grand nombre des tonalités et des *nuances*, et ceci n'est-il point une bonne partie, pour ne pas dire le principal de la littérature? Nous apercevons donc là un léger commencement d'application de la méthode biographique, dont Sainte-Beuve, jadis, nous a si bien donné l'exemple. Mais combien encore il reste à s'avancer dans cette voie!

III

Les adversaires de la méthode biographique lui adressent un certain nombre d'objections.

En premier lieu, dit-on, c'est encombrer la critique littéraire d'un poids lourd, qui ne vaut pas les maigres résultats que l'on en tire, c'est compliquer à l'infini, et sans grand profit, la tâche du critique : aussi bien, dans le monde vivant, lorsqu'un être nouveau s'est détaché de ses auteurs, c'est qu'il a le pouvoir de vivre par lui-même, indépendant, par conséquent, d'être jugé seul, sans qu'il soit besoin de le ramener à ceux qui l'ont produit. Même bornée à l'étude d'une seule vie, cette méthode inflige à ceux qui l'emploient une grande patience et une grande lenteur. Connaître un homme et une vie dans le détail exige un travail très minutieux, et l'on a pu comparer spirituellement la longanimité exigée du biographe à celle qui s'impose à l'entomologiste [1]; aussi, pour peu que l'on s'attache à un grand écrivain, surtout s'il a vécu longtemps, l'on risque de mourir soi-même avant d'avoir réussi à faire mourir son héros, ce qui arriva aux biographes de Bossuet et de la marquise de Sévigné, auxquels nous reviendrons plus loin.

Mais la valeur d'une méthode ne s'est jamais mesurée aux efforts qu'elle demande, mais aux résultats qu'elle produit. Les historiens, dignes de ce nom, ont bien dû s'astreindre à la

[1] Sainte-Beuve lui-même, dans les *Lundis*, t. VI, p. 169, à propos de Walckenaer, qui réussit également dans les deux branches.

méthode infiniment longue des sources, et ils ne songent point à s'en plaindre, parce qu'ils envisagent la sûreté des acquisitions qui en proviennent. Quel encouragement les critiques littéraires ne recueilleront-ils pas sur leur longue route quand ils découvriront dans telle ou telle des œuvres de leur modèle le contre-coup manifeste de tel événement de sa vie, quand ils percevront peu à peu dans son tempérament des traits qui se retrouvent dans toute sa carrière littéraire et qu'ils pourront restituer ce « dessin plus ou moins original, que la nature trace d'abord en nous » pour « le caractère moral comme *pour* la physionomie physique » et qui « va creusant et le plus souvent grossissant avec les années[1] »! Ils ne peuvent manquer d'y puiser de grandes lumières pour leur double ministère d'explication et de jugement des œuvres.

Quant à la métaphore biologique que l'on veut opposer, de l'être qui se suffit à lui-même, une fois détaché de sa souche originelle, elle se retourne directement contre la thèse de ses auteurs. Quel meilleur moyen, en effet, de se rendre compte de cet être que de le rapporter à cette souche même? Ainsi, un enfant a tel trait caractéristique dans le visage ou le caractère : simple constatation. Sa mère ou un oncle, ou un aïeul offre la même particularité, et voilà l'explication, qui permet de voir à quelle race ancestrale il doit cet héritage, et même de juger, au besoin, le degré de responsabilité qui s'attache à telle tendance morale. L'on devine tout le parti qui peut se tirer d'un procédé du même genre pour pénétrer une nature d'artiste.

C'est trahir, dit-on encore, et rabaisser un auteur que d'introduire dans la critique littéraire des explications biographiques. Un proverbe français, commun, mais expressif, déclare : « Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. » Vous ôtez ainsi, à coup sûr, du nimbe et de l'auréole qui se posent naturellement autour du chef de ceux que nous connaissons, *uniquement* par des manifestations intellectuelles. Mais le mal est-il grand de réduire un peu de cette idéalisation spontanée, qui n'est, elle-même, qu'une mensongère apparence? La critique biographique n'est pas autre chose que la fréquentation de l'écrivain vu comme l'on voit familièrement un ami, c'est-à-dire en robe de chambre.

C'est, ajoute-t-on, le rabaisser que l'*interviewer* sur la naissance de son œuvre, car c'est réduire fort la portée de celle-ci. D'un fait particulier, ou d'une émotion individuelle, il a tiré ce qu'ils compor-

[1] Sainte-Beuve, *Lundis*, t. XI, p. 511.

taient d'idée générale ou de sentiment commun à tous les hommes, en laissant tomber exprès tout ce qu'il y avait de particulier dans le point de départ, et vous, critique biographique, vous allez me rappeler ce pauvre et humain point de départ, ruinant ainsi directement l'œuvre de l'artiste ; tandis que lui-même s'était élevé du particulier au général, vous le faites, vous, redescendre, contre son gré, du général au particulier. Pour user d'exemples, j'ai été sincèrement touché par *le Lac*, de Lamartine ; par *les Nuits*, de Musset ; ou *les Châtiments*, d'Hugo : j'ai appliqué le sentiment exprimé par le poète à des émotions que j'ai éprouvées, en personne, ou connues à côté de moi ; qu'importe que vous veniez m'apprendre que ces pièces furent inspirées à leurs auteurs, par la passion sentimentale de l'un pour Mme Charles, par le voyage en Italie de l'autre avec George Sand, par l'exil politique du troisième à Jersey. L'appréciation de la vraie beauté artistique, dont le caractère est justement l'universalité, n'a que faire de cette intrusion de la chronique indiscrète, voire même scandaleuse. Cette objection, nous l'avouons, est la plus grave et marque l'écueil de la méthode. Mais quelle méthode n'en a pas ? Il faut l'avoir regardée en face pour l'éviter, pour résister à la tentation toujours vive d'éveiller malicieusement la curiosité mondaine et frivole, au lieu de laisser couler à larges bords l'admiration du beau. C'est affaire de tact, et encore plus peut-être de largeur naturelle d'esprit. Sainte-Beuve n'en a pas toujours fait preuve, et l'on a beau jeu à lui reprocher d'avoir paru ressentir comme une secrète jouissance à déloger certains écrivains du « point de perspective et d'illusion » où ils se trouvaient, pour « leur ouvrir, devant tous les entrailles » et en « faire l'autopsie [1] ».

Si cette résolution de largeur d'idées est une fois prise et fidèlement tenue, quel profit n'y a-t-il point pour un critique, étant donné, d'un côté, une œuvre et, de l'autre, son point de départ, à mesurer exactement le chemin parcouru de l'un à l'autre, en repassant par les mêmes étapes que l'auteur ; à refaire en partie le labeur auquel s'était livré celui-ci ; à juger du travail artistique non plus par le dehors, mais bien par l'intérieur ; en un mot, et ce n'est guère trop dire, à recréer le livre à son tour.

Ainsi l'on comprendra certes mieux la sentimentalité débordante du *Lac* quand on connaîtra et la jeune poitrinaire sentimentale et les molles rives du lac du Bourget, qui l'ont inspiré. L'on retrouvera dans les *Nuits* les notes chaudes et pittoresques des campagnes et des cités italiennes, et dans les *Châtiments*

[1] *Notes et Pensées, Causeries du lundi*, t. XI, p. 522 et 461.

l'âpre écho de la colère personnelle de l'auteur. Mais il demeure entendu que l'analyse détaillée et minutieuse se reformera en une chaleureuse synthèse et qu'après avoir *expliqué* ainsi, par des raisons contingentes et personnelles, le point d'origine, tout le tour et la formation d'une œuvre, l'on saura *juger*, goûter et admirer le fond éternel et le grand lieu commun qui fait la matière pure et précieuse de tout chef-d'œuvre.

Les adversaires de la méthode biographique se retranchent alors dans une autre position. Ils accorderaient à la rigueur que la méthode fût valable pour les écrivains secondaires, lesquels sont plus sensibles, disent-ils, à l'impression des événements et du milieu. Mais elle ne vaut plus rien pour les grands écrivains, qui tirent tout de leur génie, surtout pour les grands écrivains classiques qui ne comprenaient point que l'on ne dissimulât pas jalousement sa personnalité et sa vie derrière les idées générales de ses œuvres.

Nous ne pouvons aucunement admettre une telle distinction. Ce sont de grands écrivains que ceux dont nous tirions des exemples tout à l'heure, ce ne sont pas moins que les trois grands poètes du romantisme. Il est trop évident que la littérature moderne, inaugurée par Jean-Jacques Rousseau, se prête admirablement à la méthode, puisque ses écrivains font leurs œuvres avec leurs impressions, directement et presque sans nulle élaboration : leur biographie a l'air de se confondre, dans certains cas, avec leurs ouvrages, témoin *les Confessions* ou *l'Année terrible*, et ici l'étude de la vie devient pour la critique un devoir impérieux et indiscutable, puisque c'est la seule voie pour lui de contrôler la sincérité de l'écrivain.

Mais les grands classiques? demande-t-on. — La méthode est très éloignée de s'avouer impuissante à leur égard. Pour le théâtre de Corneille, par exemple, il sera aisé et utile de retrouver l'avocat normand dans les plaidoyers moraux ou politiques, même l'habitant de Rouen dans les vers expressifs sur le reflux des fleuves, partout le chevaleresque contemporain des héroïnes de la Fronde, etc. Nous comprendrons mieux l'amertume des *Maximes* sur les lèvres de l'amoureux déçu de Mme de Longueville et du capitaine dupé de la folle guerre contre le Mazarin, cette amertume légèrement adoucie, sur la fin, par le charme de Mme de Lafayette qui, présente auprès de son fauteuil de goutteux, lui fit atténuer, comme on sait, bon nombre de ses cruels jugements sur l'homme. Comment concevoir la morale hardie de Molière si l'on ne sait l'autorité tyrannique des parents d'alors sur la

question matrimoniale? et le tableau d'ensemble vigoureux et divers, brossé par sa verve, quel moyen y aurait-il de le saisir pleinement, si l'on ignorait les treize années employées d'abord à parcourir tant de nos vieilles provinces en tous sens, par ce chemineau de génie? Serait-il encore question aujourd'hui d'étudier, comme on faisait jadis, *Esther* et *Athalie* tout à la suite d'*Iphigénie* et de *Phèdre*, sans distinguer avec soin du passionné dramaturge, amoureux de la Champmeslé, le pieux retraité, présidant, en son logis, les processions religieuses de ses jeunes enfants? Serait-ce d'aventure La Bruyère que l'on prétendrait expliquer sans le replacer en son poste d'observation de Versailles et de Chantilly? ou par hasard serait-ce Voltaire qui échapperait à la méthode, si du moins on le met au rang des grands écrivains et non pas des grandes influences? pour lui plus que pour tout autre, l'existence est nécessaire à commenter les écrits de circonstance, et l'on ne peut expliquer nulle de ses lettres, de ses épîtres ou des tirades philosophiques de ses tragédies, sans les rapporter à l'épisode correspondant, parmi la vie de ce père authentique du journalisme moderne. Témoin cette preuve qui fut naguère bien inattendue : un éminent professeur de la Sorbonne, des plus hostiles à cette méthode et des plus épris d'idées pures, le regretté M. Léon Crouslé, ayant voulu rassembler, à la fin, ses idées sur Voltaire, qu'il n'avait jamais cessé d'étudier, fut conduit par la force des choses à donner la plus grande place à l'histoire de la vie, exactement un volume et demi sur deux, 550 pages sur 750 [1].

Il est à remarquer que les grands écrivains, en particulier les grands poètes lyriques, ou ceux qui se croient tels, pensant devoir à leur génération d'en être les chantres attitrés, puisent souvent leur inspiration dans les événements publics, telles sont l'ode de Malherbe sur la prise de la Rochelle, celle de Boileau sur le siège de Namur, la pièce de Hugo sur *le Retour de l'Empereur*. Sans doute, s'ils sont réellement grands écrivains, ils dégagent spontanément de ces faits le maximum de généralité qui s'y recèle. Mais encore faut-il, pour bien comprendre et expliquer de semblables œuvres, connaître clairement les événements qui leur servent de supports, le retentissement qu'ils ont eu dans le public et le contre-coup plus ou moins direct qu'ils ont exercé sur les auteurs eux-mêmes.

Ajoutons que, contrairement à l'opinion commune, la carrière littéraire est un chemin fort rude, qui exige une somme considérable de labeur soutenu et de renoncement à ses aises. Molière,

[1] *La Vie et les Œuvres de Voltaire.* Paris, Honoré Champion, 1899.

Racine, Flaubert ou Victor Hugo nous apparaissent, bien vus de près, comme de grands laborieux; Lamartine fait une très rare exception, et l'histoire de presque tous les écrivains forme un rameau important de la noble histoire du travail humain; de là, pour la biographie des auteurs, outre le grand intérêt psychologique, un réel intérêt moral.

Si l'on s'adonne à l'écrire, l'on est sûr, — pour résumer, — en même temps que l'on documente les penseurs et que l'on aide à la vérité, d'intéresser le grand public et de le conduire aux questions littéraires par une voie qui particulièrement le charme, par celle qu'il aime le mieux.

IV

Soit mêlée à la littérature, soit isolée d'elle, la *Vie* d'un écrivain doit être à la fois documentée et vivante, et n'a rien de commun, bien entendu, avec les quelques pages que l'on ose couramment mettre sous ce titre, lorsqu'on prétend étudier successivement un auteur dans « sa vie » et dans « son œuvre ». Parmi les innombrables personnages de la pièce des *Cabotins*, de Pailleron, se trouve je ne sais quel auteur en travail, qui a sans cesse à la bouche le nom de l'ouvrage qu'il prépare et qui l'annonce chaque fois par son titre projeté, lequel revient perpétuellement dans la pièce comme une obsession et presque comme une « scie » : *Murillo, sa vie, son œuvre*, parodie amusante d'un cliché de titre si usité et si usé, qui recouvre ce que l'on sait, en fait de biographie : un sec catalogue de dates et de faits. Rien n'est moins vivant, rien ne répond moins à ce que ce mot si bref de *Vie* enferme d'admirable variété et de souple mouvement.

En ce qui regarde les écrivains, la littérature biographique du dix-neuvième siècle (pour ne pas remonter au delà), sans être très riche, présente un certain nombre d'essais honorables. Le premier représentant en est le baron Walckenaer : il donna, en 1820, une *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, qui connut quatre éditions. Il publia ensuite l'*Histoire d'Horace* (deux éditions, 1840 et 1858) et, avec son agréable, mais digressive érudition, il entassa des *Mémoires touchant la vie et les écrits de la marquise de Sévigné*, cinq volumes qui ne la conduisent que jusqu'à l'année 1680, seize ans avant sa mort[1].

A la suite de Walckenaër, nous devons citer M. Amable Floquet, qui, d'une plume malheureusement lourde, mais admira-

[1] Ils eurent trois éditions. M. Aubenas publia un sixième volume, mais qui complète les années précédentes, et ne dépasse pas lui-même 1680.

blement consciencieuse, rassembla des *Etudes sur la vie de Bossuet*, d'abord en 1855, jusqu'au préceptorat du Dauphin, qu'il étudia neuf ans plus tard (1864). Il reste encore vingt-deux ans à étudier de la vie du grand évêque. Tels sont ceux que l'on pourrait appeler les professionnels de la biographie littéraire.

Ce genre fut également cultivé par des littérateurs proprement dits, plus hommes du monde, la plume à la main, je veux dire d'une psychologie plus flexible et plus fine, et qui s'y révélèrent des maîtres : ce furent Victor Cousin et Sainte-Beuve, qui ne s'aimaient pas, mais qui servirent avec éclat l'un et l'autre la cause de la biographie. L'on sait le brillant succès, mélangé d'un peu d'ironie, que remportèrent les monographies des grandes dames du dix-septième siècle, M[mes] de Hautefort, de Sablé, de Longueville, etc., dont s'était éprise la laborieuse vieillesse du philosophe.

Cependant, Sainte-Beuve poursuivait sans relâche sa vaste entreprise de biographies littéraires, ou plus exactement, de biographies d'écrivains, dont une partie s'intitule, à juste raison : « Portraits littéraires » : ce sont bien des portraits, en effet, de délicates miniatures que, selon sa méthode il parfaisait à petites touches, grâce aux nuances infinies de son vocabulaire, trempé aux finesses savoureuses et pittoresques de son maître Montaigne, à qui il emprunte, entre autres choses, l'aimable coutume du redoublement d'expression du seizième siècle, mais en y remplaçant, lui, les deux mots synonymes par deux termes voisins, artistement gradués[1]. Voilà cinquante ans que ces délicates petites œuvres servent à bon droit, sinon de modèles, au moins d'inspiratrices à quiconque se mêle ou de biographie ou de littérature. Mais reconnaissons que la finesse du critique ne va point sans préciosité, son tact sans tâtonnements, son goût des auteurs, petits ou minces, sans un fâcheux défaut de sympathie à l'égard des grands : n'osa-t-il pas écrire un jour ce véritable blasphème, qu'il n'était pas fâché « de tous les soufflets donnés à de grands noms[2] »! Aussi convient-il, en tenant compte, d'ail-

[1] Par exemple, Montaigne dira couramment : « ...Ils étaient *régis* et *gouvernés* par certaines polices et coutumes particulières... » Sainte-Beuve redouble aussi l'expression, mais en la graduant toujours : « ...Les mœurs politiques anglaises se *relevèrent* patriotiquement et se *retrempèrent* avec Chatham...; le côté *positif* et *calculateur* de l'esprit anglais... », etc.

[2] Il ne le dit pas tout à fait aussi crûment, car il est toujours exquisement enveloppé, même dans ses blasphèmes : « Cousin, écrit-il, dit, en parlant du livre de de Maistre contre Bacon : « Je ne lui aurais pas donné ce « soufflet moi-même, mais je ne suis pas fâché qu'il l'ait reçu. » C'est ce qu'on dirait, si on l'osait, de tous les soufflets donnés à de grands noms. » (*Lundis*, t. XI, p. 479.)

leurs, des multiples progrès de l'érudition, de reprendre certaines études sournoises de Sainte-Beuve pour les élargir, la plupart de ses fins médaillons pour les agrandir et en faire des portraits *en pied*, bon nombre de ses pastels biographiques pour les pousser à de véritables et complètes peintures, où une lumière plus franche et plus vive osera s'épandre sur les œuvres.

On ne le fit guère à la fin du dix-neuvième siècle, où l'on conçut généralement les biographies littéraires selon deux méthodes bien différentes que nous appellerons volontiers, l'une *chartiste*, et l'autre, *intellectuelle*. Ceux-ci accumulaient documents sur documents les uns au bout des autres, entremêlant les faits d'une vie avec des dissertations sur l'authenticité des sources, sans séparer ces éléments divers, et un pareil agrégat, d'ailleurs très instructif, ils osaient l'appeler *Vie* de tel écrivain, n'ayant oublié qu'une chose, c'est de faire passer dans tous ces matériaux morts ou au moins arides, le courant de la vie. Le type du genre se trouve réalisé dans la plupart des « Vies » d'écrivains qui sont en tête des éditions savantes de la collection des Grands Ecrivains de la France [1]. D'autres, moins patients, les critiques intellectuels que nous avons décrits plus haut, ne se servent guère de quelques grands traits biographiques que pour donner une brillante unité, assez facile et factice, à leurs expertes analyses littéraires.

Nous exposions un jour nos idées à l'un d'eux, et non des moindres. « Il y a des vies d'écrivains intéressantes, reprend-il, mais il en est qui ne le sont pas. Voyez celle de Bourdaloue, dont la vie est tout bonnement celle d'un bon religieux. » De loin, de très loin, peut-être de la région où l'on plane. Mais, vue de près, croit-on que la vie de Bourdaloue est la même chose que celle de son confrère, le P. La Chaise, ou celle du P. Porée identique à celle de dom Mabillon? ou encore celle de M. de Meaux, un « bon évêque », pareille à celle de M. de Cambrai, qui fut, sans doute, un « bon évêque, lui aussi »?

A côté de la méthode « chartiste », très fastidieuse, et de la méthode « intellectuelle », très cavalière, il y a sûrement place pour une autre qui a d'ailleurs donné, depuis quelques années, plusieurs œuvres de valeur. Il s'agit de la biographie, à la fois *érudite et vivante*, dont voici à peu près la recette : réunir consciencieusement tous les documents biographiques que l'on peut se procurer, dans les généalogies, registres d'état civil, minutes de notaire, archives publiques et privées, traditions orales, etc.; dé-

[1] A la librairie Hachette.

pouiller : à ce point de vue, les œuvres de l'auteur et tout ce qui a été écrit sur lui, en France et à l'étranger, sans négliger les contributions des sociétés provinciales, qui éclairent souvent d'une façon fort précise des points particuliers; visiter soi-même les lieux où a vécu son héros, les pays et les demeures où il a habité[1], les paysages qu'il a eus sous les yeux, étant enfant, à l'âge ou se forme pour toujours la toile de fond de l'imagination et de la mémoire, car il faut porter tout spécialement la lumière sur la naissance et aussi, beaucoup plus qu'on ne le fait généralement, sur *l'enfance;* de tous ces matériaux rapportés de partout à pied d'œuvre, soigneusement triés d'avance et classés dans l'ordre chronologique, faire une construction d'ensemble, qui sera nécessairement harmonieuse si elle sait reproduire la vie. L'on sera frappé des périodes qui se marquent d'elles-mêmes dans l'existence que l'on étudie, et, groupant les faits, on les présentera aisément en autant de « tableaux » correspondants. Malgré la diligence de l'information, il manquera fatalement quelques pierres à l'édifice : celles-là, quand il sera possible, on les restituera, non point par des hypothèses fantaisistes à la Renan, mais selon le maximum de vraisemblance et en se défiant de son imagination, à peu près comme les architectes tentent des « restaurations », sur leurs dessins, de monuments antiques qui ne nous sont point parvenus intacts. Il en résultera une œuvre assurée par ses fondations érudites, mais plaisante à contempler, chaude à l'œil, colorée, *vivante* en un mot, qui sera non point certes la vie de l'écrivain elle-même, mais la perspective vraie et naturellement artistique de cette vie.

Si, tentées par une pareille œuvre, des plumes de bonne volonté cherchaient à quel sujet précis s'appliquer, il leur faudrait d'abord établir le bilan total de la littérature biographique méritant ce nom : pour les grands écrivains l'on serait vite au bout du compte. Nous n'avons pas de Vie de Corneille, pas de Vie de Racine, pas de Vie de Boileau. Pour Molière nous possédons au moins le livre du regretté Larroumet : *La Comédie de Molière, l'auteur et le milieu.* Depuis l'an dernier, nous pouvons lire un vrai tableau de la vie de Pascal dans les 200 pages où M. Boutroux le fait revivre avec ses pensées et ses crises

[1] Nous avons à présent, pour ces sortes d'excursions, un guide précieux et infatigable en M. André Hallays, qui parcourt, depuis quelques années, toute la France littéraire et artistique *En flânant.* Lire, sous ce titre, ses chroniques hebdomadaires du vendredi dans *les Débats.* Il en a déjà réuni un certain nombre en volume : *A travers la France* (Touraine, Velay, Normandie, Bourgogne, Provence). Perrin, 1903.

morales presque jour par jour. Nous avons cité Walekenaer pour Mme de Sévigné et pour La Fontaine : il y faut joindre, dans le genre réduit, le pénétrant récit de M. Georges Lafenestre dans la collection des Grands Ecrivains français [1]. Si nous ajoutons le gros volume de M. Etienne Allaire sur *La Bruyère dans la maison de Condé*, nous serons, sauf erreur, bien près d'avoir cité tout le principal, pour le dix-septième siècle [2].

Le dix-huitième, au moins dans ses chefs, semble mieux partagé, puisque nous possédons les huit volumes de Desnoiresterres sur *Voltaire et la Société française au dix-huitième siècle*, qui en est à la seconde édition; l'excellente *Histoire des Travaux et des Idées de Buffon*, par Flourens, et les deux volumes de M. Baudouin sur la *Vie de Jean-Jacques Rousseau*. Point n'est surprenant que la galerie biographique des écrivains du dix-neuvième siècle reste presque toute à composer. Il était juste qu'un très heureux péristyle ait été édifié tout d'abord par M. G. Michaut, qui vient d'appliquer en grand au critique lui-même sa propre méthode dans la récente thèse de doctorat, citée plus haut : *Sainte-Beuve avant les « Lundis. » Essai sur la formation de son esprit et de sa méthode critique*. Enfin, si quelque incrédule doutait encore de l'utilité scientifique et morale des œuvres de ce genre et du crédit qu'elles peuvent, bien traitées, rencontrer auprès de nos contemporains, il n'a qu'à méditer sur le récent et éclatant succès de la belle *Vie de Pasteur*, en 700 pages, par M. René Vallery-Radot [3].

La voie est donc ouverte. Et l'on jugera peut-être que, pour stimuler les coureurs, l'heure n'est point mal choisie que celle où sonne le centenaire de la naissance de Sainte-Beuve. Ces fêtes n'auront pas déjà été perdues si elles peuvent ramener les lectures du public instruit, celles des jeunes filles et des femmes du monde, ces grandes dévoreuses de livres, vers le bréviaire de délicatesse qu'est la collection des *Lundis* : là dorment des trésors de jouis-

[1] La série de volumes de 200 pages, à la librairie Hachette (ne pas confondre, par suite d'une fâcheuse ressemblance de titres, avec la collection des Grands Ecrivains de la France, qui se compose d'éditions savantes et que nous avons mentionnée plus haut).

[2] Nous serait-il loisible de citer en note l'*Histoire anecdotique et critique de la Vie et des Œuvres de Racan* (couronnée par l'Académie française), par laquelle nous nous sommes essayé, après dix ans de recherches, à donner la pratique de la méthode, avant d'en esquisser ici la théorie. Nouvelle édition abrégée : *Un Gentilhomme de lettres au dix-septième siècle*. (Librairie Armand Colin.)

[3] 7e édition, librairie Hachette, 1901.

sances artistiques et instructives, qui ne demandent qu'à reprendre vie plus souvent, dans un tête-à-tête plein de charme. Non seulement on y apprend, non seulement on s'y délecte, mais l'on a encore, avec un guide aussi subtil, l'impression ou au moins l'illusion toujours douce de devenir soi-même plus intelligent, un peu ce qu'éprouvaient nos pères lorsqu'ils frayaient avec les poésies d'Horace, cet autre maître de Sainte-Beuve.

Ceci serait sans doute un grand bien. Mais c'en serait encore un, non moins appréciable, si beaucoup de jeunes gens, ou mieux de jeunes hommes, car ceux-ci auraient déjà récolté un peu de l'expérience de la vie, se mettaient à l'œuvre de la biographie littéraire pour en dégager le filon encore si près d'être neuf. Dans l'atelier intellectuel de la France, beaucoup de ceux qui ne réclament que du travail n'ont qu'à se diriger de ce côté : ils trouveront, à leur choix, bien des écrivains qui attendent leur biographie; ils rencontreront là une belle besogne humaine et sérieuse, qui les prendra tout entiers, car elle exigera d'eux, en même temps, toute leur érudition critique de savants et toute leur observation aiguë de moralistes, et ils auront conscience, eux, *les romanciers vrais*, de faire une œuvre tout aussi utile que leurs frères de la fiction. Sainte-Beuve présidera de loin à ce vivant et puissant labeur, encore que, dégoûté par les exemples de Victor Hugo et de Lamennais, il ait fermement honni la race des disciples[1] : mais les siens seront des disciples posthumes, et puis fort indépendants, on le voit, puisqu'ils aspireront à continuer et aussi à compléter le maître. Non pas, sur ce point vaincus d'avance, qu'ils espèrent lutter de délicatesse avec lui; mais cette délicatesse, faute de fermes croyances morales, a trop souvent quelque chose de las, d'incomplet, de trop court et comme d'étriqué. Aussi les débutants de la biographie, en tournant les yeux vers les Champs-Elysées de la gloire, ne doivent compter que sur un sourire assez sceptique venant du vert boqueteau où aimablement règne, séparé pour sa peine des génies qui le boudent un peu et condamné à la société des talents de mi-côte, — ce prince de la finesse française, à qui il n'a manqué qu'une grande âme.

Louis Arnould.

[1] *Lundis*, t. XI, pensées XXVI et XXVII, portrait de *Phanor*.

LA PETITE MADEMOISELLE[1]

IV

LA FÊTE DE LA FRONDE

La marquise d'Allégory appartenait à cette catégorie de femmes du monde qui donneraient un bal au lendemain d'une catastrophe comme à la veille de mourir, et qui renverseraient ciel et terre, gouvernement et couturiers, pour que ce bal eût du succès.

Avant d'être célébrée, la *fête de la Fronde* était déjà un chef-d'œuvre de diplomatie qui, pour être conté, mériterait le sort du congrès de Vérone dont Chateaubriand fut l'historien. A cette restauration du costume, il fallait un cadre approprié. Mme d'Allégory ne se voulut point contenter de son propre hôtel en bordure de l'avenue Marie-Thérèse : si le confort en était moderne, le style en était affligeant. Ecrasé, et d'un blanc crémeux, il ressemblait à une meringue. Elle ne craignit pas de viser le château de Fontaine-sous-Bois que les amours d'un roi ont meublé et illustré : il est maintenant converti en musée et appartient à l'Etat. Quand on connut son projet, on affecta d'en rire dans son entourage. Or, il est toujours déplacé de rire des projets d'une femme.

— Vous ne réussirez pas, lui assura-t-on.

— Je réussirai.

Elle commença par exercer son pouvoir de séduction sur le conservateur, M. Ranoir, qui alliait une douceur de caniche à des opinions sanguinaires. Personne ne visitant le musée, elle y fut assidue. Ce zèle flatta l'ennemi des tyrans que déjà ses toilettes désemparaient et qui l'initiait à l'histoire comme un Michelet de campagne :

— Que pensez-vous de la Fronde? lui demanda-t-elle un jour à brûle-pourpoint.

— La Fronde, c'est un commencement de Révolution, s'écria-t-il, car toute guerre civile l'échauffait.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 décembre 1904.

Armée d'un tel argument, elle ne douta plus de la victoire. Elle acheva sa première conquête et l'enchaîna à son service : de cet anachorète, elle fit un gourmet; de cet anarchiste de cabinet, le secrétaire de son comité d'organisation. Quand il regimbait, on le réconfortait avec ces mots :

— Nous luttons contre le pouvoir absolu.

A partir du Pomard, il approuvait. Au Conseil municipal, on allégua les intérêts de la cité, ceux des fournisseurs, la publicité et l'éclat de la fête, le crédit qui ne manquerait pas d'en rejaillir sur les villégiatures qui étaient l'une des ressources de la vieille ville abandonnée. Le député, bon serviteur des ministères, fut informé que, depuis l'affaire de Mlle Lugagnan, les esprits étaient fort montés contre lui et sa réélection compromise s'il n'accordait point quelque satisfaction à l'opinion. Il appuya donc en sous-œuvre la supplique de la marquise, se bornant à réclamer une petite quête pour l'Assistance publique. Et l'on fit marcher à la baguette un vieux sénateur récalcitrant qui parlait de complot royaliste et se vit traiter lui-même de partisan du grand roi. Quelques gentilshommes, qui s'inquiétaient de ces compromis, furent morigénés par le canal de M. Lugagnan chargé de leur démontrer que la Fronde fut la dernière protestation, — inconsciente peut-être, — de l'ancien régime et des forces provinciales contre une centralisation excessive et sans contrôle, le dernier sursaut, avant l'abdication, d'une aristocratie qui allait perdre sa raison d'être en abandonnant ses devoirs. Et quant aux théories incendiaires de M. Ranoir, toujours dangereux au dessert, on les tint systématiquement pour une fâcheuse manie de paradoxe.

A droite et à gauche, Mme d'Allégory triomphait. Avec le quart de sa peine, elle eût soulagé toutes les infortunes de Fontaine-sous-Bois; mais, dans l'obscure charité, l'amour-propre n'a rien qui le contente. Quand les pauvres seront munis d'une trompette, ils ne manqueront jamais de rien. Elle obtint donc l'aménagement et la concession, pour vingt-quatre heures, du château royal, et invita les fonctionnaires de la République qui s'empressèrent de se déguiser en courtisans.

Bâti sous Henri IV, le château, avec sa façade rougeâtre et ses tours pointues, domine de ses terrasses de marbre la masse confuse des forêts, comme une île émerge de la mer. Simple pavillon de chasse agrandi, mais bijou d'art français, pour augmenter son importance il double ses toits d'ardoise, ses murs et ses marches dans les eaux mortes d'un étang où l'on se hâta d'installer quelques cygnes décoratifs. De la grille qui s'ouvre sur une place de la ville au bord de la mare, il faut suivre, sur une

longueur de huit cents mètres, une avenue de chênes dont quelques-uns seulement ne sont pas séculaires.

La première partie de la fête, celle de l'après-midi, plus spécialement réservée aux enfants, se donnait au dehors, sur les pelouses qu'ombrageait à demi le feuillage des ormes et des tilleuls. On y devait rencontrer ce genre de divertissement que l'on goûte aux foires de Neuilly ou des Invalides : même attirail retentissant de carrousels, jeux de massacre, tirs, ménageries et baraques foraines. Puis le programme avertissait que l'on dînerait par petites tables à l'intérieur, — entre grandes personnes seulement, les petites étant renvoyées à leurs dodos, — et qu'après un défilé de chansons, le bal paré commencerait pour ne finir qu'avec la nuit.

Pierre Savernay venait de passer trois jours à Paris chez les tailleurs. Il s'échappait de Fontaine-sous-Bois sur sa fidèle machine, couvrait douze lieues en moins d'une heure et ne rentrait qu'à la tombée du jour. Honteux de lui-même depuis qu'il avait eu peur d'une jeune fille, il escomptait une revanche et secouait les marchands.

« Travesti, songeait-il, je serai plus hardi. »

Lorsqu'il fut accoutré d'une belle tunique bleu hussard, aux parements dorés, bien ajustée à la taille, et d'une rhingrave vert foncé, terminée en canons ou manchettes de jambes, flots de rubans et de dentelle qui retombaient sur les bas de soie d'Angleterre assortis à la couleur de l'habit, lorsqu'il aperçut dans la glace le jabot et les broderies qui décoraient son costume, et le feutre à plumes, et le manteau blanc d'apparat, et la coquille nacrée de l'épée, il envoya au diable cette mascarade et jeta un regard de détresse sur sa collection de peaux de bêtes et de casquettes de chauffeur. Comment parler d'amour avec simplicité dans un tel appareil de soie, de dentelles et de rubans? Lui faudrait-il habiller pareillement ses phrases? On le prendrait, sans doute, pour un chien savant empêtré dans les faveurs. Non, non, il se tairait. Ou même il demeurerait tout seul dans son jardin, en uniforme, tandis que les invités de Mme d'Allégory, accoutumés à ces exercices de saltimbanques, piafferaient, caracoleraient et cabrioleraient dans les allées du parc et les salles du château.

Cette décision prise, il se tint sage et tranquille jusqu'à trois heures sans défaillance, soit pendant vingt-deux minutes. Mais quand trois heures sonnèrent, il se précipita sur son automobile et se fit conduire à la fête. Devant la grille, tout un peuple assemblé regardait passer les invités. Il eut une ovation et les gamins l'acclamèrent pour son manteau de satin, et aussi pour

son visage sympathique orné d'un bon sourire d'enfant. Ces applaudissements le rassurèrent un peu.

« Je ne suis donc pas si grotesque, se dit-il sans grande conviction. »

Derrière lui, on criait maintenant avec enthousiasme :

— La Petite Mademoiselle! Vive la Petite Mademoiselle!

Il se retourna et aperçut un landau qui le suivait, avec du rouge et du bleu par dedans.

— Plus vite, ordonna-t-il à son chauffeur.

Une fois de plus il fuyait. Ses vêtements le brûlaient comme s'il prenait un accès de fièvre. Désaccoutumé du contact des hommes, il s'effrayait de les affronter. C'était cela, sans aucun doute, qui le tracassait.

Trouant l'ombre des chênes, sa voiture atteignit l'étang inondé de soleil. Sur les pelouses de droite, une troupe d'enfants bigarrés évoluaient déjà, sans cesse contrariés par des bonnes vigilantes et trop modernes qui les empêchaient de jouer afin de sauvegarder leurs déguisements. Il prit aussitôt le parti des opprimés :

— On ne les a pas harnachés dans le but de les punir.

Et il se mit à leur tête pour une partie de cache-cache que facilitaient les arbres. Mais quand il s'aperçut que plusieurs d'entre eux avaient de la verdure au derrière, il se sauva lâchement, écrasé sous le poids de sa responsabilité. Il alla donner tout droit sur la robe rouge de M. Lugagnan, débarqué avec sa fille pendant ces ébats. Le président Molé s'empara de lui sans tarder, et d'un geste large, lui montrant les groupes déjà nombreux de seigneurs et de dames qui, se détachant sur ce décor immobile du vieux temps, poussaient sur la prairie comme des fleurs du passé, il composa pour lui une harangue sur le costume :

— Mon ami, vous avez cru peut-être, jusqu'à cette fête mémorable, que les habits étaient faits pour nous habiller. Erreur grossière et trop commune : ils sont faits pour le plaisir des yeux. Ainsi la destinée du vin n'est point de désaltérer, mais d'enivrer, et les bouilleurs de cru ont raison. Le goût de la parure, songez-y bien, a précédé le besoin de se vêtir. Les hommes de l'âge de pierre, et surtout les femmes, tenez-le pour assuré, portaient des colliers de coquillages. On se tatoua dès les temps primitifs. Nos ancêtres, les Celtes, se teignaient la peau en bleu avec de la poussière de pastel. Ne les nommez point des barbares; combien de femmes, aujourd'hui, préfèrent une bague à une chemise.

Le regard de Pierre cherchait Jacqueline. Délicieuse vision d'autrefois, si belle, trop belle pour un timide, elle avait pris sa place, et, comme la virgilienne Galathée, elle courait d'arbre en

arbre, mais ne désirait pas être vue avant de se cacher. Cependant M. Lugagnan s'exaltait sur son sujet :

— Le costume est le résumé de la civilisation. Respectueuse et soumise, l'histoire naturelle s'arrête au costume et livre l'homme habillé au peintre des mœurs, au philosophe, au penseur.

« La voici, dans l'ombre claire. »

— Dès qu'il est vêtu, l'homme cesse d'appartenir exclusivement à l'instinct. Dans ses vêtements il trahit ses goûts, ses habitudes, son rang, sa position sociale. En vérité, il suffit d'un lambeau d'étoffe pour reconstituer la vie d'une époque.

« La voilà au soleil, là-bas. »

— Car l'habit est un document plus essentiel que l'architecture des maisons, le mobilier des chambres, et toute la littérature. En le portant nous lui donnons notre forme, mais aussi nos pensées.

« Je ne la vois plus. »

— Vous dites?...

— Moi, Monsieur? Rien. Je vous écoute.

Mais il reçut une œillade méprisante : il ne savait même plus écouter. Bientôt distrait de sa déconvenue, le président à mortier aperçut une chaise à porteurs toute dorée avec des guirlandes de roses, qui s'acheminait sur la pelouse, mollement balancée entre les mains de deux serviteurs vêtus d'une livrée jaune citron dont le soleil exagérait la criante horreur.

— Ah! fit-il, oublieux de son ressentiment, et tirant de l'inépuisable gibecière de sa mémoire une citation des *Lois de la galanterie française*, il commenta son exclamation : « Dernière et nouvelle commodité si utile qu'ayant esté enfermé là-dedans sans se gaster le long des chemins, l'on peut dire que l'on en sort aussi propre que si l'on sortait de la boiste d'un enchanteur. »

De tous les moyens de locomotion choisis par les invités, celui-ci remportait le plus beau triomphe. Dames et seigneurs désertèrent les baraques, et chacun se précipita pour voir sortir l'heureuse princesse qui, bien enfermée là-dedans, ne s'était pas gâtée le long des chemins. Déjà les enfants, interrompant leurs rondes, lui composaient un bruyant cortège. Cependant les valets de pied, ayant posé à terre la boîte enchantée, l'ouvrirent et se saisirent à bras-le-corps d'un mystérieux paquet jaune et rouge, qu'ils déballèrent pieusement sur un fauteuil sans doute préparé à cet effet sous le feuillage d'un orme. C'était Mme de Vavrette-Toziat, magnifique et dépensière, mais déjà toute chiffonnée dans ses atours, comme si elle s'était battue avec elle-même pour

occuper ses loisirs en cours de route, et le visage enfariné. Au dernier moment, ses soubrettes l'avaient saupoudrée sans économie. Ce fut une déconvenue générale dont elle fut seule à prendre son parti aisément. Elle rassura tout le monde avec des paroles bienveillantes :

— Comment pouvez-vous regarder une vieille femme, quand vous avez tant de jeunes minois à considérer? Allez-vous-en conter fleurette. Moi, je reste avec Mathieu Molé.

Le courageux président s'assit auprès d'elle. Pierre Savernay profitait de ce mouvement de recul autorisé pour s'enfuir à la recherche de Galathée dont la privation affligeait ses yeux, lorsque Mme de Vavrette-Toziat l'interpella :

— Un mot, monsieur le chauffeur. Plus près. Là. Maintenant écoutez.

Et d'une voix maligne, elle lui glissa dans le tuyau de l'oreille :

— Avec les femmes il faut oser. Elles savent bien se défendre, quand elles en ont envie.

Il rougit comme une jeune fille dont une secrète inclination est divulguée. A quoi tendait ce conseil? Ses yeux le savaient bien, qui inspectaient la société sans reconnaître personne.

Observant ce manège, un bonnet à panaches avisa un toquet de velours :

— Je vous avais prévenue. Mme de Vavrette-Toziat entend marier Pierre Savernay à la Petite Mademoiselle.

Le toquet s'agita :

— Les hommes ne s'emballent que sur les affiches.

— Cependant, votre neveu...

— Mon neveu est un niais.

C'étaient Mmes Epinouze et Richomme qui échangeaient leur mauvaise humeur, l'une gris de more, l'autre gris de lin, toutes deux assez discrètes, car les conspirateurs et les médisants redoutent les couleurs voyantes.

Attendant sous l'orme l'heure du dîner qui est agréable aux personnes mûres, Mme de Vavrette-Toziat et M. Lugagnan voyaient, de leur retraite, le chatoyant spectacle de la fête champêtre.

— Je sais peu d'histoire, dit-elle, et vous en savez beaucoup. Voulez-vous que nous partagions?

Il s'empressa de consentir. C'était, pour ses discours, un placement de père de famille.

Les jeux forains bordaient une avenue, au bout de la pelouse. Il en sortait une musique barbare, et dans ce tumulte les chevaux de bois tournaient en rond, les jongleurs lançaient leurs boules

qui se poursuivaient en savantes ellipses, les danseuses de corde, balancier en mains, cherchaient l'équilibre, tandis que les dompteurs, moins favorisés, s'adressaient vainement à la complaisance de leurs lions, trop semblables à des descentes de lit.

De l'ombre des feuillages, seigneurs et dames, en passant dans la zone lumineuse, apparaissaient comme des taches éclatantes sur le fond vert clair de la prairie et vert doré des bois qui commençaient à changer de teintes aux premiers souffles de l'automne. Choix de couleurs crues, — bleu d'outre-mer, bleu de turquoise, bleu de roi, jaune isabelle, jaune citron, jaune orange, rouge feu, rouge aurore, rouge cramoisi, — la diversité des étoffes, — velours, satin, soie moirée, soie brochée, soie unie, taffetas, camelotine, — offrait de loin ce mélange disparate et fougueux de l'assemblée des perroquets au Jardin d'acclimatation.

— Où donc est la Petite Mademoiselle? demanda Mme de Vavrette-Toziat.

— Sans doute avec les enfants. C'est elle qui leur a seriné leurs rondes, au lieu de leur apprendre tout simplement la *cligne-musette*, *la queue-leu-leu* ou le *cache-cache Nicolas*.

Car il tenait pour les anciens jeux.

Les groupes se rapprochaient, et l'on distinguait mieux les feutres à panaches, les uns bas, les autres à l'escalade, les manteaux de cour, les collets rabattus, noués par de riches cravates, les pourpoints à jabots ouverts sur la chemisette, « car, disent les *Lois de la galanterie*, il n'appartient qu'à quelque vieil penard d'estre boutonné tout du long », les haut-de-chausses ou les rhingraves qu'élargissaient les canons ornés de toile de Hollande et points de Gênes, les bas de soie d'Angleterre, les bottes mignonnes au bec rehaussé ou les souliers bas. Plus varié, plus élégant, plus fleuri était le bataillon des toilettes féminines : chapeaux de guerre ou de chasse à grands bords relevés et plumets, bonnets de plumes, toquets de velours, petits bonnets sans passe aux longues pattes voltigeant derrière les oreilles, guimpes nouées sous le menton que les Précieuses appelaient des *ténèbres*, justaucorps à cravate, hongrelines, corsages en pointe, collerettes décolletées, bouillons de gaze ou de linon entourés de fil de perle ou d'un cordonnet d'or, cols de guipure, entrelacs des jupes retroussées les unes sur les autres, la friponne sous la modeste, la secrète sous la friponne, mules dorées, mules argentées, mules de satin. Et sur ces vêtements déjà compliqués, dames et seigneurs à l'envi multipliaient, comme à l'étalage, les coques de rubans, les dentelles, les toiles d'argent et d'or, les passements enrichis de houppes, d'emboutissements, de cannetille, de pail-

lettes, tout un clinquant défunt où la clarté du soleil miroitait comme sur l'eau morte de l'étang.

Une ancienne France, ressuscitée des enluminures et des gravures, des tapisseries et des estampes, des vitraux et des pierres tombales, se promenait triomphalement sur les pelouses de Fontaine-sous-Bois. Mathieu Molé en personne passait la revue, pour Mme de Vavrette-Toziat, de tant de grandes dames et de grands capitaines : princesses, guerrières et filles de qualité, courtisans, pages et soldats.

— Voici le prince de Condé : il revient de Rocroy sans poussière, mais non pas sans panache. Ce vieux monsieur, vêtu de rouge, qui me fait concurrence...

— M. d'Allégory?

— Justement..., c'est le cardinal Mazarin. Tout à l'heure, il nous ouvrira les portes du temple de la Paix, je veux dire de la salle à manger.

— Et ce long escogriffe qui se drape dans son manteau et dont la culotte a des franges?

— Où donc?

— Voyez. La main sur la rapière et le nez au vent, il hume un air de bataille ou l'odeur d'un gâteau.

— C'est mon cousin le capitan Matamore. Il nous vient d'Espagne comme le Cid, Tartarin de Tarascon et Cyrano de Bergerac. C'est un Français naturalisé.

Et, sur un ton de commissaire-priseur, il continua son inventaire :

— Ce jeune homme fleurdelisé, c'est Louis XIV en Victoire. Cette guimpe qui tombe en arrière, c'est Marie-Thérèse infante d'Espagne. Voici les cinq Mancini : Laure, Olympe, Marie, Hortense et Marie-Anne.

— Ce sont les cinq Epinouze.

— Voici le beau Candale. Un marché aux rubans. Retz disait qu'il n'avait de grand que les chausses. Et voici Beaufort, le roi des Halles, en perruque blonde. Et La Rochefoucauld sans les *Maximes*. Il y a beaucoup d'anachronismes, Madame. Je renonce à les compter.

Il s'exalta sur la richesse des costumes :

— Aucune époque ne mit plus de luxe à la parure. Louis XIV rendit vainement onze ordonnances somptuaires. Dès ce temps, l'aristocratie n'est plus que vanité. Mais voici venir là-bas les grandes héroïnes de la Fronde. Les héroïnes, moins l'héroïsme.

— Moins l'héroïsme, c'est vrai : je ne vois pas votre fille.

— Elles n'ont même pas lu l'*Astrée*, reprit M. Lugagnan avec

désespoir. Aujourd'hui, comme autrefois, elles méritent les anathèmes de Mlle de Scudéry : « Vu la manière dont il y a des dames qui passent leur vie, on dirait qu'on leur a défendu d'avoir de la raison et du bon sens, et qu'elles ne sont au monde que pour dormir, pour être grasses, pour être belles, pour ne rien faire et pour ne dire que des sottises... »

Mme de Vavrette-Toziat arrêta ce bel élan :

— Je vous trouve sévère. Etre grasse et belle, ce n'est pas rien.

Elle fut aussitôt rudoyée :

— Je vous accorde qu'elles ressuscitent les modes à merveille, mais l'histoire non point. Aux jolies femmes conviennent les costumes de tous les âges. C'est qu'elles ne changent guère : un colifichet leur bouche l'horizon. Pour l'homme, il est ridicule s'il ne porte pas les habits de son temps. Regardez ceux-ci. Je fais exception pour les juges qui maintiennent leur uniforme à travers les siècles. Car la justice ne doit changer ni de cœur, ni de visage, ainsi qu'on le disait de Mathieu Molé.

Et il souleva son mortier pour saluer son patron. Déjà il reprenait :

— Les duchesses de Montbazon et de Châtillon s'éloignent de nous.

— Et ces deux beautés qui portent des fleurs et s'approchent?

— Longueville et Chevreuse, murmura-t-il avec admiration.

Vêtues en chasseresses comme la Petite Mademoiselle, — l'une toute blonde, en mauve et blanc; l'autre, toute brune, en jaune orange et rouge, — Longueville et Chevreuse s'approchaient en effet. Sveltes et légères sous leurs boucles noires ou blondes et leurs grands chapeaux à plumes jaune orange ou mauves, glissant à pas indolents sur la pelouse, se faisant valoir par le contraste de leurs couleurs, de leurs cheveux et de leurs teints, elles tenaient d'une main un bouquet et de l'autre un de ces demi-masques de velours, en usage au dix-septième siècle, dont elles se servaient comme d'une lorgnette.

— Nous cherchons Jacqueline, dirent-elles en passant, pour lui offrir ces roses. N'est-elle pas la reine de la fête?

C'étaient Mmes Roger-Simaise et de Béart, pierres précieuses de Fontaine-sous-Bois. La blonde en mauve et blanc mit son masque et demanda la bonne aventure :

— Vous qui savez toutes choses, apprenez-moi qui je suis, car je n'en sais rien.

Suffoqué de cette ignorance, le Président esquissa le geste supérieur du régent de village à qui une petite fille réclame l'explication du monde. Par politesse, il ne l'acheva point. Sous

le velours noir, la bouche de la demanderesse était si mignonne qu'elle donnait envie de lui offrir des friandises. Il s'exécuta sur un ton de récitation :

— La vie banale et les petits plaisirs ne vous attirent point, mais votre cœur et votre imagination vous font un besoin de plaire et d'être aimée. Ce désir de plaire est le principe de votre coquetterie comme de votre intrépidité dans les dangers. On cite de vous ce mot audacieux : « Je n'aime pas les jeux innocents. »

Un rire frais sonna derrière le masque, et la jolie bouche murmura :

— Ainsi vous ne me verrez pas rougir.

Mais elle se démasqua aussitôt, et son teint de lait n'était pas altéré. Mme de Béart, le visage libre et les yeux tout enflammés, s'avança vers le sorcier rouge :

— A mon tour, maintenant.

— Belle duchesse de Chevreuse, amoureuse du luxe et de la guerre, vous êtes un mélange de noblesse féminine et de virile énergie.

— C'est tout?

— Ah! si je vous disais toutes les horreurs qu'on débite contre vous?

— Je suis ici pour les entendre.

— Bien. Je cite La Rochefoucauld : « Elle se servait de toutes les armes de la coquetterie pour réussir dans ses desseins. »

— Et de quoi se servirait-on?

Les deux héroïnes remercièrent par une révérence, et apercevant au loin, sur la pelouse, la Petite Mademoiselle qui dirigeait les rondes, elles s'acheminèrent de son côté. Cette première partie de la fête ne les séduisant qu'à demi, elles ne craignaient pas de perdre quelques instants à la poursuite d'une jeune fille qui serait tout à l'heure accaparée et dont elles désiraient partager le succès.

Pierre Savernay, derrière un arbre, suivait tous les mouvements de la chasseresse en bleu pâle et noir qui, sans aucun souci de vanité, oubliait le flirt et son succès personnel pour s'occuper des enfants. Ce chapeau, cette robe, ces nuances bien assorties lui seyaient à miracle. Sa course légère variait les aspects de sa beauté. A la voir si parfaite, il sentait son cœur se fondre d'une douceur où la joie confinait au malaise.

— Osez, avait dit Mme de Vavrette-Toziat.

Or il avait envie de fermer les yeux. Déjà il avait assisté à diverses rondes populaires, *Gentil coq'licot* et *Nous étions dix filles à*

marier. Pour finir, car le soir venait, il dut s'intéresser aux préparatifs du *Chevalier du guet*. Garçons et fillettes furent rassemblés par Jacqueline. Seul, un mignon petit homme, habillé en garde française, et tout empanaché, fut séparé du groupe et éloigné de quelques pas : il tenait le rôle du chevalier. Le chœur chanta :

— Qu'est-c' qui passe ici si tard?
Compagnons de la Marjolaine.

Le chevalier répondit :

— C'est le chevalier du guet,
Compagnons de la Marjolaine ..

Et le dialogue continua :

— Que dêmand'le chevalier?...
— Une fille à marier...
— Qu'est-c'que vous lui donnerez?...
— De l'or, des bijoux assez...
— Elle n'est pas intéressée...
— Mon cœur je lui donnerai...
— En ce cas-là choisissez...

Le chevalier du guet choisit sans hésiter une fillette costumée en bouquetière du marché des Innocents, et s'enfuit avec elle, poursuivi par tous les compagnons de la Marjolaine qui poussaient des cris.

C'était le moment pour Savernay de rejoindre la Petite Mademoiselle abandonnée de sa cour.

Du haut des terrasses qui dominent les bois, des trompes et des cors sonnèrent le rassemblement. Autour de l'étang, sur la pelouse, ce fut une débandade, une confusion de couleurs mouvantes. Pourpoints de velours et corsages de soie, manteaux d'apparat, jupes de brocart, chapeaux à panaches, toquets à plumes envahirent les marches de marbre rose, cohue de seigneurs et de dames dont les jambes s'embarrassaient dans un peuple d'enfants. *Y'avait Dine*, *y'avait Chine*, *y'avait Claudine et Martine*, *Catrinette et Catrina*, *y'avait la belle Suzon*, *la duchesse de Montbazon*, *y'avait Célimène*, *y'avait la Dumaine*. Il y avait enfin la chaise de Mme de Vavrette-Toziat, toute dorée, y compris les porteurs.

Les soirées de septembre sont déjà brèves et perfides. Le soleil atteignait les frondaisons frisées des chênes. De ses dernières lueurs il caressait la façade rougeâtre du château dont il incen-

diait les vitres. Sur ce décor, sur ces costumes d'autrefois, sur ces étoffes aux ornements d'argent et d'or, il versait à profusion sa lumière et comme avec complaisance. De biais, il se réfléchissait dans l'eau dormante de la mare où la navigation des cygnes orgueilleux semait des sillages de pierreries.

Condé, La Rochefoucauld, Beaufort et le beau Candale aux chausses enrubannées, escortaient les deux reines provisoires de la fête qui marchaient les dernières, la brune Chevreuse en jaune orange et rouge, et Longueville toute blonde, en blanc et mauve.

Les cors et les trompes sonnaient un air de chasse, un air de jadis, celui que, dans ces forêts aux feuillages déjà menacés, sonnaient jadis les fanfares des chasses de Condé, et même, du temps de la splendeur de Fontaine-sous-Bois, les fanfares du roi qui rentrait à son pavillon d'amour. Le long de l'escalier, sur les terrasses, défilait la vieille France brillante et légère, vaniteuse et brave, qui parait de clinquant son héroïsme et s'arrangeait des soleils couchant pour rehausser son prestige et se vêtir de drap d'or.

A l'écart, devant l'étang, une chasseresse en bleu pâle et noir regardait cette apparition du passé qui s'emparait du vieux château comme d'une bonbonnière. Elle écoutait les sons du cor qui, par les avenues maintenant désertes, gagnaient les bois mélancoliques, se répandaient sur le vieux pays de Valois qui fut le cœur de la France. Restée en arrière, la Petite Mademoiselle marchait à pas lents.

Clouée au sol de peur et de plaisir, Pierre Savernay la voyait approcher. Elle serait bientôt à sa hauteur. Son teint de camélia, les fines ailes de son nez, son cou nu dont le col de guipure échancré ne gênait point la grâce flexible, recevaient, eux aussi, sous le grand chapeau noir à plumes bleu pâle, les derniers feux du jour. Cependant sa chair délicate gardait sa teinte laiteuse.

D'un platane, au bord de l'eau, une feuille tomba. C'était la première victime de l'automne, le premier présage de mort, et le vent la porta sur l'étang pour en faire un bateau doré.

Jacqueline passa devant le jeune homme, et plus qu'aux reflets du couchant elle rougit.

V

L'ÉPREUVE

Elle passait. Ils étaient seuls. Pétrifié dans sa tunique bleu-hussard, il ne trouvait pas de paroles. C'était à mourir de rire, ou de chagrin. La chasseresse se retourna pour lui demander, avec gravité :

— N'avez-vous écrasé personne aujourd'hui?

— Non, non, affirma-t-il résolument.

— C'est que vous semblez ému.

— Très ému.

— Pourquoi?

— Je n'ose pas vous dire ce que je veux vous dire.

— Je vous arrêterai quand il faudra.

Elle attendait la déclaration dont l'avait prévenue son père. Mais la forme en fut nouvelle :

— Eh bien!... Eh bien, suis-je vraiment si monstrueux?

— Comment?

— Vous m'avez appelé monstre, et, depuis ce jour-là, je suis bien malheureux.

— Ah! vous vous souvenez? Vous êtes vilain sur votre machine, mais à terre...

— A terre?

— A terre, beaucoup moins.

— Alors, Mademoiselle, acceptez de devenir ma femme.

Il jetait sa requête comme un projectile. Le feuillage des chênes cachait presque entièrement le soleil qui, plus bas, à l'horizon, reparaîtrait peut-être tout à l'heure entre les troncs des arbres. Elle abaissa les cils sur son regard et fixa obstinément ses petites mules bleu pâle. L'ombre n'ôtait que peu d'éclat à son visage. Même prévenue, une jeune fille n'entend pas, sans un petit choc, une proposition de ce genre. Comme elle ne répondait pas tout de suite, il se dépêcha de souffrir.

— Vous ne voulez pas, je le vois bien.

Sans relever la tête, elle esquissa un léger signe de dénégation, mais il n'en tint pas compte :

— Si, si, j'en étais sûr. Seulement, vous êtes bonne, vous êtes polie; vous cherchez une formule pour ne pas me froisser. Vos souliers que vous interrogez n'en savent point.

Son amertume déborda : elle avait souri :

— Ce n'est pas drôle, je vous jure, mais c'est logique. Pourquoi votre père m'a-t-il adressé à vous? Ce n'était pas la peine. Je suis un grand lourdaud. Je n'ai jamais su parler aux femmes.

Un des petits pieds battait l'herbe de la pelouse sur un rythme rapide : impatience ou contentement? Le jeune homme continua d'invectiver contre lui-même :

— Je ne connais que les bois et les routes. Je suis un sot. Et vous, ce soir, vous ajoutez le charme brillant d'autrefois à celui qui vient de vous et qui m'a pris le cœur.

Elle se taisait toujours. Il poursuivit, étonné lui-même d'assem-

bler tant de phrases, et hésitant à les prononcer, de crainte qu'elles ne fussent maladroites ou stupides, ce qui leur donnait un tour heurté et sautillant :

— C'est un charme un peu guerrier, qui commande et qui donne envie de vivre très vite et très fort, et qui donne envie de mourir aussi.

Cette fois, elle voulut protester, mais il l'arrêta :

— Non, ne me dites rien. C'est inutile : j'ai bien compris. Je m'en vais. C'était pour vous que j'étais venu, pour vous que j'avais consenti à cette mascarade. Vous comprenez : cette fête m'ennuie maintenant. Sur mon automobile, je fais du chemin, je me bats avec le vent. C'est agréable. Ici, je ne bouge pas. Et il faut bien que je change de place, puisque je vous déplais. Adieu, Mademoiselle.

Il s'inclinait et se disposait à partir, lorsqu'elle leva sur lui ses yeux foncés, impérieux et doux ensemble :

— Attendez, Monsieur, dit-elle. Vous êtes bien pressé.

Et, d'une voix suave qu'il ne lui connaissait pas, elle lui demanda :

— Vous n'avez jamais été condamné?

Il crut avoir mal compris :

— Vous dites?

Mais, le plus tranquillement du monde, elle répéta :

— Je vous demande si vous n'avez jamais été condamné?

Effaré de cette injurieuse question, il se redressa de toute sa taille. Sans doute, on l'avait calomnié, sali, compromis, déshonoré.

— Par exemple! répliqua-t-il presque avec colère. Je suis un honnête homme.

Elle allongea les lèvres dans une moue d'ironie :

— Ce n'est pas une raison, et, vraiment, je le regrette pour vous.

— Vous le regrettez?

— Oui, parce que je n'épouserai qu'un homme sorti de prison.

— Sorti de prison? Mais c'est de la folie. Vous avez des goûts étranges, Mademoiselle. Je ne l'aurais pas cru.

Il pensait rêver. Fiez-vous aux profils délicats et purs des jeunes filles! Le soleil, entre les troncs des arbres, animait de nouveau les eaux mortes de l'étang, dorait un peu le teint de camélia sous le grand chapeau.

— Voulez-vous m'accompagner jusqu'au château? dit-elle.

Ils marchèrent lentement, côte à côte, dans la direction de l'escalier. Elle reprit très sérieusement :

— Alors, pas la plus petite condamnation?

Il se persuada qu'elle plaisantait :

— Pas la moindre, je vous le jure.

— Tant pis. Moi, je suis plus favorisée. J'ai un casier judiciaire.

— Vous!

— Huit jours de prison.

— C'est impossible.

Un peu surprise de ces dénégations, elle le sonda du regard :

— Comment! vous l'ignorez?

— Mais oui.

— C'est étonnant. Eh bien, je vous l'apprends.

— Vous avez été condamnée, vous?

— Parfaitement. A huit jours de prison. Alors je ne veux pas d'un mari qui n'aurait pas de casier judiciaire : il pourrait me reprocher mon passé.

— Est-ce indiscret de vous demander le motif de votre condamnation?

— Ce qui serait indiscret, ce serait de ne pas me le demander. Outrages envers un dépositaire de l'autorité et de la force publique. Article 224 du Code pénal. Dois-je vous le réciter? Je le sais par cœur.

— Volontiers.

— « L'outrage fait par paroles, gestes ou menaces à tout officier ministériel ou agent dépositaire de la force publique, et à tout citoyen chargé d'un ministère de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 200 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement. »

— Vous avez été la victime d'une erreur, d'une infamie.

— Pas du tout.

— Vous avez outragé un agent de la force publique?

— Parfaitement.

— Par menaces, gestes ou paroles?

— Paroles, gestes et menaces.

— Peste! Et quel agent?

— Un commissaire de police.

— Pour quelles raisons?

— Il expulsait mes voisines.

— Vos voisines?

— Oui, les Carmélites de l'avenue Marie-Antoinette.

— N'étaient-elles pas chez elles?

— La maison leur appartient. Elles sont très pauvres et vivent en commun péniblement. On les a jetées sans pain à la rue.

— Et pourquoi?

— Elles se croyaient en règle avec la loi; elles ne l'étaient pas. Les lois, personne ne les comprend, et chacun doit les connaître.

— Et qu'avez-vous dit à votre commissaire?

— Toutes les bonnes femmes de Fontaine manifestaient pour les sœurs. Quand la plus vieille est sortie, le commissaire l'a poussée. Alors j'ai bousculé cet agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, en lui criant : « Lâche, » et j'ai pris le bras de la religieuse. Aussitôt, je fus arrêtée.

— Par les gendarmes?

— Oui, avec beaucoup de politesse. La manifestation m'a accompagnée jusqu'à la porte de la prison. Il n'y avait pas d'hommes; les hommes sont pour les moyens légaux; c'est plus commode et moins dangereux. Nous avons rencontré mon père qui m'a embrassée publiquement, félicitée et escortée.

— Vous avez comparu devant le tribunal?

— Naturellement. Mon père, pour se solidariser avec moi, prétendit m'avoir encouragée à la rébellion et termina sa plaidoirie sur ce mot de Jacqueline Pascal : « Puisque les évêques ont des courages de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques. »

— Très bien. Mais, d'après votre article, le tribunal avait le choix entre la prison et l'amende.

— Il a choisi la prison.

— Vous y êtes allée?

— J'ai même renoncé à l'appel afin d'y aller plus vite.

— Quel empressement!

— N'est-ce pas? Ce fut un beau cortège. Ainsi j'ai connu la popularité. Acclamations, bouquets, accolades, rien ne m'a manqué.

— Accolades, répéta le jeune homme avec mélancolie.

— Oui, j'ai dû embrasser de vieilles femmes pieuses, mais sordides.

— Vous êtes une vaillante, Mademoiselle.

— Oh! quand la foule vous regarde, c'est facile. Mais quand la porte est fermée, c'est un peu plus dur. La publicité réconforte. Cependant la prison m'a beaucoup servi.

— A quoi donc?

— J'y ai réfléchi.

— On peut réfléchir en liberté.

— Moins. Beaucoup moins.

— Et sur quel sujet?

— Sur une parole que j'ai lue dans la *Vie de Jacqueline Pascal*.

— Puis-je la connaître?

— La voici : « Les gens du monde ne sont guère portés à faire

la charité, parce qu'ils ne savent ce que c'est que nécessité; ils ne l'éprouvent jamais, car ils ne se laissent manquer de rien. »

Malgré leur lenteur à monter une à une les marches de marbre rose, ils atteignaient la terrasse. De là, ils dominaient l'eau immobile et grise de l'étang et les frondaisons confuses des bois chargés d'ombre. Par toutes les avenues, le jour fuyait. Entre la mort du soleil et le crépuscule, la nature connaît une tristesse abandonnée. Le retour de la lumière doit lui apporter un suprême espoir.

Se détachant en silhouettes historiques sur la façade du château, leurs déguisements s'harmonisaient avec le fond de toile. Là peut-être, Mme de Longueville encouragea quelque beau soir héroïque la flamme du duc de Nemours.

Des salons éclairés leur parvenaient des accords de piano, des bruits de conversation, des rires, des cris d'enfants que l'on poursuit pour les mener coucher et qui se sauvent. Mais ils regardaient la campagne et ne se pressaient point d'entrer.

— Je n'ai jamais pensé à ces choses, dit-il en réponse à la phrase qu'elle avait citée. C'est peut-être que je ne suis jamais allé en prison.

— Justement. Allez-y au plus tôt.

— Je vous remercie.

— Vous en tirerez grand profit, j'en suis sûre. Au lieu de courir les routes, vous méditerez.

— Est-ce bien nécessaire?

— Indispensable. Vous rencontrerez des voleurs, des assassins, nos frères.

— Excellente compagnie.

— On s'y habitue, je vous assure. Vous comprendrez mieux les hommes, la vie, un tas de choses, et aussi que vos bonnes rentes vous créent quelques obligations.

— Mais oui, des obligations de chemins de fer.

— Ne plaisantez pas. Et puis, vous me ferez plaisir.

— Ah! si j'étais certain de vous plaire!

— Essayez d'une condamnation, d'une belle condamnation.

— Parlez-vous sérieusement, Mademoiselle?

— Très sérieusement.

— Vous êtes décidée? Vous n'épouserez qu'un forçat? Il faut que je commette un crime?

— Je ne suis pas si exigeante.

— Un crime passionnel; passionnel indirectement, à la vérité.

— Un délit me suffit.

— Mais comment s'y prend-on?

— Rien n'est plus facile. On ne s'en doute même pas.

— C'est curieux, la justice m'intimide.

— Il n'y a pas de quoi. Vous verrez.

— J'aimerais mieux courir Paris-Madrid.

— Toujours vos machines.

— Elles sont moins compliquées. Vous me soumettez à une cruelle épreuve.

— Plaignez-vous. Elle vous servira.

Devant eux, au ras du sol, entre les troncs des arbres qui se profilaient en noir, de grandes flammes rouges commençaient d'éclairer la forêt. Par les avenues reparaissait le jour. Au-dessus des feuillages compacts qui se resserrent au crépuscule, des lueurs plus douces montaient dans le ciel, montaient jusqu'au zénith, brume impalpable, vapeur dorée, mauve et rose. C'était le dernier éclat du soir qui précède immédiatement la nuit, et que l'eau de l'étang doublait.

Pierre Savernay considérait ce spectacle que reproduit chaque beau jour de septembre, avec une surprise enchantée. Sur les teintes délicates du paysage, il répandait la tendresse dont son cœur débordait. Il oubliait son costume, sa gêne, ses craintes. Confiant et enthousiaste, il était prêt à prononcer un discours, avec les gestes. Sa jeunesse et l'amour l'exaltaient. Il goûtait ce bonheur un peu fou qu'on ne goûte qu'à vingt-cinq ans.

Sa compagne, accoudée à la balustrade de marbre, regardait devant elle. Assuré de ne point rencontrer son regard, il la contempla. Il la voyait de profil, toute blanche de visage sous le chapeau noir aux plumes bleu pâle. Il suivait la ligne pure du nez légèrement relevé au bout, de la petite bouche où flottaient les restes d'un sourire, du menton arrondi et du cou dégagé et mince jusqu'au col de guipure. Sur la joue unie, un peu de lumière vint se jouer. Il soupira :

— Mademoiselle...

— Comme c'est beau, n'est-ce pas? dit-elle.

— Oui. Mais c'est vous que je regarde.

— Alors, taisez-vous.

— Non, non. Si je suis condamné, est-ce que...

— Quoi donc?

— Puis-je espérer?...

Il n'acheva pas. Elle comprit, et rit avec gentillesse, ce qui n'amusa guère son amoureux qui se découvrait justement une âme héroïque.

— Commencez par la condamnation.

— Allons, il faut vous contenter. Je cours de ce pas commettre un crime.

— Pardon, un délit.

— Lequel, par exemple, je n'en sais rien. Mais vous n'avez pas de préférence.

— Choisissez avec soin, au contraire. J'y tiens beaucoup. Sur votre choix, je vous jugerai.

— Pour me condamner aussi.

— Cela dépend de vous.

Sur ce mot d'espoir, il ôta son feutre à panache et la salua poliment :

— Adieu, Mademoiselle. Voulez-vous me donner la main pour m'encourager?

— La voici. Mais vous n'entrez pas? Vous ne dînez pas? Vous ne dansez pas?

— Non. Je vous ai vue seule sur cette terrasse. Je vous ai parlé, mieux que je n'aurais cru.

— Vraiment?

— Oh! oui, beaucoup mieux. Tout à l'heure, en vous revoyant avec tous ces masques, sous les lustres, je regretterai la lumière du soir et notre isolement. Ma joie serait diminuée.

— Alors, allez-vous-en vite.

Il chercha de nouveau la petite main qui se dérobait, et n'osa pas se pencher pour y déposer un baiser. Et il répéta mélancoliquement :

— Adieu, Mademoiselle.

— Adieu, Monsieur.

Il la regarda une dernière fois de la tête aux pieds, des mules au chapeau, dans son joli costume bleu pâle et noir, comme s'il voulait prendre l'empreinte d'un passé qui ne reviendrait plus, et il commença de descendre les marches une à une. Elle s'approcha de l'une des portes lumineuses du salon qui donnait sur la terrasse, puis, se retournant tout à coup, elle le rappela :

— Monsieur!

Vite il remonta les escaliers deux à deux :

— Mademoiselle?

— Je me contenterai peut-être d'une forte amende.

Mais il protesta de son zèle à la façon des catéchumènes qui confessent leur foi, et vit une injure pour son courage dans cette épreuve au rabais :

— Non, non. La prison. Il me faut la prison comme à vous.

Et la tunique bleu-hussard se bomba sur la poitrine que gonflait un enthousiasme sacré. La Petite Mademoiselle sourit de plaisir, tandis qu'il trébuchait sur son épée et manquait sa sortie.

Derrière la forêt, les flammes du crépuscule pâlissaient. La nuit exigeait qu'on lui livrât son royaume...

Jacqueline se glissa au salon qu'elle traversa en courant pour gagner le boudoir aménagé tout à la fois en cabinet de toilette et en vestiaire où ces dames quittaient leurs chapeaux et se recoiffaient avant le dîner. Elle y trouva deux jeunes héroïnes de la Fronde, et des plus jolies, — corsages en pointe et collerettes de dentelles, — qui lui tournaient le dos et causaient avec animation de leurs petites affaires de cœur.

— Epouse-le, disait l'une. Il est si riche.

— Il est gros. Il est mûr. Il est bête.

Et le dialogue continua :

— Justement. Le mariage n'est pas une passion.

— Je sais bien : c'est une pension.

Sur ces bouts rimés, ce fut une fusée de rires. Mais en apercevant Jacqueline, leur rire brusquement lâché se cassa comme une tasse qui tombe :

— Vous nous avez entendues?

— Certainement.

— Ne nous grondez pas.

— Vous le mériteriez.

— Il faut bien vivre.

— Malheureuses, ce n'est pas vivre. On se passe de luxe et non pas d'honneur.

On se passe de luxe! Les deux corsages en pointe sursautèrent et, devant le fâcheux prophète, les jeunes filles prirent la fuite. Hors de portée, elles levèrent l'étendard de la révolte :

— Elle est de notre âge et nous veut gouverner.

— Elle parle d'honneur et sort de prison.

— Epouse ton gros bêta.

— Oui, je l'épouserai.

Sur leurs pas, la Petite Mademoiselle, rejointe et accompagnée par Mmes Roger-Simaise et de Béart, fit une entrée sensationnelle. Bleu pâle et noire, jaune orange et rouge, blanche et mauve, leurs toilettes sous les lustres gagnaient encore en éclat.

— Elle a perdu son Savernay, murmura Mme Epinouze à l'oreille de Mme Richomme.

Celle-ci toisa le bonnet à panache :

— Vous voulez dire qu'elle ne l'a pas su gagner.

Elle se réservait pour elle seule le droit de morigéner son neveu.

Cependant Mme d'Allégory, de groupe en groupe, multipliait les sourires pour dissimuler son inquiétude intime. Devinant son jeu,

Mme de Vavrette-Toziat, assise en grande pompe sur un fauteuil doré, et M. Lugagnan, rutilant dans la pourpre et l'hermine, la suivaient spécialement du regard dans ses évolutions. Ils pressentaient que le dîner n'était point en état d'être servi ou, pis encore, était brûlé.

Avisant Jacqueline que tout le monde, sauf les jalouses, adorait à Fontaine-sous-Bois, la maîtresse de maison en espéra le salut.

— Chantez-nous quelque ancienne chanson de France, implora-t-elle de la jeune fille.

— Je veux bien, dit la Petite Mademoiselle.

Mme de Chevreuse la conduisit au piano, inévitable anachronisme. Elle chanta *Le roi Loys*.

Pierre Savernay, parvenu de l'autre côté de l'étang, s'était arrêté pour regarder le château lumineux que l'eau reflétait. C'était le palais féerique de sa princesse de légende. Par les fenêtres ouvertes, il entendait vaguement un murmure de conversation et voyait passer les seigneurs et les dames d'autrefois en habits de gala colorés comme un parterre de fleurs.

Dans le soir qui s'obscurcissait, un vol de notes s'échappa des croisées pour le rejoindre à tire-d'ailes. C'était une voix au timbre de cristal qui ne lui était pas inconnue. Rapidement, il se rapprocha et prêta l'oreille :

— Ma fille, il faut changer d'amour
Ou vous entrerez dans la tour.
— J'aime mieux entrer dans la tour
Mon pèr' que de changer d'amour.

A distance, Jacqueline ne l'exhortait-elle pas à la patience, à la fidélité? Il mit les deux mains sur sa poitrine comme pour l'élargir : ne fallait-il pas qu'elle aspirât toute la douceur de cette soirée d'automne, plus enivrante qu'un printemps.

La chanson reprit :

— J'aime mieux rester dans la tour,
Mon pèr' que de changer d'amour.

Des applaudissements éclatèrent. Aussitôt, il gagna les bois pour cacher son espoir qui ressemblait à une peine.

VI

LES OFFRES DU CODE

On désigne sous le nom de *village de la reine* ce hameau de quelques maisons aux toits de chaume que l'on trouve en bordure

de la forêt de Fontaine-sous-Bois lorsqu'on suit, depuis le château, l'avenue des Chênes.

Au bout de l'avenue, presque à l'endroit où, comme une rivière qui se perd, elle débouche dans la campagne, un vieux banc à demi encastré dans la mousse, offre le repos aux promeneurs. Deux jours après la fête de la Fronde, Pierre Savernay y vint s'asseoir avec un livre de format petit, mais très épais. Il aimait ce lieu solitaire, et la matinée de septembre, même à l'ombre des arbres, était d'une chaleur douce et agréable. Enfin n'avait-il point rencontré, ici même, quelques mois auparavant, la Petite Mademoiselle qui tenait un panier au bras.

Il ne tarda pas à s'absorber dans sa lecture, et n'entendit point qu'on marchait vers lui dans l'allée. C'était, pour son excuse, un pas si léger et rapide qu'il ne laissait point de trace et que l'herbe sur son passage, — les routes de la forêt sont mal entretenues, et l'herbe y pousse comme dans les champs, — se relevait après une courte hésitation.

Jacqueline portait au bras un petit panier. Elle rougit en apercevant le jeune homme, voulut continuer son chemin, et puis s'arrêta à la hauteur du banc. Pierre ne bougeait pas plus qu'une borne. Il lisait avec fureur. Jamais elle ne l'aurait cru capable d'une telle faculté d'abstraction. Quoi ! pas même un bonjour ! Pour un amoureux, c'était peu galant.

« Voilà bien les hommes, songea-t-elle. Empressés jusqu'à la fadeur et l'ennui quand ils nous voient et, dès que nous tournons les talons, ils s'occupent d'autre chose ! Mais je n'y comprends goutte : ce chauffeur cachait-il un érudit ? »

Bravement, avec une question elle le secoua :

— Que faites-vous encore ici?

Pierre sursauta, ôta son chapeau, le remit, se leva, se rassit, se releva et murmura :

— Je... je... je pense à vous.

— Il n'y paraît guère. Votre livre est si captivant que vous ne m'avez ni vue ni entendue venir.

Penaud et déconfit, il protesta néanmoins :

— C'est bien à vous que je pense, Mademoiselle, comme toujours. Je cherche mon délit.

— Ah ! vraiment?

— Tenez : c'est le Code pénal.

Il lui tendit son petit livre, court et massif, d'un maniement difficile. Elle put lire à la première page : *Codes français et lois usuelles*. Nul n'est censé ignorer la loi : il suffit d'apprendre par cœur deux ou trois mille pages de texte serré.

— Je le connais, dit-elle en le lui rendant.

Cherchant un secours, il la supplia :

— Conseillez-moi, puisque vous le connaissez. Je m'y débrouille fort mal.

— Manque d'habitude, cela viendra.

— Croyez-vous? J'ai peur que non. Je suis si gauche, si embarrassé.

— Mais il me semble que vous n'avez que l'embarras du choix : 484 articles.

Il la regarda avec admiration :

— Vous les avez comptés?

— Choisissez le vôtre au plus vite.

Il parut se décider et tenta une démarche de conciliation :

— Voyons, Mademoiselle : une contravention pour excès de vitesse ne vous suffirait-elle pas? Dès ce soir, je puis me la procurer.

Elle avança dédaigneusement les lèvres.

— Fi donc, Monsieur, une contravention !

— Et un délit de chasse?

— C'est à la portée de tout le monde.

— Vous n'êtes pas généreuse.

Il prit son gros volume, et feuilleta le Code pénal en commençant par la fin. Elle s'assit à côté de lui sur le banc, pour guider ses recherches, elle qui avait plus de compétence. La solitude du bois les environnait, mais ils ne s'en doutaient point, tant ils s'absorbaient dans leur travail.

— Hier, lui expliqua-t-il, j'ai couru à Paris pour acheter cet affreux bouquin.

Elle ne le suivit pas dans cette digression :

— Ne perdons pas de temps, déclara-t-elle.

— Je vous obéis. Là, j'y suis maintenant. Il y a un tas de délits et de crimes inconnus. Comment choisir?

— Proposez-les, et nous verrons.

— Faut-il violer des règlements relatifs aux manufactures, au commerce et aux arts?

— C'est bien compliqué.

— Dois-je apporter des entraves à la liberté des enchères?

— Vous ne sauriez pas vous y prendre.

— En effet. Alors, abus de confiance? banqueroute ou escroquerie? vols simples ou vols qualifiés?

Elle interrompit vivement cette nomenclature :

— Non, non. Pas de délits contre la propriété.

Décidément subjugué par sa science, il lui jeta un regard

superstitieux et presque effrayé : elle possédait le Code jusque dans ses classifications.

— Il me reste, reprit-il, tous ceux contre les personnes : faux témoignage, infraction aux lois sur les inhumations, enlèvement de mineures, séquestration de personnes, coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours. Meurtre, assassinat, parricide, infanticide, empoisonnement.

— Assez! assez!

A chaque nouveau crime il s'animait, pris de la gaieté des collégiens qui narguent leur professeur. Et ils rirent de compagnie devant cette liste éloquente qui ne les tentait point.

Subitement grave, Pierre se tourna vers la Petite Mademoiselle :

— Vous voyez bien que ce n'est pas commode.

— Allons donc! Vous ne ferez croire à personne qu'il est si difficile aujourd'hui à un honnête homme d'aller en prison.

Décidément elle y tenait.

— Attendez! s'écria-t-il pour la calmer. Il y a encore 294 articles.

— Heureusement.

— Que direz-vous d'une association de malfaiteurs?

— Avez-vous peur d'opérer tout seul?

— Préférez-vous que je mendie?

— Essayez.

— Ah! le vagabondage. C'est tout à fait mon affaire.

— Oui, le vagabondage en automobile.

— Je puis encore entraver le libre exercice des cultes.

— On vous décorerait.

— Usurper des titres ou fonctions, dégrader des monuments, briser des scellés.

— Vous brûlez.

— Faire évader des détenus, recéler des criminels.

— Parfait! parfait!

— Outrager les dépositaires de la force publique.

— Voilà. Article 224. C'est le mien. Il m'appartient.

— Prêtez-le-moi.

— Vous ne serez qu'un pâle imitateur.

— Vous imiter? Je n'ambitionne rien davantage.

Elle s'empara du code et le feuilleta à son tour avec cette sûreté de main que montrent les pianistes dont les doigts se souviennent.

— Oui, dit-elle, ce sont les délits contre la chose publique. Ne sortez pas de ce chapitre.

— Comme le code vous est familier, Mademoiselle.

Elle sourit modestement :

— Il le faut bien.

Tout bouillant de zèle, il se leva et s'agita, la menace à la bouche, avec une grande impétuosité. Mais dans le bois paisible il n'y avait point d'idoles à renverser, pas même un de ces gardes, généralement plus citadins que forestiers, qui veillent sur les arbres de l'Etat du fond obscur d'un bouchon.

— Le premier agent que je rencontre, je lui crie... Au fait, que faut-il lui crier?

— Ah! par exemple, cherchez vous-même. Je ne veux pas être votre complice.

— Je suis peu au courant des événements politiques.

— Mais vous votez.

— Jamais.

— C'est une honte. Vous vous dérobez à votre devoir social. Vous ne pensez qu'à vous-même et à votre plaisir.

Debout devant elle, Pierre courbait la tête sous cette algarade inattendue qui venait d'une si jolie bouche et qui, débitée sur un ton de plaisanterie, n'était qu'à demi-plaisante. Il se redressa, et ce fut pour apercevoir le petit nez arrondi et batailleur qui le narguait.

— Je pense aussi à vous, Mademoiselle, et à ma peine.

Mais elle reprit sans pitié :

— Non, non, vous ne vous intéressez ni à votre prochain ni à votre pays. Je m'arrête : vous me feriez parler comme un journal.

— Je n'en lis point. Mais vous, je vous écouterai.

— Vous avez terriblement besoin d'une condamnation et je ne serai contente que lorsque je vous saurai sous les verrous.

— Merci. Vous êtes bonne, murmura-t-il d'un air piteux.

Elle le consola d'un sourire :

— Plus que vous ne croyez.

Elle souriait, la cruelle, à l'idée qu'il irait en prison. C'était le commencement du supplice, et le nouveau Polyeucte la considérait avec extase. Elle portait cette robe écossaise que décidément elle réservait à ses courses du matin. Son charme de simplicité égalait ce charme d'élégance et de crânerie héroïque qu'elle avait montré l'avant-veille dans le costume bleu pâle et noir de frondeuse. A côté du banc, sur le chemin, gisait le petit panier vide. Pourquoi diable se promenait-elle toujours avec un panier vide?

Comme ils se taisaient, ils s'aperçurent de leur solitude. La forêt les baignait de fraîcheur et d'ombre. L'avenue en ligne droite, que voûtait l'entrelacement des branches, se terminait par

deux ouvertures de lumière, l'une, toute voisine, qui donnait sur la campagne confuse et comme poudrée de soleil, l'autre, lointaine, qui laissait apercevoir tout au fond, après les pelouses, un peu de la façade rougeâtre du château. Autour d'eux, c'était un fouillis de verdure, composé de mille verts délicats et nuancés que l'automne imminent commençait d'altérer et de tacher d'or pâle. L'allée même où ils se tenaient prenait part à cette harmonie d'une seule teinte : presque livrée à l'abandon, à peine foulée, au lieu de sable elle s'encombrait d'herbes sauvages, si hautes par endroits qu'elles se courbaient et ondulaient aux souffles légers de la brise. De ci, de là, à travers le bois, trouant les feuillages, des rayons parvenaient à s'introduire, découpaient entre les branches de grandes bandes de clarté où se distinguait dans tous ses détails le dessin des feuilles et des branchilles, descendaient en se jouant jusqu'à la mousse et aux débris séchés des saisons précédentes. Une toile d'araignée, jetée, comme un pont fragile, d'un tronc à l'autre, traversée par un de ses rayons, semblait tissue de fils d'or.

Pierre et Jacqueline découvraient cette paix profonde qui les environnait et, surpris, ils continuaient de se taire. Le silence du bois, où ils pensaient échanger leurs paroles, se peuplait de bruits innombrables à leurs oreilles enchantées. Des bourdons ronronnaient en dansant le long des coulées de jour, et de leurs petites pattes en mouvement ils tentaient de s'y accrocher. Sur les cimes, des ramiers invisibles s'adressaient en roucoulant des appels amoureux. Par intervalles retentissaient les coups secs d'un pic qui s'acharnait contre l'écorce d'un chêne. Et d'autres bêtes, dont ils ne connaissaient ni les mœurs ni les noms, tenaient dans leurs cachettes des conversations animées, ou chantaient, pour elles seules, la joie de vivre. Ils sentirent brusquement autour d'eux la présence d'un monde accoutumé à ne pas être dérangé, et dont ils étaient les hôtes.

Les oiseaux, sans se gêner, s'égosillèrent bientôt à côté d'eux. Et, dans l'allée même, un lièvre se hasarda parmi les hautes herbes. Il se faufilait entre elles presque sans les agiter. Une oreille en avant, l'autre en arrière, comme pour recueillir tous les sons à la fois, il avançait avec des regards craintifs par petits sautillements réguliers. Lentement, il coupa l'avenue et se perdit dans un taillis. Ni la jeune fille ni le jeune homme n'avaient troublé sa promenade.

— Il est chez lui, dit-elle pour rompre ce silence qui les tenait prisonniers.

Et, se levant, elle prit son panier à terre :

— Adieu, Monsieur. Je crois que nous nous rencontrerons demain chez Mme de Vavrette-Toziat.

— Oui, répliqua-t-il tout déconfit de son départ. J'y suis invité. Mais nous n'avons pas encore trouvé mon délit.

— Vous le chercherez tout seul pour vous occuper.

Elle le salua et remonta le chemin dans la direction du château. Il l'avait laissée partir; elle ne voulait pas être accompagnée. Par intervalles, elle recevait l'éclat des rayons de soleil qui pénétraient dans le bois. Il voyait briller sa nuque un peu découverte, sa main gauche qui était dégantée et portait le petit panier. Et comme on entend dans un coquillage tout le bruit de la mer, il croyait apercevoir sur ces coins de peau blanche qui prenaient une délicate nuance rose, toute la lumière du jour. Puis elle rentrait dans les zones d'ombre, les plus nombreuses et les plus prolongées.

Il ne pouvait détacher ses regards de cette silhouette élancée et bien dégagée qui décroissait. Une feuille tomba devant lui, et il s'en attrista comme d'un ennui personnel. C'était une feuille de chêne encore vivace, et qui n'avait point de tare. Une mort prématurée, une mort inexplicable la frappait. C'était, dans la douceur de l'air et la beauté du matin, l'annonce de l'automne.

Il se souvint de l'épreuve bizarre imposée à son amour.

« Tâchons d'être un délinquant, soupira-t-il sans conviction. Elle se moque de moi, mais il faut lui donner ce plaisir. »

La société, les lois, les agents de la force publique, les tribunaux, et, d'une façon générale, toute l'humanité en travail, il les considérait tantôt comme des mythes fabuleux et tantôt comme des usages dépourvus d'importance. Il n'y avait, à son opinion, que deux êtres au monde, — lui qui existait déjà depuis un certain nombre d'années, et cette jeune fille qui diminuait sous la voûte de feuillages et qui n'existait que depuis quelques mois.

Un troisième, d'une vie assurément précaire et provisoire, apparut dans l'allée. Sans doute, il venait du village de la Reine. C'était une vieille femme, noire et noueuse comme les branches des chênes en hiver. Elle s'appuyait sur un bâton, et, déjà tordue par l'âge, n'avait guère à se pencher pour ramasser de ci de là des brindilles de bois mort. Elle s'arrêta devant le jeune homme qui la dévisageait avec irritation : de quel droit se promenait-elle en ces lieux qui appartenaient à son amour? Là-bas la silhouette légère s'amincissait.

Cependant, l'inquiétante vieille le fixait de ses yeux châssieux. Il en fut gêné et lui donna cent sous pour s'en débarrasser au plus

vite. Elle regarda sa main calleuse où la pièce d'argent reluisait et la referma d'un geste énergique de propriétaire.

— Vous êtes *son* bon ami, affirma-t-elle d'une voix qui scandait les syllabes.

Elle vit qu'il n'avait pas l'air de comprendre, et, sans doute, elle tenait à sa découverte, car elle la répéta en la précisant :

— Le bon ami de cette jeunesse qui s'en va.

Et, de son bâton, elle désigna la Petite Mademoiselle qui approchait de la porte lumineuse au bout de l'avenue.

— Non, dit Pierre brutalement.

Habituée aux rebuffades, la mendiante empocha celle-ci en toute simplicité :

— Tant pis pour vous, mon pauvre Monsieur.

Lente et courbée, elle passait son chemin quand il la rappela :

— Hé! Vous la connaissez?

Elle s'arrêta. Elle ne s'étonnait de rien.

— Bien sûr que je la connais.

— Depuis longtemps?

— Depuis la prison.

Agacé, il reprit machinalement :

— Depuis la prison?

Cette confidence lui était souverainement désagréable. Quelle relation pour une jeune fille bien élevée, que cette créature coriace qui, certainement, n'avait pas été mise à l'ombre pour un délit politique! Et M[lle] Lugagnan avait pu rencontrer d'autres commères pires encore.

— Nous étions ensemble à la prison, répondit la vieille qui n'en tirait pas vanité.

Il voulut rompre cette conversation qui lui déplaisait, mais une invincible curiosité le retint. Au lieu de partir, il commença tout un petit questionnaire :

— Les prisonnières vivent-elles en commun à Fontaine-sous-Bois?

— Le jour, Monsieur, pas la nuit. La nuit, chacune rentre dans sa cellule.

— Et le jour, qu'est-ce que vous fabriquez?

— Des tricots. Des tricots de laine.

— Dans la même salle?

— Il n'y en a qu'une pour les femmes, et une autre pour les hommes.

Il utilisa aussitôt sa récente lecture du Code :

— Et les récidivistes? Les sépare-t-on des autres, les récidivistes?

La mendiante le regarda de côté :

— Mais moi qui vous parle, Monsieur, j'en suis une, récidiviste.

— Vous avez été condamnée plusieurs fois?

— Trois fois, pour vous servir.

— Et pourquoi?

— Pour avoir volé, pardi. Les pauvres, c'est toujours pour avoir volé qu'on les condamne.

Ses fautes ne lui faisaient point vergogne. Elle les portait allègrement, comme le seul corset qui lui pût convenir encore à son âge et dans son état. Les pauvres volaient les riches, et les riches condamnaient les pauvres : rien de plus naturel, chacun se défendait comme il pouvait. Pierre, qui n'avait point d'avis, écoutait pour apprendre, avec l'humilité d'un mousse qui, sur le rivage, interroge quelque vieux pilote avant de se livrer à la pleine mer. Son pilote, à lui, paraissait fort expérimenté.

— Mais je n'y retournerai plus, déclara péremptoirement la récidiviste.

— Où donc?

— A la prison. J'ai promis.

— Vous l'avez promis aux juges?

— Aux juges? On ne leur parle pas, aux juges. On leur dit oui, non. C'est tout. Pas d'explication. J'ai promis à la demoiselle, pas aux juges.

— Ah! Et qu'avez-vous promis à Mlle Lugagnan?

— Mais de ne plus aller en prison, donc.

C'était à n'y rien comprendre, et d'une contradiction offensante. Jacqueline tirait des cachots leur personnel ordinaire pour y fourrer sans pitié les candidats à sa petite main. O les femmes! quels tyrans capricieux et frivoles!

Autour d'eux, les oiseaux du bois commençaient de suspendre leur ramage, car la mendiante mâchait les mots avec un grand bruit et des jets stridents de salive brune. Un lièvre, — le même probablement que tout à l'heure, — faillit en être atteint, en conçut une peur indicible et s'alla cacher à trois lieues, dans un fourré de lui seul connu.

Pierre Savernay, désormais insensible aux murmures de la forêt, ne lâchait plus son intéressante partenaire qu'il épuisait comme une agence de renseignements.

— Alors, vous tenez la promesse que vous avez faite à Mademoiselle?

La vieille ne demandait qu'à bavarder :

— Ce n'est pas malin, vous comprenez. Avec elle, j'ai des chemises, j'ai un manteau pour l'hiver, qui est douillet, j'ai des provi-

sions, et du vin rouge, et des remèdes qu'elle apporte dans son panier, rapport à la fortification de mon estomac. Plus vos cent sous pour mon tabac.

— Vous avez tout ce qu'il vous faut. C'est parfait.

— Bien sûr, Monsieur. Plus moyen de voler, n'est-ce pas? Et puis ça la fâcherait, la demoiselle. Et quand elle fâchée, brr...

Elle parlait de Jacqueline avec ce fétichisme amoureux et craintif que professent les sauvages pour leurs amulettes. Pierre en éprouvait un plaisir mélangé, comme de rencontrer un objet d'art dans une écurie.

— Et dans la prison, que faisait-elle?

— Elle? Elle riait. Elle chantait des belles chansons à pleurer. Et polie avec tout le monde. Et toujours contente. Le soir, elle nous lisait des histoires et des prières. Dans le préau, on la voyait venir comme le bon Dieu. Elle commandait. On obéissait, et vite encore.

— Ah! Elle vous commandait?

— Tout ce qu'elle voulait. Elle est partie trop tôt. On l'a beaucoup regrettée. Huit jours, je vous demande un peu, ce n'est rien. Si on avait pu la garder un mois, rien qu'un mois! C'est grand dommage qu'il n'y en ait pas souvent comme ça, dans les prisons.

— C'est bien, je vous remercie, dit Savernay avec dignité.

La vieille lui donna pour cent sous de saluts, et entra sous les arbres pour sa cueillette de bois mort. A son tour, il s'en alla dans la direction du château. La silhouette de Jacqueline avait disparu depuis longtemps. Furieux contre la jeune fille — car il eût préféré descendre comme Daniel dans la fosse aux lions que de la savoir descendue elle-même dans cet étrange milieu, — il distribuait de grands coups de canne aux chênes de l'avenue, et il écrasait les herbes sauvages d'un pas despotique. Les habitants de la forêt, devinant son courroux, fuyaient à son approche. Il avançait avec des moulinets et des regards foudroyants.

Il cherchait un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, afin de passer sur lui sa colère.

Henry Bordeaux.

La suite prochainement.

UN AMBASSADEUR DE NAPOLÉON

LE COMTE DE LA FOREST

I

Le 27 mars 1808, Napoléon écrivait à Murat, son « lieutenant » en Espagne : « J'ai fait partir pour Madrid le sieur la Forest, sans aucun titre. Vous aurez soin de le bien accueillir. C'est un homme de mérite et qui est propre à tout [1]. »

Voilà un bel éloge, si on n'y veut pas mettre une pointe d'ironie. Antoine-René-Charles-Mathurin de la Forest était, en effet, une manière de personnage et l'un des diplomates qui avaient traversé la Révolution en gardant les traditions de l'ancien régime pour en faire bénéficier le gouvernement impérial. M. de Talleyrand, longtemps leur chef, a tracé d'eux un portrait idyllique, dans cette séance fameuse de l'Institut où il prononça l'éloge funèbre du comte Reinhard. Chez M. de la Forest aussi, le prince de Bénévent aurait pu reconnaitre « une soumission exacte aux instructions de ses chefs, une vigilance de tous les moments qui, jointe à beaucoup de perspicacité, ne les laissaient jamais dans l'ignorance de ce qu'il leur importait de savoir; une rigoureuse véracité dans tous ses rapports, qu'ils dussent être agréables ou déplaisants; une discrétion impénétrable; une régularité de vie qui appelait la confiance et l'estime; une représentation décente; enfin un soin constant à donner aux actes de son gouvernement la couleur et les explications que réclamait l'intérêt des affaires qu'il avait à traiter [2] ».

Il était né le 7 août 1756, à Aire-sur-la-Lys, en Artois, où les hasards de garnison avaient conduit son père, capitaine-major et chevalier de Saint-Louis. Mais la province du Maine était son pays d'origine, et il en tirait prétexte pour rattacher son nom au cardinal Pierre de la Forest, évêque de Paris, archevêque de

[1] *Correspondance*, XVI, 530.

[2] Eloge du comte Reinhard. *Académie des sciences morales et politiques*. Séance du 3 mars 1838.

Rouen, chancelier du roi Jean le Bon et l'un des meilleurs négociateurs français du quatorzième siècle. Cette dernière qualité présentait un modèle agréable à l'ambassadeur de Napoléon : il rappelait avec orgueil la part prise par son ancêtre au traité de Brétigny, et il aurait volontiers fait sienne la devise des armes parlantes du vieux cardinal : *Dabunt oracula quercus* ; « le chêne des forêts rend des oracles. »

Par quelle circonstance son parrain fut-il Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, ministre de la guerre? Je l'ignore. C'était là encore un présage pour la carrière future de l'enfant : tous les Voyer, à travers six générations, de Louis XIII à Louis XVI, appartenant au monde diplomatique ; et le parrain de notre héros, après avoir été ambassadeur en Suisse devait l'être en Pologne et à Venise. Il réserva de très bonne heure encore à son filleul une sous-lieutenance dans le régiment de Hainaut, puis, presque aussitôt, le fit entrer dans les bureaux des affaires étrangères. Cette date du 14 décembre 1774 marque les débuts d'une longue route de quarante années qui devait conduire, pas à pas, le novice jusqu'à l'échelon suprême où l'on cueille le portefeuille de ministre.

Dès qu'il fut parvenu vraiment à l'âge d'homme, on confia à René de la Forest une place de secrétaire de légation à Genève (10 avril 1778) ; court voyage, simple déplacement au bord du lac enveloppé des montagnes. Il allait bientôt élargir son horizon.

Le chevalier de la Luzerne partait pour l'Amérique, comme ministre du roi. Il emmena le jeune la Forest. En ce mois de juin 1779 faire voile pour les États-Unis, c'était vraiment se diriger vers un nouveau monde. Attrait de l'imprévu, aspirations idéales, rêves d'avenir, émotions politiques, la chanson des épées, le bruit des armes, les grands mots de liberté et d'indépendance, la délivrance d'un peuple, le sort du monde, toutes ces pensées se heurtaient dans le cerveau des enthousiastes, et faisaient battre le cœur des voyageurs. Le vieux sentiment national contre les Anglais se mêlait aux sympathies envers nos alliés, leurs adversaires. Le coup de tête de La Fayette avait renversé les barrières, et sur ses traces, les aventureux brûlaient de s'élancer pour le suivre. Peut-être, de tous les passagers, la Forest gardait-il son esprit le plus au calme.

Il s'absorba dans les fonctions modestes de la légation où M. de la Luzerne jouait le rôle important auprès du Congrès, des armées et de Washington. Dans ce pays essentiellement pratique de la démocratie, il s'occupait d'affaires plus que de représentation. Nous le voyons vice-consul à Savannah, en Géorgie, puis

gérant du consulat de Charleston (24 août 1783). Alors le traité de Paris avait assuré la paix, et M. de la Forest jouissait de la tranquillité publique en même temps qu'il goûtait la félicité domestique : il était marié.

Il atteignait dix-sept ans, quand des convenances de famille avaient, à la mode du temps, décidé ses fiançailles avec sa cousine, Mlle Le Cuiller de Beaumanoir, âgée de dix ans. Séparés pour parfaire leur éducation, les deux enfants, en 1783, se rejoignirent, et Mme de la Forest, sur la terre d'Amérique, fit ses débuts d'épousée. Son mari occupait une place qu'elle vit chaque jour grandir : vice-consul général près le gouvernement des Etats-Unis et consul particulier de New-York.

La houle des événements politiques de 1789 n'ébranla pas d'abord sa position affermie par douze années de séjour consécutif en Amérique. Mais la tempête de 1792 agita sa barque jusque par-delà les mers : au mois de mars, s'il est promu à la direction générale des affaires consulaires, avec un traitement de 20 000 livres, en novembre, il est révoqué. Les nouvelles de France étaient rien moins qu'engageantes pour un honnête homme séparé par l'océan de la bagarre; la Forest n'éprouvait aucun désir de retourner, en pleine Terreur, dans sa patrie; ses origines en faisaient un aristocrate, ses fonctions un suspect, son absence un émigré. Ce fut Washington qui le poussa à se rendre en Europe : il le suppliait d'aller ouvrir les yeux du gouvernement français sur les extravagances du ministre envoyé par la Convention, jacobin d'autant plus farouche qu'il voulait faire oublier aux autres, comme il l'oubliait lui-même, les faveurs royales d'antan. Genet, le frère de Mme Campan, la lectrice de la reine, s'était mis en tête de régénérer les Etats-Unis, il saisissait dans les ports les vaisseaux sous pavillon neutre, et déclarait la guerre de son autorité privée.

Cette mission de sauvegarder la bonne entente entre les deux républiques décida la Forest. Il se trouva à Paris bien accueilli des membres de l'Assemblée, reçut une patente nouvelle de consul et reprit, sans retourner la tête, le chemin de New-York avec tout l'empressement ressenti au seuil de l'antre du lion.

Le 3 vendémiaire an III, le Comité de Salut public le révoqua; mais à cette distance, le coup de griffe demeurait platonique. Il le devait à une dénonciation de Prieur (de la Marne) qui accusait la citoyenne la Forest d'avoir porté le deuil de Marie-Antoinette [1].

[1] En mission à Brest, Prieur interrogeait les capitaines de bateaux arrivant d'Amérique, il dénonçait le bon accueil fait là-bas à Malouet et à « une foule de scélérats semblables à lui », il « frémissait » en lisant

Cet homme suspect continua sa paisible existence dans un pays dont il connaissait toutes les ressources, et où son habileté trompait les loisirs forcés du fonctionnaire par les occupations lucratives de l'agriculteur.

Dès 1792, au début de la panique territoriale, il avait réalisé ses biens en France et, avec ce petit capital, acheté à bon compte de vastes domaines dans l'État de Virginie.

Son régisseur se nommait Cooper, dont le fils fut Fenimore Cooper, le romancier fameux. En sorte que la plupart des épisodes de l'*Espion*, du *Dernier des Mohicans*, de *la Prairie*, ont pour théâtre et décrivent les terres mêmes de M. de la Forest.

En ce temps-là, un certain nombre d'émigrés avaient pris pied sur le sol américain, cherchant à vivre; l'un des plus en vue se trouvait l'ex-évêque d'Autun que les lois anglaises venaient de chasser de Londres. Dans ce mouvement de spéculation agraire qui remuait tous les émigrants, M. de Talleyrand sut prendre une part fort active; les renseignements autorisés de M. de la Forest lui furent, pour ses achats, souvent utiles. Sa gratitude demeura acquise à son obligeant conseiller; de retour en France, il ne l'oublia pas; et tout aussitôt qu'il prit pour lui-même (16 juillet 1797), à la veille du 18 fructidor, le portefeuille des relations extérieures, il confia à son ancien voisin d'Amérique un fauteuil de chef de division.

La Forest eut ses bureaux rue du Bac, dans le ci-devant hôtel de Galiffet; on y accédait, entre cour et jardin, par un péristyle à colonnes doriques; on en pouvait sortir par l'ancien hôtel de Maurepas en équerre sur la rue de Grenelle. La Forest vécut là, vigilant et heureux. Il prenait naturellement part aux fêtes du ministère, à ces repas officiels où l'on dînait, tête couverte, le chapeau faisant partie du costume des membres du Directoire et des fonctionnaires; il assista à cette réception, au Luxembourg, de Bonaparte retour d'Italie, où Talleyrand proclama qu'il allait falloir arracher à sa retraite le général vainqueur; il était à ce fameux bal qui coûta 15 000 livres à Talleyrand, pendant lequel M[me] de Staël s'attira la réponse foudroyante à sa trop directe question : « Quelle est la première femme du monde? »

La Forest suivit la retraite de son ministre à la fausse sortie du 20 juillet 1799 qui mit Reinhard à la place de Talleyrand, pour quatre mois, jusqu'au lendemain du 18 brumaire. Par com-

l'affiche d'un service funèbre pour Louis XVI, célébré le 21 janvier, et s'indignait d'apprendre que « la femme du consul la Forest portait le deuil de la furie Antoinette ». — 8 juillet 1794. *Actes du Comité de Salut public*. Recueil Aulard, t. XV, 16.

pensation, on nommait (1er novembre) le chef de division commissaire central du gouvernement près l'administration des Postes. Mais, dès le mois de mars suivant, il occupait des fonctions de sa carrière : chargé de suivre les négociations pendantes avec les États-Unis. Elles se dénouèrent heureusement entre les mains de Joseph Bonaparte, le 30 septembre 1800 : les décrets de la Convention étant abolis, les rapports entre les deux nations reprirent leur cours normal. L'expérience de la Forest avait puissamment aidé l'homme d'État improvisé qu'était Joseph. Et tout aussitôt, ce dernier l'emmena avec lui, à titre de secrétaire de la légation française chargée de négocier la paix à Lunéville.

II

Le canon sera toujours l'*ultima ratio* des entretiens pacifiques. Marengo et Hohenlinden appuyaient avec éloquence la parole de nos négociateurs. Le Premier consul réservait l'honneur de la discussion à son frère, afin, dans cette mission d'apparat, « de le mettre en scène et aussi à l'épreuve [1] ».

Joseph arriva au commencement de novembre à Lunéville. La Forest voyageait sans doute en sa compagnie, car nous remarquons son écriture nette, ferme et ronde, dans les premières dépêches de Joseph pour l'échange même de ses pouvoirs avec Cobenzl [2]. Le traité, sorte d'armistice continental, fut signé le 9 février 1801. Presque chassée de l'Italie, l'Autriche reconnaissait les Républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne; elle perdait la Toscane érigée en royaume d'Etrurie. Le Premier consul félicita son frère : « La nation est contente du traité et moi j'en suis particulièrement satisfait [3] ». Talleyrand, pour la Forest, n'eut pas moins d'éloges : « Le ministre plénipotentiaire ne m'a pas laissé ignorer la part active que vous avez prise aux négociations qui viennent d'être couronnées d'un si beau succès. Il n'a cessé de se louer de votre coopération, d'applaudir à votre zéle, d'apprécier vos travaux; et je me fais un plaisir véritable, voyant votre ouvrage achevé, de vous exprimer ma satisfaction particulière [4]. » Et la Forest de répondre, dans un style qui fait songer plus à la Régence qu'au Directoire : « Mon zèle était mon

[1] Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. VI.
[2] Archiv. Aff. Etrang. *Autriche*. Correspondance diplomat., vol, 371, fo 170.
[3] 13 février 1801.
[4] Archiv. Aff. Etrang. *Autriche*. Correspondance diplomat., vol. 371, fo 412, 23 pluviôse an IX.

devoir; c'est générosité de votre part de m'en faire un mérite, et indulgence de m'en louer[1]. »

Chargé de ces branches d'olivier, il arrive prendre son repos, en commensal habitué de Joseph, soit à Paris, dans ce vaste hôtel Marbœuf que l'aîné des Bonaparte vient d'acheter aux Champs-Elysées, soit dans cette terre de Morfontaine où il agrandit les acquisitions, multiplie les embellissements, canalise les rivières, sème de statues les parterres, et promène dans les jardins ses amis.

De ces délices champêtres, le 28 juin, la Forest est arrach pour aller, en la qualité qu'il possède toujours de « commissaire central des Postes », signer une convention entre la France et l'Autriche[2]. Il est, par ailleurs, chargé de suivre de près l'exécution des articles du traité de Lunéville concernant l'empire germanique. Les affaires allemandes lui deviennent de plus en plus familières, et le 18 novembre 1801, nous le voyons nommé ministre plénipotentiaire en Bavière, auprès de l'électeur Maximilien-Joseph.

Ce prince, de l'antique maison palatine, dans sa jeunesse simple colonel au service de France, avait succédé, en 1795, à son frère, dans le duché de Deux-Ponts, et hérité, en 1799, de l'électorat de Bavière. Quoique assis sur le trône des Wittelsbach, et successivement marié à une princesse de Hesse et à Caroline de Bade, ses tendances n'étaient pas allemandes; il se tournait volontiers vers le soleil levant, de l'autre côté du Rhin, et entrait dans cette voie qui devait lui faire obtenir de Napoléon une couronne royale, et donner en échange sa fille à Eugène de Beauharnais.

M. de Montgelas, ministre d'État et chef de la secte des *Illuminés*, conduisait son maître, avec toute l'ardeur d'un politique de l'école des d'Aranda et des Pombal, vers une alliance qui allait lui accorder la mainmise sur tous les biens ecclésiastiques de leur pays.

Le protocole bavarois s'empressa de calquer, pour l'envoyé du Premier consul, tout le cérémonial dont on honorait les ambassadeurs de S. M. Apostolique, et ce fut un événement le jour où le cortège officiel se déploya dans les rues. Maximilien-Joseph n'avait pas attendu ce moment pour voir M. de la Forest : souffrant, il avait « passé à la hâte une redingote » et était venu surprendre à l'étage supérieur du palais, chez M. de Montgelas, le ministre français, afin de l'assurer lui-même de ses sentiments « d'estime et de vénération » pour le général Bonaparte, de son dévouement absolu « au grand homme ». Le lendemain, ce fut encore mieux.

On vit se diriger vers le palais une suite hiérarchiquement disposée : les domestiques du ministre de la République, « habillés

[1] *Autriche. Ibid.*, vol. 371, f° 500, 9 messidor, an IX.
[2] *Ibid*, f° 115, 26 pluviôse an IX.

uniformément »; le carrosse de parade de la cour, à six chevaux, dont les palefreniers, à la livrée électorale, tenaient la bride; aux portières de M. de la Forest, des valets de pied, en manteau de broquille; un second carrosse, où se tenaient les attachés de la légation. « Le cortège, après avoir traversé la ville au milieu de l'affluence de peuple, est entré par la grande porte de la résidence électorale, où la garde du corps des trabans était sous les armes. Conduit par le fourrier de la cour, on est arrivé au grand escalier au milieu d'une double haie des archers, jusqu'à la salle des chevaliers. Là, le grand maréchal a conduit le ministre au grand chambellan qui l'a conduit au grand maître; tous trois l'ont conduit jusqu'à la salle d'audience, dont les battants se sont refermés sur lui[1]. »

Notre ambassadeur rédigea un *Memento* bien exact, — dans lequel nous puisons ces détails, « sur le cérémonial dressé à l'occasion de l'audience de réception du citoyen la Forest » pour l'envoyer à Paris. La lecture en charma Bonaparte, qui dans cet « accueil distingué » trouva « un témoignage de l'attachement éclairé et sincère de l'Électeur ». Il déclara qu'il en serait récompensé par une belle indemnité en territoires[2].

Mais le Premier consul n'était pas homme à s'attarder aux pompes extérieures, il ne les estimait qu'en proportion des réalités qu'elles pouvaient signifier. Il arracha assez vite la Forest aux cérémonies pour le plonger dans les affaires : l'envoyant à Ratisbonne où se payaient, à comptoir ouvert, les remaniements de la carte d'Allemagne. La Forest arriva le 16 août, dans la ville, pour accélérer l'ouverture des séances de la Diète. Les résolutions étaient déjà escomptées en France, où la foule des margraves accourait, en solliciteurs, auprès de Bonaparte et de Talleyrand. « Tous tendaient la main, Paris devint une immense bourse de terres ecclésiastiques où les princes d'Allemagne mirent aux enchères les dépouilles du saint-empire..., et tous ces nouveaux riches, gorgés de terres et d'hommes par la république, semblaient à la discrétion de la France[3]. » Des quarante-cinq villes libres, six sauvaient leur autonomie; de mille huit cents petites souverainetés, cinquante demeuraient à peu près indépendantes.

Le *modus in rebus* est rare dans les choses de ce monde; il y a toujours une cause qui fait pencher la balance d'un certain côté; la sagesse des hommes, depuis bien longtemps, la nomme la

[1] Archiv. Aff. Etrang. *Bavière*. Supplément, vol. 10, f° 258.

[2] Archiv. Aff. Etrang. *Bavière*. Supplément, vol. 10, f° 268. Lettre chiffrée de Talleyrand à la Forest.

[2] Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. VI.

Providence. Au fond, elle remet l'équilibre et déconcerte les ambitieux. Bonaparte avait agrandi le dessein de Richelieu et, contre l'Autriche, de l'autre côté du Rhin, nous achetait éventuellement une clientèle d'amis; mais en agglutinant cette poussière de princes, il pétrissait à son insu le mortier du patriotisme germanique; en les conviant à prendre le bien d'autrui, fût-ce des biens d'Eglise, il déchaînait leur appétit. Le lien qui unissait le faisceau était misérable; il devait rompre un jour, comme tout ce qui est arbitraire, et les éclats se retourner contre nous [1].

Enfin, après neuf mois de labeur, sans attendre les dernières formalités dilatoires de Vienne, les choses semblaient au point. « Votre ouvrage est fini, vous devez vous retirer », écrivait Talleyrand; « La Députation est dissoute, nous allons partir », répondait la Forest.

De Paris, on le comblait d'éloges, et on lui réservait la légation de Prusse comme « une récompense des services considérables qu'il venait de rendre à Ratisbonne, et comme une occasion d'en rendre de nouveaux [2] ». M. de la Forest pouvait y être *persona grata* : il avait contribué à faire octroyer à la maison de Brandebourg les évêchés de Munster et de Paderborn, et à lui gagner cinq cent mille sujets en Thuringe et en Westphalie. Tel était le prix de la neutralité qui depuis dix ans faisait la descendance de Frédéric spectatrice des succès de la révolution française.

III

Cette cour prussienne, à l'automne de 1803, M. de Metternich l'a décrite dans ses *Mémoires* [3]; il y arrivait dans le même temps comme ambassadeur. On coloyait, dans le corps diplomatique, M. d'Alopeus, pour la Russie; M. Jackson, pour l'Angleterre; le comte de Haugwitz était ministre des Affaires étrangères, M. de Stein, ministre des finances, et le baron de Hardenberg exerçait une grande influence sur toutes les décisions politiques. La Forest eut un contact immédiat avec ces personnages qui marquèrent sur les événements de l'époque. Les fréquents entretiens de M. de

[1] « Le recez de 1803 fut surtout favorable aux princes réformés; par la sécularisation générale des biens du clergé catholique, il acheva l'œuvre de la Réforme du seizième siècle; il contribua aux progrès de la Prusse et prépara le triomphe de l'Allemagne protestante sur l'Allemagne catholique, la constitution d'un empire protestant de l'Allemagne du Nord, sous la suprématie des Hohenzollern. » *G. Monod*. — « Toute la révolution allemande est comprise dans l'acte de 1803. » *Seeley*.

[2] Talleyrand à la Forest. 3 mai 1803. Archiv. Aff. Etrang. *Allemagne*. Correspondance politique, vol. 724, fº 234.

[3] T. I, p. 38.

Haugwitz lui permirent de croire qu'il touchait à une alliance franco-prussienne, quand la mort du duc d'Enghien vint tout briser.

Après l'arrestation d'Ettenheim et la violation du territoire de Bade, les Berlinois murmurèrent. Mais nul ne croyait à un dénouement sanglant et le ministre français avait assez beau jeu pour plaider en faveur de l'acte du Premier consul, « qui, poursuivi par les poignards, doit inspirer plus de sensibilité », et que « l'on doit plaindre d'avoir à réprimer des complots que sa clémence bien connue rend plus odieux [1] ». Mais à la nouvelle du meurtre de Vincennes, l'indignation courut dans les salons. Les excitations intéressées du ministre anglais trouvaient des adhésions parfaitement sincères. La Forest s'en impressionne et ose transmettre l'opinion qu'il entend : « Si le duc d'Enghien avait eu des juges civils, il aurait bien fallu se rendre aux preuves de son innocence [2]. » Enfin, dans un *Bulletin*, rédigé dit-on par Portalis fils, secrétaire de la légation, il écrit ces déductions sévères :

« La douleur a rendu muets les gens qui, dans les autres occasions, se montrent amis de la France... D'autres personnes assurent que le Premier consul s'est jeté dans les bras des jacobins et qu'il leur a donné ce gage de réconciliation. On cherche à faire entendre que le duc d'Enghien était depuis longtemps une victime désignée à leur fureur. D'autres prétendent que le Premier consul, en le sacrifiant, a voulu prouver aux révolutionnaires qu'il faisait toujours cause commune avec eux, ce qui induit à conclure (ajoutent-ils) qu'il se défie de la masse de la nation... Enfin, les hommes qui crient le moins déplorent que le Premier consul ait pu être entraîné par les circonstances dans une mesure de ce genre et ait soulevé contre lui la pitié qu'excitent toujours les vicissitudes de la fortune [3]. »

En leur forme bien adoucie, ces réflexions blessaient à l'œil Bonaparte. Talleyrand eut l'ordre de rappeler à son subordonné qu'il convenait de se faire un front d'airain : « Votre langage n'a pas été approuvé en cette occasion par le Premier consul. Le moindre embarras, la moindre hésitation de la part du ministre de France sur des actes quelconques de son gouvernement doivent être d'un mauvais effet. Il m'est sensible d'avoir à vous adresser cette observation ; mais c'est parce que rien ne manque à votre habileté comme homme d'affaires qu'il faut que rien ne manque aussi à la dignité de votre caractère [4]. »

[1] Archiv. des Aff. Etrang. *Prusse*, vol. 234, 1er avril 1804.
[2] *Ibid*, 3 avril 1804.
[3] *Ibid*, 6 avril 1804.
[4] 5 mai 1854.

M. de la Forest fut alors, de tous les diplomates français, le plus courageux. La démission de Chateaubriand manquait de cette netteté; elle faisait courir moins de risques; elle passa, aux yeux de Bonaparte, plus inaperçue[1].

Le respect du malheur est un crime en des jours de révolution. Les Bourbons, sans que la Forest fût leur partisan, lui semblaient funestes; porter le deuil de la reine Marie-Antoinette lui avait occasionné la disgrâce du Comité de Salut public, s'émouvoir du trépas du duc d'Enghien lui attirait le courroux de Napoléon.

L'avènement de Bonaparte à l'Empire, qui nous paraît aujourd'hui, dans le recul des temps, logique et naturel, fut, pour les contemporains, un événement beaucoup moins simple. La Forest dut éprouver ce sentiment de surprise, car les félicitations qu'il envoya, comme une chose qui ne se « conçoit pas bien », ne « s'énonçaient pas clairement »; elles sont entortillées dans le pathos : « C'est la première fois qu'une nation éveillée par ses ennemis sur le danger qui menaçait sa postérité, se soit élevée à de hautes conceptions par le seul progrès de ses lumières et ait manifesté une volonté qui n'était provoquée que par l'expérience. La liberté que les Français ont ressaisie a coûté cher à la génération qui a eu le courage de la réclamer. Il fallait, pour que cette liberté fût héréditaire, que le gouvernement le devînt[2]. » La Forest reçut en retour la cravate de la Légion d'honneur; et, au mois de septembre suivant, lorsqu'il vint à Mayence saluer Napoléon, il en fut parfaitement accueilli.

En Prusse, l'influence de la reine Louise reprenait le dessus; Hardenberg, chef du parti anglais, remplaçait Haugwitz, partisan de l'alliance française. Pour annoncer la disgrâce de son confident, la Forest n'avait plus qu'à trouver des euphémismes, dont sa plume était toujours pourvue : « Le roi avait daigné accorder à Son Exc. le comte de Haugwitz, sur la demande de ce ministre et pour marquer sa reconnaissance des fidèles et utiles services rendus par lui à l'État, la permission illimitée de se rendre et de séjourner à ses terres, selon sa convenance et le besoin de sa santé et de ses affaires particulières[3]. »

[1] L'opinion de Chateaubriand sur la conduite de son « collègue » de 1804 est curieuse à noter, il l'a consignée dans les *Mémoires d'outre-tombe*. (Édition Biré, t. II, p. 444.) « En 1820, nommé ministre plénipotentiaire à Berlin, je déterrai dans les archives de l'ambassade une lettre du *citoyen la Forest*, au sujet de M. le duc d'Enghien. Cette lettre énergique est d'autant plus honorable pour son auteur qu'il ne craignait pas de compromettre sa carrière sans recevoir de récompense de l'opinion publique, sa démarche devant rester ignorée. »

[2] Mai 1804, vol. 234, f° 200.

[3] Août 1804, *Prusse*, vol. 234, f° 364.

En vain Napoléon, en ces mois historiques qui virent la levée du camp de Boulogne, la reddition d'Ulm et le désastre de Trafalgar, en vain Napoléon essaya-t-il d'attirer Frédéric-Guillaume dans son orbite, le faisant pressentir, pour qu'il prît (comme lui-même et à l'exemple de l'Autriche), la dignité impériale. C'était anticiper la proclamation du 18 janvier 1870, dans la galerie des glaces de Versailles. Au tentateur, le petit-fils du grand Frédéric répondit sagement que, satisfait de sa destinée, il ne souhaitait rien de plus que de conserver le rang auquel la Providence avait élevé sa maison [1].

Le canon d'Austerlitz ébranla cet orgueil. Berlin reprit sa vieille politique de neutralité armée qui lui avait réussi avec la Convention et le Directoire. Ce n'était qu'un leurre. M. de la Forest devina le piège et le signala en des rapports véridiques et clairvoyants [2].

L'hiver, le printemps, l'été de 1806 passèrent dans ces fluctuations que Talleyrand appelait « une comédie ridicule ». Notre ambassadeur ne doutait plus que les Prussiens ne prétendissent le berner; témoin quotidien de l'effervescence populaire qui, dans les rues, criait : « A Paris! » comme d'autres, soixante-quatre ans plus tard, devaient crier : « A Berlin! » il avertissait que « la ville n'était plus maîtrisable », et il se préparait à céder la place à nos soldats. Le 21 septembre, il réclamait ses passeports, brûlait le chiffre de l'ambassade et, le jour même où Frédéric-Guillaume quittait sa capitale pour se rendre à l'armée, dans la nuit du 5 au 6 octobre, avec sa famille et ses secrétaires, il prenait le chemin du retour.

Par petites étapes, pour ne pas s'éloigner trop du lieu des affaires, il traverse Erfurth, Cassel, Mayence, où Talleyrand l'attendait et où le Bulletin d'Iéna le rejoignit. Le ministre et l'ambassadeur travaillaient ensemble, et le second donnait au premier des renseignements sur la société berlinoise qu'il venait de quitter. On avait trouvé sur le prince Louis, tué à Salsfeld, des lettres d'importance; avant de les envoyer à l'Empereur, la Forest remplaça par les noms véritables, les noms de passe de cette correspondance [3].

Il avait besoin d'un repos qu'il alla prendre en France. Mais moins d'un an après (août 1807), M. de Champagny, qui venait de succéder au prince de Bénévent ouvrait au diplomate les plus

[1] Dépêche de la Forest, 19 octobre 1804, *Prusse*, vol. 235.
[2] 14-20 novembre, 5 décembre 1805, *Prusse*, vol. 237.
[3] Talleyrand à Napoléon, 22 octobre 1806. *France*, vol. 659, f° 85.

hautes négociations en le désignant pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

C'était après Tilsitt, à l'heure des grandes espérances, dans la lune de miel et l'entrevue soudaine des deux empereurs. Au début, Savary avait été un porte-parole assez maladroit, choisi plus maladroitement encore, car le souvenir de ses origines comme de son rôle à Vincennes avait choqué la haute aristocratie russe. Etait-ce par compensation que l'on songea alors au diplomate indépendant de 1804? Napoléon voulait un homme de la carrière, possédant la pratique et le maniement des affaires; en même temps, il tiendrait, attaché à la personne du Tsar, un brillant général qui entrerait dans l'intimité du monarque[1].

Mais M. de la Forest hésita : il craignait, pour sa santé, les rigueurs du climat du Nord, l'éloignement lui coûtait; ses équipages étaient déjà prêts pour le voyage, qu'il déclina décidément la mission dont on l'honorait. Le général Caulaincourt, après de vives résistances, accepta enfin le titre d'ambassadeur extraordinaire, 800 000 francs de traitement, 250 000 francs de frais d'installation, un palais, un nombreux personnel d'attachés et de secrétaires.

Résistant à une tentation si brillante et si dangereuse, la prudence de M. de la Forest avait peut-être été sage. C'est se montrer capable de les vaincre que de fuir, par modestie, les dangers d'une trop haute fortune.

Mais ces sortes de restrictions ne se représentaient pas deux fois dans la carrière des agents de Napoléon. Il ne semble pas, d'ailleurs, que la Forest ait hésité, — on ne lui en laissa guère le temps, il est vrai, — à accepter de partir pour l'Espagne lorsqu'il y fut convié le 24 mars 1808. Champagny l'avertissait, sous le sceau du secret, que l'Empereur l'envoyait à Madrid; le lendemain, avant quatre heures du soir, il recevait ses passeports, une lettre pour Murat, de l'argent pour la route; le surlendemain, au petit jour, il franchissait les barrières de Paris.

IV

Nous touchons ici au point culminant de la carrière de M. de la Forest. Son séjour de cinq années consécutives en Espagne, sa mission de porte-parole de l'Empereur, son rôle de conseiller auprès du roi Joseph constituent la page importante de sa vie. Il est inscrit dans l'histoire de son temps pour avoir été mêlé à cette

[1] A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, I, 141.

tragédie des guerres de la Péninsule, pierre de touche des desseins et des actes de Napoléon, pierre d'achoppement de ses ambitions et de ses forces.

La correspondance que M. de la Forest envoya d'Espagne ne comprend pas moins de neuf cents dépêches ou Bulletins; et peu de nos agents en Europe ont laissé à nos archives des affaires étrangères un monument plus imposant de leur labeur et de leur action.

Le style en est particulier, dans cette forme volontiers pompeuse qui reste sincère sans cesser d'être recherchée, à la fois claire et enveloppée, plus près de la vérité que du naturel, et qui suppose chez l'écrivain les manchettes de M. de Buffon. Aucun mot vulgaire, aucune expression désordonnée; une tenue constante, une urbanité impeccable; le culte des euphémismes plus encore que des sous-entendus; les gens du métier en reconnaissaient le mérite; ils y trouvaient la tradition de la méthode classique; et je tiens de l'un de nos meilleurs diplomates qu'à ses débuts au quai d'Orsay, on conseillait aux jeunes attachés d'aller étudier le grand style dans les dépêches de M. de la Forest.

Isolé dans un milieu artificiel, restreint par l'insurrection, rien de ce qui est à sa portée ne lui échappe; il fournit un tableae sans cesse renouvelé de cette étrange aventure où les caractères du Français et d'Espagnols s'étant entrechoqués, se montrent en action les uns et les autres avec leurs particularités nationales, leurs passions individuelles, l'orgueil, l'ambition, la force, la témérité, l'étourderie, la dissimulation, la ruse. Sans jamais surcharger les couleurs, La Forest indique toutes les nuances; avec la plume discrète d'un homme bien élevé, il confie à son ministre, à son souverain, tout ce qu'il voit, tout ce qu'il pressent, en informateur précis, d'un coup d'œil aigu, plein d'expérience des hommes et des choses.

Ce fut le double tort de la conduite de Napoléon dans les affaires d'Espagne : de diriger de loin ses hommes d'Etat comme ses hommes de guerre, sans tenir compte des circonstances, et par des ordres impératifs partis trop tôt, arrivés trop tard. Il ne divulguait à personne ce qu'il ne se confessait guère à lui-même : « Il faut qu'une chose soit faite, disait-il, pour qu'on avoue y avoir pensé. » Talleyrand, si mêlé aux intrigues de 1808, fut moins son confident que son conseiller.

M. de la Forest arrivait donc à Madrid en plein *imbroglio*. Son prédécesseur, maladroit et vaniteux, Claude de Beauharnais, enivré par ses alliances, venait d'être brutalement rappelé pour avoir servi les espérances du prince des Asturies. Croire

qu'à ce même trône d'Espagne, il fallait appuyer la candidature du grand-duc de Berg, attira à la Forest la plus sévère réprimande[1]. L'Empereur lui fit reprocher sèchement de s'être laissé berner. Il se le tint pour dit, et dès lors conforma jusqu'au scrupule sa conduite aux impulsions venues des Tuileries. Il le confessait sans ambage : « On sait à mon âge qu'un ambassadeur n'a d'opinion ni de caractère à soi que dans son cabinet, et doit composer son maintien et ses discours en raison des vues de son souverain[2]. »

Cette tyrannie de la gloire ne l'étonnait pas. Depuis Lunéville, il avait assisté au succès des exigences de Napoléon sur toute l'Europe ; ses souvenirs lui rappelaient, à la diète de Ratisbonne, la distribution des provinces, le trafic des petits au profit des grands, et comment on troquait les principautés au gré des volontés impériales. Comme tous les hommes politiques de l'époque, cette volonté lui paraissait sans doute arbitraire, mais portant la marque fatale du destin. *Quidquid principi placuit...* L'émeute du 2 mai, le soulèvement des provinces, ce sont pour lui des nuages qui passeront. Il reste calme et il signale méthodiquement la maladie de Murat, la conduite extravagante de Savary. Il faut la catastrophe de Baylen pour lui faire admettre le péril que courent les Français dans la Castille. Et il plie bagage le dernier, n'oubliant ni les papiers de l'ambassade, ni le portrait en pied de Napoléon « qui pourrait être insulté ». Il attend patiemment à Vittoria et à Burgos l'arrivée de l'Empereur, parce que sa présence arrangera toutes choses ; et il suit d'assez près la marche de notre armée victorieuse pour rentrer avec elle à Madrid.

C'est alors qu'il commence vraiment auprès de Joseph son rôle d'ambassadeur. En dépit de leurs bons rapports d'autrefois, le roi l'a d'abord assez mal accueilli, car, à sa place, il aurait préféré Rœderer[3]. Il sent bien que la Forest est un mentor et un observateur vigilant de ses actions. Celui-ci, selon ses instructions, s'applique en conscience à des travaux plus du ressort

[1] 17 mai 1808. Arch. Aff. Etrang. *Espagne*, vol. 674, f° 330.

[2] 19 juillet 1808. *Espagne*, vol. 675.

[3] La Forest était trop fin pour s'y méprendre, mais trop prudent pour s'en froisser. Voici de quelle manière voilée il traduisait l'audience froide et banale où il remit ses lettres de créance : « L'état intime des relations entre les deux augustes frères ne me laisse rien à remarquer qui ait le plus léger intérêt politique sur la conversation dont le Roi m'a honoré. Sa Majesté a plus particulièrement mis une grâce extrême à m'inspirer la confiance de croire qu'elle me voit avec plaisir accrédité auprès de sa personne. » (31 octobre 1808). — Fit-il pas mieux que de se plaindre?

d'un ministre espagnol que d'un ambassadeur français : une enquête sur l'administration du royaume, la réorganisation des finances de Madrid, la présidence d'une commission de séquestre, la recherche des diamants de la Couronne. Il est en marge de ses fonctions, au-dessus du corps diplomatique; il groupe autour de lui les rares collègues accrédités auprès de Joseph; il fait effort surtout pour affirmer aux yeux de tous l'alliance franco-russe, malgré l'absence du ministre Strogonoff.

Il veille à faire répandre les bulletins de victoire d'Essling et de Wagram, que Joseph paraît moins pressé de porter à la connaissance de ses sujets, et au 15 août, pour la saint Napoléon, il tient dans la cérémonie une place d'importance. Il caractérise bien son rôle : « Si je suis dans l'obligation d'être ostensiblement étranger à la marche du gouvernement, je ne néglige habituellement aucun des moyens qui propagent les idées saines, sans éveiller les jalousies locales[1]. » Et le ministre lui répond par les plus chaleureux encouragements : « Je dois vous témoigner combien je suis satisfait de vos rapports et des observations qui les accompagnent. Je mets ordinairement vos lettres sous les yeux de Sa Majesté qui donne toujours à cette correspondance et aux affaires d'Espagne beaucoup d'attention[2]. » Témoignage confirmé par la parole même de l'Empereur qui, dans une conversation avec Rœderer, disait : « Je suis content de la Forest; il écrit : cela me convient. »

Cette satisfaction se traduisait par le titre de comte avec dotation (28 janvier 1809). Plus tard seulement, en 1811, viendra la plaque de grand-officier, promise cependant dès 1806, au retour de Berlin; annoncée par Champagny à la fin de 1807; confirmée par l'Empereur lui-même à Chamartin en décembre 1808.

La position n'était pas toujours agréable, entre les injonctions impérieuses de Napoléon et les résistances énervées de Joseph. On dirait un proconsul auprès d'un roi d'Asie, transmettant les ordres de Rome : il parle, il prescrit, il menace (autant que l'urbanité de M. la Forest savait menacer), et dans la pénombre du cercle de Popilius se dresse la silhouette inquiétante des légionnaires. L'Empereur, moins que personne, n'admettait la résistance. Mais s'il s'est trompé sur le caractère de son frère, la Forest en doit porter une part de responsabilité.

Ses dépêches ne doutent jamais du succès final de ses insistances et elles envoient le long récit des concessions du « roi d'Espagne ». Il se déroula, dans ce Palais-Royal que Philippe V avait

[1] La Forest à Champagny, 17 septembre 1809, *Espagne*, vol. 679, f° 447.
[2] Champagny à la Forest. 11 octobre 1809, *Espagne*, vol. 680, f° 28.

élevé pour abriter la majesté des rois catholiques, plus d'une scène dramatique qui eût fait rougir Charles-Quint et même Charles III. Aujourd'hui encore, en parcourant ces salons où le pinceau de Tiepolo a symbolisé, dans le costume de chacune de ses provinces, les gloires de l'Espagne, on ne peut oublier, par contraste, les entretiens que, dans l'hiver de 1811 (janvier et février), soutint la Forest avec Joseph. Ils se répétaient quasi tous les jours, duraient deux, trois heures d'horloge, jusqu'à ce que le prince, non à court d'arguments, mais à bout de ressources pour les faire valoir, passât sous les fourches caudines de son frère.

La Forest, sans que la gravité de sa diplomatie laisse paraître l'émotion dans sa correspondance officielle, note, souligne la détresse morale de Joseph, ses indignations, ses menaces de « démission », ses desespoirs; jamais il ne se départit du respect glacé dû au frere de l'Empereur. Son habileté est de l'empêcher d'entraver les plans de Napoléon; et son triomphe lui paraît complet lorsqu'il peut annoncer à Champagny que le Roi demeurera au poste que lui a confié le chef du grand empire.

L'entourage de Joseph ne pouvait voir d'un très bon œil cet ambassadeur trouble-fête. Miot de Melito, intendant de la maison royale, s'est fait devant la postérité le porte-parole de ces rancunes : il nomme la Forest « le plus obscur et le plus verbeux des diplomates » ; et il salua son départ avec la satisfaction non équivoque d'un homme délivré. « Il n'avait pas peu contribué, — dit-il, — à augmenter les difficultés de notre position par l'ignorance où il avait constamment laissé l'Empereur sur la véritable situation de l'Espagne »[1]. Le point de vue des deux hommes d'Etat différait, voilà tout.

Le zèle du premier était tenu par les ordres réitérés de Napoléon : « Vous avez, lui écrivait Bassano, connaissance de la pensée de l'Empereur : vous devez insister jusqu'à l'importunité[2]. » C'était là où la Forest faisait merveille, pliant les paroles les plus amères aux convenances les plus raffinées, sans se départir de cet optimisme dont sa carrière nous a fourni déjà plus d'un exemple et qu'il porta à son comble lorsqu'il eut à répondre, en 1812, aux nouvelles des désastres de Russie : « Aussi longtemps que la Providence conserve Sa Majesté à l'empire français, les *contrariétés* qui dérangent quelques-uns de ses plans sont de *purs inconvénients passagers* »[3].

[1] *Mémoires* de Miot de Melito, t. III, p. 304.
[2] 23 mai 1812, *Espagne*, vol. 689, f° 251.
[3] 9 janvier 1813, *Espagne*, vol. 691, f° 7.

Du rôle de la Forest, les Français ont mieux gardé le souvenir que les Espagnols. Dans son hôtel de la place Mostenses, ou dans le palais des Medina Cœli qu'il occupa, sans relations sociales autres que des fonctionnaires joséphistes ou des généraux français, au milieu des alertes continuelles qui le bloquaient dans l'enceinte de la ville, l'ambassadeur souffrait de l'étroitesse de sa vie. Plusieurs fois, il demanda un congé; toujours refusé poliment, « les circonstances ne le permettant pas ».

Il se trouva fatalement compris dans l'exode de Joseph à Valence lorsque les Anglais de Wellington, après les Arapiles, le chassèrent de sa capitale. Ce fut une route pleine d'angoisses et de fatigues, de périls et de misères, dont le récit est demeuré très vivant sous la plume de M. de la Forest. Dans cette fuite de Madrid qui, par certains côtés et toutes choses mises en proportion de Joseph à Napoléon, fut un épisode précurseur de la retraite de Moscou, l'ambassadeur demeura trois mois sans nouvelles de France. L'Espagne devenait une terre d'exil. Il lui fut donc très doux d'avoir à transmettre au Roi le désir de l'Empereur de lui voir quitter Madrid pour se rapprocher de la frontière. Au commencement de mars 1813, la Cour pliait bagages, et le mois suivant la Forest la rejoignait à Valladolid.

Il obtenait maintenant sans peine le congé qu'il avait tant souhaité. Fatigué d'ailleurs et harassé du climat autant que des affaires, il allait pouvoir prendre le bénéfice d'une cure d'eau, le délassement classique des diplomates de l'époque : dès qu'il eut franchi les Pyrénées, le 10 mai, il s'arrêta à Bagnères de Bigorre, disant adieu pour toujours à la patrie du Cid et n'ayant pas les mêmes raisons que le poète pour regretter

Les grelots des mules sonores.

V

En quittant Bagnères, M. de la Forest s'était rendu dans ses terres du Blaisois. Après de longues années d'absence à l'étranger, ce lui était une grande douceur de se retirer sous son toit familial. Cette retraite, il l'avait préparée dès le temps du Consulat, vendant à fort bon prix ses vastes domaines d'Amérique pour installer ses pénates dans sa province d'origine.

Parmi tous les châteaux de la Loire abandonnés, il avait d'abord songé à Chaumont, la vieille résidence du cardinal d'Amboise, de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis[1]. Mais si le

[1] Mme de Staël y passa l'été de 1810, en compagnie de Mme Récamier, de Mathieu et d'Eugène de Montmorency, des deux Barante et de Schlégel.

château était fort beau, avec ses tours gothiques qui dominent la plaine verdoyante, il exigeait de grosses réparations et un grand train. Il préféra l'acquisition de Freschines, où les terres étaient meilleures (elles rapportaient 42 862 livres, 3 sols de rente) et la vie moins entraînante dans un vaste manoir à la mode champêtre de Louis XVI. Il acheta donc ce domaine, le 28 mai 1803, pour la somme de 632 098 livres à Mme Lavoisier, la veuve de l'illustre chimiste[1].

Dans la solitude de ces beaux jours d'automne, au jardin de la France, présidant à l'installation de sa bibliothèque et de son parc, l'ancien ambassadeur suivait les événements sans pouvoir beaucoup regretter son éloignement de la terre d'Espagne. Les choses y allaient de mal en pis. Le chargé d'affaires, Caillard, promenait les papiers de l'ambassade de Valladolid à Burgos, à Saint-Sébastien, à Bayonne. Le roi Joseph était vaincu à Vittoria. Les Français étaient ramenés derrière les Pyrénées. Tout l'édifice politique que M. de la Forest avait été chargé de consolider depuis cinq ans s'écroulait avec fracas. La déroute de Leipsig, la retraite sur le Rhin aggravaient au Nord ces échecs du Midi.

Le diplomate fut arraché à ces pensées mélancoliques par un message impérial qui réclamait son concours immédiat.

On sait que Napoléon, rejetant comme une écorce vide son frère Joseph, avait imaginé de rendre aux Espagnols le prince Ferdinand, son prisonnier de Valençay, pour terminer les affaires de la Péninsule et arrêter la marche des Anglais. Une lettre du maréchal Soult nous révèle que ce dessein germait dans son esprit à Dresde dès le mois de juillet 1813. Les revers récents en demandaient l'exécution plus pressante. Napoléon songea tout aussitôt à faire la Forest son porte-parole. Une coïncidence heureuse rendait le châtelain de Freschines voisin du château de Valençay. Dans la nuit du 14 au 15 novembre un courrier de Saint-Cloud apporta subitement dans le Blaisois les instructions nécessaires. Le recueil de M. Lecestre en donne le texte :

« Le comte la Forest se rendra à Valencay *incognito* dans une voiture aussi modeste que possible... Le principal est de voir dans quelles dispositions sont les trois princes et de s'assurer si, directement ou indirectement, ils ont eu quelques nouvelles... Il

— Le propriétaire était un M. Le Roy, qui avait vécu aux Etats-Unis où M. de la Forest l'avait connu et avait été ainsi probablement amené par lui à songer à cette acquisition de Chaumont. — Depuis, Chaumont a été acheté et restauré par le prince Amédée de Broglie.

[1] *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 30 juin 1900.

est de la plus haute importance que personne ne sache que c'est le comte la Forest. Le commandant français ne doit pas même le savoir. Le comte la Forest aura une lettre du ministre de la police sous quelque titre subalterne [1]... »

Sur-le-champ, le diplomate masqué se mit en route avec le passeport qui le déguisait par un mauvais jeu de mots et espagnolisait son nom : Delbosque (de la Forêt, — du Bois, — del Bosqué). Il continua son personnage en prenant gîte à Valençay dans une auberge du village. Mais, introduit auprès de Ferdinand, il lui remit la lettre de l'Empereur qui parlait de « rétablir les liens d'amitié et de bon voisinage qui ont existé si longtemps entre les deux nations [2] ».

Les pourparlers, allongés par la surprise, l'émotion, les craintes, les méfiances des princes, durèrent un grand mois. Une série de dépêches de la Forest au duc de Bassano, nous en a conservé les détails et brossé la peinture de cet intérieur extraordinaire du château de Talleyrand [3]. Enfin le « traité de Valençay » fut signé le 11 décembre. C'était l'Espagne rendue à elle-même, le trône des Bourbons rétabli, le retour de nos dernières troupes. Que de sang, de larmes, de ruines, de colères, pour revenir au point de départ !

La Forest demeure encore à Valençay, ayant à jouer un rôle chaque jour plus délicat, auprès des princes. Ils prennent, enfin « bien stylés », la route d'Espagne le 13 mars; leur départ lui rend sa liberté. Mais quand il arrive à Paris pour exposer sa mission au duc de Bassano, il trouve tout en confusion, en alarmes; l'Empire tombe plutôt qu'il n'est renversé. Napoléon est bloqué à Reims, Marie-Louise quitte les Tuileries, les alliés approchent de la capitale, y entrent selon le vœu des sénateurs et aux applaudissements des Parisiens. Le lendemain un gouvernement provisoire s'établit; le prince de Bénévent le préside. Il s'entoure hâtivement de ministres sous le nom modeste de « commissaires ». M. de la Forest lui est connu, lui semble dévoué, il se trouve à Paris; le portefeuille des affaires étrangères lui convient, on le lui confie.

Dès la première réunion du conseil (17 avril), Monsieur confie à la Forest la rédaction des préliminaires qui vont permettre de conclure avec les alliés une convention provisoire, base d'un traité de paix définitif. Ce travail accompli, M. de Talleyrand se charge de la mission et il en porte la responsabilité devant l'histoire.

[1] 12 novembre 1813. A. F. IV, 904. — *Lettres inédites*, II, p. 295.
[2] *Ibid*, t. II, p. 296.
[3] Archives Aff. étrangères. *Espagne*, vol. 692.

Dans un pays envahi, les fonctions d'un ministre des Affaires étrangères sont chétives : M. de la Forest se bornait à maintenir l'organisation de ses bureaux et les formes du protocole. De là, au milieu des agitations des circonstances, cette gravité extérieure d'un homme de l'ancien régime, ce culte impassible du *décorum* qui frappaient le baron de Vitrolles, son collègue au Conseil : « Son attitude était un peu celle d'un ministre allemand; on eût pu dire un vieux marquis, s'il avait eu moins de roideur. Son habit de soie richement brodé, ses dentelles, sa poudre, ses deux chaines de montre chargées de breloques, ses doigts couverts de bagues en diamant décelaient son origine diplomatique[1]. »

Louis XVIII, en arrivant, se composa un ministère nouveau. En face de la situation si difficile de la France vis-à-vis de l'Europe, il ne fallait rien moins qu'un personnage, et Talleyrand lui-même prit le portefeuille. M. de la Forest s'effaça. Il continua ses offices auprès des commissaires alliés jusqu'à la signature de la paix. Ses services furent récompensés du brevet de conseiller d'Etat et du cordon de la Légion d'honneur.

Il approchait de la soixantaine; il avait été mêlé à de grandes choses; les dignités ne lui manquaient pas; ses goûts étaient modestes; il reprit sans regret le chemin de ses terres.

Le retour de l'île d'Elbe ne parut pas le troubler. En même temps que Napoléon le rayait de la liste du Conseil d'Etat, les électeurs du Loir-et-Cher le nommaient leur représentant à la Chambre des Cent-Jours. A la rentrée de Louis XVIII, il abandonna cette fonction pour retrouver son siège de conseiller. Il fut compris dans la fameuse fournée des soixante pairs de France, qu'imagina M. Decazes le 9 mars 1819, afin de changer au profit de son ministère la majorité du Parlement. Il se trouvait ainsi rapproché de tout l'ancien personnel du Sénat impérial et des fonctionnaires de Napoléon dont il avait fait partie. Ses sentiments monarchistes n'en furent pas atteints : il s'était, avec toute la France rallié aux Bourbons autant par nécessité que par conviction, peut être par lassitude; il avait servi, à ses débuts, la royauté, et sa longue expérience des hommes au travers des orages de la Révolution, lui montrait le port de salut dans la monarchie légitime. Charles X ne l'ignorait pas : à son avènement, pendant les fêtes du sacre, il nommait le comte de la Forest, ministre d'Etat et membre du Conseil privé.

Ce furent les honneurs suprêmes du vieux diplomate. Il se retirait peu à peu de la vie : à la Chambre des pairs, il assistait à

[1] *Mémoires de Vitrolles*, II, 42.

quelques commissions spéciales, lisait des rapports courts et substantiels; il n'avait ni l'habitude ni le goût de la tribune; il n'y monta qu'une fois dans la discussion du projet de loi sur la conversion des rentes[1].

La révolution de 1830 lui fut pénible; il estimait que les droits de la réaction outrepassaient de beaucoup les devoirs de la résistance. Il s'éloigna définitivement des affaires, les tristesses politiques s'ajoutant à ses chagrins domestiques, car il venait de perdre son gendre, le marquis de Moustier, pour qui il avait obtenu de Louis XVIII la transmission de sa pairie, et sur qui reposaient ses espérances d'avenir. Abandonnant son hôtel de la rue de Bellechasse, désormais il ne quittera plus Freschines, tout entier à l'éducation de son petit-fils Léonel. Les circonstances et leurs goûts personnels le séparant de Mme de la Forest, il gardait les rapports les plus corrects, échangeant avec elle, fréquemment, des lettres de pure courtoisie.

Des habitudes d'une ponctualité méticuleuse encadraient sa vie: en sortant chaque matin à la même heure des mains de son valet de chambre, il s'asseyait à son bureau jusqu'au moment de son déjeuner, reprenait son travail ou sa lecture jusqu'à l'heure de sa promenade, et rentrait pour entendre son maître d'hôtel annoncer son dîner. Il possédait un cuisinier émérite et dissertait volontiers sur la gastronomie. La soirée était un passe-temps où après l'audition de petites pièces de vers, les tables de jeu avaient leur place. Invariablement, M. de la Forest se retirait à minuit.
« Tout est une question de mesure », était son mot favori; et il prétendait garder aux grands événements la tournure méthodique des détails de la vie courante. Au moment d'une douloureuse opération, il fit attendre les chirurgiens jusqu'à ce qu'il eût reçu du duc de Richelieu l'assurance officielle de la transmission de la pairie à son gendre.

On retrouve les traits de son caractère dans le tableau d'Hersant, peint en 1820 : un front large, des cheveux ordonnés, des yeux calmes, un nez accentué, une bouche close, des lèvres fines, le menton encadré d'une vaste cravate blanche, l'uniforme correctement barré du cordon rouge, la main entr'ouvrant un livre, pour rappeler les goûts du bibliophile et les délassements du lettré. Une autre toile, attribuée à Boilly, où dans une scène d'intérieur Mme de la Forest remet à sa fille des fleurs pour les offrir à son père, présente une allégorie heureuse, parce qu'elle exprime les sentiments de chacun; elle atteste la vie paisible du

[1] Mai 1824.

châtelain de Freschines et complète l'impression que nous devons garder de l'homme d'État.

Il s'efforçait d'oublier et de faire oublier aux autres les pages brillantes de cette vie publique. La bienfaisance l'avait conduit à la piété, les faiblesses des hommes lui faisaient comprendre les grandeurs de Dieu, et il fortifia les années de sa vieillesse de tous les secours que procure la religion. Il allait même jusqu'à l'ardeur du néophyte et passait sans doute les bornes d'une prudente humilité, car, avant classé ses papiers, il les jeta au feu pour s'épargner à lui-même des souvenirs de vanité et ne pas laisser tomber les siens dans la tentation de l'orgueil en face des témoignages d'estime qu'il avait reçus des principaux souverains de l'Europe. Nous regretterons toujours un acte aussi radical d'un homme aussi modéré, mais qui avait peut-être trop vécu au pays des *autodafés* ; et notre déception historique ne lui pardonnera pas la destruction de ces pièces précieuses.

Sa volumineuse correspondance au ministère des Affaires étrangères nous demeure une consolation sans que nous puissions oublier combien les billets, les notes, les lettres intimes dépassent en véracité les dépêches officielles des chancelleries.

Le 2 août 1846 il s'éteignit à quatre-vingt-dix ans : parmi cette génération née à la fin du dix-huitième siècle, ceux qui étaient sortis sains et saufs de la crise sociale possédaient une étonnante robustesse intellectuelle et physique, comme les enfants de nos campagnes, élevés à la diable, dans le froid, au soleil et sous la pluie sont fortement trempés s'ils ont la fortune de survivre à cette hygiène brutale. Pendant un siècle, que de régimes avaient passé sous ses yeux, dans la lanterne magique des révolutions! L'aménité de son caractère prouvait qu'un vieillard chargé d'années peut jouir jusqu'à la fin de la légèreté des heures. Et s'il est vrai, comme le disait Joseph de Maistre, que l'art de négocier soit l'art de se gêner, la diplomatie avait façonné M. de la Forest à cette délicatesse d'habitudes qui engendre la délicatesse de sentiments, car le ton de la bonne compagnie, charme des intelligences cultivées, est aussi la marque sensible de l'âme des honnêtes gens.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

LA NATIVITÉ

AU MUSÉE DU LOUVRE

C'est une pieuse coutume qui s'est conservée que celle de faire des crèches au temps de Noël, c'est un des derniers restes de ces représentations des scènes de l'Ecriture que l'Eglise aimait à placer sous les yeux des fidèles, à mettre même en action par des tableaux vivants lors des principales fêtes de l'année. Ne soyons donc pas trop difficiles, et, si l'art fait trop souvent défaut dans les personnages ou la composition de nos crèches, suppléons à ce qui leur manque. Pour cela, après nous être transportés en esprit à Bethléem, allons au Louvre voir comment les grands peintres se sont représenté et nous ont représenté cette adorable scène. Aller au Louvre, du reste, n'est-ce pas aller retrouver ce qui était autrefois dans les églises? Etudions-y donc les peintures de la Nativité en observant autant que possible l'ordre des dates. En laissant de côté les très nombreuses Vierges avec l'Enfant, Saintes Familles et même Adorations des Mages qu'on y rencontre, bornons-nous aux représentations des événements qui se sont passés durant la nuit de Noël : la naissance du Christ et l'adoration des bergers.

*
* *

Voici, d'abord, la partie latérale d'un triptyque de l'Ecole de Sienne du quatorzième siècle[1] : pour tout paysage, un rocher; pour ciel; un fond d'or; la Vierge en bleu, assise de profil, adossée au poteau qui soutient l'humble toit d'une étable où s'abritent l'âne et le bœuf, soulève dans ses bras l'Enfant étroitement emmailloté et le regarde avec une respectueuse et ineffable ten-

[1] Salle VII.

dresse; à distance, des anges à genoux, en prière; quelques pas plus loin, saint Joseph, qui semble songer; plus bas, deux bergers, les yeux levés vers cette scène, et dans le ciel un ange descendant les bras tendus vers ce même spectacle. Rien de plus, rien, sinon la paix, la sérénité tranquille qui se dégage et l'intensité d'émotion qui provient de cette simplicité même.

La partie centrale d'un triptyque de l'école de Gentile da Fabriano[1] nous présente la même scène : ici, sous un toit soutenu par de sveltes charpentes, l'Enfant repose dans une crèche; l'âne et le bœuf montrent près de lui leur tête tranquille; la Vierge, à genoux, couverte d'un manteau bleu finement brodé d'or, est en adoration, tandis que derrière elle saint Joseph semble encore sommeiller; quelques bergers s'approchent, regardant pieusement entre les charpentes, comme dans la Nativité du Maître de Moulins que nous avons vue à l'exposition des Primitifs, et, plus loin, au détour du haut rocher qui, avec quelques arbres dénudés, forme le paysage, sur de beaux coursiers blancs richement harnachés, apparaissent les mages suivis d'une nombreuse escorte, guidés par l'étoile qui luit dans le ciel.

Un grand recueillement plane sur ces compositions, malgré leurs petites dimensions, mais, tandis que la première a quelque chose de plus familier, celle-ci a quelque chose de plus auguste, et dans la Mère de l'Enfant qui vient de naître, on sent déjà la Reine du Ciel.

La Nativité de Filippo Lippi[2] n'est plus une page d'un triptyque, mais forme à elle seule un tableau. L'Enfant repose à terre; de chaque côté, la Vierge et saint Joseph, les mains jointes, sont en adoration; au fond, l'âne et le bœuf semblent, comme l'eût dit Racine, se conformer à leur pieuse pensée, tandis qu'au ciel, où paraît le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, les mains jointes aussi, deux anges s'inclinent dans un profond sentiment de recueillement. L'attitude et l'expression de ces anges, de celui de droite surtout, sont très belles et compensent ce que la figure de la Vierge a peut-être d'un peu froid, et celle de saint Joseph, représenté à un âge avancé, d'un peu contrainte dans son expression. Sur la campagne où paissent les moutons au son du chalumeau, une longue perspective s'ouvre de chaque côté de cette scène, qui s'abrite dans des ruines : de vieilles murailles, symbole peut-être du vieux monde qui s'écroule, et que va renouveler Celui qui vient de naître.

[1] Salle VII.
[2] Salle VII.

C'est dans une arcade brisée que s'encadre aussi la Nativité de Massone [1], mais on a marché vers la Renaissance, et cette arcade en a toute l'élégance. Bien qu'un peu raides, les têtes des parents, celle de saint Joseph surtout, sont expressives; un peu raide aussi et découpé le paysage qui se déroule en perspective, tandis que dans le ciel le Père Eternel, entouré de Séraphins couleur de feu, regarde avec amour. Malheureusement, cette peinture a été si fâcheusement retouchée et est si déplorablement encadrée qu'on n'en peut qu'imparfaitement juger.

Bien petites sont les deux peintures de Francia et de Panetti, dont nous avons à parler. Celle de Francia [2] n'est pas plus grande qu'une page de manuscrit, mais elle a toute la finesse d'une miniature : admirable est la délicatesse du coloris dans le paysage aux montagnes bleutées qu'on découvre entre l'étable et un rocher; très recueillie l'expression des parents en adoration devant l'Enfant couché à terre et surtout celle des deux anges qui se tiennent derrière eux comme pour les assister dans leur pieuse occupation. La peinture de Panetti [3] est conçue dans le même esprit, mais est loin d'être aussi fine, le coloris en est un peu dur, un peu noir ou noirci, l'expression de recueillement toutefois n'en est pas absente et cela suffit à lui donner du prix.

Mais les deux plus belles Nativités que possède le Louvre sont assurément celle de Spagna et la fresque de Luino. Dans toutes deux, les anges s'associent aux parents pour adorer l'Enfant étendu à terre, mais le caractère de la composition et de la peinture est différent, bien que les auteurs soient contemporains. C'est que l'œuvre de Spagna [4] est tout imprégnée de l'Ombrie et de Pérugin, à tel point qu'on croirait presque voir la Nativité de ce maître qui se trouve à Montefalco, dans l'église Saint-François. Expression de piété tendre et recueillie, finesse et précision du dessin, clairs lointains des paysages aux arbres amincis, élégance légèrement affectée des attitudes, douceur et profondeur du ton ambré qui enveloppe la composition : toutes ces qualités, toutes ces caractéristiques de l'école ombrienne de cette époque se retrouvent dans ce tableau. On remarquera surtout la grâce presque féminine des jeunes bergers qui s'approchent et celle plus majestueuse des mages avec leur escorte qui, pittoresque, se découpe sur l'horizon.

[1] Salle VI, travée A.
[2] Salle VI, travée A.
[3] Salle IX.
[4] Salle VI, travée C.

La fresque de Luino[1] se passe dans l'étable même et non plus à côté comme la plupart de celles que nous venons de voir; c'est par une fenêtre que nous apercevons un coin de montagne avec des bergers et un coin de ciel avec l'ange qui leur annonce la bonne nouvelle. Dans l'étable même, quatre anges ont pénétré : deux qui planent en adorant et deux autres autour de l'Enfant dont l'un semble le soutenir, tandis que l'autre, tenant une croix enlacée dans ses bras, regarde, avec une tendresse toute pénétrée de tristesse, l'Enfant qui déjà l'accepte. Les mains jointes, saint Joseph et la sainte Vierge sont en adoration; si la figure de saint Joseph n'est pas parmi les plus belles qu'ait peintes Luino, cette entrevue du Sauveur naissant avec sa croix, cette échappée sur la campagne par la fenêtre de l'étable, sont autant d'idées heureuses, qui, jointes à la douceur du coloris où le bleu avec son complément, le jaune orangé, s'accompagne d'un vert pâle que complémente à son tour un rouge pâle, font de cette Nativité une page pleine de suavité.

Avec le tableau de Palma Vecchio[2], nous nous éloignons de la belle intimité de cette adoration des parents et des anges, à laquelle seuls l'âne et le bœuf étaient parfois mêlés. La donatrice se trouve ici associée aux hommages rendus à l'Enfant, et c'est ainsi qu'un portrait de femme, d'ailleurs très beau, fait pendant à la figure d'un berger agenouillé. La ligne enveloppante dessinée par le groupement de ces personnages, et dont saint Joseph forme le sommet, est harmonieuse et expressive, mais on sent un peu trop la composition et l'arrangement; le paysage, au contraire, mérite d'être loué sans réserve, et, tant par le dessin que par le coloris, rappelle ceux du Titien.

Ce tableau peut servir de transition entre ceux que nous avons vus et ceux qui nous restent à voir. Jusqu'ici, les bergers n'étaient que dans le lointain, gardant leurs troupeaux, recevant le message de l'ange ou s'acheminant vers Bethléem; dans le tableau de Palma Vecchio, voici que l'un d'eux déjà est arrivé; désormais nous les verrons tous s'empresser autour de l'Enfant. Par une licence qu'on peut appeler pittoresque, avec les bergers dont parle l'Evangile viendront des bergères; aux uns et aux autres se joindront souvent, comme nous le voyons dans le tableau de Palma Vecchio, les donateurs, tantôt représentés sous leurs propres traits, tantôt sous la figure de leurs saints patrons[3]. Au

[1] Salle V.
[2] Salle VI, travée B.
[3] Ce qui est nouveau, c'est qu'au lieu d'assister à distance, et souvent même des volets du tableau, à la scène représentée, comme dans la Nati-

lieu d'une scène d'un calme tout céleste, où le plus souvent la Mère elle-même demeurait les mains jointes devant l'Enfant, nous aurons une scène mouvementée où l'adoration des bergers, d'une expression plus humaine, remplacera celle des parents tout occupés, la Vierge à présenter l'Enfant, saint Joseph à introduire les visiteurs. L'expression comprise et aimée n'est plus celle de l'époque gothique, qui s'est prolongée jusque durant la Renaissance, c'est une autre expression qui domine et plie les sujets à ses exigences.

*
* *

D'autres raisons s'ajoutent qui précipitent le changement de style : d'abord ce qu'on a pu gagner en science de l'anatomie, en virtuosité pour vaincre les difficultés, on tient à en faire montre; la dimension des tableaux, ensuite, est différente. Certes, les églises gothiques étaient, pour le moins, aussi vastes que celles de l'époque dont nous parlons, mais les autels des époques précédentes étaient bien moins grands. Au temps où le triptyque entr'ouvert reposait sur l'autel, un peu à la façon des canons de la messe, a succédé le temps des hauts retables avec colonnes, frontons et statues montant jusqu'aux voûtes et formant aux tableaux un cadre gigantesque. Si, en un sens, un cadre doit être fait pour le tableau, en un autre sens, un tableau doit être fait pour son cadre, c'est-à-dire pour la place, pour l'entourage. Ceux dont nous allons avoir à parler étaient faits pour ces retables dont on les a séparés, pour des églises d'où on les a enlevés, et dont les vastes proportions permettaient de les voir de loin, à travers le diorama formé par les colonnes et les piliers : de là, la recherche des effets de lumière que nous relèverons en plusieurs. Si le retable, cachant souvent une ancienne verrière, en interceptait le jour, le tableau du retable devenait, à son tour, une nouvelle lumière émanée, celle-là, non plus du soleil, mais du Sauveur ou du saint personnage représenté. On devine ce que de tels tableaux perdent dans les salles et les galeries de nos musées, relativement étroites et basses, comparées aux cathédrales; on manque de recul pour les voir, ils ne sont plus ni dans leur cadre, ni dans leur milieu. Seuls, ceux qu'on a pu placer en face d'une enfilade de salles reprennent leur valeur, quand on les voit avant d'y arriver ou après être passé près d'eux, souvent avec plus ou moins d'indifférence; mais cette place d'honneur ne peut être donnée à tous. Il faut donc savoir tout ce qu'ils perdent pour

vité de Massone, nous les verrons y prendre part comme des contemporains, en devenir des acteurs

sentir tout ce qu'ils valent. Pour les œuvres des époques antérieures, au contraire, bien que la cymaise d'un musée ne vaille jamais un autel et ne prépare pas, comme l'autel, à comprendre un tableau religieux, elles perdent moins : ne visant pas au même effet décoratif, elles peuvent être vues de près, quelques-unes même de tout près, comme les miniatures d'un manuscrit.

Dimensions des toiles et échelle des personnages, caractère de l'expression, jeu des lumières, tout se trouve donc en rapport avec le milieu pour lequel ces tableaux sont faits et avec le style des cadres architecturaux qu'on leur destine. Aussi voyons-nous exploiter une circonstance négligée dans les tableaux précédents, mais marquée, cependant, dans l'Evangile, à savoir que la scène représentée se passe la nuit et qu'une clarté céleste entoure l'ange qui apparaît aux bergers[1].

De là un contraste décoratif de nuit et de lumière, dont la nativité du Corrège à Dresde, où la lumière vient de l'Enfant, offre un célèbre exemple et dont nous trouvons un autre exemple dans le tableau de Jules Romain au Louvre[2] où, dans le lointain, apparaît l'ange environné de lumière, tandis que la nuit, encore accrue par le temps qui a noirci le tableau, enveloppe tout ce qui l'entoure, et qu'au premier plan une clarté ambiante se répand sur la Vierge à demi agenouillée, l'Enfant couché à terre qui semble jouer et deux saints debout qui encadrent toute la composition.

De ce tableau, on peut rapprocher l'immense toile de Mazzola[3] : la Vierge, à demi agenouillée aussi, rappelle celle que nous venons de voir, et toutes deux font songer à celle de la Sainte-Famille de François Ier, de Raphaël. C'est la décadence d'une même pensée, le grossissement des proportions, l'exagération du mouvement ; ce ne sont plus des gestes d'adoration que font les bergers, mais plutôt des gestes d'étonnement, tandis qu'au ciel les anges, mouvementés aussi, s'entrelacent en guirlande. Abstenons-nous toutefois de juger de près ce qui est fait pour être vu de loin.

Bien que nous quittions l'Italie pour la Hollande, agissons de même à l'égard de la toile de Bloemaert[4]; sa Nativité, moins

[1] Cette circonstance forme, à elle seule, tout le sujet du tableau d'un Hollandais, Flinck (salle XXXI). Si l'ange qui apparaît en blanc, dans la lumière, laisse à désirer, les diverses expressions des bergers, dont les uns sont encore endormis, les autres saisis de peur ou d'étonnement, d'autres enfin, déjà remplis de foi et de piété, sont rendues avec vérité.

[2] Salle VI, travée A.

[3] Salle XXXVI. Ce tableau fut longtemps attribué à Crayer.

[4] Salle XIX.

colossale et d'un mouvement moins empressé, mais dont les gestes sont aussi moins expressifs et moins heureusement rythmés, devait produire en sa place un puissant effet, surtout grâce au coup de lumière tombant sur le dos d'un berger agenouillé au premier plan.

Avec l'Espagnol Ribéra[1] nous rencontrons de la même scène une interprétation non plus touchante ou céleste dans sa simplicité ou sa grâce, non plus mouvementée et décorative, mais surtout réaliste. Ce même réalisme se retrouve dans l'œuvre d'un Français de cette époque, Le Nain[2], mais combien ce réalisme diffère de celui d'aujourd'hui! puissant au lieu d'être trivial, représentant le paysan avec ses rides et son costume fruste, mais sain d'esprit et non pas avili par le vice ou l'envie; réalisme enfin qui ne dispense pas le peintre de peindre avec soin, de dessiner, de modeler, de composer son tableau; réalisme vrai, cependant, qui ne laisse même pas à notre époque le privilège d'avoir inventé cela.

Dans l'œuvre de Ribéra, on remarquera encore ces collines illuminées par l'immense clarté qui luit dans le ciel, et au milieu de laquelle, très loin et très haut, apparaît un ange, clarté dont le visage de la Vierge et la peau de mouton d'un berger reçoivent et renvoient les reflets blanchâtres.

Dans l'œuvre de Le Nain, d'un ton gris un peu morne, on remarquera le groupement de ces mâles figures entourant le Nouveau-Né, cette tête de vieille contrastant avec le jeune profil de la Vierge, et cet autre profil d'un enfant tourné vers le ciel où se montrent des anges moins heureux d'expression, comme on doit s'y attendre dans l'œuvre d'un réaliste.

Jusqu'ici, nous avons suivi l'ordre des temps, et c'est ainsi que nous sommes parvenus à l'époque Louis XIII, où nous avons rencontré une Nativité de l'école française. Il y a cependant au Louvre une Nativité, française elle aussi, et datant du seizième siècle, qu'il nous faut signaler avant de poursuivre notre route. C'est l'œuvre de Jean de Gourmont[3]. Si elle ne répond guère à l'idée que nous nous faisons de l'étable de Bethléem, elle n'en est pas moins curieuse : dans un palais en ruines, sous des voûtes élevées, au milieu de débris de colonnes et de chapiteaux, l'Enfant, la Mère et saint Joseph sont là tout petits, comme un peu perdus; des bergers arrivent, des anges, comme de petits amours ailés, se jouent dans les voussures, descendent les escaliers en spirale

[1] Salle VI, travée D.
[2] Salle XIII.
[3] Salle X.

qui, semblables à ceux de nos châteaux de la Renaissance, flanquent ce singulier palais, ou touchent des instruments de musique; c'est la vie et l'enfance envahissant les ruines, et prenant possession du passé, tandis que dans cet ange qui, assis sur une pierre brisée, joue de la vielle, quelque chose de mélancolique fait pressentir les souffrances à venir.

Du dix-septième siècle français proprement dit, nous trouvons deux tableaux : celui de Sébastien Bourdon et celui de Le Brun. Sébastien Bourdon [1], a placé la scène non plus dans un palais en ruines, mais au milieu de ruines éparses; si la Vierge et l'Enfant nous semblent un peu froids, le groupe des bergers en adoration et celui des anges sont d'une heureuse composition; le premier, par la noble et expressive beauté des attitudes, rappelle les poses des personnages de Poussin et de Le Sueur, tandis que le second, par sa grâce enjouée, fait songer aux amours du dix-huitième siècle.

Dans l'œuvre de Le Brun [2], c'est la figure de la Vierge, au contraire, qui nous plaît davantage : l'Enfant sur ses genoux, elle regarde le ciel avec un sentiment d'extase, de reconnaissance et d'humilité qu'exprime admirablement son geste et sa figure éclairée par le reflet d'un grand feu allumé dans l'étable où se passe la scène. Moins heureux sont les bergers qui envahissent cette étable; quelques-uns mêmes se prosternent de telle sorte qu'ils semblent ramper; le geste des bergères avec leurs enfants est plus saisissant; dans le ciel, des anges forment un concert, mais leur groupement sent trop celui des orchestres de cette époque; au-dessous d'eux, d'autres anges, mêlés à des amours, tiennent une longue banderole qui coupe la composition. C'est le défaut de cette œuvre, qui abonde en détails, de manquer d'unité et de laisser l'œil distrait errer un peu à l'aventure parmi ces différents groupes qui ne sont pas suffisamment reliés.

Si les plus anciennes Nativités que nous avons rencontrées au Louvre étaient italiennes, italienne aussi est la plus récente que nous y trouvons, celle de Luca Giordano [3] : à la foule empressée des bergers, la Vierge montre l'Enfant en soulevant le linge sur lequel il repose, geste qui devient classique vers cette époque et aussi bien dans ce geste que dans celui des bergers qui saluent ou adorent, le mouvement se traduit par des lignes courbes et arrondies, tandis qu'au ciel des têtes d'anges parsèment les rayons d'une gloire qui perce les nuages. C'est une autre époque, un

[1] Salle XIV.
[2] Salle XIV.
[3] Salle I.

autre style qui commence : à l'expression mouvementée empreinte de grandeur, et parfois d'impétuosité, succède une expression mouvementée encore, mais empreinte d'une grâce lumineuse et souriante; au lieu du réalisme intense de quelques-uns des tableaux de l'époque précédente, nous rencontrons une élégance souvent affectée; c'est le style correspondant à celui qu'en France nous appelons Louis XV. Les exemplaires manquent au Louvre du style plus raide, plus sobre qui, peu à peu, le remplaça, se refroidissant lui-même graduellement jusqu'au jour où le romantisme prétendit le supplanter... Mais, puisque notre pèlerinage au Louvre est fini, n'allons pas plus loin, — je veux dire plus près de nous, — et, bien que les tableaux de Noël que possède notre musée ne soient pas parmi ceux de tout premier ordre, on aura cependant plaisir à les revoir et profit à les comparer.

*
* *

Il ne faudrait pas croire toutefois qu'on pût de l'examen de ces seuls tableaux tirer une conclusion générale et juger du sentiment religieux des différentes époques.

Sans tenter ces généralités hasardeuses, résumons les observations que nous avons faites chemin faisant. C'est d'abord que les tableaux des différentes époques ne sont pas placés au Louvre, et dans les musées en général, dans des conditions également favorables. Ceux du moyen âge ne perdent relativement que très peu comparés à ceux des époques postérieures où l'effet décoratif tient une plus grande place. C'est cet effet qu'on qualifie si volontiers de *théâtral* avec une nuance de dégoût que la vision du théâtre moderne évoquée par ce mot justifierait peut-être, mais que le mot lui-même n'implique pas nécessairement. Théâtrales aussi étaient beaucoup de peintures des primitifs, en ce sens qu'elles n'étaient que la reproduction de scènes représentées alors, de ces scènes figurant les divers mystères de la religion auxquelles nous faisions allusion plus haut[1], de scènes du théâtre d'alors où parfois le bouffon se mêlait au sacré. Il en résultait, dans l'esprit des contemporains, une impression qui n'est plus tout à fait celle que nous ressentons, nous pour qui ce théâtre est si lointain! Ce qui, pour nous, n'a plus de prototype dans la réalité journalière, nous semble volontiers supérieur à cette réalité. Il ne faut donc pas abuser de cette qualification de *théâtral* qui prête à l'équivoque, car enfin si par *théâtral* on entend simplement la recherche d'un effet décoratif, n'est-ce pas

[1] A. Oberammergau, à Furnes, ces représentations ont survécu jusqu'à nos jours.

plutôt une qualité précieuse pour frapper de loin les yeux de la foule? N'est-ce pas ce même souci qu'on rencontre, sous une autre forme, chez les artistes du moyen âge, et les longues figures sculptées par eux aux portails des cathédrales ne sont-elles pas avant tout des figures décoratives?

Ce qui éclate à tous les yeux, ce que nous avons noté au cours de cette visite, c'est que l'expression varie avec les époques et qu'elle varie au point de faire varier les sujets ou plutôt les aspects d'un même sujet; cela tient sans doute aux dispositions intimes de l'esprit de ces époques et c'en est l'indice, mais cela ne permet pas d'en conclure à leur plus ou moins grande piété, pas plus que nous ne jugeons du degré de piété de ceux qui, à l'église, ont une attitude différente. Que l'ange de l'Annonciation s'adresse à la Vierge, les mains croisées sur la poitrine, dans l'attitude du plus profond recueillement, ainsi que nous le voyons dans plusieurs peintures du moyen âge, ou que, d'un geste plein de grandeur, il montre le ciel, comme dans des tableaux du dix-septième siècle, il y a différence d'attitude et d'expression, mais nous n'avons pas le droit de conclure que l'une de ces attitudes révèle la piété et que l'autre sent le théâtre; l'Evangile, au surplus, ne nous dit pas quelle fut l'attitude de l'ange et ne peut-on pas supposer même que cette attitude changea et que les paroles *Ave gratia plena* ne furent dites ni du même ton, ni du même geste que ces autres paroles : *Spiritus sanctus superveniet in te et virtus Altissimi obumbrabit tibi?* Il en résulte donc qu'ici, comme pour la Nativité, les différentes époques se sont attachées à des moments différents d'une même scène pour peindre cette scène conformément aux qualités de leur style propre, aux dispositions intimes de leur âme, de même qu'à l'église la piété des uns se traduit par le recueillement silencieux, tandis que d'autres la manifestent par des signes ou chantent à pleine voix.

Tout ce que nous pouvons donc dire, en parlant des œuvres des styles anciens, c'est que telle piété est plus en rapport avec la nôtre que telle autre : celle du moyen âge parait jouir de cette faveur. Si nous avions la piété par excellence, celle que donnerait, par exemple, ce christianisme intégral dont on nous parle, il est vrai, plus qu'à toute autre époque, le rapprochement pourrait paraître concluant, mais avons-nous bien le droit d'être si ambitieux? Soyons donc modestes, et trouvons un modèle dans la piété et dans l'empressement des bergers, même des bergers que peignent encore les artistes des dix-septième et dix-huitième siècles.

Louis JUGLAR.

LES NOËLS DE MAMAN SION

A SILOÉ

Encapuchonné comme un moine et serrant autour de lui les plis rigides de son caoutchouc, Paul Laverdon descendait la pente raide qui mène vers Siloé. La pluie n'avait cessé de tomber depuis que, l'avant-veille au soir, dans la plus banale des gares de banlieue, il avait entendu prononcer ces mots qui rompent tout le charme de l'arrivée :

— Jérusalem, tout le monde descend!

L'élève de l'école d'Athènes ne pouvait cependant s'immobiliser dans son étroite cellule de l'hôtellerie française, avant d'aller rejoindre sur la côte phénicienne le poste dont l'Institut lui avait confié la direction, celui de surveiller les fouilles de la nécropole de Sidon.

Ce travail était d'autant plus en rapport avec ses goûts, qu'il y trouverait des documents précieux pour le grand ouvrage auquel il pensait depuis plusieurs années et qui aurait pour titre : *la Vitalité de l'Idée païenne.*

Malgré la pluie battante de cette matinée du 24 décembre 1900, Paul, grelottant et navré, errait donc autour des remparts.

— Si tu veux avoir un aperçu de la Jérusalem antique, lui avait dit le secrétaire du consulat, un ami d'école retrouvé la veille, va jusqu'à Siloé, je regrette de ne pouvoir t'y accompagner, mais nous nous retrouverons ce soir, puisque le consul t'offre une place pour la messe de minuit.

Dans le raide sentier, l'eau se précipitait en torrents, lissant la pointe du rocher, et charriant le peu de terre resté sur cette pente abrupte.

L'horizon s'ouvre étroit devant ses yeux. Ah! qu'elle est bien nommée, cette « Vallée des Ombres », où se nichent dans le rocher les minuscules ouvertures des tombeaux juifs ; devant lui se creuse l'échancrure profonde du Cédron, ce torrent au nom fameux, où ne coule pas même un filet d'eau. Dans son lit, au fond du Val, de prosaïques carrés d'artichauts hérissent leurs

pointes. C'est le jardin du roi où, jadis, fleurissaient les roses, et ces lys, dont la pourpre n'égalait point la beauté. Au-dessus, le village de Siloé, installant la vie là où avait demeuré la mort, accole au roc ses alvéoles cubiques et ses balcons en saillies. Par dessus ses réduits de troglodytes, émerge le mont de l'Offense, sur lequel Salomon érigea, aux dieux de ses femmes idolâtres, des autels aussi beaux que ceux de Yahvé. Vis-à-vis, sur l'étroite colline d'Offel, des choux déploient leurs feuilles vert émeraude sur l'emplacement de la cité de David et de la citadelle de Jébus.

En vérité, le contraste entre les grands noms du passé et la misère des choses présentes rappelle involontairement les paroles du désabusé fameux dont l'ombre emplit ces lieux : Vanité des vanités, tout n'est que vanité.

Le normalien trouvait là plus qu'un symbole, jadis son âme avait connu la douceur des paroles de foi écloses sur les lèvres de sa mère, une Bretonne, morte alors qu'il avait dix ans. Dans le milieu d'indifférence où il avait vécu ensuite, exclusivement élevé par son père, le doute était venu. Il avait suivi l'entraînement de l'existence contemporaine. Semblable à ce sol aplani de la Jérusalem biblique, sa première croyance n'occupait plus en son âme qu'une place déserte. Il éprouvait, à cette heure, une âpre consolation à rapprocher les ruines de sa foi du chaos silencieux de cette terre sacrée. « Vraiment, conclut-il, notre temps ne devrait plus avoir besoin de cette religion surannée. Le siècle qui, dans huit jours, va s'ouvrir, ne trouvera-t-il pas assez de lumières pour se passer des clartés dont un au-delà problématique cherche à éclairer le chemin de la vie? »

La bourrasque avait pris fin; le jeune homme se trouva bientôt près du puits de Job, à l'entrée de la vallée. Soudain, des tombeaux, qu'il croyait vides, sortent de vivants squelettes, drapés comme un suaire de leurs haillons raidis de sanie. Ils accourent vers le voyageur qui, en un clin d'œil, se trouve entouré du peuple des lépreux. Chez plusieurs, l'œuvre de mort semble complète : d'autres, parcheminés de peaux blanchâtres, roulent des yeux de fièvre dans leurs orbites rougies. Tous sont là, sordides, déguenillés, tendant leurs moignons sans doigts, présentant leurs sébilles de fer, et, de ces lèvres boursouflées sortent des mots sans timbre : « Moussié, baghachiche; Signor, Mylord, Moussié le conte! lépreux mabichouf, baghachiche, au nom du prophète, au nom de madame Marie, au nom de Jésus, baghachiche, Moussié. » Les malheureux, à force de clamer leurs souffrances à tant d'étrangers, sont devenus polyglottes; et, ne sachant en cette Babel des croyances quel est le saint préféré du passant auquel

il s'adresse, ont pris la prudente coutume de les invoquer tous. Ils s'approchent du Parisien raffiné jusqu'à lui faire sentir leur haleine fétide. Lui, tressaillant d'horreur et de pitié, ne sait comment se débarrasser de cette horde miséreuse. Il allait, ne trouvant pas d'autre moyen, user de sa canne pour les mettre en fuite, lorsque l'attention de la troupe se détacha de lui pour se reporter vers une femme qui, au pas cadencé d'un petit âne gris, descendait par la vallée, mais dont la figure disparaissait sous le dôme d'un parapluie de coton bleu. Et les mêmes voix brisées, qui impressionnaient si désagréablement tout à l'heure les oreilles de Paul, semblaient trouver un timbre plus vivant pour se fondre dans un concert de bénédictions. Le parapluie de coton bleu se ferma et l'amazone apparut : c'était une religieuse qui portait le collet blanc et la cornette ailée des Filles de Saint-Vincent de Paul; les lépreux l'avaient entourée : les uns baisaient dévotement le bas de sa robe, d'autres saisissaient son chapelet; le plus difforme de tous prit sa main, une belle main longue de patricienne, et y colla sa bouche sans lèvres. La sœur, habituée, sans doute, à ces démonstrations, ne semblait point s'en émouvoir; sa haute stature, que la coiffe grandissait encore, dominait de la tête ces tailles déformées. Ayant, avec l'aide du jeune garçon qui l'accompagnait, tiré des fentes de sa selle provisions et douceurs, elle fit tenir cercle à cette cour des miracles, laquelle, comme toute cour qui se respecte, a son roi authentique.

Hélas! oui, ces parias s'en choisissent un; ils ne s'assirent en cercle que lorsque le monarque régnant leur en eut donné l'ordre, d'un coup de bâton noueux qui lui servait de sceptre. La sœur allait de l'un à l'autre; ils recevaient pêle-mêle, dans leurs plats de terre brune, morceaux de viande, sucreries et tabac. Puis elle se pencha sur les plaies, regarda sans frémir la profondeur des ulcères, prodiguant à ces rejetés de la vie l'aumône la plus méritoire qu'on puisse faire à leurs détresses, l'aumône divine du sourire. Où donc va-t-elle, maintenant? Les yeux de Paul, qui ne perdaient pas un de ses mouvements, la suivent dans ces cavernes où se murent ceux qui, déjà, sont semblables à ce qui n'a plus de nom dans aucune langue. « Cette femme est folle, pensait-il; elle va, de gaieté de cœur, s'exposer au pire des maux. » Quittant l'endroit élevé d'où il observait cette scène, Paul s'approcha de l'adolescent qui tenait la monture de la religieuse :

— Comment appelles-tu la personne que tu as accompagnée ici?

Le beau garçon à figure bronzée répondit, en très bon français, mais l'air profondément étonné d'une semblable question :

— C'est maman Sion.

— Qu'est-ce que maman Sion?

— Mais c'est maman Sion, et voici Chitan, son âne.

Pouvait-il savoir, cet étranger, que dans toute la Palestine, Chitan, l'âne de la mère Sion, était un personnage. Quand ils arrivaient, l'un portant l'autre, dans des lieux parfois très éloignés, le joyeux you-you des femmes retentissait à leur approche, les enfants battaient des mains, et, sur l'endroit le plus élevé du village, clocher, arbre, ou minaret, on hissait un pavillon aux trois couleurs pour annoncer à tous qu'une Française venait soigner les plaies, guérir les fièvres et panser les cœurs.

L'âne mangeait du bout des dents la jonchée d'herbes fraiches qu'on lui avait apportées, mais, secouant les oreilles avec une satisfaction évidente, il faisait meilleur accueil à l'orge blonde que, dans leurs brunes menottes, les enfants lui présentaient. Hélas! oui, un cercle d'enfants entourait la jolie bête; en cet enfer la vie malgré tout se reproduit, et des êtres y sont conçus pour l'horreur et la souffrance.

Le jeune savant n'était qu'à demi renseigné par le palefrenier improvisé de sœur Sion; l'idée que l'on pouvait s'exposer froidement à une mort semblable l'hypnotisait malgré lui.

« Est-elle folle ou sublime, se demandait-il à nouveau? Je veux lui parler. » Voilà justement qu'elle sortait d'une des cavernes : rien, sur sa physionomie mobile, ne trahissait le dégoût; d'un geste large s'ouvrant un passage à travers le peuple de dolents qui se ruaient à sa rencontre, sa voix fortement timbrée articula :

— Allons, mes enfants, assez pour aujourd'hui, je reviendrai dans huit jours, que Dieu vous donne sa paix à tous! Les bénédictions recommencèrent avec le même luxe d'épithètes et les mêmes démonstrations de tendresses, supportées avec le même calme souriant.

D'une démarche qui, dans l'ampleur de la cinquantaine, gardait encore sa grâce majestueuse, la sœur se rapprochait de sa monture, mais ses yeux, habitués à sonder tous les mystères, observaient Paul depuis quelques instants et devinaient son désir qu'il avait de l'interroger. Elle le prévint par ces mots :

— Vous êtes pèlerin, Monsieur?

— Touriste, plutôt, Madame.

— Touriste ou pèlerin, vous êtes Français. Cela suffit pour être le bienvenu, il nous est si doux à l'étranger de saluer nos compatriotes, cette tribu du malheur vous intéresse?

— Au plus haut point. Après ce que je viens de voir, laissez-moi, en qualité de Français, vous exprimer l'admiration que mérite votre héroïsme, je m'étonne même...

— Il n'y a pas de quoi s'étonner, Monsieur, les lépreux sont si délaissés!

— On le serait à moins; vous n'éprouvez aucune répugnance à approcher de ces hors la vie, dont la vue seule me fait trembler, vous venez les voir souvent?

— A mon grand regret, mes visites à ces pauvres gens sont rares, mais je n'aurais cédé à personne le plaisir de leur apporter aujourd'hui mon cadeau de Noël.

— Vous appelez cela un plaisir?

— Certes, vous voyez comme ils sont heureux, j'envie, je vous assure, la petite sœur qui deux fois la semaine vient leur donner ses soins.

— Vous dites la petite sœur, cette personne est jeune?

— Toute jeune, elle n'avait guère que vingt ans quand elle nous est arrivée il y a..., le temps passe si vite, il y a... à peu près cinq ans.

— Madame, cette maladie est contagieuse, la jeune sœur pourrait la prendre.

— Sur nos cinquante sœurs de Palestine, il n'en est pas une qui ne s'offrît à la remplacer, car c'est un poste d'honneur.

— Ma..., le normalien, peu au courant des formules monacales, hésitait. Ma Sœur, je n'ai jamais rencontré un tel mépris de la mort et d'un état pire que la mort. Je ne partage pas vos convictions religieuses, mais permettez-moi de m'incliner devant votre héroïsme.

— Monsieur, vous exagérez, nous ne faisons qu'accomplir la loi de charité promulguée ici même; c'est l'unique but de nos œuvres, et puisque vous restez quelques jours, vous ferez bien à la maison de Saint-Vincent de Paul l'honneur de votre visite.

— Je vous le promets, ma Sœur.

Pendant ce colloque, le bourriquet impatient creusait le sol du bout de ses fins sabots.

— Paix, Chitan, nous partons.

La Mère Sion sentit fléchir sous elle les jambes de sa monture et, flattant de la main le pelage gris cendré :

— Mon pauvre Chitan, je m'alourdis et tu ne rajeunis pas. Nous irons doucement!

Saluant son interlocuteur, elle s'éloigna, suivie, telle une reine, par ses courtisans macabres, qui, claudiquant sur leurs pieds difformes, répétaient :

« Que Jésus, Allah et Mohamed te bénissent, notre Mère! »

« Il y au fond de tout cela, pensait le jeune Français, une mentalité qui m'échappe, c'est à étudier. »

A BETHLÉEM

— Comment, mon jeune ami, vous refusez la place que je vous offre dans la moins inconfortable des voitures de Palestine?

— Avec votre permission, Monsieur le consul, j'en profiterai au retour, mais étant par nature autant que par métier friand de psychologie, je préfère me mêler à la foule, dans l'espoir d'y rencontrer quelque type intéressant.

— A votre aise, vous me rejoindrez au couvent des Franciscains, et je vous ramènerai cette nuit. Le tableau que vous voulez observer vaut la peine d'être vu de près, et les types ne manquent pas. Voici justement le plus intéressant que vous puissiez étudier.

Et le consul, du jardin où il avait reçu son visiteur, s'avança, respectueux et amical, vers la religieuse que, le matin même, Paul avait rencontrée à Siloé.

— Bonjour, Mère Sion. Voilà que vous partez aussi pour Bethléem.

Puis, caressant la joue des deux enfants qui se collaient à ses côtés :

— Sont-ce les deux plus sages que vous emmenez avec vous?

— Non, Monsieur le consul, les plus malheureux, un sourd-muet et un aveugle.

— Pauvres petits diables, vous n'avez pas la prétention de les faire entrer avec vous dans la grotte, je suppose.

— Je venais justement pour vous en demander la permission.

— Il n'y a même pas de place pour les représentants des grands ordres.

— Ceux-là représentent le plus autorisé de tous : celui de la misère, puis ils sont si petits!

— Et vous êtes si terrible! Avez-vous jamais trouvé quelqu'un à vous dire : non, ma Sœur.

— Je ne me rappelle pas, Monsieur le consul. Et, heureuse de la permission tacitement obtenue, un sourire vint sur le visage et lui donna une intraduisible impression de bonté.

Le consul revint vers son visiteur :

— Mon cher, cette femme-là me fait toujours penser à la réponse d'un des lieutenants de Bonaparte à son chef : « Sire, si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera. » Depuis dix-sept ans, elle a tout entrepris, et tout lui a réussi.

— Alors, il faut qu'elle ait des ressources considérables?

— Le peu qu'elle possédait y a passé tout d'abord, mais, si toute la Judée lui demande, toute la France lui donne, puis, elle

se sert d'un levier tout-puissant, le seul qui ne se brise pas entre nos mains ici..., mais ce sont des choses que tout le monde ne comprend pas.

Lorsque, sur une amicale poignée de mains, Paul Laverdon prit congé du fin lettré, qui était alors le représentant de la France en Palestine, il descendit par le quartier neuf menant à la porte de Jaffa. La soirée était délicieuse; après sa longue soif, la terre, rafraîchie par la pluie des jours précédents, se recouvrait déjà de cyclamens à la tête rose et de crocus aux calices de cristal doré.

Le jeune professeur passa devant le couvent de Sainte-Claire et, après avoir laissé à sa gauche le puits des Mages, arriva sur un léger monticule qui domine à la fois Jérusalem et Bethléem. Là il s'assit pour jouir de l'incomparable coup d'œil. En face de lui, des Bédouins du désert avaient dressé leurs tentes noires de kédar et y continuaient leur rêve ininterrompu, indifférents à la foule qui, plus compacte d'instant en instant, passait bruyante.

Reliés par une corde de chanvre à un âne si minuscule que les jambes de son cavalier touchaient à terre une file de chameaux sur lesquels toute une tribu d'Arabes catholiques étaient juchés, se profilait, silhouettes gibbeuses, avançant leurs longs cols et remuant de haut en bas leurs têtes mélancoliques. Toujours le flot des pèlerins roule vers Bethléem, dans la bigarrure des costumes orientaux, les jeunes chrétiennes de Jérusalem, si jolies sous leurs voiles, passent comme une théorie de premières communiantes.

Voici l'armée marmottante des pèlerins russes, en touloupes graisseuses et bonnets de fourrure; un groupe de touristes américains, grotesque assemblage de casques de liège et de voiles verts, passent au galop, tandis que les enfants s'accrochent aux marchepieds de leurs grands breaks, et courent à moitié nus, répétant, inlassables et têtus, ce refrain qui, de bas en haut, est la devise de tout l'Orient : « Baghachiche, baghachiche ».

Tout à coup, une fusillade crépitante tira le jeune homme de sa rêverie; au galop de leurs magnifiques chevaux, un escadron de cavaliers débouchait sur la route, turbans enrubannés, abaïls déployés, serrés dans leurs combazes de fête, les notables de Bethléem venaient de saluer le consul d'une charge de leurs vieux mousquets. Le consul arrivait en effet en sens inverse, précédé de quatre kavas superbes, qui caracolaient en jetant en l'air leurs cannes à pommeaux d'argent. Les Arabes s'inclinèrent, portant trois fois la main de la terre à la bouche et au cœur, puis, mêlés aux kavas, ils repartirent dans une cavalcade folle pendant que les femmes chrétiennes jetaient aux échos leurs longs you-you en

trémolo. Le normalien aurait trouvé ces vivats grotesques sur le boulevard; mais ici, si loin de son pays, il revit les siècles de luttes pendant lesquels, sous l'oriflamme des croisés, sous le fanion des chevaliers de Saint-Jean ou sous le drapeau des soldats de Bonaparte, tant de sang avait coulé pour maintenir haut et fier l'emblème national, et se sentit fier du prestige dont on l'entourait encore.

Dès que, dans un éblouissement de couleurs vives, la brillante escorte fut passée, le Parisien reprit sa route, il marcha longtemps; un peu après le tombeau de Rachel, il rejoignit la religieuse à grande cornette, qu'il avait rencontré deux fois déjà depuis le matin. Elle le reconnut aussi et son sourire alla en quelque sorte chercher le regard du jeune Français; celui-ci, encore sous l'influence de ce que lui avait dit le consul, était tout disposé à faire la connaissance d'une personne si remarquable. Il s'arrêta donc, tandis qu'elle lui adressait ces mots :

— Voici une journée bien employée, Monsieur. Ce matin à Siloé, ce soir à Bethléem, vous ne perdez pas votre temps!

— Le vôtre, ma Sœur, me semble bien plus utilement employé; ces deux petits compagnons doivent entraver votre marche pour une si longue course?

— Aussi, vous le voyez, nous nous reposons; ne voulez-vous pas faire comme nous?

— Volontiers.

Et Paul se mit à examiner les deux infirmes; l'un, garçonnet de neuf à dix ans, leste comme un singe, petit air futé d'écureuil, tiraillait de la main gauche le chapelet de la religieuse, tandis que les doigts de sa main droite s'agitaient dans une mimique parlante. L'autre, une fillette un peu plus jeune, avait un visage d'une impressionnante pâleur où tragiquement s'ouvraient deux grands yeux sans regard et se cramponnait au tablier de son guide.

— Pauvres petits, ont-ils toujours été ainsi?

— Ahmed est sourd-muet de naissance; quant à ma pauvre Lucie, elle n'a jamais vu le soleil. Mais ne les plaignez pas trop, Monsieur, on n'est jamais tout à fait malheureux, ils se réjouissent tellement d'aller à Bethléem cette nuit : aucun de nous, j'en suis sûre, ne jouira autant qu'eux de cette grande faveur. Ils ne savent en fait d'histoire que celle si touchante dont la première page s'est déroulée ici. Dieu qui se révèle aux humbles va certainement la faire revivre pour eux.

Comme si elle eût voulu donner raison à son éducatrice, la petite aveugle lui demanda presque à voix basse :

— Maman Sion, voyez-vous les bergers?

La main levée vers les collines de Beth-Saoûr, et les montrant au jeune homme qui suivit son geste, elle répondit :

— Je les vois, Lucie; leurs chèvres noires, aux oreilles tombantes, et leurs brebis couleur du sol descendent les pentes de la vallée.

Le petit sourd-muet, de la voix de phonographe qu'on était arrivé à lui donner, et la bouche largement ouverte, prononça, articulant chaque mot :

— Ma-man-Si-on, qu'en-ten-dez-vous?

— J'entends, sur la flûte bédouine, l'air qui fait rentrer les troupeaux au bercail.

Le soir tombait; les clartés du jour mourant et celles de la nuit se mêlaient comme les reflets d'une opale; un vent très frais s'était levé, apportant sur ses ailes le pénétrant parfum des oliviers du Sâron.

— Maman Sion, interrogea à nouveau la petite Lucie, apercevez-vous l'étoile?

— En voici une, très brillante, qui se lève sur Bethléem.

— Maman Sion, est-ce que l'on voit aussi l'étable?

— Nous y arrivons bientôt.

Et son geste désigna à Paul un amas de bâtiments à air de forteresse. Voici l'église qui la recouvre.

Depuis quelques instants, le petit muet s'agitait plus que jamais; dans la demi-obscurité, ses yeux [distinguaient une femme vêtue comme les Nazaréennes; un homme l'accompagnait, drapé d'un manteau brun, et tous deux s'avançaient vers une maison isolée située au bas de la côte.

Pour Ahmed, plus de doute, ce sont eux!

— Je vois Joseph et Marie! crie-t-il de toutes ses forces.

Du bout de sa sandale, l'homme frappa au seuil. Les deux enfants ressentirent alors la navrance des portes refermées devant la détresse divine.

— Ouvrez, mais ouvrez donc, supplia la petite aveugle dont les mains se sont jointes.

Et le muet clame de sa voix rauque.

— Ouvrez-leur! ouvrez-leur!

Sur un signe de la Sœur, qui ne voulait point entraver sa marche, Paul se remit en chemin.

Dans un bleu incomparable, la lune s'était levée, épandant une lumière si blanche que l'ombre de chaque passant y semblait doublée. Il y avait une telle solennité dans cette nuit d'anniversaire, que le normalien, ému encore de la conversation des deux petits infirmes, entendait aussi chanter les grands souvenirs.

L'étroite place de Béthléem est aussi encombrée que le jour où l'édit de César l'emplissait d'une foule si grande qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie. Les escaliers extérieurs donnant accès dans chaque maison sont fleuris de théories de jeunes filles aux corselets brodés de nuances vives et dont les tresses brunes sortent d'une espèce de bourrelet fait de pièces de monnaie. Sous leur hénin moyenageux, hiératiques comme des icones byzantines, de jeunes mères portent sur leurs bras des enfants qu'enveloppe un pan de leurs voiles, évoquant ainsi une image présente aux yeux de tous depuis deux mille ans. Devant la basilique, tous les mendiants de Terre-Sainte égrènent leurs chapelets de misères et de patenôtres, des franciscains revêtus de bure, et ceints de la corde de chanvre, se tiennent devant la porte, fidèles gardiens de ces lieux pour la défense desquels tant des leurs sont morts. Les invités du consul pénètrent par une entrée spéciale dans le monastère. Sous les voûtes basses, la procession s'organise. A travers les cloîtres millénaires, dans lesquels saint Jérôme discutait avec Paula et sa douce fille, le cortège s'ébranle, le clergé en surplis, les moines de toutes couleurs et de tous capuchons, les religieuses avec leurs guimpes diverses et la variété de leurs coiffes tuyautées ou de leurs cornettes raides d'empois. Puis vient le patriarche de Jérusalem, mitre en tête et crosse en main. A sa suite, paraît le représentant de la nation protectrice, le consul de France, tout chamarré d'or et de décorations. Il s'avance grave et digne, suivi de son personnel en grand uniforme. Par une porte basse, la procession pénètre dans la superbe basilique où furent sacrés les rois francs, et déroule ses méandres lumineux dans les nefs tracées par quatre rangs de colonnes monolithes en marbre rouge. La clarté des cierges ravive l'éclat éteint des mosaïques, et éclaire d'un reflet étrange cette longue théorie où l'archaïsme du costume monacal éveille tout un monde disparu. Paul n'a plus envie de rire, ce cierge, qui lui paraissait grotesque tout à l'heure, lui rappelle maintenant un souvenir lointain déjà. Dans ce village breton où sa mère était née elle avait voulu retourner mourir. Sur ses instances, on avait fait faire à son fils, qui n'avait pas dix ans, une première communion hâtive et, comme Noël nous refait à tous une âme d'enfant, Paul revoyait le matin de mai où, joyeux et ému, il avait tenu en main un cierge comme celui-ci.

Au chant des hymnes, le long parcours s'accomplit, voici la grotte : les kavas se dressent de chaque côté de la porte, ne laissant pénétrer par l'étroit escalier qu'un petit nombre d'élus. Chacun s'y entasse comme il peut et Paul bénit le hasard qui le

place près de la mère Sion et de ses deux protégés. Il va pouvoir examiner le travail de l'idée mystique dans l'âme de ces enfants, et, pour un chercheur de son espèce, c'est une bonne fortune inespérée.

Ah! que la petite aveugle est heureuse de ne pas voir la lourde toile d'amiante dont les plis rouges et or cachent maladroitement la nudité auguste des parois, ni la plaque de marbre sous laquelle on dérobe aux regards l'emplacement de la crèche, ni l'étoile d'argent dont les rayons recouvrent la pierre que l'on aurait tant aimé vénérer à deux genoux. Ce qui choque le regard des autres ne peut, hélas! affecter le sien, elle voit avec son âme l'endroit où Marie mit au monde son Fils premier-né, l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche. — Nul cœur comme le sien ne va s'imprégner de l'immortelle vision, son attitude le dit, sa tête projetée en avant et ses deux petites mains jointes comme celles des anges adorateurs.

Toujours suspendu au chapelet de la religieuse, le petit muet n'entend pas venant de là-haut la dissonnance des chants qui offusquent le dilettantisme de Paul, ni la nasillarde mélopée des Grecs, ni l'agaçante symandre des Arméniens. Pour la première fois, une musique céleste pénètre en ces oreilles closes. L'*Epheta* divin a-t-il été prononcé une fois encore? Ces deux emmurés sont sortis pour une heure de leur prison cruelle. L'aveugle semble voir une lueur plus belle que celle de la terre, et le muet paraît entendre des concerts aussi merveilleux que ceux du ciel. La fille de saint Vincent a prosterné son attitude dans la plus humble des prières. Est-ce que le rêve peut à ce point idéaliser un visage? « Ils sont heureux, se dit Paul, ceux qui peuvent prier ainsi, et s'arracher aux dures réalités de la vie. »

A l'autel, le patriarche à barbe d'argent officie, drapé dans une chasuble dont ses gestes lents écartent les plis raides de broderies. Sous la voûte basse, dans l'air jamais renouvelé et surchauffé de lumières, parmi la vapeur ardente de tous ces souffles, mêlés à tout cet encens, les notes du cantique des Anges, répercutés par l'écho des chapelles souterraines, prennent des sonorités inoubliables. D'en haut, dans la basilique supérieure, la foule s'unit au sacrifice offert pour elle, et c'est la voix de vingt siècles de prières qui chante : *Gloria in excelsis Deo.*

On se lève pour l'Évangile : *Un petit enfant nous est né, un Fils nous a été donné.*

Il va s'incarner encore. Le prélat prend le calice d'or qui étincelle et plane au-dessus de l'assistance muette. Dans la grotte, une émotion que Paul lui-même éprouve s'empare de tous.

A demi soulevée, la petite aveugle ne peut garder sa joie pour elle seule et dit tout bas : « Je vois le Jésus. »

Agitant ses doigts devant les yeux de la religieuse, le muet lui confie : « Moi, je l'en-tends... »

Le maintien de celle-ci est si noblement recueilli, ses yeux de lumière rayonnent d'un tel bonheur, que le jeune savant à nouveau se demande : « Est-ce qu'elle le verrait aussi? Un être si bien équilibré n'a pourtant rien d'une visionnaire, pour la transformer ainsi, qu'y a-t-il donc? »

La messe s'achève. Il faut les efforts réunis des kavas et des soldats turcs pour rendre la sortie possible.

Dans cette cohue, la Mère Sion craignait de perdre l'un ou l'autre des enfants dont elle s'était chargée. Paul, voyant son inquiétude, prit la fillette dans ses bras et remonta l'escalier à la suite du cortège qui avait perdu sa belle ordonnance. On entendait des cris de femme, des appels épeurés, la foule était si dense qu'il lui semblait marcher sur des âmes. A force de jouer des coudes, le jeune homme se fraya un passage et, franchissant avec peine l'étroite ouverture, attendit un instant pour remettre en mains sûres l'aveugle dont le petit corps frémissait près de lui.

— Tu étais heureuse pendant la messe, petite? lui demanda-t-il.

— Oh! oui, j'ai vu la sainte Vierge et son petit Jésus, les anges étaient là aussi!

— Lucie, cria le petit muet qui, très inquiet de ne pas retrouver sa compagne d'infortune se faufilait de groupe en groupe. Lucie! cria-t-il en l'apercevant, j'ai en-ten-du les anges chan-ter.

Le consul, reconduit à la porte de la basilique par le patriarche, monta dans la voiture avec Paul qui l'attendait. L'élève de l'École d'Athènes pensait qu'une foi est douce qui peut, fût-ce pour peu d'instants, redonner des yeux à un aveugle et ouvrir les oreilles d'un sourd.

Il songeait aussi, plus même qu'il ne l'eût voulu, à une foule de souvenirs éveillés en lui par ces chants oubliés et la poésie de cette pompe catholique.

C'était la féerie de cette nuit qui les faisait se relever ainsi. Les étoiles s'étaient rapprochées comme pour toucher la terre, il semblait qu'on remuât une poussière d'astres. Pour secouer cette ambiance qu'il regardait comme dangereuse, il se redit le titre de son futur livre, ce titre du premier ouvrage que l'auteur novice répète, comme la femme aime à prononcer le nom choisi pour l'enfant attendu : *la Vitalité de l'Idée païenne.*

« Après tout, se dit-il, ce titre va moins bien que je ne croyais, peut-être faudra-t-il le modifier? »

A L'HOSPICE DE JÉRUSALEM

Au bruit de la lourde porte glissant sur ses gonds, un nègre, dans la grosse tête duquel la cervelle semblait tenir aussi peu de place que possible, accourut tout essoufflé.

— Je voudrais voir la supérieure, demanda Paul.

Le portier noir ouvrit des yeux énormes.

— Tu entends, celle qui commande ici.

— Personne commande, Moussé.

— Mais toi, à qui obéis-tu?

— Rien qu'à maman Sion.

— Eh bien, conduis-moi près de maman Sion.

En se dandinant sur ses longues jambes d'ébène, le nègre précéda le visiteur dans l'allée menant à la maison qui, à mi-pente, dressait sa façade neuve, et l'introduisit dans un couloir dont les murs frustes ne portaient pas la moindre trace de crépissage, et qui accédait à un grand parloir badigeonné au lait de chaux. La blancheur crue des murailles et la fraîcheur immaculée des rideaux maintes fois reprisés, donnaient à la pièce meublée d'une grande table ronde et de quelques fauteuils de paille, un ensemble de pauvreté propre, en contraste frappant avec l'aspect monumental du dehors.

Un pas rapide et léger, le grésillement d'un lourd rosaire, deux coups discrets frappés à la porte : la Sœur est là. Elle s'avance vers son visiteur avec une grâce parfaite, à laquelle les habitudes de la vie religieuse ajoutent je ne sais quoi d'exquis.

— Je suis heureuse de pouvoir vous remercier d'avoir été si bon, la nuit de Noël, pour ma petite Lucie.

— Oh! ces enfants m'ont intéressé plus que vous ne pouvez le croire.

— Ils restent persuadés que, pendant cette messe inoubliable, l'un a vu, l'autre a entendu. C'est beau, n'est-ce pas?

— Oui, ils sont heureux, ceux qui peuvent se créer une telle illusion.

La Sœur, qu'une longue habitude de ses semblables avait rendue perspicace, vit le regret qui perçait dans la voix de son interlocuteur et, fixant sur lui des yeux d'une intraduisible nuance bleue qui, sous les sourcils noirs et le front sans rides, gardait une extrême jeunesse d'expression :

— Mais, Monsieur, pour nous autres, chrétiens, cette illusion, c'est la réalité.

— Aussi, ma Sœur, tout en ne partageant plus vos convictions,

j'en arrive presque à les envier, puisqu'elles vous permettent d'accomplir de si grandes choses.

— Ce qu'on fait est si peu auprès de ce qu'on voudrait faire.

— Si peu, on m'a dit que vous hospitalisiez plus de deux cents personnes, ce doit être une lourde charge de pourvoir à leur subsistance; il est vrai que votre ordre est très riche.

— Riche surtout de pauvres à soutenir, allez! Que de fois me suis-je demandé, comme les apôtres, où je trouverais assez de pain pour cette foule. Mais Dieu arrange toutes choses. Quand je fais mes comptes, la balance n'est jamais juste, alors je dis : « Complétez, Seigneur. » Eh bien! nous n'avons pas de dettes.

— C'est cette sublime imprévoyance qui fait votre force, ma Sœur.

— Il suffit de vouloir, vouloir. Voyons, jeune savant, êtes-vous libre et vous plaît-il de faire avec moi le tour de cette maison.

— Si je ne craignais d'abuser, ce serait tout de suite, mais votre temps est si précieux.

— Pour aujourd'hui, je n'ai rien à faire. Nous avons fêté hier Noël à Bethléem; aujourd'hui, nous fêterons Noël dans notre maison. Et cette solennité doit être pour moi une surprise, il faut que j'ignore, vous comprenez, je suis de trop partout, évitons ce couloir, Monsieur, et suivez-moi.

Dès que la Mère parut, en effet, il y eut comme un envolement de cornettes et des chuchotements étouffés; des fillettes avec leurs fichus sombres sur leur teint d'ambre arrivent en avalanches, un peu de poudre de bronze leur reste aux doigts et s'est collée au bout de leurs longs cils.

— Ma Sœur, crient-elles, nous avons donné plus de trois cents noix, il y en aura pour tout le monde. Mais, apercevant la porte entr'ouverte du parloir, elles eurent un brusque recul et disparurent en se poussant.

— Vous le voyez, Monsieur, je suis gênante, disparaissons.

Ils montent ensemble et visitent cette grande salle où, sur des lits très blancs, gisent ceux que retient pour toujours un incurable mal. L'arrivée de la Sœur y est saluée comme un rayon de soleil.

— Maman Sion, venez près de moi, plus près encore, je ne souffre pas quand vous êtes là?

Mais il faut avoir un cœur de religieuse pour envisager sans frémir certains de ces maux.

— Cela vous rappelle un peu trop Siloé, n'est-ce pas, Monsieur, sortons, l'air vous remettra.

La grande cour par laquelle Paul était entré s'emplissait, à cette heure, du bourdonnement joyeux d'une ruche en activité.

Cette maison est bien une ruche, en effet; dans chacune de ses alvéoles s'abrite, à côté d'une misère, l'industrie propre à la secourir; mais, pour aujourd'hui, l'industrie se donne liesse et la misère fait trêve. A droite, dans un sous-sol, l'on entend un bruit de battoir, c'est une blanchisserie d'où les aveugles sortent, ramenant leurs manches sur leurs bras savonneux.

— Vous avez donc beaucoup d'aveugles ici? demanda Paul.

— Oui, la grande lumière qui descend des sommets brûle parfois les regards; ici, nul ne les occuperait, alors elles nous arrivent.

— Et vous les recevez?

— Il le faut bien ; ah ! voilà nos cordonniers qui font leur toitette.

Sous un robinet, une troupe de grands garçons, boiteux, dehanchés ou goîtreux cherchaient à rendre présentables leurs mains noires.

— Ceux-là, Monsieur, mendieraient sur tous les chemins, ici nous essayons de les occuper.

Un bruit de béquilles, des toux étouffées.

— Tiens, voilà nos vieux et nos vieilles incapables, ceux-là, d'autre travail que celui de finir, ce sont les plus difficiles à contenter, il est dur de se rendre inutile. Il va être bon de leur donner de la joie tout à l'heure, car cet arbre de Noël que l'on prépare sera pour eux aussi; si vous n'étiez pas trop pressé, Monsieur, voulez-vous rester?

— Ma Sœur, j'allais vous le demander.

— Nos invités arrivent déjà, nous en avons de tous les mondes, dit-elle avec son beau sourire.

En troupes charmantes, robes de couleurs tendres, longs voiles blancs qu'attachent des pétales de fleurs, ce sont les anciennes élèves de l'ouvroir.

— Voici notre atelier de couture, car, et le sourire redevient légèrement moqueur, nous habillons le Tout-Jérusalem, mais ces fillettes ont l'air de se moquer de moi, elles ne veulent remettre qu'à sœur Catherine les petits objets offerts par elles à leurs compagnons restés ici.

— Ne regardez pas, maman Sion, cria l'une d'elles.

— Non, mes petites, je n'ai rien vu.

D'un escalier festonné de verdure et conduits par une Sœur pas plus grande qu'eux, les tout petits, ceux de la crèche, descendent en trébuchant : ce sont les oisillons aimés de la grande volière, un petit Grec les précède, marbre vivant, beau comme tous ceux de sa race. Il se jette dans le tablier de la religieuse, et saisit la main du visiteur.

— Tu viens pour l'arbre de Noël, dis, Monsieur. Si tu as été sage, peut-être tu auras quelque chose aussi?

— Comment t'appelles-tu?

— Boulos de maman Sion.

— Et les autres, sont-ils aussi à maman Sion?

— Oui, mais pas tant que Boulos.

Traversant dans sa largeur le bâtiment que de grands couloirs divisent, ils accèdent au large perron qui domine un jardin dans lequel, au grand dommage des plates-bandes, une véritable foule s'est tassée. Foule qui offre un échantillon de tous les costumes et confond tous les rangs. Mais une seule pensée l'unit et dès qu'apparaît la haute cornette, une acclamation unique retentit :

— Vive maman Sion!

Paul a été aperçu; son veston bleu, de coupe élégante, le fait prendre pour un des membres du consulat :

— Vive la France! crie-t-on de nouveau.

Et les deux acclamations se confondent, comme si elles étaient inséparables. Il est très ému, le jeune chercheur d'émotions. « Est-ce beau, se dit-il, cette maternité agrandie; cette vierge a vraiment l'air d'avoir enfanté un peuple. » Caché sous l'un des pilastres de la porte d'entrée, il la voit de loin, allant de groupe en groupe, et sachant si bien répondre le mot qu'il faut aux souhaits de tous, que chacun en arrive à se croire un privilégié.

Un mouvement se produit. Monté sur son chameau, un vieux Bédouin, si vieux qu'il lui reste à peine la force de lever les bras au ciel, s'écrie : « J'ai fait une longue course pour revoir ma Mère avant de mourir, béni soit Allah qui me donne cette joie. »

Face au soleil, sur un socle fleuri de géraniums roses, la statue de plâtre du bon M. Vincent sourit aux plus déjetés, ceux qui, ne pouvant marcher, se sont fait porter là pour avoir part à la fête. Sur la masse, avec des battements d'ailes, voltigent les cornettes de celles que les Arabes, dans leur langage imagé, appellent les oiseaux blancs du bon Dieu. Dominant toutes les autres, l'une d'elles va, vient, se penche et l'on entend, comme les répons d'une litanie, ce mot prononcé par tous avec des intonations variées : maman, maman Sion. Elle remonte sur le perron et, d'une voix dominatrice :

— Tout est prêt, entrez, qu'on ne se presse pas, il y aura de la place.

Chacun se case comme il peut dans une salle qui a des proportions d'église. Le centre en est occupé par un sapin. Cet arbre est inconnu en Palestine, mais rien n'est impossible à une adresse de femme secondée par une ingéniosité de bonne Sœur. Celles-ci

ont charpenté leur sapin de toutes pièces, mais il est si chargé de choses brillantes, si givré, si enrubanné, qu'il y aurait mauvaise grâce à suspecter la nuance peu naturelle de sa verdure.

Chut, la mère Sion va parler. Elle ne fait pas un long discours, les meilleurs mots sont ceux qui ne se prononcent jamais.

— Mes enfants, — et sur ses lèvres que nul baiser n'effleura, ces mots prirent une douceur infinie, — vous êtes là tous, et certains sont venus de si loin, laissez-moi la joie de vous appeler chacun par votre nom et de vous remettre à chacun votre cadeau.

Ils s'avancent dans un défilé grotesque et touchant. Les vieux reçoivent des paquets de tabac, les aveugles, avec des gourmandises de vieilles chattes, touchent du bout de la langue leurs pastilles de chocolat, le Bédouin à barbe blanche se mire dans une glace entourée de plomb et le grand nègre de la porte contemple avec délices un chapeau haut de forme aux reflets un peu ternis. Les religieuses elles-mêmes ont leur part et viennent la recevoir avec le même air d'enfantine gaieté que leurs jeunes clients.

Paul, qui s'est mis un peu à l'écart, voit s'approcher une d'elles :

— Monsieur, lui dit-elle, il me semble... ne seriez-vous point Breton ?

— Oui, je le suis par ma mère qui était de Morlaix.

— Ah ! tout près de chez nous, quel bonheur de pouvoir parler du pays.

— Il y a longtemps que vous ne l'avez revu?

— Vingt-deux ans, Monsieur.

— Vous faites donc mentir le proverbe : « Les Bretons ont toujours la nostalgie de leurs grèves. »

— Si vous croyez que je ne pense pas aux miennes ; parfois je me figure entendre le bruit de la mer sur les rochers ou le souffle du vent dans les chênes, puis il y a les êtres chers laissés là-bas et qui vieillissent loin de moi.

— Vous n'avez jamais l'idée de retourner chez eux coûte que coûte?

— Ah ! Monsieur, — et les yeux de la Bretonne, des yeux clairs auxquels la mer avait donné son reflet changeant, brillèrent d'une lueur douce, — quand la religieuse prend cet habit-là elle change de famille aussi ; tenez, voici la portion qui m'est échue.

Et la Sœur montrait la partie la plus misérable du troupeau, les vieux qui avaient dégoûté Paul tout à l'heure.

— Ma Sœur, je retourne sur les côtes bretonnes chaque année, les vôtres seraient peut-être heureux d'avoir par moi de vos nouvelles?

— Ce serait trop aimable de votre part; ma mère (elle prononça tout bas un des grands noms de Bretagne qui n'ont pas encore besoin de redorer leur blason), ma mère serait si contente si vous lui disiez que vous avez vu sœur Angèle.

Laissant là son compatriote, sur le rappel grognon d'un des vieux, elle s'en alla relever le bâton qui s'était échappé de sa main, puis partit, en appuyant la marche chancelante d'un autre.

La grande salle se vidait peu à peu; près de l'arbre dégarni et maintenant lamentable, la mère Sion s'appuyait, très lasse, et la pâleur répandue sur ses traits frappa le jeune Français, elle l'appela, souriant quand même.

— Voyons, Monsieur, voulez-vous vous croire encore à l'âge où Noël apporte ses offrandes. Laissez-moi vous offrir ceci : un peu de la verdure factice de notre pauvre sapin y est encore attachée.

Elle lui présentait une croix en bois d'olivier sur laquelle luisait une hostie de nacre. Son regard, en fixant celui de Paul, se fit si maternel que celui-ci, en touchant la longue main blanche qui lui présentait le pieux objet, dit tout ému, se servant d'une appellation, hélas! trop oubliée :

— Ma Mere, je vous remercie et la garderai toujours.

Voilà qu'il avait envie de pleurer, ce grand garçon.

Se penchant vers cette âme comme une aïeule sur un berceau :

— Vous l'avez perdue, n'est-ce pas, votre mère?

— Oui, et avec elle bien des choses que je regrette. C'était une chrétienne, et moi je ne sais pas si je le suis encore. J'ignore d'où je viens, où je vais et me demande pourquoi j'existe. Mais, je me plains, c'est vous qui êtes malade, dit le jeune homme subitement effrayé des traits de son interlocutrice.

— Je serai restée trop longtemps debout, et cela m'est un supplice, répondit-elle en portant la main à son côté. Mais si Dieu envoie les douleurs, un peu plus, un peu moins, Dieu les compte. Je ne lui demande qu'une chose, qu'il me laisse jusqu'à la fin ma tête et mon cœur.

— La fin! pouvez-vous parler de cela, vous si utile et si robuste encore!

— La fin, je la sais prochaine, deux ans, trois ans au plus. Quand je serai partie, une autre me remplacera : pour nous autres, voyez-vous, Monsieur, la mort, ce n'est que le commencement de la vie[1].

[1] La Mère Sion est morte le 31 octobre 1903; sa sœur, également religieuse de charité, la remplace dans la grande maison de Jérusalem.

Dompté par une volonté énergique, rien, sur ce visage pâle, ne portait plus trace des crispations involontaires de tout à l'heure. Il avait repris sa sérénité dans la pâleur maladive. D'un pas alangui, mais droit encore, et comme nimbée de clarté par les derniers feux du soleil couchant, la sœur Joseph Sion reconduisait son visiteur qui, dans un élan, s'arrêta court et, lui saisissant la main, dit :

— Tout ce que je viens de voir est plus beau, plus grand que nature, — ma Mère, où prenez-vous ce mépris de la mort et cette science de la vie?

— Là, fit la fille de saint Vincent en montrant d'un geste qui la grandissait encore, la porte entr'ouverte de la petite chapelle provisoire, dans laquelle veillait seule la flamme tremblante de la lampe.

Myriam TÉLEN.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

L'attrait de la lumière. — L'Exposition de l'Automobile au Grand Palais. — La série des commémorations. — Le centenaire de Sainte-Beuve. — Le monument de Gavarni. — Quelques légendes caractéristiques. — L'inauguration de la salle Jean Carriès au Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris. — L'œuvre d'un potier. — Le *Penseur* de Rodin. — M. Brunetière et M. Chaumié. — Une nouvelle création sociale : La maison-école d'infirmières privées, et les gardes-gouvernantes pour enfants. — Une brochure de l'abbé Perreyve. — Une nouvelle apologétique : le cours de science religieuse de M. l'abbé Picard. — Mme de Montalembert. — Les *chanteurs de Saint-Gervais* à l'église de la Sorbonne. — A l'Opéra : *Tristan et Isolde* de Wagner. — Au théâtre Antoine : *Le roi Lear*. — A l'Odéon : *Armide et Gildis*, par M. Camille de Sainte-Croix.

Est-ce un effet de contraste? La foule, lasse de tâtonner dans l'obsédante obscurité, où s'égare depuis quelque temps l'esprit public, va-t-elle, d'instinct, vers la lumière, même quand cette lumière est seulement électrique? On le croirait, à voir les groupes s'acheminer, pressés, vers l'irradiante clarté qui ruisselle dans l'avenue Nicolas II, et s'engouffrer dans le Grand Palais où l'Exposition de l'Automobile étale ses rutilances. Rarement, en dehors des réunions internationales qui, tous les onze ans, bouleversent Paris, on a triomphé des ténèbres avec tant d'audace. De loin, la grande carapace vitrée qui, le jour, accable les colonnades du Palais comme une chape trop lourde, revêt, le soir, des somptuosités qui lui font une beauté de hasard. On dirait le pelage phosphorescent d'un fauve gigantesque accroupi dans la nuit. Mais, en s'approchant, quelle joie des yeux! Entre les fûts des colonnes, des guirlandes de flammes se poursuivent qui font une couronne d'or au vaste édifice. Par malheur, si l'on approche encore, voici le supplice qui nous guette. Dans l'immense avenue, on s'avance à travers un enchevêtrement d'automobiles

qui nous aveuglent sans pitié. Des phares à l'acétylène entrecroisent leurs faisceaux lumineux. A force d'éclairer, ils se confondent. C'est la cacophonie des réflecteurs, c'est la Babel des lanternes. Il y a tant de lumière qu'on ne distingue plus rien!

Quand on a pu s'évader de ce torrent luxueux, et qu'on pénètre dans le vaste hall où les stands se développent derrière leurs portiques illuminés, on a l'impression d'une immense, d'une fantastique féerie. Des rubans de lampes électriques s'accrochent aux nervures de la coupole vitrée. D'un bout à l'autre de l'énorme voûte de verre, les lignes de feux s'élancent et se joignent, comme des gerbes de fusées qui s'immobiliseraient dans l'espace. C'est aveuglant et c'est triomphal. La puissance de cet éclairage est de 550 000 bougies électriques, et si l'on y ajoute les manchons incandescents par le gaz, on arrive au total de 681 000 bougies! On se meut dans une atmosphère de victoire.

Mais quelle singulière langue on y entend parler! Il n'est question que de moteurs, de carburateurs, de chambres à air, de soupapes, de pneus, de records, de distances à « couvrir » et, ironie des mots, toute cette force motrice qui doit emporter sur les routes ces machines compliquées, cette carrosserie admirablement agencée, se formule en nombre de « chevaux »! Il est vrai que c'est de chevaux-vapeur qu'il est question, et rien n'est plus loin de l'esprit de tous ces visiteurs, promeneurs et curieux, que le souvenir du quadrupède dont Buffon disait qu'il est la plus noble conquête de l'homme. Nos constructeurs ont renié Buffon. La plus belle conquête de l'homme, aujourd'hui, c'est le moteur, à moins que ce ne soit le pneu! Le cheval est bien perdu, négligé, répudié. Si vous en doutiez, allez rue de la Paix, à l'heure fashionable. Les équipages datent déjà. La grande nouveauté, c'est le vaste et confortable landau, cette sorte de Pulmann-car automobile, qui, pour peu que la manie grandisse, contiendra bientôt plusieurs pièces et jusqu'à un boudoir de réception!... Aussi m'étonné-je qu'au centre de l'Exposition du Grand Palais, il n'y ait pas, vivant symbole, comme un souvenir et comme un présage, un beau pur-sang, la crinière coupée, tournant la meule!...

Il ne servirait de rien, cependant, de bouder l'avenir, d'autant mieux qu'en dehors des facilités et des agréments de voyage qu'il apporte, son actuelle prise de possession du marché français se résume en un accroissement inattendu de notre influence et de notre supériorité industrielles.

L'éclat et le merveilleux aménagement de l'Exposition de l'automobile sont des preuves suffisantes de nos succès. Après

tout, quand il n'y aura plus de chevaux, il sera toujours loisible à nos petits-neveux, pour s'en faire une idée, de contempler nos statues équestres! Nous-mêmes, on peut l'avouer, nous ne reprochons pas, par exemple, à nos tragédiens et à nos comédiennes en tournée de ne pas voyager dans le chariot de Thespis!

Chaque chose, en effet, a son heure, comme chaque homme, et l'on ne peut, en vérité, nous reprocher, si nous sommes gloutons de nouveautés, de ne pas nous souvenir de ceux qui vécurent avant nous. Depuis 1889, la célébration des centenaires est devenue comme une institution nationale. Nous n'en manquons guère : centenaires de constitutions, de héros, d'écrivains, de journaux, d'artistes, d'écoles, de lycées... J'attends l'éditeur ingénieux qui fera paraître inévitablement un calendrier à effeuiller, sous le nom d'Agenda des Centenaires. Nous jouons perpétuellement, avec conviction et solennité, la grande scène des portraits d'*Hernani*, avec la seule différence que nous n'en passons guère, et même des plus mauvais!

Ce n'est assurément pas le cas du centenaire de Sainte-Beuve, dont le *Journal des Débats* a pris l'initiative et le patronage, avec la discrétion et le goût qui le caractérisent. Ces fêtes, où l'ironie du célèbre critique n'aurait pas trouvé à mordre, viennent à point pour compenser celles qu'on prépare à la mémoire d'Eugène Sue. De celui-ci, nos lecteurs ont vu, dans notre dernière livraison, ce qu'on pouvait penser, de même qu'ils trouvent, dans le présent numéro, une étude très neuve sur la méthode de critique biographique pratiquée par Sainte-Beuve. Une plaque commémorative, des discours académiques et des vers qu'il eût sans doute loués lui-même, c'est ainsi que fut justement honoré celui qui, mieux que Jules Janin, mérita le titre de prince de la critique. Si l'on ne songea pas à lui décerner les honneurs du piédestal, c'est qu'il les avait déjà reçus. Dans le recueillement du Luxembourg, non loin de sa maison parisienne, le buste de Sainte-Beuve, magistralement traité par Puech, perpétue, dans une belle œuvre d'art, l'art sobre de l'écrivain. Et il y a quelque philosophie à contempler, dans la face glabre, le sourire malicieux du critique, tandis que les moineaux impertinents piétinent, en pépiant, son crâne de marbre.

Après le critique, le caricaturiste qui est son frère cadet! Gavarni a, depuis quelques jours, son buste au sommet d'une colonne posée au milieu d'une vasque de fontaine. La Société des peintres et lithographes a voulu dresser l'image du dessina-

teur à deux pas de la maison qu'il habita longtemps dans la rue Fontaine-Saint-Georges. Autour de la colonne s'ébattent les types « représentatifs » créés par Gavarni : pierrot, débardeur, lorette et Thomas Vireloque, le philosophe du ruisseau.

Les attitudes figées dans le marbre risquent de fausser, dans l'esprit de ceux qui ne les ont pas connus, le souvenir de ces personnages caractéristiques d'une époque. Et, d'autre part, j'aurais aimé qu'un détail rappelât que Gavarni ne fut pas seulement dessinateur et caricaturiste, mais poète, écrivain et savant. Il mettait de l'esprit jusque dans la géométrie et l'Académie des sciences fit souvent bon accueil à ses communications. Il publia des nouvelles et des vers dont Sainte-Beuve lui-même appréciait la valeur. Son fils a pu ainsi éditer, il y a quelques années, tout un volume d'*Œuvres littéraires*. Mais ce qui survivra de lui, ce qui gardera une place dans les chroniques de l'art, ce sont les légendes dont il accompagna ses dessins. Elles ont souvent l'allure de maximes, et les croquis semblent faits pour les illustrer, bien plus qu'elles ne paraissent destinées à expliquer les croquis. On a pu les comparer parfois aux *Pensées* de Chamfort, et quelques ambitieux ont poussé même jusqu'aux *Maximes* de La Rochefoucault. Nous n'irons pas si haut, mais il est juste de reconnaître que la plume, chez Gavarni, vaut certainement le crayon, si même elle ne le dépasse. Sans doute l'estimait-il ainsi lui-même puisque, en 1831, le fondateur de l'*Artiste* lui ayant demandé « quelque chose », Gavarni lui répondit en lui envoyant... des vers !

Ce sont pourtant ces « créations » qu'un officier de l'état civil appréciait un peu cavalièrement, lorsque l'artiste se maria en 1858. « Vous vous appelez Gavarni, lui dit-il, c'est vous qui avez fait tant de petites *bêtises?* »

D'abord Gavarni s'appelait Chevalier, de son vrai nom, et les petites bêtises sont ces recueils qui s'appellent : la *Vie du jeune homme*, les *Etudiants*, les *Débardeurs*, les *Enfants terribles*, etc., qui firent le succès de la *Mode* de Girardin. Je viens, par conscience de métier, d'en parcourir l'excellent résumé qui parut, en 1857, sous le titre de *Masques et visages*, et peut-être aimera-t-on trouver ici quelques exemples de cette satire déjà vieille d'un demi-siècle, et que d'autres ont reprise, de nos jours, en y ajoutant ce que l'époque contemporaine mérite d'amertume.

Deux jeunes femmes : « — A ta place, moi, je lui reprocherais tous mes torts... Et ça serait fini. »

Une lorette vieillie : « — Et de la beauté du diable, voilà ce qui me reste..., des griffes. »

Vie de jeune homme : « — Je vas te présenter, bon! Mais..., moi, qui est-ce qui me présentera?

— Moi, après. »

Le carnaval : « — Encore une nuit blanche que tu me fais passer, Phémie.

— Eh bien! et moi donc?

— Toi, Phémie, c'est pour ton plaisir.

— Eh bien! et toi? Est-ce que ce n'est pas pour mon plaisir, bête? »

Fourberies : « — L'homme qui livre les secrets d'une femme est un méchant, car il lui ôte ainsi l'ineffable plaisir de les livrer elle-même. »

Un amateur, à son fils qui dessine : « — C'est gentil, mais... pourquoi est-ce que ton feuillage est toujours fait avec les mêmes 3?... 33... 333... 333333!... Mais, c'est gentil. »

Parents terribles. « — Voyons, Beauminet, nous avons donc encore été frappé ce matin dans ce que nous avons de plus chair? »

Comédie bourgeoise. « — Si tu veux réussir ici, sois gracieux pour le gilet blanc que voilà, et pour ce gilet de velours qui est l'ami du gilet blanc.

— Et le gilet à ramages?

— Ça, c'est rien : c'est le maître de la maison. »

C'est ensuite l'étourdissante série des « Enfants terribles. »

« — Qu'est-ce donc qui l'a inventée la poudre, mo'sieur?... que papa dit que ça n'est pas vous?... »

« — Est-ce que c'est vrai, mo'sieur d'Alby, que tu couperais des liards en quatre?... Sapristi, comment donc que tu peux faire?... »

« — N'est-ce pas, mo'sieur Prud'homme, qu'il ne faut pas mettre un *h* à omelette?... Là, vois-tu maman! »

« — Ma tante Amélie qui disait l'autre jour à maman qu'elle t'en ferait voir des grises si tu deviens son mari... Des grises... Quoi donc, dis?... »

Parmi les propos de Thomas Vireloque, « à demi Quasimodo, à demi Diogène », comme l'a si bien défini Paul de Saint-Victor, il est difficile de citer. En voici un pourtant qui le révèle prophète. Il montre une réunion politique et s'écrie, railleur : « *Ego! ego! ego!*... Tous égaux! » Peut-on mieux définir l'égalité jacobine?

Et toute la politique du Bloc n'est-elle pas en germe dans ce raisonnement de Gavroche? « — J'te chippe, un supposé, ta toupie : bon! Qu'est-ce que tu dis? Tu dis : Zidor est un' canaille. Pourquoi? Pa'ce que nous aurions la même opinion.

Mais si nous aurions pas la même opinion, tu peux pas, pa'ce que c'est politique! »

Quant à la morale officielle, une dernière citation la fera voir en action. Deux vauriens escaladent le mur d'un jardin :

« Jean-Marie!

— Hein?

— Y en a t'i des abricots?

— Y en a, mais y a des chiens.

— Allons! viens, Jean-Marie!... Gros, Jean-Marie, les chiens?...

— Tout gros.

— Viens, j'te dis, Jean-Marie, c'est pa' à nous ces abricots... »

Ces quelques exemples suffisent à rappeler que ce fils d'agriculteur, Parisien de naissance, était encore plus Parisien de « sensitivité », comme il disait lui-même. Gavarni a fait le procès de son temps, en homme de bonne compagnie, avec un dessin plus joli que vigoureux, mais d'une plume alerte et parfois aiguisée comme un stylet.

Voici maintenant un autre artiste, fils d'un artisan et d'une servante, qui a conquis dans l'histoire de l'art une place où peu le rejoindront, et qui fut, plus qu'un critique, un audacieux et un affirmatif : c'est Jean Carriès. La Ville de Paris lui a consacré une salle dans son Palais des Beaux-Arts, et les amateurs ont revu avec joie, dans son ensemble, l'œuvre dont ils avaient déjà apprécié de nombreuses pièces, en 1892, au Salon du Champ-de-Mars. Ils le doivent à M. Georges Hœntschel, l'ami de l'artiste, qui s'est séparé de sa collection afin de lui assurer une gloire plus universelle.

Il est impossible, en effet, de visiter la salle Carriès, sans être émerveillé des résultats acquis par ce potier de génie. La vie ne le préparait guère à ses découvertes, elle le malmena toujours, mais elle fut impuissante à faire dévier cette flamme qui fait les grands artistes. Orphelin dès sa prime enfance, il eut deux protecteurs qui favorisèrent sa passion d'art et crurent en son étoile, la Sœur Callamand à l'orphelinat où il entra à six ans, et le colonel de Riu, commandant le 20[e] régiment d'infanterie où il fit son service militaire. La Sœur Callamand, après qu'il eut passé deux ans chez un sculpteur en images de piété, l'établit dans une petite chambre à Lyon où s'affirma son goût du travail solitaire. Plus tard, le colonel de Riu lui servit de modèle et encouragea ses travaux. Il nous plaît de relever cette double protection à l'origine de cette trop courte vie, entièrement obsédée par l'art. Carriès créa son métier et mena de telle sorte ses travaux que sa production déroute les théoriciens. Il n'aurait pas *dû* réussir. Son succès est la

preuve que la routine est mauvaise conseillère. Les autodidactes ne réussissent pas toujours, mais quand ils réussissent, c'est un éblouissement. Les moulages de l'église de Brou au musée des arts décoratifs de Lyon, le *Ugolin* de Carpeaux dans les jardins des Tuileries, et Notre-Dame de Paris, voilà où il puisa ses conceptions, où il alluma sa pensée. Les images de misère accumulées dans son souvenir, la lutte pour vivre, l'amour de la solitude et du rêve contribuèrent ensuite à fixer les formes de son art. Ce fut un passionné de la flamme, épiant ses fournées, comme une mère le sommeil fiévreux d'un enfant. Il finit par trouver à Montriveau, près de Cosne, les terres propices à former ses poteries et, nanti de la matière première, il fonça sur l'inconnu avec des imprudences d'inspiré. Notre collaborateur, Henry Lapauze, dans la belle étude qu'il a récemment consacrée à son ami Carriès, raconte qu'un savant chimiste, étudiant avec lui les grès émaillés du fougueux potier, déclarait : « C'est d'une audace déconcertante ; il fallait ne rien savoir pour oser cela : jamais on ne l'osera plus. La vie d'un homme n'y suffirait pas. »

Carriès, par malheur, y usa vite la sienne. Il mourut avant sa quarantième année, laissant une production unique et précieuse non seulement par la puissance des physionomies ou l'inattendu des formes, mais encore par cette réalisation de résultats inespérés où sa volonté persévérante avait, pour ainsi dire, fait violence à la matière. « Je veux être un Velasquez en sculpture », avait-il dit. Il a l'honneur d'avoir atteint son but. Ses bustes ont une intensité de vie prodigieuse, et s'il avait pu terminer la porte monumentale qui devait donner accès aux salles où sont conservés les manuscrits autographes de *Parsifal*, nous aurions une œuvre maîtresse dont la hantise pourrait aller jusqu'à l'hallucination. Carriès eût été, quelques siècles plus tôt, un merveilleux imagier de cathédrales.

C'est une erreur, à mon sens, de le comparer, comme je l'ai entendu faire, à Rodin. Il avait horreur de la vulgarité, et je ne puis me résoudre à croire qu'il eût conçu un « penseur », comme l'a fait l'auteur des *Bourgeois de Calais* et du fameux *Balzac* en robe de chambre. Carriès avait la dévotion de la matière, mais, pour la transformer, pour l'illuminer de reflets inédits. Sa main caressait le grès émaillé avec une maladive satisfaction de la sensibilité tactile. Mais ce manieur d'argiles choisies avait l'âme spiritualiste, au moins au point de vue de l'art. Rodin, depuis trop longtemps, semble se complaire à peu près exclusivement dans un tel matérialisme de formes que la pensée elle-même

paraît trop souvent absente de ses statues; elle y est en tout cas comprimée, vaincue. C'est le triomphe de la sensation, et souvent de la moins noble. Je crains que les flatteries et les flagorneries ne soient en train de perdre un des talents les plus vigoureux et les plus savoureux qu'il fût possible de rencontrer. Non pas que le statuaire soit impuissant devant la grâce et la délicatesse; témoin, entre autres, cette exquise tête de femme qui est au musée du Luxembourg. Pourquoi, d'ailleurs, l'avoir laissée emprisonnée dans sa gaîne de marbre brut? Et n'y a-t-il pas quelque snobisme ou quelque suffisance à exposer dans un musée public une œuvre inachevée, du vivant même de son auteur?

Ces réflexions m'assiégeaient en passant devant les grilles du Panthéon, où se prélasse depuis quelques semaines le plâtre d'une statue qui doit, assure-t-on, y prendre sa place définitive, dès que le bronze sera coulé. C'est le *Penseur*. Et tous les féaux de Rodin ont embouché la trompette pour célébrer le nouveau Michel-Ange, et entonner l'hosanna de l'admiration sans réserve. Ce penseur est un géant nu, assis, les coudes aux genoux, le menton appuyé sur la main droite, le regard fixe devant lui.

Et je veux bien que cet homme pense, mais ce n'est pas *le* penseur!... Il ne faut pas abuser de la langue française. Une ménagère qui combine son menu, un commerçant qui calcule le rendement d'une vente ne sont pas des penseurs, pas plus qu'un lutteur qui se morfond dans l'attente du public et suppute sa recette perdue! Une statue qui prend le titre ambitieux de *Penseur* doit imposer au spectateur l'idée de *la* pensée, sans lui laisser l'alternative d'une autre explication. Or, si la statue de Rodin n'avait pas été préalablement baptisée, je défie bien que l'idée de *la* pensée s'imposât à personne devant cet athlète râblé, au crâne bas, au cou de taureau, dont l'épine dorsale se creuse en gargouille et dont le poing est aussi gros que le cerveau. Certes, la musculature est superbe, formidable, mais c'est Goliath, et je préfère David.

Les journaux ont annoncé, pourtant, que M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait été séduit par l'œuvre et qu'il avait approuvé le choix de l'emplacement. Serait-il indiscret de penser que M. Chaumié a regretté de n'être point un ministre de semblable stature? Un homme politique de cette taille et de cette allure aurait vite réduit au silence tous les citoyens indépendants qui se permettent de raisonner, et, ayant raison, de le juger! Le malheur veut que le ministre n'ait point une force si indiscutable et que M. Brunetière soit un fin raisonneur... Car il y a un nouvel incident Brunetière.

On se souvient des discussions animées qui s'élevèrent, au mois d'avril dernier, à propos du remplacement, au Collège de France, d'Emile Deschanel. L'Académie française présentait M. Brunetière. Les professeurs du Collège, à l'instigation de M. Havet, combattirent sa candidature, et M. Brunetière, devant cet acte d'ostracisme, se retira sous sa tente. Consultée une seconde fois, l'Académie refusa de proposer un autre candidat car on peut interpréter de la sorte une abstention de 29 membres, sur 40! Ce que voyant, M. Chaumié nomma M. Abel Lefranc. Ainsi le Collège de France fut fermé à M. Brunetière. Restait à lui fermer la Sorbonne. M. Chaumié y a pourvu. Voici dans quelles conditions.

Quand l'Ecole normale supérieure fut réorganisée, les emplois de maître de conférences permanent furent supprimés, mais il fut spécifié que les titulaires de ces emplois seraient réintégrés comme professeurs dans l'Université. L'entrée de M. Brunetière comme maître de conférences, à l'Ecole normale où il n'avait pas été élève, excita jadis quelques colères dont les échos furent amplifiés par M. Delpit, au moment où le critique de la *Revue des Deux Mondes* s'éleva vigoureusement contre le projet d'un monument à Baudelaire. Depuis, elles étaient peu à peu tombées, à mesure que grandissait la situation littéraire de M. Brunetière, et à mesure, aussi, que les normaliens ses élèves vantaient son enseignement et son rôle d'excitateur de pensée. Vint le moment où, précisant son évolution, M. Brunetière prit parti, — et l'on sait avec quel courage et avec quelle ardeur — dans les luttes religieuses de notre temps. Dès lors, il fut évident que les parangons de la libre-pensée attendaient l'occasion de l'empêcher de parler librement.

M. Chaumié vient de la saisir. Mais il manque décidément de tour de main! M. Brunetière étant en congé régulier au moment où fut signé le décret de réorganisation de l'Ecole normale, le ministre en a pris prétexte pour l'exclure en fait de l'Université, en refusant de le nommer, comme ses collègues, à la Sorbonne. Il a même le mauvais goût de lui reprocher d'avoir touché, comme d'habitude, son traitement de congé, et de s'être désintéressé de son enseignement, pendant qu'un suppléant le remplaçait! Ces mesquines récriminations n'ont même pas valu à M. Chaumié l'approbation de ses habituels amis. Au mois d'avril, c'est le *Temps*, après M. Aulard, qui trouvait, en M. Brunetière, « le type achevé de la catégorie d'hommes pour qui François Ier a créé le Collège de France ». Aujourd'hui, c'est le *Rappel*, par la plume de M. Destrem, qui oppose aux fantaisies ministérielles le langage du bon sens :

« La gloire de la République est d'ouvrir sa maison, même à des ennemis, quand ils sont pareils à celui-là. Qu'il nous combatte, suivant ses convictions, qui sont sincères, et avec ses armes, qui sont loyales. J'accorde que son talent et sa ténacité le rendent dangereux. J'aime à croire que les professeurs qui luttent contre son influence sont à la hauteur du danger. De tels assauts ne peuvent pas tourner à la confusion de la démocratie, puisqu'ils sont un honneur pour elle. Quand un grand orateur de l'opposition est à la tribune, il rehausse l'éclat du Parlement. Quand un grand professeur de l'opposition est dans sa chaire, il ajoute à la dignité de l'Ecole. C'est mal défendre la République que d'implorer pour elle la pitié du silence. »

Ces considérations amèneront-elles M. Chaumié à résipiscence? Non, sans doute, car après avoir supprimé le poste où M. Brunetière aurait pu être nommé, il l'a rétabli dès qu'il a cru avoir frappé d'inaptitude l'ancien maître de conférences à l'Ecole normale, et l'a pourvu d'un titulaire. Mais, ô terreur! l'*Aurore* vient de découvrir que ce titulaire est un élève... de M. Brunetière! Que la vie est donc compliquée et comme tout serait simplifié si, seulement, M. Chaumié avait à sa disposition le poing du *Penseur* de Rodin!

*
* *

J'ai eu l'occasion, en parlant, il y a quelques mois, de l'hôpital Saint-Joseph, de signaler l'école d'infirmières qui y est annexée. J'apprends aujourd'hui, qu'en ce domaine où nous avons, en France, tant de progrès à faire, une nouvelle « fondation » va ouvrir ses portes sous le titre de Maison-Ecole d'infirmières privées, et j'ai hâte de la faire connaître, car il n'y aura jamais trop de bras pour secourir la misère, et j'ajoute, si l'on me permet la métaphore, de « bras intelligents ». Avec les progrès constants de la médecine et de la chirurgie, en effet, le dévouement ne suffit pas chez les infirmières et les garde-malades. Il y faut encore une instruction professionnelle sérieuse. Ce que les dispensaires de la Croix-Rouge, où se pressent de plus en plus les femmes du monde, préparent pour les temps de guerre ou d'épidémie, la Maison-Ecole veut le faire, à un point de vue doublement utilitaire, car, en même temps que le bien des malades, elle procure un gagne-pain assuré à de nombreuses femmes, dont les aptitudes sont réelles, mais encore improductives à cause de leur inexpérience. C'est une voie ouverte à tant de religieuses forcées de se séculariser et qui trouveront ainsi un moyen de poursuivre leur carrière de dévouement en subvenant à leur existence. Elle

C'est encore à tant de jeunes filles que la politique actuelle contraint de renoncer à la forme de vie qu'elles avaient rêvée. Les unes et les autres, en dehors des œuvres déjà existantes, trouveront à la Maison-École, un enseignement dont la compétence est assurée grâce au Comité médical qui est formé des plus hautes autorités de la science et de la médecine pratique. Elles y trouveront aussi une absolue liberté au point de vue confessionnel, et quelques noms, pris parmi les membres du Comité directeur, suffiront à garantir cette condition expresse des statuts. J'y relève les noms de la comtesse de Caraman, de Mlle Chaptal, de la baronne James de Rothschild, de Mme Soulange-Bodin, de Mme Taine, de M. Marcel Griolet et de M. Hermann Sabran, président de la Commission des hospices de Lyon. De telles sécurités paraîtront, sans doute, solides aux plus légitimement soucieux d'une liberté dont, plus que jamais, nous avons le devoir d'être jaloux.

Tous les services se trouvent largement à l'aise dans la maison entourée d'un grand jardin : dortoirs, chambres particulières, infirmerie, réfectoires, parloirs, bibliothèque, salle de conférences, salle de bains, cuisine d'expérimentations pour apprendre à préparer les aliments des malades, à stériliser l'eau et le lait, etc. La carrière d'infirmière suppose une sorte de vocation, et le régime de l'École tiendra compte de cette considération morale, sous la direction d'une femme du monde aussi intelligente que dévouée qui a fait un stage dans une école de nurses anglaises.

L'enseignement théorique et pratique sera donné par de nombreux médecins. Le corps médical s'empresse à faciliter la bonne marche de l'institution, tant se fait sentir pour lui le besoin urgent d'infirmières instruites de leurs fonctions et dévouées à leur tâche. Dans un rayon rapproché de l'École, les services de plusieurs hôpitaux seront ouverts aux élèves, grâce à l'assentiment très courtois de M. Mesureur. Je puis citer déjà les hôpitaux Boucicaut, Broca, Laënnec, Pasteur, les Enfants-Assistés, la clinique du docteur Tarnier, et la liste s'allonge chaque jour.

Les fondateurs se sont préoccupés non seulement de la formation actuelle des infirmières, mais de leur avenir en cas de chômage et dans les intervalles de leurs gardes. On organisera une maison qui leur sera toujours ouverte, et grâce à laquelle elles pourront se tenir au courant des améliorations constantes de la pratique professionnelle. Grâce aux précautions prises par le Comité de patronage, aux conditions posées aux familles qui emploieront les infirmières de l'École, et à l'excellente « éducation » qui doit y être de règle, on espère arriver à relever le niveau de

la profession, comme on l'a fait en Angleterre, où en vingt ans s'est accomplie une transformation complète.

Je tiens à attirer spécialement l'attention sur la création des *gardes-gouvernantes*, destinées à remplacer les « nourrices sèches » qui sont trop souvent, par l'ignorance et la grossièreté, la terreur des enfants... et des parents! Les gardes-gouvernantes feront un stage de six mois dans les hôpitaux-dispensaires d'enfants; elles apprendront, en outre, les mille détails pratiques nécessaires à connaître pour soigner les jeunes enfants. Rien de semblable n'existe encore en France, où les jeunes mères désireuses d'assurer à leur petit monde des soins éclairés sont encore obligées de s'adresser à des nurses anglaises ou suisses.

On le voit, l'institution arrive à point pour répondre à des exigences déjà anciennes et à des besoins nouveaux. Il est essentiel qu'elle recrute son personnel d'élèves dans le milieu moral le meilleur possible, et peut-être ces lignes montreront-elles à quelques anxiétés la voie nouvelle ouverte à leurs souhaits. Je les ai écrites pour elles : tant de fois j'ai été le témoin de souffrances qui ignoraient les remèdes, et de tâtonnements qui ne connaissaient pas de but [1]!



Le mois de décembre a ramené le cinquantième anniversaire de la proclamation, par le pape Pie IX, du dogme de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge. Des fêtes jubilaires ont partout célébré ce grand souvenir, et à Rome même s'est réuni un congrès dont l'unique pensée était de glorifier la Mère de Jésus-Christ. Je n'ai d'autre compétence que ma simple foi de chrétien pour parler de ce dogme qui, — l'épreuve est trop fréquente, — désoriente le plus facilement l'esprit de ceux qui ne savent pas ou les connaissances de ceux qui savent peu. C'est pour cela que j'en prends occasion de rappeler le petit opuscule écrit, sur ce sujet, en 1855, par un jeune homme qui, devenu prêtre, eut sur la jeunesse une influence féconde, trop tôt brisée par la mort, l'abbé Henry Perreyve. Cette étude remise au Pape en manuscrit et dont Pie IX se montra satisfait, a pour but de montrer le lien intime qui unit le dogme nouvellement formulé aux mystères fondamentaux de notre foi. Elle est écrite avec ce charme de douceur et cette conviction pénétrante qui assurèrent tant de fruits à ce jeune apostolat prématurément clos, et le cardinal

[1] La Maison-Ecole d'infirmières privées, 66, rue Vercingétorix, Paris, enverra les notices qui lui seront demandées et notamment une fiche contenant le classement et les obligations des élèves.

Perraud l'a réédité cette année (chez Téqui), avec une opportunité qui lui assurera, je l'espère, un renouveau d'influence. L'évêque d'Autun, dans les brèves lignes de l'avant-propos, rappelle, avec quelque mélancolie, comment, entre Perreyve et lui, se forma, à Rome même, cette amitié dont il a senti maintes fois qu'elle est plus forte que la mort. Le cardinal Perraud n'a pas laissé en déshérence l'héritage moral de son ami, — pas plus que celui de son père, l'admirable Charles Perraud, — et, de sa plume comme de son autorité, il est apôtre pour trois.

La race des prêtres qui s'adressent spécialement à la jeunesse n'est d'ailleurs pas éteinte, et je n'en veux pour preuve que les conférences faites, depuis l'an dernier, par M. l'abbé Picard aux hommes d'études, aux élèves des grandes écoles et aux étudiants de l'Université. Dénombrer ainsi l'auditoire, — bien qu'il ne soit pas rigoureusement fermé, — c'est assez dire qu'il s'agit ici d'un véritable cours de science religieuse. En effet, le but poursuivi par le jeune aumônier d'un des grands lycées de Paris, après une longue préparation, c'est de conformer l'exposé et la démonstration de la doctrine catholique aux exigences nouvelles de l'esprit scientifique. *Non nova, sed nove*, pourrait être sa devise ; et sa récompense c'est de se voir compris. Il est rassurant, en un temps où l'on dit que la foi se perd, de voir un auditoire fidèle à une exposition aussi austère et rigoureuse de notre religion. Je ne tenterai pas de donner un résumé d'un enseignement qu'il faut suivre avec méthode pour en goûter toute la saveur fortifiante. Du reste, à l'issue de chaque réunion, un résumé de la leçon est distribué aux auditeurs, et c'est dans l'un d'eux que je trouve cette phrase qu'il suffira de citer pour en déterminer nettement la portée : « Nous affirmons que, par la constatation stricte des faits directement observables, on peut prouver rigoureusement que les énoncés de la foi catholique expriment des réalités divinement révélées. » Nous avons un peu abusé des méthodes apologétiques incomplètes, quand elles n'étaient pas inconsidérées. M. Picard ne jongle ni avec les mots ni avec les idées. Il a le respect, et, — ce qui est peut-être plus rare, — la parfaite connaissance de la méthode qu'il emploie. C'est pourquoi il y découvre tant de ressources et s'attache tant d'esprits.



Nos lecteurs connaissent déjà la mort de Mme de Montalembert. Ils ne s'étonneront pas que nous rendions ici un plus ample hom-

mage à la compagne d'un homme qui donna à notre Revue, il y a bientôt cinquante ans, l'impulsion décisive vers la conquête des esprits et des âmes. Tant que le *Correspondant* vivra, il gardera l'empreinte de la main puissante de Montalembert et le nom du grand lutteur y vibrera comme un appel de clairon au matin des perpétuelles batailles. Ceux qui savent quelle part d'intime collaboration il fit à sa femme, dans sa vie intellectuelle et morale, comprendront que nous unissions, dans nos regrets, le nom de celle qui vient de s'éteindre après avoir pu bénir ses arrière-petits-enfants, au nom de celui qui fut fauché en pleine activité comme un épi mûr avant l'heure.

Mme de Montalembert était la fille du comte Félix de Mérode qui refusa d'être roi des Belges, et dont Lacordaire a dit : « Cet homme, unique peut-être en son siècle, vit le trône s'approcher de lui et n'en fut pas séduit. » Elle était la sœur du ministre des armes de Pie IX, de Mgr de Mérode, qui alliait à la vénération la plus tendre pour le Souverain-Pontife, une rondeur toute militaire, et dont les reparties avaient le don de dérider son maître au milieu des plus graves préoccupations.

— Je fais une croix sur cette langue qui profère tant de malices, lui disait un jour Pie IX.

— Très Saint Père, faites aussi une croix sur mes oreilles qui entendent tant de sottises, ripostait, en souriant, Mgr de Mérode.

Mme de Montalembert avait la hauteur d'âme de son père et l'esprit de son frère. Il suffit de lire les lettres enthousiastes de son mari au lendemain de son mariage, pour savoir combien d'autres qualités s'ajoutaient à celles-là. Chacun était fier de l'autre, ce qui est la suprême récompense des mariages bien assortis. Mlle de Mérode épousait un jeune homme de vingt-six ans, célèbre dans l'Europe entière, et qui avait senti à son front la piqûre des épines sous la caresse des lauriers. Montalembert, après avoir été l'historien enflammé de sainte Elisabeth de Hongrie, épousait une jeune fille de dix-sept ans qui était la descendante de son héroïne de prédilection. Tous deux se berçaient des mêmes rêves. Ensemble, ils lisaient les poètes de génie, et savaient éclairer de leur bonheur les âmes qu'ils frôlaient. Quand vinrent les douleurs et la souffrance, ils n'eurent point à les partager, car elles étaient communes. Mais, fidèle à sa mission de femme, Mme de Montalembert, au lieu d'en savourer l'amertume avec la fougue d'une nature passionnée, réussissait à tempérer l'ardeur de leurs morsures. Après avoir été, pour son mari, la récompense, elle fut la consolation et le conseil.

Leur premier et peut-être leur seul dissentiment sur les affaires

publiques naquit au sujet de l'adhésion au coup d'État du Prince-Président. Elle tenta de combattre les projets de Montalembert et, pour avoir prévu la désillusion, elle fut plus capable d'en panser la blessure. L'abbé Gerbet l'avait deviné, dans son discours de mariage à Trelon, le 16 août 1836. Il avait dit à son ami : « Si, dans le cours de cette glorieuse lutte (pour la défense de la foi), qui ne devra finir pour vous qu'avec cette vie, quelques pensées de découragement venaient parfois vous tenter, vous trouveriez dans l'âme que Dieu vous donne pour compagne, vous trouveriez en elle, je vous le promets, un supplément et comme une réserve d'inspirations généreuses[1]. » Quand la maladie terrassa son mari bien avant de l'emporter, elle devint la fidèle gardienne de son travail et de ses derniers efforts pour les causes qui avaient rempli leur vie.

La mort les sépara sans les désunir. Et, depuis trente-quatre ans, la survivante veillait avec une attention jalouse sur une mémoire qui faisait partie de son être et qu'on n'aurait pu atteindre sans la blesser deux fois elle-même. Jusqu'au bout, elle demeura digne de cette appréciation de Foisset qui trouvait en elle « l'étendue et la grâce de l'esprit, la foi des croisés et l'amour de la liberté moderne, le culte du moyen âge et l'intelligence des temps nouveaux ».

Chrétienne sans ostentation mais sans réticence, elle continua autour d'elle les généreuses traditions de sa double famille. Elle avait fondé et entretenait un hospice avec les revenus des œuvres de Montalembert, assurant ainsi la continuité d'une collaboration dans le bien, dont trente-quatre ans de vie commune n'avaient pas affaibli l'habitude. Pas plus que son mari, elle n'admit jamais la formule : *tuer le temps*. Toujours active, de décision prompte et de volonté ferme, elle eût été capable de faire, à son lit de mort, la réponse de sa grand-mère, la marquise de Grammont. Comme celle-ci venait de recevoir l'extrême-onction, et que la mort tardait à venir, elle demanda son tricot pour les pauvres : « Mais Madame la marquise vient d'être administrée, elle va mourir, répondit la femme de chambre, dans son abrupte sincérité. — Ma chère, ce n'est pas une raison pour perdre son temps! »

Mme de Montalembert ne perdit jamais le sien. Ses amis y gagnaient souvent, les pauvres y gagnaient toujours. Elle disparaît quand la paix est désormais assurée à la grande mémoire de son mari, et que sa tâche est terminée, nous laissant le saisissant exemple d'une existence tout entière vouée aux sentiments de fidélité qui rendent forts contre toutes les surprises les hommes, les familles et les institutions.

[1] *Montalembert*, par M. Lecanuet. t. Ier. p. 385.



Les *Chanteurs de Saint-Gervais*, dont la Compagnie a résisté à tous les orages, ont décidément trouvé, pour l'année 1905, l'hospitalité dans l'église de la Sorbonne. Ils y chanteront, pendant les trois derniers jours de la Semaine sainte, à Pâques et à la Pentecôte. Mais déjà ils s'y feront entendre à la Noël de cette année, comme ils l'ont déjà fait à la solennité de la Toussaint. Tous les amis de la musique palestinienne se réjouissent de la continuation de cette œuvre d'art essentiellement religieux. L'administrateur de l'église de la Sorbonne, M. l'abbé Paquier, aumônier du lycée Saint-Louis, souhaita récemment la bienvenue à la célèbre Compagnie dans l'église dont il a la charge, et il donna lecture du Bref pontifical du 12 juillet 1904, où Pie X félicite M. Bordes « de rappeler le chant liturgique à son ancienne forme, et de propager partout la légitime discipline du chant grégorien. » Sous de tels auspices et avec les très belles auditions qu'ils nous ménagent, les *Chanteurs de Saint-Gervais* ont vu et voient encore chaque jour augmenter le nombre de leurs amis, — on serait presque tenté de dire : leurs fidèles!

Doit-on dire la même chose des fidèles de Wagner? On le croirait, à voir la salle de l'Opéra garnie comme aux grands jours, aux représentations de *Tristan et Isolde*. Quel chemin parcouru depuis, je ne dis même pas, les premières audaces de Pasdeloup et de Lamoureux, mais depuis à peine une dizaine d'années! L'âge héroïque des discussions et des disputes est passé. Il y a des vaincus, c'est incontestable, et ce ne sont pas les wagnériens. Ce dont il faut se féliciter, c'est que les vaincus prennent assez galamment parti de leur défaite et s'habituent progressivement au genre qu'ils avaient autrefois en horreur; et c'est que les vainqueurs aient le triomphe plus calme et plus courtois que jadis. Quelques intransigeants subsistent bien encore qui, à la fin du deuxième acte, crièrent : « Pas de coupures! » Mais celui qui est en France le doyen des propagateurs de Wagner, si je ne me trompe, M. Adolphe Jullien, fait remarquer judicieusement à ces intempérants que le maître lui-même consentit à abréger ainsi son œuvre trop touffue.

Le fait est qu'elle le demeure encore bien trop pour nos capacités parisiennes. Je me garderai, certes, de blasphémer le nouveau Dieu. Mais je regrette qu'on nous présente son œuvre dans un cadre vraiment démesuré, avec des acteurs qui « chantent » bien, mais « jouent » insuffisamment, et surtout dans des conditions

de « public » essentiellement insupportables. Comment parvenir à suivre une exécution toute en nuances, quand on est sans cesse assourdi par une porte qui bat, dérangé par un monsieur qui vous écrase le pied avant de s'insinuer dans un fauteuil voisin, ou par une dame dont la jupe brosse votre chapeau à rebrousse poils, quand les placeuses discutent amèrement sur le numéro d'un strapontin?...

On raille les consignes sévères de Bayreuth. Le sans-gêne outré du public parisien les justifierait cent fois. Mais essayez donc de consigner les retardataires dans les couloirs quand ils arrivent après le lever du rideau! D'abord les couloirs seraient vite plus encombrés que la salle, et s'il fallait attendre la fin de l'acte, comme chacun dure en moyenne une heure vingt, il faut avouer qu'on aurait le droit de trouver l'attente longue!... Il n'y aurait donc qu'un remède, c'est l'exactitude. Or, qui répondra jamais qu'une femme élégante puisse arriver à l'Opéra pour sept heures et demie précises, sans dîner, ou après avoir dîné en hâte. C'est impossible! Et les grincheux diraient : « C'est donc que Wagner est injouable à Paris! » Ce ne serait pas exact, parce que dans l'œuvre wagnérienne, il est des œuvres moins copieuses que *Tristan!*

Quoi qu'il en soit, même avec les inconvénients que je signale, j'ai pris grand intérêt presque toujours, et très souvent grand plaisir, à l'œuvre nouvellement montée par M. Gailhard. L'article paru dans notre dernière livraison sur la genèse et sur le sujet même du drame, me dispense de les exposer de nouveau longuement. Isolde, fille du roi d'Irlande, est amenée par Tristan au roi Marke de Cornouailles, qui doit l'épouser. Elle décide Tristan, qu'elle aime déjà, à boire avec elle un philtre de mort. Mais, par pitié, la suivante Brangoene leur verse un philtre d'amour. La passion abolit en eux tout autre sentiment, et leurs rêveries langoureuses sont surprises, au second acte, par le vieux roi Marke que désole la trahison de Tristan. Le courtisan Melot blesse grièvement en duel le héros que nous trouvons, au troisième acte, gémissant et fort mal en point. Il attend Isolde, que l'écuyer Kurvenaal a fait mander en hâte. Elle arrive enfin, mais pour recevoir le dernier soupir de Tristan, voir tomber Kurvenaal sous les coups des piquiers du roi Marke, et trépasser elle-même. Tel est, en quelques mots, la donnée du drame.

Ce qu'on ne peut exprimer, c'est l'intensité prodigieuse de l'obsession musicale. Cela vous prend, vous roule, vous enlace, vous énerve ou vous fait haleter. Combien ces élans, ces crescendo partant d'un bruissement imperceptible pour aboutir à l'éclat final, sont au-dessus des mélopées languides, et doucereuses, et platement sensuelles auxquelles nous sommes trop

habitués. Sensuelle aussi, si l'on veut, la musique de *Tristan*, mais bien autre chose encore! C'est tout l'être, corps, âme, esprit, qui vibre éperdument. A force de puissance, je ne dis pas de bruit, le danger de sensualité s'estompe jusqu'à presque disparaître. Ce ne sont plus deux êtres réels qui vivent devant nous, c'est une entité, un élément, c'est l'amour! Je sais bien qu'il y a les paroles. Mais on les entend si peu, et grâce à l'absence de rimes et même d'assonnances, on les comprend encore moins! En somme, philosophiquement, la thèse est abominable; scéniquement, c'est moins dangereux que *Faust*; et, musicalement, c'est un admirable chef-d'œuvre.

Mais, cela dit, étant donné la longueur du spectacle (de sept heures et demie précises à minuit dix!) l'irréductible manie parisienne de trouver un plaisir à gâter celui des autres en arrivant en retard, si l'on veut acclimater la pièce, il faut procéder à de nouvelles coupures, surtout dans le second acte où ce pauvre roi Marke a la surprise intempérante à l'excès, et, dans le troisième, où l'on « espère » Isolde vraiment plus que de raison. C'est pour mettre l'auditeur à l'unisson de Tristan, nous dit-on. « Excusez du peu », — s'il est permis de faire apprécier Wagner par Rossini, — mais ce n'est pas du tout nécessaire. Et il y a longtemps que nous sommes déjà dans l'énervement de l'attente; nous sommes plus faciles à énerver que les Germains! Wagner n'en avait cure, mais ses admirateurs feraient peut-être bien d'y réfléchir. Quoi qu'il en soit, c'est une bonne soirée d'art que *Tristan et Isolde* à l'Opéra.

Je n'en dirai pas autant du *Roi Lear* au Théâtre Antoine. La troupe, et son directeur en tête, est parfaite dans certaines œuvres, dans presque toutes. Mais quelle idée bizarre de leur faire jouer un drame de Shakespeare, et le *Roi Lear*, qui est peut-être le plus atroce! Il ne serait supportable que dans des conditions impossibles à réaliser chez et par M. Antoine. Il n'y a pas deux roi Lear à Paris, il n'y en a qu'un, c'est Mounet-Sully, et encore faudrait-il mettre la pièce en vers! Mais jouer ce drame essentiellement hautain, farouche, follement grandiose, une épopée antéhistorique, avec des moyens qui ne dépareraient pas le *Roi s'amuse* ou les *Pirates de la Savane*, c'est une faute de goût. Le public y collabore avec entrain, c'est vrai; mais je serai porté à voir dans cet engouement une preuve de la fatigue qu'il éprouve devant les pauvretés qu'on lui offre ailleurs, à moins qu'il ne dénote une préférence coutumière, — et d'habitude justifiée, — pour le Théâtre Antoine; à moins, encore, que nos névrosés des deux sexes n'assistent au spectacle uniquement

pour la scène où l'on crève les yeux au vieux Gloster? Ou, plus simplement, qu'il n'y ait pas de raison du tout! Et c'est peut-être encore le plus vraisemblable...

Ne vient-on pas trop tard aujourd'hui pour chercher des raisons, quand la foule déraisonne et que les auteurs sont complices? N'est-ce pas une gageure que de mettre au théâtre Renaud, le héros de la *Jérusalem délivrée*, et de lui faire débiter des tirades pacifistes, de concert avec Armide? La thèse du désarmement, de l'amour roi des peuples, de la paix universelle, exposée sous les murs de Jérusalem et jusque dans son enceinte, au moment des Croisades! C'est pourtant ce qui se passe à l'Odéon, avec un drame en vers, *Armide et Gildis*, par M. Camille de Sainte-Croix.

L'auteur, rendons-lui cette justice, ne nous prend pas en traîtres, car voici la première phrase de sa préface : « Cette pièce est significativement faite selon notre conception d'un grand théâtre populaire permettant de représenter largement de somptueuses allégories historiques ou mythiques, faisant pénétrer dans l'âme des foules des idées de justice, de progrès, de paix et de noble bonté, avec un effort constant vers une combinaison aussi radieusement pittoresque que possible de tous les arts lyriques et plastiques propres à ôter à nos utiles propagandes tout caractère pénible et morose de prêches arides et sombres. » Ouf! Les pacifistes ont une telle horreur des massacres, qu'il leur répugne de couper en deux même une phrase!

Je ne voudrais pour rien au monde, parce que M. de Sainte-Croix professe des idées que je crois fausses, risquer de méconnaître son talent poétique, dont les preuves abondent au cours des six tableaux de son drame. Mais je me place au point de vue de la conception de la pièce, du progrès de l'action, du développement psychologique des personnages. Tout cela est aussi confus, compact et fumeux, — mais la fumée vient de cassolettes précieuses, — que sa phrase « liminaire », pour parler le jargon à la mode.

Essayons de nous rendre compte du rôle de quelques protagonistes. Armide, d'abord, la princesse de Damas, qui entraîne à sa suite, et soumet à ses enchantements la plupart des chefs de la légion du « Dragon d'aventure ». Quatre seulement ont refusé de baiser sa main et sont par conséquent restés hors des atteintes du « sortilège ». Parmi eux, Renaud le Vénitien qui voudrait délivrer ses compagnons captifs. Mais pour vaincre Armide, il faut avoir fait vœu de chasteté. Or, il est fiancé à la princesse Gildis. Belle et fière guerrière, Gildis lui rend sa parole. Et Renaud obtient la libération des prisonniers. Mais il commet

l'imprudence de baiser la main de l'enchanteresse, et aussitôt, il tombe à son tour sous le charme.

Cependant, Armide s'est prise à son propre jeu; elle se découvre un penchant pour Renaud. Elle a la coquetterie de ne vouloir son amour que de son libre choix. Le héros va succomber, quand Gildis paraît à temps pour lui rappeler son vœu. Renaud quitte donc Armide; mais son âme s'est modifiée. Dans les délices de Damas, il a pris le dégoût de la guerre et tente de convertir Gildis à ses nouvelles convictions. La princesse est intraitable et le renvoie à ses exploits. Une circonstance nouvelle va les lui rendre faciles : il apprend qu'Armide est prisonnière à Jérusalem pour avoir laissé fuir son captif. Dès lors, Renaud rejoint ses compagnons, fait des prodiges et entre le premier dans la ville enfin conquise. Mais Gildis a compris qu'il combattait, non pour une idée, mais pour une femme. Elle le méprise, le délie du serment et le passe à Armide que l'amour rend indulgente. Et c'est fini.

Par ce simple sommaire, on voit déjà le défaut capital de la conception de M. de Sainte-Croix. Sous le couvert d'idées humanitaires, de progrès universel, etc., ce qu'on vise surtout, c'est la satisfaction des ardeurs ou des passions personnelles. Renaud est ici plus représentatif peut-être que ne l'aurait voulu l'auteur. Il monte à l'assaut d'Armide plus que de Jérusalem; et si Armide eût été à Damas, Gildis aurait été impuissante à le lancer à la délivrance de la Ville sainte. D'où il suit, avec ce système, que l'intérêt personnel l'emportera toujours, et par principe sur l'intérêt général; que l'homme doit songer à satisfaire sa passion avant tout; que l'amour seul est digne d'être obéi. Et, comme de tout temps, l'amour libre a été plutôt capricieux, le jour où il gouvernerait le monde, il faudrait beaucoup de drames en vers pour le remettre dans la bonne voie! Le mieux est de ne pas la quitter, de ne pas se leurrer de mots, de ne pas maquiller l'histoire, et bafouer les grands sentiments, surtout quand on se donne le beau rôle d'éducateur populaire. Il est fâcheux qu'avec tout son talent, M. de Sainte-Croix ne l'ait pas compris.

Il écrit de beaux vers, c'est entendu. Mais son drame est factice et son intention est, socialement, déplorable. Donner des leçons au peuple avec des contre-sens et des non-sens historiques de cette taille, peut paraître à quelques esprits une œuvre d'émancipation. Je demanderai alors qu'on me dise ce qu'il faut entendre par « préjugés », et ce qu'il faut penser de ceux qui non seulement ne détruisent pas les anciens, mais en créent de nouveaux? C'est une façon inattendue de comprendre le progrès!

Edouard Trogan.

LIVRES D'ÉTRENNES

LIBRAIRIE HACHETTE

L'Atmosphère et les grands phénomènes de la nature, par M. C. Flammarion. 1 vol. in-4°, 157 fig. dans le texte. Br., 8 fr.; rel., tr. dorées, 12 fr.

De toutes les parties de la science il n'en est point à la connaissance de laquelle nous soyons plus directement intéressés qu'à celle de l'atmosphère. Et on peut dire pourtant qu'il n'en est pas de moins connue. Le premier mérite de Camille Flammarion, c'est d'avoir enfin tenté cette œuvre passionnante. Mais ce n'est pas tout : le savant, cette fois, par un bonheur bien rare, est doublé d'un écrivain de race. Esprit poétique et précis, enthousiaste et merveilleusement informé, Camille Flammarion a su se faire populaire dans le sens le plus élevé et le plus noble du mot. On retrouvera dans l'*Atmosphère* les précieuses et brillantes qualités qui ont fait le succès de ses précédents ouvrages, en même temps qu'on admirera la richesse d'une illustration à la fois pittoresque et documentaire.

Récréations et passe-temps, par Henry d'Allemagne. 1 vol. in-4° avec 380 illustr. dans le texte. Br. 35 fr.; relié, 40 fr.

Tout comme les enfants, les grandes personnes ont besoin de repos et de délassement. C'est ce qu'a fort bien compris M. d'Allemagne. Son travail, d'une amusante érudition, fourmille en charmantes anecdotes qui nous retracent la vie de nos aïeux. Il nous initie à une foule de jeux complètement perdus aujourd'hui et qui étaient recherchés par les grandes dames du dix-septième siècle. Une des parties les plus intéressantes de cette étude est celle qui est consacrée aux anciens jeux de table, c'est-à-dire aux dames et aux échecs. Nous en trouvons une histoire détaillée depuis le temps de Charlemagne jusqu'au dix-neuvième siècle, et, d'autre part, nous apprenons que certains amusements, comme les confettis que l'on croyait d'invention moderne, possèdent au contraire de fort anciennes lettres de noblesse.

Le côté gracieux et badin n'a pas été oublié, et les jeux de société, si en honneur au début du dix-neuvième siècle, y sont représentés de la plus charmante façon. D'élégantes gravures en couleurs, fidèles reproductions de vieilles estampes, constituent une suite de petites scènes de genre tout à fait séduisantes.

Chansons du vieux temps. Musique et paroles recueillies par M. J. Tiersot. 1 vol. in-4° illustré de grav. en couleurs, par Gerbault, 4 fr.

Ces vieilles chansons de nos paysans de France ont été notées à travers les champs et les prairies. Toutes sont répandues dans la plupart de nos provinces. Les jeunes lecteurs goûteront certainement le charme de ces chansons antiques, encore vivantes et fraiches, et par lesquelles ils verront que, dans toutes les classes de la société, l'esprit français a les mêmes traditions d'amabilité, de fantaisie, de bonne humeur et de bonne grâce.

LIBRAIRIE PLON

Seconde mission Hourst. — Dans les rapides du Fleuve Bleu. — Voyage de la première canonnière française sur le haut Yang-tsé-kiang, par le lieutenant de vaisseau Hourst. — Préface de Jules Lemaitre — Avec 50 gravures.

Nous avons donné à nos lecteurs la primeur du récit de cette véritable

épopée. Ils la retrouveront dans ce beau volume, complété d'une documentation aussi loyale que vivante, et illustré de schémas, de dessins, de photographies qui lui donnent un attrait particulier. Ce livre, bien français, est dédié à la mémoire du vice-amiral Maréchal. Tous les Français devraient le lire et en méditer les leçons.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

La Marraine de Peau d'Ane, par Gabriel Franay. Un vol. in-18 br. 3 fr. 50; relié toile bleue, 4 fr. 50.

Gabriel Franay, avec *la Marraine de Peau d'Ane*, a transporté dans la réalité l'ingénieuse fiction du célèbre conte de Perrault. Il n'est pas d'aventure plus touchante que celle de sa jeune héroïne, qui, douce, tendre, accablée par le sort, comme Cendrillon, mais intelligente et courageuse comme elle, finit, elle aussi, par épouser le Prince Charmant de ses rêves; et cela, grâce à une marraine invisible quoique toujours présente et dont l'action bienfaisante ne révèle son secret qu'aux toutes dernières pages. L'auteur a conquis, parmi la jeunesse, un public très fidèle que sa nouvelle œuvre charmera.

Le bon géant Gargantua, par M. Guéchot; illustr. de A. Robida. Un vol. in-18, br. 2 fr.; relié toile, tranches dorées, 3 fr.

Hommes d'études à part, qui lit Rabelais? et qui connaît la *Farce de l'Avocat Pathelin* autrement que par des extraits de l'adaptation de Brueys? Il a semblé à l'auteur qu'en adaptant à l'usage de la jeunesse ces chefs-d'œuvre du passé, on rendrait une vie plus large aux types immortels dont la figure pâlit : le bon géant *Gargantua*, et l'ingénieux *Panurge*, et le maître fourbe *Pathelin*. C'est la raison d'être de ce volume. Il est complété par deux saynètes faciles à représenter : l'une, *la Foire aux Fées*, adaptée de Lesage, l'autre, *les Oreilles frites*, adaptée de Désaugiers. Le parfait artiste Robida a illustré le tout avec sa maîtrise bien connue et sa verve incomparable.

Trésor de guerre, par Pierre Perrault; illustr. de Marcel Lecoultre. Un vol. in-18, br. 2 fr.; relié toile, tranches dorées, 3 fr.

Rien de plus instructif et aussi de plus émouvant que les aventures de ce jeune prince Esèd Athingan qui, élevé en France, retourne, dès qu'il est en âge d'agir, chez ses compatriotes les Tsiganes, retrouve dans ce pays le trésor de guerre enfoui par ses ancêtres, et entreprend de rendre à ces nomades une patrie et une nationalité. Merveilleuse aventure et voyage dans un pays extraordinaire dont le crayon de Lecoultre fait saisir toute la sauvagerie et le pittoresque.

D'une rive à l'autre, par S. Blandy, illustrations de Pouzargues. — 1 vol. in-18, broché, 2 fr.; relié toile, tranches dorées, 3 fr.

Soit que nous voyions se dérouler devant nous les vacances si bien employées, sur les bords de la Saône, par les enfants du colonel Chambray et ceux du passeur de Lougny, fraternellement associés dans leurs jeux, soit que nous assistions à la dure existence menée par le fils aîné du passeur dans le sombre atelier du faubourg Saint-Antoine à Paris, nous sommes, de la première page à la dernière, violemment intéressés ou doucement émus.

Chemins de traverse, par René Victor-Meunier, illustrations de l'auteur. — 1 vol. in-18, broché, 2 fr.; relié toile, tranches dorées, 3 fr.

Ne croyez pas que le héros de cette histoire soit un paresseux. S'il

manque son école, c'est malgré lui, et la longue promenade qu'il fait à travers la France, fertile en vicissitudes de toutes sortes, est bien involontaire. La façon dont il se tire d'embarras, grâce à son énergie et aux ressources de son esprit, lui vaudra certainement l'estime et l'amitié de tous ceux qui liront son émouvante histoire.

La puériculture du premier âge (nourriture, vêtement, hygiène) par le docteur A. Pinard, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine. — 1 vol. in-12, 60 gravures, cartonné, 1. fr. 50; relié 2 fr. 50.

Rien ne vaut, pour donner une idée de ce manuel, que d'extraire quelques lignes de la préface et de la table des matières. Ce cours a été professé en 1902-1903 dans une des écoles de filles de la ville de Paris, devant des enfants de 10 à 14 ans. Il expose « ce qu'il faut faire pour conserver et développer les *tout petits* ». Il résume « ce qu'il n'est pas permis à une jeune fille d'ignorer ». Et voici sur quels sujets on y trouve des conseils très pratiques et très utiles :

Propreté, habillement, abris, berceaux, diverses formes de l'allaitement, stérilisation du lait, régime et hygiène de la mère qui allaite son enfant, surveillance de l'allaitement, accroissement des nouveaux-nés, vaccination, premières sorties, dentition, exercices et premiers pas, sevrage, etc.

Ce livre, qui fut écrit pour les grandes sœurs des tout petits, peut rendre de vrais services aux jeunes mères.

Le Petit Français illustré, journal des écoliers et des écolières (Nouvelle série avec gravures en noir et en couleur) : année 1904.

On ne saurait imaginer un choix plus varié d'histoires amusantes ou touchantes, d'articles toujours instructifs sans jamais être ennuyeux, de belles illustrations, dont un grand nombre en couleur. L'attrait sans cesse renouvelé de ses « suppléments » où les pages à colorier alternent avec les constructions, la musique ou les gravures à encadrer, les concours littéraires ou manuels, auxquels sont attribuées de nombreuses récompenses, développent l'imagination ou exercent l'adresse des enfants qui les accueillent avec joie.

Premier semestre et second second semestre 1904. — Chaque semestre, 1 vol. grand in-8°, avec gravures en noir et en couleur, br. 8 fr.; relié toile, tranches dorées, 5 fr. Abonnement annuel au *Petit Français illustré* : Colonies et Union postale, 7 fr., France, 6 fr.

LIBRAIRIE BLOUD ET Cie

La Pensée chrétienne, texte et études. Volume grand in-16 à prix divers (2 fr. 50 à 3 fr. 50).

Cette collection a le but franchement utilitaire de mettre à la portée du plus grand nombre possible de lecteurs les parties les plus essentielles de l'Ecriture Sainte, les principaux monuments de la Tradition et les œuvres particulièrement importantes des auteurs chrétiens. Le plan comporte une traduction partielle de l'Ancien Testament, une traduction intégrale du Nouveau, enfin des extraits abondants, en langue française, des Pères de l'Eglise, des grands Scolastiques et des Maitres de la pensée chrétienne moderne.

Cette importante publication, facilitant le recours aux textes, — qui s'y trouveront présentés sous une forme facilement accessible à tous, — est destinée, dans l'esprit de ses fondateurs, à promouvoir l'étude positive du christianisme spéculatif.

Pour atteindre ce résultat, il a paru que le mieux serait de publier, non des études ou monographies qui, si objectives soient-elles, montrent toujours œuvres et hommes à travers le prisme d'un cerveau étranger,

mais des extraits copieux. Ces extraits, traduits et annotés, reliés entre eux par de brèves analyses, précédés, sauf exception justifiée, d'introductions biographiques et bibliographiques, permettront au lecteur d'entendre chacun développer lui-même la synthèse intégrale ou les théories particulières que lui a inspirées sa foi. Cet exposé purement descriptif, où se trouveront étalées, dans leur variété infinie, les splendeurs de la théologie et de la philosophie chrétiennes, suffira, on l'espère, à ruiner le vieux préjugé qui veut que le christianisme, imposant uniformément à tous les croyants un dogme immuable, opprime les individualités et détruise leur légitime autonomie.

En résumé, la collection *La Pensée chrétienne*, œuvre de haute vulgarisation, formera dans son ensemble, avec ses quatre groupes : *biblique*, *patristique*, *scolastique*, *moderne*, le tableau le plus complet et le plus suggestif de la vie intellectuelle dans le christianisme à travers les âges.

Nous n'aurions su mieux exposer ces considérations que les savants directeurs de cette très précieuse collection. Elle répond à l'un des besoins les plus urgents des générations qui arrivent à la vie de l'esprit.

Mentionnons seulement quelques titres et quelques noms : *Bonald*, par MM. Paul Bourget et Michel Salomon : *saint Irénée*, par M. A. Dufourcq ; *saint Bernard*, par M. l'abbé Vacandard ; *Newman*, par M. l'abbé Brémond ; *saint Jean Damascène*, par M. Ermoni ; *Tertullien*, par M. l'abbé Turmel, etc., etc.

Nous ne saurions trop appeler la plus sympathique attention de nos lecteurs sur cet arsenal que construisent des hommes autorisés, et où nous souhaitons qu'ils puisent souvent pour se fortifier eux-mêmes et pour conquérir les autres.

Rappelons aussi la collection *Science et Religion*. (Etude pour le temps présent) où sous un format commode et pour un prix modique (0 fr. 60), ils trouveront 335 volumes d'apologétique.

POUR LES PARENTS

Il n'est pas de livres et d'étrennes que pour enfants. Aux pères et mères qui, en mai dernier, admiraient au pavillon de Marsan les origines de notre art national, le livre de M. Georges Lafenestre sur l'*Exposition des Primitifs français* [1], exposera l'histoire des œuvres et, par là, celle d'une branche de l'activité médiévale. Jean Malouel, Jean Fouquet, Jean Bourdichon, et le maître de Moulins, probablement Jean Perréal, toute cette dynastie de Jean bourguignons, tourangeaux, lyonnais, ont en M. Lafenestre un évocateur. Grâce à lui, nous découvrons un peu de l'âme de l'ancienne France, nous comprenons que la valeur d'une œuvre d'art résulte principalement « de l'émotion éprouvée devant les spectacles de la vie et de la nature », et réside « dans la scrupuleuse conscience avec laquelle l'artiste s'est efforcé de la rendre ».

Il est plusieurs façons de peindre la nature. Les vers de M. Paul Harel [2] nous la décrivent avec une éloquence qui ravirait M. René Bazin. Certaines pièces, telles *Plebs Rustica* ou *Autrefois*, semblent des paraphrases de la *Terre qui meurt*. Les poèmes de M. Harel sont d'inspiration spontanée. Ils impressionnent par leur sincérité, leur vigueur, et, pour tout dire, sont d'un vrai poète. Tous ceux qui aiment les vers connaissent le nom de Plessis. Il vient de faire paraître ses *Œuvres complètes*. Elles tiennent en un seul volume, mais un coffret suffit à enfermer un trésor de perles sans tache.

Veut-on, sans quitter la poésie, passer à la prose? Voici le *Chateau-*

[1] Paris, *Gazette des Beaux-Arts*.
[2] Œuvres : *Heures lointaines*. — *Aux champs*. — *Voix de la Glèbe*. — *Poèmes inédits* ; Paris, librairie Plon.

briand de M. Victor Giraud[1] professeur à l'Université de Fribourg : ce livre nous donne le rare plaisir de tout louer, le travail porte sur des fragments inédits des *Mémoires d'Outre-Tombe*, du *Génie du Christianisme*, sur des variantes des *Martyrs*; l'auteur publie quelques lettres nouvelles adressées à Lamennais, à M. de Marcellus, au jeune comte de Chambord, à Buloz, au poète genevois Petit-Sent; il étudie les corrections successives d'une même page, refaite six fois, de 1797 à 1822, et montre comment avec le temps Chateaubriand évoluait vers la simplicité, il termine par un curieux chapitre sur les emprunts faits par Hugo, dans ses *Châtiments* à la brochure : *De Bonaparte et des Bourbons*, et aux *Mémoires d'Outre-Tombe*.

Préfère-t-on à l'histoire des lettres celle des hommes et des temps? Qu'on place à la suite des grands et longs ouvrages un tout petit volume : *Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution*[2]. Comment Joliclerc pouvait être à la fois un excellent fils, un brave soldat, et un sans-culotte ardent jusqu'à la cruauté, voilà ce qu'apprennent ses lettres, où se révèlent curieusement la crédulité aux formules révolutionnaires et un très fin bon sens, dès qu'il ne s'agit plus des Droits de l'homme. M. Frantz Funck-Brentano, dans une introduction, montre leur importance pour l'histoire de l'époque, en rappelant, le regret de Taine « qu'aucun document ne fit connaître l'esprit dont étaient animés ces volontaires de la Révolution, qui remplirent l'Europe du bruit de leurs exploits. »

Aux pères et aux mères moins occupés de savoir ce qui les peut intéresser que de connaître les œuvres utiles ou dangereuses pour leurs enfants, s'adresse un petit volume : *Romans à lire et romans à proscrire*[3]. Sous ce titre, M. l'abbé Bethléem a dressé un catalogue des romans que les honnêtes gens doivent ignorer toujours, de ceux qui devront être lus par des personnes d'un âge et d'un jugement mûrs, enfin de ceux qui peuvent être lus sans danger et avec fruit. Comme toute nomenclature, elle pourra être contestée sur tel ou tel ouvrage, mais elle est appelée à donner de nécessaires indications à ceux et à celles qui ont charge de jeunes âmes.

Moins nombreux que les amateurs de roman sont les amateurs de philosophie : les esprits sérieux qui se sentent attirés vers elle étudieront avec profit le *Bonald*[4] de M. Salomon et la préface mise par M. Paul Bourget en tête du volume. Ceux dont la pensée aime à monter plus haut encore que la philosophie et à se reposer dans la foi et que préoccupent les doctrines du catholicisme trouveront plus d'un enseignement dans *l'Eglise catholique au XIXe siècle*[5], par J. Forbes. L'auteur expose l'œuvre de cent années aux Etats-Unis, en Allemagne, en Angleterre, en France, et l'on ne peut assister à cette marche des événements et des peuples sans voir partout écrite la même leçon : le progrès de la grandeur nationale, partout où le sentiment religieux soutient la morale, et l'amoindrissement de toutes les forces, partout où diminue celle qui est la source de toute vie.

Enfin ceux qui, selon le conseil de l'Imitation, ont pour science et pour attrait préférés la vie intérieure et la prière, apprendront à prier mieux avec *le Langage des Cérémonies de l'Eglise*[6] par Mgr d'Hautpoul. Ce docte et pieux guide explique si bien toutes les pompes, toutes les paroles, tous les gestes de notre culte, qu'en rappelant aux fidèles le sens ignoré ou oublié de ces cérémonies où rien n'est inutile, où tout est profond, il enseigne à mieux comprendre l'Eglise, c'est-à-dire à la mieux aimer.

[1] Paris Hachette.
[2] Paris, Perrin.
[3] Cambrai Oscar Masson, in-12.
[4] Paris, Bloud.
[5] Paris, Lethielleux.
[6] Paris, Victor Lecoffre.

CHRONIQUE POLITIQUE

L'année finit, pour le gouvernement de M. Combes, par des anathèmes que l'histoire répétera. C'est du haut de la tribune qu'ils ont été proférés; c'est par des hommes dont M. Combes ne saurait dénier le civisme; c'est par deux anciens ministres, M. Ribot et M. Millerand. M. Ribot avait dit à la Fédération républicaine que la République et la France respiraient « une atmosphère empestée ». Que ce fût là un mot de journaliste, de satirique, M. Combes l'a pu prétendre, subtilement. Mais, devant la Chambre, en interpellant M. Combes sur la délation qu'il institue avec les « délégués administratifs » qu'il crée, M. Ribot lui a fait entendre, comme une sentence, cette parole terrible : « La chute du ministère ne sera pas le triomphe d'un parti, mais la revanche de la conscience publique »; et, dans la sévérité de ce jugement, il y a la mesure parlementaire de la vérité. Avec une indignation plus hardie, dont le langage était bien médité pourtant, M. Millerand s'est écrié, dans le même débat : « A vous de libérer ce pays de la domination la plus abjecte et la plus répugnante que jamais gouvernement ait entrepris de faire peser sur l'honneur et sur les intérêts des citoyens. » Mais ni la sentence de M. Ribot, ni l'invective de M. Millerand ne semblent avoir atteint M. Combes, courbé, là, sur son banc : loin de se lever et de protester, M. Combes reste immobile, muet. Dans tout le discours qui compose sa réponse, il n'aura d'émotion et d'éloquence que pour se plaindre qu'on veuille le dépouiller de son portefeuille. C'est un scandale qui le rend insensible à tous ceux du jour. Il ne peut plus concevoir l'idée qu'on lui reprenne le pouvoir. Il demande à sa majorité familière, avec une simplicité qui n'a rien de naïf, ce qu'elle « deviendrait » sans lui; et tout le monde sent qu'entre lui et elle, la question de gouvernement n'est qu'une question de ménage : cette majorité voit en lui sa providence; pour le bien commun, il faut qu'il survive à toute espèce de discrédit, à n'importe quelle honte. Il y a eu, dans la durée de la troisième république, mainte époque où une condamnation prononcée par M. Ribot et M. Millerand ensemble aurait suffi à renverser un

ministère. Il n'en a pas été ainsi, le 9 décembre. Supposez cependant, par impossible, que M. Ribot et M. Millerand eussent parlé dans une assemblée formée de la masse tout entière des électeurs : le ministère de M. Combes se fût écroulé, au seul bruit de la clameur nationale. Une fois de plus, il apparaît que le Parlement peut, dans des temps de crise, n'être plus la représentation réelle de la nation.

La République n'a pour gouvernement qu'un syndicat ministériel. M. Combes et ses associés gardent le pouvoir, dans des conditions où la règle et la tradition du régime parlementaire ne sont même plus respectées. Leur ministère obtient une majorité de deux voix, quand M. Collin l'interpelle sur la délation des magistrats; onze, quand M. Ribot et M. Millerand l'interrogent sur la création de ses « délégués administratifs ». Or, M. Combes compte les suffrages obligatoires et sûrement gratuits de six ministres et d'un sous-secrétaire d'État, dans l'appoint de sa majorité. Si on les défalque, la majorité des deux voix se change en une minorité de cinq, dans le premier cas; elle n'est plus que de quatre voix, dans le second. Moralement et même parlementairement, le ministère de M. Combes possède-t-il ainsi l'autorité d'un vrai gouvernement? Encore M. Combes n'échappe-t-il à un blâme absolu de la Chambre que par l'équivoque et la tromperie. Il déclare qu'il « réprouve », comme elle, « le système des fiches » et il jure que c'est « pour toujours ». Fausse pudeur, faux serment. Il proteste, en principe, contre la délation; mais, dans la pratique, il la sanctionne, il la légitime, en conservant leurs fonctions aux délateurs d'hier et en donnant son investiture aux délateurs de demain, sous ce titre de « délégué administratif » qui remplace la dénomination jacobine d' « agent national » : il est le protecteur des uns et le patron des autres. M. Vallé et M. Chaumié lui-même jouent, à la Chambre, la même comédie. M. Berteaux, qui reste agent de change dans son consulat militaire, procède, lui, par des compensations : s'il décide que le directeur de la prison du Cherche-Midi, délateur odieux d'une centaine de généraux et de colonels, quittera prochainement son poste, par suppression d'emploi, il envoie en disgrâce, à Brest et à Belfort, deux honnêtes officiers qui ont figuré, comme témoin ou comme victime, dans ces affaires Dreyfus et Dautriche dont le nouveau ministre de la guerre ne devrait réveiller ni les néfastes souvenirs, ni les iniquités. De pareils actes, comparés aux promesses de leurs auteurs et aux ordres du Parlement, sont des bravades qu'une Chambre tant soit peu soucieuse de sa dignité ne supporterait pas.

M. Combes ne paraît pas sentir tout ce qu'il y a d'infamie dans la délation. Il ne laisse pas seulement les apologistes des délateurs ergoter devant lui sur la distinction académique du « délateur » et du « dénonciateur », pour fournir à la franc-maçonnerie une théorie de la délation honorable. Il permet qu'un des délateurs les plus émérites de l'Université aille chercher une ovation dans une réunion soi-disant populaire, à Lille. Nul doute que, bientôt, par les faveurs dont il rémunérera ses « délégués administratifs », il ne veuille justifier la parole de Tacite : « Les délateurs étaient amorcés par les récompenses. Nulle punition ne fut jamais un frein suffisant pour eux. » Il semble que M. Combes ne sache pas et qu'autour de lui, il n'y ait personne pour lui dire qu'épargner les délateurs, c'est se confondre avec eux; c'est mentir à ses propres déclarations et démentir les votes de la Chambre; c'est témoigner qu'il est sous la domination du Grand Orient et forfaire, conséquemment, à la plus impérieuse de ses obligations gouvernementales; c'est, enfin, entretenir, dans le Parlement, dans l'armée, dans le pays, une agitation qui, de jour en jour, sera plus dangereuse à son pouvoir même. Soit donc! Malgré les véhémentes critiques de M. Ribot et de M. Millerand, qui ont eu, pour eux, sinon le vote réglementaire de la Chambre, du moins ses applaudissements, M. Combes va choisir et sacrer, dans les ténèbres des loges, ses « délégués administratifs ». Ou le délégué exercera publiquement son espionnage, et il sera honni, peut-être même impuissant à son métier; ou son rôle sera occulte, et il sera suspecté, surveillé, jusqu'à ce qu'il soit démasqué. De toute manière, il irritera les populations, il inquiétera les municipalités; il aura des querelles avec celles-là, des différends avec celles-ci. Il troublera les fonctionnaires et ils le haïront, en le craignant. Il compromettra les préfets, aussi bien s'il est trop leur serviteur que s'il est trop leur maître. Les journaux ne seront pas seuls à le dénoncer lui-même. Mainte fois, les députés signaleront au Parlement ses vilenies. Par tous ces incidents, M. Combes prépare à son gouvernement, dans la plupart de nos trente-six mille communes, une série de contestations et de luttes qui ne cesseront qu'avec l'action de son « mouchard » officiel ou avec la vie de son ministère. Ce n'est pas pour M. Combes que les hommes d'Etat ont dicté à l'histoire leur maxime : « Gouverner, c'est prévoir. »

M. Rouvier et M. Combes n'ont pu, ni l'un ni l'autre, donner à leurs trop naïfs amis les étrennes financières qu'ils leur avaient promises : le budget ordinaire ne sera pas plus voté, pour le nouvel an, que l'impôt sur le revenu; l'un, M. Rouvier le supplée

par des douzièmes provisoires et, l'autre, par des phrases. S'il n'avait fallu, dans la discussion générale de l'impôt sur le revenu, que des arguments pour convaincre la Chambre, on aurait pu clore le débat après le discours de M. Jules Roche ou celui de M. Ribot : le projet de M. Rouvier ne pouvait plus paraître sérieux à personne, puisque, sans l'inquisition fiscale et la taxation arbitraire, l'impôt sur le revenu, comme M. Jules Roche et M. Ribot l'ont prouvé, n'est qu'un essai dérisoire, fait pour détruire sans profit notre régime budgétaire, tandis qu'avec l'inquisition fiscale et la taxation arbitraire, il ne devient productif que pour révolter le contribuable. M. Rouvier ne l'ignore pas et c'est pourquoi, malgré toute la dextérité de sa dialectique, il a si mal répondu à M. Jules Roche et si peu à M. Ribot. Lui-même ne croit pas plus à la vertu de cet impôt, en 1904, qu'en 1896, quand il s'écriait : « Je le combattrai toujours, parce que je l'estime contraire aux intérêts vitaux du pays. » M. Rouvier semble jaloux de plaire aux socialistes, en se montrant capable de leur procurer, pour leurs grandes réformes, tout l'argent nécessaire à une première expérience. Au cas où il briguerait ainsi, par dessus la tête de M. Combes, leur préférence ministérielle, M. Rouvier calculerait mal l'événement ; car, si M. Combes perdait, demain, le pouvoir, les socialistes perdraient, en même temps, la possibilité d'établir, avant les élections de 1906, leur impôt sur le revenu, fût-ce selon le projet de M. Rouvier. Déjà, les socialistes savent, par cette discussion générale, que M. Rouvier charge ou surcharge un certain nombre de leurs électeurs, au lieu de les exonérer tous. D'autre part, en attendant la surenchère électorale, la surenchère parlementaire nous montre péremptoirement combien la progressivité de l'impôt sera rapide : le chiffre primitivement proposé par M. Rouvier était de 1 fr. 70 pour 100 ; il est, maintenant, de 5 et il sera de 10, assure-t-on. Les non-imposés devaient être, d'abord, 2 451 000, sur 11 millions de contribuables ; après les « transactions » de M. Rouvier, ils se trouvent être déjà plus de 4 millions. Quelles seront, chez M. Rouvier et ses successeurs, les concessions de l'avenir? Et dans quelle proportion indéfinie la part des imposés ira-t-elle s'accroissant?

M. Rouvier a déclamé et plaisanté, vraiment, quand, à sa manière, il a invoqué l'histoire pour prophétiser qu'un Parlement socialiste ne pourrait pas « développer », selon le mot de M. Jaurès, l'impôt sur le revenu, par une progression de plus en plus forte. M. Jules Roche, plus pertinemment et plus utilement, avait rappelé que la Convention elle-même refusa, en 1793, d'instituer l'impôt sur le revenu. La république de 1848 ne lui fut

pas plus favorable : témoin le vote par lequel l'Assemblée nationale, sur les instances du ministre des finances, M. Goudchaux, et du général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, repoussa la proposition de l'impôt progressif, demandé par Ledru-Rollin et les socialistes. Mais, si la Chambre ne veut se préoccuper que de la réalité des choses contemporaines et n'admet que des exemples républicains, on pourra lui citer celui des Etats-Unis. Après la guerre de la Sécession, en 1862, les Etats-Unis acceptèrent l'impôt sur le revenu, à titre d'impôt « extraordinaire » et « provisoire ». Ils ne purent pas s'en accommoder longtemps. Bientôt, ils supprimèrent la progression et créèrent une taxe uniforme de 5 pour 100. La plainte était universelle : les contribuables voulaient qu'on les délivrât d'un « espionnage » et de « vexations » qui ne leur laissaient plus de repos. Dès 1869, le « commissaire spécial du revenu intérieur », M. David Wells, prononçait, dans un rapport, ce jugement décisif : « Il devient évident qu'un système qui violait tous les principes reconnus en matière d'impôt; qui, loin d'être concentré, était divisé à l'infini; qui entraînait constamment des recherches et des empiètements de l'administration; qui, à toute heure, provoquait le recel, la fraude et le mensonge; qui, par des duplications et des majorations de bénéfices, retirait bien plus de l'épargne de la nation que ne recevait le Trésor, il devient évident qu'un pareil système ne peut pas survivre, chez un peuple libre, aux nécessités momentanées qui l'avaient fait établir. » Même constatation, dans un rapport de M. Pleasanton, en 1871. Cet impôt, « odieux au peuple », parce qu'il était « naturellement inquisitorial », fut aboli en 1872. Il n'avait pas même eu son efficacité générique. Pendant les dix ans qu'il avait fonctionné, il n'avait produit que 1 835 millions de francs; la dernière année, il n'acquittait plus les frais de sa perception. Certes, M. Rouvier serait mal avisé, si, dans son apostolat nouveau de « la justice fiscale », il passait l'Atlantique, pour porter au président Roosevelt son projet : quelle qu'en soit la bénignité prétendue, M. Rouvier serait accueilli avec un scepticisme moins souriant que celui dont il est doué lui-même.

Avec cet avertissement, la République française pourrait recevoir de la République américaine une autre leçon. Que M. Loubet lise le message adressé par M. Roosevelt au 58e Congrès des Etats-Unis. Il y a là, sur les grèves, une énonciation singulièrement sensée, honnête, loyale, des devoirs du gouvernement. Le président Roosevelt reconnaît aux ouvriers le droit d'organiser pacifiquement leurs syndicats, pour la défense de leurs intérêts; mais, « commettre des violences » contre les capitalistes qui sont

en contestation avec eux ou contre les salariés qui se séparent d'eux, il le leur défend ? « Le despotisme d'une foule ameutée ne saurait, dit-il, être toléré, sous quelque forme que ce soit. » Entre ce langage et celui de nos ministres, de M. Combes et de M. Pelletan, dont les déclarations démagogiques enhardissent et trompent les ouvriers, dans nos grèves agricoles et maritimes, la différence est grande. Les grévistes savent, là-bas, la limite où leurs droits devenus des attentats, se heurteront à la puissance tutélaire du gouvernement. Ici, ces attentats sont favorisés par une sorte d'impunité préventive que l'autorité, avec son indifférence complaisante, leur assure elle-même. Aussi voit-on, chez nous, les grèves se multiplier ou presque se perpétuer, de plus en plus nombreuses, de plus en plus tragiques. La grève agricole que M. Combes avait, l'an dernier, qualifiée de « grève modèle », s'est renouvelée, cette année, dans le Midi, spécialement dans la région de Narbonne et de Béziers. Les incidents en ont été graves : blocus des maisons et des châteaux; obstruction des routes; bagarres sanglantes; déprédations sauvages. Certes, le paysan est le témoin presque intime, dans son labeur, des difficultés que le propriétaire a, parmi les variations souvent si capricieuses de la production et de la vente, à s'enrichir ou même à subsister, et, comme ces difficultés, il les connaît personnellement aussi, dans sa mesure, il est moins enclin que l'ouvrier de la ville industrielle à subir l'excitation du rêve socialiste. Mais il a lui-même un sens très âpre de la propriété, l'amour passionné de la terre; et, quand les beaux parleurs du socialisme viennent le prêcher et lui montrer, dans l'immensité de la plaine, autour de son petit champ, autour de son étroit vignoble ou de son jardinet, tout le territoire qu'on pourrait lui partager, sa convoitise peu à peu s'enfièvre; quand ils lui affirment qu'il lui suffira de son vote, pour avoir des lois qui changent enfin toutes les inégalités de la fortune rurale, il se laisse séduire, et, quand ils lui apprennent qu'en attendant cette heureuse révolution, il peut, avec ses camarades qui sont par leur nombre les maîtres de la contrée, modifier à son gré toutes les conditions du salariat, il suit les meneurs de la grève, d'autant plus déchaîné dans ses excès que toute la philosophie naturelle de son existence, si elle fait de lui un être patient, le fait croire aussi à la force. Pour le retenir, il faut un gouvernement dont les magistrats et les agents l'instruisent de son erreur, en lui enseignant, par la sagesse de leurs conseils, le respect de la propriété, non moins que celui du travail, et en le prévenant qu'il ne pourra toucher à l'intégrité de l'une ou violer la liberté de l'autre, sans s'attaquer à l'État dont la justice les protège.

Mais, quand le gouvernement ose manquer à ces deux devoirs, que reste-t-il? La grève et, derrière elle, la jacquerie, la guerre sociale, cent fois plus terribles dans les campagnes, si elles y sévissent jamais, que sur les quais de Brest et de Marseille ou dans les rues de Carmaux et d'Armentières.

M. Jaurès s'est battu en duel avec M. Déroulède et, comme le constate solennellement le procès-verbal de la rencontre, « deux balles ont été échangées sans résultat ». C'est un évènement qui n'aurait, à nos yeux, aucun intérêt, s'il n'était la manifestation d'un tel désarroi dans les lois et les mœurs du jour. « Pacifiste » par doctrine et, semblait-il, par tempérament; impassible naguère sous les reproches les plus cinglants de Bebel et du commandant Hartmann, M. Jaurès s'est offensé que M. Déroulède prétendît se faire le champion de Jeanne d'Arc contre lui et l'accusât de pervertir la conscience nationale. M. Jaurès va-t-il donc professer, désormais, une politique plus française? Renonce-t-il à louer l'Allemagne d'avoir, par la Triplice, forcé la France à subir plus sûrement le traité de Francfort? Cessera-t-il de prêcher à la France l'oubli de l'Alsace-Lorraine? Il ne l'a pas dit. Il a seulement brandi son pistolet; puis, il s'en est allé perdre son projectile vengeur, dans les airs, sur la frontière des Pyrénées. Au bruit de cette arquebusade épique, le val de Roncevaux a dû tressaillir, dans le lointain, d'écho en écho :

> La bataille est merveilleuse et pesanz;
> Mult bien i fiert Olivers et Rolland.

M. Jaurès, ainsi bretteur et « humanitariste », jaloux de désarmer le monde entier; duelliste et néanmoins prêt à sévir contre le duel, par un nouvel édit : ce sont des contradictions qui ne peuvent qu'amuser les psychologues studieux de discerner les deux ou trois personnages qu'il mêle en lui. Peut-être n'a-t-il voulu, très simplement, qu'amplifier son prestige, devant son parti, en prenant, lui rhéteur d'origine, lui sophiste de profession, l'attitude héroïque d'un capitan. Quoi qu'il en soit, M. Combes a servi de tout son pouvoir, dans la circonstance, la gloire de M. Jaurès. L'Espagne interdisait le duel, sur son territoire; la France l'a permis. M. Combes a jugé bon que, d'aventure, M. Jaurès fût libre de tuer M. Déroulède, sur le sol français. Les gendarmes espagnols veillaient, pour empêcher le combat; les gendarmes français l'ont surveillé, pour le protéger. La police de M. Combes était moins tolérante, naguère, quand M. Syveton, dont l'étrange mort, par ses mystères, par son opportunité sinistre, émeut

tant Paris, eut à croiser l'épée avec un défenseur du général André souffleté. Pour assister l'honneur de M. Jaurès, M. Combes a, de plus, abrogé incidemment, pendant quelques heures, la loi qui exile M. Déroulède. Mais, quand M. Gautier de Clagny demande l'amnistie pour les condamnés de la Haute-Cour; quand il atteste que leur cinq années de bannissement sont une expiation dont la République peut bien se contenter, dans sa sécurité présente; quand il montre M. Marcel Habert ne rentrant à Paris, sa peine achevée, que pour y être privé de ses droits civiques, comme un proscrit à l'intérieur, M. Combes répond, inexorable : « Non, ni maintenant, ni bientôt. » Plus farouche encore que certains amnistiés de la Commune, il n'admet même pas qu'on étudie, selon le mode parlementaire, la question. Et M. Jaurès n'intervient pas. S'il veut bien promettre à M. Marcel Habert un peu de clémence, il ne se sent, à l'égard de M. Déroulède, aucun besoin de chevalerie. Par la grâce de M. Combes, il n'a ouvert, un instant, à M. Déroulède les portes de la patrie que pour une joute personnelle, avec le risque de lui loger une balle dans la tête. Quant à M. Combes, s'il n'a pas cru dangereux que M. Déroulède se mesurât avec M. Jaurès, devant les Pyrénées, il déclare le craindre, à Paris, pour la République. Décidément, la générosité de M. Jaurès a égalé, dans cet épisode, le courage de M. Combes.

Voici une année de plus, au fond de ces quatorze siècles qu'a déjà vécu la France. Mais, dans l'ère si souvent incertaine et trouble des trente-quatre ans que vient de vivre la République elle-même, jamais il ne fut une année, sinon plus tragique, du moins plus pleine d'agitation et qui emportât d'un mouvement plus brusque, vers l'extrémité du péril et du mal, les destinées de notre pays. Il y avait un parti de l'utopie et de la destruction : le gouvernement a voulu en être le chef; il a pris pour lui-même le rôle révolutionnaire, l'initiative de la tyrannie démagogique, la responsabilité du désordre social. M. Combes a plus qu'outré la politique de M. Waldeck-Rousseau : il a définitivement incorporé dans sa majorité le groupe socialiste, en lui donnant la prépondérance; il s'est assujetti à la dictature de M. Jaurès; il n'a fait que régner pour le service de l'un, sous l'empire de l'autre. Toutes les thèses du radicalisme, il les a consacrées par des actes; toutes les revendications du socialisme, il a commencé à les réaliser. La loi sur les retraites ouvrières, il la prépare; l'impôt sur le revenu, il le propose; les grèves, il les encourage. L'armée, il la livre à la franc-maçonnerie; il la démoralise par la délation. La marine, il la désorganise : il en ruine le matériel, autant qu'il en décime le personnel. La liberté religieuse, il la

viole, avec la liberté de l'enseignement; il ferme plus de dix mille écoles libres; il supprime les congrégations, même autorisées; il confisque les traitements des évêques et des curés. Les relations de la France et du Saint-Siège, il les rompt. Le Concordat, il l'entame. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, il l'entreprend. Le protectorat catholique de la France en Orient, il le menace. Voilà ses œuvres, dans l'année 1904. Elles excèdent tout ce que les ministres radicaux ont tenté avant M. Combes; peut-être même surpassent-elles, par le nombre et la rapidité de leurs essais, tout ce que les doctrinaires socialistes avaient rêvé pour la période d'un an. Il ne reste à M. Combes qu'à les parachever par l'insanité de l'exécution. En sera-t-il cependant le maître, dans l'année 1905? N'a-t-il pas trop avili son gouvernement et même trop affaibli ou corrompu sa majorité, pour pouvoir subsister toute cette année encore? N'a-t-il pas suscité, par ses attentats et ses scandales, une opposition plus énergique dans le Parlement, plus active dans le pays, qu'il ne l'avait vu encore? N'est-il pas à une de ces heures où un écart de la fortune, la fatalité d'un accident, un hasard, suffit à la punition des gouvernements indignes? On peut se le demander; et, puisque la question peut se poser, il faut que ce soit avec espoir. L'espérance est une vertu nécessaire à notre race plus qu'à aucune autre : elle a dix fois relevé la France abattue. Et pourquoi, alors que la France vaut mieux que son gouvernement, pourquoi ne pas penser qu'elle méritera, dans le temps le plus prochain, sa délivrance? Nous tous, catholiques, nous tous, conservateurs et libéraux, nous ferons mieux notre devoir, quel que soit l'avenir, si nous savons croire en la France, comme nous savons croire en Dieu. M. Jacques Piou l'a dit, avec une superbe éloquence, en ouvrant le Congrès de l'Action libérale populaire : « Par la folie, par le crime des sectaires, l'opposition représente aujourd'hui toutes les causes généreuses : l'honnêteté, la justice, la liberté, le patriotisme, la conscience. Chacun des groupes qui la composent les défendra sous sa bannière et avec ses méthodes; mais tous auront un but commun : la délivrance de la patrie. Réunis dans la même pensée de salut public, ils sauront faire, contre la franc-maçonnerie et l'internationalisme, le parti de Dieu et de la France. »

La paix règne dans le Parlement, à Londres et à Berlin. La sécurité de leur puissance laisse l'Angleterre et l'Allemagne libres de vouer toute leur attention à leurs finances, à leurs traités de commerce, à la réorganisation de leur flotte et à l'augmentation de leur armée. Le nouveau Parlement italien a lui-même, pour M. Giolitti, des commencements heureux. Mais, à Madrid,

à Budapest, à Vienne, les surprises, l'agitation, l'inquiétude continuent dans les Parlements. L'Espagne est toujours le pays de l'imprévu. Le parlementarisme espagnol se plaît aux choses occultes. M. Maura, si courageux, si énergique, venait de maîtriser les fauteurs de l'obstruction, à la Chambre. Voilà que, pour une cause obscure, ou plutôt pour une cause plus apparente que réelle, il donne sa démission. Le général Azcarraga, conservateur, lui aussi, mais moins détesté et moins redouté des libéraux, le remplace pour un temps. A Budapest, la session s'est rouverte; mais les « obstructionnistes », plus violents que jamais, ont empêché la Chambre de se constituer, le président de paraître et le comte Tisza de parler. C'est le parlementarisme révolutionnaire. Ils ont saccagé la salle des séances; ils en ont brisé tout le mobilier, comme si les Hongrois, devenus des parlementaires, devaient encore se montrer les successeurs des Huns. Avec ces mœurs et ces moyens, il n'y a plus de lutte politique dans le Parlement; il n'y reste, pour les partis, que la suprématie qu'ils peuvent aussi bien se disputer dans la rue : celle de la force brutale. Le comte Tisza ne s'est pas intimidé; mais, après une résistance inutile, il a demandé au roi la dissolution de la Chambre. Les électeurs, si petit que soit leur nombre, se prononceront souverainement pour ou contre cette liberté de l'obstruction qui, quoi que prétende le comte Albert Apponyi, n'est pas l'obstruction de la liberté. A Vienne, M. de Kœrber, moins ferme que le comte Tisza ou moins bien soutenu, atermoie, désireux également de ménager le parti allemand, dont il désespère de vaincre l'obstruction, et de rallier le parti slave, sans se livrer à lui. L'Autriche a, cependant, de jour en jour, un besoin plus vital d'un peu de concorde de ses nationalités. L'état de la Macédoine est alarmant, autant par la mauvaise volonté de la diplomatie turque que par les rivalités sanglantes des Grecs et des Bulgares. La question d'Orient se poserait-elle, au printemps?

Dans l'Extrême-Orient, la guerre est comme stagnante, en Mandchourie. Les deux armées y demeurent immobiles, dans la même attitude, derrière leurs retranchements, au fond des huttes souterraines où elles s'enferment. Mais, à Port-Arthur, l'assaillant progresse, bien que lentement. Il lui a fallu, en novembre et pendant la première semaine de décembre, douze journées d'assaut consécutif, pour conquérir la Colline de 203 mètres : il l'a prise, si intenable qu'elle pût être. Depuis, il s'est emparé d'un des forts de Kikouan. Soit foudroyée du haut de la Colline de 203 mètres, soit coulée par les mains des Russes, cette flotte de Port-Arthur, dont l'histoire a des enseignements si tristes, a disparu dans la

rade qui l'abritait orgueilleusement, le 7 février, quand une agression traîtresse faillit la détruire plus d'à-demi ; le seul de ses vaisseaux qui ait pu combattre, en allant s'ancrer sur la côte, porte un nom qui rappelle à la marine russe un sacrifice héroïque, mais un désastre : *le Sévastopol*. Port-Arthur est-il dans la dernière phase de sa défense? Kouropatkine aura-t-il mis ses trois armées en mouvement, avant le cri suprême de Stœssel? Quelle bataille la flotte japonaise offrira-t-elle à celle de la Baltique? Sur quelle mer? Et, victorieux, l'amiral Rojestvensky arrivera-t-il devant Port-Arthur, avant la chute? Ce sera le drame, sinon du nouvel an, au moins des mois de janvier et de février. La commission internationale d'enquête sur l'incident de Hull finira son œuvre, vers ce temps-là : pacifiquement, on ne peut que l'espérer. Mais, quelles que soient alors les péripéties de la guerre, il faut prévoir qu'elle durera longtemps et peut-être les puissances qui s'intéressaient le plus cordialement au triomphe du Japon saventelles maintenant, avec une certitude plus émouvante encore, que la défaite de la Russie, si elle était possible, serait une calamité européenne.

Auguste BOUCHER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel, de l'Académie française. VIIIe partie. *[illegible]* (1812-1815). — Paris, Plon, 1904, 520 pages in-8°.

C'est là le digne couronnement d'une œuvre qui a coûté à son auteur trente années de travail et qui demeurera comme une des œuvres capitales de la fin du dix-neuvième siècle dans le double domaine de la science historique et de l'art littéraire.

Si ce dernier volume, consacré à la chute de l'édifice napoléonien, à la restauration des Bourbons et au congrès de Vienne, contient peut-être moins de [illegible] que ceux qui l'ont précédé, il ne le cède à aucun par la finesse des analyses psychologiques, par la [illegible] vigueur du raisonnement. Jamais sans doute on n'a [illegible] plus vive lumière l'inexorable fatalité qui condamnait la France révolutionnaire et impériale à marcher de conquête en conquête, puis à rétrograder rapidement dès que le charme aurait été rompu.

Dans une imposante, mélancolique et néanmoins optimiste conclusion, M. Sorel a résumé la thèse maîtresse de son œuvre : il a montré la permanence, à travers les vicissitudes, des conflits internationaux [illegible] depuis la fin du moyen âge ; il a montré la France, malgré bien des dissensions et des défaillances, [illegible] dans son rôle traditionnel de [illegible].

Le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec, par l'abbé Laberthonnière. — Paris, Lethielleux.

Avec beaucoup de force et d'originalité, M. l'abbé Laberthonnière montre que la philosophie grecque et le christianisme, malgré leurs conciliations apparentes à certaines époques, restent radicalement opposés en leur fond. D'un côté, une idéologie sans contact possible avec la vie ; de l'autre côté, la vie même : voilà ce que l'on trouve dès qu'on pénètre. Mais M. l'abbé Laberthonnière ne se borne pas à marquer le contraste. Poursuivant son étude plus loin que le titre de son volume ne l'indique, il examine le moderne conflit de la raison avec la foi ; il nous révèle successivement l'insuffisance et la nécessité de l'histoire dans la croyance religieuse ; il explique comment se concilient l'immutabilité et la mobilité dans le christianisme. Il traite enfin des questions les plus brûlantes, et, du moment qu'il en traite, on ne s'aperçoit plus qu'elles sont brûlantes. En effet, il ne cherche jamais à combattre, mais à éclairer. Il peut ignorer les pires querelles, parce qu'il les domine. Et son autorité morale s'affirme dans son œuvre autant que sa compétence supérieure.

Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Julien, domestique de M. de Chateaubriand, publié par Édouard Champion. — Paris, Honoré Champion.

En même temps que Chateaubriand écrivait son Itinéraire, Julien écrivait le sien. Chateaubriand est justement glorieux, mais Julien était injustement oublié. En publiant son manuscrit, M. Édouard Champion nous a enfin révélé son mérite. Si Julien manquait de style et d'orthographe, il avait l'esprit net et beaucoup de bon sens. On le [illegible] vraiment à lire ses souvenirs [illegible].

Mais chaque fois que les deux itinéraires ne concordent point, a-t-on le droit d'en conclure que Chateaubriand se trompe ou nous trompe ? Nous en doutons. Et peut-être M. Édouard Champion se montre-t-il trop malicieux en ses commentaires pour que nous le jugions toujours équitable.

Vieilles Filles, par Claude [illegible]. — Paris, Lethielleux.

L'auteur de ce roman spirituel et original réhabilite les vieilles filles, si tant est qu'elles aient besoin d'être réhabilitées. Pourtant l'héroïne, qui avait d'abord prétendu s'agréger volontairement à cette respectable corporation, ne se résigne ensuite que malgré elle à en faire partie. Elle a tort, nous le voyons bien. On nous laisse convaincus qu'elle-même reconnaîtra ce tort et sera très heureuse. Elle pourra, du moins, être très bonne et cela même n'est-il pas le vrai principe du bonheur.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUX CENT DIX-SEPTIÈME

(CENT QUATRE-VINGTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article : — C. R., compte-rendu.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 décembre 1904.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME DEUX CENT DIX-SEPTIÈME

TABLE

DU TOME CENT QUATRE-VINGT-UNIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(DEUX CENT DIX-SEPTIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 OCTOBRE 1904.

2e LIVRAISON. — 25 OCTOBRE 1904.

3e LIVRAISON. — 10 NOVEMBRE 1904.

4e LIVRAISON. — 25 NOVEMBRE 1904.

5e LIVRAISON. — 10 DÉCEMBRE 1904.

6e LIVRAISON. — 25 OCTOBRE 1904.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 8266